This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

405
R7582.
v.14.

Wm Pittman

N° 54 Avril 1885

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz et les faiz et les murs.
WACE.

Tome XIV

PARIS
F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU

EN VENTE :
TABLE ANALYTIQUE DES DIX PREMIERS VOLUMES
1872-1881
PAR JULES GILLIÉRON
Un volume grand in-8 à 2 colonnes. Prix : 8 fr.

LIBRARY OF THE
LELAND STANFORD JR. UNIVERSITY.
a. 46593

SOMMAIRE DU PRESENT NUMERO :

NOV 5 1900

Pages

A. Mussafia. *Berta e Milone. — Orlandino* 177
A. Thomas. Notice sur deux manuscrits de la *Spagna*, en vers, de la Bibliothèque Nationale de Paris 207
P. Meyer. Inventaire des livres de Henri II, roi de Navarre ... 222
C. Nigra. *Il Moro Saracino*, canzone popolare piemontese 231

MÉLANGES.

I. *Dioré* (G. P.) 274
II. Provençal *sea* (A. Thomas) 275
III. Document dauphinois de la fin du XIIe siècle (J. Roman) .. 275
IV. Le clerc de Voudoï (G. Raynaud) 278
V. Nouvelle charte de la *Pais aux englois* (G. Raynaud) 279
VI. Note sur quelques ballades d'Eustache Deschamps anciennement imprimées (E. Picot) 280
VII. *R* haut-normand = *s* (*z*), *h* (Ch. Joret) 285

COMPTES RENDUS.

Fr. Armitage. *Sermons du XIIe siècle en vieux provençal* 289
P. Guillaume. *Le Mystere de saint Anthoni de Viennes* 294
Monaci. *Sui Primordij della scuola poetica siciliana da Bologna a Palermo* 297

PÉRIODIQUES 302

CHRONIQUE 312

H. Pittmar.

LES PREMIÈRES

COMPILATIONS FRANÇAISES

D'HISTOIRE ANCIENNE

I. — LES FAITS DES ROMAINS.
II. — HISTOIRE ANCIENNE JUSQU'A CÉSAR.

Ce qui suit n'est pas un travail achevé : ce n'est guère que l'esquisse d'un travail à faire. Au cours de mes recherches sur la légende d'Alexandre, j'ai eu à m'occuper de deux compilations d'histoire ancienne qui, originairement distinctes, se rencontrent unies dès le XIVe siècle. Soit joints, soit séparés, ces deux ouvrages ont obtenu un très grand succès. Il en a été fait un nombre considérable de copies ; ils ont été diversement remaniés et continués. L'un d'eux a été, dès le commencement du XIVe siècle, traduit en toscan. Ils forment, si je ne me trompe, le plus ancien livre d'histoire ancienne qui ait été écrit en prose française. Ils soulèvent des questions variées et importantes. N'ayant pas le loisir de leur consacrer l'étude qu'ils méritent, je veux du moins en faire connaître le contenu, en indiquer l'ordonnance, et rassembler sur chacun d'eux quelques renseignements littéraires ou bibliographiques qui pourront épargner les premières recherches à celui qui voudra étudier à fond ce sujet encore nouveau.

I. — LES FAITS DES ROMAINS.

Des deux ouvrages que je me propose d'examiner, celui-ci est le plus ancien et, à divers égards, le plus intéressant. Aussi l'étudierai-je en premier lieu. Il est consacré à peu près exclusivement à l'histoire de César. L'autre, qui contient toute l'histoire ancienne jusqu'à César, lui

sert pour ainsi dire d'introduction et est par conséquent transcrit en premier lieu dans les manuscrits qui renferment l'un et l'autre ouvrage.

Les *Faits des Romains* ont pour titre complet dans beaucoup de ms., dont quelques-uns sont au nombre des plus anciens : *Li fait*[1] *des Romains, compilé ensemble de Saluste, de Suétone et Lucain.* A la suite de ce titre on en trouve souvent un second : *Cis premiers livres est de Juille Cesar*[2]. Enfin, on rencontre aussi, mais plus rarement, comme titre unique, *Le livre de César*[3]. Il semble que ce dernier titre soit le plus approprié des deux, puisque l'ouvrage ne traite guère que de César, mais nous verrons tout à l'heure que l'auteur avait, en commençant son œuvre, l'intention de poursuivre l'histoire romaine beaucoup au delà du point où il s'est arrêté.

Voici l'énumération sommaire, et certainement incomplète, des mss. où les *Faits des Romains* se rencontrent isolés, ou du moins sans l'adjonction de l'Histoire ancienne. D'autres exemplaires, précédés de l'Histoire ancienne, seront indiqués dans la seconde partie de ce mémoire.

ASHBURNHAM PLACE, Barrois, 111 ; xve siècle.
BRUXELLES, Bibl. roy., 9040 ; seconde moitié du xve siècle[4].
— — 10168-72 ; écrit à Rome en 1293.
— — 10212, fin du xiiie siècle[5].
LONDRES, Musée brit., Old roy. 17. F. II ; 1479[6].
— — — 20. C. I ; xve siècle.
OXFORD, Bodleienne, Canonici misc. 450. Ecrit par Benedetto de Verone et achevé le 1er avril 1384[7].
PARIS, Arsenal, 5186 (anc. H. F. 107) ; xve siècle.
— Bibl. nat., fr. 281 ; xve siècle.

---

1. Au pluriel, cas sujet ; le ms. du Musée britannique 20 C. I, qui est du xve siècle, porte : « Cy commencent *les fais* des Romains, compilez ensemble... » Ailleurs *Li fais* ou *Le fait* au singulier.

2. Ashb., Barrois, 31 et 11 ; Bibl. nat. fr. 293, 1391 ; Ars. 5186; Bruxelles, 10168-71; 9104-5, fol. 217; Vat., Christ. 893. A la fin de ce dernier ms. on lit : « Ici termine Suetoines la vie et la geste Cesar. Ci fenist li premiers volumes des .xij. Cesars. » Il est assez probable que le ms. 1391 de la Bibl. nat. se terminait par le même explicit, mais les derniers feuillets ont été arrachés.

3. Ms. de Bruxelles, 10212. Musée brit. 17. F. II : « La grant hystoire Cesar. » De là le titre de *Cesarianus*, en italien *Cesariano*, que l'ouvrage paraît avoir reçu en Italie au xve siècle. Voir plus loin, p. 33.

4. Ms. qui a appartenu à Marguerite d'Autriche.

5. On lit au haut du premier feuillet, d'une écriture du dernier siècle : « De la Bibliothèque des Capucins de la Voulte. » Probablement La Voulte-sur-Rhône, Ardèche.

6. Exécuté à Bruges pour Edouard IV.

7. Voy. mes *Rapports*, pp. 158-9 et 245.

PARIS, Bibl. nat., fr. 293 ; écriture italienne, XVe siècle.
— — 294 ; XVe siècle.
— — 295 ; XIVe siècle[1].
— — 726 ; XIVe siècle.
— — 1390 ; abrégé ; XVIe siècle.
— — 1391 ; fin du XIIIe siècle.
— — 1394 ; fin du XIIIe siècle.
— — 20312 *bis* ; seconde moitié du XVe siècle[2].
— — 23082 ; écriture italienne, commencement du XIVe siècle.
— — 23083 ; fin du XIIIe siècle[3].
— — 23084 ; XVe siècle.
ROME, VATICAN, Reg. 124 ; XVe siècle[4].
— — 893 ; fin du XIIIe siècle.
SAINT-PÉTERSBOURG, Bibl. imp., Hist. 6 *D.* XIIIe siècle[5].
VENISE, S. Marco, Cod. Gall. III ; commencement du XIVe siècle[6].

Charles V ne pouvait manquer de donner place dans sa bibliothèque à une histoire de César traduite du latin. Aussi y a-t-il lieu de reconnaître notre compilation dans les articles ci-après de la librairie du Louvre[7] : « 972, Les fais des Romains, en un volume appelé Suetoine. » — 974, Les fais et la vie Cesar et Suetoine et des Romains. — 983, « Julius Cesar, en prose, bien escript, en très grant volume. — 984, « La vie et les fais de Cesar, en prose. » Aucun de ces exemplaires ne paraît s'être conservé. Il serait facile de relever dans les anciens inventaires des librairies du moyen âge d'autres mentions du même ouvrage.

---

1. Ce ms. offre cette particularité unique qu'il est suivi d'une table des matières très détaillée avec renvois aux feuillets.

2. Anc. Sorbonne 504, provient de Richelieu, et antérieurement du duc d'Arschot comme plusieurs autres mss. de Richelieu (Delisle, *Cabinet des mss.*, II, 206, note 1). C'est un mss. exécuté dans les Flandres.

3. Anc. Sorbonne 236. Ce ms. a successivement appartenu, au XVe siècle, à Jean Le Begue, greffier de la Chambre des Comptes (sur lequel voy. Delisle, *Cabinet des mss.*, I, 23 ; II, 340 ; Boislisle, *Chambre des Comptes de Paris*, p. XIV), et à Charles d'Anjou, comte de Mortain ; voy. Delisle, *Cabinet*, II, 340 et I, 56.

4. Je dois la connaissance de ce ms. et du suivant à une obligeante communication de M. E. Langlois, de l'Ecole de Rome.

5. Je n'ai pas vu ce ms. Je le cite d'après le catalogue sommaire de G. Bertrand, *Rev. des Soc. sav.*, 5, VI, 480.

6. Ms. provenant des Gonzague, n° 12 du catalogue de 1407 (*Romania*, IX, 507) ; un court extrait en a été donné par L. Banchi, *I Fatti di Cesare*, p. XXIII.

7. Je cite d'après l'édition de M. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III.

Cet ouvrage a été imprimé sous le titre de *Lucan, Suetoine et Saluste en françois*. On en possède deux éditions, de 1490 et 1500, dues l'une et l'autre à Antoine Vérard [1]. Ces imprimés offrent un texte fort rajeuni, comme on pourra en juger par les morceaux transcrits en appendice. Il est précédé d'un avant-propos qui a été évidemmeut rédigé en vue de l'impression, car il ne se trouve dans aucun ms., et d'ailleurs il porte tout à fait le caractère de l'époque où fut faite la première édition.

Je vais maintenant donner au lecteur une idée de cet ouvrage, en me servant, pour les citations, de l'un des plus anciens mss., le n° 23083 du fonds français.

Le titre rapporté plus haut indique que l'ouvrage est une compilation faite d'après Salluste, Suétone et Lucain. Mais l'auteur a puisé à d'autres sources encore, dant l'une est les commentaires de César, avec la continuation due à Hirtius. Il a fait un certain effort pour combiner ces divers ouvrages, sans cependant aller jusqu'à fondre dans une narration personnelle les récits de ses auteurs. Nous verrons cependant qu'assez souvent il cherche à les compléter les uns par les autres, rapprochant et comparant les témoignages. Le plus ordinairement il traduit ou analyse d'assez près, mais il a une manière à lui de traduire : ses traductions ne ressemblent en rien à celles des translateurs en prose de son temps ou de l'époque postérieure, de Jean de Meung, de Jean du Vignay, de Bersuire, de Nicole Oresme, qui tous, avec plus ou moins d'intelligence, avec une science variable, mettent leur effort à transporter en français les idées de l'original avec toute l'exactitude que comportait la langue de leur temps. Notre compilateur vise bien plutôt à adapter les récits des historiens romains au goût de son époque. Oresme et Bersuire conservaient sous une forme légèrement francisée les termes latins qui n'avaient pas de correspondants dans leur langue et les expliquaient de leur mieux dans un petit vocabulaire joint à la traduction. L'auteur du *Fait des Romains* n'est pas scrupuleux en fait d'équivalents. Peu soucieux de ce que nous appelons la couleur locale, ou de ce qu'on pourrait appeler la couleur de l'époque, il n'hésite pas à employer des termes connus de tous, dussent-ils ne correspondre que très imparfaitement aux mots du texte. N'ayant aucune crainte de l'anachronisme, il n'hésite pas à introduire dans sa narration les Français. les Flamands, les Sesnes (*Germani*). Sous sa plume, les vestales deviennent des nonnes ou des abbesses. Lorsqu'il a à rendre le passage où Suétone (XIII) dit que César obtint la dignité de *pontifex maximus*, il dit sans broncher que César « fu evesques ». Ses

1. Voir le *Manuel du Libraire* de Brunet, sous LUCANUS.

guerriers, vêtus du haubert et du heaume, ont tout à fait l'allure de chevaliers du moyen âge ; ses récits de bataille, pour être traduits de Lucain ou de César, semblent empruntés à un roman de chevalerie. Son œuvre n'a rien de commun avec l'érudition : c'est de l'histoire ancienne mise à la portée des gens du moyen âge. Elle n'en est pour nous que plus intéressante, et si quelque jour elle trouve un éditeur attentif à marquer pour chaque passage la correspondance avec les sources latines, on reconnaîtra que c'était un livre véritablement digne du grand succès qu'il a obtenu du XIIIe au XVIe siècle.

Je vais en transcrire quelques morceaux, et d'abord le prologue qui indique assez bien le but que se proposait le compilateur, et en même temps nous donne un curieux échantillon de l'art avec lequel il savait tourner aux idées de son temps les pensées d'un ancien. Nous examinerons chemin faisant quelques-unes des questions que soulève la composition de cet ouvrage.

Le prologue que je vais transcrire en entier est tiré de Salluste. Un lecteur du XVe siècle l'avait remarqué, et a écrit dans la marge du manuscrit dont je me sers : « Ex prologo Salustii in Catilinario. » Mais notre compilateur s'est inspiré de son modèle comme l'auteur anonyme du poème provençal ou limousin de Boëce s'était inspiré du traité de la Consolation de la philosophie : on sent bien que c'est un homme du moyen âge qui parle [1].

Chascuns hom a qui Diex a donnée reson et entendement se doit pener que il ne gast le tens en oiseuse [2], et que il ne vive comme beste qui est encline et

---

1. Pour la commodité du lecteur je transcris ici le début du *De Catilinæ conjuratione* : « Omnis homines qui sese student præstare ceteris animalibus, summa ope niti decet ne vitam silentio transeant, veluti pecora, quæ natura prona atque ventri obœdientia finxit. Sed nostra omnis vis in animo et corpore sita est : animi imperio, corporis servitio magis utimur : alterum nobis cum deis, alterum cum beluis commune est. Quo mihi rectius videtur ingeni quam virium opibus gloriam quærere, et, quoniam vita ipsa qua fruimur brevis est, memoriam nostri quam maxume longam efficere. Nam divitiarum et formæ gloria fluxa atque fragilis est ; virtus clara æternaque habetur. Sed diu magnum inter mortalis certamen fuit, vine corporis an virtute animi res militaris magis procederet. Nam et prius quam incipias consulto, et ubi consulueris mature facto opus est. Ita utrumque per se indigens alterum alterius auxilio eget. Igitur initio reges — nam in terris nomen imperi id primum fuit — diversi pars ingenium, alii corpus exercebant : etiamtum vita hominum sine cupiditate agitabatur, sua cuique satis placebant. Postea vero quam in Asia Cyrus, in Græcia Lacedæmonii et Athenienses cœpere urbis atque nationes subigere, lubidinem dominandi causam belli habere, maxumam gloriam in maxumo imperio putare, tum demum periculo atque negotiis compertum est in bello plurumum ingenium posse. »

2. Ms. *oieuse*.

obeïssant a son ventre tant seulement. La vertu et la force de l'ome est en l'ame et el cors ensemble. L'ame doit commander et le cors servir et obeïr. Car l'ame a en soi l'ymage et la semblance de Dieu, et li cors est plus communs a bestial foibleté. Et pour ice, qui veut aquerre gloire, il la doit plus covoitier par richesce de sens et d'enging que par richesce de force et d'avoir. La vie de l'ome est bries, mès vertuz, resons et engins fet longue la memoire de l'ome après la mort, car la gloire de biauté et de richesce est frelle et tost trespassée. Granz estrivemens fu entre les enciens pour savoir conment chevalerie pooit estre essauciée, ou par force de cors ou par vertu ou par sens de cuer, car avant que l'en face la chose doit l'en conseil prendre; après le conseil doit suivre le fet. Ne vaut donques riens conseil sanz oeuvre, ne oeuvre sanz conseil. Pour ce aüsoient li un des enciens leur enging, li autre aüsoient leur force, que l'en s'aperceüst que sens et enging pooit mout profiter es batailles avoec la force, puis icele heure que li roi commencierent a esmouvoir guerres premierement pour achoison de leurs seingnories acroistre, car ainz que les guerres commençassent, li home estoient sanz covoitise, et souffisoit a chascun ce qu'il avoit. Lors [se] estudioit chascun[s] plus volentiers en son enging aüser en[1] sens que en amonceler richesces, que nus hom n'a fors a prest. Ainsint le tesmoingne Cycero, qui dist : « Ce qui me puet estre tolu n'est pas moie chose. » Des ore mès n'entent nus fors a conquerre avoir. Li un aiment mieux peresce que travail et li autre plus! uxure que continence ne que droiture[2]. Mout y a de ceux qui ne querent ne mès que mengier et boire et dormir et aeisier les cors; des ames ne leur chaut. Cil ne puent pas monter en grant pris, mès cil qui plus suivent reson et droiture que delit charnel, qui font les proueces ou qui les recordent et metent en escrit, cil font a loer; car el recort des oeuvres enciennes aprent l'en que l'en doit fere et que l'en doit lessier. Pour ce escrivons nous ci ileuques les gestes as Romains qui par leur sens et par leur proesces conquistrent maintes terres, car en leur fez puet l'en assez connoistre connoissance de bien fere et de mal eschiver ; et commencerons nostre conte principalement a Julius Cesar, et le terminerons a Domicien, qui fu li douziemes empereres, si que nous [i] metrons mainte persone qui orent diverses dignetez a Rome au tens des .xij. empereors, dont Julius fu li premiers, et ainçois. [Et] pour mieux continuer nostre matere, nous toucherons tout avant quieux dignetez et quieux baillies il ot a Rome ainçois qu'il i eüst empereors.

Suit un chapitre intitulé : *Coment les seignories de Rome furent ordenées de rois et de senateurs lonc tens*, et aussitôt après (ms. 23083, fol. 2 *l*) vient le récit de la naissance de César d'après Suétone. On a vu par les dernières phrases du prologue que l'auteur se proposait d'écrire l'his-

---

1. Ms. *son*. Ici et ailleurs je corrige d'après les autres ms.
2. Ici reparaît Salluste : « Verum ubi pro labore desidia, pro continentia et æquitate lubido atque superbia invasere, fortuna simul cum moribus minmutatur. »

toire des douze Césars. Ainsi est justifié le titre compréhensif de *Li Fait des Romains*... qui se rencontre, nous l'avons vu plus haut, dans un assez grand nombre de mss. Pour un motif qui nous est inconnu, il s'est arrêté à la mort des conjurés, c'est-à-dire au dernier chapitre de la vie de César par Suétone. Les chroniques variées qui font suite en divers mss. au *Fait des Romains* sont tout à fait indépendants de cet ouvrage[1].

Je passe rapidement sur les premiers chapitres consacrés à la jeunesse de César. Relevons cependant un curieux passage qui nous permettra de fixer à peu près le temps et le milieu où vivait l'auteur. C'est dans un chapitre intitulé : *Que Cesar fist quant il fu ediles*[2].

Après avoir rapporté le mot de Sylla : « Guetiez vous de cel vallet mauceint[3] », l'auteur poursuit ainsi (fr. 23083, fol. 4 *c*) :

Quant je lis de Julius Cesar que Luce Silla apeloit le vallet mauceint, si me menbre de Monseigneur le roi Phelippe de France que l'en pooit bien apeler le vallet maupingné, quant il estoit juenes, car il estoit tous jours hericiez ; ne il n'ot pas meins de sens en lui qu'an Julius Cesar, fors seulement de letres ; ne n'ot pas mains a faire que Julius Cesar ot. Et encontre ce que Julius fu letrez, iert li rois sanz malice.

Nous verrons bientôt que le roi Philippe, sur lequel nous avons ici un témoignage aussi nouveau qu'intéressant, ne peut être que Philippe-Auguste.

Un peu plus loin nous rencontrons une série de chapitres dont la matière est empruntée directement ou indirectement à Josèphe, *Antiquitates judaicæ*, XIV, et *Bell. judaic.*, I[4].

J'arrive à la guerre des Gaules dont je transcris le premier chapitre pour donner une idée de la façon dont l'auteur s'y prend pour mettre l'histoire ancienne à la portée d'un public non érudit. J'invite le lecteur à ouvrir son César à la page 1.

---

1. Le ms. du Musée brit. 20. C. I conduit l'histoire jusqu'à Domitien, mais depuis la mort de César le récit est fort bref et ne paraît point être de la même main qne ce qui précède. Ce ms. n'est d'ailleurs que du xve siècle.

2. Je prends cette rubrique dans le ms. fr. 1391 (fol. 3 *b*) : elle manque dans le ms. 23083.

3. Suétone, *Julius Cæsar*, XLV.

4. Voici les rubriques de cette partie, d'après 23083 :

(Fol. 17 *a*) *Coment Pompée ala en bataille coutre le roi des Hermines.*

(Fol. 17 *d*) *Del roi Alexandre et de ses oirs, qui fu frere a cestui.*

(Fol. 18 *b*) *Coment Antipater le pere Herode conseille Hircanus que il aille au roi d'Arrabe.*

(Fol. 18 *c*) *Coment Hircanus et Antipater s'en vont a Pompée.*

(Fol. 19 *b*) *Coment Pompée entre en Jherusalem.*

Fol. 19 *d*) *Coment Pompée retorne a Rome et lesse Scaurus en Surie.*

Comment Cesar conquist France [1].

France estoit molt grans au tens Juille Cesar : ele estoit devisée en .iij. parties. Li François qui manoient en une des parties estoient apelé Belgue. Cil de la seconde partie Poitevin ou Aquitain, tot a un ; cil de la tierce Celte. Ces .iij. manieres de François n'estoient pas d'un lengage ne d'une maniere de vivre. Belgue estoient li plus fort a cel tans, genz sanz soulaz et sanz compaingnie, por ce que loingtain estoient, ne marcheanz ne genz d'autres terres ne reperoient gueres entre euz. qui i portassent choses ne deduit qui les cuers des gens amoloient aucune foiz. Voisin estoient as Sesnes d'outre le Rin. Toute jor estoit bataille entreus et les Sesnes : ce les rendoit plus durs et plus felons. Toute jor couroient li un seur les autres. Garonne court entre les Poitevins et ces François qui lors estoient apelé Celte. Marne et Sainne les deçoivrent des Belgues, car ces deux iaves corent entre Celtes et Belgues. Une partie des Belgues apeloit on Helveçois purement por une iave qui a nom Helve, qui cort cele part [2]. Li Rins estoit marche d'une part entre les Sesnes et ces Belgues Helvecois. Li chiés de ces Belgues qui n'estoient pas Helvecois commençoit au Rosne [et a Garonne [3]] ; si s'estandoit jusque a la mer d'Ocean, si que cil païs de Belgues estoit contre Oriant et contre Septemtriun ; Poitevin, Aquitain estoient de Geronne [4] jusque aus porz d'Espaingne, contre Ocidant et Septemtriun ; Celte françois entre Sainne et Marne et la mer, par devers Midi et Ocidant (fol. 20 *d*, 21 *a*).

Les *Germani* de César sont devenus des *Sesnes*, proprement des Saxons, et les *Aquitani* sont identifiés avec les Poitevins. Plus loin des Allobroges de César sont métamorphosés en Bourguignons, les *Cantabri* sont des Gascons, les *Morini* des Flamands, etc. Cette recherche des équivalents exige plus de science qu'une transcription pure et simple des noms antiques. Au début du l. III César nous dit que Servius Galba alla prendre ses quartiers d'hiver « in vico Veragrorum, qui appellatur Octodurus. » Octodurus est, comme on sait, Martigni en Valais. Notre auteur traduit : « [Galba] s'en vint en Chablois, la ou saint Morise gist ore » (fol. 37 *c*). Ce n'est pas si mal trouvé [5].

---

1. Ms. 23083, fol. 20 *d*. Le lecteur du XVIe siècle déjà mentionné plus haut écrit au bas de la page une longue note pour protester contre l'emploi de *France* au lieu de *Gaule*.
2. César ne dit rien de cela.
3. Rétabli d'après 1391.
4. La Garonne, ms. 1391.
5. J'ai noté, en parcourant l'ouvrage, un certain nombre d'identifications que je vais donner pour ce qu'elles valent, sans croire utile de les discuter. Quelques-unes, parmi celles qui sont rejetées en l'état actuel de la science, se

Les descriptions de bataille offrent en abondance des exemples d'un rajeunissement d'un autre genre. Prenons-en un dans le récit de la défaite d'Arioviste. Il y a dans le latin (I, LII). « Id cum animadvertisset » Publius Crassus adolescens qui equitatui praeerat, quod expeditior » erat qam ii qui inter aciem versabantur, tertiam aciem laborantibus » nostris subsidio misit. » Voici ce que ce passage est devenu chez notre traducteur :

Quant ce vit Publius Crassus, uns nobles jovenciaux qui gardoit la chevalerie del tierz convoi, qui touz estoit encore frès, n'encore n'avoit guieres feru, il guie ceus de sa garde cele part ou il vit que li Romain avoient le poior [1] ; il choisi Conabre, le serorge Ariovistus, qui avoit lors abatu et ocis Mucien, .j. vaillant chevalier romain. A celui s'eslessa Publius Crastus tout avant, et le feri par tel vertu de son espié qu'il li faussa le blanc hauberc et li mist le fer tranchant parmi le cors, d'outre en outre, si que Conabrez trebucha mort de la sele. Lors ot plus de .M. Sesnes entor lui, qui le cuidierent encore vif : si fesoient parc a lor espées entor lui, mais li chevalier qui suivoient Publius Crassus, qui orent veu ce biau cop que cil qui lor connoistables estoit avoit fet, si ferirent es Sesnes a eslès ; si les derompirent au premier assaut et foulerent et abatirent. (Fol. 31 *a*).

Citons encore dans le même genre le récit de la mort d'Indutiomarus. Voici ce que nous lisons dans César, au dernier chapitre du l. V : « In » ipso fluminis vado deprehensus Indutiomarus interficitur, caputque » ejus refertur in castra. » Mais dans la version française la scène est épique :

Et Labienus ne li sien n'entendirent fors a Inditiomarus chacier non ; et il en avint si bien que Sceva l'aperçut la ou estoit a meïsmes d'un gué : n'i avoit que de l'entrer anz, quant Sceva lessa l'aigle qu'il portoit et le feri de la hante qui fu grosse et de fresne, et bon fer esmoulu avoit en son : le blanc haubert li faussa endroit le costé destre près de l'eschine ; mais il ot vestu .j. cuir de sar-

---

sont perpétuées jusqu'à ces derniers temps. Je continue à citer d'après le ms. 23083. Pour les noms latins on aura recours aux index de César :

Agedincum, *Baugenci*, ff. 67 *b*, 77 *c*.
Avaricum, *Sanceurre*, ff. 67 *d*, 68 *b*, 71 *a*.
Bibracte, *Biausne* (Beaune), f. 83 *a*.
Genabum, *Giem*, ff. 66 *b*, 67 *c*.
Gergovia, *Clermont*, f. 71 *c*.
Lemonum, *Lisignon*, f. 87 *a b*.
Metiosedum, *Gevisi*, voir plus loin, p. 11.
Vellaunodunum Senonum, *Meãn*, f. 67 *b*.

Le compilateur a esquivé Bratuspantium, sur lequel on eût été curieux d'avoir son avis. Il rend Uxellodunum par *Vexelloduns* (fol. 90 *d*), ce qui ne nous apprend rien.

1. Ms. *pooir*.

pent a pure sa char ; la s'arestut li fers d'acier. Sceva, qui ot le cuer vassal et le braz fort et roide, l'enpaint par tel vertu qu'il le porte a terre del destrier seur la rive, si près qu'a pou ne chaï dedenz l'iave. Indiciomarus sailli em piez, et tret le branc d'acier : tel cop en done Sceva parmi son hiaume que il l'en trenche une piece. Li brans descendi contreval en coulant : si trancha le cheval parmi les ars devant : Sceva chaï a terre seur les piez. Indiciomarus le cuida sesir as braz, qui granz estoit et corsuz, mès Sceva ot son cop entesé de l'espée, si que il le fendi dès l'espaule amont jusque au foie : onques ne hauberc ne cuiriée nel garanti. Indiciomarus trebuche et Sceva receuvre : si li coupa le chief a tot le hiaume, puis le ficha en son la hante de l'aigle d'or. Atico rendi le destrier Inditiomarus par la resne. Il sailli sus ; si s'eslesse a esperon vers les lices, la teste en son la lance (fol. 58 *b c*).

C'est le style des chansons de geste : pour un peu l'auteur eût écrit en vers.

Au l. VII, ch. XLVI, on lit : « tanta fuit in castris capiendis celeritas » ut Teutomatus, rex Nitiobrigum, subito in tabernaculo oppressus, ut » meridie conquieverat, superiore corporis parte nudata, vulnerato equo » vix se ex manibus prædantium militum eriperet. » C'était une belle matière à développer. Ecoutons maintenant notre auteur français :

Celitomacus, li rois de la Marche, qui estoit venuz en l'aide de Vertigetorix, se dormoit en son paveillon a meriane ; il fu si seurpris que il sailli toz nuz en ses braies seur son cheval ; a paines eschapa, car li destriers fu en .iiij. leus navrez, et .j. romain l'ot pris par les resnes ; seu cuida retenir, mès il avoit le poing gros et ossu : si li donna tel cop lez l'oïe que cil cheï a terre touz estenduz. Se li Romains n'eüst la teste armée, anbedui li oeil li fussent de la teste volé. Ainsint eschapa li rois (fol. 74 *a b*).

Le récit de la bataille où Labienus défit Camulogenus, devant Lutèce (César, VII, LVII et suiv.), est des plus curieux à cause de l'interprétation topographique donnée à certains passages qui sont un perpétuel sujet de controverse pour les antiquaires. Je ne puis transcrire le morceau entier : il est trop long. Je remarque seulement que l'énigmatique *Metiosedum* du ch. LXI est rendu par *Gevisi* (fol. 77 *a*), c'est-à-dire Juvisi, identification qui se rapproche singulièrement de celle de J. Quicherat qui plaçait ce lieu à Athis [1]. Le récit de l'auteur français n'est pas exempt de développements poétiques : on y peut lire par exemple l'émouvant récit d'un duel entre Labienus et Camulogenus qui est resté inconnu à César. Mais ce que je veux extraire de ce chapitre, c'est une incidence de l'auteur qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'ancien Paris :

---

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, XXI (1852), 384.

Coment Labienus assist la cité de Paris

Entre ices choses Tytus Labienus fu venus devant Lutece, une des citez principaus de France, que l'en apele ore Paris, mès n'estoit pas a icel tens de grant renomée si comme ele est ore. .IIII. legions avoit Labienus o soi. La cité seoit en une ille enmi [1] Sainne, si comme ele fait encore, et estoient les entrées molt durement boeuses ; [por ice avoit non *Lutecia* qui sone « boeuse » [2]]. Entor le mont Saint Estienne et Sainte Genevieve n'avoit lors nul habitant, mès au tans seinte Creeust [3] qui fonda le mostier del mont en l'eneur de saint Pere l'apostre, ou Clodoeus [4] ses barons gist, i comença l'en a abiter, et meïsmement puis que li rois Chilperiz, qui fu fiuz de leur fil [5] ot fet .j. theatre es vingnes qui sont entre Sainte Genevieve et Saint Victor. De cel theatre que je vos di duroit encore une partie en estant au jor que li rois Phelipes conmença Paris de murs a ceindre par devers Petit pont (fol. 76 *a b*).

Le théâtre construit selon notre auteur par Chilpéric n'est point différent des arènes dont on a découvert un fragment important en 1870, rue Monge, à l'endroit même désigné par le texte qu'on vient de lire. Cet amphithéâtre est romain, mais Grégoire de Tours (*Hist. Franc.* V, XVIII) en attribue, comme l'auteur des *Faits des Romains*, la construction à Chilpéric. Adrien de Valois avait déjà indiqué qu'il avait dû être non pas édifié, comme le dit Grégoire, mais refait par le petit-fils de Clovis. M. Delisle a cité des vers d'Alexandre Nekham d'où il résulte qu'à la fin du XIIe siècle il subsistait encore de cet amphithéâtre des restes considérables [6]. Mais on ignorait jusqu'à présent que ces ruines avaient été déblayées lors de la construction de l'enceinte méridionale de Paris par Philippe-Auguste, c'est-à-dire en 1211 [7].

L'auteur suit les Commentaires à peu près jusqu'à la fin ; exactement jusqu'au ch. LII du huitième livre (fol. 94 *b*). Puis il fait quelques emprunts à Lucain (fol. 94 *c d*), et raconte en passant la mort tragique du

---

1. Ms. *entor* ; je corrige d'après le ms. 1391, fol. 73 *b*.
2. Ce qui est entre [ ] est restitué d'après 1391.
3. *Crehelt*, 1391.
4. *Flodoveus*, 1391, forme à noter. — Pour le lieu de la sépulture de Clovis, voy. Grégoire de Tours, II, XLIII.
5. Ms. *fiuz* ; je corrige d'après 1391.
6. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1858, p. 151. La note de M. Delisle et divers extraits relatifs au même monument ont été réimprimés dans une brochure publiée en 1870 lors de la découverte de la rue Monge (*Les Arènes de Paris...*, se vend aux Arènes et à la Société de numismatique et d'archéologie, in-8, 32 pages).
7. C'est en 1211 selon Guillaume le Breton (Bouquet, XVII, 85 *d*) que fut construite cette partie de l'enceinte.

triumvir Marcus Crassus [1]. Au chapitre *De la largesce de Julius Cesar, dont il conquist tout le monde* (fol. 95 *a*), l'auteur se rattache à Suétone, ch. XXVI [2], qu'il suit jusqu'au ch. XXXI, ajoutant de temps à autre des remarques de son propre fonds, comme ici : Suetone, XXVIII : « ... Superque Italiæ Galliarumque et Hispaniarum Asiæ quoque et Græciæ » potentissimas urbes precipuis operibus exornans. » *Fait des Romains :*

Par desus tot ice il fesoit fere riches edefices, si comme mares, tetrines [3] et palès par les plus nobles citez de Lombardie et de France et d'Espaingne, d'Aise, de Gresce : *encore apert a Paris le palès de Termes, que il fist fere, et en autres citez treuve l'en encore de ses oevres* (fol. 95 *c*).

Des passages pris d'ailleurs, de Lucain par exemple, sont intercalés çà et là. La Sybille est citée (fol. 96 *c*). Nous arrivons ainsi à la partie du *Fait des Romains* qui est imitée de Lucain. Dans le ms. que je suis de préférence (fr. 20083), cette partie commence ainsi :

Ci conmence li premiers livres Lucan de Julius Cesar.

Quant Cesar, qui donques estoit a Ravane a toute s'ost, oï la nouvele que li senaz avoit refusée la proiere que li tribun faisoient pour lui, et que li tribun estoient parti par mal de la cité de Romme, il fist tantost appareillier ses legions et les envoïa de la terre de Ravane tout quoiement, que li citoien ne s'aperceüssent de ce qu'il vouloient envaïr Romme et soi venchier, car s'il le seüssent, espoir il le vousissent retenir et prendre comme cil qui estoient de la feauté de Romme. Et pour miex faindre la chose, il ala avec les citoiens au theatre pour esgarder les communs jus de la vile, et ala esgardant une grant place ou il devoit edefier .j. cercle ou li chevalier as espées se combatoient a la guise qui est devisée arrieres (fol. 97 *a*).

Mais, malgré la rubrique de ce chapitre, nous sommes encore dans Suétone. L'auteur raconte d'après cet historien (ch. XXXII) l'apparition qui s'offrit aux yeux étonnés de César sur les bords du Rubicon ; il l'eût trouvée autrement présentée dans la Pharsale, mais il s'en est tenu à

---

1. L'occasion lui en est fournie par les vv. 103-6 du l. I de la Pharsale.

2. Le chapitre commence ainsi : « Cesar tendi as hautes choses et [fu] en » esperance de monter, car il vit que par grace de peuple pooit a baillie avenir. » Bien pesast au senat qui que la requeïst pour lui, quant il ert fors. Por ce » ne trespassoit nule largesce a privé n'a commun, et fist fere un trop riche » pledouer a Rome.·. » Suétone : « ... altiora jam meditans et spei plenus, » nullum largitionis aut officiorum in quemquam genus publice privatimque » omisit. Forum de manubiis inchoavit... »

3. Leçon corrompue : 1391 (fol. 92 *d*) *mires, termes ;* 23082 (fol. 117 *b*) *mesons, terrines ;* 246 (fol. 222 *c*) *murs, termes.*

Suétone et ne se rattache à Lucain qu'après cet épisode de la comparaison de César avec un lion, qu'il a assez bien rendue :

..... Sicut squalentibus arvis
Æstiferæ Libyes, viso leo comminus hoste
Subsedit dubius, totam dum colligit iram ;
Mox ubi se sævæ stimulavit verbere caudæ
Erexitque jubas, vasto et grave murmur hiatu
210 Infremuit : tum torta levis si lancea Mauri
Hæreat, aut latum subeant venabula pectus,
Per ferrum, tanti securus vulneris, exit.

Et autressint comme li lyons qui est a estal, quant il voit son anemi devant soi cui il veut courre suz, conqueut sa force et son mautalant et bat la terre de sa qeue et soi meïsme, et drece la creste et fremist, ne ne se doute a metre parmi .j. trenchant espié, ensement Cesar, quant il ot ce veü et il ot son hardement coilli, il hurte le cheval des esperons, si se met en l'iave a eslais et passe outre vistement (fol. 97 *c*).

Ce n'est pas sans motif que j'ai cité ce passage. Mettre César ou Suétone en français n'était pas une œuvre qui dépassât les forces d'un clerc intelligent du XIIIe siècle, à condition bien entendu de ne pas se montrer trop exigeant pour la traduction des passages qui ne peuvent être entendus sans la connaissance précise des institutions de Rome ou de la géographie ancienne. Mais traduire Lucain était pour un Français du moyen âge, réduit aux ressources de sa langue, une entreprise singulièrement ardue. L'expression des idées poétiques, pour ne citer qu'un trait caractéristique, est tout autre dans les écrits de l'antiquité que dans la littérature du moyen âge. Non que celle-ci ne connaisse les figures et les comparaisons, mais l'ancien poète français se borne en général à indiquer en quelques mots l'image que la pensée du lecteur ou de l'auditeur se chargera de compléter. Le poète antique, au contraire, se plaît à la dérouler pleinement sous nos yeux. L'auteur des *Faits des Romains* conserve des figures poétiques de son original tout ce qu'en pouvait exprimer la langue dont il se servait, tout ce qu'en pouvait comprendre l'intelligence peu cultivée de ses lecteurs. Il y a là de sa part un effort d'autant plus louable qu'après tout il ne s'est point donné pour tâche de traduire littéralement les écrits dont il a compilé sa vie de César. Il n'est point attaché à la lettre de ses auteurs à la façon de Jean du Vignai, par exemple : son système comporte une grande part de liberté, et, par suite, s'il s'est appliqué à rendre, selon la mesure de ses forces, la poésie de son original, il faut qu'il l'ait sentie, mérite assurément peu commun au temps où il vivait. Citons encore un exemple :

..... Qualis cum turbidus Auster
Repulit a Libycis immensum Syrtibus æquor,
I, 500 Fractaque veliferi sonuerunt pondera mali,
Desilit in fluctus, deserta puppe, magister,
Navitaque, et, nondum sparsa compage carinæ,
Naufragium sibi quisque facit : sic, urbe relicta,
In bellum fugitur.

Et autressi comme il avient, tele heure est, que la mers est si plaine de tempestes et de granz ondes que li mestres gouvernerres et tuit li notonnier saillent en la mer pour poour de la tourmente ançoiz que la nef soit brisie, anssint Pompée et li senatour et grans partie du pueple issirent de Romme et abandonnerent la cité a peril (fol. 100 *c*).

Certes, tout n'est pas rendu, mais l'image est reproduite dans ses traits principaux, et on en saura gré à notre auteur, surtout si on le compare à son contemporain, Jean de Thuin, qui a, lui aussi, écrit une vie de César d'après Lucain, en observant exactement la division en dix livres, mais sans rien conserver de la poésie du modèle.

Dans la version du livre III de la Pharsale, se trouve une interpolation bien inattendue, qui a été pour moi l'occasion des présentes recherches. C'est dans le passage où Lucain énumère les nations qui se rendent à l'appel de Pompée :

Interea totum Magni fortuna per orbem
170 Secum casuras in prœlia moverat urbes.

A propos de ces vers :

Movit et Eoos bellorum fama recessus
230 Qua colitur Ganges, toto qui solus in orbe
Ostia nascenti contraria solvere Phœbo
Audet, et adversum fluctus impellit in Eurum,

l'auteur français introduit un récit du voyage d'Alexandre au Paradis qui s'éloigne assez notablement de l'*Iter ad Paradisum* et de l'épisode qu'offrent certains mss. du Roman d'Alexandre [1].

Cil d'Oriant [2] la ou Ganges [3] li granz fluns nest encontre le naissement du soleil droit. L'en dist que c'est Gions, uns des .iiij. fluns de Paradis, la ou Alixandres li rois de Grece s'aresta quant il ot tant erré par terre et par mer

1. Voy. *Romania*, XI, 227.
2. Sous-entendu *si vindrent*, qui est plus haut au commencement de la phrase.
3. Ms. *la ou langages*, ce qui est absurde ; la leçon que j'adopte est assurée par divers ms. (1391, f. 108 *c*, Ars. 5186, f. 98 *b*, etc.) Dans d'autres mss., 20312 *bis*, f. 175 *c*, 23082, f. 136 *a*, etc.), il y a *Tygranes*, le Tigre, je suppose.

qu'il cuida estre a la fin du monde. Lors, quant il li fu dit qu'il ne trouveroit d'iluec en avant jamès home ne fame, il fist emplir une nef de viande, puis mist .ij. homes avoec... (fol. 112 *b c*).

Je ne m'arrête pas à ce curieux morceau qui est étudié dans mon livre sur la légende d'Alexandre, et que d'ailleurs, comme on le verra tout à l'heure, on peut lire imprimé dans une publication qui ne remonte pas à plus de vingt-cinq ans.

Le traducteur s'est trouvé souvent bien en peine de rendre en français les noms exotiques que Lucain a enchâssés dans ses vers : il en passe plusieurs et pour d'autres il a usé d'équivalents plus ou moins probables. Je note en passant qu'il traduit le *Carmanosque duces* du v. 250, l. III, par *li Escariman* (fol. 113 *d*). Cette interprétation peut nous aider à comprendre ce qu'il faut entendre par les *palie escariman* si fréquent dans nos chansons de geste[1].

Je m'attache à découvrir dans la traduction ce qui est ajouté par le traducteur. Voici quelques traits bons à noter. Lucain, IV, 427-30 :

Tunc freta servantur, dum se declivibus undis
Æstus agat, refluoque mari nudentur arenæ.
Jamque relatenti crescebant litora ponto ;
Missa ratis prono defertur lapsa profondo...

Quant les nez Antoine furent en ceste guise et la mer monta a flot seur le rivage, *selonc ce que ele seut fere au mont Saint Michiel*, la premiere nef s'esmut et se mist au flos de mer tout seriement... (fol. 122 *c*).

Il est encore question du mont Saint-Michel en un autre endroit, mais je ne retrouve plus le passage.

A propos du Parnasse (Lucain, V, 71 et suiv.), l'auteur dit :

Les anciens disoient que li mons estoit en mi le monde et lombriz de la terre. Et par ce le voloient prouver que Jupiter leissa .ij. aigles aler, l'un d'Oriant, l'autre d'Occident ; et vint li uns contre l'autre en volant, tant qu'il s'entrecon-

---

1. A ce propos, je ferai remarquer que les *Faits des Romains* fourniraient une abondante moisson à qui voudrait en entreprendre le dépouillement au point de vue du vocabulaire. Mais il faudrait que ce dépouillement fût exécuté avec intelligence, en ayant toujours sous les yeux les textes latins correspondant au français. Ainsi, au fol. 122 *b* du ms. 23083, on lit « Octaviuz, *uns margaris*, qui estoit amis Pompée » ... Octaviuz li *margaris*. Ce mot *margaris*, dont on a des exemples en français et en provençal, a été interprété par *mar -garis*, « qui a été sauvé à son malheur », comme dit M. Scheler dans sa note sur le v. 422 du fragment de *Gormont*. Raynouard, IV, 157, traduit *margerit* par « renégat, apostat », sens qui convient bien à l'exemple cité, et s'accorde non moins bien avec le sens de *magarizare*, *margarizare* « apostasier », voir Du Cange. Mais dans Lucain, IV, 433, Octavius est qualifié de « Illyricæ custos undæ ». *Margariz* s'est donc employé au sens d'amiral, chef d'une flotte.

trerent iluec en cel mont. *Mès, quoi que li ancien cuidaissent, nous creonz par tesmoing de saincte Escripture que Jherusalem est enmi le monde, car enmi le monde preescha Jhesucris et morut* (fol. 127 *c*).

Puis l'auteur est amené par le sujet à parler de la célèbre prophétie de la Sybille que rapporte saint Augustin (*De Civ. Dei*, XVIII, XXIII) :

Ce dit Lucans, qui veut si l'en croie, molt de choses vit, mès ne li lut pas dire [1]. Li un dient que cest damoiselle Phemonoen fu une des .x. sebiles qui tant furent sages, que eles sorent meintes choses qui estoient a avenir. Icele sebile qui fu née en l'isle de Cumos fist une commission de l'avenement Jhesucrist, et du jor du jouisse [2]. Li vers [3] encommence einsi, ice est a dire : « La terre suera de destrece en signe du jugement, uns roi vendra du ciel qui duerra sanz fin », et ce et assez d'autres choses dist ele en ses vers :

Judicii signum : tellus sudore madescet,
E celo rex adveniet per secla futurus...

(fol. 128 *b*).

Dans le discours de César, avant la bataille de Pharsale, l'auteur introduit les *Açouparts* [4]. Il y a dans le texte (VII, 281-3) :

Armeniosque movet, Romana potentia cujus
Sit ducis? aut emptum minimo vult sanguine quisquam
Barbarus Hesperiis Magnum præponere rebus.

Cuidiez vous que cil Numidien [5], cil Gete, cil Barbarin, cil Hermine, cil Troyen, cil *Açoupart*, cil Nubien, cil autre language dont il i a tant metent auques leur cure qui soit sires de Rome ne qui non? (fol. 144 *c*).

Notre auteur n'imite pas la réserve de Lucain s'écriant (VII, 556) :

Quidquid in hac acie gessisti, Roma, tacebo.

Il veut en savoir plus, et s'adresse ailleurs :

A la premiere assamblée que Cesar fist a Pompée et aus senatours et aus rois et aus princes qui la furent assamblé en la greignor legion que Pompée conduisoit, ot mainte bele jouste fete et maint bel cop feru, dont Lucans ne parole pas, mès nous les escrivons ensi comme nous les avons trouvez en autres livres treitiez ; en .j. livre meïsme que Cesar fist de ses fais, et en Suetoine et ailleurs. Ne pot pas estre que si adurée gens comme Pompée ot en s'eschiele, qui fu de rois et de duz et de contes et de senatours et de Rommains qui assez sa-

---

1. V, 176-7 :

..... nec tantum prodere vati
Quantum scire licet...

2. Mieux dans 1391 (fol. 125 *a*) et ailleurs : *fist vers del joïse et de l'avenement J. C.*
3. Ms. *Li uns.*
4. Voy. *Romania*, VII, 437.
5. Ms. *Minidien.*

voient d'armes, se leissassent desconfire sanz grant estour et sanz grant perte de ça et de la (fol. 146 *d*).

Mais il a puisé à une source qu'il ne nomme pas, et qui pourtant a été la plus abondante : son imagination échauffée par la lecture des chansons de geste. Toute la bataille de Pharsale est racontée en style épique. Il nous fait assister à des exploits merveilleux accomplis par des chevaliers (*Galeran*, *Aufamien*, etc.) dont les noms ne figurèrent jamais sur les contrôles des légions romaines, et ne manque pas de mettre aux prises Pompée et César en un combat singulier où les deux adversaires se blessent mutuellement, les données historiques ne permettant pas un résultat plus grave.

Lucain rapporte que César n'accorda point à ses adversaires morts les honneurs de la sépulture, et il s'écrie (VII, 809-814) :

Nil agis hac ira : tabesne cadavera solvat
An rogus, haud refert : placido natura receptat
Cuncta sinu, finemque sui sibi corpora debent.
Hos, Cæsar, populos si nunc non usserit ignis,
Uret cum terris, uret cum gurgite ponti.
Communis mundo superest rogus, ossibus astra
Mixturus.....

Ces beaux vers, empreints d'une pensée philosophique, ont suggéré à notre compilateur une singulière réflexion :

Se li ancien ardoient les cors pour honneur des sepoutures, et Cesar ne souffri pas que li ocis fussent ars, au mains ne lor pooit il tolir le commun feu qui sera en la fin du monde, que tuit ardront avoec le ciel et la terre. Si samble il par ses paroles que Lucans seüst aucune chose de la fin du siecle. Se l'en demande comment il le sot, l'en puet dire qu'il avoit leüz les escris Sebile qui em parla. Et de ce feu meismes dist David : « feus ardra quant Dameldiex vendra au jugement, et fort tempeste sera entour et environ [1] » (fol. 152 *c*).

Notre auteur ne craint pas de glisser entre les phrases pompeuses de Lucain quelques proverbes vulgaires. Ayant rapporté comment le roi Dejotarus s'était revêtu des habits d'un serviteur, le poète remarque combien les pauvres diables sont plus en sécurité que les puissants (VIII, 242-3) :

Quanto igitur mundi dominis securius ævum
Verus pauper agit !

Dont puet l'en bien savoir que, qui verais povres est, il est pluz seürs que

---

[1] Ps. XLIX, 3, 4.

cil as granz richeces. *Dont li proverbes dist : Li povres pelerins chante segurement devant le larron. Qui rienz ne porte, rienz ne li chiet* [1] (fol. 155 *b c*).

Les souffrances que les troupes fugitives de Caton eurent à endurer dans les sables de la Libye ne pouvaient manquer d'exciter la curiosité d'un écrivain du moyen âge naturellement ami du merveilleux. Notre auteur ne se borne pas à suivre de près Lucain : il le complète. Citons ce passage sur le basilic (cf. Lucain, IX, 828 et suiv.) où quelque ancien *physiologus* ou bestiaire a été mis à contribution :

Après avint que Murrus, uns connestables, encontra .j. basilique. Kok basile le claimment ces laies gens : il est de tel nature qu'il ocit de s'alaine les oisiaus deseure lui en l'air, et avant soi les bestes sauvages ; ne serpens ne autre beste ne puet durer avant s'alaine, fors seulement la moustoile. Icele seule l'ocit quant ele l'ataint. Roy des serpens l'apele l'Escripture. Cei basilique la moitiés derriere en est crapos, l'autre moitiés devant en est kok, et a creste et bec pendant. Se il voit .j. home ainz que li hom voie lui, li hom muert tantost [2] (fol. 170 *b*).

Le dixième livre de Lucain, où sont contées les amours de César et de Cléopâtre, offrait à un écrivain, ami des récits romanesques, de nouvelles occasions de délaisser Lucain. Voici par exemple un portrait de Cléopâtre qui doit peu à l'auteur de la Pharsale :

Ele fu vestue de lin et de pourpre gouté a or. Ele ot entor ses crins et entour son col grant charge des plus precieuses pierres que l'en pot trouver en la Rouge mer et ailleurs. Ele ot a son col .j. fremail d'or et de james qui toute enluminoit sa gorge ; et ot unes frenges lées de fin or environ la chevechaille de sa pourpre. Li dui chief li en descendoient aval som pis en croiz, si que ses pis devant en estoit tous enluminez. La ceinture qu'ele portoit fu d'un quir de serpent luisanz et menuement mailliez ; li membre et la boucle furent d'or et de pierres. Du mantel ne fet mie a parler, qui li jut derriere son dos seur la couche, car ele ot les ataches ostées de son col pour miex moustrer la feture de ses espaules et de son cors que ele ot assez bien mollé. Ele fu longue et droite ; pluz grossete fu un pou par entour les hanches que par le pis ; grelle fu par la ceinture ; la chevelure ot sore et espesse et longue ; le front large et plain et ample, les sorcilz grelles et voltis, les eulz gros et vairs, le nez haut et droit et de bele mesure, les oreilles petites et nettes, les levres vermeilles et grossetes, la bouche bien fete, le menton roont, la coulour fresche et vermeille. Li fars que ele i ot

1. Pour le premier proverbe, cf. Juvénal, x, 22 : *Cantabit vacuus coram latrone viator ;* pour le second, voy. Le Roux de Lincy, *Livre des Prov.*, II, 405.

2. Sur les propriétés merveilleuses du basilic, on peut voir une longue suite de témoignages rassemblés par M. le comte de Bastard dans les notes de son volumineux rapport sur la crosse de Tiron, *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, IV, 776-80. A ces témoignages on en pourrait ajouter plusieurs, par ex. Brunet Latin, éd. Chabaille, p. 192.

mis l'amenda mout. Les mameles ot assez dures et petites, la jambe ot bien fete et le pié bel et bien taillié. Ses chauces furent de cendel ; li soller d'orfrois a pelles d'Oriant ; la couverture du mantel qu'ele ot affublé fu d'un samis, la pane fu blanche d'ermine esleüe, li tassel d'or fin ou il ot .ij. rubis seelez qui valoient .iiij. citez (fol. 175 *b c*).

Jean de Thuin qui, du reste, ne fait en général aucun effort pour reproduire la pensée de Lucain et se borne à une analyse historique, a fait, lui aussi, un portrait de Cléopâtre qu'on croirait tiré d'un roman de chevalerie. J'avoue que ses notions esthétiques me paraissent supérieures à celles de l'auteur anonyme des *Faits des Romains*. Sa description est mieux liée ; les différents traits qu'il a imaginés forment un meilleur ensemble : il sait opposer la « brunour » des sourcis à la blancheur du front, il s'élève au-dessus de l'appréciation purement matérielle où se renferme son contemporain lorsqu'il dit que « s'uns hom ki malades fust d'une » grant maladie peust tant faire que baisier la peust et sentir le grant » douçour ki de son cors issoit, il en revenist tous en santé »[1]. Bref, sa Cléopâtre me plaît mieux.

La fin du dixième livre de la Pharsale a paru à notre auteur obscure et trop peu explicite. Il nous fait part en ces termes de son embarras :

Ceste chose que nous avons ici contée de la mort Tholomé et de Photinus[2] et Achillas et de la delivrance Arsenoë touche Lucans si trés briefment et si obscurement que nus ne puet estre certefiez de la verité ne de l'ordre de l'ystoire par chose qu'il en die. Ci endroit fina il son livre, endroit .j. assaut qui fu au pont d'Alixandre, et a la tor du Far ; ne parfina pas Lucans la bataille, car il morut ançois qu'il peüst achever ce qu'il avoit proposé a fere, car il cuidoit toute l'istoire poursivre jusqu'a la mort Cesar, ançois que il moreust. Mès il fu adevanchiz ançoiz qu'il eust mené son livre a droite fin. Suetoines ne fist fors touchier ses batailles, car Cesar meïsmes en fist livres ou Lucans prist la greignor partie de ce qu'il en escrist, fors seulement de ceste bataille d'Alixandre. De cele ne lessa Cesar nul escrit, ne de cele d'Aufrique qu'il ot contre Juba, ne de Scipion ne de la daarraine d'Espaigne qui fu a la cité ou il assist les .ij. filz Pompée, ainz dist bien Suetoines que de ces .iij.[3] daarraines batailles n'est ii nus certains autours[4] ; voirement Herodotus[5] et Berosus et Oppius[6] et Hyr-

---

1. *Li hystore de Julius Cesar*, von Jehan de Tuim, hgg. von F. Settegast, 1881, p. 162.
2. Ms. *Protinus*.
3. Ms. *iiij*.
4. Suétone, *Cæsar*, LVI : « nam Alexandrini Africique et Hispaniensis incertus auctor est. »
5. Ms. *Herodocus*.
6. Selon Suétone (*Cæsar*, LVI) on attribuait à Oppius les « livres sur les guerres d'Alexandrie, d'Afrique et d'Espagne », mais je ne me rends pas compte de la mention d'Hérodote et de Bérose.

tius [1], cist .iiij. em parolent en leur escris, mès ce est mout confusement, et sont a chief de piece contraire. Dont l'en trueve, en tel i a, que Tholomé fu noiez par jour en une bataille qu'il ot meüe contre Cesar, qui ensement fu issuz de la tour du Far a navie contre les seues nez. Et fu cele bataille si dure et si fiere en mi la mer que li un et li autre i perdirent assez des leur. Mès Tholomé en ot le poiour, car li pluz de ses nez i peri, et la seue nef meïsmes i peri et affondra, et fu lors noïez. Après fu trouvez en .j. hauberc doré. A ceste chose samble il que Suetoines s'acort, car il dist que quant Pompée fu mors, Cesar fist une trés grief bataille, contre Tholomé sanz couvenable leu et tens, car il estoit yver, et Tholomé estoit en sa cité bien garnie de gent et d'autre chose : Cesar estoit touz despourveus sanz sa gent [2]. Itant en dist Suetoines, et noient pluz n'i parole, ne de nuis ne de jours, mès Berosus et Oppius devisent la chose si comme nous avons dit. De sa venue en Egipte, quant il chaçoit Pompée, dist Suetones [3] autressi comme Lucans : il dist qu'il i ala par cel estroit bras de mer qui devise Aise et Europe. Hellespont le claimme Escripture, pour Helles, une damoiselle qui i cheï : le Bras saint Jorge le suelent nommer li auquant [4] (fol. 182 *b c*).

Pendant une page encore l'auteur poursuit l'histoire à l'aide de Suétone et de Lucain ; il arrive enfin aux derniers vers de la Pharsale :

... Cil d'Alixandre feroient seur ses compaignons d'espées et de haches. Quant Cesar vit a tel destroit lui et ses compaignons, en grant doute fu se il se lairoit iluec detrenchier, ou se il se rendroit. Membra lui de Seva qui avoit si grant renommée conquise a touz jours pour la proece qu'il ot fete aus murs de Duraz, la ou Pompée estoit enclos, quant il retint touz seuz Pompée et ses hommes au pertruis du mur qu'il avoient abatu, si que onques ne lor en lut issir, et morut iluec Seva a grant honneur [5]. Se Cesar eüst ensement leu de lui deffendre, il ne li chausist de sa mort. Ici fenist Lucans son livre (fol. 183 *a*).

L'auteur paraphrase ensuite le ch. LXIV de la vie de César de Sué-

---

1. Ms. *Arsius*. Je corrige d'après 1391, fol. 184 *b*; il y a aussi *Arcius* dans 20082, fol. 218 *a*.
2. Cf. Suét., *Cæsar*, XXXV.
3. *Ibid.*, LXIII.
4. Le nom de Bras Saint-Georges s'applique proprement au Bosphore, c'est-à-dire au détroit qui réunit la mer de Marmara à la mer Noire. C'est là, sur la rive Asiatique, qu'était situé le monastère de Saint-Georges. L'Hellespont, au contraire, était le nom du détroit qui réunit la mer de Marmara à la mer Egée. Mais au moyen âge on désignait communément toute la mer de Marmara, y compris les détroits placés à ses deux extrémités, sous le nom de Bras-Saint-Georges. C'est par exemple le sens constant de ce nom chez Villehardouin.
5. L'auteur développe, d'après VI, 141 et suiv. Ici l'exploit de Scæva est brièvement rappelé :

..... Respexit in agmine denso
Scævam, perpetuæ meritum jam nomina famæ
Ad campos, Epidamne, tuos, ubi solus apertis
Obsedit muris calcantem mœnia Magnum.

tone, puis il conte les guerres d'Afrique et d'Espagne sans aucun souci de la vérité historique. Cette partie du livre est un véritable roman. La bataille de Thapsus, par exemple, et la mort de Juba sont un pur récit de chanson de geste. Après avoir narré à sa façon la bataille de Munda, il se reprend à Suétone en ces termes :

Quant Cesar ot la viconté de Monde [1] et le païs d'entour ordené a sa volenté, et Basiliuz et Gueneus furent mis en bele sepouture dedenz la cité de Monde, il leissa .j. prevost en la terre ; si s'en vint a Romme. Li Rommain le reçurent a granz despens, car il ne quita onques nul de ses triumphes, ainz l'en firent li Rommain .v. En un seul mois l'en firent .iiij., mès il avoit aucun jor entre .ij. d'un triumphe a l'autre. Et cil .iiij., ce dist Suetones, li furent fet lorsqu'il ot vaincu Juba et Scipion ainz qu'il alast a Monde en Espaigne. En cest darrain retour d'Espaigne li fu fez li quinz (fol. 197 *b*).

C'est le ch. XXXVII de la vie de César, et l'auteur poursuit la traduction ou plutôt la paraphrase de Suétone jusqu'au dernier chapitre, ajoutant fort peu aux données du biographe de César. Je remarque que les *Daci* et les *Parthi* du ch. XXXIX sont rendus par *Danois* et *Turs* (fol. 198 *d*) ; au ch. XLVI *Suburra* devient « la rue des Cousturiers » (fol. 199 *a*). Les derniers mots du même chapitre « in expeditionibus » tessellata et sectilia pavimenta circumtulisse », donnent lieu à une paraphrase où on relèvera quelques mots intéressants :

Il fesoit charroier les tables de marbre et de pourfire, quarées et soieïces, par les regions ou il les trouvoit, a fere le pavement de Ronme. Quant il aloit en ost et il trouvoit les riches coulombes d'ebenuz et d'autres marbres goutez, il les faisoit mener a Romme, ou par terre ou par mer (fol. 199 *a b*).

La traduction des fameux vers supposés rythmiques : *Gallias Cæsar subegit, Nicomedes Cæsarem* est assez réussie :

Cesar a mis France sous soi, li autre disoient, Nicomede Cesar sous li. Cesar a eu triumphe qui a France soumise : Nicomede n'en a point a cui Cesar s'est sousmis (fol. 199 *c d*).

Moins heureuse est la traduction de ces mots qui terminent le ch, LVI « ... ad Pompedum Macrum *cui ordinandas bibliothecas delegaverat* » : « Maqres *qui s'entremetoit de bibles* » (fol. 200 *c*). Il y a ici un contre sens fondé sur la signification particulière que *bibliotheca* avait prise depuis saint Jérôme. L'opposition de *quirites* et de *milites* (ch. LXX) est mal saisie dans cette phrase : « les clama anious serjans a glaives en leu de chevaliers » ; mais il faut avouer que l'équivalent propre de *quirites* n'était pas facile à

1. Ici et plus loin *Mode*.

trouver. L'ancienne langue ne possédait ni « civil », comme antithèse de « soldat », ni aucun autre synonyme plus ou moins vulgaire. Dans le récit de l'assassinat de César les mots καὶ σὺ τέκνον ont été une pierre d'achoppement pour le traducteur, qui, interprétant au jugé le texte grec, écrit : « Li uns dist que Brutus apela il traitre quant il le vit acourre vers » lui pour ferir le » (fol. 205 *b*).

L'ouvrage se termine ainsi [1] :

De ceus qui l'ocistrent ne vesqui nus plus de .iij. anz après sa mort, ne onques nus n'en morut de bele mort : li un morurent en bataille, li autre noierent en la mer : tiex i ot qui s'ocistrent de leur greffes meïsmes dont il orent Cesar ocis. *Explicit.*

Plusieurs des chapitres paraphrasés en cette fin du *Fait des Romains* avaient déjà été utilisés en d'autres parties, d'où certaines répétitions à peu près inévitables. Parfois cependant le compilateur omet tel passage de Suétone, se souvenant qu'il l'avait déjà employé plus haut ; ainsi, pour ne citer qu'un exemple, dans la version qu'il donne du ch. LII (fol. 200 *a*), il laisse de côté la phrase « sed maxime Cleopatram, cum » qua et convivia in primam lucem sæpe protraxit, et eadem nave thama- » lego pene Æthiopia tenus Ægyptum penetravit, nisi exercitus sequi » recusasset ». Il se rappelait que ce peu de lignes lui avait fourni, en un autre endroit de sa composition, la matière d'un long développement [2].

Nous savons maintenant ce que contiennent les *Faits des Romains* : il est temps d'aborder les questions que la critique est tenue de poser, sinon de résoudre, lorsqu'elle s'applique pour la première fois à l'étude d'une œuvre littéraire. Ces questions sont celles qui concernent la personne de l'auteur, le temps et le lieu de la composition, le but de l'ouvrage, le succès qu'il a obtenu.

L'auteur nous est inconnu, et, à moins de quelque découverte imprévue, nous devons nous résigner à ne le jamais connaître. Il peut, à

---

1. Cf. le dernier chap. du *César* de Suétone.

2. Fol. 183 *c* : « Puis demoura Cesar en Egipte tant que dui an furent » acompli ; fesoit ses deduis et ses degras avoec la royne Cleopatra ; menjoient » ensamble et si longuement fabloioient après mengier que lor siege duroient de » 'avesprement jusq'au matin ; tant entendoient a deduire et a fabloier... Meintes » fois avenoit qu'il entroient el Nille seul a seul en .j. batel, fors seulement les » .ij. gouverneours qui le batel menoient, et aloient encortiné parmi l'iave, et li » chevalier Cesar aloient après lui chevauchant et sivoient le batel sur l'iave. Et » alaissent volentiers en ceste maniere au lonc d'Egipte parmi Ethiope, tout adès » el flun, Cesar et Cleopatra, se li chevalier les vousissent sivre, mès a desdaing » lor tornoit, et tant qu'il li distrent .j. jour : « Nous ne vouz sivronz pluz en » tel guise » et s'en retornoient sanz congié li auquant... »

première vue, sembler singulier qu'une œuvre de ce genre, trop considérable pour être une entreprise entièrement privée, composée, selon les apparences, pour être dédiée à quelque grand personnage, soit anonyme. Mais cette œuvre est restée incomplète. Dans le prologue publié ci-dessus, p. 6, on lit : « et commencerons nostre conte principalement » a Julius Cesar, *et le terminerons a Domitien qui fu li douziemes empe-* « *reres* ». Nous ne possédons que le livre premier d'une compilation qui devait contenir au moins deux livres, et selon toute apparence, le vrai titre de l'ouvrage était celui du ms. 893 du fonds de la Reine, à Rome : « Ici comencent li fet des Romains compilé ensemble de Saluste et de Sué-» toine et de Lucan. *Cist premiers livres est de Juille Cesar.* » Nous avons déjà noté [1] qu'à la fin de l'ouvrage, dans le même ms., on lit : « Ici ter-» mine Suetoines la vie et la geste Cesar. *Ci fenist li premiers volumes des XII Cesars* ».

Nous ne supposerons pas que par une infortune singulière le second volume des Douze Césars se serait perdu tandis qu'il nous est parvenu du premier plus de trente exemplaires [2], sans compter les éditions. Nous dirons simplement que, pour une cause que nous ignorons, le second volume n'a pas été fait, que le tome premier, seul terminé, a été mis dans la circulation sans la dédicace ou l'épilogue où l'auteur de la compilation devait se nommer.

Si nous devons nous résigner jusqu'à nouvelle découverte à ignorer le nom du laborieux compilateur de la vie de César, nous pouvons du moins fixer avec assez de probabilité le temps et le lieu où il écrivait. C'était au temps de saint Louis et à Paris. La seconde de ces deux assertions n'est que vraisemblable, mais la première peut être démontrée.

Brunet Latin, dont le *Tresor* fut achevé en 1266 au plus tard [3], ayant à citer au ch. XXXIV de son troisième livre un exemple d'exorde, choisit le discours que Salluste [4] met dans la bouche de César, répondant à Silanus. Il le fait précéder d'un court avant-propos dont la matière est également empruntée à Salluste. Or, l'avant-propos et le discours

---

1. Voir ci-dessus, p. 2, note 2.
2. Aux vingt-quatre exemplaires mentionnés ci-dessus, p. 2-3, il faut ajouter ceux, au nombre de treize, où les *Faits des Romains* sont joints à l'Histoire ancienne. Voir ci-après, p. 49-51.
3. Les récits historiques qui vont jusqu'à 1269 ne se trouvent que dans quelques mss. ; voy. l'édition de Chabaille, p. XXIII. Dans cette édition, faite sans aucune critique, la différence des deux états du *Trésor* n'est pas indiquée avec une précision suffisante, mais nous n'avons à tenir compte présentement que du premier, dont la date est suffisamment établie.
4. *Catilina*, LI.

sont pris non pas directement à Salluste, mais au *Fait des Romains*. Pour le démontrer, je vais transcrire d'abord quelques lignes de l'historien latin, puis, en colonnes parallèles, le texte du *Fait des Romains* et celui de Brunet:

Tunc D. Junius Silanus primus sententiam rogatus quod eo tempore consul designatus erat, de eis qui in custodiis tenebantur, et præterea de L. Cassio, P. Furio, P. Umbreno, Q. Annio, si deprehensi forent, supplicium sumundum decreverat... Sed Cæsar, ubi ad eum ventum est, rogatus sententiam a consule, huiusce modi verba locutus est:

« Omnis homines, patres conscripti, qui de rebus dubiis consultant, ab odio, » amicitia, ira atque misericordia vacuos esse decet. Haud facile animus verum » providet ubi illa obficiunt, neque quisquam omnium lubidini simul et usui » paruit... »

Fait des Romains	Brunet Latin
(B. N. fr. 20083, f. 10 *a*)	(Edit. Chabaille, p. 505-6)
Decius Silanus, uns nobles senators qui estoit nomez et esleüz a estre conseles l'an après, dist premiers sa sentence par le conmandement Ciceron. Cil dist que li prison devoient estre tormenté et livrez a mort; et dist que se Publius Furius et Lucius Cassius et Publius Umbrenus et Quintus Antonius pooient estre pris, que l'en feïst autretel d'euls. Chascuns des senators disoit autretel, tant que Cicerons demanda a Julius Cesar sa sentence. Julius se leva et dist:	Salustes dit que Decius Sillanus, uns nobles senators qui estoit esleüz a estre consul l'an après, dist premiers sa sentence, que li prisonier devoient estre livré a mort, et il et li autre que l'en pooit prendre; et quant il ot son conte finé, et que tuit li autre, par po, se acorderent a sa sentence, Jules Cesar, qui voloit les prisons deffendre, parla par coverture maistrielment en ceste maniere:
« Seigneurs peres escrit, tuit cil qui » veulent droit conseill doner des choses » douteuses, ne doivent esgarder a ire » ne a haïne n'a amor n'a pitié. Car ces » .iiij. pueent fere a home lessier la » voie de droiture et desvoier de droit » jugement: sens ne vaut rien la ou hom » veut del tout suivre sa volenté... »	« Seignors peres conscrips[1], tuit » cil qui veulent conseil doner des » choses doutouses, il ne doivent » esgarder a haine ne a ire ne a » amor ne a pitié, car ces .iiij. choses pueent faire laissier a home la » voie de droiture et desvoier de » droit jugement: sens ne vaut » riens la ou l'on veult dou tout » suire sa volenté... »

Le lecteur peut continuer la comparaison: le discours finit à la page 509

1. *escrist* en variante.

de l'édition Chabaille, au fol. 11 *a* du ms. 20083. Suit dans Brunet un commentaire analytique de ce morceau d'éloquence, puis vient le discours de Caton[1] (pp. 511-7) également tiré des *Faits des Romains*, ms. précité, du fol. 11 *a* au fol. 12 *a*.

Personne, j'imagine, n'aura la pensée qu'ici l'original est le *Tresor* de Brunet. On ne concevrait pas que l'auteur des *Faits des Romains* eût emprunté au *Trésor* quelques pages de traduction, lorsqu'il lui fallait traduire directement de Salluste, de Suétone, de César, de Lucain, la valeur d'un très gros volume. D'ailleurs on a vu au début de la citation que le texte du *Trésor* était quelque peu abrégé, ce qui indique clairement que Brunet est l'emprunteur.

Mais, dira-t-on, une troisième hypothèse est possible. Pourquoi Brunet ne serait-il pas aussi l'auteur des *Faits des Romains ?* Les Italiens ne nous ont-ils pas devancés dans l'intelligence de l'antiquité ? Et n'est-il pas naturel d'attribuer à un de leurs écrivains un ouvrage qui se distingue par un effort, bien remarquable au XIIIe siècle, pour faire passer en langue vulgaire, avec une fidélité relative, le plus possible de la poésie de Lucain ? Enfin le succès rapide que les *Faits des Romains* ont obtenu en Italie, succès attesté par les copies relativement nombreuses où se reconnaît une main italienne, et par l'ancienne version en toscan, n'est-il pas un argument de plus en faveur du Florentin Brunet ? — L'idée est séduisante : je l'ai examinée attentivement et la rejette résolument. D'abord, si Brunet Latin était l'auteur des *Faits des Romains*, il serait bien surprenant qu'il n'eût pas mis son nom dans le prologue, ou qu'un des nombreux copistes par les mains desquels l'œuvre a passé n'eût pas eu la pensée d'inscrire à l'*incipit* ou à l'*explicit* le nom d'un homme à qui l'immense succès du *Trésor* avait fait une réputation. Cet oubli ou cette ignorance serait particulièrement étrange de la part de copistes ou de traducteurs italiens. Ainsi tombe l'argument qu'on pourrait tirer des exemplaires exécutés au delà des Alpes.

Puis, il y avait pour Brunet Latin, rédigeant une histoire de César, plus d'une occasion de se déceler. Dans son *Trésor* (Chabaille, p. 45-6) il donne une place relativement considérable à Catilina, et de sa défaite auprès de Fiesole il prend occasion de parler de Florence et de lui-même. Rien de tel dans les *Faits des Romains*, rien de

> quell' ingrato popolo maligno
> Che discese di Fiesole ab antico.

Fiesole n'est même pas mentionné, quoique les derniers chapitres de la

---

1. *Catilina*, LII.

Conjuration de Catilina soient longuement paraphrasés. Enfin, ce qui est décisif, l'ouvrage prouve chez son auteur une ignorance à peu près complète de la géographie de l'Italie, tandis qu'au contraire cet auteur était évidemment familier avec la géographie de la France et s'étudiait, nous l'avons vu plus haut, à identifier les villes de la Gaule que mentionne César. Ces arguments me dispensent d'insister sur la différence de style qui s'observe entre les *Faits des Romains* et le *Tresor*. Brunet, par exemple, n'aurait jamais eu la pensée de raconter les batailles de César en style de chanson de geste.

Si les *Faits des Romains* sont plus anciens que le *Trésor* de Brunet, le roi Philippe, qu'on aurait pu appeler « le mal peigné » dont parle l'auteur, ci-dessus, p. 7, ne peut être un autre que Philippe-Auguste. Et ce n'est pas la seule fois que ce prince est mentionné. On se rappelle le curieux passage cité p. 11, sur la destruction des arènes de Paris, lors de la construction du mur d'enceinte élevé par ordre du même roi. Cette opération eut lieu en 1211. Ces deux allusions historiques ont tout le caractère du témoignage d'un contemporain. On est donc conduit à admettre que notre auteur, quelle que soit l'époque où il a pris la plume pour composer sa vie de César, était né vers la fin du XIIe siècle ou dans les premières années du XIIIe.

J'ai dit plus haut qu'il devait avoir écrit à Paris. De preuve directe il n'y en a pas, mais la présomption est très forte, si on considère que c'est à Paris qu'on traduisit la Bible vers le commencement du règne de saint Louis [1], qu'enfin toutes les traductions et compilations françaises de quelque importance faites au XIIIe siècle, l'ont été à Paris, à l'exception d'un petit nombre dont l'origine, soit wallonne, soit lorraine, se reconnaît à première vue.

Les *Faits des Romains* n'ont pas été mis à contribution par le seul Brunet Latin. Sous le titre de « continuation de Guillaume de Tyr de 1229 à 1261, dite du ms. de Rothelin », les éditeurs du tome II des *Historiens occidentaux des Croisades* (1859) ont publié une compilation historique qui, en somme, se compose de plusieurs morceaux tout à fait disparates mis bout à bout par les copistes. Cette compilation est divisée, dans l'édition des *Historiens occidentaux*, en LXXXII chapitres. Les chap. numérotés XLIII et XLIV et LIX à LXXXII constituent le document qui a été publié antérieurement par Michaud et Poujoulat, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, I, 359-401 [2], sous le titre de

1. Voy. S. Berger, *La Bible française au moyen âge*, p. 156.
2. Réimprimé par M. Fr. Michel dans son édition de Joinville (Paris, Didot, 1858, pp. 253-313).

Lettre de Jean-Pierre Sarrasin a Nicolas Arrode. Cette lettre, pour le dire en passant, est un morceau historique tout à fait remarquable et qui n'a pas été jusqu'ici apprécié à sa pleine valeur. Mais dans l'édition des *Historiens des Croisades*, il est fort difficile de s'en rendre bien compte, car elle est coupée en deux par une interpolation que les éditeurs auraient dû rejeter en note. En effet, cette lettre est formée dans l'édition par les chapitres XLIII et XLIV, et LIX à LXI [1]. Ce qui vient après le chapitre LXI est une chronique de Terre-Sainte entièrement indépendante de Jean-Pierre Sarrazin. Quant aux quatorze chapitres numérotés XLV à LVIII, ils sont interpolés : on ne les trouve que dans trois mss. [2] sur six que les éditeurs des *Historiens des Croisades* ont connus de cette compilation. L'interpolation était évidente. On a bien vu que ces quatorze chapitres n'avaient rien à faire avec les croisades [3], mais on n'a pas su jusqu'à présent d'où ils étaient pris. Si on l'avait su, il est probable qu'on se serait abstenu de les imprimer dans les *Historiens des Croisades*, où ils viennent s'intercaler de la façon la plus fâcheuse entre deux phrases de la lettre de Jean-Pierre Sarrasin.

De ces quatorze chapitres, le premier (XLV) « des perilz et des tormenz qui sont en mer », qui parle des Syrènes, du gouffre de Carybde, de l'Etna, est tiré de quelque compilation qui reste à chercher : ce n'est pas un extrait de Brunet Latin, comme on pourrait le supposer. Les treize autres chapitres sont tirés des *Faits des Romains* ; l'interpolateur a indiqué sa source de la façon la plus explicite à la fin du ch. XLV :

En un livre que l'en apele *Cesar* treuve l'en des perilz que .j. grant prince de Rome, qui avoit a non Cathonz, et si compaignon orent en mer et es deserz de Libe, et dit ensi :

[*Ch.* XLVI]. Il plout a Cathon et a ses compaignons que il alassent el reigne Juba le roi de Libe, qui marchissoit a la terre d'Ethiope ou li Mor sont, mès nature leur empeeschoit le chemin par .j. felon trespas qui estoit en leur voie...

Ce « Livre que l'en apele Cesar » n'est pas différent des *Faits des Romains* qui, dans l'état incomplet où ils nous sont parvenus, portent très légiti-

---

1. *Historiens occidentaux*, II, 568-71 et 589-93 ; Fr, Michel, 253-260 ; Cf. de Mas Latrie, *Chronique d'Ernoul et de Bernart le Tresorier*, 547-8.

2. Ce sont les mss. Bibl. nat. fr. 2634 (anc. 8316), dit ms. de Fontainebleau, *A* de l'édition ; com. du XIVe siècle ; l'interpolation y occupe les ff. 412 *b* à 419 *d* ; — Fr. 2825 (anc. 8404), *F* de l'édition, à laquelle il a servi de base ; l'interpolation occupe les ff. 335 *a* à 343 *a* ; — Lyon, palais Saint-Pierre, *E* de l'édition. — Mais la même interpolation se trouve peut-être ailleurs encore, tous les mss. qui renferment cette compilation n'ayant pas été examinés de près ; voy. les nos 47 à 62 de l'inventaire sommaire des mss. de l'*Eracle* dressé par M. Riant dans les *Archives de l'Orient latin*, I, 247.

3. Voy. *Hist. Occid.*, II, 71, note.

mement, nous l'avons vu plus haut, le titre de « Livre de César » ou « Vie de César ». Et en effet le chapitre commençant par « Il plout a Cathon et a ses compaignons » se retrouve dans le ms. 23083 au fol. 165 *b* : « Après volt Caton qu'il alaissent el regne Juba qui marchissoit » aus Mors, mès un perius divers lor empeeçoit lor chemin par .j. felon » trespas qui estoit en lor voie. » Voici, à partir de ce point, la correspondance entre les chapitres interpolés qui ont pris place dans les *Historiens des Croisades* et le ms. 23083 [1] :

[Ch. xlvii). Quant Cathonz et si compaingnon furent el desert entré... = 23083, fol. 167 *b*.

[Ch. xlviii]. La chalour fu levée si grant que trop... = 23083, fol. 168 *c*.

[Ch. xlix]. Uns jouvenciaux de grant lingnaige, Aulus avoit non... = 23083, fol. 169 *b*.

[Ch. l]. Lorz toust de meintenant il ravint une triste aventure... — 23083, fol. 169 *c*.

[Ch. li]. Aprèz avint une maniere moult diverse... = 23083, fol. 169 *d*.

[Ch. lii]. N'orent mie granment avant alé... = 23083, fol. 170 *a*.

[Ch. liii] Estes vous, einsint comme il aloient... = 23083, fol. 170 *a*.

[Ch. liv]. Aprèz avint que Murcus [*lis.* Murrus], unz connestables... [2] = 23083, fol. 170 *b*.

[Ch. lv]. Un matinet avint que Publius, .j. niez Sciphyon... = 23083, fol. 170 *c*.

[Ch. lvi]. Tant alerent toutes voiez que fortune leur apareilla .j. pou d'aide... = 23083, fol. 171 *a*.

[Ch. lvii]. De cel flun du Nil ont maintez genz demandé... *Phrase de transition faite par l'interpolateur qui ici passe plusieurs pages où il est question des amours de César et de Cléopâtre. Mais à la septième ligne du même chapitre nous retrouvons la teneur des* Faits des Romains : Cil Achoreuz qui estoit evesques d'Alixandre seoit desor .j. faudestuel... = 23083, fol. 175 *d*.

Ce chapitre lvii se termine par ces mots : « ... ainz arose toutes les » valées et les plains et les chanz d'Egypte jusques aus montaingnes », qui se retrouvent dans le ms. 23083 au fol. 177 *b*. Le chapitre lviii est pris de la partie du *Fait des Romains* qui correspond au troisième livre de la Pharsale ; mais n'a pourtant rien de commun avec Lucain :

[Ch. lviii]. Quant li roiz de Macedoinne, li granz Alixandrez, qui tant conquist de terrez, fu alez a toutes ses olz jusques vers Oriant, droit vers le nessement del soloil, il se logierent tuit ensemble suer le flun du Nil que saint Jeroisme apele en la Bible Gyon. La endroit s'aresta Alixandre quant il ot tant alé

1. Je remarque une fois pour toutes que l'interpolateur omet d'assez longs passages.

2. C'est le passage où il est question du basilic ; voy. ci-dessus, p. 18.

par mer et par terre, et bien cuidoit estre au coron de la terre par deverz Oriant. Adonques li fu dit qu'il ne troveroit dès illeuc en avant ne home ne fame : il fist emplir une nef de quanque mestierz li fu, puis mist de sa gent dedenz. Li dui chevetainnes de cele nef orent a non Mitoines et Aristeus...

C'est le récit même du voyage d'Alexandre au Paradis terrestre, tel que nous l'avons trouvé plus haut (p. 14-5), dans les *Faits des Romains*.

On pourrait constater ailleurs encore dans notre ancienne littérature, des emprunts aux *Faits des Romains*. Jean Mansel, par exemple, au xve siècle, en a introduit des parties considérables dans *Fleur des Histoires*. Mais je ne pousse pas plus loin la recherche, les deux emprunts que j'ai signalés suffisant à prouver la date relativement ancienne de l'ouvrage.

Ce qui caractérise cette histoire de César, c'est un mélange singulier de traduction et de développement poétique. On dirait l'œuvre d'un humaniste uni, je ne dirai pas à un poète, mais à un jongleur. L'humaniste traduit, et souvent assez heureusement, les textes latins, le jongleur apparaît dans toutes les scènes qui pouvaient plaire à un auditoire du moyen âge, et les arrange à la mode des romans de chevalerie. Assurément personne ne croira que les *Faits des Romains* aient été composés par deux collaborateurs, s'associant pour traiter les diverses parties du sujet selon leurs aptitudes particulières. Ce genre de collaboration n'était pas pratiqué au moyen âge. Mais il ne semble pas absurde à première vue de supposer que l'auteur inconnu du *Fait des Romains* ait eu sous les yeux, outre les écrivains romains qu'il nomme, une chanson de geste, d'ailleurs inconnue, ayant pour matière l'histoire de Jules César. Et en réalité il n'est pas impossible qu'il ait existé sur César un poème antérieur à celui de Jacot de Forest qui, par sa date, est ici hors de cause[1], bien que les témoignages qu'on a invoqués en faveur de cette hypothèse[2] ne soient pas concluants. Mais je ne crois pas que le *Fait des Romains* puisse fournir un argument en faveur de l'existence d'un tel poème. Le même écrivain pouvait réunir les connaissances d'un clerc aux aptitudes d'un jongleur. Cette supposition n'a rien d'invraisemblable au xiiie siècle. Il n'y a véritablement pas disparate entre les diverses parties de l'ouvrage. Les passages mêmes qui sont traduits avec le plus d'exactitude décèlent un homme habitué à manier sa langue, disposé à traiter librement sa matière, un écrivain doué d'une certaine originalité et qui est quelque chose de plus qu'un simple translateur. A part les morceaux tels que les récits de bataille ou l'épisode de Cléopâtre, dans lesquels les textes latins

1. Voy. *Romania*, XII, 380.
2. Fr. Michel, *Guerre de Navarre*, 421-4 ; cf. *Flamenca*, p. 284 note, et p. 427.

ne sont suivis que de très loin, on rencontre en un grand nombre d'endroits, comme l'analyse qui précède l'a prouvé, des additions, de brefs développements que l'on ne peut aucunement considérer comme des emprunts à un poème.

Si j'ai été amené à soulever la question à laquelle je n'hésite pas à répondre négativement, c'est qu'un instant j'ai pu croire que l'auteur avait eu sous les yeux un poème sur César et même qu'il en avait conservé quelques vers En effet, dans le ms. fr. 1391, l'un des plus anciens que nous possédions des *Faits des Romains*, on lit, au haut du feuillet 162 *b*, un passage en vers. Dans la marge supérieure le copiste a écrit *Rime :* Voici ces rimes :

Assaracus li dist :

Sire compains, qui vos a fait boichier?
Molt bien savriés .j. porcel depecier
Levus s'en rit, si ra feru Disdier :
Si souavet li rest le hanepier
Que la cervele li fist dou test voidier.
Assaracus qui tint sa mace
Aide a descombrer la place
.V. en ocist en peu d'espace
L'un apeloit l'en Cyriace ;
Celui frossa et nés et face
Assaracus en cele chace.

Lors fu li estorz granz ; cil de la galie ne porent plus endurer...

Ces vers qui se rattachent de loin à un passage du IXe livre de la Pharsale sont, à première vue, suspects. Ce mélange de décasyllabes et d'octosyllabes est inusité. En réalité, ils sont l'œuvre d'un copiste qui s'est amusé à mettre en vers la prose qu'il avait sous les yeux. Voici, d'après deux mss., le texte original.

Fr. 23083, fol. 162 *a*

Assaracus li dist : « Si[r]e compains, qui vouz fist bouchier ? je cuit que vouz savriez bien despecier .j. porc. Levins s'en rit. Après vait ferir Didier, si durement qu'il en abati la cervele a ses piés. Assarracus qui une mache tint a .ij. mains, aide la place a delivrer. Il en a .v. ocis en molt petit de terme. Li uns ot nom Triaches ; celui froissa il tout dusqu'es dens. Li estours fu granz et perilleus ; cil de la galie nel porent endurer.

Fr. 23082, fol. 194 *c*

Assamtus li dist : Sire compainz qui vos a fet bouchier ? Molt savriés bien tuer un porcel et depecier. Levius s'en rist, si ra feru Didier ; si souavet li rest le hannepier qe il li respondi (*sic*) toute la cervele. Et Assaratus qui tint sa mace aide a descombrer la place, et en pou d'espace en ocist .v. Si en avoit li uns non Tiriace, et a celui froissa il le nés. Lors fu li estors granz et cil de la galie ne les pooient endurer.

Les *Faits des Romains* ont été de bonne heure lus et copiés en Italie. L'un de nos plus anciens mss., celui qui porte à la Bibliothèque royale de Belgique le n° 10168-72, se termine par un explicit ainsi conçu :

(Fol. 170 *c*). Explicit li roumanz de Julius Cesar, qui fu escrit a Roume en l'an de grace mil .cc. lxxx & xiij., et fu l'essamplaire pris a mesire Luqe de Sabele, un chevalier de Roume.

D'autres encore, parmi les mss. énumérés plus haut, sont d'origine italienne. Mais il y a plus : il existe jusqu'à trois traductions italiennes du même ouvrage. De l'une, qui paraît la plus ancienne, on connaît une copie mutilée, d'une autre on a des copies assez nombreuses ; la troisième est représentée par une ancienne édition imprimée, et par un manuscrit.

La première traduction italienne est celle dont quelques extraits ont été publiés par Nannucci dans son *Manuale della litteratura del primo secolo della lingua italiana* [1], d'après un ms. de la bibliothèque Riccardi, à Florence, qui porte pour titre *Lucano tradotto in prosa*, et qui est daté de 1313. La seconde version, peut-être moins ancienne, en tout cas moins ample, car elle élague beaucoup de parties de l'original, nous a été conservée par de très nombreuses copies, et a été publiée d'après un ms. de Sienne, dans la *Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della lingua* [2]. L'éditeur, M. Banchi, n'est pas arrivé à se faire une idée nette de la différence des deux textes. Faute d'avoir comparé les deux versions à l'original français, dont pourtant il connaissait l'existence [3], il a considéré le texte le plus court, celui qu'il a édité, comme la rédaction première dont l'autre texte ne serait qu'une amplification. M. Mussafia, rendant compte de la publication de M. Banchi, a conjecturé au contraire que les deux textes devaient être deux versions du français faites indépendamment l'une de l'autre [4]. Cette conjecture est fondée. Je vais transcrire un passage du *Fait des Romains* en regard duquel je placerai la partie correspondante des deux versions. Ce passage est l'un de ceux que Nannucci a publiés d'après le ms. Riccardi, et il se trouve que pour cette partie de l'ouvrage la version éditée par M. Banchi est très peu abrégée, ce qui rendra facile la comparaison des trois textes. On remarquera que si, en général, ici comme partout ailleurs, la version la plus étendue (ms. Riccardi) est la plus exacte, néanmoins,

---

1. 2e édition, I, 507-11, 513-5 ; II, 172-92.
2. *I fatti di Cesare; testo di lingua inedito del secolo XIV*, pubblicato a cura di Luciano Banchi. Bologna, Romagnoli, 1863, in-8, LXXVII-390 pages.
3. Il mentionne, p. XXI, le ms. de Venise enregistré plus haut, p. 3. Quant au ms. de Lodovico comte de Porcia, cité p. XXVII, d'après Liruti, c'est le ms. Canonici de la Bodléienne (voir ci-dessus, p. 2).
4. *Jahrbuch f. rom. u. engl. Literatur*, VI (1865), III.

çà et là le français est rendu plus fidèlement dans la version la plus courte [éd. Banchi]. D'où résulte avec évidence que ces deux versions sont indépendantes.

FAIT DES ROMAINS.	LUCANO.	FATTI DI CESARE.
(Fr. 20083, fr. 129 *b*.)	(Nannucci, II, 176.)	(Banchi, p. 160.)
Seignor chevalier, quiconques parla ore contre moi et maneça de bouche et de main, or me puet ici trouver prest. Veez ci mon piz nu et descouvert, appareillié a recevoir cox et plaies. Viegne avant qui voudra; et qui ne me vodra sivre en la bataille, mete juz ses armes; si s'en fuie. Cil qui ceste noise ont commenciée ici et ceste discorde descuevrent bien leur corages, qu'il n'ont talent de grant chose parsivre; il ne béent mès fors a fouir. Il semble qu'il soient lassé et anuié de ce qu'il me chiet bien. Alez vous ent et me leissiez aler et m'abandonez a ma fortune et a ma bataille. Et, se Dieu plest, les armes que vous me lerroiz, dars et espées, avront seignors.	Segnori cavalieri, chiunque parlò ora contra me, e mi minacciò colla boca e colle mani, or mi puote qui trovare presto. Vedete qui il mio petto ignudo e scoperto, apparecchiato di ricevere colpi e fedite. Vegna innanzi chi vuole; chi non vorrà seguire, ne più essere in battaglia, metta giù su' armi e fuggasi. Coloro che questo romore hanno gia cominciato e questa discordia, mostrano bene ciò ch' egli hanno in cuore, che non hanno volontà di grandi cose seguire ne compiere, anzi intendono solamente a fuggire; e pare che sieno lassi e ricreduti, e dispiace loro perchè bene m'avviene, e mi sembra che sieno l'odio e l'invidia; e cio è a me bene. Andate via, voi, e me lasciate andare, e abbandonatemi solamente alla fortuna mia e alle mie battaglie, che, se a Dio piace, l'armi che voi mi lascerete troveranno segnori.	Signori cavalieri che ora parlavate contra di me e minacciavate di bocca e di mani, ora mi potete qui vedere. Qui è mio petto nudo e discoverto, apparecchiato ai colpi ricevere. Vegna avanti chi vorrà, e chi non mi vorrà seguire in battallia, metta giue sue armi e si fugga. E quelli che cominciaro loro discordia, discuoprano bene loro coraggio, che non anno talento di gran cose proseguire, e non badano se non fuggire; e sembiano che sia l'odio e la' nvidia; e ciò è a me bene. Partitevi, e me lassate andare, e me abbandonate a mia fortuna. E se a Dio piace, l'armi che voi mi lasserete averanno duca in ciò che voi m'avete servito.

Grâce à l'obligeance de notre savant collaborateur, M. P. Rajna, professeur à Florence, je suis en mesure de donner quelques renseignements sur le ms. Riccardi qui contient, on vient d'en avoir la preuve,

la traduction la plus fidèle de nos *Faits des Romains*. Le ms. commence en son état actuel au premier livre de Lucain. Mais comme le premier feuillet est paginé *clxj*, on peut être certain qu'en son état primitif il contenait la traduction complète du livre français. Peut-être était-il relié en deux tomes, dont le premier aura disparu [1]. Voici les premières lignes de ce feuillet clxj, qui est actuellement le premier :

Qui chomincia il primo libro di Luchano, sicome Ciesare elli suoi passarono Robicone armati, dove videro grande maraviglie, e va dietro a le battaglie che fuoro tra Ponpeo e Giullio Ciesare, le quali fuoro da .vij. anni poi che Roma fue cominciata.

Quando Ciesare, che a quello tenpo iera a Ravenna con tutta la sua oste udiò la novella che' senatori avevano rifiutata la richiesta che' trebuni facieno per lui e che li tribuni si erano dipartiti di Roma per male de la città di Roma, egli fecie incontanente aparechiare tutte sue legioni, e si gli mandò tutti fuori de la città di Ravenna, tutto chovertamente, che gli cittadini non sine achorgiesso, ne di ciò ch' egli voleva asalire Roma e se vendichare...

L'original français de ce morceau a été rapporté ci-dessus, p. 12 ; le lecteur pourra se convaincre de la fidélité de la traduction. Ajoutons que pour ce passage le texte édité par M. Banchi (p. 70) donne une rédaction toute différente.

Passons maintenant à la troisième version, qui est représentée par un livre in-fol. à deux colonnes, imprimé à Venise en 1492, dont voici le titre, ou pour mieux dire l'*incipit*, car il n'y a pas de titre :

Incomencia el libro extracto da Salustio historiographo & Lucano summo poeta : oue narra de le prodece & officij de li Nobili Antiqui & virtuosi Romani, & principalmente de la Origine & facti de Julio Cesare.

L'édition, composée de 22 ff., dont un, le premier, contenant la table, n'est imprimé qu'au verso, se termine par cet explicit qui nous fournit le nom du livre, la date et le lieu de l'impression, peut-être aussi le nom de l'imprimeur, et nous apprend en outre que la traduction a été faite sur un vieil exemplaire en français apporté récemment à Venise :

Qui finisse il Libro Singulare Nominado Cesariano summado in parte de Salustio & de Suetonio & de Lucano con Juliano ; & altri grande historiographi : & Summi Poeti ; oue si narra li Mirabel facti in diuerse Prouincie del

---

1. Je remarque en passant qu'il y a dans la collection Libri, n° 1027 du catalogue rédigé par Libri lui-même, un article ainsi conçu : « *Sallustio re-* » *chato in volgare*. Manuscrit sur vélin, in-fol., du XIVe siècle. Important ». Est-ce la première partie du ms. Riccardi ? Le ms. 1027 est maintenant à Florence avec la plus grande partie de la collection Libri ; la vérification sera facile.

Magnanimo Cesare : & de la coniuratione di Catilina & compagni ; & del Cruento Successo : infra li dicti : & la potentissima Veneranda & Sanctissima Citade de Roma : Stampado con melgior diligentia se ha possudo del unico exempio vechio francese portato da nouo a Venesia in la contra de Sancta Lucia : a di zobi a Calende di Marcio 1492 per A. L. [1].

Principante il serenissimo domno D. Augustino Barbarigo illustrissimo duxe de Venetia.. et cetera.

Le texte commence ainsi [2] :

Ciascuno homo a cui Dio a dato ragione & intendimento, se de apennare che non perda il tempo, stando ocioso, e che non viva como bestia che e inclinata & obediente al suo ventre. La virtu & la bonta & la forza e solamente ne l'anima & nel corpo insieme. L'anima de comandare al corpo & el corpo servire & obedire che l'homo sia in su la similitudine de Dio. Per ho se de sforzare l'homo a tute virtude, perche el corpo e piu commune a bestiale fragilita. Et per ho chi vole acquistare la mundana gloria ; el gij la de acquistare piu per richeza di senno & de inzegno che per richeza de forza o d'havere. La vita de l'homo si e breve, ma la virtude & la ragione & lo inzegno fa longa la memoria de l'homo dapo la sua morte, che la gloria de beltade si e fragile & tosto passa.

Comencia il prologo sopra la presente materia.

Grande contentione per certo fecero li antiqui come cavalaria potea piu essere inalzata, o per virtu corporale o per seno o per virtu de core, che inanzi che l'homo facia la cossa, si de prehendere consilgio, & dapo el consilgio de l'homo seguitare il facto...

Ce titre *Cesariano* donné à l'explicit devait être le nom par lequel on désignait les *Faits des Romains* en Italie au xve siècle. Le même titre est donné à deux exemplaires du même ouvrage dans le catalogue des mss. français de Gonzague (*Romania*, IX, 507). Est-ce d'après l'un de ces exemplaires qu'a été faite notre version vénitienne ? J'en doute ; les mss. de Gonzague devaient être encore à Mantoue au xve siècle, et l'explicit vise un exemplaire « portato da novo a Venesia ». Quoi qu'il en soit, le *Cesariano* imprimé étant un livre de la plus grande rareté [3], je crois utile d'en parler ici avec quelque détail.

---

1. Je n'ai pas réussi à découvrir le nom qui se cache sous ces initiales. Panzer, à la vérité, indique (*Annales typographici*, III, 325, n° 1568) un Virgile imprimé, en cette même année 1492, à Venise, « labore et industria Antonii Lambillionis », mais il a été reconnu qu'Antoine Lambillon imprimait à Lyon et non à Venise. Voy. Pericaud, *Bibliographie lyonnaise*, nouv. édit., 1851, p. 20, n° 87.

2. Je ne m'attache pas à reproduire cette fois l'usage de l'original en ce qui concerne la ponctuation, les capitales, etc., comme je l'ai fait pour l'*incipit* et l'*explicit*.

3. Je me sers d'un exemplaire qui appartient à la Bibliothèque nationale

Le *Cesariano* est divisé en 107 chapitres. Jusqu'au ch. 92, le traducteur suit d'assez près son original. Voici par exemple le début du ch. 60, que l'on pourra comparer au texte français transcrit ci-dessus, p. 8 :

Francia hora (*sic*) in quel tempo de Julio Cesare molto grande, divisa in tre parte. Li Franceschi, li quali habitavanone la prima parte, erano chiamati Belgues. Qelli de la secunda parte erano chiamati Pecovim (*sic*) overo Equitani ; quelli de la terza erano chiamati Celte. Queste tre maniere de Franceschi non erano de uno lignazo, ne de uno costume, ne de una vita. Li Belgues erano piu potenti & gente senza solazo & senza compagnia, perho che erano remoti da altra gente, ne gente da altra parte non venivano entra loro che portasse a loro cosse de che li loro coragij amolassero. Alcuna volta[1] erano vicini de Sesnesi oltra lo Rino, tra quali continuamente havea batalgie, & tuto il giorno correvano l'uno sopra l'altro...

On conçoit qu'un livre de 22 feuillets ne peut pas à beaucoup près contenir la traduction complète des *Faits des Romains*. Et, en effet, à partir du ch. 93, l'ouvrage est considérablement abrégé et même tronqué. L'histoire de la guerre civile et des dernières années de César est réduite à rien. Je transcris le début du chapitre 93, où le traducteur annonce l'intention d'abréger sa matière :

Come Cesare sottomesse piu natione. Cap. 93.

Qui seguitaremo piu in breve li facti da Cesare a Franceschi, & le sue victorie, sencia molto destendersi per non dare tedio al lectore; tornando piu tosto a li facti de lui & de Pompeio, li quali seguita Lucano distinctamente...

La guerre civile est à peine indiquée au ch. 106; le ch. 107 et dernier est ainsi conçu :

Dicto de Lucano sopra la presente materia. Cap. 107.

Ancora disse Lucano che Pompeio havea invidia che Cesare havea cussi ben facto in Francia & temeva che sua gloria & suo honore minorasse, accresciando la potentia de Cesare.

(Invent. I 754, réserve). M. Rajna m'assure qu'il n'y en a pas d'exemplaire dans les bibliothèques de Florence. Il y en a un exemplaire incomplet de la fin à la bibliothèque Saint-Marc, à Venise, un en bon état au Musée britannique (voy. L. Banchi, *I Fatti di Cesare*, p. LIII), un aussi chez un particulier qui en a fourni la description à M. Zambrini pour son répertoire bibliographique : *Le opere volgari a stampa*, 4ᵉ ediz., 1878, sous LUCANO. L'ouvrage est indiqué dans Brunet, 5ᵉ éd., III, 1202 (sous LUCANUS) mais avec cette mention inexacte : « sans lieu d'impression ni d'imprimeur ».

1. Sic, mais *alcuna volta* devrait être rattaché à la phrase précédente.

Il existe à la Bodléienne, dans le fonds Canonici, un ms. du xve siècle contenant une histoire de César divisée en deux parties, dont la première, à en juger par la notice du catalogue [1], correspond exactement au *Cesariano* imprimé à Venise. Ce ms. a en tout 79 feuillets. Au fol. 44 commence la seconde partie, rédigée d'après Lucain et divisée, comme la Pharsale, en dix livres.

Il est bien probable que des recherches dans les bibliothèques italiennes permettraient d'ajouter quelques données nouvelles à celles que je viens de rassembler sur les anciennes traductions des *Faits des Romains*. Il reste à trouver un exemplaire complet de la traduction que représente seul jusqu'ici, à ma connaissance, le ms. Riccardi ; il y aurait lieu de vérifier d'autre part si tous les mss. de l'ouvrage publié sous le titre de *Fatti di Cesare* appartiennent bien réellement à une seule et même version. C'est là un sujet qui se recommande à l'attention des érudits italiens [2].

II. — HISTOIRE ANCIENNE JUSQU'A CÉSAR

§ I. — PREMIÈRE RÉDACTION.

La compilation à laquelle j'assigne ce titre, faute d'un meilleur, n'offre peut être pas autant d'intérêt que les *Faits des Romains*, car on n'y trouve pas, ou du moins je n'y ai pas rencontré, ces allusions à des événements contemporains que de temps à autre laisse échapper l'historien anonyme de César. En outre, l'ouvrage, bien qu'écrit d'un style assez alerte, a, dans sa teneur générale, une allure moins littéraire que les *Faits des Romains*. Cependant, si, aux yeux des érudits, l'intérêt

---

1. *Catalogo dei manoscritti italiani che, sotto la denominazione di codici canoniciani italici, si conservano nella biblioteca Bodleiana a Oxford*, compilato dal conte Al. MORTARA. Oxford, 1864, in-4. N° 125.

2. Je n'ignore pas que M. Bartoli a consacré quelques pages de sa *Storia della letteratura italiana* (III, 48-55) aux *Fatti di Cesare* et à leur original français. Mais il est évident que le savant professeur n'a pas eu à sa disposition tous les éléments de la question. Il n'a pas connu le *Cesariano* imprimé à Venise en 1492. Il n'a pas noté la différence des deux autres versions, bien que M. Mussafia eût indiqué la voie à suivre. Puis on ne voit pas pourquoi, après avoir avec raison rapproché le texte de M. Banchi de l'original français (qu'il cite d'après le ms. de Venise), il poursuit en confrontant ce même texte italien avec le latin de Salluste. Cette comparaison ne peut mener à rien, puisque l'italien est traduit du français, et non pas du latin. La question est de savoir combien il existe de versions italiennes des *Faits des Romains*, et quelle est l'époque, quel est le caractère de chacune d'elles.

d'un livre est, dans une certaine mesure, proportionnel à l'étendue des recherches qu'il peut susciter, la compilation dont je vais essayer de donner une idée a bien des droits à notre attention, car elle soulève de nombreuses et difficiles questions. Ces questions, je ne prétends pas les résoudre, ni même les aborder toutes : le présent mémoire, je ne saurais trop le répéter, n'est guère qu'une première reconnaissance d'un terrain jusqu'ici inexploré. Je m'attacherai principalement à indiquer de quels éléments l'ouvrage se compose, à dresser la liste des manuscrits qui l'ont conservé, et à fixer approximativement l'époque et le pays où il a été rédigé pour la première fois.

Etudiant les *Faits des Romains*, j'ai pu commencer par en énumérer les exemplaires, parce que tous sont au fond identiques, ne différant que par des variantes dues aux copistes. Actuellement je suis obligé de procéder un peu autrement. Les mss. de l'Histoire ancienne jusqu'à César se présentent en des états assez variés. L'ouvrage est composé d'un certain nombre de parties qui ne sont peut-être pas toutes de la même main, qui, du moins, ne se rencontrent pas uniformément dans tous les exemplaires. Toutes les copies ne commencent pas et ne finissent pas au même point. Pour se rendre compte de ces différences, il importe que le lecteur sache d'abord de quelles parties se compose la compilation dans les textes les plus complets. C'est pourquoi je commencerai par analyser l'ouvrage en me servant du ms. Bibl. nat. fr. 246, qui est l'un des plus anciens, étant daté de 1364, et accessoirement du ms. Bibl. nat. nouv. acq. fr. 3576, qui est à peu près du même temps, s'il n'est pas un peu antérieur. Dans ces deux mss , notre compilation est suivie des *Faits des Romains* ou *Livre de César*, comme au reste dans un grand nombre d'exemplaires. Pour la commodité de l'exposition, je diviserai la compilation en un certain nombre de sections, à chacune desquelles je donnerai un titre emprunté autant que possible (mais cela ne sera pas toujours possible) aux manuscrits. On verra plus loin que ces divisions, qui faciliteront la description des mss., ne sont point arbitraires. Je ne m'attarderai pas à analyser des récits qui n'offrent et ne peuvent offrir aucune nouveauté, mais je citerai pour chaque section un ou deux morceaux, dont j'indiquerai la source autant que je le pourrai. Je n'ignore point que dans cette direction je laisserai beaucoup à faire à ceux qui viendront après moi. La composition de l'ouvrage nous étant connue, nous pourrons mieux nous rendre compte de ce que renferme chaque manuscrit. Finalement j'étudierai, sous le titre de « seconde rédaction », un état particulier de notre Histoire ancienne, état caractérisé surtout par l'introduction d'une longue histoire de la guerre de Troie dont la première rédaction n'a pas fait usage. Les mss. de cette seconde rédaction ne contiennent pas les *Faits des Romains*.

ENÈSE. Principalement d'après la partie correspondante de
cholastica de Pierre le Mangeur. Voici le début :

46 *fol.* 1). Quant Dieu ot fait le ciel et la terre et les yaves douces
le soleil et la lune et les estoilles, et il ot chascun coumandé selonc
c'est a dire que le soleil luisist le jour et enluminast par sa grant
le monde, et les estoilles rendissent luminaire et clarté a la nuit qui
reuse et noire, il fist les oiseaus en l'air et les poissons es yaves et
n terre de toutes manieres par sa seule parole ; et si fist les arbres
et semence, et les herbes vers et plaisans de diverses semblances.
le premier home et li douna forme tele coume a lui, pour ce qu'il
tes choses qui vivent la seigneurie. Seigneur, le premier home que
s forma, le fist il sanz nule matiere par sa parole si coume il avoit
es creatures ? — Nenil, ainsi ne le fist il mie. — Le fist il donc d'or
ou de riches pierres precieuses ou d'acier ou de fer ou de cuivre ou
u de plomb ou de bois, pour avoir riche entailleüre et durable ? —
gneur, nenil, ains le fist de terre. — Fu ce donc de boune terre
cil bon ouvrier font ces bounes euvres ? — Nenil, ains le fist de
et mole, auques vermeille. Seigneur, c'est signifiance que li homs
pas enorgueillir, car il fu faiz de povre matiere : si y pert encore.
ns pouoit dire pour verité : « Nostre Sires ne me fist mie d'or ne de
cieuses, mais il me fist au moins de la melllur terre et de la plus
ust en tout le monde », donc avroit il en lui aucune chose dont il se
ter en lui meïsmes. Mais par nulle raison ne le puet dire, car chas-
en (c) qu'il est fet de povre et de vilz substance.
premiers homs fu faiz et formez du limon de la terre, si coume je

(Fol. 17 *d*). *Quans ans li regnes d'Egipte dura.*
Coument le royaume de Grece fu premierement estoré.

Le livre de la Genèse se termine ainsi :

(Fol. 34 *a*). Et fu atornez (Joseph) d'espices aromatiques, et fu mis en .j. lieu d'Egipte dont il fu remuez, se dit li maistres en ystoires [1], jusques a tant que li filz Israel issirent d'Egipte ; et li autre frere, si com dit Josephus, furent chascuns a sa mort portez en Ebron et puis furent portez en Sichem. *Ci fine le livre Genesis.*

2. — PREMIERS TEMPS DE L'ASSYRIE ET DE LA GRÈCE, d'après Orose, I, IV et suiv. Les sections 2 et 3 se rencontrent à part, formant un tout complet, dans le ms. fr. 12586, indiqué ci-après p. 51.

[*Ci parole du roy Ninus et quans ans il regna* [2].]

Devant ce que Rome fust fondée ne coumencée ne estorée .M.CCC. ans, fu li roys Ninus, et porta premiers armes pour la couvoitise de conquerir houneur terrienne et seigneurie ; et si mena bien .I. ans moult male vie par toutes les parties d'Aise, qu'il conquist par bataille ; car dès la mer qui est vers midi jusques a la mer qui est en septentrion et a la mer Eximienne [3] gasta il et donta touz ceulz qui y habitoient en sa vie... Et puis après conquist il et occist en bataille le roy de Battrie qui avoit nom Zoroastres [4].

(Fol. 34 *b*). *De la division des .iij. puissans regnes et de leur grant seigneurie.*
(*c*). *Conment* [5] *Rome ot, dès lors qu'ele commença, et a encore la seigneurie.*
Conment Rome commença quant Babiloine fu destruicte.
(*d*). *Cy conmence a parler des lignées.*
Des roys d'Assire.
(Fol. 35). *Encore conte des Assiriens.*
(*b*). *Du deluge qui couru en Thessale* [6].
Des pestilences qui lors avindrent en maintes terres.

---

per annos mille et trecentos ; alii quadringentos et duos ; per reges triginta septem usque ad Sardanapalum qui primus pulvinaria adinvenit.

que .xxv. ans de son aage. Li regnes d'Assirie dura en ses fleurs et en sa grant seigneurie .m.ccc.v. anz jusques au temps Ozie le roy de Mede, et si regnerent en tant de termine .xxxvii. roys de grant seigneurie en grant houneurs jusques au temps Semyradapalum...

1. Pierre le Mangeur ; voy. le dernier chap. de la Genèse dans l'*Historia scholastica.*
2. La rubrique, qui manque dans le ms. 246, est restituée d'après Nouv. acq. fr. 3576 (fol. 37).
3. *Euxinum Pontum*, Orose.
4. Ms. *Vozoastes* ; N. acq. 3576 : *Rozoastres.*
5. Ou *c mbien* selon 3576.
6. D'après Orose, I, IX.

ceulz qui regnerent ou temps meïsmes.
nme Danaüs [1] *s'en ala en Grece.*
nencement de Troie [2].
roys qui les terres tindrent.
6 a). De Dedalus.
ulz du siecle et pour quoy.

THÈBES. — Ce morceau a été imprimé séparément sous ce titre :

nt de Edipus filz du roy Layus lequel Edipus tua son pere et depuis es-
mere et en eut quatre enfans. Et parle de plusieurs choses excellentes. —
nd a Paris en la rue neufue Nostre Dame, a l'enseigne sainct Nicolas.

n on lit :

la bataille et destruction de ceulx de la cité de Thebes, nouuellement
a Paris pour Pierre Sergent libraire demeurant en la Rue neufue
ame a l'enseigne Sainct Nicolas.

édition a été réimprimée dans la collection Silvestre. M. Cons-
s'être assuré par une comparaison attentive « que l'édition du
le a été faite à l'aide d'un seul manuscrit, et que ce manuscrit
301 B. N., fonds français [3] ». Cette assertion ne soutient pas un
l'examen : jamais le ms. 301, dont nous parlerons plus loin (p. 63),
ntre les mains d'un imprimeur. On ne voit pas d'ailleurs que la
cet exemplaire offre avec l'imprimé des rapports plus étroits

roit, et coument il se mainterroit, et a quele pourveance il venroit a sa vie [1]. Et il li fu dit que ciz filz feroit merveilles et qu'il occiroit son pere...

Voici la fin :

(Fol. 46 *c*). *Conme Thebes fu restorée.*

Après ce, les povres gens qui fuïz s'en estoient de Thebes et qui eschaperent de la bataille se rassemblerent et se logierent au mieulz qu'il porent. Ainsi fu reconmencée la cité de Thebes la destruitte, mais puis li changierent son nom li citoien de la ville, car honte et vergoingne avoient de la destruction qui leur estoit ramenteüe, si la nonmerent par son nom Estives [2], et encore est-elle ainsi appellée.

4. — Le Minotaure, Les Amazones, Hercule. — En partie d'après Orose, I, XIII. On retrouve, dès le passage qui va être cité, les formules oratoires que l'on a pu remarquer dans la première section.

(Fol. 46 *c*). *De ceulz d'Athenes et de ceulz de l'isle de Crete qui a cel temps se guerreoient.*

Après ce que Thebes fu destruitte, bien .v^c^. anz et .xl. droittement ains que Rome fust fondée ne coumencée, nasqui une moult grant bataille et perilleuse entre ceulz d'Athenes et de Crete. La ot moult de gent morte et par mer et par terre. Que vons iroie je de ceste bataille devisant et donnant les nons des princes que l'ystore ne ramentoit mie? Et que vous iroie je contant quantes nefs ceulz de Crete mistrent sur mer pour envahir ceulz d'Athenes, quans agais et quans engins il firent pour destruire ceste cité? Lonc temps se combatirent, mais moult en orent ceulz de la cité de Crete le meilleur de la bataille, et si prindrent assez des plus haus barons d'Athenes et de Grece qui aidoient a ceulz d'Athenes. Et savés vous qu'il faisoient des jouvenceaux quant il les amenoient prins? Il les enveoient en leur contrée a .j. monstre qui avoit nom Minothaurus, qui estoit la moitié homs et moitié toreaux, plus crueulz que nulle beste. A cel dyable livroient leurs prisons ceulz de Crete a devourer et aus autres crevoient les yeux et les autres rostissoient. Ainsi destruisoient les uns les autres, qu'il n'avoient pitié ne misericorde. Adonc ainsi se combatoient li Thessalonien et li Laphicien, et par celle bataille furent moult de gent mors et ocis, mais au devisier ne me vueil demourer, ains m'en passeray briefment, car il le couvient faire.

---

1. Ms. 246 : *preuve*, corrigé d'après 3576.

2. Il y a dans l'imprimé *Esture*, par une faute de copie ou d'impression qui n'a rien de surprenant. Sur quoi M. Constans (*Légende d'Œdipe*, p. 344) : « Ce » nom d'Esture, donné à la ville nouvelle, est une corruption de *Estine* (*Es-* » *tines*, *Estives*, *Estrie*) que l'on retrouve dans tous les mss... D'où provient- » il... » Suit une conjecture qu'il est inutile de rapporter. M. Constans ne sait pas qu'au moyen âge *Estives* est le nom français de Thèbes (εἰς Θήβας); voy. par ex. le *Livre de la Conqueste de la princée de la Morée*, passim.

Suit le développement des ch. XIV et XV d'Orose sur la guerre du roi d'Egypte Vesores contre les Scythes, et sur les Amazones. La circonstance mentionnée par Orose (fin du ch. XV) qu'Hercule combattit avec succès contre les Amazones, amène l'auteur à raconter les luttes victorieuses d'Hercule avec Antée et avec Cacus.

Voici les rubriques et quelques mots des deux derniers chapitres de cette partie :

(Fol. 48 *c*). *Conment Hercules occist Cacus le jaiant.*

Hercules ot de ceste bataille grant louange... ...Et si ot .j. autre filz qui ot nom Amphilotum d'une damoiselle qu'il print a feme, qui ot nom Phedra.

De la lignée des roys de Troye, et qui premiers l'estora.

Au temps que ceulz estoient, estoit Laomedon nouvellement roys a Troie, qui encore adonc n'estoit mie de si grant renon conme elle fu puis.....En ce temps aussi estoit roys en la cité de Pelope Meusepoleus qui fu filz le roy Cahum, et Creteum qui fu oncle Peleus [1].

L'auteur arrive ainsi à la guerre de Troie qu'il conte d'après Darès le Phryien, non pas, comme on pourrait le croire d'après certaines assertions vagues de M. Joly [2], d'après le *Roman de Troie* de Benoit de Sainte-More.

5. — Troie. Cette section se rencontre isolée dans le ms. fr. 12586. Voir plus loin, p. 51.

(Fol. 48 *d*). *La vraie histoire de Troye* [3].

Peleus ot .j. frere [4] qui ot nom Euson. Cilz Euson ot .j. filz moult preux et moult vaillant et hardi sur toute creature : cilz fu nommez Jason. Cilz Jason estoit moult doubtez et amez sur touz ceulz du regne, car il les herbergoit et hounouroit de quanqu'il pouoit faire. Quant li roys Peleus vist que Jason estoit si preux et si vaillans et amez plus que nuls homs par sa prouesce, si le doubta moult qu'il ne li feïst tort et qu'il encore ne li toulsist son regne : si le appella et li dist que en l'isle de Colcon avoit .j. mouton qui avoit la toison d'or, et que

1. Ce texte est fort corrompu ; voir plus loin, p. 68.
2. *Benoit de Sainte-More et le Roman de Troie*, p. 423.
3. Quelques mss., par ex. B. N. fr. 20125 et 686, placent ici quelques lignes d'introduction qui émanent de l'auteur de la compilation, et ne sont pas sans intérêt, car on y voit la preuve que l'ouvrage a été fait sur commande, pour un personnage discrètement désigné par le mot *messire* :

(Fr. 20125, fol. 123 *d*. *Ci comence l'estoire de Troies.*

Or vos conterai de la destrucion de Troie et l'ochoison mout brefment, car ensi le me proie mes sire, por ce qe l'estorie est tant oie, mais n'avenroit mie qe de si grant fait com la ot ne feist on entre les autres ramenbrance, la ou ele devroit estre.

4. Ms. 246 ; *filz*.

bien seroit rason et droiture qu'il y alast et l'aportast. Et se il ce vouloit faire, il li donrroit tout quanqu'il porroit et volroit demander sanz faillance [1]...

La partie empruntée à Daire se termine ainsi :

(Fol. 57 *c*). *Qui ceste hystoire escript et pour quoy on la tient a si vraie* [2].

Ceste hystoire escript Daires qui estoit manens avec Anthenor a Troie. Cilz Daires estoit moult bons clers : si vist moult grant la meslée, et pour ce y mist il toute s'entente. En l'ost des Grex avoit aussi .j. autre maistre qui Ditis avoit nom, preux et courtois et sages. Ces .ij. s'assemblierent dès le conmencement ensemble ; si se penerent tant que ce qui dehors avint et dedans mistrent en escripture en grec ; puis la translata de grec en latin Crispus qui la trouva a Athenes. Dès le commencement du monde jusques au coumencement de Troie [ot] .iiij. m. ans et .cc. et .xliiij. Puis dura elle .ix^c^. ans et .xlij., et puis fu destruicte. Et dès la destruction de Troie ot .ccc. ans jusques au conmencement de Rome que Romulus fonda premiers...

Le chap. suivant, « Conment aucun dient que Troie fu destruitte par .j. cheval de fust », rapporte l'opinion de ceux qui attribuent la prise de Troie au stratagème célèbre d'Ulysse, et se termine ainsi : « Par ceste » maniere dient li pluseur que Troie fu seurprinse et destruicte et que » Anthenor et Eneas le consentirent pour ce qu'il fussent delivre. Ainsi » ne le conte mie Daires la qui hystoire vous avez ouye » (fol. 57 *d*).

6. — Enée. — Suivent cinq chapitres dont il importe, en vue de références qui seront faites ultérieurement, de rapporter les rubriques et, pour certains, les premières lignes. On peut les considérer comme le préambule de l'histoire d'Enée :

Que li Grezois devindrent après la destruction de Troie (fol. 57 *d*).

Puis que la cité de Troie fu embrasée, .vj. ans mist a ardoir. Li Grezois qui leurs nefs orent appareillies et chargées de l'avoir de Troie et de l'or et de l'argent, il se mistrent en la mer pour aler en leur contrée, mais malement leur en avint...

---

1. Voici le texte de Darès (éd. F. Meister, Leipzig, Teubner, 1873) : « Pelias rex Æsonem fratrem habuit. Æsonis filius erat Jason, virtute præstans, et qui sub regno ejus erant omnes hospites habebat et ab eis validissime amabatur. Pelias rex, ut vidit Jasonem tam acceptum esse omni homini, veritus est ne sibi injurias faceret et se regno eiceret. Dicit Jasoni Colchis pellem inauratam arietis esse dignam ejus virtute : ut eam inde auferret, omnia se ei daturum pollicetur... »

2. Ce chapitre (sauf, bien entendu, la mention de Ditis (Dictys de Crète) et les notions chronologiques qui le terminent) est en grande partie une combinaison du dernier chapitre et du prologue de Darès. C'est dans la formule initiale du prologue (*Cornelius Nepos Sallustio Crispo suo salutem*) que l'auteur, faisant un contre-sens, a pris Crispus traducteur du livre grec de Darès.

Que ceulz de Troie devindrent apres la destruction (fol. 58 *a*).

* Quant Troie fu destruicte, .iiij. manieres de gent s'en partirent. Or vous diray qui il furent et ou il alerent, et quielx terres il tindrent et pueplierent ; car bien sachiez que encore n'abitoit nuls deça les mons, et n'y avoit que .j. petit de gent qui tenoient tielx terres conme il vouloient. Helenus li filz au roy Priant et Cassandra et Endromada (*sic*), atout ses enfans, s'en partirent et maint autre en leur compaignie. Ceulz s'en alerent moult dolent, qu'il plus avoient perdu que nul des autres. Helenus, qui moult estoit sages, les enmena a Cervocium [1]...

Come les filz Hector chacierent Anthenor de Troie.

Conment Anthenor arriva la ou la menue gent de Troie faisoient leur cité (f. 58 *b*).

Conment les filz Hector pueplerent la cité de Troye la deserte en aucune partie.

La fin du dernier chapitre est à citer, parce qu'elle indique bien l'objet principal de tout l'ouvrage :

De ce ne vous vueil plus dire a ceste foiz, ains vueil revenir a la matiere pour [2] quoy ceste euvre fu conmencée, c'est Rome et des Romains et de leurs euvres, et conment la cité fu conmencée; mais ains orrez de Eneas qui eschapa de Troie et de ceulz qui issirent de lui et de sa lignée, si come raison est et droiture pour continuer la matiere.

Ici commence l'histoire d'Enée et de la fondation de Rome, dans laquelle l'auteur suit Virgile. Mais tout d'abord, pour donner en quelque sorte un intérêt patriotique à son sujet, il s'étend sur l'origine troyenne des Français :

La vraie ystoire d'Eneas, conme il vint en Cartage (fol. 58 *b*).

Quant Troie la grant fu arse et destruite, non pas toute, mais tant que li Greu virent bien que elle ne pouoit jamés estre (*c*) resqueusse, il s'appareillierent pour entrer en mer, mais ainçois coumanda Agamenon a Eneas qu'il tantost vuidast le païs et la contrée, car moult le heoit pour ce qu'il avoit Pollixena mussée, pour qui amour Achilles avoit esté occis...

Conment de Friga, l. frere Eneas, fu la premiere semence des François, si come plusieur dient (fol. 58 *c*).

Conment li dieu distrent a Eneas qu'il aroit a heritage la terre d'Ytalie.

Du premier roy de France et du commencement des roys (f. 58 *d*).

Avec le chapitre qui suit, l'auteur commence à faire usage de l'Enéide, sans toutefois s'en tenir exclusivement aux données de Virgile.

Conment Eneas fu grevez de tempeste en la mer (fol. 59 *a*).

Or lairray de ce ester et diray d'Eneas qui encore estoit en mer a grant torment. Il ot moult grant paeur et tendi ses mains vers le ciel, et dist aus diex :

---

1. Dares, XLIII : « Helenus cum Cassandra sorore et Andromacha Hectoris fratris uxore et Hecuba matre Cherronensum petit. »

2. Ms. 246 : *par*.

« Conme furent ore plus beneüré de nous Hector, Paris, Troylus et Serpedon » qui furent si preux et si hardis qu'il furent occis a Troie, et pour quoy n'y fus » je aussi mort[1] ? » Dementres qu'il ainsi se complaignoit, la tempeste li plunga une de ses nefs[2], dont la doleur fu grant ; et tantost furent les autres si dessevrées que li un ne sorent que li autre devindrent. Après cessa la tempeste et les ondes appetisierent. Lors aperçurent li marinier terre : c'estoit Libe[3], qui est es derrenieres parties d'Aufrique. Li marinier trehirent celle part au plus tost qu'il porent. Quant il approchierent terre, il trouverent .j. port mout bel entre .ij. roches[4]. En ce port entra Eneas atout .vij. nefs[5] qui li estoient demourées de .xxij. Tantost conme les ancres furent getées, il issirent des nefs a terre, il s'esbaudirent et esjouïrent. Grant forest avoit entour le port[6].

Voici ce qui correspond au début du second livre de l'Enéide :

(Fol. 60 *b*). Atant fu la noise abaissée pour Eneas escouter, et Eneas coumença et dist : « Dame, vous me coumandez a renouveller ma grant doleur, » c'est que je conte conment li Greu destruirent Troie et tout le regne. Hé ! » dame, qui porroit tout ce conter qu'il ne le convenist plourer ? Sachiez[7] que » par .iij. choses peüst nostre cité estre garantie que elle ne fust destruite : et » se l'une des .iij. nous fust demourée, ja ne fussiens vaincu ne la ville perie : » l'une si estoit la vie Troylus, mais Achilles le nous toli ; l'autre si estoit Paladions : (c'estoit une ymage faicte en houneur de la deesse Minerve que Ulixes » et Diomedes nous emblerent) ; la tierce si estoit li corps Laomedon qui estoit » mis et enserrez ou mur de la porte Seca[8], et tant conme il fust sanz remuer, » ne fust prinse la cité, mais li corps fu remuez a nostre grant pesance et a » nostre grant paine... »

Voici le morceau qui correspond à la fin de l'Enéide :

(Fol. 67 *c*). *Conment Turnus et Eneas se combatirent corps a corps, et fu vaincu et occis Turnus, et Eneas sires d'Italie.*

Tantost conme Eneas oy parler Turnus, il n'y fist demourance, ains s'en vint vers lui grant aleüre, et laissa l'assaut des murs et des tours qu'il avoit envahies. Lors se partirent d'une part et d'autre de l'assaut pour veoir la bataille. Quant

---

1. Cf. *Æn.*, I, 94 ss.

... O terque quaterque beati
Quis ante ora patrum Trojæ sub mœnibus altis
Contigit oppetere...

2. *Æn.*, I, 114, ss.
3. *Æn.*, I, 158.
4. *Æn.*, I, 162 :

Hinc atque hinc vastæ rupes geminique minantur
In cælum scopuli...

5. *Æn.*, I, 170.
6. *Æn.*, I, 164-5.
7. Ici nous quittons Virgile ; d'où vient l'énumération des trois choses qui auraient pu sauver Troie, je ne saurais le dire.
8. Corr. *Scea*.

Eneas et Turnus furent ou champ seul a seul, il s'entrapprochierent durement, aussi conme .ij. toreaux [1], et trehirent les espées trenchans. Lors n'y ot point d'espargnance, que chascun ne ferist son ennemi, si que li escu dont il se couvroient furent tuit decopé. La bataille fu grant, car moult s'entreheoient, mais en la fin fu Turnus vaincus et cria merci a Eneas qu'il ne l'occeïst. Et sachiez que Eneas li eüst pardouné ce qu'il li avoit meffait, se ne fust li aneaux et la ceinture Pallas que (d) Turnus avoit sur lui. Quant Eneas vist ce, la grant doleur qu'il avoit eüe de Pallas lire nouvella ; lors li doubla sa grant ire, et puis dist a Turnus : « Tu comperras la liece que tu eus de Pallas, car tu morras pour lui. » Tantost li bouta l'espée par mi le corps et s'en parti l'ame. Ainsi fu conquise par Eneas toute Lombardie et Lavine la fille le roy.

Suivent trois chapitres qui nous conduisent jusqu'aux premiers temps de l'histoire de Rome :

Comment Eneas ot Lavine a feme.
De la mort Eneas et de son filz Achasius (sic) qui tint le regne.
Quelx roys regnerent en Lombardie dis Eneas jusques a Romulus (fol. 68 *a*).

Ce chapitre se termine ainsi :

Après regna Procas Silvius. A cestui commencierent les hystoires des Romains et de ceulx qui fonderent Rome, mais n'en diray ore plus, ains diray qui (*fol.* 68 *b*) furent li roy d'Assire et des autres royaumes, sur quelx roys les histores finerent jusques au temps Prochas qui tint Lombardie, car de ceulz entrelaissé je pour l'istoire de Thebes et de Troie, mais ainsi le demandoit li contes, pour venir aus histoires de Troie *corr.* de Rome.

Suivent trois chapitres sur les rois d'Assyrie qui manquent dans plusieurs mss.

F[illegible] *[illegible] qui tint la seigneurie au monde.*

[illegible] *Quelx regnes prirent et quelx tinrent leurs seigneuries.* Or lairray ester des Ennex...

[illegible] *Comment le regne des Assirien [illegible] tint la seigneurie au roy de Meds.*

7. — Histoire de Rome, dans laquelle l'ordre chronologique, que le compilateur suit autant que possible, amène l'intercalation de divers récits étrangers au sujet principal.

Fol. [illegible] *[illegible] Romains, [illegible]*

Or lairray ester des [illegible] roys et aus royaumes [illegible] en-

---

1. Æn. XII, [illegible] :

Cum duo conferunt inimica in proelia taur[illegible]
Frontibus incurrunt[illegible]

tent on, et diray d'un seul regne : c'est de Lombardie et de Rome, car il commença au temps que Babiloine la grant fu destruite : c'est li regnes des Assiriens qui dura dès le temps au roy Ninus jusques au roy Prochas, .m.cc.xl. ans. Gellui Prochas fu roys d'Ythalie et ot .ij. filz de sa feme. Li uns ot nom Munitor et li autres Amulius. Munitor estoit li ainsnez et dut tenir le regne, mais Amulius qui plains estoit de malice le chaça hors de sa seigneurie.

Après le chap. *Conment Romulus sot que li pastres n'estoit pas ses peres* (fol. 69 *b*) viennent ces vers où il est permis de voir un appel indirect à la générosité de quelque « haut homme » à qui l'auteur comptait offrir un exemplaire de son ouvrage :

Pour ce ot Romulus le courage (F. 69 *a*).
Des haux, des bas, des fols, des sages ;
Car sachiez que s'il avenist
Que sans douner leur proumeïst
Il n'eüst ja d'eulz en la fin
Les cueurs au soir ne au matin :
Qui fait proumesse et ne la solt
Le cuer de son ami se tolt ;
Ce n'apartient mie a sage home.
Ja Romulus qui fonda Rome
N'eüst conquis ses ennemis
Se sanz douner eüst proumis ;
Ce avient maintes foiz encores [d'ores
Qu'il sont maint haut home au temps
Qui moult proumettent sanz douner :
Ja Dieux ne leur puist pardonner
Qu'il n'en perdent leurs seigneuries
Et leurs houneurs et leurs baillies ;
Que, quant qu'il en vont fauveant
Leur revendra el nez devant.
N'en diray plus : chascuns se gart
Et de soy preingne tel regart,
Qui sa grant terre a a baillir,
Qu'il ne proumecte sanz faillir.
A ce print garde Romulus,
Qui n'estoit pas ne quens ne dus
Ne par terre ne par baillie,
Que nuls homs li eüst baillie,
Mais en lui se prouva nature
Qui les gentilz cuers anature.

L'histoire de Brutus « qui fu premier consillier de Rome » (fol. 71 *c*) amène deux chapitres sur la Grande-Bretagne, puis notre auteur nous entretient de Cyrrus de Perse. Plus loin la mention d'une épidémie (Orose, II, v) nous vaut l'insertion d'une soixantaine de vers en grande partie équivoqués. Voici les premiers (fol. 73 *b*), dont le lecteur voudra bien se contenter :

Seigneurs, or poez ci entendre,
Savoir, retenir et aprendre
Que moult avoit de paine Rome.
De la parole est ci la somme.

Après la défaite du préteur Cecilius par les Étrusques et les Gaulois, l'auteur s'interrompt pour conter (fol. 78 *b*-89 *b*) l'histoire des Mèdes et des Perses. Le livre de Judith et celui d'Esther sont intercalés presque en entier dans cette partie. Puis vient l'histoire des Macédoniens :

(Fol. 89 *b*). *Ci conmence l'istoire des roys de Macedoine qui regnerent jusques a Alixandre.*

Li roys qui premiers fu de Macedoine si ot nom Chananus, si coume je vous

ay dit tout arriere. Cilz regna en Macedoine ou temps que Prochas regna en Laurence et Arbaces en la terre de Mede, qui destruit avoit le regne de Mede...

L'histoire d'Alexandre, rédigée, pour la plus grande partie, d'après l'*Epitome* de Valerius, commence au fol. 92 *a* et se termine au fol. 106 *a*. Je renvoie pour cette partie à mon *Histoire de la légende d'Alexandre*, pp. 341-6.

L'auteur revient alors à l'histoire romaine par un chapitre de transition que voici :

(Fol. 106 *a*). Ne vous diray ore plus d'Alix. ne des Macedoniens ; et si seroit bien raison que de Tholomé le roy de Egipte vous deïsse et de Demetrius qui fu filz Anthigonus ou Anthiocus, car li pluseur dient que Antigonus fu Anthiocus, mais de ce n'ay je mie granment a faire car par Pirrus fu desconfis cestui Demetrius, si conme vous avez ouy ça arrieres, et si li toli Macedoine. De ce vous lairray je yci atant, et quant lieux et temps sera je vous en parleray mout bien, et de leurs lignées dont il issirent : c'est en l'istoire des Hebrex a qui mout de maux firent, si come vous porrez entendre quant lieux [1] sera revenu a la matiere.

Ci revient au fait des Romains, conme ceulz de Tarente revelerent contre eulx.

Orendroit vous diray de Pirrus et des Romains, et reprendray la ou je laissay quant je conmençay a parler des roys de Perse et des Macedoniens jusques au temps le roy Alixandre. Dit vous ay et conté que au temps Sevola et Domitius, conseilliers de Rome, furent li Romain desconfit par les Galois et par leurs aides...

L'ouvrage se termine au retour à Rome de Pompée après la conquête de la Judée. Voici le dernier chapitre :

(Fol. 157 *b*). *Conment Pompée s'en revint a Rome après ses victoires.*

Quant Pompeius ot ainsi la cité de Jherusalem abatue et destruicte, et trestouz les regnes d'Aise jusques a l'entrée d'Inde conquis et souzmis a la seigneurie de Rome et les mers appaisées d'Aufrique et de Grece, et trestous les galioz ostez qui les pors de mer et pluseurs autres contrées degastoient et roboient, il s'en revint a Rome. Et bien sachiez que onques mais adonques n'avoit entré si grant seigneurie avec .j. home a Rome, de gens et de chevalerie, conme il entra avec lui adonques, car devant son char, qui tant estoit riches que moult grief chose seroit du descrire, sur quoy il seoit a la seignefiance de la noble victoire qu'il avoit eue, venoient trestuit li filz le roy Mitridates, et li filz le roy Tygranes et li roys Aristobolus de Judée. Et avec eulz estoit amenée (*c*) si grant infinité d'or et d'argent, et de dras de soie et de pierres precieuses et de blanc yvoire, que onques si grant ne fu veüe ne esgardée. Adonques ot moult grant joie en la cité de Rome, car ja estoient devant ce grant piece venu Silla et Lepidus qui fu devers Maurium en aide. Et si estoient ja adonques en pluseurs

1. Ms. 3576 *l'en ;* ms. 20125 *quant la ert revenue la.*

lieux oubliées les grans doleurs de la bataille citoienne qui tant fu desmesurée et horrible par diverses contrées. Et adonques, quant Pompeius fu revenus en la cité de Rome, furent si trestoutes les grans batailles apaisées, si conme Eutropius raconte, qu'il n'en estoit nulle qui granment fust grevable par trestout le monde.

Cy fine le fait des Romains. Deo gracias.

Nous allons maintenant passer à la description sommaire des mss. J'indiquerai, sous une forme brève, les exemplaires qui contiennent les *Faits des Romains* par ces mots « suivi du *César* ». On verra que près de la moitié des mss. (13 sur 30) sont dans ce cas. Nous devons ajouter que parmi les autres, plusieurs sont ou inachevés ou incomplets. Les deux ouvrages formaient souvent deux volumes, et on conçoit que tel ou tel exemplaire de l'Histoire ancienne puisse n'être autre chose qu'un tome dépareillé.

ASHBURNHAM PLACE, Barrois, 31 ; XVe siècle. Suivi du *César*.

— Barrois, 365 ; XVe siècle.

BRUXELLES, Bibl. roy. 9104-5 ; XIVe siècle. Suivi du *César*[1].

— — 10175 ; écrit en Cypre au commencement du XIVe siècle[2].

DIJON, Bibl. munic. 323 ; écriture et ornementation qui indiquent le nord de l'Italie, peut-être Venise ; XIVe siècle.

---

1. Ce ms. vient des ducs de Bourgogne ; il est indiqué dans les inventaires ed 1467 et de 1487, Barrois, *Biblioth. protypogr.*, n°s 710 et 2189.

2. On lit à la fin : « Cest livre escrist Bernart d'Acre ». Le ms. était encore en Cypre en 1432 et 1433, époque où ont été écrits sur le dernier feuillet de garde quelques *memoranda* non dépourvus d'intérêt historique, qui sont un curieux spécimen du singulier français qu'on écrivait alors dans ce pays. Les voici :

Le giosdi a .iij^e. gours de gunet .m.iiij. xxxij. de Crist, a oure de tierce enfanta ma feme dam' Ouzabia Babina .j. filie, laquele a en soun noum Gaca de Lezenian. Amen.

Le mardi a .xxvj. gours dou mos d'agoust l'an de .m. iiij. xxxij. de Crist fu batizé ma filie Gaca de Lezinian en la chapele dou roi moun ceniour, e la batiza le roi Gaian, madame Ana, le counte de Triples, Poilou de Vival (?), le counçoul des Goannouvos (?), Frelois de Luzenian, S. Gac de Çafran, Oguet Çoudan, S. Gian Frangier (?), S. Gorge Gobert, le vesque des Grieus, la dame de Barut, la feme de S. Pier de Carpas e le mestre .. S. Cava (?). Amen.

Le lioundi a .xxve.ij. gours dou mos de cetenbre l'an de l'incarnacioun nostre Celgnour Jezucrist .m.iiij .xxxiij. a oune oure dou gour, enfanta ma feme dam' Ouzabia Babina .j. filie laquele a eu noum Linnor de Luzegnian. Amen.

Celui qui a écrit ces notes devait être un personnage important de la cour de Cypre, pour que sa fille ait été tenue sur les fonts baptismaux par le roi de Cypre Janus ou Gian et par la fille de celui ci, Anne de Lusignan. Il est bien vraisemblable que c'était le fils naturel du roi Janus, ce Phœbus de Lusignan, seigneur de Sidon, que l'on sait avoir eu une fille nommée Eléonore (Du Cange, *Familles d'Outremer*, 439). — Ce qui précède était imprimé lorsque mon confrère M. de Mas Latrie m'a rappelé qu'il avait édité ces mêmes notes dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, XXXV (1874), 138-9. Il ne pensait pas alors qu'elles fussent de Phébus de Lusignan, mais depuis, dans sa *Généalogie*

LONDRES, Musée brit., Old royal 16. G. VIII; XIVe siècle. Suivi du *César*[1].

— — Old roy. 20. D. I. Ecriture et ornementation italiennes. Commence à l'histoire de Thèbes. XIVe siècle.

— — Addit. 19669; commencement du XIVe siècle[2].

PARIS. Arsenal 5081 (anc. H. F. 88); fin du XVe siècle, divisé en 581 chapitres numérotés.

— Bibl. nat. fr. 39, 40; XVe siècle. Suivi du *César*.

— — fr. 64; XVe siècle. Suivi du *César*.

— — fr. 182; XVe siècle.

— — fr. 246; daté de 1364. Suivi du *César*[3].

— — fr. 250; XVe siècle. Suivi du *César*.

— — fr. 251; XIVe siècle. Suivi du *César*[4].

— — fr. 256; commencement du XVe siècle[5].

— — fr. 677-8; XVe siècle. Suivi du *César*.

— — fr. 686; écrit en Italie au XIVe siècle. Contient le commencement du *César*[6].

— — fr. 687; XVe siècle. Suivi du *César*.

— — fr. 1386; écrit en Italie au commencement du XIVe siècle[7].

---

des rois de Chypre (1881, dans l'*Archivio Veneto*) et dans les *Mélanges historiques* (coll. des *Documents inédits*), IV, 366, il a exprimé l'opinion à laquelle j'étais arrivé de mon côté lorsque je croyais ces notes inédites.

1. Magnifique ms. paginé originairement pour former deux volumes. Les miniatures sont pourvues de l'encadrement tricolore qu'on remarque dans beaucoup de mss. parisiens de la seconde moitié du XIVe siecle; voy. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, III, 328-9.

2. Ce ms. ne contient que la première partie, mais le *César* a dû y être joint, car il est annoncé par la rubrique initiale; voir ci après p. 61.

3. M. Delisle a exprimé l'opinion que ce ms. avait fait partie de la bibliothèque du duc de Berry; voy. *Cabinet des mss.*, III, 189, n° 232. Cette hypothèse s'est trouvée justifiée lorsque, à ma demande, on a fait revivre à l'aide d'un réactif une note finale dont quelques traits étaient encore visibles. On a lu : « Ce livre est au duc de Berry, JEHAN. — Et de present par sa succession au duc de Nemours, son fils, conte de la Marche, JACQUES. Pour la Marche ».

4. Dans ce ms., la Genèse (section 1) est remplacée par la partie correspondante de la Bible historiale de Guyart des Moulins.

5. Ce ms., qui a appartenu au duc de Berry et porte sa signature (n° 231 de l'inventaire publié par M. Delisle, *Cabinet des mss.*, III, 189) commence à la section **6** : « Puisque la cité de Troie fu embrasée... »

6. La notice donnée dans le *Catalogue des mss. français* donne à croire que ce ms. renferme seulement l'Histoire ancienne, mais c'est une erreur : le *César*, fort écourté, commence au fol. 424, en la forme ordinaire : « Chascuns homs a qi Diex a donné... ».

7. Ce ms. commence à la section **3** : « Uns rois estoit adonc en Thebes riches et puissans, Laius fu apellé... » L'histoire y est divisée en chapitres à

PARIS. Bibl. nat. fr. 1407 ; xve siècle[1].
— — fr. 9682 ; fin du xiiie siècle.
— — fr. 12586 ; deux mss. reliés en un. 1° fol. 1-19, sections 2 et 3, fin du xiiie siècle ; 2° section 5, milieu ou seconde moitié du xive siècle.
— — fr. 20125 ; fin du xiiie siècle[2].
— — fr. 20126 ; fin du xiiie siècle ; manque le premier feuillet.
— — fr. 22986 ; xve siècle. Inachevé ; la place des rubriques est restée vide ; s'arrête (fol. 143) vers le commencement de la section 7, au chapitre qui, dans 246 (fol. 69 *d*), est intitulé : *Coment Romulus fist ravir les femes et puceles sabinienes.*
— — Nouv. acq. fr. 3576 ; xive siècle. Suivi du *César*[3].
— — 3650 ; xve siècle. Suivi du César[4].
VENISE. S. Marco, cod. gall. II ; xive siècle[5].
VIENNE, Bibl. imp. et roy., n° 258 du catalogue de Lambecius ; fin du xiiie siècle (?).

Nous savons ce que renferme notre Histoire ancienne, et nous avons dressé la liste probablement incomplète, mais pourtant assez longue, des mss. qui nous l'ont conservée. Il s'agit maintenant de dire quand et dans quelles circonstances ce vaste ouvrage a été composé. Au moment d'aborder cette partie de ma tâche, je dois faire à mes lecteurs un aveu. C'est que le commencement de ce mémoire était tiré, la feuille même où prendront place les lignes que je trace en ce moment était en épreuve, lorsqu'une découverte importante autant qu'imprévue m'a conduit à modi-

---

numérotation continue. Le premier n'ayant pas de rubrique initiale n'a pas non plus de chiffre, mais le second est numéroté *.ij^excv*. Le ms. est incomplet de la fin. La dernière rubrique porte le numéro *viij^e viij* : « Que Lucius Emil[i]us fu vancus et ochis en bataille ». Les derniers mots de ce ms. correspondent au fol. 120 *b* du ms. 246.

1. Mal décrit dans le *Catal. des mss. français*, où on n'a tenu aucun compte de la rubrique initiale, il est vrai en partie effacée. C'est un exemplaire très mutilé de l'Histoire ancienne ne contenant, avec des lacunes produites par la perte de certains feuillets, que les deux premières sections et le commencement de la troisième.

2. Ce ms. et celui de Vienne sont d'une importance capitale. Voir ci-après.

3. Vient de F. Didot ; voy. le catalogue, vente de 1881, n° 61.

4. Incomplet du commencement et de la fin. Commence au fol. xlviij de l'ancienne pagination. Les *Faits des Romains* commencent au fol. 129 *d* et se terminent au fol. 266 *a*. Vient ensuite une continuation qui reste interrompue au fol. 299 par suite de la perte de plusieurs feuillets. Elle était parvenue au temps d'Alaric.

5. Vient des Gonzague ; n° 9 du catalogue de 1407, *Romania*, IX, 506.

fier considérablement l'opinion que je m'étais formée sur la date de l'Histoire ancienne. J'étais persuadé que cet ouvrage était postérieur aux *Faits des Romains*, qui, nous l'avons vu plus haut, sont plus anciens que le *Trésor* de Brunet Latin, et je n'étais pas éloigné de croire qu'il avait été composé pour servir en quelque sorte d'introduction à cette vie de César, d'autant plus que les deux compilations se trouvent fréquemment, comme on l'a vu, jointes l'une à l'autre, quand une dernière recherche m'a fait découvrir quatre manuscrits, tous de la fin du XIIIe siècle, qui jusque-là m'avaient échappé. On ne s'étonnera pas que je ne sois pas arrivé plus tôt et plus sûrement à dresser la liste des exemplaires de l'Histoire ancienne, si on considère combien il est difficile de reconnaître dans des catalogues, souvent fort imparfaits, un ouvrage anonyme et dont le titre se présente sous les formes les plus variées. Entre les quatre exemplaires trouvés en dernier lieu et qui ont été insérés à leur rang dans la liste imprimée ci-dessus, deux nous fournissent sur la composition de l'ouvrage des renseignements très précis qui manquent dans tous les autres exemplaires. Ce sont le ms. Bibl. nat. 20125 et le ms. de Vienne. Celui-ci m'est connu seulement par la description de Lambecius [1], reproduite par le baron de Reiffenberg [2] et, d'après ce dernier, par A. Dinaux [3], mais les extraits cités suffisent à prouver que le ms. de Vienne contient exactement la même leçon que le ms de Paris 20125. C'est donc de celui-ci que je vais m'occuper. Si je l'avais connu plus tôt, je lui aurais certainement emprunté les extraits que j'ai cités d'après le ms. 246, postérieur d'au moins trois quarts de siècle. Toutefois le dommage n'est pas grand. Car, si le ms. 246 ne représente pas l'état primitif de l'ouvrage, il représente du moins, et d'une façon satisfaisante, l'état dans lequel notre compilation a obtenu le plus de succès.

Les particularités du ms. 20125 de la Bibl. nat. et du ms. de Vienne consistent surtout en trois points : 1° il y a en tête de l'ouvrage un prologue de 284 vers où l'auteur nous fait savoir pour qui il a entrepris son travail et quelle étendue il se proposait de lui donner. — 2° Le récit est coupé en maint endroit par des réflexions morales rédigées en vers. Quelques-uns de ces hors-d'œuvre ont été conservés par tel ou tel ms. : nous en avons trouvé dans le ms. 246, voir ci-dessus p. 47. Il se peut que d'autres se rencontrent en quelque autre exemplaire. Là où les vers sont écrits à lignes pleines, comme de la prose, il n'est pas possible de

1. *Commentarii de Bibliotheca Cæsarea Vindobonensi*, 1re éd., I, 875-6 ; 2e éd., II, 776-8.
2. *Philippe Mouskès*, I, CCV.
3. *Trouvères, Jongleurs et Ménestrels du nord de la France*, II (*Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*), 66.

s'en apercevoir, à moins de soumettre tous les mss. à un examen très minutieux, ce que je n'ai pas fait. — 3° Le récit ne s'arrête pas au même endroit que dans la plupart des mss., c'est-à-dire au triomphe de Pompée, à son retour de Jérusalem (ci-dessus, pp. 48-9), mais il se poursuit pendant plusieurs chapitres de façon à comprendre une partie de l'histoire de César. Les mêmes chapitres, moins le dernier ou les deux derniers, subsistent en deux de nos plus anciens mss. : Bruxelles, 10175, et Bibl. nat. fr. 9682.

Je vais présentement transcrire le prologue. Nous verrons ensuite quelles conclusions nous devons en tirer.

Ci comence li prologue ou livre des estoires, et la porsivance.

Segnor, je ai oï retraire
C'on doit adès bien dire et faire
Tant con on ou siecle demore.
Li hom ne vit c'une sole ore, 4
Ainz trespasse et va a la fin,
S'il a eü vrai cuer et fin,
Que s'uevre ait esté bone et fine ;
A cel segnor qui tot afine 8
En a la desserte si grande
Com ses cuers le veut e demande ;
Car c'est li sires qui tot rent
Quanc'on li fait si justement 12
Que ja ne s'en devra nus plaindre.
Por quoi ne se doit nus hom faindre
De lui servir a son pooir :
Metre i doit on sens et voloir. 16
Qui si le fait sauve iert sa paine.
Quar qui por bon segnor si paine
En la fin en a tel merite
Qui mout charement li profite, 20
Et qui siert a mauvais segnor
Il n'i a ni preu ni honor ;
De ce seit sa pensée certe,
Ja ne s'en tornera sanz perte. 24
Li mauvais sires, c'est deables
Qui point ne nos est profitables,
Car il het raison et mesure,
Bonté, loiauté et droiture. 28
Mout a sergans, et nequedent
Qu'il le servent a son talent, (*b*)
E ! las, dolent que feront il ?
Por lor luiers avront escil, 32
Delor parmenable et misere.
Damedéu laissent, le vrai pere,
Si se tienent a l'enemi.
S[e] il ont si mauvais ami 36
Meaus lor venist que né ne fussent,
Car ne font pas ce qu'il deüssent.
Crestiein furent apelé
Quant il furent regeneré 40
Ens es sains fons, si com il devrent
E l'uile et la cresme recevrent
La orent il a Deu covenent [1]
Qu'en lui creiroient fermement, 44
C'est qu'il adès le serviroient
E ces comandamens feroient.
Por Deu ! segnor, s'il ne le font,
Savés quel luier en avront ? 48
Passé avront obedience ;
S'amendé n'est par penitence,
Perdu en avront la contrée
Que paradis est apellée. 52
Soviegne vos tostans d'Adam
Qui en dolor et en ahan
Nos mist par le mors d'une pome.
Segnor, Adan, cel premier home 56
Aveit nostre Sires formé,
A sa semblance et figuré,
E si l'ot mis en paradis
Ou il eüst esté toz dis 60
Se passé n'eüst son comant,

1. Corr. *covent*.

Dont nos somes encor dolant.
Par le comant qu'il trespassa
Ens el pas de la mort passa ; 64
C'en [1] fu mis ens en la paine
Dont chascuns e chascune paine.
Seignor, et puis qu'Adans fu mis
Por cel fait hors de paradis, 68
Qu'iert il de nos qui chascun jor (c)
Corrossons cent foiz le Segnor
Qui a Adan se corrossa
Por un comant qu'il trespassa ? 72
Bien nos en devroit sovenir,
Mès nos lessomes covenir
La choze si come puet estre :
Ne creons mès ni cler ni prestre 76
Tant nos sachent verité dire.
Li siecles chascun jor enpire ;
C'est grans dolors e grans tristece.
Chascuns de bien fere a perece, 80
Ne nus ne redoute la mort
Que si aigrement pince et mort
Que la dolor ne puet descrire
Sains ni sainte, tant sache dire. 84
C'est merveille que ne cremons
Ce qu'a nos propres oils veons :
C'est ce que la mort aprochomes,
E nos cors acompaigneromes 88
As vers de terre sans orgoill.
N'en porterons c'un soul lensuel
Dont nos avromes vesteüre.
Segnor, e n'esteroit mesure 92
Que nos nos en porpensessimes.
E nos malisses lessesimes ?
Que vaut force, que vaut noblece ?
Que vaut beutés, que vaut richece ? 96
Que vaut hautesce ni parages ?
Certes, li hom n'est mie sages
Qui en tout ce a sa fiance,
Car il n'i a fors trespassance. 100
N'en dirai plus : el ai a faire,
Car j'ai entrepris un a faire
A traitier selonc l'escriture
Ou mout avra sens et mesure. 104
Qui la matiere porsivra
E de cuer i entendera
Oïr porra la plus haute ovre
Qui encor pas ne si descuevre (d) 108
C'onques fust en nos lengue traite.
Mès n'ai encor mension faite
Ou ne a cui comencerai.
Or fetes pais, jel vos dirai. 112
De Deu est bons li comenciers :
A lui comencerai premiers,
Coment Adan forma e fist,
Coment en paradis le mist, 116
E com Adans entra en paine,
Por quoi nos vestons dras de laine,
Coment Adans ot sa lignée
Dont la terre fu alignée. 120
N'i lairai riens que d'oir en oir
Ne doie dire a mon pooir,
Trosqu'al doloive sans faillance.
Après n'iere je en doutance 124
De Noé ne doie retraire
Quels hom il fu, de quel afaire,
De ses enfans, de lor lignage
Ou il out maint prodome e sage 128
E maint felon e maint mauvais.
Avant sera li livres fais
Coment les terres deviserent
E departirent e sevrerent, 132
E qui funda la tor Babel,
De Babiloine et dou roi Bel,
Des autres cités renomées,
Des provinses et des contrées 136
E des isles qui sunt en mer.
Pou en i lairai a nomer,
S'on en doit fere mension,
Que n'en doie dire le non, 140
E quel roi es terres regnerent,
Quant eles crivrent e puplerent.
Des gens de diverses figures
Vos dirai totes les natures. 144
Après l'estoire porsivrai
E tot en ordene vos dirai,
Coment Ninive fu fondée (f. 2)

1. Corr. *Si en.*

E Babilonie restorée 148
Qui dont fu la dame dou monde ;
De Babilonie la secunde
Qui or est Damiete dite,
Sor le flum siet qui vient d'Egypte, 152
E qui funda Ebbatanin.
Si com je le truis ou latin
Le vos dirai a mon pooir.
E après vos ferai savoir 156
De Tebes tote la devise ;
Ou Jherusalem est assise
Ce dirai je e en quel terre,
Qui le funda, qui li fist guerre. 160
E après ce voudrai retraire
De Troies tot le grant afaire,
Qui le funda, en quel contrée
E por quoi fu Troie apelée, 164
Qui le destruist e que devindrent
Cil qui la vile grant tens tindrent.
Après vos redirai la some
De la veraie estoire de Rome, 168
Qui les murs en funda e fist
E les lois premerains i mist.
Des haus barons, des jugeors,
Des contes et des senators 172
Vos sera toute l'uevre dite.
Après, n'iert pas l'uevre petite,
Quant vendra as empereors
Qui conquisent les grans honors 176
Par quoi la cités fu cremue
E en grant orgoill embatue,
Car, ce tesmoine le latins,
Toz li mons fu a Rome aclins, 180
Quant Cesar Augustus regna.
Après l'estoire porsivra
Tot si com France fu puplée
E de quel gent fu abitée ; 184
Puis vos voudrai le tens descrire
Qu'en terre nasqui nostre Sire (*b*)
E coment crucifiez fu,
Ce n'i sera mie teu ; 188
E com au tiers jor suscita
E ses amis d'enfer geta ;
E com au jor d'assension
Monta en sa grant mansion, 192
E coment furent doctrîné
Li apostre e enluminé
Dou saint Esperit e de sa grace,
E par combien après d'espace 196
Il s'en partirent et sevrerent
E par trestot le munt errerent
Por anuncier la loi novelle,
Qui mout par est saintisme e bele. 200
De lor vies la verité
Dirai selonc l'auctorité,
Ou preecherent ou morurent,
Com firent bien que fere durent. 204
Des sains, des saintes redirai
Selonc raison e conterai
Sous quels segnors recevre[n]t mort,
As comans Deu se tindrent fort ; 208
Onques nel laisserent par paine
Ne por cremor de mort procheine.
Tot ce fera mout bon oïr,
Si s'en devra on esjoïr 212
Quant on les miracles orra
Dont Deus lor fais enlumina.
Segnor, dont recovendra dire
Des empereors tot a tire 216
Qui primes fu crestienés
E bons crestieins apelez,
Regenerés ens es sains fons ;
Quant cessa la destrucions 220
De ceus qui la loi Deu tenoient
E lui e ses ovres amoient.
Ce covendra plenierement
Dire sanz nul delaiement. 224
E puis après, sans demorance, (*c*)
Qui premerains fu rois de France
Fais crestieins, coment ot non,
E de sa generation 228
Quel furent, coment estorerent
Les riches glises qu'il funderent.
Après sera dit en comun
Coment li Wandele, Got e Hun 232
France pelfirent et guasterent,
E les iglises desrouberent ;
E des Normans vos iert retrait
E lor conqueste e lor lait, 236
Coment destruirent Germanie,
Couloigne e France la guarnie,
Angou, Poitou, Borgoigne tote ;

De ce ne rest il nule doute 240
Que Flandres Wandes[1] n'envaïssent
E mout de maus ne lor feïssent.
Des quels gens Flandres fu puplée
Vos iert l'estoire bien contée, 244
Com se proverent, quel il furent,
Com il firent que fere durent,
Ce vos sera trestout retrait
Tot si a point e tot a trait, 248
Que, qui voudra raison entendre,
Petit i avra a reprendre.
L'uevre iert mout bone e delitable
E d'estoire, sans nulle fable, 252
Por ce iert plaisans e creüe
Que de verité iert creüe.
La verité fet bon entendre,
Oïr, retenir et aprendre. 256
Qui verité aime e retient
As comans Damedeu se tient.
Je n'i veull fors verité dire.
Longue en iert assés la matire 260
Qu'en pensée ai contier a plain,
Por qu'il plaise le chastelain
De l'Isle Rogier, mon seignor,
Cui Deus doint santé e honor, 264
Joie[e] paradis en la fin.
S'il veut, en romans dou latin
Li cuic si traire lonc la letre
Que plus ne mains n'i sera metre, 268
Por qu'envie m'en laist en pais,
Qui a maint home kierche fais
Segnors, envie est male choze,
Qu'ele a petit onques repose : 272
Tempre ne tart ne main ne soir
Ne li lait il le pais avoir.
Cuers enveious n'iert ja a eise.
Poi voit onques qui bien li plaise ; 276
Ne ja d'enveious plus ne mains
Ne quier plus dire, mais lontains
Ne soit il ja ens en sa vie.
De parlier d'eus n'ai nulle envie. 280
Deus les ament qui le puet fere.
A l'estoire me veull retrere.
Si dirai ; qui voudra entendre
Oïr i porra e aprendre. 284

Le passage capital dans ce long préambule est celui où l'auteur anonyme désigne comme son seigneur et protecteur le châtelain de Lille Roger (vv. 262-5). M. de Reiffenberg pense qu'il s'agit de « Roger, troisième du nom, neuvième châtelain, qui mourut en 1229[2] ». C'est l'opinion adoptée par M. Th. Leuridan, auteur d'un mémoire intitulé *Les Châtelains de Lille*[3] (p. 129), qui toutefois fait de ce Roger le quatrième du nom, et fixe la date de sa mort au 7 mars 1230 (N. S.). Roger était en fonction dès 1208[4]. D'accord avec M. de Reiffenberg et M. Leuridan, je suis persuadé que c'est bien à ce Roger qu'il est fait allusion dans notre prologue ; car le seul personnage du même nom qui, par la suite, ait été qualifié de châtelain de Lille, était en fonction vers 1303 (Leuridan, p. 141), ce qui est évidemment beaucoup trop tard. Nous sommes donc assurés que notre Histoire ancienne a été faite, ou du moins commencée, entre 1208 et 1230. Mais nous pouvons préciser

1. Ms. *Wancres*.
2. *Philippe Mouskès*, I, CCVI.
3. Lille, 1873, in-8. (Extrait des Mém. de la Société des sciences de Lille.)
4. Depuis 1211 seulement, selon M. Leuridan (p. 124), mais cf. l'article de M. Giry, *Revue critique*, 1875, I, 62.

davantage. Dans une moralisation en vers qui fait suite au récit de la mort d'Alexandre, on lit :

Obliés fu tost Alixandres ; (f. 252 *b*)
Ausi est li bons cuens de Flandres
Bauduins qui fu emperere
De Constantinoble et sa mere
Qui nomée fu Marguarite,
Et tant fu bone dame eslite.
De ce raconter est enfance.
Obliés est li rois de France
Qui mout honora sainte iglise;
E Deus qui les bons loe et prise
En sa plus haute mansion
L'en rende si haut gueredon
Com il fist a la Magdeleine
Qui de pechés est monde et saine...

L'empereur Baudouin mourut en 1206. Le roi de France dont il est ici question ne peut être que Philippe-Auguste ou Louis VIII, et par suite la rédaction de l'ouvrage doit être placée entre 1223 et 1230.

On a vu par les vers 223 et suivants que l'auteur se proposait de conter les premiers temps au moins de l'histoire de France, sans oublier les événements qui intéressaient la Flandre, son pays ou du moins celui de son seigneur (vv. 238-42). Or, dans les mss. les plus complets, il s'arrête, après quelques pages sur César, à la guerre des Gaules. L'ouvrage est donc resté incomplet. Peut-être, son protecteur mort, ne s'est-il pas senti le courage de continuer l'œuvre laborieuse qu'il avait entreprise.

L'Histoire ancienne, telle qu'elle nous apparaît dans son état primitif, était un livre destiné à être lu ou récité à haute voix devant un auditoire. C'est ce qui est rendu évident par les passages si nombreux où on voit l'auteur s'adresser à son public en des termes qui supposent un public écoutant et non un public lisant : *Dit vous ai... De ce ne vous vueil plus dire... N'en dirai ore plus.* Beaucoup de ces formules sont restées dans le ms. 246 d'après lequel j'ai analysé l'ouvrage : elles sont plus nombreuses encore dans le ms. 20125, où on remarque notamment que beaucoup de chapitres commencent par *Seignor...* Le premier chapitre rapporté ci-dessus, p. 38, contient toute une mise en scène ; c'est visiblement un exposé oral. Ce genre n'est nullement exceptionnel : les récits du ménestrel de Reims, rédigés vers 1260, offrent le même caractère ; ils ont été composés, comme l'a dit M. de Wailly « pour des auditeurs plutôt que pour des lecteurs [1] ». Le prologue en vers, l'intercalation de considérations morales également en vers, qui formaient comme un repos entre deux *contes* comme on disait jadis, tendent au même but, qui était de plaire à des auditeurs laïques accoutumés aux chansons de geste et aux romans d'aventures. Il n'était point sans exemple de placer en tête

1. *Récits d'un ménestrel de Reims*, p. vj.

d'un récit en prose un prologue en vers. J'ai publié ici-même (VI, 494-8) le prologue versifié d'une histoire en prose de Philippe-Auguste qui ne nous est pas parvenue.

Mais l'instruction s'étant peu à peu répandue parmi les laïques, on composa de plus en plus des livres français en vue de la lecture privée, non plus en vue de la lecture publique ou de la récitation, et les ouvrages rédigés pour servir de texte à un lecteur à haute voix furent adaptés au goût nouveau. C'est ce qui peut être observé dans certains mss. du Ménestrel de Reims ; c'est ce qu'il serait facile de constater pour notre Histoire ancienne, si on prenait la peine d'en étudier les copies pour y rechercher les traces des dégradations successives qu'on lui a imposées. D'abord on supprime le prologue, suppression d'autant plus justifiée que le programme annoncé n'était rempli qu'en partie. Puis on supprime, dans une mesure plus ou moins grande, selon les mss., les morceaux en vers, qui représentaient un genre vieilli. Souvent, sans les retrancher entièrement, on les abrège, on les met, partiellement du moins, en prose. Enfin on coupe le plus possible les interpellations à l'auditoire. Tel ms. qui n'est pas au nombre des plus anciens, mais qui a été écrit en Italie d'après un ancien exemplaire, le n° 686 du fonds français, par exemple, conserve nombre de formules oratoires qui ont déjà disparu en France dans les mss. du même temps [1]. Il y a là matière à une curieuse étude que je ne puis qu'indiquer. Enfin, lorsque le livre de César ou *Faits des Romains* eut conquis la faveur du public, on trouva bon de souder les deux ouvrages l'un à l'autre, mais pour éviter les doubles récits des mêmes événements, il fallut retrancher les derniers chapitres de l'Histoire ancienne qui sont consacrés à César, et c'est pourquoi ces derniers chapitres n'ont été conservés que dans un très petit nombre d'exemplaires [2].

---

1. Voy. par ex. ci-dessus, p. 42, note 3.

2. Ces chapitres, où l'histoire est traitée assez librement, ne sont pas dénués d'intérêt. A titre de spécimen j'en publierai deux, le premier et le dernier, d'après le ms. 20125.

(F. 369 *d*). *Ci comence de Jules Cesar l'estoire si com s'en ala por conquerre France.*

Adonques, l'an tot droiturerement qu'il ot .vj^c ans e .lxxx. ans e .xiij. que la cités de Rome ot premerainement esté comencée a faire, e que celes grans feste du concele Pompeium e de ses gens fu auques abaissée e entrelaissée, qui grant piece avoit eu de durée, esguarderent li senator par le comun assens de la cité que Pompeius et Gaius Julius Cesar e Crassus Licinius seroient concele ; e lors fu fait tot ensi come (*f.* 370) la chose fu devisée. Segnor e dames, cil Julius Cesar dont vos avés oï parler maintes fois ot une fille, Julia fu nomée, qui mout fu bele e de grant segnorie. Cesti avoit eüe Pompeius a feme, mais morte estoit adonques, et si en avoit ja Pompeius une autre prise, Corneliam, dont il avoit enfans, qui mout furent de grant poissance, si come vos porrés avant oïr et entendre. Segnor e dames, li senator de la cité e Pompeius e li haut baron esguarderent entre aus et deviserent que Julius Cesar en iroit en Galle por conquerre la contrée o .vij. legions de Romains, e si avroit .v. ans d'espasse a ces gens conquerre, e al chief de .v. ans re-

On ajouta dans certaines copies, à la fin de l'Histoire ancienne, quelques mots destinés à annoncer l'histoire de César selon Salluste et Lucain[1]. C'est une coïncidence singulière que ces deux vastes compilations, l'Histoire ancienne et les Faits des Romains, soient l'une et l'autre restées inachevées. Cette circonstance n'a pas nui à leur succès.

Il est difficile de dire quel titre l'auteur de l'Histoire ancienne a voulu donner à son œuvre. Peut-être ne lui en a-t-il donné aucun. La rubrique initiale du ms. 20125, *livre des histoires*, est bien vague. A la fin du ms. de Vienne on lit (je cite d'après Lambecius) cet explicit[2] : « Ici finies » (finissent?) les livres des estoires dou commencement dou monde : » c'est d'Adanz et de sa lignie, et de Noé et de la seue lignie, et d'A- » braam et des .XII. filz Israel et de la destrution de Thebes et dou » commencement du regne de Femenie et l'estorie de Troie et d'Ali- » xandre li grant et de son pere et dou comencement de la cité de » Rome, et des batailles que li Romain firent jusques a la nessance » nostre Seignor Jesu Crist, qu'il conquistrent tot le monde. » J'ai peur que ce titre laborieux soit l'œuvre d'un copiste. Dans deux mss. du XIVe siècle (B. N. fr. 246 et nouv. acq. 3576), on trouve en tête une

---

venroit ariere s'il de ces gens pooit avoir la victorie, et plus ne pooit demorer por qu'il des Romains vousist avoir ne confort ne aïe.

Ce chapitre est inspiré d'Orose, VI, VII. Voici maintenant le dernier chapitre :

(Fol. 375 *a*). Adonc conquist Julius Cesar grans avoirs e grans proies e la cité d'Arras qui li fu tantost rendue, quar elle n'estoit mie encore adonques ne si fermée ne si grande ne si puplée come ele est ore, ne de si (*b*) grant poissance. E lors s'en repaira Julius Cesar vers la cité de Vermans por la ivernier, quar les basses terres devers l'Occean que nos ore apelomes Flandres erent adonques si moles e si aiguiées e si desvoiables par les forés, qu'il ne s'i faisoit bon enbatre a nulle creature humaine. Segnor, Vermans estoit adonc noble cités e riche, e del non de la cité fu la contrée environ Vermendois apelée ; ne adonques n'estoit encore mie la vile de Saint Quintin estorée, qui premerainement devant ce que sains Quentins i venist, li glorious martirs, fu Aoste noméet si come vos porrés avant, s'il vos plaist, oïr et entendre. A la cité de Vermans vint Julius Cesar o ses grans os por la forterece conquerre, mais cil de la cité, qui en la grant desconfiture avoient le plus de lor gens perdues, ne li sofrirent mie gaires a lancier ne a traire, ains li rendirent la cité par tel convenance qu'il, por le sauvament de lor cors et de lor vies, li rendroient chascun an grant treuage, et si li seroit la cites et cil qui i habiteroient tos jors tant com il vivroient a secors et aïe. Ensi receu la cité Julius Cesar, qui mout la fist enforcier de riches murs e de riches fortereces, e enbelit de riches temples a l'onor de ses deus en cui il avoit la fiance. Quar en l'une partie, jouste le maistre (*c*) chasteau qui fundés estoit et fors e de grant noblece, fist Julius Cesar faire e establir le temple Jupiter le pere de tot lor deus en cui il avoit grant fiance.

On voit que l'ouvrage reste interrompu en dépit de l'annonce faite dans le dernier chapitre même : *Si com vos porrés avant oïr e entendre*.

1. « Mais, pour ce que j'ay encore fait peu de mention de Julius Cesar, je » vous en commenceray cy après selonc Saluste et Lucan ». Ms. fr. 687. On trouve des mentions semblables ou analogues à la fin des exemplaires contenus dans les mss. fr. 64, 182, 251, Arsenal 5081, Barrois 31, etc.

2. Le ms. 20125 n'a pas d'explicit.

très longue rubrique, dont voici les premières lignes : « En ce livre » ci est contenu premierement le Genesy et le fait des Hebriex, et » coment il alerent en Egypte. Après du roy Ninus et de Semiramis » sa fame, et des merveilles qu'il firent en leur temps. Après du » royaume de Syche qui ore est apellé Femenie, et coment les fames » alerent vengier leurs maris et leurs filz qui touz avoient esté ocis... ». Cette rubrique, évidemment rédigée d'après la table des chapitres, n'est pas un titre. A la fin de l'ouvrage on a remarqué (voir plus haut, p. 49) l'explicit : *Cy fine le fait des Romains* qui bien évidemment ne s'applique qu'à la dernière partie de la compilation. Le ms. de Dijon offre cet *incipit* qui ne peut s'appliquer qu'au début de l'ouvrage : « Ce est li » livres dou comencement dou monde, et coment notre Sires fist Adam » et Eve ».

Quelques mss. ont une rubrique erronée, mais cependant intéressante, que je vais transcrire d'après deux mss. Aucun des deux textes n'est parfaitement correct, mais ils se rectifient aisément l'un par l'autre.

B. M. fr. 22986 :	Ashb. Barrois 365 :
Chi commenche li livres d'Orose en franchois. Icellui fist ce livre en latin l'an nostre Seigneur quatre cens et deulx, ou environ ; et fu du temps saint Augustin et saint Jeromme ; et fut moult amendé de ces deulx, car il estoit grand clerc, et fut prestre et nez d'Espaigne.	Chy commence le livre que translata Orose, noble orateur, selon la sainte Escripture, commençant a la creation du monde ; et fut ceste translacion faite l'an .iiij. et .iij. du tems saint Augustin et saint Jherosme, desquelz il fut moult amez, car il estoit bon clerc, né d'Espaigne.

La même rubrique se trouve en tête du ms. fr. 1407, trop effacée pour qu'on puisse la lire entièrement avec certitude, mais plus semblable à la leçon du ms. 22986 qu'à celle du ms. Barrois.

Ces trois mss. ne sont que du xve siècle, mais certaines formes de cas sujet conservées dans le ms. 22986 me donnent à penser que l'original devait appartenir à la fin du xive siècle au plus tard. C'est donc à cette époque qu'un copiste malavisé a pris notre histoire ancienne pour une version d'Orose. Cette malheureuse hypothèse a eu du succès. Le ms. fr. 39 commence ainsi : « Cy commence la table des rubriques de ce présent livre d'Orose. » Le ms. de l'Arsenal 5081, moins exclusif, a pour rubrique initiale : « Cy commence le docteur Orose son » livre des faiz et choses du monde, selon la sentence de Eutropius et » aultres plusieurs auttentiques historiographes ». Citons encore le ms. Barrois 31 : « Cy commence le livre d'Orose ».

Certains mss. ont une rubrique initiale qui s'applique aux deux ouvrages. Nous allons voir que les moins anciens seulement y introduisent

le nom d'Orose. Le ms. de Bruxelles 9104-5, qui est du milieu ou de la seconde moitié du XIVe siècle, porte : « Ci commencent les queroni- » ques de la Bib[I]e, c'est a savoir tout le Genezi, et puiz du roy Ninus » et de Tebes et de Troie la grant et d'Alixandre, toutes les merveilles » qu'il fist et qu'il vit en son temps, et toute la vie de Julius Cezar et » les fais des Rommains et la guerre que il orent encontre Cartaige et encontre diverses nations ». Ce n'est pas un titre, c'est une analyse [1]. Le ms. du Musée britannique add. 19669, que j'estime de la première moitié du XIVe siècle, nous offre cette rubrique : « Cy commence le » Tresor des ystoires, compilé de la Bible, de Justin, de Joseph, des » Anciennetés [2] de Titus Livius, de Salluste, de Julle Celse, et de Lu- » cain et de Suetone [3] ». *Tresor des ystoires* ne serait pas un mauvais titre, s'il était plus autorisé et si d'ailleurs il n'était réclamé par une autre compilation du même genre dont il nous reste d'assez nombreux manuscrits. Mais voici d'autres copies, moins anciennes, où Orose reparaît. Bibl. nat. fr. 64 : « Cy commencent les croniques que Orosius » compila de la Bible, c'est assavoir tout le Genesi, et puis du roy » Ninus, de Feminie et de Thebes et de Troie la grant et de Alexan- » dre de Macedoine, toutes les merveilles que il fist en son temps, et » toute la vie de Julius Cesar et des Rommains, et de la grant guerre

---

1. On peut encore citer les articles ci-après de l'ancienne librairie du Louvre (Delisle, *Cabinet des mss.*, III, 158-9) qui se réfèrent aussi à des exemplaires où l'Histoire et la vie de César étaient jointes :

969. Livre qui commence de Genesis, et aussi traitte des fais de Julius Cesar, appelé Suetoine (premier mot du deuxième feuillet : *Dis qui cy est*).

970. Livre qui commence de Genesis et traitte des fais de Julius Cesar et des Romains, et s'appelle Lucain et Suetoine, bien escript et bien historié (deuxième feuillet : *avoit nom*).

971. Livre qui commence de Genesis, et traitte du fait des Romains, de la vie des saints peres hermites et de Merlin et de Pompée (deuxième feuillet : *feray les commandemens*).

973. Un livre qui commence de Genesis, et aussi traitte des fais de Julius Cesar, appelé Suetoine (deuxième feuillet : *si leur dist que*).

Voici un autre article, également dépourvu de titre unique, qui se rapporte à un exemplaire où les deux premières sections faisaient défaut, comme dans certains des mss. cités plus haut :

1211. Des faits de Troye, des Romains, de Thèbes, d'Alixandre le Grant, historié au commencement, escript de lettre boulonnoise ; et sont les histoires par les marges très anciennes. Le roi le prinst quant il ala au Mont Saint Michel en 1393.

Tous ces mss. paraissent s'être perdus ; ou, du moins, on ne les a pas encore retrouvés. La description du dernier conviendrait assez au ms. fr. 1386 de la Bibl. nat., mais le commencement du second feuillet, qui est l'élément le plus certain d'identification, manque dans l'inventaire.

2. Suppléez *des Juifs*.

3. Le *César*, annoncé par la fin de cette rubrique, devait former un tome II qui manque.

» que ilz eurent encontre la cité et regne de Cartaige, et contre di-
» verses nations estranges ». C'est proprement la rubrique citée plus
» haut du ms. de Bruxelles 9104-5, avec l'intercalation de ces mots *que Orosius compila*.— Ms. 250 : « Cy commence le livre d'Orose ouquel
» sont contenues par ordre les faits et les gestes des roys et des em-
» pereurs et des Rommains qui regnerent depuis la creacion du monde
» jusques au temps de Julius Cesar ». — Ms. 677 : « Cy commence le
» livre d'Orose translaté de latin en françois ». Ce qui résulte clairement de cette revue des rubriques initiales de nos manuscrits, c'est d'abord que le compilateur n'a pas donné de titre général à son œuvre ; c'est ensuite que l'idée de placer la compilation sous le nom d'Orose ne s'est fait jour qu'assez tard. Je suis donc suffisamment autorisé à rejeter le titre de « Livre d'Orose », et à faire usage d'un titre en quelque sorte neutre, celui d' « Histoire ancienne jusqu'à César » [1].

On a vu plus haut que plusieurs des mss. de l'Histoire ancienne ont été exécutés en Italie. J'ai lieu de croire aussi que l'ouvrage lui-même a été de bonne heure traduit en italien. Je n'ai pas fait sur ce point de recherches approfondies, et je ne sais si les *Fioretti della Bibbia* d'où M. Zambrini [2] a tiré une histoire d'Alexandre, n'ont pas quelque rapport avec notre histoire ancienne. Mais je trouve dans le catalogue des mss. italiens du fonds Canonici à la Bodléienne [3], par Mortara, une notice, assez imparfaite du reste, d'un ms. italien du XIVe siècle (n° 121) qui contient la traduction partielle de notre compilation française. Le ms. a 83 feuillets, mais le premier est numéroté 56, d'où il suit que les 55 premiers feuillets manquent. Dans son état actuel il commence ainsi avec l'histoire de Thèbes (notre section 3) :

Qui comincia di la città di Tebes. R[ubrica] cxviij.

Uno re era allora in quel tempo in Tebes, ricco e possente; Laius era appellato. Elli avea moglie del suo lingnaggio ke Jocasta avea nome. Quel re ebbe un figliuolo...

---

1. Il y a lieu de réserver le titre de *Livre d'Orose* à l'ouvrage que Vérard a publié en deux volumes, intitulés, l'un *le premier livre d'Orose*, l'autre *le second livre d'Orose*. Cette compilation dont il y a trois éditions de Vérard, en 1491, 1503, 1509, et qui a été réimprimé en 1515 et en 1526 (voir le *Manuel* de Brunet, sous OROSIUS), correspond pour le plan, pour la matière, et même en certains passages, pour la rédaction, à notre Histoire ancienne, mais il en diffère considérablement en plusieurs de ses parties. L'imprimé de Vérard a notamment substitué en maint endroit une traduction d'Orose à la rédaction qu'offre l'Histoire manuscrite.

2. Voy. *Opere volgari a stampa*, 4e éd., col. 967.

3. *Catalogo dei manoscritti italiani che sotto la denominazione di Codici canonicia ni italici si conservano nella biblioteca Bodleiana*; col. 136.

Le ms. se termine au chapitre dont voici la rubrique et les dernières lignes :

De' re di Macedonia che regnaro infine al tempo d'Alexandro. R. cclxx.

... ma inanzi ke io di lui nulla vi dica, vi dirò io de' fatti del re Philippo suo padre una parte, et della reïna Olimpia sua madre, la mollie del re Phylippo, et di qual terra ella fu nata, et di qual lignaggio.

Il y a dans le texte français (ms. 246, fol. 89 *c*) :

Mais ainçois que de lui plus vous die, vous diray je des euvrés le roy Phelipe son pere une partie, et de sa mere Olympias, feme le roy Phelipe, et de quele terre elle fu née et de quele lignée.

§ 2. — SECONDE RÉDACTION

Notre histoire ancienne a subi vers la fin du XIVe siècle une modification bien plus grave qu'aucune de celles dont il a été question dans le chapitre précédent. On en a pris certaines parties qu'on a combinées avec un récit très étendu de la guerre de Troie. Je ne connais de cette rédaction que quatre mss. représentant trois états distincts :

Bibl. nat., fr. 301 ; XIVe siècle. Ms. magnifiquement orné contenant les sections 3 (fol. 1), 4 (fol. 21), puis une histoire de Troie précédée de plusieurs chapitres préliminaires qui diffère totalement de notre section 5 (fol. 25), enfin les sections 6 et 7 [1].

Bibl. nat., fr. 254 ; daté à la fin du 31 juillet 1467 [2]. Commence à la section 2 : « *Comment Ninus porta armes premierement.* Devant ce que » Romme fust fondée, commencée ne estorée mil trois cens ans, fut » le roy Ninus qui porta armes premierement pour la couvoitise de » conquerir honneur terrien.... » Pour le reste, ce ms. est identique au précédent, sauf qu'il s'arrête plus tôt, au chapitre : « *Quelz roys re-* » *gnerent en Lombardie.* Ascanius eut ung filz..... Après regna Porchas » Silvius. A cestui commencerent les histoires des Rommains et de » ceulx qui fonderent Romme, mais n'en parleray ne ne diray plus » pour le present ». Ce chapitre se trouve vers la fin de notre section 6, au fol. 68 du ms. 246, voy. ci-dessus, p. 46.

Bibl. nat. fr. 22554 ; écriture du temps de Louis XII [3]. En tout semblable au précédent.

---

1. M. Delisle pense que ce ms. a appartenu au duc de Berry, frère de Charles V ; voy. *Cabinet des mss.*, III, 189, n° 232.

2. Voir sur ce ms., qui a appartenu à Louis de Graville, P. Paris, *Mss. fr.*, II, 276 (anc. n° 6897²), et Delisle, *Cabinet des mss.*, II, 381.

3. Provient de La Vallière ; n° 4822 du catalogue de cette collection.

Bibl. nat. fr. 24396[1]; xve siècle. Semblable aux deux précédents, sauf qu'il se termine plus tôt, à la fin de l'histoire de Troie, au chap. « *Coment Landromata gaigna tout le païs d'Egipte et de Surie*. Quant » il eut ce fait, si s'en alla en Surye..... Et quant il eut vesqueu tant » comme il pleut a celuy qui l'avoit formé, si trespassa de cest siecle. » Or vous ay compté la vraye histoire de Landromatha, le filz du » trés noble et vaillant Hector. Lesure est que nous faisons cy fin » de ce livre, car nous vous avons bien dit et raconté la vraye histoire » de Troie, selon ce que les acteurs en ont dit et racompté, si que » riens ne plus ne mains n'i est mis que la pure verité »[2].

Ces mss. ne sont point signalés ici pour la première fois. M. Constans en a étudié trois pour l'histoire de Thèbes notre section 3 qu'ils ont en commun[3]. Mais il n'en a pas indiqué exactement le rapport et les différences. Il ne paraît pas non plus avoir reconnu que pour l'histoire de Thèbes ces mss. offrent la même rédaction que les exemplaires de notre première rédaction qu'il indique sommairement à la p. 329 de son livre.

---

1. La Vallière, n° 4823 du catalogue.

2. On peut considérer comme se rattachant à la seconde rédaction de notre histoire ancienne une nouvelle compilation dont je connais deux mss. du xve siècle, Arsenal 3685 (anc. H. F. 87), et Bibl. nat. fr. 15455. Cette compilation est formée de la combinaison des deux rédactions et d'un autre ouvrage analogue, le *Trésor de Sapience* dont on possède d'assez nombreux mss. (par ex. Arsenal, 5076; Bibl. nat. fr. 685, 1367; Turin, Bibl. naz. L. II. 1 (Pasini, II, 478), etc. Je cite d'après le ms. de l'Arsenal. La rubrique initiale porte : *Cy commance le livre de Genesis, selon la discrecion de Orose...* » ce qui peut être pris à notre première rédaction. Le prologue qui suit : « Qui le » tresor de sapience vieult bonnement mectre en l'aumoire de sa memoire et » l'enseignement des saiges es tables de son cuer escrire... », est celui du *Trésor de Sapience*. Suit immédiatement, fol. 1 v°, le début de notre première rédaction : « Quant Dieu ot fait le ciel et la terre et les eaux doulces et sa- » lées... »; cf. ci-dessus, p. 38, mais l'histoire sacrée se poursuit jusqu'à Moïse. Notre deuxième section (ci-dessus p. 39) commence, avec un prologue particulier, au fol. 109. L'histoire sacrée reprend bientôt, à Moyse, fol. 114. Notre troisième section (*Thèbes*) avec quelques lignes d'introduction, commence au fol. 136 v°. Elle est suivie d'un nouveau morceau de l'histoire des Hébreux jusqu'à Gédéon, puis vient, au fol. 174, la quatrième section (ci-dessus, p. 41). Les Hébreux reparaissent derechef du fol. 181 v° au fol. 183, et alors, fol. 183 v°, est introduit, après un court préambule, le roman de Troie de notre seconde rédaction : « La cité de Troye fut en une partie de Aise la grant qui ores est appellée Turquie... » (fol. 184, cf. ci-dessous p. 69). L'histoire de Landomatha occupe les ff. 381-4. Puis la narration continue comme dans la première rédaction (ci-dessus, p. 44) : « Seigneurs, quant la cité de Troye fut destruite... » et se poursuit jusqu'à la mort d'Enée (fol. 419 v°). Suit l'histoire des Hébreux, de Samuel au prophète Jonas, et le volume se termine par quelques chapitres sur les premiers temps de l'histoire de Rome et sur les Assyriens. La fin correspond au début de notre section **7**, ci-dessus, p. 46. Dans les derniers mots est annoncé un second volume que nous n'avons pas.

3. *La Légende d'Œdipe*, pp. 330 et suiv.

On peut dire que ces quatre mss. représentent une seule et même compilation, bien que le premier ait en moins la section 2 et en plus la section 7. Ce qui distingue cette seconde rédaction de la première, c'est d'abord l'absence de la section 1 (Genèse), c'est aussi que dans la première les histoires troyennes sont contées d'après Darès, tandis qu'ici elles sont empruntées à un roman de Troie en prose que nous possédons à part en un certain nombre de mss., parmi lesquels je citerai les n°s 1612 et 1627 de la Bibliothèque nationale et Add. 9785 du Musée britannique.

Ce roman de Troie a été étudié d'après le ms. 1612 par M. Joly [1], qui passant ensuite à l'examen du ms. fr. 301, ne s'est pas aperçu que ces deux mss. offrent identiquement le même récit, sauf quelques différences dont il sera question tout à l'heure.

D'après quels éléments a été rédigé ce roman de Troie en prose? D'après le roman en vers de Benoit de Sainte-More, nous dit M. Joly, et c'est aussi mon opinion. Mais M. Joly ne s'en tient pas là, et il affirme à propos du ms. 1612, que l'auteur du roman en prose a lu aussi l'*Historia Trojana* de Guido delle Colonne, ouvrage qui n'est, comme on sait, qu'un abrégé en latin du roman en vers de Benoit. Cette assertion de M. Joly n'est pas nouvelle. Le rédacteur du catalogue La Vallière dit à propos du ms. 4822 mentionné ci-dessus sous sa cote actuelle, Bibl. nat. fr. 22554 : « L'histoire de la destruction de Troye contenue dans ce ms « est la traduction de l'ouvrage intitulé *de Bello trojano* que Gui de Co- « lumna mit en latin dans le XIIIe siècle... », et le *Catalogue des manuscrits français* attribue formellement le roman en prose du ms. 1627 à Guido delle Colonne [2]. Enfin tout récemment M. Ward, du Musée britannique, dans son *Catalogue of romances of the department of manuscripts in the British Museum*, dit, lui aussi, que le ms. Addit. 9785 est une traduction de Guido delle Colonne (p. 57). Nous sommes donc en présence d'une attribution en quelque sorte traditionnelle. Il appartenait à M. Joly de la vérifier. Il y avait lieu d'indiquer quelles parties étaient imitées du roman en vers, quelles autres du roman en prose latine, en citant les textes pour établir la comparaison sur une base solide. M. Joly n'a rien fait de tel. Il cite, à la vérité (p. 421), un passage assez insignifiant comme inspiré par Guido, mais comme il néglige de rapporter le texte même de Guido, il n'a rien prouvé. Je dois confesser que la comparaison, assez rapide il est vrai, que j'ai faite de l'*Historia Trojana*

1. *Benoit de Sainte-More et le Roman de Troie*, pp. 420 et suiv.
2. Je ne saurais dire pourquoi la même attribution n'est pas proposée dans le même catalogue pour le ms. 1612 qui contient le même texte.

avec le roman français en prose m'a conduit bien plutôt à considérer ces deux ouvrages comme indépendants l'un de l'autre. A part les premiers et les derniers paragraphes, la prose française est visiblement un abrégé du roman en vers de Benoit. Pour tout le reste l'originalité du traducteur en prose ne se manifeste guère que par quelques réflexions morales intercalées çà et là. Au début il y a certains chapitres sur la Grèce et l'Italie, qui sont peut-être son œuvre, ou qui, du moins, sont empruntés à une source que je ne connais pas. On les trouvera plus loin. Les derniers feuillets sont occupés par une histoire de Landomatha, fils d'Hector, qui, quoi qu'en dise M. Joly (p. 414), ne vient pas du tout de Benoit [1]. C'est un récit dont la source m'est inconnue.

Dans tout ce roman en prose je ne vois rien qui vienne de Guido. Je dois ajouter que ce qui m'a mis tout d'abord en défiance à cet égard, c'est que la langue et le style de l'ouvrage me semblent plutôt antérieurs que postérieurs à l'année 1287, date de l'*Historia Trojana*. L'un de nos mss. (le n° 1612) pourrait être de la fin du XIIIe siècle.

Notre traducteur en prose n'a point avoué ses obligations, pourtant bien évidentes, envers Benoit de Sainte-More. Il invoque une tout autre autorité dans l'épilogue qui termine son ouvrage :

(*Ms.* 1612, *fol.* 142 *et dernier*). Si vos ai ore menée a fin la vraie estoire de Troie, selonc ce qu'elle fu trovée en l'almaire de Saint Pol de Corrinte en grijois lenguaje, et doi grizois fu mise en latin. Et je la translatai en françois et non pas par rime ne par vers, ou il covient par fine force avoir maintes menchoignes [2], com font ces menestriez qui de lor lengues font mainte fois rois et amis solacier, de quoi il font sovent lor profit et autrui domage, mais par droit conte selonc ce que je la trovai sans riens covrir de verité ou de mençoinge demoustrer, en tel maniere que nus n'i poroit riens ajoindre ne amermer que por vraie deüst estre tenue [3].

M. Joly (p. 423) repousse avec dédain l'assertion contenue dans ces dernières lignes. Plus circonspect, je me borne à dire que je ne suis pas en mesure de la contrôler. Je ne m'étonne pas que le traducteur en prose ait dissimulé que la plus grande partie de son roman était prise à Benoit :

---

1. M. Joly n'a connu cette histoire de Landomatha ou Landomata que par le ms. fr. 821 où elle est transcrite à part ; il a cru qu'elle était particulière à « l'auteur de ce ms. », selon son expression (p. 414). Il lui a échappé qu'elle se trouve dans plusieurs des mss. qu'il a consultés, dans tous ceux du roman de Troie en prose et dans la compilation des mss. 301, etc.

2. L'idée que la recherche de la rime nuit à la vérité du récit a été plus d'une fois exprimée au moyen âge ; voy. *Romania*, VI, 496. Barberino disait de même (*Reggimento*, éd. Baudi di Vesme, p. 15) :

Ne parlerai rimato, Per forza di rima
Acciò che non ti parta Dal propio intendimento.

3. C'est à peu près la leçon du ms. de Londres (Ward, p. 58), qui toutefois est peu correcte.

beaucoup de ses pareils ont agi de même en cas semblable. Mais je m'étonnerais fort qu'il eût été imaginer Saint-Paul de Corinthe, si en effet il n'avait pas eu accès à quelque roman byzantin de nous inconnu, où il pourrait avoir puisé l'histoire de Landomatha. Ce qui donne un certain degré de vraisemblance à cette hypothèse, ce sont les chapitres du commencement, qui attestent une connaissance réelle de la Grèce du XIIIe siècle. A mon sentiment, le roman en prose de Troie doit avoir été composé à cette époque dans les établissements français de la Grèce, ou du moins par un homme qui avait habité ce pays [1].

Présentement je vais analyser la rédaction de notre histoire ancienne où figure le roman en prose de Troie. Je suivrai le ms. fr. 301, le plus ancien des quatre mentionnés plus haut. Le lecteur se rappelle que ce ms. ne commence qu'à la section 3, tandis que les autres ont la section 2, mais qu'en revanche il poursuit l'histoire beaucoup plus loin que ceux-ci.

Le ms. fr. 301 débute ainsi :

(*Fol.* 1). *Ci comence l'ystoire de Thebes, et comment elle fu destruite environ .v^c. et .lx. ans ains que Rome fu coumencée ne fondée.*

Un roy estoit adonc assez riches et puissans, Layus fut appellez. Il avoit belle femme de son lignage qui Jocaste fu appellée. Ce roy ot .j. filz, moult belle creature...

Cette partie se termine (fol. 20 *d*) au chap. : *Conment les povres gens restorerent la cité qui encores est Estives par nom appellée.* C'est notre section 3, ci-dessus p. 40.

Fol. 21 *a*). *Ci commence l'ystoire de ceulz de Athenes et de ceulz de l'isle de Crete qui en ce temps se guerroioient, et du commencement du regne de Femenie et de Hercules et de Jason.*

Après ce que Thebes fu destruite, bien .v. cens et .lx. ans ains que Rome fust commenciée ne fondée, nasqui une grant bataille entre ceulz de Crete et ceulz d'Athenes. La ot moult de gent morte et par mer et par terre...

C'est notre section 4, ci-dessus p. 41. Ce morceau se termine à un chapitre que nous avons déjà vu plus haut, p. 42 (ms. 246, fol. 48 *c*) :

(Fol. 24 *d*). *Comment Theseus occist un autre jayant.*

Hercules ot de ceste bataille moult grant loenge..... qui ot nom Phedra.

Cy fine l'ystoire de Hercules et de Theseus.

A la suite nous trouvons, non la section 5, mais un morceau qui est emprunté à la section 1 et qui correspond au fol. 4 *a* du ms. fr. 246. Nous n'en sommes donc pas encore, malgré la rubrique qu'on va lire, à l'histoire de Troie proprement dite.

---

1. Ce roman de Troie en prose a été traduit en italien ; voir ci-après à l'appendice.

Cy après s'ensuit et commence la vraie hystoire de Troye, de quel lignée les roys de Troye furent et qui estora et fonda la cité premierement.

(Fol. 25 c[1]). Quant Dieux ot establi tout le monde par sa grant puissance, puis après regarda que toute humaine generacion estoit desvoiée de droiture faire, et a tous maulx estoit ententive et obeïssans. Si en fut dolens, car ilz deüssent par raison entendre a faire bien et droiture, et a Dieu rendre graces et mercis de ce qu'il leur avoit donné arbres qui portoient fruis, et avoit mis bestes et poissons en leur seignorie, et terre fructefiable et plentureuse. Si se pensa et dist que il destruiroit toute creature vivant sur terre et mettroit a fin en brief terme fors seulement Noé(l) et sa mesnie qui loyaux et droituriers estoient...

L'identité du ms. 301 avec la section 1 ne se poursuit pas longtemps, et bientôt nous arrivons à l'histoire de Troie, où le ms. 301 se rattache de nouveau au texte ordinaire, non plus à la section 1, bien entendu, puisque cette section 1 correspond à la Genèse, mais à la fin de la section 4. Voici les deux textes en regard l'un de l'autre :

Ms. 301.

(*Fol.* 26 *a*). Et en ceste partie habita Japhet li filz de Noé, et ot .j. filz qui Frigus fu appellez. Cilz Frigus fonda le premier commencement de Troye et la nomma Frige par son nom. Puis après regna Dardanus qui fu de celle meïsmes lignie, puis après regna Erictonius qui fu pere le roy Tros, puis après regna le roy Tros qui fu vaillant chevalier et vertueus, et la nomma Troye par son nom. Cestuy roy si ot .ij. filz, l'un ot nom Yllus et l'autre Ganimedes. . . . . .

(*Fol.* 26 *b*). Et en ce temps meïsme estoit roy de la cité de Penelope Peleüs qui fut filz le roy Cachus; de la lignie de cesti roy fu Ulixes; car le pere Ulixes fut frere Creteum qui fu oncles Peleus.

Ms. 246.

(*Fol.* 48 *c*). Icils Laomedon que je vous di n'estora pas premierement Troie, aïns y habita Friga qui fu de la lignie Laomedon, et de son nom ot nom premierement Frige. Et a cestui conmença primes l'abitacion de la terre de Frige qui puis fu appellée Troie. Et puis regna de celle meïsme lignée Dardanus, et puis y regna Critonius qui fu peres le roy Tros, et de cellui fu appellée la cité avec les habitacions Troie. Cilz roys Tros fu mout vaillans chevaliers et fors et aidables. Et si ot icilz roys Tros .ij. filz : li uns ot nom Ylus, et li autres Ganimedes. . . . . .

(*Fol.* 48 *d*). En ce temps aussi estoit roys en la cité de Pelope Meusepolcus qui fu filz le roy Cachum et Creteum qui fu oncles Peleus.

---

1. Le recto du fol. 25 est occupé par une grande miniature.

2. J'ai cité ici le ms. 246, parce que c'est celui d'après lequel j'ai analysé l'ouvrage alors que je n'en connaissais pas de copie plus ancienne. Mais dans 20125 le texte est plus correct. Ainsi pour les dernières lignes : « Et en celui » tans ausi estoit rois en la cité de Pelopenense Peleus, qui fu fiz le roy Eachum, » e Creteum ; de la lignée cestui roy fu Ulixes, quar Laertes li peres Ulixes fu » freres Creteum qui fu oncles Peleus » (*Fol.* 123 *c*).

A partir du chapitre suivant, notre compilation nous offre la copie çà et là légèrement modifiée du roman de Troie en prose. Les différences consistent surtout en additions, dont quelques-unes seront signalées ultérieurement. Les trois chapitres consécutifs dont je vais donner le texte d'après le ms. 301, en tenant compte du ms. 1612 (roman de Troie), offrent, si je ne me trompe, un réel intérêt.

(Fol. 26 *b*). *Le lieu ou Troye fut fondée*

Troye fut en une partie de Ayse la grant qui est appellée Turquie, oultre la mer de Grece. Et devers la partie de soleil levant s'estent la terre de Persse par ou l'en va jusques a la mer d'Inde [1]; et devers soleil couchant li bat la mer de Grece que on appelle Bouche d'Asne [2], qui s'en entre devant la noble cité de Constantinople par un estroit bras de [3] la mer que on appelle la mer Majour, non mie pour ce que elle soit majour, mais a comparoison de ceste mer de Bouche d'Asne qui est toute plainne de ylles. Par devers mydi, oultre Turquie, la siet la terre de Ermenie par ou l'en va en Surye et en la terre d'Egypte; et par devers septentrion, c'est vers la tresmontaine, oultre Turquie, si est Jorgie[4] qui est sus le rivage de la mer Majour dont nous vous avons parlé [5], et entre le terrain de Troye et le terrain de Grece estoit celle mer que l'en appele Bouche d'asne.

Du pays de Grece

Grece est moult grant pays et plus grant estoit il adonques, si comme nous vous dirons, car de Grece adont estoit l'ille de Cypre et de Rodes et de Crete, et maintes autres ylles de celuy pays qui (f. 26 *c*) toutes estoient ancienement habitées et moult d'autres que nous ne nommerons mie, car par la foiblesce de la menue gent et par la cruaulté et par la force des puissans hommes de celuy temps, de quoy il usoient plus que de droit et de raison, les gens se traistrent volentiers pour la seürté aus ysles, dont il y a en Grece sanz nombre, qui toutes furent habitées jusques au temps que ilz orent la seignorie des Romains, et meïsmement de Constantin qui lonctemps les tint en paix. Et pour celle seürté

---

1. Ms. 301 : *la mediane.*
2. Sic ! lis. *Bouche d'Avie* (Abydos); *Bouche d'Avide* dans fr. 312. Cette faute extraordinaire se retrouve ailleurs, par ex. dans le ms. de l'Arsenal 3685, fol. 184.
3. Mieux *en* dans 1612.
4. Ms. 301 : *Juyfrie.*
5. La fin de ce paragraphe manque dans 1612, où l'on trouve, après le mot *parlé* et avant le § *du pays de Grece*, un alinéa ainsi conçu :

En si beau leuc et delitable et en la marche de tant noble païs la planta I rois Tros et l'apella Troye por son nom. Cest Tros fu de la lignie Sem le fil Noé, et tant ala puis d'oir en oir que Laomedon en fu roi, qui fu peres Priant, au tens douquel Troye fu destruite finelment. Si avés entendu coment Troye fu en noble païs et en bone marche por assembler illeques gens de toutes pars dou siecle par mer et par terre, si est drois que nous sachions quel fu li païs de Grece, qui furent leur aversaires.

laisserent il moult de ces ysles et se tournerent [1] habiter en large terre ou ilz faisoient plus de leur proffit et de leur aise. Et pour ce fu li pays appelez Romanie et changia le nom de Grece. Et encore, se vous demandez en gregois quelz homs est « grec » il vous respondra *romeos*, qui vault comme « franc ». Et se aucun gregois vueille son serf franchir, si dit : « Soies franc », non seulement comme li homs franchist son serf, mais : « Soies aussi frans comme romain ». Et par deça toutes les ysles qui sont entour, [est [2]] Constantinoble et la ou siet Salonnique et maintes autres terres, car c'est le grant pays de Romanie, et marchist a Cumainne et [a] Rosie par dessus la mer Major, et jusques a Jorgie [devers] le pays de septentrion. Encore y est l'isle de Negrepont et le pays de la Morée ou est la noble cité de Corinthe. S'i est encore l'isle de Chephalonie, de quoy Ulixes fu sires et roys. S'i est encore le pays de Thessaulle que l'en appelle la Despote [3], et par devers la mer de Puille est l'ysle d'Escorfou et Duras et toute ycelle terre qui marchist (*d*) a Sclavonie. S'i a encore maintes autres ysles de quoy li livres [ne] fait mention.

De ce meïsmes

En [4] Grece estoit encore, selon ce que nous trouvons par vrayes enseignes, tout le royaume de Secile et de Calabre et de Puille jusques en la marche d'Ancone, et par devers la mer de Pise toute la terre que on appelle Mareme [qui est par de la Rome]. Et que ce soit voir que Secile et Calabre fussent de Grece, ce appert, car encore parle l'en en celi pays en pluseurs leus gregois [5] ; dont poés entendre que le pays de Grece fu merveilleusement grant et leur pouoir deme[su]rez, si que pour la bonne terre et plentureuse dont il avoient la seigneurie estoient il moult redoubtez par dela la mer et par deça. Assez vous ay devisé le pays de Grece et de Troye.

Suit un court paragraphe intitulé *En quel temps et en quel aage la cité de Troye fut fondée et faite*, qui manque dans le roman de Troie. C'est une interpolation de notre compilateur qui se reprend aussitôt à ce dernier

---

1. 1612 : *et se retrairent a.*
2. Ici et ailleurs je restitue entre crochets quelques mots d'après 1612.
3. 1612 : *que l'en apele lui la terre dou depoest, et est par de la le biau chastiau de Noepant.* Τὸ Δεσποτάτον, le despotat de l'Epire, et le *Chastel de Nepant* ou de *Neopant*, du Livre de la Conquête, c'est-à-dire Lépante.
4. Mieux dans 1612 : *De.*
5. Ici notre compilateur omet un passage singulièrement intéressant et qui dorénavant sera un témoignage à citer dans la géographie linguistique de l'Italie. Je le transcris d'après 1612 : *Et par toute Calabre li paisant ne parlent se grizois non. Encore en Puille, en maint leuz, ont il le service Nostre Seigneur es mostiers a la maniere de Grece et en grizois lengage, por quoi il apert et voirs est sans faille qu'il furent ancienement tous Grizois. Dont vos poez...* (fol. 2 *b*). On sait qu'actuellement le grec n'est plus parlé en Italie que dans quelques localités de la Calabre et de la terre d'Otrante. Voy. Comparetti, *Saggi dei dialetti greci dell' Italia meridionale.* Pisa, 1866 ; Morosi, *Studj sui dialetti greci della Terra d'Otranto.* Lecce, 1870 ; le même, *I dialetti romaici del mandamento di Bova in Calabria*, dans l'*Archivio glottologico*, IV (voir surtout pp. 71-8).

ouvrage, au point même où il l'avait quitté. C'est ici que commence à proprement parler l'histoire de Troie.

Coment Peleus manda Jason en Grece

(*Fol.* 27 *a*). En une partie de celuy pays de Grece dont je vous ay parlé dessus, si avoit une cité que on appelloit Partonope [1], qui ore est appellée Naples du Principat, en laquelle avoit .j. roy qui ot a nom Peleus, qui mout tenoit grande partie de cel pays. Cils Peleus yert vielx et avoit a femme une dame qui Titis ot a nom, de laquelle il avoit plusieurs filles [2]. Et depuis que Jason ala conquester la toison, engendra il Achilles qui tant de proesces fist en son temps, et ot .j. frere qui fu appellez Eson...

Le chapitre suivant *Coment la toison fut mise en l'isle de Colcos* (ff. 27 *b c*) est beaucoup plus développé que la partie correspondante du roman de Troie, vers ou prose. L'histoire de Phrixus et d'Helle y est introduite. Mais aussitôt après l'auteur se rattache au roman en prose.

(Fol. 27 *c*). *De la promesse que Pelleus fist a Jason* [3].

Peleus, qui moult redoubtoit la force et le sens de Jason et qu'il ne fust par luy grevez ne dommagiez ne desheritez du royaume, si fist assembler sa court, et y ot roys et barons. Jason meismes y fut et Hercules son compaingnon ; et dit on que ce fu cestuy Hercules qui ficha les collonnes que Alixandre trouva [4], et qui fist moult d'autres grans merveilles, selonc ce que les aucteurs racontent. Quant la court fu grant et pleniere, si appella le roy Peleus Jason son nepveu et luy dist devant tous les barons qui la estoient assemblez : « Biaux nepveus, tu es l'homme vivant que je aimme mielx et que j'ay plus chier... »

Notre compilateur introduit une division (première et seconde destruction de Troie) dont je ne trouve pas trace dans les mss. du roman en prose :

(Fol. 35 *b*). *Conment Priant retourna a Troie* [5].

Quant la cité de Troie ot esté destruite, ainsi conme nous avons dit et devisé devant, s'en retornerent tous les Griex en Grece. Et quant Priant, le filz au roy Laomedon qui estoit aié ostoier, ou il avoit fait assez de ses volentez, ouy les nouvelles que la cité de Troye estoit (*c*) destruite et son pere occis et sa suer

---

1. Ms. 1612 : *En .j. de ces pais de Grece dont.., ce est en la terre de Labour avoit une cité qui Penelope fu apelée.*

2. Il y a ici une lacune. 1612 : *dont il n'avoit c'un seul enfant mout petit, dont le livre parlera assés encores, qui Achilles fu només. Mais il ot .j. frere qui fu apelés Eason. I is ot .j. fil qui Jason fu només.*

3. Cf. ms. 1612, fol. 2 *d*.

4. Voy. *Romania*, XI, 323, note 4.

5. Correspond, pour la teneur générale du récit, au ms. 1612, fol. 10 *c*, où la narration est beaucoup plus développée.

ravie, si s'en revint a Troye et fist merveilleux dueil et pensa moult et prist grant conseil de refaire la cité plus fort que onques n'avoit esté.

Ci fine la premiere destruction de Troye.

Ci commence la seconde destruction de Troye selon Ditis et Daires poetes.

La seconde destruction de Troye fait mieulx a raconter que la premiere par droit et par raison. Si que, quant li roy Priant, qui fu filz au roy Laomedon, oy la mort et la destruction de son pere et la confusion du pays...

A partir de la mort d'Hécube (ms. 301 fol. 149 *c*, ms. 1612 fol. 125 *b c*), notre compilation offre un texte beaucoup plus développé que le roman de Troie en prose, et qui paraît rédigé d'après Darès et Dictys. Au fol. 153 *b* se trouve le passage relatif à ces deux auteurs que nous avons lu, ci-dessus p. 43, dans l'Histoire ancienne avant César : « Daires » qui manans estoit avec Anthenor a Troies, cils Daires estoit bon » clers, si vit moult grant l'affaire... ».

Parvenu au récit du retour d'Ulysse, l'auteur intercale après la mention de Sylla et Carybdis [1], la traduction de la première des Heroïdes d'Ovide :

(Fol. 158 *d*). *Ceste epistre manda Penelope a Ulixes.*

A toy Ulixes, lens et de revenir tardif a ton hostel, Penelope ta femme envoie ceste epistre, et si te mande que tu ne me mandes mie autres paroles par autres lectres, mais revien t'en sanz nulle autre achoison devant mettre. Ja est la cite de Troie destruite que tant héent les pucelles de Grece... [2].

Le récit reprend ensuite et est de nouveau interrompu, fol. 162 *b*, par l'introduction d'une autre héroïde, la huitième :

Tu Horestes, saches que je suy enclose et prise par force, et saches que li filz Achilles fors et hardis, resemblant a son pere, me tient oultre ma volenté... [3].

La partie relative à Troie finit au fol. 165 *b*, à un chapitre que je vais transcrire en entier :

Après ce tint Thelemacus son filz tout le regne et en fu couronnez a grant honneur, et fu droituriers tous les temps de sa vie et raisonnable; et vesqui .iiij. vins ans, et tint avec li Thelegonus son frere plus de .j. an, et le fist bien garir de ses plaies, puis le fist chevalier, et fu li mieuldres de tout le pays. Et de luy issirent haulz hommes et preux ; et au departir li donna moult de son avoir, (*c*) et li donna bonne compaignie, et puis retourna en son pays. Et Chirchés, sa mere, qui bien avoit oy comme li affaires estoit alés, si doubtoit moult que

---

1. Dictys, VI, v : Benoît, 28740 et suiv.

2. Hæc tua, Penelope lento tibi mittit, Ulixe.
Nil mihi rescribas, at tamen ipse veni.
Troia jacet certe, Danais invisa puellis...

3. Pyrrhus Achillides, animosus imagine patris,
Inclusam contra jusque piumque tenet.

Thelegonus son filz ne fust mort, dont elle n'avoit eü confort depuis. Et quant elle le vit, si ot telle joye que elle en oublia toutes ses doleurs. Et nepourquant elle ne fu puis liée pour l'amour de Ulixes, et que elle n'en pleurast jour et nuit, comme celle qui depuis que il se parti de lié l'avoit amé touz jours de bon cuer, ne onques puis ne pot son cuer de luy oster, et si fu moult courrocée de sa mort et le pleura longuement. Thelegonus son filz fu preux et hardis et homs de grant cuer, et bien resembla son pere, car il estoit sages et de grant avis et bien parlant, et gouverna son royaume en paix par son senz ; et par son avis et par sa force et par sa valeur acquesta il terres et possessions, et accrut son royaume et ses honneurs Et tint le royaume .lx. ans depuis la mort de son pere.

Ce chapitre cerrespond aux derniers vers du roman de Troie (éd. Joly, 30055-30092). Ici le texte du roman en prose (ms. 1612, fol. 139 *a*) est fort abrégé.

Suit un nouvel épisode, l'histoire de Landomatha, qui occupe la fin du roman en prose de Troie (ms. 1612, ff. 139 *b*-141 *a*).

(Fol. 165 *c*). *Ci conmence l'ystoire de Landomacha* (sic) *le filz Hector.*

Endementiers que Eneas et son filz Ascanius estoient en Ytalie, qui conquestoient le pays par leur enginz et (*d*) par leur force, crut et amenda Lendomatha le fiiz Hector, tant que il devint chevaliers preux et hardis, semillant a son pere. Si li souvint du tort et de l'outrage qui ot esté faite a son pere et a ses ancesseurs, et vous avez bien oy devant et entendu que Achillides li filz de Pyrrus, qui estoit son frere de par Andromacha sa mere, la grant amour que il avoit a luy[1] et conment il departi sa terre...

Voici la fin de cet épisode[2] :

(Fol. 168 *a*). *Conment Landomacha morut.*

Après ce que il out ainsi alé triumphant par toute la oriental partie, si s'en retourna en Anchone et vesqui avec Thamarithe sa femme grant temps, et ot filz et filles qui après luy tindrent le regne. Et quant il out vescu tant comme (*b*) il plot a celuy qui le out fourmé, si trespassa de cest siecle. Or vous ay [conté] toute la vraie histoire de Landomacha le filz Hector.

Mesure est que nous facions ci fin de cestuy livre, car nous avons bien dit et raconté la vraie hystoire de Troie selunc ce que les aucteurs en ont dit et retrait, si que riens plus ne mains y est mis que droite verité.

Cy finist l'ystoire de Landomacha.

---

1. Plus clair dans 1612 : *Bien avez oï et entendu la grant amor que Achilidis li fils Pirrus ot aveuc Landomatha le fils Ector, quar freres estoient de par Andromata lor mere.*

2. Il faut comparer cette fin avec le texte, plus correct en certains endroits, du ms. 1612, qu'on trouvera ci-après, p. 80.

Après ce morceau nous reprenons la rédaction ordinaire à un chapitre qui, dans le ms. 246 (ci-dessus, p. 44) se trouve au fol. 58 *b*.

Ci commence de Eneas qui se parti de Troie et ala en Ytalie.

Quant Troye la grant fu arse et destruite, non pas toute, mais tant que li Grieu virent bien et sorent que jamais ne pourroit estre rescousse, ilz s'appareillierent pour entrer en mer, mais anchois commanda Agamenon a Eneas qu'il vuidast tantost le pays et la contrée...

L'accord se continue jusqu'au chapitre « *Des roys qui regnerent en Assyre.* Ore lairay ester des Hebrieux... ains furent princes de an en » an pour leur peuples et leur cités gouverner » (fol. 183 *a-d*), ce qui correspond au fol. 69 *a* du ms. 246. Suit immédiatement, pour se continuer jusqu'au fol. 192 *c* une série de chapitres sur les Mèdes et les Perses, qui dans l'Histoire ancienne est placée plus loin. Il n'y a rien sur les Macédoniens ni sur Alexandre. Nous arrivons ainsi à notre section **7** qui commence au fol. 192 *c* avec cette rubrique : *Or commence le fondement de la cité de Romme;* cf. ci-dessus l'Histoire ancienne, ms. 246, fol. 69 *a*. Les vers cités plus haut (p. 47) sont transcrits (fol. 143 *a*) comme de la prose, et en fait ils sont, par quelques légers changements, réduits partiellement en prose. Toute la partie de l'Histoire ancienne qui se rapporte aux Mèdes, aux Perses, aux Macédoniens, à Alexandre le Grand (ms. 246, ff. 78 *c*-106 *a*) est omise, mais on vient de voir que pour les chapitres consacrés aux Mèdes et aux Perses, il y a simplement transposition. Quant à l'histoire d'Alexandre, elle est résumée en quelques lignes au fol. 208 *b*. L'ouvrage se termine enfin au même chapitre que l'Histoire ancienne en sa forme ordinaire (ci-dessus, p. 48) :

Comment Pompeius s'en repaira a Rome.

Quant Pompeius ot ainsi la cité de Jherusalem destruite, et trestout le regne d'Ayse jusqu'à l'entrée d'Ynde conquis et soubzmis a la seignorie de Rome..... Et adonques, quant Pompeius fu revenus en la cité de Rome, furent toutes les grans batailles apaisiées, si come Eutropius raconte, qu'il n'en estoit nulle qui granment fust grevable par trestout le monde. Et ce fu l'an qu'il ot .vij. cens ans que la cité de Rome avoit esté conmencé a faire.

Ici finissent les livres des hystoires du commencement du monde, c'est d'Adan et de sa lignie, et de Noé et de la seue lignie et des .xij. filz Israel et de la destruction de Thebes et du commencement du regne de Femenie, et l'ystoire de Troye la grand et de Alixandre le grant et de son pere et de Cartage et du commencement de la cité de Rome et des grans batailles que li Romain firent jusques a la naissance nostre Seigneur Jhesu Crist, qu'ilz conquistrent tout le monde.

L'identité partielle des deux rédactions que nous venons d'étudier successivement ne peut s'expliquer que de deux façons : 1° par des emprunts, et en ce cas il s'agit de savoir lequel des deux ouvrages a été mis

à contribution par l'autre ; 2° par l'emploi indépendant d'une source commune. La seconde hypothèse me semble devoir être éliminée sans discussion. Reste la première qui offre, comme on l'a vu, deux alternatives. Les motifs qui me conduisent à considérer la rédaction analysée en dernier lieu comme postérieure à l'autre sont ceux-ci. D'abord l'Histoire ancienne jusqu'à César (première rédaction) a en sa faveur le nombre prépondérant et la plus grande ancienneté de certains manuscrits. Puis il me paraît évident que l'ordre suivi dans cette rédaction est l'ordre primitif. Les différences que présente à cet égard ce que j'appelle la seconde rédaction sont causées par des transpositions dues à l'auteur de cette compilation. Entre autres arguments que je pourrais apporter à l'appui de cette façon d'envisager le rapport des deux ouvrages, je n'en ferai valoir qu'un seul, pour ne pas étendre outre mesure ce mémoire déjà trop long : c'est la preuve que fournit la rubrique finale transcrite ci-dessus, du ms. 301. Cette rubrique, qui mentionne « les hystoires du commencement du monde » celle d'Alexandre et de son père — matières passées sous silence dans la compilation — vient évidemment du ms. de l'Histoire ancienne d'après lequel a été rédigée la nouvelle compilation ; et en fait cette même rubrique se trouve déjà dans le ms. de Vienne (ci-dessus, p. 59).

A quelle époque remonte la seconde rédaction de notre Histoire ancienne ? Elle ne peut être postérieure au XIVe siècle, car le ms. 301 a certainement été exécuté aux environs de l'an 1400, plutôt avant qu'après. Une circonstance dont je m'exagère peut-être la valeur me porte à croire qu'elle a dû être faite sous Charles V et probablement pour ce prince. On lit au folio 23 du ms. 24396, en tête de l'histoire de Troie, cette rubrique :

Cy conmence la grant et vraye histoire de Troye la grant en laquelle sont contenues les epistres et lettres que les dames envoyant (*sic*) aux seigneurs, et les seigneurs aux dames, laquelle hystoire contient .xxij. batailles, laquelle hystoire envoya le roy d'Espaine au roy de France Charles le quint, et est la dite hystoire toute complete sans riens abreger.

De cette rubrique, qui vient assurément d'un exemplaire plus ancien, car le ms. 24396 n'est que du XVe siècle, on doit conclure que le roi d'Espagne ici mentionné, sans doute Henri II de Castille, dont on connaît les fréquents rapports avec Charles V, envoya à ce prince, si curieux de livres, un riche exemplaire du roman de Troie en prose. On trouva peut-être ce récit préférable à la traduction de Darès qui faisait partie de l'Histoire ancienne, et par suite, quelqu'un des écrivains qui travaillaient pour la librairie royale a pu être chargé de remanier l'Histoire ancienne, en y introduisant le roman de Troie et quelques-unes des héroïdes d'Ovide.

CONCLUSION.

Celui qui dorenavant explorera de nouveau et en détail le vaste terrain que nous venons de parcourir y fera sans doute plus d'une découverte. Toutefois, dès maintenant, nous pouvons considérer comme acquises des notions importantes et variées qu'il ne sera pas inutile de résumer brièvement. Pour la première fois, les deux compilations historiques que nous avons successivement analysées sont nettement distinguées l'une de l'autre et mises chacune à la place qui lui convient. Contrairement à une opinion qui, sans avoir jamais été nettement formulée, paraît cependant implicitement acceptée, elles ne sont ni de la même main ni du même pays, et l'une et l'autre ont une ancienneté qu'on ne leur supposait pas. La première en date se place entre 1223 et 1230. C'est la plus ancienne histoire universelle qui ait été composée en langue vulgaire. Sous la forme populaire du récit oral, elle nous présente une histoire sincère, sinon critique, qui donne la preuve d'une assez grande connaissance des sources historiques. Intéressante en elle-même, elle offre encore un sujet d'études singulièrement fécondes à qui voudra suivre dans le détail les modifications qu'on lui a fait subir et qui l'ont maintenue en faveur jusqu'à la Renaissance. Le second ouvrage ne peut guère être postérieur au milieu du XIIIe siècle. C'est l'une des sources du *Trésor* de Brunet Latin, et d'autres ouvrages encore l'ont utilisé. Pour la curiosité historique, pour le sentiment littéraire qui s'y révèlent, on peut le considérer comme l'une des œuvres les plus importantes du temps de saint Louis. L'auteur des *Faits des Romains*, qui a le goût des batailles et des beaux coups d'épée autant qu'homme de son temps, est déjà par certains côtés un précurseur de la Renaissance. Enfin nos deux compilations ont été lues et traduites en Italie, et il est fort à croire qu'elles ont reçu le même accueil en d'autres pays encore. Ce sont là des preuves nouvelles de l'expansion de notre vieille littérature à l'étranger. On voit donc qu'en somme les deux compositions historiques que j'ai essayé de faire connaître dans ce long mémoire ne méritaient pas l'oubli dans lequel on les a laissées jusqu'à présent, oubli d'autant plus inexplicable qu'il est peu de livres du moyen âge dont les exemplaires soient aussi nombreux et aussi facilement accessibles. Elles sont assurées maintenant d'obtenir dans notre histoire littéraire la place qui leur est due. On a fait, à diverses époques, d'autres compilations du même genre, le *Trésor de Sapience*, la *Bouquechardière*, la *Fleur des Histoires*, dans lesquelles il y a d'intéressantes trouvailles à faire. Je serais heureux si le présent mémoire pouvait suggérer à quelque érudit, en quête d'un sujet d'études, l'idée de les lire et de nous faire part du résultat de sa lecture.

APPENDICE

M. Mussafia a publié dans les comptes rendus des séances de l'Académie de Vienne, LXVII (1871), 297-344, un mémoire sur diverses rédactions italiennes de l'histoire fabuleuse de Troie, où il a fait preuve une fois de plus de critique et d'une connaissance approfondie de la littérature du moyen âge. Toutefois, faute de renseignements suffisants sur des ouvrages manuscrits dont il n'a eu à sa disposition que de courts extraits, faute surtout d'avoir connu la rédaction en prose du poème de Benoît de Sainte-More, il s'est vu en plus d'un cas réduit à présenter sur le caractère et sur l'origine de telle ou telle version de simples conjectures, alors que, s'il avait opéré sur des éléments moins incomplets, il lui eût été possible de procéder à un classement définitif. Les recherches que j'ai faites en vue du présent mémoire me permettent de résoudre l'une des questions, et ce n'est pas la moins importante, dont s'est occupé notre savant collaborateur.

Parmi les histoires troyennes que passe en revue M. Mussafia, il en est une, de Filippo Ceffi, qui a été imprimée pour la première fois à Venise en 1481, et qui, réimprimée à diverses reprises, a été de nouveau éditée à Naples en 1868 d'après plusieurs mss. par M. Dello Russo. C'est une version de l'*Historia trojana* de Guido delle Colonne. Nous n'avons pas à nous en occuper. La même version serait contenue dans le ms. 120 du fonds italien de notre Bibliothèque nationale (ancien 7721). Seulement ce ms. se termine par un explicit, rapporté par Marsand dans son catalogue[1], où il est dit que cette histoire de Troie a été trouvée « nell'armaro di S. Paolo in Grecia », assertion qui ne vient pas de Guido delle Colonne. Il y aurait donc lieu de vérifier, remarque M. Mussafia, si cet explicit fait suite à l'épilogue final de l'*Historia trojana* où Guido déclare avoir fait son travail en 1287, ou bien si cet épilogue a été omis par le traducteur italien, afin d'attribuer au livre une origine plus illustre. On verra tout à l'heure qu'en fait la question se pose tout autrement, et peut-être M. Mussafia serait-il arrivé à la conclusion qui sera démontrée plus loin, s'il s'était rappelé un certain passage sur « l'almaire de Saint Pol de Corinte » qui a été cité plus haut, p. 66, et que M. Joly avait déjà rapporté dans son livre sur Benoît de Sainte-More, p. 423.

M. Mussafia cite encore dans son mémoire diverses traductions dont deux seulement doivent être mentionnées ici. L'une, conservée dans un ms. de la Magliabechiana (à la Bibliothèque nationale de Florence), est l'œuvre d'un certain Binduccio dello Scelto. Elle se rapproche beaucoup de Benoît. Disons qu'elle le suit fort exactement, et que certainement Binduccio a eu sous les yeux le poème français. L'autre, conservée également dans un ms. de la Magliabechiana, IV, n° 46[2], présente une singulière particularité : pour le com-

---

1. *I manoscritti italiani della regia Biblioteca parigina*, I, 66-67.

2. Telle est la véritable cote de ce manuscrit, comme je le tiens de notre collaborateur M. H. Morf, qui prépare un mémoire sur les versions italiennes de Guido delle Colonne et de Benoît de Sainte-More. M. Mussafia (voy. le volume cité des comptes rendus, p. 303, note 2), trompé par des indications inexactes, a pensé que ce devait être 42 ou 43.

mencement, c'est la version de Ceffi faite sur Guido, puis bientôt le traducteur se rattache à Benoit. M. Mussafia imprime, en regard de longs passages du poème français compris entre les vers 13235 et 20668 (édition Joly), divers morceaux empruntés tantôt à la version de Binduccio, tantôt à celle du Magliabechiano 46, parfois lorsqu'il en a eu le moyen, à l'une et à l'autre version. Il en résulte que Binduccio traduit assez exactement, et que l'autre texte au contraire est fort abrégé. M. Mussafia termine en exprimant le vœu que la traduction de Binduccio et la partie du Magliabechiano 46 qui suit Benoit trouvent un éditeur.

Je me permets d'intervenir à mon tour dans la question pour établir trois points :

1° Le ms. Magliabechiano 46 et le ms. de Paris 120 offrent le même texte. Tous les passages cités par M. Mussafia d'après le premier se retrouvent dans le second.

2° La version contenue dans ces deux mss. est pour une partie faite d'après Guido delle Colonne. Les quinze premiers livres de l'*Historia Trojana* s'y retrouvent assez exactement traduits.

3° L'original suivi pour le reste est, non pas comme l'a cru M. Mussafia, le poème français de Benoit, mais le roman en prose dont il a été question ci-dessus (pp. 65-6) à propos de la deuxième rédaction de l'Histoire ancienne. Pour le démontrer je vais transcrire ici les trois leçons correspondantes d'un morceau d'après Guido delle Colonne, d'après le roman en prose française, d'après la version italienne du ms. 120 de la Bibliothèque nationale. Ce morceau est choisi à dessein à peu près à l'endroit où le traducteur italien, pour des motifs que je ne cherche pas à pénétrer, a quitté le latin de Guido pour suivre la prose française[1]. On pourra, si l'on veut, faire entrer en ligne de compte un quatrième élément de comparaison, à savoir le poème de Benoit. Le passage à voir est compris entre les vers 9685 et 9770 de l'édition. Mais il me paraît tout à fait inutile de faire ce rapprochement, d'où il résulterait simplement que le roman en prose français a été rédigé d'après le roman en vers, ce que je n'ai pas à prouver. Il s'agit actuellement de trouver la source de la version italienne, et puisque cette source est évidemment, comme on va le voir, le roman en prose, nous n'avons que faire du roman en vers.

B. N. Lat. 5694, fol. 74[2].	B. N. 1612, fol. 35 *c*.	B. N. Ital. 120, fol. 46 v°.
Rex vero Thoas qui Cassibilas filium regis Priami occiderat, discurrendo per acies,	*Si com li dus d'Athenes delivra le roi Thoas de Troiens.* Li rois Thoas aloit par la	*Chome il re Toas fu presso e poi lasciato.* In tanto che Ettore dicea

1. C'est au fol. 45 v° que le ms. ital. 120 s'écarte décidément de Guido. Jusqu'à cet endroit la version contenue dans ce ms. est identique à celle de Ceffi, ou attribuée à Ceffi, telle que l'a réimprimée en 1868 M. dello Russo. Le fol. 45 v° du ms. 120 correspond aux pages 306-7 de l'édition, mais à cet endroit la leçon du ms. 120 semble une combinaison de la version de Ceffi et du texte français. Si on remonte un peu plus haut, le ms. 120 et l'édition offrent, sauf quelques variantes de mots, le même texte.

2. Cf. pour la version italienne l'édition de M. dello Russo, p. 310.

contra Troyanos multa committit dispendia, quem naturales filii regis Priami certissimè cognosentes, in vindictam mortis fratris eorum omnes unanimiter convenerunt. Et sic omnes unanimiter in regem Thoas irruunt, ipsum ab equo deiciunt; qui, fracto sibi ense, ab eis non poterat se tueri, et suis cassidis ruptis laqueis et eis ab eo viriliter extirpatis, caput ejus inerme sibi interficere omnes intendunt; quod de facili potuissent, nisi Athenarum dux, irruisset acriter super ipsos, [et] Quintilianum, qui regem Thoas durius opprimebat, graviter vulneratum ab equo dejecit. Deinde, dum contra illum potenter insisteret, Paris cum quadam sagitta, tenso arcu, percussit ipsum in costis. Sed Athenarum dux, de hiis nichil curans, sua potencia et virtute regem Thoas in locis tamen pluribus vulneratum, ab eorum manibus liberavit, et ipse dux in multorum adjutorio, qui sibi viriliter succurrerunt, ab eorum manibus liber evasit. Hector autem, cum in devictionem Grecorum cum suis firmiter anhelaret, rex Humerus ex parte Grecorum tenso arcu et emissa sagitta Hectorem in facie vulneravit, contra quem Hector statim irruit, et, nudato ense, sic graviter ipsum percussit in capite quod caput ejus duas divisit in partes, quare mortuus rex Humerus nec sagittam emittet. Greci vero, in sonitu cujusdam cornu, vij^m^. pugnatorum contra Hectorem faciunt convenire, qui cum suis mirabiliter se defendit.

bataille et mout domage ses henemis. Atant le choisirent les fis le roi. Si vient vers lui li un[s] d'eaus qui Odinel avoit non, et le fiert cil qu'il l'abati a terre en mi la presse; et li autre li corent sus et l'asailent de toutes pars; et cil se defent mout vigourousement, mais s'espée li brisa; et cil le pristrent; et en ce qu'il le tenoient et le trayoient hors de la preisse per lui ocire, i sorvient li dus d'Athenes, te fiert Odinel et l'abati a terre, et tant fist que il delivra Thoas qui mout estoit enpressés et mout bleciés. Atant vint Paris et vit le domage que li dus d'Athenes lor faisoit, si le fiert d'une saiete en mi le vis dont il fu durement blecies.

Si come Hector fu feru d'une saiete en mi le visage, que li rois des Muors li traï.

Hector qui de riens ne s'enmaie, met tout son penser en desconfire ses henemis, et tant a fait a l'esfort de sa gent que il les a tous remués. Et atant vint a l'estor le roi des Muors; si trait d'un arc que il avoit en la main et fiert Hector en mi le visage, et par un poi que il ne l'a a mort nafré. Mais Hector s'en vai[t] assés tost, que maintenant se traïst près de lui et le fendi jusques es dens; et s'aïre mout de ceu qu'il seignoit; si li doubla son hardiment et maintenant fist por apel soner un cor; si se traïstrent envers lui tous li nés de la ville (*fr.* 301, *fol.* 68 *c*: et fist sonner une grelle pour rassembler sa gent entour luy, et tels sept mille se traient vers luy qui tous furent nez et norris de Troies).

queste parole, la batalglia era asprissima et dura e il re Toas andava per lo mezo de la batalglia e molto danegiava i soi nimici. E intanto inchontroe i fioli naturali di Priamo, e a l'uno ch' aveva nome Hondinelo si dirizoe et fedilo si qu'eli l'abate nel mezo del chanpo. E gli altri l'assalirono da tute parti, ed egli si defendeva valorossamente, ma soa spada si ronpe. Alora choloro il presseno e trasselo fori de la pressa, per lui ucidere. Alora vi'nsupragionsse il ducha d'Atene e fedio Hodinelo si qu'elli l'abate, e tanto feze qu'eli liberò il re Toas que molto inaverato erra. E tanto Paris vi giunsse, e rigardando li danagio quel ducha d'Atene faceva a Troiani, sil ferì d'una saeta nel visso, donde eli nonaverò duramente.

Chome il re di Simois fedì Ettor nel visso et Ettor ucisse lui e ricomminciossi crudele batalglia.

Ettor pensa chom eli possa i ssoi nimici ischonfigere, e giungendo con la ssua giente a la batalglia, e tanto fa chon lo sforzo di ssua gente que li fa tuti rimovere inimiçi. Et intanto giunsse a la bataglia il re di Ssimois, e ssi trasse chon uno arco qu'eli portava in mano, e fedì Ettor nel visso d'una saetta, per pocho qu'eli non lo inaverò a morte. Et Etor si trase inversso de lui e fedilo inssu la testa e ssil fende in fino a denti, e poi si feze fassiare sua piaga, e ritornò a la batalglia molto furiossamente; pe[r]riaveresua giente feze sonare uno chorno, e inchontinente eldito sono, vi'ntrasseno tuti i çitadini di Troia.

Voici maintenant un passage du Magliabechiano 46 cité par M. Mussafia et qui se retrouve littéralement dans le ms. 120 de la Bibliothèque nationale. J'y joins le texte français original :

B. N. fr. 1612 (f. 50 *a*).

Qui que soit en joie et en leesche, Troylus est durement esmaiés por la requeste de la fille Calcas, quar il l'amoit de tout son cuer et elle lui. Et quant elle sot que elle li covenoit aler en l'ost, si conmença a faire grant duel.

Magliab. (Mussafia, p. 304); cf. B. N. ital. 120, fol. 55 v°.

Troilo è molto a mal agio per la richiesta che Calcas avea fatta di sua figlia Briseida però ch'ei l'amava di tutto cuore ed ella lui. E quand' ella seppe che andare le ne conveniva nell' oste, si ne fu molto a mal agio, e cominciò a fare un gran duolo.

Voici maintenant la fin de l'ouvrage d'après les deux textes :

B. N. fr. 1612, fol. 141 *c*.

Quant il ot tout ce fait, si s'en ala en Surie et par dela en Egypte, et gaaigna tout le païs jusques a desers de Nubie (*d*) et jusques a la mer d'Inde. Et que por amors que par force, tous li païs oriental, mout poi s'en failli, mist il desous sa seignourie; et ce li fu mout grief chose a faire, quar il i avoit eü guerre ou tous les rois et les princes dou païs avoient esté mort. Les roiaumes en estoient tous ensilliez et desreés, lesquels Landomata remist tout a point, et les ordena par bone seignorie a vivre selonc droit, et lor dona nov[e]lle loi que il maintindrent plus grant tens après sa mort, car il fu mout preus et mout sages et mout bien tient (*corr.* tint) sa terre en pais et en bone justise, par coi il fu mout amés et cremus par toutes les parties d'Orient.

Après ce q'il ot alé ensi trionphant par toutes l'oriental parties, si s'en retorna au Coine, et vesqui aveuc sa feme Thameride grant tens, et ot fils (*fol.* 142) et filles qui

B. N. ital. 120, fol. 107 v°

Come Landomata passò in Soria e'n Egitto e'n India.

Dapoi passò Landomata con suo isforzo in Soria, e poi in Egitto, infino nel gran diserto di Libia e inn India la grande, e doi cierchò tutto il paesse orientale, e cchi per amore e quelle per forza tutti sottomise a sua singnoria ; e gran parte di que' paesi erano come diserti per la gran guera ch'era fata a Troia, la ove i principi e signori erano tuti rimasi morti si che quasi sanza battalglia gli sottomise a ssua singnioria, et apresso diede loro guidatori e ghovernatori. Era misegli in buono stato e ssi lor diede nuove leggie, buoni singniori c' apresso lui singnoregiarono i paesi in grande pacie tutta la parte orientale. E quand elgli ebe tutto oriente sotoposto as sua singniori si ritornò a ssuo reame di Troia e lla visse gran tempo con sua dama Tameride, ed ebe molti filgliuoli maschi e femine che apresso lui rengniarono E quando vituto fu ottanta anni, si trapassò di questa vita, e fu sopellito a da[1]

Qui finiscie il libro Troiano.

Finito il libro Trojano, et quest'è la ve-

1. Mot inachevé?

après lui tindrent la terre. Et quant il ot tant vescu com plot a celi qui feit l'avoit, si s'en ala par la voie meïsme ou il estoit venus. Si vos ai ore menée...

(*La suite a été publiée ci-dessus, p.* 66).

ragie storia di Troia; e trovato fu questo nell' armaro di San Paulo in Grecia, e santo Paulo fu grecho, et mol[t]i libri si trovavano di questa istoria per rima e'n pruosa la ov'elli ae molte menzongnie. Ma quest'è il diritto libro della storia di Troia sanza nulla arota e sanza nul a manchanza. Iddio abia guardia e miserichordia di cholui che questo libro iscrisse. Amen.

Paul MEYER.

E MIRACLE DE SARDENAI

(ARTICLE COMPLÉMENTAIRE)

que nous avons publié dans la *Romania* (t. XI, p. 519-537) le *Sardenai*, nous avons recueilli un certain nombre de rensei-, qui nous mettent à même de compléter et de rectifier notre rticle. Nous suivrons ici le même ordre que précédemment.

ANUSCRITS DU RÉCIT EN VERS. — Nous avons publié le texte *de Sardenai* d'après un manuscrit, malheureusement incom- bibliothèque de Tours (n° 237) : il existe deux autres manus- contiennent en entier le texte du poème.

mier de ces manuscrits se trouve au Musée britannique[1], à

Dans ce volume l'éditeur a publié, sous le nom de l'évêque Robert Grosseteste, trois poèmes empruntés au ms. 232 : le premier seul doit lui être attribué, c'est le *Chastel d'amour* ou *Carmen de creatione mundi* (p. 1-61) ; la seconde pièce est une rédaction bien connue de la *Vie de sainte Marie l'Egyptienne* (p. 62-113) ; la troisième, qui n'a pas de titre, n'est autre que le poème de Sardenai[1] (p. 114-131). Cette édition est très défectueuse.

Nous donnerons plus loin, au paragraphe IV, les variantes nombreuses qu'offrent les manuscrits de Londres et d'Oxford, et qui permettent parfois d'améliorer notre texte : nous donnerons aussi en leur place les passages qui comblent les deux lacunes du manuscrit de Tours, que nous avions remplacés tant bien que mal par des vers empruntés à la rédaction de Gautier de Coincy (voy. *Romania*, t. XI, p. 525-526, 532 et 534).

II. — Source et développement de la légende. — Dans ce paragraphe nous avons précédemment indiqué les différents textes qui se rapprochent de notre poème, et principalement un *libellus*[2] du XIIIe siècle, que nous avons publié pour la première fois. Au cours de ces recherches, nous avons rencontré le nom de Mathieu de Paris, qui, au dire de Gumppenberg, aurait aussi relaté le miracle de Sardenai, à la date de 870. Nous n'avions pu jusqu'ici retrouver ce passage, qui vient de nous être signalé par notre confrère M. Ch. Kohler. Le texte de Mathieu de Paris[3], qui se rapporte à l'année 1204 et non à l'année 870, a en effet de très grandes ressemblances avec le poème français. Mais quel est son rapport direct avec ce poème ? C'est là ce qu'il nous fallait rechercher. En revoyant à nouveau les différents textes que nous avions déjà passés en revue dans notre article précédent, il nous est venu des doutes sur quelques points de détail de notre classification des diverses versions du *Miracle de Sardenai*. Aussi allons-nous reprendre la question, en évitant cependant de reproduire ce que nous avons déjà imprimé.

Le *Miracle de Sardenai*, tel que nous l'avons publié et tel aussi qu'il se

---

1. Dans ce manuscrit, qui compte 92 feuillets, le *Miracle de Sardenai* occupe les fol. 67 *a*-71 *b*.

2. Il existait peut-être un autre manuscrit de ce *libellus* dans l'ancienne bibliothèque du *Christ Church Monastery* de Cantorbéry (Edw. Edwards, *Memoirs of Libraries*, t. I, p. 216), mais nous n'avons pu retrouver ce manuscrit en Angleterre.

3. *Matthæi Parisiensis, monachi Sancti Albani, chronica majora* (London, 1874), vol. II, p. 484-488.

présente dans les manuscrits de Londres et d'Oxford, se compose de deux parties bien distinctes ; l'une comprend les paragraphes I et XII du poème, et se rapporte uniquement à l'abbaye de Sardenai, à sa fondation et à son administration ; l'autre, qui comporte les paragraphes II à XI, forme le fonds même du poème. C'est le récit détaillé du transport, de Jérusalem à Sardenai, d'une image miraculeuse de la Vierge, apportée par un moine grec.

La mention la plus ancienne que nous ayons de l'image de Sardenai se trouve, nous l'avons dit, dans Burchard de Strasbourg (1175). Encore faut-il ajouter que nous ne possédons pas le texte même de Burchard ; nous n'avons de lui qu'une lettre, insérée par Arnold de Lubeck dans sa *Chronica Slavorum*[1] (1175). Dans cette lettre, Burchard parle assez succinctement de l'abbaye de Sardenai et de l'image qui, dit-il, en 370 a été rapportée de Jérusalem par une abbesse. Le texte de Burchard, ou plutôt d'Arnold de Lubeck, a été d'une part utilisé par le Pseudo-Jacques de Vitry, continuateur d'Olivier le Scolastique[2] (1199), et de l'autre reproduit presque identiquement par Thetmar (1217).

Mais ici il faut faire une distinction, que nous n'avions fait qu'indiquer précédemment[3]. Il y a deux rédactions de Thetmar : l'une, la plus courte, qui semble la seule originale, est représentée entre autres manuscrits, par un manuscrit de Bâle, et a été publiée par M. T. Tobler[4] ; l'autre rédaction, plus allongée, a été donnée par le baron de Saint-Génois dans le tome XXVI des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique* (1851). L'éditeur, qui s'est servi pour cette publication d'un manuscrit de Gand, appartenant à la première rédaction, et d'un manuscrit de Hambourg, appartenant à la seconde, a eu soin de distinguer dans son texte les passages nombreux ajoutés par la rédaction postérieure. Nous reviendrons plus loin sur cette rédaction ; quant à la première, nous l'avons dit, elle n'est que la reproduction de la lettre de Burchard ; elle a été à son tour abrégée dans une courte relation de voyage, attribuée faussement à Burchard, qui aurait ainsi cité un auteur, ayant vécu après lui[5].

---

1. Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*... Script. t. XXI (1868), p. 235-241. — Le texte d'Arnold de Lubeck porte le nom de Gérard, et non celui de Burchard ; mais Laurent a montré dans le *Serapeum* (t. XVII, p. 255-256, et t. XIX, p. 145-147) que c'était là une faute de copiste.

2. Voy. *Romania*, t. XI, p. 521.

3. Voy. *Romania*, t. XI, p. 525, note 1. — Cf. Laurent, *Serapeum*, t. XX, p. 174-176.

4. *Magistri Thetmari iter ad Terram Sanctam, anno* 1217 (St-Gall et Berne, 1851).

5. Cf. Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*... Script. t. XXI, p. 235, note

Dans aucun des textes que nous venons de citer, nous n'avons trouvé jusqu'ici le récit du transport de l'image; tous ces textes disent que l'abbesse alla chercher cette image à Jérusalem. Pour la première fois, ce récit paraît, comme nous l'avons vu, dans le *libellus*[1], abrégé plus tard par Albéric de Trois-Fontaines[2]. Ici se place la question du rapport entre ce *libellus* et le poème en vers français. Nous avions admis que la rédaction de Thetmar avait été l'intermédiaire entre ces deux textes; mais la découverte d'une nouvelle version latine du XIIIe siècle (Bibl. nat., ms. lat. 10522, fol. 36-39 v°)[3] change l'état de la question. Cette nouvelle rédaction latine offre en effet de grands points de ressemblance d'une part avec le texte français et d'autre part avec le texte allongé de Thetmar; elle est donc la source commune de ces deux textes, et a sans doute aussi inspiré les vers de Gautier de Coincy. Quant au texte de Mathieu de Paris, il ne fait que reproduire à peu de chose près la nouvelle rédaction de Thetmar. Nous ne parlerons pas de tous les autres textes, qui dans la suite reproduisirent cette légende[4].

Nous nous résumons en disant que la partie historique du récit, présenté par le poème français, se trouve pour la première fois dans Arnold de Lubeck, qui l'attribue à Burchard de Strasbourg; de là elle passe avec plus ou moins de changements dans le Pseudo-Jacques de Vitry et dans la première rédaction de Thetmar. Le récit légendaire du transport de l'image n'apparaît qu'au XIIIe siècle dans le *libellus*, source d'une nouvelle rédaction latine, qui à son tour est utilisée par le poème français, par Gautier de Coincy et par la seconde rédaction de Thetmar, imitée par Mathieu de Paris. Gumppenberg fait donc double erreur en prétendant que Mathieu de Paris a emprunté son récit à Arnold [de Lubeck] et en assignant à ce récit la date de 870[5].

III. — ELÉMENT HISTORIQUE DU RÉCIT. — Nous n'avons rien à ajou-

---

78. Cette relation a été publiée par le baron de Saint-Génois à la suite du *Voyage de Thetmar*.

1. Voy. *Romania*, t. XI, p. 522-523.

2. Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*... Script. t. XXIII, p. 935-936.

3. M. le comte Riant nous signale ce même texte dans un autre ms. du XIIIe siècle, le ms. 480 (fol. 66 *b*-67 *a*) de la Bibliothèque impériale de Vienne.

4. Nous ne pouvons cependant pas ne pas mentionner une rédaction latine abrégée du XIIIe siècle, qui se trouve dans le ms. 56 de la bibliothèque de Châlons-sur-Marne, fol. 97. Nous devons cette communication à l'obligeance de notre confrère, M. Pelicier, archiviste du département de la Marne. Il faut citer aussi un texte latin de ce miracle de la Vierge, contenu dans le ms. Mm. VI. 15 de la bibliothèque de l'Université de Cambridge.

5. Voy. *Romania*, t. XI, p. 526-527.

ter à ce paragraphe. Nous pouvons constater cependant que l'abbaye de Sardenai (Notre-Dame de Sydnaïa) existe encore de nos jours ; « l'église » du moyen âge, » nous dit M. Rey, « a récemment disparu en grande » partie, et il n'en subsiste plus qu'une petite abside, décorée de mo- » saïques... là se trouve encore la célèbre image de la Vierge...[1] » Nous complétons ces renseignements par la citation d'un passage de Pockocke[2], prélat anglais, qui, vers le milieu du XVIIIe siècle, voyagea en Orient ; on y trouve des détails très intéressants, qui ont sans doute été utilisés de nos jours par Ritter[3] : « *Sydonaia*. — Ce village est situé sur la » croupe méridionale d'une montagne, sur le sommet de laquelle est un » fameux couvent de religieuses grecques, fondé par l'empereur Justi- » nien, qui lui a assigné des terres considérables, qui leur rapportent un » grand revenu, pour lesquelles elles payent une rente au Grand Sei- » gneur. Il donna aussi au couvent trois cens esclaves géorgiens pour » vassaux, dont les descendans habitent le village et sont catholiques » romains. Le couvent ressemble à un château et est entouré de hautes » murailles, mais les bâtimens sont fort irréguliers. Il y a au bas de la » montagne un logement pour les étrangers. L'église conserve encore » la forme qu'elle avoit anciennement, bien qu'elle ait été souvent dé- » truite et réparée. Elle est composée de cinq nefs, séparées par quatre » rangs de colonnes, avec un portique à l'entrée. Il y a derrière le » maître-autel un portrait de la Sainte Vierge, qu'on dit avoir été peint » par Saint Luc, mais qu'on ne montre à personne. Le couvent est gou- » verné par une abbesse, dont la charge est à vie. C'est le patriarche » qui la nomme, et elle choisit ses religieuses au nombre de vingt. Ces » couvens sont des espèces d'hôpitaux habités par de vieilles femmes, » qui s'occupent à travailler et surtout à élever des vers à soie. L'ab- » besse me montra ses mains et me fit observer qu'elles étaient pleines » de calus à force de travailler. Elle mangea avec nous dans le couvent » et dans l'appartement des étrangers. Les religieuses ne font leurs » vœux qu'au bout de sept ans et souvent même elles n'en font aucun. » Il leur est permis de converser avec les hommes et d'aller où bon leur » semble. Une grande portion du revenu du convent vient de ces vi- » gnobles, dont le vin est rouge et excellent. Elles ont deux aumôniers, » dont l'un est religieux et vit dans le couvent, et l'autre, qui est marié, » loge dans la ville. »

---

1. *Les colonies franques de la Syrie aux* XIIe *et* XIIIe *siècles* (Paris, 1883), p. 291-296.
2. *Voyages de Richard Pockocke*, trad. fr., t. III (1772), p. 393-394.
3. *Die Erdkunde*, t. XVII (1854), p. 262-263.

On a lu précédemment[1] plusieurs textes, qui prouvent combien, au XIIIe siècle, était en réputation le pèlerinage de Sardenai ; il l'était encore au XVe. Un accord passé en 1403 entre le sultan et le grand-maître de Rhodes autorise les chevaliers à se rendre en pèlerinage au Saint-Sépulcre, à Sainte-Catherine du Mont-Sinaï et à *Notre-Dame de Sardenai*[2].

IV. — TEXTE, LANGUE ET VERSIFICATION. — Nous avons dit[3] que le scribe du manuscrit de Tours avait eu sous les yeux un modèle écrit en Angleterre ; il est évident d'autre part que les manuscrits de Londres et d'Oxford ont été écrits par un copiste anglo-normand : la graphie tout entière le prouve. On doit aller plus loin et admettre que les trois manuscrits ont un original commun, dont ils reproduisent les fautes : au v. 238, *mise* pour *remise;* — au v. 271, le ms. original avait sans doute passé le mot *Ert*, utile au sens et à la mesure ; le manuscrit de Tours rétablit *Sera*, qui fausse la mesure ; les manuscrits de Londres et d'Oxford laissent le vers tel quel, sans le mot *Ert;* — au v. 263, *s'en* manque aux trois manuscrits ; — au v. 412, *e* manque aux trois manuscrits, etc.

Dans notre précédent article, il nous avait été assez difficile de déterminer sûrement la langue du poème ; d'après certains caractères, nous nous étions décidé pour la Picardie, plutôt que pour la Normandie ou l'Angleterre. Il nous faut cependant avouer que l'examen des manuscrits de Londres et d'Oxford ne confirme pas cette opinion ; c'est ainsi que les rimes mêlées *ié* et *é*, particulières au dialecte normand et considérées par nous comme des exceptions, sont aussi nombreuses dans ces manuscrits que dans le manuscrit de Tours : aux v. 25-26, *cesser* = *less*[*i*]*er;* aux v. 153-154, *cerch*[*i*]*er* = *mer*. Dans les deux manuscrits la confusion est la même entre les formes *geter* ou *get*[*i*]*er;* les mots *engroisser* et *espesser*[4] (v. 345-346) du manuscrit de Tours sont devenus *engrossir* et *espessir* dans les deux nouveaux manuscrits.

La remarque suivante est aussi de nature à faire donner la préférence à l'Angleterre ; notre principal argument pour assigner la Picardie comme patrie au poème, était la présence de l'article féminin singulier *li* devant une voyelle : *li eule* (v. 355) ; *li eules* (v. 301), ce dernier exemple est rendu certain par les leçons des manuscrits de Londres et d'Oxford. Mais on nous a justement fait remarquer que le mot *huile* est,

1. Voy. *Romania*, t. XI, p. 529.
2. Seb. Paoli, *Codex diplomaticus sacri ordinis hierosolymitani*, t. II (1768), p. 108-109.
3. Voy. *Romania*, t. XI, p. 530.
4. Voy. *Romania*, t. XI, p. 530, note 2.

en ancien français comme dans les autres langues romanes, du genre masculin[1] : *oiles espanduz* (XIIIe s. *Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, fol. 66 r°); *uns sainz huiles* (XIIIe s. *Mir. S. Andrieu*, ms. d'Alençon 27, fol. 104 r°)[2]; *sans demander sen oile* (*Dict. de Ste Palaye*, t. VIII, p. 85). Dans ce cas *li* n'est plus l'article sujet féminin singulier du dialecte picard, c'est l'article sujet masculin singulier commun à tous les dialectes[3].

Nous donnons ci-dessous les variantes des manuscrits de Londres et d'Oxford, comparées à notre texte, en laissant de côté les simples différences graphiques; *L* représente le manuscrit de Londres, *O* le manuscrit d'Oxford.

1 *L* de la — 2 *L* E si cum truis; *O* Si cum auint — 3 *L omet* si — 6 *O omet* gens — 7 *L* la voil — 8 *O* Mot pur mot — 9 *L* kissi. *O* Ke meuz purrai pleire — 10 *O* ki ne seuent — 11 *O* Lescrit dit ken — 14 *O* sulye — 16 *L* de genz e de — 19 *O* seinte vie — 20 *O* fuie.

23 *O* Kar sachiez — 24 *O omet* sun — 28 *L* tresque as. *O* geskas — 32 *O* Kuncore — 33 *O* A sardenai humme ne femme — 34 *L* dame. *O* Auant cele seinte dame — 35 *L*, *O* seint liu — 36 *O* En lonur del duz jhesu — 38 *L* ses pensez del tot — 40 *O* meint.

42 *O* cil entur — 43 *L* ki iloc — 45 *L* Essi ke as. *O* Issi ka — 46 *L*, *O* e as — 50 *L* estuuoit. *O* estouoit — 51 *L* Au termine lores. *O* A cel tens lores — 52 *O* Kun moigne gregeis i vint — 54 *L*, *O* veneit. *Cette variante rend inutile notre correction.* — 56 *O* E pur deu i pria — 58 *L* E oueque co kil li. *O* Oueke co ke lui — 59 *L omet* ele. *O omet* li — 60 *O* il vint ou il. *L* et valout.

62 *O* Kil — 63 *L*, *O* De jerusalem. *O* vout — 64 *L*, *O* Si comence a lui parler — 65 *O* E prier pur — 66 *O* al retur — 69 *L*, *O* De nostre — 70 *O* u entailie — 71 *L* Ke ele — 72 *Après ce vers il faut ajouter* (*d'après O*) :

Kant fereit[1] ces afflictions,
Si crestroit[2] ses devocions.
Li moigne sa priere entent,
Ke[3] justes ert, pité l'en prent;
Si promet[4] quant[5] repeirereit,
L'image lui[6] apportereit.
Pus prist congié, sa veie tint[7]
Tant k'en Jerusalem parvint[8].
Lors ala sa oreison fere;
E[9] après se mist al repeire.

---

1. Vising, *Sur la versification anglo-normande*, p. 75.
2. Les deux premiers exemples nous sont fournis par M. J. Bonnard, collaborateur de M. Godefroy pour le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*.
3. M. J. Vising (ouvr. cité, p. 74-5) était arrivé par les mêmes motifs à conclure à l'origine anglo-normande de notre poème.

1 *O* freit — 2 *L* encrostroit — 3 *L* Qui — 4 *L* pramist — 5 *O* quant il — 6 *L* Ke lymage — 7 *L ajoute deux vers :* Atant lores la lessie Presque al matin que il prist congie Puis la plus droite voie tint — 8 *O* vint — 9 *O* E *manque*.

De la cité ist par la porte,
Meis l'ymage pas n'i aporte [10].
Ke [11] il ot promise a s'ostesse [12] :
Ne lui sovint de sa [13] promesse.
Tot ausi [14] con il s'en aloit,
Sur li en l'eir une voiz out
Qui li dit : « Tu ki vas la sols [15],
Pur quei par [16] es si obblius ?
Comment t'en vas si voide main,
Ke n'en portes a la nonein
L'ymage que tu li pramis [17],
Kant tu [18] de li congié preïs [19] ? »

Li moines ki la voiz entent,
Trés durement si [20] se repent
E sei memes [21] blame et chastie,
Quant il de si legier [22] obblie,
E dit que c'iert [23] par son peché
Dont il se sent si [24] enteché ;
Pur le peché fet chiere murne,
E tost en la cité retorne ;
Pus demande il [25] u converseient
Cil ki les ymages vendeient.
Assez fu qui li endita [26],
E quant il i parvint, dit a [27]...

73 *O*, *L* A un des mestres. *L* des peintors. *O* peinteurs — 74 *L*, *O* Kil li — 75 *L* Cil. *O* E cil. *L*, *O* li mustra a ces yglises — 77 *L*, *O* Entre totes — 78 *O* Loinz plus des altres — 79 *L* hastoit de lesligier; *O* hasta de ligier — 80 *O* al repeirer.

81 *O* Si com — 82 *L* E l'ymage od soi. *O* portout — 83 *L*, *O* passa — 84 *L omet* aura ; *O* Ki mut ot esté guerpiz — 87 *O* En cel — 91 *O* Ke nul ni pot — 92 *O* Kil nel. *L* Qui — 94 *L*, *O* dona — 95 *O* Na mue bestes. *L*, *O* ne as genz — 96 *L* Qui. *O* Ke... *L*, *O* asdens — 97 *L* Ki nestranglast. *O* E kil nestranglast — 98 *L* E qui... traeisist. *O* E le sanc nen traisist hores — 99 *O* ne targot — 100 *O* rien nen sot.

101 *L*, *O* en la — 103 *L* comenca a. *O* comence aprochier — 104 *L* nel pot i tochier. *O* nel pot tuchier, *ce qui confirme notre correction.* — 105 *O omet le vers.* — 106 *O* Li moine nesteit pas poi lex — 107 *L* Quant vit ke il fu. *O* Kant vit kil estoit — 108 *O omet le vers.* — 112 *L* pour nel passa il. *O* ne passa — 113 *L* Kar rober gent en emble ; *O* Ke pur murdre i ot gent en emble — 114 *L* li larron ensemble ; *O* larrun ensemble — 116 *L* quidoient ; *O* quident — 118 *O* Une vois, *leçon à adopter.* — 120 *L*, *O* al diable.

121 *L*, *O* Por quei — 123 *L* Pasme gisent. *L*, *O* ne virent — 125 *O* nunt nul — 126 *L* Ne unques nel ; *O* Unkes nel — 127 *L*, *O* le salua — 128 *O* lur trace — 131 *L* La ymage. *L*, *O* kil. *O* aporteit. — 133 *L* si sen — 134 *O* lymage fors tra te — 135 *O* estu a il ot — 138 *L* Lymage niert ; *O* Liuerée — 139 *L* ne ira. *O* nira — 140 *L*, *O* la portera.

141 *L* Se il co pot. *O* Sil si — 142 *L* fra le sentuaire ; *O* fra sa seintewere — 143 *L* tant here — 145 *O* Si ka la fin i — 146 *L* Nest en nul leu. *O* Ne

---

10 *L* pas nenporte. *O* pas naporte — 11 *O* Kil. *L* Kil auoit — 12 *L* sa o. — 13 *L* la — 14 *O* Tot *manque*. *L* Tot issi — 15 *L* Qui dist home qui la vas seus — 16 *O* par *manque*. 17 *L* ke li promeistes — 18 *O* tu *manque*. — 19 *L* preistes — 20 *L* Par soi meimes — 21 *L* E son cuer — 22 *L* issi de legier — 23 *O* co iert. *L* co ert — 24 *L* se sentoit — *L* 25 Puis si demande — 26 *O* Assez i sunt ki li unt dit — 27 *O* E il meint en requist.

sest a nul liu. *L*, *O* arestuz — 147 *O* Geskes peruint sur. *L* sor; *O* sur — 148 *O* Ke — 149 *O* vient — 150 *O* fist marche de sa nauture — 151 *O* ki sauoit — 153 *L* e cerchier; *O* e encercher — 155 *L* si entre en nel. *O* en nel — 156 *L*, *O* Le vent. *L* orent; *O* auoient — 157 *L*, *O* se vunt — 158 *L*, *O* se peinent.

161 *L* Ke uns venz lor sort e un tempire; *O* Ke un vent lur surt destempres — 162 *L* voile lor descire. *O* tolit lor dreit senters — 164 *L* Por — 165 *L*, *O* fendre e — 166 *L* si comandent que comimer; *O* nef comandent ken la mer — 168 *O* Ke la nef fust — 171 *L* le veut fors — 173 *O* kil nel fors. — 174 *L* la *mq*. *O* le leuast. — 176 *L*, *O* Kil. *O* le. — 177 *L* E de eus. *O* lem preist — 178 *L omet* al.

182 *O* naucler. *L* que face — 183 *L*, *O* Kil pert. *O* ken la — 184 *O* Kunkes ne i eust. *L*, *O* en onde, *leçon à adopter*. — 186 *L* Ne qui por voir — 188 *O* Voillent ou non si — 189 *O* Al port — 190 *L*, *O* tint — 191 *O omet* E. — 194 *L* Ke issi les. *O* Ke si lur — 196 *L* ert; *O* ce iert — 197 *L*, *O* Ke. *L* feissent. *O* freient — 199 *O* Lur fust auenu cel — 200 *L*, *O* E pur co. *L* le velt il mielz.

201-202 *O omet ces deux vers*. — 203 *O* Li moines par sei bien — 205 *L* peril de mer — 206 *L* mult mal. *O* ot malement erre — 207 *L* not — 208 *L* Qil. *O* Kil ot ains ce — 209 *L* Por deu. *O* sen ira — 210 *L* Lores promet deu — 211 *O* si lui — 212 *L* aqueut vers — 213 *O* Tant erra — 214 *O* Mes ensi — 216 *L*, *O* Kant il vint a lherbergerie. *Après ce vers il faut ajouter (d'après O)* :

Kar tant de povres i avoit[1],
Ke de lui mès rien ne savoit,
Ne l'ymage k'ele[2] rova[3]
Ke li portast[4] ne demanda.
Tant avoit à povres a fere,
Ne li membroit de sun afere :
Si[5] le reçut a la parsome[6]
Si cume[7] religius home[8].
Quant il[9] vit k'ele ne[10] querot
L'ymage ne ne lui[11] membrot,
Pense que c'ert[12] chose teue[13],
Ne[14] ja par lui n'iert amentue[15],
Ainz la[16] portera a[17] s'esglise :
Male chose ad en coveitise
Ke issi[18] tot[19] le munde esvogle[20]
E tuz les[21] plus seives dejugle.
Issi remist gesk' al demein[22];
Lors prist congié a la nonein;
Ke[23] metre se veut al repaire;
Meis einz ala s'orison[24] fere
A Deu e a sa seinte[25] mere
De qui honur[26] la chapele ere.
Kant il ot fini son orer,
Ne vot illoc[27] plus demorer,
Eins s'en turne, l'ymage emporte;
Mès il n'i[28] pot ne us ne porte
De nule part pur ren[29] choisir.
Ore ad de sojurner[30] leisir
K'il[31] ne peut en nule manere
Tant aler ne avant[32] n'arere[33]

---

1 *L* des poures tant en i ot — 2 *O* kele lui — 3 *L* quele comanda — 4 *L* aportast — 5 *L* E si — 6 *L* pasome — 7 *L* cum — 8 *Ce vers et les trois précédents manquent dans O*. — 9 *L* cil — 10 *L*, *O* ne li — 11 *L* e ne li — 12 *L* co ert. *O* ce ert — 13 *L* teu — 14 *L* Ne *mq*. — 15 *L* amenteu; *O* ementue — 16 *L* len — 17 *L* a sa — 18 *O* si — 19 *O* tost — 20 *L* auegle — 21 *O* tut le — 22 *L* remest desqua landemain — 23 *L* Kar — 24 *L*, *O* soreison — 25 *L* la sue — 26 *L* amor — 27 *L* iloques; *O* illokes — 28 *L* ne — 29 *L* De nule partie — 30 *L* sojorne — 31 *O* Kar il — 32 *O* nauant — 33 *L* ne ariere.

K'il troffe[34] l'us de la chapele, K'em le tendra a forsené[37],
E pense[35] que se il apele, Kar[38] uns hom ki ne verreit[39] gute
Ains k'il ert[36] a l'us assené Asenereit a l'hus sanz dute.

217 *L* se li. *O omet* si — 218 *L*, *O* Ke de lus pert — 219 *L*, *O* a sor.

221 *O* Auise e gart — 222 *L*, *O* Si. *L* i *mq*. *O* i auendroit — 223 *O* e fet retur — 224 *L* e aorne. *O* entur — 225 *L* e com — 226 *L* pot pas — 228 *L* E *mq*. — 229 *O* cel jur en tel — 230 *O* li valt une dose dail — 231 *L* Que — 232 *L* el droit — 233 *O* aperceut kil desplet — 235 *L* E que. *O* E kil — 236 *L*, *O* ermitage — 237 *O* Issir — 238 *L*, *O* mise — 240 *L* seinte none; *O* seinte dame.

241-242 *O omet ces deux vers*. — 242 *L* Tot aroment — 243 *O* Tut li ad conte — 244 *O* Ses meschantes e son — 247 *O* comence — 249 *L* Quil voleit que ele fust; *O* Kil voleit bien kele seust, *leçon à adopter*. — 250 *L* Iloc e que ne. *O* Iloc e remuee ne feust — 251 *L* reuerence. *O* om reuerence — 252 *O* de ki — 253 *L*, *O* estoit formee — 254 *L* none. *O* dame forment saheite — 255 *O* vint forment a plaisir — 257 *O* e la — 258 *L* ert — 260 *L* Que ico ke tant. *O* Ce que tant desire out.

261 *L* En rendi graces e merite. *O* Si en rent graces e se — 262 *L* Deu e servir se delite. *O* al seint esperite — 263 *L*, *O* E a. *L* nostre dame seinte Marie — 264 *L* Kar ce li ot; *O* Kore lot — 266 *L* de cel seinte — 268 *O* Ver dampnedeu sest — 269 *L*, *O* a deu e a. *L* sa eglise — 270 *L* Tan cum viuera le s. *O* vit en — 271 *L* Por la. *O* Par la — 272 *L* Deus en lymage mis. *O* En deu e lymage mis — 273 *L*, *O* de sa seinte — 274 *L* Si. *L*, *O* remist. *L*, *O* iloc. *L* icel frere — 275 *L*, *O* a grant — 276 *L* La ymage des icel. *O* apres cel jur — 277 *L* E *mq*... puplee — 278 *L* De lymage par la — 279 *L* Si que nuls ne la. — 279 *O* Issi kunkes nuls la — 280 *L*, *O* le miracle. *L* ades plus.

281 *L* E bien est a croire sanz doter. *O* comence en — 282 *L* Kar. *L*, *O* vit len suer — 283 *L*, *O* Primes — 285 *L*, *O* none qui nel velt pas perdre — 286 *L*, *O* comence — 287 *L* A une tuaille que ele. *O* A une sindoine kele teneit — 288 *L*, *O* Cun. *L* menoit — 289 *L omet* de cuiure... a fet faire — 290 *L*, *O* Por receiure. *O* le seminaire — 291 *L* Le oille que — 292 *L* E si. *O* Ele — 293 *L*, *O* par deuocion — 294 *O* par verrai — 296 *L* E a cel seint. *O* Qa tel seint.

301 *L* Ke loille est de tel; *O* Ke li oilles a tel — 302 *L* Que de totes enfermetez oscure — 303 *L* mal aprochera — 304 *L* En lui; *O* Al liu. *L*, *O* ou loille. *L* atochera; *O* tuchera — 305 *L*, *O* none ne fu pas — 306 *L*, *O* Ke. *L* voit — 307 *O* Si volt le liu mut auancer — 308 *L* auancier. *O* E les miracles eshaucer — 309 *L*, *O* por co — 310 *L* paroit; *O* parut — 313 *L* voloit — 315 *L*, *O* del. *O* i maneit — 317 *L* Por — 318 *L* La none.

321 *O* mut honestement — 322 *L*, *O* E prist un sacre vestement — 323 *L* Reueste soi si — 324 *O* hors cel seintewere — 327 *L* crapeus ses mains. *O*

---

34 *L* Ke il truist — 35 *L* E se porpense — 36 *L* ait — 37 Ke len le tendra por forsene — 38 *L* Ke — 39 *L* verroit. *O* veit.

crompir ses mains — 328 *O* de li deuint — 330 *L* Ne plus. *L* narestut. *O* illokes ne restut — 331 *L omet le vers; O* Ke ne li valut — 332 *L* Donques la un. *O* Lors... deresvetu. *Après ce vers on lit dans L :* E li prodom jut esperdu — 333 *O* E li altre gent. *L, O* a grant peine — 334 *L* Le prestre a son ostel meine; *O* E geske son oste le meine — 335 *L* E la none. *O* La nonein ke le — 336 *L* Le tierz jor apres. *O* E al tierz jur apres — 338 *L* ne bas que cele. *O* bas ke lymage — 339 *O* nus tens — 340 *O* natocher.

341 *L* vielle. *O* veil — 342 *L* metre — 344 *L* Que ne cessent. *O* Ki ne finent — 345 *L* ne de groissir. *O* e dengrossir — 346 *L, O* Les mameles. *L* ne despoissir. *O* e despessir — 347 *L* tot mue. *O omet* tote — 348 *L omet* a; *O* nel tens pas. *Après ce vers on lit dans L :* Kar ymage de main ouree Est en char e sanc muee — 350 *L* Si le testimoine maistre tomas; *O* Kun seint moine don thomas — 351 *L, O* Qui fu del — 352 *O* La senti de se dous — 353 *L* len out veu — 354 *L* Qui en deiuent; *O* Ki bien en deiuent — 356 *L* Ainz degote. *L, O* chascun jor — 357 *L* de mabre — 358 *L* Li moine i sunt bien receuable; *O* Li moine grec sunt en gran cure — 359 *L* Les. *L* dont a. *O* dont en ad — 360 *L* querre iloc sante.

361 *L* co, li *manque.* — 362 *L* Ont. *O* oue les paens — 363 *L, O* Si vunt — 364 *L* E pelerinage plusors ensemble — 365 *L, O* En oreisons e loille — 366 *L* Si enportent ; *O* Si lemportent. *L, O* en la terre — 367 *L, O* De sulie — 368 *O* De veire ka ce — 369 *L* Si le — 370 *O* La gent; *L* Kar bien — 372 *O* Sil tienent. *L, O* en grant reuerence — 373 *L* co dist — 374 Ke — 376 *L* on de ses oilz; *O* un de oilz — 377 *L, O* est maladie — 378 *L, O* En l'autre. *L* si perdi; *O* dont perdi — 379 *O* Lors.

381 *L, O* De nostre — 382 *L* Ice. *O* Ka tuz iceus — 383 *L, O* Ke — 384 *O* I vindrent quere — 385 *L, O* del miracle. *O* oi parler — 386 *O* saturna pur aler — 388 *L* Si fu menez. *O* deska — 389 *O* Lors chiet a genilon en tere — 390 *L* Si comence a prier e — 391 *L* Nostre seignor le — 392 *L, O omettent* a — 394 *O* Li donast. *L, O* a ses oilz — 395 *L, O* sa oreison. *L* feie — 396 *L* E a orbetes a enclenie; *O* E la teste parfund enclinee — 397 *O* targa — 398 *L* Quant enuers le ciel esgarda — 399 *O* ardante — 400 *O* recouree. *L* Mult en a grant joie eue.

401 *L* Grant chose a en verai. *O* grant joie — 403 *L, O* Por... kil — 406 *O* la veue — 407 *L* Asez il ot entor li de ceaus. *Ce vers et le suivant manquent dans O* — 409 *O* sout de — 410 *L* Que mult — 411 *L omet* dame — 412 *L* Garissent grant; *O* Garroient grant — 413 *O* ce kil — 414 *Après ce vers on lit dans L :* Chascun an a lymage — 415 *L* Si voa ke tot son age; *O* Chascun an a la virgne marie — 416 *L omet ce vers; O* Woua ke tote sa vie — 417 *L, O* rendroit — 418 *L* Co que en la lampe ardroit. *O* Seisante quinters — 419 *L* cel veu tendroit — 420 *L omet ce vers; O* Tut cil cil ki.

421 *L, O* Deskal. *O* de miradin. *O* de *mq.* — 422 *L* Le rendirent — 423 *L* a icele. *O* seint — 424 *L* Mes en — 425 *O* Ke quant saladin — 426 *O omet* Si; *L* doner — 427 *L, O* Vers lui jofne — 428 *L* Kar; *O* Ke — 429 *L, O* Por lo peche. *L* le vout issi; *O* e anienti — 430 *L* Car nostre sire le; *O* Ke dampnedeu le — 431 *L* Mes nel voil plus ore dire; *O* Mes de cel ne voil ore dire — 432 *L* a matire. *O* Ke napent pas a ma mtire — 434 *L* en estoire — 435 *L*

com me — 436 *L omet* non; *O* nun pas ensemble — 437 *O* Ke a lune part — 438 *L* grec *mq.* — 439 *L* E de lautre — 440 *L* Ke de; *O* Ke del.

441 *O* Pur tant ke raison le done -- 442 *Ce vers et le précédent sont remplacés dans L :* Kar bien est droiz que il aient Car femmes primes le commanerent — 443 *L* E primes mist en; *O* Ki primes maneit — 444 *L* Por... cel ymage — 445 *O* E pur tant la seinurie tienent — 446 *L* E chascun jor miracles en venent; *O* Turz jors miracles i auenent — 448 *L*, *O* meinte alme -- 449 *L* E co; *O* Ice — 450 *L* Jhesu crist nostre pere. *O* sire e — 452 *O* parfit. *L omet le vers.* — 453 *L ajoute à la fin du vers :* amen. *O* Per omnia secula seculorum amen.

Nous n'avons que quelques mots à ajouter au GLOSSAIRE : *crompir* (pour *crampir*), v. 327, au sens de « se contracter »; *destempré*, v. 161, au sens de « déréglé » (épithète appliquée au *vent*); *nauture*, v. 150, au sens de « voyage sur mer ».

Gaston RAYNAUD.

NOTICE

SUR

TROIS MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE D'OSUNA

La Bibliothèque nationale s'est enrichie récemment de trois manuscrits du XVe siècle, provenant de Belgique, qui ont fait partie jadis de la bibliothèque d'Osuna [1]. Deux de ces manuscrits offrent ceci de remarquable qu'ils ont appartenu au célèbre marquis de Santillana, D. Iñigo Lopez de Mendoza, dont ils portent les armes ; tous trois, mais plus particulièrement les deux premiers, fournissent des renseignements utiles sur les origines de l'humanisme espagnol [2]. En voici la description.

---

1. La bibliothèque d'Osuna, dont le dernier propriétaire, D. Mariano Tellez Giron, duc d'Osuna, est mort le 2 juin 1882, vient d'être achetée par le gouvernement espagnol. Cette collection mériterait plutôt d'être connue sous le nom de *Bibliothèque de l'Infantado*, car c'est à la famille Mendoza que sont dus et sa création et ses accroissements les plus importants. Après le marquis de Santillana, qui en forma le très précieux noyau à Guadalajara, ce fut, au XVIe siècle, le quatrième duc de l'Infantado, nommé, comme le marquis son ancêtre, D. Iñigo Lopez de Mendoza, qui en prit le plus de soin et en augmenta le plus les richesses. « Aunque hallò gran libreria de sus antepassados, èl la » acrecentò, enriqueciò y adornò de manera que fue la mejor que en su tiempo » auia en España », dit Alonso Nuñez de Castro dans son *Historia eclesiastica y seglar de Guadalaxara*, Madrid, 1653, p. 180. Lire aussi la préface que ce duc de l'Infantado mit à sa compilation intitulée *Memorial de cosas notables* (Guadalajara, 1564, in-fol.), où il parle avec admiration des manuscrits du marquis de Santillana. Même la section dramatique de la bibliothèque d'Osuna (*comedias* du XVIIe siècle) vient de la *casa* de l'Infantado ; voy. Casiano Pellicer, *Tratado histórico sobre el origen y progresos de la comedia*, etc., I, 115.

2. Dans l'ouvrage de M. Georg Voigt, *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums oder das erste Jahrhundert des Humanismus* (Berlin, 1880-1881), l'humanisme espagnol occupe une page et demie ; il est vrai que l'auteur s'excuse de n'en pas dire plus long : « Es würde uns nicht wundern, wenn in Spanien » Männer hervortræten, die ihrer Begeisterung für das Alterthum oder für Pe-

I

Le premier, qui renferme la traduction en castillan du *Liber de montibus, silvis, fontibus*, etc., de Boccace, d'un discours de saint Basile et de l'*Axiocus* de Platon, a été classé dans le Fonds espagnol sous le n° 458. C'est un petit in-folio, écrit vers le milieu du xve siècle, qui se compose de quinze cahiers de papier encartés de vélin suivant l'usage espagnol ; en tout soixante-quatorze feuillets. Le relieur Bichet, qui l'a habillé d'une couverture de maroquin plein au chiffre du duc d'Osuna, a fait disparaître le feuillet de garde où se trouvait inscrite l'ancienne marque de classement ; il n'a conservé qu'une cote moderne : 4-3-13. Le premier feuillet est décoré d'un encadrement de fleurs, où figurent, dans les bandeaux supérieur et inférieur, les armes de Mendoza-Vega (écu parti, en chef et en pointe, de sinople à la bande de gueules bordée d'or ; à dextre et à senestre, d'or à la devise de l'*Ave Maria*) et celles de Figueroa (d'or à cinq feuilles de figuier de sinople [1]). Dans les bandeaux du bas et de droite a été peint un heaume, mais on n'y trouve pas la devise *Dios é vos* qu'avait adoptée le marquis de Santillana [2]. La grande initiale de ce premier feuillet est fleuronnée et dorée. Ailleurs, aux ff. 28, 50 v°, 53 v°, 65 et 70, des fleurons dans la marge et des initiales ornées. Il est évident que ce volume a non seulement appartenu à la *librairie* du marquis, mais qu'il a été exécuté pour lui. La traduction du traité de Boccace, qui s'étend jusqu'au fol. 64 v°, n'est accompagnée d'aucun prologue, d'aucune indication relative à son auteur, dont nous ignorons le nom ; elle est simplement intitulée : « Libro de Johan Bocaçio

---

« trarca Ausdruck verliehen. *Nur liegt diser Theil der Literatur im Dunkel oder* « *wir haben vielleicht auch ihre Spuren nicht zu finden gewusst.* » C'est bien ; mais au moins aurait-il fallu ouvrir la *Bibliotheca vetus* d'Antonio et quelques autres ouvrages tout aussi peu connus.

1. Le marquis de Santillana avait épousé en 1416 D^a Catalina Suarez de Figueroa, qui mourut en 1455, trois ans avant son mari. L'adjonction des armes de Figueroa à celles de Mendoza indique, ce semble, que le manuscrit a été exécuté avant 1455.

2. « Trajo el marqués de Santillana por divisa una celada, ostentando por « mote las palabras *Dios é vos* : llevó por armas las primitivas de Mendoza, « puestas en aspa, cuyos espacios ocuparon las de la casa de la Vega, siendo « el primero de los Mendozas que puso en su escudo el *Ave Maria*, distintivo « concedido por don Alonso XI á su bisabuelo Garci Laso en la memorable « batalla del Salado » (Amador de los Rios, *Obras del marqués de Santillana*, Madrid, 1852, p. CVIII-CIX). Par *vous*, dans la devise *Dieu et vous*, le marquis entendait la Vierge, à ce que nous apprend son chapelain, Pedro Diaz de Toledo.

florentino, poeta laureado, el qual se intitula de los montes e rios e seluas. » — Il n'en est pas de même pour les deux autres textes. Le discours, adressé par saint Basile à des jeunes gens sur l'utilité qu'ils peuvent retirer de la lecture des auteurs profanes, est précédé d'une lettre-prologue au marquis de Santillana. Comme on pouvait s'y attendre, le translateur n'a pas suivi le texte grec, il s'en est rapporté à la version latine de Leonardo Bruni d'Arezzo, copiée un grand nombre de fois au XVe siècle, puis imprimée le plus souvent sous le titre de *Magni Basilii liber de graeco in latinum translatus ad juvenes religiosos, quibus studiis opera danda sit* [1], titre explicite, que notre espagnol, on ne voit pas pourquoi, a maladroitement rendu par : *Basilio, de la reformacion de la anima*. Jusqu'ici, on n'avait signalé aucun exemplaire de l'homélie de saint Basile dans la bibliothèque du grand seigneur castillan ; mais comment ce célèbre plaidoyer d'un père de l'Eglise en faveur des études classiques, que les humanistes italiens avaient su remettre en lumière et prônaient partout pour autoriser leurs propres tentatives de restauration des lettres antiques, aurait-il pu échapper à la connaissance de Santillana et ne pas occuper dans sa collection une place d'honneur ? Le prologue du traducteur est ainsi conçu :

(f. 65). « Suelen, muy magnifico señor Yñigo Lopez de Mendoça, señor de la Vega, los omes escriuir unos a otros entre otras muchas cosas, mas prinçipalmente o de comunes negoçios o quando por alguna familiaridat son coniuntos ; açerca de lo qual, en los tienpos passados, a vuestra magnifiçençia auer escripto e de aquella auer resçebido assaz de letras se me acuerda. Agora, por que las turbias tenpestades de los tienpos han fecho los negoçios diuersos e las voluntades, segun que lo de mi siento e creo de vuestra nobleza, aunque non extinctas, a lo(s) menos interdictas e aplicadas a obras contrarias, he acordado de interpellar vuestra humanidat e nobleza e, como despertandola de vn luengo sueño, mezclarme en la memoria de aquella, a bueltas destos estudios de humanidat, de los quales se que ningun trabajo, ninguna otra paçion e ningunos alcançados o perdidos fauores non vos podrian arredrar, nin sin causa, por quanto con aquellos entiende, el que cree ser bien auenturado, si es vera o falsa o pur [2] ficta la gloria que possee e como e en quanto grado la deue resçebir e tratar. E aun entre las desperadas aduersidades collocan qual gloria ninguna prosperidat non podria dar [3]. Ca que mejor cosa pudo alcançar Caton que el cuchillo con que se mato, que Muçio que el fuego en el qual suffrio des-

1. Cet ouvrage, le premier que Bruni traduisit du grec (Voigt, *l. c.*, t. II, p. 165), fut imprimé pour la première fois à Milan en 1474 (Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia*, vol. II, part. 4, p. 2208).

2. Italianisme, que je ne me souviens pas d'avoir rencontré dans des textes espagnols.

3. Je ne comprends pas cette phrase dont le texte semble altéré.

tillar su mano, que Marco Regulo que la crueldat del enemigo al qual e a los exquisitos supliçios quiso boluer por guardar la fee? Las quales e otras semeiables cosas muchas vezes leer e releer entiendo que non puede ser sin mucho fruto. E por quanto algunas vezes de mi mismo e muchas de vuestra magnifiçençia e de otros he oydo fablar con .....[1] a aquellos que quieren obtrectar los estudios de la humanidat, por que nos otros nos damos a los poetas e oradores e otros que los han tractado, acorde de romançar e enbiar a vuestra nobleza esse pequeño libro del gran Basilio, por que con la auctoridat de este tan gran varon pueda vestra nobleza confonder la ignauia e peruersidat de los que vituperan los estudios suso dichos e que dizen que es de aredrarse dellos de todo punto. A los quales entiendo que esto viene por ser de tan vagoroso ingenio que non pueden otear a ninguna cosa alta e egregia. E ellos, non podiendo espirar a ninguna parte de humanidat, entienden que nin los otros, que tienen abilidat e voluntad para ello, lo deuen fazer. Mas dexemoslos con su ignorança, ca non me paresçen dignos para que fagamos dellos mençion, e oyamos a Basilio, el qual entre los Griegos es auido por de tanta auctoridat que en seueridat de vida e en santidat de costumbres e en estudios de buenas artes e en doctrina de la sacra scriptura e en todas las otras virtudes es visto muy exçellente. »

Le traducteur n'a oublié qu'une chose : de se nommer. Peut-être doit-on reconnaître en lui le Pedro Diaz de Toledo, chapelain du marquis, auteur de la version de Platon qui suit et d'autres ouvrages analogues ; il est permis de le supposer, mais il faut s'en tenir là. Son prologue est d'ailleurs intéressant. On y aura remarqué ce mot *humanidat* d'introduction alors récente en Espagne et qui revient ici à plusieurs reprises, l'enthousiasme que montre le traducteur pour ces « études d'humanité », le mépris dont il accable ceux qui en font fi et les louanges qu'il adresse à son maître « qu'aucun travail, aucune peine, aucune faveur obtenue ou perdue » ne sauraient empêcher de s'y adonner. — Le troisième ouvrage, transcrit dans notre manuscrit, du fol. 70 à la fin, y est ainsi désigné : « Libro de Platon, llamado Fedron, en que se tracta de como la muerte no es de temer, romançado por el doctor Pero Diaz de Toledo. » *Fedron*[2], s'entend, est pour *Fedon ;* mais Pedro Diaz s'est trompé : en réalité il s'agit ici, non pas du dialogue de Platon

1. Cet espace blanc, qui contiendrait cinq à six lettres, prouve que le ms. n'est pas autographe. On pourrait restituer quelque chose comme *despecho*.

2. Cette forme barbare, qui provient peut-être d'une confusion avec le *Phèdre*, n'est pas du fait de Pedro Diaz de Toledo, elle doit être imputée à quelque scribe italien de la version latine du *Phédon* de Leonard Bruni, car le manuscrit de cette version qui a servi à Mansi porte : « Leonardi Aretini prologus in *phaedrone* Platonis philosophi maximi » (voir les *Miscellanea* de Baluze, éd. Mansi, t. III, p. 150).

sur l'immortalité de l'âme, mais bien de celui qui traite du mépris de la mort, autrement dit de l'*Axiocus*. Encore ici le traducteur espagnol a eu recours à un intermédiaire latin, à Leonardo Bruni; lui-même, en s'excusant à la fin de son prologue de la grossièreté de son *roman*, déclare qu'il ne pouvait avoir la prétention de conserver « la vertu et la dou- » ceur du langage dans lequel le dialogue a été composé *ni du latin dans* » *lequel il l'a trouvé translaté.* » Cette version latine de l'*Axiocus* est non seulement inédite, mais elle ne semble avoir été connue d'aucun des bibliographes qui se sont occupés de Bruni. Ni l'abbé Mehus ni Mazzuchelli ne la mentionnent dans leurs listes des œuvres imprimées ou manuscrites de l'humaniste d'Arezzo [1]; et je n'ai pas trouvé que d'autres après ces deux érudits en aient signalé l'existence. Comme il importe de savoir si cette version de l'*Axiocus* doit être ou non attribuée à Bruni, je crois utile de transcrire la lettre et le prologue qui la précèdent dans un manuscrit assez incorrect du xve siècle qui appartient à la Bibliothèque nationale (latin 6582); de plus compétents que moi trancheront la question.

(f. 60). « Focus quidem, suavissime Velli [2], ut tu ipse crebro re expertus es, maxime movet hominum mentes. Quis enim, nisi omnino ferreus et a religione et pietate erga Deum alienus, dum ingreditur sacellum illud Lateranense, quod ob sanctimonie excellenciam sancta sanctorum nuncupatur, non moveatur animo et seculares res saltem temporis momentulo aspernetur et pro nichilo putet? Quis propterea, nisi somniculose et pene extincte mentis existat, dum intuetur locum illum, quem imperita multitudo, errore inducta, Catelline domum appellat, ubi plerumque senatus consulta agitabantur, non moveatur animo, quando quidem videtur inspicere et ante oculos sue mentis versari ymagines illorum clarissimorum virorum, civium romanorum, qui ibi sedentes de universo orbe judicabant? Quorsum hec tam multa de loco? Quia, dum Bononie diversatus sum, que quondam omnium bonarum disciplinarum altrix fuit et quasi altere Athene, me ipsum erexi et tantulum meum ingenium, tenui doctrina excultum superioribus temporibus, quodam modo sopitum excitavi. Redii itaque ad veteres annos, id est, ut Cicero ait, ad libros, in quibus tanquam in portu ex variorum casuum fluctuatione agitatus parumper acquievi. Cum autem magna apud me multitudo eorum presertim librorum esset, quorum lectione recreari possem, inter ceteros Platonis sermonem de contempnenda morte avide arripui; nam quamquam ab ipso humani generis ortu hominis natura caduca atque fragilis fuerit, eo magis caduca atque fragilior continuo efficitur quo homini ab homine usque etiam ad

---

1. *Leonardi Bruni Aretini epistolarum libri VIII ad cod. mss. suppleti et castigati, recensente Laurentio Mehus*, Florence, 1741, t. I (prologue), et Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia*, vol. II, part. 4, s. v. *Bruno*.

2. Je n'ai rien trouvé sur ce correspondant de Bruno.

internitionem nova quotidie nocendi genera excogitantur. Atque ad illecebras et inmoderatum vivendi modum ita profusiores sumus, ut eo vita nostra deducta sit ut, paucis interiectis diebus, incolumes vivere possimus et nostra etas continuo contractior efficiatur. Hac itaque consideratione inductus, sermonem illum divinitus a Platone editum potissimum romanum effeci, quamquam illius divini scilicet luminis splendor etiam a iure utriusque lingue peritissimo in nostro patrio sermone minime servari possit. Hunc itaque sermonem, reverendissimo in Christo et domino d. Jordano, cardinali de Ursinis[1] dedicatum, tibi mitto, ut in eo vite ac mortis nostre condicionem plane intelligas, et cum ego tui hominis humanissimi tuque mei amantissimi hominis desiderio movearis, huius sermonis lectione absentes quasi presentes simus et coram verba loqui videamur. Vale. Bononie.

Suit le prologue adressé au cardinal Jourdain des Ursins :

Magna profecto et exquisita diligencia adhibetur in curandis sanandisque corporibus, quandoquidem aut febris igniculo aut ilium dolore aut alio morbi genere elaborant ; sed nescio quonam modo, cum animus egritudine pene continua exuet et presertim mortis metu, ad eum curandum sanandumque remedia minime querantur ; subicimur enim omni [tempore] vel temporis puncto mortis periculo, usque adeo ut hii etiam qui etate florent et viribus prestant et moderata quadam natura ingentes sunt, nonnunquam in ipso quasi felicitatis cursu, ut flores, excisi cadunt et, evolato spiritu, corpus terrestre relinquunt. Cum itaque necessitate nature mors evitari non possit eiusque metus homini mentes excruciet, ille achademie familie princeps Plato, ut quieto et transquillo animo vivere valeamus, quemadmodum cetera divinitus, ita in hoc sermone societatem disputantem facit eumque persuadentem mortem non solum non timendam sed exoptandam esse. Sapientissimi quidem medici munus, ut ab his qui rationem potius quam sibi ipsis consentiunt, quasi divino quodam pharmaco, mortis metum absterget et huiusmodi languorem mentibus ingenitum funditus amoveat. Tibi itaque, reverendissime pater ac benignissime domine, qui pro tua singulari prudentia, fidei et ecclesie detrimento atque dedecori mortem semper anteponendam esse duxisti, hunc Platonis sermonem hiis proximis noctibus, Bononie a me romanum effectum potissimum, dedico, ut huius divini hominis auctoritate confirmatus sine ulla dubitatione mortem in malis minime ponendam esse iudices. Itaque tu, qui etiam inter gravissimas [curas] maximorum virorum lectione quadam singulari leticia afficeris, hoc munus suscipias Platonis auctoritate magnum, siquidem qui in suis codicibus tanto eloquentie splendore lucet, ut in ipsa dicendi vi, ut Plutharchus inquit, Joue non existimetur inferior esse. Quod si in hac tantula mea traductione illud, domine, eloquencie lumen non apparuerit, attribuito michi, qui hunc aureum sermonem ineptiori mea oratione eneum effeci. Nec propterea veritus sum, tua presertim humanitate confisus, ut eum asperneris te ipsum mutatus qui, ut optimi rerum existimatores facere solent, equorum

---

1. Jourdain des Ursins, archevêque de Naples, créé cardinal en 1405, mort en 1439.

naturam, robur ac celelitatem (*sic*) plurimi putantes, ornamenta tamen et phaleras nequaquam magnifaciunt. Itaque hunc sermonem legens, ipsius Platonis vim tantarumque sententiarum maiestatem et animum meum tue mansuetudinis observantissimum metiri et considerare velis. Nunc ad ipsum Socratem gravissime deputantem accedamus. »

Passons maintenant au prologue du traducteur espagnol, qui, on va le voir, s'est beaucoup inspiré de celui de Bruni et a appliqué à son cas beaucoup des belles considérations que l'humaniste italien destinait à être lues par le cardinal des Ursins. Trouvant une épître dédicatoire toute faite, Pedro Diaz en a profité et l'a resservie à son seigneur en ne la démarquant qu'un peu.

(f. 70). « Introducçion al libro de Platon, llamado Fedron, en que se tracta de como la muerte no es de temer, romançado por el doctor Pero Diaz de Toledo [1], para el muy generoso e virtuoso señor singular suyo, señor Yñigo Lopez de Mendoça, señor de la Vega.

Segund dize Aristotiles, en el tercero libro de sus Ethicas, lo postrimero de las cosas temerosas e espantables es la muerte, e esto con gran razon, ca por aquella fallesçemos e dexamos de seer; e como el prinçipal desseo de los animales sea conseruar su seer, dubdan e reçelan la muerte, assi como cosa contraria e destruydora de su seer. Sudo la humanidat de Nuestro Señor gotas de sangre, conosçiendo la muerte çercana, e en esto non se quiso librar de los deffectos humanos, non enbargante que conosçia que aquella era nesçessaria a el en quanto onbre, en qualquier tienpo que fuesse, e nescessaria por estonçe quanto a nuestra salud. E ya sea que por nesçessidat de natura la muerte non se puede escusar e el temor suyo congoxe e trabaje las voluntades de los onbres, enpero el grand filosopho Platon, prinçipe e caudillo de la conpaña achademica, por que con reposado e folgado coraçon pudiessemos beuir, fablo en esto assi como en todas las otras cosas diuinalmente, introduziendo a Socrates que disputa e faze persuasiones e razones, por donde entiende de prouar la muerte, non sola mente non se deue temer, mas antes deuerse dessear, por que quasi por diuinal sentido arraygue de nos otros el miedo de la muerte e el temor de aquella aparte de nuestras voluntades. Retraydo por pocos dias a reposar la fiesta a mi casa, pense en que e a quien daria essas pocas oras que en aquellos

---

1. Ce docteur était, comme il a été dit plus haut, chapelain du marquis de Santillana. Il vivait à Guadalajara tout à fait dans l'intimité de son maître et de ses fils, qui le protégèrent beaucoup et en firent avec le temps un chanoine de Séville, puis un évêque de Malaga. En 1458 il assista aux derniers moments du marquis et, à la demande du comte d'Alva, il les raconta dans un dialogue. Son instruction était pour l'époque assez étendue ; il a laissé une longue glose des *Proverbes* du marquis, rédigée sur la prière du roi Jean II, et des traductions de Sénèque (Amador de los Rios, *Obras del marqués de Santillana*, Madrid, 1851, p. CIII, CLI et CLXXX). On ne connaissait pas sa traduction de l'*Axiocus*.

dias para mi reposo tomaua, e mi memoria representome quantos en los dias passados con generoso coraçon e voluntad esforçada vy disponerse a morir por seruiçio e bien de la cosa publica e por esguarde de sus honores e offresçerse a morir syn dubdosa voluntad, seyendo la muerte tan dubdosa e espantable. Tengo en memoria el combate de Peñafiel, tengo la escaramuça de Lorca, assi mesmo el rrecuentro que ouistes çerca de Torote, e vy otros actos donde se representauan peligros de muerte. Dispuse de espender aquel poco tienpo en pensar que razon abastaua a traher a los omes a se disponer a morir, seyendo aquella lo postrimero de las cosas temerosas e espantables. E occuriome un libro de Platon, llamado *Phedron*[1], donde vy e ley la causa e razon de aquesto; enprendi de leer e estudiar aqueste libro por obiecto de mi pensamiento e delibre de lo rromançar e rremitir a vos, el muy generoso Señor, mi señor singular, que por propria virtud e bien de là cosa publica sabeys e sopistes anteponer la muerte a la vida. Por que, confirmado por auctoridat de aqueste diuino onbre, non judgues la muerte ser uno de los males, e vos, señor, entre los grandes afferes e cuydados que occurren, por una singular manera de alegria vos deleytades en leer libros de grandes sabios. Resçebid aqueste libello de Platon, pequeño en volumen e grande en auctoridat, el qual entre los otros qu'el compuso en lengua griega es en tanto resplendor de eloquençia, que en la manera de fablar, como diz Plutarco, non deue cosa al dios Jupiter. E si el romançe non guardare aquesta magestad de diuinal eloquencia, atribuyasse, o a mi que lo romançe grossera mente, o qu'el romançe nuestro non pudo obseruar la virtud e dulçor del proprio lenguaje en que fue compuesto nin del latin en que lo falle trasladado. Fares vos, señor, en aquesto lo que suelen fazer los buenos conosçedores de cauallos, que apresçian la naturaleza de los cauallos, su fuerça, su ligerez e non apresçian las guarniçiones. Assi, leyendo vuestra merçed aqueste libro, medira e considerara la fuerça del fablar de Platon e la magestad de tantas e tan graues sentençias, e conosçera yo auer auido voluntad de vos seruir e non acatara al rrudo romançe. Vengamos, ya dexadas todas las otras cosas, a veer la disputaçion graue e sentençiosa de Socrates. »

Le prologue de Pedro Diaz, bien qu'il ne soit guère qu'une adaptation de celui de Bruni, renferme cependant quelques allusions historiques qui pourraient servir à dater l'œuvre du chapelain humaniste. Il rappelle certaines occasions où des hommes courageux ont, pour le bien de la chose publique, couru danger de mort : le combat de Peñafiel, l'escarmouche de Lorca, puis la rencontre auprès du Torote à laquelle prit part le marquis son maître. Je ne sais trop à quelles dates doivent être rapportées les deux premières affaires[2]; quant à la dernière, elle appar-

1. Il est assez singulier de voir reparaître encore une fois ce *Phedron* pour *Axioco*. On doit supposer que Pedro Diaz, ou le scribe qui a transcrit son traité, avait sous les yeux un manuscrit où à côté de l'*Axiocus* figurait le *Phédon* dans la traduction de Bruni.

2. En 1429 le roi Jean II s'empara de la ville de Peñafiel, puis du château, mais ces deux entreprises eurent lieu sans coup férir.

tient à l'année 1441 : il y eut cette année-là, auprès du Torote, petit cours d'eau qui va se jeter dans le Henares, une rencontre entre Juan Carrillo de Toledo et le marquis de Santillana, où celui-ci fut blessé [1]. Un autre point de repère est le titre que donne à son maître le chapelain Pedro Diaz ; il le nomme simplement *seigneur de la Vega*, ce qui signifie qu'il a écrit son prologue et terminé sa traduction de l'*Axiocus* avant le 8 août 1445, date à laquelle fut octroyé par le roi Jean II à D. Iñigo Lopez de Mendoza, seigneur de la Vega, le titre de marquis de Santillana et de comte du Real de Manzanares [2]. C'est tout ce qu'on peut dire pour l'instant : la traduction du dialogue de Platon par Pedro Diaz es incontestablement antérieure à la première moitié de l'année 1445 ; et ce qui est vrai de cet ouvrage l'est aussi de celui qui le précède dans notre manuscrit, car l'introduction anonyme au discours de saint Basile qualifie de même Lopez de Mendoza de seigneur de la Vega et non point de marquis ni de comte.

II

Le second manuscrit d'Osuna acquis par la Bibliothèque nationale et qui appartient au Fonds italien, où il a pris le n° 1703, n'est pas moins important que le premier, mais il l'est à un autre point de vue. Ce qu'il contient, une traduction italienne des *Tusculanes*, est connu et a même été imprimé ; mais ce volume nous intéresse à cause de son premier propriétaire, un humaniste espagnol contemporain de Santillana, qui ne l'a pas acheté en Italie tout fait, mais qui en a lui-même ordonné l'exécution, qui a commandé à un *volgarizzatore*, probablement florentin, la version du traité de Cicéron qu'il renferme. Copié en 1456, ce livre in-quarto de 162 feuillets est un de ces manuscrits florentins comme il y en a tant : vélin très blanc, belle écriture ronde, encadrement du premier feuillet, où, dans le bandeau du bas, un médaillon vide attend encore un blason. Sur un des feuillets de garde les cotes ancienne et nouvelle de la bibliothèque d'Osuna : Plut. III, lit. M, n° 7, et 4-3-16 ; puis sur le verso d'un feuillet, qui fait face au premier du texte, cette inscription en lettres capitales d'or et d'azur : INCOMINCIANO LE TVSCVLANE DI TVLIO CLARISSIMO ORATORE TRADOCTE DI LATINO IN VOLGARE FIORENTINO A PITITIONE DI MESSERE

---

1. Amador de los Rios, *Obras del marqués de Santillana*, p. LXXV.
2. Voir la charte royale dans Amador de los Rios, *Obras del marqués de Santillana*, p. CL.

NVGNIO GVSMANO ISPAGNVOLO [1]. La souscription finale est ainsi conçue : « Fine del quinto ed ultimo libro delle questioni tusculane di M. Tul. Cicerone, di latino tradocte in volgare toscano, in Firenze MCCCCLVI. » Avant de parler du Guzman auquel est dû ce bel exemplaire, il y a quelques mots à dire du *volgarizzamento* des *Tusculanes*. Il a été publié à Venise en 1544 par le célèbre érudit Fausto da Longiano : *Le Tusculane di M. Tullio Cicerone recate in italiano* (Vinegia, Vicenzo Vaugris, MDXLIV, in-8) [2]. Dans sa dédicace au marquis Jérome Pallavicino, seigneur de Cortemaggiore, Fausto déclare que son intention n'est pas de se parer des plumes d'autrui et de donner pour sien le labeur d'un autre ; il restitue à qui de droit la version qu'il s'est borné à faire imprimer : « Non fù di mio costume giamai di malitia sopprimere i » nomi degl' autori de l'opere passate per le mie mani, e meno con la » conciatura di qualche favoluccia ò clausoletta vestirmi de gl' altrui » honori, levandome il proprio nome de l'autore, riponendovi il mio. » Questa interpretatione tale capitò in mano di M. Vicenzo Vaugris, » come ne possono molti far fede. *Comprendiamo però per congietture es-* » *sere stata d'un gentil'huomo Fiorentino, ad instanza d'un gentil'huomo* » *Spagnuolo, detto il S. Nugno Gusmano,* di cui si leggevano queste » poche parole in castigliano, che suonano in lingua nostra : = « *Pre-* » *govi, adesso si come altra volta, che mi rechiate in lingua vostra le Tuscu-* » *lane di Cicerone : e non per modo parafrastico, ma per via di vera tradot-* » *tione, et, in quanto che la lingua il porti, di parola in parola.* » Fausto avait donc vu une lettre d'un Nuño de Guzman demandant une traduction littérale, mot à mot si possible, des *Tusculanes* à son correspondant florentin. Quel est ce Guzman ? L'Espagne semble n'en rien savoir, et aucun de ses biographes ou bibliographes n'a recueilli le nom de cet amateur zélé. Heureusement les Italiens du xve siècle se sont plu à conserver sa mémoire ; l'un d'eux, l'intelligent libraire florentin Vespasiano da Bisticci, lui a consacré une curieuse notice dans ses *Vite d'uomini illustri* [3]. Nous y apprenons que Nuño de Guzman, fils d'un

---

1. Amador de los Rios a connu ce manuscrit et l'a décrit, mais sans faire mention de cette inscription ; voir *Obras*, etc., p. 604.

2. Voir Paitoni, *Biblioteca degli autori greci e latini volgarizzati*, Venise, 1774, t. I, p. 251, et Argelati, *Biblioteca degli volgarizzatori*, Milan, 1767, t. I, p. 256, qui tous deux donnent les mêmes extraits de la dédicace de Fausto da Longiano. Il est probable que ce dernier aura quelque peu modernisé la langue du traducteur florentin, mais pour le savoir il faudrait comparer le manuscrit avec l'imprimé, ce que je n'ai pas pu faire.

3. Impr. par Ang. Mai dans son *Spicilegium romanum*, Rome, 1839, t. I, p. 672, et réimprimée, d'après d'autres mss., par Ad. Bartoli, Florence, 1859, p. 517.

maître de Calatrava, passa par l'Italie vers 1440, au retour d'un long voyage en Terre-Sainte et au mont Sinaï, qu'il se réconcilia avec sa famille, dont il s'était séparé en assez mauvais termes, en lui envoyant une relation de ce voyage, puis que pendant son séjour en Italie il apprit merveilleusement le toscan, se lia à Florence avec les humanistes célèbres de l'époque et fit faire diverses traductions en italien d'auteurs classiques. Comme la notice n'est pas bien longue et que les détails qu'elle renferme pourraient permettre aux érudits espagnols de retrouver en Espagne quelques traces de ce personnage et de ses entreprises littéraires, je la transcris :

« NUGNO GUSMANO

Messer Nugno della casa di Gusmano, casa reale degna di Spagna, venne in Firenze nel tempo del concilio de' Greci, che veniva di terra santa et dal monte Sinai. Aveva avuto uno generosissimo animo, perchè si partì di Spagna di casa del padre per vedere il mondo ed i governi spirituali e temporali. Andò per tutta la Francia, istette in corte di quello Re da quattro mesi per vedere il modo del governo ; andò sempre con cinque o sei famigli. Sendo in Firenze benissimo a ordine, era di natura malinconico che poco si rallegrava, e molte volte sendo io con lui a tavola, ne' pensieri s'astraeva in modo che lasciava il mangiare ed ogni cosa. Ora una sera vedendolo restare, e non volere mangiare, la sera non gli dissi nulla; la seguente mattina sendo con lui, lo domandai quello che aveva avuto la sera dinnanzi ch' egl' era istato così astratto ? Rispuose ch' egl' era anni otto che s'era partito di casa sua, e come è detto aveva cerco tutte le corti de' principi cristiani, ed in tutte era stato per vedere i costumi e modi loro ; dipoi partito da quegli luoghi era andato in terra santa ed al monte Sinai, ed al Cairo e cercato tutta la Soria ; « e questi viaggi ho fatti contro alla voluntà di mio padre, proveduto di buona somma di danari, che io ho speso di mia madre ch'era donna ricchissima. Ora io ho avuto lettere da mia madre e dalla mia sirocchia, come mio padre è forte indegnato contro di me. » Rispuosigli, questo essere caso importantissimo, e ch' egl' era bene lo conferissi con uno singulare uomo ch' era in Firenze, che si chiamava messer Giannozzo Manetti. Disse essere contento, e volergli parlare a ogni modo.

Il seguente dì messer Giannozzo andò a casa sua, ed inteso il caso, volle che gli facesse fare una nota del viaggio che aveva fatto in questi otto anni che era ito peregrinando. E così fece. Fatto questo libro, fu con messer Nugno, ed ordinò che si facesse trascrivere, e per un proprio si mandasse in Spagna a messer Lodovico suo padre, ch'era maestro di Calatrava, il quale libro messer Giannozzo fece a sua petizione, e lo intitolò apologia, che vuole dire escusazione. Andato uno suo famiglio in Spagna, che si chiamava Roderico de Mires, giunto in Spagna lo presentò al padre. Il padre subito lo dette, secondo che riferì questo mandatario, a uno de' sua, e fecelo leggere tutto innanzi che restasse, e non solo una volta, ma più volte, e non poteva contenere le lagrime per la

degnità della materia; e veduto questo, disse che liberamente gli perdonava, e voleva che ritornasse di là. Tornato il famiglio colle lettere del padre e della madre e de' frategli e sirocchie, che tutti lo confortavano a ritornare in Spagna, non si potrebbe iscrivere, tornato il famiglio, ch' era persona discretissima, quello che disse a messer Nugno della buona disposizione del padre inverso di lui, e quanta forza aveva avuta questa opera di messer Giannozzo appresso di quello signore, e quanto aveva mutato l'animo suo; e rimisegli per la via di Barzalona quattordici migliaja di fiorini, perchè voleva che gl' impetrasse certe grazie in corte di Roma innanzi che tornasse di là. Fugli fatta una grandissima fraude per mezzo di certi fiorentini, impetrando quello che di là non fu accettato, e che non si poteva di ragione, che gittorono via quattordici mila fiorini. E non solo vi mise questi danari, ma, avendo recato dal Cairo più gioje, infra l'altre uno diamante in tavola, di valuta di fiorini mille, il quale uno prelato volle vedere, di poi glielo domandò in vendita, e messer Nugno glielo donò. Per questo caso fu ingannato per bontà della sua natura, ch'era liberalissimo e uomo di maraviglioso ingegno, come sono i più degli Spagnuoli. *Sapeva la lingua toscana maravigliosamente, e leggeva in questa lingua meglio che non arebbe letto uno Toscano, e fece scrivere infini volumi di libri nella lingua toscana, quali mandò in Spagna.*

In queste sua peregrinazioni gl' intervennono molti casi avversi, come fanno a' più che vanno peregrinando per lo mondo. Sendo al Cairo, ed avendo cercata tutta terra santa, ed istato al monte Sinai, nel venire di Ierusalem al monte Sinai per quegli deserti, ed i cavagli ed i famigli per gli tafani ed altri animali strani ch' erano in quelli deserti, si guastorono. Per sì lungo cammino gli mancarono danari; trovandosi al Cairo, vi trovò uno mercadante catalano che aveva a fare a Barzalona, il quale si chiamava Giovanni Andrea; al quale dicendo messer Nugno il suo bisogno, come mercadante leale, gli prestò alla fede ducento ducati; la quale cortesia intesa di poi da' sua, lo rimunerorono a doppio, e sempre ritennono con lui una singulare amicizia e con tutta la casa sua; non glieli dette nè a cambio nè a interesse, ma liberalissimamente, come era usanza in quello tempo. Ritornando dal Cairo, la madre sapeva che, sendo stato tanto tempo per viaggio, gli doveva mancare danari, e sapendo ch'era ito in terra santa, istimò che dovesse venire nella sua tornata a Vinegia, e per questo mandò uno suo famiglio, di quegli che gli Spagnuoli chiamano *creati* [1], che vuole dire allevati in casa loro, con cinque mila fiorini, che stesse a Vinegia a aspettare se venivano galere di terra santa, e che s' egli vi fusse, gli desse quelli danari. Non istette molto tempo che giunse una galera che veniva di terra santa dov' era messer Nugno. Subito che lo creato vide messer Nugno, lo riconobbe, e gittossegli a' piedi; onde messer Nugno gli fece grandissima festa, perchè sapeva che aveva danari per li sua bisogni, dove conobbe la sua singulare fede. Avendo messer Nugno avuto li danari, li quali quello creato di casa sua gl' aveva messi in sur uno banco in Vinegia, si mise a ordine ricchissimamente, avendo a venire a Firenze, dov' era la corte di Roma. Fecesi più veste di broc-

1. *Criados.*

cato d'oro alto e basso d'una gentilissima maniera che s'usava in quello tempo, e venne in Firenze molto bene a ordine e di famigli e di cavalli. Trovossi in Firenze nel tempo che papa Eugenio fece l'unione de' Greci in Santa Maria del Fiore.

Narreremo una inaudita costanza di questo giovane : andò anni otto peregrinando per tutto il mondo sempre colla quartana ; il di che l'aveva, si riposava, l'altro dì camminava. Fu continentissimo, ed il tempo ch' egl' aveva, lo spendeva benissimo. L'usanza sua in Firenze era il più del tempo con messer Giannozzo Manetti, con messer Lionardo d'Arezzo, e con tutti questi litterati ; d'altro non si dilettava, che di ragionare con uomini prestantissimi. Molte laudabili condizioni si potrebbono dire di lui, che, per non essere troppo prolisso, le lasceremo. Partissi di Firenze ed andossene in Spagna, dove da tutti i sua fu ricevuto con grandissima festa. Aveva grandissima pratica di più cose, sendo andato tanto per lo mondo veggendo, e sapeva ragionare di governi di stati, di costumi di varii luoghi, e de' siti della terra ; che di tutti i luoghi dov' era istato, ch'erano quasi tutte le terre abitabili, aveva tanta notizia, che l'arebbe sapute, bisognando, mettere in su le carte. Era compiuto di tutte le virtù. Era liberalissimo, che in Firenze donò assai cose a più de' dotti ed a altri. Bene che la natura degli Spagnuoli sia d'essere acuti d'ingegno, messer Nugno era acutissimo, e d'uno prestantissimo giudicio ; e *tanto volto alle lettere toscane, che più volte mandò infino di Spagna qui sua uomini proprii alle sua ispese a fare trascrivere libri ; ed istettono in Firenze tanto che fussino finiti. E fece tradurre più libri di latino in lingua toscana con grande premio, le* Tusculane *di Tullio,* de oratore, *le* declamazioni *di Quintiliano, Macrobio* de saturnalibus. *Di più altre opere fece in questa lingua una degnissima libraria, la quale, prevenuto lui dalla morte in Siviglia, capitò male.* »

Rien assurément n'autorise à mettre en doute la véracité de Vespasiano : tous les renseignements qu'il fournit ici, il les tenait de Guzman lui-même [1] ou de ses amis italiens ; on ne saurait croire non plus que ce Guzman se soit donné pour ce qu'il n'était pas. Que sa famille dût occuper une certaine situation en Espagne, cela ressort du genre de vie qu'il menait, de ses goûts sérieux et dispendieux, des démarches qu'il fut chargé de faire auprès de la cour de Rome ; mais si D. Nuño a vraiment eu pour père D. Luis Gonzalez de Guzman, maître de Calatrava, il est certain que les historiens de cet ordre militaire ne le connaissent pas et qu'ils n'ont pas inscrit son nom dans la descendance de D. Luis. Ce vingt-cinquième maître de Calatrava, régulièrement et définitivement élu en 1407, appartenait à la branche de la famille Guzman qui posséda plus tard le marquisat del Algava ; il mourut en 1443, laissant quatre ou

1. « Molte volte sendo io con lui a tavola. »

cinq fils et une fille : Juan, Pedro, Luis, Fernando, suivant Rades[1] ; Juan, Rodrigo, Pedro, Luis, Fernando, suivant Lopez de Haro[2]. Point de Nuño. Est-ce une omission de ces auteurs ? Ou bien, et de même que le père se nommait *Gonzalez* de Guzman, le nom de Nuño, rare déjà à cette époque, ne pourrait-il pas être tenu pour un patronymique déformé en Italie, ne pourrait-il pas être lu *Nuñez?* En ce cas, le prénom de notre Guzman devrait sans doute être cherché parmi ceux des cadets de la famille, car cet amateur de voyages et de livres semble avoir été trop nomade pour un fils aîné ; il se serait nommé alors Pedro ou Rodrigo, Luis ou Fernando Nuñez de Guzman. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il ne saurait y avoir erreur en tout cas sur le nom de famille non plus que sur la descendance de l'humaniste Guzman du maître de Calatrava. C'est aux Espagnols qu'incombe le soin de couper court à nos hésitations ; à eux aussi de retrouver au moins quelques débris de la belle bibliothèque réunie à grands frais par Guzman. Que sont devenus tous ces manuscrits rapportés d'Italie ? Suivant Vespasiano, la collection de Guzman, que la mort surprit à Séville, *capitò male.* Tout cependant ne s'est pas perdu. Nous avons sauvé le manuscrit des *Tusculanes*, et la bibliothèque d'Osuna possède peut-être encore une autre des traductions commandées par Guzman à Florence, que cite Vespasiano da Bisticci ; je veux parler du Quintilien en toscan. Dans sa liste des manuscrits de Santillana, Amador de los Rios décrit en effet un exemplaire de ce Quintilien, coté Plut. V, lit. N, n° 50, qui a été copié la même année que celui des *Tusculanes* et porte une mention qui ne diffère pas de celle que j'ai fait connaître : « Incominciano le declamationi di Quintiliano Cala-» gorritano, tradocte di latin in volgare fiorentino à peticione di Mes-» sere Nunio Gusmano, Spagnuolo. » Et à la fin : « Volgare toscano, in » Firenze MCCCCLVI 3. »

Souhaitons que des recherches habilement dirigées dans les bibliothèques de la Péninsule permettent bientôt de reconstituer quelque partie d'une *librairie* formée au prix d'efforts intelligents et à laquelle s'attache un des grands noms d'Espagne. Le marquis de Santillana, qu'on croyait

---

1. Francisco de Rades y Andrada, *Chronica de Calatrava,* Tolède, 1572, fol. 68 à 70.

2. *Nobiliario de los reyes y titulos de España,* t. II, p. 450-451.

3. Amador de los Rios, *Obras del marqués de Santillana,* p. 632. Amador admet que ce manuscrit a appartenu au marquis qui l'aurait ainsi acquis deux ans avant sa mort ; mais cela n'est nullement prouvé. Le manuscrit a pu être acheté plus tard par un duc de l'Infantado, après la dispersion de la bibliothèque de Guzman.

unique en son genre au xve siècle, a désormais un émule ; et c'est bien à un Guzman qu'il appartenait de rivaliser avec un Mendoza.

III

Du troisième manuscrit il y a beaucoup moins à dire. C'est encore un manuscrit italien d'origine et de langue, puisqu'il a certainement été écrit et peint en Italie et qu'il contient le *Corbaccio* de Boccace en toscan. Coté jadis Plut. V, lit. N, n° 51, puis 3-5-3, il a pris à la Bibliothèque nationale le n° 1702 du Fonds italien ; son ornementation et sa calligraphie ne valent pas celles du manuscrit 1703, quoiqu'elles soient de la même école. L'encadrement du premier feuillet porte aux quatre coins un heaume placé dans un médaillon ; dans le bandeau du bas un médaillon soutenu par des anges renferme un écu aux armes de Mendoza-Vega, enfin dans les bandeaux de gauche et de droite se lit la devise du marquis de Santillana, *Dius et vous*. Pourquoi cette forme française au lieu de *Dios é vos?* Je l'ignore. Peut-être est-ce bien celle qu'employait le marquis, qui aurait fait ainsi une concession à l'influence française, si considérable à cette époque en matière d'héraldique, comme le montrent les écrits de Diego Valera et le *Blason abreviado* du héraut d'armes de Ferdinand le Catholique, Garci Alonso de Torres[1]. Le manuscrit italien 1702 est du format petit in-4 et compte cinquante-cinq feuillets ; il n'a été revêtu que d'une simple couverture de parchemin. Le texte du *Corbaccio* y porte ce titre latin : *Corbaccius contra scelleratam viduam et alias mulieres incipiunt invective feliciter*.

Alfred MOREL-FATIO.

---

1. Bibl. nat., Esp. n° 347.

CHANSONS LADINES

On sait que la littérature réto-romane est en grande partie religieuse, c'est-à-dire qu'elle doit sa naissance à la Réforme et se ressent assez de son origine. Des traductions de la Bible, des catéchismes, des psautiers, des chansons pieuses à l'usage du culte, des traités sur des questions religieuses, quelques « drames » bibliques, voilà la littérature ladine.

Il importe donc de recueillir avec soin les quelques débris de la poésie populaire des Grisons. M. de Flugi a réuni un assez bon nombre de chansons populaires dans son essai intitulé *die Volkslieder des Engadin*, Strasbourg, 1873, et dans les *Romanische Studien*, I, 309, mais il n'a pas donné de poésies historiques. La véritable floraison de ces dernières est la première moitié du XVIIe siècle.

Outre la chanson « sur la liberté des Suisses » nous en avons une sur « la liberté des Grisons », écrite vers 1624, visiblement sous l'impression de l'invasion autrichienne. En commençant par les violences des châtelains, et surtout de celui de Guardaval, elle énumère tous les combats que les Engadinois ont eu à soutenir pour la liberté, montre que l'amour de la patrie les a toujours menés à la victoire, arrive enfin aux faits récents et encourage les patriotes à défendre leurs biens les plus précieux contre l'invasion. Une autre, intitulée « Lamentation des Grisons sur la rébellion contre la France excitée par leurs autorités », exprime l'indignation d'une partie de la population que causait l'alliance avec l'Autriche et l'Espagne conclue en 1637, et la trahison commise envers le bon duc de Rohan.

La « Chanson sur la liberté spirituelle » célèbre la liberté de la religion. Elle commence ainsi :

Dalg temp cha noass pardavaunts
Planscheivan suot ils tirauns,
Las oarmas eiran in priguels.....

La « Chanson de Montauban » se rapporte au siège de cette ville en 1621. C'est un dialogue entre le Roi et la Ville, probablement une tra-

duction d'un original français. Une autre qui fait l'éloge du roi Gustave-Adolphe de Suède est certainement traduite de l'allemand.

Venons maintenant aux trois pièces qui suivent :

I. « La chanson sur la liberté des Suisses » est la traduction très bien faite d'un original allemand souvent imprimé, voir par ex. Kurz, *die Schweiz in ausgewählten Dichtungen*, pp. 167-170. La chanson a été attribuée à Jérôme Muheim d'Uri qui l'a seulement remaniée. L'édition la plus ancienne date de 1613. Cf. Tobler, *Schweizerische Volkslieder*, I, XVI.

II. La « Ruine de Plurs » a eu lieu le 4 septembre 1618. Elle a probablement donné naissance à plusieurs chansons. Nous en connaissons une du pasteur I.-L. Gritti, publiée par M. A. Rochat, *Ein altladinisches Gedicht*, Zurich, 1874. Une autre est publiée ici qui ne semble pas de beaucoup postérieure à l'événement raconté par les deux chroniqueurs de Sprecher et Vulpius (cf Rochat, *l. l.* 5). Elle semble être originale.

III. La chanson sur la bataille de Chiavalaina ou de la Malserhaide, qui a eu lieu en 1499, est la traduction assez réussie d'un original allemand qui a été publié par M. de Lilienkron, *Histor. Volkslieder*, II, 394. La strophe 28 manque à l'original.

Quant à la langue, les textes I[a], II, III sont écrits en haut-engadinois, le texte I[b] en sursilvain. La chanson I[a] prend place certainement parmi les documents les plus anciens de la langue ladine. On y trouve les anciens parfaits en *-ck* : *gnick* 86, 109, *spateick* 111, *schbareiek* 115, *deick* 120 etc., cf. Ascoli, *Archivio*, VII, 473.

La comparaison des deux textes I[a] et I[b] sera très instructive pour qui s'intéresse pour l'étude des dialectes ladins. On verra combien le vocabulaire de l'engadinois et du sursilvain est différent.

Disons encore un mot sur les manuscrits.

La chanson I[a] est publiée d'après un manuscrit appartenant à M. de Sprecher à Mayenfeld (A). Je donne en note la leçon d'un manuscrit de la bibliothèque cantonale de Coire (B) daté de 1678. Le texte I[b] est également tiré d'un manuscrit de cette bibliothèque.

La chanson II est tirée d'un manuscrit appartenant à M. de Sprecher. Je donne en note la leçon d'un manuscrit appartenant à M. le professeur Brügger à Coire, daté de 1730 et désigné par B.

La chanson III est tirée de ce dernier manuscrit.

I.

LA CHANSON DE GUILLAUME TELL

EN HAUT-ENGADINOIS ET EN SURSILVAIN

Üna chiantzun davardt la libertæd da Schwitzers

a.

1.

Eau sun Wilhelm gl' Telle,
Quel dapfer grand sūdo;
Igl' Dieu da d'Israele
Quel m' ho vitoargia dò, 4
Ch' eau cun mia cumpagnia
Cun noassa rialtædt
Schiatscho (ho) vains tirania,
Cumanzo libartæd. 8

2.

Svitz, Uri, Undervalden,
Da ra[i]gs zuond libaròs,
Cun tirania granda
Gnivan e suott schquitschôs. 12
Quels Landtvogss pūr tramtaiven
Lur mess tiers els paurs daboatt;
Lur vachias, bouls piglaiven
Dals munts, dalg pesck partuott. 16

3.

Ungiün nun eira sgiūr,
Neir las dunauns, o Dieu!
Ungiün suschaiva dir:
« Lasch' essar, que ais mieu. » 20
Chi aque vulaiva uster,
Mantegnier que da seis vegls,
Sa duonna schirmagiar,
Schi chiavaiv'n e oūra l's œgls. 24

4.

Ad Altorf holl pandieu
Sieu chiapé sūn ūn laīn;
Chi nun gl' fess hunur, vulieu
A dēr la vitta bain. 28

b.

La tertza Canzun davart Ilg Wilhelm Tell, ent ilg miedi sco: *Wilhelm bin ich der Telle.*

1.

Eu sunt Vilhelm̄ ilg Telle,
Quel tapfar grond schuldau;
Ilg Deus dad Israele
Chi ha vantschida dau,
Ca jou [cun] mi compagnia
Tras nossa Tapfradad
Scatschau vein tirania,
Antschiet la libertat!

2.

Schveiz, Uri, Undervalde,
Dils regs fig frietai,
Cun tirania gronda
Vanginan sut squitschai,
Ils Landvogts tarmettenen
Lurs Sbirs t'ils purs current;
Lur vaccas, tôs parnennan
Dilg pasck, d'ilg Krieg navent.

3.

Nagin ei stan sagire,
Dunouns er da marieu;
Nagin ascava gire:
« Lai esser, Quei ei mieu. »
Chi leva quei dustare,
Taner quei da seas velgs,
Sia dunna scharmagiare,
Catschavn' ei or ilg ilgs.

4.

Ad Altorf si capella
Ha'l vid ūn len pandlau;
Chi buc sanclina quella,
La mort zunt schmanatschau.

irania greiva
n larmas da cridêr!
uotts que incraschaiva
faiva suspirêr.

5.

quella tirania
n he vulieu sufrir;
nz der là vitta mia,
er auntz, bgier auntz murir.
n m' he brichia inclino,
al chiapé fatt hunur;
que he eau iro
l [nöbel grand signur].

6.

ura hol cummando
eaü dess lo sagiattêr
pom davend dagl chio
nieu figl agl plü chier.
rs Dieu he eau bragieu,
rs Dieu mieu chier Signur,
mieu arck tandieu
larmas et dulur.

7.

O tirrania greva
Cun larmas da plirar!
A bears quei ancarscheva,
Figeva suspirar.

5.

Iou quella tirania
Hai buc vulieu vartir;
Ont dar la vitta mia,
Bear ont, bear ont morir.
Iou m'hae buc anclinau,
Alg filz buc faig hanur;
Cun quei hai jou stidaue
Quele [niebel] grond singiur.

6.

Sisur hal cumandaue
Ch' jou deig lou sagittar
Ün meil navent dilg cheue
A mieu filg ilg pli char.
Tiers Deus hai jou garrieue,
Tier Deus mieu char Singiur,
Ilg arc hai jou tandieue
Cun larmas a dalur.

7.

« Dim, che vulaivast fêr
Cun aque pultz acuaint? »
Nun he vulieu schnaiere,
Lg' he ditt tuott mieu imaint. 64

« Mi gi, chei levas fare
Cun quei piliet lou ent? »
Nagut lev' jou schnagare,
Hai gig tut mieu intent.

9.

Cun bain ch'el ho giüro
Me da num chiatscher maun,
Nun ho darchio salvo,
Sieu saramaint fütt vaun. 68
Bain bott fück eau lio,
Lio cun mauns et peis,
Et in praschun chiatscho,
Ma pü quiteick davart l's meis. 72

9.

Cun bein ch'el vet giraue
Da far a mi nagut,
Schi hal nagut salvaue,
Sieu sarament ha'l rut.
Bein bault fo jou ligiause
Ligiaus sur sarament,
En üna naf manause
Manaus d'ils meas navent.

10.

Stuvett davendt [ti]rêr
Da mugleir per gl' vaira,
Infaunts eir banduner
Craiandt mæ plü dals vaire 76
A mi que incraschett
Et he da cour crido;
Lg tirann da me riett
Et me ho pür imnatscho. 80

10.

Stuvi navent tilare,
Navent da mi mulger,
Uffonts er bandunare(re),
Buc spronza da pli ver.
A mi quei ancarschette,
Bear larmas jou spondi,
Ilg schelm da quei riette,
Fick schmanatschava mi.

11.

« Eau t' vœgl huossa bain mnêr
A Kussnach, tü pultrun,
Te dagl sulagl priver
E t' metter in praschun. » 84
Cun granda crudaltæd
Davend usche gnick m'no,
Mu Dieu tres sa buntæd
Me sieu famagl spandro. 88

11.

« Tei vi jou uss manare
A Kusnach, ti paltrun;
Tei dilg solelg privare,
Tei metter en parschun. »
Cun gomngias a cun rire
Manaus fo jou navent;
Mo Deus en tschiel sagire
Spindra sieu survient.

12.

Grand boffs Dieu tram[a]tet,
Lg Leick fett arimur,
Lg grand tiran fick tmet,
Stett cun granda dulur. 92
Cô tres hol me largio
Dschand : « Spendra me et te! »

12.

Deus zuffel tarmatete,
Ilg lag figet ramur,
Ilg schelm zunt fick tumete,
Ilg schelm fov' en dalur.
Cuntut hal mei largaue,
Gig : « Spindre mei à tei! »

---

72 davart, *B* davend. — 73 *B* tirer. — 78 da cour, *A* darchio. — 82 *A* Kuβwaht. — 89 *B* tramatet.

Co he eau lavuro;
Quaist puoinck indrett tadle. 96

Lur hai jou fick luvraue;
Quest frust cun fliss tadlei.

13.

Bot zieva sun eau gnieu
A la riva leidameing,
Oura sün ün sas saglieu,
La neff stumplo inaint; 100
Alhura he eau fick stino
Per munts et [eir] per vals,
Lg tiran davous lascho
In lg leich ch'el mnaiva ls foals. 104

13.

Vontsei sunt jou vangieuse
T'ilg crap cun l[e]grament;
Sün quel sunt jou salgieuse,
La naf stuschau navent.
Lur hai jou faschinaue
Tras vals a culms bein ault,
Quel grond tiran surdaue
Alg lag cun tut sieu guault.

14.

Süsura hol bragieue
Bain zuond schgrischusamaing;
Mu eau ludaiva Dieu,
Füglva leidameing. 108
Co gnick eau sün la via
Em poarta sün gl chiaste.
Spateick la gratzchia sia,
Mieu arck tandeick bain bodt. 112

14.

Suenter hal garieue,
Garrieu schgrischeivlameng;
Da côr ludav' jou Dieue,
Fugiva ledameng.
Vangi spêr l'aulta via
Ca mein' ent ilg casti,
Spechiai la grazia sia,
Mieu arc sin el tandi.

15.

Bain bod cura ell rivett,
Nun he eau intardo,
Schbareick mieu arck dandett,
Zuond bain ch' eau l'he chiato. 116
El ais dandett crudo
Giu da sieu begl chiavagl;
Nun ais mæ plü alvô,
Nun deick per ell ün agl. 120

15.

Bein bault cur el vangitte,
A gaulta jou schantai,
Targi ilg arc da gritta,
Zunt bein jou ilg tuccai.
El ei aneg curdause
Giu d'ilg cavailg gual lou;
L'ei mei pli si lavause,
Chi fo pli leds ca jou?

16.

Scô David hom da Dieu
Ho Goliadt matzo,
Cun ün sass isturnieu
Et prains davend igl chio, 124
Usche m' ho eir Dieu do
Do cour et rialtæd,

16.

Sco David hum da Deue
Ha Goliath mazau,
Mai cun un crap sturnieue,
A prieu navent ilg chiau,
Aschi mi ha Deus daue,
Dau cor a tapfradad,

---

98 *A* Ad arriva. — 101 eau *manque dans B*. — 102 *B* eir. — 110 *B* Em poarta chi m mnaiva. — 112 tandeick bodt., *B* eau. — 114 he eau, *B* heia. — 126 do, *B* da.

Ch' eau he gl' tiran matzo,
Cumanzo libartæd. 128

Haï quel tiran mazaue,
Antschiet la libertat.

17.

Usche (ho) eir mieu cumpoang
Ho dapfer uwagio,
Ilg Landttberg [in] gl' bain
Cun ūna sgür matzô. 132
Cura ūn vülett sfurzer
Sa duonna à plü pudair,
Lg mussettal à giuver,
Ch' ell lo stuett giaschair. 136

17.

Aschi ha mieu cumpoinge
Er tapfer vugiau,
Ilg Landenberg elg boinge
Cun la sagir mazau.
Cur el volet sforzare,
Sforzar la sia mulger,
Ilg ha musau murare,
Ch' el ha stuvieu lou scher.

18.

Quaist fütt la vœglia mia,
Quaist fütt tuott mieu imaint,
Chiasser la tirrania,
Chiatscher tirans davend. 140
Co nun eira plü sprauntza
Noass fatt da refurmer
Cô n's metter [a] dustaunza,
La schauntza vuagier. 144

18.

Quei fo la velgia mia,
Quei fo er sieu intent,
Cassar la tirannia,
Catschar tuts schelms navent.
Quou fo nagina spronza
Nies stand da reformar,
Ca metter a dustonza,
La schonza vugigiar.

19.

Nus nouf confedarôs
Crascheschens bain daboatt,
Noass inimich zuond fuôs
Ancunter nus fütt tratt; 148
Mu nus nun intardeschans,
Mueschans leidamainck;
A Moregartt riveschens,
Batteschens fearmamaing. 152

19.

Nus nofs confedarause
Carschenan fig bein bault;
Niess anamig lavause
Ancunter nus cun gault.
Mo nus nagut tardanen,
Lavanen tapframenge.
A Morengart vanginen,
Pichianen steinamenge.

20.

Batteschens gl' inimich
Cun tuotta la noebaltæd;
Giüstro havains eir dick
Paiand eir lur nuschdæd; 156
Viand nus gieu vitoargia

20.

Pichianen l'anamige
Cun tut la niebladad;
Pichiau vein nus bein gige,
Randieu lur nauschadad.
Cur quei slaht fo catause,

---

128 *B* c. la. — 131 Il Landenberg, *B* In Landenberg, *A* In Landtsberg. — 136 *Ms.* l'ho. — 138 imaint *manque dans B.* — 143 *B* adustaunza. — 146 *B* craschetan. — 147 fuôs, *B* ferm. — 149 *B* nus, nun n's.

Venne bain bod raso,
Chi eir aint in Undervald
Füss gl' inimich crudo. 160

Lou novas baut vangit,
Ch'en Undervalda douse
Er fus ilg anamig.

21.

Co gieschans sainza dmura,
Nun intardeschans brichia,
A Bruneig da bun' hura
Battieu havains l'inimich. 164
Usche ho Dieu giüdo
Chia [nus] dick in un dij
Duos Slachts vains guadagnio.
O Dieu, ludo saiast tü! 168

21.

Zunt fick faschinanen,
Vein zunt nagut tardau;
A Brunig nus vanginen,
Vein l'anamig pichiau.
Ascha ha Deus gidaue
Ca nus mei sin ün gi
Dûs gronds sehlachts vein cataue.
O Deus, ludaus seis ti!

22.

Vus Schwitzers et Grischuns,
O s'impiso ünpo bain;
L'hunur da quaist baruns
Nun lasche gnir al main! 172
Eir voassa libartæd
Aquel thesori bell
Mantgnie(nne) cun rialtedt;
Nun s'vain mœ un sco quele. 176

22.

Vus Schvizers a Grischunse,
Ach, masireias or
Ilg soung da quels barunse,
Mateigias quel à cor!
La libertat paseite,
Quel niebel scazi bi!
Ah, bucca quel pardeite,
Vus mei lg' aflasses pli.

23.

Vus eschas cun süjüors,
Cun saung dals pardavaunts
Spandros our zuott ls sgnuors,
Gnieus usche fearms et grands. 180
Bgers vegnen à pruver
Da's prender aquaist sulalg;
Nun vulais parchiürere
Quel bell dunn cun chiavagl? 184

23.

Vus esches tras dalure,
Tras soung dils pardavons
Spindrai or sut signure,
Vangi schi ferms a gronds.
Bears vengian ampruvare
Da prender quel tschupi;
Leits bucca parchirare
Quel niebel scazi bi?

24.

Bgier princips, raigs et sgnuors
Eau vetz bain tram[a]tande

24.

Biars Fürsts a Regs, signurse,
Vez jou bein tarmatent

---

161 *A* Cognischans. — 163 *B* Brunning. — 167 *B* bataglias havains. — 171 quaist bar., *B* quels si bar. — 172 lasche, *B* lascho. — 175 *B* mantgnie. — 176 s' *manque*. — 182 *A* dals. — 183 *B* vulains. — 185 signuors. — 186 *B* tramatande.

Tiers vus imbaschaduors		Tiers vus ambasadurse
Cun ôr, argient, daners,	188	Cun aur, daners, argient,
Cun que bain à cumprêr		Tras quei a surmanare
Ls pitschens et eir [ls] grands		Ils pings oder ils gronds,
Cun que [eir] à cumprêr		Tras quei er à cumprar(r)e
Dunauns et pitschen infaunts.	192	Dunouns a pings uffons.
25.		25.
Eau s'he vulien viser,		Iou hai vulien visare,
Viser da cour pagl vaira;		Visar cun fliss pilg ver.
Nun hegias me[mma] chier		Taneit buc memma câre
Que ôr, argient, daner.	196	Ilg aur, argient, daner.
Mu s' algurdè dagl Telle,		Vus ragurdeit d'ilg Telle,
Da sia fidalted;		Da sia fideltat.
Nun s' vaing brick ün sco quelle		I ven buc ün sco quelle,
Que s' dich eau in vardedt.	200	Vus gig jou en vardad.
26.		26.
Tgniè bain voas chios insemmel,		Taneit ils chaus ansemmel,
Salvè fe et vardæd,		Salveit fei a vardad,
Schi gnis sgiür à mantegner		Schi po ne mund ne giavel
La dutscha libartæd.	204	Vus prender libertad.
O Dieu, do tü virtüdt		O Deus, dai ti vartite
A Schwitzars et Grischuns;		A Schvizers a Grischuns!
O Dieu, do tü agiüdt		O Deus, dai ti agitte
Chia nun peardan teis duns.	208	Ch'els perden buc tes duns.

II.

Üna chianzun davard la ruvijna da Plugr.

1. Tadlo sü bain, vus christiauns,
Tadlo, vus hommens è dunauns,
Aque ch' eau vœgl à vus chianter
4 A lod da Dieu noas Segner chiêr,

2. Et eir à noas avisamaint.
Nus hegian cun que adimaint
Da lavurer per noas salüdt.
8 Lo tiers n's impraista Dieu agüdt.

---

190 *B* ls. — 197 *A* alguorda. — 199 s' vaing, *B* pruais. — 202 *B* salvo.

3. Noas segner haviand creô
La terra et tschêl da prüm inô,
Schi hol eir qua plantô ün munt
12 Sur Plur[aint] lg paiais grischun.

4. Suott quell s'havaiva fabrichio
Chiesas, palatz cun grand quito
Da taunta pumpa [scô] sò scodün
16 Chia cò s'algoarda mæ ingiün.

5. S' wsaiva eir co ün grand dalett
Vignias, zardins fick inandrett,
Eir otars bgiers impraists da Dieu
20 Ch' ei vaiva fatt agl pœval sieu.

6. Luaint s'avaivan acchiasôs
Bgiers nœbbels sabbis illatrôs
Et eir grand marchiadaunts
24 Sco eir da plü soart artischauns.

7. Taunt [s]co partain Religiun
S' chiattaiva l' pitschen mantun
Quel chi servis à Dieu indrett,
28 Lg reist dagl pœval curruot.

Eis gnieu no tel ruvina cô,
44 Scô me nun fûs sto fabrichio.

12. Giûder nun s'ho pudieu ûngiûn
Ne s'liberer da que tapin,
Ne baps ne mammas lur ifaunts
48 Ne amis lur chier paraints.

13. Sun tuotts ieus suott interamaing,
Sun moarts et prieus pchiadusamaing.
Las hoarmas vœgliast cuffurter
52 Da teis fideils ne las smanchier.

14. Co mè ais, que pudess ûn dir,
Chia gl' munt ls ho stuvieus deschdrür?
Foartza chia g[l]' haun gieu stramanto
56 U suot aquel memma chiavo?

15. Zuond brichia que, ô vair fideil,
Mu gl'ais gl' maun da Dieu aquel
Chi ho cun fer der aint gl' munt
60 Vulieu vischder quel pœval zuond.

16. Che causa gl' hegia muanto
Ans ais à nuos huoss' azupô;
Mu quaist savain nus tscheartamaing
64 Chia Dieu fo que tuott giûstamaing.

17. Tres quel ais Adam noas prûm bap
Our d' paradis chiatscho da fatt,
Dagl' hüœrt da Eden schbandagio,
68 Da quel [seinch] stedi zuod privo.

La strophe 18 *manque.*

19. Tres quel sun eir stos chiastios
Aint gl diluvi cusûmos
Quels chi vivaiven in lg prûm muond,
72 Tuots ad inguel, pitschen e grand.

20. Core, Datan et Abiron
Et oter, lur paraints cun nom,

---

54 *B* munt, *ms.* muond. — 56 *B* aquel, *ms.* quels. — 58 *Ms.* g'lais. — 64 *B* fo que tuott. *ms.* quel fa. — 71 *B* in, *ms.* aint.

Sun tres gl' pchio stos schmaladieus
76 Et da la terra travundieus.

21. Eir la citedt Jerusalem
Dagl' pchio ais gnida à tel deseng,
Chia nun ais stô rastô
80 Peidra sur peidra scô tuott sò.

22. Usche po [eir] Dieu noas signur
Vair chiastio gl' vich da Plugr,
Cunbain ch' el seis secretts nun voul
84 Ch'iminchiün sapchia dijr our.

23. Ün tel piser pudains bain fêr
Chia vuliand Dieu chiastiêr
Quaist vich, heg' eir vulieu en que
88 Ans aviser cun tuotta fe.

24. (Nus) n's asdaschdens [pür] sü dagl sœnne
Dagl' pchio et eir da tuorp brudgöegne!
Ne sguonden eir plü lg chiatif ingian
92 Dagl muond, Satan, da noassa œgna chiarn.

25. Mu nus cumainsan à vaglier,
A viver à Dieu, noas segner chier

III.

Ünna bella chianzun davart la battaglia chia las trais Lias haun fatt cun quells del Imperadur gio in Chiavalaina. a°. 1499.

1. Leidamaing vulains nus chiantær
Una nouva bella chianzun,
Noass Bab da Tschel ludær
4 Dalg seis sænch agûd bun
Chia el n's ho tramiss incunter l' Raig.
Ünna Eaula ais schvulada oura
7 Alg Stambuoich in seis pajais.

2. Que fett al Stambuoick granda rügla,
Cura el ven da que pertschet :
« O Eaula, tû havest fatt bgier melg
11 Tu füst stæda aint in teis gnieu.
Palgvaira à ti nun vain gniand bain,
Eau m vœlg da te schvangier;
14 Tü' hest granda uffertgnenscha. »

3. Lg' Stambuoick nun s'intardaiva
Et pardarschett bain bod :
Ünna fratta vulains arumper
18 Avaunt ün veardt bel god.
Als Schvobs vulains nus chiatschær maun
Chia bgierras femnas cridan
21 Per l's hommens moarts chia d'haun.

4. Las Trais Lias traiaiven
Ventschinquaisma aint sün ün munt
Hei leidamaing vuagiaiven
25 Tuott fraisck bun cumpagnuns.
« Lg' vair Dieu n's vœglia agiüder,
Saimper hoatz et aqui zieva
28 Me nun's abanduner. »

5. In lg lündaschdi lo zieva
Arrivaiven els à Müstail ;
Ls' Schvobs haun que bain bod udieu,
32 Ells pardarschettan bott.
Üna fearma fratta havaiven fatt,
Ls chiavalgiants las lias vsaiven :
35 « Qui ns vegnian eisters giests. »

6. Als tramattain üna schauntza
Allas Lyas cumœnamain :
« Nus ls' vulain der pardunaunza
39 Sün ls chiôs dandettamaing.
Nus ls vulain dær vin our d'ün butschin
In lg Æsch aschanter
42 Schi nun bsœgnen els bachier. »

7. Ün dels cumanzet à dir :
« La schauntza ns vain falland.
Sülg Steyg he eau vis
46 Ils Purs aco zuond belg ballandt.
A bgiers Schvobs prandaiven lur giuvna vita,
Eau s' vœlg dœr ün bun cusailg.
49 Vus nun ls dessas schbüter.

8. Vus nun ls' dessas brichia spatter,
Que s' dich eau sün mia fing ;
Las coardas gnissen am trer,
53 Sch' eau gniss in quel taping.
Mieu meilgder partieu ais à fugir ;
Chi voul davend cun me,
56 Nun vain a s'impidir. »

9. Ls Schvobs fadschaiven pisser
La fratta à nun lascher :
« Scha bain tschinquaunta milli
60 Fadia gnissen ans der,
E fussen Schvitzers e Grischuns ;
E nun ls porta üngiün nütz
63 Nus nun æstimain tuot il muond. »

10. Las Lyas cusalg fadschetten
Cun partieu ch' els cumainzaiven
In lg Mardi saira a trer :
67 « Co ls vulains pür chiatscher maun.
Nus vulain fær duos our d'un muntun ;
Urdanær zieva una guargia. »
70 Que cusailg ls paraiva bun.

11. Intuorn da metza noatt,
Cun bôd chia s' trass davendt,
L'un chiamp aquel muett
74 Vi zur un ôth munt aint ;
La Schlingia ais aque munt numno ;
A metzaint in lg pajais
77 Dals inimichs ch' els vennen.

12. Las trais Lyas vezaiven
Quindasch milli fadifs ;
Via à Dieu ch'els a's vulvaiven
81 Chia quel ls salvess vifs
Els agiüdes bain hoatz indrett.
L'ün uorden ch' els drizaun,
84 L'ün chiamp eira pitschnett.

13. Lg chiapitauni quel disch : « Matuns,
Muain chia 'l temp aïs nò.
Ans büttan giu las Punts,
88 Bgier chiamps lg inimich ho. »
Al prüm chiamp bain els chitaschaun maun,
Quel s'vulvett our dad' els,
91 Fügien pur brichia plaun.

14. In las Lyas sagiataivan
Cun sagiatam da rouda ;
Aque ls increschaiva :
95 « Co stains aqui in privel. »
Ells havaiven ardimaint sco liuns ;
Glies chiamp eira quattermilli
98 E staiven sco liuns.

15. Füginda chia quels füginan,
Las Lyas as vulvetten bôd ;
Incunter els gniand vezaiven
102 Duos chiamps our da d'ün gôdt.
In nom da Dieu l's chiatschaun maun ;
Aunchia aint in lg gôdt zuppôs
105 Duos chiamps ls fadifs havaiven.

16. La fratta eira parzurgieda
Cun glieud et sagiattam ;
Eira eir zuond fearm schanteda,
107 Sagiataiven grandamaing.
Cun sagiater musaivne foartza,
Lg Stambuoick chiatschaiva l' Eaula
110 Bain aint in quel veard gôdt.

17. « Eaula, tij nun poust fügir,
Que t' he eau ditt vidaunt ;
Grand læd vainst à surfgnir,
116 Tia peja t' vain hoatz gniand.
Eau t' vœlg mner in vartædt
Chia tuott quaist veard bel gôdt
119 Stouva da tieu saung gnir coatschen. »

18. L' Eaula quella s' glischaiva,
In lg gôdt schvulaiva intuorn.
L' Stambuoick quella sblutaiva
123 Las œlas trasaival our;
La Cua ho eir vulieu sblutter
Perch' ella pudess taunt melg
126 In lg gôdt intuorn sutter.

19. « Eaula, tieu cusalg at voul faller
Chi t' ho sumgio zuond bun;
Cun tieu saung t' vœlg eau laver,
130 Mieu spieutz sun teis braschuns.
Eau t' vœlg fær bütscher lg fuons
Chia tu imprendast a cugnuoscher
133 Las Lyas pur bain zuond.

20. Tu t' hest vulieu imsurer
Giu da tia hufertgnenscha;
A da Tschaina am voust tü der,
137 Amusser tia giagliardenscha;
Lg bacher tü hest à mi vulieu dær,
Stoust tü d'vessa baiver oura,
140 Scha l' cour a t' dess schlupper.

21. Lg sagiattam t' havains guadagno,
Eir puolvra bullettas tiers,
Nus nun havain brichia cumpro,
144 Nus havain chiatto natiers. »
Cun ls quels sagiattaiven bgiers,
La fügia l's inimis prendaiven,
147 Lur ôth senn fut gnieu almain.

22. « Eau he cun te giüstro,
Passa quatter huras bain;
Via a te m' he eau schvangio
151 Allò sün teis terrain;
La fratta havains guadagnio da prus;
Bandæras et sagiattam
154 Stouvast tü laschœr à nus.

23. Aquo sun stos battieus
Sün l' munt et eir giu l' plaun
Da qualter milli fadifs
158 Quels chi sun gio innumbros,
Zainza quels chi sun in lg' Æsch standschantòs,
Quels nun paun s'inumbrer;
161 Da que s' plaundscha bgier infaunts.

24. Aco s' vezett bain praist ardand
Tuott lg pajais à fraich;
Tuott chiassamaints et fuons
165 Gnit zuond mis a fraick.
Da bgiers pitschens infaunts m' fo pchio
Chi sun gnieus tras lur Sgnuors
168 In granda puartædt.

25. Imperi, lascha da fær guerra,
Teis cussailgs t' haun fallo;
Tu t' mettas d' vess à tearra;
172 L's Purs t'haun bain straglio.
Las Lyas hest vulieu metter suot,
Que nu t' vain arandieu,
175 Schia tü hest dann schivo cun tuott.

26. Lg Stambuoick ais bain alvo
Bain tiers quel rusti muojng;
Ad ell ais bain d' chiappo,
179 Ells haun acchiattos tuotts.
Lg Stambuoick ho bgiers homens fraisens,
In fe et in vardet
182 Voul el al muond salvær,

27. Quel chi n's ho chianto
Un Tudaisck al prüm da Vatz;
Quel nun ais a Patruns lio
186 Ella chiesa sün la Part;
A Cuoira ais el bain cuntschieu,
Da viver acchiatt' el
189 Dadour munts et dadains.

28. Chi ho quaista chiantzun
Miss oura et fatt Ladin
Ais eir ün bun Grischun,
193 Ell chiesa in Engedina,
Aque hol fatt per ividær
La voassa juventüna
196 Sco ls velgs chia s' dessen salvær.

J. ULRICH.

MÉLANGES.

I.

PROV. *AÇUPAR*, FRANÇ. *AÇOPER*, *ACHOPER*.

Toutes les éditions du poème de Boèce, la mienne comprise, portent, au v. 241, *acupar*, selon la lettre du manuscrit :

Fai l'*acupar* a guisa de lairo.

Je ne sais si les éditeurs et traducteurs ont beaucoup réfléchi sur ce mot ; le fait est qu'ils sont loin de s'accorder sur le sens qu'il convient de lui attribuer. Raynouard le traduit par « achopper », signification que Diez [1] paraît adopter. M. Bartsch est en désaccord avec Raynouard et avec lui même, car dans la seconde édition de sa chrestomathie, il rend ce mot par « frapper », et dans les deux suivantes par « inculper ». Ce dernier sens a été précieusement recueilli par l'auteur d'une laborieuse et mauvaise édition de *Boèce*, qui a été appréciée ici-même, XIII, 494.

L'interprétation de Raynouard est la bonne : *acupar* doit se lire *açupar*, et est identique au français *achopper*. Voici mes preuves :

Tout d'abord il faut établir que dans le ms. de Boèce le *c* spirant (ç) peut être rendu par *c*. Il suffira pour le prouver de citer *auça* 167, *dreça* 168, *faça* 155, *contenço* 56, *alçor* 213, *ço* 243, tous mots où la cédille est ajoutée, et à juste titre, par les éditeurs, le ms. ne faisant pas usage du *c* cédillé. Quant à l'*u* employé pour *o* fermé (son *ou*), il est aussi légitime dans *açupar* que dans *murem* au v. 5, ou dans *trastuz* au v. 44.

Mais il ne suffit pas de prouver que la lecture que je propose est admissible ; il faut démontrer qu'elle doit être admise.

Açupar ne se rencontre point, que je sache, en provençal, en dehors

1. *Altromanische Sprachdenkmale*, p. 70.

du texte de Boèce, mais il est fréquent en français sous la forme *açoper*, mot qui a exactement le même sens qu'*açupar* dans le vers de Boèce, le sens de se heurter, chopper contre un obstacle. Ici, il est besoin d'une nouvelle démonstration, car, à une exception près, dans toutes les éditions comme dans tous les dictionnaires, on lit non pas *açoper*, mais *acoper*. C'est pourtant *açoper* qu'il faut lire.

M. Godefroy n'a pas été heureux avec ce mot. Il l'enregistre sous deux formes dont il a méconnu le rapport : sous *acoper*, qu'il traduit par « couper, fendre », et sous *achoper*, dont il n'a pu ignorer le sens, puisque le mot figure encore dans le dictionnaire de l'Académie française. Mais le sens « achopper » est manifeste dans les exemples mêmes où M. Godefroy prend *acoper* pour un composé de « couper ». Voici l'un de ces exemples :

Li pautouniers est par mi *acopés*,
Ens el palais caï tous enversés [1].
(Huon de Bordeaux, 5200-1.)

Dans l'exemple suivant, je crois que la bonne leçon doit être *coper*, et non *acoper*.

L'aubres qui ne viaut fruit porter
Que l'an lou doit faire *acoper*.
(*Vies des Pères* [2].)

Sous *achoper*, M. Godefroy cite des exemples du même mot ayant la même forme ; le sens est toujours celui de se heurter à un obstacle, par extension, s'abattre.

Il s'agit maintenant de prouver que partout où on a écrit *acoper*, il faut écrire ou du moins prononcer *açoper*. Si mon hypothèse est fondée, on devra trouver dans les textes du nord de la France *achoper*. Et c'est, en effet, ce qui a lieu. M. Godefroy, bien qu'il range ses exemples sous *achoper*, ne donne de la forme avec *ch* qu'un exemple tardif (1376) et d'une origine douteuse (p. 57, col. 2); mais en voici un que j'emprunte à un texte picard qui s'imprime actuellement pour la *Société des anciens textes français* :

Et ses palefrois *achoupa* et cheï a genous.
(*Merlin*, I, 84.)

Le même exemple est cité par Littré, sous *achopper*, d'après un ms. qui porte *acopa*, c'est-à-dire *açopa*.

---

1. M. Godefroy néglige de citer le second vers qui explique le premier.
2. M. Godefroy cite, comme étant tiré du fableau de la Vieille Auberée, d'après un ms. de Chartres, un autre exemple que je ne puis vérifier ne le trouvant pas dans l'édition de MM. de Montaiglon et Raynaud (*Fabliaux*, t. V) qui pourtant ont utilisé le ms. de Chartres.

Il y a aussi le substantif *achopere* (cas sujet singulier) cité par M. Godefroy sous *achopeor*, d'après un texte incontestablement écrit en Picardie ou en Artois. On peut encore citer obstaculum, *achopal*, sous le n° 519 des extraits que M. C. Hofmann a publiés du glossaire latin-français, conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 7692 du fonds latin [1]. La partie française de ce glossaire offre des formes incontestablement picardes : *escaloigne* 384, 449, *ronkier* 556, *piecha* 379.

Si la forme proprement française est *açoper*, on doit trouver, à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, la graphie *assoper*, au temps où *leçon*, par exemple, se rencontre écrit *lesson*. C'est, en effet, la forme qu'on trouve en de nombreux exemples que M. Godefroy a recueillis sans s'apercevoir des conséquences qu'il fallait tirer de cette façon d'écrire pour l'interprétation du *c* dans *acoper* [2]. Les formes *assoper*, *assouper*, sont fréquentes du XIVe au XVIe siècle.

Il est donc amplement démontré qu'il faut lire *açoper*, les deux formes *açoper* et *achoper* étant entre elles dans le même rapport qu'*açopart* et *achopart* [3].

Quant à l'étymologie, on peut s'en tenir à celle qu'a proposée Diez (*Etym. Wœrt.* I, *zoppo*), à savoir l'allemand *schupfen*, encore bien qu'elle ne semble pas hors de contestation ; mais je n'en ai aucune autre à proposer. P. M.

II.

VARIANTES A L'*ENSEIGNEMENT MORAL* PUBLIÉ DANS LA *ROMANIA*, VI, 35-9.

Lorsque j'ai publié cet enseignement moral d'après le ms. du Musée britannique Addit. 15606, je n'en connaissais aucune autre copie. J'aurais dû savoir qu'il se trouvait encore dans le ms. 1593 (fol. 145 v°) de la Bibliothèque nationale, qui, de même que le ms. Addit. 15606, a

---

1. Cette publication est déplorable. Les fautes y abondent ; l'éditeur n'a même pas su se rendre compte de l'abréviation habituelle de *vel*, et la transcrit tantôt par *l'* tantôt par *t!* Du reste, pas le moindre essai de restitution ou d'interprétation des gloses soit latines soit françaises qui sont bien souvent corrompues. Sous le n° 243 des mêmes extraits, G. Paris a découvert un exemple, caché par une série de fautes, du mot *acouper* ou *achoper*. Il y a candolirare, *acomper*. G. Paris (*Revue critique*, 1868, II, 107) lit avec D. Carpentier, candalizare, et restitue par suite scandalizare, *achoper*. Peut-être faudrait-il s'en tenir à *açouper*.

2. D. Carpentier avait vu pourtant que l'existence d'une forme *assoper*, *assouper*, conduisait à écrire *açoper* et non *acoper*. Sous ASSOPIRE il cite un grand nombre d'exemples de ces diverses formes (plusieurs ont été recueillis par M. Godefroy) et il transcrit avec toute raison le *c* des mss. par *ç*.

3. Voy. *Romania*, VII, 437.

appartenu à Fauchet. C'est d'après le ms. 1593 que le savant président en a publié deux couplets (les vers 127-38), *Œuvres*, 1610, fol. 492 v°, et 552 v°. La leçon du ms. de Paris est en général supérieure à celle du ms. de Londres ; elle offre quelques vers qui ont été omis dans ce dernier ; elle est d'une langue plus proprement française et certainement plus rapprochée de la forme originale. Néanmoins, le texte de Londres conserve une valeur particulière en tant que spécimen du dialecte bourguignon. Voici les variantes de mots qu'offre le ms. de Paris ; les variantes de graphie ne sont citées qu'en un très petit nombre de cas, là où elles peuvent rendre plus claires les formes bourguignonnes du ms. de Londres :

P. M.

8 Por enseignier et por aprendre.
10 Car on i puet...
14 Le monde...
18 Qui durt...
19-30 *Ces deux couplets sont dans l'ordre inverse.*
24 *Vers manquant dans Londres :*
Et par lui fumes tuit crié.
30 ... et secorer.
34 Et hait ..
58 ... se coevrent...
60 .....regle et man'e.
67 Si est trop forment esbaïe.
78 ... esloichié.
83 Ne nus ne puet demorer gaires.
86 D'ui a demain est deshaitié
89 Et pert quanqu'il a gaignié
90 A .j. coup...
100 Tex va a val qui retorra.
101 Tex se vante qui ne porra.
102 ..... la mort.
103 ... que trufe et fable.
108 Qui ne se change ne ne mue.
110 Ja ne porroit.....
114 Que tu te...
115 Que vaut orgiol, que vaut richois.
116 Que vaut bobanz que vaut hernois.
117 Qui a noient doit revertir.
119 Chevalier ne clerc ne borgois.
120 Que tot ne conviegne porrir.
126 ..... a l'enfoïr [1].
127 Au (*lis.* a) vers [2] ert le droit heritage.
128 Sera biau cors et biau visage.
134 Cors qui n'est [3]...
136 Qui par orgoil se desfigure.
152 N'i metront...
161 ... nen ait...
163 ..... ne cardinaus.
165 ..... seignorie.
167-8 par (*au lieu de* por).
176 ..... tormeours.
181-92 *Ces deux couplets sont dans l'ordre inverse.*
188 Foy menteeur...
193 Li papelart...
196-7 *Vers omis dans Londres :*
Desesperé et orgoilleus,
Plus esfraé et plus hideus.
203 Pitié et doné...
204 Por amor de [4] nostre Seignor.
215 La sus ou ciel en unité.
216 Ou il n'a point de desegance.

---

1. J'ai lu dans le ms. de Londres *anfinir*, mais il fallait lire *anfuïr*.
2. Ici encore, lire *a vers*, où jai lu *avers*.
3. C'est ce que j'avais conjecturé, note de la p. 38.
4. J'ai lu *Dé*, ce peut être *de*, préposition.

III.

ENCORE UN MANUSCRIT DE LA *VIE DES PÈRES*

Il faut ajouter un nouveau manuscrit de *La Vie des Pères* à la liste que M. Edouard Schwan a dressée récemment des copies de cet ouvrage (*Romania*, XIII, 231 ss.). C'est le ms. 265 de la Bibliothèque royale de La Haye, un très beau livre sur vélin du commencement du XIVe s., mesurant 43 centimètres sur 32, comptant 189 feuillets et orné de nombreuses miniatures (il s'en trouve presque régulièrement une au début de chacun des contes); les vers sont distribués sur trois colonnes de 48 vers chacune.

Le volume se divise en deux parties, mais la disposition des vers et l'écriture sont les mêmes dans les deux; la séparation est marquée par une pagination différente (les feuillets de la première partie portent les numéros I à LXXV; dans la seconde partie les 50 premiers feuillets sont marqués I à L, les autres ne sont pas numérotés) et par une page richement enluminée qui ouvre la seconde partie et qui correspond à la première page de la première partie, ornée de la même manière.

La première partie contient les *Miracles de la Vierge* de Gautier de Coinci (f° 1), puis (f° 53, r°), *De sainte Taysis* (f° 61, v°), *De sainte Eufrosine* (f° 70, v°), *Des XV signes* (f° 72, r°) et 83 1/2 strophes de *La complainte nostre Dame* (c'est le poème du roi de Cambrai cité par M. Gaston Paris, dans sa *Vie de saint Alexis*, p. 212, d'après B. N. f. fr. 12471, anc. suppl. fr. 632, f° 27). La seconde partie contient *La Vie des Pères;* les contes y sont disposés dans l'ordre suivant : 1, 3-5, 7-9, 15, 26, 32-39, 41, 16, 17, 10, 19, 11-14, 20; puis viennent dix miracles de Notre-Dame, les mêmes que M. Schwan a trouvés dans son manuscrit *d;* enfin 18, 21, 23-25, 27-31, 40, 42, 43-47. Il résulte de ces indications que le ms. de La Haye est très proche parent du manuscrit 5204 de la bibl. de l'Arsenal (anc. B. L. Fr. 288), le *d* de M. Schwan (*Romania*, XI, 237). Ce que les deux manuscrits ont en commun, c'est l'ordre des contes de la première « Vie » (1-42), ce sont les dix miracles intercalés, c'est l'addition des contes de la deuxième « Vie » (quoique dans un ordre différent), c'est l'absence de 2 et 6[1] et l'absence du prologue dans 38[2]. Ce qui les distingue l'un de l'autre sont les faits suivants : le manuscrit

1. M. Schwan se trompe en disant, l. l. p. 243, que 18 manque dans *d;* il avait lui-même signalé ce conte dans sa description de *d*, p. 238, entre 8[2] et 21.

2. C'est le seul conte qui n'ait pas de miniature ni de rubrique.

de La Haye ne donne qu'une seule fois 7, 8 et 38; puis 44 et 49, qui manquent dans *d*, se trouvent dans le ms. de La Haye à la place qu'ils occupent dans A; les contes de la deuxième « Vie » (43-74) s'y suivent dans le même ordre que dans A, tandis que dans *d* cet ordre a été modifié; enfin le manuscrit de La Haye n'a pas les contes λ, μ, qui dans *d*, séparent 72 de 63 (cf. M. Schwan, l. l. p. 238).

Les variantes du conte de *Merlin et Merlot* sont absolument identiques à celles que M. S. a signalés dans d^2 et dans α, p. 248 s.

Ajoutons que dans l'*Explicit* le titre donné au recueil est identique dans les deux manuscrits. Voici cet *Explicit* dans le manuscrit de La Haye (fol. 189, r°).

Ci fenissent la vie des sains
Et les miracles nostre dame
Et la vie des sains peres hermites.

Nous pouvons tirer une autre conclusion encore de cet *Explicit*. Puisque la première partie du manuscrit de La Haye contient des morceaux qui correspondent exactement à la seconde partie du ms. *d* de l'Arsenal, nous pouvons supposer que dans le manuscrit de La Haye une première partie, qui s'est perdue (mais qui subsiste, en partie au moins, dans *d*), a précédé les deux parties que nous connaissons, et que c'est à cette partie que se rapporte le titre de *Vie des saints* de l'*Explicit*.

Nous pouvons donc admettre que le manuscrit de La Haye provient d'une même source que *d* et qu'il représente une forme plus ancienne de cette source commune.

D'après les renseignements que l'aimable bibliothécaire, M. le docteur Campbell, a bien voulu nous donner à ce sujet, il est probable que ce manuscrit provient de l'ancienne bibliothèque du prince Frédéric-Henri, laquelle a été vendue publiquement en 1749 comme provenant de l'héritage de Guillaume III. Le catalogue de cette bibliothèque (La Haie, 1749, in-8°) signale p. 213, parmi les manuscrits in-f°, n° 28 *Les vies des Pères du désert traduites de S. Hierome, avec Miniatures et Lettres d'or*, et n° 34 *La Vie et les Miracles de Notre Dame et des Pères Hermites*. C'est probablement ce dernier manuscrit qu'il faut reconnaître dans celui que nous venons de décrire.

A.-G. VAN HAMEL.

IV.

LE *MIROIR HISTORIAL*, EXEMPLAIRE DE PRÉGENT DE COETIVY.

Du manuscrit de la Bibl. Nat. fr. 52 (anc. 6732 [2]), qui forme le quatrième volume d'un exemplaire du *Miroir historial*, de Vincent de Beauvais, traduit par Jean du Vignay, ayant appartenu à l'amiral Pré-

gent de Coëtivy [1], M. Paul Meyer a déjà rapproché [2] le ms. Lansdowne 1179, second volume du même ouvrage, portant la même signature : *Dame sans per. A Prigent. Ce livre est a Prigent...* Aujourd'hui c'est le premier volume de cet exemplaire que je crois utile de signaler ici. Il se trouve au Vatican, dans le fonds de la reine Christine, sous le n° 538. Ce beau ms. en parchemin, haut de 0,41 c., large de 0,30, écrit dans la première moitié du xve siècle, sur deux colonnes, avec quarante-cinq à quarante-huit lignes à la colonne, deux cent soixante-six feuillets, et des miniatures, contient les huit premiers livres du *Miroir historial*. Aux fol. 179 v° et 266 r° on lit, à la place d'une signature préalablement grattée : *Dame sans per A Prigent. Ce livre est à Prigent, seigneur de Rais, de Coëtivy et de Taillebourg, conseillier et chambellan du corps du roy et admiral de France.* Au bas du fol. 266 v°, deux longues notes, probablement d'A. Petau, à qui a appartenu le ms. (*Alexander Pauli filius, senator Parisiensis, anno* 1649, fol. 170), donnent, la première, d'après du Tillet et de Serres, une courte biographie de Prégent de Coëtivy, la seconde, d'après du Verdier, une notice très brève, sur Jean du Vignay et sa traduction.

Ainsi, de quatre volumes dont se composait l'ouvrage, le premier est en Italie, le second en Angleterre, le quatrième en France et le troisième on ne sait où. Est-il un exemple plus frappant de la dispersion de nos anciennes bibliothèques ?

E. LANGLOIS.

V.

L'ORMA DEL LEONE.

(*Romania*, XII, 535)

Dopo chè il mio lavoro era già fatto, si pubblicarono due raccolte di novelline popolari l'una in Italia e l'altra in Portogallo, raccolte contenenti ciascuna di esse una versione della presente novellina ; quella uscita in Italia è la seguente : *Usi e costumi abruzzesi, Fiabe descritte da Antonio de Nino*, volume terzo, Firenze, Tipografia di G. Barbera, 1883 ; la versione della mia novellina si legge a pag. 313 ed ha per titolo : *Il segretario geloso* ; la portoghese è questa : Theophilo Braga, *Contos tradicionaes do povo portuguez com um estudo sobre a novellistica geral*, Vol^i. due, 1° *Contos de fadas, Casos e Facecias*, 2° *Historias e Exemplos de thema tradicional e forma literaria*, Porto, Livraria universal de Magalhães e Moniz editores ;

1. Voy. P. Paris, *Manuscrits françois*, I, 57.
2. *Arch. des Missions*, 2e série, III, 278, p. 32 du tir. à part.

la variante rispettiva è contenuta nel t. 1°, sezione 2ª (*Casos e Facecias de Tradiçao popular*), pag. 140, n° 59 : *O camareiro do rei* (Algarve); siccome queste due lezioni della mia novellina (se n'eccettui la prima parte di quella portoghese che appartiene all' altro tema : *Della ragazza sagace*, per la quale vedi H. Knust, *Italienische Märchen*. N° 1 : *Der Kœnigssohn und Bauerntochter*, in *Jahrbuch für romanische und englische Literatur* del Lemcke, vol. VII, p. 382), si assomigliano perfettamente alle altre riportate nel testo, e riassunte nelle note, così tralascio di compendiarle. Il Signor Th. Nöldeke nella *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, XXXIII, 523, trae da due opere arabiche del nono secolo (*Di Gahiz e di Dinavari*) e vi riporta un racconto orientale analogo. Si noti ancora che la variante pomiglianese dell' Imbriani : *Viola*, già riassunta nelle note comparative al mio lavoro, è riportata compendiosamente in francese da Marc Monnier a pag. 144 del tomo XXIV (47ª anno, 3° periodo), prima dispensa, del 1° Novembre 1877, della *Revue des Deux-Mondes* nell' articolo intitolato : *Les Contes de Pomigliano et la filiation des mythes populaires*. È pure ad osservare che nella *Comedia Milonis* di Matteo da Vendome i versi latini, ne' quali i fratelli di Afra moglie di Milone presentatisi al re si lamentano con questo dell' abbandono in cui la medesima è lasciata dal marito sono i seguenti :

Vinea Milonis spe fructus tradita crebras
Pullulat in sentes et fruticosa jacet.
Cedit in oppositum spes fructus, vinea languet,
Cultorisque sui sentit abesse manus.

Il marito, dopo essersi giustificato col dire che dalla sua vigna dopo avervi scorto l'orma del leone, penetratovi a farne guasto, si è ritratto dalla cultura di essa, risponde il re a lui co' seguenti versi latini :

Cultor abi tutus, vites cole, nulla leonis
Amplius invenies signa, repelle metum.

Colla variante del Milone di Matteo da Vendome ha molta affinità il racconto arabico, pocanzi citato, poichè anche in questo la donna manca di fedeltà al proprio marito. Ecco la chiusa del racconto : Chosrau Parwez re di Persia così allegoricamente con uno dei primi ufficiali del regno parla della costui moglie : « Io so che tu hai una fontana di acqua dolce, ma che giammai non ne bevi », e il marito così risponde al re : « Io so che il leone va ogni giorno a dissetarsi a quella fontana, ed io la schivo per timore del leone. » Allora il re prova tanto piacere nell'ascoltare tale risposta che rimunera generosamente que' due sposi. Però nel racconto non si dice nulla se il leone dopo sospenda le sue solite gite alla fontana, e se il marito così lautamente guiderdonato continui oppur

no ad aver paura del leone [1]. Si avverta pure che tanto nella versione abruzzese del De Nino, quanto in quella portoghese il re nella fretta dell' uscire dalla camera della moglie del suo cameriere da lui amata, quando sopravviene il costei marito, lascia nel letto della medesima il proprio anello, e che le parole ritmiche sono scambiate fra la moglie, il marito e il re alla costui mensa, cui cogli altri cortigiani sono invitati gli sposi. Ecco tali parole ritmiche nelle citate versioni :

Versione abruzzese.

MOGLIE : — Io non so che cosa è stata;
La stagione s'è mutata —
MARITO : — La zampa del leone
Ha mutata la stagione —
RE : — Sono stato alla tua vigna,
Tutti i pampini ho scompigni (*scompigliati*),
Un acino d'uva non ho toccato
Per questa corona che tengo in capo (io lo giuro) —

In nota il De Nino riporta questa lezione abruzzese (d'Alfedena) di tale conclusione ritmica; in essa gl'interlocutori sono la moglie, il marito e il prete (invece del re) :

MOGLIE : — Vigna era e vigna sono,
Più potata oggi non sono.
Vorrei sapere la cagione
Che non mi pota il mio padrone —
MARITO : — Vigna eri e vigna sei,
Più potata da me non sei,
È stato il guanto la cagione
Che non ti pota più il padrone. —
PRETE : — Fatto vero, alla vigna andai,
La vite colica ci trovai.
Alzai la foglia, l'uva guardai;
Dio mi castiga, se la toccai.

Versione portoghese.

MOGLIE : — Eu era amada do coraçâo,
Hoje nâo o sou, nem sei porque nâo. —
MARITO : — Quando eu na minha vinha entrei,
Rasto de ladrâo achei —

---

1. *Die Quellen des Dekameron von Dr. Marcus London;* Zweite sehr vermehrte und verbesserte Auflage, Stuttgart, J. Scheible, 1884, § 8, pag. 45.

RE : — Eu fui o tal ladrão
Que na tua vinha entrei;
Verdes parras arredei;
Lindos cachos de uvas vi;
Mas juro-te á fe de Rei
Que eu nas uvas nem bulí. —

È da osservare che mentre in tutte le versioni viene il guanto in modo allegorico indicato colla espressione di *zampa, branca, trampa* del leone, e se n'è cercato il motivo, nella seconda conclusione ritmica abruzzese esso viene indicato col suo proprio nome di guanto senza indicarsi la persona, cui appartiene; invece in quella portoghese, che in ciò più si avvicina alle varianti orientali, salvo la sostituzione del ladro al leone, il guanto è adombrato sotto l'espressione simbolica (della dimenticanza fattane dal re sul letto della donna) : orma del ladro (rasto de ladrão).

Finalmente a proposito della comparazione della donna ad un giardino, ad un prato (ricorrente nella novellina presa ad illustrare, e in altre novelle per lo più letterarie e francesi) colle ricordate giova pure aggiungere la seguente : *Subtilité d'un galant pour obliger son voisin à se déclarer lui-même cocu*, 1762 ; essa leggesi fra l'*Espiègleries, Joyeusetés, Bons mots, Folies, Vérités*, a pag. 112-15 del t. I delle *Œuvres de la marquise de Palmarèze, Espiègleries, Joyeusetés, Bons mots, Folies, Vérités de la jeunesse de sir S. Peters Falassa-Aithei, par Mérard de Saint-Just.* Sur la copie de Londres, 1777, et de l'édition s. l. n. d. (Kehl, 1789), à Rotterdam, imprimé chez Joseph Van Ten Bock, pour les bibliophiles néerlandais; tomi due; cf. pure per un'altra variante di tale racconto *Les Après-disnées du seigneur de Cholières* (Nicolas), Bruxelles, Mertens, 1863 (in-12 piccolo di 344 pag. tiratura di cento esemplari numerati, edizione fatta su quella originale di J. Richer di Parigi del 1587-88), 5ᵉ *Après-disnée :* DU BABIL ET CAQUET DES FEMMES, pag. 184.

ST. PRATO.

VI.

LA RESA DI PANCALIERI.

(*Romania*, XIII, 415).

Prima d'inviare alla *Romania* il componimento in dialetto piemontese del 1410 sulla resa di Pancalieri (inserito nel tomo XIII, p. 415), io aveva fatto pregare uno dei nostri più chiari eruditi, il Sig. Angelucci, di verificarne l'esattezza sul testo originale che si trova negli archivii della città di Torino. Il Sig. Angelucci, occupato com' era nella compilazione dei cataloghi della parte archeologica dell' esposizione di Torino,

non potè farmi rimettere le sue osservazioni se non dopo chè il componimento era stato stampato.

Egli notò nella mia trascrizione un solo errore; ma questo cade sopra una parola che merita d'esser presentata corretta ai lettori della *Romania*. Il verso 22 fu stampato:

En criant aute vox viua lo princi e part *versa*

Bisogna leggere « e part *verfa* » e tradurre « e [la] parte *Guelfa* ». Rimane così intelligibile che la gente del principe d'Acaja, capo dei Guelfi Piemonte, abbia gridato, quando la di lui bandiera fu alzata sul castello, « viva il principe e la parte Guelfa. »

Il Sig. Angelucci mi ragguagliò pure sulla *Madonna Luisa*, alla di cui virtù fu dovuta la resa del castello. *Madonna Luisa* era, non una donna, ma una bombarda, probabilmente la più grossa delle quattro mentovate nel componimento. Si legge di fatti nel volume *Gioje e mobili*, anno 1418, dell' archivio di Stato in Torino: « Item, cy sensuite leuentaire des choses qui sont au chastel et en la ville de Villefranche. Premierement une grosse bombarde appelle dame loyse. » La città di Villafranca qui nominata è Villafranca di Piemonte, nel circondario di Pinerolo, nel quale trovesi pure Pancalieri.

Hoi poi appreso recentemente dal Sig. P. Meyer che il componimento piemontese sulla resa di Pancalieri fu pure pubblicato dal Sig. E. Bollati nell' *Archivio Storico* di Firenze, 4ª ser. II (1878), p. 375. Il sig. Bollati legge *versa* al v. 22, pur traducendo *Guelfa*. Ma l'ispezione del Ms. conferma la lezione, fonologicamente corretta, di *verfa* = *Guelfa*.

C. N.

VII.

ENCORE LA FARCE DU CUVIER.

Comme appendice à ma note sur le sujet de la Farce du Cuvier en Norvège [1], j'attirerai aujourd'hui l'attention sur un conte suédois (recueilli par Madame Eva Vigström [2]) qui ressemble beaucoup au prototype indien du *Gourou Paramartan* [3], quoiqu'on n'y trouve pas l'épisode du *cadjan*. Je signalerai en même temps un fait que ni M. Picot ni moi n'avons observé, quand nous avons réimprimé la farce, à savoir que ce n'est pas dans cette farce que le sujet du *rollet* a été traité pour la première fois en France; il se trouve déjà, quoique sous une forme un peu altérée, dans le Ménagier de Paris [4].

Kr. NYROP.

1. *Romania*, XI, 413.
2. Hafzelius, *Ur de nordiska folkens lif*, I, 91.
3. *Nouveau recueil de farces*, p. XI.
4. *Le Ménagier de Paris*, Paris, 1846, I, 126-28.

COMPTES-RENDUS

Achille Coen, **Di una leggenda relativa alla nascita e alla gioventù di Costantino Magno.** Roma, 1882.

Depuis mon essai sur les légendes de Constantin (*Romania*, V, 1 suiv.) on a publié ou indiqué plusieurs documents nouveaux ou méconnus jusqu'alors, qui en complètent en quelque sorte l'histoire. C'est au groupe que j'ai nommé italien qu'ont profité les recherches des savants. Aux deux textes dont j'ai eu connaissance (Jacopo d'Acqui et le *Dittamondo*), M. R. Kœhler a ajouté la nouvelle d'*Urbano*, M. Heydenreich le *Libellus de Constantino Magno* (*Anonymus Heydenreichianus*), le récit de Jean de Vérone, l'extrait qu'en a donné Pierre de Natalibus et la nouvelle de *Manfredo*; M. Coen, qui travaillait indépendamment de M. Heydenreich, a donné les mêmes indications que lui et, en sus, un épisode du *Libro Imperiale*. — On peut donc tenter maintenant de constituer l'histoire du groupe que je persisterai à nommer *italien* (voy. Coen, 175-6, 180), ayant en vue l'origine de la plupart des textes dont il se compose, et sans tenir compte des chroniques de Trèves ou des Bretons qu'ils indiquent comme leurs sources, puisque ces chroniques, si elles ont jamais existé, n'ont point été retrouvées. — Ce qui constitue pour moi l'unité de ce groupe, ce n'est pas l'histoire de la reconnaissance du père et du fils, mais bien la donnée d'un enfant méconnu, fils naturel d'un empereur, menant une vie misérable et destiné pourtant à un grand avenir; des marchands l'impliquent perfidement dans une entreprise où il doit périr ; il en sort gendre de l'empereur de Byzance, dont il devient l'héritier. — On a voulu expliquer, du point de vue de la séparation postérieure des deux empires, les droits de Constantin au trône de Constantinople.

Le groupe *français* part de la même donnée, mais il s'éloigne encore plus de l'histoire, en tant qu'il revêt la forme d'un conte fataliste très répandu. Constantin (= Constans) n'est plus fils d'empereur, mais d'origine obscure ; à sa naissance son père lui prédit qu'il sera un jour le gendre de l'empereur de Byzance et son successeur. L'empereur fait son possible pour entraver l'accomplissement de la prophétie, c'est lui-même qui expose l'enfant, puis le jeune homme à différentes épreuves devant aboutir à sa perte ; j'ai noté la coïncidence des lettres subreptices qui figurent dans ce groupe comme dans le précédent, avec la seule différence que dans celui-ci elles sont le fait des marchands, tandis que les nouvelles françaises les font dresser par l'empereur lui-même. En fin de

compte, c'est l'enfant qui triomphe en épousant la fille de son persécuteur et, avec elle, les droits à son trône. C'est lui qui donne son nom à Constantinople:

Pour ce que si *nobles* estoit
Et que *nobles* oevres faisoit
L'appielloient *Constant le noble*,
Et pour çou ot *Constantinnoble*
Li cytés de Bissence a non.

Cf. dans le roman de *Guérin de Montglave :* « La cité de Constantinoble qui tant estoit sumptueusement et richement faitte tant par dehors comme par dedens que c'estoit grant *noblesse* et beaulté de une telle cité veoir ; *et a ceste cause fut elle nommée Constantinoble.* » Le *Galien* imprimé, qui donne la même cause de la dénomination, fait entrer en scène Charlemagne : « et pour la grant *noblesse* qui fut audit palais (de Hugon), Charlemaigne le nomma *Constantin noble* et ainsi le baptisa » (Koschwitz, *Sechs Bearbeitungen des Altfranz. Gedichts von Karls d. Grossen Reise nach Jerusalem u. Constantinopel*, p. 50 et 114). Il est difficile de conclure de cette coïncidence que les rédacteurs de ces romans aient eu en vue le *Dit de Constant,* comme il serait inutile de se demander si la peinture mentionnée dans la *Prise de Pampelune,* v. 442 :

Ensi com en Besançe prist fame Costantin,

est un écho de récits dans le genre de l'*Anonymus Heydenreichianus.*

Certes, le *Dit de Constant* n'est pas de l'histoire ; c'est un conte basé sur des réminiscences historiques et légendaires. La prophétie du père dans les nouvelles françaises rappelle le songe prophétique de Constance chez Nicéphore Calliste (VII, c. 18), les divinations hostiles de Dioclétien et de Galère au sujet de Constantin (*l. c.*, c. 19) : ἐκεῖνοι δὲ δεισιδαίμονες εἴπερ τινὲς γεγονότες, οἰωνιζόμενοί τε καὶ ἡπατοσκοποῦντες, ἔγνωσαν ἀπορρήτως τὸν Κωνσταντῖνον οὐ μόνον σύμπαν τὸ κράτος ὑπ' αὐτόν, ἀλλὰ καὶ τῆς Ἑλλήνων πλάνης καθαιρέτην τε καὶ ἀφανιστήν, Χριστοῦ δὲ καὶ Χριστιανῶν διάπυρον ἐραστὴν ἔσεσθαι. Ἀμέλει τοι καὶ ἐν Ἀλεξανδρείᾳ μὲν Διοκλητιανός, καίπερ γενναίας ἔργα χειρὸς δράσαντα ἐν τῇ κατὰ τὸν Ἀχιλλέα τῆς Αἰγύπτου ἐπαναστάσει, τὸν Κωνσταντῖνον ἀνελεῖν ἐπεχείρει. Γαλλέριος δὲ ἐν Παλαιστίνῃ τῆς ἐπιβουλῆς ἥπτετο. » Il nous est resté d'autres récits de l'animosité de Galère contre Constantin, que M. Coen a relevés. « Mentre Costantino stava alla corte di Nicomedia, a quanto pretendesi, come ostaggio (v. Anon. Valesiano, c. 2, Zonara, *Annali,* XII, 33), Galerio procurò di esporlo a gravi pericoli facendolo combattere contro un leone, contro un nemico formidabile, ecc. (v. Praxagora ap. Müller, *Historic. graec. Fragm.*, vol. IV, p. 2, Lattanzio, *De mort. persec.*, c. 24, Anon. Vales., c. 3, Zonara, *l. c.*), e poscia Costantino allorchè partì improvvisamente per recarsi presso il padre in Occidente (v. Eus., *Vit. Const.*, I, 20) rese inabili i cavalli delle poste imperiali onde Galerio non potesse farlo raggiungere dai suoi (v. Lattanzio, *l. c.*, Zosima, II, 8, Anon. Vales., c. 4); ma queste notizie dai critici moderni liberi da ogni preoccupazione sono reputate postume invenzioni affatto indegne di fede » (p. 45-46, en note).

Cette dernière phrase est dirigée contre une assertion que j'ai émise dans mon article de la *Romania*. Je donne la parole à M. Coen : « Il s'agissait — dice il

Wess., passando al racconto di Jacopo — de concilier cette donnée (celle de la nouvelle française) avec les faits historiques ; l'histoire a connaissance des hostilités de Galère et de Constantin, fils du coempereur Constance Chlore. — Rispetto a coteste *ostilità*, delle quali avrebbe cognizione la *storia*, conveniva determinare che cosa s'intende per *storia*. *Dopo* che Costantino ebbe assunto la dignità imperiale, i rapporti di Galerio con lui furono certo poco amichevoli e punto cordiali, ma non scoppiò mai fra loro aperta guerra : fra i due personaggi durò fino alla morte di Galerio una di quelle *inimicizie latenti* che lo storico può senza molta fatica discernere per più indizi, ma che difficilmente passano nel campo della leggenda popolare ; *nè a ciò sembra intenda riferirsi il Wess.* (les italiques sont de moi). Quanto poi alla posizione reciproca di G. et C. *prima* dell' innalzamento di C. al trono, esistono, è vero, narrazioni », etc. : suivent les récits mentionnés plus haut.

C'est à moi de demander à M. Coen comment il entend les rapports de l'histoire et de la légende populaire. La légende condense, ne discernant pas entre le *prima* et le *dopo ;* c'est précisément cette force condensatrice que j'ai eue en vue en parlant des hostilités de G. et C. ; hostilité ne veut pas dire guerre ouverte. Que si M. Coen me dit que ces inimitiés latentes, que l'historien discerne sans trop de peine avec de minces indices, ne donnent pas matière à la légende, qui s'inspire de faits éclatants, je n'aurai qu'à lui rappeler l'échec de Roncevaux, que la légende a transformé en un désastre grandiose. Dans notre cas elle n'a fait que traduire dans une série de récits, qui n'ont rien d'historique en eux-mêmes (combats contre un lion, un ennemi formidable), cette hostilité latente, qui certes ne l'était pas absolument, puisque l'érudit moderne la devine encore ; de plus elle a transporté ces hostilités à la jeunesse de Constantin, que la fantaisie s'est plu à décorer d'autres fables, comblant ainsi le vide qui se trouve toujours autour des origines des grands hommes.

Je n'insiste pas sur ces objections, puisque l'auteur lui-même en est revenu vers la fin de son ouvrage. Voyez page 126, note 4.

Peut-être ai-je eu tort, et M. Coen me le dit, de m'être mis trop du côté des nouvelles françaises, qui parlent d'un empereur byzantin, hostile à Constantin, et d'en avoir transporté le plan dans la tradition italienne, en identifiant le Valère de Jacopo d'Acqui avec Galère, qui est persécuteur de Constantin, tandis que Valère ne l'est point. C'est cette dernière circonstance qui aurait dû me détourner de l'identification ; quant aux raisonnements de M. Coen (*l. cit.*), je les ai faits moi-même, sans m'y arrêter, car pour moi ils n'étaient pas concluants. Le Valerius de Jacopo d'Acqui ne peut être Galerius, me dit-on, parce que : 1° Galerius, et non Valerius, est nommé trois fois dans les chapitres précédents comme collègue et ensuite successeur de Dioclétien (voyez cependant ce que j'ai dit à propos du *Dittamondo*, *Romania*, *l. c.*, p. 176-7 ; sur les rapports du *Di Hamondo* avec Jacopo d'Acqui voy. Coen, p 505-3); 2° que le Valerius de la nouvelle de Constantin, comme le nom de Flavius, donné au père d'Hélène, sont de pures inventions du chroniqueur, qui a voulu nous expliquer les noms historiques de Constantin : Flavius Valerius. — J'ai conclu autrement : Jacopo d'Acqui, qui est un compilateur, a pu trouver son Galère dans une source et son Valère, qu'il n'identifiait pas avec le précédent, dans une autre ; ce dernier aurait donc pu

être toujours un *rifacimento* du nom de Galerius, dû à l'original de Jacopo ou à lui-même, et ce changement aurait pu être inspiré, comme celui de Cloel en Flavius, par le désir de retrouver dans les noms de Constantin ceux de son grand-père et de son beau-père.

Mais je ne tiens pas à l'identification proposée, par la raison que les autres textes du groupe italien, qui m'étaient inconnus lors de mon travail, ne donnent pas de nom à leur empereur de Byzance.

Il serait à désirer qu'on recherchât d'autres variantes du récit *serbe*, qui seul constitue pour moi le troisième groupe des nouvelles de Constantin. D'après cette tradition, C. est conçu par la fille d'un empereur de la cendre d'un crâne. L'empereur l'ayant heurté par mégarde en passant à cheval, le crâne lui prédit que cela lui portera malheur. Dans la naissance merveilleuse de l'enfant le souverain voit la réalisation de la prophétie funeste ; ayant mis à l'épreuve la sagacité de l'enfant, il le garde auprès de sa personne jusqu'à ce qu'il devienne jeune homme et s'en débarrasse plus tard en le laissant aller où bon lui semble. Abandonné à lui-même, le jeune homme devient par la suite le fondateur de Constantinople et arrache le pouvoir à son grand-père.

Deux chants bulgares, tout récemment publiés par M. Kačanovsky, peuvent en quelque sorte servir de commentaire à la tradition serbe. La naissance merveilleuse manque dans l'une des variantes, la parenté entre l'empereur et le jeune homme dans l'une et dans l'autre ; l'empereur, qui n'est pas nommé dans l'une des versions, porte dans l'autre le nom de Constantin. Si c'eût été le nom du jeune homme, nous serions bien près du récit serbe. — Une peste emporte les neuf fils de Théodora la Valaque ; elle fait enterrer dans sa cour son fils de prédilection, Démétrius, et vient matin et soir pleurer sur sa tombe et y allumer des cierges. Un jour le linceul prend feu à la flamme des cierges, le cercueil fond aux larmes de la mère, et la terre se lamente. Théodora en est étonnée, elle cueille deux hyacinthes dans le jardin (sur la tombe ?), qu'elle met dans son sein, et en devient enceinte. Plus tard elle met au monde un fils, qui a un talisman d'or sur la tête et des ailes d'or sous l'aisselle. La mère le fait baptiser solennellement, lui donne le nom de Jean et l'endort en chantant : « Dors, mon petit, né sans père ; puisses-tu devenir grand et brave, puisses-tu enlever le trône à l'empereur ! » De méchants voisins rapportent cette cantilène à Constantin, qui charge deux de ses hommes de lui amener l'enfant merveilleux. Tandis qu'on jette celui-ci dans un cachot plein de serpents, l'empereur lui-même tombe malade d'un mal étrange ; l'herbe lui pousse à travers les os, des mouches fourmillent dans ses yeux, des souris nichent dans ses oreilles. Pour remédier à ce mal incurable, il ordonne de recueillir les os de l'enfant, qu'il croit mort en prison, et de les porter à la mère, pour qu'elle puisse en repaître ses yeux et lever la malédiction, cause probable de la maladie. On va chercher l'enfant, que l'on trouve sain et sauf, assis sur un lit de soie ; la sainte « Vendredi » le tient entre ses bras, le saint « Dimanche » l'éclaire, tandis qu'il lit lui-même « le livre du saint Evangile. » A peine sorti de la prison, il va droit à l'empereur, lui crève les deux yeux, lui coupe les deux poings et lui donne une tasse en bois, afin qu'il puisse demander l'aumône sur le grand chemin. Cela fait, il s'assied sur le trône vacant. — Je

me borne pour le moment à noter certaines coïncidences entre ces chants et la légende serbe, dont le contenu se ramènerait pour moi aux traits suivants : Constantin, enfant de souche royale, né merveilleusement, est chassé par suite d'une prédiction funeste, mais s'empare néanmoins du trône qui lui est dû.

C'est là l'idée mère de tout cet ensemble de récits sur la naissance de Constantin, que j'ai voulu analyser succinctement en vue d'un reproche qui m'a été adressé par R. Kœhler (*Zeitschr. f. rom. Philol.*, II, p. 180), et que MM. Heydenreich (*Arch. f. Litteraturgesch.*, X, p. 338) et Coen (p. 43-44) ont fait valoir de leur côté. « Niemand, glaube ich, würde bei einer der drei Sagen an die andere denken, wenn die Namen der Helden... veschiedene wœren. Nach meiner Meinung haben wir drei ganz verschiedene Sagen vor uns, die von Haus aus nichts mit einander zu thun haben » (Köhler). Comme j'ai éliminé moi-même le récit serbe (*Romania*, *l. c.*, p. 178-9), il s'agit donc des rapports de dépendance que j'ai tâché d'établir entre le groupe italien et le groupe français. Certes il aurait été plus prudent d'attendre, avant de se prononcer, que quelqu'un eût fait une analyse des récits constituant le premier, comme je l'ai tenté pour le second [1]. C'est précisément la tâche que se sont imposée M. Heydenreich et surtout M. Coen. L'un et l'autre ont retrouvé chez Nicéphore Calliste la légende de Constance, légat impérial, qui, s'étant arrêté à Drepanum, près du golfe de Nicomédie, y passa la nuit avec la fille de son hôte et engendra Constantin. En partant il laissa à Hélène « ἔπιπλόν τι ποικίλον πορφύρᾳ διηλειμμένον » qui plus tard servit de signe de reconnaissance aux ambassadeurs qui retrouvèrent à Drepanum le fils de Constance, devenu empereur.

La même légende, légèrement variée, a été indiquée par M. Coen (*l. c.*, p. 58 sqq.) comme se trouvant dans le martyre de saint Eusignius, et j'aurai occasion de signaler un texte du XIe siècle contenant une variante du récit de Nicéphore.

Cette légende byzantine est évidemment apparentée à la première partie du récit italien, tel que nous le trouvons par exemple chez Jacopo d'Acqui. Quant à la seconde, qui se réduit à l'épisode des perfides marchands, signalé plus haut, elle serait foncièrement indépendante de la première et aurait été ajoutée à la légende byzantine lors de son passage en Occident (p. 170). Elle a existé séparément et sans rapport avec Constantin, nous dit M. Coen, bien qu'à l'exception de la nouvelle de *Manfredo* il n'en connaisse pas d'autre exemplaire (p. 85). Il est possible qu'il s'en trouve « forse anche avinte aspetto di maggiore antichità. »

Or, quelle est la donnée de la nouvelle de *Manfredo?* Des marchands romains sont frappés de la ressemblance d'un jeune homme, fils d'un marchand de sauces et de moutarde, avec le fils de l'empereur. Ils veulent en tirer profit et entraînent le jeune homme, qui ne fait pas le récalcitrant, à Constantinople, où il se présente à la cour comme fils de l'empereur romain, pour demander en mariage la fille de celui de Byzance. — Ce qui suit répond à peu de chose près au plan de la légende italienne de Constantin : noces splendides, exposition des nouveaux

---

1. Je serais en état d'en dresser une bibliographie plus complète que celle que j'ai donnée en 1877. Je note, comme ayant paru récemment, un conte tartare du Caucase, où le persécuteur de son gendre futur est nommé Shah-Roustam.

mariés dans une île déserte ; sauvés par des navires qui passaient, ils arrivent à Rome ; l'épouse de Manfredo, qui est informée de l'humble condition de son mari, vend une partie des bijoux qu'elle a gardés sur elle, ce qui lui donne les moyens de mener grand train et d'obtenir accès auprès de l'empereur. Celui-ci venait justement de perdre son fils, et il se résout bien vite, quand, après avoir conté ses péripéties, la jeune femme lui demande ou de la renvoyer à Constantinople ou de l'accepter comme belle-fille, à adopter Manfredo. C'est ainsi que le fils d'un « salsiere » devint empereur de Rome.

Tout cela est quelque peu étrange et on n'arrive à bien saisir le sens de ces aventures qu'en les mettant à côté des récits tels que l'*Urbano* et l'épisode correspondant du *Libro Imperiale*, qui sont des remaniements de la légende de Constantin prise dans son ensemble, c'est-à-dire ayant les deux parties du récit réunies. La nouvelle de Manfredo ne serait qu'une partie détachée d'une légende du même genre, et je ne crois pas que M. Coen arrive à persuader personne qu'elle ait gardé le plan d'un récit plus ancien et indépendant de la tradition constantinienne.

Mais, en admettant même qu'un tel récit eût existé, quel aurait été le motif qui l'a fait intercaler dans la vieille légende byzantine ? Serait-ce le désir d'en accroître l'intérêt poétique, en ajournant par une nouvelle aventure la « reconnaissance » du père et du fils ? Comme je ne vois pas dans l'ἀναγνώρισις l'idée prépondérante de la légende constantinienne, je reviens par une autre voie à l'idée des *entraves*, qui m'a fait rapprocher autrefois l'épisode des marchands des aventures du jeune Constantin dans la version française.

L'espace me manque pour discuter quelques autres points secondaires du livre de M. Coen, tels que le songe de Constantin chez Aldhelm et l'étrange application qu'en a faite l'auteur (p. 172-3). Je préfère extraire les deux notes suivantes des matériaux que j'ai réunis sur l'histoire légendaire de Constantin.

M. Coen a longuement traité la question de l'origine d'Hélène, que se sont disputée plusieurs localités. Il se décide pour la priorité de Drepanum et donne les raisons probables qui l'ont fait attribuer à Trèves et à la Bretagne. Quant à Edesse (p. 12, en note ; p. 47), il est certain que la tradition sur l'origine édessène d'Hélène, mère de Constantin, aussi bien que celle de son ancien attachement au judaïsme, n'est que le résultat d'une confusion avec Hélène, femme d'Abgar, roi d'Edesse. Après la mort de son mari « elle s'en alla à *Jérusalem* du temps de Claude, durant la famine qu'avait prédite Agabus ; elle acheta en Egypte avec tous ses trésors une immense quantité de blé qu'elle distribua aux indigènes, fait dont témoigne Josèphe » (Moïse de Khorène, trad. par Le Vaillant de Florival, l. II, c. xxxv). Or Josèphe, *Ant. Jud.*, XX, IV, parle d'Hélène, reine d'Adiabène, qui embrassa la religion juive (*l. c.*, t. II ; *Dict.*, p. 95, s. v. Hélène).

Des recherches faites dans le domaine de la tradition byzantine nous feront peut-être connaître des documents nouveaux à l'aide desquels on pourra établir avec plus de précision la généalogie des légendes constantiniennes. J'indique pour le moment une vie de Constantin et d'Hélène, conservée dans un manuscrit du XIe siècle et présentant, pour l'épisode qui nous occupe, la tradition même de Nicéphore Calliste, sauf le texte, qui est différent. Je dois la connaissance de

ce texte à mon collègue, M. Iernstedt, qui va le publier prochainement dans les *Mémoires de l'Académie impér. de Saint-Pétersbourg*. Comme chez Nicéphore, Constance fait la connaissance d'Hélène à Drepanum, « ὁ μετὰ ταῦτα ἐκλήθη Ἑλενόπολις », où il s'arrête, lui et les siens, dans une auberge. « Τούτων δὲ ἐκεῖσε αὐλιζομένων, συνέβη ὁρεχθῆναι τὸν Κώνσταντα ἐρωτικοῦ λέχους ἤγουν μίξεως συνουσιασμοῦ· ὡς δὲ ἤγγειλε τὴν τῆς ἀκράτου ἡδονῆς ἐπιθυμίαν τῷ ξεναγῷ, θεωρήσας οὗτος τὴν τοῦ ἀνδρὸς δυναστείαν, ἀσμένως εἵλετο τὸ παρὸν αὐτῷ θυγάτριόν Ἑλένην, οὖσαν ἀμύητον ἀνδρός, ἐπιδοῦναι τούτῳ πρὸς ἡδυπάθειαν... Λαβὼν οὖν ὁ Κώνστας τὴν παῖδα, ἐρωτικῶν συνῆλθε ταύτῃ, χαρισάμενος αὐτῇ πορφυρόβαφον ἔμπλουμον ἐπενδύτην, ἕνεκεν τῆς κοίτης αὐτῆς (Nic. Call. ἔπιπλόν τι ποικίλον πορφύρᾳ διηλειμμένον). — Vision de Constantin pendant la nuit : ὁ γὰρ ἡμεροφανὴς ἥλιος παρὰ φύσιν ἐκ τῆς παρ' ὠκεανῷ ἑσπερίας εὐνῆς (les mots soulignés se retrouvent chez Nicéphore) παλινδρομήσας, αἰφνίδιον ἠκτινοβόλει, καταυγάζων τετραμερῶς τὸν οἶκον ἔνθα ὁ Κώνστας τῇ κόρῃ συνεκάθευδε. »

La suite est comme dans la version de Calliste, qui a dû se servir d'un texte semblable au nôtre. Je note dans celui-ci l'épisode romanesque des premières gestes de Constantin, devenu empereur : les Perses font une incursion en Romanie ; dans un combat nocturne Constantin est fait prisonnier. Des Romains, réfugiés dans les montagnes voisines, y surprennent une troupe d'esclaves persans, qui venaient y faire provision de bois et qui racontent que le lendemain Constantin doit être immolé devant l'autel des dieux ennemis. L'autel est situé au centre d'un espace circulaire, entouré de murs n'offrant qu'un passage unique ; en y entrant les Perses laissent leurs armes en dehors de l'enceinte, et la victime est immolée tandis qu'ils dansent et chantent à la louange des dieux. A l'aide des esclaves gagnés par la promesse de la vie, les Romains saisissent le moment favorable pour tomber à l'improviste sur l'ennemi désarmé, juste à temps pour sauver leur empereur. C'est comme une scène de roman grec dans le genre d'Achille Tatius. — La guerre se termine par une paix ; ὁ δὲ βασιλεὺς τῶν Περσῶν παρέδωκε τῷ βασιλεῖ τῶν Ῥωμαίων χιλίους Πέρσας φύλακας οἵτινες καὶ προηγορεύθησαν παρὰ τοῦ ἐν ἁγίοις ὡς ἀληθῶς Κωνσταντίνου Περσοκομῆται... καὶ οὕτω μετὰ χαρᾶς ἐκ τῆς Περσίδος ἀναχωρήσαντες κατέλαβον πάλιν ὁ τε βασιλεὺς Κωνσταντῖνος καὶ ὁ στρατὸς αὐτοῦ τὰς Γαλλίας τῆς Βρεττανίας.

Ce texte a passé dans les versions slaves, et il a fourni des matériaux à une homélie sur les SS. Constantin et Hélène, attribuée dans quelques manuscrits à Euthymius de Trnovo (XIVe siècle).

A. WESSELOFSKY.

Kristoffer NYROP, **Den oldfranske Heltedigtning** (Histoire de l'épopée française au moyen âge, accompagnée d'une bibliographie détaillée.) Kobenhavn, Reitzel; Paris, Vieweg, 1883, in-8, XII-491 p.

M. Nyrop a donné à ses compatriotes un livre que ni les Français ni les Allemands ne possèdent encore, un tableau historique, clair, bien ordonné, bien présenté, de notre ancienne épopée depuis les plus anciens monuments qui nous en soient parvenus jusqu'à son extrême décadence. L'auteur est très bien informé, et il conserve son indépendance absolue en face de tous les travaux dont il a pris connaissance ; il a sur toutes choses des vues à lui, qu'il

exprime sans prétention, et qui sont souvent fort dignes d'intérêt ; il comprend bien ce qu'il étudie et dit bien ce qu'il veut dire ; il est bref sans être jamais aride, il sait éviter les détails oiseux et ne choisir que les traits caractéristiques. En un mot, son ouvrage est, au moins en général, tellement satisfaisant que la traduction en serait fort souhaitable et contribuerait beaucoup à répandre chez nous le goût et l'intelligence de notre vieille poésie héroïque. On peut espérer que l'auteur, qui écrit le français sans aucune difficulté, comme ses articles dans la *Romania* le prouvent, se chargera lui-même, et bientôt, de cette tâche.

Je ne puis entrer ici dans un examen approfondi de cet excellent ouvrage, qui a déjà près de deux ans de date. Je me bornerai à en faire connaître le plan général, et à présenter des observations sur certains points de détail. Le livre I a pour titre : « l'Épopée dans son développement historique », et comprend trois chapitres : « l'origine de l'Épopée, la période florissante de l'Épopée, la décadence de l'Épopée ». Le chapitre I a été écrit avant l'apparition du livre de M. Rajna, et le vide qui nous y frappe aujourd'hui ne pouvait guère être comblé en 1883. Signalons ce qui est dit, p. 24 ss., sur les répétitions épiques. P. 52, n., il n'est pas exact de dire que *geste* en anc. fr. ait jamais le sens d' « exploits » (quoique M. Godefroy le dise aussi).

Livre II : « les poèmes ». Dans trois chapitres, dont le premier est de beaucoup le plus long (p. 69-233), dont le deuxième est superflu, et dont le troisième appartiendrait plus légitimement au livre I, l'auteur étudie sommairement chacun des poèmes qui nous sont parvenus. Voici les divisions du chapitre I (« l'épopée nationale ») : « I. Poèmes mérovingiens. II. Poèmes carolingiens. Premier groupe : *la geste du roi*. Deuxième groupe : *la geste de Guillaume*[1]. Troisième groupe : *la geste de Doon*. III. Poèmes capétiens. IV. Poèmes provinciaux. Premier groupe : *la geste lorraine*. Deuxième groupe : *la geste bourguignonne*. Troisième groupe : *la geste de Saint-Gilles*. Quatrième groupe *la geste de Blaie*. Cinquième groupe : *gestes diverses*. V. Poèmes des Croisades ». Les analyses si nombreuses données ici par l'auteur sont, dans leur concision, d'une remarquable intelligence. Voici quelques remarques. P. 86 (et 383). L'auteur oppose à l'explication mythique de l'histoire de Berte une négation qu'il modifiera peut-être quand il saura les raisons qu'on peut donner à l'appui. — P. 88. Le Braimant de *Mainet* n'est sans doute pas Abderrhaman (sur un rapprochement historique à faire avec *Mainet*, voy. *Rom.*, XIII, 609). — P. 91. M. Grœber, dans sa dissertation sur *Fierabras*, a fort bien montré que j'avais eu tort de donner le nom de *Balan* au poème perdu dont *Fierabras* est un épisode ; nous ne savons pas quel était dans ce poème le chef des païens ; peut-être était-ce Fierabras lui-même. Il est peu exact de dire (p. 92 n.) que le combat d'Olivier et Fierabras a été imité dans plusieurs romans ; le combat de Rolland et Fernagu, entre autres, est incontestablement plus ancien. — P. 112. C'est par erreur que M. N. donne comme se trouvant

---

1. A ce paragraphe sont jointes deux digressions, l'une sur l'épopée provençale, l'autre sur la prétendue origine normande du cycle de Guillaume.

dans la *Chanson des Saisnes* de Bodel la célèbre histoire des pauvres racontée dans Turpin, Pierre Damien, etc. — P. 121. En analysant le *Pèlerinage*, il ne faudrait pas donner à la fille du roi Hugues le nom de Jacqueline, qui n'apparaît que dans *Galien*. — P. 143. Le jugement porté sur la *Prise d'Orange* est beaucoup trop sévère ; ce poème est une œuvre de jongleur, du XIIe siècle assurément et non du XIIIe, et qui ne manque pas d'entrain et d'originalité. — P. 148. C'est par une singulière distraction que l'auteur dit que la *Bataille Loquifer* n'est conservée que dans un ms. incomplet du XVe siècle ; en outre, ce poème a été oublié dans la *Bibliographie*. — P. 151. De même il est très faux de dire que *la Mort Aimeri*, appelée on ne sait pourquoi un poème « monstrueux », n'est conservée que dans un manuscrit de la fin du XIIIe siècle. — P. 152. Ce qui est dit sur *Foucon de Candie*, l'un des poèmes les plus importants du XIIe siècle pour l'histoire littéraire, est également aussi inexact qu'incomplet. — P. 175. A mon avis, la chanson de toile *Gui aime Aïgline*, *Aigline aime Guion* n'a rien à faire avec la chanson de geste de *Gui de Nanteuil*. — P. 186. L'explication de la légende de Hugues Capet par la confusion de *chapet* avec *chapler* (Littré) n'a aucune vraisemblance. — P. 193-4. L'idée exprimée par l'auteur d'une parenté entre les *Loherens* et les *Nibelungen* ne me paraît pas inacceptable. — P. 209. A propos de *Doon de la Roche*, il fallait citer l'*Olive* de la *Karlamagnus-Saga*, mentionnée ailleurs (p. 280). — P. 217. Sur *Florence de Rome*, add. *Rom.* VIII, 475. — P. 222. A propos d'*Orson de Beauvais*, qu'il a l'air de connaître mieux sans doute qu'il ne fait réellement, M. N. renvoie le lecteur curieux à la *Bibliographie*, où ce nom ne se trouve pas (non plus que *Valentin et Orson*). Je note ici que je possède la copie du manuscrit unique de Cheltenham qui contient *Orson de Beauvais*, et que je compte prochainement la publier.

Le chapitre II de ce livre (p. 234-263) est consacré à ce que l'auteur appelle « l'épopée adventice ». J'ai employé ce nom, à l'exemple de M. Rambaud dans sa *Russie épique*, mais avec un autre sens ; je désigne ainsi les poèmes qui, appartenant en apparence à l'épopée nationale, ont cependant des sources étrangères (par exemple *Jourdain de Blaie*, qui vient d'*Apollonius de Tyr*). M. N. compose son épopée adventice de deux groupes de poèmes qui ne sont des poèmes nationaux[1] à aucun titre, les poèmes celtiques et les poèmes classiques. Il aurait beaucoup mieux fait de supprimer ce chapitre, qui devra en tout cas être omis dans la traduction française. L'auteur est loin d'avoir dans ces domaines l'information qu'il possède sur celui de la vraie épopée ; il n'est pas seulement extrêmement incomplet (comment traiter toute la matière de Bretagne en 16 pages?), il est encore vague et constamment inexact. Mais il est facile de faire abstraction de ce hors-d'œuvre.

Le chap. III, comme je l'ai dit, appartiendrait plus naturellement au livre I ; il est consacré à la diffusion de l'épopée française hors de France, et, quoique un peu court, contient beaucoup de renseignements. — P. 172. Le doute sur

1. Où M. N. a-t-il trouvé la *geste* du Graal (p. 248)?

l'identité de la romance de Gerineldo ou Eginaldo avec la légende d'Eginhard est peu fondé (notez d'ailleurs un précieux renseignement sur l'existence de cette légende en arabe).

Le livre III, « observations littéraires et philologiques », est fort intéressant. Il comprend cinq chapitres : « trouvères et jongleurs ; naissance et développement des poèmes ; importance de l'épopée ; histoire, poésie et mythe ; remarques métriques et grammaticales. » J'aurais çà et là de petites critiques ou réserves à présenter, mais l'ensemble est digne de toute approbation. — P. 193. Je ne connais aucun texte qui nous montre le mot *troveor* appliqué à celui qui *récite* les poèmes. — P. 309. Il y a longtemps qu'on a montré que ce n'est pas le roi Richard, mais Guillaume de Longchamp, qui avait fait venir de France des jongleurs pour chanter ses louanges ; mais l'erreur une fois commise se répète indéfiniment depuis lors. — P. 379 et suiv. L'auteur combat le système des mythologues avec une grande vivacité ; chez lui, comme chez M. Rajna, la réaction contre les excès d'antan me paraît aller un peu loin. — P. 391. Parmi les traces de « césure lyrique » il ne faut pas compter des vers où *je* est à l'hémistiche : il a l'accent. — P. 402. L'auteur serait, je pense, embarrassé de citer ces « diérèses ou synérèses hardies » que d'après lui les poètes se permettaient pour faire leurs rimes.

La valeur de ce livre est rehaussée par un grand nombre de remarques, souvent neuves, appartenant à la littérature comparée, où M. Nyrop est, comme on sait, profondément versé. Je citerai celles qui concernent la barbe (p. 70, 403), les combats entre père et fils (71, 404), le feint mort (114), le roi qui mène la charrue (120), la feinte morte (127, 406), la légende de Mahomet (138), les héros invulnérables (140), un pendant serbe à l'épisode final d'Oger (169), le jeu d'échecs (170), les guerriers de bois (174, 406), le changement de sexe (178), la légende des deux amis (203) et du sang purificateur (204), l'anneau de reconnaissance (219), le retour du mari (221).

Une bibliographie, très commode et riche, sinon complète, rédigée en français, termine le volume avec des index qui en facilitent beaucoup l'usage.

G. P.

Li ver del juïse. En forfransk predikan. Akademisk afhandling af Hugo von Feilitzen. Upsala, 1883, in-8, cxxxiij, 72 et 32 p.

Parmi les pays scandinaves, c'est certainement en Suède que les études romanes sont cultivées le plus activement. Autour des professeurs bien connus, MM. Lidforss et Wulff à Lund, Geijer et Wahlund à Upsal, il s'est formé toute une jeune école de romanistes sérieux qui travaillent depuis plusieurs années avec beaucoup de succès et qui ont déjà publié de remarquables études. Comme M. Koerting, dans le premier volume de son *Encyclopédie*, a très peu parlé des romanistes scandinaves et a oublié plusieurs noms d'une certaine importance, je saisis l'occasion de dire quelques mots de l'école suédoise, dont les travaux ne paraissent pas fort connus à l'étranger, au moins ceux qui ne sont pas rédigés en langue française.

Citons d'abord le travail approfondi et intéressant de M. J. Vising sur le

dialecte anglo-normand[1] ; l'auteur a spécialement examiné les textes du XIIe siècle (*Brandan*, la Chronique de Fantosme, l'*Estorie* de Gaimar), et ses recherches sont aussi variées que bien dirigées. Le même dialecte lui a fourni les matières d'un autre travail[2] qui vient d'être publié, il y a peu de temps, et que je n'ai pas encore eu l'occasion de voir. J'ai pu examiner au contraire ses remarques[3] sur l'*Umlaut* de *u* en français (*-amus : -ons*, *avu(ou) : o*), lesquelles, pour n'être pas absolument incontestables, contiennent pourtant des observations très fines (cf. *Rom.*, XIII, 472).

Citons ensuite la dissertation de M. EDSTRŒM[4] qui s'occupe de l'origine et du développement des différents sons *e* de l'ancien francais. M. Edström a résumé, d'une manière qui ne laisse rien à désirer, la longue querelle concernant cette question compliquée, et tout en exposant et expliquant les opinions des autres, M. E. ne manque jamais d'ajouter ses propres réflexions et d'apporter ainsi de nouveaux matériaux à l'éclaircissement de la question. Un travail lexicographique sur le patois normand[5], dû à M. ROMDAHL, a été examiné ici-même (XII, 125-8) par M. Joret, et il résulte de cet examen que le travail, malgré certains défauts, n'est pas dénué d'intérêt. Nommons encore rapidement la dissertation de M. E. MEYER[6], dont le sujet, les théories poétiques de l'école de Ronsard, sort un peu du cadre de la *Romania*, les observations précieuses de M. HJALMAR EDGREN sur les mots romans qui ont pénétré dans l'anglais[7], l'édition du début du roman d'*Athis et Prophilias* due aux soins de M. BORG[8], l'étude de M. LUNDBORG sur l'emploi du subjonctif chez Dante[9], et nous aurons donné les titres des travaux les plus importants publiés par les jeunes romanistes suédois dans ces dernières années. Reste à parler, et plus en détail, de la dissertation dont le titre complet figure en tête de cet article.

M. de Feilitzen, déjà connu par plusieurs travaux solides sur le drame espagnol, a pris comme sujet de sa dissertation un vieux sermon français versifié, dont il existe deux manuscrits. L'un (*A*), que M. Paul Meyer avait déjà fait connaître et dont il avait publié une soixantaine de vers[10], date du commencement du XIIIe siècle et paraît écrit en dialecte wallon[11] ; l'autre (*B*) écrit en dialecte anglo-normand, est plus jeune d'un siècle et contient, entre autres

---

1. *Étude sur le dialecte anglo-normand du* XIIe *siècle.* Upsala, 1882. Cf. *Romania*, XI, 461.
2. *Sur la versification anglo-normande.* Upsala, 1884, VI-91 p., in-8.
3. *Nagra fall af u-omljud o franskan* (Nordisk tidskrift for filologi. N. R. VI, 234-45).
4. *Studier öfver uppkomsten och utvecklingen af fornfransk E-ljud i betonad stafvelse.* Upsala, 1883. (Comp. *Literaturblatt*, 1883, p. 469-70 ; compte rendu de M. Vising).
5. *Glossaire du patois du val de Saire (Manche), suivi de remarques grammaticales.* Linköbing, 1881, in-8, 81 p.
6. *Studier i den Ronsardska skolans poesi.* Upsala, 1882.
7. *Quelques observations sur l'élément roman de l'anglais considéré dans ses rapports au français moderne.* Lunds Univ. Arsskerift. Tome XIX, 40 p. in-8.
8. *Sagan om Athis och Prophilias. En förberedande Studie pa vv.* 1-2505 *afen a kongl-bibliotekel i Stockholm befintlig och fœrut ej publicerat handskrift fran ar* 1299. Upsala, 1882. Cf. *Rom.*, XII, 634.
9. *Studi sul congiuntivo nella Divina Commedia. Tesi academica.* Lund 1884.
10. *Documents manuscrits*, p. 207-208.
11. Cf. les remarques de M. Suchier dans la *Zeitschrift*. II, 274.

choses, la rédaction de la vie de saint Alexis, celle que M. G. Paris a désignée par P. C'est le rapport de ces deux mss. que M. de F. a étudié et éclairci dans sa longue introduction, et à l'aide d'un examen des plus minutieux il est parvenu à démontrer d'une manière convaincante que l'original doit dater du commencement du XIIe siècle ; il a même essayé de prouver que le poème a été écrit originairement dans la partie orientale du domaine picard ; mais tout en rendant justice aux recherches de l'auteur, et tout en appréciant sa méthode et ses lectures étendues, il faut reconnaître qu'on ne peut pas acquiescer à ce résultat : plusieurs des *criteria* que M. F. a jugés particuliers au dialecte picard se retrouvent en effet dans d'autres dialectes, et il s'est trop hâté de tirer des conclusions de prémisses peu sûres. Mais je n'ai pas besoin de m'arrêter ici à ce détail, M. Vising ayant déjà signalé [1], d'une manière peut-être un peu dure, ce point défectueux de l'introduction.

Le texte (p. 1-23) a été établi avec beaucoup de dextérité ; et avec le précieux concours de MM. P. Meyer, Tobler, Hofmann, Geijer et autres romanistes, l'auteur a su expliquer d'une manière satisfaisante presque tous les passages difficiles, en sorte qu'il n'y reste presque rien à glaner pour le critique — excepté les fautes d'impressions qui sont un peu nombreuses. Le texte est suivi d'excellentes observations sur la syntaxe (p. 22-52) et de remarques lexicologiques et exégétiques (p. 52-79). Viennent en dernier lieu deux appendices contenant une édition complète de la *Vie de sainte Juliane*, publiée d'après le ms. Ban. Misc. 74 et le ms. Douce 381 [2], et une petite étude sur plusieurs mots des *Vers del juise* désignant des vêtements et qui peuvent servir à fixer un *terminus ad quem* pour la composition du poème. Quelques-uns de ces mots paraissent difficiles à expliquer. Que veut dire *harpon* dans ce vers : *N'avront aneaz els doiz ne harpons al col mis* (v. 34), et *saplis* dans : *Ou est ore le grant orgoil et le doleros pris*, | *Les mantials trainans, les tribolez saplis* (B. 433) ? Peut-être quelque lecteur de la *Romania* saura-t-il les expliquer [3].

Comme je l'ai dit, il reste peu de chose à glaner pour le texte et les notes ; voici quelques minuties. — P. 60, il est dit que *maldis* est une forme à moitié savante, ce qui n'est pas tout à fait exact. *Maldis* peut être formé par analogie — mais les formations analogiques sont populaires et non pas savantes — ou il peut venir directement de maledictus ; *maleeiz* (*maleoiz*)[4] paraît remonter à *maladictus (it. *maladetto*). — P. 64, l'auteur se demande, à l'occasion des vers 235 (B) : *Car me contez uos dolerous essilz*, si *essilz* peut signifier « tourment, peine ». Oui certes, voy. *Aucassin et Nicolete*, éd. Suchier, p. 49. — P. 34 est rappelée la signification démonstrative de l'article dans différents vers ; l'auteur aurait pu citer les exemples du français moderne où cette particularité est maintenue : *de la sorte, pour le coup, à l'instant* [5]. — P. 8 (de l'appendice) ; v. 119,

1. *Literaturblatt f. rom. u. germ. Philol.*, 1884, p. 68-71.
2. Voy. P. Meyer, *Documents manuscrits*, p. 199 ss..
3. [*Harpon* peut signifier « agrafe, crochet » ; *saplis* doit être une faute pour *sorplis*. — G. P.]
4. On trouve aussi *maleïz* (comp. l'inf. *maleïr*) et une forme plus ancienne, *maledeit*, dans le psautier de Cambridge.
5. Cf. Livet, *Les Grammairiens au XVIe siècle*, p. 406.

manque une syllabe ; v. 186, l. *en lui* ; v. 283, *jeust*, l. *l'eust* ; v. 377, *fugure*, cette forme se trouve aussi dans Robert de Clari (éd. Hopf, 71, 19; cf. Gröber, *Zeitschr.* III, 98) ; v. 437, *taen*, l. *toen* ; v. 527, la correction de M. F. est impossible : il faut lire avec le ms. *noiai en meir par mon bofoi* (cf. *Jourd. de Blaives*, v. 288, 1480 ; *Richars li biaus*, v. 4674). Mais on me saurait mauvais gré de continuer ces remarques peu importantes sur un livre où l'auteur a déposé un travail vraiment considérable, où il a fait preuve d'une érudition aussi profonde que variée et qui est, à tout prendre, un début excellent.

Kr. NYROP.

M. GASTER, **Literatura populară română. Cu un apendice : Voroava garamantilor cu Alexandru Machedon de Nicolae Costin.** Bucuresci, 1883. In-8, XII-605 p.

Les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suède et le Danemark possèdent depuis longtemps dans les livres de Mone (1838), de Görres (1807), de Bæckström (1845-48) et de Nyerup (1816) des histoires détaillées de leur littérature populaire. Pour les pays romans il n'y avait jusqu'à ce dernier temps que le livre de M. Ch. Nisard (1854 ; 2e éd., 1864), mais voilà que tout à coup la Roumanie vient de nous donner deux livres qui nous permettent d'étudier, de la manière la plus complète, le développement de la littérature roumaine : je parle des *Cărtele poporane ale Românilor în secolul XVI*[1] de M. Hasdeu et du livre de M. Gaster indiqué ci-dessus. Ces deux ouvrages, tout en faisant le plus grand honneur à la sagacité et à l'érudition de leurs auteurs, rendent un bon témoignage de la vie scientifique qui se développe maintenant dans le royaume de Carmen Sylva. Grâce aux efforts de l'illustre Titu Maiorescu on commence à se dégager des pernicieuses préoccupations latines et à s'occuper de la science pour la science.

M. Hasdeu a publié un riche choix de textes populaires des XVIe et XVIIe siècles et les a accompagnés de commentaires philologiques et littéraires ; à la tête de sa belle publication figure une *Ochire asupra cărtilor poporane* intéressante sous beaucoup de points de vue, mais en me réservant de revenir un jour au travail de M. Hasdeu dans son entier, je le laisserai de côté aujourd'hui et m'occuperai seulement du livre du Dr Gaster. C'est un livre d'un grand intérêt et d'une haute nouveauté, exécuté avec le plus grand soin. L'auteur nous fait passer en revue toute la littérature du peuple, et pour chaque texte il en donne, pour ainsi dire, l'historique en indiquant la source et en nous faisant voir par quelle série de traductions il est arrivé à entrer en Roumanie. La tâche n'était pas facile, car il a fallu chercher çà et là dans les littératures slave et grecque pour trouver les originaux immédiats, et beaucoup des textes roumains n'existent encore qu'à l'état de manuscrits, ce qui a singulièrement retardé et compliqué les recherches. Cependant M. G. s'est tiré habilement de toutes les difficultés et a su donner une telle forme à ses savantes investigations que le lecteur en aucun

1. Forme le deuxième volume de la collection intitulée *Cuvente den bătrâni*. *Limba română vorbită între* 1550-1600. Cf. *Romania*, IX, 347.

moment n'est fatigué du grand appareil scientifique qui se cache modestement[1] dans les notes.

M. G. a divisé son sujet en trois parties : littérature esthétique (romantique), littérature éthique et littérature religieuse. Le premier groupe embrasse les romans et les facéties, le deuxième les fables, les proverbes et les énigmes, et le troisième les légendes, les miracles, les noëls et les livres de sorcellerie. Cette classification, qui certainement n'est ni meilleure ni pire que tant d'autres, a du moins l'avantage d'être claire et pratique, et c'est tout ce qu'on peut demander d'une classification artificielle. Nous allons examiner maintenant les trois groupes en détail en suivant la division de l'auteur.

Littérature esthétique : *Alexandria* (p. 7-31) : la légende d'Alexandre est à peu près le plus ancien et le plus répandu des livres populaires roumains ; il était connu déjà au XVIIe siècle et paraît traduit d'un texte slave, remontant au Pseudo-Callisthènes. En parlant de Gog et Magog (p. 30) l'auteur renvoie à Winer ; maintenant il faut surtout tenir compte des recherches de M. A. Graf dans son livre *Roma nella letteratura del medio evo* (II, 507-63). — *Varlaam şi Joasaf* (p. 32-53) se trouve dans différentes rédactions toutes remontant à des originaux slaves. — Le *Syndipa* (p. 54-77), au contraire, a été traduit du grec, mais toutes les remarques de l'auteur (p. 63) sur le rapport des rédactions européennes entre elles sont, pour une très grande partie, tout à fait erronées. Voici ce que dit M. Gaster : « La base de toutes les rédactions européennes » est une version hébraïque faite vers 1250. De cette version, un moine, » Dom Jehan, a fait une traduction latine, et Hébert une traduction française » sous le titre de Dolopathos (XIVe siècle). D'une autre version française » se sont faites les autres reproductions (les romans des sept Sages), etc. » Autant d'assertions, autant d'erreurs ; il est à regretter que M. G. n'ait pas connu l'article de G. Paris (*Romania*, II, 481-503) sur le *Dolopathos*, où toutes ces questions sont traitées de main de maître. — *Bertoldo* (p. 78-91) indiqué, par le nom seul, une origine italienne, mais M. G. croit que cette composition n'est pas venue en Roumanie directement, mais qu'elle a dû passer d'abord par le grec vulgaire. On lit tout ce chapitre avec grand plaisir ; les différentes questions concernant la légende de Salomon et Morolf y sont très bien exposées. P. 89 : il est question ici (et aux pages 83, 110) du conte de la jeune fille qui doit se présenter n'étant ni habillée ni dépouillée, ni à pied, ni à cheval, etc. ; aux indications bibliographiques de M. G. sur les contes similaires, il y aurait beaucoup à ajouter ; je me contente ici de renvoyer à Cerquand, *Contes basques*, n° 73 ; Bondeson, *Svenska folksagor*, n° 71 ; Asbjörnsen, II, n° 8 ; *Revue des Langues romanes*, III, 402, et *Romania*, X, 27. Le même trait est rapporté dans les Sagas au célèbre viking Regnar Lodbrog et à Kraka. — *Halima* (p. 92-103),

1. Toutefois, en parlant de lui-même, l'auteur ne pèche pas par excès de modestie lorsqu'il dit dans son introduction (p. VII) : « Notre façon d'envisager l'étude des littératures populaires se distingue foncièrement de toutes les recherches analogues faites dans les autres langues romanes. » Et pourtant, M. G. n'a fait d'autre chose que suivre la méthode de tous ceux qui, actuellement, poursuivent les mêmes études.

collection de contes tirés les uns des Mille et une Nuits, les autres des Mille et un Jours, et traduits, vers la fin du siècle passé, du grec vulgaire. M. G. rappelle en même temps une autre collection de contes publiée en 1881 sous le titre de « *O mie şi una de Zile* » mais qui n'a rien à faire avec Halima : des trois contes qu'elle contient, il en est un d'un intérêt plus général, à savoir une traduction de *Bovo d'Antona* [1]. Il serait bien à souhaiter que quelque savant continuât et complétât les belles recherches de M. Pio Rajna, en étudiant particulièrement la migration du poème de Beuve d'Hanstone et l'influence qu'il a exercée sur la littérature du moyen âge. Voilà un beau sujet et des plus intéressants. Il faut examiner d'un côté le *Sir Bevis* et la *Bevers Saga* [2], et d'un autre les versions italiennes et les formes orientales qui s'y rattachent, le conte russe qui paraît remonter à un original grec [3], et un conte juif qui date de 1501 et qui probablement est la base de la version roumaine. — *Archir şi Anadam* (p. 104-113), traduction d'un livre slave populaire remontant à un conte des Mille et une Nuits (éd. Habicht, XIII, 86). — *Ghenoveva* (p. 114-25) est traduite directement du français et offre peu d'intérêt ; il serait facile de relever plusieurs petites erreurs dans l'introduction explicative de l'auteur. — Pour le conte rappelé p. 125, *fata fără mâini* il faut aussi voir les notes de MM. E. Cosquin (*Romania*, X, 550) et Prato (*ib.*, XIII, 156) ; comp. Bæckström, III, 108. — *Iliodor* (p. 126-8), traduction des « Æthiopica », n'existe qu'en manuscrit. — *Filerot şi Antusa* (p. 129-31), reproduction du roman grec *Erotocritos* de Vincenzo Cornaro. — *Dracul şi femea* (p. 132-37) n'est autre chose que le Belphegor de Macchiavel. — *Floarea darurilor* (p. 139-59), traduction d'un recueil grec Ἄνθος τῶν χαριτῶν imprimé à Venise, 1675. Il s'y trouve un peu de tout, des maximes, des légendes, des contes, etc., puisés, pour une grande partie, dans le *Physiologus* et les *Gesta Romanorum*. — On est un peu étonné de voir M. G. parler dans ce chapitre de traductions toutes modernes de romans français et espagnols : Marmontel, Florian, Lazarillo de Tormes n'ont rien à faire ici. On est charmé au contraire de faire la connaissance de M. Anton Pann et de ses différents livres populaires, et M. Gaster nous apprend qu'il va publier sur cet auteur une étude spéciale où il compte examiner en détail toutes les questions relatives à la *Povestea vorbii* [4] et ses autres écrits. Il se contente aujourd'hui de nous renseigner sur deux de ses histoires : « *Planul simigiului* » (les projets du pâtissier), correspondant à la Pérette de La Fontaine, et « *Feciorul moştenitor* » (le fils héritier) qui n'est autre chose qu'une variante du jugement de Salomon [5]. Le cha-

---

1. De tous les romans chevaleresques du moyen âge, il n'y en a que deux qui aient pénétré en Roumanie, *Beuve d'Hanstone* et *Ugeru Danezul*; et encore cette dernière traduction est-elle toute récente (1848); comp. Gaster, p. 146.

2. Publiée par M. Cederschiöld dans les *Fornsögur Surlandha*.

3. Comp. Rajna, *I Reali di Francia*, I, 114-218 ; *Romania*, II, 359 ; Nyrop, *Den oldfranske Heltedigtning*, 215 ; Rambaud, *La Russie épique*, 429-433.

4. Littéralement l'histoire de la parole, c'est-à-dire des dictons, des proverbes ; comp. sur cette signification de *vorbă* les remarques de Slavici, *Die Rumänen in Ungarn, etc.* Wien, 1881 ; p. 147.

5. Cf. maintenant les remarques de M. E. Picot dans l'édition du *Mistère du viel Testament*, IV, CXIV.

pitre finit par quelques bonnes remarques sur la *şezătoarea la ţară*. La facétie rappelée p. 158 est une variante d'un thème bien connu (le pré tondu, la femme noyée; La Fontaine, *Fables*, III, 16) sur lequel j'ai donné des renseignements dans les *Svenska landsmålan* (II, cv). — *Tilŭ Buh-Oglindă* (p. 160-163), traduction de « Till Eulenspiegel ». — *Nastratin Hogea* (p. 164-70), le *Eulenspiegel* turc, dont A. Pann a rassemblé les *năsdravaniĭ*. — Dans ce chapitre et le suivant, *Cornicea satelor* (p. 170-176), M. G. trouve occasion de nous renseigner sur les facéties roumaines[1] dont beaucoup se rattachent à un nommé Dedu-Ivan; ce personnage ridicule, digne pendant du *Paramartha* indien est parfois remplacé par un Tsigane; car dans la littérature comme dans la vie journalière, les Tsiganes ont toujours le dessous, et ils ont en Roumanie la même réputation de sagacité que les *Martegau* en Provence, les Souabes en Allemagne et les Molboer en Danemark[2]. On aurait souhaité de plus amples éclaircissements sur cette littérature extrêmement intéressante et un dépouillement plus complet des différents recueils très peu accessibles à qui ne demeure pas en Roumanie[3]. Il reste là beaucoup de recherches intéressantes à faire, notamment sur les Tsiganes et leur rôle dans le *folk-lore* roumain, et il ne faut pas se restreindre, comme M. G., aux seuls contes: il faut examiner aussi les proverbes[4] et la littérature propre des Tsiganes écrite dans leur langue à eux[5].

La deuxième partie du livre s'occupe de la littérature morale: fables (p. 181-196), proverbes (p. 197-223), énigmes, *ghicitorĭ* (p. 224-50). M. G. a traité *con amore* cette branche du *folk-lore:* ses réflexions sont justes et bien présentées et ses observations aussi variées qu'instructives. Aussi ai-je peu de remarques à faire. P. 184, il n'est guère maintenant permis de parler d'une épopée d'animaux au moyen âge, comme le fait l'auteur en parlant de *Reineke Fuchs*. — P. 192. M. G. parle ici de la fable des membres et de l'estomac, sur l'origine de laquelle il faut aussi tenir compte des observations présentées dans la *Revue critique* (1883, I, 39)[6].— P. 207. Il est question ici du fameux juif *Cilibi Moise*, célèbre philosophe populaire, dont les sentences et bons mots sont connus partout en Roumanie; je saisis l'occasion attirer l'attention sur l'excellente édition qu'en a donnée M. Schwarzfeld depuis l'apparition du livre de M. Gaster[7].

---

1. Le meilleur recueil est celui d'Ispirescu, *Snóve sau Povesti populare adunate din gura poporuluĭ*, deuxième édition. Bucurescĭ, 1879.

2. Cf. *Romania*, IX, 139, 329; Gaidoz et Sébillot, *Blason populaire de la France*, p. VI ss.

3. Je noterai en passant que le n° 11 de *Cornicea* se retrouve dans Bondeson, *Svenska Folksagor*, n° 46; Grundtvig, *Danske Folkeeventyr* (Khvn, 1883), p. 76; cf. Asbjörnsen, I, 26, Hagen, *Gesammtabenteuer*, n° XXX, et *Romania*, X, II (*i tordi*). Le n° 21 du même recueil répond à Grimm, K. M., n° 7; Straparole, VII, 3; Monnier, *Contes populaires en Italie*, p. 236; Sacchetti, 195; *Schimpf und Ernst*, 614.

4. Hintescu, *Proverbele Românilor*. Sibiu, 1877. P. 186.

5. Costinescu, *Probe de limba şi literatura Ţiganilor din România*. Bucurescĭ, 1878.

6. Cf. maintenant un article de M. Prato dans l'*Archivio per lo studio delle tradizioni popolari* IV, 25-40.

7. *Practica şi Apropourile luĭ Cilibi Moise vestitul din ţara românească, adunate şi*

Pour en finir avec la littérature morale, je dirai qu'il y a beaucoup de choses à apprendre dans ce chapitre et qu'il faut prendre en sérieuse considération tout ce que dit l'auteur sur les différentes sources des proverbes et sur leur formation.

Troisième partie. Littérature religieuse. — Cette partie, qui est la plus vaste du livre (plus de 300 pages), est en même temps la plus neuve et la plus intéressante. M. G. commence par examiner l'influence des légendes chrétiennes et de la littérature des Bogomiles[1] sur la littérature populaire, en y ajoutant des remarques judicieuses sur les restes des croyances païennes dans le christianisme[2]. Il passe ensuite en revue les légendes d'Adam et d'Ève, du bois de la Croix, de Caïn et d'Abel, de Melchisédec, d'Abraham, de Moïse et de Salomon, et sa connaissance étendue de la littérature populaire des Juifs lui permet presque partout de nous indiquer les origines des légendes et de tirer des parallèles qui, jusqu'à présent, avaient échappé à l'attention des savants de l'Europe occidentale[3]. Toutefois il n'est pas toujours bien au courant des travaux publiés dans ce dernier temps en France et ailleurs. Ainsi, à l'occasion de la légende de Schamir et de la *iarba fiarelor* (p. 326) il aurait pu consulter avec profit le livre de F.-L. Grundtvig, *Lösningsstenen* (Copenhague, 1878), pour la femme de Salomon les différents articles de M. G. Paris, pour le « Salomon détrôné » l'étude comparative de M. Varnhagen, *Ein indisches Mærchen* (Berlin, 1882), etc., etc. Le chapitre suivant traite des légendes de la destruction de Jérusalem et du prophète Jérémie (p. 340-48) et contient des éclaircissements intéressants sur le sommeil d'Avemeleh qui durait soixante-dix ans ; cette variante du thème répandu des Sept Dormants était restée inconnue à M. Koch qui vient d'étudier *Die Siebenschläferlegende* (Leipzig, 1883) d'une manière on ne peut plus complète. Viennent ensuite les apocryphes du Christ, de Pilate, de saint Paul (349-61), la lettre de Notre-Dame contenant sa descente aux enfers et sa vision, la légende du dimanche et du vendredi et les miracles de saint Sisoë (p. 361-405). Nous serions entraînés trop loin si nous voulions entrer dans les détails : nous nous contenterons de répéter ce que nous avons dit plus haut, que toute cette partie du livre est extrêmement instructive et riche d'observations nouvelles. — Les pages suivantes traitent des *Descântece* (p. 406-429), c'est-à-dire désenchantements et conjurations, dont plusieurs, comme l'a fait voir l'auteur, tirent leur origine des apocryphes. Une grande partie de ces *descântece* sont encore inédites, mais l'Académie roumaine vient d'en publier une petite collection des plus

---

aranjate după materii şi precedate de biografia luĭ Cilibi Moise de M. Schwartzfeld. Craiova, 1883. Une fois en train de compléter les indications bibliographiques de l'auteur, je noterai aussi une traduction allemande de proverbes roumains : *Sprichwörter des rumänischen Volkes. Gesammelt und übersetzt von* E.-L. Vizoly. Pancsova, 1883.

1. Cf. un article de M. L. Leger dans la *Roumanie contemporaine*. Paris, 1874, I, 235 ss, et Hasdeu, *Cuvinte den bătrânĭ*, II, 247 ss., et *passim*.

2. Cf. Meyer, *Der Aberglaube des Mittelalters*. Basel, 1884, p. 113-132.

3. Il y a peu, M. Gaster a fait à l'Athénée de Bucarest une conférence très spirituelle sur toute cette littérature ; voir *Atheneul Roman. Conferinţe publice* 1883-1884, *IV Apocrifele în Literatura Română*.

intéressantes [1]. La formule de *Sator Arepo* citée à la p. 425 se retrouve en effet partout en Europe, mais M. G. ne semble pas connaître les études intéressantes de M. Koehler [2] sur ce sujet. — *Minunile Maicii Domnului* (p. 430-438); malheureusement l'auteur ne nous renseigne qu'imparfaitement sur ces miracles parmi lesquels on trouve de vieilles connaissances comme la légende de Théophile; nous serions bien aises si M. G. voulait bien compléter quelque jour ses indications sur cette collection précieuse. — Nous passons ensuite rapidement sur les articles concernant *Vasile cel Noŭ* (p. 439-444) et *Descoperirea Sf-tei Liturghii* (p. 445-458) pour venir aux chansons populaires, les *cantece* (p. 459-489). M. G., en laissant de côté, on ne voit pas bien pourquoi, les *doine* et les *hore*, s'occupe seulement des noels (*cantece de stea*, *colinde*), et des ballades (*cantece bătrinești*). Ces dernières, dont on ne peut assez admirer la beauté sauvage, sont incontestablement la partie la plus intéressante de la littérature populaire roumaine, et pourtant on ne les a pas encore étudiées sérieusement dans leur patrie. On a cherché dans ces ballades des vestiges de divinités romaines et que sais-je? mais on s'est bien peu occupé par exemple d'examiner l'authenticité des textes. Pourtant on n'a pas besoin de parcourir beaucoup de pages du recueil d'Alecsandri pour voir que le grand poète s'est permis des corrections et des « améliorations », admissibles peut-être au point de vue poétique (et patriotique), mais qui amoindrissent singulièrement la valeur du recueil pour les savants. Heureusement, ni M. Marian [3] ni M. Pompiliu [4] n'ont pris de ces libertés, et on peut dans leurs collections étudier avec toute confiance ces incomparables poésies qui, en fait d'originalité, de beauté et de vigueur rivalisent facilement avec les romances espagnoles.

Il serait à souhaiter que quelque jeune Roumain, dûment préparé et sans préoccupations « latines », se mît à recueillir ce qui reste parmi le peuple de ces vieilles poésies : mais il faut se hâter, les bons *lăutari* se font rares. M. Teodorescu vient de confesser un de ces vieux trouvères qui se mourait, mais qui, avant de mourir, lui a chanté tout ce qu'il savait. Nous n'avons qu'à nous en féliciter. Les trop brèves communications [5] que M. T. nous a faites sur sa trouvaille sont si intéressantes que nous le prions instamment de ne pas trop en retarder la publication entière. A l'aide de ces textes, de ceux que va publier l'Académie roumaine par les soins de M. Jarník, et d'autres qu'on se mettra, nous l'espérons, à recueillir, on pourra enfin commencer l'étude si attrayante de toutes les questions concernant la poésie épique populaire des Roumains, le développement de cette poésie, sa forme et sa langue, son style et ses éléments

---

1. *Mănunchiu din manuscrisile lui G. Săulescu. Raportul lui S. F. Marianŭ.* Analele Academiei române ser. II, tome VII. Bucurescĭ, 1883.
2. Voir *Verhandlungen der Berliner anthropolog. Gesellschaft.* 1880, p. 42, 215; 276; 1881, 35, 85, 131, 162, 301. M. Koehler n'a pas connu les formes danoises, voir Kristensen, *Sagn og overtro fra Jylland*, p. 382.
3. *Poesii poporale romîne.* Deux vol. Cernăuți, 1873-1875.
4. *Balade populare romîne.* Jassi, 1870.
5. Dem. Teodorescu, *Petrea Crețulŭ Solcanŭ, laŭtarul Brăilei.* Publ. dans les *Conferinte publice* de l'Athénée de Bucarest, 1884.

constituants, et on pourra surtout rechercher l'origine des poésies historiques et des poésies légendaires, en éclaircissant en même temps l'influence exercée par les peuples avoisinants [1]. Ce serait une tâche digne de l'Académie de Bucarest de diriger toutes ces recherches, de faire entreprendre des explorations régulières et méthodiques des différentes parties du pays, de former un recueil sur le plan de celui de Svend Grundtvig, pour la publication des textes recueillis et de dissertations historiques et philologiques sur chaque texte.

Mais revenons au livre de M. Gaster. Les quelques pages qui restent encore à examiner contiennent des remarques sur les *Irozi* (de Hérode) et les *Vicleimi* (de Bethléem), espèce, de mystères, et sur les livres de sorcellerie, les *cărțĭ de prevestire și de noroc* et la médecine populaire. Suit un dernier chapitre sur les contes populaires, où il examine particulièrement leur origine et leur migration et où il défend avec beaucoup d'habileté sa théorie originale, *că o mare parte din basmele actuale, dacă nu cea maĭ mare parte, s'au desvoltat din novele și povestirĭ*. La théorie, quoique hardie, me paraît très probable et m'a presque convaincu; mais je sortirais trop du cadre de la *Romania* en voulant traiter ici cette question compliquée; il faut la laisser aux recueils spéciaux pour le *folk-lore* [2].

M. G. a eu l'excellente idée de joindre à son livre, avec une table de matières très détaillée, un index des manuscrits utilisés et un autre des livres cités; ce procédé pratique a singulièrement augmenté l'utilité du livre en facilitant beaucoup les recherches. Parmi les livres cités se trouve la *Crestomatie română* de M. Gaster lui-même; espérons que cet ouvrage, exécuté, comme nous avons eu occasion de le constater nous-même à Bucarest, d'après des principes excellents, verra bientôt le jour. Avec ces deux publications, la Chrestomathie et le livre que nous venons d'examiner, le jeune et infatigable savant aura fait faire un grand pas en avant aux études roumaines [3]. Kr. NYROP.

---

1. M. Hasdeu a déjà commencé ces recherches par une étude sur *cucul și turturica*; l'auteur y a montré une fois de plus sa vaste érudition, mais sa méthode nous paraît peu sûre, et nous doutons beaucoup que ses résultats soient bien assurés. On sait que M. Cratiunescu a publié, il y a une dizaine d'années, un livre sur les chants nationaux des Roumains; le livre est agréablement écrit, mais sans prétentions scientifiques.

2. Je saisis l'occasion pour attirer l'attention des folkloristes sur l'excellent livre que vient de publier M. S.-Fl. Marian: *Ornitologia poporană română*. Tome I-II. Cernăuți, 1883.

3. Les fautes d'impression sont impossibles à éviter dans un livre tel que celui de M. Gaster, et bien que les épreuves aient été visiblement corrigées avec beaucoup de soin, il y aurait matière à un long *errata* après celui que l'auteur a formé (p. 571-76). Voici quelques-unes des fautes que j'ai notées: P. 29, 10, *suljnice*, l. *slujnice*. P. 44, 5, l. *Indiens*. P. 47, 10, l. *pustica*. P. 55, 4, *In-*, l. *incep*. P. 86, 14, *fablieaux*, l. *fableaux* ou *fabliaux*. P. 89, 3, l. *Carnoy*. P. 104, 3, *516*, l. *561*. P. 110, 14, l. *Bertold*. P. 120, 8, l. *manuserpit*. P. 189, 10, l. *coprinde*. P. 197, 6, l. *proverbele*. Q. 197, 9, *meditatiune*. P. 199, il faut écrire *Pitrè* et non pas *Pittrè*. P. 208, 13, l. *Bertoldo*. P. 287, 1, *Walachische*. P. 290, 19, *Intins*. P. 303, 1, l. *Montfaucon*. P. 308, 7, l. *Dzis-au*, etc., etc. Ensuite, l'œil est souvent choqué par *n* au lieu de *u*, ou par *i* au lieu d'*l*, et *vice versa*.

PÉRIODIQUES.

I. — REVUE DES LANGUES ROMANES, 3e série, XII, septembre 1884. — P. 105, Chabaneau, *Sainte Marie-Madeleine dans la littérature provençale* (suite). Préface et commentaire de la vie en vers publiée dans le n° d'avril. — P. 133-42, Noulet, *Notice sur « le Passotens moundi »*, poème toulousain, imprimé en 1624. — Variétés. P. 145, A. Roque-Ferrier, *Deux traditions languedociennes sur saint Guilhem de Gellonne*. — Bibliographie. P. 150-4, Constans, *Chrestomathie de l'ancien français* (E. Rigal).

Octobre 1884. — P. 157-63. Chabaneau, *Cantique périgourdin en l'honneur de saint Jean-Baptiste*. Ce cantique, composé de 76 vers de six syllabes, est publié ici d'après une copie du XVIIe siècle. L'éditeur suppose que l'original appartenait au XIVe, et joint au texte un essai de restitution. — Périodiques. P. 196-207, *Giornale storico della letteratura italiana* (Castets).

Novembre et décembre 1884. — P. 210, Chabaneau, *Sur quelques manuscrits provençaux perdus et égarés* (suite). Il n'est pas sûr que tous les manuscrits ici indiqués comme perdus, aient réellement existé : M. Ch. est trop enclin à considérer comme provençaux tous les ouvrages en langue vulgaire qui sont mentionnés par des auteurs méridionaux ou enregistrés dans d'anciens inventaires de bibliothèques du midi. Beaucoup de mss. français ont été portés de bonne heure ou même écrits dans nos provinces méridionales. Un grand nombre des allusions que font les troubadours à la légende d'Alexandre ne peuvent se rapporter qu'au poème français de Lambert le Tort et Alexandre de Paris. Quant au passage des *Leys d'amors* qu'indique M. Ch., p. 215, n. 1 : « e » d'aquesta color o d'aquesta figura uzec aquel que fe e versifiec lo libre » d'Alexandre, can tractet de la penchura del vas de la molher de Dari, quar » en breus motz pauzec granre de las ystorias » (III, 138), il n'a rien à faire avec la poésie vulgaire : c'est une allusion certaine à l'*Alexandreis* de Gautier de Châtillon, l. IV, v. 176 et suiv. P. 216, *Inglie* doit probablement être corrigé *Indie*, et par suite le livre « Regis Indie » pourrait être un *Barlaam et Josaphat*. Les anciens inventaires qu'a examinés M. Ch. ne sont pas à beaucoup près les seuls où soient enregistrés des ouvrages provençaux. — P. 219, Dr Vincent, *Le garçon que vai demanda une fie en maridage*, traduction en patois de la Marche septrionale du conte en marchois du sud publié par M. Vincent dans la *Revue des langues romanes* de juin dernier. C'est un patois mixte où les formes et les mots purement français abondent. — P. 227-30, Leite de Vasconcellos, *Dois contos populares portuguezes*.

P. M.

II. — ZEITSCHRIFT FUR ROMANISCHE PHILOLOGIE, VIII, 2. — P. 161, Redolfi, *Les conditions phonétiques du dialecte de Bregaglia* (nous publierons un compte-rendu spécial de ce travail). — P. 205, W. Meyer, *Contributions à la phonétique et à la morphologie romanes. 1. Le traitement de la pénultième atone.* Cette étude, très bien faite, et qui s'étend à toutes les langues romanes, est d'une grande importance pour leur histoire ; j'avais traité le même sujet, mais d'une manière moins complète, dans un mémoire lu en partie il y a quelques années à l'Académie des inscriptions, et j'aurais à discuter certains points avec M. Meyer ; mais je dois dire que son travail est à tous égards un des plus remarquables qui ait paru dans ces derniers temps sur la philologie romane. L'auteur laisse de côté les mots dans lesquels la consonne séparant la pénultième et l'ultième est *l* (*-aculo, -abile*, etc.). — P. 243, Neumann, *Sur quelques doubles formes syntactiques françaises* (première partie). — P. 275, *La riote du monde*, p. p. Ulrich ; la forme en prose de ce curieux petit texte est publiée d'après trois manuscrits dont deux n'avaient pas été utilisés jusqu'à présent ; la forme en vers est revue sur le manuscrit unique ; M. Ulrich annonce un mémoire sur la *Riote* et des compositions analogues.

Mélanges. I. *Histoire littéraire.* P. 290 (cf. p. 320), Grœber, *Sur la dédicace du* Donat proensal, fournit des renseignements communiqués par M. Scheffer-Boichorst, sur le « Jacobus de Mora », pour qui Hugues Faidit aurait, selon la supposition de M. Grœber, composé le *Donat*. Il n'en résulte aucune confirmation de l'hypothèse selon laquelle le nom d'Hugues Faidit devrait être corrigé en Hugues de Saint-Cirq ; voy. *Rom.*, XIII, 630-1. — II. *Critique des textes.* P. 293, Tobler, *Sur* Cligés ; remarques sur différents passages. — III. *Etymologies.* P. 299, Schulze, *afr.* chaele, *it.* cavelle ; ces mots se rattacheraient au latin cavilla, ce qui n'est pas sans vraisemblance. — IV. *Phonétique.* P. 302, W. Meyer, *ci, ti* en italien ; rectifie certaines assertions de M. Horning. — V. *Grammaire.* P. 304, W. Meyer, *Sur la déclinaison italienne :* les nominatifs latins conservés en italien se réduisent « presque à zéro » quand on les examine de près.

Comptes rendus. P. 307, Gaidoz et Sébillot, *Blason populaire de la France* (Liebrecht). — P. 312, Berger, *La Bible française au moyen âge ;* Bonnard, *Les traductions de la Bible en vers français au moyen âge* (Grœber : utiles remarques de détail). — P. 316, Ellenbeck, *Die Vorton-Vokale in französischen Texten bis zum Ende des 12 Jahrhunderts* (Grœber : beaucoup de négligences). — *Romania*, octobre 1882 et janvier 1883 (Grœber : conteste quelques-unes des *tentativas etimológicas* de M. Cuervo).

VIII, 3. — P. 321, Hildebrand, *L'élément français du* Liber Censualis *de Guillaume I d'Angleterre ;* travail très utile et qui présente plusieurs faits fort intéressants, puisque le double document (*Domesday-Book*) auquel ils sont empruntés est de 1086. On y voit notamment que le *d* intervocal était dès lors très ébranlé, et que l'*l* après une voyelle et devant une consonne commençait à se vocaliser. — P. 363, Neumann, *Sur quelques doubles formes syntactiques françaises* (fin). Ce travail extrêmement remarquable, et qui n'est que le commencement de plusieurs études dirigées dans le même sens, demanderait un examen approfondi que je ne puis lui consacrer ici. L'auteur veut mettre en lumière,

plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, l'influence que le phonème qui commence un mot peut exercer sur celui qui termine le mot précédent (ou *vice versa*). Il rappelle avec raison que la première étude sur cet important phénomène, en ce qui concerne les langues romanes, est celle que M. Schuchardt a publiée dans le tome III de la *Romania*. Il ne s'occupe cette fois que des voyelles finales *i* et *u* du latin, en tant qu'elles sont traitées différemment en français suivant qu'elles sont devant un mot commençant par une voyelle ou par une consonne. La première partie, concernant *i*, abonde en remarques profondes et en explications qui me semblent fort plausibles (celles par exemple de *cist*, *cil*, de *-is* = -isti, etc.; celle de *ai* = avi ne me paraît pas nécessaire). La seconde partie, consacrée à *u*, est bien plus contestable. La conservation de l'*u* dans *deu*, *fou feu*, *clou cleu* = Deum, focum, clavum a été l'objet de plusieurs explications; celle que j'ai donnée (M. Suchier est d'accord avec moi) me paraît encore suffisante, celle de M. Neumann est extrêmement compliquée et contient des données inexactes, comme l'assertion que *cw* fait entrave pour la voyelle précédente (cf. *ive* = equa, *sieivre sivre* = sequere, etc.). Il y a dans la méthode de l'auteur deux points faibles ou plutôt deux dangers : la position syntactique déterminant deux formes (ou souvent trois, ce qu'il ne dit pas, cf. le fr. *dix*, *dix hommes*, *dix femmes*), l'une des deux usurpe souvent la place de l'autre et devient unique; cela est parfaitement juste, mais on voit le péril : on a toujours le droit, d'après M. N., de supposer qu'une forme, unique dès les plus anciens monuments (par ex. *ami*, jamais *amiu*), est le résultat de la victoire, antéhistorique, de l'une de deux formes, et on marche dès lors, pour la phonétique historique, sur un terrain bien mouvant. D'autre part, M. N. dit, et il n'a pas tort, que les raisons pour lesquelles, entre deux formes syntactiques, la langue préfère l'une à l'autre (de même pour les formes analogiques) nous échappent, et qu'il ne faut pas chercher dans ces faits des lois du genre des lois phonétiques : on voit quelle nouvelle part est faite à l'arbitraire. L'auteur, avec beaucoup d'esprit et d'ingéniosité, me paraît avoir trop largement profité de ces deux facilités, dont je ne conteste pas la légitimité, mais qui peuvent mener bien loin. Pour en revenir au cas cité, M. N. objecte à ma théorie (chute ou vocalisation très ancienne de la consonne précédant l'*u*, ce qui produit une diphtongue composée de la tonique et de l'*u* : *lòcu lòu, clavu clauu clòu*), qu'une chute aussi ancienne du *c* est contraire à toute phonétique; c'est une erreur : le *c* (*g*) devant les voyelles labiales est tombé extrêmement anciennement, ou plutôt a dû prendre une prononciation particulière qu'on comprend quand on entend un Sicilien prononcer *Siracusa*. D'ailleurs la chute des voyelles finales en gallo-roman ne remonte pas si haut que paraît le penser M. N.; je ne la crois pas antérieure au VIIIe siècle (cf. *Rom.*, XIII, 623). M. N. sépare, sans en prévenir, Deo de caeco et clavo, tandis que leur rapprochement montre bien l'identité du traitement qu'ils ont reçu. En revanche, il constitue, ce que je n'ai jamais fait, une troisième classe de mots où la consonne séparante est une dentale; cette classe ne comprend que vado (1re pers. ind. pr.) et gradum; ce dernier n'a pas donné de formes en *ou* en français, je le laisse de côté; quant à vado, on ne peut contester qu'il ne fût vao en latin vulg. (it. *vò*, pr. *vau*, port. *vou* ne peuvent venir de vado, non plus que les 2e et 3e pers. ne peuvent venir de vadis,

[illegible], et le produit de vao n'est nullement pareil à celui de fago, clavo. Laissons donc vado de côté, et bornons-nous aux trois classes que j'ai formées : diphtongue avec *a* final existant déjà en latin (Deo, judaeo, etc.); — diphtongue produite par la chute d'une gutturale (loco, fago, etc.); — diphtongue formée par la chute d'une labiale (capo, clavo, etc.). Malgré cette fondence, je recommande vivement cette partie du travail de M. N., où il y a d'excellentes choses, qu'il faudrait signaler en détail. Je termine par quelques observations sur des points divers. Ce qui est dit sur *es*, p. 247, est erroné à plusieurs égards : le fr. moderne ne possède ce mot que dans *es lettres*, etc., ne le comprend pas (voyez l'orthographe), et le prononce comme un mot savant (Thurot, II, 19); en outre il n'est pas exact de dire qu'on le prononce partout comme devant les voyelles : devant les voyelles, autrefois, l'*s* était douce (*es ames*); devant les consonnes elle tombait (*es cors*); la prononciation avec *s* dure, qui se serait produite devant une pause, n'existait pas pour un mot toujours proclitique. — P. 248, l'explication très raffinée de *mien* me semble inacceptable : le mon des serments équivaut à *mieon*, et *mieon* est meum; l'*m* est restée parce que meum était devenu monosyllabe avant la chute de l'*m* finale, tandis que Deum monosyllabe n'a jamais existé : quand on a dit Dieo, d'où *Dieu*, l'*m* était tombée depuis longtemps. — P. 256, ce qui est dit sur *on*, *conte* (comite) ne me convainc pas; j'y reviendrai une autre fois. — P. 263 (et antérieurement), les mots cités, *famille*, *envie*, sont tous savants; la seule forme normale est celle de *merveille*; dans cilio l'*ei* (**ceil*) est devenu *i* sous l'influence du *c* (*cissil* rentre dans l'une et l'autre de ces deux classes); de là bien des points à modifier dans l'exposé de l'auteur. — P. 268, veno, teno sont inadmissibles comme sources de *vien*, *tien*, lesquels sont toujours anciennement *vieng*, *tieng* (cf. *vien*, *tien* de veni, tene). Tous les romanistes attendront avec impatience la continuation d'études qui sont déjà si intéressantes et ne peuvent manquer d'être très fécondes. — P. 413, Suchier, *Sur les anciennes traductions françaises de la Bible*; importantes observations à propos des livres de MM. Berger et Bonnard. — P. 430, C. Michaelis de Vasconcellos, *Communications de mss. portugais*. I. *Le Cancioneiro Juromenha*. — P. 449. Mall, *Sur l'Evangile aux femmes* (cf. *Rom.*, XIII, 629). M. Mall montre d'après quelle méthode incertaine M. Constans a procédé dans son nouveau travail sur ce petit poème, et combien les résultats qu'il a obtenus sont inacceptables. D'après M. M., le titre d' « Evangile aux femmes » n'appartient pas réellement au poème, et lui a sans doute été transporté d'un autre.

Comptes rendus. Raynaud, *Recueil de motets* (Bartsch : beaucoup d'observations de détail). — Raynaud, *Bibliographie des chansonniers français* (Bartsch). — Machado y Alvarez, *Folk-lore Español* (Liebrecht). — Fischer, *Der Infinitiv im Provenzalischen* (Reimann).

P. 477, Lettre de M. d'Ovidio, complétant son article sur viginti, etc. (voy. *Rom.*, XIII, 629). L'auteur y discute certaines assertions du mémoire analysé plus haut de M. Neumann; notons que camisia a un *i* long et non bref, sans quoi il aurait donné *chemoise*; cf. *armoise*, *cervoise*, *envoise* de artemisia, cervisia, invitiat. Il ne faudrait pas, dans l'ivresse nouvelle de la « phonétique syntactique », oublier les données certaines de la phonétique.

G. P.

III. — LITERATURBLATT FUR GERMANISCHE UND ROMANISCHE PHILOLOGIE, 1881. — 7. Juillet. Col. 273, Bonaparte. *Initial Mutations in the living Celtic, Basque, Sardinian and Italian Dialects* (Schuchardt : reconnaît la richesse des matériaux réunis par le prince, et relève certaines assertions qui le concernent personnellement). — C. 287, Horning, *Zur Geschichte des lateinischen* c *vor* e *und* i *im Romanischen* (Meyer : article important ; je traiterai incessamment dans la *Romania* une partie de la question). — C. 280, Rolland, *Faune populaire de la France* (Schuchardt).

8. Août. C. 321, Scheffler, *Die französische Volksdichtung und Sage*, I (Waetzoldt). — C. 327, Milet, *L'istoire de Troye mise par parsonnages, autographische Vervielfæltigung veranstaltet von E. Stengel* (Hintzelmann). — C. 334. Morandi, *Origine della lingua italiana* (Meyer : insignifiant). — C. 334. Medrano, *Apuntaciones para la critica sobre el lenguaje maracaibero* (Schuchardt).

9. Septembre. C. 351, Saltzmann, *Wolframs Willehalm und seine französische Quelle* (Paul). — C. 368, Salvioni, *Fonetica del dialetto moderno della città di Milano* (Meyer : louable). — C. 370, Héry, *Fables créoles* (Schuchardt).

10. Octobre. C. 392, Schumann, *Vokalismus und Konsonantismus des Cambridger Psalters* (Suchier : bon travail). — C. 393, Joret, *Mélanges de phonétique normande* (Meyer). — C. 400, Armitage, *Sermons du* XII*e siècle en vieux provençal* (Levy : important article). — C. 406, Thomas, *Francesco da Barberino* (Wiese).

11. Novembre. C. 429, Leiffholdt, *Etymologische Figuren im Romanischen* (Meyer). — C. 431, Bonnard, *Les traductions de la Bible en vers français au moyen âge* (Schwan : nombreuses additions et discussions; notons une erreur complète du critique sur la date du roman de *Guillaume de Dole*). — C. 437, Foerster et Koschwitz, *Altfranzösisches Uebungsbuch*, I (Bartsch). — C. 438, Lehmann, *Der Bedeutungswandel im Französischen* (Meyer). — C. 441, Tobler, *Das Luch des Uguçon da Baodhe* (Mussafia). — C. 442, Monaci, *Sui Primordj della scuola poetica Siciliana* (Gaspary : la très ingénieuse hypothèse de Monaci aurait besoin de preuves).

12. Décembre. C. 457, Voigt, *Ysengrinus* (Weinhold). — C. 458, Kinzel, *Lamprechts Alexander* (Piper). — C. 472, Grünwald, *Das Altfranzösische in Raschis Bibelcommentar* (Meyer : publication qu'on peut regarder comme non avenue). — C. 475, Foerster, *Das Rolandslied von Châteauroux und Venedig VII* (Bartsch). — C. 476, Le Coultre, *Contes dévots tirés de la vie des anciens Pères* (Schwan). — C. 477, Tegnér, *Normæn eller Danskar i Normandie?* (Vising : cet excellent opuscule résout définitivement, par des procédés philologiques, une question historique longtemps débattue, et prouve que les hommes du Nord établis en Normandie étaient des Danois et non des Norvégiens). — C. 478, Leroux, Molinier et Thomas, *Documents concernant la Marche et le Limousin*, I (Neumann). — C. 479, Dante, *Il canzoniere* col commento di Serafini (Gaspary : publication posthume et superflue). — C. 481, Dante, *La Vita nuova*, éd. Fioretto (Wiese). G. P.

IV. — GIORNALE STORICO DELLA LITTERATURA ITALIANA, fasc. n° 7 (2e année, t. III, 1884). — P. 1-26, P. Rajna, *Intorno al cosidetto* Dialogus Creaturarum

ed al suo autore (premier article). Cet article commence par une critique justement sévère de l'édition que M. Græsse a récemment publiée à Stuttgart du *Dialogus creaturarum* de « Nicolaus Pergamenus »[1]. M. Græsse s'est uniquement servi des anciennes éditions : il n'a consulté aucun des manuscrits qui sont relativement nombreux, et dont l'examen a fourni à M. Rajna plusieurs notions intéressantes, par exemple que le titre de l'ouvrage doit être non pas *Dialogus creaturarum*, mais *De contemptu sublimitatis;* que le prologue des anciennes éditions a dû être ajouté par le premier éditeur, car il manque dans les manuscrits ; qu'il y a deux rédactions, dont l'une est beaucoup plus longue que l'autre, les différences consistant essentiellement dans le développement donné aux moralités. M. R. fait voir que le texte le plus long est une amplification du plus court. A la suite de son mémoire, M. R. publie le vrai prologue de l'ouvrage, qui manque aux anciennes éditions et par suite à Græsse, et quelques contes de la rédaction amplifiée qui n'existent pas dans le texte primitif. Nous remarquons en passant que la version de l'*asinus vulgi* (le meunier, son fils et l'âne de La Fontaine), que cite M. R. p. 23, diffère à la fois du texte, fort écourté, que M. Gœdeke a cité (*Orient und Occident*, I, 537) comme étant de Jacques de Vitri, et de celui que Wright (*Latin Stories*, n° 144) a tiré de Bromyard; elle est en revanche tout à fait identique au texte qu'offre une compilation dont il y a à Tours un manuscrit du xve siècle (n° 470; voir Dorange, *Catal. des mss. de Tours*, p. 253). Par contre l'histoire de la femme qui trouve la mort dans son four, où elle était entrée malgré la défense de son mari, est contée dans les mêmes termes par Jacques de Vitri (Bibl. nat. lat. 17509, fol. 138 *d*). — Variétés. P. 66-73, A. Graf, *Sopra la novella 26ª del* Pecorone. — Comptes rendus. P. 91, A. Thomas, *Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie* (R. Renier); article justement favorable; critiques légères qui ne modifient sur aucun point important les résultats obtenus par M. Thomas. Je conteste absolument l'assertion de M. Renier disant (p. 96) qu'il est encore permis d'hésiter entre *Escas* (Catalogne) et *Sescas* (Saint-Martin-de-Sescas, Gironde), comme lieu d'origine du troubadour que je persiste à appeler Amanieu de *Sescas*. Non seulement « Amanieu *des Escas* » présente une forme (*des*) difficilement explicable, mais 1° le manuscrit porte constamment *de Sescas* et non *des Escas;* 2° le nom même d'Amanieu indique une origine gasconne, ce qui exclut *Escas* qui est en Catalogne. En fait on trouve un Gascon « Amanieu de *Sescars* », dans un document de 1294 (*Rom.*, I, 384). *Sescars* est même la véritable forme du nom de notre poète, qui fait rimer son propre nom avec l'adjectif *escars* dans son *ensenhamen* (voy. Bartsch, *Lesebuch*, p. 140, v. 71-2). — P. 104-28, Ad. Bartoli, *Storia della litteratura italiana*, tomes V et VII (R. Renier, compte rendu élogieux de ces deux volumes consacrés l'un à Dante, l'autre à Pétrarque). — P. 138, Bulletin bibliographique. — P. 158, Chronique.

---

1. Plusieurs exemples de la négligence de M. Græsse avaient déjà été signalés par M. Crane dans son mémoire intitulé : *Mediæval Sermon-books and stories* (voir *Rom.* XII, 416).

N° 8. — P. 161, F. Casini, *Sopra alcuni manoscritti di rime del secolo XIII* (premier article), décrit en détail huit chansonniers italiens du XIVe au XVIe siècle et traite les questions qui se rattachent à leurs origines et à leurs rapports. — P. 192, P. Papa, *Conti di antichi cavalieri*. Réimpression diplomatique de l'unique manuscrit connu de ces contes, publiés une première fois par Fanfani. Je note en passant que j'ai trouvé l'origine de quelques-uns de ces contes; je la ferai connaître prochainement. — Variétés. P. 218, P. Merlo, *Sull' autore del Donato, provenzale*. M. Merlo présente quelques observations sur les opinions récemment émises sur ce sujet par M. d'Ovidio (voy. *Rom.*, XIII, 468), et propose, avec une réserve très justifiée, de changer le *cujus Ugo nominor*, du manuscrit de Florence en *Faidit ego nominor;* subsidiairement il suppose, malgré la leçon *Ugo Faiditus* du manuscrit de l'Ambroisienne, que l'auteur du Donat est le troubadour *Gancelm Faidit*. Il était écrit que ce malheureux *Ugo Faiditus* ne pourrait pas conserver son nom. M. Grœber admet *Ugo*, mais il change *Faiditus* en *Santcircus*, ce qui lui paraît vouloir dire « Saint Cirq »; M. Merlo au contraire garde *Faiditus*, mais *Ugo* doit céder la place à Gancelm! Ces vaines discussions ne peuvent mener à aucun résultat. — P. 222, L. Gentile, *Rime inedite d'Iacopo da Montepulciano e d'altri a lui*. — P. 231-40, R. Renier, *Contributo alla storia dell' Ebreo errante in Italia*. Complète les recherches publiées ici même (X, 213, et XII, 112) par M. d'Ancona. — Comptes rendus. P. 248, L. Morandi, *Origine della lingua italiana* (Fr. Novati). — P. 253, U. Balzani, *Le cronache italiane del medio evo* (C. Cipolla). — A. d'Ancona, *Studj sulla litteratura italiana de' primi secoli* (A. Graf). — P. 264-8, A. Thomas, *De Joannis de Monsterolio vita et operibus* (Fr. Novati). — P. 276, Bulletin bibliographique. Nous citerons des articles d'une certaine étendue sur les livres suivants : T. Concari, *Di alcune osservazioni del Witte e del Boehmer sulla* Monarchia *di Dante;* [L. Frati], *Miscellanea Dantesca;* T. Casini, *Sulle forme metriche italiane;* E. Ebering, *Bibliographischer Anzeiger f. romanischen Sprachen u. Literaturen*. — P. 298, dépouillement des périodiques. Notons, p. 320-1, d'utiles corrections au *Recueil d'exemples en ancien italien* publié ici même (XIII, 27 et suiv.) par M. Ulrich. — P. 329, chronique.

N° 9. — P. 386. Variétés. P. Merlo, *Sull' età di Gaucelm Faidit*. M. Merlo ayant conjecturé (voir ci-dessus) que Gaucelm Faidit pouvait être l'auteur du Donat provençal, s'efforce de démontrer, à l'encontre de M. Robert Meyer (*Das Leben des Trobadors Gaucelm Faidit*, Heidelberg, 1876), que ce troubadour a pu, selon l'opinion jadis exprimée par Diez, composer jusqu'à une époque avancée du XIIIe siècle; il suppose que le marquis de Montferrat qui protégea Gaucelm Faidit fut Boniface III (1225-1253) et non Boniface II (1192-1207). — P. 401, A. Graf, *Di un codice Riccardiano di leggende volgari*. — P. 415, d'Ancona et Novato, *Notarelle dantesche*, à propos de la publication récente de M. Zingarelli : *Parole e forme della D. C. aliene dal dialetto fiorentino*, qui forme le premier fascicule des *Studj di Filologia romanza* publiés sous la direction de M. E. Monaci. — P. 422, V. Crescini, *lucia non Lucia*, sur un vers de l'*Amorosa visione* où il faut *lucia*, verbe, et non *Lucia*, nom propre. — Comptes rendus. P. 424-31, G. Kœrting, *Die Anfœnge d. Renaissance litteratur in Italien*, I (R. Renier; favorable). — P. 456, Bulletin bibliographique. Citons les articles

sur L. Cappelletti, *Storia della letteratura italiana* (mauvais), Tobler, *Das Buch von Ugucon da Laodho* et *Die Berliner Handschrift des Huon d'Auvergne*. — P. 472, Chronique.

F. M.

V. — Archiv fur lateinische Lexikographie, t. I. — P. 539-557, Grœber, *Vulgärlateinische Substrate romanischer Wörter* (suite). Ce second article (voy. *Rom.* XIII, 472) comprend la lettre C. Signalons au mot costumen l'essai d'explication de *-ume* = udinem. Le fr. *cousin* ne peut venir de culicinum, qui ferait *coucin* ou *coissin*; le mot apparaît au XVIe siècle seulement sous la forme *cusin* (voy. Littré), qui doit être la bonne.

G. P.

VI. — Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLIV (1883). — P. 1-11, Hauréau, *Un poème inédit de Pierre Riga*, intéressant en ce qu'il se rapporte aux différends entre Louis VII et Henri II. — P. 12-25, N. de Wailly, *Addition au mémoire sur la langue de Joinville*; M. de W. a voulu établir par des faits qu'il n'aurait pu sans arbitraire uniformiser dans son édition de Joinville l'orthographe intérieure des mots, comme il a fait celle des désinences; je puis lui répondre qu'au lieu de son arbitraire, qui aurait été dirigé par des motifs raisonnés, il a suivi celui d'un copiste postérieur à Joinville et dont il a lui-même démontré la négligence et le peu d'autorité. Pour prouver que les chartes de Joinville ne pouvaient lui servir de règle, il montre que les mêmes mots, dans une seule et même charte, sont souvent écrits de différentes manières, et la liste qu'il donne de ces contradictions, faite avec le soin que l'on connaît, est en tout cas précieuse. — P. 58-71, Omont, *Interrogationes de fide catholica* (*Joca Monachorum*). Sous ce titre, M. O. publie d'après un manuscrit d'Autun du IXe siècle : 1° une nouvelle version, assez divergente, des *Joca Monachorum* imprimés dans notre tome I (le n° 44 doit être divisé en deux : la réponse à la première question se termine après *Jona*, et une nouvelle question va de *Qui* à *tetigit*); 2° d'après un manuscrit provenant de Silos, du IXe siècle, un questionnaire beaucoup plus long et qui présente de l'intérêt à divers points de vue (au n° 6 *sabbatos* est pour *salbator*; 64, deux points après *vadit*; 90, les mots *mammas et ubera* appartiennent à la question et non à la réponse); 3° quatorze autres questions tirées du même manuscrit (la dernière doit se diviser en deux, dont la seconde commence à *Ubi* et finit à *consorcinus*). — P. 202-224, L. Delisle, *Les manuscrits du comte d'Ashburnham*. — P. 265-283, A. Castan, *Les chroniques de Burgos traduites pour Charles V en partie retrouvées*. On savait par le catalogue des livres de Charles V que Jean Golein avait traduit pour lui les chroniques dites de Burgos, œuvre de Gonsalvo de Hinojosa, évêque de Burgos, mais l'exemplaire royal a péri[1]; M. C. décrit le second volume, seul existant,

1. [C'est à vérifier. En tout cas il existe actuellement deux exemplaires des *Chroniques de Burgos* indépendamment de celui qu'a décrit M. Castan, l'un et l'autre au Musée britannique. Le premier, Old Royal, 19. E. VI, sommairement

d'une copie conservée à Besançon, qu'il juge un peu postérieure au temps de Charles V. Il établit que Jean Golein a dû faire sa version entre 1370 et 1373. Quant aux « chroniques de Burgos », c'est une compilation d'histoire universelle, où rien ne paraît original, pas même le passage que cite M. C. comme inspiré par le patriotisme espagnol de l'auteur, et qu'il a copié comme le reste; peut-être cependant son livre, qui s'arrête à l'année même où il mourut (1327), contient-il quelques renseignements utiles sur l'époque contemporaine; il est inédit en latin, et au besoin la version française peut le remplacer. — P. 284-300, P. Marchegay, *Douze chartes originales et inédites en langue vulgaire du centre et de l'ouest de la France* (1238-1299); ces chartes sont tirées des riches archives du duc de La Trémoïlle. — Ouvrages analysés : Constans, *Le livre de l'épervier* (Raynaud, p. 84); Gay, *Glossaire archéologique du moyen âge* (de Curzon, p. 359); Michel, *Le prince Noir, poème du héraut d'armes Chandos* (Luce, p. 508); Vising, *Etude sur le dialecte anglo-normand* (Couraye du Parc, p. 526).

G. P.

VII. — Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'île de France. 9e année, 1882. — P. 77-80, J. Pichon, *Une représentation théâtrale dans un village de Brie au XVIe siècle*. Etat de hardes louées à un fripier pour la représentation de la *Vendition de Joseph* à Annet (arr. de Meaux) en 1560. Pour d'autres représentations du même drame, voy. *Mistère du viel testament*, II, xlvj, Petit de Julleville, *Les Mystères*, II, 139, 161, 174. — P. 133-44, G. Raynaud, *Jean Moniot de Paris, trouvère du XIIIe siècle*; voy. *Romania*, XII, 144.

10e année, 1883. — P. 26-8. P. Meyer, *Paris sans pair*, reproduction d'un article de la *Romania*, XI, 579. — P. 165-74, H. Stein, *Inventaire du mobilier de Me Guillaume as Feives*; en latin. Il eût été à propos de numéroter les articles. Remarquons, à propos d'une note de la page 168, que le *Dictionnaire* de Jean de Garlande est de la première moitié du XIIIe siècle, et non de la fin.

11e année, 1884. P. 130-1. Communication par M. Omont, au nom de M. Meyer, d'une ballade du XVe siècle (tirée d'un ms. Bibl. nat. fr. 1356) ayant pour refrain *Paris sans per, invincible sentence*.

---

décrit par Casley, p. 300 de son Catalogue, est un fort bel exemplaire parfaitement complet. Ayant cru remarquer au dernier feuillet les traces d'une inscription grattée, commençant par un *C*, j'obtins de l'administration du Musée qu'on voulût bien faire revivre l'écriture. On vit alors apparaître ces mots : *Ce livre est au duc de Berry* Jehan. Par l'incipit du second feuillet (*car elles furent composées*) j'ai vérifié que c'était le no 254 de l'inventaire de la librairie du duc de Berry (Delisle, *Cabinet des manuscrits*, III, 191). D'après l'inventaire, il avait été acquis en 1407 par le duc pour le prix de 160 écus d'or. — Le second est le manuscrit Cottonien Otto C. IV, que M. Castan signale p. 266, d'après le P. Lelong, comme ayant péri dans l'incendie de 1731. Mais en réalité il en reste encore deux cent quatre-vingt-cinq feuillets plus ou moins endommagés. — P. M.]

VIII. — NUOVA ANTOLOGIA. 1884 (t. XLVI), 15 août. — Monaci, *Sui primordi della scuola poetica siciliana da Bologna a Palermo*. La remarquable étude de M. M. jette un jour nouveau sur cette question tant débattue. Il soutient que c'est Bologne et non Palerme qui dut être le berceau de la première école lyrique italienne, imitée des Provençaux, et que le centre de cette école fut plus tard seulement transporté par Frédéric II en Sicile, ce qui lui valut le nom de « sicilienne. » Ainsi s'expliquerait la langue des principales productions de cette école, dans laquelle on n'a pu jusqu'à présent ni trouver du pur sicilien, ni expliquer l'admission de nombreuses formes septentrionales. La thèse de M. M. donnera lieu sans doute à de nouvelles controverses; nous devons dire qu'elle nous paraît bien vraisemblable, et les arguments dont l'auteur l'appuie montrent autant de sagacité que d'érudition.

IX. — REVUE CRITIQUE, octobre-décembre 1884. — Art. 170, Foerster et Koschwitz, *Altfranzösisches Uebungsbuch*, I (A. Darmesteter). — 176, Godefroy, *Dictionnaire de l'ancien français*, lettre E (A. Jacques). — 181, Vitu, *Le Jargon du* XVe *siècle* (Ψ.). — 184, Cuervo, *Diccionario de construccion y régimen de la lengua castellana* (Morel-Fatio : ouvrage de premier mérite). — 191, Constans, *Chrestomathie de l'ancien français* (A. Darmesteter, peu favorable). — 196, Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, p. p. Fabre (A. Darmesteter). — 216. Rajna, *Le Origini dell' epopea francese* (A. Darmesteter : article étendu et important).

X. — JOURNAL DES SAVANTS. — Avril : p. 225-8, Hauréau, *Les filles du diable*. Prend pour point de départ le récit de Giraut le Cambrien (*Spec. Eccles.*, II, XII) et signale diverses rédactions de la même légende en d'anciens sermons, par exemple chez Eudes de Shirton, Jacques de Vitri, Gui d'Evreux, Adam de la Vacherie. — Juillet. P. 100-7. Novati, *Carmina medii ævi* (B. Hauréau : le critique relève dans le texte de ces *carmina* un nombre considérable de fautes contre le sens et contre la mesure qu'il attribue charitablement à l'incorrection des mss. dont s'est servi l'éditeur, mais que ce dernier aurait dû au moins signaler en note, s'il n'était pas en état de les corriger ; cf. *Romania*, XIII, 488). — Août. P. 424-34. H. Gœlzer, *Etude lexicographique et grammaticale sur la latinité de saint Jérôme* (G. Boissier). — Octobre. P. 557-77, A. Graf, *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo* (G. Paris). — Décembre. P. 630-86, Hervieu, *Les Fabulistes latins depuis le siècle d'Auguste*, premier article (G. Paris).

CHRONIQUE.

M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob), conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal, est mort à Paris le 16 octobre dernier. Bien que, surtout dans les dernières années de sa vie, il se soit occupé principalement du XVIIe siècle et du XVIIIe, il a rendu d'incontestables services à nos études en popularisant, par des éditions qui ont surtout le mérite du bon marché, nos principaux auteurs du XVe siècle et du XVIe. Nous citerons ses éditions de Villon, dans la *Bibliothèque elzévirienne* de Jannet (1854), des *Vaux de Vire d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx* (1858), de *Farces, soties et moralités du* XVe *siècle* (1859), ces deux derniers ouvrages dans la *Bibliothèque gauloise*, de Delahays, dont il fut le fondateur et le directeur. Nous avons eu occasion d'examiner ici-même (VIII, 450) l'une des plus récentes publications de M. P. Lacroix.

— Nous aurions dû mentionner dans notre dernier cahier la haute distinction dont le livre de M. Pio Rajna, *Le Origini dell' epopea francese*, a été l'objet. Le comité directeur de la fondation Diez lui a décerné pour la première fois, en juin 1884, le prix de cette fondation, composé des arrérages de quatre années. Les membres du comité sont MM. Tobler, président, Ascoli, Ebert, Mommsen, Mussafia, Paris, Waitz.

— La Société des anciens textes français a mis récemment en distribution deux volumes destinés à l'exercice 1883 : le tome VII des *Miracles de Nostre Dame*, avec lequel se termine le texte de ce précieux recueil, et le *Dit de la panthère d'amours*, par NICOLE DE MARGIVAL, poème des dernières années du XIIIe siècle, publié d'après les deux mss. connus (Paris et Saint-Pétersbourg), par M. H.-A. Todd. M. Bonnardot, selon la mission qui lui a été confiée par la Société, s'occupe activement de rédiger le glossaire qui doit faire suite à la publication des Miracles de Notre-Dame. L'une des prochaines publications sera celle des œuvres poétiques de Philippe de Beaumanoir, par M. H. Suchier.

— Le prochain volume (t. XIX) de la nouvelle édition de l'*Encyclopædia Britannica* contiendra deux articles *Provençal language* et *Provençal literature*, par M. P. Meyer.

— Nous exprimions, il y a onze ans (*Romania*, III, 115), le regret que la Société archéologique de Montpellier n'eût pas donné suite au projet qu'elle avait jadis formé de mettre au jour dans son intégrité le cartulaire seigneurial de

Montpellier, connu sous le nom de *Mémorial des Nobles*. En effet, la publication, limitée aux actes en langue vulgaire, entreprise dans la *Revue des langues romanes*, par M. Montel, n'était nullement de nature à donner satisfaction aux besoins de l'érudition. Aussi sommes-nous heureux d'annoncer que ce projet, longtemps abandonné, vient de recevoir un commencement d'exécution. Nous avons sous les yeux le premier fascicule du LIBER INSTRUMENTORUM MEMORIALIUM, *Cartulaire des Guillems de Montpellier, publié d'après le ms. original par la Société archéologique de Montpellier* (Montpellier, Martel, 1884, in-4). Le nom de l'éditeur, M. Germain, de l'Institut, connu par ses nombreux et excellents travaux sur l'histoire de Montpellier, garantit la bonne exécution de l'œuvre.

— On annonce une nouvelle édition des poésies de Bonvesin da Riva, par MM. Mussafia et Monaci.

— M. Freymond a été nommé professeur extraordinaire de philologie romane à Heidelberg.

— M. Thurneysen a été nommé professeur extraordinaire de philologie romane à Jena.

— M. H. Koerting s'est habilité pour la philologie romane à l'Université de Leipzig.

— M. Schwan s'est habilité pour la philologie romane à l'Université de Berlin.

— L'Université de Cambridge s'est attaché M. Braunholtz comme « lecturer » pour la philologie romane.

— M. Behrens, l'auteur d'un très bon travail sur la substitution inorganique des sons dans le thème verbal en francais (voy. *Rom.*, XII, 122), vient de s'habiliter pour la philologie romane à l'Université de Greifswald.

— M. Wolfram Zingerle s'est habilité comme *Privat-docent* pour la philologie romane à l'Université de Vienne.

— Livres adressés à la *Romania* :

Cartulaire des Templiers du Puy-en-Velay, publié par Augustin CHASSAING. Paris, Champion, 1882. In-8°, xxxvj-96 pages. (Tirage à part des *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce* du Puy, t. XXXIII.) — Cartulaire factice formé à l'aide d'originaux et d'anciennes copies appartenant à diverses archives. La plus ancienne pièce est de 1170 environ, la plus récente de 1291. Il y a en tout 44 documents. La publication est faite avec beaucoup de soin ; elle est accompagnée d'une introduction nourrie de faits, d'analyses sommaires et d'une bonne table. C'est l'œuvre d'un érudit qui connaît à fond son sujet. Quelques pièces, et des plus anciennes, sont en langue vulgaire, et bien que fort courtes et d'une rédaction peu variée, ne laissent pas de fournir à la philologie quelques données intéressantes. Notons-y l'emploi de la forme *enz*, *ens* (pièces 1, 18, 22), cas sujet de l'article « honorable » comme disent les *Leys d'amors*. M. A. Thomas a signalé cette forme (*Romania*, XII, 587) dans la charte de Saint-Bonnet-le-Château. On la trouve encore dans le *Mémorial des Nobles* de Montpellier (*Revue des l. rom.* IV, 489, 491) et dans le cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue, pièces

[illegible] à ce sujet, par ex. pièce 23 : « Noscant [illegible] Bras e ma moiller ... donam ... » il [illegible]

[illegible] von K. Kinzel. Halle, Buchhandlung d. [illegible] — Cette édition donne en regard l'un [illegible] de Vorau et celui du ms., brûlé le 24 août [illegible] de l'éditeur, en ce qui concerne la repro- [illegible] et l'annotation philologique qu'il y a jointe, [illegible] notre appréciation. Nous ne pouvons nous occuper [illegible] où M. Kinzel compare l'œuvre de Lamprecht à [illegible] soit au [illegible] fragment provençal de la Laurentienne (Alberic), de nota- [illegible] et le texte entier de l'*Iter ad paradisum*. Dans [illegible] de ces différents ouvrages et de leur rapport avec [illegible] Nous devons dire que cette partie du travail de M. K. laisse [illegible] et pour l'information, et pour la méthode. M. K. n'a [illegible] de la rédaction d'Alexandre en vers décasyllabiques [illegible] et de Venise), qui peut en quelques endroits suppléer à [illegible] par ex. pour les vers 365-80 du ms. de Vorau); pour- [illegible] en vers décasyllabiques est bien connue; cf. *Revue critique*, [illegible] Son texte de l'*Historia de prœliis* est mauvais, tant parce [illegible] nécessaires lui ont fait défaut, que parce qu'il n'a pas su [illegible] usage des mss. et éditions auxquels il avait accès; nous ne pou- [illegible] que renvoyer aux observations faites ici-même (XIII, 435) [illegible] dissertation de M. K. sur l'*Historia*. Les extraits, assez arbi- [illegible] choisis, que M. K. donne de cet ouvrage, sont encombrés de [illegible] superflues (il en est qui sont purement graphiques!) qui trou- [illegible] la lecture, et de citations grecques dont l'utilité est fort contestable. [illegible] *ad paradisum*, M. R. n'ajoute rien à ce qu'on savait par la publi- [illegible] de M. Zacher qui remonte à 1859. Cependant d'intéressantes décou- [illegible] ont été faites sur ce sujet dans ces dernières années. En somme, [illegible] générale de cette édition est louable, l'exécution est bien imparfaite.

[illegible] *romanischen Handschriften*, von Adolf Mussafia. I. *Ein altneapolitanisches Regimen sanitatis*. Wien, Gerold, 1884, 8°, 124 p. (extrait des [illegible] de l'Académie impériale). — Edition d'un texte napolitain du [illegible] siècle, avec un commentaire grammatical d'autant plus précieux que les anciens monuments dialectaux du sud de l'Italie ont été jusqu'à [illegible] à peine étudiés.

[illegible] *der nederlandsche Letterkunde* door Dr W. J. A. Jonckbloet. Derde, geheel omgewerkte uitgave. Erste Deel. Groningen, Wolters, 1884, 8°, [illegible]-436 p. — L'histoire de la littérature néerlandaise au moyen âge est trop intimement mêlée à la nôtre pour que la nouvelle édition du livre bien connu de M. Jonckbloet n'intéresse pas la *Romania*. L'éminent auteur a profondément retravaillé l'œuvre qu'il publie pour la troisième fois, et qu'il avait d'abord présentée sous une forme beaucoup plus ample dans sa grande *Histoire de la littérature néerlandaise au moyen âge*, qu'il n'a malheureusement

pas republiée depuis quarante ans. Les idées de M. Jonckbloet se sont modifiées sur bien des points; il en est encore plus d'un où nous ne sommes pas d'accord avec lui, et nous aurons l'occasion de revenir sur son œuvre. Nous ne voulons aujourd'hui que rendre hommage à ce labeur si persévérant, dont la longueur et l'érudition ne nuisent en rien à la largeur des idées de l'auteur et à la vivacité de son exposition.

La Chaire de français dans une université néerlandaise. Discours prononcé le 29 septembre 1884, à l'occasion de son installation comme professeur ordinaire à la Faculté des Lettres de l'université de Groningue, par A. G. Van Hamel, docteur en théologie, élève diplômé de l'Ecole pratique des hautes études de Paris. Groningue, Wolters, 1884, in-8, 42 p. — En prenant possession de la chaire qu'il inaugure à l'Université de Groningue, M. Van Hamel a prononcé un discours extrêmement brillant, et qui a obtenu le plus vif succès. L'auteur y passe rapidement en revue la langue et la littérature française dans tout leur développement depuis leur origine jusqu'à nos jours; il le fait avec une connaissance réelle, avec une chaleur de sympathie qui ne peut que nous toucher, et avec une véritable éloquence, d'autant plus frappante qu'elle s'exprime en français, et que M. Van Hamel, qui célèbre les ressources infinies qu'offre le français à qui sait le manier, les possède et les met en œuvre avec une aisance que plus d'un Français peut lui envier. Il trace aussi un tableau sommaire des études de langue et de littérature françaises dans les Pays-Bas, réfute avec raison le jugement trop sévère qu'en a porté M. Kœrting, et montre ces études, notamment celles qui concernent la période du moyen âge, florissantes aujourd'hui dans toute l'Europe. Nous ne doutons pas que le nouvel enseignement que Groningue a l'honneur d'introduire en Hollande n'y réussisse pleinement entre de si bonnes mains : M. Van Hamel a en effet, au même degré, ce qui se trouve si rarement réuni, l'érudition et le talent, une solide préparation philologique et un esprit extrêmement littéraire ; il aime notre langue et notre littérature dans toutes leurs manifestations, et il saura les faire aimer.

Die Wortstellung im altfranzösischen direkten Fragesatze, von Alfred Schulze (dissert. de Berlin). 1884, Braunschweig, Westermann, in-8, 34 p. — Le complément de cette dissertation a paru dans le t. LXXI de l'*Archiv* de Herrig. L'auteur est un disciple de M. Tobler, dont on reconnaît l'excellente méthode dans cette dissertation ; elle vient s'ajouter utilement aux nombreuses recherches faites en Allemagne depuis quelque temps sur l'ordre des mots en ancien français.

Rolandsagan till sin historiska kærna och poetiska omklædnad, af Theodor Hagberg. 1884, Upsala, Almqvist, in-12, 143 p. — Cette étude, qui touche les points les plus divers et les plus éloignés de l'histoire poétique de Rolland, se lit avec agrément, et est d'ailleurs destinée au grand public plutôt qu'aux érudits. Nous signalerons les remarques de M. H. sur l'influence scandinave qui se décèle d'après lui dans la *Chanson de Rolland*. Quelques laisses de notre vieux poème sont ici traduites en suédois ; c'est, croyons-nous, le premier essai de ce genre. Il faut que M. H. se serve d'une édition bien ar-

riérée pour faire encore monter Olivier (p. 24) sur un arbre et non sur une montagne.

Joan HADEJDE. *Gramatica limbeĭ române.* Fonetica, etimologiea, sintaxa şi istoriea limbeĭ, pentru clasele liceale, după lucrările luĭ Diez, Ciparîu, Hâjdău, Lambrior, etc. 1884, Iaşi, Popovic, in-8, II-240 p. — Ce travail, dont le titre indique bien le caractère et le but, nous paraît très louable ; l'auteur expose clairement et sans prétention les résultats acquis jusqu'à présent à la philologie roumaine. Il n'a pas échappé naturellement aux inconvénients qui résultent forcément, pour un vulgarisateur, des lacunes et des contradictions qui se trouvent encore en trop grand nombre dans les recherches et les théories des maîtres qu'il suit ; mais son livre même aidera à en remarquer et à en faire disparaître plus d'une. La partie historique est traitée avec une grande sagesse. On peut reprocher à l'auteur de laisser presque absolument de côté l'élément slave du roumain. Une omission moins grave, mais bien gênante, est celle des tables ; cette grammaire n'en contient d'aucune espèce.

Studiu asupra genului elementelor latine in romăneşte în comparaţie cu celelalte limbi romanice de Eduard GRUBER. Jassy, typogr. des ouvriers roumains associés, 1884, in-8, 35 p. — Cette étude, qui n'est pas fort approfondie, donne des listes utiles et montre une fois de plus combien le latin vulgaire présentait déjà de traits qui se retrouvent dans les langues romanes. L'auteur n'a pas connu le travail de M. W. Meyer sur le neutre, qui lui aurait été profitable.

Etude sur les analogies linguistiques du roumain et du provençal, par F. VIDAL. Aix, 1885 (extrait des Mémoires de l'Académie d'Aix), in-8, 29 p. — L'auteur de ce petit travail d'amateur, plein de bonnes intentions sinon de résultats, incline à croire, comme conclusion de ses rapprochements « que les conquérants de la Dacie, sous la conduite de l'immortel Romain qui a laissé partout l'empreinte de ses pas sur cette terre, étaient, en grande partie, des légionnaires appartenant à la Narbonnaise. »

I due primi libri di Merlino ristampati secondo la rarissima edizione del 1480 per cura di Giacomo ULRICH. Bologna, Romagnoli, 1884, in-12, VI-360 p. — Ces deux livres, réimprimés par M. Ulrich, représentent fidèlement la partie ancienne du *Merlin*, celle qui est la mise en prose du poème, perdu presque entièrement, de Robert de Boron. M. Ulrich ne nous dit pas s'il compte imprimer également la suite. Par une inadvertance sur laquelle il a lui-même appelé notre attention, il a donné comme le nom du traducteur (lequel travaillait en 1379) le nom (*messer Zorzi*) d'un ancien possesseur du manuscrit sur lequel fut faite en 1480 l'édition de Venise.

Encyclopaedie und Methodologie der Romanischen Philologie..... von Gustav KOERTING. Zweiter Theil. Die Encyklopaedie der Romanischen Gesammtphilologie. Henninger, 1884, in-8, XVIII-505 p. — Nous apprécierons cet ouvrage considérable quand la troisième partie, qui est annoncée comme devant paraître incessamment, aura été publiée.

Bibliographie des chansonniers français des XIIIe *et* XIVe *siècles*, comprenant la description de tous les manuscrits, la table des chansons classées par ordre alphabétique de rimes et la liste des trouvères, par Gaston RAYNAUD. Paris,

Vieweg, 1884, in-8, 2 vol., XIII-252 et XVIII-246 p. — Le premier volume contient la table de tous les chansonniers connus de l'auteur, pris un par un. On n'y voit figurer aucun ms. de quelque importance qui n'eût déjà été décrit avec le même détail. Toutefois il est commode d'avoir réuni en un volume ce qu'on n'avait que dispersé dans le *Catalogue des mss. français* de la Bibliothèque nationale, dans les *Archives des Missions*, dans l'*Archiv* de Herrig, etc. Le second volume renferme la table des pièces par ordre de rimes; le classement adopté pour les rimes ne nous paraît pas à l'abri de toute contestation. Somme toute, ce travail rendra des services, bien qu'il ne soit pas aussi complet qu'il aurait pu l'être et qu'il s'y trouve d'assez nombreuses erreurs de détail.

Lucien DECOMBE. *Chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Vilaine*. Rennes, Caillière, 1884, in-18; XXVIII-402 p. (plus musique). — Agréable et précieux recueil.

Etude sur la flexion dans le Voyage de S. Brandan, *poème anglo-normand du* XII*e siècle*, par A. BREKKE. Paris, Vieweg, 1885, in-8, 80 p. — Ce travail d'un jeune philologue norvégien est fort intéressant et témoigne d'une bonne méthode et d'un véritable esprit scientifique.

Une énigme historique. Les Roumains au moyen âge, par A. D. XÉNOPOL Paris, Leroux, 1885, gr. in-8, 238 p. — L'auteur de ce travail fort habilement fait a réuni tous les arguments historiques et philologiques pour démontrer la thèse, chère aux Roumains, de la continuité du latin dans leur pays depuis Trajan jusqu'à nos jours. Malgré beaucoup de science et de talent, M. Xénopol ne nous paraît pas avoir réussi; nous essaierons peut-être de lui répondre dans l'un de nos prochains numéros.

Die historische Entwickelung der Inversion des Subjektes im Französischen und der Gebrauch derselben bei Lafontaine. Von Leon WESPY. Oppeln, Franck, 1884, in-8, 69 p. (dissert. de Jena). — La partie historique de ce travail est peu de chose; la partie statistique semble bien faite.

Vocalismus des Alt- und Neu-Sicilianischen. Von Matthias HULLEN. Rome, Georgi, 1884 (dissert.), in-8, 62 p. — Travail qui, s'il est bien fait, ce que nous n'avons pas le loisir d'examiner présentement, sera fort utile.

Beitrag zur Geschichte des syntaktischen Gebrauchs des Passé défini und des Imparfait im Altfranzösischen. Von Hermann SCHLUTTER. Halle, Karras, 1884, in-8, 50 p. — L'auteur ne commmence ses études qu'avec la fin du XV*e* siècle.

Guglielmo VISCARDI. *Una romanza portoghese* (Dom Beltrão). Genève, Schiza, 1884, in-12, 15 p. — Prévenons nos lecteurs que cette romance est l'œuvre de M. Viscardi et non une production populaire.

Contes dévots tirés de « la Vie des Anciens Pères » publiés par Jules LECOULTRE, professeur à l'Académie de Neuchâtel. Neuchâtel, impr. Attinger, 1884, in-8, 69 p. — Cette jolie publication a été présentée par l'Académie de Neuchâtel à l'Université de Berne à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation. Elle comprend deux contes de la *Vie des Pères*, *Miserere* et *S. Paulin* (n*os* 7 et 33 de notre table, *Rom.*, XIII, 240). Dans la préface, M. Lecoultre donne sur ce recueil et sur les deux contes des renseignements

sommaires. Le texte est établi sur le ms. A, conféré avec G, N et çà et là B et T ; comme on peut le voir par l'article de M. Schwan, ces ressources n'étaient pas suffisantes pour constituer un texte critique. Sans comparer d'autres mss., nous remarquons dans l'édition de M. L. quelques leçons à corriger : I 18 *mue*, l. *nue* (ce doit être la leçon d'A, que M. L. lit *mieſ* ; 36 *descent*, l. *destent* (malgré la note) ; 51 *ne fu*, l. *si fu* (N *se*) ; 105 *la voie*, l. sans doute *la moe* avec N G (*enroe* à la rime est « enroue » et non, comme le dit la note, « conduit, oblige à ») ; 122 *a mordre*, l. *amordre* ; 186 *devant*, l. *d'avent*, ce qui annule la note ; 278 *veritez*, l. *veritels* ; II 83 *entendre*, l. *a rendre* (et corrigez la note sur I 30) ; 93 *tremeur*, le ms. a sans doute *cremeur* ; 216 *sauroit*, l. *savrat* ou *savoit* ; 336 *comme*, l. *com*. Le texte est d'ailleurs généralement bien imprimé, mais la ponctuation laisse beaucoup à désirer. Parmi les *Notes*, les plus intéressantes sont dues à M. Tobler, qui signale notamment un autre exemple d'une locution curieuse et jusqu'ici non expliquée : « Il laisse saint Martin et il prend le saule », pour dire : « Il laisse le bon et prend le pire. » *Escren* II 48 est certainement le fr. mod. « écran » (voy. Littré), bien que le sens de la phrase ne soit pas très clair.

J. Leite de Vasconcellos. *Flores Mirandezas*. Porto, Clavel, 1884, in-18, 40 p. — Poésies en dialecte de Miranda, imprimées phonétiquement, avec des notes phonologiques et un glossaire.

Die Qualität der reinen Vokale im Neufranzösischen. Von Heinrich Harth. Oppeln, Maske, 1884, in-8, 51 p. (diss. de Bonn).

Die Verslehren von Fabri, Du Pont und Sibilet. Ein Beitrag zur ælteren Geschichte der franzœsischen Poetik. Von Heinrich Zschalig. Leipzig, Puohberg, 1884, in-8, 80 p. (diss. de Heidelberg). — Travail consciencieux, assez lourd.

Abfassungszeit und Ueberlieferung des Poème moral. Von Wilhelm Cloetta. Erlangen, Deichert, 1884, in-8, 38 p. (dissert. de Gœttingen). — Première partie d'un travail important dont nous aurons à reparler quand il sera complet.

Beiträge zur französischen Syntax des XVI. Jahrhunderts, von Dr. Selly Græfenberg. Erlangen, Deichert, 1885, in-8, 139 p.

L'Algérie traditionnelle, légendes, contes, chansons, musique, etc., par A. Certeux et H. Carnoy. Tome Ier. Paris, Maisonneuve, 1884, gr. in-8, 290 p. — Ce livre n'a qu'un rapport éloigné à nos études ; mais nous le signalons avec empressement et toute recommandation aux *folk-loristes*.

Le Roman de Renart, publié par Ernest Martin. Deuxième volume. Seconde partie du texte : les branches additionnelles. Strasbourg, Trübner, 1885, in-8, 379 p. — Le texte est maintenant imprimé en entier ; le tome III contiendra les notes et les variantes.

Documents historiques bas-latins, provençaux et français, concernant principalement la Marche et le Poitou, publiés par Alfred Leroux, Emile Molinier et Antoine Thomas. Tome II, 1885. Limoges, Decomtieux, gr. in-8, 380 p.

Anfang und Ursprung der lateinischen und griechischen rythmischen Dichtung. Von Wilhelm Meyer, aus Speyer. München, 1885, in-4, 186 p. (extrait des

Mémoires de l'Académie royale de Bavière). — Nous reviendrons sur cet ouvrage, qui est de première importance ; mais nous devons déclarer par avance qu'il nous est impossible d'en adopter les conclusions.

Questionnaire des croyances, légendes et superstitions de la mer, par Paul SÉBILLOT. Saint-Malo, Haye, 1884, in-24, 20 p.

Malherbes Hiatusverbot und der Hiatus in der neufranzösischen Metrik. Von Th. A. BRAAM. Leipzig, 1884 (dissert.), in-8, 62 p. — Quoique ce travail concerne surtout la période moderne, nous le signalons volontiers, l'histoire de la versification formant une évolution ininterrompue, et l'auteur étudiant son sujet avec la méthode vraiment historique.

Li romans de Claris et Laris, herausgegeben von Dr. Johann ALTON. Tübingen, gedruckt für den litterarischen Verein in Stuttgart, 1884, in-8, 939 p. — Il faut admirer le courage qu'a montré M. Alton, connu jusqu'ici par ses bons travaux sur les dialectes ladins (voy. *Rom.*, X, 319, XI, 630 ; cf. aussi XII, 635), en copiant les 30369 vers que compte dans le manuscrit unique de Paris le roman de *Claris et Laris*, le plus long, le plus récent (1268) et le plus faible de tous les romans de la Table-Ronde. Il n'est pas pour cela sans intérêt, formant une sorte d'encyclopédie de la matière de Bretagne. L'édition de M. Alton est suffisamment correcte ; il y a joint des notes grammaticales qui montrent de la lecture et de la réflexion, une analyse bien faite (et ce n'était pas une tâche aisée), et un glossaire. Cette publication fait honneur à son instruction autant qu'à sa patience.

Folk-Lore, par le comte de PUYMAIGRE, Paris, Perrin, 1885, in-12, VI-366 p. — Recueil d'articles dont plusieurs sont fort intéressants.

Ueber das s vor Consonant im Französischen. Von Wilhelm KŒRITZ. Strasbourg, Bauer, 1884, in-8, 134 p. (dissert.). — Travail fort important pour l'histoire de notre langue, composé de considérations historiques et dialectologiques, puis d'un répertoire, avec des renseignements aussi précis que possible, des mots français anciens et modernes qui présentent l'*s* devant une consonne. Cette étude paraît faite avec soin et intelligence ; elle est bien mal imprimée.

Ueber die Aussprache des provenzalischen A. Von Ferdinand PFUTZNER. Halle, Colbatsky, 1884, in-8, 44 p. (dissert.).

Francesco NOVATI. *L'*Anticerberus *di fra Bongiovanni di Mantova*. Mantova, Segna, 1884, in-8, 66 p. (extrait du vol. I de la *Rivista storica mantovana*). — Le franciscain Bongiovanni de Mantoue (première moitié du XIIIe siècle) et son *Anticerberus*, conservé dans un ms. Chigi, étaient jusqu'ici complètement inconnus. M. Novati donne une analyse et des extraits de ce poème parénétique, qui pour une bonne part est une compilation et presque un centon de passages pris dans des ouvrages antérieurs ; cette circonstance donne au critique l'occasion de montrer sa connaissance étendue de la littérature latine du moyen âge.

Ueber die Anwendung der Tempora perfectae *statt der* Tempora imperfectae actionis *im Altfranzösischen*. Von Theodor ENGWER. Berlin, Mayer et Müller, 1884, in-8, 52 p. (dissertation). — Le sujet de cette intéressante dissertation est indiqué dans les premières lignes : « Il s'agit de déterminer pour l'an-

cien français un usage qui s'appuie sur le latin, qui se présente en ancien français et en provençal, que M. Tobler (*Jahrb.* XV, 249) a signalé aussi en ancien italien, et d'après lequel on emploie le temps de l'action parfaite (parfait, plus-que-parfait, futur antérieur) au lieu des temps de l'action imparfaite (présent, imparfait, futur premier). » Le travail nous a paru bien fait ; on reconnaît la bonne école où a été l'auteur.

Raoul de Houdenc. Eine stilistische Untersuchung über seine Werke und seine Identität mit dens Verfasser des « Messire Gauvain ». Von Otto BOERNER. Leipzig, Fock, 1885, in-8 (dissert.). — M. B. conclut que le Raoul auteur de *Messire Gauvain* et Raoul de Houdenc sont deux personnages différents ; c'était le résultat auquel M. Zingerle était arrivé par l'étude du langage (*Rom.*, X, 319); c'est aussi la conclusion à laquelle je me suis arrêté pour les leçons que je fais présentement au Collège de France sur les romans en vers de la Table Ronde. — G. P.

Französische Grammatik, mit besonderer Berücksichtigung des Lateinischen, von Eduard MÆTZNER. Dritte Auflage. Erste Abtheilung. Berlin, Weidmann, 1884, in-8, 320 p. — Quand cette nouvelle édition sera complète, nous reparlerons de cet ouvrage, dont les solides qualités sont d'ailleurs bien connues.

Ueber Lautphysiologie und deren Bedeutung für den Unterricht Von Dr. Hermann BREYMANN, Professor an der Universitæt München. Oldenbourg, in-8, 1884, 32 p.

Zur Reform des neusprachlichen Unterrichts. Von Hermann BREYMANN und Hermann MOELLER. München, Oldenbourg, in-8, 1884, 48 p.

Französische Elementar-Grammatik für Realschüler, von Hermann BREYMANN. München, Oldenbourg, 1884, in-8, XII-75 p. — Bien que cet ouvrage et les deux précédents sortent du cadre ordinaire de ce recueil, nous les signalons volontiers, comme se rattachant à nos études et comme se rapportant aux vives discussions qui ont lieu aujourd'hui en Allemagne sur l'enseignement des langues vivantes et du français en particulier, enseignement que plusieurs maîtres, et notamment M. Breymann, voudraient voir en contact plus intime avec la science linguistique proprement dite.

Grammaire élémentaire de la vieille langue française, par L. CLÉDAT, professeur de langue et de littérature française du moyen âge à la Faculté des lettres de Lyon. Paris, Garnier, 1885, in-12, VIII-351 p. — Nous reviendrons sur ce livre, dont nous pouvons dire dès à présent qu'il nous semble appelé à rendre des services.

Il Padiglione d'Attila, frammento inedito nel (*sic*) poema italico *Atila flagellum Dei,* composto in francese da Nicolò da Casola, con proemio e note d'Ercole SOLA. In-8, 19 p. (tirage à part de nous ne savons quel recueil). — Nous avons ici, avec un avant-propos bizarrement écrit, 335 vers du poème connu de Nicolas de Casola, accompagnés de notes où les erreurs ne sont pas rares ; dans le texte même, la lecture et surtout la coupe des mots laisse parfois à désirer. M. S. a copié tout le vaste poème de Nicolas, et il espère le publier ; il fera bien de se préparer d'abord par une étude sérieuse de la

langue. Il a ignoré que les 175 premiers vers de son fragment avaient déjà été imprimés par M. Fr. d'Ovidio, en 1871, *per nozze d'Ancona-Nissim*.

Les Œuvres de Jehan Barbafust, qui fut maire d'Abbeville en l'an 1254, publiées pour la première fois par E. PRAROND, son successeur en l'échevinage en l'an 1884. Amiens, impr. Delattre-Lenoel, 1884, petit in-4, IV-28 p. (tiré à cent exemplaires). — Nous signalons cette brochure, dont le titre pourrait tomber sous les yeux de nos lecteurs et les induire en erreur, pour leur dire que les trois poèmes de Jehan Barbafust ne sont que des essais tendant à montrer ce qu'aurait pu être la langue du XIIIe siècle maniée avec les procédés de style du XIXe; ils sortent par conséquent de notre cadre et de notre compétence.

Etudes historiques bretonnes, par Arthur de LA BORDERIE. Première série. Paris, Champion, 1884, in-8, VIII-376 p. — Des huit mémoires que contient ce volume, deux ont de l'intérêt pour l'histoire des origines du cycle breton et par conséquent de la littérature française au moyen âge : *Les véritables prophéties de Merlin* (p. 52-128 ; nous avons apprécié ce travail, publié à part, *Rom.*, XII, 375) ; *Saint Gildas, l'historien des Bretons* (p. 217-372) : ce dernier travail est surtout historique, mais nous devons dire que la méthode et la critique appliquées ici par M. de La B. sont fort différentes de celles qui doivent, à notre avis, être appliquées à l'hagiographie, et que par conséquent les résultats qu'il obtient ne nous paraissent admissibles presque sur aucun point ; cela n'empêche pas que cette longue étude ne contienne beaucoup de renseignements utiles et de remarques intéressantes. Relevons une petite distraction. P. 357, M. de la B. dit que Stevenson a repoussé par de solides arguments l'attribution de la *Vita Gildae* à Caradoc de Lancarvan, « ce qui n'empêche pas d'excellents critiques de reproduire cette erreur. » Et une note qui renvoie au mot « critiques » porte : « Voir M. Gaston Paris, *Etude sur les romans de la Table Ronde*, dans la *Romania*, t. X, p. 490. » Assurément tout lecteur croira d'après cela que j'ai « reproduit cette erreur. » Or on lit à l'endroit cité : « la *Vita Gildae*, mise sous le nom de Caradoc de Lancarvan (vers 1150), mais certainement postérieure. » M. de La B. paraît d'ailleurs avoir plusieurs fois changé d'avis sur cette *Vita*, qui contient l'histoire fantastique du siège mis par Arthur devant « l'Ile de verre » pour reprendre sa femme à son ravisseur Melvas. Il acceptait d'abord tout ce récit comme historique ; plus tard, d'après sa méthode, il en écarte ce qui est visiblement absurde, mais veut en garder le fond : nous avons dit ailleurs ce que nous pensions de cet épisode mythologique (*Rom.*, X, 470 ; XII, 511). — G. P.

Slawo-deutsches und Slawo-Italiänisches, von Hugo SCHUCHARDT. Graz, Leuschner, 1884, gr. in-4, 140 p. — Une partie seulement de ce beau livre — offert à Fr. Miklosich pour son jubilé universitaire, — nous intéresse directement ; mais il est tout entier d'une grande importance pour la linguistique générale, et les idées qui y sont exposées sur les langues mixtes et les « influences ethnographiques » trouveront souvent leur application dans la philologie romane.

Diccionario de construction y régimen de la lengue castellana, par D. Rufino José

CUERVO, Paris, A. Roger et E. Chernoviz, 1884, première livraison, 160 pages in-8. — Nous souhaitons vivement que ce travail excellent, qui témoigne d'un labeur admirable et d'une grande connaissance de la matière, ne tarde pas trop à être terminé. L'ouvrage de M. Cuervo intéresse tous les romanistes, car il contient une partie étymologique et une partie historique, beaucoup d'exemples recueillis dans les textes de toutes les époques. — Nous saisissons cette occasion pour annoncer une troisième édition, augmentée et corrigée, des *Apuntaciones críticas sobre el lenguaje bogotano* (Bogota, 1881). La première a été ici-même (VIII, 620) l'objet d'un compte-rendu.

ERRATA. — P. 11, note 6. Le passage d'Alexandre Neckam relatif à l'amphithéâtre de Lutèce avait été cité, dès 1854, par E. Du Méril, *Poésies inédites du moyen âge*, p. 173-4. — P. 15, au troisième des vers de Lucain, lis. *relabenti*. — P. 27, lignes 9 et 17, lis. « Jean Sarrasin. » C'est par erreur que Michaud appelle ce personnage « Jean-*Pierre* Sarrasin »; voy. *Hist. occid. des Croisades*, II, 568, note *f*. — P. 64. Un ms. apparemment très semblable au ms. Bibl. nat. 24396, contenant notamment la rubrique citée p. 75, a été mis en vente, à Paris, en 1862 ; voy. *Description raisonnée d'une collection choisie d'anciens manuscrits ... réunis par les soins de M. J. Techener*, première partie, 1862, n° 78. Je ne saurais dire où ce ms. se trouve actuellement. P. M.

En rendant compte dans la *Romania*, XIII, 454, de l'édition sévillane des *Dias geniales* de Rodrigo Caro, je n'ai pas indiqué assez nettement que D. Marcelino Menéndez Pelayo n'est pour rien dans cette déplorable affaire. Je déclare aujourd'hui, afin qu'on n'en ignore, que le savant professeur de Madrid n'est responsable que de la biographie de Caro, d'ailleurs excellente, placée en tête du premier volume des œuvres de l'antiquaire andalous. De plus, je reconnais m'être trompé en lui reprochant (p. 447, note 2) d'avoir traduit par Utrera l'expression *antigua ciudad de Bétis*. La *ciudad de Bétis* ou *del Bétis* c'est d'une façon constante dans la littérature espagnole la « ville du Guadalquivir », c'est-à-dire Séville ; mais il est certain que Caro a nommé *Baetis* sa ville natale Utrera : il a écrit un poème latin intitulé *Baetis urbs sive Utricula*. Donc chez lui le mot *Baetis* ou *Bétis* n'a pas le sens qu'il a partout ailleurs. — A. M.-F.

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

Chartres. — Imprimerie DURAND.

BERTA E MILONE. — ORLANDINO.

Qual terzo ed ultimo estratto dal codice Marciano Gall. XIII publico, dopo il *Macaire* e la *Berta de li gran pié*[1], l'episodio di Berta e Milone e di Orlandino. A quanto ne dissero il Rajna nelle sue *Ricerche intorno ai Reali di Francia*, pp. 253-264, e il Paris, *Romania*, II, 363, nulla io ho da aggiungere. Seguii nell' uso dei segni diacritici il metodo tenuto nelle altre due publicazioni; di annotazioni fui molto parco; perchè omai questi testi franco-veneti sono familiari a tutti gli studiosi[2]. Rendo grazie ai miei riveriti amici Ant. Thomas, che ebbe la cortesia di collazionare la mia copia col codice, e Gast. Paris, che mi fu cortese di alcune ottime osservazioni.

A. MUSSAFIA.

Vienna, 3 ottobre 1884.

BERTA E MILONE.

Coment K. tenoit grant corti e tot asenble tota soa baronie.

1 Grant cort manten K. l'inperaor; *fol. 52 a*
Asa' li fo dux, princes e contor,
De tote Françe li fo li almansor,
Naimes le dux si fu ses conseleor;
5 Bernardo de Clermont, ne le fo nul milor,
Davanti li rois porte l'orieflor;
.V. filz oit, Milon fo li menor,
A l'inperer servoit e de noit e de jor,

1. *Romania*, III, 339 e IV, 91.
2. Accettai questa volta anche le rubriche. Si noti che tal volta esse non indicano il contenuto della intera *laisse* cui sono preposte, ma si riferiscono al solo principio, il quale al solito riassume il contenuto della *laisse* antecedente. Tal altra si riferiscono a dirittura a ciò che precede.

Molto fi amés da li baron de la cor,
10 Dame e polçele si le ten a baldor;
Meesma Berta, seror l'inperaor,
En lu mis oit toto li so amor,
Nen poit boir ni mançer, tant li tent in savor;
E la raine c'oit fresco li color
15 Amoit Berte por fe e por amor.

Coment fo grande la cort.

II Grant fu la cort a Paris la cité,
Qe tent K. li maine encoroné;
Bernardo de Clermont oit son fil mené.
Ces fu Milon li saço e li doté,
20 E quel serve a K. volunter e de gré.
Tant avoit Milon en soi gran belté,
Desor tot ren Berta li oit amé;
Si malament ne fo enamoré,
Mançer ni boir non poit a planté
25 Qe in son cor ne le sia sajelé.
Tant fo li fato avant alé
Qe cun quela dame el avoit peçé,
D'ele en prist amor e amisté;
Ne s'en percoit homo de mer né,
30 Ne Belisant qe l'avoit en poesté.
Se li rois l'amoit or ne m'en demandé,
D'ele cuitoit far un gran parenté,
Doner la a rois, a cons o amiré;
Contra d'ele non avoit mal pensé;
35 Mais li amor tanto oit ovré
Qe anbidos oit fraito castité.

---

9 *fi* da *fieri* serve alla formazione del passivo; è presente e passato; qui piuttosto passato.

12 *baldor* è qui usato con significato insolito; « si allietano di lui, lo hanno caro. »

13 *tant li tent savor* [illegible] non è ben chiaro; par che voglia dire: « tanto le piace (le sa buono) Milone, ch'ella ne perde la volontà d'altro cibo o bevanda. »

14 *fe*, cod. *fecte*; lunga.

25 Che cosa potrà significare *sajelé*? A prima vista parrebbe che si riferisca al mangiare e bere, e vorrebbe dire che dalla grande passione d'amore le restano sullo stomaco, non si può digerire. Ma sarebbe invero pensiero troppo triviale. Forse *sajelé* si riferisce a Milone e il verso 25 fa riscontro al v. 13, se è giusta l'interpretazione, che ne abbiamo data: « La fanciulla innamorata non può mangiare e bere quanto le fa bisogno; tanto le sta fisso in cuore il pensiero di Milone. »

30 « Neppure Belisant, moglie di Carlomagno, che aveva Berta in sua custodia, se ne avvede. »

Se li rois li aust ni saplu ni esmé,
Milon fust a dos fors apiçé.
Et ella fust e arsa e brusé. (*fol.* 52 *b*)
40 Tant fu la colsa de jor en jor alé,
Qe cella dame si fo engravidé.
Quant se sent ençinta, tanto fo adolosé
Nen poroit eser plus en soa vivité;
Ela se clama: « Çativa, malaguré,
45 « Cun in mal ora eo fu' encendré!
« Ma mer me fu et arsa e bruxé
« E dos me frer en furent apiçé;
« Or sonto eo ençinta de filz et d'erité:
« Se li rois li soit, cum averò mal ovré!
50 « Por li grant amor que me frer m'a mostré
« Da tota jent eo ne serò laide[n]çé
« E si ne serò onia e vergogné. »
Nen sa qe faire, tanta fo adolé;
54 Plu dolant dame non è al mondo né.

Coment Berta se sent graveda.

III Quant Berta se sent ençinta de l'infant.
En soa vite la no fo plu dolant;
O' vi Milon, si le dis planemant:
« Milon, » fait il, « el nos va malemant;
« Eo compli tot li ves talant
60 « E vu de mi avés fato altretant;
« Se avemo eu çoie, or ne reven in plant;
« E' son ençinta de filla o de infant.
« Se li rois li soit, toti vestri parant
« Ne vos varoit un diner valisant
65 « Qe non siés meso ad un stacon pendant,
« Et eo brusea a li fogo ardant;
« E queste è una colsa si aparisant.
« No se poit çeler por or ni por arçant;
« E con vait la colsa plu avant
70 « Tanto est la colsa plu aparisant,

---

38 « A due forche appiccato. »
44 *çativa, malauguré* potrebbero altresì considerarsi quali complementi predicativi di *se clama*. Il discorso di Berta comincerebbe in tal caso al v. 45.
65 *stacon* = fr. *estache*.

« E se par nul ren s'en percoit Belisant
« A l'imperer le dira mantenant;
« Or qe fara la çativa dolant
« Qe atendea d'avor honor cotant?
« Dexorea serò entro tota la jant
« De moi se scrinira le petit e li grant;
« E questo, saçi ben, Milon, ad esiant,
« Questo sera in molto breve tanp. »
Milon quan l'olde nen fo ma' si dolant,
Par un petit nen mor de mal talant.

dame se sent ençinta e si parole a Million e si li dist li vor.

Quant quela dame oit oldù Milon,
S'el oit dol no s'en mervili nu[l] hon,
Por le mesfato q'el oit fato a Karlon,
Qe plu l'amava qe nul altro baron;
Ne se fioit en altri se en lui non, [*fol.* 52 *c*]
Segnor estoit de tota sa mason.
El plura e plançe, sa man a ses menton,
Qe de le larmes [moile] li aquinton;
Dever la dame el dist sa rason:
« Dame, » dist il, « dites cun la faron;

Coment Milliun parole a la dame.

V « Dama, » dist Milon, « non val nostro plurer,
105 « Qe in dol faire ne se po guaagner.
« Dolent e peçable quando naque de mer!
« Qe je cuitoie honor porcaçer,
« E por ço a la corte si me menò mon per,
« Porqe a foi servise l'inperer;
110 « Et eo li ò fato li major vituper,
« Qe se posa ne dir ne penser:
« Degno son de morte dura e fer
« Plu de nul homo qe ma' nasese de mer. »
« Se avese mesfato ad un sol çivaler,
115 « Encontra lui poria arme bailer;
« Ma questo è tale que no li [è] da parler;
« Qesto è sire de la tera e del mer,
« En tote tere o' e' porò aler
« El me fara prender e liger,
120 « Si cum traites el me fara çuçer. »
Dist la dama: « Non è pais da blasmer
« Qel homo qe poit soa vita alonçer.
« E'vos vojo por amor Deo proier
« Qe questo dol vu lasez ester;
125 « Si se porpensen de la corte sevrer
« E le çamin qe nu deveron pier;
« Forsi da Deo averen qa[l]qe sper.
« Qe n'avera droitament conseler.
« Se nu no poron en cité alberçer,
130 « A le forest averemo ostaler
« E in le bois cun le bestie cunverser;
« No creço pais là ne vegna atrover.
— Deo! » dist Milon, « cun ben savés parler (*fol.* 52 *d*)
« Li ves conseil non è da oblier.

---

106 *naque* è prima persona.
114 « Ad uno che fosse solamente cavaliere. »
116 « Questi (Carlo) è tale che non c'è da pensare a dargli sodisfazione con l'armi alla mano. »
125 « Pensiamo a separarci dalla corte (ad abbandonare la c.) »; un *de* in luogo di due che si seguirebbero immediamente.
127 *sper*; vedi il glossario al *Macaire* e *Berta*, v. 1500.
132 Oppure *a trover* con costruzione italiana.

« Ancor por tenpo, se Deo ne vol aider,
« Ben e onor nu poron reçater.

Coment Millon parole a Berte.

« Dama, » dist Milon, « ne lairò ne vos die :
« Molto è guari qe in Deo se fie ;
« El estoit plen de tote cortexie.
« Non avez oldù qe dist la proficie
« Ço qe fe la Verçen Marie ?
« Qe por paura de Herodes ela foçi vie,
« Portò son fil q'el' avoit norie.
« Se s'en alon, averon qualche remie
« En qua[l]qe bois o en selva ramie. »
Dist la dama : « Ne se vol tarder mie,
« Qe in breve tenpo è nostra desertie. »
Lor ordenent li termen e la die :
Quando un mois fu pasé e conplie,
Berta e Milon si se sont guarnie,
Prendent de cil avoir q'i ont en bailie,
Non portent pani qe fust de gran delie ;
E una soir fo de Paris partie,

De ço q'i ont ont bevu e mançé;
Non oit palafroi ne destrer seçorné,
165 A pe s'en vait durando gran ferté. —
Lason de lor qe mal ont ovré,
De l'inperer e' vojo qe vu saçé :
Quant la novela li estoit aporté,
Cun Milon n'oit via Berta mené,
170 Molto ferament s'en fo amervelé,
Como il avoit fato tel falsité;
En soa çanbra era li plu privé
De nul autre de la soa masné.
S'el oit dol, ora non demandé;
175 Belisant oit queri e demandé
Se de quela colse jamés s'en fose adé.
Dist la dama : « No, por ma lialté;
« Jamais cun le no-l vi a la çelé. »
Adoncha li rois en fo si abosmé
180 Toto quel çorno non a moto parlé, *fol.* 53 *a*)
Mais le dux Naimes si l'a reconforté.
Adoncha li rois a por tot part mandé
A burs et a vile, a caste[l] e a doclé,
Par lor avoir non ait ren lasé;
185 Quando no li trova, si li oit sbanoié,
E un tel bando mandò por le contré :
Çascun de ceus qe li au[r]oit trové
Davant K. li aust apresenté,
Qe grant avoir le seroit doné.
190 Sovra son per fust li rois alé,
Quando dux Naimes li avoit deveé :
« Bon rois, » fait il, « tant ne vos dervé
« Qe Bernardo de Clermont è de gran parenté;

165 *ferté* sembra derivato da *ferus;* « fiere pene ». Così anche al v. 397.
176 « Se ne fosse addata, accorta ».
183 *doclé*; cfr. *Mac.* 2575, *Berta* 736.
184 « Per averli, per impossessarsi di loro. »
190 *son* si riferisce a Milone; « Carlo se la sarebbe presa con Bernardo di Clermont; ma Namo glielo vietò. »
191 *quando* ha valore avversativo; « ma Namo ne lo ritenne »; cf. Berta 1485. Così ai vv. 273, 347, Orlandino vv. 35, 288, 295, 338.
192 Il codice pare avere *deroc;* se s'ha da leggere così, si tratterà di *desreez* (cfr. quanto alla forma *acoroe* v. 418); « non deviate dalla buona regola, non siate disordinato nella vostra condotta », che è quanto dire « non vi lasciate trascinare dalla passione ».

« Non è in França ni dux ni casé,
« Qe non soia ses amigo e privé.
« De ço ch'a fato son fil el n'è gramo et iré;
« Se-l fante n'ait vestra sor amené,
« Nen poit ester en la Cresteneté
« Qe non saça coment averont ovré. »
A molto gran poine li ont reconforté.

oment K. fi sbanoier Milon e Berte de tote Françe.

Lason de K., qi est gramo e dolant;
Nen fo ma' si a tuto son vivant,
Et avec lui estoit Belisant.
E Milon s'en vait por le camin erant,
De noit çamine a la luna lusant,
E tot le çorno s'estoit planemant
Entro le bois e le selve pendant.
La dama estoit ençinta, petit vait avant;
Non estoit use de durer tel achant,
Ela duroit gran poine e tormant,
Por me' ces bois aloit mendigant,
Non albergoit a oster, non gustoit provant,
Pane et eve manuò solemant.

« Se mo avemo dol, ancor seron çoiant. »
225 Et ensi la voit dolçement confortant;
Ma quel conforto si torne a niant,
Qe tanto estoit de l'altro enoiamant (*fol.* 53 *b*
Ne boie ni mançe qe le soia a talant,
E de quel oit molto poveremant.
230 A l'ensir de Provençe en une selve grant
De robaor li trovò plus de trant,
Qe robent le çamin dont va li merçaant,
Tol-ge l'avoir, li diner e li besant,
Pois li oncient, se li ven por talant.
235 Quando virent Milon cun la dama solemant,
Non avoit arme fora le vestimant,
E virent la dama tant bela et avenant,
Par lor rober i se fait avant.
Quando Milon le voit, si le dist en oiant :
240 « Segnur, » fait il, « nu no sen merçaant
« Ne no portemo or coito ni besant;
« Lasé-n' aler por Deo e por li sant! »
E cil le dient : « Vos estes un truant,
« Menés sta dame oltra so maltalant;
245 « Doner la vorì por or e por arçant. »

Coment Milon oncis qui robaor qi li volent tor la dame.

IX « Segnurs, » dist Milon, « por Deo vos vojo proier
« Qe a mon çamin ne lasez aler.
« E' no son pais truant ni paumer
« E no darò sta dama por or ni por diner;
250 « Qi contra mon voloir me la vora bailer
« Avec lui m'averò coruçer. »

---

225 *voit* = fr. *vait vet.*
228 « Non mangia nè beve nulla che le piaccia, e persino di quel misero cibo non ne ha che in piccola quantità »; a dir breve « mangia male e poco. »
231 *li trovò* = « ci trovarono ».
233 *tol-ge* = « togliono loro », cioè « i masnadieri ai mercanti. »
238 « Per derubarli si fanno innanzi ».
241 Cod. *ar coito.*
242 *lasé-n'* « lasciateci ».
244 Si noti *oltra son maltalent* invece di *a son m.* o *oltra son talent.*
248 Diremo che i pellegrini, i *palmieri*, godessero fama poco buona, o s'ha da correggere *pautoner?*
250 *bailer* « prendere ».

E qui' le dient : « Ne la porés mener ;
« Avec nos el' avera converser. »
Un de color qe fu li plu liçer
255 Avant se fait qe la voloit saçer
E por la man la voloit pier.
Quando Milon le vi, non ait qe airer ;
Un baston tent qe estoit d'un pomer
Qe in le bois se fi por apoier,
260 Celu feri un si gran colpo plener,
Por me' li çevo si gran colpo li fer,
Ocli e cervele le fait del çevo voler.
« Oltra, » fait il, « malvasio liçer,
« Ne ve senblarò qe soia paltoner ;
265 « Por mal pensasi de ma dama toçer. »
Quando li altri le vi si mal ovrer
Sovra li corers qe li voloit bailer ;
Morto l'aust, quando se trase arer,
Le baston ten par soi defenser
270 E si le moine et avant et arer,
A manti oit fato li sang di çevi rager.
Quant le baston fo fraito, el tra li brant d'açer
E vait a ferir colu' q'era le primer,
Qe a lui plu s'avoit aprosmer : (*fol.* 53 *c*)
275 Tel colpo li dona sença nul menaçer
Q'elo-l porfende tros al no del baldrer,
E pois feri l'altro, si le vait li çevo voler.
Quando li altri le vi si duro e fer,
Mal ait quel qi li vòia aspeter !
280 En fua torne quant s'en poit aler
E mant s'alent in le bois acovoter.
Voi le Milon, ne se volse sego tençer,

---

254 *liçer* potrebbe significare *leggiero* ; è però più probabile che si tratti del fr. *lechiere*, cf. v. 263.
265 *por mal*, « mal, per tua sventura » ; fr. *mar*.
266-8 « Allorchè gli altri lo videro operare così male (può riferirsi a Milone, oppure si intenda « lo videro capitare così male », e s'intenda del loro compagno), corsero (si noti la forma *corers*, che sarà scorso di penna) sopra di lui, che lo volevano prendere (= coll'intenzione di afferrarlo) ; l'avrebbero ucciso ; ma egli si trasse indietro ; »
271 *di çevi rager* = fr. *des chies raiier*.
276 Cod. *perfendo tros al uo*.
277 *le vait* ; forse *le* (= *li*) *fait*.
278-80 *vi*, *torne*, *poit* hanno valore di plurale.
282 *sego* « con loro ».

Por le çamin el se mis ad erer,
E lasa-ne de morti plus de .x. al verçer.
285 Va s'en Milon li cortois çivaler,
La dama en moina, qi s'en doia noier.
Ven a Papie, no li volse dentro entrer;
Defor Papie desis a un oster,
Ilec manue, si se fe ostaler;
290 A la deman pois se mist ad aler,
Dever Ravene planeto por li senter.

Coment [Milon] s'en vait ver Uauene (sic) *e mena sa dame a gram dolo.*

X Va s'en Milon coroços e pensiç,
Quant sconfito oit qui' qi l'oit asaliz.
Quant a ço fait, si fu da lor grepiz;
295 Tanto çamine por poi e por lariz
Pasa li plan, li val e li lariz;
Deo li condue, li rois de paradiz,
E soa mer la Verçene genitriz!
Se dama moine, dont fu sbanoiz
300 De França bele et de la cité de Pariz.
Quant fu a Ravene si li stete tros diz,
Posa pase oltre qe da nul fo requiz.

Coment s'en vait Milon.

XI Va s'en Milon dever le li del mer,
E vi la torbea e le onde lever;
305 Nen volse pais oltra la mer paser
Por qe a la dame non faist noier;
Non alò avanti, ançi tornò arer,
Dever Romagne prist a çaminer;
La dame è si grose qe [a] pene poit aler.
310 Apreso de Ymole a une fontane cler
Qe ilec estoit fora por la river;
Ilec partori li son fio primer,
Ço fu Rolando li meltre çivaler

---

286 *qi s'en doia noier* è la solita formola : « spiaccia pure a chi vuole. »
299 *dont* « a cagione della quale. »
303 *li* = lat. *litus*.

Qe se poust a so tempo trover
Ni an dapois de cento anni enter.
Or non poit Berte plu avanti aler;
Quant R. partori, ne fo en grant penser,
Ni an Milon no se soit conseler.
Petit dame av[o]it a le son relever.
Quant quele qe le furent va l'infante saçer, (*fol.* 53 *d*)
A gran mervile li parse aviser
Qe de l'infant li parse strainer,
Q'el ge par q'el aust plus de dos an enter;
E quant fu né le pris a reguarder,
Nen fe mie cum li altri baçaler,
Quando nasent començent a plurer.
Ele-l bagnent, si-l prist a laver,
A molt gran poine ele-l poont faser,
Ne se lasoit li pe ni le man liger.
Dist l'una a l'autre: « Questo sera hom fer. »

Coment uase (sic) *Ro.*

Là o' R. fo né no le fo pavilon
Ni çanbra depinte ni palés ni mason

Q'ela aust galina ni gapon
Cun le altre dame qe foit quela rason;
345 En pase le sostent sença tençon.
Molto la plure li son segnor Milon,
Quant le conforte la seror de K.
« Mon segnor, » fait ela, « non farés plurason,
« Qe in cesta noit vide una envision,
350 « Qe por ces enfant ancor retornaron
« En nos pais a grande guarison;
« Sor totes autres costu' sera prodon.
« Se mo avon qualche aflecion,
« Questo n'è avenu por peçé qe nu avon;
355 « Se questa colsa en pas sostinon,
« Nu n'atendon da Deo guierdon. »
Milon la intende, tuto se conforton.

Coment Milon parole a Berte.

XIII « Dama, » dist Milon, « de vos e' son dolant
« Quan je vos vi in pena et in tormant. »
360 Dist la dama: « Non parlés plus avant;
« Da q'eo pur partori mon enfant
« Non ò nul mal e nul enoiamant. »
Saçés, segnur, e saçés a siant:
Petite dame fu in le segle vivant
365 Qe plus de Berte avoit esiant.
Quel enfant nori e ben e dolçemant,
Si le fe batiçer e dar-le li olio sant, (*fol.* 54 *a*
Quant fo li termen, le .xv. jor pasant.
Quele qe le portent a li bateçamant
370 Ne le portoit mie au monester grant,
Mais a une çapele qe estoit lì davant;
Ma totefois Milon li fo ensemant,
Al batezer le mis nome Rolant,
Donde li prest s'en vait mervelant
375 Qe no li mis nome ni Pero ni Çoant.
Quant a ço fato, s'en retorna çoiant,

---

343 *gapon* = fr. *chapon*.
344 « Che fanno quella cosa » cioè « che sono in letto di parto. »
345 Cod. *stotent*.

A soa mer donò le petit enfant,
E quela l'alatò, si le tene tant
Qe un petit se levava in estant.
380 En celle lois oe fo nasu Rolant
Ne le demorò mie longamant;
Un mois aprés i alirent avant.
Nen avoit qe porter se no cel enfant,
Non portoit valis com fa li merçaant
385 Ni an somer carçé d'or e d'arçant,
Ne non avoit palafroi ne muleto anblant;
Por tera alent, durando tel tormant
Ne vos saveria conter par nula ren vivant;
De çorno en çorno tant vait erant
390 Qe a Sutrio vent et ilec desant,
Si se mis ad ester en un desertamant,
O' no estoit homo de mer vivant,
E questo fait qe la paura oit grant
De K. maine le riçe sorpoiant;
395 L'enfant nori e ben e planemant.

De la poine qe duro Milon.

XIV De Milon saçés por verité,
Qe in quela selve el durò gran ferté
E grande poine e d'inverno e d'esté.
Quant l'infant avoit li quatro ani pasé,
400 A la cité l'oit a la scola mandé;
Çamais non fo nul hom in ste mondo né,
S'el non fo le filz de Damenedé,
Qe a inparer en fust tanto doté,
Plus enparoit en un jor qe altri non fasoit in sé;
405 Don le maistro l'en avoit en aé
E si disoit: « Se costu' ven en eté,
« El me torà la moia dignité. »
Non è hom in ste mondo si saçes ni doté,
Quando Roland en fo en soa até,

---

380 *lois* = fr. *lieu*.
394 Cod. *K. naime*.
403 *doté*, potrebbe derivare da *dotem* « che fosse dotato [di tanta facilità] ad imparare. » Ma meglio da *doctus*; cf. Mac. 279.
405 *aé* = fr. *hé* « odio ».
409 *até* = 406 *été* « età ».

410 De seno e de scriture l'aust trapasé.
Son per li alevò en grande poverté;
Tant qe il avoit .vij. ani pasé,
Mal fo vesti e mal acoroé
E mal fo pasu e seçorné;
415 E quel Milon si fo forte et aduré, [*fol.* 54 *b*]
De çivaler el devene boscher.

Coment Million aloit au bois.

XV Entendés moi, segnor e bona jent,
Celle Milon ne fo pais mie lent,
Çascun jor a l'aube aparisent
420 Si se levoit, nen foit arestament,
A le bois vaît o' durò gran torment,
Si fasoit legne, si le aloit vendent
Si le donoit por diner d'argent,
E de qui' diner el comproit la plument,
425 Donde vivoit e ben e poverment;
Mais R., por q'era si saçent,
Celle enfant o' el era acontent,
Del pan e de la çarne i le dava sovent,
Si qe de çorno en çorno el aloit en avent.
430 Or laseron de Milon li valent
E de dama Berte qi fo in gran spavent;
Gran poina durò en cele bois longament,
Fin qe Damenedé li de restorament
Q'ela ensi de tanto ennoiament,
435 Con vos oldirés se serés atendent.
Nen fust R., a tuto son vivent
Nen fust ensu de poine e de torment
Ne mais aust eu acordament
A K. maine le riçe sorpoient

---

410 S'attenderebbe *ne l'aust*. Ma, come di frequente ha luogo nel parlar popolano, si passa da una costruzione all' altra.
416 *boscher* « boscajuolo, tagliaboschi. »
418 *lant* « lento, infingardo ».
424 *plument* = lat. *pulmentum*.
427 Non è ben chiaro che cosa significhi *o' el era acontent*. Forse « di cui egli era sì contento »? Paris chiede se non voglia dire : « sur lequel il comptait. »
434 *ensi* = lat. *exivit*.

Ne mais en Françe aust eu teniment
Ne anomé da nesun so parent.

de le dux Milon E de dama Berte a la clere façon E de Rolant son . De le soldan de Persia contaron Qe cum grande oste el vene a Ron... postoilo Milon. Carlo accorre in ajuto del papa. Geste del giovane ristiani riportano la vittoria. Il soldano se ne va; anche Carlo si nino per ritornare in Francia.

ORLANDINO.

E l'inperer çivaça ardieman (*fol.* 62 *a*).
Con ses çivaler e petit e gran,
Al Bachanel pasent q'è li camin sovran,
Trosque a Sotrio non fe arestaman,
E ilec fo ostalé .xv. jor en avan,
Por li ses çivaler c'oit duré grant achan,
Por aler e venir no furent ben san,
Ilec seçornent, que non vait plus avan,
E l'inperer li maino K. el man
Par tot Sotrio fe criar un ban,
Q'el non romagna burgois ni castelan,
Vada a veoir la cort de li rois K. el man,

R. guarde et avant et arer,
25 Da tot part vide li çivaler,
Qe sont asis a tables a mançer;
R. guarde e vide l'inperer,
Qe major de li altre avoit li taler;
R., quant le vi, prist le a covoter;
30 El no volse mie longament demorer,
Dever le rois el se mis ad aler; | *fol. 62 b*
Quant qui' serventi li vait a incontrer
E si le volse far indreo çeser;
Quand Rolandin se fa si dur e fer
35 Q'el ne fe un a tera trabuçer.
Li rois le vi, si s'en prist a gaber,
E si oit dito contra N. de Baiver:
« Qi vide mai un si pro baçaler? »
E pois si dist a li serventi uçer:
40 « Lasés le venir, no le fate engonbrer. »
E cil le font, quant li rois li requer;
E R. si fo molto liçer,
El non va mie a li altri tajer
Se no a quelo de K. l'inperer,
45 Qe de çarne le vi tuto plener.
Quando le fu, q'el se le pote aprosmer,
Jamais non fu ni bracho ni levrer
Cun R. pris la carne a mançer;
Molto li guarda dux N. de Baiver.
50 Qe vos de je li plais alonçer?
No se poroit un arpant aler
Qe R. oit livro quel tajer;
Quant li rois le vide si mançer,
Una carega el ge fe aporter,
55 Si fe l'infante ilec aseter.
E quando fo livro tuto quel tajer,
Li rois le fi un altro aporter,

---

28 *taler*, 43 *tajer* « tagliere ».
29 Dopo *prist* una lettera che può essere un secondo *t* e somiglia più ad un' *e*.
33 Preferii *e si* ad *esi* = lat. *ipsi*, che nei nostri testi non ricorre. « Lo vollero far cessar indietro »; *cessarsi* = « allontanarsi, ritirarsi » è frequente in antiche scrittura italiane ; il personale è omesso a cagione di *fare*.
39 *uçer* « uscieri ».
52 *oit livro* « ebbe finito »; *livrar* « finire » è dei dialetti dell' Italia settentrionale.
54 *carega* « sedia », = lat. *cathedra*, fr. *chaire chaise*.

E li baron le prendent a guarder,
Qe se prendea de lui a merviler.
Ma R. non avea quel penser,
Ne se guardava avanti ni arer,
Ma senprefois el guardoit li tajer.
Quando fo ben pasu qe plus non poit mançer,
De quela carne qe li parse avançer (*fol.* 62 *c*)
El s'a pris en seno acovoter
E del pan q'el poit anbler.
K. le vi, si-l prist a reguarder,
E pois le prist por rason demander :
« Di' mo, damisel, guarda no mel çeler,
« No a' tu au asa' da boir e da mançer ?
« Qe vo' tu far de quel qe te voi furer ?
« La çarne e li pan e' te voi acovoter. »
Dist R. : « No v'açà merveler,
« Qe eo la togo por portar a ma mer
« Et avec le [a] un qe est mon per. »
Li rois l'oi, demanda son canbrer,
Una toagia blança el fe aporter,
De carne e de pan la fa tota raser,
E pois a li col li fait avoluper
E dist : « Bel filz, questo averì porter

Coment Ro. s'en retorne.

111 Va s'en R., non fo ma' si çoiant.
Quant el fu ços del palés, el se mis en avant,
No l'atenderoit un levrer ben corant;
El sa le rue, le petit e li grant;
Non est alé de lunçi dos arpant,
95 A qui' qi le voit darer li è desparu d'avant,
Non poit veoir de lui ni ovra ni senblant.
I torna a K., si le dist comant
Li damisel li è de[s]paru d'avant.
Dist li rois : « Malvasii seduant,
100 « Par un petit qe je ne vos apant;
« Ma deman se non vira l'infant,
« A la cort non mançara ne petit ni grant. »
E R. s'en va legro e çoiant,
Por le çamin el s'en vait çantant,
105 Non fo si legro en tuto son vivant.
Quant vi sa mer, q'elo li fo davant,
Elo li dona li pan e la provant.
Quant ela-l vi, molto ne fo dolant
E dist : « Bel filz, qi vos de' sta provant ? »
110 — « Mere, » fait il, « un signor bel e çant,
« Si m'a dà da mançer a tot li me comant. »
Donde la dama si se va porpensant : | *fol.* 62 *d*
« Quest' è mon frer, donde me ven li presant. »
E R. si le dist en riant :
115 « Mançé, mere, fa-ve legra e çoiant;
« Deman nu n'averon altretant.
« Quel segnor me-l dise qe me de' la provant. »
A tanto ecote vos Milon erant;
Quando vi quela colse, molto se fe çoiant,
120 Qe uso non ert de mançer tel provant.
« Bel filz, » dist Berte, « farì li mon comant,
« No le alé plu par nule ren vivant. »
Dist R. : « Farò li ves comant. »

---

91 *ços* « giuso », fr. *jus*.
92 *atenderoit* = fr. *ateindroit* « raggiungerebbe ».
101 *vira*, futuro di *venir*.

« Vu apendu a le forches pendant.
« Et eo arse a li fogo ardant. »
Milon, quan l'olde, si fo de mal talant,
Anbidos plurent planeto tendremant;
Tot quel çorno stete Milon manant,
Qe da mançer oit al convenant;
De R. el non cura niant;
Ma la dame si le fa altramant,
De son frer conoit sa ire e mal talant.
A l'altro çorno ela retene l'infant,
No le lasa aler arer ni avant,
Si fo l'ora trapasé tuta quant
Qe la cort sole mançer en avant,
E R. aloit pur guischisant
Tant qe a sa mere el despari d'avant.
Qui' da la cort stava tuti en oiant,
No le fo nul ne petit ni grant
Qe olsase mançer se no venia l'infant;
Quando le vi venir, tuti se fa çoiant.
I se lavent, si se vont asetant;
E saçés por voir prés era nona pasant
Avant qe fust venu quel enfant;
Asa' li po sa mer querir darer e davant
Qe a la cort est a mançer primemant.

Coment Ro. vene a la cort.

IV Quant R. fo a la cort venu,
Gran çoia en fait li grandi e li menu
Por li bando qi estoit metu.
Davant K. senpre R. fu,
160 Ilec manue a força e a vertu. (*fol.* 63 *a*)
Naimes apelle dan K. li menbru :
« Enperer sire, ne si' vu aperçeu ?
« Quest'è miracolo de li rois Jesu ;
« Ça ces enfant no è de vilan nasu,
165 « Al reguarder el par de fera vertu,
« E' creço q'el est filz d'un qualqe deçeu,
« D'un çivaler q'è in poverté cau. »
Ancora li rois comandò a qui' du
Qe al departir lo fant soia persegu,
170 Del per e de la mer soia li vor sau,
E qui' le dient : « Or non parlez plu ;
« Arer li aliron, non sera pais foçu. »

Coment Ro. fo davant K.

V Davant K. s'estoit Rolandin,
O' il manue cum faroit un mastin ;
175 Avant ni arer non guarda le fantin
Se no a la çarne et a[l] pan et al vin ;
Gran çoia n'oit qui' qu'erent vesin.
Naimes parole ver K. filz Pepin :
« Costu' non est filz de Barbarin,
180 « Pur il est filz d'omo d'alto lin,
« De qualqe çivaler, conte o palatin ;
« Veez como est belo, la fame li fa hain.
« Al reguarder q'el fait e' ne sonto devin :
« S'el ait vite, ançi q'el prenda la fin.
185 « Dolent fara pais paian e sarasin ;
« Questo qe digo no digo ad inçin,

---

172 *foçu* è part. pass. di *fugere*.
182 Par che voglia dire « la fame gli fa torto » ; cioè « vedete come è bello ! salvo che per fame è alquanto sparuto ».
186 *inçin* = fr. *engin*.

VI « Bon rois, » dist Naimes, « entendés m
« Questo damisel q'est petit guarçon
« A moi non resenble eser filz de poltron.
195 « Le reguarder oit como un lion,
« Faites li ben qe n'aurés guierdon.
« Quant vu savrì de soa nasion,
« Se son per è povero et elo nos le don,
« Avec nos li menés a Lion.
200 « En vestra cort non aça si ben non ;
« S'el avera da mançer, sera un canpion. »
Dist li rois : « E nu ben li faron. »
E R. manue avec li rois Karlon ;
Quant oit mancé non dist ne si ne non ;
205 La toaile fu parilée cun le enbandison
Cun pan e carne e groso capon,
E questo fe fare li bon dux Naimon. *fol.* 6
La toaila li baile, via va li garçon,
E darer li va li du conpagnon ;
210 Mo no li vale la monta d'un boton
Qe ili posa savoir o' il vada o non.
Tel dol li rois oit par poi q'il non fon ;
Mo ben çur' elo a Deo qe sofri pasion
Non mançara la cort s'el non ven li garçon.
215 « Bon rois, » dist N., « nu altrament faron
« De cil enfant lasés moi la rason ;
« Eo e Teris ver lui li

« E del pan blanço, no de quel qe uson,
225 « Q'est noiro com est li carbon. »
La dama plure, ma no pais Millon.
Qe volunter manue de celle enbandison.

Coment Berta parole a Ro.

VII Berta vi R., si oit pris a plurer,
En braçe el prist, si-l comença a baser.
230 « Bel filz, » fait ela, « eo te vojo enproier
« Qe a quela cort non diçi plu aler.
— Mere, » fait il « por qe vos ert enoier ?
« No ve aporte asai da mançer ?
« Mal verò l'ore q'i s'en aura sevrer ;
235 « S'el non fose por vos, eo li aleria rer,
« Da mançer me dà de grez e volunter ;
« Quant è livro un taier, l'altro fa aporter,
« E de tel cose non poti ma' mançer.
« E' prego Deo, qe me faites orer,
240 « Qe mai no se diça de quilo' sevrer.
— Bel filz, » dist ela, « vu me l'avrì çurer
« Qe a quela cort non averì plu aler. »
Dist R., anch' el fust baçaler :
« Mere, » fait il, « dur è li otrier
245 « Colsa qi no me poit valoir ni çoer.
« Vu me faites in çes bois converser,
« E a quel palés si sta plu çivaler,
« E vu me faites qui de fame raçer ;
« Da qe vos plas, là no ò plu aler,
250 « Ma por nul ren no ve l'averò çurer. »
Adoncha Berte si le lasa aler ;
Ma tutafois ela li sta darer
Q'elo non posa ni fuir ni scanper
Ne por nul ren a la cort aler,
255 Tant qe a none se parse aprosmer. (*fol.* 63 *c*.

---

231 *diçi* = lat. *debeas*.
234 « Stimerò sventurata l'ora, in cui Carlo e la sua corte se n' andranno ».
243 *anch* « ancorchè, sebbene ».
245 *çoer* « giovare ».
248 *raçer* = fr. *enragier*.
255 « Finchè parve avvicinarsi l'ora di nona. »

Quant R. vi li termen paser
Q'elo soloit a la cort aler,
Ne-l sape sa mer si setilment guarder
Q'elo no s'en fuçe fora por un senter.
Quant a la cort se vait aprosmer
Çascun escrie: « Eco li baçaler. »
Adoncha li baron fu asis al mancer
E Rolandin no-l mis en oblier,
Così manue como fi da primer.
Quant oit mançé q'il s'en voit aler,
Li rois le fi la toaila aporter
E de pane e de çarne tot quanta raser.
Avant qe del palés aust a desmonter,
Naimes e Teris montò sens entarder;
Quant li fant va avanti, e i le vont arer.

Coment N. va rer Rolandin.

II Via va R. por le çamin erant,
N. e Teris vait rer lui planemant,
Quant s'aprosment a la cha de l'infant
Sa mer li ven encontra tenerament plurant.
A tant ecote N. e Teris ensemant,

Quant vi cele jent, oit paure grant,
A tera la bute por si fer mal talant
La tera treme e darere e davant.
Quant a ço fato, si se mis en fuiant,
295 Quant le dux N. pais no li consant;
Elo li escrie : « No aler plu avant. »
Torner le fa oltra so mal talant.

Coment N. parole.

IX Naimes parole qe fo saço e doté :
« Segnur, » fait il, « pais ne vos doté,
300 « De nula ren nen serez engonbré,
« E vu, Teris, demanes vos alé
« Demantenant dentro de la cité, *fol. 63 d*
« E faites faire robe como el se convé
« A raine e a conte privé,
305 « E a questo damisel un vesti aquarté. »
Dist Teris : « Ben sera otrié. »
Elo s'en vait dentro da la cité,
Tuti li sarti qe il oit trové,
A cosir quel robe li oit otrié,
310 Si le oit pagé a soa voluntê.
Quando fo fati, si s'en retorna aré ;
Quant fu a Naimes, si le oit delivré ;
Milon e Berta fo vesti e cançé
E Rolandin non fo pais oblié,
315 Soa vestitura si fo fata et ovré
Ad un quarter, q'elo fo destiné
Qe quela ensegne portò en soa viveté.
Quant R. se vi si parilé,
Gran çoia elo n'oit amené ;
320 Comunalment i sonto aroté
Tuti ensembre en verso la cité.
Avant q'i fose a li palés monté,
E li dux N. si fu davant alé,
Davant a K. si fu apresenté,

---

305 « Un vestito inquartato » cioè « di quattro colori ».
313 « Furono vestiti e cambiati » cioè « furono loro indossati i nuovi vestimenti ».

325 Li rois le vi, si l'oit ademandé :
« De le enfant como avez ovré ? »
E cil le dist : « Vu le savrì asé,
« Vu si m'aurez un don otrié
« A me voloir et a ma volunté. »
330 Dist li rois : « De ço è verité. »
E N. dist : « Ora si le veé :
« Quest' è li don qe vos è demandé,
« Milon e Berte qe avés sbanoié. »
Adoncha li furent davant lui presenté ;
335 Li rois le vi, tuto fo trapensé,
En man el tent un coltel amolé;
Ça li aust por li çevo buté,
Quant R. fu avant alé,
Por me' la man elo l'oit go[m]bré,
340 Una tel streta li oit en la man doné
Qe por le ongues ne fo le sangue volé.
Li rois le vi; qi le aust doné
Tot li mondo davant e daré,
El non seroit si çoiant ne lé,
345 Enfra de soi oit dito e devisé :
« Costu' sera li falcon de la Crestenté. »
En l'ora dist a M. : « Li don vos ert doné ;
Por amor de cest enfant li est perdoné
L'ira e li voloir e la mala volunté. »
350 Adoncha Milon se fo ençenoclé
Et ensement Berta da l'altro lé
E R. por la sala oit guardé (*fol.* 64 *a*
Se il veoit le table aparilé.

Coment N. parole a K.

X Davant K. estoit le dux Milon
355 E dama Berta a la clera façon,
A li rois demandent e merçé e perdon,
Li rois li oldi, si fronci li gregnon,
Ni ben ni mal elo no li respon ;

---

339 *gombré* = fr. *combré* « afferrato »
357 Cod. *forçi*.

Ma Damenedé por soa redencion
360 Donò a R. q'era petit garçon
Entro son cor tant descrecion
. . . . . .
« Vu, çentil homo, qe me donesi li capon,
« Se a mon per ni ma mer faites nul mespreson,
365 « Tel vos donarò del pugno por li menton
« Qe mal me veistes unqua nasu al mon. »
Quant quela parola oit oldu Naimon,
Elo dist en riando a Karlon:
« Guardé-ve ben da ste petit guarçon,
370 « Qe a sa mer non faça' se ben non. »
Li rois le prist a traverso li galon,
El ge basa la bocha, le viso e la fron
E si ge! dist: « Bel filz, e' no ve-l çelaron,
« Por filo vos tirò como faço Çarlon. »
375 Molto li agrea a le dux Milon
Et ensement al duc Naimon.
« Mon segnor, » dist N., « por qe le çelaron?
« Dapo' que vu avés doneo li perdon,
« Faites li far une colse qi saura a ogn'on bon;
380 « Faites qe Berte si prenda l'i[n]fançon,
« E entro ses braçes tanto le tenon
« Qe davanti vos si la sposi Milon,
« Si qe la veça civaler e peon. »
E dist K.: » Questo conseil è bon,
385 Qe ma' l'enfant non olda si ben non. »
E dist N.: « Non farés se ben non,
« Vu n'averés loial guierdon. »
Oez, mon sire, un petit ma rason
Ço qe le dist li vailant Milon:
390 « Vestra marçi, doné m'avì perdon,
« Ma e' vos dirò de ma entention:
« Non est homo ni veilart ni garçon
« Qe poust dir in verso ni cançon
« La gran poine q'e' ò sotenu el mon
395 « Por alever ste petit garçon.

---

366 Cod. *natu*.
373 Meglio *ge* = *gli*.

« De çivaler eo deveni poltron
« E aler a li boscho a durer pasion.

Coment Milon parole al rois:

I « Entendés moi, çentil enperer
« Dapois que de França eo m'avi sevrer, *fol. 64 b*
o « É' son esté en le bois converser
« A tajer legne e gran torse porter
« Por no[r]ir cest enfant e ma çentil muler;
« E cun tuto ço, e' no vos quer noier,
« A gran poine ò au da mançer;
5 « Vestra merçi, si come e' ò sper,
« Vu m'aurés trato de quel penser.
« Omais me conven penser d'altro mester
« Dever Pain conbatre e çostrer. »
Adonc Berta vait son filz a go[m]brer.
o Entro ses braçe R. lever;
A l'onor Deo li vor justisier
De dos ané qe li dono l'inperer
Milon vait la dama a sposer
Veçando la cort e tot li berner.

« Por mal l'a vezu nasere Sarasin et Escler,
« El sera colu' qe sera avoer
« De tota Françe e sera gueroier
429 « Contra Pain e Turs et Escler. »

Coment Milon sposo Berte e si fo fato civaler et avec lui cento autres.

XII Gran fu la corte en Sotrio la cité
Por Berte e Milon qe furent reçaté,
E por R. fo l'ovra palenté,
E questo fu por le voloir de Dé;
E se non fust a cel' ora atrové,
435 Jamais non fust de boscho conversé.
La Mer Deo i ont ben ovré,
De pene e de tormant sont deliberé,
Da tota jent i sont honoré.
Quant se partent de Sotrio la cité,
440 Ver Lonbardie furent açaminé;
A R. fo un palafroi doné,
Qe unchamés non fo sor nul monté;
En petit termen en fo si costumé
Q'el çivalçava bon destrer seçorné.
445 Or s'en va li rois tuto çoiant e lé; *fol.* 64 c
Davant K. por le çamin feré
Vait R. sor li palafro feltré;
Gran çoia n'oit de lui tut quant li berné;
Se çoia oit Berte or non demandé;
450 Et an Milon non fo mie avilé;
Bernardo de Clermont qe l'oit ençendré
Gran çoia en fait cun tot son berné.
Tant çivalçent a ploça et a nosé
Pasent Toschane, en Lonbardia entré,
455 Por le çità i sont seçorné,

---

431 *reçaté*, « ricattati, trovati di nuovo ».
432 « La cosa fu palesata in grazia di Orlando », cioè « Dio permise che tutto si manifestasse, affine di assicurare alla Cristianità l'ajuto poderoso di Orlando. »
436 *ont* ha qui valore di singolare. Facile sarebbe correggere *out;* ma non so se il nostro codice usi questa forma. Si potrebbe anche conservare *ont* e supporre *ouré,* ma il pensiero che la mutata condizione dei profughi sia opera della Madonna si collega meglio al verso 433.
451 *ploça* sarà il lat. *pluvia.* Che cos' è *nosé?* forse il fr. *noise?* E varrebbe che fecero loro cammino attraverso le intemperie.

Passent Lonbardie, en Proença est entré
E la Proençe ont oltrapasé
Tant q'i furent a Paris la cité.
Ben oit K. en ces çamin ovré,
460 Conquisté oit Rome la cité
E da li Pain la tera delivré;
Un altro don li oit Deo doné,
Qe un tel homo el oit reçaté
Qe falcon e guia ert de la Crestenté.
465 E questo fu R. l'avoé
Nen fu ma' hom en la Cresteneté
Qe plu de lu fust temu ne doté
E da Pain fust plu anomé;
Conquis Helmont dont conquistò la spé,
470 Qe Durandarda estoit clamé;
E por quela spea el fo plu anomé
Qe nul altro homo ni rois ni amiré:
Mal ait Gaines quant oit porpensé (*fol.* 64 *d*)
De un tel homo de mais far falsité,
475 Mais segondo l'ovre el ne fo merité.

NOTICE

SUR

DEUX MANUSCRITS DE LA *SPAGNA*

EN VERS

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS

Dans sa belle étude intitulée la *Rotta di Roncisvalle nella letteratura cavalleresca italiana* [1], M. Pio Rajna a décrit trois manuscrits de la *Spagna* en vers, les seuls qui aient été signalés jusqu'à ce jour : un ms. de la Laurentienne de Florence (XC inf., cod. 39), qui contient le texte de la *Spagna* tel que le donnent les anciennes éditions ; un ms. de la bibliothèque communale de Ferrare, qui contient le remaniement désigné par M. Rajna sous le nom de la *Rotta di Roncisvalle*, et enfin un ms. de la Riccardienne de Florence (n° 2829), dont la première partie concorde avec le ferrarais et la seconde avec le laurentien. C'est d'après le travail de M. Rajna et en en résumant les résultats, que M. Léon Gautier a parlé de ces trois manuscrits [2].

Au mois de septembre 1883, me trouvant à Paris, je voulus m'assurer si notre Bibliothèque nationale était réellement aussi déshéritée que me le faisait craindre le silence de M. Léon Gautier. Je parcourus attentivement le catalogue du fonds italien, et c'est alors que j'appris l'existence des deux manuscrits qui font l'objet de cette notice. Personne n'a encore étudié ces manuscrits, personne ne semble même avoir soupçonné leur existence, et pourtant ils sont décrits depuis 1835 dans l'ouvrage bien connu du docteur Marsand : *I manoscritti italiani della regia biblioteca parigina*, sous les n°s 125 et 398. Les descriptions du docteur Mar-

---

1. Dans le *Propugnatore*, 1871, tome Ier, p. 337 et s.
2. *Les Épopées françaises*, seconde édition, III, 407, 580 et s.

sand sont même si curieuses et portent si nettement la date de l'époque qui les a vues naître, que je ne puis résister à l'envie de les mettre sous les yeux du lecteur contemporain. Les voici dans toute leur saveur originale.

125. (7777). Fasti del Re Carlo Magno.

Cartaceo, in piccolo foglio, caratteri semigotici, di pagine 350, sec. XV, di buona conservazione.

Il titolo del presente codice è come segue: *Fasti del Re Carlo Magno, e dei Paladini del suo tempo;* e n'è pur questo l'argomento di tutto il codice. È un poema in ottava rima, diviso in XLI canti, alcuni de' quali composti di picciol numero di stanze, ed alcuni di molte. Io non saprei a chi attribuire quest'opera, che pur mi sembra di qualche merito. Anzi soggiungerò, che se il suo autore non fosse stato anteriore al Berni, come pegl' indizi datimi dal codice posso asserire, si direbbe ch'ei cercò d'imitarlo nel suo Orlando, e parmi veramente che in qualche luogo e' sarebbevi riuscito. Fu però sfortunato l'autore qual si sia di questo lavoro quant'è all' amanuense, che ne fece la presente copia; poichè leggendone io alcune stanze, conobbi ch' ei non era punto letterato, e nè pur diligente nella sua professione di copista. Versi che zoppicano per mancanza di sillabe e talvolta di parole, ortografia nulla, barbarismi introdottivi senza fine; e in breve niun' altra lode può farsi di chi trascrisse il presente codice se non che della somma pazienza, essendo chè in lavoro così lungo il carattere dal primo verso infino all' ultimo è sempre e constantemente uniforme. Do a' lettori la prima ottava, come vi è scritta, del poema, e potranno forse giudicare oltre che del merito suo letterario, del nome altresì dell' autore:

Altissimo Signor Eterno lume
Misericordia pache et caritate
O Divina Justitia o gran volume
Ultra salute de l'anime beate
O via di Verità o bon custume
Da cuy son tocte le cose create
O Summo Patre o Re de lo Universo
Per te lo inimico a lo inferno e summerso.

Già s'avvede il lettore, che in cotal modo non fu certo scritta dall' autore questa stanza, e d'altronde con quanta facilità potrebbero togliersene le storpiature. Nella Bibliografia de' Romanzi, Milano, 1829-31, in-8, ove stanno registrati alcuni poemi relativi a Carlo Magno, non ve n' ha alcuno, il quale corrisponda al presente.

398 (10236 2. 2. A, ancien Colbert 2396). Poema sulle conquiste di Carlo Magno in Ispagna.

Mb. in foglio piccolo, caratteri tondi, di pag. 400, sec. XV, e di ottima conservazione.

Il titolo, che leggesi all'esteriore di questo bel codice è: *Historia delle Spagne.* Ma veramente non è, che un romanzo italiano sulla conquista e sul viaggio, che

fece in Ispagna Carlo Magno, dove Rollando suo nipote fu tradito con tutta la nobiltà francese, ch'era seco lui. Questo romanzo, o storia romanzesca è in versi, disposti in ottava rima. I canti sono 40; in fino de' quali leggesi così: *Finito il quadrag. canto della Spagna. Deo gratias. Amen.* Chi sia stato l'autore di questa lunghissima e noiosissima tiritèra, non risulta in alcun modo dal codice; e questa parmi sia una fortuna, ch'ei non meritavasi. Gli ultimi tre versi dell' ultimo canto sono questi:

Così noi liberar vogli di quel tosco
Quel vero dio che è pace et concordia
Abbia di noi peccatori misericordia.

Ma il codice è bello, anzi è bellissimo; per cui ne viene che la goffagine di tutto questo scempiato ammassamento di barbari versi fa un contrasto che veramente disgusta, in considerando per chi e perchè tante cure, tanti lavori, e tante spese. Scelta di pergamene le più candide; nitidezza ed uniformità costante dei caratteri dal principio al fine; miniature finissime ed in gran copia sparse per tutto il volume; la prima delle quali figurata, e rappresentante de' fatti piu solenni occorsi in Ispagna, adorna tutta la pagina prima ove comincia il romanzo; ed appresso è non solo una elegante miniature al principio d'ogni canto, ma ogni stanza altresì del poema ha la propria iniziale dorata, e maestrevolmente dipinta, ed in somma è un peccato, che coloro i quali furono incaricati di un tanto travaglio non l'abbiano adoperato in onore di un Allighieri, o d'un Petrarca. E chi è in fatti, che standosi in fede sul titolo del presente codice *Storia delle Spagne*, e osservandone il lusso e la magnificenza degli ornamenti, non sarebbesi in vista rallegrato di aver ritrovata una gemma di letteratura?

Grâce à l'étude de M. Rajna dont j'ai parlé plus haut, le lecteur peut être mis en deux mots au courant du contenu exact de ces manuscrits. Le premier (aujourd'hui fonds italien, n° 395) est identique au ms. riccardien, le second (aujourd'hui fonds italien, n° 567) au ms. de Ferrare. Par suite, ces deux manuscrits contiennent le même texte jusque vers la fin du poème, et ils ne se séparent qu'à partir du moment où Charlemagne quitte Saint-Jean-Pied-de-Port pour retourner au secours de son neveu Rolland. Cette constatation surprendra sans doute le lecteur, qui est encore sous l'impression des paroles émues du docteur Marsand, s'apitoyant sur l'infortune du poète de mérite, auteur de l'œuvre du ms. 395, d'avoir trouvé un si mauvais copiste, tandis que le misérable auteur de la « lunghissima e noiosissima tiritèra » du ms. 567 a vu son œuvre magnifiquement transcrite et illustrée... Mais qu'y faire, sinon sourire un peu de l'imagination féconde du brave docteur, et se rappeler que c'est en 1835 qu'il écrivait?

Le ms. 395 est à deux colonnes; il est sans titre, sans explicit, sans aucune rubrique qui indique le passage d'un chant à un autre. Il n'est pas paginé, et malgré les 350 pages que lui donne le catalogue Marsand, je n'ai réussi à lui trouver que 113 feuillets. On lit au verso du dernier

feuillet : *Rex, de re carllo, a doy tantature a paryo de seta celestre, a li nurgale.* D'après M. Léopold Delisle, cette note est une preuve que ce ms. a fait partie de la bibliothèque de Ferdinand Ier, roi de Naples [1]. On n'aura pas de peine à reconnaître que le scribe appartenait à l'Italie méridionale.

La provenance du ms. 567 ne nous est pas aussi bien connue. Un écusson qui se trouve au bas du premier feuillet, et qui aurait pu nous renseigner à ce sujet, a été malheureusement surchargé, et les trois fleurs de lys de France qu'on y voit aujourd'hui cachent absolument les armes qui y avaient été peintes à l'origine. La miniature initiale est très belle. En haut, Charlemagne ayant à sa droite Naime et Ogier, à sa gauche Salomon et Guene. Les douze pairs sont répartis par moitié entre la bordure droite et la bordure gauche. La disposition générale est donc la suivante ; nous donnons les noms latins tels qu'ils sont écrits sur de petites banderolles :

SALOMON REX BRITANIE.		KAROLUS MAGNUS	NAMUS DUX BAUARIE.
GANUS MAGANTIE COMES.			DANESIUS UGERIUS DNS MARCHIE.
OLIUERIUS.	SANSONETTUS.	ROLANT.	[ASTOLFUS[2]]
OTTO.	BERENGARIUS.	SANSON PICARDUS.	GALTERIUS.
AUINUS.	AUONIUS.	ANGELINUS.	ANGIOLERIUS.

Il est singulier de trouver le nom français *Rolant* au milieu de tous ces noms latins, dont la forme est généralement calquée sur la forme italienne. Un de mes amis, qui a vu cette miniature, pense que le style en appartient plutôt à l'école française qu'à l'école italienne. Quelle que soit la nationalité de l'auteur des miniatures, le scribe qui a exécuté ce manuscrit était non seulement italien, mais probablement florentin, car aucune trace de dialecte ne se montre sous sa plume.

Il ne sera pas sans intérêt de donner un spécimen de nos deux manuscrits en reproduisant tout le premier chant du poème tel que le donne chacun d'eux. Au milieu de la renaissance philologique de l'Italie contemporaine, la *Spagna* trouvera sans doute bientôt un éditeur : peut-être cet éditeur nous saura-t-il quelque gré de lui avoir signalé nos deux ma-

---

1. *Cab. des Mss.*, I. 225. Les mss. des rois de Naples qu'on voit à la B. N. y sont arrivés par deux voies différentes : les uns ont été incorporés dans la collection royale dès le règne de Louis XII qui les avait achetés d'Isabelle des Baux, veuve du roi Ferdinand III ; les autres au XVIIIe siècle, après avoir fait partie de la librairie du château de Gaillon, puis du cabinet du roi au Louvre : le cardinal d'Amboise se les était fait céder par la même Isabelle (*Ibid.*, III, 361).

2. Le nom de ce personnage, que nous rétablissons par conjecture, a été complètement gratté, ainsi que ses armoiries.

nuscrits et de lui avoir en même temps fourni le moyen de se faire une idée de la valeur de chacun d'eux au point de vue de la constitution future d'un texte critique.

Ant. THOMAS.

Ms. ital. 567.

I.

Altissimo signore eterno lume
Misericordia & pace e caritate
Scma giustitia & perfecto fiume
Principio se delle anime create
O uia di uerita senza uolume
Da cui son tucte cose gouernate
O sommo padre re delluniuerso
Da cui il nemico fu da ciel somerso.

II.

A te ricorro sempre e col tuo nome
Vo far principio meço & compimento
Della tua gratia che e tanta come
Benche degno non sia di tal conuento
Si come a sancto piero desti lorme
De non guardar al mio gran fallimento
Donami gratia chio principio faccia
Di questa storia sicche a tucti piaccia.

III.

Signori e buona gente che audire
Sete uenuti in nanci al mio conspecto
Pregar ne uoglio lomnipotente sire
Che mascoltiate in pace con dilecto
Et io ui contero in questo dire
Del ualoroso re magno & perfecto
Che per suo força senno & bontade
Rinnalço molto la cristianitade.

IV.

La gesta di chiaramonte e di magança
La qual discese gia da Constantino
Imperier primo della fe cristiana
Della qual gesta nacque il re pipino
E molti piu chel mio dir non spiana
E di pipino nacque il paladino
Re Carlo mano come el libro noma
Fu re di Francia e imperador di roma.

Ms. ital. 395.

I.

Altissimo signore eterno lume
Misericordia pache & caritate
O diuina justicia & gran volume
Vltra salute de lanime beate
O uia de uerita cum bon custume
Da cuy so tutte le cose create
O summo patre & re de luniuerso
Per te e lo inimico allo inferno sumerso.

II.

Ad te recorro sempre cullo tua nome
Vo fare prencipio & mēzo finimento
De la tua gracia mi da tanto & come
Che yo pocza dire lo mio proponimento
Benche yo non so digno signore per come
Et non guardare allo mio gran fallimento
Donami gracia che yo prencipio facza
De questa storia che a tucti piacza.

III.

Signuri & gente che auditi allo mio dire
Che siti tucti annanti allo mia cospecto
Pregareui vollio per lo possente sire
Che me ascultati in pache & cum dilecto
Che yo sequire pocza quisto nobile dire
De carlomayno Imperatore perfecto
Per sua forsa & per sua gran bontate
Signorizaua tucta cristianitate.

IV.

La gesta de claramonte & de mongrana
La quale dissese delo Bon Constantino
Imperatore primo de la fe cristiana
E poy da luy dissese lu re pipino
Et cum altri Ri che lo mio dire non spiana
Et poy da luy dissese lu paladino
Re Carlo mayno secundo si sona
Di francza re e inperatore de roma.

V.

Hauendo questo grande re sogiogato
Delluniuerso parte a suo potere
E dogni suo nimico uendicato
E ricredente ogniuno ferimanere
Stando un giorno si fu deliberato
Dauer tucta la spagna a suo uolere
E come egli ebbe facto il pensamento
Di bocto fe fare dipartimento.

VI.

Per tucta quanta la cristianitade
Per ualli piani coste & si per monti
Per uille e contrade e cittade
Principi marchesi duchi e conti
A tucti suoi baroni di nobiltade
Comando fe che fussono per monti
A uenir tosto alla cipta reale
I giorno di pascha di natale.

VII.

Tucti ebaroni di cristianita nomati
Il giorno di natal furon a corte
Dinançi a carlo mano apresentati
Meno ciascuno di buffoni piu sorte
A racontargli come assembrati
Di loro arnesi que baron si forte
Piu bella gente giamai non si uide
Ne tanti buoni conductori ne guide.

VIII.

Carlo uegendo tanta baronia
Fra suo cuor disse ben posso lodarmi
Che della lege del fil di maria
Io son signor & sio non sono parmi
Poi che cotanto bella baronia
Verranno doue io uoglio acompagnarmi
Din su la sedia si leuo parlando
Come udirete chi uerra ascoltando.

IX.

Ciascun di uoi signori dee ben sapere
Che la cristianita e a mio comando
Figliuol non ho & non son per hauere
E gran dolor ne ho cosi pensando

V.

Auendo Carlo assay signorizato
De uuiuersi parti assua volere
Et omne suo jnimico deuendicato
Et recredente facto rumanere
Standosi vno jurno illo ebi pensato
De auere tucta spanghia asua tenere
Et como illo ebi facto pensamento
De bocto feche fare comandamento.

VI.

Per tucta quanta la cristianitate
Per piani valle per costi & per munti
Mandao li abassaturi soy liczatri
A ri a principi marchisi & conti
Et tucti soy baruni de nobilitati
Cum alegra fache & cum piaro fronte
Alluy venire alla cita riale
Lo jurno dela festa de natale.

VII.

Tucti baruni de cristianita nominati
Lu jurnu de natale foru a corte
Dananti a Re carlo presentati [corte
Chi chiasca uno hauea lu barune piuys-
Arrecontare como erano appariccbati
De loro arnese zascuno piuy forte
Piuy bella gente jammay non se vede
Cum tanti bon conducturi con quide.

VIII.

Re Carlo uidendo tanta baronia
Imfra suo core diche mi pozo laudare
Che de la lege dilo filliolo de Maria
Yo so signore secundo mi pare
Poy che cu tanta bella companghia
Veneranno douo yo vollio andare
In su la sedia si leuo parlando
Allo modo che oderiti recontando.

IX.

Siguri zascada uno de uuy poy ben sapere
Che la cristianita ene allo mio comando
Et yo non o fillioli ne so per hauere
E gran dolore nde o yo cusi parlando

Dichi debba il reame mantenere
No ho niuno piu strecto dorlando
Ne egli ancor di figli non si procaccia
Se prima re di spagna non si taccia.

X.

Onde per certo mio proponimento
E di lui coronare a mio potere
Di spagna & di tucto il suo tenimento
Sicche uorrei da tucti uoi sapere
La uia el modo sicche acompimento
Andasse presto questo mio uolere
Or dite adumque per tal modo & forma
Che con la possa habbiamo anche la nor-
[ma.

XI.

Dapoi che carlo hebbe cosi parlato
E decto cio che gli fu in piacimento
In sulla sedia a sedere fu tornato
Nessun barone ui fu rispondimento
Re salamone in pie si fu leuato
A parlar comincio conardimento
Allonor di dio padre omnipotente
Orlando seguiro colla mia gente.

XII.

Octo milia uerran sotto mia insegna
Dardita gente piena darrogança
Che di combacter gia punto disdegna
Che di duo tanti non haran doctança
Tanto ardito coragio in loro regna
Che racontar non mi sarie possança
Orlando disse io te ringratio allora
Poi si puose a sedere sança dimora.

XIII.

Poi si leuo in pie il buon danese
Allonor disse dei fil di maria
Saro col conte orlando a suo difese
Con tre mila caualieri in compagnia
E seguirollo per ogni paese
Alla sua guardia saro tucta uia
Orlando disse io te ringratio ancora
Poi si puose asedere sança dimora.

Ne chi debia lo Riame mantenire
Non ho piuy stricto parente de Vrlando
Ne epo ancora de hauerende percacza
Se prima Re de spanghia non lo facza.

X.

Quando Altabella tolce yo li promisi
De incoronarelo de tucta la spanghia
Perso vi prego sencza altri diuisi
Vuy bella baronia posseute & manghia
Azocche fiano li sarachini conquisi
Cum vostro sforczo siati amia compan-
Et che Orlando sia incoronato [ghia
De tocta spanghia como yo ho iurato.

XI.

Da poy che Carlo ebe cusi parlato
Et dicto zocche li foy implacemento
Insu alla sedia assedere fo turnato
Nullo barone fachia respundimento
Re salamone inpiedi si fo leuato
Et incomenczao a parlare cum ardimento
Ad honore de dio patre onipotente
Orlando sequiro cum la mia gente.

XII.

Cum octo milia socto la mia insengnia
De gente ardita & piena de arrogancza
Che de combactere nessiuno sesdenghia
De doy cutanti non anno ductancza
Tunto ardimento in loro coragio regna
Che de recuntarelo haueria vergognian-
Orlando disse yo vi rengracio sire [cza
Non per de lo fare ma de lo porferire.

XIII.

Poy si leuo in piedi lu danese
Dicendo allo nome de la vergene maria
Sero cum lo conte Orlando a sue defese
Cum tremilia acauallo acompanghia
E sequirollo per omne paese
Alla sua guardia sero nocte & dia
Orlando disse yo ve rengracio allora
Poy si posse assedire sencza dimora.

XIV.

Gano da pontieri traditor feroce
Leuossi in pie & cosi prese adire
Allonor di colui che mori in croce
Con sessanta due conti uo seguire
El conte Orlando per mare & per foce
E in ogni parte che uolesse gire
Con trenta mila buoni caualieri
Orlando lo ringratio beu uolentieri.

XV.

Disse il marchese uliuieri di uienna
Si come ualoroso & pro campione
Imperador che cristiani gouerna
Apparecchiato sia ciascun barone
Infin che far porra solo una penna
I uo seguire el figliuol di mellone
Dacci comiato che ogniuno sadorni
Et alla prima uera a corte torni.

XVI.

Ben piacque a carlo quel che uliuier disse
Quando lontese cosi ben parlare
Poi comando acadaun baron edisse
Cha suo paese ogniun debba tornare.
E sulla prima uera allui redisse
Con quanto sforço si potesse fare
E cosi si parti la baronia
Decto che carlo ha suo diceria.

XVII.

Poi che partita fu tucta la gente
E ritornato ogniuno a suo distrecto
Apello carlo orlando dolcemente
Dicendo iuo che uadi sir perfecto
Alla citta di roma tostamente
Allapostolico sancto nel suo conspecto
E di che allui molto mi racomando
Poi dirai la cagion per chio timando.

XVIII.

Digli chio uoglio fare assembramento
Per uolere in spagna caualcare
Lansegna sua di uenti mila secento
Per campione ti debba rafemare

XIV.

Gamno de ponpieri traditaro feroche
Se levo inpiedi tale modo prese adire
Allo nome de quilluy che morto in croche
Vollio cum septanta doy conti sequire
Lu conte vrlando per mare & monte
In omne parte doue illo vo gire
Ello conte Orlando lo rengraciaua
Gayno de magancza assedire tornaua.

XV.

Disse lu marchese oliuieri de biengna[ne
Si como valeruso & prunto compangho-
Lo imperator de cristianita me intenda
Cum chiascaduno suo gentile barone
Finca yo auero valor de vna pengna
Sequire vollio lo filliolo de milone [na
Danchi combiato che zascaduno se ador-
E se lu prima vera omne uno retorna.

XVI.

Carlo lu bon oliuieri benedisse
Quando lo intese cusi ben parlare [se
Poy comandao aziascauno barone & dis-
Che in sua paese omne vno debia tornare
Et alla prima vera alluy vennesse
Cum quanto sforzo potesse fare
Cusi se partio la baronia
Dicto che ebe ciascauno sua diceria.

XVII.

Poy che partuta fo tucta la gente
Et retornato omne uno a soa destrecto
Carlo apello orlando dulcemente
Et disse yo vollio che tu barone perfecto
Alla citate de Roma andi tostamente
Dauanti allo postolico & sua conspecto
Et deray che alluy yo me recommando
Et poy li di la accasione perche temando.

XVIII.

Diray che faczo appariccham ento
Per volere nella spanghia caluacare
La insegnia tua de vinti milia & seycento
Facto campione de la chesia confermato

Per tucta cristianita comandamento
Dalla sua parte si debba mandare
Che perdonato pena & colpa sia
A chi ua in Spagna insu la gente ria.

XIX.

Poi prese orlando tosto acaualcare
Ver la prouença ando con sua scorta
Carlo fe di bocto aparecchiare
Nelle parti di ualença con piu sorta
E in piu parti allora fe trouare
Legni con uectouaglia molto acorti
Per che marsilio saper non potesse
Quando o inche parti caualcar uolesse.

XX.

Ma pure al re marsilio fu aportato
Come carlo facea assembramento
E nel suo cuor molto ne fu turbato
E pe fratelli sança restamento
Mando & quando ogniuno fu apresentato
Disse fratelli noi siamo in pauento
Pero che carlo imperador sourano
Gran parte assembra del populo y piano.

XXI.

Dentro a parigi egli ha facto consiglio
Con tucti e suo baroni epiu possenti
Paura io ho chen uer di noi lartiglio
Alçar non uoglia per farci dolenti
Diseruito labbiamo onde e periglio
Perche di lui siamo men possenti
Tucta cristianita per piano & costa
Seguiranno carlo sança far sosta.

XXII.

Sicche di sopra noi uorra uenire
Et hara si gran seguire di gente
Che contro allui non porremo soffrire
Ne nulla fare tanto sara possente
Fuor della spagna si conuerra gire
Per le mani di quel diaccolo percossente
Orlando figliuolo di mellon dangrante
Signor si uorra far di queste parte.

Per tucta cristianita facto comandamen-
De la sua parte se debia mandare [to
Chi pena & culpa vo perdunare
Acchi nella spangia vole caluaccare.

XIX.

Poy prese orlando forte acaualcare
Verso di provencza a tal sorte
Et carlo feche tosto apparecchare
Allo porto de valencza alla piuy corte
Et de ponti anchora nchi feche assay fare
Lingne victuaglia multe accorte
Per che marsilio sapere non potesse
In quale parte caualcare volesse.

XX.

Ma pure a Re marsilio fo portato
Si como carlo facea assemblamento
Onde nello core fo multo turbato
Assoy fratelli mando sencza restamento
Et omne vno si fo apresentato
Disse fratelli mey nuy simo in parento
Pero che carlo imperatore romano
Gran parte assembla delo populo cristia-
[no.

XXI.

Intro Parisi luy afacto consillio
Cum tucti soy baruni li piuy possenti
Gran pagura o ancora de loro artiglio
Nonchi vennesse & fachessenchi dolenti
Desseruuto lauimo onde & periglio
Ma non dico como luy siamo potienti
Tucta cristianita intale sosta
Sequitaranno carlo in piano & costa.

XXII.

Si sopra nuy ipo vole venire
Avera si gran sequito de gente
Che contra luy non porrimo sufferire
Ne fare nienti tanto sera possente
Da fore de spanghia conuenera fugire
Se non volimo morire tristamente
Per la mano de quillo hom possente
Orlando filliolo de milono de aglante.

XXIII.

E falserone disse fratel mio
E par che tu sia gia in paurato
Ferito o morto ancor non ti ueggio io
Ne da orlando o carlo impregionato
In questo mondo non haro altro desio
Se non di uederlo in spagna arriuato
Che tucti quelli che con lui uerranno.
Morti e prigion per certo rimarranno

XXIII.

Re falczarone respose fratello mio
Amme pare che sia inpauentamento
Feruto oy morto ancora non te vego yo
De carlo ne de orlando inpresunato
In questo mundo non o altro desio
Si non de viderelo in spanghia arrivato
Che tucti quilli che carlo sequiranno
Presuni oy morti tucti remaneranno.

XXIV.

Marsilio in uerso lui alço la fronte
E disse de non far minacce tante
Non te ricorda quando in aspramonte
Arriuo il poderoso re agolante
Con esso lui il suo figliuolo almonte
Gonante sinagone e ilre balante
Re ubano quel forte seracino
Marcone con isperante & maldacino.

XXIV.

Marsilio in ver de luy alczao la fronte
Dicendo da non fare amminecze tante
Non ti recorda quando in aspromonte
Amaczao lo potentissimo Re agalante
Cum epo lu suo filliolo Re ballante (sic)
Lu Re oliano ello Re ballante
Cullo Re barbante ello re ballantrino
Et Re troyanti & Re calcatar meschino.

XXV.

Sireste elamostante dolfania
Et altri re de saracini assai
Consecte cento migliaia di pagania
Tucti fuor morti con sospiri eguai
Di quanti furon della saracinia
Pedoni e caualieri non tornar mai
Mambrino dello leuante similmente
Passo in ꝛpianita con molta gente.

XXV.

Gerise el mostante dalfania
Cum altri principi duchi conti assay
Cum septe cento milia in companghia
Tanti foro morti cum trometi & guay
Quanti nde foru dela saricinia
Peduni ne caualieri tornara may
Non sacchio como si ua questo facto
Che loro se venceturi a omne tracto.

XXVI.

E rubbione anche suo fratel carnale
Signor di uerna con molti pagani
Con molta gente quel baron reale
Di nostra legge signori soriani
A tucti loro diuennelaltre tale
Morti & conquisi fur da que cristiani
Non so come si nada questo fatto
Giamai colloro non si leuo ma tratto.

XXVI.

Poi feche Re marsilio Radunare
Tucta sua baronia a uno jardino
Essise feche dargento portare
Apresso una funtana vno gran bacino

XXVII.

E poi fece marsilio raunare
Tucta suo baronia in un giardino
E poi dargento si fece portare
Apresso una fonte uno gran baccino

E una naue di cera fe fare
E poi dauanti al populo saracino
Fe il baccin empier dacqua & poi ui misse
La nauicella & legendo disse.

XXVIII.

Per nigromantia sopra il baccin piu versi
La nauicella allora subito si mosse
Girando intorno in piu modi diuersi
Ben dicesecte uolte & poi si uolse
Ne paesi di spagna parche auersi
Iui fermosse e poi prende sue mosse
Fiaccossi tucta e poi stecte iui ricta
Sopra il baccino in sulorlo diricta.

XXIX.

El re marsilion parlo allocta
Al fratel balugante e falserone
E altra baronia che ua condocta
Ora mattenda ciascuno barone
La nauicella laquale se rocta
Significa come il re carlone
Con tucta la suo gente & suo compagna
Ariuera ne paesi di spagna.

XXX.

Diche mi pare si mandi un messagiero
A Carlo mauo per certo sapere
Perche di gente si fa tanto altero
E della nostra gente allui profererе
Sicche se contro a noi ha mal pensiero
E sapremo tucto suo empio uolere
Per lo migliore il messagio si mandi
Cosi si facci dissero e piu grandi.

XXXI.

Allora marsilio apello uno barone
E disse orua ne paesi cristiani
Dauanti tosto allomperier carlone
E questa lectera li pone in suo mani
Della risposta sappi per ragione
Se caualcare e uuole sopra pagani
El barone si parti sança compagna
Verso nauarra uscendo della spagna.

Et una naue de cera feche fare
Dauanti quillo pplo saracino [mise
Pieno lo bachile de acqua la naue nchi
Poy se volto acquilloro & cusi disse.

XXVII.

Per nigromancia lesse tali versi
La nauicella subito se mosse
Girando intorno in piuy modi diuersi
Ben septe volte ma puro percosse
Verso Marsilio tucta si dispersi
Li se fermo doue perdio sue posse
Fragose tucta douo era marsilione
Douera bullitanto & falczarone.

XXVIII.

El Re marsilio si parlaua in frotta
Allo fratello ballitante & falczarone
Et alla baronia nchi auea condutta
Ora me intenda zascaduno barone
La nauicella la quale si e rocta
Significa sin como el Re carlone
Cum tutta sua baronia & companghia
Si uenera nello paese de spanghia.

XXIX.

Paremi de mandar uno messagiero
A carlomano et de certo sapere
Perche de gente se fa tanto altiero
Et de la nostra gente li porferire
Si contra nuy auesse male penciero
Nuy saperimo tucto lu sua volere
Allora resposero li piuy caualieri
Che manda presto acarlo lo messagieri.

XXX.

Marsilio chama uno nobile barone
Dicendo va inparisi a cristiani
Dauanti delo imperatore carlone
Et questa lettere li daray in soy mani
Ella resposta sacchi per raysone
Si caualcare vole sopra pagani [ghia
El messagieri si partio senzca compan-
Verso nauarra & vssio dela spanghia.

XXXII.

Passo guascogna borgognia & prouença
E fu in francia a parigi ariuato
En quello giorno ellibro mi sentença
Che di roma il buon conte era tornato
Orlando che fu di cotanta potença
Et haueualo il papa rafermato
Campione della chiesa come io sento
Lansegna li die diventi mila secento.

XXXIII.

Tucta cristianita le mouimento
Piccoli egrandi per gire al palagio
E fecesi si grande assembramento
Chel terço racontare non ui porragio
Lassciamo stare questo adunamento
E ritorniamo al dir di quel messagio
Che nel palagio di tanto ualore
Ando doue era carlo imperadore.

XXXIV.

E quel messagio puose mente intorno
Inquella sala per ciascuno canto
E uide carlo imperadore adorno
Poi laltro suo collegio tucto quanto
Fra suo cuore venne tucto musorno
Vegendo carlo con seguito tanto
E gi dauanti allui sança dimore
E salutollo consi facto tenore.

XXXV.

Quel uero dio che fece tucto il mondo
Che dite che mori in passione
Salui & mantenga in stato giocondo
Re carlo mano con sua legione
E non mectendo pero mio dio a fondo
Salui & mantenga il re marsilione
Con tucta sua baronia e gesta
Poi la lectera li die in suo podesta.

XXXVI.

Carlo die la lectera a turpino
E disse leggi che ciascun lantenda
Turpino la lesse prima a suo dimino
In prima che a persona la distenda

XXXI.

Passao nauarra gascogha & prouenza
Et foy infrancza jnparisi arriuato
E quillo jurno lo libro sentencza
Da Roma era lu bon conte tornato
Orlando che fo de tanta potenza
Lu papa sillu aueua confirmato
Campione dela ecclia affermamento
Culla sua insegna vintimilia & seycento.

XXXII.

Tocta cristianitate fo mouimento
Per obedire a Re carlomano saio
Effechesi si grande assembiamento
Che recontare lo terzo yo non porragio
Lassamu stare da quisto adurnamento
Et retornamo adire de quillo messagio
Che nello palazo de tanto valore
Andao doue sedeua lo imperatore.

XXXIII.

Lu missagieri guardao intorno intorno
Per quilla sala dachiascauno cantone
Vedeua carlo imperatore adurno
Cum quella manchia & nobile legione
Onesto staua per non auere scorno
Videndo carlo & omne sua barone
Egio dauanti alluy sencza timore
E salutalto in cotal tenore.

XXXIV.

Quillo vero dio chi fe tucto lu mundo
Che se diche morio inpassione
Salua & mantenga instato iocundo
Re carlomayno & ciascauno sua barone
Ja non mitendo ello mia dio allo fundo
El quale mantenga lo Re marsilione
Et tucta la sua baronia & gesta
Et poy lide la lectera in potesta.

XXXV.

Carlo dela lectera attroppino
Dichendo liegila che zascauno la intenda
Troppino la lesse cum tucto suo dominio
E uanti acquilli altri la destenda

Signori poi disse odite tal latino
Che giesu χpo di mal ui difenda
Or udirete la lectera composta
Come marsilio fa bella proposta.

XXXVII.

La lectera dicea cotal tenore
Potentissimo e franco carlo mano
Legittimo re et imperadore
Di roma e di tucto il populo χpiano
Che signoregi per tuo gran ualore
E reggi sotto a te colla tuo mano
Francia borgognia provença elamagna
E tucta lungheria colla brectagna.

XXXVIII.

Irlanda fiandra scotia enormandia
Conessa linghil terra ella guascogna
Calesse con honore e piccardia
Barbante frisia & anche la sansogna
Apresso cipri & la schiauonia
Meça nauarra e tucta la borgognia
E per italia citta & castella
Che niuno da tuo uoler non si ribella

XXXIX.

Marsilio re legittimo signore
Di spagna di granata e di ragona
Sibilia e portogallo a mio ualore
Meça nauarra sotto mia corona
E piu citta son sotto mio sentore
Lareina colla stella e pampalona
E altre piu che amio comandamento
Fan tucti sança alcuno follimento.

XL.

Con reuerença signor ti saluto
Si come imperator magno e pregiato
Significoti si come io saputo
Ilgrande sforço che ai raunato
Perche tul facci per me si tien muto
Molto mi so dicio marauigliato
Iu quanto piaccia a te fammi palese
Quando farai partita e inche paese.

Et poy diceua signuri auditi tal latino
Che Jhu χpo da male vi defenda
Ora auderiti la lectera composta
Como marsilio fa bella preposta.

XXXVI.

La lectera diceua per tal tenore
O potentissimo & franco carlo magno
Justissimo Re & magno jmperatore
De roma & de lu populo χpiano
Che singhorigi per la tua franca mano
Francza bergoghia prouencza & la man-
Et tucta longaria culla bertaghia. [ghia

XXXVII.

Girluda flande scotia & la lunbardia
Ingliterra & ancora la castonghia
Galles vallencza culla pecardia
Barbante cum fresonia alla sansongnia
Santor & cipre culla schauenia
Mencza nauarra cum tucta la bergognia
Etucta ytalia citati & castella
Ciasca vno allo tuo volere non si ribella.

XXXVIII.

Et yo marsilio diricto signore
De spagna & de granata & de ragona
Galicia & portogallo allo mia volere
Menza nauarra sopta mia corona
Et piuy citate tengo per tale tenore
Lucerna & poy la stella & panpalona
Et piuy assay allo mio comandamento
So tocte sencza nullo fallimento.

XXXIX.

Con reuerencia singnore vi saluto
Sincomo jmperatore magno & prejato
Significandoui signore che o saputo
Ello gransforso chi ay Redunato
Perche lo fay ja yo non o sentuto
Donde miso multo marauilliato
Quando ve plachesso fareme palese
Quando faray guerra & inche paese.

XLI.

E se aiuto te bisogna o niente
Non per paura ma per grande amore
Presto saro a venire con mie gente
La qual sara de si magno ualore
Che per quactro cotanti veramente
Non uolteranno ne haranno timore
In su destrieri mille uolte trecento
Di gente franca piena dardimento.

XLII.

Disse carlo messagieri io te rispondo
Sança lectera darti a tal partito
Sia chi si uuole per luniuerso mondo
Che de niente mabbi diseruito
Per lo mio dio padre signor giocondo
Che inquesto punto ne sara punito
Da me siguardi ciascunche non crede
Nel uero dio en la χpiana fede.

XLIII.

Vdendo quel messagio tal parlare
Dal giusto imperador prese comiato
Di botto carlo si fe comandare
Che fusse da piu gente acompagnato
Fuor di parigi sança piu tardare
E fuor quactro baron ciascun pregiato
E ben duo leghe che la compagnaro
E poi in dietro tucti ritornaro.

XLIV.

Caualca quel messagio forte mente
Francia prouença eborgogna passoe
E la nauarra ancora compiutamente
E nella spagna en pochi giorni entroe
E in saragoça entro prestamente
Ne di ne nocte punto non restoe
Quando fu dentro en saragoça giunto
Al palagio nando sança star punto.

XL.

Se hauiti singnore bisongnio de gente
Non per pagura ma per grande amore
Faragio venire presto ca so potente
La quale sera de si facto valore
Che per altratanta veramente
Non fugeranno ne aueranno timore
Insulli destieri de gente valerosa
Che non aueranno pagura de nulla cosa.

XLI.

Disse carlo messagio yo ti respondo
Sencza lectera anderay in tal partito
Sia chisi vollia per lo vniuerso mundo
Che mabia de nienti desseruito
Per lo verache dio patre iocundo
Che inquisto puncto nde seray punito
Da me se guarda ciascauno chi non crede
Nello vero dio & alla χpiana fede.

XLII.

Audendo quillo messagio tal parole
Dalo justo imperatore pre commiato
Carlo fiche tosto comandare
Chi quello messagio fosse acompaghato
Fore de parisi sencza dimurare
Cum quactro baruni chiascauno preiato
Fore della terra sillo acompangharo
Doy leche & poy dereto turnaro.

XLIII.

Lu messagieri andava prestamente
Francza prouencza nastognia passaua
Ella nauarra ancora complutamente
Inpoco jurni nella spagnia intraua
Ad Saragusa jonci mantenente
Che ladia & la nocte poco si posaua
Quando fo dentro asaragusa junto
Gio allo palazo sencza restare punto.

XLV.

La doue marsilio re dimoraua
E truouo lui e la suo baronia
Che dentro alla gran sala sasectaua
Nellaltro canto diro la diceria
Che il messagio a marsilio contaua
E diro come gran caualleria
Mando a ben guarnire ogni suo terra
Iddio ue riposi in pace sança guerra.

Finito il primo cantare di spagna.
Comincia il secondo felicemente.

XLIV.

Ella doue marsillio si repusaua
E trouao luy culla soa baronia
Nella gran sala douo assedire staua
Sopra la sedia cum gran cauallaria
Quillo messagio dauanti li jnclinaua
Nellaltro cantare diro la dichiria
Ora lasso lo dire de quista storia
Xpo vi mecta allo fine alla sua gloria.

INVENTAIRE DES LIVRES DE HENRI II

ROI DE NAVARRE

Un érudit belge, M. C.-A. Rahlenbeck, a publié en 1882 dans les *Annales du Bibliophile belge*, nouvelle série, I, 188-9, un inventaire des livres de Henri II, roi de Navarre, « d'après un inventaire du château de Pau portant la date de 1533 ». Ce document présente, malgré sa brièveté, un vif intérêt. Non seulement il nous fait connaître une collection sur laquelle, sauf erreur, on ne savait rien jusqu'à présent, mais il nous fournit un témoignage utile sur des manuscrits actuellement perdus, et d'autre part il nous aide, comme on le verra plus loin, à faire l'histoire de manuscrits véritablement importants que nous possédons encore. Je crois donc à propos de réimprimer ici le document publié par M. Rahlenbeck, justifiant cette réimpression par l'addition de quelques recherches que ne pouvait entreprendre le premier éditeur et par une revision attentive du manuscrit. En effet, si la publication belge a le mérite d'avoir appelé l'attention sur une pièce intéressante, elle ne peut prétendre à celui de l'exactitude. Plusieurs articles sont omis : au lieu de quarante et un que contient le document original, l'édition belge en offre vingt-quatre seulement, le dernier étant ainsi conçu : « Six autres livres en françoys, escripts en parchemin ». C'est en cette forme que M. Rahlenbeck a cru devoir résumer les articles qu'il ne lui convenait pas de transcrire. En outre, la publication fourmille de fautes de lecture [1].

C'est à l'obligeance de M. L. Flourac, archiviste des Basses-Pyrénées, que je dois de pouvoir donner une meilleure édition de l'inventaire des livres du roi de Navarre Henri II. M. Flourac a retrouvé dans le carton coté A 4 des archives confiées à sa garde le document que

---

1. Ainsi, à plusieurs reprises, l'éditeur belge transcrit « en parchemin » quand il y a dans le ms. « en papier ». Aux art. 12, 13 et 14, il lit « qui sont », ce qui n'a aucun sens, au lieu de « commençant »; à l'art. 4, il lit l'*estat* au lieu de l'*escu*, etc. En outre, il a transposé beaucoup d'articles.

M. Rahlenbeck avait édité sans en indiquer la provenance ; et il a bien voulu m'en adresser une copie fidèle.

Voici ce texte :

Inventaire des meubles du chasteau de Pau estans es mains de Orryas Bourguignon, maistre d'ostel du roy, qu'il a rendu par commandement du dit seigneur, et a esté baillé en garde a Jehannot de Laborde, aussi maistre d'ostel ... le XXVIe jour de septembre MV^cXXXIII.

. . . . . .

Livres.

1. La Bible ystorialle, escripte en françois, en ung livre en parchemin, couvert d'aiz.

2. Autre livre qui commence : *En ce temps que ce signe advint en l'Eglise*, et semble soit croniques ; escript en parchemin couvert d'aiz.

3. La Bible en françois, escripte en papier, couvert d'aiz.

4. La description de l'escu de Foix et Béarn, en ung livre escript en parchemin, couvert d'aiz [1].

5. Autre livre de receptes et remedes pour blesseures.

6. Deux livres escripts en papier, contenant le premier et IIIe volumes de Lancelot du Lac.

7. Autre livre en papier ou n'a commencement ne fin, et parle de Hantoine (?) et de faictz de guerre [2].

8. Autre livre en parchemin, qui n'est point relyé, qui parle des batailles [3].

9. Le livre de Josephus, escript en parchemin, lengaige françoys.

10. Autre livre de la Bible ystorialle, escript en parchemin.

11. Le romans Aymery de Narbonne, escript en parchemin.

---

1. C'est sans doute le même ouvrage et le même exemplaire que l'on retrouve chez Catel († 1626), au commencement du XVIIe siècle. Cet historien s'exprime ainsi dans ses *Mémoires de l'histoire du Languedoc* (p. 699) : « J'ay « chez moy un ancien livre gascon escrit a la main en parchemin, composé « par frère Arnaud de Labat, maistre en théologie, de l'ordre de saint Fran- « çois, qui est intitulé : *De l'escut de l'hostal de Foix et de Bearn*, c'est-à-dire « des armoiries de Foix et de Béarn, lequel il dédie au sieur vicomte, et lui « donne ces titres : *Al noble et poderous seignour, Mussen Joan comte de Foix,* « *vescomte de Bearn, de Marsa et de Gabarda, et de Castelbon* [Jean de Grailli, « 1412-36] : au commencement duquel il dit qu'il a eu le soin de l'ame et « manié la conscience de son pere Archambaud [† 1412], comte de Foix, et « qu'a present il manie celle de sa mere Madame Isabeau. Ceste epistre est « dattée de Morlas, au couvent des frères mineurs, en l'an mille quatre cens « dix-huit ». — Ce passage des *Mémoires de l'histoire du Languedoc* a été cité récemment par M. Chabaneau, *Revue des langues romanes*, 3e série, XII, 209.

2. Un ms. de la version en prose de Beuve de Hanstone ?

3. L'*Arbre de batailles* d'Honoré Bonet ?

12. Un livre de chansons escript en parchemin, commensant : *Floquet de Marceille.*

13. Un livre en parchemin commensant *L'an de N. S.* M.CCCC., contenant aucunes balades et histoires, et les lettres du camp de bataille de Me Laurens Flamel et de l'escuyer d'Aragon.

14. Autre livre en parchemin commensant : *Les parolles de Albucassin*, en mauvais lengaige.

15. Autre livre intitulé : *Le palays de Sagesse*, escript en parchemyn.

16. Autre livre en parchemin contenant les faictz d'Artus de Bretaigne.

17. Les *Quatre passions*, en lengaige cathelan, en ung livre escript moytié en parchemin, moytié en papier [1].

18. Autre livre en parchemin commensant : *Si natz de mons anhetz* [2], en lengaige qu'on ne scet bonnement entendre.

19. Ung breviaire escript a la main, en papier.

20. Croniques d'Aragon, en ung livre de papier mal relyé.

21. Autre livre en parchemin intitulé : *Le* VIIe *livre des repulsions et des reboutéz des honneurs.*

22. Autre livre estroit et long, tout deslyé, escript en lengaige catalan.

23. Le livre contenant les loix de l'empereur Justinian, escript en françois.

24. Autre livre contenant le second livre de Titus Livius [3].

25. Autre livre en parchemin intitulé : *Le livre de la propriété des choses* [4].

26. Autre livre en parchemin contenant le IIIe volume Me Jehan Froissart.

27. Autre livre en parchemin de Me Jehan Bocace.

28. Autre livre en parchemin intitulé : Les visitations [5] et collations des saints pères.

29. Autre livre en parchemin intitulé : Le oracle de l'empereur des Mahomes.

30. Autre livre en parchemin qui parle du roy Meliadus.

31. Autre livre en parchemin contenant le premier livre du code en françois.

32. Autre livre en parchemin commensant : *Les Meditations saint Anselme*, en françois.

33. Autre livre en parchemin, qui parle des batailles [6].

34. Autre livre intitulé : *Le Livre des trésors*, qui parle de la naissance de toutes choses [7].

35. Autre livre en parchemin, qui parle de l'art de cirurgie.

---

1. Disposition fréquente dans les ms. catalans (on la retrouve aussi fréquemment dans certaines parties du midi de la France) : le feuillet exterieur de chaque cahier est en parchemin, les feuillets intérieurs en papier.

2. *Sic* : il faut probablement corriger *agues*. Voir plus loin.

3. La traduction de Tite-Live due à Bersuire.

4. Le grand Propriétaire de Jean Corbichon, fait d'après Barthélemi de Glanvil.

5. Corr. *institutions*. C'est un ouvrage de Cassien qui a été traduit par Jean Golein, voy. Bibl. nat. fr. 175.

6. Encore un exemplaire de l'*Arbre de batailles*.

7. Le *Tresor* de Brunet Latin.

36. Autre livre en parchemin contenant l'istoire du chevalier Guy de Warwich, angloys [1].

37. Autre livre en parchemin commensant : *Les anciennes histoires dient que Eracles qui fut bon chrestien gouverna l'empire de Rome* [2].

38. Autre livre en papier intitulé : *Le livre du vergier* [3].

39. Le compost (?) escript a la main, en papier.

40. Ung livre intitulé : *La propriété des herbes*.

41. Autre livre en parchemin commensant : *Scribes super lapides omnia verba legis* [4], en lengaige gascon.

Cet inventaire est assurément bien sommaire : il l'est à ce point qu'en certains articles l'identification des ouvrages est impossible. Quelle est la chronique désignée par son *incipit*, sous le n° 2 ? Que contenait le livre « tout deslyé, en langaige catalan » du n° 22 ? Quel écrit de Boccace est mentionné sous le n° 27 ? Le greffier qui a rédigé ce catalogue informe était certainement fort peu lettré. La correction que j'ai faite à l'article 28, *institutions* au lieu de *visitations*, n'est guère douteuse : il s'agit sûrement de la traduction des *Institutiones et collationes Patrum* de Cassien, faite par J. Golein [5] ; mais, le *VIIe livre des repulsions et des reboutez des honneurs* (art. 21) n'est-il pas aussi un titre fautif ? On peut cependant tirer de cet inventaire quelques indications intéressantes. Et d'abord, sous le n° 18 est enregistré un manuscrit contenant en premier lieu une poésie d'At de Mons [6], la pièce *Si N'Atz de Mons agues*. Ce manuscrit doit être perdu, car la pièce en question ne se trouve actuellement que dans le manuscrit d'Urfé (Bibl. nat. fr. 22543), fol. 130 v° [7]. Notons encore l'art. 12, un chansonnier provençal qui débutait par les poésies de Folquet de Marseille, comme le chansonnier de Peiresc, actuellement 1749 du fonds français à la Bibliothèque nationale, comme aussi le n° 856 du même fonds. Il n'y a pas dans cette coïncidence une raison suffisante pour identifier le manuscrit du roi de Navarre avec l'un ou l'autre de ces deux recueils ; d'autant plus

1. Sans doute la rédaction en prose dont on connaît deux mss., voy. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1882, pp. 63-5.

2. C'est un manuscrit de l'ancienne traduction de Guillaume de Tyr.

3. Peut être le *Songe du Vergier*.

4. Deut. xxvii, 8.

5. Il y a un exemplaire de cette traduction dans le ms. fr. 173 de la Bibliothèque nationale.

6. On dit ordinairement *Nat* de Mons, mais à tort. La forme latine serait *Atto*. Un *Atton de Mons* figure parmi les capitouls de Toulouse pour les années 1200-1, voy. du Mège, *Histoire des institutions de Toulouse*, I, 277 ; Vaissète, *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, VII, 231.

7. Voir la description que j'ai faite de ce manuscrit dans l'appendice à mes *Derniers troubadours de la Provence*.

que la bibliothèque d'Este possédait jadis un chansonnier qui devait débuter aussi par Folquet de Marseille [1], et qui par conséquent n'est pas à confondre avec le célèbre chansonnier d'Este, actuellement conservé à Modène, lequel commence par Pierre d'Auvergne. Toutefois, il y a lieu de tenir compte d'une circonstance qui serait en faveur de l'identification de notre ms. avec le n° 856. C'est que le n° 856 a fait partie de la bibliothèque de Catel, qui, on l'a vu plus haut, possédait un des mss. marqués sur notre inventaire, le n° 4.

Nous pouvons identifier avec plus de certitude le manuscrit indiqué en ces termes sous le n° 14 : « Autre livre commensant : Les paroles de « Albucassin, en mauvais langaige. » *En mauvais langaige* est l'équivalent de l'expression « en langaige qu'on ne scet bonnement entendre », dont le greffier s'est servi à l'art. 18 pour qualifier la langue du toulousain At de Mons. C'est donc très vraisemblablement le langage du midi de la France qui est ici peu respectueusement désigné. Cela étant, il est assez naturel d'identifier le manuscrit de Henri II de Navarre avec l'Albucasis de la Faculté de médecine de Montpellier, dont l'incipit est ainsi conçu : *Yssi comensan las paraulas de Albucasim*. On sait que ce manuscrit, maintenant bien connu, grâce à un mémoire de M. le baron de Tourtoulon [2], a été exécuté pour le comte de Foix Gaston Phœbus († 1391). Il est tout naturel qu'un manuscrit ayant appartenu à ce personnage se retrouve plus tard dans la bibliothèque de Henri II d'Albret, qui était aussi comte de Foix [3]. D'ailleurs l'identification que je propose est encore confirmée par l'article qui suit immédiatement dans l'inventaire.

Cet article (n° 15) est ainsi conçu : « Autre livre intitulé : Le palays de Sagesse, escript en parchemin ». Il n'existe pas, à ma connaissance, d'ouvrage du moyen âge ainsi intitulé, mais on sait que l'*Elucidari de las proprietatz de totas res naturals*, compilation encyclopédique exécutée pour Gaston II, comte de Foix, le père de Gaston Phœbus, commence par une pièce allégorique en vers dont la rubrique initiale est : *Comensa le palaytz de Savieza, fayt a istancia del noble princep Guasto compte de Foysh* [4]. Le manuscrit unique de l'*Elucidari*, actuellement conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, est, nous n'en doutons pas, celui-là

---

1. « Libro uno chiamato Folcho de Marsillia », art. 19 de l'inventaire publié par M. Rajna; voy. *Romania*, II, 51.
2. *Revue des langues romanes*, I, 1 et suiv.
3. Je note en passant qu'il y a un ms. de la même version, mais ayant une tout autre provenance, à la bibliothèque de Genève, n° 161 des ms. français, catalogue Senebier, p. 402.
4. Cette pièce a été publiée par M. Bartsch, *Denkmæler*, p. 57. Le commencement en est réimprimé dans la *Chrestomathie provençale* du même auteur, 4e éd., col. 365.

même que l'inventaire de 1533 enregistre sous le titre de « Palays de Sagesse ».

Nous tenons déjà deux des manuscrits de l'inventaire de 1533. Mais l'un d'eux, l'*Elucidari*, va devenir le point de départ de recherches qui pourront être fructueuses. Le manuscrit de Sainte-Geneviève est orné à la première page du texte (à la suite de la table) de l'écu écartelé de Foix (d'or à trois pals de gueules) et de Bearn (d'or à deux vaches de gueules accolées et clarinées d'azur). Ce sont les armes de Foix, telles qu'on les retrouve sur le manuscrit de l'*Albucasis*[1] et ailleurs, telles que les portèrent Gaston Phœbus et plusieurs de ses successeurs[2]. Mais il y a dans ce même manuscrit une autre marque de propriété plus spéciale, et qui, à ma connaissance, n'a pas été jusqu'ici remarquée : cette marque consiste en deux vers (bien mauvais, j'en conviens) tracés en grosse écriture gothique du xve siècle au verso du dernier feuillet. Les voici :

Ce livre est a celuy qui, sanz blasme,
En son droit mot porte : *J'ay belle dame.*

Quel est le seigneur qui avait pour devise : « J'ay belle dame » ? Le chroniqueur béarnais Miguel de Verm va nous l'apprendre. D'après cet auteur, Jean de Grailli, fils d'Archambaut de Grailli comte de Foix et d'Isabelle de Foix, demeura pendant quelques années à la cour de France, au service du roi Charles VI, et là, nous dit le chroniqueur, il prit pour enseigne : « *J'ay bela dama* ». Jean de Grailli († 1436) fut le troisième comte de Foix après Gaston Phœbus. Ce témoignage n'est pas unique : M. Flourac auteur d'une histoire de Jean de Grailli, récemment parue, où le témoignage de Miguel de Verm est mentionné[4], me fait savoir que sur une pierre encastrée au-dessus de

---

1. Voy. *Revue des langues romanes*, I, 5.

2. On peut citer ici ces vers d'une pastourelle de Froissart où est blasonné l'écu de Foix :

Le champ est d'or : c'est uns beaus draps,
Mais d'Arragon il se champie ;
Car il en descent de lignie,
Si les poet et doit bien porter ;
Et Berne (*Bearn*) est, au voir ordener,
De deux vaches en rouges peaux
Passans, et a leur hateriaus
Ont esquieres d'asur, c'est drois.
(Edit. Scheler. II, 326.)

3. P. 590 *b* de l'édition de Buchon (*Panthéon littéraire. — Choix de chron. et mém. sur l'hist. de France*).

4. *Jean I, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, lieutenant du roi en Languedoc.* Paris (Picard), 1884, in-8°, vij-315 p. Voy. p. 26.

l'entrée du château en ruine de Mauvesin (Hautes-Pyrénées), on lit encore la devise : *J'ay belle dame*, accompagnée des armes de Foix, et me renvoie à une *Monographie du château de Mauvesin* où cette circonstance est signalée, mais non expliquée [1]. Le comte de Foix Jean de Grailli s'étant emparé de ce château en 1412 [2], il ne serait pas impossible que cette devise y eût été tracée par son ordre. De même, je suppose que c'est lorsque le manuscrit de l'*Elucidari* est arrivé, par voie d'héritage, aux mains du comte Jean I, que les deux vers ci-dessus rapportés y ont été inscrits.

J'aurais voulu retrouver ce même distique sur le manuscrit de l'Albucasis. Je n'y ai malheureusement pas réussi. M. le docteur Gordon, conservateur de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, m'informe qu'il ne s'y trouve pas. Peut-être le dernier feuillet, sur lequel il devrait avoir été inscrit, a-t-il été enlevé. Mais il s'est conservé, sur quelques autres manuscrits : d'abord dans le manuscrit 619 du fonds français de la Bibliothèque nationale, qui renferme le livre de la chasse de Gaston Phœbus [3]. Les deux vers s'y trouvent, comme dans le manuscrit de Sainte-Geneviève, au verso du dernier feuillet. Puis et toujours à la même place, dans le manuscrit 261 de la Bibliothèque de Troyes [4] ; ce manuscrit, que j'ai examiné récemment à Troyes, est un assez bel exemplaire de la traduction de Valère Maxime exécutée par ordre de Charles V par Simon de Hesdin. On sait que cet écrivain s'arrêta dans son œuvre, qui n'est pas une simple traduction, mais contient beaucoup d'additions du traducteur, dont quelques-unes fort curieuses, au sixième chapitre du livre VII. Le reste fut traduit plus tard à l'instigation de Jean, duc de Berry, par Nicolas de Gonesse [5]. Les manuscrits qui renferment uniquement le travail de Simon de Hesdin paraissent fort rares. Je n'en relève qu'un seul dans la partie du fonds français de la Bibliothèque nationale qui correspond à l'ancien fonds, le n° 286, et en-

---

1. Par M. Curie-Seimbres (*Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées*, 10e année (1867), p. 127 et suiv.). L'auteur pense que l'inscription est de la seconde moitié du XIVe siècle, et se borne à dire (p. 129) que c'est « une de « ces devises fort en usage au temps de Gaston Phœbus ». Il repousse par de bonnes raisons l'opinion d'après laquelle ce serait la devise de Gaston Phœbus lui-même, et conclut en disant « qu'il est plus raisonnable de renoncer à dé« couvrir ce qu'a pu signifier l'inscription de Mauvesin ».

2. Voir l'ouvrage précité de M. Flourac, p. 52.

3. Ce ms. (n° 7098 de l'ancien fonds) a dû entrer à la bibliothèque du roi avant le règne de Louis XIV, puisqu'il porte un ancien numéro écrit de la main de Nicolas Rigault, garde de la bibliothèque de 1615 à 1642.

4. Les deux vers sont cités dans le catalogue imprimé, p. 130.

5. Voy. *Catal. La Vallière*, III, 384 (n° 5654) ; P. Paris, *Manuscrits français*, I, 43, II, 301 ; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, I, 42-3.

core est-il certainement postérieur à Charles V, tandis qu'il s'y trouve jusqu'à douze exemplaires de la traduction complétée par Nicolas de Gonesse[1]. Les mêmes vers se lisent encore au bas du dernier feuillet du ms. fr. 23082 (ancien Comp. 47)[2] qui contient les *Faits des Romains*. C'est un beau ms. des premières années du XIVe siècle, dont l'écriture et l'ornementation appartiennent au nord de l'Italie.

Voilà donc quatre manuscrits qui ont dû appartenir à Jean de Grailli, comte de Foix, cinq même, si on veut y joindre l'Albucasis pour lequel manque, à la vérité, la preuve décisive, le distique. De ces cinq manuscrits deux seulement, l'*Albucasis* et l'*Elucidari*, se retrouvent en 1533 dans l'inventaire de Henri II d'Albret. Mais nous n'avons aucune raison de croire que les livres de Jean de Grailli soient tous entrés dans la bibliothèque des rois de Navarre. Ceux-ci ont bien pu n'en recueillir que quelques épaves.

L'attention ayant été attirée sur la signification des deux vers ci-dessus rapportés, on peut espérer qu'on les retouvera sur d'autres manuscrits, et qu'ainsi nous pourrons reconstituer, au moins en partie, l'ancienne bibliothèque des comtes de Foix.

Il serait intéressant de pouvoir suivre, à partir de l'inventaire de 1533, le sort de la petite, mais précieuse collection du roi de Navarre Henri II, et de se rendre compte des circonstances dans lesquelles elle a été dispersée. M. Rahlenbeck a encore publié dans les *Annales du Bibliophile belge*, mais toujours sans indication de source[3], un document emprunté aux archives des Basses-Pyrénées, d'où il résulte que dans les premiers mois de l'année 1621, ou peu avant, la bibliothèque du château de Pau avait été mise au pillage :

A Messieurs du Parlement a la Tournelle.

Vous remonstre humblement Me Daniel Remy, valet de chambre du roy et son concierge en son chasteau de Pau, que depuis quelques jours il a esté fait

---

1. Les nos 41, 42-3, 44, 45-6, 282, 283-5, 287, 288-9, 290, 292, 737, 738. Le no 291, qui ne contient que les quatre premiers livres, paraît être un volume dépareillé. Je n'en dirai pas autant du manuscrit fr. 9749 qui ne contient non plus que les quatre premiers livres; mais c'est un exemplaire fait pour Charles V (voy. Delisle, *Cabinet des mss.*, III, 111), et à la fin on lit : « Explicit », et non : « Explicit le quart livre », ce qui semble indiquer un exemplaire complet. C'est probablement tout ce qui existait de la traduction lorsque le manuscrit fut exécuté.

2. Au bas du premier feuillet, on lit, d'une écriture du commencement du XVIIe siècle : « Ce manuscrit est de S. Cornille de Compiegne ». Cf. ci-dessus, p. 3.

3. M. Flourac m'apprend que cette requête, adressée au parlement de Pau, se trouve dans le même carton que l'inventaire publié ci-dessus.

beaucoup de desordres au chasteau de Pau et en divers endroits, entre autres en une chambre appelée communement *la librairie*, a cause que les livres du roy avoient accoustumé d'y demeurer, ou il y avoit un grand armoire fermé a clef dans lequel il y avoit plusieurs livres appartenant a Sa Majesté, tant manuscrits que autres. La dicte armoire a esté ouverte et les livres emportés et dissipés[1]... Sur ce, Messieurs, vous playse commettre vostre Seigneur procureur general pour informer des faits et poursuivre larrons et voleurs.

Cette requête n'est point datée, au moins dans l'édition de M. Rahlenbeck, mais la date est assurément celle que j'ai indiquée, car l'éditeur, analysant un document qu'il ne cite pas, poursuit ainsi : « Le 25 juil- » let 1621, la cour des Tournelles ordonna une enquête qui nous » apprend que la plupart des livres volés avaient appartenu à Henri IV » et passaient pour être écrits en langue espagnole. Il est par consé- » quent[2] fort probable qu'à cette époque les livres de Henri II et ceux » de dame Anne sa sœur[3] avaient déjà été transportés à Paris. »

Il me suffit d'avoir appelé l'attention sur la bibliothèque d'Henri II de Navarre qui contenait, ainsi qu'on l'a vu, des restes d'une collection antérieure formée par les comtes de Foix. Les deux vers qui renferment la devise de Jean de Grailli sont un indice sûr à l'aide duquel on réussira sans doute à retrouver quelques-uns encore des éléments de cette bibliothèque dispersés depuis deux siècles et demi.

Paul MEYER.

---

1. Les points sont de l'éditeur qui, à cet endroit, place une note ainsi conçue : « Ces livres portaient généralement l'inscription suivante : *Bibliotheca regia Castri Pali*. »

2. Je ne vois pourtant pas que ce qui suit soit la conséquence nécessaire de ce qui précède.

3. M. Rahlenbeck suppose, ce qui est vraisemblable, que les livres d'Anne d'Albret († 1532) se trouvaient réunis à ceux de son frère Henri II de Navarre. Il a publié, à la suite de l'inventaire de 1533, une liste de quelques volumes ayant appartenu à cette dame. La voici :

« Livres trouvez a feue Madame Anne, lesquelz ont esté baillez en garde a » Johannot de La Borde, maistre d'hostel :

» 1. Ung livre intitulé de la Vida Christiana.
» 2. Ung livre de Amadis de Gaule.
» 3. Ung livre de Facecies en langaige italien.
» 4. Ung petit livre intitulé : Le Nouveau-Monde.
» 5. Ung livre en parchemin : Le Destroit de Gibraltar.
» 6. Ung livre intitulé : Le Nouveau Testament. »

IL MORO SARACINO

CANZONE POPOLARE PIEMONTESE

I.

Bel galant a si marida, — si marida for d' pais.
2 L'à spôsà na fia giôvo, — tanto giôvo e tant gentil.
Tanto giôvo com' a l'era — si savía pa gnianc vestì.
4 Al lúnes a l'à spôsala, — al mártes la chita lì.
Bel galant l'è andà a la guerra, — për set agn n'a torna pì.
6 E la póvera Fiorensa — l'è restà sensa marì.
E da lì a i passa 'l Moro, — ël gran Moro Sarazì.
8 L'à robà bela Fiorensa, — a l'à mnala a so pais.
A la fin de li set ani — bel galant l'è rüvà lì.
10 Cón ün pè pica la porta : — « O Fiorensa, vnì dürbì. »
Sôa mama da la finestra : — « Fiorensa l'è pa pi sì ;
12 Fiorensa l'è stà robeja — dal gran Moro Sarazì. »
« O tireme giü mia speja, — côla dël pügnal d'or fin.
14 Vöi andè serchè Fiorensa — s'i na dovéissa mürì. »
L'à trovà tre lavandere, — c'a lavavo so fardel.
16 « Dime 'n po', voi lavandere, — di chi èlo côl castel ? »
« Côl castel a l'è dël Moro, — dël gran Moro Sarazì ;
18 E Fiorensa, bela Fiorensa, — j'è set agn c'a lè là drin. »
« Dime 'n po', voi lavandere, — com' faráine andè là drin ? »
20 « Posè côl vestì da pagi, — vestirì da piligrin.
Andè ciamè la limosna — sta séira o doman matin.
22 E Fiorensa, bela Fiorensa, — ve darà dël pan e dël vin. »
El Moro da la finestra — da lontan l'à vist a vnì :
24 « O guardè, bela Fiorensa, — 'n piligrin dël vost pais. »
« D'me pais a pöl pa esse, — pöl pa esse d'me pais.

26 J' ôzelin c'a vôlo an ária — pölo pa vni fin a sì,
S'a n'in füss la rondanina, — c'a gira tüt cuant ël dì. »
28 « Fè limosna, 'n po' d' limosna — a sto póvër piligrin! »
An faséndie la limosna, — a j'à vist so anel al dì.
30 E Fiorensa l'à conossülo — c'a lera so prim marì.
S'a n'in va a la scüdaría, — monta an sela al caval gris.
32 « Steme alegre, mie creade, — mi m'na tôrno al me paìs. »
El Moro da la finestra — s'büta a piánzer e gemì:
34 « Avéila mantnü set ani — sensa gnianc tôcheje 'n dì! »

Cintano Canavese. Dettata da Teresa Ubertino, 1855.

TRADUZIONE.

Bel galante si marita, si marita fuor di paese.
Sposò una figliuola giovane, tanto giovane e tanto gentile.
Tanto giovane com' era, sapeva neanche vestirsi.
Il lunedì la sposò, il martedì la lascia lì.
Bel galante andò alla guerra, per sett' anni non torna più;
e la povera Fiorenza restò senza marito.
E di lì ci passa il Moro, il gran Moro Saracino.
Rapì la bella Fiorenza, la menò al suo paese.
Al fine dei sett' anni bel galante arrivò lì.
D'un piede picchia alla porta: « O Fiorenza, venite ad aprire. »
La sua madre dalla finestra: « Fiorenza non è più qui;
Fiorenza è stata rapita dal gran Moro Saracino. »
« O tiratemi giù la mia spada, quella dal pugnale d'oro fino.
Voglio andare a cercar Fiorenza, ne dovessi morire! »
Trovò tre lavandaje, che lavavano il loro fardello.
« Ditemi un po', voi lavandaje, di chi è quel castello? »
« Quel castello è del Moro, del gran Moro Saracino;
e Fiorenza, la bella Fiorenza, c'è sett' anni che v'è dentro. »
« Ditemi un po', voi lavandaje, come farei per andar là dentro? »
« Deponete quel vestito da paggio, vestirete da pellegrino.
Andate a chieder limosina, o sta sera o domani mattina;
e Fiorenza, la bella Fiorenza, vi darà pane e vino. »
Il Moro dalla finestra da lontano lo vide venire.
« Oh! guardate, bella Fiorenza, un pellegrino del vostro paese. »
« Del mio paese non può essere, non può essere del mio paese.
Gli uccellini che volano per aria non possono venir fin qui,
se non fosse la rondinella che gira tutto quanto il dì. »
« Fate limosina, un po' di limosina a questo povero pellegrino! »
Nel fargli la limosina, gli vide il suo anello al dito;
e Fiorenza lo conobbe, ch' era il suo primo marito.
Se ne va alla scudería, monta in sella al caval grigio:

« Statemi allegre, mie cameriere, io me ne torno al mio paese. »
Il Moro dalla finestra si mette a piangere ed a gemere:
« Averla mantenuta sette anni, senza neanche toccarle un dito! »

II.

Bel galant a si marida — tant lontan fora d' paìs.
2 A l'à piáse[1] d'una dama — tant bela e tant gentil.
Tant gentil côme c'a l'era — si savía pa gnianc vestì.
4 L'à sposala a la domègna[2], — al lunesdì a l'è sparì.
Bel galant l'è andà a la guerra, — l'è stà set ani a ritornar.
6 A la fin de li set ani — bel galant a l'è tornà.
« Dime 'n po', o cara mare, — Fiorensa ant èlo[3] andà? »
8 « Fiorensa a lè stà robeja[4] — tant lontan fora d' paìs. »
« O donéime la mia speja, — côla dal fil 'n po' pì sotil.
10 Vöi andè trôvè Fiorensa — sôt la péina di morir. »
L'à trôva na lavandera — c'a lavava so fardel.
12 « Dime 'n po', voi lavandera, — di chi èlo còl castel?
Dime 'n po', voi lavandera, — côm' faráine andeje drin? »
14 « Posè vost vestì da pagi, — vestive da piligrin. »
Piligrin pica la porta: — « o Fiorensa venì dorbir.
16 Venì 'n po' a far limosna — a la gent dël vost paìs. »
« D'me paìs a pöl pa esse, — pöl pa esse d'me paìs.
18 Pölo gnianc j'ôzlin c'a vôlo, — pölo gnianc vnì fin a sì. »

Villa-Castelnuovo [Canavese]. Cantata da una contadina di Villa-Castelnuovo, 1853.

III.

Bel galant c'a si marida, — si marida for d'paìs.
2 A l'à pià na fia giovo — c'a s' savía pa 'ncôr vestì.
Al lunesdì al l'à spôsala, — al martedì l'à chità lì.
4 E la bela Ana Fiorensa — l'è restà sensa marì.
E da là a i passa 'l Moro, — ël Moro Serüzì,
6 A l'à pià Ana Fiorensa, — a l'à mnala[5] a so paìs.
A la fin de li set ani — so marì a l'è rivè.
8 Sôa mama a la finestra: — « Ana Fiorensa l'è pa pì sì;
Ana Fiorensa l'è stà robeja — l'è dal Moro Serüzì. »
10 L'à tampà 'l capel për terra, — pöi ancora sôa spà:
« Voi andè sërchè la bela, — s'i dövéis mürì për strà. »

---

1. si pigliò. — 2. domenica. — 3. dove è. — 4. rapita; letteralmente, rubata. — 5. l'ha menata.

12 L'à trovà tre lavandere, — c'na lavavo so fardel :
« Dime 'n po', voi lavandere, — d' chi a l'è côl bel castel ? »
14 « Côl castel a l'è dël Moro, — l'è dël Moro Serüzì.
La bela Ana Fiorensa — l'è set ani c'a l'è drint. »
16 « Dime 'n po', voi lavandere, — i podrijne andè mi drint ? »
« Posè côl vistì da pagi, — vestirì da pelegrin.
18 E la bela Ana Fiorensa — a v' darà dël pan e dël vìn. »
El Moro a la finestra — da tan lontan l'à vist a vnì :
20 « O guardè, Ana Fiorensa, — 'n pelegrin dël vost paìs. »
« Me paìs a pöl pa esse, — pöl pa esse 'l me paìs.
22 J' ôzelin c'a vôlo pr' aria — pölo pa vni fin a sì. »
D'ün pè pica la porta : — « Ana Fiorensa vnì dörvì [1],
24 Farive ün po' d' limosna — a 'n pelegrin dël vost paìs ? »
Fica [2] la man an sôa bôrsëta, — gava [3] fora dôi zechin.
26 « Côsta s'ì l'è la limosna — che mi fass ai piligrin. »
An faséndie la limosna — s'a j'à strinzü [4] la man.
28 E da lì l'à conossülo — c'a l'era 'l so prim aman.
L'à ciamà sôe creade : — « deme la ciav [5] dël me castel ;
30 Steme alegre, voi altre, — al me paìs mi na vöi tôrnè. »
El Moro a la finestra — no fasía che tan piôrè :
32 « Avéila mantnü set ani — sensa mai ancalela bazè [6] ! »

Torino. Dettata al prof. Giovanni Flechia da Giuseppina Morra, vedova Fassetti, in Torino.

IV.

Bel galant a si marida, — tant lontan da so paìs.
2 L'à pià na spôsa giôvo, — l'indoman la chita lì.
A l'à fait 'l soldà set ani ; — dop set ani l'è rivà lì.
4 A dà i pè dint [7] a la porta : — « bela Fiorensa, venì dürbì. »
Sôa mama da la finestra : — « bela Fiorensa a j'è pa pì.
6 Bela Fiorensa a l'è stà robeja — dal bel Moro Sarazin. »
« Tampeme [8] la mia spadinha — côn ël pügnal d'argent,
8 Mi na vad a girè lo mondo, — bela Fiorensa la trôveréi. »
L'à trôvà tre lavandere, — c'a lavavo so fardel.
10 « Dime 'n po', voi lavandere, — côm' a s' ciama sto castel ? »
« Sto castel l'è dël bel Moro, — dël bel Moro Sarazin.
12 J'è set ani che Fiorensa, — j'è set ani ca j'è drin. »

---

1. a ire. — 2. ficca, mette. — 3. cava. — 4. le ha stretto. — 5. datemi la chiave. — 6. osar baciarla. — 7. dà i piedi dentro ; cioè, picchia. — 8. gettatemi.

E 'l bel Moro a la finestra — da lontan l'à vist veni.
14 « Feve 'nsà [1], bela Fiorensa, — c'a j'è 'n om dël vost pais.
Feje festa, prontè táula, — feje dè dël pan e dël vin.
16 Deje a disnè [2], bela Fiorensa, — deje a disnè, cóma per mi. »
Cuand l'è stáit a metà táula, — j'è tombaje l'anlin dal dil [3].
18 « Côl anlin c'a v'è tombave, — a l'è côl c'm'à spôsà mi. »

Torino. Cantata in Torino da una donna di servizio, per nome Carolina. 1860.

V.

Bel galant c'a si marida, — c'a la guerra l'à d'andè.
2 L'à spôsara a la domínica, — al lunesdì la lassa lì.
E la bela Fiorensa — s'è sercasse 'n áut marì.
4 A la fin de li set ani — bel galant l'è rivà lì.
L'è 'ndà tambussè [4] la porta : — « Fiorensa, vnime dürbì. »
6 Sôa mama a la finestra : — « Fiorensa a j'è pa pì.
Fiorensa, j'è già set ani — c's'è sercasse 'n áut marì. »
8 « Campè [5] giù la mia spadinha — côn ël so pôm andorà.
Mi i vöi andera tröve [6], — füss sicür d' mürì per strà.
10 Campè giù la mia spadinha, — côn ëi me pugnal d'argent.
Mi i vöi andera tröve, — s'a füssa drint al convent. »
12 R' à trovà tre lavandere — c'a lavavo 'l so fardel.
« Dime 'n po', voi lavandere, — d' chi c'a r' èlo côl castel ? »
14 « Côl castel a r'è dël Moro, — r'è dël Moro Sarazin.
E la bela Fiorensa — l'è set ani c'a i stà drin. »
16 « Dime 'n po', voi lavandere, — côm' farögne [7] andeje drin ? »
« Posè 'l vestì da page, — vestive da pelegrin. »
18 Bel galant a s'è vestisse — da pelegrin romè.
L'è andà ciamè limosna, — limosna l'è andà ciamè.
20 « Na podéisse fè limosma — a 'n pelegrin dël vost pais ! »
An faséndie la limosna, — l'à 'mbrassà sël caval gris.

Valfenera [Asti]. Trasmessa dal Dr Nicolò Bianco, 1856.

VI.

Bel galan c'a si marida, — tant lontan fora d' pais.
2 L' à spôsala la dominica, — lunesdì la pianta lì.

---

1. fatevi in quà ; venite quà. — 2. desinare. — 3. le cadde l'anellino dal dito. — 4. picchiare. — 5. gettate. — 6. voglio andare a trovarla. — 7. farei.

S'o l'è stà fin a set ani — sensa vede la sôa mojè [1].
4 A la fin de sti set ani bel galan s'a l'è rivè.
O d'un pè pica a la porta : — « Fiorensa, vnime dorvì. »
6 La sôa mama a la finestra : — « Fiorensa a j'è pa pì. »
« Campè giù la mia spadinha, — cön ël me pugnal d'argent.
8 A l'è la bela Fiorensa — che mi vöi andè a trovè. »
O caminha che t' caminha — l'à caminà tan lontan.
10 L'à trovà dle lavandere — c'a lavavo dël pann bianc.
« Dime 'n po', voi lavandere, — di chi èlo côl bel pann fin ? »
12 « O l'è dla bela Fiorensa, — c'l' è dël Moro Sarôzin. »
« Dime 'n po', voi lavandere, — s'ij pôdría 'n po' parlè. »
14 « Venta [2] vestiv' da page, — o da pelegrin romè. »
A la porta di Fiorensa — limosna l'è andà ciamè.
16 E lo Moro a la finestra — tan lontan l'à vist a vnì.
« O guardè ün po', Fiorensa, — èlo gent dël vost pais ? »
18 « O no, no, pôdría pa esse — c'a fuss gent dël me pais.
J'auzelin c'a van për l'aria, — pôris pa vôlè fin sì. »
20 Fiorensa l'è stáita lesta, — l'à bütà [3] 'l Moro a dormì.
Pöi chila [4] l'è tornà via — ansem al so prim marì.

La Morra (Alba). Trasmessa dall' avv. Tommaso Borgogno. 1857.

VII.

J'an [5] maridà Fiorensa, — Fiorensinha la gentì.
2 I l'an maridà tan giôvo, — c'a s' savia 'ncor nen vestì.
A s'è vestì na mánia [6], — e pöi s'è bütà 'l faudì [7].
4 So marì, c'a va a la guerra, — për set ani venha pì :
« V' racomando, mia mama, — v' racomando mia mojè ;
6 Che 'n la lassi pa' ndè pr' eva [8], — nè për eva, nè a lavè. »
Sôa mama la manda pr' eva, — a la bialera dël mürin [9].
8 Fiorensinha l'è stà robéa — dal gran Moro Sarazin.
A la fin de li set ani — so marì l'è tornà a cà.
10 A l'à dit a sôa mama : « — Fiorensinha dov' èla andà ? »
« Fiorensinha l'è andáita pr' eva — a la bialera dël mürin.
12 Fiorensinha l'è stà robéa — dal gran Moro Sarazin. »
« Campeme giü, mia mama, — campeme giü mia spà,
14 Vöi andè trovè Fiorensa, — i dvéissa mürì për strà. »

---

1. moglie. — 2. bisogna. — 3. mise, litt. buttò. — 4. ella. — 5. hanno. — 6. mánica. — 7. grembiale. — 8. acqua. — 9. al canale del mulino.

L'à scôntrà do lavandere, — ch' i lavavo so fardel.
16 « Dime 'n po', voi lavandere, côm' a s' ciamlo côl castel? »
« Côl castel s'ciama dël Moro, — dël gran Moro Sarazin.
18 J'è set agn che Fiorensinha, — j'è set agn c'a l'è là drin. »
'L Moro, c'a l'è a la finestra, — da lontan l'à vist a vnì.
20 « Guardè là, Fiorensinha, — a j'è ün dël vost paìs. »
« L'ôzelin c'a vôra vôra — tan lontan, sa pa vnì si,
22 Cetüà [1] la rondorinha — c'a gira tüt al dì. »
Fiorensinha l'è stáita lesta, — l'à bütà 'l Moro a durmì.
24 Pöi l'è tornassne via — ansem al so prim marì.

Montaldo (Mondovì). Trasmessa da D. Stefano Serafino Monetto, 1856.

La canzone, di cui si pubblicano qui varie lezioni piemontesi, è una delle più compiute, e, si può aggiungere, delle più belle che offre la poesia popolare degl' idiomi celto-romanzi. Per la diversità dei nomi attribuiti all' eroina dalle lezioni catalane, franco-occitaniche e piemontesi, lasciando anche in disparte l'imitazione brettona [2] e le dubbie infiltrazioni nelle romanze castigliane e nelle loro propagini portoghesi e catalane [3], il solo titolo che, nello stato presente delle ricerche, convenga a questa canzone, è *Il Moro Saracino*. Di fatti questa denominazione del rapitore della sposa si trova in quasi tutte le lezioni e non è contraddetta da nessuna; mentre invece la donna rapita vi è variamente designata coi nomi di Fiorenza, Escriva, Arcisa e coi loro diminutivi o derivati.

L'esistenza in Piemonte della canzone del *Moro Saracino* non era finora nota al pubblico che per la monca lezione monferrina inserita nella raccolta del Ferraro col titolo di Fiorenza [4]. Le lezioni pubblicate qui ora, raccolte, or son già molti anni, nelle varie parti del Piemonte, sono quasi tutte più complete, e rappresentano più visibilmente le anella che ancor mancavano alla catena per cui la canzone passò dalla Linguadoca e dalla Provenza alla Catalogna, alla Francia della lingua d'oil ed all' Italia settentrionale. Esse recano al canto comune un contributo prezioso ed hanno diritto ad un posto a parte nella famiglia a cui appartengono.

---

1. eccetuata.
2. Luzel, *Chants populaires de la Basse-Bretagne*. Lorient, 1874, II, 20. « Les Sarrasins. ».
3. Wolf-Hofmann, *Primavera y flor de romances*, Berlin, 1856, II, 25-31, 222-248. — Braga, *Cancioneiro e Romanceiro geral*. Porto, 1867, III, 94, 97. — Milá y Fontanals, *Romancerillo catalan*. Barcelona, 1882, 228.
4. G. Ferraro, *Canti popolari monferrini*. Torino e Firenze, 1870, 44.

La canzone ci si presenta adesso nei tre paesi in più di trenta lezioni derivate da una sola e stessa origine e sostanzialmente identiche, benchè distinte le une dalle altre, in varia misura, per qualche tratto particolare:

Species non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualis decet esse sororum.

L'identità qui accennata non è solo nell' argomento, ma nell' impronta formale del canto, la quale ha per carattere distintivo, come metro, il doppio settenario o doppio ottonario con desinenza piana o parossitona nel primo e tronca od ossitona nel secondo emistichio, e come rima, l'assonanza tronca in *i* nel secondo emistichio, continuata, salve le consuete deviazoni, per tutto il componimento. Si ha dunque qui la forma prediletta del canto popolare celto-romanzo, cioè l'alternare della desinenza ossitona colla parossitona nei due emistichii del verso, e la serie monorima, essendo inteso che qui *rima* stà per *assonanza*.

Le lezioni qui esaminate sono indicate come segue:

Lezioni catalane: *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, *G*, *H*, *I*, A^1, B^1, B^2, C^1, D^1, Milá y Fontanals, *Romancerillo catalan*, 2ª ed. Barcelona, 1882, p. 158, nº 205: *La esposa rescatada*. — *K*, K^1, P. Briz, *Cansons de la terra*, Barcelona, III, (1871), 61: *L'Escrivana*.

Lezioni occitaniche: α, Bladé, *Poésies populaires de la Gascogne*. Paris, 1882, II, 44: *Cribeto*. — β, Roque-Ferrier, *L'Escriveta*, Montpellier, 1882. — γ, *id.*, *id.* — δ, Atger, *Revue des Langues romanes*, VI (18,4), 254: *L'Escrivoto*. La variante è indicata δ^1. — ε, D. Arbaud, *Chants populaires de la Provence*. Aix, 1864, II, 73: *Flurançe*.

Lezione francese: ζ, V. Smith, *Romania*, VII (1878), p. 64: *Florence*.

Lezioni piemontesi: I, II (Canavese), III, IV (Piemonte) V, VI, VII (Monferrato), tutte qui pubblicate; e VIII (Montferrato); lezione pubblicata da G. Ferraro).

Nell' imitazione brettona (qui designata *Br.*), appartenente ad un' epoca più recente, il soggetto è pure sostanzialmente identico; ma l'espressione e la forma sono diverse. Non vi è qui trasmissione diretta, bensì traduzione in lingua differente, e quindi produzione poetica distinta. Il canto brettone non può conseguentemente essere considerato come una lezione parallella alle celto-romanze, bensì come una derivazione più o meno corrotta da una sorgente celto-romanza.

Altre lezioni si scopriranno ancora probabilmente nell' Italia superiore, in Catalogna, nel dominio della lingua d'oc ed in quello della lingua d'oïl, specialmente in quest' ultimo che ora è appena rappresentato da una lezione raccolta sui confini dei due idiomi della Francia. Ma è molto dubbio che queste future lezioni possano arricchire il canto di qualche

nuovo tratto essenziale. Le lezioni che possediamo offrono intanto sufficiente materia per un esame comparativo.

Esse non hanno tutte un valore eguale. Le catalane *E*, *H*, *I*, *C*[1], delle quali Milà pubblicò soltanto alcuni versi, non sono che varianti di poca importanza. Ma le altre, comprese le *K*, *K*[1] del Briz, hanno molto pregio per la sincerità delle fonti e per lo stato di relativa conservazione in cui ci pervennero.

La lezione guascona α, data da Bladé, fu raccolta nel dipartimento del Gers. È l'anello di congiunzione delle lezioni di Linguadoca colle catalane, ha comuni con queste ultime i principali tratti caratteristici, e deve per ciò far parte del gruppo catalano. La lezione β (Linguadoca), pubblicata da Roque-Ferrier, è la più lunga di tutte quelle che sono finora conosciute. Ha 53 versi, di due emistichii ciascuno. Il raccoglitore avverte che il testo fu ristabilito su frammenti comunicati da più persone di Montpellier. Alcune parti mancanti furono prese dal testo della lezione provenzale di D. Arbaud. Altre restituzioni furono fatte dallo stesso raccoglitore. È rincrescevole che queste alterazioni non siano state indicate ad una ad una. La lezione γ (Linguadoca) pubblicata pure da Roque-Ferrier, proviene da una persona originaria del Gard, ma stabilita a Montpellier da molto tempo. È più breve della precedente e pare più genuina. Anche la lezione δ, colle varianti δ[1] (Linguadoca) pubblicata da Atger, fu ricostituita su frammenti. Appartiene al circondario di Beziers. È molto affine alle due precedenti. La lezione provenzale ε, di D. Arbaud, è fra le meglio conservate. Dall' un lato si congiunge colle Linguadochesi, e dall' altro, ma con vincolo meno stretto, colle piemontesi e colla francese β. Quest' ultima, pubblicata da V. Smith, appartiene al Velay e al Forez, dove fu portata dal mezzodì della Francia. Non è fra le più genuine. Nel principio (versi 3-10) ha traccie evidenti di confusione colla canzone della *porcajuola* o della *cattiva suocera*.

Delle Piemontesi la II e VIII sono monche della fine. Anche la IV non è completa. Ma le altre sono assai ben conservate, e tutte hanno poi schietta l'impronta popolare. La VIII fu pubblicata, come s'è indicato, da G. Ferraro. Tutte le altre furono raccolte da me colla collaborazione delle persone citate a suo luogo.

Prima di toccare il contenuto delle varie lezioni conviene aggiungere qualche particolare a quanto s'è già detto intorno al metro ed all' assonanza. L'uno e l'altra sono presso chè identici in tutte le lezioni; e questo solo basterebbe di già a stabilire un' origine comune. Le deviazioni sono poche e solite.

In tutte le lezioni, il metro consiste in un verso di due emistichii d'egual misura, dei quali il primo ha desinenza piana, ed il secondo tronca.

Nelle lezioni occitaniche e francesi gli emistichii sono di sette sillabe (di sei, secondo la nomenclatura francese), con poche ed insignificanti eccezioni in α che ha un emistichio ottonario su 40, ed in δ che ne ha 8, pure ottonarii, su 74.

Nelle catalane il verso è il doppio ottonario, eccetto in A^1, B^1, B^2, C^1, D^1, nelle quali domina o si alterna il doppio settenario.

Nelle piemontesi il verso dominante è pure il doppio ottonario, come nelle catalane. Ma in esse, come nelle catalane, s'infiltra il settenario. In alcuni emistichii poi l'ottonario s'accresce anche d'una sillaba che nel cantare si soffoca. Così I ha 4 nonarii in 68 emistichii; II 4 nonarii e 2 settenarii in 36; III 4 settenarii in 64; IV 9 nonarii ed un settenario in 36; V 6 settenarii in 42; VI 2 settenarii in 42; VII 4 settenarii in 48; VIII 25 settenarii in 48. Queste deviazioni sono inevitabili nei canti tradizionali che si trasformano costantemente in bocca del popolo incolto che li trasmette e li perpetua.

Negl' idiomi celto-romanzi le terminazioni delle parole sono in larga misura tronche od ossitone. Il verso con accenti giambici, cioè sulle sillabe pari, vi è quindi altrettanto popolare che quello con accenti trocaici. Nel caso presente il doppio emistichio settenario, che è quello delle lezioni franco-occitaniche, fu verosimilmente il metro originario. Il passaggio dal settenario all' ottonario nelle lezioni piemontesi e catalane, passaggio facile e non insolito, potè essere ajutato da una differenza o modificazione di melodia, ed anche dall' azione degl' idiomi colti delle due penisole, il toscano ed il castigliano, entrambi largamente parossitoni, i quali in certe composizioni popolari, come sono le rappresentazioni popolari in Toscana, i vóceri in Corsica, e le romanze in Ispagna, danno la preferenza all' ottonario.

L'assonanza in *i* nei secondi emistichii domina in tutte le lezioni. Nelle catalane non vi è una sola eccezione. Nè ve n'è nella guascona α, e nelle linguadochesi β e γ. Mancano due in δ. La provenzale ε non ha nemmeno essa alcuna eccezione. La francese ζ ha 33 assonanze in 42 versi. Fra le Piemontesi, I ne ha 32 in 34; II 13 in 18; III 21 in 32; IV 14 in 18; V e VI 12 in 21; VII 16 in 24; VIII 12 in 24.

L'ispezione del metro e dell' assonanza conduce quindi ad un paradigma metrico originario

– – – – – – – | – – – – – – *i*.

Per rendere ora più agevole l'analisi del contenuto delle lezioni, si traccieranno qui brevemente i lineamenti comuni ad esse tutte o a quasi tutte.

Una giovane si marita, tanto giovane che non sa vestirsi. Lo sposo la lascia e va alla guerra. Dopo sette anni ritorna, picchia alla porta e

chiede della moglie. La madre risponde: « Non è più qui; fu presa dai Mori Saracini. » Lo sposo dice che andrà a cercarla, sapesse di morire. Vestito da pellegrino va a chieder limosina al castello del Moro. La donna lo riconosce e fugge con lui a cavallo. Il Moro si lagna. L'ha mantenuta sette anni, ed intatta!

Su questo scheletro del canto le varie lezioni effigiano i loro tratti particolari.

Gruppo guasco-catalano (comprende tutte le lezioni catalane, e la guascona α). — Escriva, Escrivana *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, A^1, B^1, B^2, *K*, K^1, Escriveta *B*, D^1, Cribeto α, Arcisa, Arciseta *G*, *H*, *I*, A^1, K^1, figlia del Majorchino *A*, *K*, del Carmení *B*, del Carmesí o Cormesí K^1, α, di Brancolí *C*, di Francolì *H*, del re Henrí *E*, del re Trapsí *I*, del re Marquís D^1, del re Alí K^1, dell' Argentís C^1, è maritata così piccina che non sa vestirsi — nè calzarsi *A*, *K*. Il marito — il galante *D* — va in guerra per lasciarla crescere *D*, A^1, *K*, α — nutrire B^1 — perchè non lo sa servire *A*, *C*. Torna dopo sette anni, picchia alla porta: « Escriva, Arcisa, vieni ad aprire ». La madre risponde piangendo: « Non è più qui, il re Moro *C*, *D*, *E*, *F*, *G*, *H*, A^1, *K*, K^1, α — il re Moro Saracino B^1, D^1 — il re Moro Xalandrí *A* — il Moro Saracino A^1 — l'ha portata via, lontano 100 leghe *D*, A^1, B^1 — 17 leghe K^2. — « Andrò a cercarla, sapessi di morire *C*, *D*, A^1, B^1, *K*; mi vestirò da pellegrino *A*, *C*, A^1, B^1, D^1, *K*, datemi la cappa *K*, K^1, α — ed il bastone α — il manto ed il *llibre* del pellegrino *D* — la veste dimessa *G* — la casacca B^2. Andrò a chieder limosina *K*, K^1, B^1 — in nome di Gesù Cristo A^1 — ad accattar pane e vino *A*, *C*, *K*, K^1. » Va a chieder limosina nel paese moresco α — la chiede per via alle *bladeras* che lavano pannilini e che gli dicono che l'Escriva abita il castello vicino B^1 — va accattando pane e vino di porta in porta *K*. Trova la sposa nel primo castello *A* del Moro A^1 — nel castello di *Resalí B* — di *Moreri H* — dell' *Enquina* B^1 — alla prima porta *B*, B^2 — alla seconda *K* — al balcone del re Moro *C*, α — alla finestra *G*. Ella stà pettinandosi con pettine d'oro *A*, α — stà cucendo con ago, d'argento e ditale d'oro *G*, R. « Fate carità ad un povero pellegrino » *A* A^1, *K*, K^1, α. Essa si scusa, non ha nulla *A* — non è del paese *B*, *C*, α — non è padrona *E* — venga domani *E*, *G*, B^2, *K* quando sarà padrona *G*, B^2, *K*, si faranno le nozze *D*, K^1. Ma il Moro che ha udito, le dice di far limosina *G*, *G*, A^1, α, giacchè sarà sua moglie domani α: gli prepari la tavola *G*, B^2, K^1; gli dia pane e vino *C*, *D*, K^1 — da bere A^1. Mentre gli dà l'acqua, essa sospira *A*, *D*, *F*, *G*, *K*, K^1; l'anello le cade dal dito *A*, *B*, *C*, *I*; riconosce lo sposo — alla ciera morettina *A* — alla punta (!) della spada B^1 — al bastone K^1. « Volete tornar con me? » — « Fossimo già per via! » *A*, *F*, *G*, A^1, *K*. Vadasi alla stalla, ad insel-

lare il ronzino *A*, il miglior ronzino *D*, *E*, *G*, A^1, B^1, *K*, K^1, α. Si vada allo scrittojo per portar via oro ed argento *A* — ella andrà in camera per portar via oro fino B^2 — il miglior vestito *G*, A^1, *K*, K^1 — ella andrà a cercar da mangiare e da bere pel cammino *D*. Fuggono a cavallo — tenendosi per mano *C*. Il Moro si sveglia *A*, s'accorge della fuga *D*, *G*, vede i fuggiaschi in mare dalla finestra *A*; li persegue *C*, *G*, A^1, *K*, α. Il ponte si divide tra i fuggenti ed il Moro *G*, A^1, *K*, α; il fiume si divide per lasciar passare i fuggitivi, poi si ricongiunge B^2. Il Moro esclama: « Ora vedo bene ch' essa è per te e non per me. » *G*, K^1; e si lamenta *A*: sette anni l'ha nutrita A^1, B^2 e vestita B^2. La veste che essa porta costa cento scudi, ed altrettanti il ronzino. Altri cento ne darebbe per riaverla *C*. « Pellegrino traditore! *A*, A^1, *K*; ti sei burlato di me B^2; t'avessi conosciuto, non saresti entrato qui *G*, *K*. La porti via verginella α, *D*. A^1. *K*; non la sarebbe stata l'indomani mattina » *D*.

Gruppo franco-occitanico (comprende le lezioni linguadochesi β, γ, δ, δ^1, la provenzale ε, la francese ζ). — La lezione francese ζ non può separarsi dal gruppo occitanico, dal quale probabilmente deriva, malgrado le deviazioni che essa presenta al principio. Queste deviazioni sono posteriori, ed alcune di esse, come s'è già notato, portano le traccie d'una confusione colla canzone della *porcajuola* o della *cattiva suocera*. Ecco, del resto, il sunto dei primi versi di ζ: *Petit-Jean* si marita a Parigi, con donna così giovane che non sa vestirsi. Riceve una lettera che gli ordina d'andare in guerra. « Che diverrà la mia Fiorenza (così si chiama la sposa)? » — « Datela a vostra madre; la guarderà. » — « Mia madre è così crudele; la maltratterà: Madre, ecco la mia Fiorenza, non maltrattatela. Non fategli far altro che mangiare e bere, e filare quando vorrà ed andare alla messa quando le piacerà. » — Mentre (Fiorenza) va a messa, i Saracini la prendono. — Il resto concorda sostanzialmente colle lezioni occitaniche, di cui si dà qui il sunto:

Escriva β, γ, δ, Fiorenza ε, ζ, fior d'ogni paese β, di questo paese ε, δ^1, del suo paese ζ, è maritata così giovane che non sa vestirsi. Suo marito va alla guerra per lasciarla crescere β, δ, ε, o nutrire γ. Lunedì la sposò, martedì è partito β, ε. Torna dopo sette anni. Picchia alla porta: « Escriva γ, δ, Fiorenza ε, moglie β, vieni ad aprire. » La madre risponde: « Non è più qui. Fu mandata per acqua, non seppe tornare β, γ, δ, ε. L'avranno presa γ, δ, l'han presa β, rubata ε, i Mori Saracini (mentre andava a messa ζ). — « Dove l'han menata? » — « Cento leghe lungi di qui. » β, γ, ε. — « Andrò a cercarla, sapessi di morire! Farò fare una barca d'oro e d'argento fino γ, δ^1, ε, ζ, di legno fino β, δ. La metterò sul fiume di Parigi ζ; se il vento la spinge, rischierò di morire δ. Stà sull' acqua sette anni β, sette giorni e sette notti γ, ε, fa trecento leghe ζ, senza veder nulla β, γ, ε, ζ. Dopo sette anni arriva al paese del re Moro

Saracino β. Trova alcune donne β, lavandaje ε, una lavandaja δ, tre γ, ζ, che lavano lenzuola fine γ, δ, ε, ζ. « Ditemi, di chi è quel castello? β, γ, δ, ε, di chi sono quelle lenzuola? ζ. « È il castello del re Moro Saracino β, del Moro Saracino γ, δ, ε; le lenzuola sono del castello dei Mori Saracini » ζ. « E chi è la dama che vi è dentro β, γ, δ, la padrona ζ? » « È l'Escriveta β, γ, δ, la Fiorenza ζ. » « Come potrei entrare β, γ, ε, parlarle » δ, ζ? « Vestitevi da pellegrino γ, δ¹, ε, ζ, da Saracino β, δ; chiedete limosina, in nome di Gesù Cristo γ, ε, ζ. » « Fate limosina al povero, in nome di Gesù Cristo β, δ, fa limosina, Fiorenza, a gente del tuo paese » ε. « Cameriera, fa la limosina a quel povero » β, γ, δ. « Fagliela tu stessa a gente del tuo paese » β, γ, δ. « E come potrebbe essere del mio paese? Gli uccelli che volano non posson venire fin qui, tranne le rondini che vanno dovunque β, γ, δ, ζ, tranne la lodoletta che fa il nido qui » ε. Facendo la limosina riconosce il marito γ; lo riconosce a tavola e sorride β, ε, lo riconosce al bere ζ. « Vuoi venire con me? » « Fossimo già per istrada! » ζ. Vanno alla torre, alla camera, a prendere oro fino β, ε, al cofano a prendere i più bei luigi (d'oro) δ; fuggono a cavallo, egli sul rosso, ella sul grigio β, δ, ε, o viceversa γ. Appena sono al mare, o sul ponte, arriva il Moro β, ε, arrivano i Mori δ. Il Moro li vede fuggire dalla finestra e si lagna γ, ζ. — « L'oro giallo che porti via farebbe risplendere il mare, i cavalli che meni fan tremare la terra β, δ. Sette anni la nutrii β, γ, δ, ζ, di buon pane e buon vino β, γ, δ; sette anni la vestii di seta e satino β, di velluto e drappo fino δ, del damasco più fino ε, del più fino taffetà ζ; sette anni la calzai di scarpe di marocchino δ, ζ, di pelle di marocchino ε; sette anni la coricai in belle lenzuola fine ε; sette anni la guardai per darla a mio figlio β, ε. Ora me la togli, furfante pellegrino! γ. Se la tenessi, la farei morire β, δ. » — « Abbastanza l'hai guardata, ora la guarderò bene io δ; essa era mia moglie, ed io sono suo marito » β.

Gruppo piemontese (comprende le lezioni qui pubblicate I-VII, e la lezione inserita nella raccolta del Ferraro, VIII). — Le lezioni piemontesi concordano in generale fra di loro, ad eccezione della IV (Torino) e della VII (Montaldo-Mondovì), che in alcuni tratti s'accostano più da vicino alle occitaniche ed alle catalane. Così il principio della VII: Han maritato Fiorenza, Fiorenzina la gentile. L'han maritata tanto giovane che non sapeva vestirsi. Si vestì una manica, poi si mise il grembiale, suo marito va alla guerra; per sette anni non torna più: « Vi raccomando, mamma mia, vi raccomando la mia moglie. Non la lasciate andar per acqua, nè per acqua nè a lavare. » La madre la manda per acqua, e Fiorenza è rapita dal gran Moro Saracino. Nella IV poi, come nelle catalane e nella guascona α, il Moro dice alla donna di far limosina al pellegrino, di preparargli la tavola, di dargli pane e vino e da desinare

Ecco ora il sunto delle lezioni piemontesi.

Bel galante si marita lontano, fuor di paese I, II, III, IV, V, poco lungi dal paese VIII. Sposa una gióvane, tanto gióvane che non sa vestirsi I, II, III, VII, VIII. La sposò lunedì I, III, doménica II, V, VI, la sera VIII, e la lascia martedì I, III, lunedì II, V, VI, VIII, l'indomani IV. Va alla guerra I, II, IV, VII, e Fiorenza I, V, VIII, Anna Fiorenza III, resta senza marito I, III, si cercò un altro marito V, si lasciò rapire VIII. Ci passa il gran Moro Saraccino I, il Moro Saracino III; rapisce Fiorenza e la conduce al suo paese I, III. Dopo sette anni torna il galante I, II, IV, V, VI, VIII, il marito III, VII. Picchia alla porta: « Fiorenza, venite ad aprire » I, IV, V, VI, VIII. Chiede alla madre: « Fiorenza dove andò? » II, VII. La madre dalla finestra I, III, IV, V, VI: « Fiorenza non è più qui I, III, IV, V, VI, VIII; è andata per acqua VII; s'è cercato un altro marito V; è stata rapita dal Moro Saracino III, dal gran Moro Saracino I, VII, dal bel Moro Saracino IV, dai gran Mori Saracini VIII, lontano fuor di paese II, in un castello ove da sette anni stà così bene » VIII. Egli getta a terra cappello e spada III; dice alla madre: « Porgetemi la spada VII, dall' elsa d'oro I, d'argento IV, VI, dorata V, la più affilata II; datemi camicie, lancia e spada VIII; voglio ritrovar Fiorenza, dovessi morire I, II, III, V, VI, VII, VIII, fosse anche in convento » V. Incontra una lavandaja II, VIII, alcune lavandaje VI, due VII, tre I, III, IV, V, che lavavano il loro fardello I, II, III, IV, V, VII, panno bianco VI. Chiede: « Di chi è quel castello? — quel panno fino? » VI. — « È del Moro Saracino, dei Mori Saracini VIII, e la bella Fiorenza da sette anni è dentro al castello. » « Come fare per entrarci? — per parlarle VI? » — « Deponete l'abito di paggio I, II, III, V, il vostro vestito VIII; vestitevi da pellegrino; andate a chieder limosina I, e la bella Fiorenza vi darà pane e vino » I, III. Si veste da pellegrino romeo V, va a chieder limosina VI. Il Moro lo vede dalla finestra I, III, IV, VI, VII, e dice: « Guardate, bella Fiorenza, un pellegrino del vostro paese » I, III, IV, VI, VII. Il pellegrino picchia alla porta: « Fiorenza, venite ad aprire, fate limosina a questo povero pellegrino I, ad uno del vostro paese » II, III, V, VIII. — « Non può essere del mio paese, essa dice; gli uccelli che volano non possono venire fin qui I, II, III, VI, VII, VIII, eccetto la rondine che gira tutto il giorno » I, VII. La donna gli fa limosina — di due zecchini III, — lo mette a tavola IV. Gli vede l'anello al dito I; l'anello cade a lei dal dito IV; le stringe la mano III. Riconoscimento I, III, IV. Fiorenza mette il Moro a dormire VI, VII; va in scudería, fugge sul caval grigio I, V; fugge col primo marito VI, VII; dà l'addio alle cameriere I, III. Il Moro, accortosi della fuga, si lagna dalla finestra d'averla mantenuta sette anni, senza averle toccato un dito I, senza aver osato baciarla III!

Versione brettona (Br.). — La versione brettona, pubblicata da Luzel, benchè derivata da lezioni celtoromanze, si scosta considerevolmente dal presunto tipo comune ad esse tutte. Nè è da meravigliarsene. La canzone ha potuto passare e passò, senza necessità di traduzione, dalla Provenza e dalla Linguadoca nella Francia settentrionale, nel Piemonte ed in Catalogna. In tutte queste regioni la canzone è identica nella sostanza e nella forma, salve le inevitabili deviazioni dialettali. Vi è trasmissione immediata, non interrotta. Invece in Brettagna, come fu notato, la canzone passò per mezzo d'una traduzione vera; vi fu una creazione poetica nuova, imitata sopra un modello straniero. Oltre a ciò la versione data dal Luzel, secondo che avverte il raccoglitore, è monca e difettosa. Essa è divisa dal Luzel in strofe di 4 versi ciascuna. Ma siccome l'assonanza non abbraccia sempre i 4 versi della strofa, e non è costante che nei due versi di ciascun distico, non si può veramente affermare che la composizione sia tetrastica. Il verso è composto di due emistichii, entrambi con desinenza ossitona secondo l'indole della lingua. Il primo emistichio di ciascun verso è ottonario (il settenario dei francesi), il secondo è settenario. L'assonanza è nei secondi emistichii e si seguita per quattro versi in 5 strofe, per due versi soltanto nelle altre sette. È però da notarsi che l'assonanza in *i* (che è l'originaria delle lezioni celto-romanze) si trova anchè qui abbastanza frequente, 16 volte in 48 versi. Il contenuto può riassumersi così: Ragazze, guardatevi, quando andrete a San Giacomo. La figlia d'un uomo onorevole fu rapita mentre vi andava, da tre soldati che la condussero ai Saracini. Soltanto essi dissero che non le si farebbe oltraggio prima di sette anni. Per sette anni Luigina non fece che cantare, poi cominciò a piangere. Ed il gran Saracino le chiese: « Ditemi, Luigina, perchè gli altri giorni cantavate, ora piangete? » — « E come, rispose, non piangerei? Oggi sono cristiana; domani non lo sarò. Odo la voce dei poveri del mio paese, affamati, all' intemperie, che domandano ricovero. » — « Aprite loro, Luigina, dite loro d'entrare in casa; date loro buon vino e pane bianco. » — E mentre Luigina li serviva, avvisò il suo amato in capo alla tavola: « — Ti trovo, gli disse, ben ardito, che vieni a vedermi qui tra i Saracini. » Ella va al giardino, vede il Saracino addormentato. Allora va alla camera, e porta via in barca ottanta posate d'argento, ottanta lenzuola ed ottanta camicie di seta fina. Quando Luigina è in barca sul mare, comincia a cantare. Il Saracino si desta. — « Giuda traditore maledetto, riconducimi la Luigina. Darò il vostro peso d'argento, oltre ciò che già pigliaste. Sette anni siete stata in casa mia, senza ricevere offesa. Se avessi saputo il vostro disegno, non un giorno sareste stata così. Sette anni aveste buon vino a bere e pane bianco a mangiare. E tu, se avessi saputo che eri suo amico, saresti ora chiuso e lasciato marcire in carcere. »

È abbastanza curioso l'osservare che la versione bretona, nei tratti più genuini, s'accosta assai più alle lezioni del gruppo guasco-catalano che a quelle del franco-occitanico. Così in *Br.* la sposa rapita dice che domani non sara più cristiana, e nelle catalane *D*, *E*, *G*, B^2, *K*, K^1 che sarà maritata (al Moro). In Br., come in *A*, *C*, *G*, B^2, *K*, K^1 e nella guascona α (ma anche nella piem. IV) il Moro dice alla donna che faccia limosina al pellegrino. In Br., come in *A*, *F* (ma anche nelle piem. VI, VII), il Moro è addormentato mentre gli sposi fuggono. Per contro, le tarde minaccie del Moro contro i fuggitivi che si trovano in *Br.* non hanno riscontro che nelle lezioni linguadochesi β, δ. Ma poi l'omissione significativa dell' incontro delle lavandaje e della menzione degli uccelli non si verifica che nella versione brettona e nel gruppo guasco-catalano. Il canto deve perciò supporsi venuto in Brettagna dalla Guascogna pel littorale dell' Oceano, dove forse ne esistono ancora le traccie. La menzione di San Giacomo di Compostella è un' aggiunta brettona, e fu forse suggerita da una confusa reminiscenza del viaggio dello sposo in abito di pellegrino, che è uno dei tratti genuini della canzone originaria.

Le particolarità più caratteristiche dei varii gruppi sono le seguenti.

Nel gruppo catalano. In parecchie lezioni *G*, *H*, *I*, A^1, K^1, il nome della sposa rapita è *Arcisa*. Questo nome non s'incontra altrove. Parimente nelle sole lezioni catalane e nella guascona è mentovato il padre della sposa — *el Mallorquí A*, *K*, *en Brancoli C*, *en Francoli H*, *el rey Henrí E*, *el rey Trapsi I*, *el rey Marquís* D^1, *el rey Alí* K^1, *l'Argentís* C^1, *el Carmení B*, *el Carmesí* K^1, *Cormesí* α. Lo sposo dice che si vestirà da pellegrino *A*, *C*, A^1, D^1, o chiede alla madre di porgergli l'abito di pellegrino *D*, *G*, B^2, K^1, *K*, α. Manca l'incontro delle lavandaje, eccetto in B^1, ove ne rimane qualche traccia. La sposa stà al balcone pettinandosi *A*, α, o cucendo *G*, *K*. Non è fatta menzione degli uccelli. La sposa dice al pellegrino che venga domani, quando sarà maritata al Moro, e padrona lei. Questo ultimo tratto non ha riscontro altrove che nella versione brettona. Fra i modi di riconoscimento dei due sposi, esposti nelle lezioni catalane, alcuni, come l'anello *A*, *B*, *C*, *I*, hanno riscontro nelle piemontesi I, IV. In *D*, *F*, *G*, A^1, *K* la sposa, guardando il pellegrino, sospira, come nelle occitaniche β, γ, δ, ε sorride. Sono poi singolarità catalane il riconoscimento alla ciera morettina *A*, alla punta (!) della spada B^1, al bastone K^1. Finalmente nelle sole lezioni catalane e nella guascona esiste l'accidente o il miracolo del ponte che si divide tra i fuggiaschi ed il Moro, o del fiume che si divide per lasciar passare i fuggiaschi e poi si riunisce per impedire il passo al Moro.

Nel gruppo franco-occitanico, le particolarità della lezione francese ζ furono già indicate. In questo gruppo la sposa è detta *fior del paese* β, δ^1, ε, ζ, che ricorda il nome di Fiorenza di ε, ζ e delle lezioni piemontesi.

La bella rapita mentre va ad attinger acqua è un tratto comune a tutte le lezioni occitaniche ed alla piemontese VII. Nelle occitaniche è speciale il consiglio dato dalle lavandaje allo sposo di vestirsi da *Saracino* o da pellegrino per penetrare nel castello β, δ. Nelle altre manca l'alternativa, e non è mentovato che l'abito di pellegrino. Ed anche solo nelle occitaniche la sposa ordina alla serva di far la limosina o di preparar la tavola β, γ, δ, ε; ma le è detto, secondo che pare, dal pellegrino, non dal Moro, che faccia essa stessa la limosina a gente del suo paese. La barca su cui lo sposo vuol andare in cerca della rapita, è un tratto esclusivo del gruppo β, γ, δ, ε, ζ. In β, δ, come anche nella versione brettona, il Moro, accortosi della fuga, non solo si lagna, come negli altri gruppi, ma minaccia; e lo sposo risponde alle minaccie β, δ. Il Moro poi dice chiaramente ch' egli destinava la rapita ad uno de' suoi figli β, ε, e se ne deduce che rimase intatta.

Nel gruppo piemontese. Nella lezione III il nome della sposa è *Ana Fiorensa*. È possibile che quell' *Ana* non fosse originariamente che l'antico articolo provenzale *Na*, il quale non essendo inteso in Piemonte, fu considerato come un accorciamento del nome proprio *Anna*. In quasi tutte le lezioni del gruppo, il galante si marita fuori o lontano dal suo paese. Una singolarità anormale della lezione V attribuisce alla sposa abbandonata la ricerca d'un altro marito. La madre risponde al reduce sposo dalla finestra I, III, IV, V, VI. Questi si fa porgere una spada I, II, III, IV, VI, camicia, lancia e spada VIII. Il tratto caratteristico più importante del gruppo è il quadro del Moro alla finestra che segnala alla donna il pellegrino che s'avanza da lontano, e le dice che è del di lei paese I, III, IV, VI, VII. Nel gruppo catalano questo passo manca totalmente. Nel franco-occitanico è differente. In β, γ, δ, ε, ζ, come in alcune piemontesi II, V e VIII, non è il Moro, bensì lo stesso pellegrino che dice che è del di lei paese. In III vi è la singolarità dell' elemosina fatta in denaro. In nessuna lezione del gruppo è detto che la donna porti via dal castello del Moro vesti, oro od altro; ma fugge sul caval grigio, come nelle occitaniche. L'indicazione del rispetto che le fu usato nella cattività è data in modo non dubbio. Il Moro non osò mai baciarla III, non le toccò neppure un dito I.

Ma occorre esaminare più da vicino e separatamente ciascuno dei tratti notevoli, sia comuni, sia speciali alle varie lezioni.

1. Nome della rapita. — Si omettono per ora i nomi di *Melisenda*, di *Moriana*, di *Julianesa*, di *Lindafiore* delle romanze spagnuole, catalane e portoghesi, come pure quello di *Luisa* del canto brettone, il quale ultimo o non ha che fare col nome originario, o è una reminiscenza, per assonanza, d'*Escriva* o d'*Arcisa*. Rimangono nelle lezioni celto-romanze tre nomi, *Arcisa* (*Arciseta*), *Fiorenza* (*Fiorenzina*) ed *Escriva* (*Escriveta*, *Cribeto*,

Escrivoto, *Escrivana*, *Escrivaneta*). Il primo di questi nomi, *Arcisa*, non si trova, finora almeno, fuori della Catalogna, dove esso alterna coll' altro nome *Escriva*, che vi è più frequente. Fra le 16 lezioni catalane, 4 soltanto usano unicamente il nome d'*Arcisa*, e 2 lo alternano con quello d'*Escriva* (o Escrivana). Quest' ultimo invece è usato esclusivamente almeno in 8 di esse. Se il nome di *Arcisa* fosse l'originario, esso avrebbe probabilmente lasciato qualche traccia nelle lezioni occitaniche. Questa traccia non fu ancora scoperta. Se ne può dedurre che il nome di *Arcisa*, speciale ad alcune lezioni catalane, non deve considerarsi, fino a prova contraria, come il nome originario dell' eroina. Gli altri due nomi, *Escriva* e *Fiorenza*, hanno maggiori titoli alla preferenza. *Escriva* si trova nella maggior parte delle lezioni catalane, nella guascona, ed in tutte e tre le linguadochesi. *Fiorenza* occorre in tutte le piemontesi, nella francese e nella provenzale. L'esistenza storica dell' uno o dell' altro nome, in relazione colla canzone, non è finora stabilita nè presunta. Il prof. Germain[1] nell' accennare, in una sua annotazione alle lezioni linguadochesi, ad una famiglia e ad un castello dell' *Escriveta* presso Montpellier, ci premunisce prudentemente contro arrischiate conclusioni. Nè sarebbe indizio di maggior valore il nome di *Fiorenza* attribuito ad una santa martirizzata in Provenza[2]. In mancanza di prove o d'indizii storici si è ridotti a pure induzioni. *Fiorenza* ha per sè la lezione provenzale che è una delle migliori, la francese, e la rara concordanza delle piemontesi. È poi nome non comune, ma usato da antico in Occidente e nel mezzodì d'Europa, e collegato, per mezzo delle prime sillabe, con tutta una serie di nomi famigliari alla poesia romanza medioevale. Ma ha contro di sè tutte le lezioni, finora note, di Linguadoca, ove pare proprio che si debba cercare l'origine della canzone. Forse il nome di Fiorenza non fu che l'equivalente della qualifica *fior del paese* che si trova nelle lezioni linguadochesi β, δ[1], ed anche nella stessa provenzale ε. Ma può esser vero anche il contrario, e *fior del paese* può essere stato suggerito dal nome *Fiorenza*. D'altra parte, *Escriva*, almeno per quanto io so, non è voce usata altrove come nome proprio, e non ha, scritto com' è, alcun significato. Ma ne avrebbe uno, se si potesse, per un processo per verità irregolare benchè non affatto insolito, far derivare *Escriva* dal diminutivo *Escriveta*, o in altri termini se si considera la forma *Escriveta* come la più vicina all' originaria. È questa, si badi, una pura ipotesi che qui si dà per quel che può valere e senza alcuna pretesa. Si potrebbe adunque vedere in *Escriveta* un diminutivo di *esclava*, schiava. Il

1. D. Arbaud, *Chants populaires de la Provence*, II, 79.
2. Ib., 80.

senso converrebbe perfettamente all' eroina della canzone, che è ridotta in ischiavitù dai Saracini. Così la canzone sarebbe stata composta sulla *piccola schiava* riscattata dallo sposo. Ma l'obbiezione grave all' ipotesi stà nel passaggio da *esclava* ad *escriveta*. *Esclava* deriva, come si sa, da *slavus* (*sclavus*) che, nel senso di *servo*, compare per la prima volta nel x secolo[1]. È chiaro che *esclava* non può dare, con un cambiamento insolito della tonica, *escriva*; ma può dare un diminutivo *esclaveta*, ove la prima *a*, divenuta protonica, potrebbe facilmente attenuarsi prima in *e*, poi in *i*[2]. Si avrebbe così un' *escliveta*, la di cui trasformazione in *escriveta* sarebbe stata ajutata dall' omofonia del nome del noto gamberino *escrevette*, *crevette* (*cribeto*), che è pure usato a significare una donna ésile e piccina[3]. Da *escriveta* poi, perduto il senso primitivo, si sarebbe receduto al nome semplice *escriva*. Checchè sia di questa supposizione, se si deve dare la precedenza ad uno dei varii nomi fin qui esaminati, la si dovrebbe pur sempre dare, finchè non si abbiano indizii più positivi, a quello d'*Escriveta*, che ha per sè, oltre la maggior parte delle lezioni catalane, l'autorità delle lezioni di Guascogna e di Linguadoca, prima patria putativa della canzone.

2. Nome del padre della sposa. — Nel solo gruppo guasco-catalano è fatto cenno del padre della sposa rapita. Questi è nominato, nelle varie lezioni di questo gruppo, il *Majorchino*, il *Carmeni*, *Carmesi* o *Cormesi*, *Brancoli* o *Francoli*, re *Henri*, re *Trapsi*, re *Marquis*, re *Ali*, l'*Argentis*. Nella versione brettona il padre è semplicemente qualificato come persona onorevole. Questo tratto manca interamente negli altri gruppi, e deve ritenersi come un' aggiunta regionale e posteriore. Se si trattasse qui della semplice corruzione d'un nome storico o tradizionale, se ne dovrebbe trovar traccia negli altri gruppi, o almeno dovrebbe esso presentare maggior concordanza nelle lezioni del solo gruppo in cui esiste questa particolarità.

3. Nome del rapitore. — Concordano tutti i gruppi nella denominazione di *Moro Saracino*, *re Moro*, *re Moro Saracino*. Nella lezione catalana A *Saracino* è corrotto in *Xalandri*. La denominazione di *Moro Saracino* deve adunque essere originaria.

---

1. V. Guérard, citato da Littré, alla voce *esclave*. — Gli slavoni ridotti a servitù erano numerosi alla corte dei Califfi di Cordova. Maccary, cit. da Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France*, 237, 252.

2. Per i cambiamenti della protonica in forme analoghe romanze si possono paragonare i nomi del gambero in varii dialetti francesi e provenzali, citati da Diez e Littré: fr. écrevisse (crevice, escrevisse), genev. écrivisse, namur. gravase, rouchi graviche, prov. escrabissa, escrevici.

3. D. Arbaud, *Chants pop. de la Provence*, II, 79.

4. Nome dello sposo. — La sola lezione francese ζ chiama lo sposo *Petit Jean*. Occorre appena notare la perfetta illegittimità d'un tal nome. Nelle altre lezioni lo sposo è designato coll' appellativo di *galante* *D*, *E*, I, II, III, IV, V, VI, VIII, o di *marito* *A*, A^1, *K*, α, β, γ, δ, VII. In *A* è anche detto *cavaliere*; nella versione brettona l'*amato*. L'appellazione *galante*, *bel galante* è un luogo comune. Quella di *marito* è più corretta e sembra doversi preferire.

5. Gioventù della sposa. — V'è concordanza in tutti i gruppi nel descrivere la sposa tanto giovane che non sa ancora vestirsi. Il tratto è incontestabilmente originario.

6. Altre qualifiche della sposa. — In B^2, I, II, VII la sposa è detta *gentile*; in *D*, A^1, B^1, γ, δ *jolie*, che è da espungersi, per difetto d'assonanza, dal posto che occupa in fine degli emistichii tronchi. In β è *fior d'ogni paese*, in δ^1, ε *fior di questo paese*, in ζ *fior del suo paese*. Il tratto delle lezioni piemontesi che indica lo sposalizio come fatto *fuor di paese* potrebbe ben essere una corruzione di questa locuzione *fior del paese*, giudicata superflua dal nome, in esse adottato, di *Fiorenza*. La correlazione tra *Fiorenza* e *fior del paese* sembra verosimile, e l'una o l'altra dizione è antica, se pure non lo sono entrambe.

7. Luogo dello sposalizio. — Secondo la lezione francese ζ, è a Parigi. V'è qui uno degli esempii di localizzazione così frequenti nella poesia popolare. Secondo le lezioni piemontesi I, II, III, IV, VI, VIII è fuori del paese, lungi, o poco lungi dal paese. Già s'è accennato che la locuzione *fuor di paese* è forse una corruzione di *fior del paese*. Essa manca del resto nelle lezioni piemontesi V, VII, in tutte le occitaniche ed in tutte le catalane. È da credersi che abbia anche mancato nel canto originario.

8. Lo sposo va alla guerra. — È questo uno dei punti sui quali vi è concordanza in tutti i gruppi, e che deve quindi essere genuino.

9. Partenza immediata dello sposo. — È indicata per il giorno dopo le nozze nella lezione linguadochese β, nella provenzale ε, e nella maggior parte delle piemontesi. Il tratto, se non originario, è certo antico, benchè manchi in tutto il gruppo guasco-catalano, e nella lezione francese ζ.

10. Lo sposo parte per lasciar crescere la sposa che è troppo giovane. — Il tratto è comune alle lezioni catalane *D*, A^1, B^1, *K*, alla guascona α, alla linguadochesi β, γ, δ, alla provenzale ε. Manca nella francese, in tutte le piemontesi ed in parecchie catalane. Ciò non di meno la concordanza di tutte le linguadochesi colla provenzale e con parte delle catalane, deve farlo ritenere come primitivo.

11. Raccomandazione alla madre. — Nella lezione piemontese VII lo sposo prima di partire raccomanda alla madre che non lasci andare la sposa ad attingere acqua o a lavare. Nelle linguadochesi β, γ, δ e nella

provenzale non v'è la raccomandazione. Ma la sposa, in queste, come nella piemontese, è mandata per acqua e rapita mentre ci va. Nella francese ζ è fatta raccomandazione alla madre di non maltrattare la sposa e di non fargli far altro che mangiare e bere e filare quando vorrà, ed andare a messa. E la sposa è poi rapita appunto mentre va a messa. Queste raccomandazioni, fu già notato, sono comuni alla canzone della *porcajuola* o della *cattiva suocera* e sembrano qui una reminiscenza. Mancano in tutto il gruppo guasco-catalano e nelle lezioni piemontesi, eccetto la VII.

12. Lo sposo torna dopo sette anni, picchia alla porta, chiede alla sposa d'aprire. — Tratto comune a tutti i gruppi ed originario.

13. Narrazione del ratto fatto dalla madre. — È comune a tutti i gruppi ed ha dovuto fin dall' origine, salve le inevitabili divergenze nei particolari, far parte integrante della canzone. Fu già notata la concordanza di quasi tutte le lezioni dei varii gruppi nell' attribuire il ratto al Moro Saracino o ai Mori Saracini.

14. La sposa fu menata via, dice la madre, lungi 100 leghe *D*, *A*¹, *B*¹, β, γ, ε (17 leghe *K*), ovvero solamente lontano, senza indicazione precisa di distanza II. — Che questo tratto sia antico, lo dimostra la concordanza delle numerose lezioni citate; ma non ha importanza e può essere un luogo comune.

15. Il marito andrà a riscattar la sposa. La barca. — La risoluzione del marito è in tutti i gruppi e costituisce uno dei tratti originarii i più sicuri. Ma nei particolari le differenze sono molte. Nella lezione catalana *D*¹ e nella piemontese III lo sposo comincia per gettare a terra cappello e spada. Questa circostanza manca in tutte le altre lezioni. Sarebbe perciò soverchio il presumerla originaria, benchè sia indizio d'antichità il suo rintracciamento alle due estremità regionali. Ora vengono le maggiori discrepanze. Nelle lezioni catalane e nella guascona, lo sposo prende o si fa dare dalla madre la cappa ed il bordone di pellegrino, mentre nelle lezioni degli altri due gruppi, non si veste da pellegrino senon dopo il consiglio delle lavandaje che incontra quando è di già arrivato al fine del viaggio, in vista del castello del Moro. Vi è dunque nelle prime, ad eccezione della *B*¹, ove ne rimane qualche traccia, soppressione completa del principale incidente del viaggio, che è quest' incontro delle lavandaje, dalle quali è dato allo sposo il consiglio di vestirsi da pellegrino e d'andar a chieder limosina al castello. Le lezioni linguadochesi, la provenzale et la francese presentano, dal canto loro, un tratto che manca assolutamente in tutte le altre. Questo è l'annunzio dato dallo sposo di voler costrurre una barca d'oro, d'argento e di legno fino, per andare su di essa in cerca della rapita. Certo nulla osta a supporre che il marito s'imbarchi per andare in traccia della sposa la quale

forse era stata rapita in un' incursione martitima. Ma è da considerare, dall' un lato, la mancanza assoluta di questo tratto, non facile a dimenticarsi, sì in Piemonte che in Catalogna. Anche il tratto dell' incontro delle lavandaje non è facilmente dimenticabile, eppure manca nel gruppo catalano. Però non vi manca in modo assoluto, essendovene traccia in B^1, ed esiste poi, con rara concordanza di particolari, negli altri due gruppi. Qui invece il tratto della barca manca interamente in due gruppi su tre. In secondo luogo, questa barca così splendida è un luogo comune della poesia tradizionale ed ha potuto facilmente essere qui trasportata per reminiscenza d'altri canti. Così p. e. nell'*Aye d'Avignon*, Garnieri, per andare in cerca della sposa rapita, compra una gran barca, e la fa allestire magnificamente [1]. Si badi ancora, che la posteriore fuga dei due sposi, per testimonianza concorde dei tre gruppi, ha luogo a cavallo e quindi per via di terra, benchè il mare anche in questa occasione sia mentovato dalla lezione β, e dalla versione brettona. Verò è che si può supporre che la ricerca e poi la fuga abbiano avuto luogo parte per mare e parte per terra [2]. Tutto sommato però, la probabilità stà per l'esclusione della barca. Nelle lezioni piemontesi (esclusa la III) lo sposo chiede alla madre che gli porga giù dalla finestra la spada (camicie, lancia e spada VIII ; qui le camicie sono certo di troppo). Ora come può chiedere armi, tornando dalla guerra ? Si può rispondere che appunto dopo sette anni di milizia le armi portate addosso dovevano essere in cattivo stato. Ed in fatti chiede la spada dall' elsa d'oro fino I, quella dal filo più sottile II, la spadina dall' impugnatura d'argento IV, dal pome dorato V, la spadina ed il pugnale d'argento VI. Ai tempi a cui si riferisce la canzone gli uomini d'una certa condizione usavano viaggiare armati, a meno che vestissero l'abito di pellegrino. Ed anche i pellegrini ci sono qualche volta rappresentati colla spada sotto la cappa dalla poesia medioevale [3]. Qui l'abito di pellegrino non fu preso se non dopo quasi finito il viaggio. Che lo sposo nel viaggio dovesse portare la spada era dunque così naturale, che non occorreva il farne menzione. Il tratto delle lezioni piemontesi potrebbe perciò considerarsi almeno come superfluo. Senonchè da un' esame accurato dell' insieme

---

1. *Hist. litt. de la France*, XXII, 342.
2. Nella romanza portoghese di *Gaiferos*, questi ha cercato la sposa rapita dai mori durante sette anni — « Os quatro por terra firme, — os tres por cima do mar. » Braga, *Canc. e rom.*, III, 95.
3. Wolf-Hoffmann, Rom. de *Gaiferos*, l. cit. — *Romania*, IX, 17. — G. Paris, *Hist. litt. de la France*, XXVII, 221 sg. — Nel *Galien* e nel *Guerin de Montglave*, alcuni dei paladini, benchè in pellegrinaggio, portano la spada. *Romania*, XIII, 189.

delle lezioni occitaniche e piemontesi, che in questa parte sono più complete delle catalane, nasce la convinzione che il marito ha dovuto partire alla ricerca della sposa coll' intenzione di riscattarla colla forza, e rinunziò poi a quest' intenzione per consiglio delle lavandaje le quali gli dissero che se voleva penetrare nel castello del Moro, doveva lasciar l'abito di paggio, vestirsi da pellegrino ed andare a chieder limosina. La menzione dell' armi alla partenza sarebbe così spiegabile e legittima. È pertanto possibile che ci troviamo qui in presenza d'una delle poche particolarità delle lezioni piemontesi che risalirebbe all' origine. Questa induzione sarebbe anche rafforzata dal parallelismo delle lezioni catalane, dove lo sposo chiede alla madre, in forma non dissimile ed in circostanze identiche, la cappa ed il bordone invece della spada. È difficile l'escludere addirittura tutte e due le richieste, che evidentemente dovevano, all' origine, essere una sola ed identica. Ora, fra le due, la sola ammessibile è quella riferita dalle lezioni piemontesi, giacchè se si ammette l'altra, rimane necessariamente escluso il caratteristico incidente delle lavandaje, che deve ritenersi come genuino.

16. Il viaggio. Incontro delle lavandaje. Come e dove si ritrova la sposa. — Le lezioni catalane e la guascona precipitano singolarmente il viaggio e sono in questa parte molto monche. Lo sposo va accattando di porta in porta e s'imbatte subito (eccetto in B^1) nella dimora della sposa. Il nome dato a questa dimora, castello di *Moreri H*, dell *Enquina* B^1, di *Resall* si compari il *rey Ali* K^1) non c'insegnano più di quanto si trova nella dizione più genuina *castello del Moro Saracino*, che è comune a quasi tutte le altre lezioni. I veri incidenti del viaggio, cioè l'incontro delle lavandaje, l'indicazione del castello ove stà chiusa la rapita, il consiglio dato allo sposo di vestirsi da pellegrino e d'andar a chieder limosina al castello, la richiesta di limosina, devono cercarsi nelle lezioni linguadochesi, provenzale, francese e nella maggior parte delle piemontesi. S'è già parlato dell' incontro delle lavandaje. Qui la concordanza (salvo nel numero) è intera nei due gruppi, e ve n'è traccie anche nella lezione catalana B^1. Se ne deve conchiudere che il tratto è originario. È da notarsi una leggiera differenza fra le lezioni del gruppo franco-occitanico e quelle del piemontese. Nelle prime le lavandaje stanno lavando *des draps fins*, nelle altre (eccetto VI che ha *panno bianco* e *panno fino*) lavano *il loro fardello*. Qui la corruzione della dizione piemontese è resa evidente dalla mancanza dell' assonanza. Concordano pure sostanzialmente i due gruppi nell' indicazione della dimora della rapita, nel consiglio dato dalle lavandaje, nella richiesta di limosina fatta dal finto pellegrino alla sposa. Tutto questo pezzo porta l'impronta originaria.

17. La sposa o il Moro alla finestra. — Nelle lezioni catalane e guas-

cona il pellegrino vede la sposa al balcone che si pettina *A*, α, o stà cucendo *G*, *K*. Nelle piemontesi I, III, IV, V, VII è il Moro che dalla finestra segnala il pellegrino. L'uno e l'altro quadro mancano nelle altre lezioni di questi due gruppi, e non ve n'è traccia in tutto il gruppo franco-occitanico. È rincrescevole l'espungerli, perchè sono proprio graziosi e si confanno all' indole della canzone. Ma ciascuno di essi non ha per sè che l'autorità d'alcune lezioni d'un solo gruppo. Non si può dunque affermare che risalgono all' origine. I personaggi alla finestra, e le dame che stanno pettinandosi con pettini d'oro, o cucendo con ditale d'oro ed ago d'argento, sono luoghi comuni della poesia tradizionale, e questo argomento può valere, nella questione dell' origine, egualmente pro e contro. Nelle romanze spagnuole, che hanno colla nostra canzone qualche relazione, vi è una scena che ricorda quella delle lezioni catalane. Così nella 3ª romanza di Gaiferos, questi vede Melisenda alla finestra del palazzo e ne è veduto. Così pure nella 1ª romanza di Moriana, questa riconosce lo sposo cristiano che viene da lungi. E nel poema francese *Aye d'Avignon*, Garnieri vede la sposa in alto sulla torre e ne è riconosciuto [1].

18. Il pellegrino chiede limosina. Menzione degli uccelli. — In tutti i gruppi il pellegrino va a chieder limosina o carità. È questo un punto essenziale ed originario della canzone. Ma nelle lezioni del gruppo franco-occitanico e nelle piemontesi II, V, VIII, il pellegrino nel chiedere la limosina alla donna dice ch' egli è del di lei paese. Invece nelle piemontesi I, III, IV, VI, VII, questa avvertenza è data alla donna dal Moro che dalla finestra le segnala l'arrivo d'un pellegrino *del di lei paese*. Nel gruppo guasco-catalano non vi è nulla di tutto questo. La risposta della donna è uno dei tratti i più poetici della canzone ed è indubbiamente originario benchè manchi egualmente nel gruppo predetto. La donna esclama che il pellegrino non può essere del suo paese, giacchè nemmeno gli uccelli posson giungere fin là. Qui la concordanza dei due gruppi franco-occitanico e piemontese non potrebbe essere più piena, sia nel concetto, sia nelle parole con cui è espresso.

19. La donna si scusa; dice che non può far limosina; non è del paese; non ha nulla, non è padrona: il pellegrino venga domani, si faranno le nozze col Moro; sarà essa padrona. — Tutto ciò manca nelle lezioni piemontesi. La concordanza degli altri gruppi può ciò non di meno far presumere la legittimità di qualcuno di questi tratti.

20. La cameriera. Nelle sole lezioni linguadochesi la donna dice alla cameriera di far limosina. Il tratto sembra superfluo ed è troppo isolato per essere genuino. Ha l'apparenza d'una corruzione di quello che segue.

---

1. P. 62 dell' ediz. Guessard e Meyer; cf. *Hist. litt. de la France*, XXII, 342.

21. Il Moro dice alla donna di far limosina. — Concordano le lezioni catalane *A*, C, *G*, B^2, *K*, K^1, la guascona α e la piemontese IV, ed anche la versione brettona. Nel gruppo franco-occitanico il tratto non è scomparso, ma sembra riferirsi al pellegrino anzi che al Moro. Nelle lezioni piemontesi, all' infuori della IV, non ve n'è traccia. Se il precedente tratto del n° 19 è genuino, deve esserlo anche questo che gli è strettamente connesso.

22. La limosina. — In una sola lezione piemontese, la III, la limosina è fatta in denaro, in zecchini. La corruzione vi è evidente. La limosina, ai tempi a cui la canzone risale, non si faceva di regola in denaro. Si faceva col somministrare vitto, alloggio e talora anche vestimenta. In fatti le altre lezioni parlano di limosina o di carità in genere *B*, *F*, α, γ, δ, V, o di pane e vino *C*, *D*, K^1, I o della tavola e dell' acqua alle mani *A*, *G*, B^2, *K*, β, ε, IV, *Br.*, o del bere A^1. La maggior concordanza stà per l'ospitalità della tavola. La limosina è chiesta, secondo una formola usata, in nome di Gesù Cristo, in A^1, β, γ, δ, ε, ζ.

22. Riconoscimento. — Non è fatto cenno d'un segno speciale di riconoscimento nella maggior parte delle lezioni. È però indicato in alcune. In *A* la donna riconosce lo sposo alla ciera morettina, ed è questo il più sicuro dei segni, ma il meno specifico. In B^1 il segno è la punta della spada, dizione scorretta e tolta ad imprestito, come luogo comune, da altri canti, ove è adoperata più a proposito. In K^1 è il bastone. In ζ il modo di bere. Nella piemontese III lo stringer della mano [1]. L'anello al dito di lui o di lei, o caduto dal dito della donna, è pur mentovato, come mezzo di riconoscimento, nelle lezioni catalane *A*, *B*, *C*, *I*, e nelle piemontesi I, IV; ma è omesso nelle altre ed in tutto il gruppo franco-occitanico. Di questi segni, tre solamente devono notarsi. Uno, come fu già indicato, è la ciera morettina. L'altro è lo stringer della mano che occorre pure in un' altra canzone piemontese, *Leandra*. Il terzo è l'anello, il quale, a dir vero, dovrebbe far riconoscere non lo sposo alla sposa, bensì la sposa allo sposo. Questi non ha bisogno di segni per riconoscere la sua sposa, ma deve farsi riconoscere da lei sotto l'abito di pellegrino. Il riconoscimento dall' anello è un luogo poetico comune, e potè facilmente essere mutuato d'altronde [2]. Tuttavia mentre i due primi

---

1. Un celebre riconoscimento è nel *Beuves de Hanstone*, ove Giosiana si fa riconoscere nominando il cavallo del fidanzato e cantando le avventure comuni. *Hist. litt. de la France*, XVIII.

2. Parecchi esempii di riconoscimento per mezzo d'un anello sono citati da Child nella prefazione alla ballata *Young Beichan* (*the English and scottish popular ballads*, II, 459). Alle citazioni di Child si possono aggiungere le lezioni fiammighe della ballata del duca di Brunswyck, pubblicate da Willems e da Coussemaker. Nel già citato poema *Aye d'Avignon*, l'eroina getta giù dalla torre

segni sono isolati, questo dell' anello si trova in due gruppi, cioè nel catalano e nel piemontese, alle due estremità del ciclo. Un' allusione qualunque all' anello deve dunque ritenersi come antica e forse originaria. E probabilmente è originario anche il sospiro della donna che è proprio alle lezioni catalane *A*, *D*, *F*, *G*, *A*¹, *K*, *K*¹, ma che, nelle occitaniche β, γ, δ, ε si riflette in sorriso.

23. Proposta di fuga. — Manca nelle lezioni piemontesi, nella provenzala, nella guascona, in γ, ed in alcune catalane. È in *A*, *F*, *G*, *A*, *K*¹. β, δ, ζ. La risposta della donna: « fossimo già in cammino! » è pure nelle stesse lezioni, eccetto in β, δ; ma anche in queste doveva esserci poichè c'è la proposta. E proposta e risposta sembrano qui perfettamente legittime. Il movimento precipitoso con cui le lezioni piemontesi corrono alla conclusione spiega l'omissione in esse di questo e d'altri susseguenti particolari.

24. Sonno del Moro durante la fuga. — È nelle lezioni catalane *A*, *F*, nelle piemontesi VI, VII, e nella versione brettona. Il tratto è senza dubbio antico. Ma la sua omissione in tutto il gruppo franco-occitanico lascia dubbio sull' origine.

25. Ciò che i fuggitivi portano via. — Nelle lezioni piemontesi non è detto che i fuggitivi, all' infuori del cavallo, portino via qualche cosa. Solo nella III la donna chiede alla cameriera la chiave del castello. Questa chiave può essere veramente quella del castello e si suppone che sarebbe qui chiesta per uscirne. Ma può anche essere il corrotto riflesso della chiave di camera o d'armadio ed accennare alla sottrazione di denaro o di roba, di cui è fatta menzione nelle lezioni d'altri gruppi. I fuggitivi portano via oro, argento o monete in *A*, *B*², β, δ, ε, il miglior vestito in *G*, *A*¹, *K* *K*¹, da mangiare e bere in *D*. Nella versione brettona è trafugato un mucchio di roba, posate d'argento, lenzuola, camicie. La sottrazione d'oro o d'abiti, corroborata, per l'oro, dalla concordanza delle lezioni occitaniche e catalane, sembra doversi ammettere come originaria.

26. Fuga. — La fuga sopra uno o due cavalli è in tutti i gruppi *A*, *D*, *E*, *G*, *A*¹, *B*¹, *K*, *K*¹, α, β, γ, δ, ε, ζ, I, V, e fa parte integrante della canzone Nelle lezioni catalane e guascona gli sposi fuggono sul miglior

---

il suo anello allo sposo che viene a liberarla dalle mani del re Ganor di Majorca (p. 62; cf. *Hist. litt. de la France*, XXII). Nel *Libro velho*, citato da Braga (*Manuel da historia da litteratura portugueza*, 78), il re Ramiro, in cerca della moglie rapita da un re moro, si fa riconoscere da lei col mezzo d'un anello, che lascia cadere nell' orciuolo d'acqua a cui essa deve bere. E così il poeta Murakkich mette l'anello nel vaso di latte destinato alla sua Esma (Lamartine, *Hist. de Turquie*, I, 70, cit. da Braga).

ronzino; nelle piemontesi, sul caval grigio; nelle occitaniche, ella sul grigio, egli sul rosso, o viceversa.

27. Il mare. — Una lezione linguadochese β parla della fuga per mare, nel qual particolare concorda la versione brettona. In altre i fuggitivi passano l'acqua δ, o il fiume B^2, o il ponte α, *G*, A^1, B^2, *K*. Quanto alla fuga per mare vale ciò che s'è detto al nº 15 a proposito della barca. La questione del ponte è toccata in appresso.

28. Inseguimento del Moro. — Le lezioni piemontesi non ne parlano. La I e la III si limitano a rappresentare il Moro alla finestra che vede la fuga e si lagna. Così pure la francese ζ, la linguadochese γ e la catalana *A*. Il quadro ricorda quello che s'è già visto in principio nelle lezioni piemontesi, se non che in questo luogo ha la conferma di lezioni appartenenti ai tre gruppi. Ma numerose lezioni dei gruppi catalano e franco-occitanico, *C*, *G*, A^1, *K*, α, β, δ, ε, rappresentano il Moro che insegue i fuggenti. I due atti non sono inconciliabili. Il Moro può vedere i fuggenti dalla finestra e poi correre a cavallo ad inseguirli. Così in fatti la scena intera ci è rappresentarta in *K*, e così probabilmente dovette essere all'origine.

29. Il ponte o il fiume. — Qui siamo in presenza d'un miracolo o per lo meno d'un accidente straordinario. Il ponte su cui passarono i fuggitivi si divide e non lascia passare il Moro *G*, A^1, *K*, α; ovvero è il fiume che si divide per lasciar passare i fuggitivi e si ricongiunge poi per impedire il passo al Moro B^2. Il fatto miracoloso non è mentovato all' infuori del gruppo catalano-guascone, ed in sole cinque lezioni. Si può appena dubitare che questa sia un' aggiunta posteriore. Il miracolo del ponte, o del fiume, che si divide non è insolito nella poesia leggendaria medioevale e non occorre, per ispiegarlo, risalire fino al passaggio del mar rosso. Un noto esempio è nella canzone del pellegrinaggio di Carlomagno, ove i fiumi si dividono per lasciar passare le sante reliquie date all' Imperatore dal patriarca di Gerusalemme. Parecchi altri esempii si trovano nelle agiologie [1].

30. Lagnanze e minaccie del Moro. — Le minaccie si trovano soltanto nelle lezioni linguadochesi β, δ e nella versione brettona. Le lagnanze sono invece in tutti i gruppi e devono risalire all' origine. È notevole la concordanza: sette anni l'ha nutrita, mantenuta A^1, β, γ, δ, ζ, I, III, *Br.*, vestita B^2, β, δ, ε, ζ, calzata δ, ε, ζ, coricata in fine lenzuola ε. Ma nelle sole lezioni *K*, β, δ il Moro rimpiange l'oro portato via ed il valore delle vesti e dei cavalli. Il marito risponde alle lagnanze ed alle minaccie del Moro nelle lezioni linguadochesi β, δ. Ma questo sembra un germoglio posteriore.

---

1. V. le vite di S. Biagio, S. Marcellino, S. Adelelmo, etc., in Cobham Brewer, *Dictionary of Miracles*, London, 1884, p. 337.

31. La donna, durante la cattività, rimase intatta. — È detto espressamente o sottinteso in tutti i gruppi. Se ne va *poncelleta D, K*, vergine α, senza aver servito A^1, senza offesa Br., destinata al figlio del Moro β, ε, senza essere toccata I, senza un bacio III. L'illibatezza della donna ha dovuto essere il tratto finale della canzone fin dall' origine.

Le osservazioni, forse troppo minute, esposte fin qui, se hanno qualche valore, tenderebbero a dimostrare che le lezioni linguadochesi, benchè trascritte con molta libertà dai raccoglitori, rappresentano meno imperfettamente un presunto tipo originario. Esse possedono generalmente ciò che manca all' uno o all' altro dei rimanenti gruppi, e dividono colla provenzale il vanto delle migliori varianti. Così il nome *Escriva*, che sembra preferibile a quello di *Fiorenza*, esiste nelle lezioni linguadochesi, nella guascona e nelle catalana, non nella provenzale, nè nelle piemontesi. La partenza dello sposo il giorno dopo lo sposalizio è nelle linguadochesi, nella provenzale e nelle piemontesi, non nella francese, nè nelle guasco-catalane. La ragione della partenza, che è di lasciar crescere la sposa, manca nelle piemontesi e nella francese, ed è nelle linguadochesi e nelle altre. La sposa è rapita mentre va per acqua nelle linguadochesi, nella provenzale ed in una piemontese, non nelle altre. È menata via, 100 leghe lontano, nelle linguadochesi, nella provenzale ed in alcune catalane, non nelle piemontesi, nè nella francese, nè nella guascona. L'incontro delle lavandaje non è nelle catalane, salvo qualche traccia in una, nè nella guascona, ma è nelle linguadochesi e nelle altre. La menzione degli uccelli che è nelle linguadochesi ed in altre, manca nelle catalane e nella guascona. La donna si scusa dal far limosina nelle linguadochesi, nella guascona, e nelle catalane, non nelle piemontesi, nè nella provenzale, nè nella francese. Nelle linguadochesi la donna riconoscendo il marito sorride, come nelle catalane sospira; nelle altre non v'è nè sorriso nè sospiro. Il marito propone la fuga nelle linguadochesi, nella francese e nelle catalane, non nelle piemontesi, nè nella provenzale, nè nella guascona. I fuggitivi portano via oro o roba nelle linguadochesi e nelle catalane; invece la francese, la guascona e le piemontesi ignorano questo tratto. Nelle linguadochesi, nella provenzale, nella guascona e nelle catalane, ma non nelle piemontesi nè nella francese, il Moro insegue i fuggiaschi. Finalmente manca nelle linguadochesi ed in altre l'incidente, non certo genuino, del ponte che si divide, che è invece in alcune delle catalane e nella guascona. Il solo tratto importante, speciale alle lezioni linguadochesi, alla provenzale e dalla francese, che sembri spurio, è la menzione della barca. Da tutto ciò parrebbe ragionevole il dedurre che la Linguadoca sia la patria probabile della canzone. Questa ipotesi darebbe una sufficiente spiegazione dell' irradiazione del canto originario, dall' un lato, nella Provenza, nella Francia settentrionale e nel Piemonte, e dall' altro

lato in Guascogna ed in Catalogna. La sola Provenza potrebbe contrastare la precedenza alla Linguadoca. Del resto le due provincie sono così vicine ed i loro dialetti così affini, che veramente la questione della precedenza fra di loro può parere superflua. Gli argomenti storici sono applicabili alle due provincie. Avvenimenti simili a quello narrato dalla canzone hanno dovuto ripetersi sovente nel periodo delle invasioni saracine in Catalogna, nel mezzodì della Francia, e poi nel Delfinato, in Savoja, in Piemonte e nel Monferrato. Ma è verosimile che fossero più frequenti colà dove la lotta fu più viva e più lunga, cioè nella Francia meridionale.

Se fosse provato che le romanze spagnuole di Gaiferos hanno qualche connessione colla nostra canzone popolare, si troverebbe in questo fatto una ragione di più per localizzare l'origine di essa nella Linguadoca. In fatti il Gaiferos delle romanze è identificato con Vifario, o Gaifiero, che era duca d'Aquitania dal 745 al 768, e lottò per molti anni contro Pipino il Breve. Questo nome di Vifario ci condurebbe quindi in piena Linguadoca, benchè le romanze spagnuole, a dispetto della storia e della geografia, seguendo l'esempio delle canzoni di gesta francesi, trasportino la scena alla corte carolingia e facciano del mortale nemico del re Pipino l'ospite ed il genero di Carlomagno ed il nipote d'Orlando. Ma questa connessione c'è veramente ?

Nella raccolta di Wolf e Hofmann, le romanze spagnuole dette di Gaiferos sono quattro, che i raccoglitori comprendono nella serie delle romanze del ciclo carolingio. Il metro è quello delle romanze spagnuole d'imitazione francese, cioè il doppio emistichio ottonario con assonanza tronca nel secondo, continuata per serie. Qui l'assonanza è in *á*. In qualche emistichio il parossitonismo castigliano la converte nell' assonanza piana, che è propria delle romanze castigliane indigene, e che nel caso presente esce in *á-e*.

Ecco il sunto di queste romanze :

Romanza 1ª di Gaiferos (Wolf-Hofmann, *Primavera y flor*, II, 222). La madre di Gaiferos narra al figlio, ancor fanciullo, che suo padre fu ucciso a tradimento ed essa costretta ad altre nozze. Fa voti perchè il figlio cresca e véndichi il padre. Il figlio risponde : così chiedo a Dio ed alla Madonna. Ode Galvano, il patrigno, ed órdina che il ragazzo sia ucciso e gli si porti, come segno dell' uccisione, il cuore ed il dito di lui. Gli scudieri, mossi a pietà, tagliano soltanto il dito al ragazzo ed uccidono, in vece sua, una cagna. Portano a Galvano il cuore della cagna ed il dito del ragazzo. Questi se ne va presso lo zio Orlando, lo prega di vendicare la morte del di lui fratello e suo padre.

2ª. « Andiamo, dice Gaiferos ad Orlando, a Parigi, in abito di romei, ma di sotto portiamo la spada. » Giungono a Parigi (!). Vanno al palazzo. Chiedono limosina alla contessa, che si scusa di non poterla fare

per gli ordini dati da Galvano. Ma i pellegrini insistono. Faccia limosina come la si farebbe a Gaiferos nel suo paese. Come ode il nome di Gaiferos, la donna sospira e fa dar loro pane e vino. Sopraggiunge Galvano. Rimprovera la contessa e le dà un pugno che le rompe i denti. Gaiferos trae la spada e taglia la testa a Galvano. Poi si fa conoscere alla madre mostrando il dito monco.

3ª. Gaiferos stà giocando ai dadi nel palazzo reale. Entra Carlo, l'imperatore, e lo rimprovera. Gli ha dato la figlia in moglie; fu presa dai Mori; ed invece di andare a liberarla, il marito stà giocando. Se l'avesse data ad altri non rimarrebbe essa in schiavitù. Gaiferos, risentito, si leva dal giuoco. Va dallo zio Orlando. Lo prega gli presti l'arme e il cavallo. Ma Orlando rifiuta. Ha giurato in San Giovanni di Laterano che non presterebbe a nessuno le armi, perchè non gliele si rendano codarde, nè il cavallo perchè non pigli mal vezzo. Gaiferos si corruccia. S'interpongono i grandi. Orlando concede le sue armi ed il suo cavallo e si offre di più compagno all' impresa Ma Gaiferos vuole andar solo. Non vuol nemmeno prender commiato dalla madre. Va in terra dei Mori, in Sansogna. È venerdì ed il re Almanzor è alla moschea. Gaiferos interroga uno schiavo cristiano su Melisenda, sua sposa. Apprende che stà presso Almanzor, il quale la tratta come figlia. Va verso il palazzo, vede Melisenda alla finestra. Questa, scorgendo le armi bianche, si ricorda dei dodici pari, del palazzo di suo padre, de' tornei che si facevano in onore di lei. Prega il cavaliero, se tornerà in Francia, dica a Gaiferos che è tempo che venga a ricuperare la sua sposa [1]; se no, la faranno diventar Mora. Gaiferos si fa conoscere. Melisenda scende le scale, gli si getta fra le braccia e vanno per uscir di città. Un guardiano Moro dà l'allarme. Almanzor corre coi Mori armati dietro i fuggenti. Ma il cavallo di Orlando salta le mura colla coppia in groppa. I Mori inseguono dalle porte aperte. Gaiferos si volta, depone la sposa a terra e fa strage dei Mori. Almanzor maravigliato, dice che il cavaliere non può essere che Orlando, o Rinaldo, o Uggieri. Gaiferos si nomina. È signor di Parigi (alcalde maggiore di Parigi, Port.) cugino d'Oliviero, nepote d'Orlando. Il re Almanzor si ritira nella città. Gaiferos torna in Francia con Melisenda. Sono incontrati presso Parigi dall' Imperatore, da Oliviero, da Orlando, da Guarino, da Belmudez, da Beltramo, da altri dei dodici, da donna Alda sposa di Orlando, da Giuliana figlia del re Giuliano e da altre signore e damigelle. Entrano festanti in Parigi [2].

---

1. Questo luogo della romanza fu reso celebre dalla citazione che ne è fatta nel don Chisciotte, parte II, cap. 26.
2. Wolf-Hofmann, *Primavera y Flor*, II, 25, 31.

4ª. Una quarta romanza castigliana narra la fuga di Gaiferos dalla cattività. Nella prima e nella seconda chi è in ischiavitù dei Mori è la madre di Gaiferos, nella terza è la sposa di lui; in questa è egli stesso. Dopo aver ucciso il carceriere e chi gli stà d'attorno, uccide, poco delicatamente, anche il custode che gli apre la porta della città. La moglie del custode grida ad Abrasmonte, signore del luogo. Ma già Gaiferos è in terra cristiana.

Oltre le romanze di Gaiferos, il *Romancero* spagnuolo ci dà, intorno ad un argomento analogo, tre romanze di *Moriana* ed una di *Julianesa* [1], con egual metro ed eguale assonanza.

Romanza 1ª di Moriana. In un castello Moriana stà giocando col re Moro Galvano. Se il Moro perde, dà una città. Se Moriana perde, dà la mano a baciare. Il Moro s'addormenta. Un cavaliere appare sui monti. Ha le unghie in sangue dal camminare. Pensa alla sua sposa Moriana rapitagli dai Mori. Moriana lo riconosce da lontano. Piange, e le lagrime cadono sulla faccia del Moro che si sveglia e chiede la ragione del pianto. La donna risponde che piange perchè ha visto sui monti il cavaliere che crede suo sposo e che essa ama. Il Moro le dà uno schiaffo che le insanguina i denti e dà ordine che sia decapitata.

2ª di Moriana. Il carnefice, innamorato della bellezza di Moriana, vorrebbe salvarla. Moriana gli dice che compia l'ufficio suo senza indugio. Ma ecco giungere il cavaliere, ammazzando, ferendo e fugando i Mori. Si piglia la sua sposa, e con lei e col carnefice Moro se ne vanno al castello di Bregna.

3ª di Moriana. Il re Moro Galvano va a sospirare sotto la torre del castello dove stà Moriana, e le ricorda il suo amore. Moriana risponde: « Via di qua, cane Moro, che volesti uccidermi, che mi rapisti donzella e mi facesti tua donna per forza! Le carezze che ti feci furono per ingannarti, e per aspettare che il mio nobile sposo venisse a liberarmi. » Il cristiano viene incontro al buon (!) Galvano e lo trafigge colla lancia.

Romanza di Julianesa. È un frammento d'una variante, più antica, della 1ª romanza di Moriana. Non sono che 10 versi, ossia 20 emistichii ottonarii, coll' assonanza piana *á-e* in 7, e colla tronca *á* in 3. Lagnanze dello sposo in cerca della sposa Julianesa, figlia dell' imperatore, rapita dai Mori. Julianesa lo ode. Piange e le sue lagrime cadono sulla faccia del Moro.

Importa ora cercare se in queste romanze vi siano tratti communi colla canzone popolare, e se questi tratti siano tali da far supporre una relazione fra le une e l'altra.

---

1. *Prim. y Flor*, II, 25.

La 1ª romanza di Gaiferos non ha nulla di comune colla canzone, nè il fondo, nè gl' incidenti, nè la dizione o la forma. Non si può veramente riconoscere una vera analogia nell' argomento tra il figlio che va a riscattar la madre ed il marito che va a riscattar la moglie.

La 2ª, che continua lo stesso soggetto della 1ª, ha varii tratti che hanno riscontro colla canzone. I due paladini si vestono da romei, come il marito della canzone si veste da pellegrino. Anche essi vanno a chieder limosina. La contessa si scusa dicendo che il Moro le fece divieto d'ospitar pellegrini. Ma poi, udendo il nome di Gaiferos, fa dare pane e vino. E sospira. Poi c'è il riconoscimento. Tutti questi tratti hanno una certa corrispondenza nella canzone.

La 3ª romanza di Gaiferos tratta un soggetto molto più vicino a quello della canzone. Qui non è la madre, ma la propria sposa che l'eroe va a riprendere dalle mani del re moro. Ed oltre al soggetto, vi sono anche parecchi tratti abbastanza somiglianti. Tutto il principio della romanza e tutto il fine non hanno niente che fare colla canzone. La scena dal giuoco in corte di Carlomagno, i rimproveri a Gaiferos, la discussione con Orlando, la domanda, prima rifiutata poi accordata, del cavallo e delle armi, la menzione della madre di Gaiferos, la lotta finale di questi coi Saracini, poi il ritorno trionfale, ed altri particolari che non occorre di ripetere qui, sono affato estranei al canto popolare. I punti di contatto si possono ridurre ai seguenti. Gaiferos chiede della donna ad uno schiavo cristiano, come il marito della canzone ne chiede alle lavandaje. Anche qui la sposa è veduta alla finestra. Se non è liberata, dovrà farsi Mora. E trattata dal re come figlia, ma dovrà sposarlo. Riconosce il marito al parlare. Fugge con esso a cavallo, ma è il cavallo d'Orlando e fa miracoli.

La 4ª romanza di Gaiferos non ha alcuna analogia colla canzone.

Le romanze di Moriana e di Julianesa ricordano la canzone soltanto in una parte del soggetto, che è la liberazione dalle mani d'un re Moro d'una sposa cristiana, per opera del marito, soggetto comune alla canzone, alla 3ª romanza di Gaiferos e ad altri racconti poetici medioevali. Un solo tratto è da notarsi in essa, il sonno del Moro, che è indicato in alcune lezioni della canzone, ma in circostanze non del tutto simili.

La 3ª romanza di Gaiferos si propagò in Portogallo ed in Catalogna.

La romanza portoghese ha lo stesso metro e la stessa assonanza della castigliana. Una lezione ne fu pubblicata da Almeida-Garrett fin dal 1851[1]. Ma il raccoglitore l'acconciò e vi fece aggiunte, traducendole dalla romanza castigliana. Altre due lezioni, più genuine, sopratutto la prima,

1. III, 94, 97.

sono nel *Cancioneiro e romanceiro* di Braga[1], e di queste soltanto è parlato qui appresso. Esse vengono dalla Spagna ed hanno la stessa origine giullaresca delle spagnuole. Ma hanno carattere più popolare, sono meno diffuse e più efficaci. Non sarebbe impossibile che invece di essere una corruzione dell' attuale redazione castigliana, come sono inclinati a credere il Wolf ed il Milá, esse discendessero da una redazione più antica, meno artificiosa. Le lezioni portoghesi del Braga non fanno menzione di Almanzor, di Alda, di Giuliana, e dei paladini, eccettuato Orlando. Il rimprovero a Gaifero vi è pur fatto da Orlando, non da Carlo. Anzi, nella prima di esse l'imperatore non è nemmeno nominato. Se questa lezione derivasse proprio direttamente dalla redazione attuale della 3ª romanza castigliana di Gaiferos, si verificherebbe qui il fatto rimarchevole d'un componimento giullaresco, che passando per la bocca di cantori popolari, si purificò, come oro al crogiuolo, delle scorie che l'imaginazione dei precedenti autori più o meno artificiosi vi avevano mescolato, e ne riuscì più nitido e più prezioso.

La romanza catalana di Gaiferos è pubblicata nel *Romancerillo Catalan* di Milá (2ª ed., 1882, p. 228). Essa si scosta alquanto dal tipo castigliano, benchè derivi dalla Spagna come le portoghesi. Il metro, l'assonanza, e la quantità di voci castigliane che in essa si trovano, la fanno parere in sostanza una corrotta lezione castigliana passata per bocche catalane. Il metro è il doppio ottonario, con desinenza piana nei due emistichii, che è proprio delle romanze puramente castigliane, e contrario all' uso celto-romanzo, e quindi catalano, dell' alternare degli emistichii piani coi tronchi. L'assonanza risponde alla castigliana, non alla catalana. È *á-o* in 20 versi, *á-a* in 15, *á-e* in 4, *á* in 1. Numerose vi sono le forme non catalane: *Don Gayferos, Don Rotlando, cristiano, arribado, avisi, mugere, royalo, lligado, dogalo, tabalos, tancados, veinty cuatro, gallardo, sangre, tantos matado, matados*. Il contenuto può riassumersi così: Mentre Gaiferos stà giocando con altri conti, riceve una carta che dice che i Mori hanno rapita la Lindafiore (*Lindaflô*). « Riavrò, dice egli, la Lindafiore, sapessi di morire. » Va a casa dello zio Orlando, chiede cavallo ed armi. Entrando in Siviglia trova uno schiavo cristiano. Gli domanda nuove d'una dama di Francia. Risponde lo schiavo: « N'è giunta una di gran lignaggio, moglie di Don Gaiferos, nipote di Orlando. » E gl' insegna dov' è la piazza reale. Gaiferos ci va e vede legata colà sua moglie, da cui è riconosciuto. Taglia la corda colla punta della spada, la prende sul cavallo e l'abbraccia. Suonan trombe e tamburi dietro ai fug-

1. Braga, *Manuel da hist. dalitt. port.* 78. — e *Cancioneiro e rom.*, III, 201. — Milà, *De la poes. her.-pop.*, 345.

gitivi. La porta è chiusa. Ma Gaiferos parla al cavallo che è quello di Orlando ed il cavallo salta sette muri. Depone Lindafiore in disparte e va a battagliare coi Mori. Dopo 24 ore i Mori gridano che è Orlando. « Non sono Orlando, egli risponde, sono Gaiferos di Francia. » La Lindafiore lo vede tornare grondante sangue. Vuole fasciargli le ferite colla sua veste. Ma egli dice : « È sangue di Mori; erano mille, sono uccisi quattrocento. » Come si vede, la romanza catalana è molto più breve della castigliana. Le differenze tra le due sono, in primo luogo, i tratti mancanti, poi il nome, poi la frase « sapessi di morire », poi la localizzazione a Siviglia, poi la donna legata in piazza, che nella romanza castigliana stà invece alla finestra del palazzo ed è trattata dal re Moro come figlia. Le deficienze non hanno bisogno di spiegazione. La poesia popolare cantata non è mai lunga, e quando il popolo adotta un canto artificioso lungo, lo accorcia, per indole e per difetto di memoria. Il trasporto d'una delle principali scene a Siviglia è effetto d'una tendenza di localizzazione ben nota e molto estesa nella poesia popolare. Non c'è da cavarne nessuna induzione. La donna legata in piazza è forse una reminiscenza della 2ª romanza di Moriana. Ma può anche essere un' aggiunta recente. L'imaginazione popolare moderna non si figura i prigionieri che colla corda ai polsi. Invece il nome *Lindafiore* ricorda la *Fiorenza* ed il *Fior del paese* della canzone popolare. E dalla canzone popolare è tolta di netto la frase « sapessi di morire » (propriamente « d'uccidermi » — *ancon sàpiga matarme*). Questi imprestiti non hanno nulla d' insolito, e non sono indizio d'alcuna relazione organica tra la canzone del Moro Saracino e la romanza di Gaiferos, in Catalogna. La sola conclusione, permessa dalla somiglianza del nome, è che questa somiglianza, se non è fortuita, indicherebbe che anche in qualche antica lezione catalana della canzone del Moro Saracino, ora dimenticata, doveva esservi l'appellazione *Fior del paese* o anche il nome stesso di *Fiorenza* o di *Lindafiore*. La coesistenza in Catalogna dei due canti di Gaiferos e del Moro Saracino indicherebbe piuttosto la differenza che la comunanza d'origine. Del resto, tanto il Gaiferos portoghese quanto il catalano sono emanazioni della redazione attuale, o più probabilmente d'una redazione anteriore del Gaiferos castigliano. Le due emanazioni non sono però sincrone, nè sembrano aver seguito un eguale processo. La portoghese è più antica, e le lezioni del Braga, se sono proprio genuine, accusano l'opera d'un imitatore più colto dell' autore dell' imitazione catalana. Ma tanto all' una quanto all' altra sono applicabili le osservazioni qui fatte a proposito della romanza castigliana da cui derivano.

Fra tutte le romanze fin qui riassunte, quella che appare meno dissimile dalla canzone popolare è dunque la 3ª castigliana di Gaiferos, colle sue propagini portoghesi e catalane, se ad essa si aggiungono i pochi

tratti della 2ª, che furono già segnalati, e che forse le appartenevano all' origine, cioè, il travestimento da pellegrino e la domanda di limosina. Per verità si può sostenere che il ratto d'una sposa cristiana, per opera d'un Moro, ed il riscatto fattone dal marito, sono eventi ordinarii nella storia delle invasioni saracine e nella poesia che si riferisce a quell' epoca, e che non v'è nulla di specifico nel travestimento da pellegrino, nella limosina, nel riconoscimento, nella fuga a cavallo. Pur tuttavia ammettendo che tutti questi siano luoghi poetici comuni, la loro riunione in due serie di componimenti, che accennano all' Aquitania come a loro prima patria, può parere indizio d'una certa relazione fra questi. È bene inteso che qui non si tratta più dell' identità sottanziale che riesce evidente nelle lezioni catalane, franco-occitaniche e piemontesi della canzone, identità che accusa una trasmissione diretta ed una sola origine, per modo che quelle varie lezioni non costituiscono in fondo che varianti d'uno stesso canto, quasi fossero altrettante forme dialettali d'una stessa lingua. Questa identità colla canzone non è da cercarsi nelle romanze castigliane. È evidente che non c'è. Quello che si può cercare è un' analogia, non puramente accidentale, ma derivante da un' affinità originaria, comunque lontana ed indiretta.

Le ipotesi, che, in questa direzione, si possono mettere innanzi, sono le seguenti:

1° Parentela diretta, ossia discendenza, mediata od immediata, della romanza dalla canzone, o viceversa.

2° Parentela collaterale, ossia origine da un preesistente tipo comune, o anche soltanto dalla stessa fonte, o dallo stesso evento, ma con sviluppo indipendente.

3° Eterogenesi, ossia origine da fonti diverse, assolutamente indipendente, essendo i tratti comuni effetto del caso o d'imprestito accidentale.

1ª ipotesi. È impossibile l'ammettere che la canzone popolare discenda direttamente dalla romanza. Non si deve certo negare *a priori* che un canto popolare possa foggiarsi, per mezzo di successive trasformazioni, da un componimento artificioso o semi-artificioso, quale è il giullaresco. Ne abbiamo veduto poc' anzi un esempio nelle propagini portoghesi e catalane della 3ª romanza castigliana di Gaiferos. Ma queste trasformazioni, quando si operano sulla bocca inconsciente di successivi cantori popolari, come accade nella poesia popolare cantata, seguono certe norme, non oltrepassano certi limiti, e non giungono mai fino a cambiare interamente il fondo e la forma del canto, come sarebbe accaduto nel caso presente. Si comparino tra loro le lezioni catalane, franco-occitaniche e piemontesi della nostra canzone. Esse si separarono dal comune ceppo d'origine da molto tempo, diciamo pure da parecchi secoli. Nell' intervallo si trasformárono dovunque in varie guise, così che sarebbe impossibile

il raccogliere ora in tutta la regione celto-romanza, ed anche nello stesso villaggio, due lezioni assolutamente identiche. Eppure lo stampo originale comune è perfettamente visibile sia nella soltanza del canto, sia nella dizione, sia nel metro, nell' assonanza, e nel movimento poetico. Non è adunque nemmeno bisogno, per escludere la discendenza della canzone dalla romanza, di porre innanzi l'argomento dell' età rispettiva. Basterà l'accennare, su questo proposito, che la redazione attuale della romanza è riferita da Duran, da Wolf, da Milá, ad un' epoca non più antica del XV secolo. Ora la canzone è probabilmente coeva alle invasioni Saracine, ed in ogni caso non ha potuto venire dalla Francia meridionale in Piemonte dopo il principio del secolo XIV, al più tardi, cioè dopo le crociate, e dopo la disparizione nell' Italia superiore della poesia provenzale artificiosa, che aveva tirato dietro a sè anche la popolare, o l'aveva seguita. Ma se la canzone non è nata dalla romanza, questa, per contro, non può esser nata da quella? Non v'è nulla di ripugnante nell' ammettere una tale possibilità. La romanza è giullaresca, cioè a dire artificiosa o semi-artificiosa. Ora il poeta artificioso o semi-artificioso si muove, nell' imitare o riprodurre componimenti preesistenti, con molto maggior libertà, che non faccia il cantore popolare generalmente illetterato. Il primo può modificare scientemente il modello, al punto anche da renderlo irreconoscibile. Obbedisce in ciò unicamente al suo capriccio od a quello del suo pubblico. L'altro invece modifica il suo canto senza saperlo e senza volerlo, obbedendo a certe necessità ed a certe tendenze, delle quali è possibile sorprendere e seguire il processo, e queste modificazioni non sono mai tali da sfigurare interamente il modello. Perciò non vi sarebbe un ostacolo assoluto a supporre che l'autore artificioso della romanza abbia avuto per modello il canto popolare e l'abbia radicalmente cambiato, rifatto, localizzato, personificato, seguendo l'imaginazione propria, il capriccio altrui o la moda Ma una possibilità non è un fatto. È questa una mera ipotesi, che non ha sostegno di prove positive, e sulla quale non si può fondar nulla di sodo. Ed anche ammessa questa ipotesi, se un tale e tanto rifacimento, se un cambiamento così completo di forma e di fondo, quale risulta dalla comparazione della romanza colla canzone, avessero avuto luogo, non vi potrebbe più essere questione di propagine diretta della romanza dalla canzone. Sarebbe il caso dell' oca nata da un uovo di gallina, un accidente anormale che, anche provato, non condurrebbe che a sterili conclusioni.

2ª ipotesi. Origine da un preesistente tipo comune, o dalla medesima fonte, con sviluppo indipendente. La 3ª romanza di Gaiferos, come le altre che furono qui riassunte, spetta al ciclo carolingio e porta l'impronta comune alle vecchie romanze castigliane che trattano la materia di questo ciclo poetico. Il Duran, il Wolf, il Milá s'accordano nell' am-

mettere che tali romanze, fino ad un certo punto, siano state foggiate, per imitazione, sui modelli delle canzoni di gesta francesi appartenenti allo stesso ciclo. Questa imitazione, presa in un senso assai largo, non si può sconoscere. La materia del ciclo carolingio è venuta nella Spagna, in massima parte, dalla Francia, come ne vennero la serie monorima e l'alternazione degli emistichi piani coi tronchi. Non è qui il luogo di cercare se questa propagazione siasi fatta dalla lingua d'*oïl* o dalla lingua d'*oc*, o per mezzo della Catalogna. Una propagazione, comunque avvenuta, si deve ammettere. Ma si deve ammettere egualmente la parte larghissima, caratteristica e veramente originale, che il genio castigliano ebbe nell' appropriarsi questa materia e queste forme, nel trasfigurarle e nell' imprimervi netta e profonda la propria impronta. La romanza di Gaiferos non contrasta a questo concetto. Il ciclo spagnuolo di Gaiferos (se così si può chiamare) ha il suo punto di partenza dall' Aquitania, e l'assonanza tronca della romanza, invece della piana che è più conforme al parossitonismo castigliano, accenna all' imitazione franco-occitanica. Ora la canzone popolare ripete anch' essa la sua origine molto probabilmente dalla Francia meridionale, ed anch' essa ha l'assonanza tronca, benchè in vocale differente. Si potrebbe pertanto imaginare che un presunto prototipo francese od occitanico, per mezzo di numerose divergenze operatesi successivamente dai due lati, abbia potuto riescire nelle due formole estreme della canzone e della romanza, quali pervennero sino a noi. Ma le divergenze sono veramente troppe e troppo gravi, e toccano troppo intimamente l'indole dei due componimenti, perchè si possa, a difetto di prove o d'indizii più chiari di quelli che si raccolgono dal loro contenuto, ammettere la loro rispettiva discendenza da un tipo comune perduto, L'inconciliabilità di queste divergenze osta a qual siasi razionale tentativo d'identificazione. È presumibile, è anzi certo, che le numerose lezioni della canzone derivano da una sola lezione originaria; e d'altra parte non è fuori d'ogni probabilità che la romanza castigliana provenga da un modello anteriore scomparso. Questo si può concedere, quantunque non sia lecito abusare della facile supposizione di documenti, che si presumono perduti, per dimostrare le concordanze o le discordanze de' documenti esistenti. Ciò che non si può concedere, si è che un solo e medesimo archetipo abbia servito ad entrambi i componimenti. Non esistono traccie di questo presunto archetipo nè delle presunte forme intermedie, e nemmeno si possono ragionevolmente supporre. Quanto poi alla comune origine dallo stesso evento o dalla stessa tradizione, è chiaro che non si potrà conchiuder nulla di positivo finchè non si sappia se esiste quest' evento o questa tradizione. Le circostanze diverse narrate nei due componimenti ed il loro carattere differente, fanno intanto supporre tradizioni egualmente diverse.

3ª ipotesi. Escluse così le due prime ipotesi, rimane sola in piedi l'ultima, quella cioè d'un' origine diversa ed independente. Ed è questa certamente la meno improbabile. Essa ha, in ogni caso, il vantaggio, come tutte le soluzioni negative, di potersi reggere sino a prova contraria. Del riscatto di donne cristiane dalle mani dei Mori sono pieni i componimenti medioevali in verso ed in prosa. Accanto ad Escriva, a Fiorenza, ad Arcisa possono stare, perfettamente distinte, Melisenda, Moriana, Julianesa, Lindafiore, e poi la sposa del re Ramiro, ed Aja d'Avignone ed altre [1]. Allo stesso modo la canzone e la romanza han potuto nascere e svilupparsi, indipendentemente, in tempi diversi, senza contatto, o tutt' al più con contatto puramente fortuito.

Nell' esame comparativo che fu fatto fin qui della canzone popolare e delle romanze di Gaiferos, ogni argomento storico fu lasciato da banda. Ora converrà pur dire qualche cosa anche di questo lato della questione. Chi fu questo Gaiferos? E come si spiega che siasi formato nella Spagna castigliana questo ciclo poetico che porta il suo nome? E fra gli eventi storici che si riferiscono a Gaiferos ve n'è forse alcuno che possa aver suggerito il soggetto sia alla romanza, sia alla canzone?

Già fu notato di sopra che Gaiferos deve essere identificato con Vifario, duca d'Aquitania nell' ottavo secolo, che è il *Gaiferus rex Burdigalensium* del Turpino, il duca *Gaifiers* della cronica di S. Dionigi e delle canzoni di gesta francesi, il *Gaifier*, *Guaifre*, *Waifre*, *Waifar*, o *Vifario* degli storici moderni [1]. Vifario (*Gaiferos*) discendeva dal re merovingio Clotario II per mezzo di Cariberto II re d'Aquitania, e del di lui figlio Boggis, primo duca d'Aquitania. A Boggis succedette il suo figlio Eudone, il celebre *Yus* o *Yon* di Bordeaux e di Tolosa delle canzoni di gesta [2], che tenne il ducato dal 681 al 735 in mezzo ad eventi memorabili. Nemico prima di Carlo Martello, prepotente e pericoloso vicino, poi vincitore dei Saracini sotto Tolosa nel 721, e debellatore dell' Emiro Ambiza nel 725, Eudone, per defendere la Guascogna contro l'invasione di Carlo, si riconcilia cogl' infedeli da lui vinti poc' anzi. Ma poi, quando un formidabile esercito Saracino, condotto dalla Spagna da Abderamo, s'avanza fin nel cuore della Francia, fa alleanza con Carlo Martello e contribuisce potentemente alla vittoria di Tours, ove l'esercito saracino è tagliato a pezzi (732). Egli ci apparisce quindi nella storia come il difensore dell' indipendenza aquitana sia contro i Franchi del setten-

---

1. Milá, *De la poesia her.-pop. castellana*, 344; A. Longnon, *Les quatre Fils Aymon*, nella *Revue des questions historiques*, 1er janv. 1879.

2. Longnon, l. c.; Rajna, *Le origini dell' epopea francese*, 229; e *Romania*, IV (1875), p. 173 « ab Yvone, rege Bordelle ».

trione, sia contro i Saracini del mezzodì. Il continuatore di Fredegario, indulgendo all' avversione dei Franchi contro la dinastia merovingia d'Aquitania, accusa Eudone d'aver chiamato i Saracini in Francia contro Carlo Martello. L'accusa è ingiusta. Ma è vero che Eudone, per un certo tempo, si legò coll' Africano Munuza, da alcuni storici chiamato Abi-Nessa e da altri Osman od Otman ben Abou-Nassa, il quale governava la Cerdagna e teneva i vicini passi dei Pirenei [1]. Munuza si fece dare o rapì per forza la figlia di Eudone Lampagia o Lampegia, detta pure da alcuni Numeranza e Menina [2], di cui s'invaghì e che sposò. Il governatore della Spagna, Abderamo, considerando Munuza come ribelle, va ad attaccarlo, lo vince, lo riduce ad uccidersi, e manda la bella Lampagia al serraglio del Califfo di Damasco (anno 735).

Morto Eudone nel 735, gli succede nel ducato il figlio Hunaldo. Come già il padre, questi si trova alle prese, per difendere l'indipendenza aquitana, con Carlo Martello e coi di lui figli. È vinto e costretto a dichiararsi vassallo del nemico. Per punire il fratello Hattone, che lo aveva tradito, gli fa cavar gli occhi, ma poi, preso da rimorso, entra in un chiostro, e cede il ducato al figlio Vifario (anno 745).

Ed eccoci al Gaiferos della romanza. Grifone, fratello di Pipino il Breve e di Carlomanno, dopo varii conflitti con questi, aveva cercato e trovato rifugio ed accoglienza presso Vifario. Non era bisogno di tanto perchè la guerra si riaccendesse tra il duca d'Aquitania e gli eredi di Carlo Martello. Durò aspra la lotta per nove anni, e fu virilmente sostenuta da Vifario. Ma infine questi fu vinto, ed ucciso, dicesi, a tradimento nel 768, nell' anno stesso in cui a Pipino succedeva, col fratello Carlomanno, quegli che doveva poi chiamarsi Carlomagno. Alla notizia della morte del figlio, il vecchio Hunaldo esce dal chiostro, ove era rimasto 23 anni, e ricomincia con Carlomagno una guerra infelice e presto finita, l'esito della quale fu il passaggio dell' Aquitania nel dominio immediato dei carolingi (anno 768).

L'ultimo e non ben certo rampollo dei merovingi d'Aquitania che abbia lasciato qualche traccia nella leggenda, sarebbe stato un figlio di Vifario, Lupo, che narrasi fosse alla testa dei montanari guasconi quando questi inflissero alla retroguardia dell' esercito di Carlomagno, reduce dalla Spagna, la famosa rotta di Roncisvalle [3].

---

1. La confusione di questi nomi è avvertita dal Reinaud, *Invasions des Sarrasins*, 37; V. Isidori Pacensis *Epitome*, 17; Rod. Ximenes, *Historia Arabum*, 12; Conde, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, I, 83.

2. V. Isidoro di Beja. Rod. Ximenes e Conde nelle opere e luoghi citati. Pel ratto di Lampagia stà il Conde, e l'autore dell' *Art de vérifier les dates*, Paris, 1821, 3ᵉ part., II, 320.

3. Mary Lafon, *Histoire pol., rel. et litt. de la France du midi*, I, 381 e seg.

La lotta aveva durato cento anni, e l'Aquitania, in tutto questo tempo, aveva trovato nei suoi ultimi duchi, Eudone, Hunaldo, e Vifario, i più fermi difensori della sua indipendenza contro i Franchi settentrionali dall' un lato, e contro i Saracini dall' altro. Leggende locali han dovuto formarsi successivamente intorno agli eroi Aquitani, nelle quali, secondo il costume, i fatti degli uni furono attributi agli altri e viceversa. Una di queste leggende si concentrò su Eudone, il compagno dei Franchi di Carlo Martello nella battaglia di Tours contro i Saracini, un' altra su Vifario. Che queste leggende abbiano generato canzoni di gesta o popolari sul luogo dove si formarono, nella lingua d'*oc*, è possibile. Ma non ne abbiamo alcuna prova. Ad ogni modo non pervennero fino a noi, a meno che se ne voglia vedere, con poca verosimiglianza, un ultimo riflesso nelle lezioni linguadochesi della nostra canzone popolare. Però se non ebbero sul luogo una lunga fecondità, non andarono nemmeno interamente perdute. L'una passò nella Francia settentrionale, e la troviamo nel poema dei *Quatre Fils Aymon*, ove il Longnon ha identificato il re *Yon* con Eudone [1]. L'altra si trapiantò in Ispagna, nel ciclo di Gaiferos, non senza però aver lasciato traccie nelle tradizioni e nei poemi della lingua d'*oïl*, ove il duca *Gaifiers* di Bordeaux è nominato insieme ai paladini di Carlomagno. Il passaggio della leggenda di Gaiferos nella Francia settentrionale ha dovuto aver luogo quando ogni memoria vi era spenta della parte che l'eroe aquitano aveva rappresentato nel suo paese. Non si saprebbe spiegare altramente la finzione poetica della presenza di lui alla corte di Carlomagno in mezzo ai paladini e meno ancora la sua parentela coll' imperatore, con Orlando e con Oliviero, affermata nelle romanze castigliane. Sulla persona di Gaiferos la leggenda aquitana aveva probabilmente accumulato le gesta del padre e dell' avo. Certo l'impressione che questo principe ha dovuto lasciare nella sua Guascogna, sarà stata viva e profonda. Alto di persona, di forza erculea, valoroso, risoluto, ostinato, egli era tale da personificare in sè la resistenza secolare della Francia del mezzodì alle armi dei Carolingi ed a quelle dei Saracini [2]. I Franchi del settentrione accolsero nella loro epopea non già il nemico di Pipino, ma il nipote di colui che nella battaglia di Tours, piombando improvvisso alle spalle di Abderamo, aveva assicurato la vittoria dei cristiani. La personalità di Vifario non potè venire nell' epopea francese che dal mezzodì. Ma dovette venirci soltanto in

---

1. A. Longnon, l. cit., P. Rajna, l. cit.
2. Mary Lafon, parlando di Vifario, esclama nel suo entusiasmo meridionale: « Dio, contro il solito, aveva messo una grande anima in un corpo di gigante », l. cit.

forma di tradizione, non di poema, giacchè tutte le circonstanze in mezzo alle quali essa si muove nei poemi francesi e nelle romanze castigliane non possono essere d'invenzione meridionale. Un poema meridionale contemporaneo al *Rollan* (e non si potrebbe scendere più giù, giacchè in esso già figura Vifario), per quanto poca memoria abbiano i popoli, non avrebbe fatto del nemico leggendario dei Carolingi il compagno e l'ospite di Carlomagno. Se i Franchi del settentrione avevano dimenticato nel secolo XI le guerre aquitane, i Guasconi dovevano serbarne qualche memoria, e certo non furono essi che crearono o arricchirono il ciclo epico carolingio e celebrarono la gloria dei vinti di Roncisvalle. L'epopea francese non prese in fatti dalla tradizione meridionale sopra Vifario che due cose, cioè, il nome dell' eroe coll' aureola di fama guerriera che lo circondava, e la memoria delle lotte coi Saracini sostenute dalla dinastia da lui rappresentata. Anzi quest' ultima parte della tradizione meridionale la troviamo sviluppata soltanto nelle romanze castigliane, e non possiamo attribuirla alla Francia se non in quanto le romanze predette procedano, per imitazione, o per propagine, dal ciclo epico francese.

Vifario è dunque passato, allo stato leggendario, senza però lasciarci gran traccia, nell' epopea francese, e di là nelle romanze spagnuole ove si sviluppò il ciclo poetico che porta il suo nome. In questo ultimo sviluppo la leggenda andò soggetta a molta confusione. Nelle romanze, come s'è visto, ora è Gaiferos che è prigioniero dei Mori, ora è la madre sua, ed ora la moglie. Se si vuol proprio trovare un qualsiasi riscontro di queste finzioni poetiche colla storia, dobbiamo risalire alla figlia di Eudone, Lampagia, la quale, secondo alcune tradizioni [1], fu rapita dall' Africano Munuza in una delle escursioni ch' egli fece dai Pirenei nell' Aquitania. Veramente fra la Lampagia della tradizione aquitana, e la contessa madre di Gaiferos e Melisenda e Moriana e Julianesa e Lindafiore, non vi è di comune che un solo tratto, la loro schiavitù presso un capo moro o africano. Lampagia, ammesso che sia stata rapita, fu rapita nubile. Non fu liberata; e dopo la morte del rapitore, che si uccise cadendo o gettandosi da una rupe mentre era inseguito dai soldati di Abderamo, fu da questi presa e mandata al Califfo di Damasco. Non era nè figlia, nè madre, nè fidanzata o sposa di Vifario, ma sua zia. Tutte queste circostanze differiscono sostanzialmente da quelle narrate nelle romanze. Ciò non di meno, a chi è famigliare cogli erramenti dell' epopea carolingia, questo difetto di somiglianza tra la Lampagia tradi-

1. Isidoro di Beja, scrittore contenporaneo, narra invece che Lampagia fu data da Eudone per isposa a Munuza. Op. e l. cit.

zionale e le eroine delle romanze forse non potrà parere un ostacolo insuperabile alla loro identificazione. Fu già osservato che i poeti artificiosi o semi-artificiosi, autori delle canzoni di gesta e delle romanze, trattano la materia poetica con grande libertà. Facendo un largo uso di questo argomento, si può ammettere la possibilità d'una relazione tra la dinastia merovingia d'Aquitania ed i personaggi poetici delle romanze, purchè si limiti al nome di Gaiferos, che è indubbiamente il Vifario storico, ed al fatto, storico o tradizionale, del rapimento della figlia di Eudone. Un' oscura reminiscenza di questi dati, combinata colla materia di Francia, ha potuto costituire il nucleo poetico da cui germogliarono in seguito le romanze del ciclo di Gaiferos.

Ma nella canzone popolare, l'identificazione di Lampagia con Escriva o Fiorenza non è ammessibile. Il cantore popolare che primo compilò la canzone e quelli che vi collaborarono e la trasmisero successivamente fino a noi, non hanno la libertà dei poeti colti o semi-colti, non hanno coscienza di fare opera d'arte individuale, epperciò non cambiano scientemente la tradizione o il modello. Essi li modificano soltanto, ignari ed inconscii, secondo una legge d'adattamento, comune ad ogni organismo. E come vero organismo ben può considerarsi il canto popolare, che è soggetto ad una redazione continua, finchè non sia pietrificato dalla scrittura. Lampagia non ha potuto organicamente generare Escriva o Fiorenza [1].

Esistono altri canti popolari, di varia origine, che hanno per soggetto uno sposo o un fidanzato che giunge in tempo per impedire che la sua donna si sposi con altri ; ma sono così chiaramente estranei alla nostra canzone, che non è bisogno di farne qui uno studio speciale. I più noti fra essi sono la romanza castigliana del conte d'Irlos [2] che viene dalla guerra a liberare la sua sposa dal pericolo d'essere forzata a maritarsi coll' infante Celinos, ed il canto greco-moderno [3], ove mentre il fidanzato è lontano, la fidanzata stà per essere maritata ad altri, ma il fidanzato monta a cavallo, arriva in tempo e si porta via la sposa.

Le indagini fin qui proseguite hanno riescito in poche conclusioni positive. Il loro merito principale, se ne hanno alcuno, sarà d'aver segnato la via ed il metodo per ulteriori studii sulla materia, se v'ha chi stimi

---

1. Lampagia, come fu accennato, è anche detta *Menina* e *Numerenza* o *Numeranza* (v. *Art de vérifier les dates*, l. c.). *Menina* in provenzale e in castigliano significa *damigella, ragazza*, in guascone *avola* (Dicz. voc. *mina*), ed è assonante con *Escriva* ed *Arcisa ; Numerenza* è assonante con *Fiorenza*. Tenui indizii, che basterà l'aver indicato.

2. Wolf-Holmann, *Primavera y flor*, II, 129.

3. Marcellus, *Chants populaires de la Grèce moderne*, Paris, 1860, p. 140.

non inutile il tentarli. Le conclusioni sono queste. Si è dimostrata l'identità sostanziale e formale delle varie lezioni della canzone del Moro Saracino nel territorio celto-romanzo, e soltanto in esso. La canzone nelle due penisole d'Italia e di Spagna non oltrepassò i confini delle popolazioni romanze a substrato celtico. Si è potuto presumere con qualche fondamento che la patria originaria di essa è la Francia meridionale e più specialmente la Linguadoca, donde s'irradiò in tre direzioni, nella Francia settentrionale, nella Catalogna e nell' Italia superiore. Si è tentato di stabilire che la canzone ebbe origine diversa e processo indipendente dalle romanze castigliane e dalle loro propagini portoghesi e catalane, che hanno con essa qualche somiglianza nel soggetto. Si è negata ogni relazione organica tra la canzone e le tradizioni sulla dinastia merovingia d'Aquitania.

Del quando e del come la canzone sia nata non s'è detto niente, ed in verità non se ne può dir molto. Fino a prova contraria il canto popolare che narra un fatto si deve considerare coevo. Non si ha alcuna prova atta a stabilire che il fatto narrato dalla canzone ha una base storica. Ma è probabile che l'abbia. In tal caso l'epoca di creazione sarebbe quella delle invasioni saracine sul littorale del Mediterraneo. L'indole del canto non ripugna a questa data. Nè vi osta la modernità del linguaggio, essendo noto che il canto popolare, finchè è cantato, s'adatta di necessità alle continue modificazioni dialettali. Ad ogni modo la canzone non potè propagarsi dalla Francia meridionale in Piemonte dopo la prima metà del XIV secolo. Quanto al come la canzone sia stata composta, la questione non ha nulla di speciale alla canzone stessa, ma è generale e si applica a tutti i canti popolari d'eguale natura. Non ha quindi da essere trattata qui. Basti il confessare molto modestamente che per questa, come per le altre canzoni simili, la protogenesi ci rimane oscura. Un primo autore, poeta o compilatore, ha dovuto esserci, ma è per noi senza nome. Si deve presumere che fu un cantore popolare, o anche per avventura un coro di cantori popolari. Chiunque poi sia stato, questo primo autore ebbe successivamente numerosi, anzi innumerevoli collaboratori, giacchè il popolo che canta fa da poeta senza saperlo e lavora inconscio ad una redazione perpetua dei canti suoi.

C. NIGRA.

MÉLANGES.

I.

DIORÉ.

Ce mot manque dans le dictionnaire de M. Godefroy, et comme il a été ailleurs mal ou incomplètement expliqué, il me semble utile d'en communiquer l'interprétation que je crois bonne. On le lit d'abord dans *Aiol* (éd. Raynaud et Normand), v. 7163, éd. Förster, v. 7164) :

> Quant li mangiers fu près, ses veïssiés issniaus
> Les serjans por les tables metre sor les estaus
> Et a l'aigue doner as diorés vasiaus.

Le glossaire de l'édition française renvoie au roman de la Rose, éd. Michel, I (et non VIII), 308 (voy. ci-dessous), et traduit par « doré ». M. Förster fait la note suivante :

Diorés. Dans le ms. l'*i* est exponctué, par conséquent à supprimer; il manque alors une syllabe, qui est aisée à suppléer : *ens es dores v.*, *en ches dores v.*, ou quelque chose de pareil. Mais *di-o-ré* se retrouve ailleurs; il faut donc le garder, bien que, s'il vient de *deauratus*, il viole de la façon la plus suspecte des lois phonétiques assurées, et on fera bien de chercher une autre étymologie. On trouve le mot dans les trois alexandrins du *Sermo de Sapientia*, 291, 17 : *Ne seeiz fer en sele, s'ele n'est diorcie*, et dans le roman de la Rose (Michel) I, 308 : *Ces coiffes à dorées bendes Et ces diorè treceor* (donc distinct de *doré?*)

Il est évident que M. Förster a raison de trouver fort suspecte la provenance de *dioré* de deaurato, lequel a donné et n'a pu donner que *doré*. Je crois que *dioré* peut au contraire fort bien être decorato; il signifierait alors « paré, orné », et, dans les exemples cités « décoré », comme on dirait encore aujourd'hui d'un vase, d'une selle, d'un ruban, d'un objet quelconque sur lequel on aurait peint ou gravé des ornements. Le sens propre de « parer » semble se trouver dans ce vers, que citait récemment M. Bartsch en faisant suivre *dioree* d'un point d'interrogation :

> Mauberjon s'est main levee,
> Dioree buer i ving :
> A la fontaine est alee.
> (Bartsch, *Rom. et Past.*, II, 118 ; *Zeitschr.*, VIII, 579.)

Je lirais dans ce fragment, cité dans *Guillaume de Dole*:

Mauberjon s'est main levee,
Dioree,
(Buer i ving!):
A la fontaine est alee.

Et je traduirais *dioree* par « parée »; cf. les chansons sur *Bele Aeli*

G. P.

II.

PROV. *SEA*.

On lit dans une charte de Solignac de 1218[1], publiée dans les *Documents historiques sur la Marche et le Limousin*: « W. de Malmon, chanorgues de la cea de Lemotges. » (I, 159). Dans le glossaire provençal que j'ai joint aux *Documents*, j'ai relevé ce mot inconnu jusqu'ici, et en ajoutant qu'il fallait probablement voir dans cette forme une mauvaise graphie de *sea* et considérer *sea* comme représentant le latin sedes alte en *seda*. Cette hypothèse me paraît aujourd'hui démontrée par un passage du cartulaire de Conques (éd. G. Desjardins, 1879). Ce passage appartient à une charte de 1065 et est ainsi publié par l'éditeur; p. 362: « Et de ecclesia de Liquairac dono VIIII, de allasea de sancto Nazarii de Carcassona similiter et ecclesie de Casals VIIII denarios per unum annum. » Tel quel, le passage est inintelligible, lors même que l'on accepterait l'opinion formulée en note par l'éditeur et qu'on verrait dans *allasea* une distraction du scribe pour *ecclesia*. Mais il est facile de rectifier l'édition. Il faut lire évidemment: « Et de ecclesia de Liquairac dono VIIII de[narios] allasea de sancto Nazarii de Carcassona; similiter et ecclesie de Casals, etc. » L'énigmatique *allasea* est pour *a la sea*, et *sea* signifie comme dans la charte limousine *siège épiscopal*, et par suite *église cathédrale*[2].

A. THOMAS.

III.

DOCUMENT DAUPHINOIS DE LA FIN DU XIIe SIÈCLE.

La charte suivante est conservée aux archives de l'Isère, Chambre des Comptes du Dauphiné, Gapençais, documents non inventoriés. Cette pièce est originale et d'une conservation irréprochable.

---

1. N° 632 de l'ancien fonds des fac-similés de l'École des Chartes.
2. [Il y a du reste dans Raynouard (V, 219) un exemple de *seza* au sens de siège, ville capitale. — *Réd.*].

Le château qui est donné en gage par Tibour ou Tiburge d'Orange et Guillaume son fils à Raymond de Mévouillon, est celui de Barret de Lioure (*Barretum de lepore*), actuellement dans le département de la Drôme, nommé ainsi par oposition à Barret le haut et Barret le bas (*Barretum de capra*), actuellement dans celui des Hautes-Alpes. Les personnages qui paraissent dans cette charte sont d'abord Raymond de Mévouillon ou de Medollo (*de Medullione*), dont la famille est connue par un très grand nombre de documents. Elle possédait la baronnie de Mévouillon, la val d'Oulle, la val de Barret, en un mot la plupart des terres situées sur la rive droite de la rivière de Buëch depuis Serres (Hautes-Alpes), jusqu'à Sisteron (Basses-Alpes). Seulement tous les membres de cette famille depuis son apparition à la fin du XIe siècle jusqu'à son extinction au commencement du XIVe, s'étant uniformément appelés Raymond, le nom de ce personnage ne peut nous donner aucune lumière pour dater notre charte.

Quant à la famille d'Orange et à celle de Baux, j'en ai recherché les généalogies dans dom Vaissete et le Dr Barthelemy [1], auteurs généralement très exacts et qui se sont livrés sur ces deux familles à des recherches approfondies.

D'après leurs travaux, Tibour d'Orange était fille de Guillaume VI d'Orange-Montpellier, seigneur d'Omélas ; la famille d'Orange-Montpellier s'éteignit dans sa personne. Elle épousa en premières noces Geoffroy de Mornas, puis en deuxièmes, avant 1160, Bertrand de Baux qui paraît être mort antérieurement au mois d'octobre 1180. De ce mariage naquirent trois fils, Guillaume, Hugues et Bertrand de Baux-Orange. Tibour elle-même vivait encore le 13 août 1198, car à cette époque elle intervint pour l'approuver dans une donation faite par son fils Hugues à la chartreuse de Sylve-Benite.

Guillaume de Baux-Orange, fils de Tibour et de Bertrand, dont le nom paraît dans notre charte, épousa d'abord une Héloïse dont le nom de famille n'est pas connu, mais qui était vraisemblablement la fille de Raymond de Mévouillon auquel il engage le château de Barret; puis Ermengarde de Sabran, fille de Guillaume [2].

Notre charte serait donc postérieure à 1180, date approximative de la mort du second mari de Tibour d'Orange et antérieure au deuxième mariage de Guillaume de Baux-Orange dont la date précise n'est pas connue, mais qui ne doit pas être postérieur à l'an 1200. Elle devrait donc être attribuée à la fin du XIIe siècle, date qui n'est pas démentie par ses caractères paléographiques.

J. ROMAN.

Titburs de Aurenga. e Wilelmus suus filius de Aurenga. laudan e meton en guatge. a Raimon de Medollo. e a sa moller. e a sos fils. lo castel de Barret e la vila. per cinc milia sols. e per cinc milia soldadas sens son engan de Raimun de Medollo. e de sa moller. e de sos enfans. si menesfallia de sa filia la moller de Wilelme de Aurenga. o de lui sens legai here. E jura li Wilelmes de Aurenga. lo castel e la vila de Barret. que

---

1. Vaissète, *Histoire de Languedoc*, II, note XXXVII. — Dr Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maison de Baux*, p. 19 à 24.
2. Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin*.

lo li renda sens son engan. infra caranta dias quet el o sabria. o el. o unus de sos fils l'en somonria. o somonre l'en faria. e que non lo li tolla. ni tolre non lo li fasa ni non lo li garrei. ni guareiar non lo li fasa. ni el. ni Titbors de Aurenga sa maire. ni om ni femina per els. ni per lur consentiment. e aisi o tenran. e li o atendran sens son engan. E fan li jurar lo castel e la vila de Barret as caslans. a Raimbaut. e a Bermon. e ad Ugo. e [1] a Bertran [1] que lo li rendran sens son engan. e que non lo li tollan. ni tolre non li faszan. ni non lo li guarreirant. ni guarreiar non li fasan e neguna guisa. E qui lo li tollia nil li guarreava. sens engan l'en aiudesan. E quet aiso atendut li sia. donan l'en ostatges. Vuinant. Long de Montdracon. Wilelme de Cadarossa. Wilelme Lautaut. Raimun de Cortedo. Raimun Isnart. Raimun de Merindol. Wilelme de la Claustra. Bertran de Sant Xpistovol. Wilelme de Sant Michel. E juran li aquist ostatge return in la ciutat de Aurenga. infra caranta dias quet il sabrian quet aiso non li fos atendut. o el o unus de sos fils. los en somonria. o somonre los en faria. sens son engan.

[Cette pièce, dont la valeur est surtout historique, touche par un petit côté à l'histoire des troubadours, puisque Tibour d'Orange était la sœur du troubadour Rambaut d'Orange. Elle n'est pas dépourvue d'intérêt pour la philologie. On remarquera notamment que les troisièmes personnes atones du pluriel sont en *an* (*laudan*, *tollan*, *faszan*, *juran*) ou en *on* (*meton*) conformément à l'étymologie. Les textes de la même région ou d'une région voisine, mais un peu moins anciens, que j'ai eu occasion de citer dans mon mémoire sur les troisièmes personnes du pluriel en provençal [2], nous montraient au contraire *on* tendant à se substituer à *an*. On remarquera aussi l'emploi indifférent d'*u* et d'*o* pour *o estreit*, *Titburs* et *Titbors*, *Raimun* et *Raimon*, *return*].

Comme ce document, sans présenter de réelles difficultés, pourrait n'être pas parfaitement intelligible aux philologues qui sont plus familiers avec les compositions littéraires qu'avec les formules diplomatiques, je crois utile d'en donner ici l'analyse : Tibour d'Orange et son fils Guillaume engagent à Raimon de Mevouillon et aux siens le château de Barret et le village qui en dépend, pour la somme de 5,000 sous. Guillaume avait épousé la fille de Raimon de Mevouillon. L'engagement qu'il souscrit envers son beau-père doit avoir son effet au cas où lui ou sa femme viendraient à décéder sans héritiers. En ce cas le château doit être rendu à Raimon de Mevouillon ou à ses héritiers, dans le délai de quarante jours à partir de la mise en demeure. L'acte se termine par l'énumération des ôtages, ou garants, de cet engagement. Ceux-ci garantissent par serment à Raimon de Mevouillon recours [3] sur la cité d'Orange, pour le cas où les conditions de l'engagement ne seraient pas accomplies. — P. M.]

---

1. Ces blancs sont dans la pièce.
2. *Romania*, IX, 203, § 10.
3. Dans le texte *return* ; voy. *Du Cange*, RETORNUM. C'est au fond une sorte d'hypothèque.

IV.

LE CLERC DE VOUDOI.

On lit dans Fauchet (*Œuvres*, 1610, fol. 580 r°) : « Le clerc de Vaudoy « fut assez bon trouverre ; il a faict les fabliaux intitulés *Nicerole*, qui « commence :

« Seignor, j'ay follement mes deniers despendus,

« *Corbeigni* et *Trambloy*, que je n'ai veus, ensemble celui des *Droits* qu'il « fit aagé de quarante à cinquante ans. C'est une satyre contre les Ja- « cobins et Cordeliers. Il fit encores un fabliau du *Dieu d'Amours, d'Esté* « *et de May*, dont je n'ai veu que les xx premiers vers. » Le rédacteur de l'*Histoire littéraire* (XXIII, 262), ignorant la source où Fauchet avait puisé ses renseignements, ne veut voir dans le Clerc de Voudoi que l'auteur du *Dit des droits*, et lui conteste la paternité de *Nicerole* et du fabliau du *Dieu d'Amours, d'Esté et de May*.

Les cinq quatrains suivants, qui se lisent au fol. 108 du ms. fr. 1593 de la Bibliothèque nationale de Paris, donnent raison à Fauchet[1] ; ce sont évidemment les vingt premiers vers du fabliau incomplet du *Dieu d'Amours* dont Fauchet parle pour les avoir vus :

[A]ssés avez oy et contes et fabliaus
[Et] de cités abatre et de penre chatiaus ;
Je vous en d[i]rai un, qui est et bons et biaus :
Bien vous puis afichier que est trestoz noviaus.

[C]is[t] fablel[2] que je di fit li Clers de Vodoi,
Et si fit Nicerole, Corbegni et Tranbloi ;
Je vous en dirai un qui vaut mieus que li troi :
C[e] est do Dieu(s) d'Amors et d'esté et de mai.

[E]nz ou fons d'un hanap, a Provins, a la foire,
Vit li Clers *mai* escrit, si com il voloit boire ;
I but tretot le vin, c[e] est parole voire,
Puis a leu[e]s les letres qui li monstrent l'estoire.

[S]eignor, or escotez que mes cuers me consoille
De dire un tel fablel ou nus ne s'aparelle :

---

1. On a vu ci-dessus, p. 128-9, que Fauchet a emprunté à une autre partie de ce même ms. la citation de quelques vers.
2. *Ms.* fabliaus.

Ben[e]oiz soit li cuers qui a conter c'esvelle ;
Onques de tel fablel n'oïtes tel mervelle.

[Q]uï a biau[s] diz trover veut son corage enbatre,
Je di de moie part c'on le devroit bien batre,
S[e] il ne set son cuer en tel matire enbatre
Qu'il en die biaus moz plus de cinquante et quatre.

De ces vers il ressort que le Clerc de Voudoi est non seulement l'auteur du *Dit des droits*, sur lequel M. Viollet appelait tout dernièrement encore l'attention [1], mais encore du dit de *Nicerole* [2]. Quant aux autres pièces citées, *Corbegni* et *Tranbloi*, elles n'ont pas encore été retrouvées : on a vu qu'elles n'étaient connues de Fauchet que par les vers précités. Le fabliau du *Dieu d'Amours, d'Esté et de Mai*, ne saurait être identifié avec le *Fablel du Dieu d'Amours*, publié à part par Jubinal en 1834, qui, comme on sait, est écrit en vers décasyllabiques.

Gaston RAYNAUD.

V.

NOUVELLE CHARTE DE LA *PAIS AUS ENGLOIS* (1299).

La *Pais aus Englois*, petit poème satirique [3], qui semble avoir été composé au commencement de l'année 1264, à l'occasion de l'intervention de Louis IX dans les affaires d'Angleterre, est accompagné, dans le manuscrit qui le contient [4], de la *Chartre de la pais aus Englois*, sorte de parodie burlesque des proclamations de traités de paix faites par les hérauts d'armes sur les places publiques. Cette pièce, rédigée dans le mauvais français que les auteurs du moyen âge placent d'ordinaire dans la bouche des Anglais, quand ils veulent provoquer le rire d'auditeurs faciles à amuser, se rapporte comme la précédente à la protection donnée par Louis IX à Henri III contre ses vassaux ; elle a été publiée par Jubinal (*Jongleurs et Trouvères*, 175-176), par Th. Wright (*Political songs of England*, p. 360) et par V. Le Clerc (*Histoire littéraire*, XXIII, 452-3).

Une autre pièce du même genre se trouve sur un des feuillets de garde du ms. fr. 1933 de la Bibliothèque nationale de Paris. En compa-

---

1. *Les Établissements de Saint-Louis.*
2. Publié par Jubinal, *Œuvres de Rutebeuf*, première édition, 1839, II, 440-442.
3. Publié par Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, 1835, p. 170-174 et réimprimé par Th. Wright, *Political Songs of England*, p. 73-8. Voy. aussi l'*Histoire littéraire*, XXIII, 449-452.
4. Paris, Bibl. nat., fr. 837, fol. 220 v°-221 v°.

rant cette pièce à la précédente, il est facile de voir que c'est une simple imitation où les personnages seuls ont changé ; la paix se fait ici entre Edouard Ier, roi d'Angleterre, et Philippe le Bel. La date de 1299 nous indique qu'on a voulu parodier le traité de Montreuil, par lequel Philippe le Bel rendait la Guyenne à l'Angleterre. Voici le texte, qui est incomplet au commencement :

. . . . . chavaugier par son ter[re]. . . . . roi Phelippote doneré Dadoarz un porrons sorers par mes[ter] sur son osel, par estre plus mignet ; et quant rey Dadoarz volerer descender de son grant chavel, roy Phelippote deschaucer le porron sorer en son main, et dirré : « Offu, oscu furrez devant roy Dadoart ! », et quant il voleré mangier, roi Phelippote devestirer soi toz nuz, et trancherer devant Dadoarz, et direrz : « Boi, menger, bon roi Dadoarz ! » et roy Dadoarz dirré : « Chetis rois Phelippote, je serré sirre, et tu serré mon garçon », et Phelip- « pote dirré : « Foire, foure, vos dirré voir. » Et en tel maner fot faite pès ; et par ço que ço soit femier en estauble, je penderer le seal Phelippote a cest cul par derer, en l'an que Marrie Malvaise Aloine vener al sainte Sepocre aporter les onissements [a] onir Jase Criste mil. CC. IIII^xx et XIX.

On remarquera que le procédé comique de l'auteur consiste non seulement à déformer d'une façon bizarre la phonétique, la flexion et la syntaxe françaises, mais encore, et surtout, à introduire dans son texte des jeux de mots que nous ne comprenons pas toujours. C'est ainsi que nous voyons figurer des *porrons sorés* (*poireaux jaunes ?*) à la place d'*éperons dorés ; femier en estauble*, au lieu de *ferme et estable ; onissement*, au lieu d'*ongnement*, etc., etc.

Cette petite pièce est à joindre à la série des documents recueillis par M. Fr. Michel sur la manière dont on fait parler les Anglais dans la littérature française du moyen âge.

Gaston RAYNAUD.

VI.

NOTE

SUR QUELQUES BALLADES D'EUSTACHE DESCHAMPS ANCIENNEMENT IMPRIMÉES.

Une des plus utiles publications entreprises par la Société des anciens Textes français est le recueil des *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, dont M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire nous a déjà donné trois volumes. Nous n'avons pas le dessein d'entrer ici dans l'examen de cette

édition ; nous nous proposons seulement de signaler quelques pièces du poète champenois qui ont été imprimées dès la fin du xve siècle ou au commencement du xvie. Ces indications, qu'il sera sans doute possible de compléter par la suite, prouvent que Deschamps ne fut pas aussi oublié que le prétend son dernier biographe [1]. Il semble au contraire que plusieurs de ses ballades aient eu un succès vraiment durable.

Ballade XXVI [2].

Aucune œuvre de Deschamps ne paraît avoir eu autant de retentissement que sa ballade contre les Anglais, dont la composition est attribuée à l'année 1385.

Peu de temps après la mort du poète, dont nous ne savons plus rien après 1404, un clerc de l'Université de Paris remit cette pièce en honneur. Voici, du moins, ce qu'on lit dans une *Chronique des Pays-Bas, de France*, etc., écrite au xve siècle [3] :

En ce meisme an [1415] fist un clerc de l'université de Paris une ballade se fondant supz ung livre contenant les propheties de Béde, prophéte, de Merlin et de dame Sebile, qui moult fut sage. Le clerc dont, voeillant faire entendre aux non sçachans latin aulcunes choses dudit livre, fist la ballade qui s'ensieut :

Je ay tant crié cum le anchien Symeon
Et lamenté avecques Jheremie,
En vrai espoir que la redemption
De Gaulle en Grec supz la terre de Albie
5 Voi approchier, et que la prophetie
Béde, Merlin et Sebille, ensement
Avec Bruchus, commenchent propprement
Leur grand effect ; dont le asne au pied pourri
Sera destruit et mis a finement,
10 Tant que on dira : « Engleterre fut chi! »

Le aigle venra des marces de Aquilon
O ses pouchins seir en Octombrie...

Le texte reproduit par le chroniqueur diffère assez notablement du texte que nous a conservé le manuscrit de Deschamps. Ces variantes ne

1. Sarradin, *Étude sur Eustache Deschamps*, 1878, p. 2.
2. Tome I, p. 106.
3. *Recueil de Chroniques de Flandres publié par J.-J. De Smet*, III (Bruxelles, 1856, in-4), 360.

sont pas sans intérêt ; elles nous permettent, par exemple, de compléter le v. 8, dont le second hémistiche manque dans l'édition de M. de Queux de Saint-Hilaire.

Soixante-trois ans plus tard, en 1488, la ballade de Deschamps fut retouchée et son énergique refrain dirigé, non plus contre l'Angleterre, mais contre la Bretagne. Sous cette forme nouvelle elle se trouve jointe à une édition du *Testament de monseigneur Des Barres, capitaine des Bretons*[1]. Nous en reproduisons la première strophe :

J'ay tant crié avecques Symeon
Et lamenté avec Jheremie,
En esperant, que l'exaltacion
De Gaule en Grec sur la terre d'Albie
5 Voy aprocher, et que la prophecie
Béde, Merlin et Sebille ensuivant,
Et de l'abbé Jouachin proprement
Aient effe(r)ct, que l'asne au pié pourry
Destruiz sera et tout son tenement,
10 Tant qu'on dira : « Bretaigne si fut cy. »

Ballade XCIX.

Cette pièce qui commence ainsi :

Amez les bons, donnez aux souffraitteus,

et dont le refrain est :

Aristote au grant roy Alixandre,

a été imprimée avec trois autres ballades, à la fin du xve siècle, sous le titre de *La Doctrine des princes et des servans en court*. Nous en connaissons trois éditions gothiques : une qui paraît sortir des presses de Pierre Alain et d'André Chauvin, à Angoulême, vers 1492[2] ; une édition qui porte la marque de Gaspard Philippe, imprimeur à Paris de 1500 à 1510, puis à Bordeaux, où il exerçait en 1519 et en 1520[3] ; enfin une édition s. l. n. d. citée par M. Brunet[4]. Il manque un vers dans les imprimés à la première strophe de la ballade, lacune qui provient sans doute de plusieurs copies ou réimpressions successives.

---

1. Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, VI, 114.
2. *Catalogue des livres de feu M. le baron James de Rothschild*, I, n° 561.
3. Biblioth. nat., Y n. p., Rés. — C'est l'édition reproduite par M. de Montaiglon dans son *Recueil de Poésies françoises*, IV, 31-35.
4. *Manuel du Libraire*, II, 783.

La seconde ballade du recueil, qui commence par :

Tant de perilz sont a suir la court,

et qui a pour refrain :

D'avoir a court un pié hors et l'autre ens,

est également d'Eustache Deschamps [1].

Ballade CXIII.

La ballade

Je doubte trop qu'il ne viengne chier temps,
Refr. Car nulz ne tent fors qu'a emplir son sac,

figure dans le *Jardin de plaisance* (éd. de Paris, Michel Le Noir, in-fol. goth., fol. ivj, v°; éd. de Lyon, Olivier Arnoullet, in-fol. goth., fol. 56, v°).

Les variantes à relever sont :

v. 6. Febles chevaulx, dont le labour detrie.
13. Tant est ravie.
14. . . . . n'a creature née.
16. Selon raison ? La loy est abolie.
24. Le faulx tresor du grain et de la blée.
26. Des povres, dont l'esprit vengence crie
Au ciel, a Dieu et a la seigneurie
Et a tous ceulx qui font celle folie.
32. Aussi tost meure ung homme qu'on dit : flac.

Le texte imprimé a, de plus, passé des mots aux vers 11, 12, 21.

Ballade CCVIII.

Nous avons déjà dit que cette pièce est une de celles qui ont été imprimées sous le titre de *Doctrine des princes et des servans en court.*

Ballade CCXVII.

Cette pièce devait être encore populaire à la fin du xve siècle ; Meschinot s'exerce du moins sur le même refrain. Voici le début des deux ballades.

8. Éd. Queux de Saint-Hilaire, II, 30, n° CCVIII.

DESCHAMPS,	MESCHINOT,
Éd. de M. de Queux de Saint-Hilaire, III, 5.	*Lunettes des Princes*, éd. de Paris, Pierre Le Caron, s. d., in-4 goth., fol. i viij, v°[1].
Que vault preschier au sourt qui goute n'oit ?	Saige moien de jeunesse est yssu,
Que vault semer sur pierre le froument ?	L'homme est certain de plus n'y retourner ;
Que vault monstrer a cellui qui ne voit ?	Acompli est, tout ourdi et tissu.
Que vault le lire a cellui qui n'apprant ?	Il doit adonc a sagesse tourner
Que vault enter sur tron qui ne reprant ? 5	Et de vertus richement s'attourner, 5
Cilz pert son temps qui tele euvre pourchace,	Estre prudent, attrempé, raisonnable,
Combien qu'aucuns dient communement.	De bon conseil, loial et veritable.
C'est trop bien dit, mais querez [qui le face.	Plus n'est saison d'avoir ligiére face,
	Ne soy trouver d'aulcun vice coulpable.
	C'est tresbien dit, mais querés qui [le face.

Tandis que nous parlons d'Eustache Deschamps, nous remarquerons que deux ballades qui figurent dans le grand ms. de Paris et que M. de Queux de Saint-Hilaire n'a pas encore imprimées :

Dit il voir ? — Par ma foy il ment (fol. 390)
Quant les saiges gouverneront (fol. 431)

se retrouvent à la fin d'un ms. du *Romans des Deduiz* de Gace de La Buigne [2].

Enfin, nous profiterons de l'occasion pour signaler à l'éditeur de Deschamps une chanson, probablement peu connue, qui peut servir de commentaire à une des ballades du poète. Crapelet a depuis longtemps imprimé une ballade dont voici la première strophe :

Un ordre sçay de nouvel establie,
Dont maintes gens se doivent fort louer,
Et ou l'on doit boire jusqu'a la lie,
Tant qu'es hanaps ne doit rien demourer ;
Et si doit on toudis du pot verser
Vins es vaisseaux, l'un l'autre requerir ;
Les requerans y doivent obeir
Sans refuser, tout boire et sans escroe ;
Ainsi se doit cest ordre maintenir,
Qui s'appelle l'*ordre de la Baboue* [3].

La confrérie de buveurs célébrée par Deschamps semble ne pas avoir disparu avec le XIVe siècle et s'être conservée, au moins jusqu'au siècle

1. Voy. aussi un ms. de la Biblioth. nat., fr. 2206, fol. 184.
2. Biblioth. nat., fr. 1619, fol. 99.
3. Cette ballade se trouve au fol. 241 du ms. de la Bibl. nat.

suivant, sous un nom un peu différent : *l'ordre de saint Babouyn*. On connaissait encore, au milieu du XVIe siècle, une chanson composée sans doute par quelque membre de cette joyeuse association et qui commençait ainsi :

Nous sommes de l'ordre
De sainct Babouyn...

Ce timbre était assez populaire pour être appliqué à un noël :

Nous sommes de l'ordre
Du corps Jesuchrist...

Voy. *Les grans Noelz nouveaulx* (Paris, Bonfons, s. d., in-8 goth.)[1], fol. 97 a.

Émile PICOT.

VII.

R HAUT-NORMAND = *S* (*Z*), *H*.

Dans le volume XII (1883) de la *Romania*[2], j'ai montré quelles formes curieuses présente l'*r* du patois du Cotentin septentrional (Hague et Val de Saire) et des Iles normandes ; cette trémulante n'en offre pas de moins intéressantes, si elles sont en général différentes, dans le patois haut-normand du pays de Caux. Déjà, en 1839, M. Collen-Castaigne avait donné, en appendice à son *Essai historique et statistique sur la ville de Bolbec*, p. 219[3], un « Vocabulaire de quelques mots Cauchois », dont presque tous ont *s*, *z* à la place de *r* médial ; ainsi *blécheuse*, *cuziositai*, *coutuzié*, *éleveuse* (élevure), *Mazidne* (Marianne), *ordeuse* (ordure), *pareuse* (parure), *raineuse* (rainure), *caucheuse* (chaussure), à côté de *bère* (boire = *bibere), *luire* (lire = *legere), il est vrai.

Mais ce n'est pas la seule transformation que M. Collen-Castaigne donne de *r* ; on trouve aussi dans son « Vocabulaire » le mot *fèhe* (fère, foire = *feria), où cette trémulante a fait place à *h*, c'est-à-dire sans doute à une aspiration qui se fait entendre avant de prononcer l'*e* muet final. Si le mot *fèhe* du vocabulaire est le seul qui présente le changement de *r* en *h*, cette aspiration apparaît dans un grand nombre de vocables de

---

1. Bibl. nat., Y 6088 (2), Rés.
2. Cf. la préface de mes *Mélanges de phonétique normande*, p. XXIII et suivantes, où cette étude a été reprise et complétée.
3. *Essai historique et statistique sur la ville de Bolbec* par Collen-Castaigne, manufacturier, membre de la Société libre d'émulation de Rouen. Rouen, chez Nicétas Prideaux, 1839, in-8, p. 219-225.

la traduction ou imitation en patois cauchois faite par M. Collen-Castaigne de la fable des Animaux morts de la peste [1] :

> Un ma dont chacun s' désespéhe
> Ma que l' bon Diu dans sa colèhe...

On la trouve déjà, on le voit, dans les deux derniers mots des deux premiers vers : *désespéhe*, *colèhe ;* je l'ai relevée encore dans les vocables *prépahe*, *histouéhe* (histoire), *envihons*, *mouhi* (mourir), *péhisse*, *contrèhe* (contraire), *méhitai* (mérité), à côté de *z* dans *tirizent* (tirèrent).

Cette double transformation de *r* en *s* (*z*) ou *h* n'est point particulière au patois de Bolbec ; on la rencontre à l'extrémité orientale du pays de Caux dans les cantons de Bacqueville et de Fontaine-le-Dun, où elle m'a été signalée par M. Carrière, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, et originaire de Luneray, village situé aux confins de ces deux cantons ; mais elle n'est pas toujours la même que dans les environs de Bolbec ; ainsi tandis que M. Carrière m'a donné les formes *casié* (charrier = *carricare), *cuziositai*, *coutuzié*, *Maziâne*, *mazié* (marier = maritare), *maziâje* (mariage), avec *z*, il m'a indiqué les formes *cauchuhe*, *orduhe*, *rainuhe*, avec *h* et non avec *s* (*z*), comme à Bolbec. Ce sont les formes en *h* que connaît seules d'ailleurs le patois de Bacqueville et de Fontaine-le-Dun, ainsi que celui de Bolbec, dans les mots *colèhe*, *contrèhe*, *envihons*, *histouèhe*, *méhitai*, *prépahe*, etc. M. Carrière m'a encore signalé cette transformation de *r* médial en aspiration dans les mots *cuihe* (cŏquere), *nuihe* (nŏcere), *suihe* (sequere) [2], ainsi que dans *pihe* (pĕjor) [3] et *pèhe* (*pira), à côté de *péziè* (poirier).

J'ai supposé que M. Collen-Castaigne avait représenté par *h* une véritable aspiration et qu'il n'avait pas voulu indiquer par ce signe un hiatus, résultant de la chute pure et simple de *r ;* c'est, au contraire, évi-

---

1. *Ibid.*, p. 225 : « Les animaux malades de la peste, fable mise en vers cauchois. » Aux deux vers ci-dessus, on peut joindre le suivant, où l'on trouve *no* = on :

> La peste, c'est com' cha qu' no l'a toujour applaie.

On remarquera de plus l'orthographe *ai(e)* de la dernière syllable de *applaie*, orthographe à l'aide de laquelle M. C.-C. a voulu représenter l'*e* très ouvert de la finale de ce mot, *è* analogue à celui des patois du Cotentin.

2. Ces exemples très authentiques confirment ce que j'ai dit ailleurs cf. *Mélanges de phonétique normande*, p. 48 et suivantes), que le groupe *ŏ* + *c* a donné *ui* dans le patois haut-normand, comme dans le francien, tandis qu'il s'est transformé en *ieu*, *ié*, etc., dans les patois bas-normands.

3. On voit par cet exemple que *ĕ* + *j* a, comme *ĕ* + *c*, donné *i* en haut-normand ainsi qu'en francien, tandis qu'il a donné *ié*, *é* en bas-normand. On a de même *dix* (dĕce), *six* (sex). Cf. *Mélanges de phonétique normande*, p. 55 et suivantes.

demment un hiatus que M. de Fresnay a indiqué comme se substituant à *r* dans quelques mots du patois de Tôtes [1], canton de la région sud-est du pays de Caux, hiatus qu'il marque par un trait ; ainsi *fleu-ette*, *nouè-e* (noire = nigra), *nou-iche* (nutrice), *nou-ichon*, *ti-er* (tirer) [2], *vai-on* (vairon = vario + on). Pour M. Carrière, qui mérite une toute autre confiance que M. de Fresnay, — lequel même, au point de vue phonétique du moins, ne paraît en mériter aucune [3], — l'aspiration existe réellement ; nous avons donc ici pour *r* médial un phénomène inverse de celui que j'ai constaté, dans quelques patois du Roumois [4], pour *h* initial, lequel s'y est changé en *r*.

Cette aspiration *h* ne s'est pas du reste substituée seulement à *r* primitif ; on la trouve encore à la place de *s* étymologique ou issu de *ti*, *ci* transformé ; ainsi *mèhon* (mansione), *rèhon* (ratione), *rouhèe* (rosée = rorata) [5], *douhe* (duodecim), *trèhe* (tredecim), etc. On a ici, on le voit, une transformation analogue à celle qui a été signalée entre autres dans le patois wallon de Liège et dans certains patois lorrains ; par exemple, wallon *mohone* (maison), *damihele* (dominicella), *formihe* (formica) [6], liégeois *mōhon* (maison), *mohon* (moisson = *messione) [7], etc.

Comment expliquer ces transformations ? Le passage de *r* à *s* (*z*) est celui d'une trémulante dentale à une spirante de même ordre ; il s'est

---

1. *Memento ou recueil courant, par ordre alphabétique, de divers mots, expressions et locutions tirés du patois normand en usage dans le pays de Caux et particulièrement dans le canton de Tôtes, arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure)*, par A.-G. de Fresnay. Rouen, chez Métivier, 1881, in-8. En dépit du titre, ce « Memento » renferme des expressions empruntées à d'autres patois que celui de Caux, ce qui suffit déjà pour en faire suspecter l'exactitude.

2. *Tier lé vaque* (traire les vaques), p. 260, exemple où *tier* est écrit sans le signe —, ce qui est peu de chose ; mais ce qui ne l'est pas et surprend, c'est que M. de Fresnay ne donne que six mots comme ayant perdu leur *r*, pendant que presque tous les vocables qui ont cette trémulante la transforment, dans le patois du pays de Caux, en *s* (*z*) ou en *h*.

3. On peut en juger par cette remarque de la page 258 : « Les mots comme *taire*, *baptistère*, *presbytère*, *calvaire*, etc,. et l'infinitif des verbes de la première conjugaison, se prononcent en finissant en *té* avec l'*é* fermé. On dit *té*, *baptisté*, *presbyté*, *calvé*. » Il est inutile de remarquer que les infinitifs de la première conjugaison ne finissent pas tous en *té* ; comment aussi confondre la terminaison *er* de ces infinitifs avec la finale *ère* ou *aire* de *taire*, *baptistère*, etc. ? L'on voit de plus combien M. de Fresnay a perdu de vue la vraie valeur de l'*e* ouvert de ces mots.

4. Cf. *Romania*, XII, p. 594. Ex. *roux* = houx.

5. L'*h* de ce mot représente, il est vrai, non une *s*, mais un *r* étymologique ; toutefois il est plus que vraisemblable qu'il s'est substitué à *s* et non à l'*r* primitif.

6. Cf. Diez, *Grammaire des langues romanes*, I, 120, trad., et C. Joret, *Du z dans les langues romanes*, p. 171.

7. Cf. E. Rolland, *Vocabulaire du patois de Remilly* dans *Romania*, II, p. 448.

produit, comme je l'ai dit dans les *Mémoires de la Société de linguistique*[1], dans tout le centre de la France, vers la fin du XVe et pendant la première moitié du XVIe siècle, et il existe encore aujourd'hui, avec le phénomène inverse, dans une partie de cette région ; on voit qu'il s'est produit aussi, — à quelle époque ? je ne saurais le dire au juste, mais sans doute alors que l'*r* normand, aujourd'hui presque partout uvulaire, était encore dental, — dans le patois du pays de Caux. Seulement la transformation ne s'est pas, dans ce dernier patois, arrêtée là ; la spirante dentale a fini par y faire place à une simple aspiration[2]. Quant à celle-ci, il semble bien, ce qui était à prévoir, qu'elle tende à disparaître avec les dernières traces de l'*r* primitif. J'ai dit que M. de Fresnay, peut-être à tort, il est vrai, ne la représentait que par un — ; d'où il suit que pour lui il n'y avait plus qu'un simple hiatus substitué à *r* et point d'aspiration appréciable. Je n'en ai pas entendu non plus dans le mot *frungèe* (fougère = filicaria), mot que j'ai recueilli à Vattetot-sur-Mer, canton de Fécamp ; l'instituteur de Malleville-les-Grès qui, à la vérité, est originaire du pays de Bray, m'a indiqué aussi sans *h* les formes *cuie* (cuire), *luie* (luire = lucere), *nuie* (nuire), dans ce village du canton de Cany ; de même à Criquetot-sur-Ouville, dans le canton de Yerville, voisin de celui de Tôtes, *cuie* (cuire). Il semble donc bien que *r* soit en train de disparaître dans le patois de cette contrée, mais après avoir passé par *h* de moins en moins aspiré et non, comme cela a lieu dans le patois du pays de Saire, après s'être réduit à *ə*.

Charles JORET.

---

6. III (année 1876), p. 154 et suivantes.

7. On pourrait se demander pourquoi on a *s* (*z*) dans certains mots, pourquoi *h* dans d'autres ; les exemples qui précèdent montrent que *r* suivi de *e* muet a fait place régulièrement à *h*, tandis qu'il se change plutôt en *s* (*z*) devant une autre voyelle ; mais comme on trouve aussi *r* suivi de *i*, etc., changé en *h*, on ne peut donner la raison de ces modifications différentes.

COMPTES-RENDUS

Sermons du XIIe siècle en vieux provençal, publiés d'après le ms. 3548 B de la Bibliothèque nationale, par Frédérick ARMITAGE. Heilbronn, Henninger, 1884. Pet. in-8, LVIII-121 pages.

Cette édition est celle dont la publication avait été annoncée comme prochaine ici-même [1], il y a cinq ans. Le texte était imprimé dès 1880, lorsque M. Armitage, atteint d'une maladie des yeux, se vit forcé d'interrompre son travail, qu'il ne put achever que trois ans plus tard. Entre temps, M. Chabaneau [2] publia de son côté les mêmes textes en une série d'articles qui ont paru dans la *Revue des langues romanes* de 1880 à 1883 [3]. De sorte que nous possédons maintenant deux éditions du précieux recueil dont je n'avais pu mettre au jour que quelques morceaux en 1866, le directeur du *Jahrbuch* n'ayant pas cru possible alors d'admettre la totalité. Les deux éditeurs ne se sont pas bornés à publier les sermons : ils ont aussi reproduit l'un et l'autre (ce que n'indique pas le titre adopté par M. Armitage) une série de petites pièces religieuses en prose ou en vers écrites au XIIIe siècle sur des feuillets de parchemin qui ont été reliés dans le même volume que les sermons. Ces morceaux n'ont d'ailleurs avec les sermons qu'un rapport tout à fait accidentel. Ils sont certainement d'origine limousine, tandis que les sermons, bien que reliés sous la même couverture, ont été écrits ailleurs qu'en Limousin [4].

On ne peut s'empêcher de regretter que ces deux publications aient été exécutées dans de telles conditions qu'aucun des deux éditeurs n'ait pu, lorsqu'il imprimait son texte, profiter du travail de l'autre. M. Armitage, toutefois, n'ayant terminé son ouvrage que plusieurs années après en avoir imprimé la partie principale, a tenu compte, dans une série de notes additionnelles, de l'édition de M. Chabaneau. J'ai dû, pour apprécier en connaissance de cause le travail de M. A., le comparer à celui de son concurrent, en les contrôlant l'un et l'autre à l'aide du ms qu'il s'agissait de reproduire. Je suis heureux de constater que cet examen a été en général favorable aux deux éditeurs. On peut dire

1. Voy. *Romania*, IX, 128, note.
2. Voy. *Romania*, X, 295.
3. Le dernier de ces articles fait partie du n° d'avril 1883. Mais la publication n'est pas encore achevée.
4. Voy. *Romania*, IX, 198.

qu'en somme les deux publications sont faites avec soin et intelligence, et qu'elles dénotent une connaissance approfondie de la philologie provençale. Les différences entre les deux textes consistent le plus ordinairement en des détails de ponctuation qui n'ont pas, en général, une grande importance. Çà et là aussi on remarque, comme il y avait lieu de s'y attendre, des divergences dans la manière d'entendre ou de restituer les passages difficiles ou corrompus qui ne sont pas rares dans le ms. 3548 *B*. Enfin les deux éditeurs ne suivent pas les mêmes principes quant à la reproduction du texte, M. A. ayant cru prudent de ne pas distinguer *j* d'*i* et *v* d'*u*. Mais il y a encore quelques différences de lecture, et je dois dire qu'en tel cas la vérification sur le ms. donne ordinairement raison à M. Armitage. Sans parler de menus détails de graphie pour lesquels M. A. est certainement le plus exact, je remarque que M. Chabaneau lit *unga*, qui n'offre aucun sens, là où M. A. (sermon IV, ligne 3) lit avec raison *miga*. C'est de même qu'il faut lire avec M. A. (VI, 26) *avio* et non *amo*, — *l'aguesson* (X, 16) et non *haguesson*, — *usquecs* (X, 25) et non *merqes*[1]. Il n'est pas à propos de poursuivre cette comparaison plus loin : M. Chabaneau a sans doute comparé son texte à celui de M. A., et nous donnera probablement les résultats de cette comparaison lorsqu'il terminera son édition restée interrompue depuis 1883. Voici, pour en finir avec ces menues observations, un passage qui n'a été lu complètement ni par M. Chabaneau (*Rev. des l. rom.*, 3e série, IV, 145, cf. IX, 166), ni par M. A. (p. 77), et qui par conséquent est inintelligible dans l'une et l'autre édition. C'est la fin du morceau intitulé *Libellus Salutis*, qu'il faut lire, sans aucune hésitation : « Aisso deu esser nostra veraia creensa, de laqal no nos « devem partir per còratge ni per bocha ni per mortal pechat, que anset no « nos laisassem *auszire*, e nostres paires traînar, e nostras maires *escorjar* e « nostres fraires deseretar. » Les mots soulignés n'avaient pas été lus. Ils étaient en effet très effacés, mais il y a des procédés pour faire revivre l'encre.

Le glossaire joint par M. A. à sa publication est bien conçu ; je l'aurais voulu plus complet. Il fallait y relever *governadre* (VII, 35, p. 76) : cette forme en *adre*, que l'on retrouve encore dans *enchantadre* (VI, 5, p. 74), est bien limousine, puisqu'au XIIe siècle on lit *salvadre*, *acosselliadre*, *coutivadre*, dans l'ancienne traduction de saint Jean[2]. Il eût fallu aussi noter l'emploi de *i* pour la conjonction *et*, devant un mot commençant par une voyelle (I, 6, 12 ; VII, 21, 27). On sait que cet emploi a été constaté ailleurs encore qu'en Limousin, par ex. en Périgord et en Quercy. Il y a aussi dans l'ordonnance de ce glossaire des détails qui laissent à désirer. Ainsi il est d'usage, lorsqu'un mot se présente sous des formes variées, de relever ces formes à leur rang alphabétique avec renvoi à l'article principal. Puisque M. A. croyait devoir admettre une forme *apistola* (mieux valait lire *la pistola* et non *l'apistola*) il fallait au moins enregistrer cette forme à l'*A*, avec

---

1. M. Chabaneau dit (*Rev. des l. rom.*, 3e série, VIII, 169) que le ms. porte *mqes* avec un tilde sur le *q*. Je lis *usqes* avec un tilde sur le *q*.

2. Je citerai encore, avec la même modification du suffixe latin ator : *guaanadres*, dans une charte limousine de 1218 (Fac simile de l'Ecole des Chartes, anc. fonds n° 632); *archeadre* (archiater) dans une charte de Périgueux de 1255 ; *fausadre* dans la coutume de Chenerailles (*Musée des Arch. départ.*, p. 173).

renvoi à *epistola* où est l'article principal. De même il fallait noter à son rang alphabétique *enchantadre*, en renvoyant à *enquantador*. Il y a dans ce glossaire, comme aussi dans les « notes additionnelles » des pages 79-91, un bien grand nombre d'incorrections qui ont en général le caractère de fautes typographiques : l'éditeur, affligé d'une maladie des yeux au moment où il imprimait cette partie de son travail, a droit à toute notre indulgence. Nous devons bien plutôt lui savoir gré d'avoir fait usage de la langue française, lui Anglais et établi en Allemagne.

M. A. étudie dans une introduction fort nourrie de faits et d'idées les plus importantes des questions que soulèvent les textes du ms. 3548 *B*. Je ne sais s'il persuadera à tous ses lecteurs que les sermons « sont des notes en provençal prises par un auditeur d'un sermon latin » (p. IX). La discussion à laquelle il se livre est ingénieuse, mais n'exclut pas selon moi une autre hypothèse plus simple, à savoir que nos sermons seraient la traduction probablement écourtée et faite avec peu de compétence de sermons écrits en latin. Des questions purement linguistiques que soulève le texte publié, il en est deux que M. A. a traitées avec une prédilection particulière, et sur lesquelles je voudrais à mon tour présenter quelques remarques. La première concerne l'usage habituel dans une partie du ms. 3548 *B* (ff. 27-34) de terminer par la lettre *h* certains participes passés, au cas sujet du pluriel. On aurait par exemple, pour le latin amatus, amatum, amati, amatos :

SING. suj. *amatz*,	PLUR. suj. *amah*,
— rég. *amat*,	— rég. *amatz*.

Il y a donc une terminaison qui sert au suj. sing. et au rég. plur., tandis que le rég. sing. et le suj. plur. ont chacun sa terminaison propre. Cela fait trois finales distinctes, d'où la dénomination, adoptée par M. A. (p. XIV) de « déclinaison à trois terminaisons » qui me plaît médiocrement, le point important n'étant pas qu'il y ait trois terminaisons en tout ou seulement deux, mais que la désinence -ati du nominatif pluriel latin donne un autre résultat en roman que la désinence -atum de l'accusatif singulier. L'exposé historique et phonologique que fait M. A. de la terminaison du sujet pluriel est très détaillé et contient assurément de précieuses observations. Toutefois il m'a paru compliqué, et par suite obscur, et de plus inexact sur certains points et incomplet. Je crois devoir traiter la question à nouveau en reproduisant ici des explications que j'ai données il y a quelques années dans un cours de grammaire provençale professé au Collège de France. Il faut tout d'abord constater que dans certains textes (Haute-Garonne, Aude, Tarn, Aveyron) l'*i* du nominatif pluriel latin se conserve. Ainsi, dans une charte écrite en 1256 dans l'arrondissement de Rodez, je lis *li predichi seniori, encolpadi*. Dans le Nouveau Testament albigeois du Palais des Arts, à Lyon, *mouti* ou *moti* (multi) est fréquent. Les *Leys d'amors* (II, 204) rangent parmi les formes illégitimes les adj. plur. *beli, mali, soli, blanqui*, etc. Cet *i* final doit être un débris latin qui a pris la valeur d'un signe morphologique et par suite aura acquis une vitalité assez exceptionnelle. Le fait est qu'on le retrouve dans certains patois languedociens augmenté d'une *s* qui a dû s'y joindre à l'époque où, la forme spéciale au cas sujet du pluriel étant tombée en désuétude, on s'est accoutumé à terminer par *s* tous les pluriels. C'est ainsi qu'on trouve actuel-

[illegible] dans l'Aude et ailleurs les adj. pur. *nelus*, *nubilis*, *grandis*, etc. La même terminaison s'applique aux participes [illegible]. La même formation s'observe en provençal moderne [illegible] (masculin et féminin) précède le substantif auquel il se rattache [illegible] Mistral, l'a tombe devant une consonne. [illegible] Dans l'état ancien de la langue, il ne paraît que cette terminaison en [illegible] est surtout en usage pour les adjectifs ou participes employés comme substantifs. Ainsi, dans une charte écrite entre [illegible] sur les confins du Tarn et de la Haute-Garonne (n° 47 de mon *Recueil d'anciens textes* [illegible]) on lit : « [illegible] per *pagadi* ... co se [illegible] ». Les exemples abondent dans le Nouveau Testament de Lyon :

Matt. [illegible]	Que sans [illegible] *Deis*.
— — [illegible]	Que sans [illegible] ses homes.
— — [illegible]	Que ne sans [illegible] de la vostra arma que mangez.
— — 28, [illegible]	E se la restorera perque eux *cassirosi?*
— [illegible]	Per ine vos, ce sunt mali.
— [illegible]	E se morti e las aigas.
— [illegible]	E quan s'en fore issiti.
— 2, 18 : [illegible]	E davant los reis els princeps seretz menati.

En d'autres patois, notamment en Quercy, [illegible] de former, comme dans les exemples précédents, une syllabe atone à la fin du mot, se joignait à la tonique, au moins lorsque cette tonique était en *a*, comme dans les participes passés de la première conjugaison. Le résultat était, pour la finale latine *a ti*, soit *ai*, soit *ei*. Ainsi dans une charte de [illegible] « Tenem nos per be *pagaig* »; dans une charte de [illegible] « que se [illegible] », dans une charte de 1284 : « Ambidoi e cascun de nos [illegible] e de faire et [illegible] ». C'est le fait qu'on observe dans le prov. [illegible] dans le [illegible], qui est au cas rég. du sing. *tot*, *[illegible]*, et dans [illegible] participes plurielles. La terminaison *aig* dont nous venons de signaler en Quercy au XIIIe siècle est originairement antécédent de la terminaison *ag* que M. A. signale dans la seconde série de ses sermons, dans le ms. de Paris de Saint de Roussillon, ms. qu'il a remontré en 1883, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, a été exécuté en Perigord, enfin dans la traduction de la règle de saint Benoît, dont l'autographe ms. B. N. n° 2423 a été exécuté à l'abbaye de Seuilac, dans l'arr. de Gourdon (Lot). Les mss. qui offrent les formes en *ak* ont aussi, ce que

1. Cassagnel, *Notes sur l'orthographe et la prononciation languedociennes*, en tête de *La Carcasa d'es Lauzets* par A. Mir (1878), pp. xxv et xxvi; cf. Chabaneau, *Grammaire limousine*, p. [illegible] note 4.

2. Voy. l'art. de M. Cornu dans la *Romania* VII, 161.

3. Voi. le texte de 1145 publié par MM. Bollati et Manno dans l'*Archivio storico*, 4e série, II (1878), 180-2. Des exemples isolés de l'attraction à la tonique de l'*i* posttonique se retrouvent par toute la Haute Italie : voy. Ascoli, *Arch. glott.*, II, 120.

4. La forme *aig* doit proprement se continuer en *ag*. On a en effet des exemples de la

M. A. constate, *fah*, *drih*, *fruh*, etc. (factum, *drictum, fructum) où l'*h* représente bien la combinaison d'*i* semi-voyelle avec *t*, mais c'est un *i* semi-voyelle d'une toute autre origine que dans le latin -ati. On ne faut donc pas grouper ensemble ce qui est essentiellement différent.

L'autre problème linguistique examiné par M. A. est celui des troisièmes personnes du plur. en *aun* ou *au* (présent de l'indic. et futur) dans *aver*, *estar*, *far*, *anar* [1] (*au*, *estau*, *fau*, *vau*). M. A. explique actuellement les formes *aur*, *au*, à peu près comme je le faisais autrefois (*Romania*, VIII, 14) en supposant une série habent, avent, avnt, *aun*, *au*. Quant à la forme *faun*, *fau*, il suppose la série faciunt, fazunt, fajnt, *faunt* (p. XLII). Cette dernière série me paraît absolument inadmissible, je m'en tiens plus que jamais à l'étymologie que j'ai donnée jadis (*Romania*, IX, 193), et qui, chose singulière, se rattache à l'explication présentée autrefois par M. A. (*Rom.*, IX, 127) et qu'il abandonne aujourd'hui, de sorte qu'en une certaine mesure, M. A. et moi avons exécuté un véritable chassé-croisé. A l'opinion qu'il défendait autrefois et que j'ai faite mienne, M. A. objecte actuellement ceci : « Il faudrait », dit-il, p. XXXVII, « admettre que la voyelle atone de habent se soit assimilée à celle de vadunt, « que le son spirant de *ci* ne se soit pas produit en faciunt, et que la con- « sonne médiale de vadunt soit tombée. Or », ajoute-t-il, « aucune de ces « suppositions ne me paraît vraisemblable. » J'en demande bien pardon à M. A., mais ces suppositions, pour ne pas paraître vraisemblables à première vue, n'en sont pas moins fort solidement établies. On a la preuve que la forme habunt a existé, comme valunt, debunt pour valent, debent, voy. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, V, 43, cf. *Romania*, X, 441. Quant à faciunt, j'ai droit de supposer qu'on a dit en latin vulgaire facunt, de même qu'on a dû dire non pas audiunt, mais audunt, comme le prouvent le prov. *auzon*, car audiunt eût produit *aujon*. L'*i* en hiatus a dû disparaître de même au gérondif et au participe présent, car *auzen* suppose audendo, audentem, et *fazen*, facendo, facentem. Il a dû se passer quelque chose d'analogue à l'imparfait, car assurément le *z* de *fazia* ne reproduit pas le *ci* en hiatus de faciebam. Pour vadunt devenant *vaun*, *vau*, le cas est le même que dans gradum, nidum, devenant *grau*, *niu*. Je m'en tiens donc plus que jamais à l'explication que j'ai développée en 1880 ici même [2].

Bien que je ne sois pas d'accord sur tous les points avec M. Armitage, je suis heureux en terminant de pouvoir déclarer que son travail m'a paru, dans l'ensemble, très satisfaisant.

P. M.

---

terminaison *ag*, *ig* correspondant au latin ati, iti. Ainsi dans le fragment de la chanson provençale d'Antioche, v. 253, *vanag*

1. Au lieu d'*anar*, M. A. dit (p. XV) *vader*, forme qui est purement hypothétique.

2. Je rejette par conséquent, sans même croire utile de la discuter, une explication proposée récemment *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VIII, 392, 396, d'après laquelle *faun*, *fau*, serait formé analogiquement d'après la première personne du singulier *fau*.

Le mystere de sant Anthoni de Viennes. publié d'après une copie de l'an 1503, et sous les auspices de la Société d'études des Hautes-Alpes, par l'abbé Paul Guillaume Gap, au secrétariat de la Société d'études des Hautes-Alpes. Paris, Maisonneuve, 1884, in-8, cxx-224 pages.

Des cinq mystères qui ont été composés et représentés à la fin du xve siècle ou au commencement du xvie, dans la région des Haultes-Alpes [1], celui-ci est le troisième qui voit le jour, et comme celui de saint Eustache, il a pour éditeur M. l'abbé Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, qui l'a trouvé dans les archives communales de Névache (canton de Briançon), actuellement déposées aux archives départementales, à Gap. On y lit au premier feuillet ces mots, reproduits en fac-similé dans l'édition : *Hec est historia sancti Anthonii copiata anno Domini millesimo quingentesimo tertio, die nona februarii.* Je n'oserais affirmer, avec l'éditeur (p. xi), que cette note prouve que le ms. est la copie « d'un texte plus ancien, de la fin du xve siècle, sinon d'une époque antérieure. » Sans rejeter *a priori* cette hypothèse, il est possible que *copiata* doive s'entendre de la mise au net faite immédiatement après la composition. En tout cas, l'œuvre, à en juger par la langue et le style, ne peut être notablement antérieure à la date ci-dessus indiquée. C'est, de même que les autres mystères alpins, une composition de valeur médiocre. Sur ce point, M. l'abbé G. me paraît se faire quelques illusions. On peut admettre que ce mystère se recommande par « une moralité profondément religieuse » (p. xiii). Cette moralité est inhérente au sujet ; mais c'est exagérer que présenter les principales scènes comme « autant de tableaux de mœurs d'une bonhomie charmante, « d'un fini achevé » (p. xiii), et il n'est pas évident que les mystères alpins fassent « merveilleusement revivre les mœurs, les usages et la langue du Brian- « çonnais du commencement du xvie siècle. » Ce sont d'utiles documents de langue, mais pour déterminer ce qu'il y a de conception originale, il eût fallu comparer les mystères avec les éléments fournis par la légende, ce que l'éditeur n'a point fait.

Les 3966 vers du mystère de saint Antoine occupent dans le volume de M. l'abbé Guillaume 144 pages ; divers appendices remplissent les 80 dernières pages, et l'introduction en compte 120. Tant d'espace n'était pas nécessaire pour traiter les questions que soulève le mystère de saint Antoine. Aussi devons-nous constater qu'il y a, tant dans l'introduction que dans l'appendice, bien du superflu. A proprement parler, l'introduction n'est pas faite. Ce que l'éditeur nous donne sous ce titre est une série de travaux détachés, dont plusieurs avaient déjà paru ailleurs, et qui ne sauraient former un ensemble coordonné. Nous trouvons d'abord (p. vii) la réimpression, augmentée de notes et d'appendices, d'une communication faite à la réunion des sociétés des beaux-arts des départements qui s'est tenue à la Sorbonne en avril 1882 ; puis, sous le titre de « pièces justificatives », un extrait du compte-rendu officiel de cette réunion

1. Voy. *Romania*, XIII, 134.

(p. XXXIII); des « extraits de lettres de M. le Dr Bonduelle », sur le mystère de saint André, publié par M. l'abbé Fazy (p. XXXIV); une note insuffisante sur les *pausæ* et les *silete* dans les mystères alpins (p. XLI); des « extraits des *parcellaires* (cadastres) de Névache », d'où il résulte que plusieurs chapelles et hôpitaux étaient placés sous le vocable de saint Antoine (p. XLII); une note, d'ailleurs intéressante, dont les éléments sont empruntés à un travail de M. V. Lieutaud, sur les inscriptions en vers provençaux (xve siècle) qui accompagnent les peintures murales de Notre-Dame du Bourg à Digne, dont le sujet est la représentation des vices et des vertus; ce sont les sept péchés capitaux à chacun desquels est jointe la vertu correspondante : la chasteté et la luxure, la patience et la colère, etc. (p. XLVI); une note sur les inscriptions des peintures murales de l'Argentière et de Bouchier (p. XLIX); une note sur un psautier du xve siècle conservé à la bibliothèque du petit séminaire d'Embrun (p. LXII); une dissertation sur les vertus et les vices et leur punition dans les peintures et les mystères des Alpes françaises, des xve et XVIe siècles (p. LXIV); une nouvelle dissertation sur « l'inspiration des mystères et des peintures des « Alpes françaises » (p. XCII); une note sur la disposition du théâtre briançonnais, qui se compose essentiellement d'un extrait d'un travail déjà bien ancien d'Emile Morice, *Sur la mise en scène depuis les mystères jusqu'à Corneille* (p. CX); une note sur le ms. du mystère de saint Antoine et sur le système de publication adopté par l'éditeur (p. CXIV). Assurément, il y a dans cette suite de petites dissertations plusieurs des éléments d'une introduction au mystère, mais ces éléments ne sont pas combinés, et, en somme, l'introduction reste à faire. Le plus fâcheux, c'est que plusieurs de ces morceaux détachés ne sont rien de plus que les documents d'une polémique qui s'est élevée entre M. l'abbé Guillaume et un honorable savant des Hautes-Alpes. Cette polémique, qui fait une nouvelle apparition dans les appendices imprimés à la suite du mystère, est d'un intérêt fort limité et laisse au lecteur une impression qui n'a rien de favorable à M. l'abbé Guillaume. En somme, tout ce qu'il y a d'utile dans ces longs préliminaires aurait pu être resserré en trente ou quarante pages.

Jusqu'ici il n'y a rien sur la langue de l'ouvrage. Cette lacune est comblée par l' « analyse philologique », imprimée après le texte, pp. 145-64, et dont l'auteur est M. l'abbé Moutier, connu par sa *Grammaire dauphinoise*[1]. Il est visible que M. l'abbé Moutier s'est formé lui-même à l'aide d'un petit nombre de livres, et qu'il ne s'est pas trouvé en situation de suivre les rapides progrès de la philologie romane. Il faut donc lui tenir compte de ce qu'il a fait, sans trop insister sur ce qu'il y a d'insuffisant dans sa méthode. Le dépouillement qu'il a fait des formes du mystère est utile quoique médiocrement ordonné. Il faut lui savoir gré d'avoir appelé l'attention sur certaines différences que présente la langue du mystère de saint Antoine comparée à celle du mystère de saint Eustache, mais on ne peut nier qu'il s'exprime d'une façon singulière, lorsque, par exemple, il parle de la disparition du rotacisme dans les infinitifs

1. *Grammaire dauphinoise, dialecte de la vallée de la Drôme*, par l'abbé L. Moutier. Montélimar, 1882, in-8, 165 pages.

en *ar*, pour dire que l'*r* de ces infinitifs disparaît ; qu'il classe les sons dans un ordre très défectueux, ne tenant aucun compte de la quantité des voyelles latines, et rangeant les consonnes selon l'ordre de l'alphabet. Le reste de cet appendice est occupé par des morceaux qui n'ont pas tous un rapport direct avec le mystère de saint Antoine, notamment par la réimpression des articles que la *Romania* a consacrés aux éditions des mystères de saint Eustache et de saint André. Le glossaire, qui occupe les pages 209-22, est un peu sommaire. L'ordre alphabétique n'y est pas suivi d'une façon rigoureuse : *alegrament* vient après *alegar*, et *apertagnaré* après *apreymo*. Il y a aussi des interprétations bien contestables. J'ignore de quoi se composait la *saiso camelino* du v. 573, et M. Godefroy, qui cite plusieurs exemples de la même expression dans son dictionnaire, au mot *camelin*, ne le sait pas non plus, mais j'aurais hésité à traduire « sauce de chameau. » Le mot *coucrt* est traduit par « cœur. »; mais des deux exemples auxquels le glossaire renvoie, l'un porte *conort* (en rime avec *con'ort*), ce qui est évidemment la bonne leçon ; l'autre est en effet, écrit *ccuort* (en rime avec *fort*), mais il n'est pas douteux qu'il fallait lire cette fois encore *conort*. Le même glossaire enregistre *lando* au sens de « tante », mais puisque M. G. écrit *l'oncle* avec une apostrophe, p. 39, 40, etc., il devait écrire *l'ando*.

Parlons de la façon dont le texte est édité. M. l'abbé G. nous fait savoir que le ms., daté, on l'a vu plus haut, de 1503, a été corrigé à deux reprises au XVIe siècle. Les corrections du premier correcteur sont nombreuses et constituent réellement une revision ayant pour but de modifier ou de remplacer les mots et les formes tombés en désuétude. L'éditeur a eu l'idée, fort singulière assurément, de nous donner le texte tel qu'il résulte de ces corrections. « Ainsi, » dit-il, p. CXVII, « ma copie peut être regardée comme la reproduction fidèle du « *Mystère de saint Antoine*, tel qu'il dut être joué lors de sa dernière représen- « tation vers le milieu du XVIe siècle. » C'est assurément comprendre d'une façon nouvelle le devoir d'un éditeur que nous donner un texte remanié quand on a sous les yeux le texte primitif. Le pis est que les deux correcteurs, surtout le premier, de qui émanent la plupart des corrections, n'avaient aucune idée de la versification, de sorte que leurs substitutions maladroites ont faussé un grand nombre de vers. L'éditeur ayant eu soin de mettre en note la leçon primitive, on n'a bien souvent qu'à replacer cette leçon dans le texte pour rendre au vers sa juste mesure ou sa rime. Voici par exemple le texte de l'éditeur pour le vers 91-2 : *E peus te segrey apres. — E yo m'en tirarei volantier ;* il n'y a pas de rime, mais nous voyons en note qu'au lieu de *volentier* la leçon primitive était *sus pes*. Au vers 231, le correcteur substitue la locution *a causo* à la leçon primitive *per amor* qui a le même sens, mais est évidemment plus dialectale. Au vers 236, *Lay son mayshcu tuch ajosta* est devenu *Lay son desja t us asembla*, qui est presque français. Au vers 239, *si a la comensanso* a été remplacé par *si au commencement*, etc. L'un des inconvénients du système adopté par l'éditeur est que des formes d'époques différentes sont juxtaposées dans le texte, de telle sorte que qui voudrait faire le dépouillement linguistique de ce texte, devrait commencer par le purger de toutes les corrections postérieures. Tout en blâmant la marche suivie par l'éditeur, je ne veux pas dire

que toutes les corrections des anciens correcteurs soient absolument à rejeter. Il est certain que la copie, en son état primitif, était souvent fautive ; des vers avaient été omis qui ont été rétablis postérieurement. Si même ces corrections ou restitutions ont été faites sans le secours d'un autre ms., elles peuvent valoir autant, et parfois mieux, que celles que ferait un philologue de nos jours. Mais il est évident qu'en principe, il fallait reproduire le texte primitif.

Le ms. paraît d'ailleurs avoir été reproduit avec exactitude. Je n'y ai remarqué que peu de fautes de lecture bien caractérisées ; il y a beaucoup de fautes contre la mesure, mais je pense qu'elles se trouvent dans le ms. Dès lors se pose la question de savoir s'il convient de corriger un texte dans lequel, dès l'origine, les vers faux ont dû être assez nombreux ? C'est là une question épineuse qui ne saurait être résolue qu'à la suite d'une étude approfondie de la langue et de la versification des mystères bas-alpins. L'éditeur n'a pas cru devoir entreprendre cette étude et nous n'avons pas à la faire ici. D'ailleurs, je pense que M. l'abbé Guillaume agira prudemment en se bornant pour les deux mystères des saints Pierre et Paul et de saint Pons, dont il annonce la prochaine publication, à une copie pure et simple. Mais il devra cette fois s'attacher à la leçon primitive et rejeter en note les additions et corrections postérieures.

P. M.

Sui Primordij della Scuola Poetica Siciliana da Bologna a Palermo. per Ernesto MONACI. (Extrait de la *Nuova Antologia*, t. XLVI, 15 août 1884 ; Roma, Eredi Botta.)

M. Monaci, le savant professeur de Rome, reprend, dans l'article dont on vient de lire le titre, une question difficile qu'on pouvait croire résolue. Que la Sicile eût été le berceau de la littérature italienne, c'était l'opinion reçue partout, non seulement à l'époque où l'on croyait se débarrasser de la grande difficulté causée par le caractère essentiellement toscan de la langue de la plus ancienne poésie en supposant des altérations violentes apportées au texte par le scribe toscan, mais encore après l'examen rigoureux auquel Caix et M. Gaspary avaient soumis les manuscrits. Ces savants eux-mêmes, après avoir démontré l'existence de rimes non siciliennes (*cère : amóre* ; sicil. *amuri* ; — *còsa : amorósa* [1]) dans l'archétype et tout en admettant une langue poétique primitive assez différente du dialecte sicilien, cherchèrent à en prouver l'origine sicilienne ; et dans son dernier ouvrage [2], M. Gaspary répète sur ce point les remarques qu'il avait faites dans « l'école poétique sicilienne. » Il dit qu'en général les origines des langues littéraires n'étant pas entièrement expliquées, il serait téméraire d'admettre leur identité primitive à un dialecte spécial, attendu que, dans les commencements, leur développement se produit toujours dans des circonstances particulières. Dès qu'un dialecte commence à être employé comme

1. Voy. Gaspary, *Die Sicilianische Dichterschule des dreizehnten Jahrhunderts*, p. 164.
2. *Geschichte der italienischen Literatur*, I, 68.

idiome littéraire, il prend un caractère différent ; on s'étudie à lui donner un degré de régularité inconnu à la langue parlée, qui continue à se développer en dehors des préoccupations littéraires. C'est ce qu'on peut constater en étudiant le langage des auteurs modernes qui écrivent en dialecte : involontairement ils rapprochent toujours leur idiome de la langue commune. Il est vrai que, pour les plus anciens poètes, il n'existait point encore une langue commune, mais l'idéal dont ils tâchaient de s'approcher, c'était le latin et le provençal, la langue de leurs modèles. Les poètes de la cour de Frédéric II n'étaient d'ailleurs pas exclusivement de Sicile ; on en trouve qui étaient originaires d'autres pays de l'Italie, et plus spécialement de la Pouille ; l'empereur lui-même ne résidait pas toujours à Palerme, mais aussi à Naples et en d'autres endroits du continent. Grâce à cette triple influence du latin, du provençal et des dialectes méridionaux, la langue poétique fut éloignée du sicilien et rapproché du toscan. Il est impossible, ajoute M. Gaspary, de donner une description plus détaillée de cette langue poétique « courtoise, » puisque une partie au moins en est très probablement due au scribe toscan.

Ce raisonnement, qui est, du reste, le seul qu'on puisse faire à présent, du moment qu'on veut à toute force fixer l'origine de la littérature italienne en Sicile, est vague et peu satisfaisant. Il est clair, comme le dit M. Gaston Paris[1], que ces poètes qui, à l'imitation des troubadours et des *Minnesinger*, essayaient de créer en langue vulgaire une poésie de cour, durent employer le dialecte du pays où ils vivaient. Or, à la cour de Frédéric, à Palerme, rien n'explique la naissance d'un langage poétique qui ne diffère pas essentiellement du toscan postérieur. Pour nous faire comprendre un pareil phénomène, il faudrait du moins le rattacher à un mouvement littéraire antérieur en Sicile, mais c'est ce que rien n'autorise à faire. Donc, pour nous, c'est toujours par l'imitation des troubadours que débute la lyrique italienne. Mais les troubadours, ce n'est pas en Sicile qu'on les trouve, et M. Gaspary est forcé d'abuser de quelques mots de Dante[2] pour pouvoir faire séjourner des poètes provençaux à la cour de Palerme, en même temps qu'il tire de ces mêmes mots la preuve d'un séjour de poètes toscans à cette cour. En fait, c'est dans le nord de l'Italie que se manifeste l'influence provençale ; c'est là que les Italiens eux-mêmes vont jusqu'à écrire leurs poésies en provençal, tant ils s'étaient laissés pénétrer par le « gai savoir », qui de là se répand jusqu'au centre.

Déjà portés à mettre en doute l'opinion générale, nous trouvons dans l'article de M. Monaci de quoi l'affaiblir encore. M. M. nous communique une donnée nouvelle, une découverte intéressante qu'il a faite en examinant de plus près un ms. de la bibliothèque Barberini. Dans ce ms. M. M. a retrouvé trois sonnets qui figurent dans le recueil d'Allacci à trois endroits différents, et il constate qu'ils correspondent entre eux de façon à former une vraie tenson. Les auteurs en sont Pierre de la Vigne, le notaire Giacomo da Len-

1. *Romania*, III, 496.
2. *De Vulg. Eloq.*, I, cap. XII.

tino et Jacopo Mostacci de Pise. Il semble donc que ce dernier, placé encore par M. Gaspary parmi les poètes pisans imitateurs de Guittone d'Arezzo, soit le contemporain des plus anciens Siciliens. Pour confirmer cette hypothèse, M. M. relève le fait que dans les poésies de Mostacci, ainsi que chez Tiberto Galliziani, Betto Mettefuoco et Ciolo della Barba, on ne retrouve pas la manière bizarre et de très mauvais goût de Guittone, imitée par les autres Pisans; il montre comment le nom et en partie les poèmes de Mostacci disparaissent dans les mss. plus récents, qui nous présentent des couches de poésies superposées, dont les plus anciennes sont devenues anonymes, tandis que les anciens mss. en conservent un plus grand nombre avec le nom des auteurs; il fait valoir encore quelques arguments secondaires.

Comme on peut s'attendre à ce que les défenseurs de l'ancienne opinion tirent parti de cette trouvaille pour en conclure à une rencontre des trois poètes à Palerme, M. M. croit écarter cette supposition en nous rappelant la vie pleine d'agitation et d'inquiétude que menait le ministre de Frédéric à cette époque tumultueuse, et qui l'aurait empêché de trouver le temps de composer des sonnets sur la nature de l'amour; mais c'est là un raisonnement assez faible [1]. Tout ce qu'on peut admettre, c'est que les productions poétiques du grand chancelier ont pu commencer à une époque antérieure à sa carrière politique, et nous voilà arrivés à l'hypothèse de M. M., annoncée déjà par le titre de son article et tout opposée à l'opinion reçue, qui fait passer la littérature italienne, née en Sicile, par la Toscane pour arriver à Bologne.

Il croit donc que c'est à Bologne, où étudia entre 1210 et 1220 le jeune Pierre de la Vigne, que se sont rencontrés nos trois poètes, et que c'est là qu'il faut chercher les origines tant de la langue poétique que de la littérature italienne.

Cette hypothèse, — disons-le tout de suite, — M. M. n'est pas parvenu à la rendre très probable, du moins quant au second point. La pierre d'achoppement contre laquelle elle vient se heurter est encore la langue, bien que M. M. nous assure que c'est là le point où il a le moins à craindre. C'est la même chose que pour le sicilien : si la poésie commence à Bologne, il faut qu'elle soit en dialecte bolonais. On ne résout pas la difficulté en arguant de l'extension à la ville de Bologne de l'usage du toscan. Il est évident que cette extension n'a pu se produire qu'à la suite d'un premier mouvement littéraire en Toscane; par contre, les poésies vraiment populaires sont toutes écrites en dialecte, et si des documents, des proclamations et même des lettres privées de cette époque sont composés dans un idiome rapproché du toscan, cela prouve seulement que l'usage d'une langue littéraire commune à une grande partie de l'Italie est peut-être plus ancien qu'on ne l'aurait cru. La seule explication satisfaisante est, à mon avis, celle qui fait sortir de Toscane la littérature artistique de l'Italie. Que les trois auteurs de la tenson se soient rencontrés à

---

1. Voy. aussi la réfutation de M. Gaspary, dans son compte rendu du même article : *Literaturblatt für germ. u. rom. philologie*, 1884, p. 443.

Bologne ou ailleurs, le fait est qu'ils étaient contemporains, et écrivaient dans la langue poétique commune, qui ne diffère pas essentiellement du toscan. Il faut donc chercher les origines de la littérature en Toscane, où l'article de M. M. nous fait connaître des poètes au moins contemporains des Siciliens. Donc, la langue poétique part du dialecte toscan, les traits dialectaux s'y infiltrant peu à peu selon l'origine des auteurs. Si les sicilianismes y sont nombreux, c'est que la splendeur de la cour impériale a rendu plus célèbres les compositions des poètes siciliens ; d'où leur conservation plus complète dans les mss. Il est nécessaire de supposer en Toscane un mouvement littéraire dont Mostacci et les Pisans ne représentent pas la première phase ; cela est plus naturel que ne le serait une supposition analogue pour la Sicile. Les compositions de cette école, qui serait la plus ancienne de toutes, durent se répandre dans toute l'Italie et être imitées partout ; peut-être Bologne a-t-elle été un centre important, en tout cas Palerme en devint un à l'époque de la cour de Frédéric. Au point de vue linguistique et littéraire, cette hypothèse me paraît à la fois naturelle et nécessaire : si la langue, pour le redire encore, est en gros le dialecte toscan, le point de départ devient forcément la Toscane. Sans doute, il nous manque encore des faits ; cependant nous savons déjà que Mostacci et probablement aussi les trois autres poètes pisans cités plus haut appartiennent à la première partie du XIIIe siècle[2] ; et peut-être trouvera-t-on plus tard d'autres témoignages qui, conjointement avec celui que fournit la langue, mettront hors de doute que ces poètes sont les continuateurs des traditions d'une première école toscane[3].

Pour en revenir à l'hypothèse de M. M., de tout ce qu'il allègue en faveur d'une origine bolonaise, rien n'est bien probant. Ubaldini est Florentin, et il ne sert à rien de renvoyer à des ouvrages anonymes. De plus, on trouve chez les Siciliens non pas des particularités bolonaises, mais bien des rimes toscanes. M. M. fait valoir avec force l'existence d'un élément philosophique dans cette première poésie, ce qui accuserait l'influence de la philosophie enseignée à Bologne, mais la distinction qu'il fait à ce sujet semble subtile et exagérée. Que Bologne avec sa jeunesse d'étudiants (M. M. revendique pour l'Italie l'existence d'une poésie goliardique) ait été un centre poétique non moins que scientifique, où a été cultivée, à côté de la poésie provençale, la jeune poésie de l'Italie, issue de Toscane, c'est ce qui nous paraît être l'hypothèse la plus vraisemblable.

En somme, on doit savoir gré à M. M. d'avoir rappelé l'attention sur le ms. de la bibliothèque Barberini, qui occupera désormais une place importante parmi nos matériaux, et dont M. M. a tiré la tenson — une des plus anciennes — qui nous fournit le premier exemple d'une correspondance entre des

---

1. « Quia regale solium erat Sicilia. » Dante. *De Vulg. Eloq.*, I, cap. XII.

2. Voy. p. 18, où il aurait fallu ajouter Tommaso di Sasso de Messine et Odo delle Colonne de Messine.

3. Cela rend plus probable la conjecture de M. Mussafia, qui fait remonter un des « Cinque Sonetti antichi » qu'il a publiés (Vienne, Gerold, 1874) à la même époque.

poètes siciliens et un Toscan. C'est aux recherches de M. M. qu'est due la conclusion à laquelle nous avons cru devoir nous arrêter, puisqu'elles permettent de compter des poètes toscans parmi les contemporains des Siciliens et de restreindre le nombre des Siciliens appartenant à la première moitié du siècle [1]. Ainsi, M. M. a établi de nouveaux points de repère dans la chronologie toujours incertaine de la plus ancienne poésie italienne, il a fait perdre du terrain à l'opinion générale, qui reposait principalement sur l'antériorité et le nombre prépondérant des poètes siciliens, et s'il n'a réussi à démontrer sa thèse qu'à demi, du moins nous a-t il mis sur la bonne voie en nous fournissant les moyens d'essayer une solution plus naturelle du problème.

Eilert LOESETH.

1. M. M. pense que Giacomo da Lentino abandonnant la Sicile est venu se fixer aux environs de Pise, mais cela est trop incertain pour qu'on y puisse voir l'indice d'une influence exercée par l'ecole toscane sur le sicilien.

PÉRIODIQUES.

I. — Revue des langues romanes, troisième série, XIII; janvier 1885. — P. 5. Castets, *Recherches sur les rapports des chansons de geste et de l'épopée chevaleresque italienne* (premier article). Cet article consiste essentiellement en un extrait du *Renaut de Montauban* que renferme le ms. 247 de Montpellier, d'après lequel ont été publiés jadis dans la collection des anciens poètes de la France, les chansons de *Doon de Mayence*, de *Gaufrey* et de *Gui de Nanteuil*. Les 977 vers transcrits par M. C. se rapportent à un épisode qui manque, ou du moins est traité autrement, dans les autres mss. du même poème; il s'agit des luttes de Renaut contre les Sarrasins. L'auteur se réserve sans doute de montrer dans un second article les rapports que ce morceau présente avec l'épopée chevaleresque des Italiens. — P. 43. Chabaneau, *Sur quelques manuscrits provençaux égarés ou perdus (suite et fin). Additions et corrections.*

Février 1885. — P. 85. Durand (de Gros), *Notes de philologie rouergate* (suite); traite de diverses modifications que subissent les noms propres méridionaux lorsqu'ils sont prononcés à la française. — P. 92. Devic, *Etymologies latines et françaises*. Latin *ador*, sorte de blé; fr. *loriot*, que l'auteur se refuse à faire venir d'aureolus, et explique, ce qui sera sans doute difficilement admis, par une onomatopée; fr. *rasade*, dérivé avec vraisemblance du prov. *rajada*.

Mars 1885. — P. 105. Chabaneau, *Cantique provençal en l'honneur de sainte Marie Madeleine*, nouvelle édition améliorée du cantique *Allegron si los pecadors* qui, publié une première fois, en 1773, dans l'*Almanach historique de Marseille*, fut réimprimé en 1861, à Marseille, par feu Bory, sous le titre de *Cantinella provençale du* XI*e siècle en l'honneur de la Madeleine*, in-8, 63 pages. M. Ch. a bien vu que ce petit poème ne pouvait être antérieur au XIV siècle. Dès 1756, quelques vers en avaient été cités dans un mémoire de l'Académie de Barcelone, et de là sans doute vient la dénomination erronée de « cantique catalan » qu'on a donnée parfois à cette pièce et que M. Milá y Fontanals lui-même avait adoptée (*Trovadores en España*, 497). — P. 121. G. Decurtins, *Un drame haut-engadinois*. Pièce représentée à Zuotz, en 1673. M. Decurtins tient évidemment à distribuer entre toutes les revues qui s'occupent des langues romanes ses riches collections de documents ladins. — Bibliographie. P. 147, *Fragment d'une chanson d'Antioche en provençal*, publié et

traduit par P. Meyer. M. Ch. aurait voulu qu'un glossaire y fût joint; cela eût été désirable, en effet, mais la nature du recueil où j'ai publié ce fragment ne comportait guère un travail de ce genre. Du reste, je me propose de revenir plus tard sur ce sujet. — Périodiques. P. 151. *Zeitschrift f. rom. Philologie*, VII, 2-3 (Constans, avec quelques notes de M. Chabaneau). Dans ce compte-rendu, qui suit d'assez près celui de la *Romania* (XIII, 629), M. C. dit avec raison que je n'ai pas donné les motifs qui me portaient à douter de la valeur de sa nouvelle édition de l'*Evangile aux femmes*. C'est que le nombre des périodiques dont nous avons à rendre compte dans la *Romania* devient si considérable que nous sommes forcés d'être brefs. Mais M. C. sait bien que la rédaction de la *Romania* a examiné de près son travail. Du reste, dans un récent article de la *zeitschrift*, M. Mall a relevé par le menu ses erreurs (voy. *Romania*, XIV, 159).

P. M.

II. — Giornale di Filologia romanza, n° 9 (t. IV, fasc. 3-4)[1]. — En tête de ce fascicule par lequel se clôt la carrière trop courte du *Giornale*, est brochée une feuille paginée en romain, qui contient deux notices nécrologiques, l'une par M. Rajna, sur N. Caix; l'autre par M. d'Ovidio, sur U.-A. Canello (cf. *Romania*, XI, 626; XII, 420). — P. 129. C. Antona-Traversi, *La Lia dell' Ameto*. Contre l'opinion exprimée au sujet de ce personnage par M. R. Renier, dans son livre *La Vita nuova e la Fiametta*. L'auteur cherche à prouver qu'il n'est pas vrai que Boccace se soit représenté sous le personnage d'Ameto. — P. 144. B. Wiese, *Le canzonette di Leonardo Giustiniani, secondo il codice E 5-7-47 della Palatina di Firenze*. Au moment où cet article s'imprimait et avant qu'il eût vu le jour, une édition des poésies de Giustiniani paraissait à Bologne. — P. 159. V. Crescini, *Flores y Blancaflor*. Pure analyse d'après une édition sans lieu ni date, mais du commencement du XVIe siècle, dont la Marciana possède un exemplaire. L'auteur réserve pour une autre occasion les recherches littéraires auxquelles peut donner lieu cet ouvrage. Dans le même volume se trouve un roman intitulé : *La cronica de los nobles cavalleros Tablante de Ricamonte et de Jofre, hijo del conde Donason...*, qui est sans doute apparenté au roman provençal de Jaufré. — P. 170. G. Fusinato, *Un cantastorie chioggiotto*, curieux article inspiré par l'intéressant écrit de M. Rajna sur les *cantastorie* de Naples (voy. *Romania*, VIII, 137). M. Fusinato, se rappelant avoir entendu dans son enfance, à Venise, un vieillard qui racontait en public les histoires de Constantin, de Renaut et d'Ogier, se mit à la recherche de ce dernier représentant d'une littérature éteinte, et finit par le découvrir dans un dépôt de mendicité. Le récit de la *Rotta di Roncisvalle* que M. F. s'est fait conter par ce vieillard illettré peut bien avoir été traditionnel pendant quelques générations, mais il est bien certain, malgré de graves divergences par rapport aux textes imprimés, qu'il ne remonte pas par la voie orale jusqu'au moyen

1. Daté à la fin du 3 juillet 1883.

âge. — *Varietà*. P. 184. T. Cannizzaro, *Sulla canzone della Violina*. — P. 187. E. Teza, *Per il romanzo di Blandino da Cornovaglia*. Lorsque j'ai publié dans la *Romania* le roman de Blandin, de Cornouailles, j'ai rappelé que Raynouard avait renvoyé, à propos de ce roman, aux Mémoires de l'Académie de Turin, t. XXXIII, 2e partie, p. 6, et j'ai constaté que cette indication était inexacte (*Romania*, II, 170, note). M. Teza a trouvé le passage des Mémoires de l'Académie de Turin, où il est fait allusion à *Blandin*, c'est au t. XXVII, 2e partie, p. 6, et non au t. XXXIII, mais cette rectification ne nous avance à rien, car à cet endroit il est fait mention d'une analyse du roman écrite par Portalis des Luckets, inspecteur de la librairie sous le premier Empire, et cette analyse ne se retrouve ni dans les Mémoires de l'Académie ni ailleurs. — P. 188. T. Casini, *Di alcune rime attribuite a Cino da Pistoia*. Montre que les poésies attribuées à Cino, qui paraissent pour la première fois dans l'édition de Faustino Tasso (1589), sont d'une époque bien postérieure à Cino. — P. 191. J. Leite de Vasconcellos, *Literatura popular portugueza, contos populares do cyclo de Christo e S. Pedro*. — *Rassegna bibliografica*. P. 196. G. Rezasco, *Dizionario del linguaggio italiano storico e amministrativo* (C. Paoli, compte-rendu peu favorable). — T. Casini, *Le rime dei poeti bolognesi del secolo XIII* (S. Morpurgo), article approfondi sur ce recueil important. — R. Renier, *Liriche edite ed inedite di Fazio degli Uberti* (S. Morpurgo, nombreuses critiques). — P. 218. *Bulletino bibliografico*. — P. 233. *Periodici*. — P. 239. *Notizie*. La dernière de ces *notizie* a pour objet d'annoncer que le *Giornale* cesse sa publication, et sera désormais remplacé par un nouveau recueil, intitulé : *Studi di filologia romanza*, qui paraîtra à intervalles irréguliers. Ce n'est pas sans regret que nous prenons congé du *Giornale* qui a toujours été une revue intéressante et bien dirigée.

P. M.

III. — Archivio glottologico italiano. T. V, VI (1878-82). — Ces deux volumes, qui ne sont pas achevés, sont consacrés à la reproduction littérale du célèbre psautier avec commentaire de l'Ambrosienne, où se trouvent les plus anciennes gloses irlandaises connues. En appendice est publié de la même manière le non moins célèbre Priscien de Saint-Gall, où les gloses irlandaises abondent aussi. C'est le directeur de l'*Archivio*, M. Ascoli, qui a entrepris cette difficile et méritoire publication, que la spécialité de nos études ne nous permet pas d'apprécier, donnant ainsi une preuve nouvelle de sa compétence pour ainsi dire illimitée, dans toutes les parties du domaine linguistique.

T. VII, trois livraisons (1881-3). — P. 1. *Antica parafrasi del* Neminem laedi nisi a se ipso *di S. Giovanni Grisostomo, edita e illustrata da* W. Foerster. D'après un ms. de Turin. M. Fœrster n'a donné que le texte, qui était assez facile à publier, réservant pour plus tard, selon son habitude, l'introduction et le commentaire. — P. 121. G. Flechia, *Confessione latino volgare* (1000-1200). D'après un ms. de la Vallicelliana, à Rome, dont un fac-simile a été publié dans les *Fac-simili di antichi manoscritti* de M. Monaci, pl. 19 et 20. L'écriture paraît être du commencement du XIIe siècle. C'est du latin très fortement imprégé de langue vulgaire. On y trouve les verbes *dei* dedi, *abbi* habui, *dibbi*

debui. M. Flechia fait usage d'une copie qui lui avait été fournie ; il n'est donc pas responsable de certaines lectures mauvaises qu'il est maintenant aisé de corriger, à l'aide du fac-simile publié par M. Monaci. Ainsi, p. 121, lignes 8, 9, etc., je lirais *me* et non *m'*, car le ms. porte une *m* suivie d'un point. La lecture *m'* ne serait légitime que si cette lettre était jointe au mot suivant. Ligne 19, je lis *corporis* en abrégé, et non *corpi* ; l. 22, il y a *polui*, qui est à conserver ; l'édition porte « pol*lui* » qui n'est nullement justifié. P. 122, l. 8, il n'y a certainement pas *angelu* ; je ne puis lire qu'*agetu* ; l. 10, lis. *constitueru* et non *institueru*. A la fin, au lieu de *en conspectu* il faut lire *ante*, le ms. ayant *añ*. L'explication de *mat donna* par mater domini (p. 128) me semble bien aventurée ; je lirais en un mot, *matdonna*, considérant le *t* comme une sorte de doublement du *d*. M. F. suppose (note de la p. 124), pour les possessifs de la seconde et de la troisième personne, un type latin vulg. tovo, sovo, qui se serait comporté comme bove, mais cette hypothèse n'expliquerait pas le fr. *tuen*, *suen*. — P. 130, *Bianchi*, « *Femine da conio* », nouvelle tentative afin d'expliquer cette expression dantesque (*Inf.* XVIII, 66). — P. 140. Ascoli, « *Tortona* » *e* « *Tortosa*, » « *Tosto.* » *Ancora della Cronica deli Imperatori*. A propos de *Tortona* venant de Dertona, cf. *Trapani* de Drepanum. M. A. examine tous les cas où Diez admet le passage naturel de *D* latin à *T* roman, et il montre que tous sont à supprimer, cette modification devant être expliquée par une cause analogique ou n'ayant en réalité pas lieu. Nous signalerons les observations sur les participes intensifs devenus substantifs (fr. *descente*, *fente*, etc.) qui complètent les remarques de M. Mussafia dans la *Rivista di filologia romanza*, I, 97. Pour *tosto*, fr. *tôt*, M. A. démontre contre M. Rajna (*Giorn. di fil. rom.*, II, 57), le bien fondé de l'étymologie proposée par Diez et Littré, lat. tostus. — P. 149. Decurtins, *Quattro testi soprasilvani*. Ces textes, dépourvus de notes et d'index et précédés de courtes introductions en allemand, occupent plus de 200 pages. Il semble que M. Decurtins, en dispersant ses copies entre toutes les revues qui traitent des langues romanes, ait eu pour but d'en rendre l'usage aussi incommode que possible. Cette fois, M. Decurtins est excusable à cause du mémoire d'une importance exceptionnelle auquel l'un de ses textes a donné lieu, comme on va le voir. — P. 365. Ascoli, *Versione litterale e annotata del testo soprasilvano* « *Barlaam e Giosafat.* » C'est la version d'un des quatre textes édités dans l'article précédent (pp. 256-90) par M. Decurtins. Ce texte est lui-même la traduction plus ou moins exacte faite au XVIIe siècle, d'une histoire populaire en italien de Barlaam et Josaphat dont a de nombreuses éditions depuis la fin du XVe siècle. C'est ce qu'a établi M. A., mis sur la voie par M. A. d'Ancona. Suit (pp. 426-602), sous le titre modeste d'*Annotazioni soprasilvane*, un long mémoire de M. Ascoli, qui forme en réalité la suite et jusqu'à un certain point le complément des *Saggi ladini* qui occupent le premier volume de l'*Archivio*. Ces *annotazioni* traitent successivement de la déclinaison, de la conjugaison, de la dérivation, de la construction ; enfin, une partie considérable est réservée au lexique. Dans tout ce mémoire, disposé avec cet ordre et rédigé avec cette netteté qui caractérisent à un si haut degré tous les travaux de M. A., on trouvera nombre d'observations dont la portée dépasse le sujet traité. La continuation jusqu'au XVIIe siècle en ladin du cas-sujet

marqué par l'*s* est un trait particulièrement important que M. A. a étudié dans toutes ses manifestations. La partie lexicographique est un véritable supplément au dictionnaire étymologique de Diez ; voir par exemple l'art. *dustare*, où est nettement exposée la transition de sens d'obstare à *ôter*. P. 364, note, M. A. relève une erreur de M. Ulrich, sur l'étymologie du latin *adachiar* (*Romania*, VIII, 389) que la *Romania* a reconnue de son côté (*ibid.*, X, 257).

P. M.

IV. — ZEITSCHRIFT FUR ROMANISCHE PHILOLOGIE, t. VIII, livr. 4. — P. 481. Tobler, *Mélanges de grammaire française* (suite). 34. La non-congruence des nombres du sujet et du verbe, en français ancien et moderne (on remarquera les erreurs que l'auteur relève dans Littré à propos de l'usage moderne). 35. Attraction exercée par le cas du relatif sur le démonstratif auquel il se rapporte (notez la remarque intéressante sur l'usage de *quei*, *quegli* en italien), et observations sur diverses anacoluthes de construction. 36. Emploi anacoluthique du relatif. 37. Emploi du futur antérieur pour le parfait périphrastique (*Ou ies tu, Charlemaines? Mout t'avrai apelé* = *mout t'ai apelé*). M. T. remarque avec beaucoup de pénétration que le verbe est toujours en ce cas accompagné d'un adverbe qui exprime la répétition, la durée ou l'intensité, et part de là pour une explication certainement juste, bien qu'on pût peut-être y ajouter encore quelque nuance. 38. Forme *os*, *ous* pour *vous* en ancien français. M. T. montre parfaitement combien cette forme est différente du pronom « appuyé » provençal, et il ajoute plusieurs exemples à ceux qu'on en avait déjà signalés. J'y joindrai un second exemple de Wace (*Rou*, II, 3821) et un de *Raguidel* (v. 4670, *s'ou plest;* la forme *souplet* = « si vous plait » se trouve encore au xve s., mais je ne saurais en citer un exemple précis ; au xvie s. également et au xvie on trouve souvent *a' vous*, *sa' vous*, qu'on peut comprendre *av'ous*, *sav'ous*, mais M. T. a sans doute judicieusement pensé qu'il y a là un autre phénomène). A propos de *houpil* = vulpeculo, remarquons que *goupillon*, anc. fr. *guespeillon*, n'a rien à faire avec ce mot. — P. 449. Stengel, *le rapport de la* Chanson de Roland *avec la Chronique de Turpin et le* Carmen de prodicione Guenonis. M. St. combat, très courtoisement mais très résolûment, les conclusions de l'étude que j'ai publiée ici (XI, 461) sur ce sujet. La plupart de nos divergences reposent sur une différence de sentiment, en sorte que je ne puis guère discuter son argumentation ; je me bornerai à avouer qu'elle ne m'a nullement convaincu ; c'est aux tiers de dire si la plus grande vraisemblance leur paraît être du côté de M. Stengel ou du mien. Il pense, — tel est le fond du débat, — que la chronique de Turpin et le *Carmen*, loin de représenter, comme je l'ai dit, un état plus ancien de la légende de Roncevaux, ne sont que des altérations arbitraires et postérieures de la rédaction R (= chanson de Rollant telle que nous pouvons la reconstruire à l'aide de tous nos manuscrits). J'aurai occasion prochainement de revenir sur quelques-uns des points touchés par M. Stengel. — [P. 522. E. Suchier, *Versions provençales de l'*Enfance Jésus. On connaît jusqu'à présent, en provençal, trois versions poétiques de l'Evangile de l'enfance. L'une nous a été conservée par deux mss. : Bibl. nat. fr. 1745 et Ashburnham place, fonds Libri, n° 103 ; ce dernier est un des mss. de Marmoutier que Libri a volés à Tours (voy.

Romania, XII, 341). Quant au ms. de Naples que M. Suchier indique (p. 523), comme étant du commencement du XIVe siècle, c'est simplement une copie du ms. Libri faite *au* XVIIIe *siècle*. Je l'ai eue entre les mains, à Naples, à la *Biblioteca nazionale*, où elle porte la cote I. G. 40, et j'en possède depuis longtemps une copie que notre collaborateur M. Wesselofsky a bien voulu me donner. Cette version a été publiée par M. Bartsch, dans ses *Denkmäler*, d'après le ms. fr. 1745. La seconde version se trouve dans le ms. Bibl. nat. fr. 25415. Je l'ai fait connaître dans le Bulletin de la Société des anciens textes (année 1875). Une troisième version, dont on a actuellement perdu la trace, est indiquée par Raynouard (*Lex. rom.*, V, 610, col. II) sous ce titre : « Traduction d'un évangile apocryphe ». Il la cite souvent. M. E. Suchier, guidé par son oncle et maître, M. H. Suchier, a pris la peine de relever les nombreuses citations de cet ouvrage que contiennent les cinq volumes du *Lexique roman*. Il les a rangées selon l'ordre du récit, les rapprochant du texte latin qui est l'apocryphe connu sous le nom d'Evangile de l'Enfance ou de *Pseudo Matthaei evangelium*. Il s'est servi des *Evangelia apocrypha* de Tischendorf. J'ignore pourquoi il n'a pas fait usage de l'édition séparée de cet apocryphe publiée par M. Schade en 1869, qui reproduit un bon et ancien ms. Le ms. de Raynouard ne peut pas être perdu. Je suis convaincu qu'il se retrouvera quelque jour avec d'autres, et par exemple avec un précieux fragment du poème de la *Guerre des Albigeois*, dans les papiers de feu Paquet, légataire universel de Raynouard à qui des liens intimes le rattachaient. Je reprendrai peut-être un jour des démarches qui, du vivant de M. Paquet, n'ont pas abouti. Quoi qu'il en soit, la version dont nous ne connaissons que les vers, au nombre de 286, cités par Raynouard offre cet intérêt qu'elle est, paraît-il, l'original d'un poème français dont l'unique ms. connu est conservé à Turin. C'est ce qu'a constaté M H. Suchier, dans un précédent article de la *Zeitschrift* (VIII, 429). M. E. Suchier possède une copie du ms. de Turin, puisqu'il établit la concordance entre la leçon de ce ms. et les vers recueillis dans le *Lexique roman*. Il est permis de croire qu'il se propose de la publier. S'il en est ainsi, son travail actuel ne tardera pas à être annulé. Il fallait commencer par publier le texte de Turin, en plaçant en note les vers correspondants de Raynouard. Le reste de l'article de M. E. S. offre peu d'intérêt. Il était peu utile de reproduire (p. 528) les renseignements que j'ai donnés sur le ms. 25415 dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*. Les extraits des *Chants populaires de la Provence* de M. Damase Arbaud (p. 524), et tout ce qui suit, jusqu'à la p. 528, sont également des hors-d'œuvre. L'idée de faire un supplément à un travail de M. Reinsch dénote une grande jeunesse. Le ms. Libri 110, que M. E. S. (p. 523) ne connaît que par le catalogue, est en catalan, non en provençal, et en prose. L'Evangile de l'enfance n'y figure sous aucune forme. Il est d'ailleurs inexact qu'il ait été acheté par le gouvernement italien. Il a été établi que ce ms. avait été volé à Tours par Libri (voy. *Romania*, XII, 339). Par conséquent il fait partie des mss. (au nombre de cent) que le gouvernement italien a refusé d'acquérir[1]. En terminant, je signalerai l'existence d'un évangile de l'enfance pro-

1. Voy. la *Revue critique* du 16 juin 1884, article reproduit dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, XLV, 434.

vençal qui aurait pour auteur, ou plutôt pour traducteur, Raimon Féraut. On lit en effet dans le catalogue des mss. de M. de Cambis (Avignon, 1770), p. 353 : « La vie de saint Honorat et des autres saints du monastère de Lérins « en vers provençaux occupe la plus grande partie de ce manuscrit. On trouve « après un autre ouvrage en petits vers provençaux du même troubadour, Ray- « mond Feraud : c'est l'*Histoire de la nativité de la sainte Vierge et de l'enfance de « Jésus-Christ*. Ce religieux poète assure dans ce second poème qu'il n'en est que « le traducteur ; il assure qu'il l'a traduit en vers provençaux de l'ouvrage que « l'apôtre saint Thomas avait fait en latin. » Le ms. de M. de Cambis se trouve probablement à la Bibliothèque nationale de Madrid, comme d'autres de la même provenance [2], mais je ne l'ai pas vérifié. — P. M.] — P. 570. Bartsch : *Adaptation religieuse de chansons profanes ;* spécimens de ce genre de poésie, curieux à plus d'un titre, d'après le ms. de la B. N. fr. 12483 indiqué à M. Bartsch par M. G. Raynaud. — P. 586. Decurtins, *Ilg Saltar dils Morts :* chanson religieuse surselvane sur le thème bien connu de la Danse des Morts. — P. 699, Madame Michaelis de Vasconcellos, *Communication de manuscrits portugais* (suite). G. P.

V. — Bulletin de la Société des anciens textes français, 1884, n° 2. — P. 73. P. Meyer, *Notice d'un manuscrit lorrain appartenant à une collection privée.* Il s'agit d'un ms. vendu à Paris en 1869 (vente de S. G***, chez Potier) et dont la trace a disparu depuis cette date. Il paraît avoir appartenu à l'abbaye de Saint-Sulpice et de Sainte-Glossinde, de Metz. En tout cas, il est bien lorrain. On y trouve, entre divers opuscules en prose, une fort curieuse « chanson d'amors de pure povreteit », en laisses assonantes composées d'un nombre variable de vers de huit syllabes. C'est une pièce en l'honneur de saint François. — P. 80. *Chanson en l'honneur de la Vierge*, pièce du commencement du XIIIe siècle publiée d'après une copie de Pannier faite sur le ms. fr. 995. Elle se trouvait jadis en entier au premier feuillet du ms. B. N. fr. 844, mais il n'en reste plus actuellement, par suite d'une mutilation dejà ancienne du ms., que quelques vers ici publiés par P. Meyer. — P. 83. P. Meyer, *Notice du ms. latin* 995 *de la Bibliothèque nationale de Paris.* C'est le ms. d'où Pannier avait tiré la poésie qui fait l'objet du précédent article. Il contient une traduction fort ancienne de la somme de Jean Belet, offrant les caractères du français de l'est. Depuis que cette très courte note a paru, un de nos lecteurs a bien voulu nous rappeler que ce texte avait été fréquemmment cité par Fallot, il y a près de cinquante ans. — P. 85. *Table des Notices publiées dans le Bulletin* de 1875 à 1884. Cette table, rédigée par M. G. Raynaud, secrétaire-adjoint de la Société, comprend : 1° une liste de notices selon l'ordre dans lequel elles ont été publiées ; 2° une table alphabétique des noms et des matières qui figurent dans ces mêmes notices ; 3° une liste de mss. décrits ou cités. Ces tables mettent en pleine valeur des travaux qui, dispersés entre les dix années du *Bulletin*, n'étaient pas d'un usage commode, et permettent d'apprécier toute l'étendue des services que, au

1. Voy. à ce sujet le Bulletin de la Société des anciens textes français, 1878, p. 39.

seul point de vue de la bibliographie manuscrite, la Société des Anciens textes a rendus à l'histoire de notre vieille litférature. Des mss. qui ont été l'objet de notices, plus de la moitié appartiennent à des bibliothèques étrangères (Cambridge, Cheltenham, Dublin, Florence, Genève, Londres, Madrid, Oxford, Utrecht) et par conséquent étaient en général peu accessibles à la grande majorité des érudits qui s'occupent d'études romanes.

VI. — TRANSACTIONS OF THE PHILOLOGICAL SOCIETY. London, 1882-4. *Part* II (publié en 1883 [1]). — P. 203-36. H. Sweet, *Spoken Portuguese*; conteste divers points du travail du prince Bonaparte sur le même sujet (cf. *Rom.*, XI, 622), et se trouve généralement d'accord avec M. Vianna (*Rom.*, XII, 26). M. Sweet fait grand usage du *visible speech* de Melville Bell, de sorte que son travail est pratiquement inabordable pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec cet alphabet ingénieux, mais compliqué, dont au reste M. Sweet a expliqué le mécanisme dans un précédent article des *Transactions* (années 1880-1, pp.* 177 et suiv.). — P. 247-9. W. W. Skeat, *The etymology of « surround »*; ce mot, en dépit de son sens actuel et de son orthographe, vient du fr. *suronder*, déborder, s'élever, en parlant des eaux; cf. les remarques de M. A.-J. Murray, dans les *Phil. Soc. Proceeding*, 20 avril 1883. — P. 251-312. Prince L. L. Bonaparte, *Words connected with the vine in latin and the neo-latin dialects*. Extrait du « Lexicon « comparativum omnium linguarum Europæarum » auquel l'auteur travaille depuis de longues années. Le nombre des subdivisions de ce travail est de 209 représentant chacune un mot ou une acception particulière d'un mot ayant trait à la vigne. Le prince B. admet l'existence de quinze langues romanes, dont chacune, naturellement, se subdivise en un certain nombre de dialectes, à savoir l'italien, le sarde, l'espagnol, le portugais, le génois, le gallo-italien (= Italie du nord), le frioulan, le ladin, l'ancien provençal, le catalan, le provençal (moderne), le franco-provençal, l'ancien français, le français (moderne) et le roumain. Nous ne discutons pas cette division, ayant du sujet pris en son ensemble une conception tout autre. — P. 312-54, Prince L. Bonaparte, *Names of European reptiles in the living neo-latin languages*. Listes fort riches. L'auteur ne paraît pas avoir connu la *Faune populaire de la France* de M. E. Rolland, dont le tome III est consacré en partie aux reptiles. — Appendice I. P. 1*. Prince L. L. Bonaparte, « *Roncesvalles and Juniper* », *in Basque, Latin and Neo-Latin, and the successors of latin J.*, deuxième édition augmentée. — App. II, p. 5*-40*. Al. J. Ellis, *On the delimitation of the English and Welsh languages*.

P. M.

VII. — MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE DE FRANCE, t. XI (1884). — P. 1-207, *Chronique parisienne anonyme de 1316 à 1339, précédée d'additions à la Chronique française dite de Guillaume de Nangis* (1206-1316),

---

1. Pour la première partie de ce volume publiée en 1882, voir *Romania*, XI, 623.

publiée par M. A. Hellot. Cette chronique, sans valeur littéraire, mais intéressante au point de vue historique, est tirée d'un ms. de Rouen. On l'avait prise jusqu'à ce jour pour un exemplaire de la chronique française de Guillaume de Nangis. L'examinant de près, M. Hellot reconnut qu'elle contenait en effet l'œuvre attribuée à Guillaume de Nangis, mais augmentée, à partir de 1206, d'additions dont plusieurs sont intéressantes, et à partir de 1316, d'une continuation tout à fait nouvelle. Il a publié, sous le titre de « première partie », les additions à Guill. de Nangis (pp. 12-23), et sous le titre « deuxième partie » la continuation. Ce travail, accompagné d'une table analytique et de nombreuses notes, nous a paru très satisfaisant. Le ms., étant d'une date très postérieure à l'œuvre (1467), n'est pas fort correct, et malgré l'attention de l'éditeur, on trouvera sans doute çà et là matière à quelques menues rectifications. Par ex., au § 127, *Orbenois* est plutôt *Orlenois* que *Bourbonnais*, et, § 183, il faut lire *destrava* au lieu de *descrava*. Nous remarquerons, comme ayant quelque intérêt pour l'histoire des mœurs et même de la littérature, le récit de joûtes auxquelles les bourgeois de Paris convoquèrent, en 1330, les bourgeois des bonnes villes du royaume, avec autorisation spéciale du roi (§ 212). Nous y voyons que les bourgeois parisiens y prirent les noms du roi Priam et de ses fils. Notons aussi que l'éditeur (p. 15, note 5) est porté à identifier un certain écolier de Paris nommé « Jehan de Lescureul », exécuté à Paris en 1303, avec le poète Jehannot de Lescurel dont M. de Montaiglon a publié les *Chansons, ballades et rondeaux* (Bibl. elzév., 1855). Les recherches seraient plus faciles si on avait eu l'idée de mettre les dates en titre courant. P. M.

VIII. — Archives de l'Orient latin, publiées sous le patronage de la Société de l'Orient latin. Paris, Leroux.—T. I, 1881, XVI-767 pages. En appendice, une « Bibliographie de l'Orient latin pour 1878, 1879, 1880 », 75 p. — Cette excellente publication se fait sous la direction et, pour une grande part, aux frais de M. le comte Riant, qui non seulement y a inséré un nombre d'articles considérable dont plusieurs sont d'une grande importance, par ex. l'*Inventaire des lettres historiques des croisades* qui occupe les 224 premières pages de ce volume, mais qui ouvre libéralement à ses collaborateurs le riche trésor de notes et d'informations de tout genre qu'il a formé depuis de longues années sur tout ce qui touche de près ou de loin l'histoire des établissements chrétiens en Orient. Ce premier volume n'offre pas un grand nombre de travaux ayant trait à nos études. Citons cependant, pp. 247-56, l'*Inventaire sommaire des mss. de l'* « Eracles », par M. Riant, inventaire sommaire en ce sens que les mss. de l'ancienne version de Guillaume de Tyr ou des chroniques d'Outremer qui s'y rattachent sont mentionnés chacun en une ligne, mais cependant fort complet et offrant un cadre de classement qui sera d'une grande utilité à quiconque voudra reprendre le sujet étudié par M. de Mas Latrie dans son *Essai de classification des continuateurs de l'Histoire des Croisades de Guillaume de Tyr* publié d'abord dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 5, I, puis réimprimé à la suite de la *Chronique d'Ernoul* (Société de l'histoire de France). — P. 390-1. Lettre missive de Hugues Revel, grand maître des Hospitaliers, à Gui de Dampierre, comte de Flandres, en français (17 mai 1273). — P. 551-61. *le* « Solymarius » *de Günther de Pairis* ;

extraits, publiés par M. Wattenbach de ce poème latin, qui est fondé sur l'*Historia Hierosolymitana* de Robert le Moine. — P. 562-79. Achard d'Arrouaise, *Poème sur le* « Templum Domini », publié d'après un ms. du Vatican par M. le marquis de Vogué. — P. 580-5. *Deux poésies latines relatives à la troisième croisade* publiées par M. Hagenmeyer. Le volume se termine par un index des noms de personnes et de lieux qui occupe les pages 723-67.

T. II, 1884, XIV-464 et 580 pages. Cet énorme volume se divise en deux parties ayant chacune sa pagination ; la première contient des dissertations variées, des inventaires et descriptions de mss., des mélanges historiques et archéologiques ; la seconde est consacrée à la publication de documents. L'index général, bien que rédigé avec une grande concision, n'occupe pas moins de 66 pages (pp. 515-580 de la seconde partie) à trois colonnes et à 66 lignes par colonne. Nous signalerons, dans la première partie, p. 457-64, un mémoire de M. Clermont-Ganneau contenant deux épitaphes françaises, l'une de 1278, l'autre de 1286 (A.-S.) — Deuxième partie. P. 427. *Annales de Terre-Sainte*, en français, publiées par M. G. Raynaud, avec une notice préliminaire due à M. Rœhricht. Ces annales, qui s'étendent de 1095 à 1291, sont imprimées ici selon deux mss. assez différents (Bibl. nat. fr. 24941 et 6447). Les deux textes sont placés en regard l'un de l'autre. — P. 467-509. *Fragments d'une chanson d'Antioche en provençal*, publié par Paul Meyer. C'est la publication que la *Romania* a annoncée d'avance il y a deux ans (XII, 405, note). Ce fragment, composé de 707 vers, est tout ce qui nous reste d'un poème en tirades monorimes dont nous ne pouvons exactement apprécier l'étendue, et qui, malgré son peu de valeur soit au point de vue littéraire, soit comme source de l'histoire de la première croisade, est un document très important de la littérature provençale. Le ms., consistant en deux cahiers de quatre feuillets doubles chacun, appartient à l'Académie royale d'histoire de Madrid. Le texte en est souvent corrompu, et je dois avouer que j'ai rarement eu à éditer et à traduire un texte aussi embarrassant. C'est pour en mieux faire apercevoir les difficultés que j'ai cru devoir en faire une traduction, où beaucoup de passages ont dû rester en blanc. Depuis ma publication, plusieurs savants, notamment M. Tobler, M. Chabaneau, M. Merlo, se sont exercés sur ce texte et l'ont amélioré en quelques endroits. M. Tobler notamment a le mérite d'avoir trouvé l'interprétation de l'*Aiga penden* du v. 388 qui m'avait embarrassé. C'est *Acquapendente*, à quelque distance d'Orvieto. Mais la plupart des passages difficiles, remplacés dans ma traduction par des points, attendent encore leur explication ou leur restitution. P. M.

IX. — Revue critique, janvier-mars 1885. — Art. 35. Bonnardot, *Le Psautier de Metz*, I (A. Darmesteter). — 46. Clédat, *Grammaire élémentaire de la vieille langue française* (C. Chabaneau).

CHRONIQUE.

Il s'est formé en Amérique une « Modern language Association », qui poursuit surtout des buts pratiques, mais qui occasionnellement s'occupe de questions philologiques. C'est ainsi que dans les *Proceedings* de l'année 1884, p. XIII-XV, nous trouvons une note de M. von Jagemann et des observations de M. Cohn (qui est un ancien élève de l'École des Chartes et de l'École des Hautes Études) sur le génitif en ancien français. L'Association a pour secrétaire M. Elliott, de l'Université de John Hopkins à Baltimore, et c'est là que se publient les *Proceedings*. L'étude scientifique des langues romanes est maintenant pleinement entrée dans le cercle des études universitaires aux Etats-Unis. Il y a là un public assuré pour des leçons sérieuses sur les langues et les littératures romanes pendant la période du moyen âge. Dans cette branche, les universités des Etats-Unis sont notablement plus avancées que leurs sœurs aînées d'Angleterre.

— La *Romania* a annoncé il y a bien longtemps déjà (II, 381) la publication par MM. G. Monod et G. Paris de l'*Estoire de la guerre sainte* d'Ambroise (troisième croisade), d'après le manuscrit unique du Vatican. Le texte de cette édition est maintenant imprimé en grande partie, et ne tardera pas à être complet. M. Ad. Tobler vient de donner, dans le t. XXVII des *Scriptores* des *Monumenta Germaniae historicae* (p. 532-546), environ 1500 vers du poème d'Ambroise, qui permettent d'en apprécier le caracière et l'intérêt.

— Le double fragment d'*Aspremont* et d'*Otinel* que M. Ernest Langlois a publié ici (XII, 433-58) a été, par voie d'échange avec les archives de la Lozère, acquis par le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

— L'Institut de France a décerné le prix Volney pour 1885 à l'ouvrage de M. Schuchardt intitulé : *Slawo-deutsches und Slawo-italienisches* (voy. *Rom.*, XIV, 175).

— L'Académie française a accordé sur le prix Archon-Despérouse une somme de 1,000 francs à M. Clédat, pour sa *Grammaire élémentaire de la vieille langue française* (*Rom.*, XIV, 174).

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix La Grange à M. A. Thomas pour ses publications relatives à l'histoire de la poésie provençale et française en Italie.

— L'impression du volume que les romanistes de divers pays ont résolu de consacrer à la mémoire de Caix et Canello, et qui portera le titre de *Miscellanea di Filologia*, se poursuit à Florence avec une sage lenteur, qui offre cet avantage que les retardataires ont pu longtemps et peuvent sans doute encore faire par-

venir leurs contributions. Nous avons reçu divers tirages à part qui font attendre avec beaucoup d'intérêt l'ensemble du volume (qui est in-quarto et fort bien imprimé). Voici la liste des articles venus à notre connaissance ; nous y reviendrons en rendant compte du volume :

E. Stengel, *Ueber den lateinischen Ursprung der romanischen Fünfzehnsilbner und damit verwandter weiterer Versarten* (p. 5-9) ;

G. Gröber, *Etymologien* (p. 39-49 : *aiguille, ammiccare, andare, arroser, astore, bleron, borraja, encre, jadis, jassé ancsé dessé, malvagio, morceau, nièce, patois, pièce, ruisseau*).

G. Paris, *Les Serments de Strasbourg* (p. 77-89 ; fragment d'une introduction au commentaire de ce texte).

G. Meyer, *Des Einfluss des Lateinischen auf albanesische Formenlehre* (p. 101-111).

C. Michaelis de Vasconcellos, *Studien zur hispanischen Wortdeutung* (p. 113-166).

Fr. Neumann, *Die Entwickelung von Consonant + W im Französischen* (p. 167-174).

P. Meyer, *Complainte provençale et complainte latine sur la mort du patriarche d'Aquilée Grégoire de Montelongo* (pp. 232-6).

— Livres adressés à la *Romania* :

Della vita e delle opere di Brunetto Latini, monografia di Thor SUNDBY, tradotta dall' originale danese per cura di Rodolfo RENIER, con appendici di Isidoro DEL LUNGO e Adolfo MUSSAFIA, e due testi medievali latini. Firenze, Le Monnier, 1884, in-8, XXVI. 509 p. — L'excellent livre de M. Thor Sundby n'étant pas accessible à tous, M. Renier a rendu un vrai service en le traduisant en italien ; l'auteur n'a malheureusement pu le revoir d'un bout à l'autre, comme il l'aurait souhaité, pour cette traduction. Outre le texte du *Moralium Dogma* (attribué sans preuves suffisantes à Gautier de Lille) et du livre d'Albertano *De arte loquendi et tacendi*, déjà joint au volume danois, le volume italien nous offre deux précieux appendices, le travail connu d'Ad. Mussafia sur le texte du *Tesoro*, et une importante collection, publiée et annotée par M. I. Del Lungo, de documents authentiques où figure Brunetto. En revanche, la traduction ne contient pas d'index, comme l'original, et cette omission est vraiment fâcheuse, car le livre touche une foule de points de détail qu'on peut difficilement retrouver sans index. M. R. a préféré, et nous le regrettons, réserver pour une autre occasion le résultat de ses recherches personnelles sur la vie et les œuvres de Brunetto. Il n'est intervenu dans le volume, outre son office de traducteur fidèle, que pour changer le nom de celui qui en est le sujet : il s'appelait lui-même *Latino* (le français *Brunez Latins* répond, M. R. le dit justement, à *Brunetto Latino* et non *Latini* ; le fait qu'il signe *Burnectus Bonacursi Latini* prouve simplement qu'il appelait aussi son père *Latino*) ; jusqu'à M. Sundby on l'a appelé *Latini*, M. Sundby l'a appelé *Latino*, et M. Renier, malgré la résistance énergique de M. Sundby, l'appelle de nouveau *Latini*. Les raisons qu'il en donne ne nous ont pas convaincu, et il résulte bien plutôt des textes réunis par lui que la forme *Latino*, tombée en désuétude au XIVe siècle,

a été remplacée par *Latini* dans beaucoup de manuscrits; mais le fait que *Latino* se trouve dans un nombre de manuscrits plus grand encore ne s'explique que si c'est la forme originaire, précisément parce qu'elle est contraire à l'usage devenu de plus en plus général. D'ailleurs, il ne peut être exact de dire que la forme Latino « sarebbe in Toscana una vera anomalia. » Si c'était vrai, Brunetto ne l'aurait pas employée trois fois à la rime. M. R. veut que ce soit la rime qui l'y ait contraint; mais ni les rimes en *ino* ne lui manquaient pour rimer à *fino* ou *cammino*, ni les rimes en *ini* pour rimer à *Latini* s'il avait voulu porter ce nom. La question est mince au reste, mais nous croyons qu'on peut en toute conscience continuer à appeler l'auteur du *Trésor* Brunetto Latino, et nous continuerons à le faire avec M. Sundby. G. P.

Studio di lessicografia botanica sopra alcune note manoscritte del sec. XVI in vernacolo veneto di Jules CAMUS. Venezia, in-8, 46 p. (Extrait des *Atti del R. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, ser. VII, t. II.)

Essai sur un patois vosgien (Uriménil, près Epinal), par M. HAILLANT. Troisième section : Grammaire. Paris, Maisonneuve, 1884, in-8, 106 p. — Voy. *Rom.*, XII, 635.

Dictionnaire du patois savoyard tel qu'il est parlé dans le canton d'Albertville, suivi d'une collection de proverbes, par F. BRACHET. Albertville, Hodoyer, 1883, in-8, 211 p. — Travail fait sans méthode.

Amis and Amiloun, zugleich mit der altfranzösischen Quelle herausgegeben von Eugen KŒLBING. Heilbronn, Henninger, 1884, in-12, CXXXI-253 p.

Lautlehre des Dialekts von Siena... von Ludwig HIRSCH. Rome, 1885, in-8, 68 p. (diss. de docteur). — Travail d'autant mieux venu qu'on a moins fait jusqu'à présent pour la dialectologie italienne ancienne.

Wünsche und Hoffnungen betreffend das Studium der neueren Sprachen an Schule und Universitæt, von Dr. Hermann BREYMANN. München, Oldenbourg, 1885, in-8, 52 p.

Das poitevinische Katharinenleben und die übrigen südwestlichen Denkmæler, von Dr. F. TENDERING. Barmen, 1885, in-8, 29 p. (progr. du *Realgymnasiun*). — M. Tendering conclut de l'examen grammatical que ce poème, toujours inédit (cf. *Rom.*, XII, 134), appartient à la région méridionale de l'Angoumois et a été composé vers la fin de la première moitié du XIIIe siècle.

Cansons y Follies (inédites) recullides al peu de Montserrat per Pau BERTRAN Y BROS. Barcelona, Verdaguer, 1885, in-8, XVI-322 p. — Charmant recueil, avec la musique et des rapprochements qui indiquent chez l'auteur une connaissance étendue du *folk-lore* roman en fait de chanson.

Untersuchungen über die metrische Technik Corneille's und ihr Verhæltniss zu den Regeln der französischen Verskunst, von Dr. Wilhelm RICKEN. I. Teil. *Silbenzählung und Hiatus*. Berlin, Weidmann, 1885, in-8, 67 p.

Luigi NATOLI. *Il contrasto di Cielo dal Camo*, noterelle critiche. Palermo, Giannone e Laurantia, 1884, in-8, 42 p. — M. N. doute que l'auteur du *Contrasto* ait écrit en dialecte et ait appartenu à la classe plébéienne, ce qui est l'opinion de M. A. d'Ancona.

Der Lucidaire Gilleberts... Von Paul EBERHARDT. Halle, 1884, in-8, 38 p. (dissert. de docteur). — Ce même sujet avait été traité récemment par M. Schladebach dans une dissertation de Leipzig, 1884 (*Das Elucidarium des Honorius*, etc.); l'auteur a pu améliorer et compléter le travail de son prédécesseur.

A. HÉRON. *Trouvères normands*. Rouen, Cagniard, 1885, in-8, 48 p. — Dans cet article destiné au grand public, M. Héron résume ce que les publications de P. Meyer, G. Paris, G. Raynaud ont ajouté récemment à notre connaissance de la poésie normande au moyen âge, et s'étend particulièrement sur les œuvres de Hue Archevesque, qu'il a depuis imprimées. On s'étonne qu'il ne mentionne pas la *Bibliotheca normannica* de M. H. Suchier.

Der Physiologus des Philipp von Thaün und seine Quellen. Von Max Friedrich MANN. Halb, Karras, in-8, 53 p. (dissert. de docteur). — Nous reparlerons de cette dissertation, qui a paru aussi dans le journal *Anglia*.

Rimarium und darauf basirte Grammatik von Estienne von Fougieres' Livre des manieres, von Josef KREMER. Marburg, Friedrich, in-8, 79 p. — Nous reparlerons de cette dissertation dans un article général sur les *Ausgaben und Abhandlungen* dirigées par E. Stengel, dont elle forme le 39e fascicule.

Dei Sprache des Venezianer Roland V4. Von Adolf KELLER. Calw, Œlschlæger, 1884, in-8, 102 p. (dissert. de Strasbourg). — L'auteur conclut que le dialecte « dans lequel a été traduit le Roland » est le véronais, avec immixtion de toscan, « plus exactement le parler de la contrée de Roveredo. »

Il collegamento delle stanze mediante la rima nella canzone italiana dei secoli XIII *e* XIV, studio di Leandro BIADENE. Firenze, Carnesecchi, 1885, in-8, 16 p. — L'auteur annonce un travail sur *La forma metrica della Canzone italiana*, dont ce spécimen fait bien augurer.

Zur syntax des portugiesischen Verbs, von H. WERNEKKE. Weimar, 1885, in-4, 20 p. (progr. de la *Realschule*).

Poesie storiche genovesi, edite per cura di Achille NERI. Genova, 1885, gr. in-8, 70 p. — Les plus anciennes de ces poésies sont du XVe siècle, les plus récentes du XVIIIe.

La chanson de Gui de Bourgogne *et ses rapports avec la chanson de Roland et la chronique de Turpin*, par le Dr. FREUND. Crefeld, Klein, 1885, in-4, 43 p. (progr. de la *Realschule*). — L'auteur montre à quel point l'auteur de *Gui* s'est inspiré du *Rollant ;* il ne tire pas au clair la vraie nature des rapports de ce poème avec la chronique de Turpin, sur lesquels on peut porter un jugement différent de celui qui a été exprimé jusqu'ici. Le jugement final de M. Freund peut être approuvé : « C'est une méchante épopée [disons plutôt : ce n'est pas une véritable épopée], mais c'est un assez bon roman proprement dit, capable d'amuser le public aujourd'hui même ; » mais il exagère singulièrement la prétendue indécence qu'il a relevée dans un passage simplement naïf, et il ne prouve nullement, comme il le croit, que l'auteur ait été un clerc.

Intorno alla storia della letteratura italiana del prof. A. Gaspary appunti critici di B. COTRONEI. Firenze, Carnesecchi, 1885, in-8, 40 p. — Sans nier

les mérites de l'ouvrage allemand, le critique revendique non sans quelque aigreur la priorité de divers jugements pour des écrivains italiens, surtout pour M. Bartoli, et présente ça et là des observations dont on peut faire son profit (notamment sur les deux rédactions du *Novellino*).

Bibliographie des traditions et de la littérature populaire de l'Auvergne et du Velay, par H. Gaidoz et Paul Sébillot. Clermont-Ferrand, Mont-Louis, 1885, in-8, 65 p. (Extrait de la *Revue d'Auvergne*, t. II.)

Il tipo estetico della donna nel medio evo, par R. Renier. Ancona, Morelli, 1885, in-8, XIII-195 p. — Ce charmant petit volume, tiré à peu d'exemplaires, orné de quelques vignettes dont on aimerait à savoir les sources, est consacré à un sujet intéressant, qu'il n'épuise pas, mais sur lequel il rassemble beaucoup de renseignements précis et bien interprétés. Le conventionalisme pur de presque toutes les descriptions de beauté féminine au moyen âge y est parfaitement mis en lumière, et c'est un trait qui a son importance pour l'appréciation intellectuelle, artistique et morale de cette époque.

Contes français recueillis par E.-Henry Carnoy. Paris, Leroux, 1885, in-12, XI-312 p. — Ce recueil se compose des contes picards que M. Carnoy a jadis donnés à la *Romania* (t. VIII), et de trente-cinq contes recueillis par lui ou par ses amis dans les différentes parties de la France ; M. C. s'est efforcé de les reproduire fidèlement tels que les rapportent les narrateurs populaires, mais c'est une tâche extraordinairement difficile. Notons que le n° XVI, *le Fidèle serviteur*, est sûrement issu du conte de Grimm, *Der getreue Johannes*, quoiqu'il présente de singulières altérations; la même provenance littéraire pourrait sans doute être attribuée à d'autres encore des récits publiés par M. Carnoy. Son recueil n'en est pas moins intéressant et précieux.

Floris and Blaunscheflur. Mittelenglisches Gedicht aus dem 13. Jahrhundert nebst litterarischer Untersuchung und einem Abriss über die Verbreitung der Sage in der europæischen Litteratur herausgegeben von Emil Hausknecht. Berlin, Weidmann, 1885, in-8, XX-252 p. — L'introduction littéraire est un travail étendu et consciencieux, qui jette un jour nouveau notamment sur les relations des versions italiennes (dont le *Filocolo* de Boccace) entre elles.

Zur Kritik und Geschichte des Französischen Rolandsliedes. Von A. Pakscher. Berlin, Weidmann, in-8, 136 p. — Nous consacrerons un article à cette intéressante dissertation, qui se rattache à l'étude publiée ici (XI, 465) sur le même sujet.

A. Graf. *Il Boccaccio e la superstizione*. Firenze, in-8, 24 p. — L'auteur défend à bon droit Boccace du reproche de superstition que lui a adressé M. Kœrting. La conjecture proposée en note, p. 15, ne nous paraît pas vraisemblable, le mot *chapelet* n'ayant pas en français, que nous sachions, le sens de « rosaire » avant le XVIe siècle ; cette interprétation est d'ailleurs contredite, comme le remarque M. G. lui-même, par la déclaration expresse de Boccace.

Custom and Myth, by Andrew Lang. London, Longmann, 1884, in-12, 310 p. — Bien que ce livre ne parle que peu du *folk-lore* roman, nous croyons

devoir le signaler à nos lecteurs à cause de la méthode excellente, à la fois très large et très circonspecte, qui y est employée, et qui ne peut qu'exercer une heureuse influence sur les travaux de *folk-lore* qui s'en inspireront. L'auteur est de ceux qui renouvellent la mythologie comparée en la rendant réellement comparative, et qui protestent contre les errements aventureux de l'interprétation linguistique des mythes.

Der Saturnier und sein Verhältniss zum späteren römischen Volksverse untersucht von Rudolf THURNEYSEN. Halle, Hiemeyer, 1885, in-8, 63 p. — La question du saturnien, qu'on avait pu croire close par le livre de L. Havet, se rouvre de tous côtés. M. Th., comme MM. l'abbé Misset et Keller, croit que c'était un vers rythmique, mais son explication est tout à fait originale. D'après lui, le saturnien comporte cinq accents, répartis en deux membres, le premier de trois, le second de deux accents ; « la place du premier accent est fixe (première syllabe), celle du troisième et du cinquième réglée, celle du deuxième et du quatrième libre. » Le vers populaire latin (septénaire trochaïque rythmique) est le résultat d'une fusion entre le principe du saturnien et celui du vers métrique. Nous nous bornons pour le moment à faire connaître ces résultats, qui provoqueront sans doute une discussion d'où la lumière finira peut-être par sortir.

Très humble essai de phonétique lyonnaise, par NIZIER DU PUITSPELU, de l'Académie de Gourguillon. Lyon, Georg, 1885, gr. in-8, 145 p. (Extrait de la *Revue lyonnaise.*) — La *Romania* a déjà signalé les études lyonnaises de M. du Puitspelu (voy. *Romania*, XII, 628); ce volume présente le résultat d'observations bien faites et clairement présentées avec un accompagnement d'humour qui ne déplaît pas. L'auteur n'est pas un philologue de profession, mais il connaît les méthodes et les résultats de la science. Ça et là il se laisse un peu aller à sa fantaisie ; pourquoi tirer du celtique l'anc. fr. *chaleil* (lyonn. *chelu*)? Il est clair que c'est le latin calĭculus, diminutif de calix.

La Vie de saint Alexis, poème du XIe siècle, texte critique publié par Gaston PARIS. Paris, Vieweg, 1885, in-12, VIII-26 p. — Cette édition, publiée pour servir à des leçons d'explication, ne contient absolument que le texte; l'éditeur a cherché à tenir compte, tant pour la critique des leçons que pour celle des formes, des travaux qui, depuis quatorze ans, ont renouvelé l'étude de l'ancien français.

La Poésie du moyen âge, leçons et lectures, par Gaston PARIS. Paris, Hachette, 1885, in-12, XIV-255 p. — L'auteur a réuni dans ce volume sept leçons d'ouverture ou lectures académiques, dont cinq (*la Poésie du moyen âge, le Pèlerinage de Charlemagne, l'Ange et l'Ermite, les Anciennes versions françaises de l'Art d'aimer d'Ovide, Paulin Paris et la littérature française du moyen âge*) avaient déjà été publiées dans divers recueils, et dont deux (*les Origines de la littérature française, la Chanson de Roland et la nationalité française*) étaient inédites.

Die fränkischen Elemente in der französischen Sprache. Von Dr. Wilhelm WALTEMATH. Paderborn, Schœningh, 1885, in-8, 104 p. — Bien qu'il laisse à désirer en plus d'un point, ce travail mérite d'être accueilli avec faveur,

d'abord à cause des quelques résultats intéressants qu'il contient, mais surtout comme le premier essai d'une étude scientifique de la pénétration des éléments germaniques dans le roman, étude dont le besoin se fait sentir plus vivement tous les jours et qui n'a pas encore été sérieusement abordée.

Le Tornoiement Antechrist par Huon de Mery in seiner literarhistorischen Bedeutung. Von Max GREBEL. Leipzig, Bær, 1885, in-8, 98 p. (dissert. de docteur). — L'auteur s'attache à montrer combien Huon de Méri dépend de Chrétien de Troie et surtout de Raoul de Houdenc. Sur l'histoire de la poésie allégorique son travail n'est qu'une esquisse fort incomplète.

Ueber die Sprache des Renaut von Montauban. Von Richard ZWICK. Halle, Nietschmann, 1885, in-8, 54 p. (diss. de docteur). — « La Chanson appartient au dialecte picard ou wallon. Cependant, elle offre tant de traits du dialecte francien qu'on est peut être autorisé à la placer sur les frontières des domaines picard et francien. »

Le Psautier de Metz, texte du XIVe siècle, édition critique, publiée d'après quatre manuscrits par François BONNARDOT, tome I. Paris, Vieweg, 1885, in-8, 464 p. — Nous reparlerons de cette intéressante publication quand elle sera achevée.

Poésies inédites des troubadours du Périgord, publiées par Camille CHABANEAU. Paris, Maisonneuve, in-8, 63 p. (Extrait de la *Revue des langues romanes*.)

Tradizioni populari abruzzesi raccolte da Gennaro FINAMORE. Vol. I, *Novelle* (parte seconda). — Suite de cet excellent et précieux recueil (voy. *Rom.*, XI, 635).

Les Dits de Hue Archevesque, trouvère normand du XIIIe siècle, publiés avec introduction, notes et glossaire, par A. HÉRON. Rouen, Cagniard, 1885, in-8, XXIX-81 p. — Nous reviendrons sur cette intéressante publication.

La Chanson de Roland, translated from the seventh edition of Leon Gautier by Leonce RABILLON. New-York, Holt, 1884, in-12, XI-211 p. — Ce petit volume élégamment imprimé contient la deuxième traduction en anglais de notre vieille chanson. Elle nous a paru fidèle et d'une lecture facile. L'auteur, dont le nom indique la nationalité, est « french lecturer » à l'université de John Hopkins. Nous ne connaissons pas la traduction de J. O'Hagan, qui a précédé celle-ci.

Dr. Paul SCHWIEGER. *Die Sage von Amis und Amiles.* Berlin, Hayn, 1885, in-4, 38 p. — Ce qui est neuf dans ce travail (dont l'auteur n'est pas d'ailleurs suffisamment au courant des travaux récents de la littérature comparée), c'est l'idée du rapprochement entre l'histoire d'Ami et Amile et celle de Siegfried et Gunther. Dans les deux récits nous voyons un ami (ou un vassal) conquérir une femme pour son ami (ou son seigneur) en se substituant à lui, et en être ensuite puni. Mais c'est là une ressemblance bien générale et qui n'autorise, à notre avis, à admettre aucun rapport réel entre les deux histoires. Malgré le manque de parallèles orientaux signalés jusqu'à présent, nous penchons fort à voir dans la légende du lépreux que son ami guérit en sacrifiant volontairement ses enfants pour l'oindre de leur

sang un conte d'origine orientale, venu en Occident par un intermédiaire byzantin et par transmission littéraire (on l'a rattachée à deux personnages plus ou moins réels dont on montrait le tombeau à Mortara en Piémont). — Signalons à ce propos l'édition de l'*Amis et Amiloun* anglo-normand, avec la version anglaise, par M. E. Kœlbing, dans le t. II de l'*Altenglische Bibliothek* (Heilbronn, Henninger, 1884); l'introduction contient d'intéressants renseignements sur d'autres versions de la légende et complète le travail de M. Kœlbing, publié dans le t. IV des *Beiträge* de Paul et Braune.

Histoire littéraire des Vaudois du Piémont, d'après les manuscrits originaux, par Edouard MONTET. Paris, Fischbacher, 1885, in-8, 242 p. — Ouvrage fait avec soin et en somme estimable, encore qu'il y ait bien des erreurs (par exemple la version provençale de la *Somme le roi*, du ms. B. N. 1745, est donnée comme un ouvrage vaudois !). L'auteur a vu les mss. de Genève, de Cambridge et de Dublin, mais il ajoute peu de chose à ce qu'on en savait ; ce qu'il dit des mss. de Dublin, notamment, est bien superficiel. Le chapitre sur la langue vaudoise (p. 11-7) aurait pu sans dommage être omis. En appendice, l'auteur donne le fac-similé d'une page de la *Nobla leyczon*, d'après deux mss. de Cambridge. Il ne paraît pas avoir su que le fac-simile de la même page des deux mêmes mss. a déjà été publié dans le livre de Pius Melia, *The origins, persecutions and doctrines of the Waldenses* (London, 1870, gr. in-8).

La Bernarda Buyandiri, tragi-comédie en patois lyonnais du XVII*e siècle*, publiée d'après l'unique exemplaire connu, avec une préface, un glossaire et des notes par Edouard PHILIPON. Lyon, Georg, 1885, gr. in-8, 48 pages. (Extrait de *Lyon-Revue*.) — Forme le n° 2 d'une collection de « Textes inédits ou rares en dialecte lyonnais » entreprise par M. Philipon, et dont le n° 1 est l'intéressant opuscule intitulé : « Un Lyonnais à Paris au XIV*e* siècle », dont nous avons rendu compte ci-dessus, XIII, 476. La *Bernarda* a été composée en 1656 au plus tôt et imprimée à Lyon en 1658. De cette édition on ne connaît qu'un seul exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale et d'après lequel M. Ph. a exécuté sa réimpression, à laquelle il a joint d'utiles observations linguistiques, de nombreuses notes et un court glossaire, où on pourrait relever quelques interprétations douteuses ou décidément erronées. Ainsi il est depuis longtemps établi que *gin* (anc. fr. *giens*, prov. *gens*, *ges*), vient de gɛnus (voy. G. Paris, *Mém. de la Soc. de ling. de Paris*, I, 189). La pièce est assurément médiocre, dans le fonds comme dans la forme ; le dialogue y est ordinairement trivial et souvent grossier. Toutefois, c'est un texte de langue intéressant, malgré le grand nombre d'expressions purement françaises qu'on y rencontre, et il faut louer M. Philipon de nous en avoir donné une nouvelle édition à tous égards très soignée.

Bibliographie des dialectes dauphinois. Documents inédits, par l'abbé L. MOUTIER, Valence, imp. valentinoise, 1885, in-8, 55 p. — Pour la partie ancienne, cette bibliographie est incomplète et inexacte. Il n'y a pas de raison pour y faire

figurer le fragment de *Merlin*, traduit en provençal, qu'ont publié successivement MM. l'abbé Guillaume et Chabaneau (*Rom.*, XI, 450 et 618). Au moins fallait-il mentionner l'édition de M. Chabaneau. L'article des « Visions de la B. Marguerite de Ducin (*sic*) » est également à supprimer, puisque Marguerite *d'Oingt* était des environs de Lyon (voy. *Rom.*, VII, 142). Oingt est dans l'arrondissement de Villefranche. Cette bibliographie sera utile pour les ouvrages en patois moderne. Les « documents inédits » comprennent : 1°, sous le titre fort impropre de « Charte de Die », un court livre de raison qui paraît exécuté vers 1325, et qui aurait exigé un commentaire historique et topographique ; 2°, trois inscriptions murales, comme on en connaît plusieurs dans la même région ; 3°, quelques noëls du XVIIe siècle.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild. T. I, Paris, Morgand, 1884. Gr. in-8, XX-652 pages et 9 planches hors texte. — Ce catalogue est à tous les égards digne de la bibliothèque qu'il fait connaître. La collection de livres précieux formée par le baron James de Rothschild ne se recommande pas seulement par la beauté des exemplaires et la richesse des reliures : elle a le mérite d'être, entre les bibliothèques privées de notre époque, l'une des plus riches en ouvrages rares, parfois connus par un exemplaire unique, de notre littérature du XVe et du XVIe siècles. Le catalogue dont nous annonçons actuellement le premier volume a été fait avec un soin minutieux et un détail que jusqu'à présent on n'avait pas apportés à la description des vieux livres. Pour plusieurs ouvrages rares dont le titre n'indiquait pas suffisamment le contenu, par exemple pour certains livres d'heures où sont insérées des poésies françaises, nous trouvons un inventaire tout à fait analytique indiquant les pièces une par une, et contenant de très intéressantes notices littéraires. De nombreux fac-similés introduits dans le texte apportent à l'histoire de l'imprimerie de précieux matériaux. Parmi les imprimés est décrit (n° 471) un ms. venant de Didot (vente 1881) et contenant les œuvres en vers de J. Molinet. Il est décrit avec un soin tout particulier. Le présent volume était sous presse lorsque le baron J. de Rothschild mourut en septembre 1881. Il a été terminé par M. E. Picot, qui continue avec un pieux dévouement les diverses publications commencées par celui dont il était depuis si longtemps le collaborateur et l'ami.

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

Chartres. — Imprimerie DURAND.

LA

LÉGENDE DE CHARLEMAGNE

DANS L'ART DU MOYEN AGE.

Dans son *Histoire poétique de Charlemagne*, M. Gaston Paris a montré comment est née et comment s'est développée la légende du grand empereur franc. La prenant à son origine, il en a suivi les transformations de pays en pays, de siècle en siècle. Plusieurs centaines d'années durant, jusqu'en pleine Renaissance, et d'un bout à l'autre de l'Europe, depuis la Scandinavie jusqu'à l'Espagne, on voit l'imagination des romanciers et des poètes s'exercer sur ce nom qui n'avait guère besoin de leur secours pour passer à la postérité. Charlemagne devient le point de départ d'un cycle épique, dont la vogue n'a peut-être été égalée que par celle dont le cycle troyen jouissait dans l'antiquité.

Une étude parallèle sur la légende de Charlemagne dans le domaine de l'art offrirait, ce semble, un réel intérêt, bien qu'ici les artistes se soient généralement bornés à interpréter les idées de leurs confrères, les littérateurs, et que les monuments figurés soient, sauf de rares exceptions, postérieurs aux textes. Ce serait un travail analogue à celui qu'ont entrepris M. Renan dans son ouvrage, depuis longtemps classique, sur *Averroès et l'averroïsme*, M. Julien Durand dans sa savante et ingénieuse dissertation sur la légende d'Alexandre, publiée dans les *Annales archéologiques*. On verrait ainsi combien sont multiples et profondes les racines que le Charlemagne de la légende a jetées jusque dans les régions où le souvenir de ses exploits semblait n'avoir jamais pénétré. Si, de bonne heure, le portrait historique du premier empereur d'Occident est intervenu comme élément iconographique important dans les sculptures du portail des églises, dans les tapisseries ou les verrières de la nef, dans les fresques ou les mosaïques de l'abside, combien les représentations fantastiques n'ont-elles pas tardé à devenir plus attachantes et plus populaires !

L'étude de ces monuments n'a pas été tentée jusqu'ici. Les Pères Cahier et Martin, MM. Guénebault, de Guilhermy, Hennin, Vétault, bref tous les érudits qui se sont occupés de l'iconographie du Charlemagne de l'histoire ont passé sous silence, ou peu s'en faut, l'iconographie du Charlemagne légendaire et de son entourage. La statue de Roland, à Vérone, et les vitraux de Chartres sont à peu près les seuls monuments dont ils aient invoqué le témoignage.

Loin de moi la prétention de dresser le catalogue de toutes ces représentations. Il me suffira de réunir ici quelques matériaux qui pourront servir de base à un travail plus approfondi, plus complet.

I.

Longtemps, sans doute, avant que la légende de Charlemagne reçût une forme poétique, le souvenir de ses exploits engendra toutes sortes de revendications plus ou moins intéressées, de superstitions plus ou moins bizarres. Le premier travail de « cristallisation » eut pour point de départ, si je ne me trompe, le désir de placer sous les auspices du fondateur de la monarchie d'Occident le plus grand nombre possible de fondations religieuses, militaires et civiles, la construction d'une ville, d'une citadelle, d'une église, l'octroi de franchises municipales, les privilèges accordés à une abbaye [1].

Le nombre de ces croyances naïves ou de ces pieuses supercheries est légion. Contentons-nous de quelques traits caractéristiques.

Dans la cathédrale de Nevers, « un chapiteau de la grande nef montre, nous apprend M. Crosnier, un sanglier avec un enfant nimbé; auprès un prince, armé d'un glaive cherche à blesser l'animal. Un des vitraux de Saint-Saulge, dans le diocèse de Nevers, reproduit le même sujet. La légende de saint Jérôme, évêque de Nevers, contient l'explication de cette scène, en nous exposant l'histoire de la fondation de cette cathédrale. Saint Jérôme avait une dévotion particulière aux saints martyrs d'Yonne; il avait déjà fait construire une chapelle en leur honneur. L'ancienne cathédrale, qui était sous le vocable de saint Gervais et de saint Protais, tombait sans doute en ruines quand notre saint entreprit d'en construire une autre qu'il désirait dédier à saint Cyr et à sainte Julitte, sa mère. Tandis qu'il méditait ce projet, il fut obligé de se rendre à Paris à une assemblée d'évêques réunis à la demande de Charlemagne.

---

1. Voy. entre autres sur les légendes d'un caractère topographique le *Bulletin monumental*, XIV, 385, 447, 448, 453, 460, 461; XVIII, 568; XIX, 9, 263; XX, 251.

Après l'assemblée, l'empereur fit part aux évêques d'un songe qu'il avait eu la nuit précédente : il se trouvait à la chasse, quand tout à coup, au moment où il était seul au milieu d'une forêt, il aperçut un sanglier furieux qui allait se jeter sur lui. A la vue de ce pressant danger, la première pensée du prince fut de se mettre à genoux et d'implorer le secours du ciel; en même temps il vit auprès de lui un enfant nu qui lui promit de le délivrer, s'il voulait lui donner un voile pour le couvrir. L'empereur ne balança pas à se rendre à sa demande, et aussitôt l'enfant enfourcha le sanglier et, le tenant par les défenses, il le conduisit à Charlemagne qui le perça de son épée, et le tua. Chacun des évêques faisait ses réflexions sur le songe effrayant du prince, lorsque saint Jérôme, croyant la circonstance favorable à ses pieux desseins, se chargea d'en donner l'explication. Il exposa donc à Charlemagne qu'en son église cathédrale il y avait une chapelle dédiée au nom de saint Cyr, martyr; que l'enfant qui lui avait apparu était ledit saint Cyr, et que le voile qu'il lui demandait était la réparation et l'amplification de ladite chapelle, et la restitution du bien et patrimoine de ladite église. Charlemagne se rendit aux désirs du saint évêque; il fit restituer les biens dont l'église de Nevers avait été dépouillée et donna à saint Jérôme les moyens de construire sa nouvelle cathédrale. — Il est facile maintenant d'expliquer et le vitrail de Saint-Saulge, et le chapiteau dont nous avons parlé, et le sceau du chapitre. Les fleurs de lis qu'il porte en chef rappellent en même temps la munificence de Charlemagne et les circonstances dans lesquelles il l'exerça[1] ».

Dans le département de la Marne, le seul monument vraiment antérieur au xe siècle, dit M. Ed. de Barthélemy, est un retranchement en terre, situé dans la forêt d'Haulzy, presque sur la limite des Ardennes et de la Marne; c'est un carré inégal de quatre-vingt-dix à cent mètres de face, arrondi à un de ses angles; un chemin monte de la vallée de l'Aisne qu'il domine, et après un détour aboutit à l'entrée défendue par un double ouvrage; les remparts sont encore aujourd'hui à dix mètres d'élévation, et les fossés sont très bien conservés[2]. Cette fortification, selon la tradition vulgaire, est une ancienne station romaine; dans le pays on l'appelle le château de Charlemagne; mais il est beaucoup plus vraisemblable de croire qu'elle a été construite par les comtes de Dormois pour se défendre contre les incursions des seigneurs voisins.

D'après une légende fort accréditée dans les environs de Saintes, l'armée de Charlemagne s'étant un jour arrêtée à Saint-Porchaire, le

---

1. *Bulletin monumental*, XIV, 284-286 (art. de M. Crosnier).
2. *Bulletin monumental*, XIX, 263.

pieux monarque adressa au ciel de ferventes prières pour obtenir de l'eau destinée à ses troupes; aussitôt une fontaine jaillit sous le fer de son cheval. Les habitants de Saint-Porchaire continuent à tenir cette fontaine en singulière estime[1].

A Carcassonne, on montre, de nos jours encore, la « tour penchée de Charlemagne[2] ».

A Embrun, la cathédrale a jusqu'à ces derniers temps passé pour l'ouvrage de Charlemagne. Il en est de même de la cathédrale, aujourd'hui détruite, de Gap[3].

Dans les Vosges, la tradition attribue à Charlemagne la construction de l'église de Champ-le-Duc (première moitié ou milieu du XIe siècle). (Il est certain que Charlemagne passa par ce village.) Un des chapiteaux est orné d'un bas-relief représentant, d'après la tradition, l'entrevue de Charlemagne et de son fils Charles, au moment où ce dernier, de retour de son expédition contre les Slaves de Bohême, vint rejoindre son père dans la villa de Champ. Parmi les autres bas-reliefs, citons un cavalier coiffé d'une toque et sonnant de l'olifant. On croit que c'est Charlemagne partant pour la chasse[4].

On n'en finirait pas si l'on voulait énumérer toutes les localités ou tous les monuments de notre pays dont la tradition attribue la fondation à Charlemagne ou auxquels elle rattache son souvenir; Villers-Charlemagne, dans le département de Maine-et-Loire, — Dieppe, — le Pas-de-Roland et la Brèche-de-Roland, dans les Pyrénées, etc., etc., ou bien encore le tombeau d'Otgerius et de Benedictus, guerriers et moines, dans la basilique de Saint-Faron, à la Fère-en-Tardenois[5], et celui de Roland dans l'église Saint-Romain, près de Blaye, dans la Gironde, église détruite en 1652[6].

Pour caractériser ces fables ou ces revendications, il nous suffira de rappeler que, de l'avis d'un de nos archéologues les plus autorisés, M. Alfred Ramé, il ne reste aujourd'hui en France qu'un seul édifice pouvant être attribué authentiquement à l'époque carlovingienne, l'église de Germigny (Loiret). Six autres sont sans date aucune, quatre de date encore indéterminée. Quant à tout le reste, ce sont ou des constructions

---

1. *Bulletin monumental*, XIX, 9. Cf. l'*Histoire poétique de Charlemagne*, p. 434.
2. G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 254-255.
3. Article de M. Roman, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1883, p. 85, 88.
4. *Bulletin monumental*, XIV, 447, 453, 461.
5. Montfaucon, les *Monuments de la monarchie française*.
6. Cf. Génin, *Introduction*, XXII-XXIV.

plus anciennes ou des constructions plus récentes[1]. On voit dès lors quel rôle la fantaisie joue dans l'attribution à Charlemagne de peut-être cent cinquante ou deux cents monuments de toute sorte.

L'ignorance de la foule n'est pas seule en cause ici, je le répète : plus d'un archéologue a contribué, pour sa part virile, à étendre et à développer ce vaste tissu de légendes et de superstitions. C'est ainsi qu'il est bien établi aujourd'hui que les nombreuses statues équestres placées, dans l'Angoumois, à Châteauneuf, à Aubeterre, dans le Poitou, en Normandie, soit au fronton, soit sur les côtés des églises, ou bien les bas-reliefs analogues sculptés, comme à Feuillade, sur les chapiteaux de la nef, représentent non pas Charlemagne, mais, selon toute probabilité, l'Eglise militante et triomphante[2].

En Alsace, plusieurs monuments conservent le souvenir de Charlemagne.

A Strasbourg, il fit bâtir, nous affirment de graves historiens, le chœur en pierre de la cathédrale. « On prétend que celui qu'on voit aujourd'hui est encore en partie l'ouvrage de ce grand monarque. — Charlemagne fit aussi de magnifiques présents à la cathédrale, parmi lesquels on compte un riche reliquaire renfermant un grand nombre de reliques qu'il avait reçues à Rome du pape Adrien ; une croix toute d'or pesant deux cent quatre-vingts livres, et un psautier en langue théotisque, sur lequel son nom était écrit de sa propre main[3]. » Malgré la persistance de la tradition, Charlemagne ne figure point parmi les souverains représentés à cheval sur la façade de la cathédrale (Clovis, Dagobert et Rodolphe de Habsbourg). On ne trouve son effigie qu'à l'intérieur, dans la verrière, où il a pour compagnons Pépin, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, Lothaire et ses fils.

A Sélestat, où Charlemagne fit un séjour prolongé, on a cru reconnaître sa résidence dans une maison de la rue du Sapin, rue qui prit, sous le premier Empire, le nom de rue de l'Empereur. Mais cette maison semble dater en réalité du temps de l'empereur Charles IV, qui visita la ville vers la fin du XIVe siècle[4].

---

1. *De l'état de nos connaissances sur l'architecture carlovingienne*. Paris, 1882.

2. Biais, *Des statues équestres sculptées aux façades des églises romanes*. Angoulême, 1880. — Il est même arrivé à certains archéologues de se faire les complices ou les fauteurs des superstitions populaires. Il y a vingt ans l'un d'eux a fabriqué de toutes pièces une inscription indiquant soi-disant le lieu de sépulture de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, inscription qui a fort embarrassé les savants de la localité. Voy. *der angebliche Grabstein Carls des Grossen*, par Kæntzeler et Quast, dans le *Jahrbuch* de la Société des Antiquaires rhénans, fasc. XLII.

3. Grandidier, *Essais historiques et topographiques sur l'église cathédrale de Strasbourg*; Strasbourg, 1782, p. 10, 15.

4. Dorlan, *Notices historiques sur l'Alsace et principalement sur la ville de*

En Suisse, l'église abbatiale de Saint-Jean-Baptiste, à Münster, est ornée d'une statue polychrome que M. Rahn, juge très compétent, attribue au XIIe siècle [1]. Cette statue représente, d'après la tradition, Charlemagne, fondateur, d'après la même tradition, de l'abbaye de Münster. L'empereur — barbu — est représenté en pied ; il tient le sceptre et le globe. Une couronne en forme de cercle ceint sa tête. Son costume se compose d'une tunique courte, descendant jusqu'aux genoux, d'une longue toge ornée de perles et enfin de bottes fort hautes.

A Zurich, on a longtemps attribué à Charlemagne 1° la fondation même de la ville, 2° la construction de la cathédrale, 3° celle d'une maison située sur la place de la cathédrale et appelée la maison « zum Loch ». C'est à Zurich, on le sait, que l'empereur rendait une égale justice aux grands et aux petits, et même aux animaux. Un serpent, pour le récompenser d'un arrêt prononcé en sa faveur, lui fit don d'une pierre précieuse, douée de vertus magiques.

A la cathédrale, une statue représentant l'empereur assis, son épée posée sur ses genoux, rappelle des souvenirs qui n'ont pas cessé de se montrer vivaces, car, dans ces dernières années encore, les propriétaires des maisons situées près de ce sanctuaire ont fait peindre ou sculpter sur leurs façades l'aventure de Charlemagne et du serpent. Cette statue, exécutée en 1490, occupe la place d'une statue plus ancienne.

A Zurich également, le prévôt Henry Manesz (1259-1271) fit graver sur son sceau, avec l'épigraphe KAROLVS, la figure de Charlemagne assis, l'épée posée sur ses genoux, les cheveux et la barbe flottants, la tête ceinte d'une triple couronne. Les successeurs de Manesz conservèrent plusieurs siècles durant cet emblème sur leurs sceaux [2].

Un vitrail, daté de 1543, nous montre Charlemagne tenant, de concert avec un *Major domus*, dont le sceptre se termine par une fleur de lis (Pépin le Bref?) le modèle de la cathédrale zurichoise. L'empereur y est représenté sous une élégante arcade de la Renaissance, dans le costume traditionnel. Ce petit tableau sur verre m'a été signalé par M. le Dr Vögelin ; il a pour pendant un vitrail publié par MM. Lévy et Capronnier (collection de M. Hagemans, à Liège ; date 1584 ; planche XXIX).

Schlestadt; Colmar, 1843, I, 36. Voy. en outre Fritsch, *l'Eglise de Saint-Georges à Schlestadt;* Mulhouse, 1856, p. 28.

1. *Geschichte der bildenden Künste in der Schweitz*, p. 270.

2. J'emprunte ces détails au *Neujahrsblatt herausgegeben von der Stadtbibliothek in Zürich auf das Jahr 1861 : Kaiser Karls' des Groszen Bild am Münster in Zürich.*

Pour l'Allemagne, je me bornerai à citer l'île de Rolandswerth et le château de Rolandseck dans les environs de Bonn.

En Hollande, à Nimègue, on lisait, il y a peu d'années encore, sur une des portes d'enceinte, l'inscription « hic pes imperii », accompagnée de deux têtes en profil, Charlemagne et son épouse, à en croire la légende. Vérification faite, ces sculptures sont du XVe ou XVIe siècle, et représentent probablement l'empereur Maximilien et Marie de Bourgogne. M. Hermann [1], à qui nous empruntons ce renseignement, attribue avec plus de vraisemblance à l'époque carlovingienne la chapelle octogonale, existant aujourd'hui encore à Nimègue.

Les souvenirs de ce genre sont particulièrement nombreux en Italie.

A Florence, dans l'église des Saints-Apôtres, une inscription gravée sur une lame de plomb, une autre gravée sur une plaque de marbre incrustée dans la façade, font honneur à Charlemagne de l'érection du monument, et à l'archevêque Turpin de sa consécration. Elles invoquent à l'appui le témoignage de Roland et d'Olivier ! En plein XVIe siècle, on fit peindre sur la façade de cette église les lys de Florence et placer sur la porte un buste en marbre de Charlemagne, dû au ciseau de Giovanni Caccini. Voici l'inscription, dont l'auteur semble avoir été beaucoup plus familiarisé avec le Pseudo-Turpin qu'avec Eginhard :

VIIIC. V. DIE VI. APRILIS.
IN RESVRRECTIONE DOMINI. KAROLVS
FRANCORVM REX A ROMA REVERTENS
INGRESSVS FLORENTIAM CVM MAGNO
GAVDIO ET TRIPVDIO SVSCEPTVS CI-
VIVM COPIAM TORQVEIS AVREIS DECO-
RAVIT ET IN PENTECOSTEM FVNDAVIT
ECCLESIAM SS. APOSTOLORVM. IN AL-
TARI INCLVSA EST LAMINA PLVMBEA
IN QVA DESCRIPTA APPARET PREFATA
FVNDATIO. ET CONSECRATIO FACTA PER
ARCHIEPISCOPVM TVRPINVM TESTIBVS
ROLANDO ET VLIVERIO [2].

A Florence également, on fait honneur à Charlemagne de la construction de l'église Santo Stefano « ad portam ferream », près du « Ponte

1. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, LXXVII (1884), 80-122.
2. Richa, *Notizie istoriche delle Chiese fiorentine*, Florence, 1755, IV, 46-61. Cf. Vasari, éd. Lemonnier, I, 209.

Vecchio[1] ». Le fer à cheval que l'on voit sur la porte d'entrée a passé, d'après MM. d'Ancona et Monaci, pour avoir appartenu au cheval de Roland.

André de la Vigne, dans le *Vergier d'honneur*, évoque le souvenir de Charlemagne à propos de la forteresse de San Germano :

De là soubdain comme homme vertueux
Il (Charles VIII) alla veoir le chasteau somptueux
De forteresse grant et innumerable,
Assis en lieu et en place imprenable,
Et de ce temps que le roy Charlemaigne
Dessus les Turcqz desploya son enseigne
Et qu'au pays la guerre maintenoit,
Illec dedans pour seurté se tenoit
Car c'est l'entrée tant deça que dela
De tous les bons pays de par dela.

Dans la terre d'Otrante, se trouve la « tomba di Orlando » ; à Gaète, on montre la « Torre d'Orlando[2] » ; à Sutri, la « Grotta d'Orlando » ; un tronçon de la Via Appia, près de Galazia, s'appelle « i Passi d'Orlando ». A Rome, il faut signaler la ruelle de la « Spada d'Orlando »; à Osimo, le faubourg « il Borgo di Roncisvalle » ; à Pérouse, le « Padiglione d'Orlando » (ou église Sant' Angelo) ; à Pavie, dans le dôme, la « Lancia d'Orlando[3] », et sous les murs de la même ville, « il Sasso d'Orlando » ; dans la Ligurie, le « Corpo (Colpo) d'Orlando » (Val Pia) ; à Suse, le « Sasso d'Orlando[4] ». Signalons en outre la localité de « Capo d'Orlando » près de Messine, celle de la « Sella d'Orlando », près de Caltanisetta, en Sicile, et celle de « Casino Orlando » près de Sant' Elpidio (Ascoli Piceno). A Pola l'amphithéâtre passait au XIVe siècle pour avoir été bâti par Roland, ainsi que le rapporte Ogier d'Anglure, dans la relation de son voyage en Terre Sainte, entrepris en 1395 : « Paula... Et dehors la cité, devers la terre, a une très belle

1. Cf. Richa, *Notizie istoriche delle Chiese fiorentine*, II. 63.

2. « La citadelle de Gaëte offre de loin, au sommet de sa hauteur, la tour pittoresque appelée la tour de Roland d'après l'habitude italienne de donner le nom du paladin de Charlemagne à certains vieux et grands édifices. Ce monument est antique et l'inscription a prouvé qu'il était le tombeau de L. Munatius Plancus (Valery, *Voyages historiques et littéraires en Italie*, t. III, 1832, p. 426). »

3. La lance de Roland, espèce d'aviron garni de fer, suspendu aux voûtes de la cathédrale de Parme. (Valery, op. laud., t. I, 1831, p. 215).

4. D'Ancona et Monaci, *Una leggenda araldica e l'épopea carolingia nell' Umbria*; Imola, 1880, p. 7, 8. Je dois à l'obligeance de M. Gaston Paris la communication de cet opuscule qui a été imprimé « per nozze » et qui ne se trouve pas dans le commerce.

fontaine d'eaue doulce devant laquelle a ung tournoyement, par lequel appert bien qu'il fut jadis moult bel et fait de grant richesses et seignorie. Et le fist faire Rolant, si comme l'en dit, et encore l'appellent aujourd'uy le palaix Rolant [1]. »

Il n'est point certain, toutefois, qu'il s'agisse, dans toutes ces appellations, du neveu de Charlemagne, car plus d'un prince a porté le prénom de Roland.

En Espagne, une des tours de la cathédrale de Gérone porte le nom de Charlemagne [2].

Ces exemples, je le répète, pourraient être multipliés à l'infini.

II.

Aux souvenirs politiques, militaires ou religieux du conquérant et de l'organisateur hors ligne font pendant ce que l'on pourrait appeler ses reliques personnelles. A cet égard, Charlemagne n'a eu rien à envier aux saints les plus fêtés. Ici encore, il me suffira de rappeler quelques exemples.

Le trésor du dôme d'Aix-la-Chapelle renferme, outre l' « oliphant de Charlemagne », que l'on croit réellement dater du IXe siècle, le cimeterre persan offert à l'empereur franc par Haroun al Raschid. Le savant iconographe, Monseigneur Barbier de Montault, qui rapporte cette attribution, avoue toutefois qu'il préférerait reporter l'arme en question à l'époque des croisades [3].

A Corbie, on remarquait dans le trésor un joyau que les inventaires désignent sous le nom de *Numisma Caroli*. C'était un disque lenticulaire de cristal, recouvert d'un côté d'un filigrane d'or, et de l'autre d'une grande médaille romaine ; un vide, pratiqué au centre du cristal, contenait une statuette de la Vierge taillée dans le bois de la vraie croix. Le *Rotulus* le comprend parmi les reliques que vient d'apporter de Constantinople le chevalier amiénois (Robert de Clari) ; mais peu à peu la légende se forme, la médaille romaine devient le portrait de Charlemagne, et c'est Léon III qui, de ses propres mains, se trouve avoir sculpté la statuette, pour en faire présent au grand empereur [4].

---

1. *Saint voyage de Jérusalem du seigneur d'Anglure;* publié par la Société des anciens textes français; Paris, 1878, p. 6.
2. Schulcz Ferencz, *Monuments d'architecture inédits; Gérone;* Leipzig, 1869, p. 12. Cf. l'*Histoire poétique de Charlemagne*, de M. G. Paris, p. 64-65.
3. *Le Trésor du dôme d'Aix-la-Chapelle;* Tours, 1877, p. 6.
4. Riant, *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, I, CXCV, CXCVI.

A Toulouse, l'église Saint-Saturnin montrait avec orgueil un camée porté par Charlemagne en souvenir de ses victoires, et le cor de Roland le « géant » : « Ouch eynen gar schonen Steyn Camaziel genant, den Keyser Karll vur sijnre Brost gedragen hat, den er mit allen desen heyligen Apostolen ind heylige Corper in dese Stat Tolosa braicht hat. Ouch wijsten sij uns eyn Horn Roelantz des Resen ind vil ander wirdichs Heyltums[1]. »

A Clairvaux, l'opinion commune attribuait à la libéralité de Charlemagne le chef de saint Barnabé conservé dans le trésor de l'abbaye[2].

Dans l'église Sainte-Croix de Poitiers, un inventaire de 1476 mentionne la « croix de Charlemagne, qui est d'or[3] ».

A Saint-Maurice d'Agaune, on désigne aujourd'hui encore sous le nom de coupe de Charlemagne un ciboire qui a été exécuté en réalité au XIIIe siècle, ainsi que M. Aubert l'a établi[4].

L'église de Conques possède un reliquaire en forme d'A qui passe pour avoir été offert à l'ancienne abbaye par Charlemagne lui-même. Suivant la chronique de Conques, appelée le *Liber mirabilis*, Charlemagne aurait fondé un certain nombre d'abbayes, vingt-deux apparemment, auxquelles il aurait envoyé un reliquaire affectant la forme de l'une des lettres de l'alphabet alors usité. La lettre A serait échue naturellement; suivant le chroniqueur, à l'abbaye du Rouergue, « que Pépin avait restaurée et enrichie[5]. » M. Darcel, à qui j'emprunte ces détails, incline à croire que l'A est antérieur aux XIe et Xe siècles.

A Gérone, on signale une coupe en argent surnommée la coupe de Charlemagne. « La copa de Carlos, de plata sobredaurada, de pes de quinse marchs y tres onses (En el inventario del año 1470 se le llama de Carles Maynes ya hoy desaparecida. Roig y Jalpi, *Resúmen historial de las grandezas de España*, dice que era de oro y la continua como existente en su tiempo, 1678[6]. »

---

1. *Die Pilgerfahrt des Ritters Arnold von Harff ... in den Jahren* 1496 *bis* 1499, éd. Groote; Cologne, 1860, p. 223.
2. Lalore, *le Trésor de Clairvaux du* XIIe *au* XVIIIe *siècle;* Paris, 1875, p. 120
3. Barbier de Montault, *le Trésor de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers avant la Révolution;* Poitiers, 1883, p. 8.
4. *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*, p. 172-184, pl. XXXIV. Un autre ciboire du même trésor a, tour à tour, porté le nom de coupe de Charlemagne ou de coupe de saint Sigismond. L'aiguière dite de Charlemagne paraît à M. Aubert (p. 160) l'œuvre d'un orfèvre byzantin nourri dans les vieilles traditions et qui aurait composé cette pièce du VIe au VIIIe siècle avec des plaques émaillées venues de l'Orient.
5. *Trésor de l'abbaye de Conques;* Paris, 1861, p. 29.
6. Girbal, *Inventario de la Tresoreria de la catedral de Gerona, formado en* 1588. Gerona, 1880, p. 10. — Citons encore la robe de J.-C. donnée par Charle-

Le cor de Roland, l' « olifant », et son épée Durandal ont tenu, jusque dans les préoccupations des archéologues modernes, une place non moins considérable que les insignes impériaux de Charlemagne.

A l'abbaye de Roncevaux, le chevalier Arnold de Harff admira, dans les dernières années du xve siècle, un olifant qu'on lui présenta comme étant celui de Roland : « In deme Cloister waert uns gewijst gar eyn groiss lanck Horn. Das saicht man were Roelantz des Resen Jheger Horn geweest[1]. »

La « Real Armería » de Madrid a longtemps exposé l'épée que l'on croyait avoir appartenu au jeune héros (catalogue, n° 1662). Cette épée, d'après des recherches consciencieuses, remonte seulement au XIIIe siècle. Une autre Durandal se voit dans la chapelle Saint-Michel, à Notre-Dame de Roc-Amadour[2].

Et de nos jours encore, combien d'ornements ou d'insignes[3] ne se produisent pas dans les collections publiques ou privées sous les auspices de Charlemagne, la couronne, l'épée, le sceptre, la main de justice, les éperons, les gants, l'évangéliaire, la chape, et jusqu'à la dalmatique portée par Léon III au moment du couronnement, etc. !

Ce n'est pas à dire que, dans la masse, il ne puisse se rencontrer quelque pièce de bon aloi, ayant ses titres en règle. Je ne saurais, à cet égard, mieux faire que de me retrancher derrière l'autorité du chanoine Bock[4]. J'ajouterai que le crucifix d'argent, conservé jusqu'au XVIIe siècle dans la basilique de Saint-Pierre de Rome, avait pour lui une possession d'état ininterrompue. On ne s'étonnera pas non plus outre mesure de découvrir en la possession de Charles V de France « la couppe d'or qui fu Charlemaigne, laquelle a les saphirs a jour; et poise cinq marcs cinq onces et demye d'or[5]. »

---

magne à la commune d'Argenteuil, qui la possède encore (*Annales archéologiques*, I, 247) : le « cornet d'ivoire du roy Charlemagne », conservé dans l'abbaye Saint-Médard-lès-Soissons (*ibid*, X, 57), le sceptre de Charlemagne de l'abbaye de Saint-Denis, qui servit au couronnement de Napoléon Ier et qui n'était en réalité que le bâton du grand-chantre de l'abbaye (*ibid.*, III, 266-268; XIX, 127).

1. *Die Pilgerfahrt des Ritters Arnold von Harff... in den Jahren* 1496 *bis* 1499, p. 126. Sur d'autres souvenirs de Roland conservés à Roncevaux, voy. d'Ancona et Monaci, *Una leggenda araldica e l'Epopea carolingia nell' Umbria*, p. 8, 9.

2. *Le Bulletin monumental*, XIX, 518.

3. On en trouvera une longue liste dans les *Monuments de l'Histoire de France* de Hennin, ouvrage anti-scientifique, s'il en fut, où le même monument est décrit jusqu'à six ou huit fois sous des titres différents (II, 120 et suiv.). Cf. également l'*Histoire poétique de Charlemagne*, p. 55-57, 372 et suiv.

4. *Die Kleinodien des heiligen römischen Reiches*. M. F. de Lasteyrie considère comme la véritable épée de Charlemagne celle du trésor de Vienne (*Magasin pittoresque*, XXXIX, 146).

5. Labarte, *Inventaire du mobilier de Charles V*, n° 256.

III.

La seconde phase de la légende est celle où les productions des poètes réagissent sur celles des artistes.

Les monuments contemporains de Charlemagne et reproduisant ses traits ne manquent pas. Tout le monde connaît, à Rome, la fameuse mosaïque du triclinium du Latran; si l'original a disparu, du moins est-on autorisé à considérer comme exacte, quant aux détails matériels, la copie de l'effigie de l'empereur qui y a été substituée au siècle dernier[1]. Une autre mosaïque, exécutée à la même époque, également à Rome, dans l'église Sainte-Suzanne, renfermait, autant qu'on peut en juger par les gravures (l'original a disparu depuis le XVIIe siècle), un portrait de tout point semblable. En France, la statuette de l'hôtel Carnavalet date certainement aussi du IXe siècle[2].

L'intérêt de ces représentations, au point de vue où nous nous plaçons ici, consiste surtout en ce qu'elles nous permettent de constater avec quelle rapidité la légende s'empara de la figure de Charlemagne. Les mosaïques de Rome et la statuette de l'hôtel Carnavalet nous le montrent les joues et le menton rasés, ne portant que la moustache. (Eginhard se borne à nous dire qu'il était d'une « canitie pulchra. »)

Cet usage semble s'être perpétué chez ses successeurs, si nous en jugeons par les portraits de Lothaire et de Charles le Chauve (voyez entre autres la Bible de Saint-Paul hors les murs, et la chaire de Saint-Pierre, à Rome[3]; tel est aussi le caractère distinctif de l'effigie de Charlemagne tracée sur un sceau de plomb du Cabinet de France, portant au revers l'épigraphe *Renovatio regni Franc(orum)* (gravée dans Montfaucon, t. I, et dans le mémoire de M. Aus'm Weerth, p. 15).

Eh bien, dès le XIe ou XIIe siècle, Charlemagne est devenu le vieil

---

1. Voy. mes *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, fasc. VIII (extr. de la *Revue archéologique*).

2. Voy. le récent travail de M. Aus'm Weerth, *Die Reiter-Statuette Karls des Grossen aus dem Dom zu Metz*. Bonn, 1885.

3. « Nel mezzo della fascia orizontale del timpano, nel luogo cioè più degno o centrale, è ritratto il busto d'un imperatore coronato stringente colla destra lo scettro, che è rotto, colla sinistra il globo; ha sul volto i soli mustacci senza barba : forse è un Carlo Magno, o uno dei primi successori di lui (De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1867, p. 47). » Montfaucon reproduit dans les *Monuments de la Monarchie française* I, pl. XXV, n° 2, une statue en stuc de l'abbaye de N.-D. de la Grasse, dans le diocèse de Carcassonne, représentant — affirme-t-il — Charlemagne. Celui-ci n'y porte que la moustache.

empereur « à la barbe fleurie » (vitrail de la cathédrale de Strasbourg, restauré au XIVe siècle), et ce type, en contradiction formelle avec les portraits du IXe siècle, n'a pas tardé à faire loi jusqu'à nos jours.

Il serait fastidieux de chercher à dresser le catalogue de ces représentations véritablement innombrables[1]. Plusieurs d'entre elles ont été mentionnées dans les pages qui précèdent, à propos des prétendues fondations de Charlemagne. Je me bornerai à en indiquer deux qui me paraissent particulièrement intéressantes.

Dans le palais public de Sienne, une fresque célèbre d'Ambrogio Lorenzetti (1337-1343) passe pour représenter Charlemagne trônant au milieu des figures allégoriques de la Foi, de l'Espérance, de la Charité, de la Paix, du Courage, de la Prudence, de la Magnanimité, de la Tempérance, de la Justice, etc.[2]. C'est une figure d'une gravité et d'une majesté rares.

Un manuscrit enluminé au commencement du XVe siècle par le peintre milanais Leonardo da Besozzo[3], sorte de chronique universelle, autrefois conservée dans la collection de M. Morbio, où j'ai pu l'étudier, contient, vers la fin, les portraits de Pépin (armé de pied en cap, tenant un écu dont le champ bleu est parsemé de lis d'or) et de Charlemagne. Ce dernier, alors même que son nom (KAROLVS MAGNVS) ne serait pas écrit à côté de lui, se reconnaîtrait à sa longue barbe blanche, à sa cuirasse portant d'un côté l'aigle noire, de l'autre les fleurs de lis. Le héros est représenté debout, la couronne en tête, l'épée haute.

C'est du XVe siècle également, et non du IXe, comme on l'a souvent prétendu[4], que date, d'après Monseigneur Barbier de Montault[5], le portrait à fresque de Charlemagne, couronné et barbu, trouvé au siècle dernier sur le Pincio et offert par les Minimes au pape Benoit XIV, qui lui a donné place dans le musée du Vatican (salle des briques sigillées).

Au XVIe siècle, Dürer, chargé de peindre le portrait de Charlemagne, destiné à tenir compagnie aux insignes impériaux alors conservés à Nu-

---

1. Pour les représentations de Charlemagne, de Roland et d'Ogier sur les cartes, voy. le travail de M. Merlin : *Origines des cartes à jouer*. Paris, 1869.

2. Didron, dans les *Annales archéologiques*, 1856, p. 5. Voir dans le sens contraire Vasari, éd. Milanesi, I, 529, note.

3. Morbio, *Opere storico-numismatiche*. Bologne, 1870, et H. Brockhaus dans les *Gesammelte Studien für Kunstgeschichte; eine Festgabe für Anton Springer*. Leipzig, 1885.

4. Santelli, *Oltraggio fatto a Leone III*; Rome, 1815, p. 12 Du Sommerard, *les Arts au moyen âge*, 2e série, pl. II; de Vigne, *Vade-mecum du peintre*, I, pl. 56; *Magasin pittoresque*, XXVI, 389.

5. *La Bibliothèque vaticane et ses annexes*, p. 130.

remberg, s'écarta du type traditionnel, en ce qu'il représenta son héros dans l'âge mûr et non dans la vieillesse, et qu'il lui donna une barbe brune au lieu de la barbe blanche consacrée (Musée de Nuremberg).

Raphaël, on le sait, en usa plus librement encore. Dans le Couronnement peint dans une des Stances du Vatican, il donna à Léon III les traits de Léon X, et à Charlemagne ceux de François Ier.

Mais les artistes ne tardèrent pas à revenir au type de la légende, et ce type s'est maintenu jusque dans la statue de M. Rochet.

IV.

Voilà donc l'iconographie de Charlemagne altérée au premier chef.

L'histoire de ses exploits ne devait pas tarder à l'être également sous l'influence des chroniques latines d'une part, des chansons de geste de l'autre.

Le hasard voulut que la châsse destinée à renfermer les ossements du saint empereur, après leur découverte par Frédéric Barberousse (1166), fût ornée, une des premières sans doute, de compositions retraçant les principaux épisodes de la guerre d'Espagne, d'après le récit du Pseudo-Turpin. L'artiste qui fondit et cisela ce chef-d'œuvre de l'orfèvrerie au XIIe siècle y ajouta d'autres scènes également d'un caractère fabuleux, et notamment le récit de l'expédition de Charlemagne en Terre-Sainte.

M. Käntzeler[1] et plus récemment M. Aus'm Weerth[2] ont donné de la châsse d'Aix-la-Chapelle une description que je me propose de résumer ci-après, en faisant abstraction des figures ou des compositions étrangères à notre sujet, tels que les portraits d'empereurs, etc.

I. Charlemagne endormi. A ses côtés, se penchant vers lui, l'apôtre saint Jacques tenant une banderole avec l'inscription :

Karole, surge, veni : Galeciam tibi dare veni.

Plus loin, Charlemagne debout à une fenêtre, par laquelle il regarde les étoiles. Inscription :

Apparet Jacobus in sompnis ante duobus,
Denique stellata perhebetur (*sic*) in ethere strata,
Occiduum mundum per se perhibens adeundum,

---

1. *Der die Gebeine Karls des Grossen... enthaltende Behälter*. Aix-la-Chapelle, 1859.
2. *Kunstdenkmäler des christlichen Mittelalters in den Rheinlanden*; Leipzig, 1857, p. 108-122, pl. XXXVII.

Dans les chansons de geste[1], c'est l'ange Gabriel qui apparaît à Charlemagne. Dans la châsse d'Aix-la-Chapelle, c'est l'apôtre saint Jacques, conformément au récit par lequel s'ouvre le Pseudo-Turpin.

II. Cité crénelée, avec l'épigraphe « Pampelun ». A gauche, Charlemagne en prières ; près de lui des chevaliers. La main de Dieu apparaît dans les airs, et, comme à Jéricho, un pan de muraille s'écroule, entraînant avec lui le soldat qui le garde. Au centre, la ville avec ses défenseurs, dont l'un sonne du cor ; à gauche la lutte entre les assiégés et les soldats de Charlemagne.

In Pampilone persistens obsidione
Karolus oravit ; me sicut ad ista vocavit
Jacobus — et vere cadit urbs, muri cecidere.

III. Charlemagne agenouillé au milieu de deux groupes de guerriers. La main de Dieu, paraissant dans les airs, lui indique ceux de ses chevaliers qui succomberont. Une croix rouge marque leur épaule. Plus loin, ces chevaliers enfermés dans une église :

Rex cruce premonitus bello quis sit moriturus,
Claudit in ecclesia signatos, tendit ad arma.

IV. Charlemagne sous sa tente, entre deux jeunes femmes, dont il embrasse l'une. Une troisième femme agenouillée à ses pieds. Au dehors, à gauche, des chevaliers tenant des lances dont le bout est fleuri ; à droite des chevaliers partant pour la bataille, avec des lances également fleuries.

(Audet quærendi sortem qui sunt) perimendi :
Ne dubitanda foret hec questio, lancea floret
Tempore nocturno morituris marte diur(no).

Le miracle des lances qui fleurissent tient une grande place dans le récit de la guerre d'Espagne. C'est ainsi que devant Montjardin, avant le combat, les lances fichées en terre par les chevaliers se couvrent de verdure et de feuilles ; là où il y avait un champ, il y a désormais une forêt (cf. G. Paris, p. 265, 279). Dans le bas-relief d'Aix-la-Chapelle, comme le prouve l'inscription ci-dessus rapportée, combinée avec le témoignage du Pseudo-Turpin, la floraison des lances est au contraire un présage de mort.

V. Une bataille. Charlemagne debout sous une arcade ou une porte :

(Mortem non ausi moriuntur, tempore clausi)
Victor ab hoste redit, clausorum funera plangit.

---

1. Cf. l'*Histoire poétique de Charlemagne*, p. 261.

VI. Charlemagne assis conversant avec l'abbé Egidius. Charlemagne communiant. Un ange apparaît tenant une banderole avec l'inscription :

Crimen mortale convertitur in veniale.
Egidio Karolum crimen pudet edeire (*sic*) solum;
Illud enim tanti gravat. Egidio celebranti
Angelus occultum perhibet reseratque sepultum.

Voyez, sur cette scène, empruntée à la légende de saint Gilles, l'introduction de la *Vie de saint Gilles*, publiés par G. Paris et A. Bos, pour la *Société des anciens textes*, notamment pp. lxiv-lxxi, et lxxv.

VII. Un souverain debout, tenant un sceptre fleurdelisé. Devant lui, à genoux, Charlemagne, un évêque et un personnage inconnu. Plus loin Charlemagne à cheval, partant accompagné de l'évêque. Dans les airs, une étoile, des rayons de laquelle s'échappe la main de Dieu, comme dans l'Adoration des Mages :

Mittuntur dona Karolo, Christique corona
Spinea, flos de qua novus exit, quo ciroteca
Turgens (dum traditur in) aere stans reperitur.

C'est une scène de la légende latine du Voyage en Orient.

VIII. Charlemagne agenouillé, en compagnie d'un évêque, et offrant à la Vierge le modèle de l'église d'Aix-la-Chapelle :

(Huic) par et exemplum (præcelso culmine) templum
Karole rex, a te matri datur inviolate
Hic, ubi semper aquis ferventibus affluit, Aquis.

Une autre partie de la châsse nous montre Charlemagne assis, le modèle de l'église d'Aix à la main, et d'un côté le pape Léon III, de l'autre l'archevêque Turpin, avec l'inscription : *Stūs Karolus imperator. Stūs Leo papa. Stūs Turpinus episcopus.*

On sait avec quelle rapidité la légende de Charlemagne pénétra en Italie. Dès l'année 1131, les chevaliers et les consuls de Nepi, dans les Etats pontificaux, se liant par serment à un pacte, souhaitaient, à qui l'enfreindrait, le sort de Judas et la mort infâme de Ganelon [1].

C'est un demi-siècle plus tard qu'apparaît, de l'autre côté des Alpes, la première illustration plastique de la *Chanson de Roland*.

Dans la cathédrale de Brindisi, ville gouvernée à cette époque par un archevêque d'origine française, du nom de Guillaume, le prêtre Pantaléon exécuta, en 1178, un pavement dans lequel il représenta le héros de la chanson de Roland à côté de Caïn, de Noé et d'autres personnages de

1. Voy. *Romania*, XI, 487.

l'Ancien Testament, L'archevêque Turpin (*l'arcevesque Torpin*) à cheval, ouvre la marche; il est suivi d'un guerrier portant un olifant : c'est sans doute le neveu de Charlemagne ; plus loin est figurée la mêlée des chrétiens et des Sarrasins : un ange vient recueillir les âmes des mourants qui jonchent le champ de bataille. Roland (Rollant) se penche vers son ami Olivier (Alvier) dont l'âme s'échappe sous la forme d'un enfant, et semble gémir sur son sort[1]. On songe aux vers de la chanson :

Bels compains Oliviers... (vers 2297 et suiv.).

L'influence du *Voyage de Charlemagne à Jérusalem* se fait à son tour sentir dans une curieuse tradition se rattachant à la fameuse statue équestre de Pavie, détruite à l'époque de la Révolution, le « Regisol ». Un chroniqueur du XIIIe siècle (1297), Riccobaldo Ferrarese, affirme que ce bronze précieux fut apporté à Pavie par Charlemagne, à son retour de la Terre-Sainte : « Olim rediens de Hierusalem per Constantinopolim... equum æreum cum equite, qui erat Ravennæ, abstulit, ut portaretur in Franciam, nunc Papiæ[2]. »

Le plus complet, assurément, des monuments inspirés par le Pseudo-Turpin est la verrière de la cathédrale de Chartres (XIIIe siècle). Ce monument ayant été reproduit à l'envi, je ne m'en occuperai pas ici[3].

Je négligerai à dessein, d'autre part, les manuscrits enluminés, les miniatures y étant absolument subordonnées au texte.

Dès lors, Roland est entré en scène et sa popularité menace d'éclipser celle de son oncle.

La statue du neveu de Charlemagne placée, en compagnie de celle d'Olivier, sous le portique de la cathédrale de Vérone (et non de l'église Saint-Zénon, comme on l'a rapporté) est trop connue pour qu'il soit nécessaire de l'apprécier ici[4]. Ces deux monuments du style le plus barbare datent, selon toute vraisemblance, de la fin du XIIe siècle.

Sur les remparts de la ville de Spello, près de Foligno, se trouvent de

---

1. Voy. pour plus de détails, *Schulz*, *Denkmæler der Kunst des Mittelalters in Unter Italien;* Dresde, 1860, t. I, p. 302, atlas, pl. XLV, et mes *Mosaïques chrétiennes de l'Italie*, fasc. III, p. 11.

2. Muratori, *Rer. Ital. Script.*, IX, 235. Cf. Grimm, *Das Reiterstandbild des Theodorich zu Aachen und das Gedicht des Walafrid Strabus darauf;* Berlin, 1869, p. 66.

3. *Annales archéologiques*, XXIV, 349-351. — Lévy et Capronnier, *Histoire de la peinture sur verre*, p. 64, pl. X. — Vétault, p. 545-547. — Durand, *Monographie de la cathédrale de Chartres*, p. 162-165.

4. Gravées dans le *Magasin pittoresque*, VII, 269.

grossiers fragments de sculpture connus sous le nom de « phallus » de Roland. Ce distique gravé à côté vient à l'appui de la tradition :

Orlandi hic Caroli magni metire nepotis
Ingentes artus, cetera facta docent [1]

Longtemps on a rattaché à l'histoire plus ou moins fabuleuse du neveu de Charlemagne les « Rolandssäulen » ou colonnes de Roland, qui s'élèvent dans quarante ou cinquante villes de la Basse-Saxe, ainsi que dans différentes autres parties de l'Allemagne et de l'Autriche. Mais M. Gaston Paris, rendant compte de l'ouvrage de M. Hugo Meyer (*Abhandlung über Roland*; Brême, 1868), a montré 1° que le nom de « Rolandssaülen » n'est donné nulle part à ces statues avant la fin du moyen âge ; 2° qu'il est complètement inconnu en dehors de certaines villes de Saxe, et qu'on rencontre ailleurs des monuments analogues qui portent d'autres dénominations. « Il suffit, ajoute M. Paris, que les statues en question aient représenté un guerrier armé pour qu'on y ait reconnu Roland à l'époque où ce nom fut très populaire [2]. » Mais s'il est démontré que ces colonnes, ces statues, n'ont eu rien à voir, à l'origine, avec le héros de Roncevaux, il n'en est pas moins certain que l'imagination populaire a fini par les rattacher étroitement à lui. A ce titre, il est indispensable de les signaler dans l'histoire du mythe carlovingien. Bien plus, nous sommes en droit d'affirmer que dans celles de ces statues qui ont pris naissance au XVe siècle — et elles sont nombreuses — soit les autorités qui les commandaient, soit les artistes qui les exécutaient, visaient directement Roland [3].

Mais le domaine dans lequel les héros du cycle carlovingien ont joui

---

1. *Annales archéologiques*, VIII, 258. Cf. Léon Gautier, *La chanson de Roland*; *Texte critique*, Paris, 1872, I, XXI.

« A côté d'une porte antique des murs longeant la route de Rome est un gros phallus de pierre, sculpté avec un singulier distique qui rappelle effrontément la gloire fabuleuse et les exploits de Roland :

Orlandi, etc.

(Valery, *Voyages historiques et littéraires en Italie*, t. IV, 1833, p. 313).

2. *Revue critique*, 1870, I, 98-103.

3. Les « Rolandssäulen » de Brême (avec la date de 1412) et de Halberstadt (1433) sont trop connues pour qu'on les décrive ici. Je me bornerai à mentionner celles de Prenzlau, refaite en 1496 (*Kunstchronik*, XII, 1876, 196), de Raguse, en Autriche (antérieure à l'année 1423 ; *Mittheilungen der K. K. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale*; Vienne, 1870, XV, CXXXIII-CXXXVIII), les deux statues d'Arnau, en Bohême, exécutées au siècle dernier, selon toute vraisemblance, d'après d'anciennes statues de Roland (*Ibid.*, p. LXIV).

de la plus grande popularité est la tapisserie, cet art ouvert de si bonne heure aux représentations profanes.

Jean de Croisettes, tapissier sarrazinois à Arras, vend, en 1389, au duc d'Orléans, un tapis sarrazinois d'or de l'*Histoire de Charlemaigne* [1].

Entre 1389 et 1396, Nicolas Bataille livre au même prince l'*Histoire des Enfants de Regnault de Montauban*, et Jacques Dourdin, vers 1395, un tapis à or de l'*Histoire de Charlemagne* [2].

En 1408, on trouve à Paris, à l'hôtel de Bohème, un tapis de haute lisse de l'*Histoire du grand Charlemaine*, probablement identique au précédent [3]. Citons également, dans la collection du duc d'Orléans (1403), un (tapis) de *Regner de Montauban* [4].

L'hôtel de Saint-Paul renfermait de son côté une salle appelée salle de Charlemagne [5].

En 1402, Jacques Dourdin vend à Ysabeau de Bavière l'*Histoire de Charlemaigne qui va secourir le roi Jourdain* [6].

De 1400 à 1410, Jean de Jaudoigne exécute le tapis d'*Olivier le Baron* et le tapis de *Milon de Beauvais* [7].

En 1394, Philippe le Hardi acquiert une *Histoire du roi de France et de ses douze pairs*, et une tapisserie de l'*Histoire de Doon de Mayence*. En 1403 nous trouvons en sa possession « ung tappis de *Charlemaigne et de Angoulant* [8] ».

L'inventaire de Philippe le Bon (1420) mentionne, outre deux « tapiz ouvrés chacun des *XII Pers de France*, dont l'un est plus grant que l'autre et plus richement fait a or », « un grant vielz tapiz, dit l'*Histoire du duc Regnault de Montauben*, comment il vainqui le roy Dennemont devant Angourie, et est de Brabant », et enfin un « tapiz de l'*Ystoire de Charlemainet*, fait à or [9] ».

Un inventaire des tapisseries conservées à Pavie au mois d'août 1447, au moment de la mort du dernier Visconti, « in domo quondam dominæ Agnetis », mentionne « cortina una alia (lanæ) magna Raynaldi » de

---

1. F. Michel, *Recherches sur... les étoffes de soie*, II, 391; Pinchart, dans *L'Art*, 1876, IV, 179.
2. Guiffrey, Müntz et Pinchart, *Histoire générale de la Tapisserie; Tapisseries françaises*, par M. Guiffrey, p. 14, 17.
3. F. Michel, *Recherches*, II, 481.
4. Champollion-Figeac, *Louis et Charles d'Orléans*, première partie, 248-250.
5. F. Michel, *Recherches*, II, 391.
6. *Tapisseries flamandes*, par M. Pinchart, p. 9, 12, 13, 16, 23.
7. *Ibid.*, p. 18.
8. *Ibid.*, p. 23.
9. De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, II, 369, 371.

XXVIII brasses [1]. Peut-être s'agit-il d'une représentation de l'Histoire de Renaud de Montauban.

Le trésor de la cour de Savoie renfermait, en 1497-1498 (château de Chambéry) « ung grant pang de tappisserie ouvré de l'*Istoire des enfants de Regnault de Montaubant*, de laine, soye et fil d'or à escripteaulx dessus » et « ung grant pang de tapisserie à grans personnaiges, traictant de l'*Istoire de Charles Maignes*, alant oultre mer, à escripteaux dessus [2] ».

L'inventaire du mobilier de Charles-Quint dressé à Bruxelles, en 1536, mentionne encore : « Deux grands tapis à or des *Douze Pers de France*, « l'ung et le plus grand contenant sept aulnes de hault et trente-deux « aulnes et demie de long et le second contient six aulnes de hault et « vingt-une aulne et demie de long [3] ». Mais ces deux tentures sont probablement identiques à celles que nous avons signalées ci-dessus comme appartenant à Philippe le Bon.

V.

La Renaissance semblait devoir donner une vie nouvelle à la légende de Charlemagne et de ses pairs. Les poèmes de Pulci, d'Ugolino Verini, de Bojardo, de l'Arioste et de tant d'autres de leurs émules, remirent en effet à la mode ce monde fantastique, qui se développa dès lors librement à côté de l'antiquité classique. Mais ce qui était comme un article de foi pour les hommes du moyen âge ne fut pour ceux du XVe et du XVIe siècle que le thème de variations poétiques, plus ou moins ingénieuses. Désormais, la légende a perdu son caractère populaire ; ce n'est plus que dans quelques régions attardées que les artistes, plus longtemps demeurés en communion d'idées avec les couches profondes que leurs confrères les littérateurs, consentent à traiter un sujet devenu absolument artificiel.

Le plus curieux de ces monuments, que l'on peut qualifier de posthumes, est la fontaine de Hildesheim, exécutée en 1540. Sur une base octogonale en pierre sont sculptés, en bas-relief et à mi-corps, douze chevaliers portant le costume du XVIe siècle, et affrontés deux par deux. Les

---

1. Archives d'Etat de Milan.
2. P. Vayra, *Le lettere e le arti alla corte di Savoia nel secolo* XV. *Inventari dei castelli di Ciamberì, di Torino et di Ponte d'Ain*, 1497-98; Turin, 1883, nos 556, 567.
3. *L'Art*, 1876, IV, 175.

inscriptions tracées à côté d'eux ont malheureusement disparu. Deux enfants nus, d'un assez bon style, mais excessivement frustes, tiennent un écusson aux deux bouts opposés de l'octogone. Au centre s'élève une colonne flanquée de masques (dont la bouche livre passage aux tuyaux de la fontaine), de faunes et de faunesses accroupis tenant un anneau. Sur cette colonne se dresse à son tour un chevalier à la grosse moustache, armé de pied en cap, tenant de la droite une lance, de la gauche un bouclier orné d'une aigle à tête simple : c'est Roland.

A Bréda, en 1609, le Magistrat dépensa 6,109 florins pour acheter huit pièces de tapisseries de l'*Histoire de Roland* (acht Stucken tapyten van Orlanda) et les offrir à son seigneur, Guillaume d'Orange Nassau, le fils aîné du Taciturne [1].

Quant au cycle carlovingien de la Renaissance, tel que l'ont constitué les poètes italiens, il n'a que rarement tenté les artistes.

L'Ecole des Beaux-Arts possède un fort beau dessin, attribué à tort au Giorgione (mort en 1511, ainsi avant la publication de l'*Orlando furioso*), mais qui date certainement du premier quart du XVIe siècle. On y voit un cavalier s'arrêtant devant une dame et devant un chevalier bardé de fer ; et au fond un second cavalier s'éloignant au galop. C'est une scène empruntée à l'*Orlando furioso* de l'Arioste (ch. Ier, strophe 68).

> Mentre costei conforta il Saracino,
> Ecco, col corno e con la tasca al fianco,
> Galoppando venir sopra un ronzino
> Un messaggier che parea afflito e stanco;
> Che come a Sacripante fu vicino,
> Gli domandò se con lo scudo bianco,
> E con un bianco pennoncello in testa
> Vide un guerrier passar per la foresta.

A Ferrare, Francesco Ferrari orna la façade de San-Crispino de fresques représentant l'empereur franc assis sur un trône [2].

L'inventaire de Florimond Robertet, inventaire interpolé, comme on sait, mentionne une tapisserie représentant *Rolant le Furieux* [3].

La comtesse de Wilton mentionne, d'autre part, en invoquant le témoignage de Warton, une tapisserie représentant l'*Histoire de Roland*,

---

1. Wauters, *Les Tapisseries bruxelloises*, p. 201.
2. Baruffaldi, *Vite de'Pittori ferraresi*, t. II, p. 28, et Cittadella, *Documenti ed illustrazioni*; Ferrare, 1868, p. 77.
3. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXX, p. 38 du tirage à part.

1. « An ancient suit of tapestry,
where, at every group, the story
provençal or old French » *The art o*

LE CONTE DU *MANTEL*

TEXTE FRANÇAIS DES DERNIÈRES ANNÉES DU XIIe SIÈCLE,

ÉDITÉ D'APRÈS TOUS LES MSS.

I. Sujet du poème, imitations allemande et scandinave.

On sait que ce joli conte a pour sujet l'épreuve à laquelle sont soumises les dames et damoiselles de la cour du roi Artus. L'une après l'autre elles essaient un manteau enchanté, qui, selon qu'il leur sied ou ne les couvre qu'imparfaitement, attestera leur fidélité ou leur inconstance. L'une d'elles seulement se tire avec honneur de cette épreuve, c'est l'amie du chevalier Carados (ou Caradoc).

Si je me dispense aujourd'hui de donner comme introduction à mon texte critique une étude sur l'historique de la matière tant en général que par rapport aux épreuves plus particulièrement bretonnes, le *manteau* et la *corne à boire*, c'est que j'ai été devancé par un érudit bien informé et en général fort compétent, M. Otto Warnatsch, qui, dans un intéressant mémoire [1], a pris la peine de comparer les pièces relatives au sujet.

M. Warnatsch a divisé son livre en quatre parties : 1° Restitution d'un fragment de 994 vers en moyen haut-allemand, attribué par lui à Heinrich von dem Türlin, auteur de la *Couronne* [2]; 2° Le conte de la *Corne* (ou Coupe) à boire et du *Manteau*; 3° Raisons pour considérer le fragment en question comme le début d'un roman sur *Lanzelet*, que Heinrich aurait composé vers 1205 ou environ, en tous cas quelques années avant la composition de la *Couronne*; 3° Source du roman de la *Couronne*.

En publiant, il y a quelques années, la *Möttuls saga* [3], j'ai donné un résumé du fragment allemand, d'après l'édition publiée dès 1840 dans

---

1. *Der Mantel*, Bruchstück eines Lanzeletromans des Heinrich von dem Türlin, nebst einer Abhandlung über die Sage vom Trinkhorn und Mantel und die Quelle der Krone. 136 pp. in-8, Breslau, Kœbner, 1883.

2. Voy. *Romania*, XII, 460-61, et cf. *ib.*, X, 495.

3. *Versions nordiques du fabliau français* « le Mantel mautaillé » p. p. G. Cederschiöld et F.-A. Wulff, dans *Lunds Universitets Årsskrift*, t. XIII, 1877).

les *Altdeutsche Blätter*, II, 217. Le déplorable état de ce fragment — de l'aveu de M. W. même, c'est le morceau le plus corrompu d'un manuscrit unique et en général fort mauvais — m'avait fait méconnaître usqu'à un certain point la valeur qu'il pourrait avoir pour la comparaison des mss. français et islandais. J'ai mieux apprécié cette valeur quand j'ai collationné, étudié et classé définitivement à Paris, en 1878, tous les mss. connus, mais dès lors je n'ai pas tardé à reconnaître que ni le ms. de Berne n° 354 (= *B*), ni le ms. fr. 353 de la Bibl. nat. (= *C*, désigné dans les *Additions* de M. W. par *G*[1]), ni le fragment, allemand, lesquels constituent en effet ensemble une famille, ni la *saga*, n'égalent en importance les autres manuscrits, notamment le ms. Bibl. nat. fr. 837, pour la restitution du conte français. Au contraire, s'il s'agit en premier lieu du fragment et de ses rapports, c'est le ms. fr. 353 (= *C*), puis le ms. de Berne (= *B*), enfin la saga qu'il faut prendre en considération[2].

Quant à la date assignée par M. Warnatsch au fragment, 1204-10 ou environ, elle s'accorderait assez bien, si d'ailleurs elle peut se maintenir, avec l'état des choses telles que je me les représente, c'est-à-dire avec mon texte. En effet, la distance de temps qui sépare notre conte français d'avec le lai du Corn[3], que je suppose avoir eu cours en Angleterre un peu après le milieu du XIIe siècle, n'est peut-être pas très grande. La mésaventure que la reine éprouve quand elle se soumet à l'épreuve étant accentuée dans le *Mantel* un peu plus que dans le lai, on serait tenté de croire que l'auteur français du conte avait déjà entendu parler de la passion de la reine pour Lancelot, passion introduite, selon M. G. Paris, dans les récits relatifs à Artus par Chrétien de Troyes (1164-1172)[4]. Mais déjà le fait que notre petit poème ne parle pas du tout de Lancelot rend cette supposition peu probable. Evidemment le fond du Mantel et de la Corne, en tant que contes ou lais bretons, est bien antérieur non seulement a Gautier de Doulens, le continuateur de Chrétien qui a composé le passage du

---

1. C'est le ms. que MM. de Montaiglon et Raynaud désignent par *A* dans leur édition du Mantel (*Recueil général des Fabliaux*, III, 289), Paris, 1878. M. Raynaud a eu l'obligeance de me donner les épreuves de cette édition alors que j'étais occupé à la Bibl. nat. à collationner les manuscrits.

2. J'ai rapproché au bas de mon texte les leçons du fragment quand elles m'ont paru intéressantes. J'ai utilisé de même la version en prose du ms. 2153 (anc. 7980) — M. W. la désigne par *L* — bien que la valeur de cette version soit minime. Cf. plus loin.

3. J'ai préparé une édition de ce charmant lai pour paraître prochainement. Alors j'aurai occasion de revenir sur plusieurs questions détaillées dans le mémoire de M. W., et dont l'examen ne saurait trouver place ici.

4. Le lecteur se rappellera avec plaisir les articles si nouveaux de M. G. Paris, ici-même (X, 465, et XII, 459) sur les romans de la Table Ronde. Cf. surtout XII, 463 et 516.

Perceval contenant l'épisode bien connu de la corne[1], mais à l'époque même de Chrétien. Par sa forme et par son fond, le *Mantel* pourrait bien prétendre au nom de *lai de Bretagne*, qui lui est assigné par le ms. Bibl. nat. nouv. acq. fr. 1104[2]. On sait que le même roi Hakon (1217-1263) qui fit traduire le *Mantel* (*Möttuls saga*) a fait aussi traduire en norvégien un recueil de *lais* (*strengleikar*), dont plusieurs se trouvent également dans le ms. 1104, et l'on peut se demander si notre conte n'a pas fait partie de ce recueil norvégien, dont le ms. unique est incomplet de la fin. Cependant le fait même que la traduction du *Mantel* se trouve isolée, avec une préface à elle, semble attester le contraire. En tous cas le texte actuel du conte est très français et n'offre rien de normand ni d'anglo-normand.

Je n'ai pas à entrer ici dans l'examen des questions qui touchent à la *Couronne* en général : je me bornerai à dire que je ne saurais admettre, ni avec M. Warnatsch[3] que les allusions au manteau enchanté qui se trouvent dans le vaste poème de Henri du Türlin (vers 23495-506, 23656, 24087 4-112, éd. Scholl) nous autorisent à conclure que l'épreuve du manteau ait été dépeinte par Henri dans un poème particulier antérieur à la *Couronne*, ni avec M. G. Paris[5] que Henri ait simplement voulu faire allusion à l'épreuve du manteau telle que lui et son auditoire la connaissaient par le *Lanzelet* d'Ulrich von Zatzikhoven. Avant d'avoir connaissance de ces deux hypothèses, j'étais arrivé à un résultat que je ne suis pas encore disposé à abandonner[6]. C'est que Henri a décrit lui-même une épreuve du manteau (cf. *Crône*, 23502 : und daz *ich* die selbe klage und daz gemeine vrouwen leit *dâ vor ê hân geseit an dem kopf und an dem mandel*) et que cet épisode, inspiré sans doute par celui d'Ulrich, s'est probablement trouvé aux environs du v. 12601 (il ne reste plus, depuis le v. 12281, qu'un seul manuscrit du poème de Henri, celui-là partout fort altéré)[7]. Voici mes raisons.

D'abord, Henri se plaît évidemment à peindre des tableaux plus ou moins grossiers, tels que ceux de la *coupe* et du *gant*, et il est difficile de

---

1. Vers 15640-772, éd. Potvin, tome III. Cet épisode, où le cor à boire est appelé *Bounef* (var. *beneis*, *benoist* — serait-ce *Beu-n'est?* —) rappelle très directement le *lai* de Robert Biket.
2. Voy. *Romania*, VII, 2, et VIII, 33, 37 ss.
3. Voy. *Bruchstück*, etc., p. 85.
4. M. Warnatsch corrige très bien *rihtaere* en *tihtaere*.
5. Voy. *Romania*, XII, 461.
6. Wackernagel, *Geschichte der deutschen Litteratur* [2] I, 246, conclut de même à la perte de la partie du poème qui contenait l'épreuve du manteau. Cf. *Bruchstück*, p. 86.
7. Voy. Scholl, *Diu Crône* von Heinrich von dem Türlîn, Stuttgart, 1852 (t. XXVII des publications du *Litterarischer Verein*), p. v.

croire qu'il se fût contenté de s'en référer, pour le bon morceau du manteau, à un poème quelconque autre que la *Couronne*, où en effet cette épreuve cadrerait si bien. Puis, la reine Guenièvre a justement besoin d'une preuve aussi éclatante que possible de son innocence et de sa fidélité au roi. La reine a été enlevée par son frère Guotegrim, qui croit devoir la tuer à cause d'une fâcheuse et mensongère rumeur mise en circulation par Gasoein. Ce dernier survient inopinément et sauve la vie à la reine qu'il n'aime que trop passionément, de sorte qu'il faut que Gauvain vienne à son tour sauver l'honneur de celle-ci. Il n'y parvient pas sans peine : un furieux combat reste indécis, et la reine est obligée de jurer que plus tard, si dans un nouveau combat Gauvain est vaincu par Gasoein, elle devra se soumettre à la volonté de ce dernier. Quand ils arrivent à Caridol, la cour tout entière se réjouit, il est vrai, mais le roi Artus semble bien avoir ses raisons de n'être pas tout à fait heureux, et notamment il ne goûte point les mauvaises plaisanteries de Kei. On procure aux deux chevaliers, qui sont grièvement blessés, deux bons médecins de *Montbailliere*[1], et enfin, après une année de maladie, Gauvain et Gasoein sont rétablis, Gasoein le premier. Avant la grande fête (v. 12546) de la Pentecôte, Gasoein va trouver le roi, qui était assis auprès de Karidohrebaz (c'est sans doute *Karados Brebaz* ou *Bresbraz* qu'il faut lire), raconte au roi tout ce qui s'est passé entre lui et Guenièvre, et jure avoir calomnié la reine en se disant son ancien fiancé ; il se repent, et il supplie Artus de lui pardonner. Artus lui accorde en effet sa grâce, et la reine ne se montre pas non plus irréconciliable. La *grande fête* doit commencer au jour de la Pentecôte. Une « aventure » se présente, mais dans le ms. de Heidelberg, c'est une autre que celle du manteau, qui pourtant aurait eu justement ici, il faut l'avouer, une place tout indiquée. Les soupçons d'Artus demandent naturellement une meilleure garantie que le repentir d'un amoureux qui relève de maladie. Et le fait même que Karados Bresbaz — dont l'amie gagne partout le manteau — se trouve nommé à cet endroit de la *Couronne*, et à cet endroit seulement, me semble confirmer mon hypothèse.

Je ne me dissimule pas qu'il y a encore des difficultés à surmonter, mais elles ne me paraissent pas très graves. On peut demander comment un narrateur aura pu revenir par trois fois, dans diverses parties de son récit, à une même aventure, l'épreuve de fidélité, et encore lui donner des développements (parfois contradictoires) de sa façon. Mais ceci est simplement une preuve de l'énorme étendue de l'ouvrage conçu par cet infatigable compilateur. Les épisodes en question me semblent en effet

1. Montpellier ; voy. E. Martin, *Zur Gralsage*, p. 21.

être autant d'étapes pour réunir les chevaliers et pour recréer par ces piquantes assemblées les lecteurs, ennuyés par d'interminables expéditions. L'essentiel de ces épisodes dans la *Couronne* est peut-être le désir de passer en revue les chevaliers et d'insérer la mention de leurs aventures à chacun.

Et Lancelot ? Notons bien que Lancelot ne joue guère nulle part, dans le poème en question, un rôle prépondérant. Tandis que Gauvain, Artus et Kei y sont nommés plusieurs centaines de fois, Lanzelet n'est nommé que vingt et une fois. S'il a figuré dans l'épisode que je suppose — et Henri l'indique formellement en parlant de l'épreuve de l'amie de Lanzelet (v. 24087) — et si, à cette occasion, il a eu plus de bonheur, c'est que le *Lanzelet* d'Ulrich le voulait ainsi ; mais il n'est point nécessaire qu'il ait seul triomphé ni qu'il ait été le héros de tout le passage en question. La reine Guenièvre a très bien pu y trouver sa part d'honneur.

Quoi qu'il en soit, le conte du Mantel, même dans la forme toute française qu'il revêt selon le texte que je donne ci-après, est une œuvre indépendante, plus récente que le lai de Robert Biket, mais antérieure à la plupart des grands romans qui ont substitué à Caradoc un autre héros. Est-ce à une telle substitution que se réfère l'assertion du rimeur (*Mant.*, v. 4) : *por ce que n'est pas a dreit dite* [*l'aventure*] ? Ou bien est-ce à la substitution de la corne au manteau ? Je penche pour cette dernière supposition.

II. Les Manuscrits.

Voici d'abord la classification que j'ai cru devoir adopter en 1878, et à laquelle je m'en tiens encore :

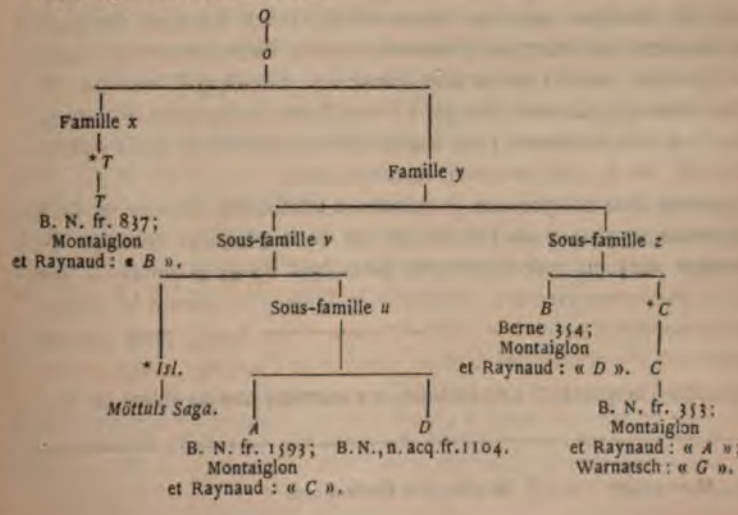

Dans la sous-famille *v* il faut comprendre aussi la version en prose publiée par le comte de Caylus d'après le ms. B. N. 2153 (anc. 7980); et dans la sous-famille *z* je place le fragment de la traduction allemande connu sous le nom « *Der Mantel* » et que j'appelle, du nom de son nouvel éditeur, *Wa.* (= Warnatsch). — Outre le ms. de Berne que je ne connais que par la copie collationnée qui se trouve dans la coll. Mouchet — c'est M. Raynaud qui me l'a signalée —, j'ai copié et collationné moi-même tous les mss. français. Mon cher maître, M. G. Paris, m'a signalé en 1878 l'existence d'un ms. inconnu jusqu'alors : c'est l'ancien ms. *Seyssel-Sothonod*, ici *D*.

Voici maintenant l'indication détaillée des mss. utilisés :

1° B. N. fr. 837 (= *T*). Le *Mantel* commence au fol. 27 r°, finit au fol. 31 r°, et compte 836 vers. L'ancien titre a été gratté par la même main qui a altéré presque toutes les rubriques de ce ms.; on y lit à présent : *Le Mantel mautaillé*. — Il est à présumer que le vrai titre de notre conte (ou lai) était simplement *Le Mantel*. — Ce ms. est le meilleur de tous, et d'autant plus précieux qu'il forme une famille à lui seul; M. Francisque Michel a donc fait un heureux choix, quand, en 1841, il a publié le *Mantel* d'après ce ms.[1]. Le même texte a été reproduit en 1878 par MM. de Montaiglon et Raynaud dans leur *Recueil général des Fabliaux*, III, n° LV; ces éditeurs ont les premiers publié les variantes du ms. B. N. fr. 353 (notre *C*, chez eux = *A*).

2° B. N. fr. 1593 (= *A*), sur vélin, 0,35 sur 0,45; 216 feuillets à quatre colonnes et à 39-41 lignes par col. Notre conte y occupe les ff. 112 d-115 d, en tout 664 vers. La rubrique initiale porte *Le court Mantel*. L'écriture est de la seconde moitié du XIIIe siècle.

3° B. N. Nouv. acq. fr. 1104 (= *D*), fol. 48 v°-54 v°, utilisé ici pour la première fois. Pour la description, voy. G. Paris, *Romania*, VIII, 29. — N° XVIII. *Cest le lay du Cort Mantel*[2]. — Fin du XIIIe siècle.

4° Berne, 354 (= *B*), fol. 93 v°-100 v°, cf. Wolf, ouvr. cité, p. 361. — Titre : *De cort Mantel*; explicit : *Ci fenit cort mantel*; XIIIe siècle.

5° B. N. fr. 353 (= *C*). Très grand in-folio, 0,50 sur 0,75, écrit sur vélin. Il se compose de 55 feuillets à quatre col. et à 50 lignes par colonne. Les vers y sont écrits comme de la prose. Il renferme deux poèmes : *Li romanz de Floiremont*, qui occupe les 41 premiers ff. et une

---

1. Dans le livre de F. Wolf, *Ueber die Lais*, etc., p. 342.

2. Le titre de *Cort Mantel* a été très répandu. Il me semble cependant moins caractéristique que celui de *Mantel mal taillé*. Car un « court manteau » était un vêtement comme un autre; voy. p. ex. *Messire Gauvain*, v. 2558 : « Un cort mantel a afublé » (avant de monter à cheval).

demi-colonne du 42e, puis *Li romanz de cort mantel*[1]; 726 vers. — Fin du XIVe siècle.

6° B. N. fr. 2153 (anc. 7980)[2]. Ce ms. n'est pour nous que d'une utilité secondaire; c'est une rédaction en prose faite pour une dame que l'auteur qualifie en commençant de « Ma damoiselle, ma cousinne, m'amye ». Des récits concernant « Mourguein la fée », sont mêlés à l'histoire du Mantel. L'original paraît avoir appartenu à la famille *v*, et par conséquent il a dû être plus voisin de la *Möttuls Saga* et du ms. *A* (B. N. 1593) que des autres mss. (cf. les vv. 307, 505, 514, etc.); en tout cas il s'éloigne de la famille *z* (cf. 296, 495, 545).

Le ms. se compose de 25 feuillets (vélin), formant un petit volume in-16. L'écriture est du milieu du XVIe siècle ou environ. Sur un feuillet de garde qui formait l'ancienne couverture du volume, on lit :

Ce livre est a moy Henri de Tournon, et celui qui le enblera par my le cou pendu sera si ne fest restutucion (*sic*) et il me fachera, — HENRY DE TOURNON.

Un Henri de Tournon (sixième fils de Juste de T. et de Jeanne de Vissac) est mort (seconde moitié du XVIe siècle ?) sans postérité : deux de ses frères, évêques, moururent en 1552 et en 1553 ; un autre frère vivait encore en 1563[3]. Est-ce par les soins de ce Henry que le vieux *mantel* a été raccommodé ?

C'est ce même ms. que le comte de Caylus a suivi dans la première partie des *Manteaux* (à la Haye, 1746), p. 143-181, et qui se retrouve « revu sur le ms. » dans le Recueil de Legrand d'Aussy, I, 126. Je le désigne par *Caylus*.

Selon Caylus (ouvr. cit., II, 111), ce serait le même conte[4] « dont parle Du Verdier à la p. 890 de sa *Bibliothèque* : « *Le Manteau mal-* « *taillé, compte très plaisant, imp. à Lyon par François Didier, sans date,* « *sans nom d'auteur, et sans indication de format.* F. Didier imprimoit à « Lyon en 1577 et 1578, ce qui revient à peu près au tems de l'écriture « du ms. Les exemplaires imprimés ont échappé à toutes les recherches « qu'on a pu faire... ».

Peut-être est-ce de cette édition introuvable qu'il est fait mention dans la *Bibliothèque des Romans* (févr. 1777), p. 112, où on lit : « Il en existe un petit imprimé qui doit être du commencement du XVIe siècle, et qui est intitulé le *Manteau mal taillé*. Cet imprimé est infiniment rare, ce-

---

1. M. Godefroy a, par inadvertance, cité *Floiremont* (s. v° *acort*) au lieu du *Mantel*.
2. Voy. Legrand d'Aussy, *Fabliaux*, etc. (3e éd., p. p. Renouard, Paris, 1829), I, 126.
3. Voy. l'article TOURNON dans Moreri.
4. Je reproduis le passage en question.

pendant nous le connoissons, et il ne tiendroit qu'à nous de le copier ou de l'extraire fidèlement ; mais une pareille pièce nous a paru meilleure à supprimer qu'à publier... ».

Du court extrait qui suit (dans la *Bibl. des Romans*) il paraît ressortir que le texte n'était pas identique à celui que Caylus avait publié dans *Les Manteaux*. Du moins le ms. 2153 ne parle pas, comme le fait la *Bibliothèque*, d'un « mauvais plaisant de la Cour » nommé *Dinadam*, ni non plus d'un « château très éloigné de la Cour dont il (le roi Artus) leur fit présent », (ce qui rappelle le *Lai du Cor*).

J'ai cherché en vain un vieil imprimé quelconque du *Mantel*[1]. On trouvera parmi les variantes toutes celles qui nous intéressent, et naturellement elles ne sont pas nombreuses.

7° Comme on a pu le voir dans mon tableau de classification, la saga islandaise[2] provient d'un ms. de la famille *v*. En effet, c'est le ms. *A* (et non point *B*) qui se rapproche le plus du texte de la *Möttuls Saga*. Le traducteur islandais s'est montré fort habile, et très fidèle à son original. Les courtes additions que présente çà et là cette excellente traduction doivent s'être trouvées déjà dans l'exemplaire envoyé à la cour norvégienne[3]. Il me semble que cet exemplaire, bien qu'indépendant de la sous-famille *u*, ait été combiné avec un ms. conforme à notre ms. **A*. Mais ce n'est là qu'une supposition, un sentiment, impossible à démontrer.

J'ai cru pouvoir soutenir[4] que la saga a dû être une des premières *riddarasögur* du cycle d'Artus qui aient été traduites en Norvège sur l'instigation du roi Hákon (1217-1263) ; que le traducteur était probablement le *frère Robert* qui traduisit en 1226 le *Tristan* et qui, devenu abbé, a traduit aussi la chanson d'*Elie*[5] ; enfin que le ms. français qui a servi pour la traduction du *Mantel* et, indirectement, à la composition des *Skikkju Rímur*, était peut-être parvenu à la cour du roi Hákon par les

---

1. Je n'ai même pas pu trouver l'édition que Legrand semble avoir consultée ; il nous assure qu'elle est « conforme à l'original » (le ms. 2153) et qu'il la sait postérieure à 1665, année de la publication des *Contes* de La Fontaine.

2. Voy. *Versions*, etc., p. 34-48.

3. Ce qui ne veut pas dire cependant qu'elles doivent remonter à l'original de tous les mss. français.

4. Voy. *Versions*, etc., p. 46 et 95.

5. Il est peu probable que le roi Hákon ait été assez heureux pour avoir à sa disposition plus d'un traducteur d'un aussi grand mérite. Je regrette de n'avoir pas encore étudié de près les *Strengleikar* (Lais) traduits également pour ce roi ; de sorte que je n'ose encore rien affirmer sur l'excellent traducteur de ces lais. J'avais pensé à étudier aussi les *rimes* de tous les lais bretons mentionnés par M. G. Paris dans son article capital, *Rom.*, VIII, 29 ss. Je le ferai peut-être un jour.

soins du savant moine Mathieu de Paris (1197-1257), qui semble avoir été le commissionnaire littéraire du roi longtemps avant sa première visite à la cour de Norvège, qui eut lieu en 1248, peut-être avant 1226.

Encore aujourd'hui je ne vois rien qui détruise ces hypothèses. Mais ce que l'examen des mss. me conduit à rétracter, c'est que l'original de la Möttuls saga et le ms. de Berne (= *B*) aient plus ou même autant de valeur que le ms. *T*; on verra cependant que la saga m'a quelquefois rendu de très bons services, surtout quand le ms. *T* est venu à manquer. Je me permettrai d'en donner tout de suite un exemple qui, du reste, montre en action l'appareil critique dont je me suis servi :

J'avais établi, au v. 554 et suiv., cette lecture :

554 « N'afichiez nule riens issi
555 « Tant que la fin en seit veüe,
556 « Quar l'uevre se loe a l'issue. »
557 La dameisele le receit, etc.

Maintenant j'ai rétabli ce passage ainsi :

556 « N'afichiez nule riens issi
555 « De si que [de] fi'n [iert] veü
556*a* « Coment il [li']n iert avenu
556*b* « Quar l'uevre se loe a l'issue...
556*c* « [Quant est a bone fin venue]. »
557 La dameisele le receit, etc.

Voici les leçons des mss. :

555 { *T* Tant que la fin avrez veüe
D Devant que vos aiez veü
A Devant que vous aiez veü
* *Isl.* « Devant que vos aiez veü » } = *v* Devant que vos aiez veü
B Jusque fin en soit veüe
C De ce que vos aiez veü } = *z* Dusque de fin en iert veü

556*a* { *T* Et com l'uevre ert aperceüe = * *T* « Coment il l'en iert avenu » (?)
D Coment il en est avenu
A Comment il en iert avenu
* *Isl.* « Comment il en iert avenu » } = *v* Coment il en iert avenu
B a omis ce vers
C Comment il en ert avenu } = *z* Coment il en iert avenu

556*b* { (*T* Et com l'uevre ert aperceüe) = * *T* « Quar l'uevre se loe a l'issue »
D a omis ce vers et le suivant
A a omis ce vers et le suivant
**Isl.* « Quar l'uevre se loe a l'issue » } = *v* Quar l'uevre se loe a l'issue
B. « Car l'ovre se loez (*sic*) a l'issue
C a omis ce vers et le suivant } = *z* Quar l'oevre se loe a l'issue

556 *c* { *T a cru devoir omettre ce vers* = * *T a dû rendre mal ce vers à cause du mot* [« *fin* ».
D } = *u a omis ce vers et le précédent* } = *v* Quant est a bone fin venue
A }
* *Isl.* « Quant est a bone fin venue »
B n'ayant que faire de ce vers l'a omis } = *z a dû modifier ce vers parce qu'il*
C a omis ce vers et le précédent. } *ressemblait au vers précédent.*

Le scribe du ms. *T*, d'ailleurs intelligent, a évidemment corrompu son texte ici : sans doute il a introduit au v. 555 la rime fautive en *-üe* (pour avoir méconnu le mot *fin* = *fi en*), puis il a commencé une nouvelle proposition avec le v. 556, vers qu'il a fabriqué lui-même à l'aide du vers 556 *a* et 556 *b* (*luevre*), qu'il a assurément vu dans le manuscrit qu'il copiait. Ainsi qu'on le voit, j'ai eu pour seul appui matériel, à la restitution du v. 556 *c*, la traduction islandaise, qui rend par une locution proverbiale (« car *au soir on louera la journée* ») la locution correspondante du v. 556 *b*, et qui rend le v. 556 *c* par : « et telle chose peut prendre un autre tour qu'on ne pense ». Et cependant je n'hésite point à reconnaître que cette fois le scribe du ms. * *Isl.* a seul reproduit fidèlement la bonne leçon. Ce vers « *quant est a bone fin venue* » avait en effet moins de chance que les autres de se maintenir, d'abord à cause du mot « fin » (= *finem*) que deux copistes (celui de *T* et celui de *B*) avaient cru lire déjà au v. 555 (= *fido inde*), et puis à cause de sa ressemblance extérieure avec le v. 556 *b*.

8° J'arrive enfin au fragment d'une version en moyen-haut-allemand « *Der Mantel* », dont j'ai donné, *Versions*, etc., p. 96-97, une courte analyse, et dont M. Warnatsch vient de nous faire dans son utile mémoire une restitution critique. Malheureusement le ms. unique qui le contient (Ambras., 73, E. 1, fol. 28 *c*-30 *b*) n'est que du XVIe siècle, et il a été fort corrompu par les scribes.

Du reste, cette version, dont le début seul est conservé (environ 1000 vers)[1], est tellement prolixe et contient un si grand nombre de petites transpositions, qu'elle paraît faite de mémoire. Tel qu'il est, le fragment n'ajoute guère à notre connaissance du texte primitif, si ce n'est qu'il nous donne une indication pour la date de composition. J'accepte très volontiers le résultat auquel est arrivé M. Warnatsch en tant que le fragment a bien pu être composé par Heinrich von dem Türlin, vers 1210 ou environ ; mais j'ai peine à croire qu'en son état complet le fragment ait originairement formé une composition à part, soit à lui seul, soit — ce qui est plus invraisemblable encore — comme début de tout

1. Les vers 1-55 n'ont rien à voir avec le *Mantel*, c'est une sorte d'introduction ajoutée.

un roman de *Lanzelet*. Je persiste encore à supposer que l'immense compilation de Heinrich, la *Couronne*, a réellement contenu autrefois un épisode rempli par le *Mantel* et qui y fait défaut aujourd'hui.

Si ma classification est juste, — et je n'ai pu trouver un seul fait qui m'en fasse douter — Heinrich a dû fonder sa version sur un ms. de la famille *z*, et c'est en effet avec le ms. *C* qu'il offre la plus grande ressemblance ; on le voit surtout au v. 544, où *C* seul[1] ajoute un petit passage sur Agravain, d'ailleurs inconnu aux mss. français, et le texte donné par M. W. y correspond évidemment (Wa. 913-17) ; cf. aussi Wa. 557 ici 178 (*z*). Or, rien ne nous autorise à admettre que ce passage ait fait partie de l'original du conte du Mantel, du moins tel que nos mss. permettent de le restituer. Il suit de là que les mss. qui existent se rangent dans un autre ordre que ne l'a supposé M. Warnatsch, s'il s'agit de leur affinité avec le fragment, à savoir *C*, *B*, **Isl.*, **Caylus*, *A*, (*D*), *T*, et non **Isl.*, *B*, **Caylus*, *C*, *A*, etc.

Le principal intérêt du fragment réside dans le fait qu'il a dû être traduit, selon les recherches de M. Warnatsch (*l. l.*, p. 109), entre les années 1204 et 1215, soit aux environs de 1210, ce qui devient dès lors le *terminus ad quem* de la composition du *Mantel* français tel que nous l'offrent nos mss. Mais d'ailleurs nous devons croire qu'il a existé d'autres rédactions françaises. C'est ce qu'atteste déjà le début de notre conte : *Por ce que n'ert pas a dreit dite* [*l'aventure*] | *Vos vueil dire la verité*. Sans parler ici du *Lai du Cor* (je le publierai à part), il y a la version connue par Ulrich von Zatzikhoven, qui a probablement traduit son *Lancelet* peu après 1194[2]. Dans ce poème, la cour réside à Karadigan, l'héroïne s'appelle Iblis (en rime avec *gewis*), et c'est naturellement Lanzelet, absent lui-même pour le moment (voy. *Romania*, X, 475), qui remplace le Caradoc du conte primitif ; les chevaliers voient s'approcher la demoiselle qui vient, de la part de la fée de mer, présenter le merveilleux manteau. Wâlwein la mène devant le roi Artus, et après en avoir eu le « don », elle tire d'une petite aumônière (*maeziges teschelîn*) un manteau qui se déploie long et large et parsemé d'images d'animaux, etc. Les dames, à l'exception d'Iblis qui est retenue par la maladie dans sa chambre, entrent en la grande salle, et Ginovere la pre-

1. *B* manque ici, mais il se peut bien que *z* ait contenu ce passage. D'où le tient-il ? Le *Lanzelet* d'Ulrich von Zatzikhoven (vers 5679-6225, éd. Hahn, Frankf., 1845) ne parle pas d'Agravain. Cf. Warnatsch, *l. l.*, p. 37.

2. Voy. l'article de M. G. Paris, ici-même, X, 471. — J'espère revenir en une autre occasion sur le rapport possible entre le poème connu par Ulrich et la Saga décousue de *Samson le Beau* (cf. *Versions*, p. 90-91). Les noms Asper (*jarl*), Elida, Smâmeyjaland, rappellent visiblement *Aspiol*, *Elidia de Thilé*, *meidelant*. Cf. *Rom.*, 462, note. Pour Olympia, cf. *Rom.*, XI, 221, II, 30.

mière est quelque peu honnie, puisque le manteau ne lui couvre pas le pied. La demoiselle (*der bote*) fournit l'explication de ce fait : elle n'a aucun méfait à se reprocher, seulement elle a péché par la pensée. Le roi Artus décide que toutes les dames essaieront le vêtement, sous peine de sa disgrâce, et celles-ci se résignent à être trouvées coupables, ce qui arrive en effet : à l'amie du prince Orphilet, déjà suspecte, le manteau est long par derrière, court par devant ; à l'amie de Wâlwein, il devient long comme une robe de chasse (*reitcleid*) : Keiîn le mauvais plaisant (*arcspreche*) le demande pour sa femme (*wîbe*) : il lui sied bien par devant, et Keiîn croit déjà qu'elle a triomphé ; malheureusement le manteau ne lui descend par derrière que jusqu'à la ceinture, si fort qu'on le tire, et tout le monde admire ironiquement ce vêtement qui va si bien. Loifilol le remet à sa femme qu'il a aimée un an avant qu'elle fût née : l'agrafe (*der nüschel*) se refuse à faire son service. Le roi Givreiz appelle son amie : le manteau lui va tout droit de partout, mais on y voit un large trou [1]. L'amie de Kailet ne réussit pas mieux : l'agrafe rompt et le manteau tombe à terre. La messagère prend une nouvelle attache dans sa poche. Le sage (vieux ? *wîse*) Maldûz, qui est le mari de la femme la plus aimée entre toutes, est fort honni : le manteau prend sur elle la forme d'une veste (*juppe*), ne tombant nulle part plus bas que la ceinture. L'amie d'Iwân a beau avoir la tête de plus que toutes les autres, le manteau traîne derrière elle de trois mains, avec une coupure inégale. Enîte et l'amie de Wâlwein eussent bien pu gagner le manteau, si la demoiselle de mer l'eût voulu ainsi. Plus de deux cents dames l'ont essayé, quand enfin Iblis est amenée. La messagère la prie instamment (*bî gote*) de revêtir le manteau, ce qu'elle fait volontiers. Toutes et tous s'écrient que voilà le vêtement le mieux séant du monde. Wâlwein, Keiîn, tous enfin prennent le parti de ne point se fâcher à cause de cette aventure. La messagère raconte alors que Lanzelet se trouve détenu à Plûris, et comment cette mésaventure est arrivée ; cependant cette nouvelle remplit de joie toute la cour, car on l'avait cru mort. Puis elle prend congé, laissant à Iblis le manteau, qui lui était destiné par la reine de mer. Ce vêtement avait en outre cette qualité que quiconque le portait était garanti contre la mélancolie et le mal d'amour, remède dont Iblis avait alors grandement besoin. La cour plénière se continue encore trente jours et plus. Jamais le roi Artus n'avait tenu une cour plus splendide qu'à l'occasion du manteau (*Lanzelet*, 5679-6225).

---

1. Cette épreuve, qui revient dans les *Skikkjurimur* (ainsi dans le ms. de Wolfenbüttel), cf. *Versions*, etc., p. 88, peut très bien n'être qu'une addition arbitraire.

2. M. Warnatsch rapproche ce nom de *Janblie*, *Janphie*, *l. l.* p. 108.

Il est bien évident, comme l'a fait observer M. G. Paris, *Romania*, X, 477, que le livre de Hugues de Morville (l'original du poème d'Ulrich), n'a fait qu'adapter à Lancelet et Iblis [2] l'histoire déjà célèbre de Caradoc et son amie. Et, tout bien considéré, je ne vois pas pourquoi notre conte ne serait pas tout aussi ancien que l'original sur lequel Ulrich travaillait. Je ne vois pas non plus dans le texte d'Ulrich une version qui soit par elle-même plus antique que celle que notre conte représente; au contraire, il y a des traits dans celui-ci qui sont probablement plus primitifs, p. ex. déjà le beau jeune homme remplacé dans Ulrich par la demoiselle qui apporte le manteau. Quoi qu'il en soit, notre conte, non plus que le poème d'Ulrich, ne contient pas encore de trace de l'amour entre Lancelot et Guenièvre [1], amour qui, selon toute vraisemblance, est due à l'invention de Crestien et de son école [2], et qui, après la vogue obtenue par les romans de la *Charrette* et de *Perceval*, c'est-à-dire aux environs de 1175-85, n'a pas tardé à accoupler à tout jamais les noms de Lancelot et de Guenièvre. Or, nous verrons que cette date, dernier quart du XIIe siècle, paraît s'accorder avec la langue de notre conte.

L'auteur de notre poème ne s'est pas nommé. On pourrait être amené à penser à Marie de France ; car le *Mantel* se trouve entre les *lais bretons* contenus dans le ms. Nouv. acq. fr. 1104 (= *D*), dont M. G. Paris a rendu compte ici (*Romania*, VIII, 29) [3], et plusieurs de ces mêmes lais ont été traduits pour le même roi Hákon et sans doute à la même époque que notre conte. M. Mall (cf. *Romania*, VIII, 39) aura probablement à prendre une décision sur cette possibilité, que je ne mentionne que pour mémoire.

J'ai disposé les variantes utiles au bas des pages de façon à faciliter le contrôle du lecteur. C'est pourquoi je ne dirai présentement que quelques mots pour appuyer ma classification. Une preuve suffisante que *B* et *C* constituent une sous-famille (*z*), est fournie par le fait que du

---

1. Cf. *Le Mantel*, v. 293 : *A peine au soller li ateint* et *Lanzelet*, v. 5857-61 : Ginovere leit den mantel an Dâ von se ein teil schame gewan, Wan ir daz selbe gewant *Ob den enkelen erwant*, Also daz ez ir nicht tohte.

2. Voy. le curieux article de M. G. Paris, ici-même, XII, 516 ; cf. *ibid.*, p. 463.

3. On pourrait objecter tout de suite qu'il s'agit d'un conte, et non pas d'un *lai* ; je ferai observer seulement que la traduction norvégienne du *Lai de Graalant* porte le nom de *Grelents saga*, non *liod* comme les autres lais du même recueil, et cependant il est dit au début même du poème : « Le lai (*strengleicr*) qu'on a fait sur lui est fort beau avec une excellente musique » (Keyser et Unger, *Strengleikar*, p. 89).

v. 494 au v. 560 ils vont ensemble, ayant les mêmes interversions, les mêmes lacunes, etc. L'ordre des vers y est en effet, pour ces deux mss., celui-ci: 494; 545-56; 509-44 (*z lacune* 511-26); après 544 *z* ajoute 10 vers (dont *B* n'a gardé que les deux derniers); 495-508 (*C* lacune 497-508); 559, etc.

L'intime affinité d'*A* et de *D* conduit à admettre l'existence d'une source commune à l'une et à l'autre (*u*). Voici quelques passages qui attestent cette correspondance: v. 14, *A D: li vaillant;* v. 41, *A D: Ne si grant honor nus ne vit;* v. 76, *A D: Je ne puis ci;* v. 123, *A D: emparlez;* v. 129, *A D: Blanc ot le col;* v. 145, *A D: ou vos irez;* v. 200, *A D: A qui nule ne s'apareille;* v. 227, *A D: Et bien fesoit a;* v. 248, *A D: O ces dames lafors;* v. 257-61, *A D: lacune;* v. 263, *A D: Que ja endroit;* v. 265-66, *A D: Or en va la roine la Mout belement et sanz desroi;* v. 277, *A D: que ce sera;* v. 278, *A D: pris a;* v. 286, *A D: eüst costé;* v. 307, *A D: Hestor* (*A: Hector,* ce qui n'est probablement qu'une différence de graphie); v. 336, *A D: Toute la vérité;* v. 337, *A D: mot n'i;* v. 347, *A D: menez;* v. 345, *A D: li roi;* v. 355, *A D: croire;* v. 397-401, *A D: lacune;* v. 402, *A D ajoutent: Ne veil fauser* (*A: faucer*) *lor loiauté;* v. 502, *A D: Car ne sai,* etc.

L'original français de la *Möttuls saga* (= * *Isl.*) était évidemment très rapproché de la sous-famille *u*, constituant avec celle-ci la sous-famille *v*: après le v. 26 on trouve dans *u* et dans * *Isl.* une même addition, et elle est seulement poussée un peu plus loin dans ce dernier (voyez aux variantes); v. 98: *Li quels;* v. 145, *v: irez;* v. 147: *Ou est;* v. 307, *v: Hestor* (* *Isl.: Estor*); v. 342: *Totes le deivent* (= *A*), etc. — Il en diffère cependant assez pour que nous lui réservions une place à part, cf. aux vers 14, 129, 154, 183-86 (lacune), 189, 257-61 (lacune dans *u*), 265 (*u* ajoute un vers), 278, 316, 336, 345, 397-401 (lacune dans *u*), 512, 771, 854.

Pour ce qui est du ms. *T*, on voit bien vite qu'il est indépendant de toutes les autres familles. Il est naturellement plus difficile de faire valoir telle lecture de ce seul ms. contre la famille *y* tout entière, représentée par l'accord de tous les autres mss. L'on verra toutefois que j'ai plus d'une fois choisi pour ma restitution la lecture attestée par *T* seul, p. ex. v. 58, 64, 129, 147, 213, 286, 418, 611, 646, 729, 831.

III. La Langue.

Les rimes sont en général très exactes, très françaises, et de la bonne époque. L'auteur s'est permis assez souvent de mettre l'accusatif au

lieu du cas sujet, non seulement en cas d'apposition, p. ex. 498, 819, mais encore dans le cas de l'attribut, p. ex. 79, 137, 184, 211, 299, 316, 357, 416, (424), 477, 489, 497, 615, 658, 717, 813, (894), 907. Cependant, puisqu'il a mis le cas sujet 123, 320, 547, 816, 846, 851, j'ai mis partout le sujet là où la rime n'a rien décidé, p. ex. 647, 789, 824, etc. En outre, l'accusatif se trouve au lieu du cas sujet 345 (*Kei :* la fei), 514 (*Guivret*, si on ne préfère lire, selon l'opinion de Lebinski, *uns petitez* au vers précédent), = 696 (*gas :* pas).

Notre poème distingue *s* et *z*[1].

Faute de rime qui prouvât le contraire, j'ai mis partout la pleine forme féminine du participe en *-iée*. — Les rimes ne décident rien pour la forme des imparfaits; j'ai adopté *oue*, *out* pour la première conjugaison, *-eie*, *-eit* pour les autres.— Le passé déf. en *-ie* a pu être fréquent dans l'original : il n'en reste pas de traces, et je n'ai pas songé à le rétablir. — Les deux formes *otrie*, *otreient* se trouvent à la rime 186, 862 et 606, 876.

L'élision est un fait accompli, excepté pour les monosyllabes : *que* reste intact devant voyelle 18 fois contre 21, *se* conj. reste 6 fois, *ne* 2 f., *ce* 2 f., *je* (interv.) 2 f.; l'art. sing. m. *li* reste intact devant *uns* 4 f. — surtout dans la phrase stéréotypée : *Li uns ne peut l'autre gaber*, 691, 702, 710 (cf. 689) —, et s'élide une fois : *l'acorz senestres se leva*, 512; du reste *ele* (19 f.) est remplacé par *el* 8 fois : 220, 292, 400, 518, 527, 560, 664, 668, et le pluriel *eles* (9 f.) par *eus*, une fois (v. 911); *com* devant une consonne, trois fois; *come* (= cōme) devant une consonne, deux fois, ailleurs j'ai mis *come* (six fois). Le seul adjectif fém. de la troisième lat. qui ait une terminaison féminine est *tele* (776 : Onques *tele* ne fu veüe), et dans ce seul exemple *tele* est pris substantivement. Partout ailleurs (*tel* plenté 40, *tel* maniere 745, *teus* noveles 148, 904), on trouve la forme ancienne.

En somme, les rimes et la mesure paraissent bien appuyer l'opinion que j'ai émise plus haut, amenée par des considérations extrinsèques, à savoir que notre conte aura été composé au dernier quart, ou vers la fin du XIIe siècle[2].

Sans avoir la prétention de restituer l'orthographe originale, ce qui est naturellement à peu près impossible, j'ai opéré les changements indiqués par les rimes. Les mss. ont en genéral *-oi*, non *-ei ;* mais comme

---

1. A moins qu'il ne faille lire *Keis : feiz*, 345, au lieu de *Kei : fei*. En tout cas, cette exception n'est pas grave.

2. En publiant prochainement le *Lai du Cor*, je donnerai la comparaison des rimes de ces deux pièces. Le lai me paraît remonter au milieu du XIIe siècle ou environ.

les rimes *oi* et *ei* ne sont jamais confondues, j'ai restitué la graphie *-ei* là où l'étymologie la comporte. Parmi les rimes en *-ei* se trouve deux fois le nom du sénéchal *Kei* (*: mei : fei*), dont la forme primitive *Kai*, *Kai* est attestée par les versions en langue étrangère. Dans d'autres poèmes, on trouve les formes *Ké*, *Keu*, *Kez*, etc.

Les rimes de notre poème, au nombre de 461 paires, sont ainsi réparties : 343 paires masculines offrant 60 désinences environ, et 118 paires féminines offrant environ 40 désinences.

Mes corrections ou conjectures sont entre crochets ; les parenthèses ne servent qu'à indiquer les endroits où le poète a choisi, pour obtenir la rime, une forme, je ne dis pas incorrecte, mais plus moderne que l'ordinaire. Un demi-crochet] aux variantes indique, au besoin, sur quels mss. s'appuie le texte.

LE MANTEL.

D'une aventure qui avint
A la cort au bon rei qui tint
Bretaigne et Engleterre quite,
Por ce que n'ert pas a dreit dite, 4
Vos vueil dire la verité.
A la Pentecoste en esté
Tint li reis Artus cort pleniere.
Onques reis en nule maniere 8
Nule si riche cort ne tint.
De maint lontain païs i vint
Maint rei et maint duc et maint conte.
Si com l'estoire le raconte, 12
Li reis Artus out fait crier
Que tuit li juene bacheler
I venissent delivrement;
Et si fu ou comandement 16
Que qui avreit sa bele amie
L'ameint o li par compaignie.
Que vos ireie je contant?
De dameiseles i vint tant 20

1 *T A C*] *B D* Une. *Les initiales n'ont pas été exécutées dans le ms. A.* — 2 *T A* (*A le* b.)] ; *z D* En ; (*mss.* roi). — 4 *T D* (*D* quil niert)] *z* Si com ie lai trouee (*B* lai trove) escrite ; *cf. le faux début du* Lai du Cor (*emprunté à un ms. de cette famille z*) : Si cum lem treue escrite ; *A* Si com lestoire nous devise (*mss.* droit). — 5 *T u*] *B* conterai ; *C* Vous en dirai. — 9 *T A C* (*T* plus riche)] *B D* si tres riche (*B* riches) ne tint ; **Isl.* « si richement sa cort » (Voy. *Mött.*, p. 36). — 10 *A* lontains ; *C* vindrent. — 11 *B* Maint duc et maint prince. — 12 *T D*] *B* nos ; *z* reconte ; *A C* uous. — 13 *T*] *u z* a. — 14 *T*] *B* li nouel ; *C* si errant ; *u* li vaillant ; **Isl.* « ci alant » *ou* « ci errant » ? — 15 *A* conmunement. — 16 *T B D*] *C* si a son — *A* Ansi fu ces comandemens. — 17 *T B D*] *C* Que il aura sa ; *A* Que cil qui auroit bele. — 18 *A C* (*C* Quil la maint en sa)] *B D T* Quel (*T* Que) venist en sa. — 19. *T A B*] *C* voi ge ; *D* disant. — 20 *D* Des ; *B D* i ot (*Warn.* 158 : Ouch was der frouwen dâ ; **Isl.* « i vint ») ; *Caylus :*

Que je n'en sai le conte dire.
Mout par en fust griés a eslire
La plus bele, la plus corteise.
A la roïne pas n'en peise; 24
De si qu'eles sont assemblées
En ses chambres les a menées,
Et por faire les esjoïr
Lor fist maintenant departir 28
Robes de diverses maïieres.
Mout furent vaillanz les mains chieres,
De drap de seie vaire et grise.
Mès qui vos voudreit la devise 32
Et l'uevre des dras aconter,
Trop i covendreit demorer,
Qui bien en voudreit reson rendre;
Mès aillors me covient entendre. 36
Mout fait la roïne a loer.
Après lor a fait aporter
Fermaus, ceintures et aneaus.
Onques tel plenté de joiaus 40
Nus hom mien escient ne vit
Come la roïne lor fist
A ces puceles aporter,
Si'n fist a chascune doner 44
Tant come onques en voudrent prendre.
Or me covient aillors entendre
Et dou bon rei Artu parler
Qui fist aus chevaliers doner 48
Robes mout riches et mout beles,
Et grant plenté d'armes noveles,
Et mout riches chevaus d'Espaigne,
De Lombardie et d'Alemaigne. 52
N'i out si povre chevalier
Qui n'eüst armes et destrier
Et robes, se prendre les vout.
Onques si grant plenté n'en out 56
A une feste mès doné.
Si en ont tuit le rei loé,
Qui nou fist mie en repentant,
Ainz fist totes veies semblant 60
Que riens ne li griet ne ne coste.
Le samedi de Pentecoste

tant y vint. — 21 *B* sa lo; *C* Nen mentirai de conte. — 22 *z* estoit; *C* fort; *A* ne nus ne le porroit descrire. — 23 *T*] *z D* b. et la; *A* De p. b. ne de p. c. — 24 *T C* (*C* ne)] *u* La r. qui point; *B* La r. cui p. ne. — 25 *T B D* (*T* De se; *B D* ce)] *A* ce queles i s. alees; *C* ce que les ad a. — 26 *T* (*T* sa chambre)] *u B* Les a en ses; *u ajoute:* Molt fu la reine cortoise, o eles deduit (*A* a elles ioie) et enuoise. *Il est curieux que l'islandais, ordinairement si conforme à la famille u, permette ici de conjecturer un passage tel que celui-ci:* « Mout fu la roïne corteise. A eles deduit et enveise [A eles parole et devise Corteisement en tote guise]. » *Tout me semble indiquer que le ms. v (c'est-à-dire la source commune de A, D et *Isl.) ait introduit un tel passage.* — 27 y (*A* elles)] *T* por eles plus e. — 28 *A* fait maint mantiaus. — 29 *B D* maniere; *C lacune de dix vers jusqu'au v.* 38 *inclus.* — 30 *T*] *A* par fu riche la; *D* vaillante en est la; *B* fut vaillante la — 31 y (*A* dras de s. noire et bise; *D* vaire ou; *B* drax de s. ovre a guise)] *T* De molt bone soie et de riche; (*Warn.* 174: von bunt unde ouch von grâ) — 32 *T*] *u* Qui or; *B* Qui oir voudroit; *D* diroit. — 33 *D* du drap; *A* raconter; *cf. v.* 195. — 35 *B* Qui or. — 36 *T D*] *A B* a el; *L'Isl. est ici un peu plus développé.* — 37 *u* fist; *B omet les vers* 37-46. — 38 *T*] *A* Car a chaucune fist donner. — *D* Car apres lor fist a. — 39 *T A* (*A* cainture)] *C D* Caintures (*C* Saerceures) fermaus (*C* fremals) e. — 41 *T*] *u* Ne (*D* ni) si grant honor nus ne vit; *C* Ne si riches dons ne uimes. — 42 *T u*] *C* Con ele lor donera apres. — 43 *T D* ses; *C omet les vers* 43-44.— 44 *T u* sen (*A* cen). — 45 *T*] *A* con chaucune en vot; *D* ele plus en uolt; *C* cum *chascune* en voloit. — 46 *C D* A autre chose ueil; *A* Mes aillors me c. — 47 *u z* Artus; *C* conter. — 48 *A* fait. — 52 *A* De Hongrie; *C* ou d.— 54 *z* robes (*C* robe) ou; *D* et robe et; *A* nait a. et bon; * *Isl.* « bon d. » — 55 *z* ou armes; *D* armes. — 56 *D* richesse not. — 57 *z D*] A donnee; *T* plus done. — 58 *T*(?)] *z D* sen (*B* san) doit estre li rois (*C* li rois estre) loe; *A* Se fu la cort le jour louee; * *Isl. et Warn.* = y. — 59 *A* Quil nel; *D* Si ne fist; *B* pas; *C* Que uosist pas. — 60 *A* totevoie; *z* totevoies (*B* t. voes). — 61 *T*] *u* li grieve ne c.; *B* Rien

Fu cele grant cort assemblée.
Mout ont grant joie demenée; 64
Quant joé orent et deduit
Et il virent venir la nuit
Aus osteus alérent couchier.
Les liz firent li escuier, 68
Si coucha chascuns son seignor.
Au matin quant il fu clér jor,
Resont a la cort assemblé
Et o le rei en sont alé 72
Tuit ensemble a la mestre yglise.
La roïne vait le servise
O ses puceles escouter.
Ci ne vueil je plus demorer 76
Ne de neient faire lonc conte.
Si com l'estoire le raconte,
Quant li servises fu finé(z)
Tuit s'en sont a la cort alé 80
Et la roïne en a menées
En ses chambres encortinées
Totes ses puceles o li.
Li sergent furent bien garni 84
De doner au rei a mengier.
Sor les tables sont li doblier,
Les salieres et li coutel.
Mès au rei Artu n'ert pas bel 88
Que ja menjast ne ne beüst,
Por tant que haute feste fust,
Ne qu'a la table s'asseïst
De si que a la cort venist 92
Aucune aventure novele.
Gauvains le seneschal apele,
Si li demande ce que deit
Que li reis mengier ne voleit, 96
Quar il ert ja mout près de none.
Et Keis le rei en aresone :
« Sire », fait il, « ice que deit
« Que vos ne mengiez orendreit? 100
« Vostre mengiers est prest pieça. »
Li reis sorrist, si l'esgarda :
« Dites mei », fait il, « seneschal,
« Quant veïstes vos feste anval 104
« Que je a mengier m'asseïsse
« De si que a ma cort veïsse
« Aucune novele aventure? »
Estes vos poignant a dreiture 108

ne li grieve ne li c.; *C* Q. r. ne li grevot ne ne li c. — 63 *D* cort grant; *C* Fust cele grant assemblee. — 64 *T*] *u* * *Isl.* Molt i ot gr. j.menee; *B* i ot gr. j. menee menee (*sic*); *C* i ot j. demenee. — 65 y (*A* Q. ourent joe; *D* Tant i orent ioie; *B* Grant ioie o. et grant; *C* Q. joue o.)]; *T* Molt i ot le jor grant deduit. — 66 *A C*] *B* Quant; *D* Que; *T* Quant. — 67 *T u* (*A* hauberges vont; *D* salerent)]; *B* Si se sont tuit ale; *C* Si se vont as ostels. — 68 *C omet les vers* 68-85. — 70 *T*] *A* quant virent le; *D* grant jor; *B* Et au m. q. il fu ior. — 73 *B* eglise eglise (*sic*). — 74 *A* iret. — 75 *T* Et; *A* O les. — 76 *T B* (*B* pas)] *D* Je ni puis ci p. d.; *A* Je ne puis ci d. — 77 *A* Ne dune gent. — 79 *A* servise; *T* le service fu fine (*u B* finez). — 80 *A* Resont tuit a la; *D* en sont a lostel; *B* Si san (*u B* alez). — 81 *A* en a mee. — 82 *A* sa ch.-nee. — 83 *u* Les (*A* ses) p. t. o lui (*A* li); *B* Les p. ensamble o li. — 84 *B* boriois; *Wa.:* « die kuchenmeister ». — 86 *T D B*] *A* tablier; *C* sablier. — 87 *C* Et li doublier; *B omet ce vers.* — 88 *u z* nest; *D z* Artus. — 89 *A* ne m. ne ne but; *D* Que il ia m. ne; *T B* Que il m. — 90 *z D* Por ce; *B* a tel; *A* Par ius. — 91 *T*] *z D* Ne que ia nus si (*C* ueis se); *C* seist; *Warn.:* « iemen saeze »; *manque dans A.* — 92 *T D*] *z A* Devant que; *C* eu sa; *B A* sa; *C* veist; *A ajoute:* Home ou fame qui li deist. — 93 *A* avanture nouvelle. — 94 *A* Le seneschal Gauuain; *T* Gavains; * *Isl.* « Le seneschal Gavain »?; *Warn.*, 421 : « Gâwein zuo Keiî; *Caylus:* « le roy (= Koi?) devisoit avec messire Gauvein ». 95 *C* Et; *u C* que devoit; *T* Se l. d. ce que. — 96 *C* uenoit. — 97 *u C* Que ia estoit; *B* il estoit ia pres. — 98 *A* Et li quex le roi araisonne; * *Isl.* « Li quels (= Ok hann) »; *Warn.*, 425 : « Keiî zuo dem künege gie ». — 99 *C* dist Keu. — 101 *D T* mengier; *C* pres; *B* prez. — 102 *T*] *C* lentent si le garda; *u B* senrist. — 103 *A* seneschaus. — 104 *A* auuaus. — 105 *B* a ma cort a.; *D* asseisse; *C* au m. ne seisse. — 106 *A C* devant; *D* venisse *corr. en* veisse; *B* Amangier devant que ioisse. — 108 *D* E tes. — 109 *A* la rue. — 110 *T u C*

Un vallet par mi une rue;
Ses chevaus d'angoisse tressue
Qui mout veneit a grant espleit.
Gauvains tot premerains le veit 112
Qui aus chevaliers s'escria :
« Se Dieu plest, nos mengerons ja;
« Quar je vei ça venir corant
« Sor un mout grant roncin ferrant
« Un vallet par mi une porte 117
« Qui aucune novele aporte. »
Atant est li vallez venuz,
Devant la sale est descenduz. 120
Assez fu qui son cheval prist;
Li vallez de riens n'i mesprist
Qui mout fu sages et membrez.
De son mantel s'est desfublez, 124
Si le giete demaintenant
Sor le col de son auferrant.
Quant desfublez fu dou mantel
A grant merveille par fu bel : 128
Blont out le chiel et cler le vis,
Vers out les ieus, nés bien assis,
Grosses espaules et lons braz,
Trestot a un mot le vos faz : 132
Onques plus bel ne fist nature;
Gent cors et grant enforcheüre,
Jambes bien faites, piez voutiz,
Sages paroles et beaus diz 136
Out li vallez a grant plenté.
Quant en la sale fu entré(z)
Corteisement et bel parla : 139
« Cil Dieus », fait il, « qui tot forma
« Saut et gart ceste compaignie!
— Beaus amis, Dieus vos beneïe! »
Ce li dist Keis, li seneschaus;
« Tressuez est vostre chevaus, 144
« Quar me dites que vos querez.
— Sire », fait il, « ainz me mostrez
« Et m'enseigniez Artu le rei;
« Quar, par la fei que je vos dei,
« Je li dirai ja teus noveles 149
« Qui a toz ne seront pas beles,
« Et teus i a qui 'n avront joie. »
A chascun est tart que il oie 152

Son cheval. — 111 *B D* Car; *C* Que; *A* Mout par. — 112 *A* t. premiers; *B* premierain; *Ms. B. N. fr.* 2153 (*Caylus*): le roy. — 113 *T* escria. — 114 *A* Seignour vous mengerez ia. — 115 *z D* ci v. poingnant (*B* errant); *A* la v. trotant. — 116 *A* Sor un bel r. corant; *D* Desor un grant; *B* boen; *C* beau. — 117 *z* cele (*B omet* vallet). — 118 *A* Caucunes nouvelles. — 119 *T A*] *z D* Estes vos le vallet venu; *A* venu. — 120 *A* devant le roi; *z omet* est; *C D* descendu. — 121 *C* fust; *B D* roncin; *A* le ch.; *B* tint. — 122 *T z D* rien; *T A z* ne. — 123 *A* Qui fu s. et emparlez; *D* Quil est s. et emparlez; *B* ert; *T* Quar. — 124 *A* desfuble; *B* est; *C* fust. — 125 *B A*] *T D C* la gite (*T* gete). — 126 *T*] *u B* au (*D* du) roncin; *C* dou rocin; *u z* ferrant. — 127 *T D B* (*B* Q. donc fu desfuble lo m.)] *A* fu li vassaus; *C* fust li danzel. — 128 *T D B*] *A* biaus; *C* merveilles estoit bel. — 129 *T*] *u* Blanc ot le col et blanc (*D* bien fet) le vis; * *Isl.* « le chief »; *B* Molt blont ot lo ch. bien fait lo v.; *C* Lonc ot le ch. le col le v.; *Warn.*, 492 : « wolgestalter nasen, ougen grâ ». — 130 *y* (*A* Les sorciz gros et b. a.; *D* Les uelz ot gros nes bien a.; *B* Et les iauz uers bien n. a.; *C* Vers ot l. oilz et b. a.)] *T* Bele bouche et nez b. a. — 131 *D* biax bras; *B* lonc b.; *C* les b. — 132 *C* mot bien faz. — 133 *u C* Conques; *C* si biau ne.— 134 *u z* (*C* Genz c. et longue; *B* bele)]; *T* Grant c. — 135 *T*] *u C* Et les piez; *u* ot (*A* bien) lons; *B* Les piez auoit droiz et; *C* avoit loncs et uocis. — 136 *C* bons dis. — 137 *A* qui fu senez; *B intervertit* 137 *et* 138.— 138 *A* Q. il fu an la sale; *C* fust. — 139 *T A C* biau. — 140 *T C* (*C* fist il)] *A* Cil damedieus qui; *D* qui tout fist et; *B* qui fist et. — 141 *D* cele. — 142 *T*] *u z* Amis et d.; *D* te. — 143 *D C* dit; *A* Se a dit; *z* le (*B* li) seneschal. — 144 *B* Tressiez; *C* Forment suet. — 145 *T C* (*T* querrez)] *u* ou vos irez; * *Isl.* « irez »; *B* coment errez; *Warn.*, 513 : « sagen mê ». — 146 *C* dist; *A C* monstrez; *B* montrez. — 147 *T*] *A* Qui est cil que len tient a; *D* Lequel est Artu le bon; *z* Li qex (*C* quelz) est Artus li bons rois (*B* roi); * *Isl.* « Ou est Artus le bon rei » (= * *A*). — 148 *C* Que. — 149 *C* Ge vous — 151 *A B* qui auront; *C* qui en; *T D* quen; *D* tel... aura. — 152 *A* quil les oie; *C*

Que c'est que li vallez a quis.
« Par mon chief », fait il, « beaus amis,
« Vez le la, en cele chaiere. »
Li chevalier sont trait ariere, 156
Si lessent le vallet aler.
Cil, qui n'a soing de demorer,
S'en est devant le rei venuz
Si li a fait uns genz saluz : 160
« Cil Dieus », fait il, « qui fist le mont
« Et totes les choses qui sont
« Et de tot fait sa volenté
« Gart le meillor rei coroné 164
« Qui onques fust ne ja mès seit !
« Sire », fait il, « or est bien dreit
« Que je vos die que j'ai quis.
« Une pucele m'a tramis 168
« De mout lointain païs a vos ;
« Un don vos requiert a estros,
« Que vos orendreit li doneiz.
« Et se ne l'a a ceste feiz, 172
« Ja ne vos iert plus demandé,
« Ne ja ne vos sera nomé
« Ne li dons ne la dameisele
« Qui tant est avenant et bele, 176
« De si que je de fi savrai
« Se je de vos le don avrai.
« Mès je vos creant une rien,
« Si vueil que tuit le sachent bien,
« Que je ne vos querrai outrage 181
« O aiez honte ne domage. »
Gauvains a premerains parlé :
« Cist dons ne puet estre veé », 184
Fait il, « que n'i ait vilenie. »
Li reis bonement li otrie
Et li promet que il l'avreit
Tot maintenant, que que ce seit. 188
C'il l'en mercie o bele chiere.
Li vallez prist une aumosniere,

loie. — 153 *T D B* (*B* a dist)] *A* Molt cen est chaucuns auant mis ; *C* Cenquest. — 154 *T B* (*T* dist ; *B* ma foi font)] *u C* fait Keis (*A* Queus, D Keuz, *C* Keu) ; * *Isl.* « un chevalier » ; *Warn.*, 523 : « Der diu maere gerne hôrt, er sprach. » — 155 *A* Veez ; *B* charriere ; *C* V. la le roi en sa. — 158 *C* navoit. — 159 *A*] *T D* En ; *B* Ainz ; *C* Tost ; *D B* venu. — 160*A* molt grans salus ; *D B* un gent salu ; *C* un biau saluz ; *C* Sil li ; *T* Se... .I. gent saluz. — 161 *u B* qui fist trestot l. m. ; *C* Cils dyus dist il qui fait. — 162 *u z* genz qui i sont (*C* toute la gent). — 164 *T*] *u z omet* roi ; *D* Si ; *A C* Il ; *B* I saut. — 165 *A B* jamais ; *C* ne qui ia soit. — 166 *A omet* il ; *D B* desor (*D* des ore) est droit ; *C* dist il il est. — 167 *T C*] *u B* Que ie die ; *D B* ce que ; *D* ie (= j'ai) quis ; *A* que i ai. — 168 *B* la tremis. — 169 *B* Dun m. pais lointain. — 170 *T* requier ; *u z* demande (*C* demant) ; *C* trestous. — 171 *y* (*u* Si covient que vos li donnoiz (*A* doigniez) ; *B* li doigniez orandroit)] *T* Et si ueil bien que vous sachoiz. — 172 *y* (*A* Que cele ne ; *D* Car sel ; *B* si ; *C* cele... a autre f.)] *T* Se je ne lai. — 173 *T C* ert ; *u B* Ja par li ; *u* niert ; *B* nert ; *u z* mais ; *A* demandez. — 174 *B* Ne vos sera iamais ; *A* cera noumez. — 175 *T D B* le don. — 176 *z A* avenanz. — 177 *A* Tant que de fi savrai ; *B* de voir ; *C* Devant la que ie le s. — 178 *T*] *A* Que de vous l. d. avrai ; *D* le d. de vos ; *z* le d. avoir porrai ; *Wa.* 556 : « geheiz werden mac » (= *z* ?). — 179 *T* Et ; *z A* dirai ; *D* di bien. — 180 *T* Et ; *A* Que vœl que sachiez b. ; *z* Se (*C* Ge). — 181 *u*] *D C* ia ; *T z* hontage (*M. Warnatsch propose de lire :* un gage). — 182 *z* Ni aurez (*B* auroiz) ; *B* doomage domage (*sic*). — 183 *B* premierain ; (* *Isl. seul présente ici une lacune de quatre vers* ; *Warn.*, 565 : Er sprach : « wer mac ez wol vertragen? ». — 184 *A B* don ; *A* doit. — 185 *D z* quant ; *u z* a ; *A* quil. — 186 *y* (*B* otroie)] *T* Mes que nisuns ne len mercie ; *B continue :* Que volantiers le don aura | Dites fait il que ce sera | Car vos lauroiz sanz repantir | Por ce qu'il puisse avenir. — 187 *u C* (*A* promist ; *C* si)] *T* Lors a dit li rois quil lauroit. — 188 *u* Demaintenant ; *D* quoi que il soit ; *T* qoi que ; *C* Isnelement... ceu s. — 189 *T B* (*B* a bele ch.)] *u C* Volentiers et ; *D* a bonne ch. — * *Isl.* « Cil len mercie » ; *Warn.*, 573 : « Der knabe im des genâte » ; *l'accord entre A D C contre T B* * *Isl. Warn. est donc fortuit. Le ms. de Caylus* (*B. N.* 21534) *porte aussi :* « le remercye ». — 190 *T* Et li... saumosniere ; *B* Vistemant prist.

Si en a trait fors un mantel.
Onques nus hom ne vit si bel, 192
Quar une fée l'aveit fait.
Nus hom ne savreit le portrait
Ne l'uevre dou drap [acointier].
Trop i covendreit [delaier], 196
Or lerrai de l'ovraigne ester
D'autre chose voudrai parler;
Si vos dirai une merveille,
Onques n'oistes sa pareille : 200
La fée fist ou drap une uevre
Qui les fausses dames descuevre :
Ja dame qui l'ait afublé,
Se ele a de riens meserré 204
Vers son seignor, se ele l'a,
Li manteaus bien ne li serra ;
Ne aus puceles autresi :
Cele qui vers son bon ami 208
Avra mespris en nul endreit,
Ja puis ne li serra a dreit,
Que ne seit trop lonc o trop cort.
Et cil, oiant tote la cort 212
Lor a tot aconté, et dit
L'uevre dou mantel et descrit.
Puis dist au rei demaintenant :
« Sire », fait il, « je vos demant 216
« Que vos sanz point de demorer
« Faciez le mantel afubler,
« Et si ne direz ces noveles
« Aus dames et aus dameiseles 220
« Dont ceenz a grant assemblée.
« El me fu de mout loins contée,
« Si sui venuz d'estrange terre
» Por seulement cest don requerre. »
Mout esgarderent le mantel, 225
Et dist Gauvains : « Ci a don bel
« Et mout regnable a demander.
« Faites la roïne mander, 228
« Que viegne a nos delivrement.
— Gauvains, alez i erraument,

— 191 *z* fors (*C* hors) trait. — 192 *A* plus b. ; *D* tant b. — 193 *C* une fee si. — 194 *A* Nuns hom ne seust; *C* Ne h. ne sauoit; *T* Nus nen saueroit. — 195 ?] *A B* raconter; *T* aconter; *C* de drap deuiser; *cf. au v.* 247. — 196 ? *T* (*T* demorer); *y omet le vers; il est remarquable que le texte de Caylus donne ici une description du manteau qui rappelle l'Islandais, lequel a été fait sur un ms. très voisin de *A.* — 197 *T* louvrage; *A* Si laissons du mantel; *D* lesson; *B* lairons. — 198 *T*] *y omet encore ce vers.* — 199 *A B* dirons; *u* dune. — 200 *T C* (*T* la)] *u* A qui nule ne s; *B* hom ne vit sa. — 201 *T D B* el. — 202 *C* lor fauses. — 203 *z* La; *T* Ja fame; *B* qui la. — 204 *C* Sele auoit riens. — 205 *D B* vers s. bon; *D C* sele; *B* se el. — 206 *y* (*B* bel; *C* mantel)[*T* Ja puis a droit. — 207 *D z* Et des (*C* de); *B* autresin. — 208 *T* Se ele v.; *B* Icele qui v. son a. ; *C* Sele. — 209 *T* Avoit; *A C* a nul; *z* mesfait. — 210 *T* serroit; *A* cera. — 211 *T D z* (*D C* Quil; *C* lons ou t. cors; *B* Qui; **Isl.* « lonc o t. cort »)] *A* Quil ne soit trop cors ou t. lons. — 212 *T D z* (*C* ci loiant)]; *A* touz les barons. — 213 *T*] *y* dit et devise. — 214 *T*] *D z* Coment li (*D* le) mantel fu (*C* fust) oure; *A* Con len ot le m. o. — 215 *y* (*z* dit)] *T* isnelement. — 216 *D Isl. z* (*B omet* il; *A* tot mantenant (*sic*), *ce qui est détruit par * Isl.* « Je vos demant »; *C* dist)] *T* il demaintenant. — 217 *y* (*u B* plus de)] *T* Que ni ait. — 218 *z* (*B* Facoiz; *C* Faiter (*sic*) cest)]; *T u* Fetes (*accord fortuit*). — 219 *y* (*u* Et sanz eles (*D* les) dire tex (*D* ces); *B* Et san dirai lors tex; *C* Sanz lor dire ices)] *T* Se ni ait dame ne pucele. — 220 *y* (*D* A sa)] *T* Qui sache mot de la novele. — 221 *A* a ceans; *D* est g. lasemblee. — 222 *T D*] *A z* Ele me fu (*C* fust) de loin. — 223 *C* Ge; *B* Je. — 225 *D* Tuit; *A* fu regardez li mantiaus. — 226 *T*] *u* Et G. dist; *D* cest don est; *A* cist nous est biaus; *B* G. a dist; *C* cist dons est bel. — 227 *y* (*u* Et bien fesoit; *z* bien raisnables (*C* resnable) ; *B omet* a)] *T* est a doner; *malgré l'accord actuel de tous les mss., l'original contenait peut-être ici un passage, perdu à présent, où le roi promett ait de donner le mantel à la plus vertueuse.* — 229 *y* (*u* Quele viengne (*A* uigne) del.; *z* a uos)] *omis dans T.* — 230 *A C* Gauvain; *D* erroment; *A C* errau-; *B* aura-;

« Entre vos et Yvain et Kei,
« Si li dites que viegne a mei; 232
« Et si dites a la roïne
« Que n'i ait dame ne meschine
« Qui ne viegne, sans acheison ;
« Quar je vueil bien tenir le don 236
« Que j'ai au vallet creanté. »
Li trei cui il out comandé
I sont alé demaintenant.
La roïne truevent lavant 240
Qui dou mengier s'apareillout,
Quar durement li anoiout
De ce que tant out jeüné.
Gauvains a premerains parlé : 244
« Dame », fait il, « li reis vos mande
« Et tot a estros vos comande
« Que vos, sanz plus de delaier,
« Venez en la sale mengier ; 248
« Si amenez ces dameiseles :
« Il veut veeir come sont beles
« Et come eles sont acesmées.
« Une en avra ja granz sodées ; 252
« Quar au rei vint ore un danzel
« Qui li aporta un mantel,
« Onques nus si riche ne vit.
« Li dras est d'un vermeil samit 256
« Qui a merveilles est bien faiz.
« Mout honor [en] a li portraiz
« Et les ovraignes qui i sont ;
« Il n'a son per en tot le mont. 260
« Et ce sachiez de verité
« Que li reis nos a creanté
« Que ja a cele le donra
« A cui mieus et plus bel serra. »
Or en vait la roïne au rei ; 265
Mout meine o li riche conrei

T esrau-. — 231 y (*D* et quoi; *A* ou toi (roi?); *B* roi; *C* Et Keu et Yvain trestuit troi ; * *Isl.* « Valvent, Kæi et Meon (= Ivain) » ; *dans Warn.*, 629 *et* 653 : « Kei und Engrewein ir zwên »)] *T* Vous et Yvain tant seulement ; *Caylus :* « et menez avec vous le roy Urien (!) et dites », etc. — 232 y (*C* Si dites quele ; *D* quel ; *A* qui)] ; *T omet encore ce vers.* — 234 *u C* Quil. — 235 y (*D B* ni ; *A* Que namaigne)] *T* Quele ne face o li venir. — 236 y (*C* Que)] *T* Quar ie vueil fermement tenir. — 237 *T* ce quau v. ai c. — 238 *A* Aus deuz cui il la ; *D* que il ; *B* lot ; *T* Et cil cui il la : *Caylus :* « Le roy Urien et mess. Gauvein ». *Je suppose, malgré A, que le texte de la Saga portait :* Nu ganga **their** [**threir**], « Li trei », *et que l'accord entre A et T est fortuit).* — 240 *B* la raine trove ; *C* Et la r. trouvent. — 241 *D C* de m. saparillot (*D* -oit) ; *T A* du ; *B* do ; *T u B* -oit. — 242 *T C* Que ; *B* moult forment li auenoit ; *u* anuioit ; *C* anuiot. — 243 *T A*] *D* Ce quele auoit tant iune ; *B* Car ele auoit trop ; *C* Ce que tant auoit. — 244 *T* premerain ; *D* tot premiers ; *B* premierain. — 245 *C* dist. — 246 *B* Et en travers lou ; *C* Et par nous trois le vous. — 247 *T*] *u z* Que veigniez sanz demorer (*C* atargier). — 248 *T*] *u* O ces dames lafors ; *D* ester ; *B* Tot maintenant a lui parler ; *C* Aueques lui laienz. — 249 *D* Et ; *B* Ci. — 250 y (*D C* coment ; *A B* con el ; *C* Quil)] *T* Qui tant sont avenanz et b. — 251 y (*D* conme eus sont bien ; *A* Et con e. s. bien astemee. *B* con el sont bel ; *C* coment se s. atornees)] *omis dans T.* — 252 y (*D* en i aura granz ; *z* Lune)] *omis dans T.* — 253 *A C* Quau ; *A C* damoisel ; *u B* or ; *T C* uns ; *T* a cort. — 254 *C* li presenta ; *T* Qui aporta .I. cort m. — 255 *T A* (*A* nus hom si)] *D* O. hom tant ; *B* O. hom si riches ; *C* O. hom si. — 256 *A* de v. s ; *T* Le drap ; *T D* riche s. ; * *Isl.* « vermeil ». — 257 *T* (*T* Il est a m. b. fet)] *B* Qui a moult grant mervoille e. fait ; *C* Qui a grant merveille e. b. fait ; *u lacune de cinq vers qui ne paraît pas s'être trouvée dans* * *Isl.* — 258 *T* (honorera le portret)] *B* M. a en leuvre biau portrait ; *C* Nulz hom ne saroit le p. — 259 *T* ouvrages ; *B* des ; *C omet* 259-60. — 260 *B* Na son paroil. — 261 *T z* (*T* Et sachies bien ; *C* Ce sachez vous)] * *Isl.* « Et ce sachiez de verite ». — 262 ? y (*u* Et li r. li a cr. (*A* cr. li a) ; * *Isl.* « Que li r. li a cr. » ; *C* vous)] *T* Que il a au roi cr. — 263 *T* (Que il)] *u* Q. ia (*A* la) endroit sera donne (*A* donnez sera) ; *B* Q. il ja le mantel ; *C* Q. il tout errant. — 264 *T*] *u z* A cele cui (*u* qui ; *C* que) il m. (*A*. m. fait) serra (*A* cera). — 265 y (*C* sen ; *u* en ua (*D* entra) la roine la ; * *Isl.* « Or en ua l. r. au rei ») ; *u seul ajoute :* Molt (*A*

De dames et de dameiseles.
Nus hom ne vit tant de si beles 268
Onques mès a une assemblée,
Quar chascune se fu penée
D'atorner cointement son cors.
Quant en la sale vindrent fors, 272
Por ce que sont si acesmées
Furent durement esgardées
De toz les barons de la cort.
Toz li barnages i acort 276
Por esgarder ce que sera.
Li reis le mantel despleia,
A la roïne l'a mostré;
Puis li a dit et creanté 280
Que demaneis il le donra
A cele cui il mieus serra.
Mès onques ne lor en dist plus.
S'eles seüssent le sorplus 284
Mieus vousissent que il fust ars,
Se il vausist cent milie mars.
La roïne premier le prent,
Maintenant a son col le pent, 288
Que mout amast que il suens fust.
Mès se la verité seüst
Coment li manteaus fu teissuz,
Ja a son col ne fust penduz. 292
A peine au soller li ateint.
Toz li vis li nercist et teint
Por la honte que ele en out.
Yvains par delez li estout 296
Qui tot li vit müer le vis,
« Dame », fait il, « ce m'est avis
« Qu'il ne vos est mie trop lonc.
« Sachiez, qui le travers d'un jonc
« O mains encor en ostereit, 301
« Ja puis a dreit ne vos serreit.
« Cele dameisele de la
« Qui delez vos a destre esta 304
« Est tot dreit de vostre grandor,
« Ele n'est graindre ne menor;

Tot) belement et sanz desroï; *T omet les vers* 265 *à* 282. — 266 y] *C* maint. — 268 y (*B* mais t. de b.; *C* onc de si b.l.— 269 y (*D* O. a nesune; *B* en une). — 270 y (*C* Que ch. se fust paree; *B* sestoit; *D* sen fu). — 271 y (*B* Dacesmer; *C* gentement). — 272 *B*] *u C* de la s.; *D* chambre; *A B* hors. — 273 y (*B* quel s.; *C* atornees; *A* que bien s. assemees; *D* queus furent). — 274 y (*A* doucement; *D* furement d.; *C* regardees). — 275 y (*B* li b.). — 277 y (*u* que ce). — 278 y (*u* Et li r. le m. pris a; * *Isl.* « despleia »; *C* manteu). — 279 y (*z* monstre; *A* montre), — 280 y]. — 281 y (*u* cele laura; * *Isl.* « ele laura o cele cui »; *z* Que il demenois (*C* tout errant)]. — 282 y (*A* Cui miex et plus bel; *D* A qui plus bel et; *B* sera)] — 283 *A* ne len. — 284 *B* Sele sousse lor soreplus. — 285 *D* Eus vosissent miex quil; *z* Eles v. quil. — 286 *T*] *z* dor cinq cent mars; *u* Se il eust coste mil (*A* cent) mars; * *Isl.* « Ne nule n'en eust envie Por tot l'or qu'a en Arabie, Et si lor fust a mautalent Que se fust vers o vil serpent ». — 287 *C* le mantel p.; *u* primes le. — 288 *C* uistement. — 289 *B* Que ele; *D* Car; *C omet les vers* 289 *à* 292. — 290 *B* en seust; *D* lauenture. — 291 *B* li drax en; *D* le mantel; *T A B* tissuz (*A* -us). — 293 *C* sollier; *A* paines; *Caylus:* « il luy fut ung petit trop court devant, bien du travers d'ung doy »; *Veng. Ragu:* « Si acorça l'acors devant ». —294 *B* Tot lo; *T* palist (*cf. v.* 297). — 295 *z* De mautalent; *u* De la; * *Isl.* « honte ». — 296 *T*] *u* Y. deioste li; * *Isl.* « Ivain » (= Meon); *z* G. (*C* Gumees qui) deioste li (*C* deiostoile) sestot; *Caylus:* Yvain. — 297 *v* (* *Isl.* « muer le vis »)]; *z* palir; *B* Qui li vit p. tot; *T* li voit si noircir. — 298 *T B* fait il il; *C* dist. — 299 *D* ert; *T* Que il ne v. e. pas; *A C* lons. — 300 *B* que le; *C* Ne mais le t. dun ions; *A* S. de tant que monte .I. ions. — 301 y] *T* Du mantel sanz plus o. — 302 *T C* (*C* mais)] *D B* Que ia puis bien; *A* mais pour bien ne. — 303 *A* A cele damoisele la. — 304 *D B* Q. lez v. a d. sesta. — 305 y (*u* Ele est droit)] *T* Ele lafublera avant. — 306 y (*C* ne maor)] *T* Quar ele est bien de vostre grant. — *T* (*T* Tors)] *u z* Lamie; *u* Hestor (*A* Hector, *mais A met très souvent* c *pour* s); * *Isl.* « Estor »; *B* Lamie tor; *C* estoit au fil au res; *le ms. B. N. fr. n°* 2153 (*Caylus*) *porte* : Hector le fils Ares (*non*

« Amie est Tor, le fil Arès :
« Baillez li le mantel après, 308
« Si porrez mieus a li veeir
« S'il vos porra a dreit seeir. »
Desfublée s'est la roïne,
Le mantel tent a la meschine, 312
Qui mout volentiers l'afubla.
Et li manteaus plus acorça
Qu'a la roïne n'aveit fait.
« Tost est or », dist Yvains, « retrait,
« Si ne l'a on pas loins porté. » 317
Et la roïne a demandé
Tot entor li a ses barons : 319
« Dont ne m'est il assez plus lons ?
— Dame », dist Keis, li seneschaus,
« Avis m'est qu'estes plus leiaus
« Que ele n'est, mès c'est petit :
« Et si ai je malement dit, 324
« Que plus leiaus n'estes vos mie,
« Mes mains a en vos tricherie. »
Et la roïne a demandé
Coment va de la « leïauté » ; 328
Que l'en die delivrement
Tot quanqu'au mantel en apent.
Et Keis li a trestot conté,
De chief en chief la verité : 332
Si com li vallez l'out contée
Et dou mantel et de la fée
Et de l'ovraigne qu'ele i fist,
Trestot de chief en chief li dist, 336
Si qu'onques riens n'en trespassa.
La roïne se porpensa
S'ele feseit d'ire semblant,
Tant sereit la honte plus grant, 340
Ainz l'a a jengleis atorné :
« Encor iert », ce dist, « afublé !
« Que vont ces autres atendant
« Quant je l'ai afublé avant ? 344
— Dames, dames », ce a dit Kei,
« Hui ert esproveé la fei

Ores !). — 308 *A omet* li ; *T* Le m. li bailliez. — 309 *T* bien. — 310 *B* porroit; *C* Comment il uous porra s. — 311 *A* meschine ; *D* Molt volentiers fet la r.— 312 *A* Le m. li tent la reine; *z* baille (*C* baillet) a. — 314 *T* le mantel ; *C* Mes li mantel li ; *B* moult a. — 315 *C* Plus que a la r. not fait; *Caylus* (*le ms.* 2153) : « il luy fut court de demy grant pié de tous costez ». — 316 *z* (*C* Dist Yvain or est tout r.)] *T u* est ores (*T* ore) ; *T* Kex ; *A* Keus ; *D* Keuz ; * *Isl.* « Ivain » (= Meon), *ce qui détruit l'accord entre T et u; Caylus:* « Gauvein ». — 317 *u B* Si ne fu il pas ; *C* Et si ne fust. — 319 *D B* Entor li a toz les ; *A* Entor li a ces ; *C* Ilec devant toz les.— 320 *B* mest fait el p.; *D C* mest il dist il (*D* el, *C* ce d.) p. ; *A* m. il dist ele p.—321 *z* seneschal ; *T* Kex ; *A* Queus ; *D* Keuz ; *C* Kez ; *B* K. ; *Caylus :* Keux. — 322 *B* Vis m. que p. estes loial ; *u C* Un petit e. p. — 323 *z*] *T* Q. ceste ; *A* Quele ; *D* Quel n. mes cest de molt. — 325 *A C* leial ; *D* Car. — 326 *D C* vilenie. — 328 *T*] *u z* Dites moi; *B* de la uerite ; *C* toute la uerite ; *A* la uerite. — 329 *T*] *u z* Coment en (*D* el) ua. — 330 *T*] *B* Et ce que au m. apant ; *C* Et ce quau ; *A* Et quoi au ; *D* Et que au.—331 *B* i a.—333 *T* lost; *D* conte.— 334 *B* Et del vallet de ; *A intervertit les vers* 333 *et* 334. — 335 *B* Et de lanseigne ; *u* lueure ; *D T* que ele ; *C omet* i ; *T* Et louvrage. — 336 *C* de ch. li avoit dit ; *T* Tout de... li a dit. *u* Toute la uerite len (*D* li) dist. — 337 *z* Que onques ; *B* rien ni ; *u* mot ni; — 339 *B* Que sel faisoit de rien ; *C* Que si de riens fesoit ; *D* Que sel. — 341 *C* Si la a gabois torne ; *A* Si le uout a gabois tourner ; *T* Si la en j. ; *dans T l'ordre des vers est* 342, 341, 344, 343 ; *Caylus :* « Si la prent en jeu et en rit comme celle qui nestimoit que mocquerye tout ce qui venoit de Mourguein. »— 342 *z T* (*C* est; *T* Chascune lavra)] *D* Donc ert il dit ele ; *A* Tout le doit on afubler ; * *Isl.* « Totes le deivent afubler ». — 343 *T*] *u z* ces dames ; *D* demorant. — 344 *A C* devant ; *A* Con. — 345 *T B* (*T* Dame dame ce a dit Koi; *B* Dame dame ce lor dit K[ex], *et B ajoute, pour avoir une rime à sa façon :* Qui moult fu fel et ramponex)] *C* Dames dist Ke., entendez moi; *D* Dames dames ce dit le roi ; *A* Tantost li rois apres parla ; * *Isl.* « Dame [dame] ce a dit Kei [= Kæi] ». — 346 *C*] *D* Hui proueroiz la bone foi ; *A* Dame la foi aparra ia;

« Que vos faites a vos seignors,
« Et la leiauté des amors 348
« Que ces dameiseles demeinent,
« Por qui cil chevalier se peinent
« Et mettent en granz aventures.
« Mout se feïssent hui main pures,
« Qui d'amors les aresonast ! 353
« N'i a cele qui ne jurast,
« S'il fust qui prendre le vousist,
« Que onques de riens ne mesprist. »
Quant les dames ont entendu 357
Coment li manteaus fu teissu(z)
Et l'uevre que la fée i fist,
N'i a cele qui ne vousist 360
Estre a honor en sa contrée ;
Quar n'i a dame si osée
Ne dameisele qui l'ost prendre.
« Bien le poons », dist li reis, « rendre
« Au vallet qui ça l'aporta, 365
« Quar ja ceenz ne remaindra
« Por dameisele qui i seit. »
Dist li vallez : « Tenez mei dreit. 368
« Ja mès nul jor non reprendrai
« De si que je veü avrai
« Que totes l'avront afublé ;
« Quar ce que reis a creanté 372
« Deit par reson estre tenu. »
Et li reis li a respondu :
« Beaus amis, vos dites reson.
« J'a ni avra mès acheison 376
« Que ne lor coviegne afubler. »
Lors les veïssiez acliner,
Müer color et empalir,
D'ire et de mautalent fremir. 380
N'i a cele qui ne vousist
Que sa compaigne le preïst,
Ne ja ne li'n portast envie.
Et Keis en apele s'amie : 384
« Bele », dist il, « venez avant.
« Oiant ces chevaliers me vant,
« Vos le poez bien afubler.
« N'i avez compaigne ne per 388

* *Isl.* « Hui ert esprovee la feiz (?) » ; *T* Ancui verrons la bone foi ; *B* Bien i pert hui la boene foi, *et B ajoute de nouveau un vers pour avoir une bonne rime :* Don il seront en grant esfroi ; « bone » *est un lieu commun dont les copistes se sont servis pour éliminer la rime entre* » fei, foi » *et* « Kex. Queus, Keuz », *etc.* — 347 *T* | *u* menez ; *C* portez ; *C intervertit ce vers et le suivant ; B omet* 347 *et* 348. — 349 *u* les ; *C* Et lamor que puceles mainent ; *B* demoinent. — 350 *D B* li ; *C omet* cil. — 351 *B* mestent es. — 352 *B* Dex con or s. f. pures ; *C* Daucunes or f. putes ; *A* fesoient ; *D* gehui pures ; *T* ore hui [pu]res. — 355 *B* Si ; *A C* len v. ; *C* pendre ; *u* croire ; *T* la. — 356 *z* Conques nule rien ne mesfist ; *A* ni. — 357 *A* lont. — 358 *T u* tissu ; *C* ourez fu. — 359 *B omet* i. — 361 *T* Estre arrieres. — 362 *T C* Que ; *B* cele. — 363 *D* quil lost ; *B* pandre ; * *Isl., en général si près de u, me semble avoir contenu ici, comme souvent ailleurs, un passage de son fait, du moins le texte isl. permet de conjecturer ici :* « Ne ne le vout a son col pendre Ne tochier ne s'en aprochier. Quant totes le vit blastengier Et nule n'i out qui l'ost prendre « Bien le poons », *etc.* — 364 *B* Bien fait li rois lo poon randre. — 365 *A z* le (*B* me) presenta ; *B* quil ; *D* qui li a. — 366 *A C* Que ; *T* Bien voi ceenz ; *B* la ; *A* ne demorra. — 367 *A* ce sachoiz. — 368 *T D B* Li v. dit ; *u z* ce nest pas ; *A* droiz. — 369 *B* Que il me soit ensi randu ; *A* Jamais jour ne le rep. ; *T C* ne le prendrai. — 370 *T* De si adont q. je verrai ; *A* Devant ce que ueu ; *C* Devant que ; *B* aie ueu. — 371 *A z* laient. — 372 *u C* Que ; *C* que li rois. — 373 *D* Droit estre p. r. tenu ; *B* tenuz. — 375 *Caylus :* « Qu'il se tiengne, mais il m'en desplaist ». — 376 *T* Il ni aura ia ; *D* auras. — 377 *z* A totes lestuet. — 378 *A C* | *T D B* encliner. — 379 *C* Mener dolor ; *A* et puis palir. — 380 *B* Car nule ne losa saisir ; *C* Que nule ne lose enuair. — 382 *T D* Que la ; *C* presist. — 383 *B* lan ; *D* lemportast ; *A* em uie. — 384 *T* Kex en a apele ; *A B* a apele. — 385 *T* Damoisele ; *A B* fait ; *C* dist K. — 386 *z* Oiant toz ensemble ; *D* Voiant ; *A* Ch. vaillant ; *T ajoute :* Que uous estes leaus partout | Que ie sai bien sanz nul redout. — 387 *u z* Que bien ; *z* deuez. — 388 *z* Vos nauez ; *T*

« De leiauté ne de valor.
« Vos en portereiz hui la flor
« De ceenz, sanz nul contredit. »
La dameisele li a dit : 392
« Sire », fait el, « s'il vos pleüst,
« Je vousisse qu'autre l'eüst
« Afublé premerainement,
« Quar je vei ceenz plus de cent 396
« [Dont] nule ne l'ose afubler.
— Ha ! » fait Keis, « je vos vei doter,
« Je ne sai que ce senefie.
— Sire », fait el, « ce n'i a mie ! 400
« Mès j'en vei ceenz grant plenté
« Dont chascune a si grant beauté,
« Ne nule ne l'ose sesir ;
« Si nès voleie adevancir, 404
« Que ne me fust a mal torné.
— Ja mar en doterez mal gré »,
Fait Keis, « qu'eles n'en ont talent. »
Et la dameisele le prent ; 408
Veiant les barons l'afubla.
Et li manteaus plus acorça :
Aus jarrez [vint], neient avant ;
Et li dui acor de devant 412
Ne porent les genouz passer.
« Veirement n'i avez vos per »,
Ce li a dit Bruns sanz pitié ;
« Bien deit estre joian(z) et lié(z) 416
« Messire Keis li seneschaus.
« Veirement estes des leiaus ! »
Quant Keis li vit si messeeir,
Il [nou] vousist por nul aveir 420
Que li reis peüst arramir ;
Quar ne se pout mie covrir
Que de tantes genz ert veü.
Lors li dist Ydiers, li filz Nu : 424
« Bien deit a eschar revertir
« Qui en toz tens en seut servir.
« Seneschaus, qu'alez vos disant ?
« Dont n'est li manteaus bien seant

aurez. — 390 *T C* lonor; *Caylus :* « et serez nommee la fleur des dames ». — 391 *Caylus ajoute :* « La reine... dit : Messire Keux, assayez-le a vostre femme sans tant cacqueter ». — 392 *u C* Et la ; *D* pucele. — 393 *A B* dit ele ; *C* Certes sire sil ; *T* ele. — 394 *C* Jamasse plus que autre ; *B* quautres laust. — 395 *T C* tout premierement ; *A* premierement ; *D* Afuble premierement afuble premerainement (*sic*). — 396 *A C* Que; *T u B* jen. — 397 *B* Que n. ne l. adeser ; *T* Que n. nel ueut ; *C omet les vers* 397-402 ; *u omet les vers* 397-401 ; * *Isl.* « Dont nule ne lose afubler ». — 398 *T B* (*B* He fait il)] * *Isl.* « Ha fait Keis ». — 400 *B* dist ele. — 402 *T* a assez ; *B* de dames o a grant ; *A* bonte; *u ajoute :* Ne quier (*D* veil) fauser (*A* faucer) lor loiaute. — 403 *B C* Dont ; *T* Et. — 404 y (*A* voloie desmentir ; *B* a desvancir ; *C* ne ; * *Isl.* « Se me voleie adevancir »)] ; *T* Si ne me veil por ce enuair. — 405 *z* Quil ; *A omet les vers* 405 *à* 494.— 406 *z D omettent* en ; *B* la malg. ; *C* lor maugre ; *D* le maugre. — 407 *B* Dist que aux nen o. t. ; *C* Fait il ; *D* Fet il car eux ; * *Isl.* « Fait Keis ». — 410 *T D*] *B* Et li m. li atocha ; *C* Et le mantel li ; * *Isl.* « Li m. si li acorça ». — 411 *C* Au ; *T D z* iarrez et noient (*accord fortuit*) ; * *Isl.* « Qu'aus jarrez vint (tók), n. a. ». — 412 *C* Si que li dui pan par devant. — 413 *C* porroient ; *Caylus :* « qu'il ne couvroit pas le jarret, et par le devant ne venoit que environ deux doys soubs le genoil ». — 414 *T* ni auoit son. — 415 *Le traducteur isl. a cru lire :* baron (« lendir menn »). — *Caylus :* « Messire Breux sans pityé » ; *D intervertit les vers* 417 *et* 418. — 416 *z* Molt ; *T D z* ioiant et lie. — 417 *D* Messires ; *C* le ; *z* seneschal. — 418 *T*] *D z* Car (*C* Que) prouee estes a loial (*D* -aus) ; * *Isl.* « Car provee estes a leiaus ». — 419 *D* il li ; * *Isl.* « Keis » ; *B omet les vers* 419-422. — 420 *T D C* Il ne v. ; *D C* tot auoir (*C* lauoir). — 422 *T* Que ; *D* Q. ne pot sa honte ; * *Isl.* « sa honte(?) » ; *C* Que nulz ne poeit se courir. — 423 *T* Q. ueu est de tant de gent ; *D* Q. de t. g. est ueuz ; *B* Qui de tant jant estoit ueuz ; *C* Que de toute genz fust veuz. — 424 *T* L. dist Ydier en sorriant ; *B* L. dist Yd. (*sic*) li fiz Nuz ; *D z* Nuz ; *D* Ydier ; *C* Yder ; *Isl.* Ideus. — 425 *C* eschars. — 426 *D z* Cil qui toz iorz ; *T* veut ; *C* en veult. — 427 *D C* Seneschal ; *T omet les vers* 427 *à* 430. — 428 *D C* mantel ; *C* le. — 429 *D z* (*C* Si ert Androcte lenuiose ; *B* lanuieuse ; *D* len voisie ; *C*

« A Androëte l'enveisiée ? » 429
La dameisele est angoissiée,
Que point n'i veit de sa rescosse,
Et Keis dist a la parestrosse : 432
« Seignor, trop i poez haster.
« Nos verrons ja sanz demorer
« Coment il iert aus voz seant.
« Faites les tost venir avant, 436
« Ja verrons come il lor serra. »
Androëte le desfubla,
Si l'a geté sor un seeir,
O sa honte s'ala seeir. 440
Quant les dames ont ce veü
Que si mal li'n est avenu,
Mout par ont le vallet maudit ;
Quar bien sevent que escondit 444
Ne lor poeit aveir mestier ;
Por neient fereient dangier
Que ne lor coviegne afubler.
Li bons botilliers Bedoer 448
En a le rei a reson mis.
« Sire », fait il, « ce m'est avis
« Que nos somes tuit mout vilain.
« L'amie monseignor Gauvain, 452
« Qui tant est noble et avenant,
« Le deüst afubler avant.
« Venelas la preus, la corteise ;
« A monseignor Gauvain en peise 456
« De ce que trop est obliée.
— Si seit », fait li reis, « apelée. »
Bedoer tantost l'apela,
Et la pucele se leva, 460
Qui pas ne l'osout refuser,
Et li reis li fist aporter
Le mantel, et ele le prent,
Maintenant a son col le pent, 464
Que n'i osa essoigne querre.
Derriere li ateint a terre,
Si que plain pié li traîna ;
Li destres acorz se leva 468
Si que le genoil descovri,
Et li senestres se forni,
Tot entor[z], a l'autre mantel.
A Kei le seneschal fu bel 472

intervertit 429 *et* 430)]. — 430 *D z* (*B* angoiseuse (*C* -ose) ; *D* angoissie)]. — 431 *T* Cele ni v. point de rescousse ; *z* Qui ; *C* ni v. point de sa rescouse ; *D* ne uit. — 432 *B* part estrose ; *C omet* dist. — 433 *D C* Seignors ; *T D z* vos poez ; *B* rester. — 435 *z* con ; *B* iert a voz moiller seiant ; *C* as vouz bien. — 436 *z* Car (*C* Quar) les faites v. a. — 437 *C* Si verrez cum ; *B* con. — 438 *T* Arriere lors ; *B* se ; * *Isl.* « Samie lors (?) » ; *le copiste de T ainsi que l'islandais évitent le nom de la demoiselle.* — 439 *D* la geta ; *B* lo gita. — 440 *T* Si se rest alee seoir ; *B* A sa ; * *Isl.* « O sa honte s'ala seeir », — 441 *D* ont entendu ; *T* les autres orent veu. — 442 *T* li ; *B* lan ; *C* si len fust mesavenu ; *D* len. — 443 *T* Molt par fu. — 444 *C* Que. — 445 *z* i puet ; *D* porroit. — 446 *C* feroie. — 447 *B* Car ni a que de lafubler ; *C* Quil ni a lors que lafubler. — 448 *T* Le connestable du lorer ; *D* cheualiers Lodoer ; *C* botillis ; *Caylus :* « Messire Lucan le b. » ; * *Isl.* « Bedoer » (Bodendr). — 450 *T* fet il il ; *C* dist. — 451 *z* trestuit uilain ; *C* seromes — 453 *T*] *D z* bele ; *B intervertit* 453 *et* 454 ; * *Isl.* « bele ». — 455 *T* Venelaus ; *B* Venelaux ; *C* Veigne la auont la cortoise ; *Caylus :* « Genelas ». — 457 *T*] *B* Que po li est sanor gardee ; *C* Que poi li a samor gardee ; *D* Car poi i a sonor gardee ; * *Isl.* « Car poi aura s'onor gardee(?) ». — 458 *C* dist. — 459 *T* Beduiers ; *B* Bedoier t. se leva ; *C* Bien de voir ; *D* Lodoer manois ; * *Isl.* « Bodendr ». — 460 *D C* La damoisele ; *B* Et la damoisele apela. — 461 *D* Car pas ne losa ; *B* Qui ne losa pas ; *T C* losoit. — 462 *D C* fet. — 463 *B* lo prist ; *C* cele. — 464 *C* Vistement ; *B* lo mist. — 465 *T D* Qui ; *C omet* i. — 466 *B* Luns des acorz tochié a terre. — 467 *B omet les vers* 467 *à* 470 ; *Caylus :* « treinoit bien ung pié et demy ». — 468 *D C* (*D C* Et le destre ; *D* acort sozleva ; *C* pan leva ; * *Isl.* « Li destres acorz se leva »)] *T* Et la puciele se leva. — 469 *T* li genouz ; *Caylus :* « Le pan devant du costé destre ne luy venoit pas au genoil ». — 470 *T C*] *D* Et le senestre se couuri ; *Caylus :* « mais le senestre le couvroit » ; (* *Isl.* « Et li senestres se corci [reistiz](?) »). — 471 ? *D C T* (Tot entor a lautre (*T* ala le) mantel)] *B*

Quant il choisi l'acor si cort ;
Ne cuideit qu'en tote la cort
Eüst dame plus fust leiaus :
« Par mon chief », dist li seneschaus,
« Hui mès, la Damedeu merci, 477
« N'iére je pas seus escharni(z) ;
« Quar cel acorz que je la vei
« Nos senefie ne sai quei. 480
« Or vos en dirai mon avis :
« La dameisele o le cler vis
« Out la destre jambe levée,
« Si fu desuz cele corbée, 484
« Et l'autre remest en estant.
« Et si crei je que en [glaçant]
« Li avint ce a un trespas.
« Ensi seut en lever les dras 488
« A tel besoigne que je di. »
Messire Gauvains fu marri(z)
Si qu'onques mot ne li sona,
Et Keis dist que il la menra, 492
Seeir avec la soe amie,
Si s'entreferont compaignie.
Li reis prist par la destre main
L'amie monseignor Yvain 496
Qui au rei Urien fu fil,
Le preuz chevalier, le gentil,
Qui tant ama chiens et oiseaus :
« Bele », fait il, « icist manteaus 500
« Deit estre vostres par reson ;
« Nus ne set en vos acheison
« Que vos nou deiez bien aveir.
— L'en ne puet mie tot saveir », 504
Ce li dist Guivrez li petiz ;
« N'afichiez mie si vos diz
« Devant que vos aiez veü
Coment il li'n iert avenu. » 508
Afublé l'a delivrement.
Li manteaus a destre s'estent
Si que plain pié li traïna,
L'acorz senestres se leva 512

Et lautre failli au mantel ; *le texte islandais paraît corrompu :* reistiz hann allr à bak. — 473 *B* lo cor (?) ; *C* le pan. — 474 *D z* Que len (*C* Que il ; *D* Car il) cuidoit que en la ; *cf.* 621. — 475 *D z* Nen eust nule (*D* une) plus (*C* si) loial (*C* leial). — 476 *D z* Par ma foi d. li seneschal. — 477 *C* jamais. — 478 *T z* Ne serai je ; *C* sanz ; *T z om.* pas. — 479 *B* acort ; *T D* acor ; *C omet les vers* 479 *à* 488. — 481 *D B* Si en ; *B* dirai ia mon ; D dirai ie. — 482 *Le ms. D a été gratté ici, et au lieu des six vers* 483-88 *on lit ceci :* Si se fu espoir endormie | Et sauqaus qui de druerie | La requeroit auqun matin | La vint veoir si con devin | Si pot bien tel chose faire | Que lan ne doit mie retraire. — 484 *B* (desus)] *T* Et sor icele fu c. — 485 *T B*] **Isl.* « Et lautre remest en gisant (?) ». — 486 *B* cuit ; *T B* gisant. — 488 *B* (siaut.] *T* Je croi que je ne vous ment pas. — 489 *T* A la ; *D B* besoin com je vos di ; *C* Que iai conpaignon je vous di — 490 *C* se marri ; *T B* marri ; *D* merci. — 491 *D z* Si que o. : *D B omettent* li ; *T* Que o. ; *C* mot ne parla ; **Isl.* « Mais o. » — 493 *T B* avoec ; *D* avuec ; *T D* seue. — 494 *T* Quar poi ont encor ; — *D* Et si lor menra ; *C* sentremenront. — 495 *T v z*] *Ici z seul intervertit l'ordre des alinéas ; cf. le v.* 545 : Li reis apela, *etc.* — 496 *Ce vers a dû manquer à* **Isl.*, *qui parle de la « fille du roi Urien ».* — 497 *A B* filz ; *C omet les vers* 497-508. — 498 *A* Et bons chevaliers et hardiz ; *B* Au boen ch. et gentil ; *D* Le bon. — 500 *u* dist il ; *B* lait li rois cist. — 501 *uB* vostre. — 502 *u* Car ne sai ; **Isl.* « Nus ». — 503 *T* Que bien ne le doiez ; *D* nu ; *B* nel. — 504 *u B D* On)] *T* Nus ne p. rien de vous. — 505 *T* Dist Gaharies ; *A* Guionnes ; *B* Giuurez ; **Isl.* « Geres, Giriz » ; *Caylus :* « Girflet le petit ». — 506 *T* voz. — 507 *T* avrez ; *D* len aura seu. — 508 *T* li ert ; *A* en ; *D B* len ert. — 509 *z transporte les vers* 509 *et suiv. après le v.* 556 *b* ; *B* Afublez la demaintenant ; *Ici z continue* La damoisele avant se mist (*C* trait). — 510 *T* arriere s. ; *A z* li pent ; *Caylus :* « treinoit par devant » ; *z omet les vers* 511-24. — 511 **Isl.* « Si que p. p. li traina ». — 512 *T* Li mestres acors ; *D* Le senestre acor sozleua ; *Caylus :* « ne venoit que jusques au cul par derriere » ; *A* Et li senestre se hauca ; **Isl.*

Sor le genoil un petitet :
« Sire, sire », ce dist Guivre(z),
« Mout par est fous qui nule en creit,
« Que chascune le suen deceit. 516
« (S'il esteit li mieudres de l'ost)
« (Tant le decevreit el plus tost).
« Orendreites disiez vos
« Qu'ele l'avreit tot a estros, 520
« Tant ert de leiauté provée :
« Or est la chose si alée
« Que bien poez aperceveir
« S'ele le puet par dreit aveir. 524
« Or vos en dirai mon talent :
« Li manteaus qui a destre pent
« Nos mostre qu'el chiet de son grê
« Volentiers sor icel costé, 528
« Et li autres qui tant li lieve
« Nos mostre que mout poi li grieve
« A lever contremont les dras ;
« Quar ele veut en es le pas 532
« Seit la besôigne apareillée. »
La dameisele est tant iriée
Qu'ele ne set que faire deie,
Ainz prent par l'atache de seie 536
Le mantel, si l'a jus geté ;
Le vallet qui l'out aporté
A mout escordement maudit.
Et Keis li seneschaus a dit : 540
« Bele, ne vos corociez pas :
« O dameisele Venelas
« Vendrez seeir et o m'amie,
« Quar poi ont encor compaignie. »
Li reis apela demaneis 545
L'amie au dameisel galeis

« Li senestres toz se leva ». — 513 *T* uns seul petit. — 514 *T* Sire Gaharies a dit; *D* Guiuret; *A* Giffret; *Caylus :* « Girflet »; * *Isl.* « Geres, Giriz ». — 515 *A* loux qui les croit; * *Isl.* « nule ». — 516 *D* Quant; *A* Chaucune le sien desoit. — 517 *T* (estoit le)] *omis dans y ainsi que le vers suivant.* — 518 *T* (decevroit)] * *Isl. paraît avoir ajouté ici environ dix vers.* — 519 *T D* (*T* le disiez; *D* -droit nes)] *les vers* 519-20 *manquent dans A; les vers* 519-24 *dans Isl.* — 520 *T D* (*D* Que ceste lauroit a estros). — 521 *u* (*A* loiaute)]. *T omet les vers* 521-2. — 523 *T u* (*T* Or poez bien; *D* pouez aparceuoir). — 524 *T u* (*D* doit a droit; *A* Quele nel doit pas a d. a.); *D seul continue ainsi :* Du mantel vos di ne rien | Ni a cele ne sache bien | Qu'au mantel i ot molt mespris | Trop sont li tassel mesassis. — 525 *T D* * *Isl.* (*T* samblant; * *Isl.* « Or vos en dirai mon talent »)] *A offre une nouvelle lacune du vers* 525 *au vers* 544. — 526 *T* arriere; *z omet* qui; *C* li pent; * *Isl.* = *D; z ne donne que plus loin les vers* 527-546. — 527 *T* moustre quil; *D* n. m. quele (chiet *a été gratté*) de son gre; *B* Si montre; *C* Si nos deuise de s. g. — 528 *D* V. fait sa volente; *C* Chiet v. sor cel; * *Isl.* « V. s. i. c. ». — 529 *t'* qui si haut; *D B* tant se; * *Isl.* « tant se ». — 530 *C* Si moustre que petit li greue; * *Isl.* = *D.* — 531 *T z* (*B* drax; *C* ses)] * *Isl.* « A l. c. ses d. ». *D substitue aux vers* 531-33 *les trois suivants :* Je ne sai se jou di a gas | Mes dune rien ne dout je pas | Qua prodome bien ne meschiee. — 532 *T z* (*T* isnel le p. — *C* en e le p.). — 533 *T C* apareillie. — 534 *T* irie; * *Isl.* = *D.* — 535 *T D* (*D* dire; *Caylus :* dire; * *Isl.* « dire »)] *z omet ce vers.* — 536 *T* Si prent; *z* Lors; *D* prist; *T B* lestache; *C* soe. — 537 *T D*] *z* et (*C* si) le giete en voie; * *Isl.* « loins gete (?) »; *Caylus :* « jetté sur un chevalier »; *z ajoute :* Et quant el lot ius (*C* a terre lot) gite. — 539 *T* escordelment; *B* descordemant. — 540 *D B* li dit; *C omet ce vers.* — 542 *B* Avoc la d. as drax; *Caylus :* « Genelas »; * *Isl. paraît ne pas avoir donné le nom de la demoiselle.* — 543 *D* iroiz; *C* irez; *B* viendroiz (?). — 544 *C* Que p. o. encore c.; *Ici C (ou bien z?) a ajouté les huit vers suivants :* L'amie Agravain l'orgoillox | Qui tant estoit contralliox | Lafubla par fort auenture | Ne li vint pas à la çainture | Or li dist Keu tout en riant : | Deu si bon mantel a enfant ! | Par le col pent(!) li et s'amie ; | Or vous baises par compaignie ; *puis z :* Car (*C* Que) bien vos iestes (*C* estes) espro(u)uees | Plus bas que l'oil estes (*C* fustes) hurtees ; *cf. Wa. :* « 902-17 *ss.* »; *suit enfin, dans z, le vers* 495 : Li rois prist par la destre main, *etc.* — 545 *A* apele demenois. — 546 *C* Galoys. — 547 *T D* percheual; *B* perceual; *C* Q. perseual est apelee (*sic*); *A z* est; *D* fu; *A* pertenax;

Qui Percevaus ert apelez :
« Bele », fait li reis, « or prenez 548
« Le mantel ; vostres iert en fin,
« Vos avez le cuer enterin.
« Bien sai que il vos remaindra. »
Girflez de parler se hasta : 552
« Sire », fait il, « por Dieu merci !
« N'afichiez nule riens issi
« De si que [de] fi'n [iert] veü
« Coment il [li]'n iert avenu. 556 *a*
« Quar l'uevre se loe a l'issue 556 *b*
« [Quant est a bone fin venue]. » 556 *c*
La dameisele le receit 557
Quar a escient set et veit
Qu'ele ne puet par el passer.
Mès quant el le dut alubler 560
Les ataches en sont rompues
Et a la terre jus cheües
Avec le mantel tot ensemble.
Li cors d'angoisse li trestremble, 564
Si que ne se set conseillier ;
Quar la vit maint bon chevalier
Maint escuier et maint danzel.
Mout par oat maudit le mantel 568
Et celui qui l'i aporta ;
Quar ja mès a dreit ne serra
A dame ne a dameisele,
Ja tant seit corteise ne bele, 572
Que ja por ce li siée mieus.
Les lermes li chieent des ieus,
N'i a si petit qui nou veie.
Et Keis maintenant la conveie 576
O s'amie et o la Gauvain.
« Tenez », fait il, « je vos amain,

Isl. paternas, paternaz. — 548 *B* Si li a dit bele tenez ; *u* ca uenez ; *C* receuez. — 549 *D* Icest m. aurez sanz fin ; *A* qui v. ; *B* que vostre ; *A z* est ; *T* ert. — 550 *u z* Tant avez. — 551 *u z* Que (*A* Car) bien sai (*D omet* sai) quil. — 552 *C*] *T* Girfles ; *D* Giflet ; *A* Giffles ; *Isl.* Gerflet, Gerfler ; *B* Giuflez. — 553 *T* Si dist au roi sire merci ; *z* dist il vostre ; *A C* merciz ; * *Isl.* = *A* (?). — 554 *T D B* (*D* rien ainsi ; *B* rien ensi)] *C* N. plus parole ci ; *A* mie si voz diz ; * *Isl.* = *A*. — 555 *T u* * *Isl. z*] *T* Tant que la fin aurez ueue ; *u* Devant que uos (*A* uous) aiez ueu ; * *Isl.* « Devant que vos aiez veu » ; *B* Jusque fin en soit ueue ; *C* De ce que uos aiez ueu ; *l'accord de C avec u pour* « uos aiez » *est fortuit ; z a dû lire :* « Dusque [de] fin en iert ueu ». — 556 *a T u* * *Isl. C* (*D* Coment il en est a. ; *A* Comment il en iert a. ; **Isl.* « Comment il en iert a » ; *C* Comment il en ert a. ; *T* Et com lueure ert aperceue)] ; *B a omis ce vers.* — 556 *b* (*T*) * *Isl. B* (*T* Et com lueure ert aperceue ; * *Isl.* « Quar l'uevre se loe a lissue » ; *B* Car lovre se loez (*sic*) a lissue)] ; *u a omis ce vers et le suivant ; C aussi a omis ce vers.* — 556 *c* ?] *Le vers n'a d'appui direct que dans* * *Isl. Je me persuade qu'il est légitime et qu'il a été omis à cause des mots* Quant, bone, fin *et* venue. — 557 *u*] *T* saperçoit (*notez que T a visiblement altéré tout ce passage*) ; *B* avant se mist ; *C* avant se trait. — 558 *T u* (*T* Et a ; *D* Qui)] *B* Car por noiant sescondeist ; *C* Que por noient lescondiroit. — 559 *T D* (*D* nen)] *A* nen puet pas eschaper ; *B* Car ele nel pot refuser ; *C* (Lamie monseignor Ivain) si li fait le mantel livrer. — 560 *T u B* (*A B* ele dut)] *C* Quant ele le. — 561 *D* li sont ; *A B* estaches. — 563 *T D*] *B* Et tot (= * atot ?) lautre mantel ensanble ; *C* Que (= * Oue ?) lautre m. ; *A manque.* — 564 *T D* * *Isl.* (*T* Et li cors dangoisse li tramble ; *D* Dangoisse li cuer li ; * *Isl.* « toz li cors »)] ; *A* Dangoisse li cuers li tressaut ; *B* Car dire toz le cuer li tranble ; *C* La damoisele forment tremble. — 565 *B* quel ; *A donne au lieu de ce vers :* A po ua que ne li faut. — 566 *T* Molt lesgardent li ch. ; *z* Ele (*B* Quele) voit m. ; *A omet les vers* 566-81. — 567 *D* * *Isl. z*] *T* Et escuier et jovencel. — 568 *D z Gaylus :* a maudit. — 569 *Gaylus :* « Et celui ou celle qui en trouva jamais l'invencion ». — 570 *C* Que ; * *Isl. semble avoir ajouté ici et altéré le passage.* — 572 *T B* (*T* Tant soit ne c. ; *B* nert)] *D* Ja niert si ; *C* avenant. — 573 *D B* * *Isl.*] *T* li seist ; *C* gresse meulz. — 574 *D* li vienent as euz ; *B* iauz ; *C* oilz. — 575 *T B* nel ; *D* nes ; *C* nu. — 577 *C* Od. — 578 *D* Si li a dit ; *z* Puis lor a

« Qu'il ne vos anuit, compaignie. »
Mès nule d'eles nou mercie, 580
Et il s'en [rest] tornez riant.
Lí vallez prist demaintenant
Le mantel, qui giseit a terre.
« Or i estuet ataches querre, 584
« Beaus amis ! » ce li dist li reis.
Et il en i mist demaneis
Unes qu'il prist en s'aumosniere ;
Qu'il ne veut en nule maniere 588
Seit destorbée la besoigne,
Ne qu'eles i quierent essoigne,
Mès afubler delivrement.
Et li reis maintenant le prent, 592
Si a par grant ire parlé :
« Trop avons, fait il, jeûné ;
« Por quei font ces dames dangier ?
« Que ja n'asserrons au mengier 596
« [De si] que l'aient afublé ;
« Bien en pueent aveir mal gré,
« Si le rafubleront après ! »
Girflez qui fu fel et engrès 600
Li respondi : « Sire, nou dites !
« Bien les en poez clamer quites,
« Se il vos veneit a plesir ;
« Volez les vos plus que honir ? 604
« Quant eles ci le mantel veient
« Eles creantent et otreient,
« Oiant seignors, oiant amis,
« Qu'eles ont mesfait et mespris ; 608
« Volez les vos chacier avant ? »
Lors le lessast li reis atant
Por ce que aveit dit Girflez,
Quant avant sailli li vallez : 612
« Sire », fait il, « je vos demant
« Que vos me tenez coveniant,
« Si com vos le m'avez promis. »
Cil chevalier sont tuit pensi(s), 616
N'i a cel qui ost mes mot dire.
Ydiers en apela par ire
S'amie qui lez lui seeit,
Quar au matin de veir cuideit 620

dit. — 579 *T* Que ne. — 580 *B* daux ne lan ; *C* deles ne len ; *D* nu ; *T* si ne len ; * *Isl.* « Mes nule ci ne li'n m. (?) ». — 581 *D* Et il sen est retornez r. ; *A* Diluec cen est tornee errant ; *B* Et il san tornez riant ; *C* Et Keu sen est tornez r. ; *T* Et il s. retorne riant. — 582 *B* Et li v. p. maintenant. — 584 *y* (*A B* li e. estaches q.)] *T* i covient. — 585 *z* Mettez i autres dist ; *ce vers a dû manquer à* * *Isl.* — 586 *u z* Et cil ; *D C* les i ; *A* li dit demenois. — 587 *u* Quil (*A* Qui) les avoit en ; *B* qui p. — 588 *u B* Car ; *C* Que ne uout. — 589 *C* Fust ; *D* trestornee ; *A* destornee ; *Caylus :* « sa b. soit destourbee ». — 590 *u* Ne que il (*D* quil) i quierent ; *B* Ne que il i oit quis ; *C* Ne quelles queissent ; *T* Ne que nus hom i quiere e. ; * *Isl. omet* 590-91. — 591 *D C* Dafubler le ; *A* Ainz lafubla demaintenant ; *B omet* 591-2. — 592 *T* Et lors li r. le mantel p. ; *u* Et li r. tantost le reprent. — 593 *T* Kex a ; *u* Puis a (* *Isl.* « Si a ») ; *B* Par gr. i. a li r. — 594 *A z* dist (*A* dit). — 596 *T A C* ne serront ; *D* Quant ia ua serron ; *B* na serons ; *A* car ; *omis dans* * *Isl.* — 597 *u z* Devant ; *D B* quel ; *T* Tant queles ; *A* Devant queles. — 598 *y* (*C* porront)] *T* Et sen ; * *Isl. omet ce vers et le suivant.* — 599 *D*] *B* Si lafubleront il a. ; *T A C* Et si lafubleront. — 600 *T* Girfles ; *D* Giflet ; *A* Ghifles ; *B* Guiflez ; * *Isl.* « Gerflet qui fu fol ». — 601 *T* nel ; *u B* ne ; *C* me. — 602 *D* peussiez ; *A* puissiez ; *B* les porroiez ; *C* porrez. — 603 *u* venist. — 604 *C* Volez plus eles honnir. — 605 *T* Et quant ; *B* ax ici ; *C* E quant eles ci ; *A omet* 605-11. — 606 *D* Eus greantent bien ; *B* Et el. — 608 *T* Que le mantel soit arrier mis. — 609 *B* atant. — 610 *z* Ja les laissast ; *D* les. — 611 *T* (Girfles)] *D z* Par (*B D* Por) le loement de Girflet (*B* Guiflet ; *D* Giflet). — 612 *D* le vallet ; *A* Li valles est sailliz sus ; *A ajoute :* Le roi apele ne dit plus. — 613 *T* Et dist au roi ; *C* dist. — 614 *A* tigniez couvent ; *B* taigniez ; *C* tienges convenant. — 615 *A* vous mavez. — 616 *D z* molt pensis ; *C* Cis chevaliers ; *A* chaucuns estoit si p. — 617 *T* Nus daus ne li set mes mot d. ; *C* Ni a celui qui not molt dire ; *u* nul qui (*A* que) sache que d. ; *A ajoute :* Bien se tienent tuit de rire, *et offre ensuite une lacune qui s'étend jusqu'au vers* 678 ; * *Isl. paraît ajouter deux vers.* — 618 *D* Ydier ; * *Isl.* Ideus ; *B* Guiflet ; *C* Yder ; *B ajoute :* Si sescria

Que nule ne fust plus leiaus.
« Bele », fait il, « li seneschaus
« Me dist orainz trop me hastoue
« Por ce que je le ramposnoue 624
« De s'amie ne tant ne quant,
« Mès je me fioue en vos tant
« Que je parlai seürement.
« Or sachiez que je m'en repent 628
« Por ce que je vos vei doter.
« Alez le mantel afubler,
« Qu'il n'i ait point de delaier!
« Por quei en faites vos dangier, 632
« Quant ne poez par el passer? »
Li reis li fist tost aporter
Le mantel, et ele le prent,
Maintenant a son col le pent, 636
Que n'i osa essoigne querre.
Li acor cheirent a terre
Si que plain pié li traïnérent.
Li plus des chevaliers cuidérent 640
Que en li n'eüst se bien non,
Puis regardérent le crepon
Qui trestoz descoverz esteit.
Girflez qui premerains le veit 644
Li escrie demaintenant :
— « Li acor en sont trop pendant,
« Il n'est pas a vostre oes taillez;
« Ja mès derrier n'iert si moillez 648
« Qu'il puisse reonz devenir. »
Et Keis qui ne se pout tenir
Porce qu'Ydiers l'out ramposné
Li sout maintenant sa bonté : 652
— « Ydiers, que vos en est avis?
« Vostre amie n'a riens mespris?
« Bien nos en poez or gaber.
« L'en ne porreit que treis trover 656
« Esprovées de leiauté ;
« Li siecles est si atorné(z)
« Que chascuns en cuide une aveir.
« Vos cuidiiez jehui saueir 660
« La leiauté qui en li ert :
« Mal est coverz cui li culs pert!
« Or vos en dirai la maniere :
« El se fait cengler par derriere, 664

demaintenant (*sans rime correspondante*). — 621 *D z* Quen (*B* Qant) la cort neust si loial. — 622 *T* Damoisele ; *D* dit il le -al ; *B* lo -al ; *C* dist il li -al. — 623 *z*] *D* dit hui que trop le ; *T* dist or que ; *mss.* hastoie.— 624 *D z* **Isl.* (*C* De... les ranpronoie)] *T* Je dis que riens ne me doutoie. — 625 *D z* **Isl.*] *Omis dans T.*— 626 *T* hai ; *mss.* fioie.— 627 *D* seuerement ; *C* seguirement ; *T ajoute* Mes molt le fetes lentement. — 628 *D* Sachiez que ore ; *B* Mais ; *C* Et. — 629 *D* or vos ; *C* si v. — 631 *D z* (*z* Que ni ait mais nul (*C* point de) demorer)] *T* Quar je ne ueil plus ; *Isl. omet* 631-3. — 632 *D B* feist ele ; *B* dongier ; *C* feriez. — 633 *B* Quel ne pooit ; *D* El nen puet ; *T C* nen. — 634 *D C* Et li r. li fet ; *B* a fait aporter. — 635 *B* prist ; *C* cele. — 636 *B* lo mist ; *C* vistemant. — 638 *z* ferirent ; *C* acort ; *D* iurent a la (= li vinrent?). —639 *Caylus :* « bien fait de mesure... par devant ». — 641 *B* Qui naust en li ; *C* Quil neust en lui si. — 642 *z* esgarderent ; *D a gratté ce vers et substitue :* Tant que le dos derrier vit on. — 644 *D* Et Giflez qui primes ; *B* Guiflet qui tot premiers la ; *T* Et G. p. — 645 *D z* Si ; *D* sescrie ; *z* sescria. — 646 *T*] *D z* * *Isl.* Damoisele il est (*C* nest). — 647 *T* (Ne sont)] *D* pas auopoint ; *z* pas a cordel (*C* encor dau). — 648 *T* nert ; *D* niert devant ; *B* Il nert ja tant devant ; *C* Ja nert devant si bien ; *Caylus :* « l'on ne le sauroit tant tirer par derriere » ; *Isl.* « Il ne sera jamais si long devant ». — 651 *T* De ce ; *T D* quydier ; *B* De ce quyder ; *C* quider lot ranprone. — 652 *D z* (*z* Li a son mautalant doble)] *T* Len rendit tantost la b. — 653 *T D* Ydier ; *B* Yd. fait il ; *C* dist K. ; *z* que vos est vis ; *Isl.* Ideus. — 654 *T z* rien. — 655 *T D* uos ; *B* en devez toz ; *C* vous en poon tuit ; **Isl.* « vos nos en poez ». — 656 *T* vous nen poez ; *D* On nen p. q. .II. ; *C* pas .III. — 657 *C* de desleiaute ; * *Isl. semble avoir ici une lacune de quatre ou six vers.* — 658 *C* Et li ; *T B* atorne. — 659 *B* chascun. — 660 *D z* cuidiez ; *T* avoir ; *B* devoir savoir ; *C* trop lui. — 661 *T* vous ert ; *C* lui est. — 662 *D* Mal se cueure qui li dos ; *z* se covre ; *B* li con ; *C* qui lescupert ; — *Caylus :* « il est bien mussé a qui le cul appert » ; *Wa. :* « der ars » ; *T* le cul ; *Isl.* = *T* (lendar).— 663 *D* sa.— 664 *B* foutre ; *C* croistre ; * *Isl.* « se fait

« Si com li manteaus nos devise. »
Ydiers ne set en nule guise
Que il deie faire ne dire ;
El prist le mantel par grant ire, 668
Si l'a geté aus piez le rei.
Lors l'a prise par la main Kei,
Si l'a o les autres menée. 671
« Par lei », fait il, « ceste assemblée
« Iert ja, se Dieu plest, grant et bele.
« Ja n'i remaindra dameisele
« Ne viegne en ceste compaignie;
« Por ce sereit grant vilenie 676
« Se l'une aleit l'autre gabant. »
Que vos ireie je contant?
Unes et autres l'afublérent
Et lor ami les esgardérent ; 680
Onques a nule bien ne sist,
Et Keïs totes veies les prist
Si come il lor vit messeeir,
Si les mena ou renc seeir. 684
En la cort n'out nul chevalier
Qui drue i eüst ne moillier
Qui mout n'eüst le cuer dolent.
Qui veïst lor contenement, 688
Com li uns l'autre regardout !
Mès auques les reconfortout
Ce que li uns ne poeit mie
Dire de l'autre vilenie, 692
Que il meïsmes n'i partist.
Et Keis li seneschaus lor dist :
« Seignor, ne vos corociez pas !
« Mout sont oël parti li ga(s), 696
« Quant chascuns en porte son fès.
« Bien deivent estre desormès
« Par nos cheries et amées,
« Quar bien se sont hui aquitées. 700
« Ce nos deit mout reconforter,
« Li uns ne puet l'autre gaber. »
Messire Gauvains respondi :
« Ici a mauvès jeu parti, 704
« Je n'en sai le meillor eslire,
« Que le meillor en est le pire;
« Et ce sereit anuiz et torz
« Se nostre honte esteit conforz. 708
« Ainceiz nos en deit toz peser :
« Li uns ne puet l'autre gaber. »
Keis li dist : « Ce n'i a mestier.
« J'ai oï dire en reprovier, 712

servir (?) » ; *D a grattè encore et substitue :* Ses amis la doit avoir chiere. — 665 *T B* mantiaus le ; *C* mantel le. — 666 *D* Ydier ; *C* Yder n'est sainz en ; *Isl.* Ideus. — 667 *T* puisse. — 668 *T* Ele p. le m. par ire; *D B* **Isl.* Ainz ; *C* Si. — 669 *T* Si le geta devant le roi ; *B* la gitie. — 670 *C* Lors i a prise par le doi ; *T* Qoi ; *D* quoi ; *B* K. ; **Isl.* « Kei ». — 671 *B* menees. — 672 *D* dist il ; *C* dist Ke. — 673 *T D* Ert ; *B* dex ; *D z* plait; **Isl.* « bele et grant (?) ». — 674 *D* Il ni aura hui ; *B* remandra ; *Isl. omet* 674-7. — 675 *D* Ne dame en ceste en ceste (*sic*) c. — 676 *D B* Car ce ; *C* Que ceu. — 677 *C* Si. — 678 *T D* disant. — 679 *Ici cesse la lacune d'A.* — 680 *T D z* amis ; *A* regarderent. — 681 *A* mie ; *B* a une. - 682 *A* tote voie. — 683 *T D* comme ; *A z* com. — 684 *B* Ses moine o les autres seoir ; *D* en maine el ; *A* mena tantost; *T* en r. ; **Isl.* « el renc ». — 685 *T* A la ; *B* Il not en la c. ch. ; *u* navoit ; *C omet* 685-762. — 686 *A* amie eust. — 687 *u* Qui neust molt. — 688 *A* veoit. — 689 *A* Quant luns ; *mss.* -oit. — 691 *B* voloit. — 692 *B* De lautre dire. — 693 *A* mesmes. — 694 *A* Et Queuz ; *T D* Et Kex ; *B* Et K. ; *T A* a dit. — 695 *D* Seignors. — 696 *A* Molt sont mal p. li ; *B* Car m. sont bel; *T* Igaument sont ; *D* M. oel s. p. nos. — 697 *T* chascune. — 698 *B* Moult d. par nos d. ; *u* par nos d. — 699 *u B* Estre. — 700 *u B* esprovees. — 701 *u* Si ; *B* Mais ; *u B omettent* mout ; *A* vous ; *u* ce reconforter. — 702 *A* Ne lun ne lautre ne puet moquer ; *D B* Que ; *B* luns nen ; *D* lun. — 703 *A* Mes Gauvains; *B* Messires G. li ; **Isl. saute ici.* — 704 *D* Je i ai ; *B* Ci a moult m. — 705 *T* Je ne sai ; *A* Ne nen ; *D* la meillor. — 706 *T* Que la m. e. e. la ; *u B* Mais nos en avons pris le p. — 707 *D B* Car ce ; *T* tort ; *A omet* 707-8. — 708 *T* anui e. confort. — 709 *B* devroit moult pener ; *D* De la moie me doit peser ; *A* Or laissons dont dou tot ester.— 710 *D* Lun ne doit pas ; *A* moquer ; *B* Luns max deust lautre dobler ; *Isl. omet les vers* 711-16.—711 *D* Et Kex li dit ce na ;

« Grant pieç'a, que duel de neient
« Seut acorer chetive gent.
« Mal deheiz ait qui ce juga,
« Et qui ja le creantera 716
« Que ja chevaliers seit honi(z)
« Se s'amie fait autre ami !
« Ainz le devons bien contredire
« Que deions estre de ce pire 720
« Se de mauvestié est provée.
« S'il l'aveit neuf feis esposée,
« Si sereit ce faus jugement
« Que il empirast de neient. 724
« Que li deit nuire autrui mesfait ?
« Sor celui seit qui l'avra fait. »
Lors a dit Tors li filz Arès :
« Cist conforz est assez mauvès. 728
— Certes », ce dist li seneschaus,
« Veritez est qu'il fait mains maus
« Por ce que mainz bons chevaliers
« Est de cest mesfait parçoniers, 732
« Et mout en a aillors que ci. »
Li vallez dist : « Sire, merci !
« Beaus Sire chiers, ce que sera ?
« Je cuit que il m'en covendra 736
« Mon mantel arriere porter.
« Faites par ces chambres garder
« Que n'en i ait nule muciée.
« Ja ert vostre cort tant preisiée 740
« Et par tot le mont renomée !
« J'ai oï dire en ma contrée
« Qu'onques n'i vint, ne tost ne tart,
« Aventure de nule part 744
« Qui s'en alast en tel maniere ;
« Et vostre cort est si pleniere
« De bones genz, ce m'est avis,
« Tant i a chevaliers de pris 748
« Et riches dames et puceles,
« Onques n'i out tant de si beles
« Come or a, ce uos vont disant ;
« Et quant bones genz i a tant 752
« Et vostre corz est si pleniere,
« Honte iert se s'en revait arriere.

A Et Quex a dit je nai ; *B* Et K. a dit ce na. — 713 *B* Que moult petit duel d. ; *A omat* 713-4. — 714 *T* Set ; *D* Acore la chaitive ; *B* Acore cele fole. — 715 *A* Que dehaz ait qui ce nia ; *B* lo juia ; *D* ce crera. — 716 *u* Ne. — 717 *D* bon chevalier ; *B* bons ch. ; *A* honniz i soit. — 718 *B* Sa drue ; *A* autre ami faisoit ; *D* a fet. — 719 *D* sen doit il bien escondire ; *A* le doit on escondire. — 720 *u* doit il ; *D* de ce estre ; *B* devon de ce e. ; *Isl. omet les vers* 721-24 — 721 *u B* Sele est de mauvestie provee. — 722 *B* .II. ; *A* .X. — 723 *B* jurement (?) ; *u omet les vers* 723-4. — 724 *B* Quel. — 725 *u* Ou .X. (*D* .XX.) ou .IX. ou .XX. ou .VII. (*D* trenteset). — 726 *A* celi ; * *Isl.* « celi » (?) hón sjálf) ; (*rem. : le ms. T porte aussi* laura, *non* lautre !) — 727 *D* Et tor respont le fil ares ; *T* Ce dist plators ; *A* Respont Hector li filz Eres ; **Isl. omet* 727-33 ; *B* Toz li fiz. — 728 ? *B* (*B* confors)] *T* Cis conseus ; *u* conseus (*A* consaus) est auques (*A* autres). — 729 *T*] *D* Mes de (*trace d'un* k) ce dit le seneschaus ; *A B* Mais de ce dit lo (*A* .I.) — 730 *T* Veritez est quil font m. m. ; *D* Verite que il fet m. mal ; *A* Verite qui nous fait m. m. ; *B* Verite il nos fait maint mal. — 731 *T* Bien sachiez que maint chevalier ; *u* maint bon chevalier ; *B* tant bon chevalier. — 732 *D* Est de c. mahaing ; *A* Sont de c. mehaig ; *B* Sont. — 733 *D* Maint en i a avant ; *A* Mainz en i a. ; *B* Maint en a ore aillors. — 734 *A* Li v. a tant respondi ; *D* est avant sailli ; *B* est en piez sailli ; **Isl.* « est avant sailli ». — 735 *u B* Sire fait il ; *A* que ce s. — 736 *D* quil men recovenra ; *A* me ; *B* me covandra. — 737 *u B* Le ; *B* arrieres. — 738 *A* uoz ; **Isl.* « vos ». — 739 *D* Quil ni eust ; *B* Quil ; *T D* mucie. — 740 *T* est ; *A* est v. c. si ; *D* si ; *B* corz ; *T D* proisie. — 742 *B* Que joi ; *D* deire ; **Isl. omet* 742-53. — 743 *T* de nule part ; *D* ne vint. — 744 *T* ne tost ne tart. — 746 *u B* (*B* Ja est nostre corz si pleniere pleniere (*sic*)] *T omet* 746-53. — 747 *u B* (Et de boenes gens ce m. vis ; *u* bonne gent. — 748 *u B* (*D* Tant na ; *A* Que ni a). — 749 *u B* (*u* Riches dames et damoiseles). — 750 *u B* (*A* Ni ot onque mais tant de b. ; *B* Ainz tant nen i ot de si b.). — 751 *u B* (*B* Com i or i a ce ; *D* Com or a ce uos von). — 752 *u B* (*u* bonne gent). — 753 *u B* (*B* notre corz). — 754 *T u B* (*T* Hontes ert se sen vait ; *D* est

« Sachiez qu'ele en iert avilée,
« Si'n ira en mainte contrée 756
« La novele, qui mout tost cort,
« Et sachiez que en vostre cort
« En vendront aventures mains.
— Par mon chief », ce a dist Gauvains,
« De ce si dit li vallez veir ! 761
« Faites par ces chambres saveir
« Que n'i ait petite ne grant
« Qui orendreit ne viegne avant. » 764
Li reis comande qu'on i aut,
Et Girflez i ala le saut
Des que li reis le comanda.
Une dameisele trova, 768
Mès ele n'esteit pas muciée,
Ainz esteit un poi deshaitiée,
Si se seeit seule en son lit.
Et Girflez maintenant li dit : 772
« Levez tost sus, ma dameisele,
« Quar une aventure novele
« Est en cele sale venue.
« Onques tele ne fu veüe, 776
« Si la vos covient a veeir ;
« Vostre part en devez aveir,
« Quant totes les autres en ont. »
La dameisele li respont : 780
« J'irai volentiers orendreit,
« Mès lessiez mei vestir a dreit. »
La dameisele s'est levée,
Vestue s'est et atornée 784
Au mieus et au plus bel que pout
De la meillor robe qu'ele out,
Puis est en la sale venue.
Et quant ses amis l'a veüe, 788
Sachiez que mout en fu iriez.
Devant esteit joianz et liez
De ce que n'i aveit esté ;
Que s'il fust a sa volenté 792
Ele ne l'afublast nul jor.
Quar il l'amout tant par amor,
Que s'ele eüst de riens mesfait
Il n'en queïst oïr le plait 796
Que il n'en perdist son solaz.
Ses nons ert Carados Briebraz.

sil sen reua ; *A* sil sen revest ; *B* se il san vont). — 755 *T* Vostre cort en sera blasmee ; *D* ert. — 756 *D* Cor ira ; *A* Or ira par ; *B* Si en ira par la ; *Isl.* *omet* 756-7. — 757 *T* partout. — 758 *u B* a ; *B* votre. — 759 *D* En aura ; *A* An uanra ; *u* auenture ; *B* vandra. — 760 *u B* Par foi fait messire (*A* -sires). — 761 *T u* ce se (*A* ce) ; *B* vos. — 762 *C* *recommence avec ces quatre vers qui lui sont propres :* au renc seoir. Lors dist li damoisels itant Sire par Deu le roi amaint Faites heu par trestout cerchier Chambres et sales et celier. — 763 *z* *D* Quil. — 764 *D* Qui ne viegne o. ; *A* Qui vigne orandroit ; *C* ne vienge o. — 765 *B* Lo roi c. quil ; *C* qen. — 766 *u* Giflez (*A* Giffles) i est alez ; *T* girfles ; *B* Guiflet i ala tot lo ; *C* Et girflet ; *Isl.* Gerflet. — 768 *T B* i tr. — 769 *D* el ne sestoit ; *A* ne cestoit ; *C* nert mie haitie ; *T D* mucie. — 770 *B* Encois ert un po ; *C* Si en estoit molt empirie ; *T* uns ; *A* peu ; *T u* deshaitie. — 771 *B* Et gisoit sole enz en un ; *C* Sole se gesoit en un ; *u* desor un. — 772 *T* Et girfles m. li dist ; *D* giflez ; *A* giffles ; *Isl.* Gerflet ; *C* girflet a dit ; *B* guiflet. — 773 *T* bele pucele. — 774 *A* Que. — 776 *B* cele ; *C* fust. — 777 *D* Si le ; *A B* a savoir ; *C* il savoir. — 778 *C* part i. — 779 *B* Ensi com les ; *C* Ansi conme ; *C omet* en ; *A* Car. — 780 *A* Et la d. r. ; *C* Et cele tantost li. — 781 *u* Sire. — 782 *A* Mez laissies. — 783 *y]* *T* Galeta sestoit. — 784 *C* Et bien vestue et ; *u* afublee. — 785 *D B* quel pot ; *C* quele pot ; *A* Miex au p. b. quele pot. — 788 *C* sis ; *A* ces. — 789 *T* que il fu m. ; *z* quil en fu (*C* fust) m. — 790 *C* Et d. e. forment l. ; *D* ce ert ; *A* iert ; *B* ce iert. — 791 *C* Por ce quele ni ot pas e. ; *A* que ni ot pas ; *D* quele ni ot ; *B* quel. — 792 *u* Car ; *D* en sa ; *B* Mais ; *C* Que se il. — 793 *B* El ; *C* Ja ; *z* a nul ; *T* ja jor ; *D* *omet les vers* 793-4. — 794 *A* Que ; *C* Mes. — 795 *C* eust assez m. ; *T D* rien ; *T* mespris. — 796 *B* Ja ; *T* Il vousist miex estre a Paris ; *D* quesist ja oir plet ; *C* vousist ja oir p. — 797 *T B* Quar ; *T D* il en ; *A* ces solas ; *C* le. — 798 *z* Amie ; *C* est Carados brez braz ; *B* caradox briebaz ; *A* iert ; *A*

Lors vint [devant] le dameisel
Qui out aporté le mantel, 800
Et si li a dit et conté
Dou mantel tote la verté,
Et por quei il l'i aporta.
Carados grant duel demena, 804
Oiant toz dist : « Ma douce amie,
« Por Dieu ne l'afublez vos mie
« Se vos vos dotez de neient !
« Quar je vos aim tant bonement 808
« Que je ne voudreie saveir
« Vostre mesfait por nul aveir :
« Mieus en vueil je estre en dotance.
« Por tot le reiaume de France 812
« N'en voudreie je estre cert ;
« Quar qui sa bone amie pert
« Mout a perdu, ce m'est avis.
« Mieus voudreie estre mors que vis
« Se vos veisse ou renc assise 817
« O l'amie Gauvain est mise. »
Lors parla Keis, le seneschal :
« Et cil qui pert sa desleial 820
« Dont ne deit il estre mout liez?
« Vos serez ja mout corociez,
« Se vos l'amez tant bonement.
« Vez en la seeir plus de cent 824
« Que l'en cuidout jehui matin
« Plus esmerées que or fin ;
« Or les poez totes veeir
« Por lor mesfaiz ou renc seeir. »
Cele qui point ne s'esbahi 829
Mout doucement li respondi :
« Sire », fait ele, « ce savö[mes]
« Que il meschiet a main[z] preudo-[mes],
« Ne je ne m'os mie vanter 833
« Que les deie totes passer
« De leiauté ne de valor.
« Mès se il plest a mon seignor, 836
« Je l'afublerai volentiers.
— Par fei », dist chascuns chevaliers,
« Vos n'en poez par el passer. »
Encor nou vout ele afubler 840
De si qu'ele en ait le congié
De son trés douz ami preisié.
Mout a envis li a doné.

brielas; *Isl.* Karadin. — 799 *T* Or voit tantost le; *D* vient avant le damoisel; *u z* avant; *A* li damoisiaus; *B* la damoisele. — 800 *D* Si li aporta ; *A* Et cil par qui vint li mantiaus ; *B* Qui li aporta; *C* Qui li persenta. — 801 *T* Et se; *A* a trestot conte. — 802 (*T* Du)] *D z* Par (*D* Por) quel engin il fu (*D* fust) ovre; *A* Les euvres comment il fu ouvre; * *Isl.* = *D*. — 804 *z* (*B* Caradox)] *T* Et c. g. d. en a; *u* qui molt em (*A* en) pesa. — 805 *u B* Dist oiant toz ; *C* Et dit en haut. — 806 *A* Par; *A omet* vos. — 808 *A* Car je vous di vraiement; *C* Que je vous aime b. — 809 *C* nen v. veoir. — 811 *D omet* je; *Isl. omet* 811-18. 812 *u* Ne por trestot laueir. — 813 *A* Ne v. savoir folie; *B* sert; *C omet* 813-6. — 814 *A* Que cil qui pert sa b. a. — 815 *B* Trop. — 817 *T* Que v. fussiez orainz; *B* Que veisse el r. ; *C* Ne v. verroie; *D* Que; *A* ueoie ou ranc. — 818 *A* yvain. — 819 *T D* kex li seneschaus ; *D z* Lors li dit (*C* dist) Keus (*B* K.). — 820 *D* Qui tant fu fel et desloiaus ; *C* Icil; *z* la. — 821 *Isl. omet* 821-28. — 822 *D* Vos en serez ja molt iriez ; *B* Moult seriez ja correciez ; *C* Molt seroiz ore. — 823 *B* loialment. — 824 *C* Veez; *Caylus* : « plus de deux centz ». — 825 *T* Qui se cuidoient hui; *D* Que on cuidoit; *C* cuidoi. — 826 *C* lor fin. 827 *B* O. — 828 *D z* meffait; *T B* en; *D* el. — 829 *C* pas ne sesbait. — 830 *C* Tout sagement li respondit; *u B* simplement ; * *Isl.* « doucement (?) ». — 831 *T* (bien savon)] *u B* cest (*B* sest; *A* ce est) la somme ; *C omet* 831-6. — 832? *T* (maint preudon)] *u B* Que cest mahaing a maint preudomme. — 833 *D* Mes; *u* ne me doie (*D* doi) pas; *Isl. omet* 833-4. — 834 *u* jes. — 836 *D* sil desplesoit mon. *A* sil ne desplet mon ; * *Isl.* « ne despleseit (?) ». — 837 *u* Jafublerai le mantel chier. — 838 *T* mon chief dist li; *u* Par ma foi font li cheualier ; * *Isl.* « Par ma fei dist li ». — *b* Par moi fou sont les. — 839 *C* por. — 840 *C* Et cele le vait; *T B* nel; *D* nu volt pas. — 841 *D* ot; *T* Tant que ele en; *A* Devant quele ot eu c. ; *u* Tant quele aust lo , *C omet* 841-44. — 842 *B* (amis prisie)] *T* De celui que molt a proisie; *u* son ami qui fu irie. —

Ele l'a pris et afublé 844
Maintenant, veiant les barons.
Ne li fu trop corz ne trop lons ;
Tot oël li avint a terre.
« Iceste feseit bien a querre », 848
Fait li vallez, « ce m'est avis!
« Dameisele, li vostre amis
« Deit estre mout joianz et liez.
« Une chose de veir sachiez : 852
« Je l'ai par maintes corz porté,
« Et plus de mil l'ont afublé.
« Onques mès ne vi en ma vie
« Sanz mesfait ne sanz vilenie 856
« Nule, fors vos tant seulement.
« Je vos otrei le garnement
« Qui bien vaut plain un val d'aveir,
« Quar vos le devez bien aveir. » 860
La dameisele l'en mercie.
Li reis bonement li otrie
Et dit que suens est par reson.
Ni a chevalier ne baron 4
Ne dameisele qui l' desdie,
Et si'n ont il mout grant envie
Quant l'en porte lor ieus veiant.
Mès n'en osent faire semblant, 868
Quar nule n'i set acheison
Dont ele ost dire se bien non.
Lors li dist messire Gauvains :
« Bele », fait il, « je pren en mains
« Que vos n'en devez guerredon 873
« Se a vostre leiauté non ;
« Cil qui vostre leiauté veient
« Le vos creantent et otreient. 876
« Volentiers le contredeïssent
« Se il en nul endreit veïssent
« Que vos nou deüssiez aveir.
« A escient poez saveir 880
« Que li plusor en sont dolent. »
Li dameiseaus le congié prent
Quar il ne vout plus demorer ;
Onques seulement le disner 884
Ne vout en nule guise atendre,
Quar a sa dame voleit rendre
Son message delivrement.
Et li reis et tote sa gent 888
Assist erranment au mengier.
Sachiez que maint bon chevalier
I sist pleins de coroz et d'ire.
Dou mengier ne vos vueil plus dire 892
Fors que mout bien furent servi.

843 *B* A grant enviz ; *A* emuiz ; *D* Mes. — 844 *D* Et el ; *B* lo prist si la a. — 845 *z* Droitement devant. — 846 *A* Ne li fu ne trop ; *z* Si ne ; *C* fust ; *T* cort ; *A z* cors — 847 *T* Tout a point ; *D* ateint ; *A* iguel li acaint ; *z* Molt bel (*C* bien) li ateignoit. — 848 *C* Icele f. molt b. ; *T B* Ceste f. molt b. — 850 *B* Bele fait se il v. a. — 851 *C* molt bien joiaus et lies ; *u* molt estre. — 852 *C* veil que sachies. — 853 *u* Que je lai par maint leu ; *z* en mainte cort ; *T* cors. — 854 *B* Plus de .iij. m. ; *u* cent ; *Gaylus* : « Mille dames et damoyselles » ; * *Isl.* « plus de mil ». — 855 *D* Onc nule ; *D B* nen. — 856 *u* Nule ou il neust ; *B* o sanz ; *C* et sanz. — 857 *A* Mes que vous. — 858 *B* ostroi ; *C* otri. — 859 *u B* Qui vaut plaine (*B* plain) une tor davoir ; *C* Qui v. un molt grant a. — 860 *D C* Que ; *C* savoir. — 862 *D B* meismes li. — 863 *z* dist quil est s. — 865 *C* damoisel ; *A C* qui le ; *T B* quel ; *D* qui d. — 866 *A* Si en ont eles gr. ; *z* Et si en ; *B omet* mout : *C omet* il mout. — 867 *T D B* Quel ; *C* len portent si quitement. — 868 *D* Si nen ; *C omet* 868-81. — 869 *D* Que nus deus ni ; *A* ochoison ; *B* Quant nule ni trove ; *T finit ici avec ces deux vers* : Ni a chevalier ne baron | Qui en ost dire se bien non (*cf. les vers* 921-22). Explicit le mantel mautaillié. — 870 *B* dire par raison ; *A* puit d. ; *D* Dont puissent d. — 871 *D B* * *Isl.* (*D* a dit mon seignor)] *A omet* 871-94. — 872 *D* Damoisele je p. en main ; *B* prain en vain ; * *Isl.* « en mains ». — 878 *D* (en mil)] *B* Se eles lor droit i. — 879 *B* nel ; *D* nu. — 880 *B*] *D* Une chose pouez ; *Isl. dève'oppe un peu le texte ici.* — 881 *B* li plus en s. moult d. — 882 *D z* * *Isl.* (*C* damoisels). — 883 *z* Onques ni (*C* ne) volt. — 884 *z* Ainz se hasta por le d. — 889 *B* Asist maintenant ; *C* Assistrent tantost ; * *Isl.* « Assistrent atant (?) ». — 891 *D* * *Isl.* *B* (* *Isl.* « I sist p. d. c. »)] ; *C* Furent plain. — 892 *D* ne voil je plus ; *B*

Et quant [dou] mengier fu feni,
Carados a le congié pris,
Si s'en rala en son païs 896
Liez et joianz a tot s'amie.
En Gales en une abaïe
Mistrent estoier le mantel,
Qui or est trovez de novel, 900
Et si sai je tres bien qui l'a
Qui par trestot le portera
Aus dames et aus dameiseles.
Seignors,dites lor teus noveles 904
Que partot le fera porter,
Si le covendra afubler.
(Et si sai bien de verité)
(Que ja par eles n'iert usé(z)). 908
Por neient me travaillereie
Se je cest present lor feseie :
Eus me harreient mès toz dis,
Si m'en porreit estre de pis 912
Se les requereie de rien.
Por ce me covient dire bien
Por mon besoing, non por le lor.
Et si n'i a il fors honor, 916
Que que jadis i ait eü.
Mès por le mal qui donques fu
Lor va on encor reprochant,
Et ja Dieus ne li seit garant 920
Qui dira d'eles se bien non,
S'il n'i set mout juste acheison.

plus plus (*sic*) dire; *C* quier. — 894 *z* li mengiers fu ; *D* le mengier. — 895 *B* Caradox si a c. ; *A omet* pris. — 896 *A z* ala. — 897 *B* joieus o tot ; *C* et atout ; *u* avec. — 899 *C* Mistent estoi et ; *A* mettent. — 900 *A* ore ; *C finit ici, donnant encore ces deux vers :* « Li romanz faut vez ci la fin | Or vous douez boivre dou vin. » *etc.* Lp scripsi. — 901 *B* si set lan ; * *Isl.* « Et si se dit icil qui l'a (?) » ; *A* gie. — 902 *A B* Et qui partot ; * *Isl.* « Que par trestot (?) ». — 904 *A B* Seignor ; *u* ces ; *A* nouvelle ; * *Isl. change un peu.* — 905 *B* Qui ; *A* les ; *u* ferai. — 906 *A* Si lor. — 907 *u* (*A* sai ge de) ; *B om.* 907-8. — 908 *u* use ; *A finit avec ce vers et ajoute :* Explicit le cort mantel. — 909 *D* men travailleraie (*corr. en* -roie). — 911 *B* El man arroient ; *D* tot. — 913 *D* Se jes reprenoie. — 914 *D* covient garder b. ; * *Isl.* « dire bien (?) ». — 916 *B* avrai fors enor ; * *Isl.* « avront (?) » ; *B se termine ainsi :* Or nos garde cil de laissus | Car de cest conte ni a plus. | Ci fenit cort mantel. — 922 *Suit, dans D, cette rubrique :* Ce est le lay de lombre.

F.-A. WULFF.

P.-S. — Une nouvelle publication allemande est venue attester une fois de plus l'intérêt que présentent les deux petits contes du *Manteau* et de la *Corne à boire :* c'est un court mémoire que M. Paul Richter vient de publier dans les *Ausgaben und Abhandlungen* de M. Stengel, sous cet intitulé : « Versuch einer Dialektbestimmung des *Lai du Corn* und des *Fabliau du Mantel mautaillé* » (Marburg, 1885). Pour ce qui est du *Mantel*, je renvoie à mon texte ci-dessus. Quant au lai du *Cor*, je tiendrai compte, dans mon édition, d'une excellente lecture proposée par M. R., c'est *l'endure*, au vers 201 (selon moi 197), au lieu de *demore* (: *jure*) ; mais il faut probablement corriger en même temps le vers précédent, de sorte que ces deux vers devront être lus comme suit : « Leist en l'oreille die ? | Li reis pas ne l'endure », etc. J'aurai du reste à discuter le mémoire de M. Richter en même temps que celui de M. Warnatsch.

F. W.

NOTICE

D'UN MS. DE LA BIBLIOTHÈQUE PHILLIPPS

CONTENANT

UNE ANCIENNE VERSION FRANÇAISE

DES FABLES D'EUDE DE CHERRINGTON

(OU CHERITON)

Le seul exemplaire que je connaisse d'une version française des fables d'Eude de Cherrington se rencontre dans le ms. 16230 de la bibliothèque Phillipps, à Cheltenham. Le même ms. contient, comme on le verra plus loin, d'autres morceaux qui ne sont pas dénués d'intérêt. Sir Thomas Phillipps l'avait acheté pour le prix de seize livres st. à une des ventes faites par Libri, celle qui eut lieu à Londres, chez Sotheby et Wilkinson, en 1859. C'est le n° 58 du catalogue de vente. Libri l'avait acquis pour le même prix quelques mois auparavant à la vente Corpet[1]. E.-F. Corpet, mort en 1857, fut un humaniste de mérite, qui collabora à la Bibliothèque latine-française de Panckoucke, et publia une édition du poème tautogramme d'Hucbald *in laude calvorum*. Le ms. contient encore actuellement divers papiers écrits de la main de Corpet, et, entre autres, le brouillon d'une lettre qui, à en juger par le contenu, ne peut avoir été adressée qu'à Sainte-Beuve.

Je ne saurais dire de qui Corpet avait acquis son ms., mais ce qui est certain, c'est qu'au commencement du siècle, le même volume se trouvait entre les mains de Masson de Saint-Amand, qui fut préfet de l'Eure sous le premier empire. On lit, en effet, au bas du premier feuillet :

Bibliothèque de M. Masson de Saint-Amand, conseiller du roy en tous ses conseils, maitre des requestes jusqu'en 1790, époque de leur suppression, préfet du département de l'Eure, à l'organisation des préfectures en l'an VIII,

---

1. N° 840 du *Catalogue des livres et mss. sur vélin composant la bibliothèque de feu M. E.-F. Corpet*. Paris, Delion, 1858, in-8. La vente eut lieu le 6 avril et jours suivants.

membre de la Légion d'honneur en l'an XII. Ceci est écrit en l'an XIII, février 1805, première année du règne de Napoléon Ier, empereur.

Il n'est peut-être pas téméraire de supposer que le ms. dont nous nous occupons a appartenu à la bibliothèque publique d'Evreux. C'est là, en effet, que Masson de Saint-Amand, bibliophile peu scrupuleux, s'était procuré le magnifique missel de Jacques Jouvenel des Ursins, qui fut acquis, en 1861, par M. A.-F. Didot, au prix de 36,000 fr., et cédé aussitôt, pour le même prix, par celui-ci à la ville de Paris [1].

Au verso du feuillet 148, on lit ces quatre mauvais vers [2] :

En l'an de l'Incarnacion
Qui couroit mil .cccc. et sept
Avint la grand destrucion
Des cretines et du grand fret.

C'est un témoignage de plus, peu utile du reste, sur le froid excessif de l'hiver de 1407-8, du « grand hiver », comme disait Monstrelet, et sur les inondations qui eurent lieu à Paris à la suite de la débâcle des glaces [3]. On en peut induire toutefois qu'au commencement du xve siècle le ms. se trouvait dans un lieu peu éloigné de Paris, ou du moins de la Seine. Que ce lieu fût une abbaye, c'est ce qu'on peut conclure du mémorandum ci-après, qui se lit immédiatement au-dessous des quatre vers précités : « In anno Domini Mo CCCo iiijxxo xiiijo inducti fue-« runt frater Robertus de Maugny, Johannes Rotgier, Robertus du « Valet, Thomas le Bourguongnon, Johanes de Sarqueny, Guillelmus « .....[4] fis may (?) induit eos ..... Beaucler ».

Ce ms. a été décrit par Libri dans le catalogue susmentionné, mais la description, bien qu'assez longue, est à divers égards fort imparfaite. Aussi en donnerai-je une nouvelle.

Le ms. Phillipps 16230 est un livre de 188 feuillets [5] de parchemin, écrit au xiiie siècle, de mains diverses. Je ne crois pas qu'on puisse dire avec Libri que c'est « une très extraordinaire collection d'anciens mss. d'écritures différentes ». En effet, l'écriture change souvent dans le courant d'un cahier. De plus, ce qui prouve que dès le xiiie siècle les di-

---

1. Voy. l'opuscule intitulé : *Missel de Jacques Juvenal des Ursins, cédé à la ville de Paris, le 3 mai 1861, par Ambroise Firmin Didot*. Paris, Didot, 1861, in-8, 56 pages ; cf. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, II, 421. — On sait que cet admirable livre a été détruit dans l'incendie de l'Hôtel de-Ville, en mai 1871.

2. Ils ont déjà été cités dans le catalogue Libri.

3. Voy. Maurice Champion, *Les inondations en France*, I, 41-5.

4. Le feuillet est en partie coupé, ce qui a enlevé quelques mots ici et à la ligne suivante.

5. Sauf erreur, la pagination est de ma main.

verses parties du volume étaient réunies, c'est que vers la fin de ce siècle une même main a écrit deux morceaux, l'un au fol. 67, l'autre au fol. 188 et dernier, pour utiliser des blancs. L'écriture de ces deux morceaux est tout à fait caractéristique; il n'y a pas de doute qu'ils sont de la même main. Les feuillets ont en moyenne 20 centimètres sur 12, 5, sauf les ff. 99-102 qui forment un cahier de dimensions beaucoup moindres.

Fol. 1-8, suite de morceaux théologiques, commençant ainsi : « Sicut « phisica operatio circa morbum versatur, ita et theologica consideratio « circa peccatum ... » A partir du fol. 7 v°, l'écriture est à deux colonnes.

Fol. 9-23, les fables d'Eude, à deux colonnes.

Au bas du fol. 23 recto commencent divers morceaux théologiques, dont l'un (fol. 23 v°) a cette rubrique qui a été soigneusement relevée par Libri dans son catalogue : *De cohabitatione mulierum cum sacerdotibus.* Il n'y a que des extraits des Pères et des conciles. Inc. : « Sacrorum « canonum censura permittit matrem, amitam, germanam, et alias hujus- « modi de quibus prava non possit esse suscipio, cum presbiteris habi- « tare ... » Suivent de nombreux extraits d'auteurs chrétiens et païens. Au fol. 31 v° commence un sermon sur les sacrements : « Oportet, fra- « tres dilectissimi, ut sacratissimum (?) sacramentorum Christi quibus « purgati estis et sanctificati ... »

Fol. 36-67, le traité *de Scolarium Disciplina*, mal à propos attribué tantôt à Boëce, tantôt à Denys le Chartreux, et qui est du XIIe siècle ou du XIIIe. Il est accompagné d'un long commentaire qui commence : « Iste liber quem pre manibus habemus, minimus in quantitate, est « tamen maximus utilitate, unde videndum est que sit materia, que in- « tentio, que utilitas, que suscepti operis causa ... ». A la fin du texte (fol. 65 v°) : *Explicit doctrina scolastica Amicii* (sic) *Manlii Severini Boecique* (sic) *clarissimi et illustris ex consulis* (sic) *ordinarii patricii.*

Fol. 69-86, glossaire latin de la Bible. Inc. : « ADAM interpretatur « homo sive terrenus vel terra rubra. AGALMA -TIS, ovile ... ». Suivent un autre glossaire très bref, et quelques morceaux théologiques.

Fol. 90-148. Commentaire de Pierre Hélie sur Priscien. Inc. : « Ad « majorem artis grammatice cognitionem, primo videndum est quid sit « grammatica ... ». Voir Thurot, *Notices et extraits des mss.*, XXII, II, 22.

Fol. 149-162, *Liber equivocorum*, ou traité des homonymes. Inc. :

Augustus, ti, to, Cesar vel mensis habeto.

Il y a, outre les gloses interlinéaires, un commentaire étendu, commençant : « *Augustus*, etc. In principio hujus libri assignatur auctor

« differentiam inter hanc dictionem *Augustus*, que est nomen substan-
« tivum cujusdam mensis et est proprium nomen cujusdam imperatoris
« Romani ... ».

A l'explicit apparaît un nom inconnu : *Explicit liber equivocorum fratris G. de Barqueto.*

Fol. 163-177. Traité des synonymes, intitulé dans la glose *Enchiridion.*

Ad mare ne videar latices deferre, camino
Igniculum...

Nombreuses gloses interlinéaires et commentaire étendu dont voici les premières lignes :

A titulo inchoandum est in hoc libro. Titulus talis est : « Incipit *Encheridion* magistri Galfridi de Vinosalvo, » et dicitur *Encheridion* ab *en*·quod est in, et *cyros* quod est manus, quia quilibet volens habere noticiam vocabulorum unam eamdem rem circumloquentium istum libellum quasi in manu debet comportare. Cujus libelli innuenda est materia, intentio et utilitas, quis auctor et quis titulus. Materia est synonima et nomina omonima idem significantia copulare. Intentio sua est de istis pertractare. Utilitas est singula libello pertractata memorie commendare. Auctor fuit magister GALFRIDUS DE VINOSALVO qui construxit *Novam poetriam* et istum libellum et libellum *de Equivocis* qui incipit *Augustus, ti, to.* Alii dicunt magistrum MATHEUM VINDOCINENSEM hunc librum composuisse et libellum *de Equivocis.* Sed inde non est vis dummodo sciamus ea que spectant ad presens opusculum. Titulus talis est : *Incipit Encheridion magistri* GALFRIDI, de quo alii dicunt : *Incipit libellus de synonimis.* Liber iste dividitur in duas partes, in partem prohemialem et in partem executivam.....

Fol. 178-83. Traité grammatical commençant : « Barbarismus est
« una pars orationis viciosa in communi sermone ... ».

Fol. 183. Fragment grammatical dans lequel j'ai cru reconnaître un extrait du *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu :

Est barbarismus verbi conceptio [1] vilis.

Fol. 184-8. Traité grammatical commençant : « Littera est nota ele-
« menti quo cum scribitur et in voce dissonat minime ... ».

Avant de parler des fables françaises, objet principal de cette notice, je veux présenter quelques observations à propos du *Liber æquivocorum* (Traité des homonymes) et de l'*Enchiridion* (Traité des synonymes) qui

---

1. Lire probablement *corrupcio*. Ce vers ne se retrouve pas dans le Doctrinal, où on lit toutefois une définition assez analogue : *Barbaris est vocis corruptio facta latine* (édit. de Venise, 1519, fol. H 4 r°).

se suivent dans notre ms. comme dans beaucoup d'autres. On n'a pu jusqu'à présent déterminer avec certitude l'auteur ou les auteurs de ces deux poèmes, et par suite les informations qu'apporte le ms. Phillipps méritent l'attention. Le traité des homonymes, ou mots équivoques, paraît être anonyme dans tous les mss. qu'on en a signalés jusqu'ici. M. Hauréau, qui s'en est occupé dans son mémoire sur Jean de Garlande [1], établit que l'auteur ne peut pas être Jean de Garlande, ce dernier ayant en effet composé un poème sur le même sujet, mais fort différent. Par suite, il ne semble pas impossible à première vue que l'explicit du ms. Phillipps nous ait conservé le nom du véritable auteur du traité commençant par *Augustus*. Toutefois, cela ne peut être admis. Supposé que ce frère « G. de Barqueto », sur lequel nous ne savons rien, soit l'auteur du poème sur les homonymes, il est cependant impossible de lui attribuer aussi l'autre poème, celui sur les synonymes. Or, il paraît bien établi que l'un et l'autre poème sont de la même main. En effet, M. Hauréau remarque [2] que notre traité des équivoques ou des homonymes, celui qui est ici attribué à un *G. de Barqueto* inconnu, fait souvent suite dans les mss. au traité des synonymes dont le premier vers est : *Ad mare ne videas latices deferre, camino | Igniculum...* traité qui, dans le ms. Phillipps, vient non pas avant, mais après celui des homonymes. Ce traité des synonymes a été publié plusieurs fois à la fin du xve siècle, et depuis par Leyser, sous le nom de Jean de Garlande [3]. Mais M. Hauréau montre qu'il ne peut guère être de cet auteur, et doit bien plutôt être attribué à Mathieu de Vendôme ou à Geoffroi de Vinsauf. Or, comme le traité des équivoques (inc. *Augustus*) et celui des synonymes (inc. *Ad mare*) sont en réalité deux parties d'un même ouvrage, il semble assez naturel de les attribuer au même auteur, soit Mathieu de Vendôme, soit Geoffroi de Vinsauf. Telle est la conclusion, certainement plausible, de M. Hauréau. Elle est confirmée par le ms. Phillipps qui, dans la glose rapportée plus haut, indique Geoffroi de Vinsauf comme l'auteur des deux poèmes, tout en mentionnant une autre opinion qui les attribuait à Mathieu de Vendôme : « Alii dicunt magistrum Ma-« theum Vindocinensem hunc librum composuisse et libellum de equi-« vocis ». « G. de Barqueto » n'est, selon toute apparence, que le nom du moine qui a écrit ou fait écrire le ms. Phillipps, ou du moins la partie de ce ms. où se trouve le traité des homonymes. Nous avons

1. *Notices et extraits des manuscrits*, XXVII, 2e partie, p. 58.
2. Ouvr. cité, p. 58. cf. p. 63.
3. Il a été réimprimé d'après Leyser dans la Patrologie latine de Migne, CL, 1578.

vu que le ms. Phillipps vient originairement de l'Eure. Or, Barquet est une commune de ce département, canton de Beaumont-le-Roger.

J'extrais de mes notes, à l'occasion de ces deux poèmes, l'indication de quelques mss. qui, à ma connaissance, n'ont pas encore été cités.

BALE, Biblioth. de l'Université, *libri phil. manuscripti chartacei*, F, VII, 11, daté en plusieurs endroits de 1436. C'est un recueil de traités de Jean de Garlande : *de verbis compositis* (fol. 1) ; *de verbis deponentialibus* (fol. 21) ; *de nominibus et verbis defectivis* (fol. 41) ; *de verbis neutralibus* (fol. 59) ; *Cornutus sive Distigium*, avec commentaire (fol. 68) ; *de synonymis*, inc. *Ad mare ne videar* (fol. 94), avec un commentaire différent de celui dont le début a été rapporté plus haut d'après le ms. Phillipps ; *de equivocis*, inc. *A nomen* (fol. 160) avec commentaire ; traité qui est reconnu pour être de Jean de Garlande ; *Nova synonyma*, inc. *Sed quia sunt plura*, sans commentaire (fol. 217, avant lequel quatre ff. ont été arrachés) ; *Ad mare*, de nouveau, cette fois sans commentaire (fol. 234). A la fin : *Expliciunt synomina Magistri* JOHANNIS DE GARLANDIA. Puis, de nouveau, *A nomen signat*, cette fois sans commentaire (fol. 250).

CAMBRIDGE. Trinity Coll., O, 5, 4, commencement du XVe siècle. — Fol. 26^a, *Ad mare ne videar ;* fol. 29, *Augustus, ti, to.*

— Saint John's Cod., F. 10, XIVe siècle. — *Augustus, ti, to.* — *Ad mare.*

DUBLIN. Trinity coll., D, 4, 9, XIIIe siècle. — Fol. 1, *Ad mare ne videar*. Viennent ensuite un morceau sur les prépositions grecques employées en composition (inc. *In lucem grece ponuntur prepositive*) qui est un extrait du *compendium* de Jean de Garlande [1] et le *Dictionnarius* du même auteur.

FLORENCE, S. Lorenzo. Pl. XXV sin. n° 5, écriture qui paraît anglaise, fin du XIIIe siècle. — Fol. 1, *Ad mare*. Le même ms. contient le poème *de Mysteriis ecclesie* de Jean de Garlande (fol. 12), une édition renouvellée du *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu (fol. 28) [2] ; le *Compendium* de J. de Garlande (inc., fol. 81, *Grammaticam trivialis apex* [3]) ; la *Clavis compendii* du même (Inc., fol. 157, *Artis grammatice dudum compendia quedam*).

---

1. Voy. le mémoire de M. Hauréau sur Jean de Garlande, pp. 48 et 85.

2. Le début, différent de celui du Doctrinal ordinaire, est *In ormans pueros et doctrinale reformans*. Mais bien que n'ayant pas sous la main le texte d'Alexandre de Villedieu, j'ai reconnu dans ce *Doctrinale* un grand nombre de vers de cet auteur, celui, par exemple, qui est cité ci dessus, p. 384, note.

3. Cet ouvrage et le suivant n'ont été signalés jusqu'à présent que dans un ms. de Bruges (voy. le mémoire de M. Hauréau, pp. 50 et 64). Le premier se termine par des vers sur le siège de Toulouse, en 1218, et sur la mort de Simon de Montfort.

LONDRES. Harley 683, XIIIe siècle. — Fol. 2, *Ad mare ne videar*. Suit le traité *de ustensilibus* d'Alexandre Neckam. — Fol. 20, d'une autre écriture, *Augustus, ti, to*. A la fin de la glose on lit : « Iste liber « est secundaria pars Enchiridionis secundum literas alphabeti. « Compositus titulus talis est et dinoscitur utilis juvenibus tirun- « culis grammatice ».

— Harley 4967, XIIIe siècle. — Fol. 174. *Augustus, ti, to*, avec glose. — Fol. 186, *Ad mare ne videar*. D'une tout autre écriture que le poème précédent et sans glose.

— Add. 10089 (vient de la collection Heber, n° 1643 du catalogue), XVe siècle. — Fol. 46, *Ad mare ne videar*. L'explicit est ainsi conçu : *Explicit liber sinonimorum Johannis*.

OXFORD. Rawlinson C 90, XVe siècle. — Fol. 1, *Augustus, ti, to*, avec glose. Suivent l'*Hymnarium*, le *Troparium* et le poème *Peniteas cito*, tous ouvrages de Jean de Garlande.

Entre tous ces exemplaires, deux seulement, le ms. de Bâle et l'Add. 10089, portent un nom d'auteur. Tous deux désignent Jean de Garlande, le second d'une manière moins complète que le premier, sans toutefois qu'il puisse y avoir doute sur l'intention du copiste. Malgré ce double témoignage, on peut considérer Jean de Garlande comme éliminé à peu près définitivement par les arguments qu'a fait valoir M. Hauréau, auxquels la glose du ms. Phillipps vient maintenant apporter un nouvel appui. Ce n'est pas l'assertion de deux copistes du XVe siècle qui donnera de la vraisemblance à une attribution qu'aucun document ancien n'autorise. On s'explique d'ailleurs assez bien qu'on ait mis le traité des synonymes sous le nom d'un auteur qui avait composé divers opuscules du même genre, destinés à la même classe de lecteurs et par suite souvent réunis à celui-ci dans les mss. Il est d'ailleurs à remarquer que les vieilles éditions, tout en indiquant en général[1] Jean de Garlande comme auteur du traité *Ad mare*, n'ont pas tout à fait perdu la tradition qui l'attribuait à Geoffroi de Vinsauf. Plusieurs d'entre elles associent d'une façon bizarre les deux auteurs, en attribuant le texte à Jean de Garlande et la glose à « Galfridus Anglicus ». Ainsi, à la fin d'une édition d'Anvers, 1493 (non mentionnée dans le *Repertorium* de Hain) : *Expliciunt synonoma* (sic) *magistri Johannis de Garlandia, cum expositione Magistri Galfridi Anglici*. A la fin d'une édition de Londres, 1500 (Hain, n° 7480) : *Liber synonymorum magistri Johannis de Garlandia una cum expositione ma-*

---

1. Je dis « en général », parce qu'un éditeur parisien, Denys Rosse, a publié en 1504 et 1508 le traité *Ad mare* en l'attribuant à un *Breton*, dont l'identification a donné lieu à des conjectures maintenant sans intérêt ; voy. à ce propos une note de M. Hauréau, *Histoire littéraire*, XXIX, 600-2.

gistri Galfridi Anglici[1]. Si, comme il n'est guère permis d'en douter, « Galfridus Anglicus » est identique à *Galfridus de Vino salvo*, celui qui a eu le premier l'idée de le présenter comme l'annotateur d'un ouvrage de Jean de Garlande est tombé dans un anachronisme, puisque Geoffroi de Vinsauf ne paraît pas avoir dépassé les premières années du XIIIe siècle[2], époque où J. de Garlande devait être encore fort jeune.

L'opuscule le plus intéressant que renferme le ms. Phillipps est une traduction en prose française des fables du personnage qui, dans les textes latins, est appelé *Odo de Ciringtonia*, *Syrentona*, *Ceritona*[3], *Ciridunia*[4], d'où on a fait Eudes de *Shirton*, forme jusqu'ici la plus généralement adoptée, *Sherston*[5] et *Sherrington*. Cette dernière dénomination est celle qu'a préférée M. E. Voigt dans un opuscule[6] que M. L. Hervieux a récemment analysé et en partie traduit dans ses *Fabulistes latins* (I, 646 et suiv.). M. Voigt hésite toutefois entre *Sherington* (Wilts)[7] et *Sherrington* (Bucks). Mais G. Paris, rendant compte du livre de M. Hervieux, a fait remarquer que les formes latines ne justifient guère l'identification avec Shirton ou avec Sherrington[8]. J'ajoute que Sherston me paraît également inacceptable, et j'incline pour ma part en faveur de *Cherington*, Warwickshire, ou de *Cherrington*, Gloucestershire. Il y a aussi plusieurs *Cheriton*, l'un notamment près de Folkestone, qui pourraient être pris en considération, si les formes latines *Ceritona* et *Ciridunia* étaient suffisamment autorisées. Les données en petit nombre que les fables fournissent sur notre *Odo* ont été rassemblées par M. Voigt dans le travail précité et l'ont amené à conclure que les fables ont dû être composées vers l'an 1200, et que l'auteur serait né vers 1150. Mais l'argumentation de M. Voigt est faible et ses recherches sont bien loin d'épuiser le sujet. Il lui arrive de fonder ses raisonnements sur de pures erreurs, comme lorsqu'il affirme (p. 46) qu'Eude ne se sert de

---

1. Voy. encore Hain, *Rep. bibl.*, n°s 7477-9.
2. Voy. Th. Duffus Hardy, *Descriptive Catalogue*, II, 524 5.
3. Ces trois formes sont données par Th. Wright, *Biographia britannica literaria*, II, 226.
4. Ainsi nommé dans le ms. de Toulouse n° 252 ; voir le *Catalogue général des mss. des départements*, VII, 160.
5. « Odon de Sherston » dans le *Répertoire* de M. l'abbé Chevalier.
6. *Kleinere lateinische Denkmæler der Thiersage aus dem zwölften bis vierzehnten Jahrhundert*. Strasbourg, 1878.
7. Le même Sherington a été récemment proposé dans un autre travail allemand où on a voulu prouver que l'auteur florissait au milieu du XIIIe siècle, et qu'il était moine de Malmesbury. Les motifs invoqués n'ont aucune portée. Voy. *Romania*, X, 623.
8. *Journal des savants*, 1885, p. 47.

la langue anglaise en aucun passage de son recueil, assertion dont M. Hervieux (I, 648) a démontré la fausseté, ou quand il identifie le « magister H, », évêque de Meaux, avec l'*archidiacre* de Meaux Herbert, méprise relevée par G. Paris [1]. Puis on ne pourra se faire une idée nette de ce personnage tant qu'on n'aura pas soumis à une étude attentive les autres ouvrages qu'il a composés. Les listes dressées par les anciens auteurs, tels que Bale et Tanner [2], sont trop sommaires, et surtout n'indiquent pas pour chaque ouvrage les mss. qu'on en possède. Un contrôle rigoureux est donc ici nécessaire. Or, ce travail critique qui doit précéder toute recherche biographique n'a été fait ni par M. Voigt ni par personne. Oudin, dont les recherches ont été mises à profit par Tanner, est jusqu'à présent, si je ne me trompe, le critique qui a rassemblé le plus de notions exactes sur notre auteur. Dans son *Commentarius de scriptoribus Ecclesiæ antiquis* (1722), II, 1623-5, il cite deux mss. des *Sermones in Evangelia dominicalia* d'Eude, le n° 4133 de la Bibliothèque du Roi et le n° 5167 de la Bibliothèque Colbert, qui maintenant portent à la Bibliothèque nationale les cotes LAT. 2593 et 2459 [3]. Ces sermons commencent par « *Cum appropinquasset Jesus Jerusalem*... Presens evangelium... » (B. N. lat. 2459, fol. 27 *c*); ils sont précédés d'un prologue dont les premiers mots sont *A quatuor ventis Spiritus* (*ibid.*, fol. 27 *a*). Dans ces deux mss. le surnom de l'auteur manque : On lit dans le ms. 2593, fol. 12 v° : « Prohemium magistri ODONIS » et dans le ms. 2459 : « Incipiunt sermones magistri ODONIS ». Mais Oudin, suivi par Tanner, cite un ms. de Peterhouse à Cambridge, où le surnom serait donné : c'est le n° 102 de l'inventaire des mss. de Peterhouse publié par Th. James dans son *Egloga Oxonio-Cantabrigiensis* (Londini, 1600). L'article de cet inventaire est ainsi conçu : « Odonis Chirton sive de Cheritona homiliæ de « Tempore » (*Egloga*, p. 117 ; cf. Bernard, *Catalogi*, I, II, 150, col. 1). Ces trois mss. ne sont pas à beaucoup près les seuls qu'on ait de ce recueil de sermons. On peut encore citer le ms. de Balliol, Oxford, n° 38 [4]

---

1. *Journal des savants*, 1885, p. 47.
2. M. Hervieux les a reproduites, *Fabulistes latins*, I, 654.
3. Oudin a eu aussi le mérite d'identifier ces mêmes sermons avec ceux qui ont été publiés à Paris en 1520 sous le titre de *Flores sermonum ac Evangeliorum dominicalium excellentissimi Magistri Odonis cancellarii parisiensis*. In-4°.
4. M. Coxe les attribue à « Odo Cantuariensis » dans son catalogue des mss. des Collèges d'Oxford, je ne sais sur quelle autorité. — Le ms. Arundel 231 du Musée-britannique contient un recueil de sermons sur les évangiles des dimanches qui sont attribués par l'explicit à Jean d'Abbeville, Eude de Kent (*Odo de Cantia*) et à Roger de Salisbury (voy. Th. Wright, *Biogr. brit. lit.*, II, 225). Malheureusement le ms. ne donne pas d'attribution spéciale pour chaque sermon. Il ne serait pas impossible, après tout, que le même auteur eût été désigné sous le nom d' « Odo de Cantia et d' « Odo de Ceringtonia »

et les mss. B. N. lat. 698 et 16506. Les deux derniers contiennent un explicit fort intéressant ; n° 698, fol. 104 : « Anno incarnationis Domi-« nice .M°.CC°.XIX°. hoc opus completum est a magistro Odone ad lau-« dem ejus qui est alpha et ω. » N° 16506, fol. 218 : « *Explicit liber* « *evangeliorum dominicalium*. Completum est hoc opus anno ab incar-« natione Domini MCC° XIX°, pridie Kalendas Januarii a magistro ODES « ad laudem ipsius qui est alpha et o... » Cette date se rapporte certainement à l'achèvement de l'ouvrage et non à l'exécution des deux mss. qui sont l'un et l'autre postérieurs, d'un demi-siècle peut-être, à l'année 1219 et qui, d'autre part, étant d'origine différente, ne peuvent guère avoir été copiés sur un même original. Voilà donc une date fixe pour la biographie de notre Eude. L'*explicit* des deux mss. précités nous fournit encore une donnée importante touchant l'identité d'*Odo* sermonnaire et d'*Odo* fabuliste. On a remarqué dans les deux leçons de cet explicit l'expression « ad laudem ipsius (*ou* ejus) qui est α et ω [1] ». C'est précisément la formule qu'on trouve à la fin du meilleur ms. des fables, celui de Corpus, Cambridge : « Expliciunt parabole Magistri O. ad laudem ipsius qui est alpha et ω » (Hervieux, I, 683 ; Catal. de Nasmith, p. 406).

Les sermons d'Eude de Cherrington renferment beaucoup de ces anecdotes édifiantes ou supposées telles, qu'on appelait au moyen âge *exempla*, et qui ne sont pas à confondre avec les fables ou *parabolæ* [2]. Il est impossible qu'on n'y trouve pas des éléments importants pour la biographie et l'appréciation littéraire de l'auteur.

L'ouvrage d'Eude de Cherrington dont on s'est occupé le plus jusqu'à présent est son recueil de fables. M. Œsterley en a donné, en 1868 [3], une édition, d'après le ms. Arundel 292 du Musée britannique, sous le titre de *Narrationes magistri Odonis de Ciringtonia*. En 1871 [4], il a publié d'après un ms. de Wolfenbuttel quelques fables qui manquent au ms. Arundel. Récemment, M. L. Hervieux a donné du même recueil une édition complète dans le t. II de ses *Fabulistes latins*, pp. 588 et suiv., après avoir, dans le t. I (pp. 644-689), réuni sur les mss. des fables

---

ou « Ceritona », surtout si on le suppose originaire de Cheriton en Kent. Ce qui est certain, c'est que l'historiette rapportée par Wright d'après ce ms. (le sage qui, invité chez un roi, lui crache sur la barbe) se retrouve sans variante importante, dans le sermon d'Eude de Cherrington pour le premier dimanche après la Trinité ; voy. l'édition précitée, fol. LXXXI.

1. Elle se trouve aussi dans les mss. de Balliol et de Toulouse, qui toutefois ne contiennent pas de date.

2. Plusieurs ont été citées par M. Hauréau dans son mémoire sur les récits d'apparitions dans les sermons du moyen âge ; *Mém. de l'Acad. des inscr.*, XXVIII, II.

3. Dans le *Jahrbuch f. rom. u. engl. Literatur*, IX, 127 et suiv. Cf. pour quelques additions, XII (1871), 129-54.

4. *Ibid.*, XII, 129 et suiv.

de nombreuses et nouvelles informations. La traduction française, jusqu'à ce jour inconnue, dont je vais publier quelques morceaux, occupe dans le ms. Phillipps quatorze feuillets et demi, dont l'écriture paraît devoir être attribuée à la seconde moitié du XIIIe siècle. Le titre : « Les Parables maystre Oe de Cyrintime [1], » suppose un titre latin tel que *Parabolæ magistri O. de Cyrintuna*, et, en effet, *parabolæ* se trouve en divers mss. [2] et paraît justifié par le début du prologue : *Aperiam in parabolis os meum.*

Voici le prologue et la première fable, selon le ms. Phillipps :

Les parables maystre Oe de Cyrintime.

En parables ma boche overray & sanz doute du comencement propositions parleray. L'en lit eu livre Ruth que Boece (*sic*) dist a ses seürs : « Getez par cointise javeles de vos mains, que Ruht puisse sanz vergonne glaner [3]. » Boece si est interpreté « en qui est force », e senefie Jhesucrist en qui est force de la deité e force de tout poer, qui le fort a lyé, c'est le deable, & tote se armeüre ly a touleyt, o tote sa proie, com l'en lit en le ewangile [4]. Cil puissant, com dit Ysaye, trés bons est en se estole [5] passant en la grandor de sa force ; quer l'estole de son cors plus est bele que la lune, plus clere que le soleit ; et passa, quant prist char, du ciel desques en terre de la terre desques en enfer, de enfer desques autre feyz en terre, quant o sa char de mort releva, de la terre desques au ciel ou siet a la destre son pere [6]. Cestui Boez a ses suers [7] : se sont les apostles, les desciples & les prelaz de sainte Yglise qui ont la cure des ames crestiennes. Cez deivent seer les espiz auz ames : ce sont les auctoritez e les esamples des sainz escrit (*sic*) des queus les almes refetent [8]. Après si deivent cez les almes seer e a Deu offrir. Donc dist en le evvangile [9] : « Mout i a de blé, mès poy des outeors [10]. » Donc priez Dieu que outeours envoît a son blé seer. Nul sacrefice pleit tant a Deu comme le zel des almes, quer quicunques offre a Deu une alme, de li orra : « Beneüré estes bon serf & leans entré en la joie tun segnor. » Deu prise plus une alme e plus la ayme que il ne fet tout le tresor de munde. Mès les uns lor espis corporeus, ce sunt lor dimes e lor offrendes, ententivement seent, e lor almes au deable, par male ire e lor negligences, offrent.

---

1. Corr. *Oede de Cyrintune.*
2. Ms. d'Arras et de Munich ; voy. Hervieux, I, 668, 673, 674.
3. RUTH, II, 16.
4. « In Luca XI. »
5. « Formosus in stola sua », ISA. LXIII, 1. Ici et plus bas l'*o* d'*estole* est surmonté d'une *l* ou d'un *i*. A-t on voulu corriger *estoile ?*
6. « De terra in infernum humanum genus liberando, de inferno in terram carnem recuperando. » (Hervieux, II, 588.)
7. Corr. *seürs.*
8. « Quibus animæ reficiuntur. » Corr. [*sunt*] *refetées.*
9. « De quibus in Luca X. »
10. LUC, X, 2 : « Messis quidem multa, operarii autem pauci. »

De ceuls dist Salomon : « Très dur jugement sera sus les riches, e les puissanz puissantement torment sofferrunt, e a plus fort plus forte peine est adjotée (*sic*) ». Horrible mot est, ainsi com deist : Dur jugement sera au Gyeues & a Sarrazins, plus aus hererges (*sic*), trés dur au faus prelaz, omes qui ore en lor cras chevaux e en lor richeses s'esjoïssent. Ruht si est interpreté « defallance », e senefie les laiz qui e[n] soy meismes defallent, se par lor prelaz, par sainte Yglise, par sainte escripture, ne soient refetés. Por ce les prelaz de sainte Yglise si deivent geter les javeles par coytise qe Ruht cuillir puisse por[1] vergoigne, ne mie solement en yglise, mès en sale, en chambre, au mangier, au souper, au chemin e ou qu'il soit, deit li bon pastor du tresor de son cuer demontrer de vielles auctoritez e noveles, e bones essamples doint donc (*sic*) la bone alme soit rafetée. Donc (*sic*) dist Salomon : « Toute la parole soit de commandement au soverein », e gregnor aumoine serra que se vos refetés le cors, quar ausi com dit saint Gregoire : « Plus est par bone parole refetée la alme « qui vivra sanz fin que le ventre de la char qui morra du pain terrien assazer. » E por ce que saint Gregoire dit a la fiée essamples plus profetanz que paroles, en parables ma boche overray e du conmencement propositions parlerai. Dirai volentiers essamples e proverbes qui sont bien oïz e plus tost retenuz. Qui oreiles a de oïr escoute, e qui a euz regarde les peintures, e qui de bon esperit est e de sens, retiengne e aus autres nonce, que totes choses soient a information de bones mours[2] e a edification des almes.

(1.) *De la ediction*[3] *des fuz e la moralité*[4].

Touz fuz vindre[nt] a eslire e mistre[nt] un roi sus eus, e disoient a la olive : « Soiez roi sus nous. » Ele respondi : « E puis ge guerpir ma cresse que les « deus usent e homes, que avancée soie entre les fuz[5] ? » Donc vindrent au figier e disoient : « Prent le reaume sus nous. » Le figier respond : « E puis ge guerpir « ma douçor e mes delicious fruiz, que entre les fuz soie avancé? » Donc vindrent a la vigne e li disoient : « Roi soies sus nos. » Ele respondi : « E puis ge [guerpir?] mon vin qui rehete Deu e home, que souz[6] vos soie avancée ? » Ne vout pas a eus consentir. Donc disoient tuz les fuz a la ronce : « Seiez roi sus nos. » Ele respondi : « Se vos me fetes roy sus vos, venez, si vos reposez « souz me umbre. E se vos ne volez, feu en istra de la runce e devourera ce- « dres de Liban. »

Ce est la moralité : Les fuz senefient les homes sauvages, moignes e covent sanz pastor. Teus s'en viennent a eslire lor abbé ou prior e dient a la olive, ce est a aucun bon contemplatif, mès tel refuse e dit que guerpir ne veut la cresse

---

1. *por*, corr. *sanz* ; dans le latin : « *absque* verecundia ».
2. Ms. *morus*.
3. Corr. *election*.
4. Hervieux, II, 589. Cette fable est rapportée à peu près dans les mêmes termes par notre auteur dans son sermon du vingt-unième dimanche après la Trinité (édition précitée, fol. CXXXIX v°).
5. « Ut inter ligna promovear. »
6. Corr. *sus*.

de sa charité por estre avancé a digneté. Le figier senefie le prodome cloistré qui vit en contemplation e veit la douçor Deu e de ce fet eu sei meismes douz fruit de bone vie, e veit que en digneté a meinte amertume, e ne veut pas sa dôuçor guerpir pur estre en digneté. La vigne senefie le prodomme qui est en esperital leesce ou cloistre, qui est de bone conscience solun le apostle qui dit : « Nostre gloire[1] est le temogniage de nostre conscience. » E par ce que mout des amertumes e anguoisses sunt en digneté, ne vaut pas por ce sa leesce guerpir de estre en digneté avancé.

Cest essample est d'un chanoigne seculier : en Engleterre, en Salusburi[2], estoit esleü a evesque e refusa la digneté. En après toust amaladi e devia. A un de ses compagnons le tierz jor apparut, son compagnon demanda por quoi evesqué refusa. Il li respondi : « Se du numbre aus evesques fusse, ma dampnation eüsse, mès ore sui sauf par la grace Jhesu Crist. » Maistre Herveu de Voun fu fet evesque de Chartres[3], e toust après vint veer ses compaignons ; a Paris en son preechement dist : (fol. 10) « Si un mortel ennemi eüsse e mout de mal li « desirasse, ge preerei a Deu qui le feïst evesque, e ce prendroie por grant « maleïscon. » Neporquent la ronce ce est le maveis coveitous qui volentiers receit le eveschié...

Voici la liste des fables que contient cette traduction avec renvois aux éditions de M. Œsterley dans le *Jahrbuch*, et de M. Hervieux dans ses *Fabulistes latins*[4], et à la version espagnole connue sous le nom de *Libro de los gatos*[5].

---

1. Corr. *goie* ou *joie* ; latin : « gaudium. »

2. Les textes sont ici très divergents. Dans le ms. Arundel 292, reproduit par M. Œsterley, il y a (*Jahrbuch f. rom. Lit.*, IX, 128) « *Taurinensis* canonicus » ; dans un ms. de Berlin cité en note par le même éditeur, *Cantuarensis* ; dans Douce. 88 (Hervieux, *Fabulistes*, II, 590), *Caurinensis*, ce qui n'a pas de sens. La même histoire a été contée de Geoffroi prieur de Clairvaux ; voy. le mémoire de M. Hauréau sur les récits d'apparitions dans les sermons du moyen âge, *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, XXVIII, II, 255.

3. Certains mss. portent « cum magister H. factus fuisset episcopus Meldensis » (*Jahrb.*, IX, 128 ; Hervieux, II, 590). Un ms. de Berne (Hervieux, I, 686) donne *Hugo*. « Chartres » est évidemment une leçon fautive, car il n'y a pas eu à Chartres d'évêque appelé *Herveus*.

4. Pour ce dernier ouvrage, je suis obligé de renvoyer aux pages et non aux numéros des fables. M. Hervieux ayant publié les fables en plusieurs séries successives (correspondant chacune à un ms.) et recommençant le numérotage à chaque série, ce qui est peu commode.

5. Le *Libro de los Gatos* a été publié par M. P. de Gayangos, dans le t. LI de la *Bibliotheca de autores españoles* de Rivadeneyra. Il a été analysé par M. Knust dans le *Jahrbuch f. rom. u englische Literatur*, VI (1865), 1-42, 119-41, qui a conjecturé (p. 125) que l'auteur espagnol devait avoir mis à contribution les fables d'Eude de Cherrington. Comme l'a justement remarqué M. Œsterley (*Jahrbuch*, IX, 126), le *Libro de los Gatos* est véritablement une traduction des fables latines d'Eude, et le texte suivi par le traducteur devait se rapprocher très notablement de la leçon contenue dans le ms. Douce 88 de la Bodléienne, leçon dont M. Hervieux (II, 587-92) a publié le prologue et quelques fables.

2. (fol. 10 *b*) *De l'esprevier e del columb.* (Œsterley, XXXVI; Hervieux, II, 599.)
3. (*c*) *De la corneille e de l'egle.* (Œsterley, XXXVII; Hervieux, II, 600.)
4. (*d*) *De l'ostour et de busard* (Œsterley, XXXVIII; Hervieux, II, 601.)
5. (fol. 11) *Du cucuel.* (Œsterley, XXXIX; Hervieux, II, 601.)
6. (*b*) *Du lou e de la cygoinne.* (Œsterley, XLI; Hervieux, II, 602; *Gatos*, II.)
7. *De l'oisel saint Martin.* (Œsterley, XLII; Hervieux, II, 603; *Gatos*, III.)
8. (*c*) *De l'oesel qui est apelé machefer.* (Œsterley, XLIV; Hervieux, II, 604; *Gatos*, V.)
9. (*d*) *Du huan.* (Hervieux, II, 604; *Gatos*, VII.)
10. (fol. 12) *Du chat et du rat.* (Œsterley, XII, 137; Hervieux, II, 598; *Gatos*, IX.)
11. (*c*) *Du la souriz champestre e de la souriz damesche.* (Œsterley, XII, 137; Hervieux, 608; *Gatos*, XI.)
12. (*d*) *De la beste qui est apelee Ydre.* (Hervieux, II, 609; *Gatos*, XIII.)
13. *Du goupil e du lou.* (Hervieux, II, 609; *Gatos*, XIV.)
14. (fol. 13) *Du formage e du rat.* (Hervieux, II, 610; *Gatos*, XVI.)
15. *De la souriz e de la reine.* (Hervieux, II, 638; *Gatos*, XVIII.)
16. (*b*) *Du lion, del lou e du goupil.* (Hervieux, II, 642; *Gatos*, XV.)
17. *Du lou coment vout estre moygne.* (Hervieux, II, 610, *de Ysengrino*; *Gatos*, XIX.)
18. (*c*) *Des berbiz e du lion e du lou.* (Hervieux, II, 611; *Gatos*, XX.)
19. (*d*) *Du lou e des berbiz.* (Hervieux, II, 612; *Gatos*, XXI.)
20. (fol. 14) *Du goupil et du coc.* (Hervieux, II, 644).
21. (*b*) *Des asnes e lors segnors.* (Hervieux, II, 597; *Gatos*, XXII.)
22. (*c*) *De Gautier e de ses aventures.* (Hervieux, II, 612; *Gatos*, XXIII.)
23. (fol. 15 *c*) *Du lou e du lievre.* (Hervieux, II, 635; *Gatos*, LVIII.)
24. (*d*) *Du* ... Rubrique illisible. Inc.: « Deus conpaignons deveient aucun tens passer la mer par un desert ... » (Hervieux, II, 614; *Gatos*, XXVIII.)
25. (fol. 16) *Du guibet e de l'yraygne.* (Hervieux, II, 615; *Gatos*, XXIX.)
26. (*b*) *De l'escharbot.* (Hervieux, II, 616; *Gatos*, XXX.)
27. (*c*) *De l'egle et du corf.* (Hervieux, II, 616; *Gatos*, XXXI.)
28. (*d*) *De hom lay e un hom lectié.* (Hervieux, II, 617; *Gatos*. XXXII.)
29. (fol. 17) *De l'ome e de l'escharbot* (Hervieux, II, 618; *Gatos*, XXXIII.)
30. *Des eys e de escharbot.* (Hervieux, II, 619; *Gatos*, XXXIV.)
31. (*b*) *De l'asne e du pore.* (Hervieux, II, 620; *Gatos*, XXXV.)
32. (*c*) *De la geline e de l'escufle.* (Hervieux, II, 621; *Gatos*, XXXVI.)
33. (*d*) *Du lion e du chat e de lor gestes.* (Hervieux, II, 621; *Gatos*, XXXVII.)
34. (fol. 18) *Du prodom e du pecheor.* (Hervieux, II, 622.)
35. *Del enchanteor.* (Hervieux, II, 638.)
36. (*b*) *Du frain ou polain.* (Hervieux, II, 645.)
37. (*c*) *De le escoufle.* (Hervieux, II, 591; *Gatos*, XXXIX.)
38. *Du goupil e du chat.* (Hervieux, II, 622; *Gatos*, XL.)
39. *Du corf e du colunb.* (Œsterley, V; Hervieux, II, 623; *Gatos*, XLI.)
40. (fol. 19) *Du riche home e d'une vedve.* (Œsterley, VI; Hervieux, II, 624.)
41. *De wilibemings e du lievre.* (Œsterley, VII; Hervieux, II, 594; *Gatos*, XLIV.)

42. (*b*) *Des formieux e du porc.* (Œsterley, VIII; Hervieux, II, 624; *Gatos*, XLV.)

43. (*c*) *De la sepulture du lou.* (Œsterley, IX; Hervieux, II, 625; *Gatos*, XLVI.)

44. (*d*) *Du chien e du jonc.* (Œsterley, X; Hervieux, II, 625; *Gatos*, XLVII.)

45. *De unicorne.* (Œsterley, XI; Hervieux, II, 626[1]; *Gatos*, XLVIII.)

46. (fol. 20) *Du goupil e du passagier.* (Œsterley, XII; Hervieux, II, 626; *Gatos*, XLIX.)

47. *Du singe e de grosse noiz walesche.* (Œsterley, XIII; Hervieux, II, 627; *Gatos*, L.)

48. *Du limaçon qui porte sa meson.* (Œsterley, XIV; Hervieux, II, 627, 628[2]; *Gatos*, LI.)

49. (*b*) *De l'yreigne e de la guepe e du guibet.* (Œsterley, XVI; Hervieux, II, 628; *Gatos*, LII.)

50. (*c*) *Du goupil e de l'escoufle.* (Œsterley, XVII; Hervieux, II, 629[3]; *Gatos*, LIII.)

51. *Du goupil e des gelines.* (Œsterley, XX; Hervieux, II, 629; *Gatos*, XXIV.)

52. (*d*) *Du goupil e des berbiz.* (Œsterley, XXI; Hervieux, II, 630; *Gatos*, XXV.)

53. (fol. 21) *Du conte robant* (?) *e des marcheans.* (Œsterley, XXII; Hervieux, II, 631; *Gatos*, XXVI.)

54. *Des berbiz, des asnes e des chevreux.* (Œsterley, XXIII; Hervieux, II, 631; *Gatos*, XXVII.)

55. (*c*) *De la herce e du crapoud.* (Œsterley, XXIV; Hervieux, II, 640; *Gatos*, LIV.)

56. *Du faucun e de l'escoufle.* (Œsterley, XXV; Hervieux, II, 618.)

57. *De la* (corr. *des*) *souriz e du chat.* (Œsterley, XXVI; Hervieux, II, 633; *Gatos*, LV.)

58. (*d*) *De la primerole e du huan.* (Œsterley, XXVII; Hervieux, II, 633.)

59. (fol. 22 *b*) *De la souriz et du chat.* (Œsterley, XXVIII; Hervieux, II, 634; *Gatos*, LVI.)

60. (*c*) *Du pellican e ses pigons.* (Œsterley, XXXI; Hervieux, II, 635.)

61. *Du serpent e del home.* (Œsterley, XXXIII; Hervieux, II, 636.)

62. (*d*) *Del home e du serjant le Roy.* (Œsterley, XXXIV; Hervieux, II, 591.)

63. (fol. 23) *Del pantere.* (Œsterley, XXXV; Hervieux, II, 637.)

64. *Du lou e de l'aignel.* (Hervieux, II, 643.)

65. *Del evesque Theodosie.* (Hervieux, II, 592.)

Le dernier chapitre est ainsi conçu :

Theodosie le arcevesque de Rages descendi une feiz sus la rive de Ronne por veer ses pescheors. Cest qui treitrent la rei lor sembla que un grant peis-

---

1. Il y a une autre rédaction, *ibid.*, II, 704, mais ce n'est pas l'original de notre texte.

2. Le texte français correspond aux nos LXXV et LXXV *a* de M. Hervieux.

3. Correspond aux nos LXXVII et LXXVII *a* de M. Hervieux.

son eüssent pris, mès il traitrent une grant glace. Ce fu en esté. L'arcevesque plus s'esjoï de la glace que ne feïst de nul poisson, quar trop out chaut au piez. Donc cele glace mistrent sus ses piez e mout esteit de ce aleggié. Avint un jor come l'arcevesque esteit sus cele glace, que une voiz de home oï de la glace[1]. Le arcevesque conjura se de par Deu fust cele voiz, que ele regeheiz[2]. Donc respondi : « Je sui une ame pecheresse qui (fol. 23 *b*) tormentée sui en ceste glace por mes pechiez, e bien serai delivrée se por moi chanter volez trente messes. » Le arcevesque comença le trentel, e quant out la metié (?) fini, com le evesque comença sa messe, par enticement du diable tote la cité esteit estormie, e esteit le arcevesque apelé por apesier le pueple, e si entrelessa son trentel. Mès l'endemein recomença il de rechiés, e quant aconplie out les deus parties un grant ost assega la cité. Donc le arcevesque entrelessa son trentel. Autre fiée recomença le trentel ; tot le termina jusques a la trentieme messe, e quant il vout chanter, si li fu avis que tote la cité fu enbrasée e les mesons a l'arcevesque. Ses clers le conseillerent que la messe entrelessast, mès l'arcevesque respondi : « Se je meïmes en deveient (*sic*) estre ars, ne la leraie pas. » Donc chanta la messe e la glace se esvenoï e l'ame fu delivrée ».

L'ordre des fables varie selon les mss. On a pu voir par la concordance placée entre parenthèses que la version française s'écarte notablement de l'ordre suivi dans le ms. Arundel 292 édité par M. Œsterley, qui d'ailleurs est un recueil fort incomplet. Elle s'écarte aussi, moins cependant, de la version espagnole. Je n'ai pas les éléments nécessaires pour établir une concordance entre tous les ms. ; j'ai pu constater du moins que le recueil de la Bibliothèque Mazarine, le seul que nous possédions à Paris, est en général d'accord avec notre version. Dans le ms. de la Mazarine les fables se présentent dans l'ordre suivant : 1, 2, 3 (4 manque), 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 14, 15, 17, 18, 19, 64, 20, 21, 24, 25, 26, 27, 28 (29 manque), 30, 31, 32 (33 manque), 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 (46 manque), 47, 48, 49, 50, 51, 52 (53 manque), 54, 55, 56, 57, 58, 23, 22. Il y a dans le ms. de la Mazarine quelques fables qui manquent ici.

Le *Libro de los Gatos* tient un certain rang dans la vieille littérature castillane, qui est si pauvre. La version française que je viens de faire connaître n'enrichira pas sensiblement notre littérature du XIIIe siècle, où prose et poésie sont représentées par des écrits innombrables. Il était bon cependant qu'elle fût signalée, parce qu'elle constate une fois de plus la grande popularité des fables d'Eude de Cherrington. La publication

1. Latin : « in glacie ».
2. « Ut cujus vox esset fatetur (*lis.* fateatur) ».

prochaine des contes moralisés de Nicole Bozon apportera bientôt un nouveau témoignage dans le même sens.

Comme texte de langue, la version du ms. Phillipps n'offre pas un intérêt bien considérable. Cependant on y peut relever certaines particularités locales, qui méritent d'autant plus d'être notées que les textes en langue vulgaire de l'Eure sont moins communs. Sans doute, ici comme en tant de textes provinciaux du même temps, l'influence si puissante de l'idiome de l'Ile-de-France a dû s'exercer, et de là bien des inconséquences dans la graphie : on remarquera toutefois de nombreux cas d'*ei* pour le latin *ē* ou *ĭ* toniques, et l'emploi assez fréquent de *é* pour *ié* (*refetés*, *refetée*, *avancé*, etc.). Je n'oserais pas, néanmoins, présenter cette version des fables d'Eude de Cherrington comme un spécimen assuré du français parlé dans la Normandie orientale au XIIIe siècle, parce que s'il paraît certain qu'elle y a été copiée, il est moins sûr qu'elle y ait été composée.

Paul MEYER.

CONTRIBUTI ALLA STORIA

DELL' EPOPEA E DEL ROMANZO MEDIEVALE

I.

LE ORIGINI DELL' EPOPEA FRANCESE SECONDO A. G. SCHLEGEL.

Non si conoscono mai quanto si dovrebbe i propri predecessori. Solo un anno e mesi dopo aver condotto a termine la stampa di un libro voluminoso sulle *Origini dell' Epopea Francese*, degli anni parecchi dopo aver preso a studiare l'argomento, mi accorsi — l'esser vergognosa la confessione non mi ratterrà dal farla — che Augusto Guglielmo Schlegel aveva scritto *De l'origine des romans de chevalerie*. Nessuna meraviglia e nessuna colpa se il lavoro fosse rimasto abbandonato colà dove fu pubblicato primitivamente, nel *Journal des Débats* del 1833 e 34; ma esso fu accolto dall' autore stesso nel volume degli *Essais littéraires et historiques* (Bonn, 1841, p. 341), e lui morto rivide ancora la luce nella collezione lipsiana delle *Œuvres écrites en français* (t. II. pag. 251)[1].

Il titolo, per verità, promette poco: l'espressione *Romans de chevalerie* suona vieta ai nostri orecchi, e, nonostante l'ingegno potente e la dottrina meravigliosa dell' autore, fa che ci si metta a leggere piuttosto per aver letto, che coll' idea di abbatterci in nulla di veramente osservabile. E lo Schlegel medesimo pare adoperarsi a toglierci anche in altra maniera ogni aspettativa col darsi l'aria di voler essere poco più che un

---

1. Oltre ai morti ci sono anche dei vivi che avrebber ragione di dolersi per non esser stati citati in quelle mie *Origini*. Nominerò soltanto il Graevell, che nel libro intitolato *Die Charakteristik der Personen im Rolandsliede: Ein Beitrag zur Kenntniss seiner poetischen Technik* Heilbronn, 1880), discorre di molte cose che il frontespizio non lascierebbe sospettare. Le occasioni per fare ammenda dell' involontario peccato non mi mancheranno di certo.

riassuntore e divulgatore delle idee che il Fauriel aveva prima esposto dalla cattedra, e subito poi fatto pubbliche anche per le stampe [1].

Ma lo Schlegel, checchè possa dire, non è uomo da esporre quel che pensino gli altri senza mescolarci una dose ben considerevole di pensiero suo proprio. E che l'ufficio di banditore non fosse quello che propriamente lo movesse a parlare, esprime abbastanza chiaro la prefazione alla ristampa del 42 [2]. Anche dov' egli è espositore, sa prendere atteggiamenti originali; ma poi qui aggiunge, là contradice; e particolarmente per quel che spetta alla tesi fondamentale del Fauriel, la priorità dei Provenzali nell' epopea, pur lasciandosi vincere in grandissima parte dalle apparenze di ragione dell' ingegnosissimo letterato francese, sostiene che, quanto ai romanzi della Tavola Rotonda, le mosse furono date dai poeti del Nord, segnatamente dai Normanni, e afferma poi in genere, in fatto di materia romanzesca, uno scambio reciproco vivissimo tra gli autori del settentrione e quelli del mezzogiorno [3].

Non son peraltro i temperamenti alle teoriche provenzalesche del Fau-

---

1. Strano che il Mohl, dando fuori nel 1847 l'*Histoire de la poésie provençale*, non accenni in nessun modo che una parte considerevole delle lezioni che la costituiscono (le pag. 228-451 del tomo 2°, 34-65, 91-118 del 3°, e, con qualche omissione e varietà, le pag. 420-448 del t. 1°) avesse già visto la luce quindici anni innanzi. A cotale silenzio, e alla designazione di *travaux inédits* data senza restrizione nessuna fin dalla prima linea del proemio così a questa come alle altre opere del Fauriel che il Mohl intendeva di stampare, si potrebbe cercar scusa nell'ignoranza del fatto, se sulla seconda pagina di tutti e tre i volumi, tra gli « Ouvrages du même auteur », noi non vedessimo segnato un opuscolo « *De l'origine de l'épopée chevaleresque du moyen âge*, Paris, 1832 », che è per l'appunto la parte edita della *Storia della Poesia Provenzale*. Non è peraltro in forma di opuscolo che la pubblicazione avvenne primamente: l'opuscolo (anche non avendolo visto mai non credo di potermi ingannare) non è se non una tiratura a parte delle pag. 513 575, 672-711 del volume 7°. 138-194, 269-308, 425-470 del volume 8° della *Revue des Deux-Mondes* di quel medesimo anno 1832, e propriamente dell' ultimo quadrimestre. Al testo delle lezioni va innanzi una nota che ci si aspetterebbe di veder firmata *La Revue*, e che invece ha appiedi le iniziali *J. M.*, che spero bene combinino solo accidentalmente con quelle del Mohl. Ivi, insieme con altre cose, è detto come l'intendimento del Fauriel nel permettere la stampa fosse « d'appeler la discussion sur les résultats de ses recherches, se réservant d'y revenir et de les présenter sous une autre forme dans un ouvrage considérable dont ils feront partie. » Le discussioni seguite e allora e poi ebbero per effetto di indurre il lealissimo autore a modificare notevolmente le opinioni sue (V. quel che dice il Le Clerc nell' *Hist. litt. de la France*, t. XXI, pag. xxix-xxx) : cosa anche questa di cui era da render conto nella postuma ristampa, così per un dovere sacrosanto verso il defunto, come perchè non restassero ingannati i lettori.

2. « Au milieu d'autres occupations je profitai avec empressement de cette « occasion de communiquer aux connaisseurs quelques unes de mes idées, pla- « cées pour ainsi dire en regard de celles de l'auteur, dont je pouvais adopter « une grande partie. »

3. V. alla fine; pag. 404 degli *Essais*.

riel, che fermano soprattutto la nostra attenzione in questo scritto; gli è che lo Schlegel riporta il suo sguardo più addietro, ad origini e cause prime di cui il Fauriel non aveva tenuto alcun conto :

Lorsqu'il s'agit — egli dice — d'expliquer les commencements de la poésie épique en pays roman, il ne faudrait pas perdre de vue, ce me semble, les habitudes nationales des peuples de race teutonique qui, successivement, ont envahi lès provinces de l'empire romain. La Gaule fut occupée en Guienne et dans le Languedoc par les Visigoths, en Provence par les Ostrogoths, vers le Jura par les Bourguignons, au nord par les Francs Ces derniers obtinrent, par degrés, la domination universelle. Mais bien loin d'expulser leurs rivaux, ils leur accordaient presque les mêmes droits qu'à leurs compatriotes. Tous ces peuples parlaient la langue *theudisque* en différents dialectes, et leurs descendants continuèrent de la parler entre eux, au moins quatre siècles après la conquête, quoique dans leurs rapports avec les Romains subjugués, ils fussent forcés d'employer le latin rustique.

Tacite atteste la haute antiquité de la poésie épique chez les Germains. Les Goths possédaient une littérature épique fort riche, quoique non écrite, presque à l'instar des Grecs, dit Jornandès. Les Francs plus sauvages avaient au contraire négligé leurs souvenirs nationaux. Il est remarquable que la généalogie des Mérovingiens soit si courte et si tronquée, tandis que Théodoric-le-Grand pouvait énumérer ses ancêtres jusqu'à la dix-septième génération. Clovis semble avoir reconnu la supériorité des Goths dans l'art poétique; il pria Théodoric de lui envoyer un chantre de sa nation, qui sût réciter les hauts faits du temps jadis. Après la conquête, des événements postérieurs furent célébrés par de nouveaux chants composés en langue theudisque, au fond du pays latin.

Tels étaient les poèmes que Charlemagne ordonna de mettre par écrit, et qu'il faisait chanter pendant ses repas. Louis-le-Débonnaire, qui n'aimait pas la poésie profane, engagea un poète saxon à paraphraser en vers l'Évangile, et cet ouvrage existe encore. Les chants héroïques sont perdus; mais on en trouve des extraits tronqués dans les chroniqueurs de cette époque. Au milieu d'une narration simple et sommaire, on rencontre parfois une aventure merveilleuse, apocryphe, en contradiction avec les faits authentiques. On serait tenté de se demander : Qu'est-il arrivé à notre historien? Ce n'est plus le même homme. — On ne peut expliquer ce phénomène bizarre, qu'en admettant que l'auteur avait en vue un poème national, auquel, par une erreur alors commune, il ajoutait une foi implicite.

L'histoire des Langobardes, par Warnefride, est remplie de semblables récits; il y en a dans Frédégaire et ses continuateurs. Les aventures de Childéric, son exil, son séjour en Thuringe et la passion de la reine Basine pour lui, sont romanesques sans être incroyables. Cependant je crois que Grégoire de Tours a déjà puisé son récit dans la tradition poétique. Frédégaire y ajoute un nouveau trait, les visions de Childéric pendant la nuit de ses noces. C'est une satire ingénieuse, sous forme de prophétie, sur le déclin de la dynastie mérovingienne et sur l'anarchie qui désolait la France sous des rois faibles, avant que les maires du palais se fussent emparés du pouvoir. Cela nous indique l'âge de ce

morceau. Les intrigues secrètes, entamées par un ambassadeur de Clovis avec la pieuse et rusée Clotilde (*Gesta Francorum*, c. XI-XIII) sont aussi tirées d'un chant populaire. C'est un conte plaisant qui prouve, ainsi que le précédent, que les Francs savaient assez bien s'égayer aux dépens de leurs princes. Witikind de Corbey, auteur du dixième siècle, met à la tête de son ouvrage une histoire apocryphe de la destruction du royaume de Thuringe. C'était le sujet d'un poème saxon, dans lequel un roi Mérovingien, Théodoric Ier d'Austrasie, jouait le rôle principal.

Lorsqu'enfin la fusion des deux populations distinctes, romaine et barbare, qui jusque là avaient coexisté en France sans se mêler le moins du monde, eut été opérée par l'adoption générale de la langue romane, les anciennes poésies nationales furent ensevelies dans un commun oubli avec la langue theudisque, dans laquelle elles étaient composées. Mais la postérité de ces peuples belliqueux qui avaient imposé leurs noms à différentes parties des Gaules : les Francs à la France dans le sens le plus restreint du mot; les Bourguignons aux deux Bourgognes, duché et comté; les Goths à la Guyenne, *Gothia*, *Gozia*, *Gothiana;* leur postérité, dis-je, conservait toujours les mêmes besoins de l'imagination. Il était donc naturel que, dès lors, ces besoins fussent satisfaits par de nouveaux chants héroïques en langue romane. Je ne dis pas que ces chants aient été l'œuvre de la classe guerrière, mais ils furent composés principalement pour elle, selon ses idées, ses penchants, ses souvenirs.

Non vado più oltre per non incontrarmi in grossi spropositi; e anzitutto nell' affermazione che la data che s'assegna dal Fauriel ai cominciamenti dell' epopea romanza, vale a dire la metà del secolo nono, sia troppo antica d'un centinajo d'anni dacchè a quel tempo il linguaggio tedesco era ben lungi dall' essersi spento nel territorio gallico. E gli spropositi non mancano di certo neppure in ciò che ho creduto ben fatto di riportare testualmente: segnalerò la strana meraviglia per la brevità della genealogia dei Merovingi al confronto di quella gotica di Teodorico, come se qui s'avess' altro che il riflesso di qualcosa di storicissimo; lo svisamento del fatto del cantore chiesto da Clodoveo al medesimo Teodorico [1]; l'etimologia di *Guyenne*. Ma insieme cogli errori lo Schlegel dice cose, che, scritte cinquant' anni fa, sono davvero altamente degne di nota. Tale è la spiegazione delle origini dell' epopea francese dalla persistenza dei bisogni epici nelle popolazioni germaniche che mutavan linguaggio; tale, perchè inavvertito dai più per quanto ovvio, quell' affermare che i canti epici erano destinati soprattutto per la classe guerriera; tale poi specialmente l'andar in traccia nelle cronache di ruderi di poemi, e il riconoscerne nelle avventure di Childerico, nelle nozze di Clodoveo, nella distruzione del

1. Questo fatto, travisato al modo stesso, era stato ricordato dallo Schlegel anche nelle *Observations sur la langue et la littérature provençales;* pag. 232 nel volume stesso degli *Essais*.

regno turingico, non senza tener conto dell' evoluzione che il primo di questi racconti ebbe a subire nel tempo.

C'è da meravigliarsi che chi ravvisava cotali detriti nelle storie dei Franchi, potesse concedere quanto concede alle pretensioni meridionali. Posto pure un giudizio erroneo rispetto all' importanza e alla tenacità degli elementi gotici al sud della Gallia, la sola deduzione legittima doveva essere che l'epopea si fosse manifestata indipendentemente così al mezzogiorno come al settentrione. Non par possibile che questa conseguenza così semplice lo Schlegel non l' abbia vista. Ma se la vide, non la espresse in nessun luogo, pago, per quel che riguarda il ciclo carolingio, di muovere al Fauriel alcuni dubbi, di sospettare che la sua teorica andasse alquanto limitata [1]. Essendosi messo a scrivere prima di avere maturamente riflettuto e mentre era in lui ancora troppo viva l'impressione della lettura recente, invece di un disegno armonico, ebbe a darci un accozzo delle sue vecchie idee e delle altrui novità.

Comunque, giustizia voleva che la memoria delle cose dette dallo Schlegel fosse ravvivata, sicchè egli non dovesse ripetere dall' altro mondo il lamento mosso quarant' anni fa : « La jeune génération ne me « connaît pas encore, et le public en général semble m'avoir oublié [2]. » Tanto più era opportuno, essendosi scritto così poco da Tedeschi intorno alle origini dell' epopea francese. Curioso che anche queste pagine siano state occasionate da un lavoro francese, stese in francese, pubblicate in un giornale francese!

II.

IL FAURIEL E LA COSIDDETTA TEORICA DELLE CANTILENE.

Poichè sono sul discorso dei predecessori ed ho avuto a parlare del Fauriel, non mi pare fuor di luogo il rammentare come appunto per opera sua abbia fatto la prima apparizione negli studi intorno all' epopea francese quella che poi si chiamerà la Teorica delle Cantilene [3]. « Quella

---

1. Delle narrazioni romanzesche concernenti la nascita e le avventure giovanili di Carlo Magno dice che la patria « est au moins douteuse » (pag. 363); e riguardo al *Ferabras* riconosce fondata l'opinione che già allora aveva espresso il Diez (V. *Friedrich Diez' kleinere Arbeiten und Recensionen hgg. von* H. BREYMANN, p. 104), essere la redazione provenzale una mera traduzione dal francese, conchiudendo che, « S'il en est ainsi, ce serait une forte présomption contre la trop grande étendue que M. Fauriel donne à sa thèse. »

2. Prefazione agli *Essais*, pag. VI.

3. V. *Revue des Deux-Mondes*, VIII, 269-277 e 286; *Hist. de la Poés. prov.*, I, 424-435; II, 223-227; 244-247.

che poi si chiamerà »; giacchè al vocabolo *Cantilena* il Fauriel non ebbe ancora l'idea infelice di ricorrere, e in cambio di esso si serve sempre dell' espressione *Canto popolare*. Riconosciamo l'editore dei *Chants populaires de la Grèce*.

La teorica che qui si dice esiste in due forme ben distinte, ravvicinate dal concetto comune che i poemi succedano ad una moltiplicità di canti di brevi dimensioni. Ma per gli uni quei canti non differiscono punto per intonazione e stile dai poemi che terranno poi dietro, i quali vengono ad essere nè più nè meno che un loro conglomerato; per gli altri invece i canti primitivi hanno molto del lirico, ed inspirano i poemi senza punto entrare materialmente a costituirli.

È nella prima di queste due forme, la sola, se non erro, che a quel tempo fosse stata messa innanzi a proposito di nessuna epopea, che la teorica ci si presenta presso il Fauriel. I suoi Canti popolari hanno indole schiettamente narrativa, escluso nel modo più assoluto l'elemento lirico, l'assenza del quale pare allo scrittore uno dei principali caratteri dell' epopea primitiva [1]. Ciò che li distingue dai poemi è unicamente l'avere a soggetto un fatto isolato, in cambio di una successione complicata di casi, ossia, in altre parole, l'esser semplici e brevi. Che tali fossero, pare al Fauriel una deduzione che sgorghi incontestabile dall' esser destinati a recitarsi per le strade e sulle piazze ad una moltitudine raccogliticcia ed incolta [2]. Si recitano a una folla, ma il recitatore è un solo individuo; chè l'idea della recitazione corale — cosa troppo chiara per sè una volta che l'elemento lirico è messo al bando — rimane affatto estranea alla mente del Fauriel.

I canti primitivi si trasmettono tradizionalmente; si trasformano ed accrescono ciascuno, discostandosi viepiù dalla verità storica, e quindi, raggruppati insieme, vengono a costituire poemi, destinati poi a subire anch' essi amplificazioni e rimaneggiamenti [3]. I poemi — quelli, benin-

---

1. *Hist.*, ecc., II, 246: « Un des principaux caractères de l'épopée primitive, « c'est l'absence de tout mouvement, de toute prétention, de toute forme ly- « riques. »

2. *Revue*, VIII, 271, *Hist.*, I, 424: « ... Les pièces de vers dont il s'agit « [n'étaient et] ne pouvaient être que des chants populaires, ayant chacun pour « sujet, non une suite complexe d'événements, mais un seul événement isolé, et « destinés tous à être chantés dans les rues et sur les places, à des foules d'au- « diteurs des classes inférieures. [Cette destination excluait toute composition « de longue haleine, ou seulement d'une médiocre étendue.] » Ho chiuso tra parentesi quadre ciò che è nell' *Histoire*, e non nella *Revue*; la quale inoltre, in cambio di « auditeurs des classes inférieures », ha « auditeurs rassemblés au hasard », come del resto avremo allo stesso proposito anche nell' *Histoire*, II, 226 (« foules de peuples rassemblées au hasard »). — Il concetto della brevità o semplicità di questi canti resta poi come qualcosa di fondamentale nel discorso.

3. V. specialmente *Revue*, VIII, 271; *Hist.*, I, 425-426.

teso, che non siano di creazione nuova e artifiziale — si potrebbero dal Fauriel definire « lo svolgimento e la riunione in un tutto coordinato di un certo numero di canti popolari »[1]. Riunione non puramente meccanica, si badi; chè questa per il Fauriel non avrebbe mai dato di sicuro un tutto tanto o quanto armonico[2].

Siffatti concetti pajono all' autore trovar valido appoggio nel passo troppo famoso della vita di S. Guglielmo messo a riscontro colla serie dei poemi del ciclo Nerbonese, nella cronaca stessa di Turpino, e in altro ancora; ma propriamente la teorica non è se non l'applicazione all' epopea francese delle teoriche wolfiane e lachmanniane. Che questo modo di immaginar le cose sia a lui suggerito dall' analogia di quel che pareva essersi messo in chiaro per altre epopee, il Fauriel dichiara apertamente[3]. Sono sei le epopee — noi diremmo più volontieri i poemi — cui egli concedeva il titolo di primitive : *Iliade* e *Odissea*, che sono il cardine di tutta la teorica, *Ramayana* e *Mahabharata*, *Schach-Nameh*, *Nibelungen*. Di tutte egli ragionava partitamente in due lezioni, che il

---

1. Sarà bene riportar qui un periodo che chiude nella *Revue* la lezione nona (VIII, 286), e che manca nel luogo corrispondente dell' *Histoire* (I. 448) : « Il « existait déjà alors des légendes, des chants épiques où la transition était « complète, et dont le développement ou l'assemblage devait donner des « épopées de tout point originales et distinctes de celles de l'antiquité. » In questo luogo svolgimento e riunione pajono distinti come processi di cui ciascuno basti a produrre l'effetto; ma un lettore attento vedrà come, secondo la mente del Fauriel, entrambi propriamente cooperino. Per quel che spetta al primo, abbiamo dichiarazioni troppo assolute, perchè vi possano esser dubbiezze, nei luoghi indicati nella nota che precede; quanto all' altro, rimanderò soprattutto alle pag. 225-226 del t. II dell' *Histoire*. Mi piace poi di riferire l'espressione che alle idee dell' autore ebbe a dare lo Schlegel nello scritto di cui già mi sono intrattenuto (*Essais*, p. 355) : « ... M. Fauriel sou- « tient que, bien antérieurement à l'époque qu'on assigne d'ordinaire aux « romans les plus anciens, les éléments de ces fictions ont existé sous la forme « de chants populaires, contenant un simple récit d'une aventure isolée, et pro- « pagée d'une génération à l'autre seulement par la tradition orale; que, plus « tard, ces chants furent mis en écrit, liés ensemble par les transitions néces- « saires, et enfin, moyennant de nouveaux développements, rédigés en corps de « romans. » Qui s'è in qualche parte data una determinazione più netta a ciò che nel Fauriel restava alquanto nella nebbia; legittimo quel che si dice delle transizioni, sebbene non abbia, ch' io veda, esatto riscontro in parole proprie dell' autore; quanto all' assegnarsi come qui si fa un posto essenziale alla scrittura, temo che l'interprete abbia agito alquanto ad arbitrio.

2. *Vedi*, II, 226 : « Le plus ou le moins de rondeur, de justesse et d'intimité « avec laquelle les divers matériaux épiques ont été rapprochés et fondus en « épopées, paraît dépendre du génie plus ou moins artiste des peuples auxquels « appartiennent ces épopées. »

3. « A en juger par analogie avec ce que l'on sait de l'origine et des déve- « loppements de la poésie épique en d'autres temps et en d'autres pays », ecc. (*Revue*, VIII, 271 ; *Hist.*, I, 424). Però anche lo Schlegel, di seguito al passo trascritto dianzi : « Tout cela est très vraisemblable et conforme à nos données « sur l'état primitif de la poésie épique chez d'autres nations. »

Mohl soppresse quasi per intero, avendo in animo di pubblicare un corso speciale su Omero, dove le idee avevano poi ricevuto uno svolgimento assai più ampio [1]. Peccato che per amore del più non ci abbia dato neppure il meno!

Alla mente del Fauriel non pajono essersi ancora affacciati per nulla i canti serbi, le ballate scozzesi, le romanze spagnuole, e in generale i prodotti che si pretendono testimonio ed esempio della condizione di cose da cui i poemi dovrebbero essere usciti. Questi gli avrebbero offerto una conferma delle opinioni concepite, a condizione peraltro ch' egli si fosse indotto a modificarle sotto più di un rispetto. Se il Fauriel avrebbe accettato il patto oppur no, non è cosa che il suo spirito m'abbia voluto confidare.

III.

CI FALT LA GESTE QUE TUROLDUS DECLINET [2].

Intorno al significato di questo verso famoso, col quale nel codice d'Oxford si chiude la *Chanson de Roland*, i critici non disputano nemmeno più tra di loro, perchè oramai sono d'accordo nel rimaner titubanti. Disputano bensì; ma con sè medesimi, o coi defunti. L'idea più ovvia, che s'abbia lì dentro designato l'autore del poema nostro, soltanto al Génin e a gente di cui in queste materie l'opinione non conta, parve cosa da potersi ritenere come un fatto; per gli altri costituisce meramente una delle possibilità. Parrebbe dunque che il dubbio sia di quelli da cui non ci sia modo di uscire. E sarà forse; ma c'è anche il caso che per uscirne non si sia fatto abbastanza. Vediamo se, procedendo con metodo, ci riuscisse di metter nulla in sodo.

Per capire l'insieme bisogna determinare fin dove è possibile il valore degli elementi [3]. Quale tra i suoi vari sensi ha la parola *geste* nel

---

1. *Hist.*, nota dell' editore alla pag. 223 del. t. II.

2. Questo scritto era destinato a prender posto nelle mie *Origini dell' Epopea francese*, quale appendice al cap. XII, e precisamente alla pag. 289. Omesso come altre cose parecchie per ragione di spazio, viene ora in luce rifatto. Avverto ciò, perchè esso desidera pur sempre di esser messo in correlazione colle cose dette in quel luogo.

3. Siffatta determinazione fu tentata anche da altri; solo, non col rigore necessario. A ogni modo mi terrei in colpa, se non mi affrettassi a ricordare segnatamente il Gautier (V. *Epop. fr.*, III², 497, e *Introd.* alle varie edizioni della *Ch. de R.*), che di quel che a me pare il vero ha pur visto una parte considerevole.

nostro verso? — In quali, domandiamoci prima, occorre essa nel poema? — Nel testo d'Oxford ne so indicare altri sei esempi [1]:

1. v. 1443 Il est escrit en la geste Francur.
2. v. 1683 Cels qu'il unt morz bien les poet hom preisier
(Il est escrit es cartres e es briefs)
Ço dit la geste, plus de quatre milliers [2].
3. v. 2095 Ço dist la geste e cil ki el camp fut :
Li ber seinz Gilies, pur ki Deus fait vertuz,
En fist la cartre el mustier de Loum [3].
4. v. 3181 En plusurs gestes de lui sunt granz honurs.
5. v. 3262 Geste Francur trente eschieles i numbrent.
6. v. 3742 Il est escrit en l'anciene geste.

Un settimo e un ottavo esempio, che il codice d'Oxford non ha, ma che ha il suo stretto parente di Venezia, vogliono bene anch' essi esser qui registrati :

7. v. 1355 A seint Denise est escrit en la geste.
8. v. 1945 En vieille geste est mis en escriture [4].

---

1. Reco i passi nella lezione del Gautier (ed. 12ª) con ritocchi miei propri.
2. Del modo mio di scrivere questo passo rendo ragione più sotto.
3. Scrivo *En fist* in cambio dell' *E fist* che danno gli editori. Non pretenderò che la mia lezione sia fornita dal codice stesso, quantunque sopra l'*e* (ho davanti la riproduzione fotografica dello Stengel, f° 38ª) ci sia una lineetta trasversale. Quella lineetta fa parte dell' iniziale majuscola (*L*) della serie successiva; e l'idea che possa essersi sovrapposta a un *tilde* ed averlo così mascherato, non è favorita da un' osservazione minuta ed ha contro di sè le consuetudini grafiche del codice, solito per lo più scrivere le nasali, e non semplicemente indicarle. Ma quanto sia facile paleograficamente che quel che non dà il codice d'Oxford desse il suo esemplare, non è chi non veda. Ora, la mutazione mi è suggerita, e quasi imposta, da ragioni ben gravi. Lasciando stare le cose come stanno, il soggetto di *fist* a me come a G. Paris pare dever essere *Deus*, non *Gilies*; e la *cartre*, in cambio della cronaca della battaglia, avrebbe bene ad intendersi per il foglietto col quale Dio avrebbe rivelato miracolosamente a S. Egidio il peccato che Carlo Magno non aveva mai osato confessare, annunziandone insieme la remissione. (V. *La Vie de S. Gilles, par* G. DE BERNEVILLE, *poème du* XIIe *siècle, publié par* G. PARIS *et* A. BOS; introd., pag. LXXVIII-LXXXII.) Ma ecco che un' interpretazione siffatta ci mette in opposizione con tutti i rimaneggiamenti, colla versione antichissima di Prete Corrado e colla neerlandese antica pur sempre, collo stesso codice IV di Venezia, insomma, con quanti dicon qualcosa in proposito. E il peggio si è che anche nel codice d'Oxford all' interpretazione del Paris ripugna il verso che segue ai tre riferiti qui sopra. Le parole *Ki tant ne set ne l'ad prud entendut* vogliono assolutamente essere riferiti al racconto della battaglia; e intanto non possono, se è entrata di mezzo l'allusione alla leggenda del peccato di Carlo. Così stando le cose, spero si troverà legittima una congettura, che con un espediente semplicissimo accomoda tutto; e parrà giustificabile altresì l'averla applicata nel riferire il passo, e non semplicemente proposta.
4. Così racconcia il verso il Gautier, che lo accoglie con tutta la serie cui appartiene — CLVIIIª per lui — nel testo suo. Il ms. reca,

in la veire geste est mis in scriture.

Che *vieille* sia l'epiteto genuino, non darei per certo; o forse sotto al *veire* ci sarebbe mai *vetere*?

In tutti questi passi *geste* significa, o sicuramente, o con grande probabilità, una cronaca scritta e latina. Scritta, è detto espressamente nel **1°**, nel **2°**[1], nel **6°**, nel **7°**, nell' **8°**, e forse — qui non si può affermare — anche nel **3°**[2], dove ad ogni modo vien ad essere implicito nel perfetto *dist*[3]. Che la cronaca sia latina, è inchiuso, per un tempo così remoto, nell'idea stessa della scrittura; poichè, se già si scrivevano cose volgari, ciò aveva quasi l'aria di un abuso, e la lingua scritta per eccellenza era sempre la latina soltanto. E la latinità traspare anche dal *Francur*, aggiunto a *geste* in due casi: « geste Francur », *Gesta Francorum*; e si deduce altresì dall' epiteto *anciene*, che l'accompagna in un terzo[4]. Va inoltre avvertito che nel **2°**, **3°** e **5°** esempio la *geste* è invocata a confermare dei numeri, vale a dire circostanze

---

1. Vi è detto, a condizione peraltro che s'accetti il mio modo d'interpungere, diverso da quello degli editori. Per solito non si fa uso alcuno di parentesi, e si collocan due punti dopo *preisier*, una virgola dopo *briefs*. Messe le cose a questa maniera, ne risulta un garbuglio: prova ne sia il modo inesatto come traduce il Gautier: « On peut savoir le nombre de ceux qu'ils tuèrent: ce nombre est « écrit dans les chartes, dans les brefs, et la Geste dit qu'il y en eut plus de « quatre mille. » Tenere isolato, come qui si fa, il v. 1685, è cosa non legittima; piuttosto sarebbe da intendere: « la Gesta dice, essere scritto », ecc. Ma questo invocare una testimonianza — *Geste* non è qui in nessun modo il poema nostro — che ne deve allegare un' altra, è strano assai; e come si lega *Il est escrit* con *plus de quatre milliers?* L'ellissi che si è costretti a supporre è dura di certo; me lo prova il confronto del cosiddetto *Roman de Roncevaux* (v. 2931, éd. Michel):

Il est escript au Saint-Denis monstier,
Ce dist la geste, qu'il furent .xx. millier.

Invece coll' interpunzione mia *plus de quatre milliers* diventa un predicato dipendente da *preisier*, e la sintassi non trova più che ridire.

2. Accettata la mia lezione, resta ancora il problema se la *cartre*, ossia la cronaca scritta di S. Egidio, sia una cosa stessa colla *geste* del v. 2095. Stando alla lettera ciò non parrebbe; ma considerata bene la sintassi infantile della *chanson*, solita coordinare e poco esperta di subordinazioni, io inclino a credere che s'abbia qui una specie di ἓν διὰ δυοῖν. L'allegazione di due autorità distinte per un semplice particolare mi par poco verosimile: e ad immaginare che le due ne facciano bensì una sola, ma in maniera diversa da quella detta qui, si dà in altri inciampi, come indicherò più innanzi. Il senso sarebbe dunque: « Ciò disse la gesta, dovuta a tale che si trovò presente ai fatti », ecc. Non altrimenti interpreta il traduttore neerlandese del secolo XIII: V. PARIS, *Vie de Saint Gilles* — l'originale non mi è accessibile —, pag. LXXX. Ricorderò anche il *Roman de Roncevaux*, v. 3614-16, che non adduce se non un' unica testimonianza, cioè quella dell' *estoire* scritta da S. Egidio.

3. *Dist*, al modo stesso come il codice d'Oxford, legge anche il Ven. IV (v. 2238); e questo accordo basterebbe da sè per far ritener sicura la lezione. Ma ad accrescere ancora la sicurezza sopravvengono altresì le redazioni rimate: V. la riproduzione dataci dal Foerster del testo di Châteauroux e del Ven. VII, a pag. 177.

4. Accanto all' *anciene* non do luogo al *vieille* del 7° esempio, perchè, come ho avvertito, è correzione congetturale.

esatte, d'un genere tale, per cui solo una cronaca scritta e latina doveva parere opportuna ed efficace attestatrice. A questo modo, o per una ragione o per più d'una ad un tempo, rimane solo ed unico un luogo, il 4° della mia serie, dove le *gestes* potrebbero anche essere altra cosa; sennonchè lì pure, volendosi allegare testimonianze autorevoli per le glorie di Carlo, è naturale che si citino storie e cronache latine piuttosto che poemi volgari. All' idea dei poemi mal conviene l'espressione stessa. *En plusurs gestes de lui sunt granz honurs* — si badi bene all' *en* e al *sunt* — dice propriamente, s'io non erro, « In molte storie si leggon di lui » ecc. [1]. Nè l'essere le parole in bocca di Balugante, ossia di un contemporaneo, fa difficoltà di nessuna specie, chi rifletta, che sembra bene parlare costui, ma che in realtà parla l'autore della *chanson:* l'obbiettività non è davvero la dote più spiccata del medio evo! E nulla dice in contrario, solo accresce magnificenza e forza all' allegazione, il *plusurs*, d'altronde conforme al vero; poichè le cronache che narravan di Carlo eran molte difatti.

Però, se nel verso che aneliamo a spiegare, *geste*, come pensano i più, significasse *chanson de geste*, e designasse il poema medesimo, sarebbe questo lì dentro, su ben sette od otto casi, il solo esempio di una tale significazione. E nemmeno va trascurato che per designare i poemi volgari la *Chanson de Roland* ha un altro vocabolo, vale a dire *cançun* (v. 1014 e 1466).

In quelle poche parole ce n'è ancora un' altra che annebbia l'interpretazione; ed è il verbo *declinet*. Dicono che *decliner* possa avere il valore di *finire* un' opera; ed è così che è inteso da molti nel luogo nostro; ma di cotal significazione io non trovo assolutamente esempio. Nè si capisce come sarebbe stato possibile venirci. S'è creduto di arrivarci perchè *decliner* dice a volte *lasciare* [2], senza fare attenzione che si tratta d'un *lasciar* ripulsivo, di un *evitare*, e perfino addirittura d' un *respingere* [3]. E non si vien meglio a proda considerando come *decliner* occorra spesso nel senso originario di *piegarsi*, *abbassarsi*, e conseguentamente di *avvicinarsi al termine*, detto allora in origine del sole che

---

1. Con questo *ecc.* mi voglio liberare dall' imbarazzo di tradurre l'*honurs*, che mi lascia dubbioso quanto all' interpretazione. Anzichè nel significato di *lodi* io lo prenderei in quello concreto di *fatti gloriosi*, o che so io, più adatto a servir di fondamento all' affermazione di Balugante, che Carlo « mult est pruz. » Ma per sostenere propriamente una spiegazione siffatta, vorrei che la *Chanson* stessa mi fornisse analogie, che alla prima non ci ho trovato, e che non ho qui il tempo di cercarvi con diligenza.

2. GAUTIER, *Ch. de R.*, ed. 12ª, p. XXV: « .. Ce mot signifie à la fois *quitter*, *abandonner*, *finir une œuvre*. »

3. Si vedano esempi nel Dizionario del Godefroy.

volge al tramonto, indi, per una metonimia troppo naturale, prima, del giorno e più propriamente della sera, e poi anche delle stagioni. Quindi nel verso 2447 della nostra *Chanson*,

Quant veit li reis le vespre decliner [1];

e Chrestien de Troie, in una lirica,

Quant li douls estés decline.

Tutto ciò sta bene, ma non serve a nulla; chè questo *decliner* si adopera intransitivamente, oppure, e ben di rado, in forma riflessiva [2]; e quel ch' è più, esso rasenta bensì il *terminare*, ma ne rimane pur sempre nettamente distinto.

Un senso di *decliner* che a me torna più utile di considerare, si è quello grammaticale ben noto, familiarissimo di sicuro a quanti frequentavano le scuole medievali. Il Littré rannoda ad esso la frase moderna *décliner son nom*, per *dichiarare*, *dire*, e le altre consimili; e credo abbia ragione. Ma se ha ragione lui, avrò ragione ancor io di ritenere che non diversa sia l'origine quante volte anche fuori di cotali frasi *decliner* s'incontra col senso di *dichiarare*, *dire*. Declinare un nome, un verbo — anche al verbo s'applicava fin dai tempi di Roma il vocabolo — è in realtà farne la dichiarazione, l'esposizione piena : *recitarlo*, come porta il linguaggio delle scuole. Un esempio del Froissart mi è suggerito dal medesimo Littré :

Car en pluisours lieux on decline
Que toute joie et toute honnours
Viennent et d'armes et d'amours [3].

Ed io non dubiterò di passare dalla regione oitanica all' occitanica per mettergliene accanto uno più antico di meglio che due secoli datomi da Marcabruno :

Per savil tenc ses doptansa
Cil qui de mon chant devina
So que chascus motz declina [4].

---

1. Un altro esempio è peculiare al cod. IV di Venezia, ma va nonpertanto ritenuto genuino ancor esso, e figura ben a ragione nelle edizioni più o meno rigorosamente critiche. Sta nel verso 636, che viene a frammettersi tra il 706 e il 707 della numerazione usuale :

Passa li iors si declina la vespree.

2. Il Godefroy ne dà un esempio.

3. Così il Littré come il Godefroy danno in questo passo a *decliner* il valore di *répéter*. Secondo me senza fondamento; qui c'è bene l'idea della ripetizione, ma è data dal *pluisours*.

4. MAHN, *Ged. d. Troub.*, n. 722 e 723.

Si traduca pure *significa*; ma questo *significa* non è se non un *vuol dire*, che, se così ci piace per vedere ancor meglio il legame ideologico, può da noi pure essere espresso anche con un semplice *dice*.

Guardiamo adesso al nostro verso. Se *decliner* non può significar *terminare*, resta escluso che Turoldo sia in nessuna maniera, come si riteneva possibile, l'amanuense che termina di trascrivere. Ecco intanto una semplificazione gradita. Supporre, per risuscitare l'idea, che *decliner* possa interpretarsi addirittura *copiare*, non sarebbe davvero un arbitrio minore, e verrebbe ad essere oppugnato anche dall' uso del presente. Se mai, troverei meno difficile l'attribuirgli il senso di *metter giù*, *mettere in iscritto*, sicchè si vedesse in Turoldo un uomo che consegnasse alla scrittura la *Chanson de Roland*, prendendola dalla tradizione orale. Ma anche questa sarebbe una fantasticheria senza fondamento. Si potrebbe mai ammettere un laconismo come quello che avremmo qui? Occorrerebbero almeno analogie per un significato siffatto; ed analogie non ne vedo davvero.

Le analogie permettono bensì di tradurre il *declinet* con *recita*, *dice*, *espone*, o con qualcosa di simile. Permettono ed impongono: giacchè proprio tra i significati del vocabolo non ne so vedere altri che possan prendersi in considerazione per il nostro passo. E allora per questo lato Turoldo risulta, o un semplice recitatore e giullare, od un autore. Ma delle due idee la prima batte subito in ritirata; avremmo qui un caso assolutamente unico, e strano in sè stesso. Non si capirebbe davvero come il nome di costui potrebb' esser sopravvissuto tra mille e mille, che avevano all' immortalità un' ugual dose di diritto. A meno d'immaginare che Turoldo fosse nel tempo stesso anche l'amanuense; ma in tal caso, perchè si esprimerebbe qui il recitare, e non lo scrivere, di gran lunga più importante?

Turoldo vuol dunque esser ritenuto un autore; completiamo il senso secondo la lettera del testo, e diciamo ch' egli è l'autore della *geste*. Ed ecco che dicendo così, noi, invece di sostenere, ci troviamo aver escluso per tre quarti che gli si deva la nostra *Chanson*: rammentiamoci cosa significhi *geste* quante volte occorre qui dentro. Turoldo apparisce pertanto l'autore, vero o supposto, di una cronaca latina. E anche quel quarto di possibilità che s'era tenuto in serbo, vuol essere occupato ancor esso in virtù di un indizio chiaro e lampante, cui è strano che non si sia posto attenzione.

Ci falt la geste que Turoldus declinet,

dice il testo. O si può mai concepire quel nome in forma latina, se non in quanto designi l'autore di un' opera latina essa stessa?

Ora soltanto s'intende bene anche il presente *declinet*. È il solito presente col quale parliamo degli scrittori cui ci si riferisce: « racconta

Livio, narrano le storie, dice Turpino. » E a proposito di questo vocabolo, soggiungerò un' osservazione, cui non manca un certo qual valore di conferma. Mi par probabile che il *declinet* sia stato usato dal rimatore precisamente perchè si trattava d'un' opera scritta in latino, ossia nella lingua che di fronte al volgare appariva appunto agli occhi d'allora come il linguaggio delle flessioni per eccellenza. Si rammenti che il latino fu dal medioevo chiamato addirittura *grammatica*.

Sappiamo adesso, o ci par di sapere, cosa il rimatore ci volle dire: dobbiam noi prestargli fede? — Per me non so dubitare che sì. Ch' egli abbia allegato a quel modo un' autorità fittizia, non è supponibile; volendo fingere, o avrebbe parlato della *geste* senz' altre determinazioni, o avrebbe messo avanti un nome famoso di qualche preteso testimonio oculare, del genere di quel S. Egidio che abbiam visto allegato altrove nell' opera[1]. Bensì a noi manca il modo di accertare se Turoldo fosse realmente, o fosse creduto a torto, autore della cronaca. Questo oso dire, e parrà a prima giunta una grande tracotanza, che il suo nome s'aveva a leggere nell' *explicit* dell' opera. Lo argomento dal posto in cui il rimatore ce lo comunica: o perchè proprio nell' ultimo verso? Non credo, quando si consideri bene, di esser lasciato solo a pensare che qui noi s'abbia appunto come il riflesso di quell' *explicit*, che deve aver suggerito anche il *Ci falt*. Solo così il verso riceve piena spiegazione.

Ma se la cronaca di Turoldo stava sotto gli occhi del nostro rimatore, ciò non vuol dire nemmeno per ombra che egli non facesse che mettere in versi volgari quel che la prosa latina gli dava, e che essa stessa aveva naturalmente preso da un poema anteriore. La cronaca è una fonte; se tale non fosse, non si vede perchè si menzionerebbe qui ed a quel modo. Sennonchè l'esame intrinseco del poema, più

---

1. Qui è da ritornare un momento al passo che già ci ha dato da fare (pag. 407). Adesso s'intenderà cosa volessi dire quando accennai alla possibilità che la testimonianza del Santo e quella della *geste* si riducessero in fondo ad una stessa cosa, anche senza che la *cartre* fosse la *geste*. Nella *geste* si potrebbe ravvisare la cronaca di Turoldo; e supporre poi che in essa fosse citata la *cartre*. Ma a cotale interpretazione fa contro il verso

Ki tant ne set ne l'ad prud entendut,

col quale il rimatore viene ad affermarci di conoscere proprio il documento. E dall' unione di queste parole con quelle che precedono par risultare che egli voglia proprio anche conoscerlo nel preteso originale del *mustier de Loum*, sicchè siam sconsigliati dal rifugiarci nell' ipotesi che la *cartre* fosse un breve scritto, riportato per disteso nella *geste*. Certo resta pur sempre la possibilità di sottilizzare; e il *dist* che accompagna la *geste* invece del solito *dit*, aggiunge degli stimoli; ma dopo esserci arrampicati ben bene sopra una pietra quasi liscia, non si trova modo di arrivare in cima, e siam costretti a lasciarci scivolare al basso colle mani scorticate.

ancora che le ragioni analogiche e di verosimiglianza, non permettono di dubitare che insieme l'autore — oltre ad inventare di suo — dovesse attenersi, e certo ben maggiormente, ad altre scorte, che non c'era ragione di menzionare perchè non se n'accresceva punto autorità alla narrazione: voglio dire a quelle che gli offriva la molteplice tradizione poetica. Anche limitato a questa maniera, il fatto, ch'io son del resto ben lontana dall' aver escogitato per il primo [1], riman sempre qualcosa di assai notevole per la storia dell' epopea francese.

Queste cose avevo scritto, e lo scritto mio era già da un pezzetto stato trasmesso alla Direzione della *Romania*, quando mi pervenne il sagace e diligente lavoro di A. Pakscher, *Zur Kritik und Geschichte des Französischen Rolandsliedes* (Berlin, Weidmann, 1885). Anche il Pakscher si occupa del nostro verso (pp. 131-132), incontrandosi in qualche particolare colla trattazione mia. Muove ancor egli per spiegare il *declinet* dal significato grammaticale, sia pur venendo ad un' applicazione alquanto diversa; nè a lui è sfuggita, com'era sfuggita, a quanto pare, agli altri tutti, la singolarità della forma *Turoldus*. Nel rimanente invece egli professa un' opinione differente affatto da quella ch'io mi son studiato di sostenere. Crede, come già s'era pensato da altri, che il verso spetti ad un trascrittore del poema, il quale con esso — e qui sta la novità dell' opinione sua — verrebbe come a scusarsi dell' interrompere bruscamente la narrazione; e la interromperebbe, perchè non era altrimenti in sua facoltà di proseguire, in quanto il rimaneggiatore cui risalgono i vari testi francesi pervenuti a noi, che sarebbe appunto *Turoldus*, dovrebbe aver lasciato l'opera in tronco, impedito dalla morte o da Dio sa quale accidente.

Cominciamo pur dal dire che l'idea di supporre rimasto incompiuto l'originale dei nostri testi non è per nulla sostenibile. O sarebbe allora spiegabile quella fortuna già singolare abbastanza che condusse questa versione a sopraffare tutte le antecedenti e ad impedire che nessuna riuscisse a conservarsi? Ma poi non s'ha che da esaminare la *Chanson* per vedere che ad essa potrebbe, se mai, mancare qualche verso, non altro di sicuro. L'azione di Roncisvalle ha avuto col supplizio di Gano il suo pieno compimento; e il poema, sotto il rispetto delle consuetudini tecniche, lo ha avuto pienissimo con quell' allusione a nuovi casi, che ben a torto il Müller volle appiccicata da qualche mano posteriore, mentre cotali rannodamenti al termine delle *chansons de geste* sono comunissimi. La genuinità dell' ultima serie è ammessa invece dal Pakscher; ma, meno ragio-

1. V. specialmente il Gautier nei luoghi che ho citato in nota al principio.

nevolmente ancora del Müller, egli immagina, fondandosi su pretese analogie, che l'autore volesse qui, non solo annunziare, ma proprio anche narrare in questa stessa sua opera i casi su cui ci apre uno spiraglio; casi che non possono poi esser per nulla, come il Pakscher crede, la guerra di Sassonia.

Sicchè il testo datoci dal codice d'Oxford, d'accordo, quanto all' essenziale, cogli altri tutti, è l'opera intera, non un moncherino. Ma io non credo nemmeno alla mancanza, più che conciliabile coll' integrità sostanziale, di un tratto più o men breve [1]. Si noti intanto che l'ultima serie novera, senza contare il « Ci falt la geste », quattordici versi, ossia raggiunge o supera la lunghezza media che le serie hanno nel poema. Supporre che ne tenesse dietro un' altra mal può esser lecito: è alieno affatto dalle abitudini il dare più che una serie ai rappicchi di poema a poema. Con tutto ciò è verissimo che il testo un' impressione d'incompiutezza ce la viene a lasciare. Sennonchè, guardando bene e giudicando secondo la tecnica del genere, si vedrà che l'incompiutezza c'è unicamente quando si voglia strappare dal resto quel nostro ultimo verso. Lasciandolo invece stare a me par che non ci sia nulla a ridire. Il senso viene, se non m'inganno, ad esser questo: « Dio, esclamò il re, è pur affannosa questa mia vita! Piange degli occhi, tira la bianca barba. Ma di ciò più non vi conto, chè qui s'arresta la storia di Turoldo. » Che il legame del verso ultimo con ciò che precede non sia espresso, è un fatto più che normale. Il rimatore verrebbe dunque ad esprimere con maggior specificazione suppergiù il pensiero che, per dare un esempio, abbiamo al termine del *Floovant:*

Jemais avant de plus n'an orrez [vos] parler
Si ne vos veut mançonge ou novales conter [2].

E un miglior confronto, per quanto tardo, riuscirà quello offertoci dal *Doon de Maience:*

De Doon de Maience est la canchon fenie,
Mès des enfans i a grant matiere et fournie,
Comme il conquistrent terre desor la gent haïe;

---

1. Cotale mancanza dovrebbe, se mai, imputarsi alla perdita dell' ultimo foglio nell' originale o a qualche altro accidente cosiffatto.

2. Quanto al verso

De cert romein nus nen seit plus chantez

alla fine del poema stesso di Roncisvalle nel codice di Châteauroux, se esso non è da correggere, il *chantez* per *chanter* lo dice una giunta tarda e probabilmente italiana. Si capisce troppo bene che la formola fosse applicata da recitatori e trascrittori anche a testi che non l'avessero avuta da chi li aveva o composti o rifatti.

Mès chil n'en trouva plus qui la vous a nunchie.
Ichi faut le rommans de l'estoire polie...

Qui certo può cercare un qualche appiglio anche chi scorge in Turoldo l'autore vero e proprio; ma, andando al fondo delle cose, è indubitato che le analogie che riescono a farci ritenere originario il *Ci falt la geste*, finiscon tutte per riuscir funeste a cotale supposizione; poichè, ammessa l'originarietà, oso dire che l'opinione da me sostenuta è inoppugnabile.

Oltre alle ragioni d'ordine più comprensivo, ce n'è dell' altre che mi sconsigliano dal vedere nel verso nostro quel che il Pakscher ci vede o nulla di consimile. E sì che mi son provato a venirgli in ajuto dando al suo concetto fondamentale una determinazione atta a render miglior conto di certi particolari, ch' egli per il primo riconoscerà di aver spiegato in modo insufficiente. Dice, e sta bene, essere naturale che due persone diverse potessero usar *geste* in due significati diversi; ma s'inganna a partito pensando che il senso di *chanson de geste* sia « l'usuale » per il vocabolo, mentre invece è assai raro. Poi gli par che basti a giustificare la terminazione latina di *Turoldus* il dire che il rimaneggiatore aveva ad essere un ecclesiastico; ma, ecclesiastico o non ecclesiastico, egli era qui nominato come rimatore volgare. Nè il Pakscher ci fa conoscere in che maniera supponga che il trascrittore abbia potuto sapere la *chanson* opera di un Turoldo.

Per spiegar meglio le cose mi son dunque domandato se il *Ci falt* non sarebbe mai per accidente trasformazione di un *Explicit* latino della *Chanson* medesima, a quel modo che nell' ipotesi mia propria lo giudico riflesso dell' *Explicit* di una cronaca, latina tutta quanta. Questa parola *Explicit* l'abbiam realmente nei manoscritti al termine di un gran numero di *chansons de geste;* e in qualche raro caso son proprio latine anche le parole che l'accompagnano. Così accade per un testo che ci tocca da vicino (peccato che il codice sia italiano, e non antico abbastanza!), cioè per la *chanson* del codice IV marciano: « Explicit liber tocius Romani ronciualis ». Orbene: supponiamo che nell' originale primitivo si leggesse a un dipresso: « Explicit gesta Rolandi et Oliverii composita per Turoldum.... » Certamente sul *gesta* usato in latino a questo modo non ci sarebbe nulla da osservare, ed intanto esso aiuterebbe a spiegare il riflesso romanzo; così pure la forma latina in cui si sarebbe avuto dinanzi il nome dell' autore agevolerebbe la spiegazione del *Turoldus* stranissimo.

Ajuterebbe, agevolerebbe, ma non chiarirebbe tuttavia in modo completo. Comunque si voglia sottilizzare, un trascrittore che sentiva il bisogno di tradurre di latino in volgare, e in verso per soprappiù, la frase che aveva davanti, doveva sentire anche quello di renderla in forma volgare propriamente. Il *Turoldus* soprattutto non si riesce in nessun modo

a giustificarlo abbastanza. E così si dura sempre fatica a spiegare in questa ipotesi e in ognuna che le rassomigli il presente *declinet*, che sarebbe arrischiato voler addossare semplicemente al bisogno d'un' assonanza femminile. Ed anche lessicalmente il vocabolo continua a opporre una qualche difficoltà.

Si dica poi ancora che la trasformazione di un *Explicit* latino in un verso volgare per parte di un trascrittore, e quel ch' è peggio in un verso indirizzato a trasmetterci il nome, così volentieri trascurato sempre, dell'autore del poema, è un caso tanto singolare per un' età come quella cui dobbiam trasportarci, da rasentar l'incredibile. Inoltre si rifletta che i nomi degli autori delle *chansons de geste* noi non siam punto avvezzi a conoscerli dagli *Explicit*, i quali si occupano unicamente di indicarci l'eroe o l'argomento principale. I rimatori che vollero avere una certa probabilità di arrivare a far sapere come si chiamassero, dovettero provvederci lor medesimi nei poemi stessi, generalmente al principio. E l'esserci pervenute anonime, è la sorte dell' immensa maggioranza delle *chansons de geste*, soprattutto nel periodo antico; però sarebbe singolare davvero che proprio del monumento che pare più antico tra quanti si son conservati dovessimo sapere chi sia stato l'artefice.

Così, tenuto conto d'ogni cosa, mi sembra che l'idea propugnata da me possa sempre presumere di avere il vantaggio. Desidero tuttavia che altri si pronunzi in proposito, sapendo troppo bene come chi s'è incalorito in un' idea corre sempre il rischio di veder le cose con occhio torbido. Intanto mi affretterò a confessare che avevo avuto un gran torto trascurando nella trattazione del soggetto un' ipotesi, cui spettava così incontestabilmente il diritto di esser presa in seria considerazione.

IV.

DUE PRETESI DATI CRONOLOGICI PER LA STORIA DELLA *CHANSON DE ROLAND*.

Nella *Storia del Popolo Norvegio* di P. A. Munch[1], narrandosi — Parte 2ª, pag. 79 — delle imprese normanne nell' Italia meridionale, e propriamente dell' acquisto di Melfi e d'altre terre che si lascia incerto se cada nel 1040 o nel 1041, è soggiunta al testo una nota, nella quale, dopo un rinvio a Leone Marsicano, fonte di quanto si narra, è detto così:

1. *Det norske folsks historie fremstillet af* P. A. Munch. Christiana, 1852 segg. Non ho potuto avere alla mano l'opera; ma ebbe la bontà di comunicarmi il passo che mi occorreva l'amico Prof. Morf.

« I Normanni devono in queste spedizioni per l'Italia aver cantato di Orlando ed Ulivieri; V. *Chronic. Milan.* presso il Grosley, *Observ. sur l'Italie*, I, 118. »

La nota, messa lì senza nessuna pretesa, è sembrata importante a Corrado Hofmann, che vi richiama l'attenzione in un articoletto *Zur Chronologie des Rolandsliedes*, pubblicato nel tomo I, fascicolo 3 delle *Romanische Forschungen* del Vollmöller (p. 430). Qui, egli dice, s'avrebbe la testimonianza più antica per i canti su Roncisvalle: testimonianza di 26 anni anteriore a quella della recitazione alla battaglia di Hastings, che per di più il confronto dei testi vuol che si consideri come una tarda aggiunta[1]. Solo egli osserva che il passo presso il Grosley sta nel t. IV, non già nel I.

Strano che il dotto professore di Monaco, proprio nel momento in cui adempie l'officio di critico sagace di fronte a Wace, non eserciti critica nessuna sul Munch[2]. Manifestamente l'Hofmann non s'è accorto che il passo citato dal Grosley e che dal Grosley gli par franchi la spesa di trascrivere, è una ben vecchia conoscenza di quanti si occupano dell'epopea cavalleresca[3]. Coi Normanni non ha proprio che vedere, e al secolo XI è riportato per mero e inesplicabile arbitrio. Di entrambe le colpe è innocentissimo il Grosley; il quale neppure aveva taciuto che il passo apparteneva a una cronaca milanese[4], nè che egli prendeva le sue informazioni dalla 29ª tra le Dissertazioni del Muratori sulle *Antichità Italiane del Medio Evo*. Aveva indicato la fonte tre pagine innanzi: o che c'era bisogna di ripetere l'indicazione per ogni singola notizia? Davvero il Grosley dovrebbe ridere di cuore al vedere la sua autorità surrogata sopra bocche tanto erudite a quella di un uomo chi gli si leva di mille cubiti al di sopra, per aver durato la gran fatica di fare eco alle sue parole!

Se vorremo limitarci alla semplice verosimiglianza, nessuno forse è più disposto di me a credere che coi conquistatori normanni, non solo coi loro

---

1. Intorno a ciò segue poi un articoletto speciale, pag. 432-34: *Taillefer und die Schlacht bei Hastings*.

2. Neppure sopra sè stesso la esercita, in quanto riferisce inesattamente ciò che dal Munch s'era detto. Lo storico scandinavo parlava dei canti normanni in forma congetturale (« devono aver cantato »); l'Holmann gli fa rappresentar la cosa come un fatto positivo (« hanno cantato »).

3. Basterà perchè ognuno intenda dir che si tratta del passo concernente l'antico teatro di Milano. Di questo passo discorrerò altrove.

4. Questo, come s'è visto, non tace neppure il Munch; ma non pare che s'accorga cosa ciò importi. Può darsi tuttavia altresì ch' egli non abbia inteso di smuovere da Milano, o almeno dall' Alta Italia, il fatto affermato dal cronista, e che solo le invasioni normanne gli sian parse l'unica via per cui le *chansons de geste* potessero dapprincipio penetrare nella penisola. L'errore, per verità, sarebbe anche più grosso dell' altro.

discendenti, dei canti intorno ad Ulivieri ed Orlando siano risonati per l'Italia del mezzodì, ma quanto ad attestazioni positive ho la disgrazia di non ne conoscer nessuna.

A questo suo preteso dato cronologico, riferibile all'epopea roncisvallese in genere, non ad una determinata redazione, l'Hofmann ne soggiunge un altro, che rimanderebbe più giù che non si pensi pressoché da tutti quella che noi chiamiamo per excellenza la *Chanson de Roland*. Il dato egli lo ricava da *Margarit de Sibilie* : uno dei personaggi saracini più caratteristici che occorrano nel poema.

L'Hofmann crede di aver trovato costui nelle storie. Gli si offerse primamente, son già molt' anni, in quella compendiosa cronaca norvegia, cui s'è dato il titolo tutto estrinseco di *Fagrskinna*. Ivi, al cap. 245, pag. 161 dell' edizione Munch e Unger (Christiania, 1847), è detto incidentalmente, a proposito di re Sigurdo, come Ruggero re di Sicilia avesse per figliuolo e successore Guglielmo : « E Guglielmo ebbe tre figliuole : delle quali una andò sposa all' imperatore Enrico, una seconda al conte di Cipro, una terza a Margariz il Corsaro », o, come portano altri testi, « il Gran Corsaro ». La stessa notizia, in forma alcun poco più diffusa, s'ha nella cronaca detta *Heimskringla*.

Orbene, dice l'Hofmann : Guglielmo II regnò dal 1111 al 1127; Enrico V dal 1106 al 1125; Guglielmo il Gerosolimitano fece ritorno in Norvegia nel 1111. Però Margariz non può, al più presto, esser stato introdotto nella *Chanson de Roland* prima del 1120.

Non prima davvero : anzi ben ottant' anni più tardi se stesse l'identificazione dell' Hofmann! Il quale, fuorviato dai suoi autori, è qui caduto in un abbaglio curiosissimo : ha confuso i duchi e conti di Puglia coi re di Sicilia, Enrico V imperatore con Enrico VI, e così ci ha riportato al principio del secolo XII invece che alla fine. La principessa normanna andata sposa ad Enrico — chi non lo vede? — è Costanza, figliuola di Ruggiero, non di nessun Guglielmo, ma alla quale ben si capisce come potesse essere assegnata l'erronea paternità appena si rifletta che fu l'erede del nipote Guglielmo il Malo. S'aggiunga anche, se si vuole, che era sorella di Guglielmo il Buono. Quel che non si capisce è come mai non sia bastato a squarciare all' Hofmann il velo che aveva dinanzi agli occhi il trovare che la più diffusa delle sue due cronache gli dava l'imperatore Enrico come figliuolo di un imperatore Federico.

Quanto a Margariz, è personaggio notissimo alla storia, e non c'è proprio bisogno di andarne a cercar notizie in cronache scandinave[1].

---

1. Perchè l'allucinazione diventi ancor più singolare, lo stesso Hofmann termina la sua nota dicendo : « Noch ist Margariz bei den Byzantinern, ein Fort-

Egli è quel Margarito o Margaritone da Brindisi, ammiraglio di Guglielmo il Buono, che coll'armata soccorse in oriente Corrado di Monferrato e i Cristiani. E tutta la Cristianità lo esaltò per quei suoi fatti; mentre i Saracini lo prendevano non meno a odiare che a temere, come risulta dalle loro scritture[1]. Quanto a titoli, egli n'ebbe anche dai Cristiani di quelli che per sè stessi potrebbero parere vituperosi, e che nondimeno, trattandosi di guerre contro gl' infedeli, diventano onorifici ancor essi; se lo si dice a volte *Re* o *Lione del Mare*, lo si chiama altresì nelle storie *Pirata*, *Archipirata*, *Principe dì Pirati*, che son tutt' uno col *Corsaro* e *Gran Corsaro*, della *Fagrskinna* o della *Heimskringla*.

Verso questo Margarito terrore dei Saracini,

> .....que fes per mar
> Ses paratje manta nobleza,
> E mant fait, e manta proeza,

come di lui fa dire al suo *joglaret* Raimon Vidal[2], attestandoci quanto ne fosse diffusa e salda la fama, non deve dunque nulla, per ragioni cronologiche e intrinseche ora troppo evidenti, il campione saracino della *Chanson de Roland*. Quanto al nome che i due hanno in comune, non è altra cosa, come già s'era accorto anche il Gautier[3], che il *margerit* provengale[4], il *margari* francese[5], il *margarita* della latinità del medio evo[6]. Accanto a queste forme, e accanto al relativo verbo *margarizare*, che ci offrono un' *r*, dovuta, io credo, all' analogia delle *margaritae* e *Margaritae* legittime[7], abbiamo *magarita*, *magarites*, *magarizare*, che ci riflettono in

---

setzer des Otto Frisingensis und in den Annalen von S. Blasien zu erwæhnen. » E in nota, promette di trattare in uno dei prossimi fascicoli di questo Margariz delle storie, e di rendere allora ragione delle differenze che si manifestano tra la storia reale e la leggenda nordica.

1. V. per questo ed altro AMARI, *Storia dei Musulmani di Sicilia*, III, 523 sgg.

2. BARTSCH, *Denkm. der Prov. Litter.*, pag. 160.

3. *Ch. de Rol.*, Glossario.

4. V. RAYNOUARD, *Lex. Rom.*

5. In attesa del Godefroy, si veda l'ed. Didot del *Glossaire français* del du Cange, dove la voce è registrata per merito dell' Henschel. Due esempi con significato diverso affatto dal solito indicherò qui sotto.

6. Il Glossario del du Cange, che pure ammette *margarizare*, non registra questo *margarita*, e mostra anzi di volerlo escludere di proposito biasimando sotto MAGARITA i nuovi editori dei *Concilii* per aver scritto in un certo passo *Margaritis* invece di *magaritis*. Il *margaritis* sarà qui probabilmente legittimo; e basta il *margarizare* insieme colle forme volgari ad assicurarmi che esso deve trovarsi nei testi medievali in ben numerosa compagnia.

7. L'Hofmann dà un' altra spiegazione. L'*r*, secondo lui, riposerebbe « sulla pronunzia greco-moderna e greco-medievale del γ, che dinanzi ad α è proferito in maniera, come se dopo il γ e col γ si pronunziasse un ρ. » Lasciando stare che *dopo* e *con* non son *prima*, bisogna pur dire che anche qui l'Hofmann è

modo più esatto l'etimo greco, vale a dire μαγαρίτης, μαγαρίζειν. Il senso medievale di tutti questi vocaboli è *rinnegato*, *rinnegare*[1], e s'applica propriamente ai cristiani che passino alla fede di Maometto[2]; ma a questa significazione si dovette venire attraverso a quella di « seguace delle superstizioni pagane », e, prima ancora, di « cultore dei misteri delle divinità ctonie »; giacchè l'origine di ogni cosa sarà bene il μέγαρον o μάγαρον, che nel greco classico designa certe fosse o celle sotterranee destinate a riti mistici[3].

Considerata la significazione del vocabolo, farà adesso una certa meraviglia che *Margarito* sia potuto servir di nome a cristiani; ma il fatto, non solo si spiega, ma c' imbarazza colla moltiplicità delle spiegazioni che ci viene ad offrire. Può immaginarsi intanto che per l'ammiraglio di re Guglielmo ci fosse di mezzo una ragione di sangue o qualche vicenda sua propria; poi *Margarito* doveva trovarsi come ribattezzato dalla conformità col cristianissimo *Margarita*, di cui pareva essere il mascolino; inoltre, come meravigliarsi di *Margarito*, quando c'era chi si chiamava *Turco* o *Saraceno*, senza esser per nulla nè l'una cosa nè l'altra? Metto per ultimo la spiegazione, secondo me, migliore di tutte: l'uso comunissimo in Italia dei nomi ricavati dai poemi e dai romanzi cavallereschi. Questi non si prendevano già semplicemente dai campioni della cristia-

---

caduto in errore. Il vero si è che il γ — n'ho testimonio, reduce dalla Grecia, Carlo Krumbacher, autorità competentissima nella materia, — si pronunzia come aspirata gutturale sonora: cosa ben diversa da quel che l'Hofmann ci dice. Certo viene ad esserci un' analogia tra questo suono e quella di ρ o di γρ; ma solo se ci si trasporta in paesi dove l'*r*, invece che linguale, sia gutturale essa stessa.

1. Fanno eccezione i due esempi francesi cui alludevo dianzi, che stanno nei *Faitz des Romains* e che sono stati segnalati da P. Meyer in questo medesimo volume, pag. 15, nota. Lì *margaris* par significare ammiraglio. La spiegazione giudicata più verosimile dal Meyer stesso, secondo che egli mi esprime a voce, si è che il vocabolo in questo senso sia una generalizzazione del nome appunto dell' ammiraglio famosissimo di re Guglielmo. Si confronti *Mecenate*, *Cesare*, e simili.

2. V. i due *Glossari* medievali del du Cange, il latino ed il greco. L'Hofmann, da un certo passo di un documento beneventano, già citato anche nel du Cange, vorrebbe dedurre molto a torto che il *magarizare* fosse l'apostatare dei saraceni che si fossero prima convertiti al cristianesimo. Che in questo caso gli apostati siano di tal genere, sta bene; ma quanto al significato del vocabolo ciò non fa propriamente nulla.

3. Più la forma μάγαρον s'ha da ritener divulgata, e più si rinvigorisce la mia etimologia; però mi giova riportare ciò che leggo in Enrico Stefano: « Μάγαρον, non μέγαρον dici, εἰς ὃ τα μυστικὰ ἱερα κατατίθενται, tradit apud Eust. Aelius Dionysius ». Ed Elio Dionisio è un' autorità tutt' altro che da disprezzare. Quanto alle etimologie che si leggono presso il du Cange sotto MAGARIZARE, e presso Giuseppe Scaligero, *De emendatione Temporum*, lib. III pag. 111, credo che a nessuno possa più venir la voglia di appropriarsele.

nità, ma altresì dagl' infedeli; sicchè, per non uscire dalla *Chanson de Roland*, moltissimi furono denominati *Marsilio*, *Grandonio*, *Balugante*. Meglio di certo chiamarsi *Margarito*, nome che ricordava una figura leggiadrissima:

Curant i vint Margariz de Sebilie;
Cil tient la tere entresqu'a la marine.
Pur sa beltet dames li sunt amies;
Femme nel veit vers lui ne s'esclargisset;
Voeillet o nun, ne poet muer ne riet.
N'i ad paien de tel chevalerie.
(*Ch. de R.*, v. 955-60, ed. Gautier.)

Alla molta verosimiglianza che un' ipotesi siffatta deriva dalle analogie aggiunge qualcosa il vedere che il Margarito di Brindisi sia chiamato anche *Margaritone*: forma questa che trae la sua ragion d'essere dalla Francia, e propriamente dall' epopea. Avvezzi a dir *Carlo* e *Carlone*, *Gano* e *Ganellone*, *Marsilio* e *Marsilione*, i romanzieri nostri dicevano altresì *Margarittone* per *Margarito*. Chi ne vuole esempi, lasciando stare il Pulci ed altri poeti di tarda età e di autorità sospetta, guardi alla *Spagna* in ottava rima, dove anzi non si dice forse mai altrimenti che così. Testi del secolo XII noi, beninteso, non ne abbiamo da poter addurre; ma che il fatto sia ben antico, è per sè stesso assai probabile. Sicchè, se un qualche rapporto esiste tra il Margarito storico e il poetico, esso in ogni caso è precisamente l'opposto di quel che dall' Hofmann si fosse creduto.

Cercar nella storia i personaggi dell' epopea, è uno studio, secondo me, d'interesse quanto mai grande; ma per ciò appunto è anche maggiore il bisogno e il dovere che le identificazioni siano fondate sopra una conoscenza esatta delle cose, e che non sian messe avanti prima d'esser state oggetto di riflessione matura.

(*A suivre.*)

PIO RAJNA.

UN NOUVEAU MANUSCRIT

DE LA CHANSON D'ANSEÏS, FILS DE GERBERT [1].

Ce manuscrit est aujourd'hui au Vatican, dans le fonds Urbin, sous le numéro 375. En voici le signalement. Parchemin, 0,313 m. sur 0,218, écriture du XIIIe siècle, 117 feuillets numérotés, 2 colonnes à la page, 48 vers à la colonne, lettrines, miniatures; reliure en parchemin, plats verts, dos blanc, aux armes de Pie IX et du cardinal Angelo Mai, bibliothécaire de l'Eglise romaine en 1853 et 1854.

Le ms. porte, au bas du folio 5 r°, le blason des Montefeltri, avec les lettres F à gauche et D à droite, c'est-à-dire *Federicus Dux*. C'est en 1474 que Federico di Montefeltro reçut le titre de duc d'Urbino et en 1482 qu'il mourut; c'est donc probablement entre ces deux dates, et certainement avant la seconde, que notre ms. entra dans la magnifique bibliothèque d'Urbino, pour en partager toutes les vicissitudes et venir enfin avec elle chercher un abri au Vatican, sous le pontificat d'Alexandre VII, en 1657. Dans un ancien inventaire de la bibliothèque des ducs d'Urbino, probablement rédigé avant la mort de Federico di Montefeltro [2] et publié en 1862 par M. Guasti dans le *Giornale storico degli archivi toscani*, vol. VI et VII, il n'est pas fait mention de notre ms. [3], vraisemblablement parce

1. [Ce ms. a été signalé dans une dissertation de doctorat intitulée *Die Beziehungen zwischen den Chansons de geste* Heruis de Mes *und* Garin le Loherain..., von A. RHODE, Marburg, 1881, p. 6. — *Réd.*].

2. A. Martin, *Les Scholies du ms. d'Aristophane* (*Bibl. des Ec. françaises d'Athènes et de Rome*, XXVII, p. VII).

3. Cet inventaire ne mentionne que deux mss. français: n° 3, *Biblia litteris gallicis integra*, et n° 19, *Expositiones omnium evangeliorum lingua gallica, cum picturis*. Je ne connais pas le premier, dont l'indication est d'ailleurs trop sommaire; quant au second, dont j'aurai l'occasion de parler ailleurs, c'est l'Exposition des Evangiles, des Actes des Apôtres et de l'Apocalypse, d'après les docteurs de l'Eglise, écrite par *Gefroi de Pinkegni* pour Ferrantin Malatesta, terminée en 1321, et copiée par *Pieres de Cambray* en 1322 (cf. S. Berger, *La Bible française au moyen âge*, p. 268).

que, à l'époque où fut dressé cet inventaire, il n'appartenait pas encore à cette bibliothèque où il ne serait entré que dans les dernières années de la vie de Federico. M. de Rossi [1] signale un autre ancien inventaire de la même bibliothèque dans le ms. Vat. Urb. 1668 (lisez 1388). Mais cet inventaire est du XVIIe s. et me parait très incomplet.

Les miniatures, très grossières, au nombre de 50, mesurent environ 0,08 de largeur sur 0,06 de hauteur; elles sont accompagnées d'une rubrique explicative, de la main même du copiste, à qui on peut aussi, sans lui faire beaucoup d'honneur, attribuer les dessins. Seroux d'Agincourt en a reproduit quelques-unes (*Histoire de l'Art*, t. V, pl. LXXI, n° 1); mais ses fac-simile laissent beaucoup à désirer, surtout pour le texte, et l'on risquerait de se tromper si l'on s'en servait pour dater le manuscrit. Je donnerai plus bas la liste des rubriques qui accompagnent les miniatures; par leur ensemble elles forment une sorte de résumé de la chanson, qui peut servir de point de repère pour des recherches ultérieures sur le manuscrit.

Les lettrines sont alternativement bleues et rouges, mais cette alternance est assez irrégulière en faveur du rouge. Quelques laisses commencent par une lettre historiée plus grande que les autres lettrines; je ne m'explique pas bien ces exceptions. Voici le premier vers de chacune de ces laisses :

Quant Gerin out sa gent bien ordenée (f. 58 *b*).
Ce dist le vesque : « Ne vos celerai mie (f. 59 *c*).
Quant Bauces [2] ot la paiz est mal alée (f. 60 *b*).
Li emperere envoie en Romanie (f. 69 *d*).
A Abeville fu Bauces ou palés (f. 72 *b*).
Li roi chevauche l'oriflambe levée (f. 79 *d*).
Tot le mesdi combatirent issi (f. 82 *c*).
En .ij. M. liex fu la batalle fiere (f. 84 *c*).
Quant Gerin voit son frere mort sovin (f. 87 *c*).
Desconfit [3] fu en champ li roy Pepin (f. 91 *c*).
A l'endemain par son l'aube esclarie (f. 98 *a*).
Au bois sejorne Bereng. et sa gent (f. 109 *b*).

Dans la foliotation du ms. on a passé de 3 à 5; en revanche, entre les feuillets 106 et 107, on n'a pas tenu compte d'un feuillet lacéré dont la colonne extérieure est en partie enlevée. Ces deux erreurs se compensent, de sorte que le ms. a bien 117 feuillets. Les feuillets ayant

---

1. *La Biblioteca della Sede apostolica ed i catalogi dei suoi manoscritti* (*Studi e Documenti di Storia e Diritto*, 1884, p. 320, note 4.)

2. Ici et ailleurs le ms. porte plutôt *Bances*, toutefois jamais avec l'*a* tildé.

3. Le D initial a été reproduit par Seroux d'Agincourt (*l. c.*).

chacun 192 vers devraient donner un total de $192 \times 117 = 22464$, mais de ce nombre il faut retrancher environ 550, en calculant que les 50 miniatures, avec les rubriques qui les accompagnent, occupent la place de 11 vers chacune en moyenne ; reste donc une somme de 21900 vers environ. En comptant 2650 vers pour les lacunes dont je vais parler, on trouve que primitivement le ms. Urb. contenait de 24500 à 24600 vers.

Voici quelles sont ces lacunes ; j'ai pu en apprécier l'étendue grâce aux renseignements que mon ami Corda, de la Bibliothèque Nationale, m'a fournis sur le ms. B. N. fr. 24377.

Le premier feuillet est perdu, le ms. commence au vers

Et maint grans [bien esaucié et furni]

c'est-à dire au 177e vers du ms. B. N. fr. 24377.

La disparition du premier feuillet a entraîné celle du huitième qui lui correspondait dans la formation du cahier, de sorte que nous avons entre les feuillets 7 et 8 une nouvelle lacune de 186 vers :

Je vos en proi, por Dieu de paradis. (f. 7 *d*)
. . . . . .
Cele nuit lessent entresi au matin. (f. 8 *a*)

Entre les feuillets 63 et 64 manque tout un cahier (1500 vers) :

Sachiez de voir cil fist male jornée (f. 63 *d*)
Par ou la pais (*signature*).
. . . . . .
Bien vegniez vos, frans barons seignoris. (f. 64 *a*)

Nouvelle lacune d'un feuillet entre 75 et 76 :

Joste les tentes des Anglois les a mis. (f. 75 *d*)
. . . . . .
En haut s'escrie : « Barons, arier tornés. (f. 76 *a*)

Enfin le dernier cahier a disparu (592 vers dans B. N. fr. 24377) ; le ms. s'arrête après le vers :

Ens le ferirent por lor cors garantir.

Outre ces fâcheuses lacunes, le ms. Urb. a subi d'autres avaries, mais de moindre importance. D'abord le recto du premier feuillet et le verso du dernier, ayant servi longtemps de couverture, sont devenus d'une lecture très difficile. En second lieu une échancrure, qui a atteint les trois premiers feuillets, en a enlevé une partie des deux premiers vers de chaque colonne. La marge extérieure des deux premiers feuillets a été

lacérée; dans le premier le texte n'a pas souffert, mais le second a perdu en partie une quarantaine de vers, tant au recto qu'au verso. Enfin j'ai déjà parlé du feuillet non numéroté, entre 106 et 107, dont la colonne extérieure est presque complètement enlevée.

Malgré ces regrettables accidents notre ms. n'en a pas moins une réelle valeur. Jusqu'ici on ne connaissait de la chanson d'Anseïs fils de Gerbert que trois mss., tous trois à Paris :

B. N. fr. 4988 (XIIIe s.), fol. 164 *a*-291 *d*, 24060 vers.
— fr. 24377 (XIVe s.), fol. 1 *a*-174 *c*, 24980 vers.
Arsenal 181 (XIVe s.), fol. 139 *d*-188 *a*, 14850 vers.

Ces trois mss. offrent entre eux des différences considérables, et M. Bonnardot, dans son *Essai de classement des manuscrits des Loherains* (*Romania*, IX, 195), n'a pas trouvé les éléments nécessaires pour les classer en familles[1]. Je suis persuadé que le ms. Urb. aidera beaucoup à cette classification. Je vais en donner, outre la copie de la première et de la dernière page, le premier vers d'un certain nombre de laisses consécutives[2]. Ce sera un utile élément de comparaison, puisque, comme le fait remarquer M. Bonnardot, les trois mss. de Paris d ffèrent entre eux « pour le nombre et la succession des laisses ». On verra par ces extraits que les fautes sont nombreuses dans le ms. de Rome.

[Par mainte feme sunt maint mal esbaudi[3]]
Et maint grans [bien esaucié et furni].
Ore escoutés, segnors, [Gerin a dit] :
Vos veus conter dou conte Fromon[din] ;
Soiez seürz, de verté le vos di ;
Ne porra mais a nul jor revenir.
Nos le trovasmes dedenz .j. boiz anti ;
Hermite estoit[4] nuis et dis,
Penanciers (*sic*), onques si fort ne vi,
Que toz le mont le proposoit (*sic*) issi,
Et bien disoient li grant et li petit
Que ce estoit .j. saint cors beneïs.

---

1. Après M. Bonnardot, M. le Dr. Wilhelm Vietor a publié une dissertation intitulée : *Die Handschriften der Geste des Lohérains* (Halle, 1876). Le ms. B. N. fr. 24377 n'y est pas signalé. Du reste, dans cette prétendue classification des mss. de la Geste des Loherains, la chanson d'Anseïs, fils de Gerbert, n'est pas entrée en ligne de compte.

2. Ou du moins les vers qui ont une grande initiale, marquant comme une subdivision de la laisse.

3. Ce qui est entre crochets est rétabli d'après le ms. B. N. fr. 24377.

4. Le second hémistiche est incomplet ; il faut lire : *Dieu servoit n. c. d.* (B. N. fr. 24377).

De lui oïsmes parler en cel païs;
Nos i alasmes nos pechiez regehir;
La penitance volon avoir de lui.
Dusque a sa porte ne preïsmes nos fin,
Il nos connut si tost comme il nos vit;
Tantost perdi tot son bien, je vos di.
Le cuer du ventre li engroissa issi;
D'un grant coutel nos eüst toz murdris,
Quant Diex de gloire toz nos en garanti
Par son vallet, qui bien nos en gari.
Nos ne savion mie (segnor) que ce fust il;
En l'ermitage, segnors, l'avon ocis;
Si m'aït Dex, je le feri issi
Que la cervele devant nos piez chaï.
J'amasse mex, si m'aït Saint Denis,
Q'enqcor servist Jesu de paradis :
Mont peüst bien encor s'ame garir.
Or soiez tuit baut et seür et fi :
Mès n'amainra nul host en cest païs,
Ne ne prendra ne vache ne berbis.

Ci oci[t] Gerbert Fromondin.

Une miniature.

Ludie l'ot, li sanc li est fuïs,
Troiz foiz se pasme, ne se pot atenir;
Au redrecier orroiz que ele a dit :
« Sire Gerbert, por quo (*sic*) l'as tu ocis?
De par mon pere n'avoie plus d'amis,
Ne plus de freres germains de tot mon lin;
.iij. freres ai k'Yllande ont a tenir
[Et Danemarke e trestout [1]] le païs,
[Mais de so]gnant sont cil trois, je vos di,
[Qui mout] vos heent des testes a tolir,
[Por] ceu que pris lor mortel anemi;
[I]l deüst estre sire de cest païs,
[D]usque a Saint Jaque bien près trestot tenir;
Nos deüsson tuit estre a lui enclin :
Or l'a[vez m]ort ou cuer de son païs;
Et si s'es[toit] ou Dieu [ser]vise mis,
To[i ne altru]i ne voloit maiz nuisir,
Anchoiz voloit ses pechiez espenir.

---

1. Cette restitution et celles des vers suivants sont faites d'après le ms. de Paris B. N. fr. 24377.

Ne fu mervelle, quant vit son anemi,
Se li corages et li cuers li esprist,
Quant li menbra [de] trestoz ses amis
Et des grans gueres et des pesans hus[tin]s.
Se m'amissiez, foi que doi saint Denis,
Quant vos seüstes, sire, que ce fu il,
Por moie amor deüst avoir respit.
S'Ernaut mes sires m'amast, si fe[ist il].[1]
Devant estoit li mien charniex amis,
Mès or est il mes mortel anemis.
Le plus prodome, par foi, avez ocis,
Qui plus donoit et pain et char et vin
Et palefroiz et chevax et roncins
Que tot li prince qui sont en cest païs;
C[e poi]se moi, si m'aït saint Sevrins,
Que onques m'ot Ernaut li palazins;
Por lui en ai mes amis trait a fin;
De la grant guere le pooir sor aux mis,
Quant li rendi Gironville a tenir;
Vos n'aviez fors solement Belin,
Ne se peüst mie longues tenir.
Mal guerredon m'en avez or rendi. »
Dont se repasme, ne se pout atenir.
Voit le Gerbert, si dolent en devint,
Por mil mars d'or nel vosist avoir dit.
Dolent en furent et Hernaut et Gerin
Et ausi furent li chevalier [de] pris.
Bone dame ert, et don[oit] voir et gris
Et pal[efr]oiz et chevax et roncins,
Or et arg[e]nt et bliauz et samis,
Et revestoit les dames du païs,
Et soustenoit veves et orphelins.
Et dist Gerbert : « Dame, ce poisse mi,
Tenez mon gaje, dame, veez le ci.
Se l'amendisse voloiz prendre d[e m]i,
Tant en ferai, si [m'aït] saint Denis,
Com jujeront vo per et vos amis. »
Dusques as piez [son] gaje li tendi.
N'onques la dame ne le v[olt] recuillir.
Grant doulor fait et grant plor et grant cri.
Li chevalier l'ont portée d'ici
Dedenz sa chanbre ou ele fist grant cri.

---

1. J'ai des doutes sur la valeur de cette restauration. Fr. 24377 *si eüst il.*

Li chevalier Ernaut ont congié pris,
Si s'en repairent chascun en son païs.
Gerin repere enz ou regne Anseïs;
O lui mena le vallet Malvoisin;
Grant joie en fet la bele Biatris.
A itele oure s'en departi Gerins
Dou duc Gerbert et Mauvoisins ausi;
[S]'en furent mout li pa[r]ent asoupli.
Sainte Marie, raïne genitrix,
Que ne s'en vait Gerbert en son[pa]ïs,
Vaier sa fame et son petitet fil!
De grant dolor fust illuec estremis!
Mès ne puet estre, ne le veut Jesu Crist:
Tout avendra quanque doit avenir.

Aves[1] Hernaut est Gerbert demorez... (f. 1 *c*)
Dist Manesier: « Dame, por Dieu merci... (f. 2 *a*)
Un garçoncel apela Ludias... (f. 2 *a*)
Et dist la dame: « Seguors, or vos hastez... (f. 2 *b*)
Huimès commence quançon a esforcier... (f. 2 *d*)
Li dus Ger. de pasmoisons revient... (f. 3 *b*)
Gerbert se pasme et menu et sovent... (f. 3 *b*)
Li dus G. a ses pechicz jehis... (f. 3 *c*)
Enfoïz fu Gerbert et enterrez... (f. 5 *c*)
Ernaut apele le proz vallet Seguin... (f. 6 *a*)
De ces mesages ici vos lesserons... (f. 6 *b*)
Dist Ludias: « Dit vos ai ma pensée... (f. 6 *d*)
Dist Ludias la dame o le cler vis... (f. 6 *d*)
Grant[2] fu l'estor et mervelloz li cri... (f. 7 *b*)
E Loeys fu retenuz et pris... (f. 7 *d*)
Grans noces firent et Hernaut et Gerin... (f. 8 *b*)
Au palais montent par les degrés marbris... (f. 8 *b*)
En avés vos oï qu'Ernaut a dit... (f. 8 *d*)
Dist Anseïs: « Dame, lessiez ester... (f. 8 *d*)
Tous ses amis fait ou palaiz monter... (f. 9 *a*)
La fust li plez otroiez et g[rant]ez... (f. 9 *b*)
En prison fu remenez Loeis... (f. 9 *b*)
« Manesier fiz, oui vos deffent l'issir... (f. 9 *d*)
Sa gent ordane Forés et Savaris... (f. 9 *d*)
Heraut saut sus, qui si estoit hardis... (f. 10 *a*)

---

1. Corr. *avec* (*avoec*, ms. 24377), ou *A ues*.

2. Le ms. a *Quant*. C'est une erreur du rubricateur qui a fait un Q au lieu d'un G.

Hernaut le voit, a poi n'e[n]rage vis... (f. 10 *a*)
Fort fu l'estor et ruiste l'envaïe... (f. 10 *b*)
L'enfes Beraut a haute voiz s'escrie... (f. 10 *c*)
A l'assembler out tel charpenterie... (f. 10 *c*)
Fort fu li chaple et grant li fereïs... (f. 10 *d*)
Lorres a mort Galerien le meschin... (f. 11 *a*)
Ot le Anseïs, a poi n'e[n]rage vis... (f. 10 *a*)
Ernaus le voit : Dex! si liez en devint... (f. 11 *b*)
« Lasse! or ai jeu andeus perduz mes fis ... (f. 11 *c*)
Herauz le hurte et li vasaux chaï... (f. 11 *d*)
Desus la rive se sont tuit arestez... (f. 12 *a*)
H[e]rnaut retorne, s'en fet Renier porter... (f. 12 *a*)
« Voir, dist Er., ne leroie eschaper... (f. 12 *b*)
Ernaus commence si forment a jurer... (f. 12 *b*)
Dist Anseïs : « Biau frere Guillemer... (f. 12 *d*)
Ainz se commence de dolor a pasmer... (f. 13 a)
« A Ludias m'en vodrai retorner... (f. 13 *a*)
Par mi la porte le font jus avaler... (f. 13 *a*)
Quant le retrait sel convient demorer... (f. 13 *b*)
Cil chevalier en pristrent a plorer... (f. 13 *d*)
« Segnors, dist il, a moi en entendez... (f. 14 *a*)
. . . . . .
Beraut retorne et il et sa mesnie... (f. 113 *a*)
An Anseïs n'avoit que corocier... (f. 113 *a*)
Quant Bereng. a oï le garçon... (f. 113 *b*)
Quant Anseïs vit ses homes moris (*sic*)... (f. 113 *c*)
Quant ce entent li vassaus Baudoïns... (f. 114 *a*)
Dist Anseïs : « Seignor, quil le ferons... (f. 114 *b*)
Gascoing s'en fuient, si ont l'estor guerpier (*sic*[1])... (f. 114 *b*)
Delivrés est mestre Gautier d'Artois... (f. 114 *c*)
Johan le rois vit Anseïs cremir... (f. 114 *c*)
Quant Anseïs fist armer sa mesnie... (f. 114 *d*)
En fuie tornet tuit li home Anseïs... (f. 115 *a*)
« Certes, ma dame, ne vous mentirai mie... (f. 115 *a*)
Or vos vodron conter de Berengier... (f. 115 *b*)
Quant Bereng. ot Gautier le senè... (f. 115 *b*)
De ses prisons le quens se delivra... (f. 115 *c*)
Dist Aseline : « Biau sire; or m'oiez... (f. 115 *d*)
Dist Asseline, qui tant a cler le vis... (f. 115 *d*)
Dist B. a la hardie chiere... (f. 116 *a*)
Beraut demande congié a sa molier... (f. 116 *a*)
Grant fu l'estor et mont fist a cremir... (f. 116 *b*)

---

1. Ms. fr. 24377 : *laiscent l'estor plenier.*

Grans est li caples et mervelloz li hus... (f. 116 *c*)
Quant Richier voit qu'il l'estovra morir... (f. 116 *d*)
Quant Richier out sa terre devisée... (f. 116 *d*)
As armes ceurent tost et isnelement... (f. 117 *a*)
De la mort Bauce fu dolent Anseïs... (f. 117 *b*)

Voici la dernière laisse :

Anseïs fu corocié et irés; (f. 117 *b*)
Depuis cele ore que Simon fu tués,
Qui fu ses oncles, ne pot avoir santés.
Por conceil prendre a ses amis mandés;
De totes pars i est chescun alés;
Li rois Johan ne s'i est arestés,
O lui Clarisse, que tant a de biauté,
Fame Girbert, qui tant fu redotés,
Que Anseïs engendra en ses lés.
Trestuit s'asistrent; Anseïs s'est levés :
« Seignors, dist il, quel consel me dorés?
De ceus de fors sui si avironés,
N'en puet issir nus hons de mere nés
Ne soit pris d'eus et trestot decopés;
Ma mort est près, se ne me deffendés. » (f. 117 *c*)
Chescun l'entent, si l'en est pris pités :
« Sire, font il, ja mar en doterés,
Encor n'ont geres nos fossés empirés;
Fors est la vile et vostre borc fremés,
Ne seroit prise de ça .ij. ans passés.
[S]'on vos asaut trés bien vos deffendés;
[A]nciez .j. an luïr les en verés,
[Et] s'il avient a lor loges alés,
Trop ont de gent, riens n'i gaegnerés. »
Ce dit Clarisse : « Certes, c'est verités,
Symon, mon frere, fu issi mort rués;
Par foleté est maint home encombré. »
Dist Anseïs : « Seignors, or m'entendés.
D'une autre chose me sui reporpensés :
De ceus de mer sui forment apressés;
Mes homes bersent cheens, bien le veés,
Dont je sui mont corocié et irés;
Si l'amendront, certes, se vos volés;
Nos avon ci plus de .xx^m^. nés,
Si les emplons de chevalier menbrés,
Devant le jor, anciez que la clartés
Ait par le mont ses rais enluminés,
La grant caane adonques lasquerés,
Chaiens verront, si [que vos] le verrés.

Quant vos par esme [des tours veïr] [1] porés
Qu'il aient .xx. de lor vessiaus [entrés],
La grant caane errant releverés;
Nos des vessiax lor saudromes armés;
Ains que le sache B. a son tref,
Les aron tuit pris et desbaretés. »
Chescun respont : « Si com vos commandés. »
Li jor depart, si revint l'oscurtés,
Adont s'armerent, chescun s'est aprestés,
Au port en vont, si ont garni lor nés,
Mont les ont bien de chevalier poeplés ;
Desi au jor i est chescun remés.

Au point du jor, quant l'aloete crie,
Out Anseïs apresté sa mesnie ;
.XX^m^. i mist de bone gent garnie.
Trop en lesserent ensemble a .j. hie;
Si i pert bien que il firent folie.
Si tost i furent feru par aatie,
Il fussent pris et la ville sesie,
Mès par defors en remest grant partie.
Quant il choisirent la chaane haucie,
Dont so[rent] bien que lor gent fu traïe,
Et Anseïs [a] ses homes escrie : (f. 117 *d*)
« Tornés a eus, franche chevallerie. »
Et il si font qui ne targent mie.
La veïssiez bataille commencie :
Traient et fierent, ruent par aatie,
Lieve li hus et la noise est haucie.
Cil de l'ost oient bien lor carpenterie,
Qu'il demenoient sor elmes de Pavie;
Et B. a la novele oïe,
Que de lor nés ont pris une partie,
Si a batalle et grant et enforcie.
B. l'ot, a haute voix s'escrie :
« Ore a l'asaut, por Dié le fiz Marie !
S'en cele vile entroit no baronie,
Que peüssiez Gillemer fere aïe
Et Fo[que]ré, qu'il ne perdist la vie,
Li ber Gaut. a la chiere hardie
De toz les autres ne doroie une alie. »
Adont s'armerent touz a une bondie;

---

1. Telle est la leçon du ms. de Paris B. N. 24377 ; je doute qu'elle soit exactement la même dans le ms. de Rome.

Vienet au port, n'i a cil n'ait cuignie.
La oïssiez fiere martelerie;
Trenchen[t] ces és, la plus fort est croisie
Tost i entrassent, mès bien fu chalangie;
Devant lor ont mainte piere envoïe,
Mainte teste ont a ceus de hors froissie,
Mès por iceu ne le lesserent mie,
Quant rois Johan lors fist une envaïe :
A .iij. mil homes s'en ist par la cha[ucie].
Ceus de l'ost a reculé une arch[ie].
Quant B. vit sa gent resortir,
[L'une] crier et l'autre malballir,
De maltalent commença a rogir;
Point le cheval par mervellos aïr,
Ains ne se vout a nul contretenir;
Amont esgarde, si vit le roi venir;
O sa gent prist forment a esbaudir,
A ceus de lors vit le rens aclarir,
Par maltalent l'est alé envaïr,
Desos son elme le va grant cop ferir,
Et li brant torne, si descent par aïr,
Le cheval tranche, ce li convient chaïr,
Et B. le va as poins sesir;
Onques nus hons ne li poroit tolir,
As siens le livre por [loier] et tennir,
Puis cort as autres de greignors cous ferir,
Mès li Gascoing ne le porent sofrir,
Ens le ferirent por lor cors garantir...

Voici maintenant la liste des rubriques qui accompagnent les miniatures :

Ci oci[t] Gerbert Fromondin (f. 1 *a*).
Si com Manesier et Loeys ocistrent G. lor oncle (f. 3 *a*).
Ici vient Hernaut de chacier et aporte le senglier (f. 5 *a*).
Ici ont enterré Gerbert ou mostier S. Sevrin (f. 5 *c*).
Si comme Manesier ocit Guillemer (f. 13 *b*).
Si fait pendre Er. ses .ij. fiz Manesier, Loeys (f. 13 *d*).
Si comme Er. asaut le chastel de Bordiaux ou Ludie sa fame est (f. 15 *b*).
Si comme Pieres de Bapaumes enseigne la guerre a maintenir a Berengier le gris (f. 20 *d*).
Li ost Ludie et le Er. qui s'entre oiciet (f. 23 *a*).
Ci est Er. de ces batailles desconfit, quar la gent Ludie l'ont vaincu (f. 24 *a*).
Ci s'entre encontret Hernaut et Beraut (f. 25 *c*).
Si comme la gent Ludie enchacent la gent Er. de Bordele (f. 26 *b*).
Ci est .j. mesagier qui nonce a Beraut le grant secors qui est venu a Hernaut de Biaulande, que Ernaïs son oncle li amaine (f. 27 *d*).

Ci assiet Er. Gironde de rechief (f. 29 *c*).

Ci enterrerent il Ancelme le guerrier et Garnier de Valence ausi (f. 30 *d*).

Ci est bataile de Beraut et de Malvoisin (f. 36 *d*).

Ci se combat Fouquerés a Gerin (f. 37 *b*).

Ici asaut Er. Ludie. Ele et sa gent se defendent (f. 38 *b*).

Ci sont la gent Ludie qui depiecent les nés et sont issus du chastel (f. 45 *d*).

Si comme Tulles done a Costant les poisons a boire en une coupe (f. 47 *c*).

Ici art Gironville et le chastel ou Ludie est vagarde (*sic*) (f. 50 *a*).

Ci est l'ost Gerin et l'ost Ernaut et l'ost Ludie et Bauce le cort qui s'entrasallent (f. 57 *b*).

Ci est l'ost Gr. qui est de la partie H. et l'ost Bauce le cort qui est de la partie Ludie et l'arcevesque de Lions (f. 59 *c*).

Ici ocist Beraut le conte Elye, c'est le premier cop de la bataille (f. 60 *b*).

Ici ocit Asselin le Mormant (*sic*) Guion (f. 61 *b*).

Ci ocit Hernaïs Sardoine de Danemarche (f. 61 *d*).

Ci ocit Garnier Savari (f. 62 *a*).

Ci ocit Foquier li petit Milon d'Amiens (f. 63 *b*).

Ici ocit Bereng. le gris Girart de Berri (f. 63 *b*).

Ci est le roy Pepin et Bauce le cort qui s'entredesfient (f. 68 *c*).

Ci se marie Bauce le cort et Bereng. le gris as .ij. filles Servains le conte, dont l'une a non Usile et l'autre Oedin (f. 74 *a*).

Ici est Ludie et son ost de fames (f. 75 *a*).

Ici ordene Bauces li cors son ost (f. 79 *d*).

Ci s'entre encontrent l'ost au roi Pepin et l'ost Bauces (f. 80 *c*).

Ci ocit Ger. Foqueré (f. 80 *d*).

Ci ocit Bereng. le gris le conte Mauvoisins (f. 83 *a*).

Ci ocit Beraut Miles le conte d'Avalon (f. 83 *c*).

Cil ocit Bauce le conte Felis (f. 86 *b*).

Ici ocit quens Gui de Lesignon li quens Hernaïs (f. 86 *d*).

Ici ocit Gautier d'Artois Prieus le roi d'Espaigne (f. 88 *b*).

Ci ocit le conte H. dame Ludie sa fame (f. 91 *a*).

Ci sont les fames et les amies ad chevalier qui ont esté ocis en la batalle (f. 91 *d*).

Ici est la pais fete entre le roys Pepin et Bauce et Bereng. le gris dont l'une partie estoit devers Er. et l'autre devers Ludie (f. 92 *d*).

Ici ocit Aloris B. por l'amor d'Anseïs (f. 94 *d*).

Ci loge l'ost Baudoïn le conte de Flandres (f. 103 *d*).

Ci asiet Bereng. le gris le chastel de Biaufort (f. 104 *c*).

Ci ocit le conte Beraut le conte Giraut et li a mis l'espée jusque es dens en la teste (f. 107 *a*).

Ci asaut Bereng. le gris Arsone (f. 108 *c*).

Ci ocit Anseïs Richier le filz Hernaut (f. 116 *c*).

Ci se loge Bereng. le gris devant une ville (f. 117 *a*).

Ernest LANGLOIS.

LA FONTE CLASSICA

DI UN

EPISODIO DEL *FILOCOLO*

Nella quarta Questione d'Amore del *Filocolo* il Boccaccio racconta che una giovine donna, per liberarsi da un amante troppo insistente, gli mandò a dire che sarebbe condiscesa a far le sue voglie, se egli in pieno Gennajo avesse saputo donarle un bellissimo e fiorente giardino, come fosse di Maggio. La cosa sulle prime spaventò non poco Tarolfo, l'amante sfortunato, che pure le avea fatti tanti doni ricchissimi! Pure non disperò, e come egli non credeva possibile una tal cosa se non ad arti di magia, si pose in viaggio in cerca di maghi. Pervenne nelle solitarie pianure di Tessaglia, e quivi s'imbattè in un uomo che gli promise mandare ad effetto il suo desiderio. Tarolfo menò seco in patria il mago, un vecchietto dalle meschine apparenze, e questi puntualmente fè sorgere nottetempo in luogo designato il giardino. — Il racconto va oltre, ma noi ci arrestiamo alla descrizione dei procedimenti magici di Tebano, i quali sono descritti per filo e per segno, e si rivelano a prima giunta derivati da qualche fonte classica.

A qualcuno è parso di scorgere delle relazioni tra questa descrizione e quella contenuta nell' idillio II (delle edizioni comuni) di Teocrito, intitolato Φαρμακεύτριαι (Le Maliarde); o nella imitazione che ne fè Virgilio, Egloga VIII, *Pharmaceutriae;* e anche per avventura in qualche epodo oraziano: a questa credenza darebbe valore il fatto che, come in questi componimenti si tratta di magia amorosa, così nella descrizione del Filocolo anche a scopo d'amori vien fatto sorgere il giardino. Ma nelle poesie classiche testè citate poichè non si tratta che di riconquistare il cuore di un amante infedele, i filtri sono immediatamente diretti a questo

scopo[1] (benchè in Orazio non nella misura che in Teocrito e in Virgilio); invece nel racconto del Filocolo l'effetto ultimo non ha che fare col rito magico del far sorgere il giardino. Altra fonte potrebbe pensarsi la *Farsalia* di Lucano, nella quale al l. VI è presentata la maga Erittone che fa ritornare dall' Averno al proprio corpo l'anima di un soldato, perchè predica l'esito finale della guerra.

Se noi non avessimo la *fonte* vera, *sicurissima*, dell' episodio boccaccesco, potremmo contentarci di ritrovarla accozzando insieme i componimenti di cui si è tenuto parola, a' quali altri si possono aggiungere; ma qui il Boccaccio più che giovarsi di una o più descrizioni classiche, ne ha copiata una *ad litteram*, ed il suo originale è stato l'episodio del libro VII delle *Metamorfosi*, nel quale è presentata Medea che fa con incantesimi ringiovanire il vecchio padre di Giasone. Nei punti in cui l'identità della traduzione col testo è interrotta, e in certe altre particolarità del racconto boccaccesco, vi sono forse delle reminiscenze di altri poeti antichi. Altrove, e questi luoghi abbiamo chiusi tra parentesi quadre nel testo di Ovidio, il Boccaccio ha sostituito all' originale dei pensieri suoi però ricalcati su di esso.

Metamorph. VII, 179-289[2].

(179) Tres aberant noctes, ut cornua tota coirent | Efficerentque orbem, postquam plenissima fulsit | Ac solida terras spectavit imagine luna,

Egreditur tectis vestes induta recinctas, | Nuda pedem, nudis umeros infusa capillis, | Fertque vagos mediae per muta silentia noctis | Incomitata gradus; homines volucresque ferasque | Solverat alta quies:
nullo cum murmure saepes, | Immotaeque silent frondes;

Filocolo, Questione d'Amore IV.

Come Tebano ebbe il comandamento egli aspettò la notte, e venuti vide i corni della luna tornati in compiuta ritondità, e videla sopra le usate terre tutta risplendere.

Allora egli uscì dalla città lasciati i vestimenti, scalzo, e co' capelli sparti sopra li nudi omeri tutto solo. I vaghi gradi della notte passavano, gli uccelli e le fiere e gli uomini riposavano senza alcun mormorio, e sopra i monti le non cadute fronde stavano senza alcun movimento, e l' umido aere

1. Chi si sia occupato un pò di queste stregonerie che ci han descritte a dovizia gli antichi da Sofocle ad Apulejo, ha visto appunto questa intima relazione tra gli scongiuri, le operazioni magiche e lo scopo pel quale son fatte. E potremmo anche citare una poesia del Rigveda (lo scongiuro contro la rivale), dove è appunto osservabile questo ch' io dico. E ciò notiamo perchè codesti riti così come son rimasti ne' volghi neolatini sono oscurati, intralciati e molte volte non mostrano più chiaramente il concetto primitivo.

2. Citiamo i versi di Ovidio secondo l'ediz. del Merkel; la prosa del Boccaccio secondo l'ediz. del Moutier, che abbiamo però in questo punto riveduta sui codici laurenziani del Filocolo.

silet umidus aër: | Sidera sola micant: ad quae sua brachia tendens | Ter se convertit, ter sumptis flumine crinem | (190) Inroravit aquis, |

in pace si riposava, solamente le stelle luceano, quando egli più volte circuita la terra venne al luogo, il quale piacque d'eleggere per lo giardino, allato ad un fiume. Quivi stese verso le stelle tre volte le braccia rivoltandosi ad esse, e tante i bianchi capelli nella corrente acqua bagnò, domandando altrettante volte con altissima voce il loro ajuto: poi poste le ginocchia sopra la dura terra cominciò così a dire:

ternisque ululatibus ora | Solvit, et in dura summisso poplite terra

« Nox » ait « arcanis fidissima, quaeque diurnis | Aurea cum luna succeditis ignibus astra.

O notte, fidissima segreta del l'alte cose, e voi o stelle, le quali al risplendente giorno con la luna succedete;

Tuque triceps Hecate, quae coeptis conscia nostris | (195) Adjutrixque venis cantusque artisque magorum, | Quaeque magos, Tellus, pollentibus instruis herbis, | Auraeque et venti montesque amnesqus lacusque

e tu o somma Ecate, la quale ajutatrice vieni alle cose incominciate da noi; e tu, o santa Cerere rinnovatrice dell' ampia faccia della terra; e voi qualunque versi o arte o erbe; e tu qualunque terra producente virtuose piante; e voi aure, e venti, e monti, e fiumi, e laghi, e ciascuno iddio dei boschi e della segreta notte,

Dique omnes nemorum, dique omnes noctis adeste: | Quorum ope, cum volui, ripis mirantibus amnes | (200) In fontes rediere suos, concussaque sisto, | Stantia concutio

per li cui aiuti io già rivolsi li correnti fiumi facendogli ritornare nelle loro fonti, e già feci le correnti cose star ferme, e le ferme divenir correnti,

cantu freta, nubila pello | Nubilaque induco, ventos abigoque vocoque,

e che già desti ai miei versi potenza di asciugare i mari, e di cercare senza dubbio i loro fondi, e di rischiarare il nuvoloso tempo, e il chiaro tempo riempire a mia possa di oscuri nuvoli, facendo i venti cessare e venire come mi parea;

Vipereas rumpo verbis et carmine fauces | (205) Et silvas moveo, iubeoque tremescere montes | ... manesque exire sepulchris.

e con quelli rompendo le dure mascelle degli spaventevoli dragoni, facendo ancora muovere le stanti selve, e tremare gli eccelsi monti, e nei corpi morti tornare dalle paludi stigie le loro ombre, e vivi uscire dai sepolcri;

Te quoque, Luna, traho, quamvis Temesaea labores | Aera tuos minuant:
currus quoque carmine nostro | (209) Pallet avi; pallet nostris Aurora venenis...

e talvolta tirar te, o luna, alla tua ritondità, alla quale per addietro i sonanti bacini ti soleano aiutar venire, facendo ancora talvolta la chiara faccia del sole impallidire, siate presenti e il vostro ajuto mi porgete.

(215) Nunc opus est sucis, per quos renovata senectus | In florem redeat, primosque recolligat annos.

Io ho al presente mestieri di sughi e d'erbe, per le quali l'arida terra in prima d'autunno, ora dal freddissimo verno de' tuoi fiori frutti ed erbe spogliata, faccia in parte ritornare fiorita, mostrando avanti il dovuto termine primavera. »

Et dabitis, neque enim micuerunt sidera frustra, | Nec frustra volucrum tractus cervice draconum | Currus adest ». Aderat demissus ab aethere currus. | (220) Quo simul ascendit, frenataque colla draconum | Permulsit, manibusque leves agitavit habenas, | Sublimis rapitur,
subiectaque Tessala Tempe | Despicit, et Tricces regionibus applicat angues: | Et quas Ossa tulit, quas altum Pelion herbas, | (225) Othrys quas Pindusque et Pindo maior Olympus, | Perspicit, et placitas partim radice revellit, | Partim succidit curvamine falcis aënae. | [Multa quoque Apidani placuerunt gramina ripis, | Multa quoque Amphrysi, neque eras immunis, Enipeu, | (230) Nec non Penëus, nec non Spercheïdes undae | Contribuere aliquid, incusaque litora Boebes. | Carpsit et Euboica vivax Anthedone gramen, | Nondum mutata vulgatum corpore Glauci.]

Poi tacendo, le stelle non diedero luce invano, ma più veloce che volo d'alcuno uccello un carro da due dragoni tirato gli venne avanti, sopra il quale egli montò e recatesi le redini dei posti freni a' due dragoni in mano, suso in aria si tirò: e poi pigliando per l'alta regione il cammino,

lasciò Spagna e l'isola di Creti: di quindi Pellio Otris ed Ossa il monte Pachinno Peloro e Appennino in breve corso cercò tutti da tutti svellendo e segando con acuta falce quelle radici e erbe che a lui piaceano: nè dimenticò quelle che divelte avea quando da Tarolfo fu trovato in Tessaglia. Egli prese pietre d'oro sul monte Caucaso, e nell' arena di Gange; e di Libia recò lingue di velenosi serpenti. Egli vide le bagnate rive del Rodano, e di Senna di Parigi, e del gran Po, e dell' Arno, e dello imperial Tevere, e di Nifeo, e di Tanoi, e del Danubio, di sopra quelle ancora prendendo quell' erbe che a lui pareano necessarie, e queste aggiunse all' altre colte nella sommità de' salvatichi monti. Egli cercò l'isola di Lesbo, e quella di Coleo, e Patmos, e qualunque altra nella quale sentito avesse cosa utile al suo intendimento.

Et iam nona dies curru pennisque draconum | (235) Nonaque nox omnes lustrantem viderat agros, | Cum rediit, neque erant tacti, nisi odore, dracones, | Et tamen annosae pellem posuere senectae.

Per le quali cose non essendo ancora passato il terzo giorno venne in quel luogo donde partito s'era: e i dragoni che solamente l'odore delle prese erbe aveano sentito, gittando lo scoglio vecchio per molti anni erano rinnovellati, e giovani ritornati.

(238) Constitit adveniens. . . .

Quivi smontato,

(240) . . . statuitque aras e caespite binas, | Dexteriore Hecates, ast laeva parte Juventae. | Has ubi verbenis silvaque incinxit agresti | Haud procul egesta scrobibus tellure duabus | Sacra facit. . . . . .

d'erbosa terra due altari compose, dalla destra mano quello di Ecate, dalla sinistra quello della rinnovellante

(258) Bacchantum ritu flagrantes circuit aras,

Dea; i quali fatti e sopra essi accesi divoti fuochi, co' crini sparti sopra le vecchie spalle, con quieto mormorio cominciò a circuire quelli: e nel raccolto sangue più volte intinse le ardenti legne.

Multifidosque faces in fossa sanguinis atra | Tinguit, et infectas geminis accendit in aris: | (260) Terque senem flamma, ter acqua, ter sulfure lustrat.

Poi riponendole sopra gli altari, e talvolta inaffiando quel terreno il quale avea al giardino disposto; dopo questo quel medesimo tre volte di fuoco e d'acqua e di zolfo inaffiò:

Interea validum posito medicamen aëno | Fervet et exultat spumisque tumentibus albet.

poi posto un ardente grandissimo vaso sopra l'ardenti fiamme pieno di sangue, di latte, e d'acqua, quello fece per lungo spazio bollire,

Illic Haemonia radices valle resectas | Seminaque floresque et sucos incoquit acres.

aggiungendovi l'erbe e le radici colte negli strani luoghi, mettendovi ancora con essi diversi semi e fiori di non conosciute erbe:

(265) Adicitque extremo lapides oriente petitos. . .

e aggiunse pietre cercate nello stremo oriente,

(267) Addit et exceptas luna pernocte pruinas | Et strigis infames ipsis cum carnibus alas, | Inque virum soliti vultus mutare ferinos | (270) Ambigui prosecta lupi; nec defuit illic | Squamea Cinyphii tenuis membrana chelydri | Vivacisque iecur cervi, quibus insuper addit | Ora caputque novem cornicis secula passae.

e brina raccolta le passate notti, insieme con carne e ali d'infamate streghe, e di testicoli di lupo l'ultima parte, con squama di cipineo, e con pelle di chelideo, e ultimamente un fegato, con tutto il polmone, d'un vecchissimo cervo: e con queste mille altre cose, e senza nomi e sì strani che la memoria nol mi ridice.

His et mille aliis postquam sine nomine rebus | (275) Prepositum instruxit remorari Tartara munus, | Arenti ramo iam pridem mitis olivae | Omnia confudit summisque miscuit ima. | Ecce vetus calido versatus stipes aëno | Fit viridis primo, nec longo tempore frondes | (280) Induit, et subito gravidis oneratur olivis.

Poi prese un ramo d'un secco ulivo e con esso tutte queste cose cominciò a mescolare insieme. La qual cosa facendo il secco ramo cominciò a divenir verde, e in breve a metter le frondi e non dopo molto rivestito di quelle, si potè veder carico di nere

At quacumque cavo spumas eiecit

ulive. Come Tebano vide questo, egli

aëno | Ignis, et in terram guttae cecidere calentes | Vernat humus, floresque et mollia pabula surgunt.

[Quae simulae vidit, stricto Medea recludit | (285) Ense senis ingulum, veteremque exire cruorem | Passa, replet sucis, quos postquam combibit Aeson | Aut ore acceptos aut vulnere,] barba comaeque | (288) Canitie posita nigrum rapuere colorem.

prese i boglienti liquori, e sopra l'eletto terreno, nel quale di tanti legni avea fatti bastoni quanti alberi e di quante maniere volea, e quivi i liquori incominciò a spandere, e ad inaffiare per tutto; la qual cosa la terra non sentì prima che ella cominciò tutta a fiorire: e i vecchi legni verdi piantoni e fruttiferi divennero tutti.

L'episodio ovidiano si offriva, come vedesi, molto adatto al bisogno del Boccaccio, perchè in esso si ridava la vita quasi spenta ad un vecchio, allo stesso modo che ad un terreno arido e brullo bisognava dare una fioritura ed un rigoglio primaverile. Inoltre una circostanza dell' episodio stesso era molto propizia al nuovo scopo a cui dovea servire nel romanziere italiano: quando Medea rimescolò col ramo secco di ulivo il suo gran beverone, il ramo fiorì, divenne un albero carico di frutti, e poichè pel rimescolio si versavano fuori delle goccie schiumanti di quel miscuglio, la terra toccata verdeggiava e fioriva:

At quacunque cavo spumas eiecit aëno
Ignis, et in terram guttae cecidere calentes
Vernat humus floresque et mollia pabula surgunt.

I miscugli di Medea perciò valevano così a dare vita ad un corpo esanime come a far fiorire la terra. E questa adunque la circostanza che ha determinata l'imitazione, per non dire la copia. Sappiamo bensì che fra' poteri della magia questo di far fiorire la terra è dei più noti [1].

Che la versione debba scostarsi spesso dal testo ovidiano è ben naturale: parecchie cose che non si addicevano al suo argomento il Boccaccio le toglie via interamente, ad altre sostituisce aggiunte sue proprie. Così p. es.:

. . . . barba comaeque
Canitie posita nigrum rapuere colorem

---

1. Cfr. p. es. Seneca, *Medea*, IV, 2, 759: « *Aestiva tellus floruit cantu meo, Messem coactam vidit hibernam Ceres.* » Giardini che vengon fuori di botto son frequenti nelle novelline popolari. Allo stesso Virgilio si attribuì un giardino incantato: cfr. *Les faictz merveilleux de Virgil*, ap. Comparetti, *Virgilio nel Medio Evo*, II, 274; ecc.

è sostituito da: « i vecchi legni verdi piantoni e fruttiferi [= mollia pabula] divennero tutti »; e così via.

Ma è pur vero che qualche volta egli per seguire il suo autore ritiene parecchie cose che non andrebbero poste. Notevole è p. es. questo, che egli presenta Tebano addirittura come vecchio, ma come Medea bagna la sua chioma nel fiume, la chioma che ha sparsa sugli omeri, così, per non toglier via questi essenziali caratteri della descrizione ovidiana, questo vecchio ha anche lui una ben fiorente chioma, canuta sì, ma lunga come quella di Medea, perchè egli *bagnò i bianchi capelli nella corrente acqua*, e avea *i crini sparti sopra le vecchie spalle*. È per questo che quando il Boccaccio si trova a dover precisare l'età di Tebano, lo dice in maniera indeterminata *un uomo non giovane, nè di troppa lunga età, barbuto*, ecc. — È superfluo il notare che son conservate Ecate e la *rinnovellante Dea* [= Juventa], e Cerere [Tellus di Ovidio]. — In quella enumerazione di luoghi Boccaccio ne ha sostituiti e aggiunti parecchi a quelli di Ovidio: nè forse senza ragione, perchè la differenza dei nomi e la stranezza di alcuni luoghi dovevano urtare alquanto. Nessuno però gli perdonerà l'aver nominato la Spagna e Creti a quel posto, così vicini! — Alcune varianti in questo episodio del viaggio di Tebano son derivate dai versi 265-66 più giù [1].

---

4. A proposito di varianti alcune sembrano ripetere altra origine. Così *quando egli più volte circuita la terra venne al luogo*, ecc. E infatti questo è detto da quanti parlino di procedimenti magici. E già trovasi in Ovidio stesso, v. 258 « flagrantes circuit aras ». E nell' altra *e con quelli rompendo le dure mascelle degli spaventevoli dragoni*, alla traduzione del verso

Vipereas rumpo verbis et carmine fauces,

è come fusa la reminiscenza della favola di Giasone, che con l'ajuto di Medea uccide i dragoni del vello d'oro. Aggiungerei che se l'emistichio « *manesque exire sepulcris* » è tradotto con *e nei corpi morti tornare dalle paludi stigie le loro ombre, e vivi uscire dai sepolcri*, quel che v'è aggiunto è dovuto certamente al ricordo della Farsalia, in cui appunto Erittone fa ritornare l'anima del soldato dallo Stige nel proprio corpo. Pare che il Boccaccio si ricordi di questo episodio della maga Erittone, nella Farsalia, quando fa che Tarolfo incontri il mago allorchè: « *cominciò tutto soletto ad andare per lo misero piano che già fu tutto del romano sangue bagnato* ». E a proposito di questo mago vecchietto, notiamo che forse potè averne data Virgilio l'ispirazione al Bocaccio, coi versi 95 sgg. dell' Ecloga VIII:

Has herbas atque haec Ponto mihi lecta venena
Ipse dedit Moeris; nascuntur plurima Ponto.
His ego saepe lupum fieri, et se condere silvis
Moerin, saepe animas imis excire sepulcris,
Atque satas alio vidi traducere messis.

Questo Moeris, mago prodigioso della remota Tessalia, che qui apparisce in aria così misteriosa, potè al Boccaccio ispirare il misterioso personaggio di Tebano. Del quale è detto pure ch' egli « *non dimenticò quelle* [erbe e radici] *che divelte avea quando da Tarolfo fu trovato in Tessaglia.* »

Il testo che il Boccaccio ebbe di Ovidio avea in v. 195 « cantusque artisque magorum », un vocativo stante da sè, mentre la lezione ora più ammessa ha colà un genitivo di *adiutrix*. Probabilmente anche il verso

Ac solida terras spectavit imagine luna

sarà stato nel testo del Boccaccio

Ac solitas terras spectavit imagine luna,

perchè egli traduce *e videla sopra le usate terre tutta risplendere*. Ciò che lenisce la brutta ripetizione « ut cornua tota coirent », « efficerentque orbem », « plenissima fulsit, », « solida imagine », che occorrono in tre versi di seguito.

Ma altre volte il giovine umanista non ha inteso il suo poeta. Così non si sa perchè egli traduca :

Fertque vagos mediae per muta silentia noctis
Incomitata gradus,

detto della maga, con le parole *i vaghi gradi della notte passavano!* Nè ha capito :

. . . . homines volucresque ferasque
Solverat alta quies; nullo cum murmure saepes;

perchè traduce orribilmente : *gli uccelli e le fiere e gli uomini riposavano senza alcun mormorio!* Se avesse inteso il *solverat...!* Così pure non ha inteso :

Inque virum soliti vultus mutare ferinos
Ambigui prosecta lupi; [= del lupo mannaro, cioé.]

E parimenti :

Squamea Cinyphii tenuis membrana chelydri

non vuol dire *squama di cinipero e pelle del chelideo! Cinyphii* = di Cinyps (fiume e contrada della Libia) non è il nome di un altro animale; e *squamea* non è certo la *squama*.

Il lettore ricorderà che la novella, che forma l'oggetto della Questione IV, è poi passata nel Decamerone (Giorn., X, nov. V); ma molto diversamente! Certo, anche qui la novella non è tale da poter gareggiare con le altre del libro famoso; ma è un documento non piccolo fra quelli che mostrano come il Boccaccio progredisse e quanto si affinasse il suo gusto artistico. Colà tutto l'episodio delle operazioni magiche è scomparso; il mago stesso lo vediamo nella penombra, nè ne conosciamo il

nome, e non resta che la novella con la strana liberalità di un marito, e con un quesito piccante. È notevole anzi una fine ironia a proposito dal giardino incantato: « *la mattina apparve*, secondo che color che il vidono testimoniavano, *uno de' più bei giardini*, ecc. » Noi non sappiamo con che tuono di voce messer Giovanni volle far pronunziare quelle parole alla narratrice.

N. ZINGARELLI.

NOTA. – Lo Zumbini nel suo noto studio sul *Filocopo* inserito nella *Nuova Antologia*, 1879, enumera i plagi che il nostro autore ha fatto delle *Metamorfosi*; ma certo colà non intendeva di espletarli tutti, tanto vero che parla più particolarmente delle trasformazioni imitate et di personaggi allegorici.

POÈME MORALISÉ

SUR

LES PROPRIÉTÉS DES CHOSES

Le manuscrit auquel nous empruntons les extraits publiés plus loin, est le ms. fr. 12483 de la Bibliothèque nationale de Paris (anc. supplément français 1132). Ce ms., écrit sur vélin, à 2 colonnes, a une justification de 225 millimètres de hauteur sur 148 millimètres de largeur[1], et compte, dans son état actuel, 266 feuillets; il en avait près du double, avant les nombreuses mutilations qu'il a subies au commencement, au milieu et à la fin; il faisait autrefois partie de la bibliothèque des Frères Prêcheurs de Poissy[2], et a été utilisé successivement par A. Jubinal, qui en a donné une analyse assez complète et y a puisé un grand nombre de pièces[3], par M. Paul Meyer[4], par L. Pannier[5], et dernièrement par M. K. Bartsch[6].

Ce ms., bien que renfermant les morceaux de poésie les plus divers,

---

1. Ce sont les dimensions prises de la première à la dernière ligne pour la hauteur, et de la première à la dernière lettre pour la largeur. Le ms. ayant été rogné très fortement et irrégulièrement, il serait sans intérêt de donner les dimensions du parchemin.

2. Voy. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 393.

3. *Nouveau recueil de contes, dits*, etc., t. II (1839); pour la description du ms., voyez t. II, p. 413-423.

4. *Le Savetier Baillet*, publié dans la *Romania*, t. III (1874), p. 103-106; cette pièce a été publiée de nouveau dans le *Recueil de fabliaux*, p. p. A. de Montaiglon et G. Raynaud, sous le titre que lui donne le ms.: *du Prestre qui fu mis ou lardier*.

5. *Les Lapidaires français du moyen âge* (1882), p. 225-227.

6. *Geistliche Umdichtung weltlicher Lieder* dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. VIII (1884), p. 570-585. Voy. ci-dessus, p. 308.

forme un tout complet : il a été composé en l'honneur de la Vierge, au XIVe siècle[1]. Le volume se divise en deux livres, et chaque livre en cinquante chapitres; telle était du moins la distribution primitive, car aujourd'hui il reste seulement du livre premier les chapitres 24 à 26, 28 à 38, 45 et 50, et du livre second les chapitres 1 à 23, 25 à 35, 39, 41 et 42, 44 à 47 : il manque donc quarante-trois chapitres, sur l'ensemble des cent chapitres des deux livres. Chaque chapitre est précédé d'une rubrique et d'un numéro d'ordre; puis vient la description, en vers de huit syllabes, d'un animal, d'une pierre, d'une plante, d'une chose quelconque. Le poète énonce plus ou moins longuement les propriétés de cette chose, dont il puise la connaissance dans divers auteurs; puis, reprenant une à une ces différentes propriétés, il les rapproche des qualités similaires de la Vierge, dont les vertus se trouvent ainsi symbolisées autant de fois. Cette première partie est suivie dans chaque chapitre d'un long conte dévot, consacré à un miracle de la Vierge, puis vient, pour terminer le chapitre, soit une chanson, soit un lai, soit un dit, presque toujours profane, que l'auteur soude au reste de la narration par une transition de sa façon. Ces dernières pièces ne sont pas l'œuvre du poète, mais sont par lui empruntées à des auteurs différents; c'est ainsi qu'on y retrouve des morceaux de Rutebeuf, du Reclus de Moliens, de Gautier de Coincy, etc.

Cette compilation a été certainement faite dans une intention d'édification religieuse, et ce devait être un livre de lectures pieuses. L'auteur était sans doute un clerc; sa dévotion grande et ses connaissances multiples le prouvent facilement. Il nous dit (livre II, chap. XI, vers 7) qu'il a touché les reliques de saint Ouen; faut-il en conclure qu'il était Rouennais ou tout au moins Normand? On ne saurait l'affirmer, car les éléments d'information fournis par la langue et les rimes ne donnent aucune nouvelle preuve suffisante.

Notre auteur avait à sa disposition toute une bibliothèque scientifique et littéraire. Nous avons cité plus haut les noms de quelques-uns des poètes dont il a fait une adaptation (car les pièces sont rarement reproduites sans changements); mais une analyse détaillée du ms. permettrait seule de se rendre bien compte de tous les emprunts faits à la littérature du XIIIe et du XIVe siècle. Pour le moment, nous ne nous occuperons que d'une partie spéciale de l'œuvre du poète, c'est à savoir des quelques vers, placés en tête de chacune des divisions du ms., vers où l'auteur

---

1. M. Bordier a montré, dans son opuscule sur les *Eglises et monastères de Paris* (1856), que ce ms. ne peut être antérieur à 1325.

énonce les propriétés de différentes *choses*[1]; ce sont autant de chapitres d'un livre en vers, analogue au *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais ou au *de Proprietatibus rerum* de Barthélemy de Glanvil, traduit plus tard en français par Jean Corbechon. A côté de la description scientifique de la *chose*, il y a toute une partie symbolique que l'auteur ne perd jamais de vue et qu'il rattache à la première le mieux qu'il peut. Dans tout cela, il fait certainement œuvre originale, sinon pour le fond, du moins pour la forme.

Nous publierons les descriptions des cinquante-sept[2] *choses*, données par le manuscrit; en voici d'abord la liste :

PREMIER LIVRE.

. . . . .		36 Persin.	*fol.* 64 *b*
. . . . .		37 Amandier	*fol.* 68 *b*
. . . . .		38 Fontainne	*fol.* 71 *d*
24 Mente[3]	*fol.* 2 *d*	39.	
25 Mirtus.	*fol.* 6 *d*	40.	
26 Fenoil.	*fol.* 9 *d*	41.	
27.		42.	
28 Senevé.	*fol.* 16 *d*	43.	
29 Coral	*fol.* 22 *a*	44.	
30 Panthere.	*fol.* 25 *d*	45 Plantain.	*fol.* 83 *d*
31 Rosier.	*fol.* 32 *b*	46.	
32 Canele.	*fol.* 41 *c*	47.	
33 Olive	*fol.* 47 *c*	48.	
34 Flour de lis.	*fol.* 52 *c*	49.	
35 Baume.	*fol.* 57 *a*	50 Verge	*fol.* 90 *c*

SECOND LIVRE.

1 Chastel	*fol.* 97 *c*	6 Cycoingne.	*fol.* 116 *c*
2 Harondele.	*fol.* 101 *a*	7 Mandegloire	*fol.* 121 *b*
3 Kabratès	*fol.* 104 *a*	8 Celidoine	*fol.* 124 *d*
4 Armoise.	*fol.* 107 *b*	9 Galaxias	*fol.* 129 *a*
5 Lorier	*fol.* 112 *c*	10 Brebis	*fol.* 135 *a*

---

1. C'est l'auteur lui-même qui désigne par le nom de *choses*, les animaux, les plantes, aussi bien que les objets inanimés (liv. II, chap. XVIII, v. 3). On lit aussi au fol. 96 du ms., en tête de la table du second livre : « Ce sont li nons des chozes contenues ou secont livre ».

2. Nous avons vu plus haut que chacun des deux livres avait primitivement cinquante chapitres, et que dans l'ensemble il en manquait quarante-trois : il en reste donc cinquante-sept.

3. Nous ne pouvons rétablir ici entre crochets, comme nous l'avons fait plus loin pour le second livre, les titres des chapitres manquant, car la table du premier livre a disparu avec les premiers feuillets du ms.

11 Anel . . . . . *fol.* 138 *d*
12 Dé. . . . . *fol.* 142 *d*
13 Dragoncia. . . . . *fol.* 147 *a*
14 Oignon . . . . . *fol.* 152 *d*
15 Balainne . . . . . *fol.* 157 *a*
16 Caladrius . . . . . *fol.* 162 *b*
17 Galactidès. . . . . *fol.* 164 *d*
18 Salamandre (haren, cameleon, taupe) . *fol.* 167 *d*
19 Lait . . . . . *fol.* 172 *c*
20 Saffren . . . . . *fol.* 177 *c*
21 Apis . . . . . *fol.* 181 *b*
22 Galbanus . . . . . *fol.* 184 *d*
23 Angre . . . . . *fol.* 187 *d*
24 [Elefas] . . . . . .
25 Laitue . . . . . *fol.* 191 *a*
26 Mauve . . . . . *fol.* 194 *d*
27 Pin . . . . . *fol.* 201 *a*
28 Melochitès. . . . . *fol.* 204 *c*
29 Mourier. . . . . *fol.* 207 *d*
30 Terre . . . . . *fol.* 212 *a*
31 Cygne . . . . . *fol.* 215 *d*
32 Mandegloire . . . . *fol.* 218 *a*
33 Soleil. . . . . *fol.* 223 *c*
34 Soleil. . . . . *fol.* 226 *d*
35 Fontainne . . . . . *fol.* 230 *c*
36 [Castoire] . . . . . .
37 [Elleborus] . . . . . .
38 [Hyerre] . . . . . .
39 Polus. . . . . *fol.* 231 *a*
40 [Anet] . . . . . .
41 Ciel . . . . . *fol.* 236 *c*
42 Rosseignol . . . . *fol.* 241 *c*
43 [Virge] . . . . . .
44 Coulon . . . . . *fol.* 251 *c*
45 Tortue . . . . . *fol.* 255 *d*
46 Chamel . . . . . *fol.* 266 *b*
47 Faucon . . . . . *fol.* 264 *a*
48 [Violete] . . . . . .
49 [Ortie] . . . . . .
50 [Paumier] . . . . . .

En parcourant cette liste, on voit que les *choses* décrites par le poète se divisent en quatre catégories : animaux, plantes, pierres et autres choses ; nous passerons en revue chacune de ces catégories.

1° Bestiaire. — Nous avons dit que la particularité de notre bestiaire rimé était que l'auteur s'attachait à comparer les qualités de certains animaux à celles de la Vierge [1]. Les animaux dont il parle sont les suivants : la *panthère*, l'*hirondelle*, la *cigogne*, la *brebis*, la *baleine*, la *calandre*, la *salamandre*, l'*abeille*, le *cygne*, le *rossignol*, le *pigeon* ou *coulon*, la *tortue*, le *chameau*, le *faucon*, en tout quatorze animaux [2].

Si nous comparons notre texte, d'une part avec les autres bestiaires rimés (Philippe de Thaun [3], Guillaume le Normand [4], Ger-

1. Les bestiaires sont ordinairement composés dans un but d'édification religieuse; seul le bestiaire de Richard de Fournival est absolument profane.

2. Si le ms. était complet, on en retrouverait certainement d'autres; la table du second livre nous permet déjà d'ajouter l'*éléphant*, le *castor*, l'*anet* ou *canard*.

3. *The Bestiary of Philippe de Thaun*, p. p. Th. Wright dans *Popular Treatises on science written during the Middle ages* (London, 1841), p. 74-131. Il a paru depuis dans l'*Anglia* (*Zeitschrift für englische Philologie*), t. VII (1884), p. 420-468, un travail de M. Fr. Mann sur le *Physiologus* de Ph. de Th. et ses sources : l'auteur ne connaît pas tous les mss. de cet ouvrage.

4. *Le Bestiaire divin de Guillaume, clerc de Normandie*, p. p. C. Hippeau (Caen, 1852).

ceux de notre texte. Voyez Pline (*Hist. nat.*, X, 90 et XXIX, 25) et Isidore (*Etym.*, XII, IV, 36).

Abeille. — L'*abeille* ne paraît pas ordinairement dans les bestiaires. Richard de Fournival (p. 21) est seul à en parler; son texte est tout différent du nôtre, qui reproduit Isidore (*Etym.*, XII, VIII, 1) : « *Apes* « dictæ, vel quod se pedibus invicem alligent, vel pro eo quod sine « pedibus nascantur... » Rapprochez ce passage des vers 3 et 4.

Cygne. — *Mél. d'arch.*, III, 233 (un texte français en prose); Rich. de Fourn., p. 7 et 59. Ces deux textes n'ont que peu de rapports avec notre texte rimé. Pline (*Hist. nat.*, X, 32) parle, sans y croire, du chant du *cygne* au moment de la mort : « Olorum morte narratur flebilis cantus « (falso ut arbitror) aliquot experimentis. » Isidore (*Etym.*, XII, VII, 19) cite deux vers d'Æmilius Macer, relatifs aux bons présages que les matelots attribuent à la présence des cygnes.

Rossignol. — *Mél. d'arch.*, II, 159 (un texte français en prose). — Il n'y a qu'une ressemblance fort lointaine entre notre texte et le texte en prose. Voyez Pline (*Hist. nat.*, X, 42) et Isidore (*Etym.*. XII, VII, 37).

La fable d'Esope, rappelée par le poète, a été imitée par La Fontaine sous le nom de *l'Oiseleur, l'Autour et l'Alouette* (Livre VI, 15); il en existe deux autres versions en ancien français : l'une publiée en 1825 par Robert[1] et l'autre dernièrement éditée par M. W. Foerster[2].

Coulon. — *Mél. d'arch.*, III, 275 (un texte latin et un texte français en prose); Phil. de Th., p. 116; Guill. le Norm., p. 282; Rich. de Fourn., p. 46 et 91. — Notre texte en vers et le texte de Richard de Fournival ont une partie commune : tous deux parlent de la manière dont le *coulon* se rend compte de l'approche de l'autour, en se faisant de l'eau un miroir. Voyez aussi Pline, *passim*, et Isidore (*Etym.*, XII, VII, 61).

Tortue. — Rien dans les bestiaires. Voyez Pline (*Hist. nat.*, XXXII, 39). Isidore (*Etym.*, XII, VI, 56) ajoute : « Tradunt quidam, quod incre- « dibile est, tardius ire navigia testudinis pedem dextrum vehentia. »

Chameau. — Rien dans les bestiaires.

Faucon. — Rien dans les bestiaires.

2° HERBES, PLANTES, ARBRES. — De même qu'il a composé en l'honneur de la Vierge une sorte de *bestiaire*, que nous venons de parcourir, et un *lapidaire*, que nous verrons plus loin, de même aussi notre poète a décrit en vers les propriétés d'un certain nombre d'herbes, de

---

1. *Fables inédites des* XIIe, XIIIe *et* XIVe *siècles et fables de La Fontaine*, t. II, p. 38-39.
2. *Lyoner Yzopet* (V^e^ volume de l'*Altfranzösische Bibliothek*), p. 64-66.

plantes ou d'arbres. C'est, croyons-nous, le seul exemple qui nous soit offert d'un *herbier* ou *plantaire* en l'honneur de la Vierge. Les plantes, herbes ou arbres, passés en revue, sont au nombre de vingt-quatre (la *mandragore* paraît deux fois); en voici la liste : la *menthe*, le *myrte*, le *fenouil*, le *senevé*, le *rosier*, la *cannelle*, l'*olive*, la *fleur de lis*, le *baume*, le *persil*, l'*amandier*, le *plantain*, l'*armoise*, le *laurier*, la *mandragore*, la *chélidoine*, la *dracontie*, l'*oignon*, le *safran*, le *galbanum*, la *laitue*, la *mauve*, le *pin* et le *murier*.

Le poète nous apprend lui-même que ses sources sont Pline, Solin et Isidore; il les nomme en toutes lettres (livre II, chap. VIII, vers 23) et les désigne sous le nom d' « herbiers » et de « naturiens », c'est-à-dire d'auteurs s'occupant de botanique et d'histoire naturelle. Ces auteurs sont du reste ceux auxquels a puisé tout le moyen âge depuis les plus anciens temps, et qui ont fourni la matière aussi bien aux livres de recettes médicales d'Apuleius[1] et de Platearius[2] qu'aux productions littéraires semblables au *de Virtutibus herbarum* de Macer[3].

Nous ne reprendrons pas un à un chacun des noms de plantes ou d'arbres que nous venons d'énumérer; il nous suffirait la plupart du temps de noter en regard le passage correspondant de Pline, de Solin, d'Isidore de Séville ou de Platearius : nous appellerons seulement l'attention sur quelques-uns d'entre eux, qui méritent une mention spéciale.

Sénevé. — Le poète, en citant Pythagore (vers 11), n'a fait que reproduire un passage de Pline (*Hist. nat.*, XX, 87) : « Sinapi, cujus in « sativis tria genera discimus, Pythagoras principatum habere ex his, « quorum sublime vis feratur, judicavit quoniam non aliud magis in « nares et cerebrum penetret. » Les vers 15-8 font allusion aux paroles de Jésus dans l'*Evangile de S. Marc* (IV, 31-32).

Amandier. — Le passage relatif aux renards, qui meurent après avoir mangé l'amande douce (v. 5-7), se trouve déjà dans Dioscoride, auquel Pline l'a emprunté : « ... κτείνει δὲ καὶ ἀλώπεκας, βρωθέντα σύν « τινι[4]. »

Plantain. — Aux vers 21-34, constatons, sans les retrouver ailleurs, les traces d'une superstition populaire, chose rare dans les textes du

---

1. Voy. une traduction en ancien anglais de l'*Herbarium Apuleii* dans le t. I de *Leechdoms, Wortcunning and Starcraft of early England*, p. p. Cockayne, dans la collection du Maître des rôles (3 vol. 1864-1866).

2. Voy. L. Choulant, *Handbuch der Bücherkunde für die ältere Medicin* (Leipzig, 1841), p. 291 et suiv.

3. *Ibidem*, p. 233 et suiv.

4. *Medicorum græcorum opera* ... éd. Kühn, t. XXV (1er vol. de Dioscoride, 1829), p. 155.

moyen âge. Le plantain joue du reste un certain rôle dans les croyances populaires. M. Eug. Rolland nous dit qu'en Norvège cette plante est surtout employée dans les sorts d'amour. En Franche-Comté le dicton veut qu'on perde son chemin, quand on a marché sur du plantain.

Armoise. — Isidore parle le premier de la consécration à Diane. Pline ajoute (XXV, 81) : « Artemisiam quoque secum habentibus negant nocere « mala medicamenta, bestiamve ullam, ne solem quidem. »

Mandragore. — Le poète traite à deux reprises différentes de la *mandragore.* Dans le premier passage, il parle de la protection qu'elle offre aux *coulons* contre le *dragon* (nous ne voyons pas ailleurs ce récit) ; dans le second, il énumère les propriétés de cette herbe merveilleuse, baptisée *anthropomorphe* par Pythagore[1], et connue aussi sous le nom de *poison de Circé.*

Il est à remarquer que Philippe de Thaun et Guillaume le Normand ont admis la *mandragore* dans leur bestiaire.

Chélidoine. — C'est à propos de la *chélidoine* que l'auteur nous cite ses sources : Pline, Solin et Isidore. On lit dans Isidore (*Etym.*, XVII, IX, 36) : « Chelidonia ideo dicitur, vel quod adventu hirundinum vi- « detur erumpere, vel quod pullis hirundinum si oculi auferantur, matres « eorum illis ex hac herba mederi dicuntur. »

Dracontie. — On lit dans Pline (XXIV, 92) : « Serpentes nidore, « quum crematur, privatimque aspidas fugat aut inebriat, ita ut tor- « pentes inveniantur. »

Safran. — Nous lisons aux vers 21-22 :

> En ceste fleur, dit le poete,
> Fu d'un enfant muance faite.

Le poète dont il s'agit ici est Ovide, qui dans ses *Métamorphoses* (liv. IV, vers 283) a dit :

> Et Crocon in parvos versum cum Smilace flores.

Pline et Galien ont reproduit cette fable.

Pin. — On lit dans Isidore (*Etym.*, XVII, VII, 31) : « In Germaniæ « autem insulis hujus arboris lacryma electrum gignit. »

Murier. — Le passage des Machabées ne se trouve pas cité dans Isidore, qui a fourni la matière de presque tous les vers relatifs au *murier.*

---

1. Consultez, sur l'historique de la mandragore, un *excursus* de l'édition de Pline dans la collection Lemaire, t. VII, p. 663-669.

3° LAPIDAIRE. — Le lapidaire en vers se réduit, dans l'état actuel du ms., à quatre pierres : le *corail*, le *kabratès*, la *galactite* et la *malachite*.

La comparaison de ces fragments de lapidaire avec le texte latin de Marbode et le texte des lapidaires français, qu'a publiés L. Pannier[1], en les désignant par les lettres A (= ancien lapidaire), B (= lapidaire de Modène), C (= lapidaire de Berne) et D (= lapidaire de Cambridge), montre qu'ici, comme pour le bestiaire, le poète a puisé aux sources originales, et ne s'est pas contenté, tout au moins par les deux premières pierres, de donner une traduction de Marbode.

Corail. — A. 20; B. 22; C. 22; D. 19. — Les développements fournis par les quatre lapidaires et par le nôtre sont à peu près semblables : ils sont inspirés par Isidore. Il faut noter cependant que notre ms. parle seul de la guérison de l'épilepsie par le corail; ce détail est aussi relevé dans la compilation de Barthélemy de Glanvil (livre XVI, chap. 33)[2], que notre auteur a certainement connue, et à laquelle il semble avoir fait d'assez nombreux emprunts.

Kabratès. — Cette pierre ne paraît, ni dans Marbode, ni dans aucun des quatre lapidaires publiés par Pannier. Elle est cependant connue de Barthélemy de Glanvil (liv. XVI, chap. 58) et de Vincent de Beauvais (*Spec. nat.*, col. 534)[3].

Galactite. — A. 42; C. 36; D. 41. — Tous les textes reproduisent les mêmes idées; on les retrouve aussi dans Barthélemy de Glanvil (liv. XVI, chap. 50) et dans Vincent de Beauvais (*Spec. nat.*, col. 530-531).

Malachite. — A. 54; C. 42; D. 53. — Les développements sont identiques dans tous les textes. Solin[4] a dit, après Pline (XXXVII, 36): « Virentem crassius quam smaragdus. » Isidore (*Etym.*, XVI, VII, 11) a paraphrasé : « Spissius virens et crassius quam smaragdus a colore « malvæ nomen accepit. » Voyez aussi Barthélemy de Glanvil (liv. XVI, chap. 68) et Vincent de Beauvais (*Spec. nat.*, col. 537-538).

4° CHOSES DIVERSES. — Les *choses* qui ne rentrent pas dans une des trois catégories précédentes, et dont le poète a donné une description,

---

1. L. Pannier, en parlant de notre ms. (*loc. cit.*, p. 226), met la *dracontie* au nombre des pierres, et ne mentionne pas la *galactite*.

2. *Liber de proprietatibus rerum Bartholomei anglici, ordinis Minorum*, édition gothique (Strasbourg, 1505).

3. *Speculum naturale*, édition de Douai, 1624.

4. *C. Salmasii plinianæ exercitationes in Caii Julii Solini Polyhistora* (Utrecht, 1689), t. I, p. 46.

sont au nombre de douze : la *fontaine* (bis), la *verge*, le *château*, la *galaxie* ou *voie lactée*, l'*anneau*, le *dé*, le *lait*, l'*ange*, la *terre*, le *soleil* (bis), l'*étoile polaire* et le *ciel*.

Les sources de l'auteur sont pour cette partie plus difficiles à déterminer ; il semble cependant avoir mis à profit, non seulement Isidore de Séville, mais les compilations déjà citées de Barthélemy de Glanvil et de Vincent de Beauvais.

Fontaine. — Deux notices sont consacrées à la *fontaine*. Les passages relatifs aux fontaines de Sardaigne, d'Italie, d'Afrique et d'Idumée sont visiblement empruntés à Isidore (*Etym.*, XIII, XIII, 8-10). Vincent de Beauvais (*Spec. nat.*, liv. V, chap. 29 et 30) reproduit le texte d'Isidore.

Verge. — Nous ne voyons rien dans les auteurs sur cette verge destinée à corriger les enfants et les chiens. Le poète a dû très probablement trouver les éléments de ses vers dans les exemples de la vie domestique et familière.

Château. — Le *château*, considéré au point de vue de la défense, fournit quelques développements à Isidore (*Etym.*, XV, II, 13) : « Castrum « antiqui dicebant oppidum loco altissimo situm, quasi *casam altam*, « cujus pluralis castra, diminutivum *castellum* est, sive quod castrabatur « licentia inibi habitantium, ne passim vaga hosti pateret. » Voyez aussi Vincent de Beauvais (*Spec. nat.*, liv. XI, chap. 21, etc.).

Galaxie. — Les mêmes idées sont développées dans Barthélemy de Glanvil (liv. VIII, chap. 8).

Anneau. — L'article d'Isidore (*Etym.*, XIX, XXXII, 3-4), assez long, a trait seulement à l'usage de l'anneau chez les Grecs et chez les Romains.

Dé. — L'auteur a dû mettre à profit une source purement littéraire, car le dé joue un rôle assez important dans certaines pièces de la littérature française du moyen âge. L'idée d'attribuer à chacun des côtés du dé une signification fondée sur le nombre que représentent les points se retrouve dans une autre pièce, le *Jeu de dez*, que notre auteur a reproduite dans une autre partie du ms.[1] ; voyez aussi une scène du *Mystère de la Passion* d'Arnoul Greban[2] (p. 335-336), qui présente certaines différences.

Lait. — De longs détails existent dans Vincent de Beauvais (*Spec. nat.*, liv. XXII, chap. 54 et suiv.) ; c'est là qu'on lit l'allusion à l'excellence du *lait* des négresses.

---

1. Publ. par Jubinal, *Nouveau recueil*, t. II, p. 229-234.
2. Publ. par G. Paris et G. Raynaud (Paris, 1878).

Ange. — Barthélemy de Glanvil (liv. II, chap. 1) et Vincent de Beauvais (*Spec. nat.*, liv. I, chap. 29 et suiv.) présentent à ce sujet de larges développements.

Terre. — Isidore de Séville a fourni presque à lui seul la matière du texte de Barthélemy de Glanvil et de Vincent de Beauvais. Les vers 15-19 du texte français sont presque traduits d'Isidore (*Etym.*, XIV, 1, 1) : « *Ops* dicta est eo quod opem fert frugibus. »

Soleil. — Rapprochez les deux notices attribuées au *soleil* par notre poète, et les passages de Barthélemy de Glanvil (liv. VIII, chap. 28) et Vincent de Bauvais (*Spec. nat.*, liv. XV, chap. 2 et suiv.).

Polus. — Voyez, sur l'*étoile polaire*, Barthélemy de Glanvil (liv. VIII, chap. 34).

Ciel. — Notre texte ne présente que très imparfaitement les idées de Barthélemy de Glanvil (liv. VIII, chap. 2) et de Vincent de Beauvais (*Spec. nat.*, liv. III, chap. 2, etc.).

Après avoir passé en revue les sources de la partie descriptive de notre ms., il nous reste à dire quelques mots de la langue et de la versification de l'auteur. Ces observations porteront seulement sur les passages publiés plus loin, qui sont du reste en assez grand nombre pour présenter des éléments suffisants d'étude.

En principe, on peut dire que la langue de notre auteur offre tous les caractères généraux du français du XIVe siècle.

Il y a confusion entre les sons *ance* et *ence* (II, X, 11-12; XV, 5-6)[1], *ant* et *ent* (II, I, 7-12; VII, 7-8; XX, 7-8).

E venant d'*a* latin se confond avec *è* (= *ai*) dans les rimes, lorsqu'il est suivi de *r* et d'une terminaison féminine : *contraire* et *compère*, orthographié *compaire* (I, XXIX, 23-24), *amère* et *repaire* (II, XXXV, 21-22). On trouve de même *iere* (*e* latin bref) rimant avec *ère* (*e* latin entravé) : *pierre* et *terre* (II, XVII, 1-2; XXXIII, 13-14).

Deux syllabes en hiatus ont une tendance à se fondre en une; c'est ainsi qu'il y a hésitation dans la prononciation du son *eï*, qui compte parfois pour deux syllabes : *feïst* (II, XLII, 33), *neïs* (II, XVIII, 32; XLVII, 4),

---

1. Les chiffres romains en *grandes capitales* se rapportent à l'un des deux livres du ms.; les chiffres romains en *petites capitales* aux divisions en chapitres; les chiffres arabes, aux vers de chaque chapitre.

et d'autres fois pour une seule syllabe : *beneisson* (II, XI, 11), *neïs* (I, XXXVIII, 8).

Même hésitation pour les mots en *eü* ; nous trouvons prononcés en deux syllabes : *aperceü* (I, XXXVIII, 27), *beü* (I, XXXVIII, 28), *eü* (II, XIX, 9), *receü* (II, VII, 14), *repeü* (II, VII, 13), *veü* (II, IX, 5), *veüe* (I, XXVI, 7; II, VIII, 26; XXXIII, 12; XXXIX, 17), *seür* (II, VII, 23), *meür* (II, XXVI, 8; XXIX, 5), *peür* (II, VII, 24), *asseüre* (II, XXVIII, 8), *enfleüres* (I, XXXII, 5), *meüres* (II, XXIX 16), et en une seule syllabe : *beu* (II, XXIX, 25), *receu* (II, XIX, 7), *deuement* (II, XXXII, 4), *veue* (II, VIII, 26; XXXIII, 19), *peur* (II, IV, 20; X, 26), *enfleure* (I, XXXIV, 9; II, III, 9), *meure* (II, XXIX, 24, 30, 38), *eut* (II, XII, 18).

Il n'y a pas d'hésitation pour les mots savants, où *i-on* compte toujours pour deux syllabes : *afflicti-on* (II, XVII, 20), *passi-on* (I, XXXV, 5), etc., etc. L'auteur semble cependant ne faire que trois syllabes du mot *municion* (II, I, 1).

Par contre, le poète semble, au moins une fois, avoir fait deux syllabes de la diphtongue *ié* dans le mot *mi-eleuse* (II, XXI, 1), à côté de la forme régulière *miel* (II, XXI, 7; XLI, 18), *mieleuse* (II, XXI, 25).

La lettre *u*, au commencement des mots, formant diphtongue avec une voyelle suivante, se note *w*, sans doute pour éviter qu'on puisse lire *v* : *wevre* = *uevre* (II, IV, 10), *wile* = *uile* (I, XXXVII, 15).

La diphtongue nasale *ain* rime avec *ym* (= *in*) : *Oym* et *main* (II, XI, 7-8).

L'*o* bref latin, qui en français ordinaire donne *eu*, après avoir passé par *uo*, *ue*, semble ici s'être arrêté au son *ue*, dans lequel *e* devenu intensif (*uè*) et rime avec *è* : *est* et *muèt* (*movet*) (II, XLI, 11-12), *soleil* et *ueil* (II, XLI, 9-10), *boens* et *dedens* (II, V, 15-16).

Ois a une tendance à devenir *ais* : *bois* rime avec *palais* (II, V, 7-8).

Presque rien à remarquer pour les consonnes. Le *g* ne se prononce pas dans *digne*, qui rime avec *racine* (II, IV, 3-4). — L'*s* s'éteint dans le groupe *st*. On trouve en effet les rimes suivantes : *paist* et *fait* (II, XXX, 23-24), *est* et *net* (II, IX, 1-2), *nete* et *teste* (I, XXVIII, 25-26), *dit* et *pourfist* (II, V, 5-6), etc., *luist* et *conduit* (II, XXXIV, 11-12), etc.

La déclinaison n'existe plus guère, et la différence des cas n'est que rarement observée ; signalons cependant la forme *li sires* (I, XXVIII, 17; II, VIII, 15).

Les extraits que nous publions sont tous écrits en vers de huit syllabes, à rimes plates, sauf les cas assez rares où il y a enchevêtrement de rimes (II, XVIII, 3-6; XXVII, 15-18; XXXIII, 7-10; XLV, 19-22). On ne remarque qu'un très petit nombre d'assonances : 1° en *a.e* : *viande* et *langue* (I, XXIV, 15-16); 2° en *è.e* : *gete* et *metre* (II, XV, 29-30); 3° en *eu* : *ieus* et *plusieurs* (I, XXXII, 9-10), *plusieurs* et *Damedieus* (II, XIV,

11-12); 4° en *i.e : cultive* et *ivre* (II, XXX, 31-32). Dans les trois derniers cas la rime ne diffère de l'assonance que par la suppression de l'*r*, qui ne se prononçait pas toujours à la finale.

Les mots en *ier* et *i-er*, *ien* et *i-en* riment ensemble : *edifi-er* et *mestier* (II, XXI, 17-18), *naturi-en* et *bien* (II, XVIII, 1-2), *astrologi-en* et *bien* (II, XXXIX, 9-10). Ce qui est plus notable, c'est un certain nombre de rimes fort exceptionnelles telles que *iënt* et *ënt*, *iënt* et *i* + *ent*, *ië* + *ent* et *i* + *ent*: *tient* et *dent* (II, XXIX, 19-20), *vient* et *dient* (II, XLII, 7-8), *chiëent* et *dient* (II, XVIII, 23-24).

Dans le corps du vers, les monosyllabes terminés par un *e* atone formant hiatus avec la tonique ne comptent parfois que pour *une* syllabe, même devant une consonne, comme cela a lieu au XVe et surtout au XVIe siècle : *dient* (II, III, 2; XII, 22; XVIII, 1), *plaie* (I, XXXIV, 18; XXXVII, 17), *plaiez* (I, XLV, 17), *pueent* (I, XXXIV, 18; XXXVII, 17), *yaue* (I, XXXVIII, 5). Les exemples contraires sont encore nombreux : *di-ent* (II, VIII, 24; XVI, 4; XXV, 26), *plai-es* (II, XII, 14), *pue-ent* (II, XXXI, 6), *soi-e* (II, XXIX, 8), *soi-ent* (II, XXVIII, 10), *yau-e* (II, VI, 5; XIII, 17; XV, 10; XVII, 9, etc.).

Par contre l'auteur se dispense très souvent de faire l'élision de l'*e* posttonique devant une voyelle et principalement devant un monosyllabe; nous pourrions citer de ce fait près de quatre-vingts exemples : I, XXV, 3; XXVIII, 2, 8, 12; XXIX, 4; XXX, 1; XXXI, 1, 33; XXXII, 17, 21; etc., etc.; II, I, 5, 18; II, 18, 26; IV, 7, 19; V, 14; VI, 6; VII, 29, 35; VIII, 25; X, 26; etc., etc.

Le petit glossaire qui termine la publication est de peu d'importance; mais les mots de formation savante qu'il contient fournissent une preuve de plus du caractère littéraire et relativement moderne de la langue de notre auteur.

Gaston RAYNAUD.

PREMIER LIVRE.

I A XXIII.

(*manquent*).

XXIV.

Mente.

Mente est herbe medecinable, (*fol.* 2*d*)
Contre mout de maus profitable;
Ciz qui use souvent de mente,
Il convient que sa vertu sente. 4
Chaude et seiche est de nature,
Apoutume garit et cure,

La pueur oste de la bouche,
A l'estomac vaut, quant le touche. 8
Mente est de vertus odorable,
A ventre dur est profitable,
De vertus est confortative,
De l'apetit provocative ; 12
Quar qui perdu a l'apetit,
Plus grant le fait, s'il est petit,
Et tout l'abome de viande,
Et si oste aspreté de langue. 16

Ma dame Marie est la mente,
La bele pucele, la gente,..

XXV.

Mirtus.

Mirtus arbre est sans pourreture ; (*f.* 6 *d*)
Près de mer prent sa norreture.
Mirtus est arbre odorable,
Mout est a fame profitable, 4
Mout est a fame neccessaire,
Icest arbre mout souëf flaire.
Le fruit, les foeiles et la fleur
Sont as enfers de grant valeur. 8
Mirtus enpeche ne vomisse,
Grant aïde fait que je pisse ;
Mirtus toutes plaies raferme,
Et ou chief tient le chevol ferme ; 12
Contre venin a grant valure,
D'escorpion tout la pointure,
Des ieus enflés il tout l'enflure.
Noble est de *mirtus* la nature, 16
Lenitif, consolidatif
L'oeile est et mundificatif ;
Les oriles, quant sanïeuses
Sont, rent netes et gracieuses, 20
Quan qui est de *mirtus* restraint ;
Flus de ventre et de sanc refraint,
De vertus est assouagant,
Atrempant et refrigerant. 24

E que segnefie *mirtus*
Mès cele qui fait tant vertus ?...

XXVI.

Fenoil.

Fenoil est herbe gracieuse, (*fol.* 9 *d*)
Mout efficax et vertueuse ;
Ele est seiche et de grant chaleur,
En medecine a grant valeur : 4
Foile, semence et la racine
Valent souvent a medecine ;
D'ome et de serpent la veüe
Aguise, si com fait la rue ; 8
Les vers des oreilles estaint,
L'estomac enforce et restraint ;
Ele degaste la gravele,
Lait moutiplie en la mamele ; 12
Les rains, quant trop sont rempli, purge ;
Les humeurs atrait com espurge
Des ydropiques, et les cure.
Le fenoil a tele nature : 16
De chien, de serpent la morsure,
D'escorpion oste l'ordure.

Fenoil est herbe mout comune,
Par quoy j'entens la seule et une... 20

XXIV. — 17 *Ms.* cest.
XXV. — 11 toutes, *ms.* les.

XXVII.

(*manque*).

XXVIII.

Senevé.

Senevé est de grant valour, (*fol.* 16 *d*)
Seiche herbe et de grant chalour;
El purge les grosses humeurs
Et visqueuses en gens plurieurs ; 4
D'escorpion le venin cure,
Et de serpent aussi l'ordure
Avec vin aigre mise espure,
De purgative est nature. 8
Venin oste de champigneu ;
Cest pouoir li a donné Dieu.
De Pictageras alosée
Mout est ceste herbe et loée ;
Nequedent el est mout petite 13
En grain, qui senevé est dite.
Sus les herbes a seignorie;
De ce ne me merveille mie, 16
Quar li sires de toute vile
Parle de lui en l'evangile :
El a la loenge premiere
En la dignité de chaiere. 20
Le cervel purge de remplage,
La douleur du dent assouage ;
Ele exite les letargiques
Et si cure les ydropiques, 24
La cheveleüre tient nete,
Et que li cheveul de la teste
Ne chiéent ceste herbe a pouoir,
No livre le dient pour voir. 28

Et qui mieus est dit senevé
De Marie, qui *sine* vé...

XXIX.

Coral.

Coral si est et fust et pierre. (*fol.* 22 *a*)
En mer est pris et non en terre;
De grant valeur est et de (grant) pris,
En Mer, di je, Rouge est pris. 4
Fust est quant de l'yaue est couvert ;
Quant a l'air est et descouvert,
Il devient pierre ferme et dure.
De vertueuse est nature : 8
Si raim sont mol, plain de blancheur
En l'iaue, en l'air plain de rougeur.
Ceste pierre a double couleur,
Quar ele a blanceur et rouceur. 12
La rouce flus de sanc restraint,
D'epilentie mal refraint ;
Les fruis el fait mouteplier
Et les besoingnes despechier. 19
Personne n'est point tempestée,
De cui ceste pierre est portée,
N'a champ, n'a vile, ne en mer
Foudre ne le puet tempester ; 20
Ele encache monstres divers
Et celui qui tant est pervers,
C'est le diable, nostre contraire.

Au coral Marie (je) compaire, 24
Qui fu fust et arbre de vie...

XXIX. — 11 *Ms.* de. — 12 *Ms.* Est quar. — 14 *Ms.* De epilentie.

XXX.

Panthere.

Panthere est beste atrempée, (*f.* 25 *d*)
De maintes couleurs coulourée;
A regarder est delitable,
Mès le chief a mout espantable; 4
A toutes bestes est amie,
A seulz dragons est anemie.
D'aler ordenée ont maniere :
Li autre ensivent la premiere. 8
Mout est le panthere courtois,
Et ne fait enfans c'une fois.

La nature de la panthere
Est tele qu'ele souëf flaire, 12
Dont les autres bestes a lui
Si se joingnent, comme a celui
De cui sont recreés oudeur :
Si sont eles de la couleur. 16

La panthere si est Marie,
Qui d'atrempance fu garnie...

XXXI.

Rosier.

Rosier est arbre espineuse, (*f.* 32 *b*)
Petit est, mès mout vertueuse
En fleurs, en feuilles, en semence,
Et aussi de grant indolence. 4
Il est d'[un]e double substance,
Si com demonstre l'apparance :
L'un en jardin croist, l'autre as chans.
De jardin est mieus odourans 8
La rose, que ne fait icele
Qui est as chans, et est plus bele :
L'une est blanche, l'autre vermeille.
Très de quoy c[e] est grant merveille,
A midi au chaut soleil s'uevre; 13
Contre la nuit se clot et cuevre.
De l'espine naist qui mout point,
Mais en lui pointure n'a point. 16
De tant que rose est plus triblée,
Est sa vertu plus demonstrée :

Humeur maise dedens le cors
Ele degaste et boute hors. 20
Le cervel, c'est desconforté,
Par la rose est reconforté;
Pour ce la vertueuse rose
Chascun met en son chief et pose. 24
S'est chapiau de rose en ton chief,
La douleur oste et le meschief;
Le dent qui loche et qui se muet
Ele raferme et a point met. 28
Rose est de grande medecine,
Aucuns maus garit et affine;
Rose est de mout grant efficace :
Plurieurs maladies respasse. 32

Marie est rose et rosier :
Du monde n'a arbre si chier...

XXXII.

Canele.

Canele, se voulés entendre, (*fol.* 41 *c*)
Arbre est qui a couleur de cendre;
Noir est aussi aucune fois.
Quant sec est, mout flaire cest bois; 4

XXX. — 2 *Ms.* De diuerses. — 7 *Ms.* ont ordenee. — 8 *Ms.* Les autres.
XXXI. — 29 *Ms.* grant.

De secheresse s'esjoïst,
Moiste temps point ne conjoïst.
En buissons aspres, espineus
S'acroïst, et est ses propres lieus 8
Qu'a tous oste et seiche les ieus;
Maladies garit plusieurs :
Douleur assouage de rains;
Fleume par lui si est restrains; 12
Se aucun de serpent est mors,
Il tout que ne viegne la mors :
D'ytropisie l'enfleüre
Il oste, tele est sa nature. 16

Canele est arbre petit;
Il aguise et rent l'apetit;
De nature est confortative
Et aussi consolidative. 20
Quar de lui ist douce odeur,
Qui a nous est de grant valeur;
Se brisés cest arbre erraument,
L'oudeur apert visiblement. 24

Et qui est ore la canele
Mès que Marie, qui tant bele...

XXXIII.

Olive.

Mout est noble l'arbre d'olive, (*fol* 47*c*)
De pais avoir est ostensive,
Couronne des victorieus;
Si raim sont bel et gracieus. 4
Arbre d'olive est tous temps vert,
N'iver n'esté verdeur ne pert.
De son oille est nourri le feu :
Grant est d'assés, petit de peu. 8
La fleur d'olive souëf flaire,

Fruit porte cras de douz affaire;
Fust ferme est, de grant soudure;
Net [est] ne n'enqueurt pourreture. 12
En olive a mout de douceur;
As plaies vaut et a langueur.

Marie est si comme l'olive :
Or ele fu toute devine...

XXXIV.

Flour de lis.

Mout noble chose est flour de lis : (*f.* 52*c*)
Lui regarder est grans delis;
Ele est aussi de grant oudeur
Et trop meilleur est sa valeur. 4
Blanche dehors, dedens dorée,
Mainte maladie curée
Par sa vertu est et sanée:
Par lui apostume est ostée, 8
Ele est d'enfleure repressive
Et de vertus mitigative,
D'ordure est mondificative,
De nature remollitive. 12
De vert couleur en sa jonesse,
Blanche devient en sa vielesse.
Le lis si est de grant chaleur
Et d'une atrempée muiteur. 16
La noblesce a en partie

De rose; plaie est garie
De fueille de lis; (elle) aussi cure
De serpent venin et morsure; 20
Tele est nature de lis.
Plurieurs i a autre[s] delis:
Coupée, sur les autieus mise
Est devant Dieu en sainte esglise; 24
Par fleur de lis as connoissance
Des armes du regné de France :
Mout beles sont a regarder.
Dieus vueile le royaume garder 28
Et ma dame sainte Marie!
Quar li roys mout en lui se fie.

Fleur de lis, c'est la douce dame
Qui bele fu de cors et d'ame... 32

XXXV.

Baume.

Baume est un arbre vertueus; (*f.* 57 *a*)
Le fruit en est mout precieus.
Baume a la vigne est semblab[l]e;
Mout est au monde pourfitable: 4
Les passions qu'avons ou chief
. . . . . .
Garit et senne sa liqueur;
Mout est baume de grant oudeur. 8
L'enfant ou ventre, s'il est mors,
Baume si le fait issir hors;
Il eschaufe, s'est mis en bouche;
Robe ne honnit, se la touche. 12
Baume est precieuse goute,
Et du fust la liqueur degoute;
De la vecie pierre cure;
A venimeuse vaut morsure; 16
Cors mors garde de pourreture;
De confortative est nature.

Baume si est dame Marie,
De toutes vertus bien garnie... 20

XXXVI.

Persin.

Persin si est mout trés bone herbe;
(*fol.* 64 *b*)
Ne fait pas bien cis qui l'escerbe:
En jardin croit, et non au[s] chans.
C'est une herbe mout odourans: 4
Ele croit en terre perreuse,
Herbe est au goust mout savoureuse.
C'est herbe a mengier pourfitable,
A medecine convenable; 8
Herbe est persin de grant chaleur;
Secheresse a en lui vigeur,
De l'estomac confortative,
De l'apetit excitative, 12
De maises humeurs consumptive,
De nature est aperitive.

Marie est com[me] le persil,
Quar en cest monde, en cest essil... 16

XXXVII.

Amandier.

Bon arbre est le amandier, (*f.* 68 *b*)
Le fruit en est bon a mengier.
Fruit a double, amer et douz,
Mout vaut as yvres et as glous: 4
Amande douce, c'est l'un fruit.
Se renart le mengut, li nuit,
Quar il en muert, et homme en vit.
A malades fait grant pourfist. 8
L'amande amere a medecine
Corporel est et bonne et fine,
Chaude et seiche est amande,
A malades sainne viande; 12
A l'estomac vaut, c'est nouvele.
Au chief vaut et a la cervele;
Wile de lui purge l'oreille;
Les letargiques el esveille; 16
Plaie pourrie mondefie,
Et tant fait que ele est guarie.

XXXV. — 16 *Ms.* Contre.
XXXVI. — 5 *Ms.* Il.

Se chien a fait en toy morsure:
De la curer est sa nature ; 20
Les vers ocist, s'il sont ou ventre,
L'uile d'amande dedens entre.
Entre les arbres, amandier,
C'est cis qui flour gete premier ; 24
Il monstre as autres examplaire
Qu'après flour et fruit doivent faire.

Li amandier si est Marie,
Arbre portant le fruit de vie... 28

XXXVIII.

Fontainne.

De la fontainne je propose (*fol.* 71 *d*)
A dire aucune bonne chose
A la loenge de Marie,
Qui est fontainne et sourt serie. 4
Yaue de fontainne vaut le mieus
Après cele qui vient des cieus.
Fontainne a tous abandonnée
Est, neis a estrange contrée ; 8
A la fontainne puet on boire :
Villain, bergier, vachier, provoire,
Juïf, sarrazin, crestien
A la fontainne boivent bien. 12
Mout est commune la fontainne :
En lui puisier n'a pas grant painne,
Elle refroide grant chaleur,
Ele assouage grant labeur, 16
De soy, d'autrui est purgative,
Des lieus prochiens fecundative.
Petite est et après grans ;
En cité est, aussi as chans, 20
Le bevrage est de povre gent
Qui n'ont pour avoir vin argent.
Une fontainne est en Sardine,
Qui porte as ieus grant medecine : 24
S'aucun larron d'icele boit,
Tantost après goute ne voit.
Le larron est aperceü,
Quant de la fontainne a beü, 28
Et enqueurt grant punicion :
De ses ieus l'excecation.

La fontainne, si est Marie
De cui issi l'iaue de vie... 32

XXXIX A XLIV.

(*manquent*).

XLV.

Plantain.

C'est mout bonne herbe que plantain :
(*fol.* 83 *d*)
Ele est bonne a pié et a main ;
Ele est seiche de sa nature,
Et si est plainne de froidure : 4
Langue d'aigniel est apelée.
La fueile en est plainne et lée ;
Pourfitable est a medecine,
Pour ce qu'ele est et bonne et fine ; 8
Et se t'a mort chien enragié,
Par plantain pues estre alegié ;
Ele asouage tele enflure.
Plantain les ydropiques cure ; 12
A venin d'yraigne est contraire.

XXXVII. — 22 *Ms.* Le wile.

S'en ton ventre as de vers repaire,
Mourir les fait jus de plantain.
Bonne est au soir et au main : 16
Plaiez sanieuses purefie,
Destruit apostume et deslie ;
Plantain d'assouagier douleur
Grant, se en ventre est, [a valeur]. 20
Aucunes nices puceletes
Qui mieus pueent estre dites bestes,
(Les consciences n'ont pas nestes
Qui vivent comme bestelestes), 24
Pour avoir mari, en plantain
Ont grant fiance, mès en vain :
Ce a croire c'est sotterie,
Et en ce monstrent leur folie, 28
Dont une, qui mari vouloit,
Devant plantain ainsi disoit :
« Plantain, plantain, bele herbe coie,
Qui la crois de coste la voie, 32
Se queilir te puis, que ne poie,
J'aré Robin a ma courroie. »

Plantain est Marie la bonne ;
Onques ne fu meileur personne... 36

XLVI A XLIX.

(*manquent*).

L.

Verge.

Verge est droite sans torture, (*f.* 90*c*)
Et si est ploiant sans rupture ;
Verge, se vert est, point ne brise,
Se seche, ele est d'autre guise. 4
Longue est verge et non lée :
Sans boces est et aplanée ;
Vert est ainçois qu'el soit coupée,
Et blanche, quant elle est pelée. 8
Tant que a son rain bien s'ahert,
El n'est point seche, mès est vert :
La fleur en est ou chief en haut,
Après naist le fruit qui mieus vaut.
De maintes couleurs colorée 13
Est verge, quant est painturée.
En la main est verge portée.
A la fois a terre getée, 16
Si comme Moysès le fist.
Après en sa main la repr[i]st.
Il i a verge qui chastie :
Chien et enfant ne l'aimment mie, 20
Et combien qu'il soit pourfitable,
A chiens n'enfans n'est agreable ;
Enfans volentiers l'arderoient,
Se le maistre ne rensoingnoient. 24
Tel verge prise bien le maistre,
S'il est preudons et de bon estre ;
On prent de verge decipline,
Pour ce que l'ame en soit plus fine. 28

Graile est verge et senefie
La vierge pucele Marie...

XLV. — 18 *Ms.* Apostume destruit.
L. — 22 *Ms.* na enfans.

SECOND LIVRE.

I.

Chastel.

Chastel si est municion (*fol.* 97 *c*)
Pour ce qu'on ait deffension
Encontre les fors aversaires
Et contre autres chosez contraires. 4
Chastiau[s] sieut estre en montée;
Aucunes fois est en valée.
Yaue i sieut avoir largement,
Fossez li sont avironnant. 8
Aucunes fois est en pendant.
De murs doit estre clos forment :
Par dedens a qui le deffent ;
Garnis doit estre grandement] 12
D'escus, de lances, de vitaile :
Tout c'est necessaire a bataile.
Un pont i a qui sieut tourner
Pour les anemis destourner, 16
Qu'ou chastel ne puissent entrer;
Guete aussi a pour gaitier.
Devers la plus foible partie
Doit estre une tour bien garnie, 20
Qui est pour le chastel deffendre,
Qu'anemi ne le puissent prendre.

Chastel est Marie la dame,
A cui doit refuïr toute ame... 24

II.

Harondele.

Oisel gentil est harondele, (*fol.* 101 *a*)
Et en voler est mout ysnele ;
De pennes plurieurs est garnie,
En volant par l'air quiert sa vie : 4
Sur la terre ne la prent mie ;
Par ce pourroit estre perie.
Une autre maniere a l'aronde,
Quar elle en chanter mout habonde; 8
Ele n'est proie a nul osiau,
Tant soit cruel ne desloiau.
Quant l'iver vient, la mer transvole :
Com sage fait et non com fole, 12
Et va en chaude region
Pour avoir sa refection
Et pour sauver aussi sa vie,
Que par grant froit ne soit perie, 16
Quar desordenée froidure
Trop est contraire a nature :
Pour ce quiert on d'eve chaleur.
. . . . . eur 20
D'esté monstre l'avenement
Et de biau temps commencement.
Deus precieuses esmerées
Pierres sont en son cors trouvées : 24
L'une des pierres est blanchete,
Et l'autre pierre est rougete.
Une haronde i a de tel guise :
L'ostouir la fuit que ne le nuise. 28
De son nit faire est mout soigneuse
Et de ses oisiaus curieuse
Norrir, garder de l'adversaire
Que ne leur face nul contraire. 32

Et qu'enten ge par l'arondele
Mès que la virginal pucele...

---

1. — 1 *Ms.* Chastel est une.

III.

Kabratès.

Cilz qui des pierres vont disant (*fol.* 104 *a*)
Dient qu'est une pierre luisant,
Qui *kabratès* est apelée :
A cristal est assez samblée, 4
Et cuidons que bien parler face,
Et qu'ele donne honneur et grace.

El deffent de chose nuiseuse
Et de chose qu'est venimeuse. 8
De rate et de jusier l'enflure
Ceste pierre *kabratès* cure.

Par ceste pierre precieuse
J'enten la dame glorieuse... 12

IV.

Armoise.

Armoise est une herbe [trés fine] : (*fol.* 107 *b*)
Sa foile vaut a medeci[ne] ;
Aussi fait de lui la raci[ne].
Une herbe fu jadis si dig[ne] 4
Qu'a Dyane fu consacrée ;
Des herbes est mere apelée.
Armoise est et chaude et seiche :
[M]aises humeurs en fames seiche, 8
[Et] la marris purge et conforte.
[A] enfant mort wevre la porte,
Quar enfes s'est ou ventre mors,
Par vertus d'armoise est mis hors : 12
Fame, se el(le) ne puet porter,

Cest deffaut elle puet oster.
Gravele tout de la vecie
Et des rains, grant leur fait aïe. 16
Les piés lassés d'aler par voie
Ele les conforte et ravoie.
L'Ennemi enchace armoise :
Peur li fait a ce qu'il s'en voise. 20
Armoise, s'elle est destrempée
De vin, par li est tost ostée
Douleur du chief; c'est herbe bonne :
Amer la doit toute personne. 24

Par armoise j'entens la dame,
Qui fine fu plus qu'autre lame...

V.

Lorier.

Arbre bon et bel est lorier : (*f.* 112 *c*)
A sourde gent a bien mestier;
En nul temps sa verdeur ne pert.
Par esté, par yver est vert. 4
Le lorier de loenge est dit :
En medecine est de pourfist.
D'evesque, de roi le palais
Embelist, c'est verdoiant bois; 8

Et ciz qui a victoire bonne
De lorier doit avoir coronne.
Lorier fu consacré as dieus;
D'arbres plurieurs odore mieus. 12
De guespes et d'aés la pointure
Le lorier oste, et l'enflure;
Son fruit est unctueus et boens,
Grain noir dehors et blanc dedens, 16

III. — 8 *Ms.* qui est.
IV. — 21 *Ms.* se elle. — 22 *Ms.* De vin ou dyaue par.
V. — 7 *Ms.* Desuesques dempereur.

Et aucune fois il est rous;
Il n'est point plat, mès adez rons.
Apollo jadis ne soloit
Respondre, se lorier n'estoit. 20
En nul usage, s'il ne fust
Honneste, n'estoit mis cest fust.
Jadis par la vertu(s) divine
Une aisgle une blanche geline 24
Ou giron de l'empereur mist:
Ou bec de la geline vit
Un rain de lorier plain de fruit:
Ne fu pas de mistere vuit. 28

Passions venans de froidure
Oile de lorier oste et cure;
Les maises humeurs met en bas;
Vertus a de conforter las. 32
Foudre ne chiet pas sus lorier:
Pour ce nous le devons lier
Environ nous et li porter;
Foudre et tempeste sieut oster. 36

Lorier est la virge Marie:
Bonne fu par sainté de vie...

VI.

Cycoingne.

Cycoingne est aquatique oisel; (*f.* 116*c*)
A cui il plaist, mout samble bel.
Son bec quatit deus parz ensamble;
Autre chant n'a point, ce me samble.
Yaue de mer boit pour purger 5
Soy, quant ele en a mestier.
Les serpens ocist et deveure;
Quant ele voit deüe heure, 8
Mout s'efforce que leur puist faire
Persecucion et contraire.
Du douz temps renouvelement
Segnefie l'avenement. 12
Quant vieut departir de son nit,
Ainçois de terre le remplist,
Pour ce que ne l'en port le vent
Qui en haut lieu souffle souvent. 16

Son premier nit point ne guerpit
S'on ne li fait force ou despit:
Son nit si com el(e) puet deffent.
Encontre l'iver eles prent, 20
Et vole en chaude region
Pour eschiver affliction:
Sociité et la frequence
D'ommes aime: grant diligence 24
Ele a de ses ciconnieites
Nourrir, et tant que ses plumetes
Em pert, tant est d'eles soigneuse;
Mout est de nature piteuse. 28

Cycoingne est la bele Marie,
Dite oisel pour sa haute vie...

VII.

Mandegloire.

Ami, retien en ta memoire (*f.* 121 *b*)
[Ce que on dit de mandegloire];
Si verras pour quoy comparée
A lui est la dame esmerée, 4
Marie, la virge pucele,
Qui est de Dieu sacraire et cele.

Cest arbre croit en Orient
Et est de vertus mout puissant; 8
Li fruit trés dous est a mengier;
Li colon en ont grant mestier:
De mandegloire et de son fruit
A mengier prennent grant deduit 12

V. — 20 *Ms.* ni estoit.
VI. — 12 *Ms.* son auenement. — 27 *Ms.* deus.

Et de son fruit sont repeü,
Et dessous ses rains receü,
Et deffendu de l'adversaire,
Le dragon, qui leur est contraire. 16
Quar un dragon a ou païs,
Quant les coulons a envaïs,
A la mandegloire requeurent,
Sous s'ombre et ses rainciaus demeurent.
Le dragon ne leur puet mal faire, 21
Tant quant il font la leur repaire;
Sous mandagloire sont (as)seür :
Le dragon a de lui peür 24
Et l'arbre fuit comme tempeste,
Quar il le fait et triste et meste,
Ne colon nul il ne deveure
Tant quant il font la la demeure; 28
Mès quant de l'arbre eslongié
Li coulon sont, tot sont mengié.
Neïs l'ombre de lui enchace
Le dragon, qu'i[l] ne leur mefface; 32
As colons il n'ose aprochier :
L'arbre a vertus de l'en chacier.

Marie est la mandegloire,
Qui mere fu au roy de gloire... 36

VIII.

Celidoine.

Une bonne herbe est celidoine; (*f.* 124*d*)
Mout est profitable et ydoine
Le fruit de lui, aussi la fleur.
Estre apert de jaune couleur 4
Et jaune fait cui elle touche,
Soit main, soit visage, soit bouche;
Maises humeurs du cors atrait
Et la marris plus nete fait; 8
De dent assouage douleur
Et du chief purge maise humeur;
Le chancre de la bouche tout.
Qui l'erbe fist ainsi le vout; 12
Se vieus raison savoir des fais
Dieu, je di que tu te meffais :
Sires est, a son vouloir fait,
Bien fait tout, point ne se meffait, 16
Empereur est de tout le monde.
Les celidoines, quant l'aronde
Vient, viennent tout en un tempoire :
Ainssi le nous font [bien] acroire 20
Li herbier, li naturien :
Tieus gens savoir le doivent bien;
Plinius, Solinus, Ysidoires
Dient mout de sentences voires. 24
Ele a vertu de desjoindre
Et de la veue as ieus rejoindre,
Quar se la veüe est ostée
Ou si, com il avient, troublée, 28
Le jus de ceste herbe refourme
La veue et met en droite fourme.

Celidoinne est dame Marie,
De cui fu mout sainte la vie... 32

IX.

Galaxias.

Galaxias un cercles est, (*fol.* 129 *a*)
Qui de nuit, quant l'aer est net,
Et cler et en temps de froidure,
Qu'i[l] n'a en l'aer nule ordure, 4
Est veü plus apertement
De nous la sus ou firmament.
Il, entre les celestiaus
Cercles, est plus blanc et plus biaus; 8

VIII. — 4 *Ms.* Apert estre. — 7 *Ms.* atrahit. — 18 *Ms.* La celidoine.

Par milieu du ciel est sa voie :
Droit va et point ne se desvoie,
Entour lui sont plurieurs esteles,
Lumineuses, petites, beles; 12
La resplendisseur ont de feu
Qui prochien est en icel lieu.
Sa nature est d'enluminer,
Et pour ce apert cest lieu plus cler. 16
Li est cercle de lait nommé,
Quar de clarté plus renommé
Des autres cercles est plus grans ;
Si comme il est as ieus parans, 20
Par mer et par terre conduit
Ceus qui veulent aler de nuit,
Et se aucuns mout se desvoie,
Il le radresse a droite voie. 24

Galaxias, si est Marie
Qui dite est cercle pour sa vie...

X.

Brebis.

Brebis est beste pourfitable, (*f.* 135 *a*)
A sacrefice convenable,
Quar ou sacrifice Dieu mise
Estoit jadis, si com devise 4
La sainte escripture devine.
Quar brebis est et monde et fine.
Deus dens adonc jadis usoient
Li paien, quant sacrefioient ; 8
Unde dicuntur bidentes quasi duos dentes habentes pre ceteris nobiliores.
La brebis est dite bident,
Pour ce que ele a double dent ;
En ces deus dens par excellence
Paien metoient leur fiance. 12
Bonne est la lainne, la char fine,
L'ongle fendu, et si rumine.
Bon sont li pié, la pel, la teste :
Il n'a rien en toute la beste 16
Qui ne puist laire aucun pourfit,
Neïs li fiens qui en ist.
En lieu sec, ou ne croit ordure,
La quiert la brebis sa pasture; 20
Lait donne pour enfans nourrir,
Et la pel dure sans pourrir
Lonc temps: parchemin on en fait
Ou maint biau livre sont pourtrait. 24
Brebis obeïst au pasteur,
Simple est [et] plainne de peur.
Quant el sent iver aprochier,
Si s'efforce de plus mengier: 28
Demi an gist sur costé destre,
L'autre demi sur le senestre.
En la brebis tous biens habunde
Plus qu'en beste que voie ou monde. 32

Et qui est de plus grant pourfist
De Marie, que son filz fit...

XI.

Anel.

Se voulés oïr de l'anel (*fol.* 138 *d*)
Les propriités, il est bel :
Quant il est ou d'argent ou d'or,
Aucun le metent en tresor; 4
Li autres reliques en font,
Quant d'aucun glorieus saint sont,
Si com est l'anel saint Oym,
Que je ay touchié de ma main. 8

IX. — 11 *Ms.* estoiles.
X. — 17 *Ms.* ne face.

Ront est anel, et sieut avoir
Une gemme pour mieus valoir.
L'evesque beneisson en donne,
Quant le tient, a mainte personne. 12
S'il est trop petit ou trop grant,
Adonc n'est pas bien avenant ;
Le doit estraint et avironne,
L'embelit et biauté li donne ; 16
Ou doit le met de l'espousée
Li maris, quant est espousée :
Signe est d'amour avoir ensamble
Et que nul temps ne se dessamble. 20
Il n'a commencement ne fin,
Quar amer doivent de cuer fin
Li un l'autre dusqu'a la mort :
Si arriveront a bon port. 24
Li roy les letres en signoient
Jadis, et par ce foy fesoient.
Quant on vieut consacrer nonnain,
On li met anel en la main : 28
A Dieu promet virginité,
Qui est de mout grant dignité.

Anel la dame segnefie
Qui est apelée Marie... 32

XII.

Dé.

Il a lonc temps que j'ai enclose (*f.* 142 *d*)
En ma fole teste une chose ;
C'est la propriité du dé
Qui maint chetis a eschaudé. 4
Ou dé a premier unité,
Puis deus, puis trois, c'est la vrité,
Puis quatre, puis cinq et puis six ;
Plus poins n'i a, ce m'est avis. 8
Un senefie pais, concorde ;
Et deus segnefie descorde ;
Et trois la sainte trinité ;
Et quatre la quaternité 12
Des quatre vertus cardinaus ;
Et cinq des cinc plaies les maus
Que Jhesus en la crois souffri,
Quant pour nous a Dieu soy offri. 16
Mès que peut segnefier six ?
Se il i eut ou sept, ou dis,
Sept segnefiassent set dons
Que doit avoir chascun preudons ; 20
Les dis, ceus que comanda Dieus :
Autrement die qui scet mieus !
Ou par six entendre poon
Six qui ou throne Salemon 24
Degrez furent, par quieus montoit
En son throsne, quant li plaisoit.

Sembler ne vous doit moquerie,
S'au dé je compere Marie... 28

XIII.

Dragoncia.

Dragoncia, c'est serpentine, (*f.* 147 *a*)
Qui est [une] herbe et bonne et fine ;
Pourfitable[s] a medecine
Sont les foilles et la racine. 4
[Herbe ele est] dite de serpent,
[Pour ce] qu'il la doutent forment,
Ou bien que de serpent couleur
A, de grans vertus est et valeur, 8
De plurieurs couleurs colou[rée] ;
Par (sa) foile apostume [est] meurée.

XI. — 21 *Ms.* Anel.
XII. — 9 *Ms.* pais et.
XIII. — 7 *Ms.* Ou pour ce.

Du jus de li qui en est oint
Serpens envenimez nel point ; 12
Serpens enchace son oudeur :
A l'oie est de grant valeur,
Et la racine mise en pourre
Sieut a visage lait secourre. 16
Se destrempée est d'yaue rose,
Vermeille fait face com rose,
Couleur li donne et embelit :
Net, cler le fait, veoir est delit. 20

Serpentine si est Marie,
Qui fu de fine et bonne vie...

XIV.

Oignon.

De l'oignon se voulez savoir (*f.* 152 *d*)
Et la vertu(s) et le pouoir,
Aucunes je vous en diray
Que des auteurs estraites ay. 4
Sa vertus est en sa racine,
Et en semence a medecine.
Vaut [trés bien] ; de froide est nature.
Des ieus oscurs oste l'ordure 8
Le jus de li, mès que mixture
Faite de miel ; mout a vesture :
Cotes a bonnes et plurieurs ;
Ainsi l'a vestu Damedieus. 12
Cepa de chief reçoit le non;
Ennui tout cru mengié oignon.
Cruese est la verge et sanz neu :
Mainte gent si en font leur preu. 16
Oignon est de double nature :
Sauvage, privé ; mès ma cure
Ai mise du privé a dire :
Il est melleur et l'autre pire. 20
S'aucun mors de chien enragié
Est et de venin entechié,
Ou d'autre nuisable morsure,
Oignon sequeurt, resiste et cure. 24
Oignon privé ce que j'ai dit
Fait tout ; mout est de grant profist.

A l'oignon la dame compere,
Qui est de Dieu et fille et mere... 28

XV.

Balainne.

Je vous diray de la balainne, (*fol.* 157
Qui de biens est farsie et plainne : [*a*)
En la mer n'a poisson si grant
Ne aussi ou ait de biens tant. 4
Jonas trois jors fu en sa pance ;
En ce apert sa corpulence,
Quant elle est prise et atrappée,
Mieus en vaut toute la contrée. 8
Quant est du cors au vif navrée,
Ne puet souffrir yaue salée.
A ses faons a grant amour,
Et souvent sueffre grant estour 12
Pour eulz deffendre des perilz
D'estre devourez et maumis.
Mout a bonne oudeur la balainne,
Et pour ce atraire se painne 16
Les poissons et mettre en son ventre.
Saus est le poisson qui i entre,
Mès que de ses faonciaus soit ;
S'estranges est, el le(s) deçoit. 20

XIII. — 12 *Ms.* ne le.
XIV. — 10 *Ms.* Jait.

ens après elle met hors
sans devorer leur cors.
rpent il a en la mer,
li de venin et d'amer, 24
es faons devourer vieut,
la mere cuers en dieut :
jui a sa queue s'aherdent,
la vie pas ne perdent ; 28
pens une oudeur gete
Puant pour eulz a [la] mort mettre;
Mès la balainne d'autre part
Une oudeur douce depart 31
Si que le serpent s'en depart :
Ainsi art est vaincu par art.

Mout proprement par la balainne
J'enten la dame souverainne... 36

XVI.

Caladrius.

ius est un oisel, (*fol.* 162 *b*)
st et gracieus et bel,
ut blanc, et n'a point d[e noire].
vre dient, que c'est voire, 4
un es ieus a maladie,
st oisel prenez partie,
la cuisse, ele alegera
son droit la portera. 8
rion par nuit obscure
; il ra une autre nature
st merveilleuse et bonne :
Et bien le regarde en le face,
Que attentiblement le face,
Signes est que ne morra mie.
Et le contraire segnefie 16
Mort a venir prochiennement :
Quant ses ieus tourne ysnelement
Et quant volentiers ne le voit,
C'est signe que ciz mourir doit. 20

Par cest oisel j'entens la dame
De cui remplie estoit l'ame...

XVIII.

Salamandre, Haren, Cameleon, Taupe.

Dient nostre naturien, (*fol.* 167 *d*)
Cuider devons que dient bien,
Quatre choses sont qui leur vie
Soustiennent de pur element : 4
De ce ne t'esbahi [donc] mie,
Dieus fait plus grant merveillement.
Salamandre, haren sont deus,
Cameleon aveques eus, 8
Taupe l'autre ; qui bien les conte
Quatre en trouvera par droit conte :
Unde versus :
Talpe terra cibus, cameleon in aere vivit,
Alec unda fovet, flamme pascunt sala-
Salemandre de feu, en terre [*mandram.*
La talpe sa vie sieut querre, 12
Et cameleon de l'air vit,
Harenc d'yaue, si com on dit.
De salemandre vous dirai,
Et des autres je me tairai. 16
Quant de pluie est habundance,
Adonques est sa demonstrance ;
En temps bel et sezon serie
Salemandre ne verrez mie. 20
Une liqueur ist de sa bouche,
La quel, se fame ou homme touche,
Li poil qui sont sur eus tuit chiéent,
Si com no naturien dient. 24
La liqueur est semblab[l]e a lait.
Mout de merveilles a Dieu fait :
Feu aime singulerement ;
Delit li est et non tourment ; 28
Salamandra vel salamandria dicitur quasi sola amans pir, id est ignem.
En feu vit sans corrupcion,
Merveileuse condicion,
N'i est ne arse ne brulée ;
Neïs robe de li ouvrée 32
N'art en feu, se dedens est mise :
Cele vesture bien je prise ;
Flamme et chaleur de feu refraint,
Mès plus, comme glace l'estaint. 36

Par salemandre enten Marie ;
Chascuns preudons ne la voit mie...

XIX.

Lait.

Lait [si] est de blanche nature ; (*fol.* [172 *c*)
Il est douz, souëf, plain d'ointure.
Se bon est, point n'i a pointure :
Lait est as enfans norreture. 4
Li homs n'a point lait en mamele,
En ce resamble a la pucele.
Lait, quant est receus de jument,
Le cors fait tendre, bel et gent; 8
Vache puis qu'ele a eü veel,
Son lait est meileur et plus bel.
Lait de nature humectative
Est, incisive et levative. 12
Lait de fame si est meilleur,
Plus atrempé, plus a douceur.
Plus que la blanche a fame noire
Bon et sain lait, c'en est la voire ; 16
Et s'aucun a es ieus malage,
Lait de fame mout l'assouage ;
Si fait il autre maladie,
Si com seroit ydropisie. 20

Bien par le lait j'enten Marie,
Qui blanche fu, quar nete vie...

XIX. — 7 *Ms.* junent.

XX.

Saffren.

ierbe est de grant oudeur ;
(*fol.* 177 *c*)
st de plus grant valeur ;
qu'el soit de grant vigueur,
vertus est en la fleur. 4
st de double nature :
utre sourmonte en valure,
jardin, est d'orient,
cistes, est mieus valant. 8
a couleur vermeillete,
l a comme violete,
eurs ou quatre a en mi soy.
, secheresse en lui voy. 12
s il oste la rougeur
uage la douleur.
le ou temps d'iver est vert ;
esté sa verdeur pert. 16
n'a cure d'assemblée
e chose n'emmielée,
ntiers saffren se joint
he chose ne qui oint. 20

Crocus ot non : ce senefie
Dieu fait homme ou ventre Marie. 24
(*Joh. i.*) « *Verbum caro factum est et habitavit in nobis.* »
Li filz Dieu, parole encharnée,
A fait en nous sa demourée ;
Le filz Dieu est devenu homme,
Tont ce tient l'esglise de Rome, 28
Pour paier l'escot de la pome :
Mout fu pesante ceste somme.
D'inflacion c'on soit delivre
Fait saffren, et c'on ne soit ivre ; 32
De serpent, d'eiraigne morsure
Tout et d'escorpion pointure.
Sa vertus ou chief en racine
Est, et mout vaut en medecine. 36
De nature est attrempée ;
Par lui personne est confortée.
Saffren en mainte gent malage
Par sa grant vertu(s) assouage. 40

XXII.

Galbanus.

Galbanus herbe est et liqueur, (*fol.*
A malades de grant valeur, [184 *d*)
De feu et chaude est sa nature;
Moyte [aussi], et desjoint l'ordure. 4
De nature est mitigative,
Atrative, relaxative;
Grant douleur de dens fait petite;
Et les letargiques excite 8
La fumiere de *gabanus*.
Se opilacions a nus,
Avec [du] vin aigre mellée,
L'opilacion est sanée; 12
Serpens enchace la fumée
Et autre chose envenimée;
Les vers quant sont dedens le ventre,
Ocist la poudre quant y entre; 16
En yaue mis, qui est meileur
Monstre et aussi le poieur:
Le bon s'eslieve contremont,
Et le mains bon va ou parfont. 20
Maladie de fame cure;
De la marris oste l'ordure,
Et se enfes ou ventre est mors,
La fumée le gete hors. 24

Par galbanum j'enten Marie,
Qui de toute douceur remplie...

XXIII.

Angre.

Se d'angre voulez la nature (*fol.* 187
Savoir, elle est et nete et pure; [*d*)
En eus n'a ne vilté n'ordure:
En cest monde ont de nous cure. 4
Il sont de grant obedience:
Dieu voient tous temps en presence.
De Damedieu sont messagier
Pour sa volenté annuncier; 8
Nos oroisons portent a Dieu,
Et (nos) getent de perilieus lieu;
A droite voie nous ramainnent
Et les preudommes acompaignent. 12
Ou ciel nous portent a la mort,
Et de nous enchacent le tort;
Et quant hons veille, et quant il dort,
Bons angres li fait grant confort. 16
Bons angres nul ne desconforte,
Mès desconfortez reconforte.

A l'angre la virge Marie
Je comper pour sa nete vie... 20

XXIV.

[*Elefas.*]

(*manque.*)

XXV.

Laitue.

Laitue est double trouvée, (*fol.* 191 *a*)
L'une sauvage, (l')autre privée:
La sauvage mout est nuisable
Et la privée pourfitable; 4

L'une as ieus nuit, et l'autre i vaut.
Se cause quiers de cest deffaut,
Au Dieu demande de nature,
Qui a fait toute creature. 8
Laitue de lait est [el] dite ;
Et mamele, s'elle est petite,
De lait ele la moutiplie,
Et aide a soustenir la vie. 12
Froide nature a la privée,
Moite assez est, atrempée ;
Foiles longues a la sauvage,
Et ameres sont comme rage : 16
Aspre [est], mains vert que la privée,
Soutis, chaude, seiche ; ostée
Par li est de marris l'ordure,
Et s'est de mains moite nature. 20
Ceste laitue si met hors
Grosses humeurs, quant sont ou cors.
Une autre y a d'autre nature
Qui les ydropisies cure, 24
S'yaue, vin, lait, vin aigre ensamble
Sont mis, ce dient, ce me samble.
Il i a une autre laitue
Qui les poissons en la mer tue, 28
S'aucun dedens la mer la rue.
Bonne est laitue, cuite et crue ;
En homme luxure mais froide
Fait et [le] sanc boillant refroide ; 32
Laitue les homes refraint
De luxure qu'en eulz estaint.

Par laitue j'enten Marie :
Sauvage de Dieu ne fu mie... 36

XXVI.

Mauve.

Mauve d'amolier est dite ; (*fol.* 194 *d*)
Elle est double, grant et petite ;
Et la maieur et la meneur,
Chascune est plainne de moiteur. 4
De nature est bien attrempée ;
Pour ce est de nos aucteurs loée ;
N'a trop chaleur ne trop moiteur.
Apostume met a meür 8
Et la semence et la racine.
A destruire apostume est fine
De malve la decoction ;
De sanc refraint l'efflucion, 12
De rains les humeurs apetise,
De la vecie pierre brise ;
A tipsiques et a tous vaut
Et contre maint autre deffaut. 16
De nature est mondative
Et de bosses maturative.
Fait de son jus oile et ointure,
Des aés ne grieve la pointure. 20
L'yaue du jus fait endormir
Personne qui ne puet dormir :
En corporel affliction
Malve fait consolacion. 24

Qui mieus puet estre dite malve
De cele qui le monde sauve ?...

XXVII.

Pin.

Pin est un arbre gracieus, (*fol.* 201 *a*)
Eslevez est devers les cielz ;
De tant que plus par bas descroit,
De rainciaus plus vers le ciel croit. 4
Droite est de pin la faiture,
Et [est] de legiere nature.
Nule fois sa verdeur ne pert,
Et yver et esté est vert, 8
Convenable a faire edefice
Et flaire souëf comme espice,
Fumée fait souëff flairant.
Pin est fort arbre et puissant ; 12
En lieu perreus et en montaigne
Pin croit et en terre brehaingne.

XXV. — 17 *Ms.* maint. — 24 *Ms.* ydropiques. — 27 *Ms.* Il irra.

Du pin qui croît en Germanie,
Pois et une liqueur degoute 16
Qui en gemme[s] est convertie ;
Cras[se], onctueus[e] est l'arbre toute.
Larmes gete et a moiteur ;
Pin est arbre de grant valeur. 20

Pin est dite dame Marie
Pour sa trés gracieuse vie...

XXVIII.

Melochitès.

Melochitès est une pierre, (*fol.* 204 *c*)
D'Arabie croit en la terre ;
A d'esmeraude la couleur,
[Quar ele est de grasse verdeur]. 4
Melochitès de mauve est dicte ;
Vertu(s) a grant et mout pourfite.
Ele est de mole nature ;
Enfans en bersuel asseüre, 8
Garde de nuisables perilz
Et qu'il ne soient mal perilz.

Melochitès si est la dame
Vierge Marie : nule gemme... 12

XXIX.

Mourier.

Arbres grant est le franc mourier,
(*fol.* 207 *d*)
Le fruit en est bon a mengier ;
Premierement est blanc en fleur ;
Après est vert, puis a rougeur, 4
Et quant est bien meür, c'est noir,
Et adonc luit, s'en est le voir.
Des foiles li ver nourri sont,
Je di li vers qui soie font. 8
Mourier est double : l'un sauvage ;
Li pastourel, qui ou boscage
Gardent leurs bestes, leur pasture
En font, et [si] leur norreture. 12
Privé est dit l'autre mourier ;
Franc l'apelon ; enfant l'ont chier.
Aussi ont les fames enceintes :
De tieus meures menguent maintes. 16
La foile du sauvage tue
Le serpent, qui sur lui la rue.
La meure la main qui la tient
Teint, neffres, la bouche et le dent ; 20
D'yrainnes garit la pointure.
Douleur de dens apaise, et cure
Enflure de bouche et deffaut :
Meure mise a son droit mout vaut. 24
Elephas qui a beu mouré,
Et il l'a bien assavouré,
Sa couardise gete puer,
Hardi devient et prent grant cuer ; 28
Adonc est fort a bateillier :
Mouré li a mout grant mestier !
Juxta illud .i. Machab. VI [, 34] : « *Elefantis ostenderunt sanguinem uve et mori ad acuendos eos in prelium.* »
Le sanc de vin et de mourier
Monstrent li paien chevalier 32

XXVIII. — 2 *Ms.* De arabie. — 3 *Ms.* lesmeraude de couleur. — 4 *Vers refait d'après le Lapidaire de Cambridge ; voyez les* Lapidaires français *de* L. Panier, p. 185. — 9. *Ms.* De nuisable les garde.
XXIX. — 23 *Ms.* A enflure.

rhans pour cuer donner
li(e)ment abandonner
ataille ou il aloient ;
ardis scevent qu'en seroient. 36

Franc mourier si est la pucele,
Qui nous donna meure nouvele...

XXX.

Terre.

est mout bon element,
(*fol.* 212 *a*)
l'autre se tient fermement ;
as des autres la fist Dieus :
nee est des cielx. 4
e a rounde figure,
st de froide nature,
nde un autre fondement : 8
ns sa soustenance i prent.
les piez [de] Dieu l'eschamel :
st et gracieus et bel,
ces grans sur li ont
oiles qui ou ciel sont, 12
ill especiaument ;
emplit plus grandement.
e en lui tout bien habonde,
s du ciel la font feconde. 16
t la terre aussi dite :

Ele fait aide et pourfist ;
De lui se sent tout ce qui vit. 20
Alma mater, c'est sainte mere,
Ainsi l'apelent aucun frere,
Pour ce qu'ele nourrist et paist
Les cors qu'a chascun Dieus a fait. 24
Dieuesse la dirent paien,
Pour ce qu'el leur fait planté bien,
Et comme un Dieu le honnouroient,
Pour les grans biens qu'en recevoient. 28
Qui la terre cultive a droit
Pourfist, louier grant en reçoit,
Et qui a droit ne la cultive
De son fruit n'est pas souvent ivre ; 32
Ceuz paist qui l'ont bien cultivée
Ainsi est nature tournée.

Terre dite est dame Marie :

Mout s'efforce d'eus delivrer
Et les deffent d'aversité :
Plain est signes de grant pité. 24

Qui mieus puet estre dite cygne
De Marie, la dame digne...

XXXII.

Mandegloire.

De mandegloire la nature (*fol.* 218 *a*)
Je propose a dire : elle cure
Et fluns de ventre et flus de bouche,
Qui deuement la prent et touche. 4
En fruit, selonc ce qu'il me samble,
A pomme de chaigne resamble,
Et a la foile le fruit joint.
Souëf flaire, mès un pou point : 8
Fourme d'ome a non par nature
Et de fame (par) contrefaiture.
Ceste herbe refraint enflure ;
Contre venin est de valure : 12
L'esmouvement refraint de cole,
Une racine l'autre acole.

De vertu(s) refrigerative
Est, et [bien] mortificative. 16
Blanche dedens, par dehors noire
La racine est, c'en est la voire.
Le buvrage fait endormir
Personne qui ne puet dormir. 20
A fame concevoir mout vaut,
Quant la fame est de trop grant [chaut] ;
C'est seiche et de froide nature,
Ne vaut, mès nuit a engend[rure]. 24

Comparer a la mandegloire
Trop bien puis la dame de gloire...

XXXIII.

Soleil.

Li solaus naist en orient ; (*fol.* 223 *c*)
Au soir esconce en occident.
Eslevez est en lieu mout haut :
Il engenre en terre grant chaut, 4
Quar fontainne il est de chaleur :
De li ist grant resplendisseur.
En sa roue nul ne le voit,
Fors l'aisgle qui a les ieus clers : 8
Nulz autre oisel n'est a lui pers.
La lune clarté en reçoit ;
Quant entre li et nous a nue,
Sa grant biauté n'est point veüe. 12
Maises humeurs seiche sur terre :

Ses rais sur yaue et sur pierre
Espant, sur nest et sur ordure
Ne point n'encontre de laidure. 16
Les yaues ameres de mer
Fait douces et oste l'amer ;
D'aucuns oisiaus la veue efface.
Tenebres fait, et les enchace ; 20
Les ieus de chauve souris grieve :
Pour ce a midi point ne se lieve.

Cele qui est du soleil mere,
Se au soleil je la compere... 24

XXXIV.

Soleil.

De mout vertueuse nature (*fol.* 226 *d*)
Est le soleil, pour ce ai cure

Qu'aucune chose encor en die
A l'onneur de dame Marie. 4

XXXIII. — 16 *Ms.* nen contrait.

il ce qui est dur mol fait
e qui est mol dur refait :
cire et boue ce veoir
ez, se le voulez savoir ; 8
mole, boue fait dure,
est du soleil la nature,
il dit, pour ce que seul luist.
s et mauvais par jour conduit. 12
te est et clere et bele :
nt se hauce, temps renouvele
iel et terre il esclumine ;
st, chaut de bonne couvine, 16
en planete fortunée
est par li vie gardée :

Quan qui a ame vivifie :
Toutes autres ce ne font mie.
Ou ciel n'a si grant luminaire,
Sa vertu(s) ne devons pas taire;
Il est plus grant en quantité,
Clarté, puissance et dignité,
Plus de choses met a effait
Que nule planete ne fait.
Repos par nuit donne a bon hoste,
Jour nous donne et nuit nous oste.

Par le soleil j'entens Marie :
Se voulez que sa vertu die...

XXXV.

Fontainne.

unne point ne suefire ordure; 1 *fol.*
raie est, de bonne nature, [230 c]
ourse son naist est obscure,
arlont sourt; mès clers sa cure 4
nete en tel subtilité ;
pou profit, trop vanité.
et bele est a regarder :

Une fontainne a en Auffrique
Qui fait la vois et clere et frique.
Fontainne mue sa nature :
Hui a chaleur, demain froidure,
Puis est douce, puis est amere
Selonc les lieus par ou repaire.
Une fontainne en Ydumée

XXXVIII.

[*Hyerre.*]

(*manque.*)

XXXIX.

Polus.

Polus articus estoile est (*fol.* 231 *a*)
Qui mucie nule fois n'est ;
Ele est de petite apparence ;
Mès elle est de grant existence. 4
En lieu est assize mout haut
Et la vertu de luy mout vaut :
Ele se muet ysnelement ;
Loingtain n'est pas son mouvement. 8
Li regardent astrologien
Des autres plus souvent et bien ;
Quar plus certainnement avoie
Ceus qui en mer quierent leur proie. 12
Son cercle, sa voie est petite.
Estoile de mer ele est dite ;
Sa grandeur el ne moustre pas
Combien qu'el soit haut et non bas. 16
Point n'esconce, mès est veüe
Toute la nuit, s'aucune nue
Ne l'empeesche, distinctée
Des autres : de tous est amée. 20

Et qui est mieus estoile dite
De la pucelete petite...

XL.

[*Anet.*]

(*manque.*)

XLI.

Ciel.

Le ciel est assis en haut lieu, (*fol.* 236 [*c*)
Apelez est siege de Dieu ;
Le monde de ça jus ençaint.
Ou ciel se reposent li saint ; 4
La font li angre leur demeure.
Ou ciel va cilz qui bien labeure,
Des estoiles est aourné ;
En figure ronde est tourné. 8
La lune i est et le soleil,
Si com poués veoir a l'ueil.
Secré, paisible le ciel est
Et continuelment se muet. 12
Les choses sous li il ordonne ;
S'ordenance est bele et bonne,
Il n'a ne pareil ne semblable :
Li veoir chose est delitable. 16

Et qui mieus puet estre dit ciel
De Marie qui le dous miel...

XXXIX. — 1 *Ms.* arciens. — 20 *On lit après ce mot dans le ms. : vel* loee.

XLII.

Rossignol.

eignol [si] est un oisel, (*fol.* 241 *c*)
est et gracieus et bel ;
ne guise est coulourée,
uleur trait com encendrée ; 4
ia est apelée
ment, quar par li monstrée
la clarté du jour, quant vient ;
e est dit, si com dient. 8
les gens mout petit vient :
de char son cors contient,
uantité est mout petit,
hanter a grant apetit ; 12
lumes habonde et en dis.
is par lui est rebaudis :
nte par jour et par nuit.
chanter est deduit ; 16
hant est plain de grant douceur,
t en chantant de grant ferveur.
s faint tel fiction :
ir par sa presumpcion 20

A un ni de un rossignol
Jadis vint et geta son vol.
Prendre un rossignolet vouloit ;
[Et] la mere l'ostoer prioit 24
Que ce ne vousist [il] pas faire,
Chose seroit de mal affaire :
« Se vieus, » dist il, « nul n'en devieure,
Chante bien et bel sans demeure. 28
— Volentiers, » dist le rossignol,
« Combien que je aie viez col. »
Fort a chanté et rechanté :
L'un hape, prent et met a mort. 32
Te sambl[e] il pas que feist tort ?
Le rossignol fist son devoir,
L'ostoer fist force, c'est le voir ;
Un archier vient qui li tresperche 36
Le cors et a terre l'enversse.

Rossignol est dame Marie :
Plus noble ne vis en ta vie...

XLV.

Tortue.

Tortue est beste qui a dure (*fol.* 255 *d*)
Dessus sa char la couverture;
La se requieut, quant adversaire
Faire li vieut aucun contraire. 4
Tortue est de double maniere :
Terrestre, et l'autre de riviere.
Cele d'yaue est venimeuse
Et a mengier trop perilleuse; 8
Cele qui es mesons habite
Ou es bois ou sont li hermite,
Ele est nete et pourfitable
Et a mengier medecinable. 12
Mès li regarder est horreur;
Mainte gent en ont grant hydeur.
Oes comme [la] geline pont,
Mès plus pale et mendre sont. 16
Quatre piez Damedieus li fist;
Le chief com serpent a petit.
Qui du cors sont anienté
Et gasté comme sont tisique, 20
Et cilz aussi qui sont ethique,
Tortue leur rent la santé.

Et qu'entens j'ore par tortue
Mès que Marie, la Dieu drue?... 24

XLVI.

Chamel.

Chamel ressamble a drom[edaire]; (*fol.* 266 *b*)
Il sont auques tout d'un af[faire],
De condicion, de nature.
Chamel prent petite p[ast]ure; 4
Chamel queurt mout ysnelement;
Beste est qui vit mout longuement :
Cinquante ou cent ans le chamel
Vist; petit ou nient est fel. 8
Il est de très chaude nature,
Maigres et de grant atrempure.
Corne n'a ne dessus denture :
Il porte son fais par mesure. 12
Haïne contre chevaus tient;
Chamel soif longuement soustient.
Plus fort est en bataille, quant
Chastrez est en droit temps devant. 16
Pour ce qu'aucune foiz bleciez
I sont, si leur leve on les piez.
Premierement muet le pié [destre]
Le chamel, après le senestre. 20
A porter grant fez est mout fort,
C'est a gent floives grant confort.

Le chamel si est Jhesu Crist,
Et dromedaire est Marie... 24

XLVII.

Faucon.

Faucon est un oisel mout gent, (*fol.* 264 *a*)
Lequel portent la gentilz gent
Sur leur main par une noblece,
Neïs quant vont oïr la messe. 4
Oisel royal desirrant proie
A charoigne n'adresse (sa) voie,

XLV. — 15 *Ms.* Veez.
XLVI. — 1 *Dans l'état actuel du ms., ce paragraphe est placé après le paragraphe XLVII.*

atent que bonne li vigne :
vieut que la painne en soustigne. 8
rant cuer est et pou charnue,
lanté plumes bien vestue ;
vole par chans, non par rue.
e tient à confundue, 12
roie qu'el chace ne prent :
t oisel i faillent souvent.
endre sa proie s'efforce ;
s ungles a mout grant force, 16
ec et en pis et en eles :

Chascuns oisiau[s] nes a pas teles.
Plus qu'autre oisel affection
Grande a et dilection 20
A ses oisiaus, aussi a ceuz
Dont li parent sont pou soigneus :
A mengier leur donne et aporte,
Et les nourrit et les conforte. 24

S'au faucon la dame compere,
Qui est de Jhesu fille et mere...

XLVIII.

[*Violete.*]

(*manque.*)

XLIX.

[*Ortie.*]

(*manque.*)

L.

[*Paumier.*]

(*manque.*)

atrempance, *douceur*, I, XXX, 18.
atrempure, *douceur*, II, XLVI, 10.

bident, *à deux dents*, II, X, 9.

castoire, *castor* (*la forme latine est* castor *d'après la table du ms.*, *fol.* 97).
cele, *abri*, II, VII, 6.
ciste, *divisé en six*, II, XX, 8.
cole, *bile*, II, XXXII, 13.
confortatif, I, XXXV, 18; XXXVI, 11.
consolidatif, I, XXV, 17; XXXII, 20.
consumptif, I, XXXVI, 13.

denture, *dents*, II, XLVI, 11.
dieuesse, *déesse*, II, XXX, 25.

engendrure, *action d'engendrer*, II, XXXII, 24.
epilentie, *épilepsie*, I, XXIX, 14. *Littré n'a pas d'exemple avant le* XV*e siècle.*
escerber, *couper*, I, XXXVI, 2.
eschamel, *escabeau*, II, XXX, 9.
eschauder (au fig.), *faire tort à*, II, XII, 4.
ÉSOPE, II, XLII, 19.
espurge, I, XXVI, 14, *euphorbe*.
excecation, *privation de la vue*, I, XXXVIII, 30.

fleume, *sanie*, I, XXXII, 12.
floive, *faible*, II, XLVI, 22.
frique, *hardi*, II, XXXV, 18.
fumiere, *fumée*, II, XXI, 13; XXII, 9.

herbier, *auteur qui traite des herbes*, II, VIII, 21.
humectatif, II, XIX, 11.

IDUMÉE (fontaine de JOB, en), II, XXXV, 24.
ITALIE (fontaine en), II, XXXV, 15.

JOB (fontaine de), en IDUMÉE, II, XXXV, 24.

letargique, II, XXII, 8. *Le premier exemple de Littré est du* XV*e siècle.*
levatif, II, XIX, 12.

marris, *matrice*, II, IV, 9; VIII, 8; XXII, 22; XXV, 19.
maturatif, II, XXVI, 18.
medecinable, I, XXIV, 1.
mitigatif, I, XXXIV, 10; II, XXII, 5.
mondatif, *purifiant*, II, XXVI, 17.
mondefier, *purifier*, I, XXXVII, 17.
mortificatif, II, XXXII, 16.
mouré, *vin de mûres*, II, XXIX, 25.
mundificatif, *purifiant*, I, XXV, 18; XXXIV, 11.
municion, *fortification*, II, I, 1. *Littré n'a pas d'exemple avant le* XVI*e siècle.*

naturien, *auteur qui traite de l'histoire naturelle*, II, VIII, 21; XVIII, 1, 24.
neffres, *lèvres*, II, XXIX, 20.

oindre, *être onctueux*, II, XX, 20.
ointure, *état onctueux*, *léniment*, II, XIX, 2; XXVI, 19.
opilacion, *engorgement*, II, XXII, 10, 12.
ostensif (estre), *être une preuve*, I, XXXIII, 2.

PICTAGERAS, *Pythagore*, I, XXVIII, 11.
PLINIUS, *Pline le naturaliste*, II, VIII, 23.
poie, I, XLV, 33, *subj. de* poire, *péter*.
pointure, *piqûre*, I, XXV, 14; XXXI, 16; II, XX, 34; XXVI, 20; XXIX, 21; — *aigreur* (*en parlant du lait*), II, XIX, 3.
poutie, *saleté*, II, XXXV, 8.

quatir, *frapper en répétant*, II, VI, 3.

refrigeratif, II, XXXII, 15.
remollitif, I, XXXIV, 12.
remplage, *état de plénitude*, I, XXVIII, 21.
resplendisseur, II, XXXIII, 6.

roigne, *gale*, II, XVII, 13.
roigneux, *galeux*, II, XVII, 12.
sacraire, *sanctuaire*, II, VII, 6.
sociité, II, VI, 23. *Le premier exemple de Littré est de Bersuire.*
SOLINUS, *Solin*, II, VIII, 23.

tempesté (estre), *être atteint par la tempête*, I, XXIX, 17.
tipsique, tisique, *phtisique*, II, XXVI, 15 ; XLV, 20.
tribler, *broyer*, I, XXXI, 17
turbacion, II, XVII, 19.

valure, *valeur*, I, XXV, 13 ; XXXII, 12.
vrité (*pour verité*), II, XII, 6

YSIDOIRE, *Isidore de Séville*, 23.

NOTICE

DE QUELQUES

MSS. DE LA COLLECTION LIBRI, A FLORENCE

On sait que le gouvernement italien a récemment acquis la plus grande partie de la collection de manuscrits vendue en 1847 au feu comte d'Ashburnham par Libri[1].

De cette vente ont été exceptés les volumes et portefeuilles, formant en totalité 100 numéros, que l'éminent directeur de la Bibliothèque nationale, M. L. Delisle a prouvé, dans une série de travaux mémorables, avoir été enlevés frauduleusement de nos bibliothèques publiques. Le gouvernement italien, en refusant d'acheter des objets dont l'origine était sujette à contestation, a fait preuve du scrupule le plus honorable. Les manuscrits dont l'Italie est ainsi récemment entrée en possession, et qui sont actuellement déposés à la Bibliothèque Laurentienne à Florence, sont, pour le plus grand nombre, d'origine purement italienne. Ils retournent, à tous égards, très légitimement dans le pays où on saura le mieux les apprécier et les mettre en valeur. Il en est toutefois quelques-uns qui ont pour l'histoire ou la littérature de notre pays un intérêt particulier. Entre ceux-là il en est trois ou quatre que je me propose de faire connaître par des descriptions détaillées, en utilisant des notes prises lorsque ces mss. étaient conservés à Ashburnham Place, dans le comté de Sussex, où, grâce à la bienveillance des deux derniers comtes d'Ashburnham, j'ai eu à plusieurs reprises, depuis 1865, le loisir de les examiner. J'ai pu cette année même, à Florence, vérifier et compléter mes extraits, et je suis heureux à cette occasion de pouvoir offrir

1. Voir une note que j'ai publiée à ce sujet dans la *Revue critique* du 16 juin 1884, et qui a été reproduite dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, XLV (1884), 434-5.

l'expression de ma reconnaissance à M. le sénateur Villari, qui a négocié pour le gouvernement italien l'acquisition de cette précieuse collection, et à M. l'abbé Anziani, le savant conservateur de la Laurentienne, pour l'obligeance dont ils ont fait preuve à mon égard pendant mon séjour à Florence.

I.

LE MS. LIBRI 105, CONTENANT DIVERS DOCUMENTS INÉDITS DE LA LITTÉRATURE PROVENÇALE.

Ce manuscrit est l'un de ceux que Libri a volés à la Bibliothèque de Tours. Il a déjà été dit, dans un précédent article, qu'il portait la marque qu'on observe sur les mss. de Lesdiguières [1], marque qui certainement a dû être inscrite avant le temps où vécut le célèbre connétable. Ajoutons maintenant qu'on y peut encore distinguer l'inscription, grattée mais cependant visible, que portent tous les mss. acquis à Toulouse en 1716 par l'abbaye de Marmoutier. A ce seul titre il mériterait d'être particulièrement signalé. Mais il se recommande encore à notre attention par le grand nombre de textes provençaux jusqu'ici inconnus qu'il renferme, et par cette circonstance qu'étant à peu près daté de temps et de lieu, il est pour l'histoire de la langue provençale un document précieux.

Le ms. Libri 105, en papier épais, ayant 0,205 de hauteur sur 0,145 de largeur, est actuellement divisé en deux volumes cotés respectivement 105 *a* et 105 *b*. La reliure est moderne et peut bien être postérieure au temps où Libri s'est approprié une notable portion des mss. de Tours. Il se peut que les deux volumes actuels n'en aient formé jadis qu'un seul; il me paraît cependant plus probable que le ms. a été divisé dès l'origine en deux parties distinctes, mais dans cette dernière hypothèse, il est certain que les deux parties n'étaient pas constituées comme elles le sont actuellement, car dans l'état présent divers cahiers sont déplacés, de telle sorte que deux des ouvrages que contient le ms. se trouvent partie dans le premier volume et partie dans le second.

Avant d'entrer dans l'examen détaillé du contenu, il convient de donner une idée de l'état matériel de ces deux volumes.

Le n° **105 a** contient 101 feuillets qui appartiennent à deux séries mal à propos rapprochées dans la reliure actuelle. La première série va du fol. 1 au fol. 93, la seconde du fol. 94 au fol. 101 [2].

---

1. *Romania*, XII, 341-2.
2. Ou 102 en comptant le dernier feuillet qui est blanc. Il manque au moins un feuillet entre les ff. 12 et 13. La pagination actuelle a été mise par moi, jadis, à Ashburnham Place.

Ff. 1-93. Cette série comprend trois feuillets très endommagés contenant diverses tables de mesures et des recettes, puis, à partir du fol. 4, les articles de la description qui suit. L'article XIV (exposition du *pater* en prose) est incomplet : nous en trouverons la fin dans le n° 105 *b*. L'examen matériel du ms. montre que ces 93 feuillets se sont toujours suivis dans l'ordre actuel.

Ff. 94-101, morceau paginé anciennement *xliij*, etc., dont il faut chercher le commencement dans l'autre volume.

Le n° **105** b contient 61 feuillets qu'il convient encore de répartir en deux séries.

Ff. 1-50, série continue comprenant le journal de Pierre de Serras et une longue suite de recettes variées. C'est ici que commence, à partir du fol. 9 de la pagination actuelle, le morceau anciennement paginé (*j-xlij*) dont la fin (*xliij* et suiv.) se trouve dans le n° 105 *a*.

Les huit premiers feuillets, non compris dans cette ancienne pagination, doivent s'être trouvés dès 1354 à la place qu'ils occupent, parce que le journal de Peyre de Serras se continue, par des paragraphes datés de 1354 et 1356, sur le recto du fol. 9, lequel est dans l'ancienne pagination coté *.j.*

Ff. 51-61, contient la fin de l'article XIV (exposition du *pater* en prose) resté interrompu dans le n° 105 *a*, et l'article XV.

On voit que dans chaque volume la seconde partie est déplacée. Il faudrait mettre la seconde partie de 105 *a* dans 105 *b* et la seconde partie de 105 *b* dans 105 *a*, de la façon suivante :

n° 105 *a* ff. 1-93 } un volume.
105 *b* ff. 51-61 }

n° 105 *b* ff. 1-50 } un volume.
105 *a* ff. 94-101 }

Voilà donc nos deux volumes reconstitués. Reste la question de savoir lequel de ces deux tomes est le premier et lequel est le second. Mais cette question n'a d'intérêt que si on suppose que le tout a formé originairement un seul volume, ce dont je doute. En somme, les deux tomes tels que nous venons de les rétablir sont indépendants l'un de l'autre : il n'y a pas de raison pour que l'un passe avant l'autre, bien qu'ils soient de la même main.

Ce qui me fait croire que ces deux volumes n'ont jamais été reliés en un seul, c'est d'abord que tous deux ont leurs premiers feuillets plus ou moins endommagés. Dans le n° 105 *a* les trois premiers sont en grande partie mutilés, et tel est aussi le cas du feuillet 1 de 105 *b*. Cet accident n'aurait pu arriver qu'à l'un seulement des deux volumes, s'ils avaient été anciennement reliés ensemble. D'autre part, il se trouve que chacun

des deux a été à son tour considéré comme étant le premier du recueil. En effet, au fol. 2 du n° 105 *b* se trouve la marque *propria* ou *propa* dont l'existence a déjà été constatée sur un grand nombre des mss. du connétable de Lesdiguières [1]. Cette marque était ordinairement placée sur le premier ou sur le dernier feuillet; dans le cas présent elle a été placée sur le second, parce que le premier est en partie déchiré, de façon que toute la partie qui en subsiste est couverte d'écriture. Ce feuillet était sans doute dans cet état lorsque la marque a été apposée, probablement au XVIe siècle. D'autre part, il paraît que le n° 105 *a* été considéré par les moines de Marmoutiers comme le tome I de l'ouvrage, car ils ont placé au haut de ce volume l'inscription qui constate l'acquisition faite à Toulouse en 1716. Elle a été grattée par Libri. Cependant j'ai pu lire encore, après emploi d'un réactif, les mots *Majoris monasterii congregationis sancti Mauri* 1716, que portent tous les manuscrits de la même provenance.

Le ms., comme on vient de le dire, a souffert au commencement de chacune de ses deux parties. Je crois bien que le n° 105 *a* n'a rien perdu, sinon quelques morceaux de ses trois premiers feuillets. Mais pour le n° 105 *b*, dont le premier feuillet est en partie déchiré, il est plus difficile de se former une opinion. La reliure est si serrée que je ne suis pas arrivé à me rendre un compte exact de la formation des cahiers. Je vois bien que les feuillets 4 à 17 forment un gros cahier de sept feuillets doubles [2], mais l'arrangement des trois premiers feuillets m'échappe. C'est du fol. 1 au fol. 9 recto que s'étend le journal de Peyre de Serras qui est, selon toute apparence, incomplet du début, sans que nous soyons en mesure de constater l'étendue de ce qui manque. Dans le reste du ms. je crois qu'il n'y a guère qu'une lacune, celle qui prend place entre les ff. 12 et 13, qui paraît être d'un seul feuillet.

Quant à l'écriture des deux volumes, elle présente, à première vue, en certaines parties, des variétés d'où l'on pourrait conclure que trois mains ont concouru à la composition du ms. On pourrait distinguer une écriture assez soignée et régulière, pour la partie anciennement paginée, qui comprend diverses recettes médicales et un glossaire de noms de plantes,

---

1. Voy. *Romania*, XII, 340, et *Raoul de Cambrai*, édition de la Société des Anciens Textes, p. lxxvj. La dénomination de « ms. Lesdiguières » pour les mss. qui portent cette marque peut n'être pas toujours très exacte, parce que la marque est certainement antérieure au temps du connétable ; je la conserve à titre provisoire, me réservant de revenir plus tard sur ce sujet.

2. La pagination ancienne dont il a été parlé plus haut commence donc dans le courant de ce cahier (au fol. 9 actuel) et par conséquent les premiers feuillets avaient été laissés en blanc pour recevoir des additions, usage auquel ils ont été en effet employés.

une seconde écriture plus grosse, pour les ff. 82 à 93 du n° 105 *a* et 51 à 54 du n° 105 *b* qui, originairement, se suivaient. L'encre de ce morceau est aussi plus foncée qu'ailleurs. Tout le reste du ms. pourrait être attribué à une troisième main. Mais un examen attentif des formes graphiques me porte à croire qu'en réalité les variétés qu'on peut observer sont légères et s'expliquent aisément si on suppose que le ms. a été écrit à des époques diverses et avec une application variable par une seule et même personne qui n'est autre que le Peyre de Serras, auteur du journal ou livre de raisons par lequel débute le n° 105 *b*. Nous verrons que ce personnage avait des intérêts à Maillane (Bouches-du-Rhône), et qu'il était établi dans une ville voisine, probablement à Avignon, où il paraît avoir exercé le métier d'épicier, ou, comme nous dirions aujourd'hui, de pharmacien-droguiste.

L'écriture de Peyre de Serras, souvent menue et négligée, principalement dans les parties écrites sur deux colonnes et dans le journal que contient le n° 105 *b*, est une cursive que l'on rencontre plus fréquemment dans pièces les d'archives que dans les livres écrits par des copistes de profession. Bien que j'aie une certaine habitude de ce genre d'écriture, je crains bien d'avoir laissé passer un certain nombre de mauvaises lectures, n'ayant pas la faculté de collationner les épreuves avec le ms., ce qui est une condition à peu près indispensable pour obtenir une parfaite exactitude.

La présente notice suivra l'ordre indiqué ci-dessus : n° 105 *a* ff. 1-93; n° 105 *b* ff. 51-61, 1-50; n° 105 *a* ff. 94-101. A la fin je présenterai quelques remarques sur les variétés linguistiques ou simplement graphiques qu'on peut observer dans ce manuscrit.

Les trois premiers feuillets du n° 105 *a* sont occupés par des morceaux auquel je ne donne pas de numéro d'ordre dans la présente notice.

Ce sont des tables de concordance dont Peyre de Serras avait sans doute besoin pour son commerce. Et d'abord des listes de différentes sortes de brandons ou torches, ou de cierges. Pour chaque sorte la table nous donne le poids et la longueur. Cette définition est ce que notre texte appelle *moyson*, mot purement français ayant pour origine le latin mensio, et signifiant mesure. Raynouard (*Lex. rom.* IV, 280) en rapporte un exemple tiré d'un document de 1360. Notre texte est de quelques années plus ancien. Ce terme a dû pénétrer dans le midi par les foires, et je doute qu'on l'y rencontre à une date notablement plus ancienne que le milieu du XIVe siècle. En français *moison* signifie mesure en gé-

néral[1]. C'est notamment l'expression dont on s'est servi pour désigner la longueur légale des pièces de drap[2].

Dans les listes qui suivent, le rapport est établi entre le poids des brandons ou cierges et leur longueur évaluée en empans (*palms*[3]). Les plus grandes torches pesaient cent livres et avaient dix-huit empans (environ 4 m. 50) de long.

(Fol. 1) Ayso son las moysons dels brandons.

de .j. q.[4] . . . . . .xviij. palms.
de .lxxxx. lb. . . . . .xvij. palms.
de .lxxx. lb. . . . . .xvj. palms.
de .lxxv. lb. . . . . .xv. pal. e s.[5]
de .lxx. lb. . . . . .xv. palms.
de .lxv. lb. . . . . .xiv. pal. e s.
. . . . . .

(V°) Ayso son las moyzon dels brandonest[6] en tort.[7]

de .j. lb e s. . . . . .iiij. paletes.
de .j. lb. . . . . .iiij. palms.
de .iij. qr.[8], ...iij. pal. .ij. ras[9].
de .s. lb. . . . . .iij. palms.
de .j. qr . . . . . .ij. pal.

Ayso son las moyzons dels sieres d'autar de confrayrie:

de .x. lb. . . . . .vj. pal. e s.
de .viiij. lb. . . . . .vj. palms.
de .vj. lb. . . . . .v. pal. e s.
de .iiij. lb. . . . . .v. palms.
. . . . . .

---

1. « C'est le rapport que les jaugeurs de la ville de Paris ont faitz a nos « seigneurs des Comptes sur les *moisons* des tonneaus des vins... Et se les diz « tonneaus ne tenoient la dicte *moison*. » Document de 1330 publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, III, 340.

2. Voy. Bourquelot, *Etudes sur les foires de Champagne*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, V, première partie, 251.

3. L'empan équivalait en Provence à neuf pouces; voy. le dictionnaire provençal de Mistral. C'est à peu près la mesure qu'indique Du Cange, PALMUS, 1.

4. Il faut compléter *quintal*.

5. Sigle de *semis*, moitié, demi.

6. Pour *brandonetz* (comme *tost* pour *totz*), de petits brandons.

7. Je suppose qu'il faut compléter ainsi : *en tortis* (voy. *Lex. rom.* V, 384); il s'agirait de petits brandons ou cierges tordus ensemble. Un cierge ainsi formé s'appelle en Rouergue *entouorto*, voy. Vayssier, *Dict. patois del'Aveyron*, à ce mot.

8. Abréviation de *quart* ou *quartz*.

9. Mesure de longueur sur laquelle voy. Du Cange, RASUM, 2. Il y en a un exemple dans Raynouard, *Lex. rom.* V, 35.

(Fol. 2) Ayso es lo lonc dels estadals[1] en bota :

de .j^a^. lb. e s. . . . . .s. pal. .iij. qr.
de .j^a^. lb. . . . . .s. palm.
de s. lb. . . . . .s. palm. mens qr.
de .j. qr. . . . . .iiij. dest[2].
de .s. qr. . . . . .iij. dest.

Suivent des recettes diverses en partie enlevées par la déchirure des feuilles. Je copie celle-ci sur la fabrication de l'encre :

(Fol. 2 v°) Qui vol far tenha per escriere :

guallas. . . . . .j. qr.
coparos. . . . . .j. qr.
gumarapica. . . . . .j. qr. e s.
vetruolnegre.. . . . . .j. ℥[3].
vinaygre. . . . . .iij. escudellas.

Fai ho bolhir e colhar ; s'es tro[4], metes de gu[m]arapica ; s'es trop espessa, metes de vinaygre.

Voici encore, sur la même page, une recette d'un autre genre :

Si aves enfan que non vuelha tetar la bayla, pren .iij. fuelhas d'olivier e scrives de sus : *Benedictum sis* (sic) *nomen Domini nostri Jesu Christi. Amen.* Et escrives lo nom de la bayla e de l'enfan, e la bayla ho mange.

Au fol. 4, où chaque page est divisée en deux colonnes, il y a encore trois recettes, puis un morceau, fort endommagé, qui occupe la seconde colonne du recto et tout le verso :

Aysi comensa lo conte de l'especiarie. Deves asaber en lo mestier, qualque fasas, tos contes : en lo d. a. .v. qintas ; en cascuna qinta a .v. grans, e sun .xxv. grans que valon .j. d. ; .v. veguadas .v. grans sun xxv. grans que valon .j. d. . . . .

I.

PARAPHRASE EN VERS DU *PATER*.

Les écrits pieux sont en majorité dans le recueil de Peyre de Serras.

---

1. *Stadal*, *stadallus*, candela major. « Du Cange, article des Bénédictins qui citent les Miracles d'Urbain V, d'après le ms. actuellement conservé dans le fonds Saint-Victor, aux archives des Bouches-du-Rhône. Le mot est enregistré dans Raynouard sous la forme *estadal*. Il est relevé par Mistral (ESTADAU) avec le sens de « paquet de bougie filée ». Cf. l'anc. fr. *estavel*, *estaval*.
2. *Dest* est pour *detz*, doigts.
3. C'est le signe de l'once.
4. Un mot doit avoir été oublié ; le sens est que si la composition est trop liquide ou trop claire, il faut ajouter de la gomme arabique.

Voici d'abord une paraphrase en vers du *pater* qui a, si j'ai bien compté, 104 vers. Il suffira d'en publier une vingtaine pour donner au lecteur une idée de cette poésie.

Payre nostre qui es es cels, (*f.* 4)
Permas en toz savis feels,
Mons de pechats et de ruzihls,
Mondaz nos qu'avem nom tos fils. 4
De grasia que sie, cit plas,
Tot nom et nos santifia,
En aysi con sem drey crestia
De Crist siam ferm et sertan 8
Eus comandament de ta ley,
E que siam humil ves tu
Per l'esperit de la temor
De te, lo nostre bon senhor, 12
Per tal quel regne aver puscam
Celestial que cobeytam,
Que auran, si com tu as dig,
Cil que son paure en esperit 16
Pueys ti preguam e requerem,
Bels dols payre, si con devem,
Que a nos lo tieu regne vengua
Et en aysi mondar nos decha 20
Qu'el rene am nos et nos am te...

II.

PARAPHRASE EN VERS DE L'*AVE MARIA*.

Cet *Ave Maria* est assez court pour qu'il soit permis de l'imprimer en entier. On remarquera que c'est un peu plus qu'un *ave Maria :* c'est une invocation à la Vierge dans laquelle est intercalée la salutation évangélique, et cette invocation est conçue de manière à rappeler l'une des joies (*gaugz*) de la Vierge.

*Aysi comensa l'*Ave Maria *en roman* (Fol. 4 *d*)

Santa Maria glorioza,
Filha de Dieu, mayre et esposa,
Pregua lo tieu glorios filh
Que nos guart d'efernal peril. 4
Per gran gau e per gran plazer
Que aguis e deguis aver
Quan nostre Senher t'enviet
San Guabriel quet saludet, 8
Et en aysi com eu retrayrey
Lo san salut que retrayray :
« Dieus te salut », dis l'ange, « Maria,
Santa Verge, na dolsa e pia, 12
Plena de gracia e de ben,
Dieus nostre Senher es am te.
De totas santas ies eletas
Et sobre totas benezetas, 16
E benezet sia bon frucs
Del tieu ventre, quar la vertus
De l'Altime s'olombrara
En te, e dedins te venra 20
Sant Esperit don concebras.
Aycel que tu engenraras
Sera apellat fil de Dieu,
Per que seran deslieure los cieus. (*sic*)
Per aquesta santa salut, 25
Te preguam e per la vertut

I. — 2 *Ce vers paraît corrompu.* — 6 nom, *corr.* mon. — 9 Ens *n'est pas douteux, mais il faut corriger* eus. — 20 decha, *corr.* denha. — 21 *Il y a un signe d'abréviation sur l'*e *de* rene, *qui ne paraît pas donner de sens.*

II. — 4 *ms.* efermā. — 9 *Corr.* com nos retray? — 15-6, *corr.* eleta, benezeta.

De ta santa vergenetat
Que pregues lo rey de piatat 28
Qu'enans que nos prenguam la mort
Nos don qu'esmende[m] nostres tors,
E fasam tan de sos plaszers, (*f.* 5)
Nuec e jorn e matin e sers, 32
Que, sel plas, non don eretat
Quan morrem el sieu regne siam. Amen.

III.

LE *GARDECORPS*.

Ce poème n'a été reconnu jusqu'à présent que dans un ms. de la Colombine, à Séville, dont M. Fr. Michel et M. P. Rajna ont donné, vers le même temps, chacun de son côté, de courtes notices, le premier dans les *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 3e série, VI (1880), 270 et suiv., le second dans le *Giornale di Filologia romanza*, III (1880), 106 et suiv.[1]. La Colombine ayant été récemment mise au pillage, par suite de l'incurie de ceux qui en avaient la garde[2], je ne saurais dire si ce ms. y est encore. L'ouvrage y est précédé de cette rubrique : *Aisso se apela lo Gardacors de Nostra Dona santa Maria verges e pieuzela*. Mais la première page est, au témoignage de M. Michel, « complètement illisible », de sorte que l'extrait donné dans les *Archives des Missions* ne commence qu'au vingt-septième des vers ci-dessous transcrits, d'après le ms. Libri. Ce titre de « Gardecorps » n'est pas nouveau dans la littérature du moyen âge. On peut citer le Dit du « Wardecors », de Baudouin de Condé, poème moral plutôt que religieux, et totalement différent de notre poème provençal[3] ; il y a peut-être aussi quelque rapport d'idée à établir avec le poème anglo-normand intitulé *Corset*[4].

Le *Gardacors*, qui contient dans le ms. Libri environ 900 vers, commence ainsi :

Senhors e donas, per merce (*f.* 5 *a*)
Escoltats et entendes me,
Que ieu vuelh de Jesu Crist parlar.
Dousamens deves escoutar, 4
Qu'el nom de Dieu vos vuelh retrayre
E de la sua santa mayre
Unas letras que son tramesas
Amb unas joyhas mot corteszas 8
Ad una donzella mot genta
Que .j. sieu honcle las li prezenta :
De part sel Dieus quel mon formet,
Que tot quan es fes e creet, 12
Lo sel e la terra eysamen
E fes los .iiij. elemens,
Aucels e bestias e peysons ;
E fetz homes a sas faysons, 16

---

34 *Sic, corr.* en lo sieu regnat.

1. Cf. *Romania*, X, 448, et XII, 406.

2. Voy. dans la *Revue critique* du 18 mai 1885, p. 388, l'article de M. Harrisse intitulé *Grandeur et décadence de la Colombine*, qui a été réimprimé sous le même titre avec de nombreuses additions (Paris, in-8, 52 pages).

3. Edition de M. Scheler, p. 17 et suiv.

4. Voy. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1880, p. 62.

E pueys fes femna mantenent,
E vestic los mot ricamens
De [uns] vesti[r]s glorificast
Am noblas vertus ashornatz, 20
E mes los dedins paradis,
E puey lur comandet e dis
Que li foson hobediens
A guardar sos comandamens, 24
Mas aquels dos foron temptatz,
Per l'enemic et enganat, (*b*)
Quar foron deszobediens
A Dieus et a sos mandamens, 28
E foron amdos despullatz
De lors vestirs glorificatz,
E de gracia e de vertutz.
Tanto[s]t ho agron tot perdut 32
Car paseron los mandamenz
De Dieu lo payre homnipoten,
E foron amdos fors gitat
De paradis, e son damnat 36
Que aneson a perdement,
E tuh los autres ysamen
Al limbo d'ifernt perdurable.
Tuh eron el servizi del diable 40
Per lo peccat del premier payre
Adam et Eva nostra mayre,
Tro Dieus, per gran humilitat
E per sobregran caritat, 44
Pres per nos mort e passion
E nos trays d'aquella preyzon.
Per [que] tug leal crestian
Serem sals se en nos non reman. 48
Ayso non pot hom escondire
Que Dieus a donat fra[n]c arbire
A cascu de far ben ho mal,
Mays non serie ges cominal 52
Que sels que fan mal aion ben,
Ans vol Dieus per dreg jujamen
Que cascu sie guizardonatz
Segon sas hobras els peccatz; 56
Que sels que fan mal aion pena,
E sels que fan ben gloria plena;
Don veyran la cara plazen
De Jesu Crist mot resplanden. 60
Don serem tuh glorificat
Cels quels veyran e majestat
E que seran a la part destra,
Mas non ges cels de la senestra. (*c*) 64
Als bons dira Dieus humilmens :
« Car be tengues mos mandamen
« Et avetz aüt piatat
« Als paures en lur parentatz, 68
« Venes enan, bons e fizels :
« Avant al mieu rengne del cel,
« Per tot tems mays, aures repayre,
« A la deytra de lo mieu payre. » 72
Als mals dira motz cruzelmen :
« Anas, maldig, el fuoc arden
« En las penas perpetuals
« On auretz plenetat de tot mals. 76
« Car anc non fezes caritatz
« Als paures en lur pauretat,
« Ny non tengues mos mandamen[s],
« Per tostems mays aures turmens. »
E per aquestas doas razons 81
Si partiran los mals des (*sic*) bons ;
Els bons iran en paradis
Els mals deysendran en habis; 84
Per que cascu, se m'en crezie,
Penrie am se la melhor vie,
E pensarie de ben a far
E lo mal laysarie estar. 88
E per ayso mi comandetz
Sel que las letras mi baylet
Que las letras sian desplegadas
On que trobes donas honradas; 92

---

26 *Le ms. est très rogné et parfois la fin des lignes manque. Je restitue en italiques les lettres enlevées.* — 28 *Ici commencent les vers cités par M. Michel d'après le ms. de la Colombine.* — 40 *Corr.* serf d. d.? — 48 Serem *est probablement pour* seran, *comme au vers* 61, *quoique* nos *puisse justifier la première personne.* — 61 serem, *corr.* seran. — 68 *Plus bas, v.* 78, pauretat. *Le* z *final de* parentatz *peut bien n'être ici et ailleurs (cf. vv.* 77, 89, 110, *etc.) comme en d'autres mss (cf.* Rom., VI, 25) *qu'un ornement calligraphique.*

E si neguna n'a plazer,
Que ellan pucca (*sic*) traylat aver,
Car ja per so mens non valran
A la donzella a qui van. 96
Per que aysi vos legiray
Las letras, e despleguaray (*d*)
Las joyas, e veyres cal son.
Et entendes ben la razon, 100
Car tota dona y pot apenre,
Ce dins son cor ho vol entenre,
En qual estamen sie pauzada,
Con sera per Dieus mays amada, 104
E con poyra far sa honor.
Et entendetz ben la tenor
De las letras que das aysi
Con ausires ades de me : 108
Dona, sel Dieus que lo mon fes
Et es senhor de totz quan es,
E tot peccatz lava e monda,
Et a totz sos fizels avonda, 112
E salve es guart de mala via
Vostre gen cor, e benezia.
Dona, lo vostre honcle car
Vos manda per me saludar 116
Mays que nuls homs non poyrie dire
Ni cor pensa[r] ni man escrieure ;
E trametz vos .j. guardacos
. 120
Que res nos puecca aprochier
Don vos aias mal reprochier,
Car el vos ama lealsmen
De bon' amor ses falhimen. 124
E manda vos, per Dieus, eus prega,
Comma sa nesa et s'amia,
Que vos lo guardacos portes,
Que una cauza, per ver, y es, 128
Quel gardacos a tal vertut
Que sel portas aures salut.
Non temas ardit ni coart
Que tant sapia d'e[n]gien ni d'art 132
Que de vos puecca nul mal dire (*f.* 6)
. . . . . .
Ayso non tenguas ges a faula,
Que mot es vera la paraula, 136
Qu'el es talhat en ayta[l] guia
Que quan nulh maldiszen l'aurie,
Mantenent pert cor e poder
De dir cauza de non dever ; 140
Pueys non pot trobar occayzon
Que puecca dire se ben non.
Enquaras a el d'autras bontatz
Guayres que valon mais asas : 144
E que mays fan a recomtar,
Perque las vos vuelh [ieu] comtar.
Sel guardacos, sel gardas, dona,
So es gardar de bona dona, 148
Con deja ben son cors gardar
Que blasme non la puecca tocar ;
E dic vos que bon castel garda
Tota dona que son cos garda 152
De blasme e de dezonor...

Fin du *Gardacors* (fol. 11 *a*) :

E la donzela pres a dir :
« El nom de Dieu lo vestiray
« E tos temps mays lo portaray,
« E de la Verges glorioza,
« Mayre de Die[u], filha et espoza [1],
« Que mi don a far lo sieu servizi

---

107 que das, *sic*, *on pourrait corriger* qued as, *mais il faudrait* qued avetz, *et encore* qued *est-il peu probable ; p.-ê.* qued a s' *ou* que son ? — 113 *Corr.* El s. e g.? — 120 *Manque aussi dans le ms. de la Colombine.* — 121 nos *pour* nous. — 125-6 *Rimes françaises*, prie amie. — 134 *Il manque un vers seulement. On pourrait être tenté de placer la lacune entre les vers* 132 *et* 143 *et supposer qu'il manque un feuillet et même un feuillet double, car le centre du cahier est précisément ici, entre les ff.* 5 *et* 6, *mais cela ne paraît pas probable.* — 138 aurie *pour* auzie. — 143 *Corr.* Enquar ? — 147 *Corr.* gardadonas ?

1. Cette rime est en quelque sorte stéréotypée quand il s'agit de la Vierge Marie. Nous l'avons déjà rencontrée au début de la pièce qui précède.

« El sieu plazer e far e dire[1],
« En que, ieu cre, tota sazon
« Lhi redray veray guishardon,
« A cel que lo m'a prezentat,
« Que per la sieua piatat
« Lo conserve en bona vida. »
Ar vos ay la razon legida
Que vos dis al comensamen[2].

Dieus que de la Verges naguet (*sic*)
Ver Dieus e vers hom nos compret
Del sieu ver sanc sus en la cros,
Quez el aia merce de nos[3],
E nos don gardar nostre cors,
Que per dedins e per defors,
Que puscam far tal portamen
Que tug vengam a salvamen;
E cel quel gardacors talhet
E lo cozi e l'acabet
Don venir a confecion
E li fassa veray perdon,
E lhi don [lo] gauch perdurable
Adz el et a umanal[4] lhinatge.

IV.

LE MARIAGE DE LA VIERGE ET LA NATIVITÉ DU CHRIST.

C'est un mystère provençal, connu comme l'ouvrage précédent par le ms. précité de la Colombine, où il est placé, comme ici, à la suite du *Gardacors*, d'où on pourrait être tenté d'induire que les deux ouvrages sont du même auteur. Toutefois je dois dire que le *Gardacors* me paraît d'un meilleur style que le mystère. Je crois que la coïncidence s'expliquerait d'une manière beaucoup plus satisfaisante en supposant que le copiste du ms. Libri et celui du ms. de la Colombine ont transcrit chacun de son côté un même original, et par là s'expliquerait tout naturellement cette autre circonstance que les deux mss. ont en commun certaines fautes, comme on peut le voir par les variantes données en note.

La rubrique du mystère est ainsi conçue dans le ms. de Séville : *Aisso se apela l'esposalizi de nostra Dona santa Maria verges et de Josep.* Comme l'a justement remarqué M. Rajna[5], ce titre est insuffisant, puisqu'il ne tient pas compte de la Nativité qui, pourtant, occupe la fin du mystère. Cet ouvrage est malheureusement incomplet dans le ms. de Libri par suite de la lacune indiquée ci-dessus, p. 486, n. 2. Je ne connais du ms. de la Colombine que les quarante-deux premiers vers, publiés

---

1. La rime est mauvaise : *servir-dir* ?
2. Dans le ms. de la Colombine (*l. l.*, p. 273) ce vers est suivi de cette ligne latine que je reproduis d'après la lecture de M. Michel : *Gracie illius puelle cui mittebam supertunicale.* Les 14 vers qui suivent sont considérés par le même érudit comme distincts de ce qui précède.
3. Ce vers se rattache mal à ce qui précède. Corr. *Prec qu'el aia ?* Le ms. de la Colombine a la même faute que celui de Florence.
4. Corr. *uman* ? Toutefois le ms. de la Colombine porte : *Ad el et a tot lo humanal linatge.*
5. *Giornale di Filologia romanza*, III, 109.

par M. Rajna : c'est assez pour établir que les deux exemplaires sont apparentés de très près. Comme tous les mystères provençaux connus jusqu'à présent, celui-ci n'a qu'une bien faible valeur littéraire. Il est certainement inférieur au mystère de sainte Agnès qui se recommande au moins par une assez grande variété dans la versification. Ici, le fond et la forme sont également médiocres.

Il n'est pas facile de dire à quelles sources l'auteur anonyme a puisé sa matière. En somme il a mis en œuvre des éléments qui viennent du *Protevangelium Jacobi* et du *Pseudo-Matthæi evangelium* ou Évangile de l'Enfance, mais ces deux apocryphes ne suffisent pas à tout expliquer. Dans le *Pseudo-Matthæi evangelium* la Vierge est visitée au moment de son accouchement par deux sages femmes nommées Zelomi et Salomé. Cette dernière s'étant permis un examen indiscret est punie de sa témérité : sa main est desséchée. Mais dès qu'elle a touché la frange des langes qui enveloppaient le divin enfant, elle est guérie [1]. Cette légende a été souvent reproduite : elle a été notamment mise sur la scène dans le *Miracle de la Nativité Nostre Seigneur Jésu Crist* [2] où les deux sages-femmes sont appelées, comme dans la Légende dorée, Zebel et Salomé. Mais dans notre mystère il n'est pas question de ces deux femmes. De même qu'en divers poèmes français du XIIe siècle et du XIIIe [3], leur rôle est rempli par une femme appelée *Anastaysia* [4] qui est la fille de l'hôte chez qui Joseph et la Vierge prennent logis à Bethléem. Comme Salomé dans l'Évangile de l'enfance et les textes dérivés, cette fille est l'objet d'un miracle, mais les circonstances sont notablement différentes. Anastaysia est sans mains : dès qu'elle a touché l'enfant, elle se voit pousser des mains au bout des bras (vv. 515-526). C'est vraisemblablement dans quelque apocryphe plus ou moins apparenté avec l'Évangile de l'enfance ou le protévangile de Jacques que nos vieux romanciers ont trouvé cette scène et le personnage d'Anastasie, mais cet apocryphe n'a pas encore été signalé.

Il y a dans la littérature française un mystère qui offre avec le nôtre d'assez grandes analogies, sans doute pour avoir été composé à l'aide des

---

1. *Pseudo Matth.-Evang.* ch. XIII, dans Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, ou dans *Liber de infantia Mariæ et Christi Salvatoris*, éd. Schade (Halle, 1869, in-4, p. 26). Ce récit est reproduit dans le ch. VI de la *Légende dorée* (éd. Græsse, p. 42), où les deux femmes s'appellent Zebel et Salomé. Pour les variantes du premier de ces noms, voir la note 175 de Schade. Cf. dans Tischendorf le *protevangelium Jacobi* (texte grec), ch. XIX, XX.

2. *Miracles de Nostre-Dame*, éd. de la Société des anciens textes français, I, 214-9.

3. Voy. les textes mentionnés par M. Fr. Michel, dans une note de son édition du roman de la Violette, p. 244.

4. Elle s'appelle *Anestasse* ou *Onestasse* dans les poèmes français.

mêmes éléments, car il n'y a pas à supposer que le plus récent des deux ouvrages, le mystère français, soit en aucun point imité du plus ancien. C'est la *Nativité N. S. Jhesucrist*, l'une des pièces contenues dans le ms. de Sainte-Geneviève qu'a publié Jubinal [1]. On y voit paraître un messager qui tourne en ridicule Joseph, lequel répondant à la proclamation de l'évêque s'est rendu au Temple, malgré son grand âge, de même que tous les célibataires, jeunes ou vieux, pour assister au mariage de la Vierge. C'est le rôle que remplit l'envieux (*l'envejos*) dans la pièce provençale, où d'ailleurs l'élément comique fait défaut. La scène était si naturellement indiquée qu'il n'est pas besoin de supposer une source commune pour expliquer cette coïncidence. Mais il en est autrement pour l'intervention d'Honestasse, l'*Anastasia* du mystère provençal, lors de l'accouchement de la Vierge. Evidemment il y a ici une source latine à retrouver. La pièce française contient d'ailleurs nombre de scènes qui n'ont pas leur équivalent dans le texte provençal.

J'incline à croire que ce mystère appartient à la Provence proprement dite. Il est au nombre des plus anciens que nous possédions, car je ne le crois pas postérieur à la fin du XIIIe siècle ou aux premières années du XIVe. Sans entamer ici une dissertation linguistique que je n'ai pas en ce moment le loisir de rédiger, je ferai remarquer que les règles de la déclinaison, souvent violées par le copiste, étaient assez bien observées par l'auteur. Certaines rimes (voyez par exemple celles des vers 7-8, 17-8, 109-10, 125-6, 285-6) ne laissent aucun doute sur ce point.

L'ouvrage commence ainsi sans rubrique initiale :

Aujatz [totz] que say est vengut, (*f.* 11 *b*)
Rics e paures, grans e menust :
Dieus vos comanda maridetz
4 Una verges que entre vos es;
E manda vos quelh des baron,
Per espos e per companhon,
Un prozom[e] de vostras gens,
8 E tals que cie ben convinens,
De la razis e del linatge
De Jesse e de son paratge;
Maria a nom per veritat
12 Aquesta de que ieu ay parlat,
Q'es el Temple; trobares la

1. *Mystères inédits du* XVe *siècle*, II, 1 et suiv.

1 [totz] *est rétabli d'après le ms. de la Colombine.* — 7 *Le ms. de la Col. a également* prozom. — 11 *Mieux* vertat *dans le ms. de la Col.* — 12 *Col.* de que vos (*pron.* queus). — 13 *Col.* Et el t.

Horan tot jorn, que alres non fa,
Que pregua Dieus nostre senhor
16 Que la adumplisca de s'amor.

L'avesque dels Juzieus respos :

Bel senher Dieus, grazit ne cias
E benezit et adoratz,
Car vos es vengut a plazer
20 Que nos fasaz, senhe, saber
Qual es la verges ne que fa
Ni com a nom ni on esta,
E del lhinatge eysamen.

L'avesque dis als Juzieus :

24 En Salomon e vos Salvat,
E Ben Judas e Samuel,
Fils de Dieu e fils d'Israel,
Auzit aves lo mandamen
28 Que affag l'angel, nos auzens :
Per nulha res que el mon sia
D'esta verges que a nom Maria.
Anas baros, ades anas
32 E mens de .iiij. non sias,
Et aduzes mi la donzelha ;
Gardas que non vengas ses elha,
E pregas la fort humilmens (c)
36 Que am vos vengue corradamens,
Car fort leu la deures trobar,
Que non vos cal alres ponhar ;
Que al Temple esta ades
40 Segon so que auzit aves.

Dis n'Abraam a l'avesque :

Senher, vostre commandamen
Farem ses tot alongamen,
Et anarem lay volonties
44 De grat e de gran alegrier,
Car Dieus l'ama ni pesa d'elha,
Adorar fay aytal donzelha.

---

23 *Manque-t-il deux vers? Ce vers et le suivant sont sans rime. Même lacune dans le ms. de la Colombine.* — 29 *Après le dernier mot de ce vers il y a dans le ms.* non est. *Je ne vois pas bien ce que cela veut dire, mais le fait est qu'il paraît manquer ici quelque chose au sens. Même texte dans Col.* — 36 *Col.* venga cortezamens, *qui est meilleur.*

Salamon dis a Maria :

Amigua dona, Dieus vo[s] sal
48 E vos gart d'ira e de mal.
Mosenhor l'avesque vos manda
E vos pregua e vos comanda
Que vos anes amb el parlar,
52 Que nos vos cal de ren duptar.
Digas nos, dona, ses falhia
Se vos aves a nom Maria ?

Respondit nostra Dona :

54 *bis* Que vos a far qui que yeu sia ?
Se Dieus vos sal, laysas me estar,
56 Que yeu no m'azaute de truffar.

Respondet Izac juzieu e dis :

Dona amiga, ges nos truffam,
Ni mesorgas nous aportam,
Ben es celha que nos querem,
60 E veramens nos o sabem.
Ben o sabem per veritat,
Car en aysi nos es mandat.
Venes am nos, non vos sie greu,
64 Que vostre prouz sere, per Dieu.

Respondet nostra Dona :

Senhors, pueys tan fort ho voletz,
Anem e tornas m'en ades :
No me lasas gayre estar,
68 Que ieu non m'azauti de muzar.

Levi lo juzieu respos :

Dona, so dis, nos cal duptar
De l'avesque n' Abiatar ; (*d*)
El garda lo pobo (*sic*) de Israel
72 E vos gardara lo rey del sel.

Aysi parla Salutatz, juzieu :

Senher n'avesque, veus la donzela
Sancta e verges, Dieus es amb ela,
Que vos nos mandes amenar.

---

54 bis *Je donne un* bis *à ce vers pour la symétrie, mais il est certain que plus loin nous trouverons encore trois vers avec la même rime. Au lieu de* Que vos *il faudrait* Qu'aves. — 69 nos *pour* nous. — 71 *Ms.* gardal lo.

76 So es elha, se Dieus me gart ;
Sancta humil la trobares
En totz sos fag quan la veyres.

L'avesque Abiatar respos :

Ben sias vengust, fizell messatge :
80 Fort aves fag bon bon vacelhatge,
Quar per so per que eras mogutz
Me avet menat, ben sias vengutz.

L'avesque dis a Maria :

Dona, ben cias vos venguda ;
84 Beus volgra aver conoguda
Sa en reyre, senes falhia.
Ieu cre que aias nom Maria.

Respondet nostra Dona :

Senher, o ieu, ben veramen,
88 Aysi m'apelon mieu paren.
Digas mi, senher, vostr' albir,
Perque m'aves fagha venir ?

L'avesque Abiatar respos :

Dona, ieu vos ay fagha venir,
92 Ges non vos vuelh de res mentir :
Dieus vol que vos marit aias,
E companhon am que estias.

Respos la Maria a l'avesque :

Senher, de marit non ay cura,
96 Tostemps seray casta e pura
Se a Dieu plas lo mieu senhor,
Lo mieu paire que ieu adzor.

L'avesque respos :

Laysas estar, non parles mays ;
So que dizes vos es pantays
. . . . . .
Que Dieus o vol e mot li plas,
Car en ayci nos es mandat
104 E per l'ange deynunciat.
Barons, anas per la sieutat.
E pueys per vostres avesquat (*f.* 12)

---

81 *Suppr. le premier* per. — 101 *Vers omis.* — 106 *Corr.* p. lo nostre?

E cridas fort en auta testa
108 Que vengan ad aquesta festa
Vielhs e joves blanc e canus,
E pe[r] res negun non [o] mutz.

Responderon li Juzieu a l'avesque :

Senher, vostre comandamen
112 Faren ses tot alongamen,
Car totz aquels que non venran
Del cors justiciat seran.

Dixseron[1] *ad un cascun :*

Aujas, senhor, et entendes :
116 Aparelhatz vos tot ades.
D'una donzelha covinen
Si deu far lo maridamen.
Mosenher ce vol conselhar
120 Et am trastotz en vol parlar.
Anas la tot, non o mudes,
Per nulha res no von layses.
Anatz, baros, totz o veiatz,
124 Ne gin per ren non rema[n]gas.
Non remanga ni pauc ni gran,
Jove ne vielh tro a .c. ans.
Moves ade[s], non i ponhes,
128 Que totz ades non i anes.

Un envejos dis a Jozep :

Amic, digas, fe quem deves,
Con aves nom ne da hon es,
Ni que say es vengut querer?
132 Fe quem deves, digas m'en ver :

Respos Jozep a l'envejos :

Ja de mot non vos mentiray,
Voluntiers, senher, o diray.
Jozep ay nom, so sapias ;
136 Dieus ajut ad aytal solas !
Ben a .x. jors que ieu soy vengut
De Belleem don soy mogut.
E soy say vengut veramen

---

1. *Ou* diyseron ; *l'x et l'y se ressemblent beaucoup, mais comme ici la lettre n'est pas pointée, je crois que c'est un* x.

109-10 *Corr.* canut- mut. — 123 *On préférerait* tost e viatz.

140 Per vezer lo maridamen
De la plus bella creatura (*b*)
Que anc fezes ne formes natura.
Mot sera cel benaürat
144 Que d'aytal dona sera molherat,
Mays per me non o dic ieu ges :
Non o crezas nieuz o penses,
Que ja per molher non l'auray,
148 Ni am femna may non jayray.

L'envejos dis a Jozep :

Mot me fay vos meravilha[r],
En proz om, quan vos au parlar
Que vos sias aysi vengut,
152 Que tant fort es vielhs e canut,
Per vezer la plus belha cauza
Que cie el mon n'en la mar clauza.
E ja non vos cal escondire
156 Ni aquestas paraulas dir,
Que ja non l'aures per molher,
Ne vostra etatz non o quier :
Trop avetz dura la maycelha.
160 Non ves tan donzelha, tan belha,
Tan avinen con elha es.
Ja per ayso non say estes,
Et ades totz tornas vos en
164 E totz da passet, e crezes m'en.

Jozep respos a l'envejos :

Ja per ren ayso non faray,
Ni d'aquest conselh non vos creyray
Entro que aia vis a pres
168 E que sapia ben de cert
Cals de totz l'aura per molher.
Sapiatz que rey o comte es,
O dux o autra potestat,
172 O rey ; fort es be molheratz.
E per so que ieu la agues
Non say vengui ni vos o penses,
Que ans o fis ben per vezer
176 Lo matremoni e per saber.

---

144 sera, *corr.* er. — 164 *Suppr.* e *au commencement du vers.* — 167 vis *pour* vist ; a pres *doit sans doute être corrigé* apert. — 170, 172 es, *corr.* er.

L'avesque Abiatar dis a l'envejos :

Barons, non es ges cortezia,
Ans es, sapias, gran vilanie, (*c*)
Quelhs prozomes que son antixs
180 Per los joves sien escarnis.
Nolh diguas res, que ieus o coman ;
Laysas vos en d'ayci enant.

L'avesque dis al pobol :

Senhor, ieu vos ay fag venir
184 Car totz aves ben auzit dir
Que Dieus vol que donem marit,
E non o metam en hoblit,
Ad aquesta que vos vezes,
188 Tan bella sa par non sabes.
Ajudas mi Dieu a preguar,
Sil plas, que deja demostra[r]
En aquest jorn et avezer (?)
192 De que puscam far son plazer,
E que sie son espos leal
E bon marit e natural.

Lo conselh fon fag.

Una vergua sequa prenes
196 Cascun de vos que aysi es,
E qui la vergua portara
E en son ponh lhi florira,
Aquel aura, ben o afi,
200 La verges que vezes aysi,
Que per miracles si deu far
Et a nos autres demostra[r].

Responderon lhi Juzieus :

Senher, fort ben aves parlat
204 D'aquest afar e sermonat ;
Per trastotz vos ho autreiam,
Que ben es dig, se Dieus vos am.

L'avesque commandet als Juzieus que pregueson :

Baysas vos totz en oracion
208 Et estay en aflicion, (*d*)
E preguem Dieu quez el nos fassa

---

199 *Ms.* Aquel laura ; *cf.* 71, 243.

Tal demostransa que li plassa,
E que nos deia eysauzir
212 De so que li volem querir ;
Que nos autrege e pl. . .
. . . . . .

L'avesque diz als Juzieus :

Levatz vos tost, ensemps. . .
216 Cascun una vergua prenetz,
E que vejam se florrira
La vergua, ni Dieus o vol*ra*.

L'envejos dis a Jozpep :

Amixs, tenes seta vigneta ;
220 Vos say que aures la pieuzel*eta* ;
E sera fort ben maritada,
Mays non s'en tenra per pagada.

Respos Jozep a l'envejos :

Senher, fort m'aures enugat (?)
224 Et aures fag mot gran pecat (?) :
Penray la, puey tant ho voles,
Mays jes per ben non ho dizes.

L'avesque dis a Jozep :

Senher Jozep, say tornares,
228 La sancta verges espozares,
Car Dieus ho vol, ben o saben,
Que los miracles i vezem.

L'envejos dis a l'avesque :

Senher, fay la li espozar,

---

226 Il est probable qu'à ce moment la baguette fleurissait entre les mains de Joseph. Peut-être aussi voyait-on une colombe en sortir, et s'élever dans les airs. Ces deux signes merveilleux se trouvent énoncés dans l'apocryphe *de nativitate beatæ Mariæ* qu'on attribuait à saint Jérôme et que Jacques de Varaggio a introduit dans sa Légende dorée (ch. CXXXI, voy. éd. Græsse, p. 589). Le second seul est mentionné dans le *Pseudo-Matthæi evangelium* (ch. VIII ; cf. Schade, *Liber de infantia Mariæ et Christi Salvatoris*, note 114). Le premier de ces prodiges est au contraire le seul qui ait été admis dans le mystère français (Jubinal, *Mystères inédits*, II, 39).

211 *Il y avait d'abord* dedia ; *le second* d *paraît* barré. *Mieux vaudrait* denha.—213 *La fin du dernier mot est prise dans la reliure. Au-dessus du* p *il y a un signe d'abréviation* — 214 *Il n'est pas sûr qu'un vers ait été oublié ici. Il se pourrait qu'il y eût trois rimes en* ir. — 215 *Le mot qui manque est peut-être* venetz. — 219 vigneta, *corr.* vergueta? — 223 enugat, *il semble qu'il y ait* eugoh *avec un signe d'abréviation sur l'*e.

232 Car ben ho deves huey may far,
Car la vergua lhi es florrida,
So a vist la major partida.
De nos autres que vos vezes.
236 Fays vos en say per que s. . .

L'avesque dis a Jozep :

. . . . . .
Que non la vi d'esta semana. (*f.* 13)

Dyseron de donzellas a Maria :

Dona complida de totz ben,
240 Nos autras anarem am te
En la montanha vezitar
Elizabet per tu mostra[r].

Dis Jozep a Maria :

Dona, yeu vuelh que lay anes,
244 Am sol que trop non lay estes,
E saludas mi Zacarias,
Lo bon home que es de gran dias.

Dis Maria ad Elizabet :

Elizabet, cozina cara,
248 Cel Dieus quel mon capdelh'e garda
Vos salve vostra engenradura,
E vos done gran bona aventura !
Mot ay gran gaug, so sapias,
252 Car Dieus say vos a vezitatz
Eus a promes fruh e donatz
Que lo sieu servizi sabra far.

Dis Elizabetz a Maria :

Cozina dona, ben venhatz.
256 Am gran gauc et am gran solas
Seres vos huey ben reseupuda,
Per que ben sias vos venguda ;
Que tantost quan me saludetz
260 Del sant Esperit m'escalfes,
Que tan fort me a illuminas
Que ins el ventre m'es bolegatz

---

236 s'anes? — 237 *Ces points représentent une lacune d'au moins un feuillet. Le v.* 238 *doit être placé dans la bouche de Marie.* — 243 *Ms.* quellay. — 248 garda, *corr.* gara. — 250 done, *corr.* don. — 253 *Corr.* f. a donar? — 254 *Corr.* Quel s. — 261 Sic,

Mo filh, que si pogues, per Dieu,
264 De gratz parlera am lo tieu.
Yeu conuc ben sertanamens
Que Dieus es am vos veraymens.
Per tu lo mon si sostenra,
268 Tant iest plena de gracia,
Per que laus aian lhi fizel (*b*)
De cert e li angel del sel,
Per que m'a dat Dieus tan d'onor
272 Que la mayre del creator
Que rezemera tot lo mon
E tot quant es ten e son ponh
Es venguda am me sa ins.
276 Mielhs degra yeu anar vey (*sic*) luy,
Ves ella gent et humilmens,
Car es mayre de Dieu veramens.
La terra on t'ay vista anar,
280 S'en degra humilmens baysar.
Anas enant, dona, sezes,
Que yeu cre e say que lasa es.

Dis Maria ad Elizabet :

Cozina, fort deves lauzar
284 Nostre Senhor et ashorar
Quens a promes aytals enfans :
L'us es Jesus, l'autre Johan.
Sapias que yeu lo serviray
288 E totz aquo que yeu poyray,
Que mot m'a dat gran alegries,
Tot tornara en consirie.

Dis Jozep aysi mezeys :

Barons, de nostra espozada
292 Que es en la montanha anada,
Cossi y aura tant estat ?
Bon oste e aura trobat

---

corr. m'a illuminat. — 267-8 *Rime difficilement admissible ; à la rigueur* gracia *peut avoir été pris pour un mot purement latin, mais il est au moins singulirr que l'accent secondaire de la dernière syllabe ait été assez marqué pour fournir une rime à* sostenra. *Il est peu probable qu'il manque deux vers.* — 277 Ves ella *est probablement corrompu : il faudrait un gérondif.* — 278 *Suppr.* de. — 289-90 *Corr.* alegrier consirier. — 294 *La leçon n'est pas sûre. Au lieu de* Bon, *le copiste paraît d'abord avoir écrit* Baron on ; *puis* e *n'a pas de sens ; il y avait au devant une lettre, peut-être deux, qui a été surchargée. Il semble qu'on lise main-*

304 Trays lay yeu trastotz [per] sertan.

Salut det Jozep Zacarias :

Helizabet en Zacarias,
Dieus vos sal per ans e per dias.

Respos Zacarias a Jozep :

Senher, Dieus salve ta persona
308 Que tan es onrada e bona.
Cozis, mot vos fay a grazir,
Que vos say sias volgut venir.
Ar ay de tot mon plenier gauh
312 Car mon cozin veh ieu et auh.
Ar vos en ren bonas merses
Et a Dieu dont deysendut es.

[*Zacarias :*]

Sanhs homs, ben sias vos vengut.
316 Verges e cast vos es tengut.
Dieus la verges vos comandet
Car cast e verges vos trobet.
Sapias que gran gauh n'avem nos
320 Car tenem l'espoza e l'espos.
Senher, sieus plas, vos remanres
E las festas am nos penres.
Mot vos darem ben a manjar,
324 E farem ho ben adobar ;
Pueys rendrem vos vostre spozada,
Et aurem la vos ben gardada.
Pueys tornares vos en am nos.
328 Si Dieus vos sal, digas nos vos
328 *bis* [illegible]

Jozep respos ad Zaccarias :

Vengut soy per nostre spozada
Que mi degras aver menada,
Et aves lan tan tenguda
332 Que cujava l'aver perduda.

Jozep dis a Maria :

Levas vos, dona, se vos es bon,
Tornem nonh a nostra mayzon.

Respos Maria a Jozep :

Senher, volontieyra o faray ;
336 Metes vos donc en la carieyra.

Maria dis a Elizabet : (d)

Cozina, a Dieus vos coman,
Qu'el nos salve nostres enfant,
Ens layce onradamens estar,
340 E quel puscam tostemps lauzar.

Elizabet dis a Maria :

Bella cozina, Dieus salve vos,
Vostr' enprenhat e vostr' espos,
E vos don gauh plen de tos bens
344 Que vos l'aves donat a me.

Jozep dis a Maria :

Dona, iest lassa tan quan, ti fas
Semblan mi fas que aias ...

[*Maria :*]

Senher Jozep, prens soi, per ver ;
348 En Jesu Crist ay mon esper,
E non en autre hom[e] carnal
Que sie el mont, si Dieus mi sal,
Mays Dieus que es vengut d'amont
352 Per penre mort en aquest mon.

Aysi comenset Jozep far so plan :

Ay senher Dieus, tal dolor ay !
Dolen, mesquin, e que faray ?

---

331 lan *pour* lam ; *de même v.* 395. *On peut suppléer* [temps] *ou l'analogue après* tan. *ou encore* [re]tenguda. — 338 *Corr.* nostre. — 341 salve, *corr.* sal? — 344 Que, *corr.* Com ? — 346 *Je ne lis pas le dernier mot ; il y a* phar *avec un signe d'abréviation sur le* p *et l'*a. — 352 *La phrase semble incomplète.*

Ay! rey de cel e de la terra,
356 Senher, per quem moves tal guerra?
Per mos peccatz, yeu ben o say.
Senher, sapiat ades mor[r]ay;
E ges nos es gran meravilha,
360 Car prens es de filh o de filha
Aquesta que en ma garda pris.
En la garda de Dieu la mis;
Elam promes per veritat
364 Que tostemps tenrie castetat,
Et a Dieu promes o a me
Que tostemps verges estarie.
Las! ayso meteys ieu promis
368 A Dieu quant la donzela pris
Per espozada, que la gardes
E verges a Dieu la rendes.
Las! se yeu non agues sonat mot
372 Del vot que yeu fis auzen de tost,
Diyseron de mi era prens.
Ara mi cridaran las gens
Con si me volian lapidar, (*f.* 14)
376 Car ilh me auziron lo vot far.
Las! se yeu la descrubiray, fort leu
Lapidarian la li Juzieus.
Ay! senher Dieus, vos n'escolpera,
380 Se yeu auzes, e vonh blasmera,
Car si am femna degues renhar,
Aquesta degra enprenhar,
Qu'el mon tan bela res non es,
384 Ni hanc tan bela non fezes.
Anc mays tan bela res non vi.
E dic vos que si fos e mi
Ieu la gitera d'aquest plah.
388 E cuh ben que per atrazah
Ben sia en ella [Deus] vengut
Desus del cel e deysendut;
Et aysi yeu cre que lo sia,
392 Car ella ora cascun dia.
Ges non par que ella conseupes
Per nulh home que anc nasques.
Hanc res non lan pot enganar
396 Ni desebre ni encantar.

365, o, *corr.* e. — 379 escolpera, *pour* encolpera; *la substitution d'*es *à* en, *dans les composés, est fréquente.* — 384 fezes, *corr.* fo ges?

Mesquin, descubriray la yeu?
Conselh ne vuelh querer a Dieu.
Ja per res ayso non faray
400 Ni a mort non la lieuraray.
Non la descubriray per re
D'aquesta caura, per ma fe.
Fugiray m'en lo bon matin
404 On plus lue[n]h poyray a tapis,
E seray garda de l'effant,
Ja sia ayso que tracha affant.

L'angel Gabriel dis a Jozep :

Jozep, amixs, entendes mi.
408 Non aias duptansa de re :
Car iest de la real linhada
T' a Dieus la verges comandada.
Ben sapias que hanc non falhi
412 Am nulh home, ben t'o afi,
Non te esmagues quar es prens (5)
Ni es prop de l'enfantamen,
Car sel que de ella naysera
416 Sapias que Dieus et homs sera.
Per sanh Esperit conseuputz
Lo filh de Dieu quan lo receup.
Non temias ges de la donnella;
420 Pren la donc e vay t'en amb ela,
Et servis la mot humilmens,
Car mayre de Dieus es verayamens.

Respos Jozep :

Qui iest que tan sopta[na]mens
424 M'as confortat tan bonamens ?
Totz lo cor m'en es alegrat,
Tan soptamens m'as preticat.

L'angel dis a Jozep :

Sapias que yeu soy Gabriel,
428 Que soy trames de sus del cel.

427-8 Ces deux vers se retrouvent plus loin (vv. 589-90) avec une légère variante. Du reste *Gabriel* entraîne la rime *ciel ;* cf. dans une pièce française du XIIIe siècle (*Romania*, IV, 373) : *Nostre Seignor la sus del ciel | A Marie enveit Gabriel.*

397 *Ms.* mesqim. — 404 *Ms.* trapis. — 417 *Corr.* Per [lo] s. E. coseup. — 422 *Suppr.* de *et corr.* veramens.

436 Humil dona, casta e pia,
Dona, per gran merce ti quier,
No m'o tornes a reprohier;
La falha e la gran error
440 Perdonas ad aquest peccador.
Lo filh de Dieu as conseuput,
So ay ben per l'angel sauput.
El m'en affah trastot certa
444 Que naysera enans deman;
E si vos plas, quant lo tenrem,
Fizelmens ben lo gardarem.

Dis Maria a Jozep:

Senher Jozep, perdonat vos cie,
448 Levas vos tost e tengam nostra via,
Quel terme del mieu ajazer
Sera anueh, sapias per ver.

Dis Jozep a l'oste:

Senhors e donas, Dieu vos sal
452 E vos gart d'ira e de mal!
Ay! bel senher, se vos plagues
Que per Dieu nos albergases,
Mot i farias gran piatat,
456 E Dieus que von saupra bon grat.

Respos l'oste:

Ay! bonas gens, anat vos en,
Car saïns non cap plus de gen,
Que non say a mayzon ni sot
460 Que de gen non sie plen tot.

Dis la filha Anaystayzia :

Senher payre, albergas los,
Car mot mi paron vergonhos
E gens de gran humilitat.
464 Senher, aiatz ne piatat.

Respos lo payre a la filha :

Filha, non los puec albergar
Aysi con tanherie a far,
Que non say podon plus caber,
468 Per que non say podon jacer;
Per que lus dic yeu de bon cor
Que aysi non fason plus de demor.

Dis la filha al payre :

Senher payre, a gran lezer
472 Degron en l'estable jazcer.

Dis lo payre a la filha :

Filha, et yeu vos ho autrey
Per so car bellas gens lo[s] vey.
Menas lay los e los colcas,
476 On mielh poyres los arrezas.

Respos la filha :

Senher, mot o faray de grat,
Mas Dieus no m'a ges demostrat
Am que lur puesca ajudar,
480 Ni far res que lur valgues far.

Dis la filha a Jozep et a Maria : (*d*)

Anem, dona, que ieu vos menaray
Lay on jayres, que mot mi play.
Car aubergas en aquest luoc,
484 E mo senher vos a dih d'oc.

Dis Maria a la filha :

Vostre nom mi digas, amia,
Que Jesu Crist vos benezia !

La filha respos a Maria :

Bella dona, si a vos plas,
488 Anastayzia mi apellas.
Non say puec fayre lonc sojorn ;
A Dieu siatz, que yeu m'en torn.

---

470 *Suppr.* de. — 480 *Corr.* Ni tal r.? — 481 dona, *corr.* donc?

Dis Maria a Nastayzia :

Amiga, yeu say veramen
492 Que cel que fes lo mon de nient,
Si say tornas, vos garira
E miracles en vos fara.

Respos Anastayzia :

Bela dona, yeu say venray
496 Volontieyra si a vos play.
Senher Jozep, si a vos platz,
A la donzella mi digas
Que ella vengua aysi jacer,
500 Silh plas, am mi tot aquest ser.

Re[s]pos Jozep a Maria :

Trametes mi von vos vulhas,
Bella dona, ci a vos plas,
Que yeu faray volontieyramen,
504 Dona, vostre comandamen.

Dis Jozep ad Anastayzia :

O dona que nos albergas,
Un petit, ci vos plas, venhas,
Car la dona fort vos en prega
508 Que lay anes si nos enueja.

Anastayzia dis a Jozep :

Ay Dieus ! e yeu que i faray ?
Car pe[r] cert mans ni detz non ay,
May enpero ben la yray :
512 De mon poder l'ajuduray. (*f.* 15)
Tant quant poyray am lo monhos
Faray, dona, cervizi a vos.

Re[s]pos Maria a Jozep et Anastazia :

Anastazia, anas avant,
516 Prenes azaut aquest enfant,
Que gran giszardon trobares
Quant vos l'efant tengut aures.

Anastayzia dis a l'enfant :

Bel enfant, ben sias vos vengut :

496-7 play, platz, *notons l'emploi de ces deux formes divergentes assurées l'une et l'autre par la rime.* — 505 nos, *ms.* vos, *sans nul doute.* — 507-8 *Rime à noter.* — 516 *Ms.* auzaut.

520 Mot nos es uey gran gauh cregut.
Ay ! bella dousa creatura,
Dieus vos done gran bonaventura !
Que mays non vi tan bel enfantz,
524 Se Dieus me ajut, ni pauc ni gran.
Bella dona, de per Dieu vejatz
Novellas mans, si a vos plas.
Ay ! senher Dieus, rey glorios,
528 Senher Dieus, grazit ne cias vos.

Dis Maria ad Anastayzia :

Amigua, gauh avetz agut
Car en las mans l'aves tengut,
Que yeu sabia ben que el faria
532 En vos miracles quan nayseria.

Anastayzia dis a son payre :

Senher, [gran] gauh deves aver,
Car tals mans quan podes vezer
M'a huey donat en aquest dia
536 L'enfant que es nat de Maria,
De cella que albergues anueh,
Que anc non jac mays en .j. clueh.

Dis lo payre ad Anastayzia :

Digas, filha, escarnes mi ?

[*Anastayzia :*]

540 Non ges, mossenher, per ma fe,
Ans podes bellas mas vezer,
E crezes o ben totz per ver.

[*Lo payre :*]

Senher Dieus, grazit ne cias, (*b*)
544 Que a ma filha aves mans dadas.
Ben la puec hueymays maridar,
E non o podia ena[n]s far.

Le payre dis a la filha :

Filha, portas lhi pan e vin
548 E dine ci per lo matin.
Carn e formage lhi portas,
E davant ella non partas.

---

522 *Corr.* don. — 525 *Suppr.* de. — 531-2 *Corr.* fera, naisera. — 538 clueh, *chaume, glui : c'est déjà la forme moderne* (*voy. le Dict. de Mistral*, clue). *Rayn.*, Lex. rom. III, 479, glueg.

Calas, filha, que can poyrem,
Conselh non von demandarem.
Anas vos en totz lay ades,
560 Prenes so que penre deves.

Anastayzia dis a son payre :

Hoc, senher, ben e volontieyra
Tenray ades lay ma carieyra.

Anastayzia dis a Maria :

Maria, Dieu vos don bon jorn,
564 Eus sal l'enfant ; veus que yeu
Prenes d'aygua, lavas las mas ;
Dinas vos, donà, si a vos plas,
Vec vos aysi prop pan e vin,
568 E d'autres manja[r]s atresci.

Maria dis ad Anestayzia :

Anastayzia, nos trop avem,
E nos trastost ben ho sabem.
Lauzas l'enfant queus ha rendut
572 Las mans et det per sa vertut.

Anastayzia respos :

Ben o deh far e o faray
De mon poder tant quan vieuray

Aparec l'angel ad pastors :

Bels companhons, anas tost sus ;
576 Hanc mays non cre vices negun
En eysi lo cel enluminat
Ni tot quant es d'aytal clardat.

580 Mas fedas et estre mudadas,
Que hanc non vi ni auzi dir
Aytal clardat del cel venir.
Preguem tuh Dieu que el nos gart
584 De mal nos e nostre bestial.

L'angel dis ad pastors :

Barons, vos autres que gardatz
Vostras fedas, non timiatz,
Car sapias que de Dieus es
588 La gran clardat que aysi vezes ;
Et ieu soy l'angel Gabriel
Que soy trames de sus del cel,
Que vos digua l'alegramen
592 Que huey es dat a tota gen,
Car Jesu Crist es ades nat,
Per qui cera lo mon salvat,
En la sieutat de Davis
596 En Bethleem, setz tot perilh.
Anas vonh lay : lo trobaretz
En la grepia, çan lay seres,
Et en .j. drap en[v]olopatz
600 Aquest enfant que es ades nat.

Aysi lauzon li angels nostre Senhor :

Gloria sie e laus el cel
A Dieu dada per los fizels,
Car en terra es nada pas
604 Als homes de bona volontat.

Un dels pastors dis :

Barons, anem en Belleem
Veyre aquo que auzit avem, (*d*)
Si es vers ço que l'angel dis
608 Ni ce es lay Jesu Crist nat ;
Perque Dieus nos o a mandat
E per l'angel deynunciat.
Anem la et adorem l'en,
612 Et aurem fag so que devem.

Un autre pastor dis :

Bels companhons, yeu vuelh l'enfan

---

584 *Corr.* bestiar. — 595 *Corr.* de[l rey] Davis ? — 604 *Pron.* homs ? — 606 veyre, *l'un des plus anciens ex. qu'on ait de cette forme maintenant très générale. Elle se trouve à la rime en des vers cités dans les* Leys d'amors, I, 292. — 612 *Il semble qu'il y ait* soo *ou* sco. — 613 vuelh, *corr.* vei ?

Per quels angels menan gauh gran,
Aytal devem nos autres far,
616 Sel que entre nos vol habitar,
Sel que guoverna tot quan es,
Cel, terra e mar, trastot ho fes.
Nos y penren tost gran honor
620 El naysemen d'aquest senhor
Quens es per l'angel anunciat;
Mot ne cerem trastost lauzat,
Anem avant, bels companhos,
624 Et ufriscam aquest moton.

Un autre pastre dis :

Senher, salvayre de Israel,
Enffan petit de Dieu del cel,
Tu iest per ver l'efan Jesu :
628 Benezete, senher, sias tu.
Vers Dieus, vers homs, tot poderos,
Per que, senher, te adoram nos,
Que nos a[s] gitat de perilh,
632 Car per ver iest de Dieu lo fil,
E per tu es tot rezemut
Lo mon el diable es vencut,
Per que[t] pregam, senher, sit platz,
636 Quens perdones nostres pecatz.

Un autre pastre dis :

Bels companhons, tornem nos en,
Quel filh de Dieu omnipoten
Tot en ayci trobat avem
640 Con l'angel dis en Bethleem. (*f.* 16)
Sant Esperit en sia lauzatz
En Dieu payre glorificatz ;
E tu, mayre de humilitatz,
644 El tieu ventre l'en as portat,
En Bethleem l'as companhatz,
So es alegrier des fizels.

L'angel dis que totz son gauzens :

648 Nada es pas als homes ben volens
Anas, pastors, digas a totas gens
Que Dieus es nat en terra veramens,

---

614 gauh, *ms.* gaul. — 615 *Ms.* nostautres. — 624 moton, *ms.* monton. — 645-6 *Lacune entre ces deux vers ?*

E l'angel sanh Gabriel dis que trobarem
652 En la grepia pauzat aquest enfant.
Alegramen anem l'enfant vezer,
Aysi lo trobarem con l'angel dis per ver.
Entre l'aze el buou era pauzat
656 Et en .j. drap era envolopat.
Per tu sera, senher, lo mon salvat,
Car tu iest nat per delir los peccatz.
Mayre de Dieu, totz te devem lauzar
660 El tieu car filh tota gen adzora[r].
Dieus es en tu vengut et encarnat
Vers Dieus, vers homs, dona, de tu es nat.
Tot lauzem Dieus lo payre omnipotent
664 Quens a trames lo filh al naycemen.

AMEN.

Qui scripsit hoc carmen sis (sic) *benedictus. Amen.*
Jube, Do[mi]ne, benediscere.
Collerida simul cum nectare.
Bendiccas Christus rex glorie in Bethleem.
Deo gracias. Alleluya. Amen.

La deuxième colonne du fol. 16 est occupée par deux hymnes latines dont voici les premiers mots :

Ayso son les .vij. gauh de Nostra Dona.

Gaude virgo mater Christi
Que per aurem cosepisti
Gabriele nuncio... [1]

Ayso son lou se't que hom dis a Nadal al pimen et a las neulas.

Congaudeas, turba fidelium,
Virgo mater peperis filium,
In Bethleem.
In precepe est bos et asinus,
Cognoverunt quis esset Dominus
In Bethleem...

V.

ENSEIGNEMENTS DE COURTOISIE.

Cet *ensenhamen*, qui se compose d'une centaine de vers, ressemble assez peu à ceux de Garin le Brun, d'Arnaut de Mareuil ou d'Amanieu

---

651 *Ce vers n'a ni mesure ni rime.* — 654 *Corr.* Aysi trobem? — 657 sera, *ms.* senra.

1. Pièce bien connue, sur laquelle voy. L. Gautier, *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, édition de 1859, II, 215.

de Sescas. Par contre il est fort analogue pour le fond aux *Contenances de Table* dont Monmerqué a publié trois rédactions fort différentes à la suite de l'ouvrage de Madame de Saint-Surin intitulé *L'Hôtel de Cluny au moyen âge* (Paris, 1835, in-8) [1].

A partir d'ici tout le ms. est écrit à une seule colonne par page.

Quan tu a la taula seras
La vianda tu senharas.
Avan que manges, pensaras
Dels paures e los serviras,
Que a Dieu deu donar la flor
De son condug, da la milhor,
C'aysel servir Dieus vol en grat
Plus que non fay del relevat.
E quant a taula manjaras
De trop rieyre ti gardaras,
Car tost homs si fay escarnir
En tot luoc hon el vol crupir (?).
Non comens premier a manjar
Tro autre vejas comensar;
Non vulhas a sobre parlar
Sobre taula a ton manjar,
Quan fay si hom tenir per fol,
E cuja hom que vin l'afol.
Bon guardar fay con qui manjaras,
E con captenir ti deuras...

Fin (fol. 18 :)

Non ti oblides per ton gran ben,
Si as amor de Dieu ni fe,
A Dieus lauzor dejas donar
Can de taula volras levar.
Totz homs eysemple penra en tu [2]
De laysar mal e faran ben.

VI.

LETTRE DE MATFRE ERMENGAU A SA SŒUR.

Il suffit de rappeler que cette épitre en vers, qui se trouve assez ordinairement copiée à la suite du *Breviari* du même auteur, mais qui se rencontre aussi à part dans le ms. Bibl. nat. fr. 1745, a été publiée par M. Bartsch, *Denkmäler der provenzalischen Literatur*, p. 81, et par M. G. Azais à la suite du *Breviari*.

Frayre Mastre (*sic*) am sa cara serhor (*sic*) (*f.* 18 *v*°)
Salut coral en Dieu, nostre senhor.
En aquel jors de la Nativetat
De filh de Dieu es mot acostumat,
Que ieu saupes, que hom fasa prezens
Als sieus amix de neulas am piment;
E qui vol far onrat prezens complit,
Meta i mays .j. bon capon raustit...

L'explicit (fol. 20 v°) est ainsi conçu : *Ayso es lo roman del capon de nostre Senhor Dieus Jesu Crist e de nostra Dona.*

---

1. Cf., pour l'une de ces rédactions, Montaiglon, *Poésies françoises*, I, 186.
7 vol, *corr.* col? — 8 relevat, *au sens de* releu, *relief?* — 17 *Corr.* Qu'a[n]z ?
2. *Corr.* te.

VII.

DÉBAT DE LA SORCIÈRE ET DE SON CONFESSEUR.

Voici un ouvrage bien singulier qui, à ma connaissance, n'a pas d'équivalent dans notre ancienne littérature, pas plus au nord qu'au midi. C'est la confession d'une sorcière, d'une vieille sorcière même, qui, désirant faire pénitence, s'adresse à un prêtre et lui conte toute une vie de désordres. S'étant laissée séduire à dix ans par la promesse d'une ceinture et d'un chapeau, elle se livra à la débauche aussi longtemps que l'état de ses charmes le lui permit, employant des philtres étranges pour attirer les amants. Les philtres perdant leur vertu à mesure qu'elle avançait en âge, elle se fait sorcière. Ayant probablement amassé à ce métier, qui paraît lui avoir été fructueux, quelques rentes, elle éprouve le besoin de changer de vie, et demande à celui qu'elle a choisi comme confesseur de lui imposer une pénitence. Le confesseur lui fait une courte morale et lui donne comme pénitence de jeûner tous les vendredis, autant que possible, ainsi que pendant les trois carêmes[1]. — « Seigneur, « répond la femme, ne me demandez pas de jeuner. Il faut que j'aie mon « dîner chaque matin. On dit que dîner matin rajeunit (?). Laissons le jeûne « aux frères prêcheurs, aux moines, aux frères mineurs. » Et là-dessus cette conversation qui devenait pleine d'intérêt demeure interrompue. Espérons que la suite se rencontrera quelque jour dans un exemplaire plus complet, et surtout plus correct.

Nous en avons assez toutefois pour voir que ce débat, cette *desputoison* comme on disait jadis, ne doit pas être pris au sérieux, pas plus que le débat de Sicart de Figueiras et de l'inquisiteur qui n'est pas sans présenter quelque rapport avec notre fragment, au moins dans la façon abrupte d'entrer en matière[2]. Je me plais à supposer que si la fin de notre débat manque, c'est que l'honnête Peyre de Serras, désireux de n'introduire dans son recueil que des morceaux de choix, sérieux ou édifiants, aura arrêté sa copie en voyant la tournure que prenait le dialogue.

Senher que prodon mi semblas, (*f.* 20 *v*°)
Un pauc, si vos plas, m'escoutas :
Una femna soy pecayris,
Et ay hueymay mos jors complis, 4

---

1. Avant Pâques, avant la Saint-Jean et avant Noël, voy. Du Cange, QUADRAGESIMA.

2. On a exprimé l'opinion que le commencement du débat de Sicart et de l'inquisiteur aurait été omis dans l'unique copie de ce poème. Ce n'est pas mon avis.

Huelh mi huey mays penedensar.
Anc mays non mi voc acordar,
Mas aras conoyce e say
Que tot lo mon mor e s'en vay. 8
Non i reman paure ni ric,
Vielh ni jove, larcs ni mendic,
Grans ni petit, frevol ni fort,
Que tug non anon a la mort. 12
E per tot lo mon veg morir,
Say ben que ieu non puec remanir.
Et ay de m'arma gran pavor,
Quar say que ves nostre Senhor 16
Soy mot forfagha e falhida.
Trop ay tengut malvayza vida.
Comtaray vos ho tot per veritat
Que ay fag ni en qual manieyra. 20
Avans que ieu fos gayre granda
Ni haguessa passatz .x. ans,
Uns que avia non Bernart
Mi lavoret lo mieu yssart, 24
Quar dis que sentura mi daria,
E guarlanda mi comprarie.
E fes de mi tot c'anc ci volc,
Que ma virgenetat mi tolc. 28
E comensiey ho [en] tal hora
Que anc non fonc tar ni abora
Que d'ome fos assaszonada.
A mal jorn fuy entamenada! (*f.* 21)32
Ges non es e me remazut,
Car ieu ho agra ben volgut.
Voles que ieu vos en diga ver?
Anc dimergue ni sapte ser 36
Non gardiey ni jorn de tot l'an,
Ni san Peyre ni san Johan
Ni carrerma ni en carnal,
Pascas ni tot l'an ni nadal. 40
Non soanava fol ni fragh,
Ni avol [ni] glot ni contragh,
Cozins ni parens ni molherast.
Non s'en anavon a fadia 44
Layc ni clergue, ni fer ni gen,
Mays que m'aporteson argen,
E quant ho avie tot gastat
Tot so que avien amassat, 48
E non avien mas las dens,
Ieu los tenie per parens.

Una ves me covenc a fayre
Un tortel am na Biatris ma comayre. 52
Diray vos de que lo fazie:
De .viij. anonas i metia,
E del saym que pacer coa,
E de colomp lo destre colho, 56
E del fege del irisson,
E del gal marcenc lo cartilho,
De la palla am c'om enforna,
E de una erba que a nom satorna, 60
E de la rozada del magh,
E del cor d'un escaravag
I mesclava e i metie; (v°)
Tot dejunamens lo pestrie, 64
Conjuravan si con m'ensenhet
Na Bril quel conselh mi donet.
E qui manjava del tortel,
El era ferit del cayrel 68
D'amors plus fort e [plus] ferrat
Que si fos de lansa nafrat.
Ses me non podie durar,
Dormir ni beure ni manja[r], 72
Ni mays de me non partiria
Tant quant argent ieu li centie.
Et quant li o'vie ben cecos,

---

5 huelh *pour* vuelh. — 13 per, *corr.* pois? — 19 *Suppr.* ho *et corr.* vertat. — 25 *corr.* senturam. — 27 c'anc, *corr.* cant? — 30 anc, *ms.* ansc ;non *est pour* nom ; fonc *et non* fouc, *assuré par la forme de* l'n. — 40 tot l'an, *corr.* Totz Sanz? — 43-4 *Les rimes indiquent une lacune entre ces deux vers.* — 51 *La vraie leçon pourrait être* Am na Biatris ma comaire | Un tortel... *Il manquerait donc la fin du vers commençant par ces deux derniers mots et un second vers rimant avec celui-là.* — 55-6 *De même ici il doit manquer deux vers ; il se peut aussi que la fin du v.* 55 *soit corrompue. Au v.* 56 *suppr.* E. — 58 *Suppr.* E. — 65 *Corr.* Conjuran.

Et ieu li avie malvays respos. 76

Una ves trobiey justa .j. prat
La costa d'un eyglaziat :
Envolopiey la en bels draps.
Ma comayre que trop en sap, 80
. . . . . .
Diray vos, mot i fon ben mesa
Una benda que li doniey,
Plus de .c. s. en gaza[n]hiey : 84
Ilh m'ensenhet que la calfes
En son senc e la conjures
Domentre que la calfarie.
Non es aysel que ie[u] vorie 88
Que non vengues, fos luenh o pres,
E que, mal grat cieu, non manges.
E say ben qu'el mi dis vertat,
Car soven o ay asajat. 92
Que as capellans de mon sanc
Que m'azautes e mi plagues (*f.* 22)
Un pauc tastes de ma foguasa.
Non ac bocca mas grassa 96
Non li remas que non vendes,
E que tot l'argen non despendes.
Tot ho gastiey, tot ho vendiey,
E tot cant avia li mangiey. 100
Mays la costa ay tan calfada,
Tan que demia l'ay usclada.
E pos conmensiey as envelhir,
E mi comencet affalhir 104
Lo mestier que avie siguit :
Mi layceron estar de trastug,
E laysiey vespras mal grat mieu,
E volgues per l'amor de Dieu ; 108
Mas dos que mi ruet la pel,
Nom tenc pron costa ni cayrel.
E pueys ieu vuoc eser sortieyra
Per so quem gardes de nesyeyra. 112
E non sabie plus que una feda.
Lo diable m'o mes en las aurelhas,
Que es payre de las familhas ;
E conjurava las malatias. 116
[E] ieu fazie cominalmens
Entendre a totas las gens
Que ieu anava en autra part,
E cambiava mon esgart. 120
Tug m'apellavon la devina,
Car fazia delascorina (*sic*).
All uns fazia per son clam,
E non moria ges de fam ; (*v*°) 124
Als autres per capesbatut (*sic*),
E fazia far ganre per tut.
Li autre eran enferrat,
E mot d'autres enhamorat. 128
Si vos plas, ieu vos en gar[r]ay,
Mas estrenas d'argent volray.
La uns mi dizie : « Dieus vos sal ! »
L'autre mi donava de sal, 132
E l'autre carn e saym,
L'autre canebe e lin
E l'autre huos e farina.
Non era ieu ges trop mesquina. 136
Ben ay d'aytal razon estat
Que manjava bons empastat,
En tengra .iiij. de ma maynada
Qu'en foron totas sadoladas. 140

D'ayso e de la causas que ay fag

---

76 *Suppr.* Et. — 78 *Je crois qu'*eyglaziat *est une personne morte par suicide ou de mort violente, en tout cas sans confession ; cf. l'ex. de* Jaufre *cité par Raynouard,* Lex. rom., *et le Dict. de Mistral, sous* esglaria. — 90 *Ms.* mac grat. — 93 *Comme ce vers, qui ne rime pas, est le dernier d'un feuillet, on pourrait supposer qu'ici un feuillet manque : l'examen du cahier force à rejeter cette supposition. On rétablirait la rime en changeant* sanc *en* paes, *mais la construction de la phrase demeurerait impossible. Il y a probablement une lacune de quelques vers.* — 96 *Corrompu.* — 98 *Suppr.* que. — 103 *Supp.* E. — 105 Lo, *ms.* Los ; *corr.* segut. — 106 *Suppr.* de. — 108 *Corr.* E non ges. — 109 dos, *corr.* pos. — 113 *Lacune après ce vers ?* — 114-5 *Vers corrompus ?* — 116 *Lacune après ou avant ce vers.* — 118 *Suppr.* E. — 123 *Corrompu ?* — 133-5 *Ces trois vers sont trop courts ; on pourrait remplacer le second* e *par* l'autre. — 137 *Ms.* estatat. — 139 *Suppr.* ma. — 141 *Corr.* D'a. e de tot cant ay ?

Que vos ay comtat e retragh
Mi gastieray per tostemps mays,
Quar ben es hora que m'ent lays, 144
E quier vos que [vos] mi dones
Tal penedensa cant sabres,
Que per tot ayso mi covenha,
Car ben ay en cor que la tenha. 148

— Na femna, Dieus es tan piatos
E tan mizerricordios
Qu'el [fay] a totz veray perdon
Per verraya confecion, 152
E quant que hom aia de mal fag,
Jamays non li sera retragh.
Enperro gran mal en conven a trayre,
Et sabias penedensa fayre, 156
Qui vol gran peccat esfasar.
Per qu'ieu vos coman dejunar (*f.* 23)
Tot[z] lo[s] vendres que vos poyres,
E las caremas totas .iij. 160
— Senher, nom mandes dejunar,
Que de matin mi vuelh dinar.
Hom dis que dinar de matin
Fay home semblar enfantin. 164
Dejunun los frayres prezicadors
Morgues e [los] frayres meno[r]s.

Ici le copiste a tracé une ligne horizontale et a commencé l'ouvrage qui suit.

VIII.

VIE DE SAINTE MARGUERITE.

Cette vie de sainte Marguerite est totalement différente de celle qu'a publiée il y a dix ans M. le Dr Noulet, d'après un ms. en sa possession[1]. Cette dernière n'a que 570 vers; la vie du ms. Libri en a environ 1450. Elle est datée à la fin du 1er mai 1284, date qui peut s'entendre soit de la composition même du poème, soit de la copie reproduite dans notre ms. La première de ces deux hypothèses me paraît fortement appuyée par la forme même de l'explicit : *Ayso fon fagh...* Ce qui est bien certain, c'est que l'explicit vient d'un ms. plus ancien, le ms. Libri ayant été exécuté vers le milieu du XIVe siècle.

Ayso es la pacion de santa Marguarita virginis et martiris (Fol. 23).

Apres la rezurecion
Et en aprop l'acension
De Jesu Crist lo piu, lo bo,
Receupron most lur pacion. 4
L[i] un foront per luy trencat
E li autres pres e liat,
E mantas donas eysament
Reseupront mort e gran turment. 8
Li reys, li prinses des pagans
Ausiziont tost los crestians,
Car non volien ashorar
Lor ydolas ni tener car. 12
Mas il n'agron de Damidieu
Tan gran loguier e tan gran fieu
Que gauc durable lor promes
On non auran ni fam ni set. 16

---

143 gastieray *pour* castieray *ou* castiaray. — 155 *Suppr. en.* — 163-4 *Je ne connais pas ce proverbe qui, du reste, paraît corrompu.* — 165 *Suppr.* frayres.

1. Voy. *Romania*, IV, 482.

2 acension, *ms.* antension.

Petit de gent crezie Dieus,
Car lor ausizien los Juzieus.
Las peyras mudas ilh colient,
Car de Dieu els sans non avien. 20
Diables eron tant enginhos (v°)
Que pertot eran sas honors.
Plus hom Damidieu non colie,
Mas solamens sa companhie. 24
Tot sels que Damidieu crezien
Las gens paganas ausizient.

En aquel temps fo .j. toza
Dieus amada et a Dieus espoza, 28
Tot son coratge ella i avie,
Tota sa cura i metie.
Plus l'amava que nulha res,
Servia li si con cove. 32
Per luy servi[r] si trebalhava,
Quar aquest segle desprizava.
Margarita fon apellada
Esta toza que ieu ay nomnada... 36

Fin (fol. 48) :

Ben vos say dir en qual termini
Receup la dona son martire :
Quant les .xx. dies foren anast
Del mes de Jul e trespassast,
Al vinten jorn receup martire,
Si con es escrigh el saltiri[1].
Pero dic vos, nembre vos en,
Honras lo jornt quant i sserem :
Preguem aquesta glorriosza
Que lo dux volgra a esposza,
Que Dieus amava plus que ren,
Qu' am luy nos achapte merce.
La pas esperital nos don
Cel que enans le cegle fon
Pel prec de santa Margarita
Que demenet mot aspra vita.
Horem la tugh de bon talant (*sic*)
E preguem la cominalmens
Que ella nos facha hereties
Sus am los angels vont es Dieus,
Lay hont hom ses falhensa vieu
Am Jesu Crist lo payre el filh.
Aysi fenis sa paciont
D'aquesta dona, el cermont.
Dieu Jhesu Crist sie lauzat,
E pregem lo tug, s'a luy plas,
Qu'a las armas dont gauc e pas
Qu'am los angels agron solas,

Explicis (sic) *patio beate Margarite virginis et martiris. Amen.*

Ayso font fagh de[2] las vespras de sant Felip e de sant Jacme, de la festa de may, anno Domini .M°.CC°. lxxx° quarto.

Au verso du fol. 48 se trouvent quelques morceaux latins sans importance.

IX.

VIE DE SAINTE MARIE-MADELEINE.

Cette vie de sainte Marie-Madeleine est celle-là même que M. Chabaneau a publiée récemment[3] d'après un ms. exécuté en 1375 par le

---

20 *Le sens reste suspendu, il faut ou supposer une lacune ou corriger le vers.*

1. *C.-à-d. dans le calendrier qui précède le psautier dans les exemplaires faits au moyen âge.*

2. *Corr.* a.

3. *Revue des Langues romanes*, 3e serie, XI (1884), 157-88, cf. *ibid.*, XII, 106-33.

chroniqueur Bertran Boysset, d'Arles († vers 1414), par conséquent postérieur au ms. Libri. Ce ms., après avoir fait partie de la bibliothèque Raynouard, appartient maintenant à un particulier. La vie n'offre pas un bien vif intérêt, ni par le fond ni par la forme. C'est une œuvre de la fin du XIIIe siècle, peut-être du commencement du XIVe, qui ne se recommande par aucune particularité notable. Cependant, comme les écrits de ce genre ont dû être nombreux dans la littérature provençale et qu'il n'en reste plus qu'un petit nombre, il est bon que celui-ci ait trouvé un éditeur. Le ms. de Bertran Boysset m'a paru supérieur en général à la copie de Peyre de Serras, qui est pourtant un peu plus ancienne. Celle-ci néanmoins fournit çà et là de bonnes variantes à l'autre texte.

Ad honor del Senhor que tot lo mont manten,
E fay vieyre los bons els peccados sosten,
Vuelh comensar .j. novel dechament (*sic*) ;
4 Per que ieu li clam merce, suplican humiment
Qu'el espire e mi per sa gran piatat
Con yeu pueca complir asson laus mon deghat,
Et a lauzor de sella a cuy [el] perdonet
8 En l'alberc de Simon quan sos pes li lavet :
So fon la Magdslena de que vos vuelh parlar.
Mas al conmensamen merse li vuelh clamar
Que non li sie desplazer ni enueg, si li plas,
12 . . . . . .
Que yeu ho diray per so qu'ela n'aia plazer,
E aysi con perdon voc aysi conquerre[r]
E aysi, si li plas, nos deja acabar
16 . . . . . .

Aras comensem, senhor e donas, aserma vos d'auzir,
Et entendes et escoutas, vulhas ho retenir,
Et entendes la vida, que non fon hanc sa par,
20 De l'amiga de Dieu humil, familiar.
Qui vol ben enserquar lo som de la cadena
E[l] poyrie ben saber qui fon la Magdalena.
Se yeu ay tan legit escrit ay trobat
24 Que filha fon de .j. dux de real potestat :

---

11 *Corr.* Que nol sie. *Même faute dans le ms. Boysset.* — 12 *Le vers omis est* Que del sieu falhiment volray tener solas. — 13 *Ms.* quela la naia. — 14 *Ms. Boysset :* Et aisi con perdon volc mantener. — 16 *Le vers omis est* Ab cel bon Jesu Crist que li volc perdonar. — 17 *Ms. Boysset :* Aras comens, senhos, plasa vos de auzir. — 18 *Tout différent dans le ms. Boysset :* No parles ni tosas ni vulhas escupir. — 19 *Même leçon (sauf* Mas *au lieu de* Et) ; *M. Chabaneau propose pour ce vers une correction bien inutile.* — 23 *Ms. Boysset :* Et ieu ay tant legit et escrig e atrobat ; *il faut probablement* Et ieu ay t. l. qu'e. ay atrobat, *ou*

Syrus hac nom som payre e dux fon de Syria,
De Sydoni atresi e de Maricinia
E senhor de Betania, si fon de Magdalon
28 . . . . . .

Ar parlem de sa mayre qui fon ni don ysi :
Eucaria l'apela lo libre qu'es aysi,
Nobla, de gran parage, de linage real,
32 Honrada de noblesza seguon aquella ley.
Li mage part vos dic de tot Jerusalem (1[re])
Fon sieua eretat, en eyci o ligem...

Fin (fol. 66) :

1184 Aras fassan conort cels que peccat auran :
La santa Magdale davan los uols tenran,
E plorron lurs peccast e n'aion gran dolor
Preguem la Magdale qu'azempre son senhor
1188 Que gran merce lur aia e lur fassa perdon
Dels mals que fahg auran, e del ben guizardon,
Ques ella o fara ; per so fon perdonada
Que perdon acaptes a la sieua maynada.
1192 Doncas, nos autre tugh que ayci sem vengut
Per auzir la sieua vida e la sieua gran vertut,
Li preguem humilmens e car sem peccadors,
Qu'il nos aia merce e pregue son senhor
1196 Quels mals que fagh avem e tot los falhimens,
Con que fag los aiam, els dezobediens,
Nos perdon, si li plas, aysi con perdonet
A sa cara amicga que los pes li lavet,
1200 E nos preste espazi con lo puscam servir
En esta prezent vida, amar et obezir ;
E cant venra la ora que nos deurem eysir
D'aquesta mortal vida, ella deja venir
1204 Am los pressios angels, e nos deja levar
Lay sus em paradis, denant Deus prezentar.

---

que e. ay t. — 28 *Le vers omis est* E de tota la terra que li esta de viron. — 30 *Vers omis dans le ms. Boysset.* — 31 *Corr. avec le Ms. Boysset* : de l. de rey. — 33 *La leçon du ms. Boysset est, selon M. Chabaneau qui propose une correction inadmissible*, Son sieuas creas. — 1184 (*Je continue à reproduire, pour faciliter la comparaison, les chiffres de l'édition de M. Chabaneau*) *Ms. Boysset* fasam consels que p. an. — 1187 *Ms.* Libri qua azempre. — 1188 *Ms. Boysset :* e nos fasa perdonar. *M. Ch. corrige* e nos *en* ens, *et conserve* perdonar, *ce qui l'amène à changer au vers suivant* guirardons *du ms. Boysset en* guerdonar. *C'est au contraire* perdonar *qu'il fallait corriger en* perdon. — 1193 *Suppr.* gran. — 1194 *Ms. Boysset :* que em tug. — 1197 *Ms. Boysset :* els dedesoblidem. — 1202 *Ms. Boysset :* v. al jorn. — 1204 *Le ms. Boysset omet* pressios.

X.

LA PRIERE DES SOIXANTE-DOUZE NOMS DE DIEU.

C'est la prière des soixante-douze noms de Dieu « comme on les dit en hébreu, en latin et en grec » dont il est fait mention dans le roman de Flamenca (v. 2286 et suiv.) et en maint autre ouvrage. On en possède plusieurs variantes. L'une, tirée d'un livre d'heures, a été publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, III, 661. Une autre, tirée d'un des livres qui faisaient naguère partie de la littérature du colportage, a été citée par M. Ch. Nisard dans son *Histoire des livres populaires*, 2e édit. 1864), I, 151-2. Pour d'autres prières analogues, voir la préface de *Daniel et Beton*, p. cj.

Ayso son los .lxxij. noms de nostre senhor Dieus Jhesu Crist, trobat escrig per salut de tost fizels crestians, car tost homs ho tota femna que los porta sobre si escript, degun mal enemic non li pot dan tener, ni pot perir en aygua ni en fuoc, ni em batalha per sos enemixs non pot esser mort, ni fouze ni tempesta non li pot dan tener. Et si dona prens trazia mal de son enfantament, e s'om desobre lo li metie, tantost delieurarie am la volontat de Dieu. Primom (*sic*) nomen est Ely — [1] Elei — homo — usyon — salvator — alfar — eo [2] — primogenitus — principium — finis — via — veritas — vita — sapiensia — virtus — paroclitus — mediator — agnus — hovis — vitulus — aries — leo — serpens — vermis — os — verbum — ymage — agla [3] — sol — lux — splendor — panis — fons — utis — lapis — petra — angelus — sponsus — pastor — profeta — sacerdos — immortalis — Christus — Jesus — pater — filius — Deus — spiritus — santus — omnipotens — mizricordie — caritas — crernus (?) — creator — redemptor — theragramaton — primus — novissimus — Samaritanus — Iaef — hic geren — hic geronay — gey — iamo — zachias — cazarny — ydonay — conditor — esmutabilis — fortis — heleyson — gloria — osum — bonum — . . . . . [4] (*fol.* 67) sacyo — sacraton — sacratorium — may — nay — pax —

XI.

PARAPHRASE EN QUATRAINS DU *PATER*.

Quatre vers sont employés à paraphraser chacune des propositions du

---

1. Ces — sont substitués ici, pour la commodité de la composition typographique, à autant de croix qui existent dans le ms.
2. *Cela veut dire* α *et* ω.
3. *Corruption d'*agalma ?
4. *Le bas de la dernière ligne est coupé.*

texte sacré. Du reste rien à signaler dans cette petite pièce qui n'a d'autre titre à notre attention que celui de se trouver dans le ms. Libri.

Pater noster qui es in celis,

Payre nostre rey glorios
Que ies el cel tot poderos,
Senher, vos es fons de tost bens,
4 Aujas nos per vostra merce.

Sanctificetur nomen tuum;

Lo vostre nom sie conogut,
Sanctificat et on[o]rat
E tostemps dignamen orat
8 Per tost sels que vos aves creat.

Adveniat regnum tuum;

Senher, si vos plas, aujas nos
El vostre regne glorios,
On aiam [tras]tugh compliment
12 De totz bens perdurablamens.

Fiat volontas tua sicut in celo et in terra;

Sie fagha vostra voluntat
En aquest mont ses tot peccat,
Si qu'el cel, ses tot falhiment,
16 Siam tug al jorn del jujament.

Panem nostrum cotidianum da nobis hodie;

Lo nostre pan material
Nos dona [e] l'esperital,
Si que l[o] cors e l'esperit
20 D'entieyra vida sie ymplit.

Et dimitte nobis debita nostra sicut et nos dimittimus debitoribus nostris;

Perdona nos nostres peccat
C'avem fag ni dig ni pensat,
Si con voles que perdonem
24 A sels que nos fan hofendemen.

Et ne nos inducas in temptationem;

Senher, se vos plas, perdonas nos,
De las malas temptacions
Non sufras que siam perdust
28 Per l'enemic ni deseuput.

5-6 *Il n'y a pas de rime.* — 8 *Suppr.* tost *ou* vos. — 24 que nos, *pron.* quens, *de même v.* 29.

Sed libera nos a malo.

Pregam, senher, que nos deylieures
E de tot mal nos alegres
A vida et apres la mort,
32 Si que vengam tug a bon port.
Rey glorios, senher plazens,
So que avem quist nos donas;
Non regardes nostres peccast,
36 An[s] nos dona veraya past. AMEN.

XII.

LAMENTATION DE LA VIERGE AU PIED DE LA CROIX.

Ce poème, d'environ 200 vers, appartient à un genre qui est très largement représenté (trop, peut-être) dans la littérature provençale et surtout dans la française. Du texte même que nous avons ici je ne connais point d'autre copie. Les 36 premiers vers, toutefois, ont été transcrits à la fin du ms. de Stockholm qui contient la chanson de Fouque de Candie [1] et imprimés par M. Bartsch dans le *Jahrbuch f. rom. u. englische Literatur*, XII, 14-15. Dans le ms. de Stockholm, ces trente-six vers sont précédés de huit vers que M. Bartsch a considérés, à tort, comme faisant partie de la même pièce. Ce sont en réalité les huit premiers vers de la vie de sainte Marguerite qu'a publié le Dr Noulet [2]. La leçon du ms. de Stockholm est très souvent fautive et omet plusieurs vers, de sorte qu'il y aurait peu d'utilité à en rapporter les variantes.

Senhors e donas, per merce, (*f.* 68)
Escoutas e entendes me,
Que ieus vueh de Jesu Crist parlar.
Dousamens deves escoutar, 4
Quar novas que son d'aytal senhor
Venon, mot gent, am gran honor,
Las deurie hom forment entendre,
Escoutar, auzir et apenre. 8

Lo planh que la verges Marie
Fes tan engoysos aquel dia,
Lo jorn que los Juzieus trachors
Leveron nostre car senhor 12
En la cros don nos rezemet
Per lo sancte sanc que escampet,
Don deves aver piatat,
Cant auzires [l'] humilitat 16

---

30 alegres, *corr.* aleujes?

1. Voy. le catalogue des mss. fr. et anglais de la Bibliothèque de Stockholm par M. G. Stephens, p. 124. Les indications données par M. Stephens ont été reproduites exactement par M. Geffroy dans ses *Notices et extraits des mss. concernant l'histoire ou la littérature de la France qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède, Danemark et Norvège*; voy. *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, IV (1856), 263.

2. Voy. *Romania*, IV, 484.

5 *Suppr.* son? *La leçon du ms. de Stockholm est également corrompue, mais*

Qu'el mezey, payre glorios,
Sufri per las nostras amors,
Cant en la cros l'agron levat
Li fals Juzieus, aujas bontat 20
Que dis Jesu Crist en la cros :
« Payre, perdons faitz a trastost
« For[t] ti prec que perdon ti plassa,
« Car negun non sap que si fasa. » 24
Tug l'escarnien el menassavan
Li fals Juzieus e li gabavon.

La sieua mayre fon aqui
Que son filh sus en la cros vi 28
Am d'autras donas eysament
Que gran dol e gran mariment
Avien de nostre car senhor.
Totas ploravon de dolor, 32
Mays plus fort n'era engoysoza
La sieua mayre gloriosza,
A meravilhas fort irada, (v°)
Marrida e desconortada, 36
Car en son ventre l'ac portat,
Ses totta (*sic*) dolor enfantat;
Ella lo noyri, ella lo colquet,
Ela lo servi, ella l'alachet. 40
Qan la dona en cros lo vi
Am pauc de son sen non eysi.
« Fills », dis la dona, amic Jesu,
« En la cros perque pendes [tu]?... 44

Fin (fol. 70 v°) :

San Johan era aqui prezens,
Irat e marrit e dolent
De so que los Juzieus fazien,
Car Jesu Crist en cros pendian. (*f.* 71)
D'aqui enan fon san Johan
De la dona filhs e compans.
La dona fon mayre de luy,
Hanc pueys nos partiron amduy.
AMEN.

XIII.

SERMON SUR LA PASSION.

Ce morceau et le suivant doivent avoir été écrits par Peyre de Serras en un autre temps que le reste. L'écriture est plus grosse, l'encre plus noire que dans les autres parties du ms. Le texte est peu correct, soit que P. de Serras ait mal copié son original, soit que les fautes remontent à cet original. Il est probable que ce sermon est traduit du latin.

(Fol. 71) *Beati qui habitant in domo tua, Domine; in secula seculorum laudabunt te* [Ps. LXXXIII, 5]. Aquesta paraula es de David parlant a nostre Senhor, e vol dire : « Senher, benhaürat son aquels que habiton en la tieua mayzon, e lauzaran ti en segles del[s] segles », so es ses fin. Aquella benhaüransa, la qual deziram naturalmens, es en vezer, amar, temer Dieus en sa siensa, en quant es Dieus, car nostre entendemens, nostra volontat, nostra memoria de Dieu entendra amara segura [1] sera eternalmens, et ayso sera cant a l'arma, e cant al cors seran resplandors le uesza [2] subtilitat...

---

d'une autre façon. — 17-8 *Stock.* Del veray p. g. | Que sufri en la cros per nos. — 40 *A ce vers s'arrête le ms. de Stockholm.*

1. Sic. *Il doit y avoir ici quelque faute.*
2. *Mot corrompu;* brevesza?.

Fin (fol. 81 v°) :

Dis S. Luc : Viron lo moniment ; e con hera pauzat le cors d'aquel, e tornon s'en, et aparelheron enguens e cauzas ben hodorans, e per cert lo sapte calleron per lo mant dament [1]. Aysso fon en [2] (*fol.* 82) sobre aquestas paraulas dighas per evantgelistas ti done lo senhers Jesus apensant a la sieua honor et a proficgh de t'arma e de la mieua e de la sieua santa gleyza. AMEN.

XIV.

EXPOSITION DU *PATER*.

Ce traité, qui se poursuit dans le ms. 105 *b*, n'est autre chose qu'un extrait de la *Somme le Roi*, du dominicain Laurent. Le même morceau a été plus d'une fois copié à part. C'est ainsi qu'il se rencontre dans le ms. du Musée britannique Egerton 945 : voy. le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1881, p, 48-9. On sait qu'il existe de la *Somme le Roi* une traduction provençale, dont nous avons à la Bibliothèque nationale trois mss. : les n°s 1049, 1745 et 2427 du fonds français. Mais le morceau que nous offre le ms. Libri n'est pas emprunté à cette traduction, comme on pourra s'en convaincre en comparant les quelques lignes rapportées ci-après avec le texte correspondant de la version complète cité en note [3].

(*Fol.* 82) Qui met l'enfant apenre letras, premieyramens li ensenha hom lo pater noster, et en ayssi ho deu hom far, car qui aquesta doctrina vol aver, mestiers li fay que esdevencgua en ayci humils coma enffant, car sols als humils dona Jesu Crist sa grassia. Et aysso es la plus bella e la plus profechabla doctrina que Jesù Crist ensenhet as haquels que la retenon e la entendon, car tal la cuja ben entendre et saber que non entent senon l'escorssa de la letra, al deforas ; et es bona, mas trop val mays la meszolla, so es lo sent esperital. Lo pater noster es mot breus em paraulas, mas el es mot lonc en centencia. Leugiers es a dir, mas greus es en entendre. La oracion del pater noster passa totas las autras oracions, et aysso en tres cauzas, so es en dignitat, en brevesza et en profiegh...

---

1. Sic, *en deux mots ; cf. plus haut, p.* 508, *la rubrique* salut det *pour* saludet.
2. *Le sens ne se suit pas ; cependant il ne paraît pas qu'il manque un feuillet ici, comme on pourrait le supposer.*
3. *Bibl. nat. fr.* 1745, *fol.* 37 *d.* — Qui met .j. efan a letra, al comensamen hom li essenha lo pater noster. Qui aquesta doctrina vol aver, mestiers li fay que esdevenga humils coma effan, car sol al[s] humils dona Jhesu Christ sa doctrina, et aysso es la plus bella doctrina e la plus profechabla que anc Jhesu Christ essenhes ad aquel que la rete e ben l'enten, car tal la cuja be saber et entendre que non la enten, sinon la escorssa per deforas, so es la letra, et es bona, mays trop val mays lo mezoll, so es lo sen esperital. — Même leçon, sauf d'insignifiantes variantes, dans fr. 1049. fol. 74 *d*, 2427, fol. 53 *c*. Le ms. 1049 a *rusca* au lieu d'*escorssa*.

Cette exposition du *pater* se poursuit dans le ms. 105 *a* jusqu'au fol. 93, et occupe encore les ff. 51 à 54 du ms. 105 *b*. Voici l'endroit où il faut passer d'un tome à l'autre :

(*Ms.* 105 *a*, *fol.* 93 *v°*)... En haquesta peticio preguam nostre bon payre del cel que nos perdone nostres fortfast, en ayssi come nos perdonam ad haquels que nos an mal fagh ho digh, e nos fan mal ho dizon ; e dizem en ayssi : Payre nostre, perdona nos nostres deu- (*ms.* 105 *b*, *fol.* 51)-tes en ayssi coma nos perdonam a nostre deutors...

Fin (ms. 105 *b*, fol. 54) :

En haquesta peticion demandam nos lo don del sant (*v°*) Esperit que es sancta paor, so es vera temmor de Dieu, am lo cal serem deylieuratz e gardatz de tot mal e del diable e de tost peccastz e de tost perils en aquest segle et en l'autre. AMEN.

XV.

LE *DOCTRINAL*, DE RAIMON DE CASTELNOU.

Enseignement religieux, médiocre au fond et dans la forme, qui a été publié d'après un ms. du Musée britannique par M. Suchier, dans ses *Denkmæler provenzalischer Literatur und Sprache*, I, 241. Ce ms. a perdu le feuillet qui contenait la fin du poème et le nom de l'auteur. Dans les notes de sa publication, p. 537, l'éditeur a pu combler cette lacune, le morceau qui manque dans l'exemplaire de Londres lui ayant été communiqué d'après le ms. Libri. Actuellement M. Suchier est en possession d'une copie complète du texte de ce dernier ms. dont il fera vraisemblablement usage dans la suite de ses *Denkmæler*. Je me bornerai donc à transcrire ici sans commentaire les premiers et les derniers vers du *Doctrinal*. Il suffira pour le présent de dire que les deux mss. sont certainement indépendants l'un de l'autre, qu'ils offrent des divergences de leçons assez considérables et se corrigent souvent l'un par l'autre, mais qu'en somme le ms. de Londres m'a paru le meilleur.

Quant à l'auteur, Raimon de Castelnou, nous savons, par son propre témoignage, qu'il était noble (*cavalier*) et de fortune modeste. Je ne vois pas le moyen d'en savoir davantage.

Les Raimon et les Castelnou ou Castelnau étaient et sont encore fort nombreux dans le Midi, ce qui rend difficile l'identification du personnage. Un Raimon de Castelnau serait, d'après deux de nos chansonniers, auteur d'un *sirventes* qui n'est pas sans mérite [1]. Mais la même pièce est attribuée par

1. Texte publié dans les *Gedichte der Troubadours*, n° 976.

d'autres mss. à Peire Cardinal, dont elle rappelle en effet la manière [1], et ailleurs elle est anonyme [2]. Le ms. fr. 856 (fol. 270, 271) attribue cinq autres pièces à R. de Castelnou, mais la table du même ms. place quatre de ces pièces sous le nom d'un Ymbert de Castelnou. Etant même admis que ces diverses poésies soient réellement l'œuvre d'un Raimon de Castelnou, qui nous est d'ailleurs inconnu, rien ne nous permettrait d'identifier ce Raimon avec l'auteur du *Doctrinal*.

Ms. 105 *b*, fol. 55 (xlvij de l'ancienne pagination) :

E nom de Dieu le paire qu'es una trinitat
E de la doussa vergi que Jesus a portat,
Comens .j. doctrinal que es tot de veritat,
E prec Dieu que m'esclaira e quem giet d'escurdat,
5 E que yeu sapia retraire tals ditz qu'el culha en grat;
Que ieu soi tan fort pecaire que anc per son mandat
Non laissiey mon vejaire ni far ma voluntat,
Ni anc non penciey gaire en cen, mas en foldat.
Pero sel que es salvaire e es ples de piatat
10 Pot major perdon faire que nou son mos pecatz.

En aisso don conort lo rey selestial
Que dons non es confort ni respieg d'esser sal,
Tant ay obrat am tort e ffag tants fols jornals,
Que ieu ay Dieus offendut en .vij. vissis mortals,
15 Que ieu soy avols, glotres et alsultres venals.

Fin (fol. 61 et dernier du ms. 105 *b*) :

Mon doctrinal s'asoma et es tot acabat

---

1. *Ibid.*, n° 975.

2. J'ai relu ce *sirventès*, dont la forme est assez commune, qui toutefois paraît supérieur comme style et comme idée au *Doctrinal*. Il s'y trouve un assez beau mouvement : « Si Dieu veut que les moines noirs fassent leur salut par la gour- « mandise et la luxure, les moines blancs par le mensonge, les Templiers et les « Hospitaliers par l'orgueil, les chanoines par l'usure, je tiens en vérité pour « fous saint Pierre et saint André qui souffrirent pour Dieu tant de peines. » M. Hauréau a cité une historiette contée en termes analogues par Eude de Cherrington et par Jacques de Vitri, et dans laquelle un théologien, prêchant devant la cour à Paris, commençait ainsi son sermon : « Petrus et Paulus stulti « fuerunt ». Et comme il répétait cette parole deux ou trois fois, on lui en demanda l'explication, et il reprit : « Episcopi cum suis equis phaleratis, cibariis « delicatis, vestibus pretiosis, cum vitiis et deliciis credunt cœlum ascendere : « ergo Petrus et Paulus fuerunt stultissimi qui paupertatem, tribulationem, fa- « mem et frigus sustinuerunt, si gloriam Dei ita de facili, ut nostri prælati, pos- « sent obtinere » (*Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, XXVIII, II, 257).

12 dons (*ou p.-t.* deus) *n'a pas de sens ici ; ms. de Londres :* Que d'als non iei respieg ni cofort. — 15 *Ms. de L.* Qu'eiu son avutz gulozes et adultres.

373 *La numérotation des vers est celle de l'édition.*

As honor del senhor per qui fon comensat,
375 E volgra quel sapes tota crestiandat,
Car mot homes hi a a qui fora grant obs
C'una ves cada dia lur fos dig e comtat,
Tro que cascuns si fos en la fe afermat.
380 Aysso non son mensonjas, n'i [a] gen mas vertat,
Que dels digz dels apostols es majormens format.
E denguns homs nos pense que ieu sie hom letrat.
An soi .j. cavallies laicx de paura eretat,
RAIMON DE CASTELNOU soy per nom apellat,
385 Pero per de bons clercs ne ssoy endoutrinat,
Qu'estiers non pogra aver tant de dits versses ajustatz.
E prec tutz los fizels a cu es declarat
Le doctrinal que cie dignamens escoutat,
E quel meton en hobras en fatz et en pessatz,
390 E que amb umiel preguiera, cant cera acabatz,
Preguon Nostre Senhor per las sieuas buntatz,
Midons sancta Maria hon es virginitat,
Et angils et archangils e martres coronatz,
Que adz els et a mi perdon nostres peccatz.

XVI.

PARAPHRASE EN VERS DU *CREDO*.

Nous avons fait connaître le contenu des feuillets 1 à 93 du n° 105 *a* et des feuillets 51 à 61 du n° 105 *b*, ces deux séries se suivant régulièrement et n'étant séparées que par suite d'une inadvertance du relieur. Nous passons maintenant aux feuillets 1 à 50 du n° 105 *b*. Les huit premiers feuillets et le recto du neuvième sont occupés par le livre de raisons de Peyre de Serras que nous étudierons dans le paragraphe suivant. Viennent ensuite douze feuillets contenant diverses recettes médicales. Les feuillets 21 à 23 nous offrent diverses pièces à la Vierge, en prose, et enfin une pièce de 42 vers sur le *Credo* dont il me paraît suffisant de rapporter le début :

Aysi comensa lo credo en romant : (*fol.* 23).
De la fe don nos em crestians
Devem eser ferm e creans
Feyron li sans apostols Dieu

---

376 *Corr.* atz (*ms. de Londres*). — 377 *Le ms. de L. ajoute ce vers qui ne paraît pas nécessaire :* Que ad els et a mi perdon nostres pecatz. — 380 gen, *ms.* gan. — 386 *Corr.* t. vers dits a.?

XVI. — 1 *Suppr.* em. — 2 creans, *pour* crezen, *est un mot français introduit en vue de la rime. Il y a du reste en prov. un ex. de* creansa, *voir* Lex. rom., II, 509, *et P. Cardinal a employé* poissans *en rime* (Un sirventes novel vuelh comensar).

4 *Credo in Deum* el mon (*corr.* nom) seu
Que devem dir premieyrament, (v)
E puey orar suau e gen.
Quan aurem fayta preazon
8 De la creensa l'orazon ;
Mas sel que non enten latin,
Lo deurie dire en ayci :
Eu cre en Dieu lo glorios
12 El payre trestot poderos...

A la suite de ce petit poème commence une longue suite de recettes médicales, rédigées presque entièrement en provençal, qui se poursuivent dans le n° 105 *b* jusqu'au fol. 50 (anc. pagination *xlij*) pour se continuer dans le ms. 105 *a*, du fol. 94 (anc. pagin. *xliij*) au fol. 101 et dern.).

XVII.

COMPTES DE PEYRE DE SERRAS.

J'ai réservé pour la fin l'examen des huit feuillets sur lesquels Peyre de Serras, à qui j'attribue, comme on l'a vu au début de ce mémoire, la confection du ms. tout entier, a écrit ses comptes. Je n'ai pas copié dans son entier ce livre de raisons, mais les extraits que je vais en donner permettent de fixer le lieu et le temps où vivait l'auteur, en même temps qu'ils fournissent un spécimen très suffisant de son style et de son orthographe. Il pourra être intéressant d'éditer tout ce qui s'est conservé de ces comptes, qui dans leur totalité n'occuperont qu'un bien petit nombre de pages, mais il sera nécessaire, pour fixer la lecture de certains noms et pour identifier certaines localités, d'avoir des secours qui, actuellement, me font défaut. La notice qui suit pourra servir de base à un travail plus complet.

Le premier feuillet est mutilé de façon qu'il n'en reste pas une ligne entière. Il subsiste des deux premières lignes du r° ces mots :

d[im]ecres a .xv. jors.....
l'an M. ccc. liiij.....

Cela prouve au moins que ce feuillet n'est pas le premier du journal Au bas du verso du même feuillet je remarque encore la date 1354.

Je passe au fol. 2 qui commence par le résumé d'un testament fait en 1347 par un certain Pons Aguadel. Le nom manque, la ligne où il se trouvait (la première du texte) ayant été coupée, mais nous sommes renseignés par la suite. Pons Aguadel laissait des enfants, énumérés dans l'acte, un frère, Jacme Aguadel, et une veuve qui était sœur de notre Peyre de Serras. Quelques années après les enfants de Pons étant décédés sans que le testament leur eût désigné de représentants, Peyre de Serras, agissant

sans doute au nom de sa sœur, la veuve de Pons, réclama la moitié des biens de son beau-frère défunt. Voici le texte :

(*Fol.* 2 r°) Ayso es lo *g*..... *Le reste de la ligne est coupé*[1].
l'an de l'encarnacion de M. ccc. e xlvij., dimars, a .v. jors del mes de jun, e fes eres Guilhem e Girvays fils sieus el ventre de sa molher, et a Douselina, filha sieua, laysava per sa verquieyra .l. florin sobre sos bens;
5 testimoni Ricon Ayquart e mosen Esteve Rodels, capelan, Peyre Monnier, Philip Pintart, Rostan Fermin, Bertran Barge, Bertran Aycart, domicello del dig luoc; e maistre Peyre Barge, notari, escris la nota, e maistre Johan ..... [2], notari de Gravezon; fes la quarta; costet de rezemer .j. flo. E ses sos enfan morien non sustutasis [3] a presona del mon,
10 per que ieu Peyre de Serras demandiey la mitat de bens, es rediey contra Jacme Aguadel, frayre sieu, .j. libel quem dehet [4] metie Huguo Rostang avocat d'Avinhon. Costet d'ecriere am las copias .vj. s., part lo dehar; mays n'ac mecier Hugo Rostanh que dehet [4] lo libel, per son treball, .j. flo.

On voit que Peyre de Serras était un homme d'ordre qui notait exactement ses dépenses. Dans l'article ci-après, qui fait immédiatement suite au précédent, il nous fait connaître le résultat de sa demande. Le seigneur de Maillane, Peire de Benevent, personnage sur lequel nous savons bien des choses, et monseigneur Esteve Alazart, qui nous est moins connu, rendirent une sentence aux termes de laquelle notre Peyre de Serras et Jacme Aguadel furent admis à se partager les biens du défunt. Suivent les noms des arbitres chargés de la répartition, et la désignation des biens. Il y a là des noms de lieux que devra recueillir celui qui entreprendra de faire le dictionnaire topographique des Bouches-du-Rhône. L'identification de ces lieux-dits est impossible avec Cassini ; on trouverait sans doute un précieux secours dans l'ancien compoids de Maillane, qui date du xve siècle, si j'ai bonne mémoire, mais qui n'est pas à ma portée en ce moment.

It. mays, per .vj. jornadas que ieu tengui a Malhana per ayso contre
15 Jacme Aguadel, meti per jorn .iiij. s., sal tacsacion de juge, mays per .iij. jors que la stiey (?) [5]. . . . .
Es en Peyre de Benevenc senhor de Malhana e mosen Esteve Alazart do-

---

1. Probablement *lo gadi* (testament) *que fes Pons Aguadel*, ou l'équivalent.
2. On croirait lire *Amiolhau ?* Il y a plus loin, fol. 2 r°, un « maistre Johan Amiel, notari de Gravezon ».
3. Cela n'a pas de sens. Il faut corriger, ou du moins comprendre : *e si sos enfans morien, non fes sustitucio*. P. de Serras ne dit pas que les enfants de sa sœur moururent, mais cela résulte de ce qui suit.
4. Pour *dechet*, comme à la ligne suivante *dehar* pour *dechar*.
5. La fin, depuis *mays per...* a été ajoutée après coup et tracée avec une encre très pâle.

neron sentensia que ieu e Jacme Aguadel particem los bens dels dis enfan de Pons Aguadel frayre sieu e de ma sore, molher sieua, la redieyra Andrieua,
20 e mezem ho en Peyre Venosca e Peyre Barge, que fezesons las partidas, e fen dimars[1] a .xv. del mes de ginoier.

Premeyramens venc a ma partida .jª. terra en Altaves[2], confronta des dos part am Duran Marc et am los eres de Rostang Venosca, .v. sestayradas.

Item mays, en lo terrador sobredig, tenen am Peyre Monnier et am lo
25 carayron d'Altaves, .ij. sestairadas.

(v°) Item mays, sobre los horst, tenen am Johan Ferram (?) et am Johan Rollan, .jª. terra, .jª. sestairada.

Item mais, tenen am Inart de Ayguiera[3] et am lo camin del molin de Malhana[4], .jª. mayszon.

30 Item mays, en la peinrazon[5] tenen am Bertran Jordan et am son frayre e am Jacme Rodelh, .jª. terra de .ij. sestayradas, pauc may ho pauc men, fracquas[6].

Item mays, sobre lo guorc de San Johan, tenen am los heres d'Antoni Barge et am Peyre es Berart am terrados, .ij. sestayradas de vinha, pauc
35 mays o mes, fracquas.

Item mays, al molin vielh, d'autramen dig a Guag, tenen am la vinha de Jacme Borrian et am lo camin plubic, .ij. sestayradas de vinha que fa taqa[7] a sen Peyre de Benevenc senhor de Malhana en partida.

Item mays, a la vie del pon, tenen am Raymon Aguadel et am la lolha
40 des esberrart[8], la mitat del pract, la mitat des la vilha de Malhana, que son .ij. sestayradas tot lo prat, e ven a ma part .j. sestayrada e s.[9]; e totas las cauzas que ieu li pogra demandar ho el a mi, ho d'aco que avie paguat entro lo jorn sobredig, aquitiem l'un l'autre; e se deutes i venien, que cacun si defendes de sa partida. E d'ayso fes la carta maistre Johan Amielh,
45 notari public de Graveson, dimecres a .xv. jors del mes de ginoier .M. ccc. liiij.[10] a Malhana.

It., bayliey li per la nota .ij. s. vj. d.

---

1. Il faût corriger *dimars* en *dimecres*, ou *xv* en *xiv* pour mettre cette date en rapport avec celle qui est inscrite à la fin de cet article, ci-dessous, ligne 45.

2. L'Autavés est une partie du territoire de Tarascon, située à l'est de cette ville et sur le chemin qu'on suit pour aller à Maillane. J'ai donné sur cette localité, où il n'y a jamais eu que des habitations isolées, quelques renseignements dans la *Romania*, II, 431.

3. Le ms. porte *da dayguiera*. Eyguières, chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône.

4. Douteux, le mot est barbouillé.

5. Pour *penhorazon?* Je ne comprends pas.

6. C.-à-d. *francas*.

7. *Ms.* taqa *avec un signe d'abréviation sur le* q.

8. *Esberrart* est peut-être un nom propre, mais je n'entends pas ce qui précède.

9. C.-à-d. « et demie ».

10. Le 15 janvier 1354, selon notre manière de commencer l'année, était en effet un mercredi. Il faut donc supposer que P. de Serras commençait l'année à la Noël. A Tarascon l'année commençait le 25 mars.

(*Fol.* 3) It. mays, per aquo que n'ac lo notari per la carta, que montet la mieua .j. flo.

Suit, d'une écriture postérieure, le début de l'évangile de saint Jean. Le reste de la page est blanc, comme aussi le verso du même feuillet.

Le feuillet 4 commence ainsi :

50 It mays, per lo plach de Raymon Avinhon de Malhana, d'autramens apellat Robinet, conhat mieu, e de ma sore mieua Guilhelma, molher de Raymun so[bre]dig, per .j. deghat que deghet mecier Hucguo, notari, savi en dreg, premieyramens per escrieure .iij. s.

It. mays, pe lo dehat que n'ac mecie Hucguo per son treball .j. flo.

55 It. may, per .j. libel que mi fes mecie Hucguo Rostang, que n'ac per escriere e per dehar, de tot .j. fl.

Dissapte, a .j. de febrier, l'an .M. ccc. liiij.

It. mays, lo prior de San Peyre de Malhana, coliandre et hanis .j. lb., e per lo masapan [1] .x. s.

60 It. mays, per .j. masapan de quodonat [2] que pezet .j. lb. .j. q., monta tot .iij. s.

. . . . . .

Le verso du fol. 4 est blanc.

(*Fol.* 5) Dilus a .viij. de febrie [3] fezi percurados a Vezenobre mosen Pons Andrieu e Johan Noguier de Vezenobre, de tot aquo que ieu i ay, que ellos puccon vendre e s'aquitia de tot, e ses mi puccon vendre ho donar, e fayre a
65 lus voluntas. E d'ayso fes la nota maistre Giraut notari que stava en l'ostal de sen Raymun Panier de la Lauzieyra, e fon fagha la nota en l'ostal de mosen Pons Andrieu detras la gleyra, l'an .M. ccc. liij.

Pagui per la nota d'aquella moneda, a .xvj. s. lo flo., .j. s.

Du fol. 5 v° au fol. 7 r° se trouvent divers articles cancellés. Je reprends au fol. 7 v° :

(*Fol.* 7 v°). L'an .M.ccc.liij., a xj jors de dezembre, tramezi a Malh-
70 ana .j. andes [4], que l'en portet Inart Avinhon, fil de Inarda, que costet .vij. s. .vj. d.

It. mays, quen portet Acnes la sirventa .j^a. amolha [5], .ij. copas et .j. holieya plena d'oli e .j. calhelh e .ij. candelabres, .j. nou et .j. viel, e tot no [6] porte en .j. cabas [7] mieu.

---

1. Boîte en bois léger, voy. le dictionnaire de Mistral.
2. Du cotignac, confiture de coing.
3. Date qui ne concorde pas avec l'année indiquée à la fin du paragraphe.
4. Un landier. Manque dans Raynouard.
5. Une ampoule ; le prov. mod. possède encore le diminutif *amoulet*.
6. Corr. *ho* ?
7. Ce mot, qui manque à Raynouard, ne se trouve en français que depuis le XIVe siècle ; voy. Littré et du Cange, CABACIUS, CABASSIO.

75 It. may, mi deu mo honcle la resta de .jª. pala de ferre que compriey, que costet .vij. s. vi d.; trames mi .v. s., resta que mi deu .ij. s. .vj. d.

It. mays, dimars .x. de febrie[1] .M.ccc. lv., zzbre[2], canella fina, .j. qr. .iij. s. .vj. d.

It. mays, per la letra de la penedesarie que mi baylet monsen Guilhem ca-
80 pellan, paguiey li ieu .v. s. .x. d.

L'an .M.ccc. liiij., a .xxv. jors de may.

Item, deu pe .j. coutel de Niza que li portiey a Malhana, monta. viij. s.

It. mays, mi deu per fruha a qualenas, figuas, avellanas, datils, monta .vj. s. .vj. d.

85 Remembransa cie que yeu Peyre de Serras, compriey .j. mortier de metal que era del juzieu que fa los libres, per pres de .xxj. d. la lb.; pezet net .lxxxxviij. lb.; monta .viiij. l. .xj. s. .vj. d.[3]

E mezi lo mortier en l'ostal de Ishacon juzieu, coratier, l'an .M.ccc.lv., dijos a .vij. de ginoier[4].

90 It. mays, per lo pes e per port, .vj. d.

. . . . . .

(*Fol.* 8) Remembransa cie que yeu Peyre de Serras bayliey a Gaujosza la petita Catarina ma filha, a bayla; devie li donar de .xv. jors de setembre entro san Miquel e de sans Michel en .j. an, .xij. flo. Bayliey li de prezen .iiij. flo., e .ij. ne bayliey a Jacme Guacha, d'autramens apellat Birro, en
95 prezensia de Peyre Chabert e de Peyre Dodon d'Ayragua, e fon sobre lo banc de Birro, davan son hostal.

It. mays li prestiey ad Avinhon, a la digha Gaujoza, per comprar sabatas .v. s.

It. mays li bayliey dimergue a .xxj. de dezzembre[5] que li bayliey asson
100 ostal, .j. fl. bon.

. . . . . .

En l'an que hom conta .M.ccc. e. lv. el premier jorn del mes de mars fezem pres Perot Laurens d'Ayraga que sa molher deu alachar ma filha del jorn sobredig en .j. an per pres de .viiij. flo. l'an[6], dels quals li bayliey de prezent .iij. flo.

105 It. mays li bayliey em paga aquo que deu Gilet lo sabatier, que el ho pres em paga, que mi devie de resta, conte fag amb el, .j. flo. .v. s.

E fes si lo mercat en l'ostal de Johan Martin d'Ayraga, a prezensia del

---

1. En 1355, le 10 février tombe en effet un mardi.
2. Est-ce du gingembre ?
3. Le calcul n'est pas exact.
4. En 1355, le 7 janvier est un mercredi
5. C'est en 1354 que le 21 décembre est un dimanche ; en 1355 c'était un lundi.
6. En 1435, à Arles, la pension d'une petite fille de deux ans confiée à une nourrice était de vingt-six florins par an ; voy. *Le Musée d'Arles*, 1878, p. 40.

dig Johan e de sa molher e de Gillet e de sa molher, prezen lo dig Perrot Laurens, l'an el jorn sobredig.

Je ne possède sur Peyre de Serras d'autres renseignements que ceux qu'il est possible de déduire des documents contenus dans son manuscrit. Mais c'est assez pour nous apprendre qu'il avait à Maillane des intérêts assez considérables, par sa sœur, veuve et hérit ère pour une part de Pons Aguadel (ligne 19), qui était établi à Maillane. Une autre sœur de notre Peyre était mariée au même lieu (ligne 51). Mais lui-même n'y habitait pas, au moins ordinairement, car nous le voyons noter ses frais de séjour à Maillane lors du partage de l'héritage de Pons Aguadel (ligne 14), et ailleurs il fait mention d'objets envoyés à Maillane (ligne 70). D'autre part il avait des biens à Vezenobre, à quelques kilomètres au sud-est d'Alais (lignes 62 et suiv.). Aucun passage n'indique avec certitude le lieu de sa résidence habituelle. Cependant on peut à cet égard former une conjecture assez vraisemblable. Il habitait probablement dans une ville. Ce n'est pas dans un village qu'il a pu acheter d'un juif le mortier désigné à la ligne 85, et comme le lieu où résidait ce juif n'est pas mentionné, il est probable que c'est le lieu même où vivait l'acquéreur. Les villes les plus rapprochées de Maillane sont Tarascon au sud-ouest, Saint-Remy au sud-est et Avignon au nord. Il faut écarter les deux premières de ces villes qui sont trop rapprochées de Maillane pour que P. de Serras eût eu besoin, s'il avait habité l'une d'elles, d'aller s'établir à Maillane pendant le règlement de la succession. Je crois donc qu'il habitait Avignon. Et ce qui me confirme dans cette opinion, c'est la mention d'un paiement fait à Avignon (ligne 97).

Quant à l'origine de Peyre de Serras, on n'en peut rien dire d'assuré, le nom de Serras étant assez répandu dans les contrées montagneuses du midi.

Parmi les personnes qui sont mentionnées dans les comptes ou mémoires de P. de Serras, il n'en est qu'une à qui nous puissions rattacher des notions biographiques précises. C'est le seigneur de Maillane Pierre de Benevent (lignes 37, 38). Les renseignements — et ils ne sont pas des plus favorables — abondent sur ce personnage dans les archives de la Chambre des comptes de Provence. En voici quelques-uns que j'emprunte au tome I de l'*Inventaire sommaire*[1] *des archives des Bouches-du-Rhône* rédigé par M. Blancard. Peire de Benevent paraît avoir passé sa vie à dissiper son patrimoine. Son père, Jacme de Benevent, lui avait donné l'exemple.

---

1. *Inventaire sommaire* est le titre officiel; dans le cas présent, fort heureusement, l'inventaire est aussi détaillé que le comporte la valeur des documents inventoriés.

En 1322, celui-ci passa une obligation, au profit d'un juif, pour une somme de 1,900 sous coronats provençaux [1]. La même année Jacme et Peire de Benevent, père et fils, passent une nouvelle obligation de 512 livres 13 sous 10 deniers [2]. En 1324 Peire de Benevent est à Rome [3]. De 1325 à 1328, les archives mentionnent quatre nouvelles obligations [4]. En 1328, P. de Benevent est excommunié par le vice-légat d'Avignon [5]. La même année il vend une maison et un jardin à un marchand florentin appelé Robert Cavalcanti [6]. En 1332 il vend à Rostanh Gantelm, de Tarascon, pour le prix de 1,600 florins d'or, des terres situées au territoire de Maillane [7]. Mais le prix de la vente est retenu par la cour, et les créanciers du seigneur de Maillane sont invités par une proclamation à faire valoir leurs droits [8]. Quittance est donnée par P. de Benevent de ladite somme de 1,600 florins au profit de la cour [9], et c'est la cour qui paye les créanciers de P. de Benevent et reçoit leurs quittances [10]. Depuis lors, P. de Benevent ne fait plus parler de lui, et la seule mention que j'aie de sa personne est l'hommage qu'il fit en 1351, avec les autres seigneurs provençaux, entre les mains du sénéchal de Provence Raimon d'Agout. Je donne en note cet acte que mon savant confrère, M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, a bien voulu copier à mon intention [11].

---

1. Arch. des B.-du-Rh., B 455.
2. *Ibid.*, B 462.
3. *Ibid.*, B 463.
4. *Ibid.*, B 465, 468, 469, 472.
5. *Ibid.*, B 472.
6. *Ibid.*, B 474.
7. *Ibid.*, B 482. Je dois à l'obligeance de M. Blancard une copie de cette pièce qui renferme beaucoup de noms d'habitants de Maillane. J'y relève le nom de « Bertrandus Barges, canonicus et elemosinarius Avinionis » qui peut être identifié avec le Bertran Barge mentionné par Peyre de Serras (l. 6), et aussi « Petrus Barge, Isnardus Avinionis », et divers membres des familles Firmin, Pintart, Venosca, tous noms qui figurent dans les comptes de Peyre de Serras.
8. *Ibid.*, B 485.
9. *Ibid.*, B 489.
10. *Ibid.*, B 490, 491, 492, 493.
11. (*Fol.* 1) In nomine Domini nostri Jesu Cristi, amen. Ex tenore hujus scripti publici pateat universis tam presentibus quam futuris quod anno a nativitate ejusdem Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo primo, die nono marcii quarte indictionis, pontificatus sanctissimi in Cristo patris et domini domini Clementis, divina providentia pape sexti, anno nono, constitutus coram magnifico et potenti viro domino Raymundo de Agouto, milite, vallium Saltus Olleque domino, comitatuum Provincie et Forcalquerii senescallo, procuratore illustrium dominorum dominorum Ludovici et Johanne, Dei gracia regis et regine Jerusalem et Sicilie comitatuumque predictorum comitum, ad recipiendum a comitibus, baronibus, universitatibus locorum omnium comitatuum eorundem et terre circumjacentis eisdem, ecclesiarum prelatis et aliis personis singularibus in eisdem partibus constitutis, nomine et pro parte ipsorum dominorum et utriusque eorum, tanquam dominorum naturalium eorundem comitatuum et terre eis cir-

Je crois utile de donner ici la table des noms qui figurent dans le comptes de Peyre de Serras :

Acnes, servante, 72.
Altaves, 22, 25.
Andrieua, sœur de Peyre de Serras, veuve de Pons Aguadel, 19.
Antoni Barge, 33.
Avignon, 97.
Berart, 34.
Bertran Aycart, 6.
Bertran Barge, 6.
Bertran Jordan, 30.
Catarina, fille de Peyre de Serras, 92.
Douselina, fille de Pons Aguadel, 4.
Duran Marc, 23.
Esteve Alazart, mosen —, 17.
Esteve Rodel, prêtre, 5.
Gaujosza, nourrice, 91, 97.
Gilet le savetier, 105, 108.
Giraut, maître —, notaire, 65.
Girvays, fils de Pons Aguadel, 3.
Graveson, 45.
Guilhelma, sœur de Peyre de Serras, femme de Raymon Aguadel, 51.
Guilhem, fils de Pons Aguadel, 3.
Guilhem, prêtre, 79.
Huguo ou Hucguo Rostanh, avocat d'Avignon, 11, 13, notaire et « savis en dreg », 52, 53, 54.
Inart Avinhon, fils d'Inarda, 70.
Inart de Aiguiera, 28.
Ishacon, courtier juif, 88.
Jacme Aguadel, frère de Pons Aguadel, 11, 15, 18.
Jacme Borrian, 37.
Jacme Guacha, dit Birro, 94.
Jacme Rodelh, 31.
Johan Amielh, notaire public de Graveson, 8(?), 44.
Johan Ferram, 26.
Johan Martin, d'Eyragues, 107.
Johan Noguier, de Vezenobre, 63.
Johan Rollan, 27.
Malhana, Maillane, 14, 29, 40, 46, 70, 82.
Molin vielh, lo —, 36.
Niza, Nice, 82.
Perrot Laurens, d'Eyragues, 102, 108.
Peyre, 34.
Peyre Barge, notaire, 7, 20.
Peyre de Benevent, seigneur de Maillane, 17, 38.
Peyre Chabert, 95.
Peyre Dodon d'Eyragues, 95.
Peyre Monnier, 5, 24.
Peyre de Serras, 10, 85, 91.

---

cumjacentis ejusdem, homagium ligium et fidelitatis debite juramentum,. . . .
. . . . . .
(*Fol.* 9 v°, *l.* 12), Nobilis Petrus de Benivento, condominus de Malhana, intellecto etc, pro omnibus que tenet sub dictorum dominorum dominio, in dicti executione mandati, flexis genibus et junctis manibus, capite discooperto, pure et absolute, prout ipse et predecessores sui fecerunt alias et est de jure astrictus, eidem domino senescallo, recipienti procuratorio nomine predictorum dominorum et utriusque ipsorum, fecit homagium ligium, interposito osculo, et prestitit fidelitatis debite, tactis ambabus manibus sacrosanctis Euvangeliis, juramentum, juribus suis, privilegiis et libertatibus semper salvis ; promittens etc. Ipsa autem homagium et sacramentum fidelitatis dictus dominus senescallus et procurator recepit, salvo jure regie et reginalis curie, domini Jacobi Gantelmi, militis, et persone cujuscunque. De quibus dictus dominus senescallus petiit instrumentum, et dictus Petrus aliud. Actum ut supra (*c.-à-d.* « in civitate Aquensi, in camera magna nova regii et reginalis palacii, » fol. 2 v°, l. 21) presentibus predictis domino Majore Judice et Guidone ac Johanne etc.

(Arch. des Bouches-du-Rhône, B 758).

Peyre Venosca, 20.
Philip Pintart, 6.
Pons Aguadel, 19.
Pons Andrieu, mosen —, 63, 66.
Raymon Aguadel, 39.
Raymon Avinhon, de Maillane, dit Robinet, beau-frère de Peyre de Serras, 50, 52.
Raymon Panier de la Lauzieyra, 66.
Rican Ayuuart, 5.
Rostan Fermin, 6.
Rostang Venosca, 23.
San Johnn, lo guorc de —, 53.
San Peyre de Malhana, lo prior de —, 58.
Vezenobre, 62, 63.

J'ai donné la presque totalité des comptes de Peyre de Serras. Ce que j'ai laissé de côté est peu de chose et n'ajouterait rien d'important à l'idée que nous pouvons nous former de l'auteur et de sa manière d'écrire. Je terminerai par quelques mots sur sa langue. Son instruction était médiocre. Il avait étudié le latin, mais les fautes sans nombre qu'il commet lorsqu'il lui arrive d'en copier montrent qu'il le savait fort mal. Il n'est pas moins évident qu'il ne connaissait sa propre langue que par l'usage. Quoique les textes qu'il a recueillis et qui, pour la plupart, ne nous sont connus que grâce à lui, soient d'un style simple et facile à entendre, il paraît bien qu'il ne comprenait pas toujours ce qu'il copiait. Si l'on aurait pu souhaiter à l'honnête Peyre de Serras un peu plus de littérature, il y a du moins cette compensation qu'écrivant sans aucune préoccupation orthographique, il nous a laissé un témoignage authentique de la langue qu'on parlait à Avignon au milieu du XIVe siècle. Ce témoignage, j'ai hâte de le dire, n'a sa pleine valeur que dans les écrits qui émanent entièrement de Peyre de Serras, c'est-à-dire dans son livre de raisons. Dans le reste du ms., les formes habituelles du copiste se mêlent aux formes que présentaient les textes copiés. C'est donc la langue des comptes ci-dessus publiés qu'il me paraît surtout intéressant d'étudier. Les faits que nous y remarquerons sont toutefois peu nombreux.

Peyre de Serras n'a plus aucune notion de la déclinaison : il ne connaît qu'une seule forme pour chaque nombre ; il emploie *Hucguo* au cas sujet (lignes 11, 52, 54, 55). Le testament marseillais de 1316 publié par M. Raynaud dans la *Romania* (VIII, 104-7), et dont la graphie est si étrange, nous montre déjà la même réduction des formes casuelles. Si je fais cette remarque, c'est que plus au nord, sur les confins du Vaucluse et de la Drôme, j'ai pu constater, jusque dans la seconde moitié du XVe siècle, quelques traces de la distinction du cas sujet et du cas régime.

L'*a* atone final, précédé d'un *i*, s'affaiblit en *e*, dans *vie*, l. 39, *avie*, l. 42, *cie* (pour *sia*) l. 85, 91. De même III, 85-8, 117, etc. C'est un fait dont on a bien d'autres exemples, dès la fin du XIIIe siècle.

L'*s* suivie d'une consonne disparaît dans *ecriere* (pour *escrieure*), l. 12, dans *Inart*, l, 28, 70, *Inarda*, l. 70, *cacun*, l. 43, *puccon*, l. 64. Cf.

plus haut (§ IX) dans la vie de sainte Marie-Madeleine, v. 6, *puecca*, et dans le *Gardecorps* (III) *puecca*, v. 133, 150. On lit aussi dans le testament marseillais précité *tetamen* (pour *testamen*), l. 2, *puca* (pour *puesca*, *pusca*) l. 32. P. de Serras écrit cependant *resta*, l. 75, 76, *costet*, 70. La tendance qu'il avait à prononcer *es* comme *e* l'entraîne à écrire *es* pour la conjonction *et*, en des cas où elle n'est pas suivie d'une voyelle et où, par conséquent, il n'y a pas lieu de prononcer *ez*. En général, devant une voyelle, il écrit *et*, mais nous trouvons *es* devant une consonne, l. 10, 34. La même graphie se rencontre accidentellement dans les copies, ainsi III, 113.

R suivie d'*s* tombe après la tonique, ce qui n'a rien que de tout à fait ordinaire à cette époque, dans *andes*, l. 70, *terrados*, l. 34, *lus* (pour *lurs*), l. 65. L'*r* finale tombe dans *mecie*, l. 54, 55, à côté duquel on trouve *mecier*, l. 13, 52; de même *febrier*, l. 57, et *febrie*, l. 62. Les copies nous offrent de plus divers exemples de la chute de l'*r* des infinitifs: *vesti*[*r*]*s*, III, 19, *pensa*[*r*], III, 118, *demostra*[*r*], IV, 190, 202, *meravilha*[*r*], IV, 149, etc. — Remarquons, l. 54, 82, *pe* pour *per*; de même dans le mystère, v. 510.

Je ne trouve pas, dans les comptes, d'exemple de passage d'*r* en *z*; pour *z* devenu *r* on peut citer *gleyra*, l. 67, mais dans le reste du ms. j'ai remarqué plusieurs exemples de l'un et l'autre cas, notamment dans le *Doctrinal* (§ XV).

Le groupe latin CT devient souvent *gh*: *deghat*, *deghet*, l. 52 (dictatum, dictavit); *fagha*, l. 66 (facta); cette graphie se rencontre çà et là dans les copies de Peyre de Serras, ainsi *fagha*, IV, 91, XI, 13, *deghat*, IX, 6. Il arrive aussi que notre auteur omet le *g*, d'où *dehar*, l. 12, 56, *dehat*, l. 54, *fruha*, l. 83.

Remarquons la chute de *d* intérieur après *n*, dans *qualenas*, l. 83[1].

Le groupe TS se réduit ordinairement à *s*, ce qui est à peu près normal à l'époque où vivait P. de Serras: *dis*, l. 18, *voluntas* (voluntates), l. 65, *pres*, l. 86, 103. Ce qui est moins usité, c'est l'interversion du groupe TS, devenant ainsi ST. Nous trouvons dans le livre de raisons *horst*, l. 36, dans la table des dimensions des torches placée en tête du n° 105 *a*, ci-dessus p. 490, *brandonest*, pour *brandonetz*, p. 491 *dest* pour *detz* (doigts); et en d'autres parties du ms.: *menust*, IV, 2; *vengust*, IV, 79; *tost* (totos ou totus) IV, 215, 372, V, 11, VIII, 10, XI, 3, 8; *molherast*, VII, 43, *peccast*, IX, 1186, XI, 35, *perdust*,

1. Raynouard (*Lex. rom.*, II, 292) n'a que *calenda*, qu'il traduit avec raison « par fête de Noël », mais qu'il explique d'une façon peu heureuse en disant que la fête de Noël était fixée « au 25 décembre, *jour des calendes de janvier* ».

XI, 27, de même *past* (pacem), XI, 36, *most*, VIII, 4, pour *mots* (multos).

Cette interversion n'est pas fréquente ailleurs. Je trouve *tost* dans le Testament marseillais précité (l. 96), où se sont donné rendez-vous toutes les bizarreries imaginables. Les exemples du même phénomène apparaissent avec assez de régularité dans certains textes de Montpellier, mais avec une nuance. Dans l'ancienne traduction des coutumes de Montpellier qui fait partie du *Petit Thalamus* publié par la Société archéologique de Montpellier, je lis, p. 3, *tengustz* (cas sujet du sing.) ; p. 7, *parstz* (partes) ; p. 9, *tostz* (totos) ; p. 11, *tengustz* (suj. plur.), *comessatz* (suj. sing.), *forsastz* (suj. sing.), *pagastz* (suj. sing.) ; p. 13, *gitastz* ; p. 15, *fustigastz*, *condampnastz*, *viltastz* (vilitates), *tengustz*, *justiziastz*, *vendustz*, *crezustz*, etc.

A proprement parler, il n'y a pas ici interversion de *ts*, mais addition d'une *s* avant le *t*, car tous les exemples offrent, comme on vient de le voir, la terminaison *stz*, et là où il n'y a pas *z* final, il n'y a pas non plus d'*s* avant le *t*, ainsi *establit*, *amonestat*, p. 11, *adobat*, *sauput*, p. 12, etc. Mais ce fait est précisément la preuve que l'origine de cette terminaison est bien l'interversion de TS ; seulement, l'interversion opérée, le copiste a cru pourtant utile d'ajouter le *z* de flexion, ne se rendant pas compte qu'il l'avait déjà écrit avant le *t* sous forme d'*s*. Il s'est ainsi formé une sorte de terminaison *stz* que le même copiste du Petit Thalamus introduit là où elle n'avait que faire : *fastz*, p. 13, à côté de *fags* (factus ou factos) ; cf. dans notre ms. *fortfast*, ci-dessus p. 533.

La même particularité se manifeste de temps à autre dans le ms. du Musée Britannique Harl 7403, dont l'origine ne peut être déterminée que que par conjecture [1], et plus rarement encore, dans l'unique ms. de *Flamenca* [2].

Envisagée au point de vue purement phonétique, l'interversion de TS est certainement analogue à celle de TS ou TCH, venant d'un *c* latin initial (ou dernière consonne d'un groupe) suivi d'*a*, et devenant ST, que M. Bauquier et M. Cornu ont signalée en certains patois de la Savoie et de la Suisse [3] : cantare, *tsanta*, puis *stanta*.

Les troisièmes personnes du pluriel ayant pour point de départ le latin ant sont en *on* : *puccon*, subj. de *poder*, l. 64. Quand un *i* précède, la terminaison est en *en* : *morien*, l. 9, *venien*, l. 43. C'est exactement

---

1. Par ex. *aujastz*, *esvasistz* ; voy. Suchier, *Denkmæler prov. Literatur u. Sprache*, I, 486.
2. Voy. mon édition, p. 251, note sur le v. 2931.
3. Voy. *Romania*, V, 496, VI, 447.

l'état de choses qu'on observe actuellement dans la plus grande partie de la Provence [1]. Les copies offrent une variété qui s'explique par la différence de leurs origines. Les terminaisons sont en général *on* et *en*, selon les deux cas indiqués, mais il y a aussi des finales en *an* : *eran*, VII, 127; *menassavan*, XII, 25.

Dans la vie de sainte Marguerite (VIII) le *t* final est souvent conservé: *reseupront*, 8, *ausizionť*, 10, *ausizient*, 26 (à côté de *volien*, 11, et d'*ausizien*, 18), *colient*, 19, ce qui pourrait indiquer que la copie transcrite par P. de Serras avait été faite dans le nord des pays de langue d'oc [2].

En somme le recueil que nous devons à la diligence de Peyre de Serras offre d'intéressants spécimens du genre de littérature auquel on s'intéressait dans le midi de la France à l'époque qui suivit la fin de la poésie des troubadours. Les recueils de ce genre, étant ordinairement en papier et d'une apparence peu élégante, ont rarement échappé aux chances de destruction. Entre ceux, en bien petit nombre, qui nous sont parvenus, on pouvait signaler le ms. donné il y a quelques années à la Bibliothèque nationale par M. Didot, et d'après lequel j'ai publié la chanson de geste de Daurel et Beton. C'est un ms. exécuté en partie dans l'ouest, en partie dans le centre des pays de langue d'oc. Celui dont je viens d'achever la description appartient à la région orientale et diffère totalement du précédent par sa composition, encore bien que l'un et l'autre contiennent un mystère et nombre de pièces religieuses ou édifiantes.

Formé en France, conservé en France jusque vers le milieu de ce siècle, le ms. de P. de Serras serait encore actuellement à Tours sans la fraude de Libri. Puisqu'il est désormais sorti de nos mains, il était urgent que les documents qu'il contient fussent décrits et, dans la mesure utile, publiés en France. C'est à quoi j'ai voulu pourvoir par la présente notice. J'y joins, pour terminer, la table des morceaux décrits ou édités en entier dans les pages qui précèdent.

TABLE DES ARTICLES DU MS. LIBRI 105.

Pages

I. Paraphrase en vers du *Pater*. 491
II. Paraphrase en vers de l'*Ave Maria*. 492
III. Le *Gardecorps*, vers. 493

---

1. Voy. *Romania*, IX, 202.
2. Voy. *Romania*, IX, 203.

Pages
IV. Le Mariage de la Vierge et la Nativité du Christ, mystère. . . . 496
V. Enseignements de courtoisie, vers.. 519
VI. Lettre de Matfre Ermengau à sa sœur, vers. 520
VII. Débat de la Sorcière et de son confesseur, vers 521
VIII. Vie de sainte Marguerite, vers. 524
IX. Vie de sainte Marie-Madeleine, vers.. 525
X. La prière des soixante-douze noms de Dieu, prose. 528
XI. Paraphrase en quatrains du *Pater*. 528
XII. Lamentation de la Vierge au pied de la croix, vers.. 530
XIII. Sermon sur la passion, prose.. 531
XIV. Exposition du *Pater*, prose 532
XV. Le *Doctrinal* de Raimon de Castelnou, vers. 533
XVI. Paraphrase en vers du *Credo*.. 535
XVII. Comptes de Peyre de Serras. 536

Paul MEYER.

(*La suite prochainement*).

LE PATOIS DE COLIGNY

ET DE SAINT-AMOUR

Coligny (*Couligna* dans la langue du pays), dont le nom a été illustré par une grande famille de France, est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de l'Ain (arr. de Bourg). Saint-Amour (*Sét Amô*), chef-lieu de canton voisin, appartient au département du Jura et à l'arrondissement de Lons-le-Saunier. La langue que je me propose d'étudier ici est donc celle de la partie sud-ouest du département du Jura et de la région voisine du département de l'Ain. Je n'ai fait dans ces deux cantons qu'un séjour de courte durée, mais j'ai pu interroger longuement une femme du pays, Clémentine Labranche, qui habite le bourg de Poisoux, commune d'Epy, canton de Saint-Amour, à quelques kilomètres de Coligny. Ce patois n'a encore fait l'objet d'aucune étude. Monnier seul en a parlé en lui empruntant quelques exemples pour son *Vocabulaire de la langue rustique et populaire du Jura* (*Mélanges sur les langues*, Paris, Delaunay, 1831).

SONS PARTICULIERS AU PATOIS DE COLIGNY ET DE SAINT-AMOUR.

Bien que cet article soit spécialement consacré à la morphologie et que je réserve la phonétique pour une étude ultérieure, je dois commencer par quelques explications sur les sons particuliers à notre patois. On trouve d'abord trois consonnes que le français n'a pas : un *r* interdental, qui se prononce du bout de la langue, et deux spirantes qu'on prononce en blésant.

M. Cornu (*Romania*, VI, 370) a déjà signalé l'existence d'un *r* interdental dans le patois du Bagnard, et il marque ce son par un point placé

sous un *r* ordinaire : ɾ. J'adopterai la même notation. Notre *r* interdental doit se rapprocher aussi de l'*r* signalé par M. Joret (*Romania*, XII, 593) dans le patois de la Hague occidentale, comme ayant une tendance à se transformer en spirante, en *th* doux anglais. En effet, lorsqu'on fait répéter ce son aux habitants de Coligny, le soin qu'ils mettent à le prononcer aboutit à le transformer en *th* anglais, et je retrouve dans mes premières notes sur ce patois des futurs que j'avais écrits « pourtetha », par exemple, au lieu de « pourtera ».

Mais ce sont surtout les deux spirantes « blésantes » qui peuvent être assimilées au *th* anglais ; l'une a le son du *th* fort, l'autre celui du *th* doux. Ces deux spirantes existent aussi dans le patois de Vionnaz (Bas-Valais)[1], et M. Gilliéron note la première par un *t*, la seconde par un *d*, en plaçant un point sous chacune de ces lettres : *ṭ*, *ḍ*. Comme les sons français les plus voisins sont certainement ceux de *s* dur et de *z* (*s* douce, il me semble préférable de représenter ces deux spirantes par *s z* pointés en dessous. A défaut de ce signe, qui manque à l'imprimerie de la *Romania*, je fais usage de *š* et *ž*. Le premier de ces deux sons a été aussi remarqué par M. Cornu dans le patois de la Gruyère[2], et il le note par un *c* cédillé ; mais ce signe a l'inconvénient de prêter à l'équivoque, puisqu'il a en français une autre valeur.

J'écrirai, comme M. Cornu, par un *a* surmonté d'un petit *o* (å), l'*a* troublé, c'est-à-dire intermédiaire entre *a* et *o*.

Quant aux sons de notre patois qui lui sont communs avec le français, je crois qu'il est naturel de les représenter par les lettres de l'orthographe française, toutes les fois qu'elles ne peuvent faire confusion. J'emploierai donc les signes *ch*, *qu*, *eu*, *ou*, avec leur valeur actuelle en français. Je noterai aussi les voyelles nasales en les faisant suivre d'une *n* ; ainsi *ân* sera l'*a* troublé nasal. Pour représenter l'*è* nasal, je me servirai de la notation *èn*, substituée aux graphies diverses du français *ain*, *ein*, *in*.

En principe j'écrirai comme en français l'*e* labial, dit *e* muet ou *e* féminin. Mais dans les cas où cette notation pourrait ne pas être claire, particulièrement quand l'*e* labial est tonique, il sera surmonté d'un point : *ė*.

Il convient aussi d'adopter un signe unique pour les différentes consonnes mouillées. Ce sera un petit *y* placé en haut et à droite de la consonne : l^y, n^y, k^y, v^y.

J'emploierai l'accent circonflexe avec la valeur qu'il a en français dans *pâte*, *tête*, *côte*.

---

1. Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Études, 40e fascicule.
2. *Romania*, IV, 199.

Enfin je mettrai entre parenthèses les lettres qu'on n'entend que dans les liaisons, comme l'*s* de l'article *lé(s)*. Il importe de faire remarquer que l'*s* finale a deux valeurs dans les liaisons, celle d'un *z* ou d'une *s* douce, comme en français, et celle d'un *j*. Elle a la première valeur quand le mot suivant commence par *é, i, u, eu*, et la seconde devant *a, o, ou, on, èn*. On prononce *vou-j-ate* (vous avez), et *vou-z-éte* (vous êtes) ; *lé-j-oumou* (les hommes), et *lé-z-écla* (les éclairs), etc.

I. — FORMES DE LA DÉCLINAISON.

L'ARTICLE.

L'article défini offre les formes suivantes :

Masculin.

Singulier *lou, l'* (devant voyelle).
Pluriel *lé(s)*.

Féminin.

Singulier *lâ, l'* (devant voyelle).
Pluriel *lê(s)*.

Les articles contractes sont : *du* (français *du*), *u* (français *au*), pour le singulier, *dé(s)* et *é(s)* pour le pluriel.

Les formes contractes du pluriel ne servent pas, comme en français, pour le féminin. On dit *de lê majon*[1] (des maisons), et non *dé majon*.

L'article indéfini masculin est *on* devant les consonnes, *on* ou *n'* devant les voyelles. Le féminin est *enâ* ou *nâ*. Exemples : *on ami*, ou *n'ami* (un ami), *nâ majon* (une maison), *é 't ènâ féna* (c'est une femme).

LES NOMS ET ADJECTIFS.

Pour les noms masculins et pour les féminins qui ne se terminent pas pas par un *a* atone, le pluriel est identique au singulier ; il n'y a pas trace d'*s*, même dans les liaisons.

---

1. Nous imprimerons toujours les voyelles toniques en caractères différents.

Les substantifs féminins qui se terminent au singulier par un *a* atone ont un *e* au pluriel : *lè(s) fène* (les femmes).

Dans les adjectifs, la voyelle atone qui correspond au français *e* est *ou* au masculin des deux nombres, *a* au féminin singulier, *e* au féminin pluriel : *égrou* (aigre, masc. sing. ; aigres, masc. plur.) ; *égra* (aigre, fém. sing.), *égre* (aigres, fém. plur.).

ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS.

Masculin.

Singulier *cheu*, *ch'l* (devant voyelle).
cheli.
Pluriel *cé(s)*.

Féminin.

Singulier *chelâ*.
Pluriel *chelè(s)*.

On emploie aussi l'adjectif démonstratif *sti*, qui dérive évidemment par *ceti*, de *cesti*, *cestui*, forme connue en vieux français. Mais ce démonstratif ne s'est conservé que dans certaines locutions : *sti oui* (aujourd'hui), *sti matèn* (ce matin), *sti châ* (ce soir), *st'eié* (cette année), *st'eié pôchô* (cette année passée, l'année dernière).

PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

Masculin.

Singulier *cheuk^ye*, celui, celui-ci.
cheuk^ye -k^yè, celui-ci.
cheulà, celui-là.
Pluriel *cék^ye*, ceux, ceux-ci.
cék^ye -k^yè, ceux-ci.
célà, ceux-là.

Féminin.

Singulier *lak^ye*, celle, celle-ci.
lak^ye -k^yè, celle-ci.
lak^ye -là, celle-là.
Pluriel *lèzik^ye*, celles, celles-ci.
lèzilà, celles-là.

Neutre.

Le pronom neutre *ch'* correspondant au français « ce », ne s'emploie que devant le relatif : *ch' que vous dète* « ce que vous dites ». Partout ailleurs il est remplacé par la forme neutre du pronom personnel (voyez ci-dessous).

Au français « ceci » correspond : « *cèkʸe*.
— « cela » — « *cèlâ*.

ADJECTIFS POSSESSIFS.

Masculin.

Singulier *mon*, *mèn* (devant voyelle).
Pluriel . *mé(s)*.

Féminin.

Singulier *mâ*.
Pluriel *mé(s)*.

Les mêmes flexions de genre et de nombre s'appliquent aux adjectifs *ton*, *chon*, *neutron*, *veutron* (ton, son, notre, votre).

jô (des deux genres) = leur *jô(s)* ou *jô* = leurs.

PRONOM POSSESSIF.

Masculin.

Singulier *lou mènnou*.
Pluriel *lé mènnou*.

Féminin.

Singulier *lâ mènna*.
Pluriel *lè mènne*.

Les mêmes flexions de genre et de nombre s'appliquent aux pronoms *lou tènnou*, *lou chènnou*, *lou neutrou*, *lou veutrou*.

Dans le pronom *lou jô* (le leur), l'article seul prend les flexions.

PRONOM RELATIF.

Que « qui, que », masculin, féminin et neutre.
Don « dont ».

PRONOM INTERROGATIF.

Cui « qui ? ».

Par exemple, quand on dit : « *I t' arevô. — Cui ?* », c'est-à-dire : « Il est arrivé. — Qui ? » Mais quand il n'y a pas ellipse du verbe, on dit toujours : *Cui 't eu que*, « Qui est-ce qui *ou* que », et *Que 't eu que*, « Qu'est-ce qui *ou* que ? » On dit aussi en abrégeant la formule : *'T eu que*.

Quâ « quoi ».

PRONOMS PERSONNELS.

Première personne.

Singulier *že* (je).
me.
mâ (moi).
Pluriel *nou s*.

Deuxième personne.

Singulier *te* (tu).
te.
tâ (toi).
Pluriel *vou s*.

Troisième personne (réfléchie).

che (se).
châ (soi).

Troisième personne (non réfléchie).

Masculin.

Singulier *I* (il) devant consonne, *'l* devant voyelle
Li (lui datif).
Lou (le, lui datif).
Lui (lui, après les prépositions).
Pluriel *I* (ils) devant consonne, *'l* devant voyelle.
Lé s (les, leur),
Lézi (leur).
Jô (eux).

Féminin.

Singulier *le* (elle).
li (lui).
lâ (la, lui datif).
l'â (elle, après les prépositions).
Pluriel *le*, *l'* (elles).
lë(s) (les, leur).
lëzi (leur).
joule (elles, après les prépositions).

Neutre.

é (devant consonne), *éy* (devant voyelle) équivaut à il neutre et à le neutre.
eu (il neutre) après le verbe.

J'ai déjà signalé ces formes dans la *Romania* (XII, 352).

Le verbe « être », à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent, se supprime devant les mots commençant par une consonne. On dira donc, sans exprimer le verbe : *i bon* (il bon) = il est bon ; *le buna* (elle bonne) = elle est bonne.

Devant les mots commençant par une voyelle, la même personne du verbe « être » se réduit à *'t*. On dira donc : *i 't éreu* = il est heureux ; *le 't éreuja* = elle est heureuse.

II. — FORMES DE LA CONJUGAISON.

INFINITIF.

Il y a cinq terminaisons d'infinitif.

Au suffixe latin are correspond la terminaison é
ou ê
— ēre — â
— ĕre — re[1]
— ire — i

La terminaison ordinaire, pour les verbes de la conjugaison latine en are est *é*. En effet, dans notre patois, à l'*a* tonique latin suivi d'un *r*

1. *Prendre* et ses composés font à l'infinitif : *préde*.

correspond le son *é* (*pére* = patrem), tandis que l'*a* tonique suivi d'une autre consonne est devenue *ô* : *pourtô* = portatum, *bântô* = bonitatem. En se rapprochant de Bourg, dans le canton de Treffort on trouve un traitement uniforme pour ces deux catégories d'*a* : *pôre* = patrem, *pourtô* = portatum *et* portare. — Quant au suffixe *ë* (e labial tonique), on le rencontre après l'*y*, les consonnes mouillées et les chuintantes et dans *terè* (tirer) :

*ad*ʸë	(aider).	*šarže*	(charger).
*eul*ʸë	(ouiller).	*méže*	(manger).
acoušë	(accrocher).	*véže*	(venger).

PARTICIPE PRÉSENT ET GÉRONDIF.

Le participe présent de toutes les conjugaisons est en *é*. Car, dans la phonétique de notre patois, l'*a* suivi de deux consonnes dont la première est une *n*, se change en *é* : *gré*, latin grandem. Le participe présent est donc identique à l'infinitif dans la conjugaison en *é*, et les verbes en *a* et en *i* substituent un *é* à ces deux suffixes. Cet *é* est précédé de la syllabe *aš* (latin isc, français *iss*) dans les verbes inchoatifs : *nuri* (nourrir) fait *nurašé*. Toutefois plusieurs de ces verbes n'ont pas la syllabe inchoative au participe présent : *choufri* (souffrir) et *parti* (partir), qui sont inchoatifs dans notre patois, font, au participe présent, *chōufré* et *parté*. Les verbes *veni* (venir) et *teni* (tenir) ont le participe présent en *yé* : *ven*ʸé, *ten*ʸé. Le verbe *vâ* (voir), fait au participe présent : *vayé*. Quant aux verbes en *re*, il y a, entre leurs infinitifs et leurs participes présents, des différences très variées, qui résultent du déplacement de l'accent.

En voici quelques exemples :

Infinitif.		Participe présent.	
rédre	(rendre).	*rédé*	(rendant).
préde	(prendre).	*pren*ʸé	(prenant).
bâre	(boire).	*buvé*, *beuvé*	(buvant).
crâre	(croire).	*crayé*	(croyant).
lire	(lire).	*leyé*	(lisant).
rire	(rire).	*reyé*	(riant).
vivre	(vivre).	*vivé*	(vivant).
meudre	(mordre).	*mourdé*	(mordant).
dère	(dire).	*deyé* ou *disé*	(disant).

Le féminin du participe présent est en *éta* : « riante » se dit : *reyéta*.

Au lieu du gérondif (dont la forme se confond avec celle du participe

présent) on emploie souvent l'infinitif. On dit : *é veni* (en venir) aussi bien que : *é ven'é* (en venant).

PARTICIPE PASSÉ.

Le participe passé des verbes en *é* est en *ô*, et celui des verbes en *è*, en *â* :

trouvé (trouver) fait *trouvô* (trouvé).
pourté (porter) fait *pourtô*.
afroumé (affermer) fait *afroumô*.
arevé (arriver) fait *arevô*, etc.

D'autre part :

mèzè (manger) fait *mèzâ*.
eul'é (ouiller) fait *eul'â*.
drechè (dresser) fait *drechâ*.
apourshè (approcher) fait *apourshâ*.
apouyè (appuyer) fait *apouyâ*.
arashè, (arracher) fait *arashâ*, etc.

Les verbes de la conjugaison en *i* ont le plus souvent le participe passé semblable à l'infinitif : *nuri* (nourrir et nourri). Mais plusieurs ont le participe en *u* :

couri, comme courir en français, fait *couru*.
crevi (couvrir) fait *crevu* (et aussi *crevi*).
chènti (sentir) fait *chèntu*.
chourti (sortir) fait *chourtu*, *seurtu* (et aussi *chourti*, *seurti*).

Le participe de *muri* (mourir) est *meu*, féminin *meurta*. — *Uvri* (ouvrir) a deux participes : *uvri* et *uvwa*, fém. *uvwarta* : ce dernier ne s'emploie pas dans les temps composés.

Les verbes en *â* (= oir) ont le participe en *u* : *voulâ* fait *voulu*. Dans la plupart de ces participes, la consonne finale du radical est tombée, et la voyelle radicale s'est contractée avec la flexion :

pouvâ (pouvoir) fait *pu* (on dit aussi *poui*).
chavâ (savoir) fait *su*.
devâ (devoir) fait *d'u*.
vâ (voir) fait *yu*.

Plusieurs verbes en *re* ont aussi le participe passé en *u* :

meudre (mordre) fait *mourdu*.
tondre fait *tondu*.

vivre fait *vecu*.
bâre (boire) fait *bᵛu*.
counᵛâtre (connaître) fait *counᵛu*.
crâre (croire) fait *cru*.

Le participe passé des verbes en *re* a dans notre patois, comme en français, des terminaisons très variées :

dère (dire) fait *dè*.
fére (faire) fait *fa*.
préde (prendre) fait *pri*.
rire fait *ri*.
plére (plaire) fait *plé*.

Les participes passés sont invariables ; ils n'ont aucune flexion de genre ni de nombre, les liaisons n'en révèlent même aucune trace. Cependant quelques participes forts ont un féminin : *dè* (dit) fait *dèta*, *pri* (pris) fait *prija*. Ces féminins ont des pluriels en *e*.

INDICATIF PRÉSENT.

A part les auxiliaires *être* (être) et *avâ* (avoir), et quelques verbes irréguliers comme *fére* (faire), *alé* (aller), *chavâ* (savoir), *voulâ* (vouloir), la première personne de l'indicatif présent se termine toujours par un *ou* atone.

ze peurtou (je porte). *ze vâyou* (je vois).
ze bâvou (je bois). *ze chèntou* (je sens).

Aux deux autres personnes du singulier de l'indicatif présent, les verbes en *re*, ceux en *â*, et les verbes inchoatifs en *i* n'ont pas d'atone après l'accent. Mais plusieurs des verbes en *i* non inchoatifs ont ces deux personnes terminées par un *e* atone. Ce sont, comme en français, *crevi* (couvrir), *eufri* (offrir), *uvri* (ouvrir), etc., et aussi quelques autres qui n'ont pas d'*e* atone en français, comme *dremi* (dormir), qui fait :

te drème (tu dors).
i drème (il dort).

Les verbes de la conjugaison en *é* ont toujours l'atone, comme en français ; ainsi *pourté* (porter) fait *te peurte*, etc.

L'*s* et le *t* qui caractérisent en latin les deux dernières personnes du singulier sont complètement tombés, et on ne les entend plus, même dans les liaisons. Toutefois, dans les locutions interrogatives où le pronom suit le verbe, on trouve, comme en français, un *t* à la troisième personne : *pré-t-i* (prend-il ?). — *Ame-t-i* (aime-t-il ?).

La voyelle du radical du verbe, telle qu'on la trouve à l'infinitif, est quelquefois modifiée, comme en français et pour les mêmes causes, à l'indicatif présent. Ainsi :

Pouvà (pouvoir) fait *že peuvou.*
Devà (devoir) fait *že dàvou.*
Voulà (vouloir) fait *že vu.*

Cette catégorie comprend dans notre patois des verbes qui, en français, ont aujourd'hui ou ont toujours eu la même voyelle dans toutes leurs formes :

Trouvé fait *že treuvou.*
Chourti (sortir) fait *že seurtou.*
Pourté (porter) fait *že peurtou.*

Veni et *teni* ont la voyelle du radical de l'infinitif à la première personne de l'indicatif présent, mais la changent aux deux autres : *že venᵛou, te vèn, i vèn.*

En français, dans les verbes de ce genre, l'accent, aux deux premières personnes du pluriel, se transportant sur la désinence, la voyelle de l'infinitif reparaît au radical: *devoir* et *nous devons.* Dans l'état actuel de notre patois, l'accent reste sur la même syllabe à toutes les personnes, et le verbe *pourté* (porter) fait au pluriel de l'indicatif présent : *nous peurtèn, vous peurtô*, et non : *nous pourtèn, vous pourtô.* On dit bien : *pourtèn, pourtô* (moins que *peurtèn, peurtô*) mais avec l'accent sur le radical. *Devà* (devoir), fait : *nous dàvèn, vous dàte,* et non : *nous devèn, vous devô* [1]. Dans les verbes *veni* et *teni*, qui ne perdent pas la voyelle de l'infinitif à la première personne, cette voyelle se retrouve au pluriel, mais *tonique* aussi : *že venᵛou, te vèn, nous venᵛèn.*

Quelquefois la voyelle de l'infinitif est modifiée pour différentes causes à la première personne du singulier et se retrouve aux deux autres personnes :

rire fait *te ri, i ri* et *že reyou.*
crèndre fait *te crèn, i crèn* et *že crenᵛou.*
lire fait *te li, i li* et *že leyou.*
préde (prendre) fait *te pré, i pré* et *že prenᵛou.*

C'est le contraire pour *dère* (dire), qui fait *že deyou*, et *te di, i di.*

Dans tous ces verbes on a au pluriel la voyelle de la première personne du singulier.

---

1. *Devèn* et *devô* sont les formes régulières du pluriel de l'imparfait. Cette observation ne s'applique pas à *pourté*, dont l'imparfait est en *ôva*.

Aux terminaisons *ons* (ou *ions*) et *ent* des premières et troisièmes personnes du pluriel, qu'on retrouve dans presque tous les temps du français, correspondent des terminaisons en *èn* [1] et *ân* atones : *nous peurtèn* (nous portons), *i peurtân* (ils portent). Au subjonctif, présent et imparfait, on dit : *que nous peurtèn, que nous pourtichèn.*

La deuxième personne du pluriel se termine généralement en *ô* dans les temps de notre patois (*ô* aussi, et non *iô*, au subjonctif). Mais il y a des distinctions à faire pour plusieurs temps : nous en parlerons à propos de chacun d'eux. A l'indicatif présent la deuxième personne du pluriel est en *ô* (atone) pour les verbes de la conjugaison en *é* :

vous peurtô	(vous portez).	*vous treuvô*	(vous trouvez).

Les verbes en *i* non inchoatifs font *i* (latin itis) : cet *i* est aujourd'hui atone.

vous drèmi	(vous dormez).	*vous méti*	(vous mentez).
vous crèvi	(vous couvrez).	*vous couri*	(vous courez).
vous vèni	(vous venez).	*vous tèni*	(vous tenez).
vous eufri	(vous offrez).	*vous uvri*	(vous ouvrez).
vous chènti	(vous sentez).	*vous chourti, seurti*	(vous sortez),

Plusieurs verbes en *re* et un en *â* (*voulâ*) ont aussi la deuxième personne du pluriel en *i* :

vous vèli	(vous voulez).	*vous prèni*	(vous prenez).
vous rédi	(vous rendez).	*vous defédi*	(vous défendez).
vous tondi	(vous tondez).	*vous crèni*	(vous craignez).
vous meurdi [2]	(vous mordez).		
— *mourdi*	—		

Beaucoup de verbes en *re* et en *â* ont la deuxième personne du pluriel en *te* (latin ĭtis, français *dites, faites*) :

vous féte	(vous faites).	*vous dète*	(vous dites).
vous rite	(uous riez),	*vous vite*	(vous vivez).
vous pléte	(vous plaisez).	*vous conduite*	(vous conduisez).
vous bâte	(vous buvez).	*vous lite*	(vous lisez).
vous crâte	(vous croyez).	*vous counᵀâte*	(vous connaissez).
vous âte	(vous avez).	*vous vâte*	(vous voyez).

---

1. La première personne du pluriel est très peu employée. On la remplace généralement par la troisième personne du singulier précédée de *on*.

2. Quelques-uns de ces verbes s'emploient parfois avec la flexion *ô* : *vous velô, vous meurdô.*

vous dàte (vous devez). *vous peute* (vous pouvez).
vous chôte (vons savez).

Enfin tous les verbes à flexion inchoative, qui ont les premières personnes de l'indicatif présent en *-âšou*, *-â*, *-â*, (français *is*), ont la deuxième personne du pluriel en *âte :*

vous nurâte (vous nourrissez), *vous bôtâte* (vous bâtissez). On dit aussi, mais moins : *vous nurâšô* ou *nurâši*.

Plusieurs verbes ont l'indicatif présent irrégulier : *avâ* (avoir), (être), *fére* (faire), *chavâ* (savoir), *voulâ* (vouloir), *pouvâ* (pouvoir), (aller). On trouvera plus loin la conjugaison complète d'*avâ* et d'*être*. donne ici l'indicatif présent des autres verbes dont je viens de parler :

že	*feu*	(je fais).	*že*	*veu*	(je vais).
te	*fô*	(tu fais).	*te*	*vô*	(tu vas).
i	*fâ*	(il fait).	*i*	*vâ*	(il va).
nous	*fèn*	(nous faisons).	*nous*	*alèn*	(nous allons),
vous	*féte*	(vous faites).	*vous*	*alô*	(vous allez).
i	*fân*	(ils font).	*i*	*vân*	(ils vont).
že	*châ*	(je sais).	*že*	*vu*	(je veux).
te	*chô*	(tu sais).	*te*	*vu*	(tu veux).
i	*chô, châ*	(il sait).	*i*	*vu*	(il veut).
nous	*chavèn*	(nous savons).	*nous*	*vèlᵛèn*	(nous voulons).
—	*chôven*	—	*vous*	*vèli*	(vous voulez).
vous	*chôte*	(vous savez).	*i*	*vèlᵛân*	(ils veulent).
i	*chôvân*	(ils savent).			
že	*peuvou*	(je peux).			
te	*peu*	(tu peux).			
i	*peu*	(il peut).			
nous	*peuvèn*	(nous pouvons).			
vous	*peute*	(vous pouvez).			
i	*peuvân*	(ils peuvent).			

PRÉSENT DU SUBJONCTIF.

La seule personne du présent du subjonctif qui se distingue nettement du présent de l'indicatif est la première. L'atone caractéristique de cette personne est *ou* à l'indicatif, *a* au subjonctif : *je peurtou* et *que je peurta*.

La deuxième personne du pluriel diffère aussi, en principe, dans les deux modes. Mais on se sert ordinairement de la forme de l'indicatif, quand celle-ci n'est pas en *-te*. Les formes propres du subjonctif sont : *a*

(latin ĕtis) pour les verbes en *é*, *-ô* (latin ātis) pour les autres : *que vous treûva* (que vous trouviez), *que vous seurtô* (que vous sortiez). On applique souvent, par confusion, aux verbes qui n'ont pas l'infinitif en *é* la terminaison *a* : *que vous vivâ*, au lieu de *que vous vivô*.

Les verbes qui n'ont pas l'atone *e* aux deux dernières personnes du singulier de l'indicatif présent la prennent au subjonctif : *i ré* (il rend) et *qu'i réde* (qu'il rende).

Les verbes qui sont irréguliers à l'indicatif présent sont aussi irréguliers (quant au radical) au présent du subjonctif :

Infinitif.	Indicatif.	Subjonctif.
Fére.	*že feu.*	*že facha.*
Alé.	*veu.*	*ala.*
Voulâ.	*vu.*	*vèlᵛa.*
Pouvâ.	*peuvou.*	*puicha.*
Chavâ.	*châ.*	*chàcha.*

IMPARFAIT DE L'INDICATIF.

Il y a trois formes d'imparfait. Les verbes en *é* ont l'imparfait en *ôva* (latin abam), ceux en *i* et une partie de ceux en *re* l'ont en *iva* (latin ibam), ceux en *â* et une partie de ceux en *re* l'ont en *â* (latin eba m). Exemples :

Pourtôva	(portais).	*mèžôva*	(mangeais).	*adᵛôva*	(aidais).
Trouvôva	(trouvais).	*alôva*	(allais).		
Teniva	(tenais).	*veniva*	(venais).	*nuriva*	(nourrissais).
Couriva	(courais).	*creviva*	(couvrais).	*dremiva*	(dormais).
Métiva	(mentais).	*muriva*	(mourais).	*eûfriva*	(offrais).
uvriva	(ouvrais).	*partiva*	(partais).	*chèntiva*	(sentais).
chourtiva	(sortais).	*choufriva*	(souffrais).	*bléciva*	(blanchissais).
bôtiva	(bâtissais).	*sufriva*	—		
preniva	(prenais).	*rédiva*	(rendais).	*défédiva*	(défendais).
vequiva	(vivais).	*tondiva*	(tondais).	*creniva*	(craignais).
mourdiva	(mordais).				
avâ	(avais).	*vajâ*	(voyais).	*devâ*	(devais).
pouvâ	(pouvais).	*chavâ*	(savais).	*vulᵛâ*	(voulais).
				velᵛâ	—
crajâ	(croyais).	*lijâ*	(lisais).	*beuvâ*	(buvais).
conduijâ	(conduisais).	*cougnašâ*	(connaissais).	*plèjâ*	(plaisais).
dijâ	(disais).	*fajâ*	(faisais).		

On voit, d'après cette liste, que l'imparfait en *iva* empiète sur l'imparfait en *â*, puisque beaucoup de verbes qui, en latin, avaient la flexion *ébam* prennent la terminaison *iva*, tandis qu'aucun de ceux qui avaient *íbam* ne prend *â*.

Les flexions de personnes sont les mêmes pour les trois terminaisons de l'imparfait :

Singulier	1re *â*.	Pluriel	1re *èn*.
	2e *e*.		2e *ô*.
	3e *e*.		3e *ân*.

Dans les imparfaits en *iva* et *ôva*, ces flexions sont atones ; elles sont toniques dans les imparfaits en *â*.

PRÉTÉRIT.

La grande majorité des verbes a le prétérit en *i* ; quelques-uns l'ont en *u*. Les uns et les autres ont les trois personnes du singulier semblables entre elles. Les personnes du pluriel sont :

1re i*rèn* ou u*rèn*.
2e i*rô* ou u*rô*.
3e i*ron* ou u*ron*.

A la 2e personne, à côté de i*rô* et u*rô* on trouve aussi les flexions i*te* et u*te*. Les formes telles que i*rèn* et i*rô* sont le résultat d'une double analogie : 1° avec la 3e personne du même temps, i*ron*, 2° avec les 1res et 2es personnes du pluriel de tous les autres temps. Le dialecte bourguignon, d'après Mignard (p. 173, 175, 179) fait *ure*, *ire*, aux trois personnes du pluriel.

Tous les verbes de la conjugaison en *é* et de la conjugaison en *i* ont le prétérit en *i* :

pourti	(portai).	*ali*	(alai).	*trouvi*	(trouvai).
mèži	(mangeai).				
chènti	(sentis).	*parti*	(partis).	*crevi*	(couvris).
méti	(mentis).	*couri*	(courus).	*muri*	(mourus).
choufri	(souffris).	*chourti*	(sortis).		

Ces derniers verbes ont le prétérit singulier semblable à l'infinitif. Il n'en est pas de même de *teni* et de *veni*, qui font : *tènci* et *vènci*, formes dérivées de 2es personnes latines telles que *tensisti*, *vensisti*.

Plusieurs verbes en *â* ou en *re* ont aussi le prétérit en *i*. Quelques-uns ajoutent simplement un *i* au radical : *défédi* (je défendis), *rédi* (je rendis),

ondi (je tondis), *mourdi* (je mordis). Quelques autres ont des formes fortes : *pri* (je pris), *fi* (je fis). Enfin plusieurs de ces prétérits dérivent soit directement, soit par analogie, de secondes personnes latines en *sisti* (comme *conduisis* en français) : *deci* (je dis), *leci* (je lus), *puici* (je pus), *veci* (je voulus), *conduici* (je conduisis), *pléci* (je plus), *crènci* (je craignis), *reci* (je ris). Ajoutez : *vequi* (je vécus).

La plupart des verbes en *â* et quelques-uns en *re* ont le prétérit en *u* :

u = eus	y*u* = vis (de voir)	*d*ˢ*u* = dus	*su* = sus
cru = crus	*b*ˢ*u* = bus	*coun*ˢ*u* = connus	

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF.

L'imparfait du subjonctif est terminé en *icha* : *Que ze pourticha* (que je portasse). Les flexions de personnes, toujours atones, sont *a*, *e*, *e* pour le singulier, *èn*, *ô*, *ân* pour le pluriel.

IMPÉRATIF.

La 2ᵉ personne sing. de l'impératif est généralement semblable à la 2ᵉ et à la 3ᵉ personne sing. de l'indicatif présent, ou à la 3ᵉ, quand celle-ci diffère de la 2ᵉ : *Te* ou *i pré* (tu prends ou il prend), *pré* (prends). — *Te* ou *i treûve* (tu trouves ou il trouve), *treûve* (trouve). — *Te* ou *i nurâ* (tu nourris ou il nourrit), *nurâ* (nourris). — *I vâ* (il va), *vâ* (va).

Les verbes en *i* qui ont un *e* atone aux deux dernières personnes du singulier font l'impératif en *a* : *drèma* (dors), *crèva* (couvre), eû*fra* (offre). Pour ce dernier verbe, il semble qu'on dise aussi : eû*fre*.

La 1ʳᵉ et la 2ᵉ personne du pluriel sont semblables aux mêmes personnes de l'indicatif, et accentuées comme elles sur le radical. Toutefois, quand elles sont suivies d'un pronom personnel régime, l'accent reprend la place qu'il occupait jadis régulièrement sur la désinence. On dit : *amô veûtron pére* (aimez votre père), mais : *amô me* ou *amô lou* (aimez-moi ou aimez-le). Dans ce cas, si le verbe n'a pas la même voyelle radicale à l'infinitif et à l'indicatif présent, l'impératif prend la voyelle de l'infinitif ; on dit : *peurtô* (portez), mais : *pourtô me* (portez-moi).

Exceptions aux règles ci-dessus : *voulâ*, *chavâ*, *avâ*, *être*, empruntent les formes de l'impératif au subjonctif et non à l'indicatif. Nous donnerons plus loin la conjugaison complète des deux auxiliaires. Voici l'impératif de *voulâ* et de *chavâ* :

Singulier *velᵊe* ou *vulᵉe*, *châcha*.

Pluriel	*velʷèn* ou *vulʷèn*,	*châcʷhèn*.
	veli ou *vuli*,	*châchô*.

FUTUR ET CONDITIONNEL.

Le futur et le conditionnel ont les mêmes flexions pour les trois personnes du pluriel : *èn*, *ô*, *ân*. « *Nous pourterèn* » signifie à la fois « nous porterons » et « nous porterions ». Au singulier le futur fait *ė*, *é*, *â*, et le conditionnel *â*, *ė*, *ė*. Dans toutes ces formes l'accent est sur la dernière syllabe :

ẓe pourteṛė (je porterai).	*ẓe pourteṛâ* (je porterais).
te pourteṛé (tu porteras).	*te pourteṛė* (tu porterais).
i pourteṛâ (il portera),	*i pourteṛė* (il porterait).

Dans les verbes en *é*, les futurs sont en *eṛė* : *trouvé*, *trouveṛė* ; dans ceux en *re*, ils sont en *rė* : *dêṛe* (dire) fait *deṛé*, *réâre* (rendre) fait *rédrė*, *pléṛe* (plaire) fait *pléṛė*, *liṛe* (lire) fait *liṛė*, *préde* (pour *prédre*, prendre) fait *prédė*, etc. La voyelle du radical change quelquefois au futur : *baṛe* (boire) fait *beṛė* ; *féṛe* (faire), *faṛė* ; *meûdre* (mordre), *moudrė*. Dans les verbes en *i* non inchoatifs la terminaison est en *eṛe* ou *ṛe* : *uvri* (ouvrir), *uvreṛé* ; *crevi* (couvrir), *creveṛė* ; *dremi* (dormir), *dremeṛė* ; *méti* (mentir), *méteṛė* ; *chourti* (sortir), *choutrė*[1] ; *chènti* (sentir), *chèntrė*. Les verbes inchoatifs ont le futur en *atrė* : *nuri* (nourrir) fait *nuratrė*. La flexion *atrė* dérive du latin *iscerabeo*, et le *t* s'explique, comme celui du français *connaître* (*cougnatre* dans notre patois), par le groupe de consonnes *sr* : un *t* s'est introduit entre ces consonnes pour faciliter la prononciation, plus tard l'*s* est tombée est le *t* est resté. Les verbes *teni* et *veni* ont, comme en français, un futur irrégulier où apparaît un *d* de même origine que le *t* de *nuratrė* : *tèndrė*, *vèndrė*. *Couri*, pour lequel on a aussi l'infinitif *couṛe*, fait au futur *couṛė*. — Les verbes en *â* ont une terminaison en *ṛė* : *devâ* (devoir) fait *devrė*, *vâ* (voir) fait *veṛė*. *Pouvâ* (pouvoir), *chavâ* (savoir), *avâ* (avoir), perdent le *v* au futur : *pouṛė*, *chaṛė*, *aṛė*. *Voulâ* (vouloir) fait *vedrė*.

Nous donnons ci-après la conjugaison complète des auxiliaires *avâ* et *être*, et de cinq verbes représentant les différentes formes de la conjugaison ordinaire.

---

1. Ici l'*r* du radical est tombée devant *tr*.

Verbe *avâ* (avoir).

Participe présent et gérondif.	Participe passé.
ayé	*ayu.*

Indicatif présent.	Imparfait.	Prétérit
ž' a	*ž' avâ*	*'ž u*
t' ô	*t' avė*	*t' u*
'l å	*'l avė*	*'l u*
nous èn	*nous avèn*	*nous urèn*
vous åte	*vous avô*	*vous urô, ute*
'l ån	*'l avån*	*'l urån*

Présent du subjonctif.	Imparfait.	Impératif.
Que ž' åcha, åya	*Que ž' ucha*	
Que t' åche, åye	*Que t' uche*	*åcha, åya*
Que 'l åche, åye	*Que 'l uche*	
Que nous åchèn, ayèn	*Que nous uchèn*	*åchèn, åyèn*
Que vous åchô åyô	*Que vous uchô*	*åchô, åyô*
— *åcha* —		
Que 'l åchån åyån	*Que 'l uchån*	

Futur.	Conditionnel.
ž' arė	*ž' arâ*
t' aré	*t' arė*
'l arå	*'l arė*
nous arèn	*nous arèn*
vous arô	*vous arô*
'l arån	*'l arån*

Verbe *être* (être).

Participe présent et gérondif.	Participe passé.
été	*étô*

Indicatif présent.	Imparfait.	Prétérit.
že si	*ž éra*	*že fu, fi*
t' é	*t' ére*	*te fu, fi*
i 't	*'l ére*	*i fu, fi*
nous chèn	*nous érèn*	*nous furèn, firèn*
vous éte	*vous érô*	*vous furô, firô*
		— *fute, fite*
chin	*'l érin*	*i furân, firan.*

Subjonctif présent.		Imparfait.		Impératif.
Que ẑe	*chaya*	*Que ẑe*	*fucha, ficha*	
Que te	*chaye*	*Que te*	*fuche, fiche*	*chaay*
Qu' i	*chaye*	*Qu' i*	*fuche, fiche*	
Que nous	*chayèn*	*Que nous*	*fuchèn, fichèn*	*chayèn*
Que vous	*chayô*	*Que vous*	*fuchô, fichô*	*chayô*
—	*chaya*			
Qu' i	*chayân*	*Qu' i*	*fuchân, fichân*	

Futur.	Conditionnel.
ẑe seṛê	*ẑe seṛâ*

Ce verbe, aux temps composés, se conjugue avec lui-même ou avec *avâ*.

Verbe *šété* (chanter).

Participe présent et gérondif.	Participe passé.
šété	*šétô*

N.-B. — Il y a des verbes de cette conjugaison qui ont l'infinitif en ė, et le participe passé en â.

Indicatif présent.		Imparfait.		Prétérit.	
ẑe	*šétou*	*ẑe*	*šétôva*	*ẑe*	*šéti*
te	*šéte*	*te*	*šétôve*	*te*	*šéti*
i	*šéte*	*i*	*šétôve*	*i*	*šéti*
nous	*šétèn*	*nous*	*šétôvèn*	*nous*	*šétirèn*
vous	*šétô*	*vous*	*šétôvô*	*vous*	*šétirô, šétite*
i	*šétân*	*i*	*šétôvân*	*i*	*šétirân*

Subjonctif présent.		Imparfait.		Impératif.
Que ẑe	*šéta*	*Que ẑe*	*šéticha*	
Que te	*šéte*	*Que te*	*šétiche*	*šéte*
Qu' i	*šéte*	*Qu' i*	*šétiche*	
Que nous	*šétèn*	*Que nous*	*šétichèn*	*šétèn*
Que vous	*šéta, šétô*	*Que vous*	*šétichô*	*šétô*
Qu' i	*šétân*	*Qu' i*	*šétichân*	

Futur.	Conditionnel.
ẑe šéteṛê	*ẑe šéteṛâ*

Verbe *rèdre* (rendre).

Participe présent et gérondif.	Participe passé.
rédé	*rédu*

dicatif présent.	Imparfait.	Prétérit.
rédou	*že rédiva*	*že rédi* [1]
ré [2]	*te rédive*	*te rédi*
ré	*i rédive*	*i rédi*
rédèn	*nous rédivèn*	*nous rédirèn*
rédi	*vous rédivô*	*vous rédirô, rédite*
rédân	*i rédivân*	*i rédirân*

ent du subjonctif.	Imparfait.	Impératif.
že réda	*Que že rédicha*	
te réde	*Que te rédiche*	*ré*
i réde	*Qu' i rédiche*	
nous rédèn	*Que nous rédichèn*	*rédèn*
vous rédô, réda	*Que vous rédichô*	*rédi*
i rédân	*Qu' i rédichân*	

Futur.	Conditionnel.
že rédré	*že rédrà*

Verbe *devâ* (devoir).

Participe présent et gérondif.	Participe passé.
devé	*dᵛu*

Futur.	Conditionnel.
že devrė	*že devrâ*

Verbe *chènti* (sentir).

Participe présent et gérondif.	Participe passé.
chènté	*chèntu*

N.-B. — D'autres verbes de cette conjugaison ont le participe en *i*.

Indicatif présent.	Imparfait.	Prétérit.
že chèntou	*že chèntiva*	*že chènti*
te chèn	*te chèntive*	*te chènti*
i chèn	*i chèntive*	*i chènti*
nous chèntèn	*nous chèntivèn*	*nous chèntirèn*
vous chènti	*vous chèntivô*	*vous chèntirô, chèntite*
i chèntân	*i chèntivân*	*i chèntirân*

Subjonctif présent.	Imparfait.	Impératif.
Que že chènta	*Que že chènticha*	
Que te chènte	*Que te chèntiche*	*chèn*
Qu' i chènte	*Qu' i chèntiche*	
Que nous chèntèn	*Que nous chèntichèn*	*chèntèn*
Que vous chèntô, chènta	*Que vous chèntichô*	*chènti*
Qu' i chèntân	*Qu' i chèntichân*	

Futur.	Conditionnel
že chèntrė	*že chèntrâ*

Verbe *nuri* (nourrir).

Participe présent t gérondif.	Participe passé.
nurašé	*nuri*

Indicatif présent.	Subjonctif présent.	Impératif.
že nurâšou	*Que že nurâša*	
te nurâ	*Que te nurâše*	*nurâ*
i nurâ	*Qu' i nurâše*	
nous nurâšèn	*Que nous nurâšèn*	*nurâšen*
vous nurâte	*Que vous nurâšô, nurâša*	*nurâte*
i nurâšân	*Qu' i nurâšân*	

Les autres temps se conjuguent comme ceux de *chènti*.
On remarquera qu'il n'y a pas de forme inchoative pour l'imparfait.

MÉLANGES

I.

CRENU.

L'étymologie de *crenu* d'un type crīnūtus devint inadmissible dès que l'on connut la loi, formulée naguère ici même par M. G. Paris (voy. *Rom.* VIII, 629), d'après laquelle l'ī atone à la syllabe initiale ne peut se changer en ĭ que quand la syllabe accentuée immédiatement suivante a elle-même pour voyelle un autre ī. Cette loi est plutôt une tendance en ce sens que ce changement n'est pas obligatoire et l'est encore moins dans les autres langues romanes qu'en français, mais elle s'exerce d'une façon absolue en ce sens qu'il est impossible que ce changement se produise dans d'autres conditions que celles qu'a indiquées M. G. Paris.

Voici maintenant comment je crois que l'on pourrait expliquer ce mot. Le latin crīnītus existait en latin vulgaire, comme nous l'attestent l'ital., l'esp. et le port. *crinito*, le prov. *crinit*, le roum. *crinitu*. La loi phonétique que je viens de citer remontant, selon l'opinion de M. G. Paris confirmée par des faits de dissimilation identiques en provençal et espagnol (voy. Diez, *Grammaire*, I, 163, trad. franc.), au latin vulgaire ou tout au moins au gallo-roman, crīnīto donna en gallo-roman régulièrement * *crenito*. Alors par influence des mots avec le suffixe *-utus* comme *chenu*, *cornu*, *chevelu* et beaucoup d'autres, auxquels s'adjoignirent plus tard *velu* et *pelu*, *poilu*, etc., il y eut changement de suffixe et * crenit(o) devint *crenut*, *crenu* ou *quernu*.

Diez, II, 330, cite beaucoup de dérivés en *-utus* pour le français, comme par exemple *charnu*, *corsu*, *membru*, *griffu*, *herbu*, etc., et sa liste pourrait encore sensiblement être augmentée par des mots comme *bossu*, *branchu*, *fourchu*, *goulu*, *touffu* et autres.

Déjà en lat. class. l'analogie était très puissante pour ces dérivés en -tus (cp. Kühner, *Ausführl. Gramm. der Lat. Spr.*, I, 675) et sa puissance, ici comme partout, n'alla qu'en s'accentuant dans le latin vulgaire, où les changements entre les suffixes *-atus*, *-itus* et *-utus* sont très nombreux et c'est surtout le suffixe *-utus* qui, étant le plus fréquent, empiéta sur les autres.

Rien qu'en examinant les dérivés de ce genre relevés par Diez, II, 320 et suiv., on trouve déjà de ces changements. Ainsi nous y voyons l'ital. *ramato*, *erbato*, *allupato* à côté du franç. *ramu*, *herbu*, *allouvi* (*ramé* et *herbé* existaient aussi en v. fr.).

Quant au mot qui nous intéresse directement, il est à remarquer que l'ital. a aussi *crinuto* à côté de *crinito*, le prov. *crinut* à côté de *crinit* et même une forme *crenut* qui est à expliquer comme la forme française. Enfin Honorat cite une forme catalane *crinat*, et l'esp. a aussi une forme *crinado*. Le subst. italien *crinata* n'est pas tout à fait la même chose; voy. Diez, II, 330, n° 2.

On pourrait recueillir un assez grand nombre de ces changements de suffixes; je me bornerai à en relever encore trois. En esp. à côté de *vellido* (= *villitus, de villus) il existe une forme *velludo*, port. *veludo*, ital. *velluto*, prov. *velut*, franç. *velu*. Du Cange cite aussi une forme féminine vellata. Le lat. barbatus a donné en ital. *barbato*, esp. et port. *barbado*, prov. *barbat*, fr. *barbé*, roum. *barbatu*, mais à côté nous trouvons dans toutes ces langues, excepté le roumain, le même mot avec le suffixe -utus : *barbuto*, *barbudo*, *barbut*, *barbu*. — Capillatus présente presque les mêmes faits que barbatus. La forme du lat. class. se retrouve dans l'ital. *capellato*, l'esp. *cabellado*, le fr. *chevelé*, et à côté nous trouvons dans les langues romanes les formes qui dérivent du lat. vulg. *capillutus.

G. Cloetta.

II.

MÉLANGES ÉTYMOLOGIQUES.

1. — *AINZ*.

Le latin ante ne peut donner en français que *ant*. Cette forme figure dans le très ancien poème de la *Passion*, et elle est encore aujourd'hui vivante dans les mots composés *avant* = abante et *devant* = deabante. Le latin populaire a sans doute possédé, à côté de ante, une forme *antes, que l'on retrouve dans l'espagnol actuel *antes*, et qui a produit l'ancien italien *anti*, conservé aujourd'hui dans les mots *avanti* et *davanti*. C'est de cette forme antes que Diez fait dériver l'ancien français *ainz*,

mais il est impossible d'expliquer l'origine de l'*i* du mot *ainz*, si on tire ce mot de *antes. Dans un récent travail sur les adverbes de temps en ancien français, M. Zeitlin ayant dit que la forme française *ainz* était encore inexpliquée, M. Gröber a tenté de donner l'explication désirée dans une note dont voici la traduction[1] :

Pour l'explication de *ainz* on ne peut négliger l'italien *anzi* (cf. *ozzi, oggi* = hodie), et d'autre part il ne faut pas songer à rattacher la forme ordinaire *ainz* à la forme plus rare *ainçois* (= ante ipsum). Aussi est-on tenté de supposer un type latin *anti-e ou *ante-i (et non pas *ante-o = ante eo, au lieu de antea, cf. Rönsch, *Ital. und Vulg.* 406, car alors on aurait en italien *anzo*). Pour le français *ai* et *z* du mot *ainz*, il n'y a qu'à comparer *cumpainz* = *cumpaneus; pour *ntj* = *nj* = *in*, comme ntj + e, o ou u ne semble pas exister ailleurs, on peut invoquer le cas de ndj = *ñ* : *vergogne* = verecundia, absolument comme *cigogne* = ciconia et *tesmoin* = testimonium. *Ante-i serait alors ante id, sorte de singulier de la forme antea que l'on aurait prise à tort pour un pluriel neutre.

Je ne pense pas que l'étymologie ante-id soit acceptée par un grand nombre de romanistes et je m'attacherai d'autant moins à la réfuter que M. Gröber ne la propose que timidement, s'y trouvant en quelque sorte acculé malgré lui par le développement mécanique des sons. Je crois plus que personne à la légitimité de la méthode phonétique employée par M. Gröber, mais le savant professeur me paraît avoir oublié un point essentiel. Avant d'édifier sur l'italien *anzi*, il eût été bon de s'assurer si les fondements étaient solides, si *anzi* ne recouvrait pas une forme antérieure pouvant servir de base meilleure. Or *anzi* me paraît avoir supplanté *anzo*, que l'on trouve souvent dans les anciens textes italiens. En voici quelques exemples au hasard. *Anço* se lit deux fois dans Uguçon de Lodi, vv. 755 et 944[2]. Dans le *Recueil d'exemples* publié par M. Ulrich[3], nous lisons de même *anço* aux lignes 181, 249 et 295, et aux lignes 24, 137 et 152 *aço*, qui n'est vraisemblablement qu'une faute de scribe ; ajoutez *enanço* (l. 207) et *denanço* (l. 364, 862). Enfin pour ne pas multiplier ces citations, un exemple plus intéressant encore, à cause de sa date, se trouve dans une charte picène de la fin du XIIe siècle, où on lit *adoienantio* = *da oggi in anzi*[4]. On comprend bien que *anzi* se soit peu à peu substitué à *anzo* sous l'influence analo-

---

1. Le travail de M. Zeitlin et la note de M. Gröber se trouvent dans la *Zeitschrift für rom. Phil.*, VI, p. 260.
2. *Das Buch des Uguçon da Laodho*, von Ad. Tobler, Berlin, 1884.
3. *Romania*, XIII, p. 27 et ss.
4. *Giornale di filologia rom.*, I, 236.

gique de *anti* = *antes, que l'on trouve soit sous la forme simple, soit dans les composés *avanti*, *davanti*[1].

Nous voici donc ramenés à un type latin *antio, qui convient parfaitement à l'explication des formes italienne, provençale[2] et française[3]. Faut-il y voir *anteo, sorte de forme masculinisée de antea? Je ne le pense pas. Il est bien préférable, à mon sens, d'y voir un comparatif, *antius, formé sur la préposition ante comme prius sur la préposition prae. En effet, pour se rendre compte des différents sens de l'italien *anzi*, du provençal *anz* et du vieux français *ainz*, n'est-on pas obligé d'avoir recours à l'idée d'un comparatif? Prenez ces deux vers du *Rollant* :

> Ainz i ferai un poi de legerie
> Que jo n'esclair ceste meie grant ire (321).

Mettez en regard cette phrase allemande : *Eher will ich das Leben verlieren, als dieses thun.* La construction est la même, et *ainz* est un comparatif au même titre que *eher*. L'ancien français dit *qui ainz ainz* comme nous disons *à qui mieux mieux*, et *ainz* doit être un comparatif comme *mieux*. L'expression si fréquente : *a l'ainz qu'il puet*, s'explique de même par *au plus vite qu'il peut*, ce qui nous montre que *ainz* signifie *plus vite*, *plus tôt*. Cette idée de *plus tôt* amène à l'idée de préférence que nous exprimons de la même façon, malgré un bizarre artifice d'orthographe, par le mot *plutôt*, et cette idée de préférence, qui repose sur un comparatif, nous explique comment *ainz* a pu prendre le sens *adversatif* de *mais*, qui est lui-même un comparatif.

2. — *PUIS*.

Si l'existence de *antius est admise, on peut admettre également celle de *postius, à côté de post. Or, de même qu'il est impossible de rendre compte de la formation post = *puis*[4], de même rien n'est plus conforme aux lois phonétiques que *postius = *puis*. Il n'y a qu'à se rappeler ostium = *huis*.

3. — *ANCEIS*.

Le mot *anceis* (*ainceis*, *ainçois*, etc.) a en ancien français tous les sens

---

1. On trouve encore *anti chè* = *anzichè* au commencement du XVe siècle, dans les vers de Raffaele Marmora (*Romania*, XI, p. 540, l. 9).
2. Le provençal dit *anz*.
3. Pour la régression de l'*i*, qui ne se produit pas dans la terminaison féminine -antia = *-ance*, nous avons un exemple tout à fait analogue dans grandior = *graindre*.
4. Je n'insiste pas sur cette impossibilité, car elle a été plus d'une fois démontrée par M. Gaston Paris dans ses cours du collège de France ou de l'école

et tous les emplois du mot *ainz*. Il existe en provençal sous la même forme, mais semble inconnu aux autres langues romanes. L'étymologie de Diez, que reproduit M. Gröber, ante-ipsum, paraissait déjà douteuse en 1880 à M. Koschwitz : dans le glossaire qui termine sa première édition du *Pèlerinage de Charlemagne*, on lit : « *anceis*, ante-ipsum ou *antius? » Dans son glossaire de la *Chanson de Roland* (8e éd.), M. Léon Gautier ne parle pas de ante-ipsum et il insère la note suivante, due à M. Foerster : « Ce mot dérive peut-être d'*antius*, comparatif forgé de *ante*, avec l'accent sur l'*i*. Même formation qu'*ampleis* « = *amplius*. » La conjecture de MM. Koschwitz et Foerster me paraît certaine, et je vais m'efforcer d'en convaincre le lecteur.

Faisons abstraction pour le moment de antius = *ainz*, et ses congénères. Peut-on admettre qu'un comparatif neutre en *ius* ait été dans le domaine franco-provençal accentué sur l'*i* ? Oui, puisque nous avons, comme le rappelle justement M. Foerster, amplius = *ampleis*. Voilà pour le français. Oui, à plus raison, pour le provençal, où nous trouvons un nombre relativement considérable de comparatifs neutres analogues : *forceis* = fortius, *genceis* = *gentius, *longeis* = longius. On peut même dire que c'est la formation normale du comparatif neutre, car les seuls cas où l'accent du latin classique soit respecté sont ou des comparatifs anomaux, comme melius, ou des comparatifs dont le positif est inusité comme *belais* = *bellatius, *noalz* = nugalius et *sordeis* = sordidius. Ce déplacement de l'accent s'explique facilement. La langue romane de la Gaule est la seule qui conserve la tradition de ce comparatif neutre : or, au nord comme au midi, le nominatif masculin sing. fortis et l'acc. pluriel fortes se réduisent bientôt à *forts* dans la prononciation, et le comparatif neutre fortius ne peut échapper au même sort qu'en déplaçant l'accent pour mieux marquer ce qui lui donne sa valeur propre : la nécessité morphologique de l'idée fait fléchir la loi matérielle de l'accent.

Pour que l'on ait dit antíus comme fortíus et amplíus, il faut donc que l'on n'ait plus eu conscience que *ántius, réduit par la prononciation à *añts*, était déjà une forme de comparatif. Rien de plus naturel et de plus conforme à ce que l'on observe un peu dans toutes les langues. *Ainz* et *anceis*, synonymes pour le sens, sont absolument dans le même rapport entre eux que les formes du moyen haut alle-

---

des Hautes Etudes. Pour le provençal *pois* on pourrait être tenté d'y voir **pots* au lieu de post, et rappeler le changement de *t* en *i* (quelle qu'en soit l'explication) dans *paire*, *maire*, *fraire*. Mais ce rapprochement n'est pas fondé. Le vrai terme de comparaison est est = *es*, d'où il est manifeste que le *t* de *post* doit avoir purement et simplement disparu.

mand *ér* et *èrre* (pour *èrer*), ou que les formes de l'allemand actuel *das Mehre* et *das Mehrere*.

Ceci admis, la forme française *anceis* est très régulière : l'*u* atone de *antius disparaît, et l'*i* bref se diphtongue en *ei*, qui plus tard devient *oi*. Il n'en est pas tout à fait de même pour le provençal. Dans cette langue en effet l'*i* bref accentué reste *i* devant un *a*, par exemple dans *via* = *lat.* via, et dans toute autre position il devient *e* fermé et non pas *ei*. Cette difficulté phonétique n'est peut-être pas aussi insurmontable qu'elle le semble au premier abord. L'*i* bref non suivi d'une autre voyelle devient *e* fermé, et l'*i* bref suivi d'un *a* reste *i* : voilà deux lois absolues. Mais l'une ou l'autre de ces deux lois peut-elle s'appliquer à l'*i* suivi d'une voyelle autre qu'un *a*? C'est ce qui ne peut être déterminé qu'à l'aide d'un relevé exact des mots latins présentant cette structure. Ces mots sont peu nombreux. Dĭem n'est réellement populaire que sous la forme dĭam qui a donné régulièrement *dia* : dans *dilu* = diemlunae et les analogues, l'*i* a de bonne heure perdu l'accent tonique. L'adjectif pĭus qui se trouve en provençal sous la forme *pius* est assurément un terme savant qu'on ne peut prendre en considération. J'en dirai autant de *quandius* = quamdĭu qui ne se trouve que dans le poème de *Boèce*. En somme je ne vois guère que la série *antĭus, fortĭus, *gentĭus, longĭus qui nous offre des cas assurés d'un *i* bref accentué suivi d'une voyelle autre qu'un *a*, et dans tous ces cas -ĭus est rendu par -eis. Il ne me paraît pas trop téméraire d'admettre que ces cas doivent avoir force de loi. Je ne crois pas d'ailleurs que nous ayons affaire à une diphtongaison de l'*i* bref en *ei* comme en français, et j'admettrais plus volontiers la série de formes suivantes :

longĭus, *longéos*, *longées*, *longéis*.

La diphthongue *ei* se produit d'une façon analogue dans *cobéita* = *cobéeta* = *cobédeta* = cupĭdĭtat. Un exemple plus frappant encore est fourni par l'une des deux formes du subjonctif du verbe *estar*. On sait que l'on trouve concurremment *estia* et *estei*. *Estia* représente, à n'en pas douter, un subjonctif populaire *stĭam, au lieu de stem, calqué sur le subjonctif du verbe *essere, *sĭam au lieu de sĭm. Quant à *estei*, on ne l'a pas, à mon sens, expliqué jusqu'ici d'une façon satisfaisante. Si l'analogie du sens a fait créer le type *stĭam, l'analogie de la forme a dû engendrer de bonne heure *stĭem : il est en effet presque choquant de voir un *a* au subjonctif d'un verbe de la première conjugaison comme l'est stare, et la forme *stĭem est une sorte de compromis entre la forme organique stem et la forme analogique stĭam. De *stĭem à *estei* nous avons une seule étape, la forme *estée*, qui n'est que la véritable prononciation populaire de stĭem.

4. — *ANCEISSOR.*

Le mot français *ancêtre*, autrefois *ancestre*, vient incontestablement du latin antecéssor. Il est possible que l'ancien français *ancesseur* vienne tout simplement de la forme oblique antecessórem. Mais à côté de la forme *ancesseur*, ou pour mieux dire, antérieurement à elle, les plus anciens manuscrits nous offrent constamment une autre forme, au sujet de laquelle M. Gaston Paris s'exprime ainsi dans la préface de *Saint Alexis* : « C'est en dehors des règles que la diphtongue *ei* figure dans « le mot *anceisor* (antecessorem), où l'*e* latin, étant en position, devrait « être rendu par *e*; mais cette forme étant usuelle dans plusieurs anciens « textes et se trouvant répétée deux fois dans notre manuscrit (*anceisurs* « 1e, *anceisur* 3b), j'ai cru devoir la maintenir » (p. 74). Je renvoie au dictionnaire de M. Godefroy ceux qui voudraient avoir d'autres exemples de la forme *anceisur* ou *anceisor* : ils verront qu'elle figure dans les plus anciens et les meilleurs manuscrits. Elle a donc une raison d'être. A mon sens, *anceisor* ne vient pas d'antecessorem : je le crois formé sur *anceis*, absolument comme *plusor* sur *plus*.

5. — PROV. *SÉ.*

Raynouard a enregistré les trois mots provençaux *ancsé*, *dessé*, *jassé*[1]. On pourrait ajouter beaucoup d'exemples à ceux qu'il donne, mais en somme ce qu'il cite suffit pour préciser le sens de chacun de ces mots. *Ancsé* signifie non pas *jadis*, mais *toujours*, et avec une négation *jamais*. *Dessé* signifie *sur-le-champ*, et il peut se construire avec *que* dans le sens de *aussitôt que* ; la signification de *certainement* que lui attribue en outre Raynouard ne me paraît pas ressortir des exemples qu'il cite et dans lesquels *dessé* peut fort bien être interprété par *sur-le-champ*. Enfin *jassé* et les locutions composées *en jassé*, *per jassé* signifient *toujours*, comme *ancsé*, mais ne s'appliquent qu'à l'avenir[2].

Raynouard a rangé ces trois mots à leur ordre alphabétique. S'est-il rendu compte qu'ils renferment tous la même particule *sé*, combinée avec les mots bien connus *anc*, *de* et *ja* ? Diez ne s'y est pas trompé ; il

---

1. *Lexique roman*, II, 18, III, 27 et III, 579.
2. Un vieux glossaire provençal-italien traduit *ancsé* par *lo tempo passato*, *al dessé* par *lo presente* et *jassé* par *lo tempo qe de venire* (STENGEL, *Die beiden ältesten prov. Grammatiken*, p. 88, 89, 90). C'est bien là en effet, sinon le sens précis, au moins l'emploi habituel de ces mots.

enregistre *sé*[1] et il semble regarder *ancsé*, *dessé* et *jassé* comme des formes abrégées pour *anc sempre*, *de sempre* et *ja sempre*, tout en reconnaissant que l'abréviation de *sempre* en *sé* est un peu forte et n'est appuyée par aucun cas analogue.

Il n'est pas douteux qu'il faille écarter le latin semper; mais quelle est la véritable origine de la particule *sé?* Tout bien considéré, je n'hésite pas à y reconnaître le latin semel.

Le sens convient parfaitement. Semel signifie proprement *une fois*, et ce sens primitif arrive par extension à revêtir la plupart des nuances que nous retrouvons dans notre particule *sé*. Ce passage de Plaute : Si ego illum SEMEL prehendero[2] se traduit on ne peut mieux par : *Si JAMAIS je le pince*[3]! Forcellini cite de nombreux exemples où semel a le sens de in perpetuum, *pour toujours*, comme le provençal *jassé*. D'un autre côté, le sens de *une fois* nous amène à celui de *en une fois*, lequel est bien voisin de *tout de suite*, *sur-le-champ*. C'est ainsi qu'on lit dans Quintilien ut semel finiam, *pour en finir une bonne fois*, *pour m'en débarrasser tout de suite*. Nous trouvons exactement là le sens du provençal *dessé*. J'ajoute que nous avons un précieux exemple du latin desemel, au lieu de semel, dans Marius Victorinus. On pourrait rappeler aussi que les comiques latins emploient parfois semel au lieu de simul et voir dans la locution conjonctive *dessé que* l'analogue de simul ac. Mais cela ne sert de rien à notre affaire. Le sens même de semel ou desemel invite de lui-même à cette façon de parler, comme en témoigne la locution française *une fois que*.

Passons à la forme. Semel a certainement appartenu au vocabulaire populaire. Diez le signale lui-même dans le poète milanais Bonvesin da Riva sous la forme *sema*, et il en rapproche la forme du dialecte léonais *siema*[4]. La concordance de ces deux formes appartenant à des régions si éloignées est remarquable. On ne peut l'expliquer qu'en admettant que le latin populaire a connu une forme *sema, où *l* était tombée, et où l'on avait afublé le radical de la terminaison en *a* si fréquente parmi les adverbes. Le fait important, c'est la chute de *l* final à une époque très ancienne[5]. L'influence analogique qui a amené à dire *sema au lieu de

---

1. *Etymol. Wörterbuch*, p. 723.
2. [Mais ce *jamais* ne se rendrait pas en provençal par *jasse*. — P. M.].
3. Voyez cet exemple et les suivants dans Forcellini.
4. *Grammaire des langues rom.*, trad. fr., II, 442. Le mot est encore employé aujourd'hui dans les dialectes de la haute Italie; voyez Mussafia dans *Romania*, II, 123).
5. Le mot simul, dans l'expression insimul, a dû également de bonne heure perdre son *l* dans le midi de la France et devenir, avec l'adjonction de l'*s* ad-

*seme n'a pas dû s'exercer partout, et rien ne s'oppose à ce que *seme ait existé dans le midi de la France. Il a dû de très bonne heure se réduire à *sem et la forme classique *sé* représente *sem aussi exactement que *ré* représente le latin rem[1].

A. THOMAS.

[Il est certain que pour tirer *se* de semper, comme le fait Diez (*Etym. Wœrt.*, II *c*), il faut faire quelque violence aux règles ordinaires de la phonétique. Peut-être, toutefois, n'y a-t-il pas là de quoi faire reculer la « phonétique syntactique, » qui ne s'effraye pas facilement. Ce qui est sûr, et ce qui est pour l'étymologie indiquée par Diez un argument qu'on ne peut passer sous silence, c'est qu'on a employé *anc sempre*, *de sempre* et *ja sempre* au même sens que *ancse*, *desse* et *jasse*. Voici des exemples : ANC SEMPRE, voir *Lex. rom.*, II, 80 *b*, ex. de Cadenet ; ajoutez la pièce *Sitot me soi a tort aperceubutz* de Folquet de Marseille (p. 85 de mon *Recueil*) : *Et anc sempre cavals de gran valor...* — DE SEMPRE, Daude de Prades, poème des quatre vertus (éd. Stickney, v. 282-3 : *E zo on coven a duptar* | *Non deu hom de sempre jutgar*. — JA SEMPRE, *Crois. albig.*, v. 5625 : *E tenetz los ja sempre coma sers recrezens;* dans une charte que j'ai récemment fait photograver pour l'Ecole des Chartes : *ab aquesta present carta en jassempre valedoira*. Dans tous ces exemples le sens s'accommoderait parfaitement d'*ancse*, *desse*, *jasse*. — P. M.].

III.

GUILLAUME DE BRIOUDE.

M. Dümmler vient de publier, dans le tome X du *Neues archiv für deutsche Geschichtskunde* (p. 333-357), quelques petites pièces en vers latins des IXe et Xe siècles. Parmi ces poésies la plus intéressante est celle qui porte le nº 12. Ce sont des séries de huit vers en l'honneur de différentes fêtes de l'année, qui toutes se terminent par une invitation à boire, dont la forme est ingénieusement variée : *Sumite nunc leti presentis pocula musti ; Legibus humanis potus haurite salubres*, etc. L'auteur est un homme fort savant pour l'époque, car il sait quelque peu de grec et rédige des vers entiers dans cette langue. M. Dümmler pense que ces vers ont été composés dans l'abbaye de Brioude, à cause de la mention

---

verbial, *insimus, prov. *essems*. L'italien *insieme* semble venir de *insemel, mais on trouve souvent dans les plus anciens textes *insembre*, *insembri* et *insembra*.

1. On trouve, il ne faut pas l'oublier, *dessén* dans Raimbaut d'Orange. (Raynouard, *loc. cit.*). Si l'analogie avec rem ne semblait pas fondée, à cause de la légère différence du point de départ, on rappellerait l'abréviation autrement forte de *como pour quomodo donnant en provençal *com*, *con* et *co*.

de saint Julien ; la mention de saint Syrénée, particulièrement honoré au diocèse de Clermont, corrobore cette opinion. Ce qui la rend encore plus probable, c'est un indice qui a échappé à l'éditeur par suite d'une faute de lecture. Sur le feuillet de garde du ms. (Vatican, *Regina*, 321) se trouvent des fragments de comptes contemporains des vers (milieu du xe s.), que M. D. publie ainsi : *Libras xxj tuli Aurelianis et recepi libras xvj, quas St. ab' Debet trapezeta libras iij*. Cela est inintelligible. En réalité le ms., que j'ai copié moi-même en 1880, porte à cet endroit : *Lib' xxj arg. tuli Aurl' & recepi lib' xvj quas dt ab'. Deb' trapezeta lib' iij*. Il faut donc lire : *Libras xxj argenti tuli Aur'l, et recepi libras xvj, quas dedit abbas. Debet trapezeta libras iij*. C'est parfaitement clair. L'abréviation *Aur'l* doit être résolue en *Aureliacum*, Aurillac, et non pas *Aurelianis*, Orléans, car Orléans n'a jamais eu d'abbé. Il est important que la provenance de Brioude soit bien établie, puisque le poète célèbre un comte Guillaume et sa femme : ce n'est qu'en étant bien sûr du premier point que nous pouvons conclure qu'il s'agit d'un comte ayant gouverné l'Auvergne. M. D. indique soit Guillaume Tête-d'Etoupe, soit son fils Guillaume Taillefer. En réalité le Guillaume qui succéda en 963 dans le comté d'Auvergne à Guillaume Tête-d'Etoupe fut, non pas son fils Guillaume Bras-de-Fer, comte de Poitiers, mais Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. Guillaume Tête-d'Etoupe ne devint comte d'Auvergne qu'en 951 : il est donc tout à fait improbable qu'il s'agisse de lui dans des vers transcrits au milieu du xe siècle et composés sans doute à une époque antérieure ; à plus forte raison faut-il écarter Guillaume Taillefer. En remontant la série des comtes d'Auvergne nous trouvons Guillaume le Jeune, comte de 918 à 926 ; mais il faut l'écarter aussi, parce que notre poète parle de la femme de Guillaume et que Guillaume le Jeune ne semble pas avoir été marié. On peut tenir pour certain que ces vers s'adressent au célèbre Guillaume le Pieux (mort le 6 juillet 918 , restaurateur et abbé laïque de Brioude, et c'est précisément ce qui fait le grand intérêt de ces vers pour la philologie romane. M. Gaston Paris a montré (*Romania*, VI, p. 471) que la présence à Brioude du bouclier de Guillaume le Pieux n'avait pas été sans influence sur la forme monastique de la légende de Guillaume d'Orange. Mais en outre nos vers nous révèlent de la façon la plus authentique que la vie que l'on menait à Brioude sous l'administration du comte Guillaume le Pieux n'avait rien d'ascétique, et c'est peut-être de là, et non pas de Gellone, que viennent les récits du *Moniage Guillaume*. Il ne sera donc plus aussi facile que le croit encore M. Léon Gautier (*Epop. franc.*, 2e éd., IV, 93) de débouter Guillaume le Pieux de la part légitime qui lui revient dans la formation de la légende de Guillaume d'Orange.

A. THOMAS.

IV.

L'ENFANT GATÉ DEVENU CRIMINEL.

Nous avons traité naguère ici même (XIII, 595-7) de l'un des contes que renferme le traité des Quatre âges par Philippe de Navarre. Plusieurs autres viennent de Barlaam et Josaphat ; il en est un qui appartient à la légende d'Alexandre : je l'ai examiné ailleurs. Celui qui va être l'objet de notre étude paraît avoir été fort répandu au moyen âge. C'est un de ces *exemples* qui, par leur facile application, se recommandaient le plus au choix des prédicateurs. Un petit enfant avait pris l'habitude de voler. Son père ne faisait qu'en rire. Mais l'enfant devint grand, continua à voler, et, un jour, fut pris et condamné à mort. Comme on le menait au gibet, il demanda la faveur d'embrasser son père. L'ayant obtenue, il en profita pour le mordre avec fureur et lui arracher le nez avec ses dents, le punissant ainsi de ne l'avoir pas corrigé dans son enfance.

J'ignore si ce conte a été l'objet de recherches spéciales : j'ai lieu de croire toutefois que le texte de Philippe de Navarre et un ou deux de ceux que je vais rapporter n'ont pas encore été cités.

Le livre, apparemment le plus ancien, où je l'ai rencontré, est le singulier ouvrage intitulé *De scolarium disciplina*, sur l'origine duquel on n'est pas d'accord, mais qui ne peut pas être plus ancien que la seconde moitié du XIIe siècle, ni plus récent que le commencement du XIIIe [1]. On y lit notre conte sous cette forme (Migne, Patrologie latine, LXIV, 1227) :

Contumelioso coitus appetitu sanguineum Lucretii filium Zenonisque discipulum tota Roma flevit inviscatum, qui tamen clarissimis ortus fuit natalibus, quantitatis proceræ et sanguineæ qualitatis, miræ siquidem eloquentiæ, perspicacis ingenii, sed quotidianis et ultra debitum nuptiis gaudebat, patre pœnam deferente : patrimonium enim parentumque census illicite consumebat, cunctisque zelotypis eminebat, aleis autem et meretricum cellulis semper inhiabat. Proprio autem adhuc non destitutus pruritu, postea a parentibus ejectus, tandem ab amicis et consortibus destitutus, a creditoribus undique fatigatus, notis et ignotis furtim studuit assistere, crucis ab angustiis a patre creberrime redemptus, ultimo tamen parentis pecunia redimi non potuit. Cruci ergo adductus, eumdem ad se venire lacrymis compellebat, osculumque voce querula petebat. Pietatis autem motio ad filii petitionem patrem erexit, erectique filius nasum

1. Voy. ci-dessus, p. 383.

morsu secuit acutissimo dicens : « Quare a meis primis erroribus incastigatus « evasi ? Utquid magistri mei documentis non obedivi, sociosque meos con- « tempsi ? »

Où le mystérieux auteur de la *Disciplina Scholarium* a-t-il pris ce fils de Lucrèce, disciple de Zénon ? Ce personnage antique paraît imaginaire. Il est remarquable aussi que le penchant au vol n'apparaît pas dès le premier âge, et le récit n'indique pas tout d'abord que les parents aient à se reprocher de n'avoir pas corrigé leur enfant. C'est une histoire mal rédigée et qui paraît offrir une forme isolée. Dans les trois textes latins qui suivent, la responsabilité du père est nettement indiquée, et la faute qu'il eût fallu réprimer dès l'origine est le penchant au vol. Les trois narrations que j'emprunte à Eude de Cherrington, à Jacques de Vitri et à Vincent de Beauvais ne diffèrent que par la rédaction. Je les range par ordre chronologique. Voici d'abord l'exemple d'Eude qui, dans sa simplicité, me paraît le mieux rédigé des trois :

Item, quidam filium suum, cum parvulus erat, furari et alia illicita sine correctione exercere permisit. Tandem, cum ad virilem etatem pervenisset, in furto (*ms.* futuro) comprehensus est, et cum deberet suspendi, rogavit patrem suum ut daret ei osculum. Cum vero pater ei osculum porrigeret, filius ejus cum dentibus frustum carnis de facie patris rapuit. Cum vero inquireretur cur tale enorme commisisset, respondit se merito hec fecisse, quia pater ejus eo quod prius ipsum corrigere contempserat, ad suspendium perduxit (*Sermon du neuvième Dimanche après la Trinité ; Bibl. nat. lat.* 16506, *fol.* 102 *a b* ; édition (Paris, 1520), *fol.* cij v°).

Voici maintenant la même histoire sous la forme très concise que lui a donné Jacques de Vitri dans un de ses sermons *ad pueros :*

Audivi quod quidam fuit, cum duceretur ad suspendium, ligatis post tergum manibus, vidit patrem suum qui dolens et flens sequebatur eum, et vocans patrem ait patri : « Da michi osculum. » Et cum oscularetur eum, momordit labia ejus usque ad sanguinem : « Hec omnia mala michi fecisti. Cum essem puer, « et te sciente inciperem furari et multa mala facere, nunquam me verberasti « aut castigasti. » Expedit igitur quod pueri diligenter ab initio instruantur. (*Bibl. nat. lat.* 17509, *fol.* 150 *b*).

La rédaction de Vincent de Beauvais semble, par quelques expressions, se rattacher à celle d'Eude de Cherrington :

[Consuetudo mala] facit hominem despicabilem, destruens omnem dignitatem et nobilitatem et honorem. Eccl. 41 : *Filii abominationum fiunt filii peccatorum, et qui versantur secus domos impiorum. Filiorum peccatorum periet hæreditas, et cum se-*

mine eorum assiduitas opprobrii [1]; scilicet propter eorum malam nutrituram, quia nutriuntur filii a parentibus in malis consuetudinibus Unde de hoc sequitur. *De patre impio conqueruntur filii.* Sicut patet per exemplum illius filii qu propter hoc quod pater suus male eum nutriverat, ad tabernas ducendo secum, de ludis et furtis et maleficiis non corripiendo, cum propter furtum suum adjudicatus, ad suspendium duceretur propter consuetudinem furandi, cum rogaret patrem suum ut oscularetur eum, amputavit ejus nasum cum dentibus pro osculo, dicens quod pater suus qui eum male nutriverat nec corripuerat, ad suspendium eum ducebat (*Speculum morale*, lib. III, pars III, dist. vii; éd. de Douai, p. 1015).

Voici maintenant la narration élégamment développée de Philippe de Navarre. Je la tire du ms. fr. 12581, fol. 388 *a* [2]:

Jadis avint que uns petiz anfes conmança a ambler po a po, et plusors foiz portoit son larrecin devant son pere, et li peres s'an rioit et li consentoit et disoit qu'il seroit soutis et engigneus puis que il savoit tant faire, et que d'ambler se garderoit il bien quant il seroit granz, mais autrement avint. Quar quant il fu granz, si fist .j. tel larrecin de quoi il fu jugiez a pendre [3]. Et quant on le menoit au[s] forches, il pria la jostise et les gardes que il soffrissent que il baisast et acolast son pere avant, et puis iroit volantiers a son mortel joïse. Cil en orent pitié et li sofrirent. Et cil, en samblance de baisier son pere, le print as denz par le neis et li arreja et afola toute la chiere. Li criz fu granz et la justice li demanda por quoi il avoit ce fait. Et il respondi que vangiez estoit de celui por cui on le menoit pandre. Et conta et retraist conment ses peres li avoit consenti en s'anfance que il devint lerres, et l'avoit loé de ce dont il le deüst blasmer et reprandre. Li jostisiers qui estoit sages demanda au pere se il disoit voir, et il dist que oïl. Adonc respondi li jostisiers : « Se li lerres fust an-
« fes je le delivrasse et pandisse son pere, mais il est hons et deüst estre sages
« et soi garder de mal faire. Li viax proverbes dit que chascune chievre par
« son jarret pant. Li lerres sera penduz par son meffet, puis que il est hons, et li
« peres est a droit affolez de son viz, et perdra son fil honteusement. »

P. M.

V.

SULLE *VIES DES ANCIENS PERES.*

A chi si accingerà prima o dopo ad una edizione critica delle *Vies des anciens peres* potrà non dispiacere di conoscere la lezione di singole leggende che ricorrono o staccate o inserite in altre raccolte di pie

1. Eccli. XLI, 8, 9.
2. Ce morceau a déja été publié par Beugnot, *Bibl. de l'Ec. des Ch.* II, 24.
3. Ms. *prendre.*

narrazioni. Stimo perciò utile di far osservare che nel codice della Nazionale di Parigi fr. 818, si contengono otto leggende, spettanti alle *Vies*. Il copista ha quasi sempre omesso il prologo e l'epilogo; ed il mancare del primo spiega facilmente come ai compilatori del primo volume del Catalogo dei codici francesi, i quali riconobbero le leggende contenute dal fol. 121 al 150 qual proprietà di Gautier de Coincy, non sia riuscito identificare le seguenti con quelle delle *Vies*, sebbene quattro di esse fossero già state stampate.

Fol. 96 *b*-99 *a*. Borghese che non vuol rinegare Maria = A 4; inedita. Ai sei versi citati dal Weber corrispondono con tenui varianti i primi sei del nostro codice. Il contenuto, di cui il Weber dà breve analisi, è identico in ambedue le versioni [1].

Fol. 99 *a*-101 *a*. Crocifisso, dal quale sgorga acqua e sangue = A 26; inedita. Il cod. comincia dai versi *De toz est li superlatis* | *Li contes que ci vos devis;* ci dà quindi per eccezione anche una parte del prologo La narrazione comincia da *Jadis avint pres d'Antioche*. Questi tre versi corrispondono a quelli citati dal Weber. L'identità delle due versioni è fuori di dubbio.

Fol. 103 *a*-106 *a*. Sagrestana = A 13; ed. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 156. Il cod. incomincia al v. 77; omette 149-169, che contengono sentenze d'argomento generale; omette 179-82; aggiunge alla fine quattro versi di preghiera a Maria.

Fol. 106 *a*-109 *b*. Badessa gravida = A 19; Méon, *N. R.* II, 314. Comincia al verso 27 [2]. Mancano i versi 31, 461-2, 481-2. Si ferma al 490, ed invece dell' epilogo ha quattro versi di preghiera, che cito perchè contengono soggiuntivi di forma ampliata, ignoti secondo ogni probabilità all' autore delle *Vies* [3]: *La virge qui l'abaesse aida* | *E de l'enffant la delivra* | *A Jesu Crist son fil preieit* | *De toz pechez nos delivreit.*

109 *b*-110 *c*. Chierico sepolto fuori del cimitero; Ave Maria = A 14; inedita. Ai tre primi versi citati dal Weber corrispondono esattamente i tre primi del codice; dall' analisi datane dal Weber nella *Zeitschr. für rom. Phil.* II, 360, risulta l'identità della leggenda del codice con quella delle *Vies*.

110 *c*-113 *b*. Incesto = A 40; ed. Méon, *N. R.* II, 394. Il cod. comincia al verso 53; omette 69-70; in luogo di 299-300 si leggono otto

---

1. Non essendomi accorto che troppo tardi di questa identità, feci fare di questa leggenda una copia, che metto a disposizione del futuro editore delle *Vies*.

2. Anche il cod. ha *atent*, non *asent* come reca il Catalogo.

3. Anche il codice Steiger-Mai ce ne dà alcuni esempii; ma i du passi, in cui metro e rima esigono cotali soggiuntivi, si trovano alla fine delle narrazioni, in preghiere che, come nel cod. 818, si devono considerare quali posteriori aggiunte.

versi; so fra 312 e 13 sono aggiunti due versi; ai vv. 317-8 il contesto e quindi anche le parole formanti la rima sono differenti; mancano 477-8. Il codice si ferma al v. 482, ed in luogo dell' epilogo una preghiera di quattro versi:

Cele douce virge Marie
Qui a la borjoise fit aie
Preieit son fil que nos[1] aidoit
Et de toz pechiez nos gardoit[2].

113*b*-116*b*. Imagine di pietra; anello in dito = A 17; ed. Méon, *N.R.* II, 293. Comincia al v. 67, che originariamente si collega al 66 (*en cest livre rien ne metroie | S'il n'estoit escrit en estoire*) e che quindi il copista del nostro codice dovette leggermente mutare. Va fino al v. 590, sostituendo all' epilogo due versi di preghiera. Fra 506 e 507 il cod. inserisce *E la pape qui deffendoit Ce que comandé li avoit.*

116*d*. Imperatrice di Roma = A 11; inedita. Comincia *Jadis en la terre de Rome*; questo ed i sette versi che seguono corrispondono, salvo alcune varianti di poco momento, a quelli citati dal Weber.

Ad. MUSSAFIA.

[Malgré toutes les recherches dont les mss. de l'ancienne version en vers des Vies des Pères ont été l'objet dans ces dernières années (*Romania*, VIII, 233, XIV, 130), il n'est pas à supposer que le sujet soit épuisé, surtout si on veut tenir compte des fragments manuscrits, qui sont probablement assez nombreux. Je mentionnerai ici deux de ces fragments. Il existe un feuillet double d'un exemplaire (fin du XIIIe siècle) de cet ouvrage dans le ms. 16588 de la Bibliothèque Phillipps à Cheltenham (le mêms ms. est porté deux fois au catalogue, la première fois sous le n° 16549, mais le bon n° est 16588). Ce feuillet, à trois colonnes, contient la fin du conte 35 du classement de M. Alfred Weber (*Handschriftliche Studien*, p. 12; cf. *Romania*, XIII, 240) et la plus grande partie du conte 36. J'en ai copié quelques vers:

Quant li hermites l'aperchut
. . . . . .
Ansi com chist hermites fist
Qui son corps a damnement mist
Pour s'ame de damnement traire.

(*Cf.* Méon, *Nouveau recueil*, II, 173),

1. Cod. *nō*.
2. La *s* di *nos* e la *g* di *gardoit* su d'una raschiatura; e forse d'altra mano.

Dou preudome qui raaint le fil au chevalier.

Mout est chil povres qui ne voit
Et endormiz qui Dieu ne croit.
Qui Dieu ne croit il ne voit goute,
Chil qui a ensient se boute
En la briche, et il se maintient,
Ch'est a bon droit se mal l'en vient,
Bien doit aler a male voie
Qui de la bone se desvoie...

Enfin, dans le ms. 279 de la Bibliothèque de l'Arsenal, il y a un feuillet de garde contenant un fragment du conte « de la reine qui occit son senéchal » (Méon, *Nouv. rec.*, II, 256; Weber, p. 12, n° 31); voy. le catalogue des mss. de l'Arsenal par M. H. Martin, p. 167. — P. M.].

COMPTES-RENDUS

Une énigme historique. Les Roumains au moyen âge, par A.-D. Xénopol, professeur d'histoire roumaine à l'Université de Jassy. Paris, Leroux, 1885.

M. Xénopol, après tant d'autres, consacre un livre à l'étude des origines du peuple roumain. C'est un adversaire, on le devine, de la théorie de Rœsler, mais il ne partage pas les préjugés qu'ont gardés plusieurs de ses compatriotes. Il accepte la discussion scientifique ; il cherche à convaincre par des preuves tirées des faits, et non par des déclamations ; il discute loyalement les objections de ses adversaires, sans en omettre aucune qui soit de quelque valeur. Son livre donne une idée nette de l'état actuel de la question ; comme il est d'ailleurs disposé avec ordre et méthode, il nous suffira, pour en rendre compte, de le suivre chapitre par chapitre, en signalant au passage les arguments nouveaux ou les points contestables.

Après quelques pages consacrées à l'historique de la question, M. X. cherche à prouver qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre les récits de Vopiscus et d'Eutrope sur l'évacuation de la Dacie, ordonnée par Aurélien. Ces deux historiens sont d'accord, mais si bien d'accord qu'ils ont dû puiser à une source commune. Cette source était sans doute les *libri lintei*, auxquels Vopiscus fait allusion dans sa préface [1], histoire officielle, écrite par ordre de l'empereur, où l'on cherchait évidemment à présenter l'abandon d'une province sous le jour le moins défavorable. La transplantation complète d'une population romaine serait un fait sans exemple. Eugippius, dans sa Vie de saint Séverin, le rapporte bien pour la Rhétie ; mais M. Jung a démontré qu'on ne pouvait pas prendre son récit au pied de la lettre, puisqu'on retrouve encore dans les hautes vallées les descendants de l'ancienne population romaine. Cela est très juste ; mais la « preuve décisive » que M. X. cite encore en faveur de son opinion porte à faux. Les amis de l'empereur Hadrien, dit-il (page 19), l'empêchèrent de retirer de la Dacie les légions romaines pour éviter d'abandonner aux barbares un grand nombre de citoyens romains ; la retraite des soldats ne devait donc point avoir pour conséquence nécessaire, dans l'idée des Romains, la retraite des citoyens, et plus tard Aurélien put retirer les uns sans les autres. — Sans doute ; mais la

1. Le passage est cité p. 19, note 1.

question n'est pas là. Hadrien et Aurélien n'avaient pas les mêmes intentions; Aurélien voulait rappeler tous les Romains; il s'agit de savoir jusqu'à quel point il put réaliser son projet. Il le put sans peine s'il n'avait qu'à rapatrier les descendants des colons amenés 160 ans auparavant; c'était bien difficile si toute la population de la province s'était romanisée. Cette seconde hypothèse est bien probable. M. X. l'admet et l'appuie des arguments qu'on a déjà développés en sa faveur. Un des plus intéressants est fourni par l'étude des inscriptions trouvées en Roumanie. Elles renferment un assez bon nombre de noms daces. Elles ont toutes été recueillies en Transylvanie, dans le Banat, la petite Valachie et même dans les environs de Campu-Lungu (p. 29, note 3). La Valachie orientale, la Moldavie n'en ont point fourni. C'est là surtout ce qui nous fait croire que ces parties de la Roumanie actuelle ne furent point romanisées [1]. M. X. voudrait bien se persuader du contraire, et en persuader le lecteur, mais il ne peut produire aucune preuve positive. Ce n'est là du reste qu'une partie accessoire de la question. Ce que l'auteur veut établir dans ce chapitre, c'est que la Dacie dut, comme toutes les autres provinces, se romaniser en moins de 160 ans; que Vopiscus et Eutrope ont altéré l'histoire en reproduisant des rapports officiels et flatteurs; qu'il fut impossible de transplanter toute la population; que les classes pauvres durent rester dans le pays, surtout dans les hautes vallées, et chercher un refuge dans la montagne, comme le firent jusqu'au siècle dernier les Moldaves fuyant devant les incursions des Tartares, comme le firent aussi les Romains de la Mésie et de la Thrace, selon Rœsler lui-même, lors des invasions. Du reste, quel refuge veut-on leur donner ? La Mésie, qui avait souffert et souffrait encore autant des barbares que la Dacie elle-même. Qu'on y ait établi des légions, passe! mais des cultivateurs et des colons, c'est invraisemblable. Rœsler l'admet pourtant, et pense que cette population romane y séjourna jusque vers l'an 1200. M. X., après M. Pic (*Abstammung der Rumänem*) et en répétant ses arguments, cherche à établir que tous les auteurs du moyen âge qui nous parlent des Valaques les mentionnent au sud de la Mésie, dans la Thessalie, la Macédoine, les vallées méridionales des Balkans (p. 39 et suiv.). Il en conclut, un peu précipitamment, qu'il n'y en avait point du tout dans la Mésie. La part que prennent les Valaques, à la fin du XIIe siècle, à la fondation de l'état valacho-bulgare est un des points les plus curieux de leur histoire. Nicétas Choniate, le principal historien de ces événements, paraît leur attribuer un grand rôle; Villehardouin appelle le roi du nouvel état « rois de Blaquie et de Borgherie »; mais les sources russes parlent peu ou point des Valaques. Comment expliquer ces contradictions ? Chaque auteur le fait de la façon qui seconde le mieux sa théorie; mais comme on n'a pas un seul chiffre sur le nombre des Valaques ou des Bulgares, ni d'indications suffisantes sur le théâtre des événements, on ne peut tirer, me semble-t-il, de tout cela aucune conclusion certaine. Rœsler pense que les Valaques, souvent forcés, par les péripéties de la lutte, de chercher un refuge au nord du Danube, apprirent ainsi le chemin de la Dacie et vinrent s'y fixer.

---

1. C'est en particulier l'opinion de M. Mommsen, *Römische Geschichte*, V, 206.

M. X. répond que, selon les historiens, les Valaques passèrent une seule fois le Danube, au commencement de la lutte. Plus tard, ils furent toujours victorieux et n'eurent pas besoin de le faire. Ils ne quittèrent certes pas leur pays au moment où ils assuraient leur indépendance par des victoires.

L'auteur cherche ensuite à expliquer l'existence du rite bulgare dans l'église roumaine, et sa dépendance du patriarche d'Ohrida. Son explication est ingénieuse. Il pense que le premier royaume bulgare (renversé en 1018 par Basile II) s'étendait au nord du Danube, sur tout le pays habité par les Roumains; les Roumains, convertis depuis peu au christianisme par Méthode et Cyrille, introduisirent leur rite dans toutes les provinces de leur royaume. Leur patriarche résida en dernier lieu à Ohrida. Lorsque leur royaume fut détruit, le patriarchat tomba en même temps; il n'y eut plus qu'un archevêque d'Ohrida, dont relevait l'église bulgare avec ses dépendances. A la création du second état bulgare (fin du XIIe siècle) correspondit celle d'un second patriarchat. Le siège en fut Tirnovo, car l'archevêché d'Ohrida s'était, au bout de peu de temps, complètement hellénisé, et les Bulgares voulaient avoir un patriarche national. La Roumanie ne fit pas partie du second état bulgare, et son église continua à être soumise hiérarchiquement à l'archevêque d'Ohrida. — Pour établir scientifiquement ces faits, il fallait prouver deux choses : que les Bulgares, aux IXe et Xe siècles, avaient soumis les pays du nord du Danube, et que l'église roumaine fut en rapports, du Xe au XVe siècle, avec l'archevêque d'Ohrida. Sur le premier point, l'auteur reproduit les preuves fournies par M. Pic (*Abstammung der Rumänen*, p. 71 et suiv.) et d'autres savants. Une des plus intéressantes est le document de 1231 (cité p. 60), où il est dit qu'un nommé Trulh prouve par témoignages qu'une certaine terre, située dans le pays des Valaques, était dans la propriété de sa famille de temps immémorial, et même à l'époque où, dit-on, les Bulgares étaient les maîtres du pays. Le passage a été interprété de différentes façons; mais l'explication de l'auteur paraît bien être la seule admissible. M. X. cite un dernier argument en faveur de la domination des Bulgares en Dacie : c'est que, s'ils n'avaient pas occupé ces régions, elles auraient été sans maîtres. Oublie-t-il que, selon lui, les Roumains s'y trouvaient, ou leur refuse-t-il, pour quelques années, l'honneur d'être indépendants?

On est mal renseigné sur l'histoire primitive de l'église roumaine. Le plus ancien document que cite M. X. est de 1375. Peut-être comblera-t-on un jour en partie cette lacune; elle est grande; les partisans de Rœsler s'en prévalent; on aurait désiré que l'auteur donnât à ce sujet quelques explications de plus. Ce qui est certain, c'est qu'en 1375 l'église roumaine relevait de l'archevêque d'Ohrida. M. X. y voit une nouvelle confirmation de sa théorie. Si, dit-il, les Roumains étaient venus de Mésie en Dacie après 1200, ils auraient spirituellement dépendu du patriarche de Tirnovo, le grand dignitaire du second royaume bulgare. S'ils étaient originaires de régions plus méridionales, des contrées restées sous la domination byzantine, on trouverait chez eux le rite grec, qui y fut de tout temps en usage. — Il reste une possibilité que M. X. n'a pas examinée : les Valaques auraient pu passer au nord Danube aussitôt après la chute du premier empire bulgare (1018), emportant avec eux le rite bulgare et continuant comme par le passé à dépendre hiérarchiquement d'Ohrida.

Le chapitre intitulé *Chroniqueurs et Historiens* donne la liste des plus anciens auteurs qui mentionnent les Valaques au nord du Danube. Il ne renferme rien de bien nouveau. Le témoignage le plus intéressant et tout à la fois le plus incontestable est celui de Nicétas Choniate ; il se rapporte à l'année 1164 et signale des Valaques en Gallicie (page 90-91 ; la date est donnée à la page 52). C'est M. Tomaschek qui l'a découvert [1]. Trois autres auteurs prêtent plus à discussion : l'*Anonymus Belae regis notarius*, Nestor, et le poète des *Niebelungen*. M. X. s'efforce de nous persuader qu'ils méritent toute créance. Ses raisonnements sont plus spécieux que solides ; l'amour de sa cause lui fait prendre des vraisemblances pour des certitudes. Il est forcé d'admettre que l'Anonyme s'est souvent trompé ; mais alors son témoignage peut toujours être contesté. Il parait être d'accord avec Nestor sur l'arrivée des Hongrois dans la vallée de la Theiss; mais Nestor lui-même est sujet à caution. Il nous dit que les Hongrois luttèrent contre des Vlokhs, qui s'étaient établis au milieu des Slaves du Danube ; ces mots ne désignent pas clairement les ancêtres des Roumains. Rœsler croit qu'il s'agit des Francs. Il est vrai que les Francs qui purent lutter contre les Hongrois n'étaient pas romanisés, et M. X. le fait justement remarquer ; mais sous Charlemagne ils faisaient partie du grand empire romain ; cette circonstance a suffi peut-être aux Russes pour leur appliquer le nom de Vlokhs. M. X. nous paraît moins heureux lorsqu'il donne (p. 86) comme témoignage historique un passage des *Niebelungen* où figure parmi les troupes d'Attila

Der herzog Ramunc uzer Vlâchen lant.

M. Jung (*Zeitschrift für österreichische Gymnasien*, 1876, p. 329) avait cité le passage comme un rapprochement curieux ; mais il s'était bien gardé d'y attacher la même importance.

Les chartes, actes de vente, de donation ou autres mentionnent d'une façon certaine les Roumains en Dacie dès 1222. Ces pièces ont été souvent étudiées. Peu de documents de Transylvanie sont antérienrs à cette date, et l'argument *ex silentio* n'est pas ici concluant. Une charte de 1197 renferme le nom de lieu *Hegesholmu*. M. X. voit dans ce mot la confirmation de sa théorie. « Il est, » dit-il (p. 93), « formé de deux mots : l'un hongrois, *heges*, qui a le sens de *col-* « *line ;* l'autre roumain, *holmu*, signifiant aussi *colline*, du latin *culmen* ». D'après lui les Roumains, premiers habitants du pays, appelaient cette colline *holmŭ ;* les Hongrois, survenant, entendirent ce mot et le prirent pour un nom propre ; ils y ajoutèrent leur nom commun *heges*, et voilà comment *Hegesholmu* fut formé. — Le malheur est que *holm* est un mot slave qui a passé en hongrois aussi bien qu'en roumain. Tout au plus l'*u* final pourrait-il faire supposer que *Hegesholmŭ* est un mot roumain dont l'étymologie resterait douteuse ; peu de lecteurs, en tous cas, accorderont que nous avons là « une preuve évidente » (p. 92) de la théorie de l'auteur. Les pages qui suivent sont consacrées à l'étude de la condition sociale et politique des Roumains en Transylvanie. M. X. y établit, après et d'après M. Pic, que les Roumains, dès l'époque où les textes

1. Voir *Zeitschrift für österreichische Cymnasien*, 1876, p. 343.

en font mention, n'étaient pas uniquement bergers ; ils se sont livrés de tout temps à l'agriculture, puisque leur vocabulaire agricole renferme bon nombre de mots latins : *ara* (arare) ; *falu* (falx); *secera* (sicilis) ; *orz* (hordeum) ; *mei* (milium) ; *rapita* (diminutif de rapa) ; *sacara* (secale) ; *moarŭ* (mola) ; *jug* (jugum), etc. [1] ; ils possédaient des demeures fixes ; ils comptaient des nobles dans leur race ; ils possédaient une certaine indépendance. Tout cela n'indique pas un peuple tout récemment arrivé dans le pays.

Les deux chapitres suivants, consacrés à la toponymie et à la langue, renferment un assez grand nombre d'erreurs. L'auteur avoue de bonne foi qu'il n'est pas linguiste et qu'il veut seulement esquisser le sujet. Voici les faits les plus intéressants qu'il signale et les objections qu'il suscite.

Si peu de noms de villes se sont conservés, c'est que les invasions furent en Dacie bien plus terribles qu'ailleurs. Les villes furent abandonnées aux barbares et leur souvenir fut perdu. Parmi les noms romains que M. X. croit retrouver dans les noms actuels, un seul peut-être ne soulève pas d'objections :

Tapa (lat. Tapae), p. 134.

Il est peu probable que *Pataissa* soit la déformation de Pata vicus ou vicus Pata, d'où dériverait le nom moderne *Pata*.

Cigmau de Zeugma, est douteux.

Rucar, de Ruconium l'est encore plus.

Le latin Da va ne peut donner *Deva ;* l'*a* tonique latin ne se change pas en *e* en roumain.

Daia ne peut venir de Dacia ; le *c* ne se change pas en *i*.

Mehadia ne peut provenir de Ad Mediam, par l'intermédiaire de Me ad diam. Une telle transposition serait une monstruosité en linguistique.

Rien n'atteste que *Caracal* doive son nom à l'empereur Caracalla.

Turnŭ Severinŭ ne porte pas le nom de l'empereur Sévère ; peut-être fut-elle ainsi appelée d'un homme nommé Severin ; le nom ne doit pas dater de l'époque romaine, car, à cet emplacement, il y avait alors une ville nommée Drobetis (page 146).

Le nom de *Calca Trajanului* appliqué au passage de la Tour Rouge n'est peut-être pas ancien. On ne le trouve, sauf erreur, dans aucun historien des croisades, quoique cette route ait été suivie plusieurs fois par les croisés. De même celui de *Pratul lui Trajan*. Ces noms peuvent avoir été introduits plus tard par des savants.

Les noms de rivières sont mieux conservés. Il est souvent difficile de dire si le nom roumain dérive directement du latin, soit que la forme latine soit mal connue, soit que le même nom se présente sous plusieurs formes en latin. Voici les noms principaux :

Buzeŭ de Museus. Le changement de *m* en *b* est inadmissible ; *am*, qui proviendrait de habeo, ne prouve rien; *am* est probablement une contraction de avem, comme *j'ons* pour *j'ai*, employé dans quelques provinces

---

1. *Ogor* est mis par erreur dans cette liste (page 102) ; il ne peut venir de agrum.

françaises ; et même *am* serait-il l'équivalent phonétique de habeo, que nous aurions là un changement de *b* en *m* et non de *m* en *b*.

Oltŭ de Aluta ou Altinus. Le changement de *a* initial en *o* ne s'explique pas.

Motru, de Amutria.

Jiul, de Gilpit; cette étymologie est à rejeter.

Lotrŭ, de Arutela, transformé en Alutera.

Tisa, de Tisia ou Tibisia ou Tibiscus.

Cris, de Grisia ou Grissia.

Mures, de Mariscus ou Marisia.

Ompoiu, du nom de ville Ampelum ; cette dernière étymologie est contraire à toutes les lois de la phonétique ; ce nom vient bien plus vraisemblablement du nom hongrois *Ompoly*.

L'auteur cite encore un passage à travers les Carpathes, appelé *Vulcan ;* un autre appelé *Lapistea*, nom que M. X. tire du latin lapis, probablement à tort; une montagne appelée *Munte Chrestianilor*, nom sans doute postérieur à l'époque romaine puisque *chrètien* se dit en roumain *crestin*.

M. X. s'étonne que les noms de magistrats, de fonctionnaires, de corps constitués ne se retrouvent plus en roumain. Ce fait n'est pas surprenant : il s'est produit, en somme, dans toutes les langues romanes.

Suit l'étude des noms propres de formation récente. En Transylvanie on trouve des noms de villes d'origine roumaine, d'origine hongroise ou d'origine allemande ; ces derniers sont en très petit nombre. Cela prouve que les trois nationalités, surtout les deux premières, ont concouru à la fondation des villes. La plupart du temps, chaque peuple a donné à la ville un nom de forme différente ; il est souvent difficile de distinguer quel est le plus ancien. Les noms de montagnes, dans toute la chaîne, sont presque tous roumains. Même dans les districts aujourd'hui complètement hongrois, on trouve des noms roumains. On en conclut que les Roumains ont été les premiers habitants de la montagne, et c'est une nouvelle confirmation de la théorie de l'auteur. Les noms assez nombreux d'origine slave ont une terminaison roumaine et rentrent dans la catégorie des éléments slaves du roumain.

Les pages consacrées à la langue renferment des erreurs qui sautent aux yeux de tout linguiste. Ainsi M. X. pense que toutes les langues, à une certaine époque, arrivent à un état fixe, qu'auparavant elles étaient en voie de formation, et qu'une fois parvenus, pour ainsi dire, à l'âge mur, elles ne changent plus. Puis, établissant le fait que la langue de la Roumanie n'offre pas de dialectes, et que pourtant elle diffère du macédo-roumain, il croit pouvoir poser ce dilemne : « Ou bien la langue roumaine était en état de formation lorsque les Roumains « passèrent le Danube, et alors il devrait exister des dialectes aussi parmi les « Roumains de la Dacie trajane ; ou bien leur langue était déjà formée, et « alors la différence qui existe entre la langue des Daco et celle des Macédo- « Roumains demeure inexplicable » (p. 177). Les partisans de Rœsler n'auront pas de peine à répondre. Ce chapitre renferme pourtant des idées justes et d'utiles arguments, mais n'offre rien de nouveau. S'appuyant sur l'autorité de

Schafarik, l'auteur établit que les Slovènes ont dû occuper la Transylvanie au commencement du moyen âge ; il en déduit qu'ils ont dû se mêler à la population roumaine et ont fait passer en roumain les nombreux mots slavons qu'on y trouve. Rœsler veut que ces mots aient été empruntés au bulgare, et pour le prouver il a essayé d'établir, en s'appuyant sur la langue des Samoyèdes, que le bulgare a aussi donné au roumain quelques-uns de ses mots finnois. Il a émis, à ce propos, des étymologies, il faut l'avouer, bien fantastiques. M. X. les réfute par deux pages amusantes (pp. 189 et 170). Ce n'est là qu'un des petits côtés de la question. Les arguments empruntés par M. Rœsler à la linguistique demeurent solides. M. X., n'étant pas linguiste, ne pouvait renouveler cette partie du sujet. Elle est à reprendre, et elle le mérite, car c'est probablement la seule qui donnera des renseignements nouveaux.

Les arguments généraux du dernier chapitre ne fournissent guère que des présomptions. Ils échappent le plus souvent à la critique par le manque de précision. Plusieurs ne sont pas inattaquables ; ainsi cette prétendue loi de l'histoire (p. 204) que dans les migrations des peuples le peuple immigrant adopte en général la nationalité du peuple envahi. M. X. se donne beaucoup de mal pour l'établir. Il ne saurait y parvenir. Il est visible que, lorsque deux peuples entrent en lutte dans un même pays et s'y mélangent, le résultat diffère selon le degré de civilisation des deux peuples, le rapport de leur force numérique, leur force de résistance aux changements ou leur facilité d'assimilation. Les données du problème varient à l'infini comme les résultats. On pourrait très bien admettre que des Roumains se fussent établis en Transylvanie après l'invasion des Hongrois ou des Slavons sans perdre leur nationalité.

Les traditions des Roumains racontent la fondation des états Valaque et Moldave par des colonies parties de la Transylvanie et du Maramuréche. Il est fort probable que pour cette fois les traditions ont raison, mais on ne saurait admettre avec M. X. qu'elles reposent toujours sur un fond de vérité, et qu'à ce titre elles ont le droit d'être rangées parmi les preuves historiques (p. 209). Quoi qu'il en soit, la tradition moldave est appuyée par un document contemporain (1365) ; c'est un diplôme du roi Louis de Hongrie, qui déclare traître et félon Bogdan et ses descendants pour avoir voulu fonder loin de la Hongrie un état indépendant. Ils le fondèrent en effet, et cet état devint la Moldavie. A peu près à la même époque la fondation de la Valachie est attribuée à Radu Negrur. Il était parti de Fogaras. La capitale du nouvel état fut successivement Campu-Lung, Arges, Tergovistea et Bucarest ; elle s'éloigna de plus en plus de la Transylvanie. C'est dire que plus on remonte lee âges, plus on est forcé de chercher l'histoire des Roumains dans la Transylvanie et les Carpathes. Tout nous conduit à cette conclusion. Les Hongrois, depuis leur établissement dans le bassin de la Theiss et du Danube, n'ayant jamais passé les Carpathes, il faut qu'ils aient communiqué leurs mots hongrois à la langue roumaine, à l'époque où elle ne se parlait, au nord du Danube, que dans un pays qui leur était soumis. Nous avons vu que presque tous les documents anciens se rapportent à la Transylvanie. M. X. avoue lui-même que c'est là qu'il faut chercher l'origine des états roumains. Rœsler, de son côté, admet qu'il a pu exister de tout temps des Valaques au versant nord des Carpathes (*Román. Studien*, p. 99 et 139). Voilà un

terrain commun sur lequel on pourrait s'entendre. Du moment qu'on constate des populations roumaines en Transylvanie au XIe siècle, l'hypothèse de Rœsler soulève des difficultés. On ne voit pas pourquoi ces bergers valaques seraient venus s'établir dans les Carpathes, au lieu de rester dans les plaines, assurément plus favorables à leurs troupeaux. Il est pourtant bien obligé de les faire venir dans les hautes vallées de la Transylvanie, pour expliquer leur histoire postérieure, puisque leur mouvement d'expansion est parti de là. D'un autre côté la théorie de M. X. soulève une question qu'on regrette beaucoup de voir passée sous silence : peut-on admettre que les Valaques mentionnés au XIIIe siècle dans les Carpathes soient les ancêtres des huit millions de Roumains d'aujourd'hui ? On hésite à le croire. Pourtant les statisticiens citent la race roumaine comme une des plus fécondes. On sait que l'Angleterre, sous le premier empire, avait dix-huit millions d'habitants, elle en compte aujourd'hui plus de trente-trois. Si cette progression était celle de la population roumaine, nous pourrions très bien admettre que les ancêtres des Roumains tenaient tous, au XIIIe siècle, dans les hautes vallées des Carpathes [1].

M. X. est un bon avocat ; il a bien étudié sa cause, il a le talent persuasif, il plaide avec chaleur, au point que le zèle l'emporte quelquefois trop loin ; il s'irrite plus contre ses adversaires que ne le demande un débat scientifique ; il veut parfois démontrer à tout prix, en ayant recours à des arguments qu'il aurait mieux fait de laisser de côté. Son livre est bien fait et brille plus par le talent de l'exposition que par la nouveauté des renseignements. C'est un bon résumé de ce qui a été fait jusqu'ici, plutôt que le résultat d'études originales. Contre les arguments de Rœsler, son grand adversaire, il n'apporte rien de bien neuf. Il a largement mis à contribution les écrits de MM. Pic et Jung.

Si, comme il nous semble, les sources historiques sont maintenant épuisées, la linguistique n'a pas encore dit son dernier mot sur ce sujet, mais le savant qui résoudra l'énigme est peut-être encore à venir ; il devra réunir des connaissances singulièrement variées et se montrer également compétent en langues romanes, slaves et finnoises, sans compter le thrace et l'albanais.

A. TAVERNEY.

Zur Kritik und Geschichte des altfranzœsischen Rolandsliedes. Von A. PAKSCHER. Berlin, Weidmann, 1885, in-8, 135 p.

Ce mémoire fait avec beaucoup d'intelligence a pour but de pousser plus loin l'étude de quelques-uns des problèmes que soulève l'histoire de la *Chanson de Rollant*. L'auteur accepte comme point de départ le résultat de mon travail comparatif sur le *Carmen de prodicione Guenonis*, le Turpin et la chanson telle que nous la possédons, et il s'attache surtout à établir deux choses : l'une, que la chanson a subi la revision d'un clerc qui en a beaucoup accentué le caractère

1. [La population française du Canada, qui était d'environ 65,000 âmes en 1763, dépasse aujourd'hui 1,200,000, sans que l'immigration entre pour une part appréciable dans ce chiffre. — *Réd.*].

religieux; l'autre, que l'épisode de Baligant, également œuvre d'un clerc, était encore étranger au poème dans des rédactions assez récentes. Au rédacteur clérical appartiendraient presque tous les mots savants qui sont relevés dans un appendice spécial, ainsi que les strophes de répétition, que M. Pakscher, s'appuyant sur le parallèle fourni par la seconde rédaction de l'*Alexis*, regarde comme ajoutées après coup. Je ne puis discuter ici tous les raisonnements, souvent très fins, parfois aussi subtils ou forcés, par lesquels l'auteur a essayé de prouver sa thèse; je me borne à la signaler et à présenter quelques observations.

P. 33 et ailleurs, M. P. expose sur le rôle de la reine Bramimonde une théorie ingénieuse, mais peu vraisemblable et même peu claire. D'après lui, dans la chanson originaire, la femme de Marsile ne paraissait pas; c'est par un malentendu qu'on a fait une femme, devenue ensuite la reine de Saragosse, d'un des conseillers de Marsile, celui qui intervenait pour défendre Guenelon, dans son ambassade, contre la fureur du roi païen. Cette erreur s'est produite dans une forme du poème antérieure au *Carmen*, et l'auteur du *Carmen* en a profité pour faire jouer à Bramimonde le rôle romanesque qu'il lui attribue. Dans les formes françaises au contraire, le personnage de Bramimonde est resté au second plan, mais il a été plus tard repris et utilisé par le remanieur clérical et par l'auteur de *Baligant*. Tout cela est fort compliqué: on ne voit pas comment, en admettant qu'elle ait pris par suite d'une méprise la place d'un homme, Bramimonde se comportait dans le poème qui a servi de source au *Carmen*, et pour moi, tout en croyant volontiers que le versificateur latin a mis beaucoup du sien dans cet épisode, je ne trouve nullement impossible que le rôle qu'il prête à la femme de Marsile lui eût été assigné déjà dans une rédaction fort ancienne. Le caractère romanesque qu'il présente n'est pas une preuve de son peu d'antiquité; les princesses sarrazines se comportent ainsi dans tant de chansons de geste qu'on a certainement là un lieu commun appartenant au fond même de l'épopée française, et remontant sans doute à l'épopée germanique elle-même: qu'on se rappelle l'histoire de Basine et de Childéric. Cela n'empêche pas que le rôle effacé de Bramimonde dans la chanson de geste ne soit probablement plus ancien que celui que lui donne le *Carmen*, mais il ne s'ensuit pas que l'auteur du *Carmen* ait fait ici, contre toutes ses habitudes, acte d'invention personnelle.

Jene puis admettre que les vers où Aix est mentionné appartiennent au remanieur (p. 40); je continue au contraire à croire que ceux qui sont dans le corps du poème font partie du fonds le plus ancien, et que l'épisode final a été placé à Aix sous l'influence d'une tradition antérieure à l'époque où Laon était présenté comme la résidence royale.

Le rapport de *Baligant* avec *Mainet*, indiqué par M. Dœnges et admis par M. Pakscher, ne me paraît rien moins que probable. Ce qui fait le sujet de *Mainet*, c'est l'aventure d'un jeune homme inconnu, obligé même d'emprunter ses armes, et qui, dans un pays étranger, triomphe d'un ennemi terrible que personne n'ose affronter; c'est au fond l'histoire de David et de Goliath, et c'est un lieu commun qui existait sans doute dans notre épopée avant Charlemagne et ne lui a été rapporté que par le travail cyclique des jongleurs. *Baligant* nous représente la lutte grandiose et émouvante de toute la *paienie* contre toute la chrétienté: le combat singulier de Charles et de Baligant emprunte à cet anta-

gonisme tout son intérêt; je ne vois aucune ressemblance entre les deux poèmes, sauf le fait banal que Charlemagne combat un païen. Au reste, soit dit en passant, M. P. déprécie beaucoup trop ce poème de *Baligant:* de ce qu'il n'a pas de base traditionnelle, il n'en résulte nullement qu'il soit l'œuvre d'un « Stümper »; il y a peu de choses plus impressionnantes dans notre épopée que la résolution du vieux Baligant, quand son devin lui a annoncé sa défaite inévitable et qu'il a appris la mort de son fils, de mourir d'une façon digne de lui, et plus d'un détail atteste chez l'auteur de rares facultés poétiques.

C'est à cet épisode de *Baligant* qu'est consacrée la plus grande partie du travail de M. Pakscher. Peu de critiques aujourd'hui hésiteront à admettre qu'il a existé une forme de la *Chanson de Rollant* qui ignorait complètement cet épisode [1]. A-t-il été composé expressément pour être incorporé à la chanson, ou a-t-il formé un poème à part qu'on y a plus tard inséré, c'est une question fort difficile à résoudre; je penche plutôt pour la première hypothèse. Ce que M. P. veut prouver, c'est que la chanson s'est maintenue sans cette interpolation plus tard dans le midi de la France que dans le nord. Il appuie cette opinion d'arguments qui malheureusement reposent sur des erreurs. Le ms. L du renouvellement est conservé à Lyon: ce n'est pas une raison pour qu'il ait rien de méridional; il omet l'épisode de Baligant, et, dit M. P. (p. 60), « ce n'est sans doute pas par un scrupule critique, mais parce que le scribe connaissait la forme plus ancienne ». Ce serait un vrai « scrupule critique » que d'omettre un long morceau de son original parce qu'on connaîtrait une version où il ne figurerait pas. Le copiste très négligent et très hâtif auquel on doit le ms. de Lyon a omis cet épisode simplement pour abréger; il ne fallait pas grande réflexion pour s'apercevoir qu'il ne faisait pas corps avec le reste et pouvait facilement en être détaché. La question est un peu plus compliquée pour la *Karlamagnus-saga*. M. P. veut qu'elle repose aussi sur une rédaction méridionale, parce qu'elle est d'accord avec Turpin pour mentionner le cimetière d'Arles, inconnu à toutes les autres rédactions; mais cela tient simplement à ce que le traducteur norvégien a mêlé ici la version de Turpin à la chanson française, comme il a fait en d'autres endroits encore. Quant à Turpin lui-même, s'il a fait intervenir les Aleschans dans son récit, c'est pour avoir une raison d'amener Charlemagne et Turpin dans le voisinage de Vienne, et exploiter en même temps la célébrité et la sainteté de ce cimetière, où une tradition ancienne voulait qu'eussent été enterrés les chrétiens morts dans un combat terrible contre les Sarrazins. Tous les efforts de M. Pakscher ne peuvent empêcher que la *Karlamagnus-saga* ne traduise la strophe où un songe prophétique fait voir à Charlemagne son combat contre Baligant et ne repose par conséquent sur un poème qui connaissait ce combat. Maintenant comment se fait-il qu'il n'y soit pas raconté? Est-ce une omission du traducteur norvégien ou de l'original français qu'il suivait? Toute la seconde partie de la version norvégienne soulève des problèmes assez difficiles; il est certain en tout cas que le

1. M. P. pense même (p. 94) que la première vengeance de Charlemagne, à l'occasion de laquelle a lieu le miracle du soleil arrêté, est une addition d'un remanieur assez récent, qui a pris pour point de départ le texte d'Eginhard (cf. *Rom.* XI, 513); je ne suis pas porté à le croire.

manuscrit qui a servi au traducteur, très voisin de celui d'Oxford jusqu'à un certain endroit, en diffère ensuite considérablement.

Je note maintenant ici quelques remarques de détail. Tout ce que dit M. P. sur les songes prophétiques de Charlemagne est forcé et peu convaincant. Celui où l'empereur se voit en lutte avec un lion ne peut désigner que son combat contre Baligant. Le v. 2568, *Li angeles Deu ço mustret al barun*, ne signifie pas du tout (p. 46) que Gabriel montre à Charles qui sera vainqueur dans le combat, mais se rapporte à l'ensemble : « Voilà ce que l'ange de Dieu lui fait voir ».

M. Förster, suivi par M. P. (p. 51), n'a pas bien saisi le sens des vers 2849-50; Charles, qui avait dormi tout armé, se lève et ôte ses armes (*si ad rendut* = il les a remises à un écuyer); tous les autres en font autant; il n'était pas utile que le poète dit expressément plus haut que le soir ils ne s'étaient pas plus désarmés que l'empereur; il nous parle de leur excès de fatigue de façon à l'expliquer suffisamment. Les Français se croient à l'abri de toute attaque, et se rendent à Roncevaux désarmés, ce qui est tout à fait conforme aux usages : on ne se chargeait de la lourde armure que quand elle était nécessaire.

C'est à tort que M. P. conclut (p. 60) du vers où il est dit que *li pelerin... ki la vunt* voient à Bordeaux l'olifant de Rollant que le tombeau de Rollant était un but de pèlerinage : il s'agit des pèlerins qui vont à Saint-Jacques et qui passent par Bordeaux.

P. 73. M. P. met saint Léger (*Leodegar*) à la place de saint Liudger ; la scène se passe en Frise, et le Bernlef dont il est question est un chanteur allemand qui n'a rien à faire avec nos chansons de geste.

P. 90. Rien n'est moins heureux que de supposer que si Waltier est devenu l'homme (*hum*) de Rollant, c'est à cause de son surnom de *del Hum*.

P. 88 (et ailleurs). Gerin et Warin (ou Guerin) sont deux noms très différents, composés l'un avec *Ger-*, l'autre avec *Wer-*.

P. 99. *Icist ferunt noz Franceis grant irur* est mal compris ; cela signifie simplement : « Ils feront beaucoup de chagrin à nos Français ».

P. 117. Quelle idée bizarre de supposer que *Siglorel* est pour *Viglorel* et de reconnaître dans ce nom une forme altérée de Virgile !

P. 128. Volticio donne très correctement *voltiz*, et le mot est parfaitement populaire.

P. 129. *Apostle* ne désigne jamais le pape ; c'est *apostolie*, et la singulière conséquence que M. P. tire de cette méprise aurait dû suffire à la lui faire éviter.

P. 130. *Oriente* et *omnipotente* ne se trouvent pas seulement dans le *Rollant*, et par conséquent ne prouvent rien.

Dans son premier chapitre, M. P. essaie de classer les différentes rédactions de la chanson. Ce qu'il dit mérite attention, mais il ne suffit pas de deux ou trois arguments pour fixer la place que doit occuper V dans la généalogie. Tant que cette question capitale ne sera pas réglée, bien des points essentiels de la critique de notre poème resteront forcément dans le vague.

Malgré les critiques que j'ai adressées à l'opuscule de M. Pakscher, je dois répéter en terminant qu'il atteste chez l'auteur une véritable intelligence des

problèmes difficiles qu'il aborde, qu'il présente sur plusieurs points de détail des vues fort plausibles, et qu'il mérite d'être lu avec attention par tous ceux qui s'occuperont après lui des mêmes questions. G. P.

Die Lais der Marie de France, herausgegeben von Karl WARNKE. Mit vergleichenden Anmerkungen von Reinhold KOEHLER. Halle, Niemeyer, 1885, in-8, quatre-LV-276 pages.

Ce volume est le troisième de la *Bibliotheca Normannica* que M. Suchier a entreprise il y a cinq ans et qui comprend déjà, outre le *Sermon en vers* par la publication duquel il l'a brillamment inaugurée lui-même, l'édition par M. Wolter de diverses versions de la légende de l'Enfant juif (voy. *Rom.*, IX, 172). Dans un avant-propos de deux pages placé en tête de ce livre, M. Suchier justifie l'admission des lais de Marie de France dans la *Bibliotheca Normannica;* à vrai dire, la littérature normande comprenant naturellement aussi l'anglo-normande, et Marie ayant écrit en Angleterre pour l'aristocratie anglo-normande, tout le monde aurait facilement admis que ses œuvres figurassent dans cette collection; mais le savant professeur de Halle, auquel les études de dialectologie française doivent déjà tant, a trouvé là l'occasion d'exposer en peu de mots une théorie nouvelle qui mérite d'être considérée. Elle est assez intéressante pour qu'il soit utile de la faire connaître dans les termes mêmes où il la formule.

« Quand j'ai ouvert cette collection, dit-il, je croyais encore à la thèse soutenue par Gaston Paris (*Vie de saint Alexis*, p. 42) : « La Neustrie, composée... « de l'Ile-de-France et de la Normandie, a eu originairement un seul et même « dialecte : ce n'est qu'à une époque qui n'est pas antérieure au XIIe siècle que « se sont manifestées entre le langage des Français et celui des Normands « certaines différences. » Depuis lors les travaux de Joret sur les dialectes populaires de la Normandie — je les appelle *normands* en regard de la langue écrite appelée *normannique* — et l'étude de chartes françaises du XIIIe siècle... de toutes les parties de la Normandie, m'ont convaincu que le normannique n'a jamais été un dialecte populaire de la Normandie.

« L'anglo-normannique n'a bifurqué d'avec le normannique qu'à partir de 1066, et si depuis lors ils ont pu sur quelques points se développer dans la même direction, il n'en est pas moins certain que la concordance des deux idiomes ramène presque toujours à l'état de la langue vers le milieu du XIe siècle. Nous devons admettre, pour cet état, comme accomplis le passage de *cambre* à *chambre* et celui de *licit* à *lit*. Si donc avant 1066 le domaine de cette langue était essentiellement l'ancienne Neustrie, comme *chambre* exclut le Nord et que *lit* exclut l'Ouest, et comme même Fécamp, Rouen et Evreux disent *cambre* à côté de *lit*, il s'ensuit que la langue ordinairement désignée comme normannique ne pouvait coïncider avec le parler populaire que dans la Neustrie orientale, dans l'Ile-de-France.

« Wace n'a écrit ni le dialecte de Jersey, dont il était natif, ni celui de Caen, où il vivait, et que, à en juger par les manuscrits, il écrivait *Chaem* avec les Parisiens; sa langue est une langue littéraire, qui doit avoir existé comme langue de cour et de relations avant les commencements de la littérature normannique,

comme le *dreg proensal* existait avant les plus anciennes poésies des troubadours. Par conséquent, si les différences dialectales entre Wace et Marie font à peu près absolument défaut, on ne doit pas en conclure qu'on parlait le même dialecte en Normandie et en France, ni que Marie, dont il faut certainement chercher la patrie en dehors des limites du royaume anglo-normand, s'est servie du dialecte du Normand Wace, mais seulement que la langue de Wace suit en des traits essentiels le dialecte de France. Guichart de Beaujeu aussi, bien qu'il emploie à la rime quelques formes provençales, s'est en général servi du même langage.

« Avec ces réserves, je maintiens les expressions *normannique* et *anglo-normannique :* elles désignent fort bien les deux nuances de la langue qui, dans le territoire du royaume anglo-normand, a été principalement, mais non exclusivement, l'objet d'une culture littéraire. On pourrait aussi les remplacer par *francien* et *anglo-francien*. Les écrivains — comme Wace, Philippe de Thaün, le traducteur du Livre des Rois, — ont, comme on sait, appelé leur langage *franceis*. »

La théorie que j'avais exposée il y a treize ans doit certainement, après les travaux qui ont paru depuis lors et surtout ceux de M. Joret, subir des restrictions. Une bande de terrain qui va de la Picardie à la Bretagne française le long de la mer et qui trouve sa limite dans l'intérieur à des points plus ou moins éloignés de la côte n'a pas participé au changement de *c(a)* en *ch* qui s'est accompli, dès avant le xe siècle, dans la région située en deçà. D'autre part, la condensation de *iei* en *i* est étrangère à une région qui comprend, avec des provinces plus au sud, l'ouest de la Normandie, et cette condensation existait dans le reste de la Neustrie dès le xe siècle au moins. Le point qu'il faudrait fixer, c'est cette limite du *ch* = *c(a)* et du *c* = *c(a)* dont je parlais tout à l'heure ; quoi qu'il en soit d'Evreux, où je ne connais pas les preuves qu'a sans doute M. Suchier, il est certain que cette limite n'a jamais coïncidé avec celle qui sépare la Normandie de l'Ile-de-France, et par conséquent qu'il n'y a pas de raisons pour reléguer dans cette dernière province l'idiome où on disait, comme nous disons encore, *chambre* et *lit*. Si l'auteur de l'*Alexis* est Tedbalt de Vernon, il n'y a aucune invraisemblance à admettre qu'il parlait et écrivait une forme de langage où *c(a)* devenait *ch* et *iei* se réduisait à *i*. D'après le système de M. Suchier, *normannique* voudrait dire en somme *francien*, et il en résulterait que les auteurs proprement français devraient figurer dans la *Bibliotheca normannica*, tandis que ceux qui, comme Guillaume de Saint-Pair, ont écrit dans un dialecte bien normand, n'auraient pas droit d'y entrer. Admettons plutôt que cette collection, dont nous souhaitons vivement l'active continuation, embrasse tous les auteurs qui ont écrit et vécu dans le royaume anglo-normand, et laissons de côté la question de dialecte. Depuis le mouvement d'idées qui a eu pour point de départ la discussion de Paul Meyer avec M. Ascoli, personne, au moins parmi les romanistes, ne croit plus à des dialectes distincts, encore moins à des dialectes dont les limites coïncideraient avec celles d'une province ; mais l'histoire littéraire ne procède pas comme la linguistique, et elle a le droit de grouper les écrits d'après les pays et les milieux où ils se sont produits. Quant à la question de la langue de Wace et d'autres, elle mérite un examen sérieux ; je ne suis nullement porté

écrire une langue littéraire, ni à nier que cette langue ait eu son point de départ dans le voisinage de la capitale; c'est la langue que devait employer ou chercher à employer la cour de Henri II, lequel n'avait aucune raison de parler normand, et il est bien naturel que Wace, qui avait fait toute son éducation à Paris, l'ait maniée facilement ; mais il ne faudrait pas affirmer qu'on ne rencontre chez ceux qui s'en servent aucun vestige de dialecte, et chez Wace lui-même il y a plus d'un exemple, pour ne citer qu'un fait, d'un traitement du groupe *iei* différent du traitement français. Rien de pareil chez Marie, qui était « de France », c'est-à-dire du pays même où on parlait la langue qu'elle a écrite.

Une nouvelle édition des lais de Marie ne peut être que favorablement accueillie, celle de Roquefort étant devenue assez rare et ne répondant pas aux exigences actuelles. Il faut reconnaître d'ailleurs que le texte critique que donne M. Warnke ne diffère pas à beaucoup près du texte de Roquefort autant que celui des fables en différera dans l'édition que nous attendons de M. Mall. Tandis que les fables sont conservées dans de très nombreux manuscrits, qu'il ne sera pas facile de classer, plusieurs des lais ne se trouvent que dans le manuscrit harléien, qu'a suivi Roquefort, et il n'y en a pas dont on ait plus de quatre manuscrits, parmi lesquels le harléien doit presque toujours avoir la préférence. M. Warnke, qui s'occupe de ce sujet depuis longtemps déjà (voy. *Rom.*, X, 299), a établi, autant que possible, le rapport des leçons de chaque lai ; il a tenu compte en outre de la version norvégienne qu'on possède pour dix des douze lais qu'il imprime ; il a étudié avec soin d'après les rimes et la mesure les particularités de la langue et de la versification de Marie, et son texte est à peu près le meilleur qu'on puisse obtenir avec les ressources dont nous disposons. Voici quelques menues observations.

Prologue. V. 40 je corrigerais *Ne* en *Nes*, et de même v. 50 *que* en *ques*.

Guigemar. 27 *Hoilas* est certainement mauvais ; il faut *Hoels* (cf. *Rom.*, VIII, 34. et le lai d'*Ignaure*, v. 20). — 86 lisez *hansax*. — 288 *enfuirum* ne me paraît pas acceptable ; la leçon de S permet de lire : *Se il est morz nus l'enforrums*. — 316 l. *jehui* au lieu de *jeo hui*, à cause de la construction. — 538 l. *ne s'oblie* au lieu de *nes oblie*.

Equitan. 139 au lieu de *que desreiez* il faut évidemment *quiderez*. — 200, malgré la version norvégienne, je ne vois pas de nécessité de changer la leçon de S.

Fresne. 36 je ne puis admettre la correction introduite par M. W. pour rétablir la forme exigée par la grammaire ; la leçon de H S paraît confirmée par N, mais on pourrait lire : *Et lui et li les a huniz*. — 397 je garderais *ne* avec H, en faisant de Fresne le sujet du vers : « elle n'aurait rien perdu à cause de sa fille » ; cet emploi de *perdre* absolument est très fréquent, tandis que le *le* contenu dans *nel* ne se rapporte à rien. — 417 *benéistre* et non *beneistre* et *seignier* au lieu d'*enseignier* ; il s'agit de la bénédiction usuelle du lit nuptial.

Bisclavret. 45 ms. *Al leuer en ai mult grant dolur* ; M. W. supprime *en*, mais que signifie *Al lever ?* L. *Al cuer en ai*.

Lanval. Je mettrais un point après le v. 13, et de simples virgules après les v. 14 et 15. — 61-2 la leçon de S est évidemment la bonne. — 283 suppr. la virgule après *amez*. — 461 je lirais *Un sairement l'en guagera*, c'est-à-dire :

« Lanval lui en donnera pour caution un serment ». — 529 la leçon de H, altérée par tous les autres mss, et corrigée à tort par M. W., est excellente : *les avuot*. — 174 inutile de rien changer à la leçon de H ; sur *juner*, voy. *Rom.*, VIII, 96.

Deus Amanz 125 *otreie*, l. *otreiez* — 233 pourquoi *s'estent* au lieu d'*estent?* — 239 que signifie *lur?* Marie ne peut l'avoir employé comme synonyme de *les*, et il est singulier qu'au mot *lur* au Glossaire M. W. ne cite pas cet exemple. Puis que veut dire *cil?* Il faut lire : *Li reis e cil* quis *atendeient, Quant ont veü*, etc. — 244 ms. *Kar si firent*, éd. *Si i firent ; i* est mauvais : lisez *E si firent*.

Yonec. 182 puisque M. W. admet chez Marie la non-élision d'un *e* féminin final devant une voyelle initiale, il aurait pu garder le vers *Mis sire est el bois alez* sans ajouter *en*.

Laustic. 10 la correction proposée aux additions *En dous forez maisuns aveient* n'est pas admissible, car les manoirs des deux chevaliers se touchaient ; lisez (d'accord avec N) *E dous forz maisuns i aveient*. — 87 *oï* ne convient pas ici, l. *l'i oi*.

Milun. 134 ni H ni S ne donnent une leçon satisfaisante. — Je mettrais entre guillemets les vers 274-76, d'ailleurs fort bien restitués par l'éditeur.

Chaitivel. 18 *tuer* du ms. est à garder, sans qu'il soit besoin de recourir à l'hypothèse inadmissible proposée aux Additions. « La dame, qui ne pouvait aimer tous ses soupirants, ne voulait pas non plus les tuer. » Rien n'est plus simple, et Marie ajoute malicieusement : « Il y a moins de danger à prier d'amour toutes les dames d'un pays qu'à enlever à un fou un morceau de son pain (21, lisez *pain* et non *pan*), car il donne aussitôt (lisez *aneire* avec le ms., c'est-à-dire *en eire* « aussitôt », et non *ariere*) des coups. » Le v. 23, qui suit, n'est clair ni dans le ms. ni dans la correction. — 137-38 ms. *deslacierent* et *detrahierent ;* M. W. a raison d'effacer cette mauvaise forme, mais pourquoi mettre *deslaçoent* et *detiroent?* Il faut garder *deslacierent* et lire *detirierent*. — 204 je lirais *le nomerai* au lieu de *vus nomerai*.

Chievrefoil. 50 je lirais, en combinant H avec S, *Que la route passer deveit ; route* signifie « troupe », ici « cortège ».

Eliduc. 172 je lis *Ki altre cunseil en savreit* (pour *saveit*) ; *ki* avec le sens connu de « au cas où quelqu'un ». — 180 je lirais *S'en revint il*. — 245 le mot *soldeür* n'existe pas ; lisez *soldeier*, comme au v. 1074. — 393 *Unkes mes ne parlai ;* le sens exige *n'i*. — 468 *duter* ne m'offre pas de sens ; la leçon du ms. *iuter* suggère *jeter*. — 577 ms. *douneer ;* M. W. imprime *duneier*, qu'il traduit au glossaire par « faire des dons » ; il faut « *donneier* », dont le sens bien connu est « faire la cour, *to flirt* ». — 597 lisez *E* ai *ma femme* au lieu de *E* si *m. f.* — 610 corr. *le* au lieu de *nel* pour *ne*. — 684 je lirais *Qui* au lieu de *Que*. — 787 je ne connais pas le mot *vesprer ;* je lirais *qu'a l'avesprer*. — 830 *deciple* pour « jeune matelot » est plus que surprenant ; il faut *Uns des eschipres* comme le montre le v. 860. — 842 *A poi d'ire ne mesprit* est peu clair ; je lirais *nen esprist*. — 845 *Si m'amie esteüst laissier* ; le ms. donne *peust*, ce qui n'a pas de sens ; la correction n'est pas bonne, car le vers donné par l'éditeur signifie : « S'il me fallait quitter mon amie », tandis que le sens doit être : « Si je pou-

vais ». Le meilleur mot serait *peüsse*, mais il donnerait une syllabe de trop; je propose *leüst*, tout en reconnaissant qu'avec ce verbe *me* paraît presque indispensable. — 849 je lirais *qu'ele ot eü*. — 913 *kis respundist;* je doute que *respondre* puisse prendre un régime direct, et je corrige *ki*. — 999 ms. *Mis sires dit co quide errer;* éd. *Mis sire dit, ço quit, d'errer; dire de* n'est pas employé ainsi; lisez *Mis sire deit, ço quit, errer*.

Je ne discuterai pas le système graphique que M. W. a cru devoir adopter, et qui manque d'uniformité; je ne ferai que quelques observations. L'éditeur pense (p. XXXI) que « l'on ne peut guère admettre pour Marie la vocalisation habituelle de l'*l* »; étant donnée l'époque où elle vivait, il n'est pas douteux au contraire que cette vocalisation ne fût un fait accompli. Notons en tout cas que le mot qui répond à auscultare est toujours écrit dans le harléien, que suit généralement M. W., *escuter*, et que cette forme sans *l*, indépendamment de la question de la vocalisation, se retrouve dans plusieurs anciens textes français; il y a donc peut-être lieu d'admettre une forme escuttare pour auscultare. — Pourquoi écrire *depescier* et non *depecier?* — Deux fois dans le texte, et aussi au glossaire, M. W. écrit *bliant;* il n'est pas douteux qu'il faille lire *bliaut*. — *Lanv.* 525 le ms. porte correctement *Ici vienent deus dameiseles*, l'éditeur corrige à tort *dui*, sujet masculin. — La *verborum distinctio* est une question très délicate et qui n'est pas encore réglée sur beaucoup de points; il y faudrait au moins de la conséquence: pour ne citer qu'un exemple, M. W. a raison d'écrire *en mi* au v. 191 des *Deus Am.*, mais il aurait dû écrire de même, et non *enmi*, au v. 52.

A la suite du texte viennent des Additions et Corrections qui contiennent de fort bonnes choses. Le première est une traduction du *Prologue* de Marie, qui n'est pas tout à fait exacte. Voici comment je traduirais le passage le plus contestable : « C'était la coutume des anciens, Priscien le témoigne, que dans les livres qu'ils faisaient ils s'exprimaient assez obscurément, en vue de ceux qui devaient venir après eux et qui devaient apprendre ces livres, afin qu'ils pussent ajouter des gloses au texte, et y mettre ce qu'ils auraient de sens de plus que leurs prédécesseurs. Les philosophes savaient et comprenaient eux-mêmes que plus le temps marcherait plus les hommes auraient l'esprit subtil, et mieux ils se sauraient garder des choses dont on doit s'abstenir. » — Sur *Guig.* 100, M. W. remarque que *descendre* signifie « abwerfen »; nullement; le sens est : « qu'il est obligé de descendre aussitôt de cheval. » — D'après la correction faite plus haut au v. 139 de *Guigemar*, le sens du passage est : « Parce que vous êtes roi et que mon mari est votre vassal, vous introduiriez, je le crains, dans l'amour la seigneurie (cf. v. 152), qui doit y être inconnue. »

Le glossaire est fait avec beaucoup de soin. En le parcourant je trouve à faire les remarques suivantes (plusieurs autres ont déjà été indiquées à propos du texte). *Afier* ne veut pas dire *Guig.*, 745 « gehörig veranstalten », mais « s'engager à, promettre ». — *Air* semble bien venir d'*airier;* cependant je ne lui ai jamais vu que le sens de « violence », et c'est ce qu'il signifie, et non « colère » dans les deux passages de Marie. — *Ambler* ne veut pas dire « aller au pas », mais « aller à l'amble ». — *Aruter* ne veut pas dire « se mettre en chemin » mais « se mettre en troupe ». — *Berserez* est rendu par « carquois »; M. Godefroy donne également ce sens; mais les exemples qu'il allègue ne sont rien

moins que probants ; je ne connais le substantif *berseret* qu'avec le sens de « chien de chasse » ; comme adjectif il signifie « de chasse ». — *Chainsil* désigne toujours une étoffe et jamais un vêtement; aussi faut-il lire *Lanv.* 566 *De blanc chainse* avec C et P et non *De blanc chainsil.* — *Cu* comme régime de *cus* « cocu », n'existe pas ; le mot est *cup*, *cop*, *coup*, d'origine d'ailleurs inconnue. — *Deis* en anc. fr. ne signifie que « table », jamais « baldaquin ». — *Demeine*, non pas « principal », mais « propre ». — *Dossal* ne signifie pas « manteau précieux », mais « parement de fauteuil ». — *Eschec* « butin », et *eschès* « échecs », sont deux mots différents. — *Esfreer* ne veut pas dire « effrayer », mais, conformément à l'étymologie, « troubler ». Même remarque pour *Esfrei.* — *S'esmaier* non plus ne signifie pas « s'effrayer », mais « tomber en défaillance morale, se bouleverser ». — *Estreigne*, *Guig.* 240, est rapporté à *estreindre ;* je le regarderais plutôt comme étant l'ind. pr. du verbe *estraignier*, ou alors je préférerais lire *restreigne.* — *Faleise* est mal rendu par « Felsen ».— Le singulier de *fors* n'est pas *for*, mais *forc* (et ce devrait être *furc* et *furs* dans le système graphique adopté). — *Rente* n'est pas tout à fait « Vermögen », mais « revenu ». — *Riveier* ne signifie pas « auf dem Flusse sich vergnügen », mais « chasser aux oiseaux d'eau sur le bord d'une rivière ». — La traduction de *roé* par « mit Flittern geschmückt » est peu exacte ; un *paile roé* est une étoffe sur laquelle sont brodées des roues, suivant une mode fort répandue au XIIe siècle. — Pourquoi introduire l'inf. *taire* à côté de *taisir* employé par Marie ? — *Teissu* a pour infinitif *tistre* et non *teistre.* — De même l'inf. *vencre* n'existe pas ; il faut *veintre.* — *Verseillier* n'est pas tout à fait « Verse lesen », mais « psalmodier ».

Le volume se termine par la liste des noms propres qui figurent dans les lais. Qu'*Avalun* veuille dire en celtique « île des pommes », c'est ce qui ne me paraît nullement prouvé (cf. *Rom.* XII, 510). — Après *Caruent* M. W. met un point d'interrogation. Il faut lire (cf. les leçons des mss.) *Caerwent*, et il n'est pas douteux qu'il s'agisse de Caerwent, l'ancienne *Venta Silurum* (cf. *Rom.* VIII, 34). Par conséquent l'identification proposée pour la rivière Duelas est inadmissible. — *Karliun* n'est pas le Chester actuel, mais bien Caerleon dans le pays de Galles. — *Loengre* aurait dû partout être corrigé en *Logres*. — Marc était roi non de Galles, mais de Cornouaille. — Il est très douteux que le nom de *Nans* ait rien à faire avec *Namnetes*, qui a donné régulièrement *Nantes* (cf. *Rom.* VIII, 34). — J'ai peine à croire que, dans le vers cité, *Yslande* signifie « Islande » ; je l'interprèterais plutôt par « Irlande ».

L'Introduction comprend, outre la classification des manuscrits et l'étude de la langue du poète et de la graphie du principal manuscrit, une très courte notice biographique et littéraire. Sur la personne de Marie, M. Warnke n'a rien trouvé de nouveau à dire[1] ; il n'a pu encore examiner le récent écrit où M. Mall, revenant à une opinion qu'il a plus que personne contribué à ruiner, veut maintenant que Marie ait vécu sous Henri III et non sous Henri II. On reprochera à plus juste titre à l'éditeur des lais d'avoir à peu près éludé la ques-

1. Je signale ici l'indice qu'on peut tirer de la mention, dans le *Fraisne*, de l'archevêque de Dol (v. 372): l'archevêché de Dol fut supprimé en 1199.

tion qui semblait s'imposer à lui, au sujet des lais, dont quelques-uns ressemblent de si près à ceux de Marie, que j'ai publiés ici pour la première fois. Y a-t-il de la vraisemblance à en attribuer tel ou tel à l'auteur des douze lais que renferme le manuscrit harléien? « Le style et la langue, dit M. W. (p. VII), sont... des criteriums trop vagues pour qu'on puisse en tirer des conclusions assurées. » Quelques lignes plus haut, l'auteur, parlant des lais qui nous sont parvenus en dehors du manuscrit harléien, assure que ces poèmes « ne supportent aucune comparaison avec ceux de Marie ». On voit que la critique littéraire n'est pas son affaire [1].

Une autre lacune qui est bien sensible dans ce chapitre est celle qui porte sur les sources des lais. C'est là une question des plus intéressantes, que M. W. n'aborde même pas. Il nous dit seulement que Marie a réussi mieux que tout autre poète « à revêtir du brillant costume de la poésie épique courtoise le contenu de vieux chants populaires bretons ». Par « bretons » il entend sans doute originaires de la Bretagne française, à en juger par ce qui suit : « De ces chants bretons qui lui ont servi de modèle, un seul, celui du Rossignol, est parvenu jusqu'à nous, publié et traduit par La Villemarqué ». Si M. W. avait étudié le côté littéraire de son sujet, il ne lui aurait pas échappé que cette chanson bretonne n'a aucune authenticité, comme M. R. Köhler le dit plus loin dans ce volume même, et il se serait épargné les réflexions qu'il fait à ce propos. La patrie des lais bretons est très difficile à déterminer pour chacun en particulier ; il paraît certain que les uns sont nés dans la Bretagne insulaire, les autres dans la Bretagne armoricaine, et Marie en a même rimé un (les *Deux Amants*) qui est originaire de la Normandie (voy. *Rom.*, IX, 29 ss.). Mais ce qui est à la fois plus intéressant et plus difficile, c'est de savoir ce qu'il faut entendre au juste par ces fameux lais bretons ; j'ai essayé naguère ici de présenter la solution qui paraît la plus vraisemblable ; on s'étonne de ne rien trouver là-dessus dans l'introduction de M. Warnke.

Sans revenir sur cette question, très importante pour l'histoire littéraire, je veux me borner à signaler un point et à confirmer une vue qui a déjà été indiquée par mon savant ami P. Rajna, dans son beau livre sur les origines de l'épopée française. On admet généralement que Marie a rimé ses lais d'après des sources bretonnes (galloises sans doute, puisqu'elle vivait en Angleterre), en sorte que les trois ouvrages que nous connaissons d'elle [2] seraient traduits de trois langues différentes, les lais du breton, les fables de l'anglais, le *Purgatoire* du latin ; elle aurait ainsi possédé une instruction vraiment extraordinaire. Mais il me paraît très probable qu'elle n'a connu les lais bretons qu'à travers des

---

1. Notons encore une légère erreur. L'auteur assure que nous ne connaissons le nom d'aucun autre auteur de lais ; il faut faire exception au moins pour celui d'Ignaure, dont l'auteur, Renaut, s'est nommé, et pour le lai du Cor, par Robert Biket.

2. M. W. dit assez naïvement au début de son Introduction : « Pour s'assurer la propriété de ces œuvres, la poétesse a jugé nécessaire de se nommer dans chacune d'elles ». C'est-à-dire que nous possédons trois œuvres où Marie s'est nommée ; mais qui nous dit que nous n'en avons pas d'autres où elle n'a pas mis son nom ? Il a pu aussi être supprimé par les copistes : sans le ms. harléien nous ne saurions pas que les douze lais publiés par M. W. sont d'elle.

récits anglais et français. Il est sûr d'abord qu'elle ne les a pas lus : elle dit expressément (*Prol.*, V, 33, 39) qu'elle les a « oïz, oïz cunter »[1]. Notons maintenant le passage qui termine le lai du Chèvrefeuille :

Tristram, ki bien saveit harper,
En aveit feit un novel lai.
Asez briefment le numerai :
Gotelef[2] l'apelent Engleis,
Chievrefoil le nument Franceis.

Donc Anglais et Français connaissaient ce lai avant que Marie le rimât, et pour qu'elle ait trouvé utile d'en donner le nom anglais, il faut probablement qu'elle l'ait entendu conter en anglais. Le début du *Laustic* est également, bien que différemment, instructif :

Une aventure vous dirai
Dont li Breton firent un lai :
Laustic a non, ceo m'est avis,
Si l'apelent en lur païs,
Ceo est *russeignol* en franceis,
E *nihtegale* en dreit engleis.

Il faut remarquer ici la présence du nom breton pour le lai, à côté des noms anglais et français ; mais le nom breton est défiguré : « rossignol » en cambrique au XIIe siècle se disait *eustic* et non *laustic* ; aucun dialecte ne connaît cette *l* : si Marie avait puisé à une source bretonne orale ou écrite, elle ne l'y aurait certainement pas trouvée, et dès lors pourquoi l'aurait-elle ajoutée ? Ce ne peut-être qu'une transmission orale en français qui lui a fourni la forme *laustic*, produite sans doute par l'addition de l'article mal compris, et si elle l'a admise, c'est qu'elle ne savait pas elle-même le breton. D'autre part, la mention du nom anglais semble bien indiquer ou que Marie, à côté du récit français, a entendu de cette histoire un récit anglais, ou que la version française, venant de l'anglais, avait conservé le titre anglais à côté du titre breton primitif.

Même remarque à peu près pour *Bisclavret*. Marie nous dit de ce lai :

Bisclavret a nun en bretan,
Garulf[3] l'apelent li Norman.

On explique *bisclavret* par le breton *bleiz carved* ou quelque chose d'approchant, mais en tout cas c'est un mot gravement altéré, et que Marie n'a pas dû entendre directement d'une bouche bretonne. En attribuant le mot *garulf* aux Normands, elle indique sans doute d'abord qu'elle, qui était « de France » et non de Normandie, ne connaissait pas ce mot non plus que la croyance qu'il

---

1. Il n'y a pas de contradiction dans ces vers du début de *Guigemar: El chief de cest cumencement Sulunc la lettre et l'escriture Vus mosterrai une aventure...* Cela veut dire : « Je vous montrerai par écrit, etc. ».

2. C'est, je crois, le seul exemple qu'on ait de ce nom anglais, correspondant au *Geiszblatt* allemand et au *chievrefoil* français. La version norvégienne porte *gotulaef*, et cette forme me paraît meilleure.

3. Je lis ainsi (trad. norv. *vargulf*), et non *garwaf*, *garval* ou *garvalf* avec l'unique ms. français.

exprime, et ensuite qu'elle a eu pour ce lai une source normande ou plutôt anglo-normande.

Ainsi nous avons là des indices sérieux qui nous portent à croire que Marie a recueilli en Angleterre, soit en anglais, soit en français, les contes qui passaient pour être le sujet de ces lais bretons qui, comme morceaux de musique, avaient tant de succès. Ce résultat, s'il paraît vraisemblable, est particulièrement important pour le lai du Chèvrefeuille, qui appartient à l'histoire poétique de Tristran. Déjà le mot tout anglais de *lovendris* (*love drinc*) appliqué, dans le poème de Béroul, au breuvage amoureux qui enflamma Tristran et Iseut, ferait croire que les récits qui les concernent, sûrement celtiques d'origine, étaient arrivés aux poètes anglo-normands par un intermédiaire anglais, et les preuves ne manquent pas pour établir l'existence d'une légende arthurienne répandue en langue anglaise et absolument indépendante de l'influence des poèmes français. Ces observations devront être prises en considération quand on voudra étudier de près la formation, encore si obscure, du cycle arthurien dans la littérature française.

Il n'est même pas impossible qu'elles nous amènent à la solution juste d'une question qui n'est pas vidée, à savoir l'étymologie du mot *lai* lui-même. M. d'Arbois de Jubainville a réuni ici (VIII, 422) les éléments que fournissent les langues celtiques : on ne peut dire qu'ils présentent un résultat vraiment satisfaisant. C'est peut-être en dehors du celtique qu'il faut se résoudre, comme on le faisait autrefois, à chercher l'explication du mot. L'allemand du moyen âge, le scandinave, rendent le fr. *lai* par *leich*, *leik*, et il est à remarquer que l'all. *leich*, à côté du sens de « morceau de musique » et de « lai breton », a, comme le mot français, celui de « poème composé de strophes dissemblables ou de vers inégaux ». Or la forme ancienne de ces mots est en gotique *laik*, en anglo-saxon *laic*, *lac*, d'où le mot français sortirait tout naturellement. Ç'aurait été le nom donné par les Anglais aux morceaux de musique exécutés par les jongleurs bretons, et ce nom aurait été adopté par les Français quand ils le connurent. A l'origine on distinguait très bien les *lais* des récits qui, disait-on, en étaient le sujet ; j'en ai donné des preuves dans l'article déjà cité, et Marie dit de même (*Guig.*, 19) :

> Les contes que jo sai verais,
> Dont li Bretun unt fait les lais...[1].

Mais bientôt, naturellement, on confondit le conte avec le morceau de musique qu'il était censé avoir inspiré, et auquel d'ailleurs il survécut. D'autre part, l'expression de *lai*, avec un sens musical et par-là même rythmique, entra dans la langue de l'art des musiciens et des poètes (c'était tout un le plus souvent), et se maintint, mais en modifiant son sens, jusqu'au XVIe siècle. Voilà ce qui me paraît aujourd'hui le plus vraisemblable à ce sujet.

---

1. De même Guig. 883 : *De cest cunte qu'oï avez Fu Guigemar li lais trovez, Que hum dit en harpe e en rote; Equ.* 3 *Jadis suleient... Des aventures que oeient Faire les lais; Lanv.* 1 *L'aventure d'un altre lai... vus cunterai; Yon.* 559 *Cil qui ceste aventure oïrent Lunc tens après un laï en firent; Mil.* 5 : *Ici cumencerai Milun E musterrai... Pur quei e cument fu trovez Li lais ki issi est numez*, etc., etc.

Quelles sont maintenant les sources de ces contes que l'on faisait, d'abord en Angleterre, puis en France, à propos des lais bretons? Il n'est pas douteux qu'originairement et en grande majorité ce ne soient des récits populaires chez les Bretons insulaires ou continentaux. Pour nous en tenir à ceux de Marie, le titre breton de deux d'entre eux, les noms bretons des personnages de presque tous, suffisent à le prouver. La règle n'est pourtant pas sans exception. Le lai des Deux Amants a pour sujet une légende locale encore aujourd'hui populaire à Pitres, près de Pont-de-l'Arche, dans une région de la Normandie fort éloignée de la Bretagne. Le lai obscur et insignifiant du *Chaitivel*, fondé tout entier sur une aventure de tournoi, et qui se passe à Nantes, n'a non plus rien de bien breton. Le lai de *Fresne* se passe bien en Bretagne, mais à Dol, c'est-à-dire dans la Bretagne française, et il n'y a pas un seul nom propre breton. Parmi les récits que les noms et la localité montrent avoir, au moins immédiatement, une provenance bretonne, il en est plusieurs qui n'ont pas un caractère proprement celtique, et qu'on retrouve souvent chez des peuples fort différents. Ce sont de simples aventures romanesques ou même des anecdotes comme *Equitan*, le *Laustic*, *Milon*, *Eliduc*. Le *Chievrefoil* est un épisode du cycle gallois de Tristran. Les quatre qui restent sont des contes fantastiques qui, soit dans l'ensemble, soit dans tel ou tel trait, ne sont pas inconnus à d'autres peuples, mais qui ont bien, dans l'esprit comme dans la forme, le caractère propre de l'imagination celtique : *Guigemar*, où le rôle de la biche fée est, dans le récit de Marie, à peu près inintelligible ; le *Bisclavret*, qui nous prouve que la croyance à la lycanthropie était répandue chez les Celtes comme ailleurs ; *Lanval*, le plus gracieux, le plus poétique et le plus celtique de ces contes, dont le lai de *Graelent*, sans doute plus ancien que ceux de Marie, nous offre une autre forme, et où nous voyons figurer une de ces fées, habitantes du pays merveilleux du bonheur éternel, qui se retrouvent dans toute la mythologie des Celtes ; *Yonec*, très semblable dans la donnée générale, comme on l'a remarqué dès longtemps, au conte de l'Oiseau bleu, et où nous retrouvons un trait fort répandu aussi dans les contes celtiques, celui de la métamorphose facultative des hommes en animaux. Il est intéressant de constater que tous ces récits circulaient en grande et en petite Bretagne dès le XIIe siècle.

La forme sous laquelle Marie nous les a conservés est malheureusement bien loin d'être la forme primitive. Déjà transmis oralement chez les Bretons, puis, suivant toute vraisemblance, chez les Anglais et les Normands, et de plus en plus altérés à chaque étape nouvelle, ils sont arrivés aux mains de notre poétesse dans un état souvent tout à fait fruste et fragmentaire. J'ai déjà fait une remarque qui le prouve pour *Guigemar* ; on pourrait en dire autant de plus d'un trait dans *Yonec*, dans *Milun* et d'autres. Marie elle-même les a sans doute redits tels qu'ils lui avaient été racontés, ou au moins tels qu'elle se les rappelait. Elle les croyait absolument vrais (*Les contes que jo sai verais*), et elle n'a pas dû les modifier consciemment. Mais elle ne les comprenait pas toujours bien elle-même, et naturellement la clarté de son exposition s'en ressent. Il nous est à peu près impossible de restaurer aujourd'hui ces récits bretons tels qu'ils ont dû exister avant les divers accidents qui les ont défigurés ; nous pouvons au moins nous les représenter débarrassés des additions évidentes qu'ils ont reçues en

passant dans des milieux si différents de celui où ils avaient pris leur forme. Tel est par exemple le rôle considérable donné aux tournois, la vie des châteaux-forts, et en général tout le costume chevaleresque dont ils ont été affublés en pénétrant dans la société française du XIIe siècle. Quelques-uns d'entre eux paraissent avoir subi moins de changements que d'autres, et nous retrouvons dans le récit élégant et simple, mais un peu sec, de Marie, quelque chose de la grâce mélancolique et du doux parfum qu'ont dû avoir à l'origine les récits dont les chanteurs bretons accompagnaient ces mélodies qui avaient pour nos pères un charme si pénétrant. Les meilleurs de ces contes, dans la collection publiée par Roquefort et M. Warnke, sont : *Fraisne*, *Lanval*, *Yonec*, le *Laustic*, et surtout *Eliduc*, où, dans la composition de l'ensemble comme dans l'attrait des détails, la poétesse française me paraît s'être dépassée elle-même.

M. Reinhold Köhler a joint à l'édition de M. Warnke des « Remarques comparatives » qui n'occupent pas moins de cinquante pages et qui ajoutent un grand prix à ce volume. On y retrouve, comme dans tout ce que nous donne le célèbre mythographe, la science la plus riche jointe à ce tact délicat que l'érudition ne confère pas, et qui permet de démêler les rapports les plus cachés aussi bien que de rejeter des ressemblances purement apparentes. Je signalerai surtout la belle étude sur la légende de Frêne et notamment sur ce qui en fait l'introduction dans le lai de Marie, la réprobation attachée en tant de lieux à la femme qui met au monde plus d'un enfant à la fois ; la monographie, esquissée jadis par l'auteur et complétée ici, de ce thème si fréquent dans toutes les épopées du combat du père contre le fils (le lai de *Milon*) ; les notices réunies à propos d'*Eliduc* sur la croyance d'après laquelle la mer ne peut supporter un navigateur coupable d'un crime. Je n'ajouterai que deux notes aux savantes remarques de M. Köhler. Le thème de *Fraisne* est devenu le sujet du charmant roman de *Galeran de Bretaigne*, dont l'édition, commencée par Boucherie, va paraître incessamment par les soins de M. Chabaneau. De même la seconde partie d'*Eliduc* a une visible analogie avec la seconde partie du roman d'*Ille et Galeron*, dont on peut voir une analyse dans le t. XXII de l'*Histoire littéraire de la France*, et ces histoires sont apparentées à celle du mari à deux femmes, dont on connaît diverses formes allemandes et françaises. Ces rapports des lais aux romans postérieurs, qu'on remarque encore ailleurs, sont très intéressants à noter, et jettent du jour sur l'histoire de la littérature romanesque.

En somme, nous possédons maintenant une édition satisfaisante des lais de Marie de France ; il est à craindre, d'après les dernières déclarations de M. Mall, que nous n'attendions longtemps encore celle des fables.

G. P.

Zur Kritik der Bertasage. Habilitationsschrift von Alfred Feist, Dr. phil., Marburg, 1885, in-8, 31 p. (*Ausg. u. Abh. aus dem Gebiete der romanischen Philologie*).

M. Feist a comparé les nombreuses versions de l'histoire de Berthe au grand pied et tenté d'en établir une classification généalogique. A la fin de son mémoire il indique sommairement, en guise de résumé et de conclusion, la façon dont il se représente le développement de cette belle légende dans la littérature.

Négligeant les origines historiques de nos récits, il a voulu en faire ressortir les éléments mythiques et signale dans un texte mythologique islandais, la *Hulda-saga*, un passage qui rappelle l'épisode de la chasse du roi Pépin et de sa réunion avec Berthe. Cette ressemblance n'est peut-être pas fortuite, si Hulda est identique à Perahta, comme l'admet J. Grimm. Néanmoins M. F. eût été plus prudent en ne faisant pour sa classification aucun usage de la *saga*. A coup sûr, la tradition qui fait de Pépin un nain, parfois même un nain difforme, peut se passer d'une explication mythologique ; pourquoi ne serait-elle pas tout bonnement historique ?

M. F. publiera dans un appendice divers textes inédits. Les plus importants seront des extraits du ms. 130 de la Bibliothèque de Berlin, contenant l'*Histoire de la reyne Berte et du roy Pepin* en prose, dont on ne possède qu'une analyse donnée par V. Schmidt et que M. F. a fait copier entièrement. M. Stengel lui a indiqué un très curieux passage d'*Anseïs de Metz*[1], d'après lequel la femme épousée par Pépin à la mort de Blanchefleur se serait appelée d'abord *Bathehcut* et n'aurait pris le nom de *Berte* qu'en recevant le baptême, peu de temps avant son mariage. Mais Batheheut n'est pas une païenne, comme le dit à tort M. F.; elle est du pays « de Grifonnie » et son christianisme est expressément affirmé par le poète, qui se fait une idée très vague du schisme des Grecs et sait tout au plus qu'ils ne reconnaissent pas l'autorité du pape. L'auteur d'*Anseïs* se rattache donc à la tradition assez répandue au moyen âge qui faisait de Berthe une fille ou une descendante de l'empereur Héraclius. Cependant le nom de Batheheut représente une tradition différente et originale. M. F. le rapproche de celui de *Baqueheut* donné par le poème d'*Aquin* à une autre Berthe, la mère de Roland, et dérivé par M. Nyrop de *Baldehilt*.

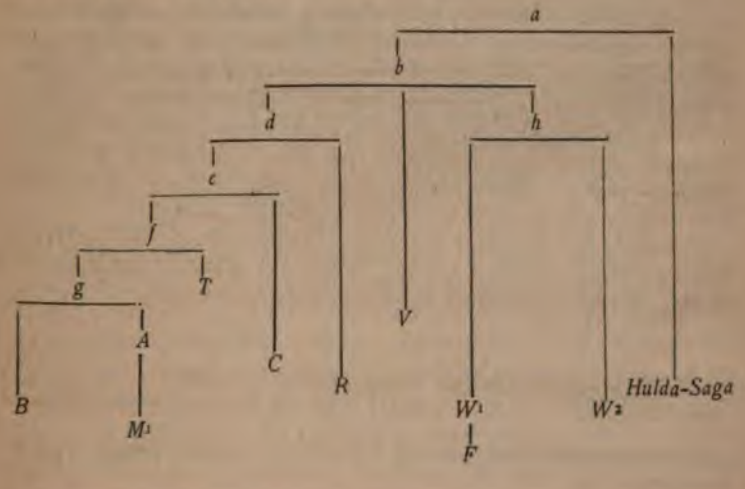

1. Mss. B. Nat. fr. 4988, f° 291 *b* et *c*, et fr. 24377, f° 174 *a* et *b*, Arsenal 3143, f° 187 *e* et *f*.

Il n'est pas toujours aisé de suivre M. F. dans la discussion du rapport des divers récits. Il ne procède pas avec assez de méthode et de précision, et de là résulte qu'une partie de ses conclusions sont fort contestables. C'est justice d'ajouter que le problème est singulièrement compliqué et peut-être ne comporte pas de solution satisfaisante. Celle qu'a proposée M. F. est figurée par le tableau précédent [1].

B est le texte de Berlin, *A* le poème d'Adenet le Roy, M^1 le *Miracle de Berthe*, *T* le Turpin saintongeais, *C* la *Gran Conquista de Ultramar*, *R* la version des *Reali di Francia*, *V* le poème franco-italien du ms. XIII de Venise, W^1 représente la chronique de Weihenstephan, *F* celle de Füetrer, W^2 celle de Wolter. Les autres récits, par exemple M^2, celui de Ph. Mousket, sont trop écourtés pour qu'on puisse leur attribuer une place dans la classification. F. Wolf a démontré que le roman des *Noches de Invierno* a sa source dans les *Reali*; M. F. aurait dû le mentionner pour mémoire.

L'existence de *g* et *h* paraît bien démontrée. M. F., le premier, établit d'une façon certaine que *B* n'est pas une paraphrase de *A*, mais qu'ils remontent tous deux à une source commune. La comparaison de *A* et *B* lui a fourni une explication nouvelle et fort ingénieuse de deux vers d'Adenet. Après avoir décrit les armoiries conférées par le roi à Symon le Voyer et à ses descendants, le poète ajoute :

> Despuis l'a li lignages porté et portera,
> Encor le porte cil qui l'eritage en a.

Ce passage manque dans *B*, quoique l'auteur se plaise généralement aux descriptions brillantes; mais il rapporte que Symon, armé chevalier, reçoit le surnom le *le Roy*. Telle devait être vraisemblablement la leçon de *g*; Adenet, par une allusion plaisante à son propre surnom, a voulu se rattacher à une illustre origine, et M. F. pense qu'il nous décrit ses propres armoiries.

M. Feist établit l'existence de *f* par la raison que, dans *g* et *T*, les meurtriers laissent Berthe s'enfuir librement, tandis que, suivant *C* et *R*, ils l'attachent à un arbre. Mais *g* et *T* s'accordent sur ce point avec *V* et *h*. La présence, dans *g*, *T*, *C* et dans le récit très bref de Ph. Mousket, de deux noms aussi célèbres que ceux de Flore et Blanchefleur, ne peut suffire à attester l'existence d'une famille *e*. *C* et *R* sont les seules versions qui représentent Berthe attachée à un arbre ; mais un trait de ce genre peut très bien avoir été emprunté indépendamment par divers auteurs aux récits analogues, si nombreux dans la littérature du moyen âge. En le considérant comme l'innovation d'une source commune *d*, M. F. annule l'argument par lequel il a constitué *f*. La place assignée à *C* n'est guère conciliable avec l'opinion suivant laquelle le pied palmé attribué par ce texte à Berthe serait un des traits les plus anciens de la légende, supprimé ou semblablement modifié par tous les autres récits. En fait, *C* est une version tout à fait indépendante et l'une des plus archaïques ; elle se rapproche de *V* et ne présente aucun des traits communs à *g T* et à *R*. Les rapports intimes et con-

---

1. Je remplace par *h* la lettre *c* employée par M. F., parce qu'elle prête à la confusion avec *C*.

tradictoires que *R* présente d'une part avec *g T*, de l'autre avec *V*, ont conduit M. Rajna à penser que *R* dérive à la fois de *V* et de *A*, en même temps que d'une autre source inconnue. Bien que M. F. ait démontré la faiblesse de quelques arguments de M. Rajna, la dualité, sinon la pluralité des sources, paraît difficilement contestable et n'offre aucune invraisemblance. Cependant M. F. n'en veut pas entendre parler et aime mieux supposer que les traits communs à *R* et *V* se trouvaient déjà dans l'original commun de tous nos récits. Mais le caractère et le rôle attribués à Berthe par ces deux versions, la suppression du personnage de la vieille, dont on peut découvrir encore des traces dans W^2, sont bien des innovations et montrent une relation étroite entre *V* et *R*. En revanche les deux Italiens ont très bien pu, indépendamment l'un de l'autre, rattacher la fausse Berthe au lignage de Mayence. Aussi l'on s'étonne que M. F., contrairement à tout ce que l'on sait du développement de l'épopée française, fasse intervenir les Mayençais déjà dans *b*.

L'épisode du char est inconnu aux versions allemandes, et *V* n'en dérive pas le nom de Charles. Cette étymologie, suivant M. F., serait une innovation de la version fictive *d* et non point l'origine même de tout l'épisode, comme le pense M. Rajna. Celle-ci devrait être cherchée dans le nom de *chariot de Charles* donné en certains pays à la Grande Ourse. C'est là une explication ingénieuse ; mais l'inverse est bien plus vraisemblable[1]. Si l'on a attribué le nom de Charles au chariot céleste, c'est que la légende voulait qu'il eût été conçu sur un char dans des circonstances bien faites pour frapper les imaginations poétiques. L'étymologie du nom de Charles est d'ailleurs bien plus ancienne que ne l'admet M. F., puisqu'elle apparaît dans des textes relatifs à Charles-Martel.

Depuis plusieurs mois j'ai entrepris, à l'instigation de M. G. Paris, des recherches étendues sur la légende de Berthe[2] : M. F. m'a devancé. Mais on a vu qu'il n'avait pas abordé sous toutes ses faces ce sujet complexe, et il ne semble pas avoir l'intention de s'occuper davantage, pour le moment, d'une question sur laquelle sa brochure jette quelque lumière.

Ernest MURET.

---

1. G. Paris, *Le petit Poucet et la Grande-Ourse*.
2. J'ai fait, moi aussi, copier le ms. de Berlin ; mais je n'ai pas encore cette copie sous

PÉRIODIQUES

I. — Revue des langues romanes, 3e série, XIII; avril 1885. — P. 157. Chabaneau, *Poésies inédites des troubadours du Périgord. Additions et corrections.* Cf. pour la partie précédente, *Romania*, XIII, 628. En terminant, M. Ch. exprime le vœu qu'on érige sur une des places de Périgueux une statue à Bertran de Born. « Un pareil monument, » dit-il, « surtout si la Corrèze, s'associant à « la Dordogne, y réclamait une place pour ses propres troubadours, ferait de « Périgueux la ville sainte de la langue d'oc, la Mecque, où tout bon provençaliste comme tout bon félibre voudrait aller, une fois au moins dans sa vie, en pèlerinage ». J'avoue que je ne saurais m'associer à ce vœu enthousiaste, non seulement parce que la valeur et l'importance de Bertran de Born ont été considérablement exagérées par les modernes qui ont pris comme documents purement historiques les *razos* des sirventés, mais encore parce que je ne vois rien dans la vie de ce remuant personnage qui mérite ni l'admiration ni la sympathie. Il n'y a pas lieu d'honorer celui que Dante a justement flétri. — P. 162. Decurtius, *Un drame haut-engadinois* (fin). — P. 184. L. Lambert, *Contes populaires du Languedoc.* I. *Lou filhol de la mort.* — P. 203. Chabaneau. *Dotz. Arriver.* M. Ch. rattache le premier de ces deux mots et son correspondant français *doiz*, à ducem, ce qui est plus satisfaisant pour la forme que pour le sens. Pour *arriver*, M. Ch. croit que ce mot signifie « donner à manger » dans cette phrase du *Petit Jehan de Saintré* (éd. Guichard, p. 144-5) : « Lè roy..... le fist entrer « et aller soubz l'ombre d'un bien grant ciel de tapisserie, couvert d'une bien « grande couverture d'ung bout a aultre a annelets courans, où estoit le lieu « et dressoir pour l'*arriver*, vin, fruiz et espices a planté pour tous rafreschir. » Je pense au contraire qu'*arriver* est ici pris en son sens ordinaire, et ne peut être rapproché de l'emploi, constaté en provençal moderne, d'*arriba* au sens de donner à manger aux animaux. — Bibliographie. Annonce par M. Chabaneau des ouvrages suivants : Stürtzinger, *Orthographia gallica ;* Fœrster, *Altfranzösisches Uebungsbuch ;* Kœrting, *Encyklopædie d. rom. Philologie ;* Gartner, *Raetoromanische Grammatik ;* Kœlbing, *Amis u. Amiloun*, etc.

Mai 1885. — P. 209-36. *Lettres inédites écrites à Peiresc par Guillaume d'Abbatia, capitoul de Toulouse* (1619-1633) publiées par M. Tamizey de Larroque. Ce Guillaume d'Abbatia est à distinguer de deux autres toulousains du même nom, Bernard d'Abbatia et Antoine d'Abbatia, qui ont déjà été signalés

par les biographes et les bibliographes. Les lettres de Guillaume, que M. Tamizey de Larroque a éditées et commentées avec le soin qu'il apporte à toutes ses publications. contiennent quelques petits faits intéressants pour l'histoire de Toulouse et pour l'histoire littéraire. — Variétés. P. 250. Chabaneau. *Sur la date du* Vers del Lavador *de Marcabrun*. Cette pièce se termine par quelques vers où l'auteur nous présente Antioche d'une part, et d'autre part la Guyenne et le Poitou dans la désolation à cause de la mort d'un personnage vaguement désigné dans ce vers : *L'arma del comte met en paus*. J'ai supposé que ce comte était Guillaume VIII, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, mort en 1137 (*Romania*, VI, 123), et je le crois encore. M. Ch. pense qu'il s'agit du prince Raimon d'Antioche, tué en bataille le 28 juin 1149[1], opinion qui ne serait pas sans vraisemblance si, d'une part, R. d'Antioche n'était constamment qualifié de *prince* et non de *comte*, aussi bien par les Grecs que par les Latins, et si, d'autre part, la pièce de Marcabrun n'avait pas en vue une expédition en Espagne, ce qui convient mal à l'année 1149, et semble indiquer une époque un peu antérieure. — P. 251. Chabaneau, *Bertran Albaric*. C'est l'auteur d'une pièce que j'ai publiée d'après le ms. Giraut (où elle a été insérée vers le milieu du XIVe siècle) dans mes *Derniers Troubadours de la Provence*. M. Ch. l'identifie avec un personnage du même nom, auteur d'une quittance donnée à Arles en 1346. Il est en effet probable que ces deux Bertran Albaric ne sont qu'une seule et même personne, car vers le même temps, peut-être quelques années plus tard, d'autres pièces ayant pour auteurs des Arlésiens ont été écrites sur les pages restées blanches du ms. Giraud. Peire Trabustal, et Rainaut de Tres Sauses, auteurs d'un *partimen* et d'un couplet que j'ai publiés d'après ce ms., étaient certainement établis à Arles. — P. 252-3. M. Devic, *Ad radium tinæ* (note supplémentaire). M. Devic revient sur l'expression *ad radium tinæ*, enregistrée par Carpentier dans son supplément à Du Cange, sous RADIUS, dont il avait traité dans sa note sur l'étymologie de *rasade* (voy. ci-dessus, p. 302). Il établit qu'il s'agit de vin pris à ras de cuve, c'est-à-dire au robinet de la cuve. Il est bien probable que *ras* dans l'expression « à ras de tine » dont se sert Carpentier, vient de rasus et non de radius, mais c'est contre toute vraisemblance que M. Devic identifie *ras* avec le bas-breton *raz*, courant violent, remous, et le français *raz* dans *raz de marée* ». — Périodiques. P 253. *Zeitschrift f. romanische Philologie*, VIII, 2, 3, 4; IX, 1 (Constans). — P. 257. *Rivista critica della letteratura italiana*, diretta da CASINI, MORPURGO, ZENATTI (C. C.).

Juin 1885. — P. 261. Chabaneau, *Sainte Marie-Madeleine dans la littérature provençale* (suite). — P. 267-90, *Lettres inédites écrites à Peiresc par G. d'Abbatia*, p. p. Tamizey de Larroque (suite et fin). P. M.

II. — GIORNALE STORICO DELLA LITTERATURA ITALIANA, n° 10-11 (2e année, t. IV, 1884). — P. 1 (cf. une addition, p. 331). V. Cian, *Ballate e strambotti del sec. XV, tratti da un codice trevisano*. Publication soignée que pré-

1. Non pas en 1148, comme le dit M. Chabaneau. Voy. Vaissète, éd. orig., II, 454, Du Cange, *Familles d'Outremer*, p. 189; *Histor. des crois.*, *Hist. grecs*, II, 283 A.

cède une introduction quelque peu diffuse, sur le caractère et la date de ces poésies. — P. 56. R. Renier, *Un commento a Dante del secolo XV, inedito e sconosciuto*. C'est un commentaire latin, d'importance secondaire, composé probablement par un Piémontais, et dont le seul ms. connu est conservé dans la bibliothèque du roi, à Turin. M. R. montre qu'il suit assez exactement Benvenuto d'Imola. Les extraits cités sont fort incorrects, par la faute du ms., je veux bien le croire, mais pourtant il n'est pas permis d'écrire des non-sens tels que *inrepansubilis, rapiets* (p. 69) sans indiquer la correction (*inrepausabilis, rapinis*). Il est d'ailleurs évident que M. Renier n'est pas un paléographe fort expérimenté: il lit plusieurs fois *quum*, qui ne peut absolument pas être la leçon du ms. Les textes sont sans ponctuation, ou du moins l'éditeur paraît viser à reproduire le ms. en ce qui concerne la ponctuation, comme aussi pour les capitales, ce qui est puéril. — P. 81, G. Cerrato, *Il « Bel cavaliere »* di Rambaldo di Vaqueiras. D'après la vie provençale, la dame que Rambaut appelait « Bel cavalier » serait une certaine Beatrix, femme de Henri del Carretto, sœur du marquis Boniface de Montferrat. Mais il s'agit de mettre ces données en rapport avec les documents contemporains, et ce n'est pas une petite affaire. L'auteur entame à ce propos une série de recherches qui auraient gagné à être un peu plus condensées et au cours desquelles il cite ou discute maint témoignage de seconde main qu'il aurait pu sans inconvénient laisser de côté. Il conclut, à l'encontre de la vie provençale, que la dame en question était non la sœur du marquis Boniface, mais sa fille. La difficulté est qu'on n'a aucune preuve que Beatrix de Montferrat ait épousé un Henri del Carretto. Comme le dit un récent historien qui, du reste, ne repousse pas la conclusion de M. Cerrato, « la question est encore loin d'être décidée [1] ». Ce qui paraît le plus assuré dans la dissertation de M. Cerrato, c'est le résultat auquel il arrive au sujet de la date du *Carros* de Rambaut, qu'il place en 1202. — P. 116, T. Casini, *Sopra alcuni manoscritti di rime del secolo XIII* (suite). — P. 126, G. Mazzatinti, *Le carte alfieriane di Montpellier* (appendice). Textes divers; les essais de traduction de la comtesse d'Albany sont exécrables. — P. 162. L. Frati, *Cantari e sonetti ricordati nella cronaca di Benedetto Dei*. Les poésies extraites de cette chronique sont énumérées une à une, parfois transcrites et commentées. — Variétés. P. 203, G. Grœber, *Gaucelm Faidit o Uc de Sant Circ?* En réponse à M. Merlo qui veut que l'auteur du *Donat proensal* soit Gaucelm Faidit et non Hugues Faidit (voy. ci-dessus p. 162), M. G. reproduit sa propre théorie d'après laquelle le *Ugo Faiditus* des mss. devrait être corrigé en *Ugo Santcircus*. Nous avons déjà donné à entendre [2] que cette hypothèse, n'ayant absolument aucun fondement, n'était pas susceptible de discussion. Il est seulement surprenant qu'elle trouve à se faire jour ailleurs que dans la revue que dirige son auteur. — P. 209, Fr. Torraca, *Li gliommeri di Jacopo Sannazaro*. — P. 229, A. Neri, *Una lettera inedita di Girolamo Muzzo*. — Comptes-rendus. P. 240, H. Herzog, *Die beiden Sagenkreise von Flore und*

---

1. F. Savio, *Studi storici sul marchese Guglielmo III di Monferrato ed i suoi figli*. Torino (Bocca), 1885, p. 95.
2. *Romania*, XIII, 631.

Blanscheflur, extrait de la *Germania*, 1884 (V. Crescini; travail approfondi, qui dépasse les limites ordinaires d'un compte-rendu, et devra être consulté par tous ceux qui s'occuperont des rapports qui existent entre les diverses rédactions de l'histoire de Flore et Blancheflor, sujet traité d'une manière si imparfaite et surtout si confuse par E. Du Méril). — P. 259, Poggio Fiorentino, *Facezie*, Roma, 1884 (A. Medin, traduction sans valeur). — P. 264, Bulletin bibliographique. Citons des articles sur les ouvrages suivants: P. 264, Nyrop, *Den Oldfranske Heltedigtning* (cf. ci-dessus, p. 141); Beccari, *La cronaca della Novalesa* (mauvais); Crane, *Mediaeval sermons-books and stories* (cf. ci-dessus, XII, 416); L. Natoli, *Il contrasto di Cielo dal Camo*, Palermo, 1884 (médiocre); Gazzani, *Frate Guidotto da Bologna*, Bologna, 1884; Ad. Keller, *Die Sprache d. Venezianer Roland V4*, Calw, 1884 (cf. ci-dessus, p. 315); A. Thomas, *Les Lettres à la Cour des Papes* (cf. ci-dessus, XIII, 492); C. Negroni, *Discorso critico sui « lessi dolenti » dell' Inferno e sul testo della D. C.* Novarra, 1884; [Zambrini] *Una fiorita di orazioni e di laudi antiche in rima*. Imola, 1884; R. Halfmann, *Die Bilder u. Vergleiche in Pulci's Morgante*, Marburg, 1884 (travail patient mais qui ne méritait guère les honneurs de l'impression); Antonelli, *Indice dei manoscritti della Civica Biblioteca di Ferrara* (l'édition à 300 exempl. n'est pas dans le commerce. Idée bizarre!) — P. 292, dépouillement des périodiques.

— N° 12. — P. 339, P. Rajna, *Intorno al cosidetto* Dialogus creaturarum, *ed al suo autore* (second article). Etude minutieuse des passages d'où peut se déduire la notion du pays et du temps où vivait l'auteur. M. Rajna arrive à conclure avec certitude qu'il était du nord de l'Italie, peut-être de Milan, et écrivait dans la seconde moitié du XIVe siècle. Que cet auteur ait été laïque, comme le croit M. R., il est encore permis d'en douter. — P. 360, A. Luzio, *La famiglia di Pietro Aretino*. — Variétés. P. 389, *Una questione paleografica*. Il s'agit de savoir si dans le ms. qui nous a conservé le célèbre *contrasto* sicilien *Rosa fresca aulentissima*, le nom de l'auteur doit être lu *Cielo* ou *Ciulo*, et *d'Alcamo* ou *dal camo*. L'auteur se décide pour *Cielo d'Alcamo*, tout en reconnaissant qu'il n'y a pas d'argument sûr à opposer à *dal camo*. — P. 398-414, A. Medin, *Poesie politiche nella cronaca del Sercambi*. — Comptes-rendus. P. 419, Gaspary, *Geschichte d. italienischen Literatur* (R. Renier; élogieux). — P. 439, *Canzonette antiche* (F. Novati). — P. 446, Bulletin bibliographique. — P. 459, Dépouillement des périodiques. — Les tables du *Giornale* sont mal conçues: on cherche en vain un index des publications périodiques dépouillées dans chaque volume. P. M.

III. — Studi di Filologia romanza, pubblicati da E. Monaci. Roma, Læscher, in-8. — Ce recueil, paraissant à intervalles irréguliers, et dépourvu de bibliographie, est un recueil de mémoires sur la philologie romane. Il admet aussi les textes d'une étendue modérée. — N° 1 (1884). Zingarelli, *Parole e forme della* Divina Commedia *aliene dal dialetto fiorentino*. Mémoire composé avec grand soin où tout n'est pas nouveau, puisqu'il s'agit de Dante, mais où sont réunies en ordre systématique et rajeunies une quantité de notions éparses sur le lexique dantesque. M. Z. classe par ordre alphabétique et étudie en une série de chapitres les latinismes de Dante, ses gallicismes, les formes emprun-

tées à des dialectes autres que le toscan. Une table générale, qui commence le deuxième fascicule de ce recueil, rend les recherches faciles dans ce mémoire, qui sera sans doute le point de départ de mainte recherche spéciale. M. Z. a sagement réduit le nombre des gallicismes (ou provençalismes) qu'on croyait jadis trouver dans la *Divine Comédie*. On pourrait aller plus loin encore. Ainsi, p. 116, il n'y a aucune raison pour que *arrivare* (*Par.*, XXIV, 45) soit un gallicisme, l'ancien fr. *arriver* n'étant pas employé au sens que suppose M. Zingarelli. Il n'y avait pas de raison pour introduire dans le chapitre des gallicismes le vers si discuté *che diedi al re* GIOVANNI *i ma' conforti*. Il n'y a pas de doute que la leçon de Dante est *Giovanni* et non pas *giovane*. Pour le fameux vers du Purgatoire: *Versi d'amore e prose di romanzi*, M. Z. entend (p. 137-9) *prose* au sens de « compositions morales ou didactiques ». Il ne paraît pas connaître ce que G. Paris a écrit en dernier lieu sur ce sujet, ci-dessus, XII, 459.

— N° 2 (1884). — P. 203, E. Teza, *Sylva de varios romances* (Valencia, MDXCVIII). *Note bibliografiche*. D'après une édition inconnue, dont un exemplaire, malheureusement incomplet, appartient à la bibliothèque de l'Université de Pise. — P. 215. L. Biadene, *La passione e risurrezione poemetto veronese del sec.* XIII. Texte publié d'après deux mss. conservés, l'un à Venise, l'autre à Udine. Le poème est en tirades monorimes, à la française. A ce propos, M. B. donne (p. 236) une liste des poèmes italiens où cette forme de versification est employée. Il en compte quatre, outre celui qu'il publie. Un nouvel exemple a été cité depuis dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, VI, 212, 303, 479. — P. 277. G. Mazzatinti, *Bosone da Gubbio e le sue opere*. L'auteur refait avec beaucoup de critique la biographie de Bosone, et diminue notablement, par des éliminations successives, son bagage littéraire. On remarquera une analyse très intéressante de l'*Avventuroso Siciliano* et de ses sources. M. M. conclut que cet ouvrage où abondent les contradictions, où on constate des emprunts à des écrits de 1316, 1324, 1333, est nécessairement postérieur à l'année 1311, date fournie par le manuscrit de la Laurentienne, et qu'il ne peut, tel qu'il se présente, être attribué à Bosone.

— N° 3 (1885). — P. 337. L. Biadene, Las Razos de trobar *e* lo Donatz proensals *secondo la lezione del ms. Landau*. Reproduction d'un ms. jusqu'ici inconnu, appartenant à une bibliothèque privée de Florence. Ce ms., qui se compose de 17 ff. de parchemin, de format in-fol., paraît appartenir aux dernières années du XIIIe siècle ou aux premières du XIVe. Il ne contient pas autre chose que les deux grammaires provençales. L'édition de M. Biadene reproduit la division bonne ou mauvaise des mots, la ponctuation du ms., les capitales, etc. Tout cela offre peu d'intérêt, et il nous paraît que l'éditeur a obéi à un scrupule exagéré d'exactitude[1]. Il faut être un paléographe bien novice pour croire que les ressources ordinaires de la typographie peuvent donner la représentation exacte d'un ms. La préface traite avec compétence et précision des questions que sou-

1. Ajoutons que malheureusement l'exactitude est ici plus apparente que réelle. Un article de M. Casini, inséré dans la *Rivista critica della letteratura italiana* d'avril 1885, donne (col. 112-3) une longue liste d'*errata* à l'édition de M. Biadene.

lève ce nouveau texte des grammaires provençales. En ce qui concerne l'œuvre de Raimon Vidal, les *Razos*, M. B. établit que le ms. Landau offre les plus grands rapports avec le texte du ms. Riccardi 2814, qui est la copie faite dans la seconde moitié du XVIe siècle, par un certain Claude Teyssier de Tarascon, d'un ms. perdu. Toutes deux dérivent, peut-être immédiatement, du même original, qui peut assez aisément être reconstitué par la comparaison des deux copies, chacune étant plus ou moins fautive (surtout, comme bien l'on pense, la copie du XVIe siècle), mais les fautes ne se trouvent pas ordinairement aux mêmes endroits. Il existe, comme on sait, deux autres mss. des *Razos*, l'un à la Laurentienne, plut. 41, n° 42, et l'autre à Madrid [1]. J'ai fait remarquer (*Romania*, VI, 344), en publiant le texte des *Razos* du ms. de Madrid, que cette leçon s'accordait plus avec le ms. Riccardi qu'avec le ms. de la Laurentienne. M. B. confirme mon opinion par la comparaison de divers passages. Il suppose que le texte qui résulte des mss. Landau et Riccardi est un remaniement d'une rédaction assez bien conservée dans le ms. de Madrid, lequel offre malheureusement une forte lacune. Nous arrivons donc à nous trouver finalement en présence de deux textes assez différents, d'une part celui du ms. de la Laurentienne, d'autre part celui qu'on peut plus ou moins sûrement reconstituer à l'aide des mss. Riccardi, Landau et Madrid. M. B. (p. 343) paraît préférer le premier de ces deux textes, je préférerais pour ma part le second. En tout cas, on ne peut guère songer à les fondre en un seul, et il y aura lieu, dans une future édition, d'imprimer les deux textes en regard l'un de l'autre, comme du reste a fait M. Stengel qui, malheureusement, en était réduit, pour le second texte, au seul ms. Riccardi, qui est plein de fautes. Cette édition future est fort à désirer, car, jusqu'à ce qu'on nous l'ait donnée, il ne sera pas possible de citer les *Razos* sans avoir sous les yeux : 1° le double texte édité par M. Stengel (mss. de S. Lorenzo et de Riccardi), 2° le t. VI de la *Romania* (ms. de Madrid), 3° l'édition de M. Biadene (ms. Landau), ce qui est peu commode. M. B. a fait une recherche analogue, mais qu'il serait trop long d'analyser, sur les mss. du *Donat*. Il en résulte que les trois principales copies, Laurentienne 187, Ambroisienne D 465 *inf.* et Landau, constituent autant de familles indépendantes. Or, ce résultat est fort important pour la question, si longuement et si inutilement débattue en ces derniers temps, du nom de l'auteur. Le ms. de la Laurentienne nomme l'auteur *Ugo*, le ms. de l'Ambroisienne l'appelle *Ugo Faiditus*. Ces deux textes étant indépendants l'un de l'autre, j'ai soutenu ici-même (XIII, 631, cf. ci-dessus, 614) qu'il n'y avait aucune raison pour rejeter le nom *Ugo* Faiditus. Voici maintenant que le ms. Landau, indépendant des deux précédents, notons-le bien, nous apporte un incipit ainsi conçu : *Incipit liber quem composuit* UGO FAIDICUS *precibus domni Jacobi de Mora et domni Corazucchii de Sterleto, ad dandam doctrinam vulgaris provincialis et ad discernendum inter verum et falsum vulgare.* Comme FAIDICUS est visiblement une forme inadmissible, nous sommes invinciblement ramenés à la forme FAIDITUS du ms. de l'Ambroisienne, et c'en est

1. Je ne tiens pas compte des diverses copies qu'on possède du ms. de la Laurentienne.

assez pour faire rentrer dans le néant le *Santcircus Ugo* imaginé et soutenu avec une ténacité digne d'une meilleure cause par M. Grœber, de même que le *Gaucelmus Faiditus* de M. Merlo. Du reste le sens commun suffisait à faire justice de ces rêveries. — P. 407. C. de Lollis, *Dei raddoppiamenti posttonici*. — P. 425. Antona-Traversi, *Notizie storiche sull' « Amorosa Visione »*. — P. 445-8. E. Marchesini, *I perfetti italiani in « -etti »*, considère comme étant le point de départ de ces parfaits une forme *stetti*, modification du latin steti, à laquelle serait venue se joindre, par analogie, *detti*, lat. dedi. Par suite on aurait dit *vendetti, credetti*, l'opération de l'analogie étant facilitée par cette circonstance que le parfait *vendei, vendesti, vendè, vendemmo, vendeste, venderono* avait trois formes (2e pers. sing., 1re et 2e plu..) en commun avec *detti, desti, dette, demmo, deste, dettero*. P. M.

IV. — Bulletin de la société des anciens textes français, 1885, n° 1. — P. 40-80. P. Meyer, *Notice du ms. 772 de la Bibliothèque municipale de Lyon*. Ce ms., décrit de la manière la plus insuffisante dans le catalogue des mss. de Lyon publié en 1812 par Delandine, exigeait une notice très détaillée, non seulement à cause du grand nombre d'ouvrages français inédits et en général peu connus qu'il renferme, mais aussi par suite de cette circonstance que les feuillets ont été intervertis à la reliure de façon à en rendre l'usage impossible sans une table de concordance. Le ms., qui est exécuté avec un certain luxe, paraît avoir été fait dans les environs du Vermandois. Il appartient à la seconde moitié du XIIIe siècle. On y trouve réunis une quarantaine d'ouvrages en prose qui sont à peu près tous des légendes pieuses traduites du latin. L'une de ces légendes, et la plus étendue, est celle de Barlaam et Josaphat (n° 38) qui est la mise en prose du poème dont deux exemplaires ont été signalés jadis l'un à Carpentras, l'autre à Tours. Cette rédaction en prose (dont il existe à la Bibliothèque nationale, fr. 423 une autre copie) était jusqu'à présent inconnue. Le même ms. renferme aussi (n° 35) le roman, dont on a de nombreux mss., de *Masque le fils Caton*, une rédaction en prose de l'*Ordre de Chevalerie* (n° 36) et un traité de fauconnerie (n° 37) qui paraît identique, sauf des différences de rédaction, à celui qui a été signalé ci-dessus (XIII, 506), d'après le ms. Phillipps 8336.

V. — Transactions of the Philological Society, London, 1882-4, *Part. III* (publié en 1885). — P. 404-8. Prince L.-L. Bonaparte, *Portuguese vowels, according to Mr. R. G. Vianna, Mr. H. Swett and myself*. Tableau montrant en quels points M. Vianna (*Romania*, XII, 29 et suiv.) est en accord ou en désaccord avec M. Sweet et avec le prince Bonaparte sur la prononciation de certains sons portugais (cf. ci-dessus, p. 309). — p. 485-91. Le même, *Italian and Uralic possessive suffixes compared*. Intéressant pour l'emploi du possessif enclitique en italien (*figliolmo, figliolto*, etc.). — p. 492. Le même, *Albanian in Terra d'Otranto*. Renseignements précis sur les localités de la Terre d'Otrante où l'albanais est encore en usage, et d'où il paraît devoir disparaître dans peu de générations; spécimens du langage et carte. — Appendice, p. 41*-46*, Prince Bonaparte, *Neo-latin names for* artichoke ; liste intéressante, mais qui ne prouve pas que l'origine de tous ces mots soit un ἀρτιχάκτος inconnu. — P. 46*-

96* B.-M. Skeat, *A Wordlist illustrating the correspondance of modern english with anglo-french vowel-sounds.* La liste, quoique incomplète, peut rendre des services ; dans les remarques il y a bien des erreurs. P. M.

VI. — MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES ET ARCHÉOLOGIQUES DE LA CREUSE, tome V, 3e bulletin (Guéret, 1885). — P. 226-316. Dr F. VINCENT, *Etude sur le patois de la Creuse.* M. Vincent publie sous ce titre la première partie d'un mémoire couronné en 1878 par la *Société des langues romanes* de Montpellier, dans lequel se trouvent beaucoup de choses intéressantes. L'auteur fait des efforts méritoires pour s'astreindre à la méthode scientifique, mais l'on constate trop souvent que ces efforts sont trahis par le manque de préparation. A côté d'affirmations renversantes (p. ex. que la substitution de *o* à *a* dans le limousin *chorto* (= *chareta*) est antérieure à l'époque romaine !), on y trouve des observations fort justes sur les trois variétés dialectales du département, au sujet desquelles il s'exprime ainsi en terminant : « D'une manière « générale nous pouvons dire que nos trois dialectes exercent les uns sur « les autres une influence réciproque qui décroît à mesure qu'on s'éloigne de « leurs frontières communes. A leurs lignes de jonction, ils se fusionnent en un « patois intermédiaire qu'il est quelquefois bien difficile d'attribuer à l'un ou à « l'autre. Enfin à mesure qu'on s'éloigne de ces lignes, les caractères distinctifs « des dialectes deviennent de plus en plus tranchés, de sorte qu'ils finissent à « nos frontières départementales par se confondre : le patois du midi avec le « patois limousin, le patois de l'est avec le patois auvergnat et le patois du « Nord, si ce n'est en entier par sa forme, au moins par sa prononciation, avec « le patois berrichon. » (Cf. *Romania*, 1882, p. 451). A. THOMAS.

VII. — ARCHIV FÜR GYNÆKOLOGIE, t. XXVII (1885), 1. Kocks, *Rickets und Rhachitis.* L'auteur prouve que le mot *rachitis*, qu'on devrait écrire *rhachitis*, a été formé par le médecin anglais Glisson au XVIIe siècle sur le grec ῥάχις et l'adj. ῥαχίτης et non tiré dn nom populaire *rickets*. Il passe ensuite en revue les étymologies proposées pour *rickets*, et le rapproche du fr. *riquet*, qui se dit pour « bossu », et qu'on tire généralement du *Riquet à la Houppe* de Perrault. Il ne paraît pas toutefois que le mot anglais ait rien à faire avec le mot français, sur lequel il y aurait encore à faire des recherches (ainsi *riquet*, au sens de *grillon*, semble être une autre forme de *criquet*, et *criquet* se disant pour « homme petit et chétif », *riquet* a pu avoir le même emploi). Sur l'histoire du mot anglais il faudra attendre l'époque encore peu prochaine où le dictionnaire de M. Murray en sera arrivé là. G. P.

VIII. — GŒTTINGISCHE GELEHRTE ANZEIGEN, 1885, n° 21 (octobre). — P. 849-866, Redolfi, *Die Lautverhältnisse des bergellischen Dialekts* (Morf ; le critique montre par des faits la grande faiblesse de ce travail, qui, après avoir valu à son auteur le titre de docteur à Zurich, a été inséré dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, et qui « manque de science autant que de conscience ».)

CHRONIQUE.

L'un des directeurs de la *Romania* ayant contracté mariage à Avenai (Marne), le 20 juillet dernier, cet heureux événement a donné lieu, suivant un usage italien bien connu de nos lecteurs et qui venait d'être inauguré en France (voy. *Rom.*, XIII, 482), à quatre petites publications, tirées à fort peu d'exemplaires, et que nous croyons bon de signaler. Les voici :

Manuscrits de la bibliothèque de l'Université tirés des dépôts littéraires. Imprimé pour le mariage PARIS-TALBOT, 20 juillet 1885. Tel est le titre extérieur. Le titre intérieur porte: Par Emile CHATELAIN. Paris, typographie A. Labouret. C'est une plaquette de 31 pages. Après une lettre à son ami, M. Chatelain présente d'intéressantes considérations sur l'origine des manuscrits actuellement conservés à la bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne. Vient ensuite une liste de manuscrits provenant d'anciens dépôts qui devraient se trouver aujourd'hui dans cette bibliothèque; beaucoup ne s'y trouvent pas. Parmi ceux qui y sont, nous n'en voyons guère qui aient de l'intérêt pour les études romanes, si ce n'est un manuscrit du *Jouvencel* (l. II, 15).

Note sur l'histoire des prépositions françaises EN, ENZ, DEDANS, DANS, *par* Arsène DARMESTETER. Paris, librairie Léopold Cerf, petit in-8, 22 p. — Après une dédicace très affectueuse, vient une dissertation excellente sur l'emploi ancien et la valeur de ces prépositions. On y voit non sans surprise que *dans* (*denz*) est « à peu près inconnu avant le XVIe siècle », et on y suit avec un vif intérêt l'évolution par laquelle il a peu à peu remplacé *en*, qui aujourd'hui ne s'emploie plus que dans des locutions toutes faites et est par conséquent un archaïsme.

La pistola que fon tramesa an GASTON PARIS *lo jorn que pres molher de part lo sieu bon amic* (tiré à trente-six exemplaires numérotés, chez Marchessou, au Puy), petit in-8, 7 p. — L'auteur de cette plaquette, écrite en provençal du XIIIe siècle, ne s'est pas nommé; peut-être le devinera-t-on d'après les lignes finales : « E sim demandatz per que ai estas letras escrichas en proensal, el mieu nom non i pausei, si respondrai a la primeira demanda c'aisi las ai volgut escriure per so car plus cubert lengatge non ai saubut causir, et a la segonda car me membret d'en Dant Audeguier, de Florensa, a cui fo pro que disses en so lombart « il primo mio amico » per que saubesson li entenden quals era aquest amics sieus. Et atressim platz que a vos an en bon' aventura esta pistola ses

nom queus portara los mieus salutz corals. Al fruch, so dis, conois om lo fruchier, e ben sabretz qui es cel que ab vos no vol aver autre nom mas lo vostre bon amic. » Cette plaquette contient la communication d'une curieuse découverte, celle d'un texte franco-italien, en prose des *Conti di antichi Cavalieri*. On y trouve sur deux colonnes le texte italien et le texte français du conte qui met en scène Bertran de Born et Saladin. Toutefois P. Meyer, qui connaît le manuscrit d'où est tiré le texte franco-italien, pense que le français n'est qu'une version de l'italien, ce qu'indiquent, même dans le seul échantillon imprimé, les contre-sens commis par le traducteur ; cela même constitue un intéressant phénomène littéraire.

Sonatori, balli e canti nuziali del popolo siciliano, per Giuseppe Pitrè. Palermo, in-8, 14 p. (sur la couverture : *Nozze* Paris-Talbot. *XX luglio MDCCCLXXXV*). — Après d'intéressants détails sur les aveugles qui, en Sicile, jouent des instruments, chantent et font danser, M. Pitrè imprime neuf strophes charmantes recueillies, il n'y a pas longtemps, à une noce populaire dans la province de Messine : « I canti di questo genere », dit l'auteur de l'admirable *Bibliothèque populaire sicilienne*, « mancano quasi del tutto nelle raccolte stampate ; e questi, incontrastabilmente belli, sono per gli studiosi della poesia popolare siciliana una vera rivelazione. »

— La Société des anciens textes français met en distribution quatre volumes, dont l'un complète l'exercice 1883, tandis que les trois autres constituent en entier l'exercice 1884. Ce sont : 1° pour 1883, le tome II de la *Chronique du mont Saint-Michel*, éditée par M. S. Luce, volume entièrement composé de pièces d'archives, en français, et contenant la table de tout l'ouvrage. 2°, pour 1884, le t. IV des Œuvres d'Eustache Deschamps, *La Mort Aymeri de Narbonne*, chanson de geste publiée par M. Couraye du Parc, le t. I des œuvres poétiques de Philippe de Beaumanoir publiées par M. H. Suchier. Le tome II de cet ouvrage s'achève et pourra être distribué en février 1886.

— Nous avons publié dans le t. V de la *Romania*, pp. 1 et suiv., des extraits du poème français sur la première croisade, imité de Baudri de Dol, d'après deux mss., l'un conservé à la Bodleienne, l'autre à Spalding. Depuis nous avons fait connaître (VI, 489) un fragment du même poème trouvé en Angleterre dans la reliure d'un livre imprimé. Tout récemment l'un des directeurs de la *Romania*, ayant eu occasion d'examiner les gardes d'un livre imprimé appartenant à Brasenose (Oxford) y a reconnu plusieurs feuillets à deux colonnes provenant d'un quatrième ms. du même ouvrage. Ces divers mss. ou fragments de mss. seront utilisés dans l'édition de ce poème que la Société de l'Orient latin se propose de publier.

— Notre éditeur Vieweg va mettre en vente l'ouvrage depuis si longtemps commencé et annoncé de Paul Meyer sur la légende d'Alexandre. Il se compose de deux volumes, le premier contenant les textes et le glossaire, l'autre est consacré à l'histoire de la légende. Voici l'indication de ce qu'ils renferment.

T. I, p. 1, Alberic de Besançon ; p. 16, Ms. de l'Arsenal (rédaction en vers

décasyllabiques); p. 107, Ms. de la Bibl. imp.[1]; p. 177, THOMAS[2] DE KENT; p. 237, Ms. de Venise (rédaction en vers décasyllabiques); p. 297, glossaire. — T. II, chap. I (p. 1), Le Pseudo-Callisthènes. — Chap. II (p. 8), Versions latines: § 1, Julius Valerius; § 2, L'*Epitome* de Julius Valerius; § 3, Lettre d'Alexandre à Aristote; § 4, Correspondance entre Alexandre et Dindimus; § 5, L'*Historia de Prælis*; § 6, Poème abécédaire sur Alexandre. — Chap. III (p. 47), L'*Iter ad Paradisum*. — Chap. IV (p. 52), Compilations historiques: § 1, La compilation de Saint-Alban; § 2, Compilation du ms. Douce. — Chap. V (p. 69), Alberic de Besançon: § 1, Observations préliminaires; § 2, Versification; § 3, Langue; § 4, Sources d'Alberic. — Chap. VI (p. 102), La rédaction en vers décasyllabiques: § 1, Préliminaires bibliographiques; § 2, Auteur, style, versification, langue; § 3, Sources. — Chap. VII (p. 133), Le roman en alexandrins. Analyse et recherche des sources. — Chap. VIII (p. 211), Le roman en alexandrins. Distinction des branches et recherche des auteurs: § 1, Troisième branche; § 2, Quatrième branche; § 3, Première branche; § 4, Deuxième branche; § 5, La première branche dans le ms. fr. 789. — Chap. IX (p. 254). La Vengeance de la mort d'Alexandre. Suites diverses: § 1, *La Vengeance Alexandre* de Gui de Cambrai; § 2, *La Vengeance Alexandre* de Jean le Nevelois; § 3, Suites diverses. — Chap. X (p. 273), Eustache ou Thomas de Kent, *Le Roman de toute chevalerie*. — Chap. XI (p. 300), Les rédactions en prose: § 1, Traduction de l'*Epitome* et de la lettre à Aristote; § 2, Traduction de l'*Historia de prælis*; § 3, l'Histoire d'Alexandre de Jean Wauquelin. — Chap. XII (p. 330), La légende d'Alexandre dans les compilations historiques: § 1, Compilations latines; § 2, Le Contrefait de Renart; § 3, Histoire ancienne jusqu'à César; § 4, La Bouquechardière. — Chap. XIII (p. 356), Episodes empruntés à la légende d'Alexandre. — Chap. XIV (p. 367), Témoignages divers. Conception variée du caractère d'Alexandre selon les temps. — Appendice. — I (p. 381), Les suppléments à Quinte-Curce du ms. 82 de Corpus Christi College (Oxford). — II (p. 386), Gog et Magog dans le roman en alexandrins. — Additions et corrections (p. 390).

Nous reproduisons ici l'avant-propos qui précède l'ouvrage :

AVANT-PROPOS.

L'ouvrage en tête duquel paraît cet avant-propos a été commencé en 1866. Le premier volume, contenant les textes, était imprimé, moins le glossaire, en septembre 1870, lorsque Paris fut séparé, pour cinq mois et demi, du reste du monde. Le second volume, consacré à l'histoire de la légende, fut mis sous presse en 1877 et l'impression n'en a été terminée que cette année.

Si je fais part au lecteur de ces circonstances, c'est moins pour excuser que pour expliquer certaines inconséquences qu'il eût été facile d'éviter dans un ouvrage composé et imprimé sans interruption. C'est aussi pour qu'on ne soit pas surpris de voir cités dans les dernières pages de l'Histoire de la légende d'Alexandre tels livres récents dont je

1. L'impression du t. I a été achevée en 1870.
2. Ou Eustache.

n'aurais pas manqué de faire usage dès le commencement, s'ils avaient été publiés lorsque les premiers chapitres de mon livre ont été imprimés.

Les motifs du retard insolite qu'a subi ma publication sont de nature privée et n'intéressent pas le lecteur. Toutefois, parvenu enfin au terme d'un labeur qui a été pénible autant que prolongé, je ne puis me dispenser de faire connaître le but que je me proposais à l'origine, et d'expliquer comment je me suis vu peu à peu obligé de modifier mon plan primitif, l'étendant d'abord, puis le restreignant à la mesure de mes forces.

Lorsque je me mis à l'œuvre, en 1866, les seuls monuments de la légende d'Alexandre en France qui fussent publiés étaient le fragment du roman provençal ou plutôt dauphinois mis au jour en 1856 d'après un manuscrit de Florence par M. P. Heyse, et le roman en vers français de douze syllabes édité en 1846 par M. H. Michelant. Mon intention était de faire connaître en entier ou par extraits quelques monuments français de cette même légende qui, jusque-là, étaient demeurés inédits ou même inconnus. C'est l'œuvre à laquelle est consacré mon premier volume. Et si ce tome premier commence par un texte qui n'était point inédit, le fragment de Florence, c'est parce que le poème en vers décasyllabiques qui vient ensuite est en partie le développement du texte conservé par le ms. de Florence ; de sorte que le second des documents publiés appelait presque nécessairement le premier. En tête de ce recueil de textes je comptais placer une introduction d'étendue moyenne, dans laquelle j'aurais étudié chacun des morceaux du recueil et essayé d'indiquer la place qu'il occupait dans l'ensemble de la vaste littérature qui s'est formée au moyen âge autour de la figure du grand conquérant macédonien. Le tout aurait formé un juste volume.

Mais, dès le principe, je reconnus qu'il était impossible d'apprécier la valeur et surtout le degré d'originalité des poèmes romans sur Alexandre, sans d'abord s'être rendu compte de ce que la tradition (tradition écrite bien entendu, et n'ayant rien de populaire), avait fourni aux auteurs de ces romans. Et de là découlait l'obligation d'étudier les récits latins, relatifs à Alexandre, qui ont eu cours au moyen âge.

Ce n'est pas tout : les morceaux dont se compose mon recueil se rattachent par des liens variés à diverses compositions que je n'avais point, dans le principe, l'intention d'étudier à fond. Mais je ne tardai pas à me convaincre que, pour assigner sa vraie place dans l'ensemble de la légende à chacun des textes que je publiais, il était indispensable d'entreprendre le même travail sur ceux que je ne publiais pas. Et tout d'abord je dus chercher à me former une opinion sur la manière dont s'était fait le grand roman d'Alexandre en vers de douze syllabes. Trois auteurs au moins (Lambert le Tort, Alexandre de Paris, Pierre de Saint-Cloud) y étaient nommés : qu'avait fait chacun d'eux ? Dans quel ordre s'étaient-ils succédé ? A quelle époque avaient-ils vécu ? A quelles sources avaient-ils puisé ? Ce vaste roman, pour avoir été publié dès 1846, n'avait pas encore été l'objet de recherches critiques. Tout restait à faire, et l'édition même que nous en possédons était loin d'offrir aux recherches une base suffisante. Il m'a donc fallu écrire deux longs chapitres, les plus longs de tout l'ouvrage [1], sur un poème qui ne faisait pas partie de ma collection. Par suite, j'ai été amené à traiter aussi, bien que sommairement, des continuations qui ont été ajoutées à ce même poème depuis la fin du XIIe siècle jusque vers le milieu du XIVe. Puis il a fallu parler des romans en prose qui se rattachent, les uns aux vies latines d'Alexandre, les autres au grand roman en alexandrins, besogne fastidieuse mais nécessaire. Enfin il n'était guère possible de passer sous silence les ouvrages variés, latins et français, romanesques et historiques, dans lesquels la légende d'Alexandre tient une place plus ou moins importante.

---

1. Chap. VII et VIII, pp. 132-253.

C'est ainsi qu'au lieu d'une simple introduction, je me suis vu entraîné à écrire tout un livre dont le sujet est l'histoire de la légende d'Alexandre dans la littérature latine du moyen âge et dans la littérature vulgaire de la France. Je dois même avouer que lorsque les premiers chapitres ont été mis sous presse, mon ambition était d'embrasser dans mes recherches l'ensemble des littératures romanes [1]. L'Italie et l'Espagne auraient fourni la matière de deux chapitres assez courts, qui se seraient reliés par de nombreux points d'attache aux chapitres précédents. Toutefois, mon but principal étant atteint et ne voulant plus retarder une publication depuis si longtemps annoncée, je me suis arrêté après avoir suivi en France la légende d'Alexandre jusqu'au moment où elle s'évanouit au contact de la Renaissance.

Ainsi limité, le sujet était encore assez vaste pour qui voulait le traiter à fond en toutes ses parties, et je ne me flatte pas de l'avoir épuisé. Il est des questions qui ne se laissent point aborder sans que, par un long travail préliminaire, on en ait préparé la solution. Ce travail, on n'a pas toujours le loisir de le faire. Lorsque j'ai voulu me rendre compte de la composition du roman en alexandrins, je me suis aperçu que l'édition unique de ce poème, étant faite d'après un manuscrit médiocre et ne tenant aucun compte des autres copies, ne me fournissait pas les éléments dont j'avais besoin. Il m'a donc fallu passer en revue tous les manuscrits du poème, rechercher les particularités de chacun d'eux, en un mot faire une très longue étude préparatoire pour assurer des résultats qui sont dans mon livre indiqués en quelques pages [2]. Une compilation historique, qui s'étend du commencement du monde au temps de César, contient une vie assez légendaire d'Alexandre. Une autre compilation, connue sous le nom de *Fait des Romains* ou de *Livre de César*, nous offre une version assez intéressante de l'*Iter Alexandri Magni ad Paradisum*. On ne savait rien de ces deux compilations. Force m'a donc été, pour être en état d'en parler avec quelque compétence dans mon livre, de les étudier en un mémoire spécial [3] qui m'a coûté plusieurs mois de travail. Voilà donc deux points sur lesquels il m'était impossible d'exprimer une opinion sans entreprendre au préalable des recherches tout à fait hors de proportion avec le but à atteindre. Les critiques reconnaîtront sans peine que ces deux points n'étaient pas les seuls qui eussent besoin d'être préparés par de longs travaux préliminaires. Mais s'il m'avait fallu faire tous ces travaux, le présent livre n'aurait jamais paru.

Ce n'est pas à dire que le sujet dont j'ai essayé de traiter aussi complètement que possible une partie bien circonscrite soit entièrement nouveau. Bien au contraire : plusieurs érudits s'y sont appliqués avant moi, parmi lesquels plus d'un a su faire preuve d'érudition et de critique, mais peut-être est-il permis de penser qu'en général, trop exclusivement préoccupés d'analyser et d'apprécier les documents de la légende connus de leur temps, ils ne se sont pas aperçus que ces documents demeuraient en quelque sorte isolés les uns des autres, et que, pour les relier entre eux, il fallait d'abord en étudier la constitution et en retrouver les sources.

Le premier qui se soit proposé d'étudier dans son ensemble la légende d'Alexandre est le génevois Guillaume Favre [4], qui, en 1818, publia dans la *Bibliothèque universelle de Genève* un article remarquable sur l'édition de Julius Valerius par Mai. Plus tard et à di-

---

1. C'est ce qu'indique le titre de départ *Histoire de la légende d'Alexandre dans les pays romans*.

2. Mon examen des mss. du roman d'Alexandre occupe les pages 213 à 332 du t. XI de la *Romania*, et il y aura un supplément.

3. Publié cette année même dans la *Romania*.

4. Favre naquit à Marseille, mais d'une famille génevoise, et il revint à vingt-deux ans s'établir à Genève.

verses reprises il remania et étendit son premier travail qui fut publié après sa mort[1] dans l'état encore imparfait où il l'avait laissé. Les *Recherches sur les histoires fabuleuses d'Alexandre le Grand* (tel est le titre du travail de Favre dans cette édition posthume) sont encore l'œuvre la plus complète et la plus sage que nous possédions sur ce sujet, bien que certaines parties, n'ayant pas reçu leur rédaction définitive, soient représentées par de simples notes mises bout à bout. Mais le plan même suivi par l'auteur indique qu'il ne s'est pas rendu un compte exact du développement historique de la légende. Passant en revue les diverses littératures dans lesquels il existe des romans d'Alexandre, il commence par les Persans et les Turcs, tandis que les Grecs, chez qui se trouve le point de départ de la légende, ne viennent qu'en troisième lieu. Des Grecs il passe aux Moldaves, aux Arméniens et aux Arabes, qui se trouvent assez malheureusement séparés des Persans, et il arrive enfin aux Latins. Ses recherches sur Julius Valerius et surtout sur l'*Historia de prœliis* sont maintenant bien arriérées. Il passe ensuite aux Hébreux et aux Samaritains pour arriver aux Provençaux, sur lesquels naturellement il n'a que peu de chose à dire, puisque de son temps on ne connaissait pas le fragment découvert à Florence en 1856, qui paraît appartenir au domaine provençal. Le chapitre qui vient ensuite est consacré à la légende d'Alexandre dans la littérature française. C'est un mélange d'hypothèses et d'erreurs, et ce ne pouvait être autre chose, puisque Favre ne connaissait guère que les titres des ouvrages dont il avait à traiter. Les chapitres suivants sont consacrés aux romans espagnols, italiens, allemands, anglais et scandinaves.

Il y a du moins chez Fabre un louable effort en vue de faire connaître les récits fabuleux en toutes langues qui ont été consacrés à Alexandre, et il serait excessif de lui reprocher de n'avoir connu que de seconde main et par des indications souvent erronées des ouvrages qui de son temps étaient inédits (plusieurs le sont encore maintenant) et qui de toute façon étaient inaccessibles pour un homme qui n'était pas paléographe.

Il est permis d'être plus sévère pour Græsse qui, dans la partie de son histoire littéraire universelle intitulée *Die grœssen Sagenkreise des Mittelalters* (Dresde et Leipzig, 1842), a consacré à l'histoire fabuleuse d'Alexandre une vingtaine de pages (pp. 435-556) où l'on peut recueillir beaucoup de titres de livres, mais non point la notion de ce que contiennent ces livres, et beaucoup moins encore une idée tant soit peu nette du développement de la légende.

La matière de tous les romans venant originairement du Pseudo-Callisthènes grec, et n'ayant été portée en Occident que par des versions latines, on conçoit que toute étude sur la légende d'Alexandre dans les littératures occidentales doit être précédée de recherches sur le texte grec et sur les versions latines du Pseudo-Callisthènes. Cette idée, assez élémentaire, paraît s'être présentée à l'esprit de Berger de Xivrey, auteur d'une « Notice « sur la plupart des manuscrits grecs, latins, français, contenant l'histoire fabuleuse « d'Alexandre le Grand connue sous le nom de Pseudo-Callisthene », qui parut en 1836 dans le tome XIII des *Notices et extraits des manuscrits* publiés par l'Académie dee Inscriptions. Ceux qui ont connu Berger de Xivrey lui-même, ou parcouru quelqu'un des nombreux travaux de cet érudit laborieux, mais peu éclairé, apprendront sans étonnement qu'il n'y a aucun profit à tirer de la lecture de cette notice. La prétention qu'exprime l'auteur de faire connaître « la plupart des manuscrits grecs, latins et en vieux français « contenant l'histoire fabuleuse d'Alexandre », n'est rien moins que justifiée. En fait de manuscrits français il n'a cité que des rédactions en prose (dont il n'a du reste pas su reconnaître les sources); quant aux rédactions en vers, qui sont plus anciennes, il ne paraît

1. Dans le tome II des *Mélanges d'histoire littéraire*, publiés par J. Adert. 1856, 2 v. in-8.

pas en soupçonner l'existence. Pour les versions latines, il n'est pas même parvenu à les caractériser d'une façon tant soit peu précise. Les textes grecs, latins et français qu'il cite, étant choisis sans méthode, ne peuvent conduire à aucune confusion.

Le mémoire de Frocheur, publié en 1847 dans le *Messager de Gand* sous le titre de *Histoire romanesque d'Alexandre le Grand, ou recherches sur les différentes versions du Pseudo-Callisthène, à propos d'un manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique*, ne contient rien d'original, sinon la description d'un ms. richement enluminé renfermant la version française de l'*Historia de prœliis* [1]. Le reste n'est guère qu'un résumé des recherches antérieures sur la légende d'Alexandre.

Le premier travail vraiment critique qui ait été consacré aux plus anciens monuments de la légende d'Alexandre, est celui que M. Zacher a publié en 1867 sous le titre de *Pseudo-Callisthenes : Forschungen zur Kritik und Geschichte der ältesten Aufzeichnung der Alexandersage* (Halle, 1867, in-8). Je me suis assez servi de cet ouvrage dans les premiers chapitres de mon livre pour pouvoir me dispenser d'en parler longuement ici [2]. Je me borne à rappeler que M. Zacher, mettant à profit les travaux de M. Ch. Müller sur le texte grec du Pseudo-Callisthènes, a augmenté et précisé les notions acquises sur les manuscrits de cet ouvrage ; qu'il a fixé, par une observation ingénieuse, sinon d'une manière absolument certaine, la date de la version latine de Julius Valerius [3], qu'il a étudié avec critique les autres versions anciennes du Pseudo-Callisthènes, nous fournissant le moyen de reconstituer avec vraisemblance la forme la plus ancienne du roman grec original, et enfin donné de cet ouvrage une analyse critique très bien faite, où il est tenu compte des variantes souvent considérables qu'offrent les différentes versions. Quelques erreurs et quelques lacunes, tout excusées par la difficulté d'obtenir sur chaque point des renseignements exacts, n'empêchent pas le travail de M. Zacher de tenir facilement le premier rang entre les ouvrages que nous possédons sur le même sujet. Qu'il me soit permis de regretter que d'autres occupations et une santé chancelante empêchent M. Zacher de terminer et de mettre au jour les résultats de recherches sur l'ensemble de la légende d'Alexandre qui ont été commencées il y a plus de quarante ans.

Le plus récent des travaux dont la légende d'Alexandre prise en son ensemble a été l'objet est celui que M. Grion, professeur à Padoue, a publié en 1872 comme introduction à une édition de l'ancienne traduction italienne de l'*Historia de prœliis* [4]. Contrairement aux vraisemblances, ce travail, s'il est le plus récent, est aussi le plus mauvais. Je n'hésite pas à dire qu'il est, non pas relativement, mais absolument mauvais. C'est un tissu d'erreurs et d'absurdités qui commencent dès le titre, où le texte édité est donné comme traduit du français, tandis qu'il est évidemment traduit directement de l'*Historia* de l'archiprêtre Léon. Un exemple montrera à quelles rêveries se laisse entraîner l'auteur de cet ouvrage. L'archiprêtre Léon, qui rapporta de Byzance et traduisit un manuscrit du Pseudo-Callisthènes grec, aurait été, à en croire M. Grion, l'objet de bien étranges métamorphoses. C'est lui qu'il faudrait reconnaître dans l'Alberic de Besançon (*von Bizensun*) que le poète allemand Lamprecht a imité. *Bisenzun*, c'est Byzance ! Lambert le Tort, l'un des auteurs du poème français, n'est autre, sous un nouveau déguisement, que l'ar-

---

1. Voy. *Histoire de la légende d'Alexandre*, p. 302, note 2.
2. Voyez d'ailleurs le compte rendu que j'en ai publié dans la *Revue critique* du 5 février 1867.
3. Voy. *Histoire de la légende d'Alexandre*, p. 10.
4. *I nobili fatti di Alexandro Magno*, romanzo storico tradotto dal francese nel buon secolo, ora per la prima volta pubblicato sopra due codici Magliabechiani per cura di Giusto Grion. Bologna, 1872, CLXXI-295 pages (fait partie de la *Collezione di opere inedite o rare... pubblicata per cura della R. commissionne de' testi di lingua nelle provincie dell' Emilia*).

chiprêtre Léon. Car Léon était de Naples, ou du moins de l'Italie méridionale [1], et Lambert aussi. La preuve, M. Grion la trouve dans les vers même où Lambert est nommé. En effet, dans le poème français, Lambert est qualifié de « Casteldun », et *Casteldun* pour M. Grion, c'est *Castel dell' uovo*, cette forteresse bâtie sur une presqu'île qui est comme la sentinelle avancée de Naples ! N'insistons pas plus longuement sur ces faiblesses.

On peut voir par ce rapide aperçu des travaux de mes devanciers que l'histoire de la légende d'Alexandre était encore à faire. Obligé par les conditions dans lesquelles se présentait le sujet d'attribuer plus d'espace aux recherches critiques qu'à l'appréciation des ouvrages passés en revue, je crains de n'avoir pas mis suffisamment en lumière les tendances de la légende à ses différentes époques. Aussi me paraît-il utile d'indiquer brièvement ici certaines idées générales qui ne ressortent pas assez de mon exposition surchargée de détails.

Dans sa première forme, à Alexandrie, la légende, telle que nous pouvons nous la représenter à l'aide du plus ancien texte grec et des premières versions, a pour objet évident de rattacher Alexandre à l'Egypte et d'en faire un héros proprement égyptien, en lui donnant pour père un roi d'Egypte. On peut douter que l'idée essentielle du roman grec soit véritablement populaire : ici, comme en beaucoup de cas, la légende peut bien n'être qu'une invention personnelle tombée peu à peu dans le domaine commun. Plus tard, à Constantinople et bientôt en Orient et en Occident, le roman égyptien est accepté et goûté, non pas à cause de son idée première, l'origine égyptienne du héros, mais simplement parce qu'il offrait en abondance ces récits merveilleux auxquels se plaisaient des lecteurs chez qui le sentiment littéraire et le jugement allaient toujours en s'affaiblissant. Introduites en Occident par la version de Julius Valerius, par la Lettre latine à Aristote, plus tard par l'*Historia de prœliis* de Léon, les fables du Pseudo-Callisthènes obtinrent dans tout le monde latin un succès qu'on peut dire sans précédent. Je n'ai pas fait le relevé des manuscrits de l'*Epitome* de Valerius et de la Lettre à Aristote qui nous sont parvenus, mais je suis porté à croire qu'on en pourrait compter plus de cent. Et quant à l'*Historia de prœliis*, des recherches pourtant très incomplètes m'ont permis d'en énumérer plus de soixante exemplaires. Ce n'est pas seulement par l'amour du merveilleux qu'on peut expliquer un succès aussi extraordinaire : il n'y a pas de doute qu'en Occident les fables du Pseudo-Callisthènes ont été prises pour de l'histoire réelle. S'il en était autrement, on ne s'expliquerait pas qu'ils aient pris place au XIIe siècle et au XIIIe dans des compilations véritablement historiques. Non qu'il ne se soit élevé quelques protestations tacites : j'ai consacré un chapitre à l'étude d'une histoire d'Alexandre (la compilation dite de Saint-Alban) faite presque uniquement à l'aide de morceaux empruntés aux historiens de l'antiquité. Mais cet ouvrage a été peu répandu : il n'a point fait obstacle à la diffusion des récits fabuleux. Et si l'*Alexandreis* de Gautier de Châtillon a eu plus de succès, elle le doit moins à son caractère purement historique qu'au mérite de sa versification, qui lui assura l'accès des écoles. Certes le succès si différent de la fable et de la vérité est un fait à noter pour l'histoire de la critique au moyen âge.

L'histoire fabuleuse d'Alexandre était donc largement répandue dans le monde des clercs lorsque les romanciers s'en emparèrent et entreprirent de la mettre à la portée de la classe nombreuse de ceux qui n'entendaient pas le latin. C'est vers le milieu, peut-être même dans la première moitié du XIIe siècle, qu'un poète roman, qui paraît avoir été originaire du sud-est de la France, introduisit avec éclat la légende d'Alexandre dans la lit-

1. Voy. ci-après, II, 36.

térature vulgaire. Le nom de ce poème, transmis d'une façon probablement peu correcte par un rimeur allemand du moyen âge, nous est à peine connu[1], et de son œuvre même nous ne possédons que les 105 premiers vers transcrits sur les dernières pages d'un Quinte-Curce de la Laurentienne, à Florence, mais sur ce court fragment nous pouvons apprécier l'importance de l'œuvre. Et cette importance est considérable. Le poème d'Alberic est un véritable événement dans l'histoire littéraire des nations romanes, d'abord parce que c'est, selon toutes les apparences, le premier poème roman dont le sujet ait été emprunté à l'antiquité païenne, ensuite à cause de la manière dont le sujet a été traité. Avant Alberic, la France du Nord possédait de nombreuses poésies, dont les sujets étaient empruntés soit à l'histoire nationale, soit à l'histoire sacrée, soit à des légendes pieuses, mais nous n'avons aucune raison de supposer que ni Alexandre ni aucun autre héros antique eût été dès lors chanté en langue vulgaire. Le poème d'Alberic est donc le premier d'une série considérable où viendront prendre place, adaptés plus ou moins habilement aux goûts et aux idées du moyen âge, une longue suite de récits sur la guerre de Troie, sur celle de Thèbes, sur Enée, sur maints personnages de la mythologie antique. On ne saurait douter que l'œuvre d'Alberic ait été favorablement accueillie, puisque nous la voyons bientôt imitée en Allemagne par Lamprecht, et renouvelée en France sous la forme d'un poème en vers décasyllabiques. Il n'est pas téméraire de lui attribuer une certaine influence sur le développement ultérieur de cette partie de la littérature romane que Jean Bodel, résumant dans un seul nom tous les sujets antiques, appelait « la matière de Rome la Grant ».

Voyons comment le poète a compris un sujet alors entièrement nouveau. Notons bien que dans les classes illettrées, à qui s'adressaient les chansons de geste, tout souvenir d'Alexandre et de ses exploits devait s'être oblitéré. C'est tout au plus si quelques-uns, pour avoir entendu exposer en chaire le début des Macchabées, pouvaient savoir qu'un roi grec de ce nom avait vaincu un certain Darius, roi des Perses et des Mèdes. C'est à ce public qu'un romancier possédant une certaine connaissance du latin, pouvant lire Justin ou Orose tout aussi bien que le fabuleux récit du Pseudo-Callisthènes traduit par Julius Valerius, avait à présenter un héros païen dont l'histoire fabuleuse, telle qu'on la lisait en latin, ne présentait guère que des traits inintelligents ou répugnants pour un auditoire du XIIe siècle. Le procédé qu'Alberic d'abord, et bien d'autres après lui, ont employé pour exciter l'intérêt dans des conditions aussi peu favorables, consiste simplement à modifier profondément le personnage, de façon à le rendre acceptable et pour ainsi dire familier aux auditeurs. Alexandre, selon le Pseudo-Callisthènes, était le fils, non de Philippe de Macédoine, mais d'un roi égyptien versé dans les arts magiques et presque divin. Cette fiction qui, dans la pensée de l'auteur grec ou égyptien, ne pouvait que rehausser l'illustration de celui qui en était l'objet, était au contraire déshonorante aux yeux des gens du moyen âge. On n'eût pas compris qu'un héros recommandé à l'admiration de tous fût bâtard. Aussi Alberic s'empresse-t-il de démentir ceux qui font d'Alexandre le fils d'un enchanteur, pour lui restituer sa naissance légitime. Il n'emprunte aux auteurs latins, véridiques ou non, qu'un petit nombre de traits ; il dépouille Alexandre de toute apparence exotique, il le transforme et le présente comme le type du roi chevalier du moyen âge, type idéal plutôt que réel, car, s'il nous le montre habile aux exercices corporels comme tout jeune bachelier de franche origine, il a soin en même temps de lui prêter l'instruction d'un clerc.

---

1. *Alberich* ou *Elberich von Bisenzun*, dit Lamprecht, d'où le nom Alberic de Besançon généralement adopté. Au lieu de Besançon, qui est inadmissible, j'ai proposé (p. 931) Briançon. On pourrait aussi proposer Pisançon (Drôme et Hautes-Alpes).

Le même procédé d'adaptation s'observe à chaque page du poème en vers décasyllabiques qui, en certaines parties, n'est qu'un libre remaniement de l'œuvre d'Alberic, mais qui à d'autres semble offrir des développements indépendants. Le récit de l'adoubement d'Alexandre, par exemple, est purement une scène féodale, et la guerre avec Nicolas pourrait, les noms étant changés, figurer dans une chanson de geste du cycle carolingien.

Le roman en alexandrins, dans lequel on reconnaît plusieurs mains que j'ai tenté de distinguer, refait et continue le poème en vers décasyllabiques. Mais il innove en certains points. Il accumule les histoires merveilleuses qu'il emprunte, tout en les traitant avec liberté, aux textes latins dérivés du Pseudo-Callisthènes, à Julius Valerius et à la Lettre à Aristote. Il est moins héroïque que les deux poèmes précédents, mais il vise davantage à exciter la curiosité. Il offre aussi un trait nouveau : dans les parties que je suppose être l'œuvre d'Alexandre de Paris ou de Bernay, le héros grec est représenté comme le type de la libéralité, et pendant une partie du moyen âge la largesse d'Alexandre sera proverbiale[1].

Avec le roman en alexandrins et quelques-unes de ses suites se clot l'épopée d'Alexandre. Le *Roman de toute chevalerie* d'Eustache (ou Thomas) de Kent et les romans en prose ne sont plus que des remaniements plus ou moins serviles des poèmes antérieurs ou des récits latins. Le but de ces œuvres sans originalité est de satisfaire une curiosité qu'on peut appeler historique, parce que les auditeurs ou lecteurs croyaient en une certaine mesure à la réalité des événements merveilleux qu'on leur contait, et les narrateurs, du moins ceux qui puisaient à des sources latines, partageaient peut-être cette croyance. Il a fallu pour dissiper toutes ces fables le réveil du bon sens et de la critique, à la Renaissance.

On voit maintenant en quoi consiste l'originalité de ce qu'on peut appeler l'épopée d'Alexandre au moyen âge. Il ne faut pas, comme on l'a fait longtemps, la chercher dans ces merveilleuses aventures à travers lesquelles se déroule l'histoire. Entre ces aventures il en est bien peu dont nous n'ayons trouvé l'origine dans le Pseudo-Callisthènes ou dans l'*Iter ad Paradisum*. Nos romanciers ont modifié, dénaturé si l'on veut, les éléments antérieurs : ils n'ont guère inventé. Si, pour trois ou quatre récits français, la source latine n'a pas été découverte, il n'en faut rien conclure, sinon que le vaste champ de la littérature du moyen âge n'a pas encore été totalement exploré. L'originalité de nos romans est tout entière dans la transformation qu'a subie le héros, et qui d'un roi grec en a fait un roi féodal. C'est à cette transformation que le vainqueur de la Grèce et de l'Asie a dû de revivre, pendant les siècles du moyen âge, dans la mémoire des hommes. C'est la condition malheureuse et inévitable de la célébrité d'être incompatible avec la vérité. Les masses populaires qui font les grandes renommées sont impuissantes à concevoir la variété des éléments qui constituent la grandeur. Elles ne peuvent avoir plus d'un idéal à la fois et elles en changent souvent. De sorte que les héros ne peuvent occuper l'imagination des peuples qu'à la condition de changer perpétuellement d'aspect.

Octobre 1885.

— Livres adressés à la *Romania* :

Li Romans de Carité et Miserere du Renclus de Moiliens, édition critique accompagnée d'une introduction, de notes, d'un glossaire et d'une liste des rimes, par A.-G. Van Hamel, professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres de l'Université de Groningue (Pays-Bas). Paris, Vieweg, 1885, deux tomes en un volume, in-8, CCVI-468 p. (61e fascicule

1. Voy. *Hist. de la légende*, p. 373-6.

de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes*). — Nous nous bornons aujourd'hui à annoncer cette excellente publication, sur laquelle nous espérons bien revenir en détail.

Die mittelalterlichen Bearbeitungen der Trojanersage, ein neuer Beitrag zur Dares- und Dictysfrage. I. Benoît de Sainte-More... von Wilhelm GREIF, 1885, in-8, 57 p. (dissert. de Marbourg). — Première partie d'un travail qui doit paraître en entier dans les *Ausgaben und Abhandlungen* dirigées par M. Stengel.

Le vers français ancien et moderne, par M. Adolphe TOBLER, professeur à l'Université de Berlin, traduit sur la deuxième édition allemande par Karl BREUL et Léopold SUDRE, avec une préface par Gaston PARIS. Paris, Vieweg, 1885, in-8, XVI-209 p. — Livre dont nous ne pouvons trop recommander l'étude à ceux qui n'ont pas pu lire l'ouvrage de M. Tobler dans sa forme originale. — G. P.

Le Magicien et son valet (métamorphoses), par F.-M. LUZEL. Quimper, 1885, in-8, 36 p. — Conte breton recueilli dans les Côtes-du-Nord et accompagné d'un intéressant commentaire sur les variations de ce thème bien connu.

Ueber die altfranzösische epische Sprache. I. Von Karl ZUTAVERN. Heidelberg, Hörnung, 1885, in-8, 80 p. (dissert. de Heidelberg). — Recueil de passages empruntés à trois poèmes, *Rollant*, le *Pèlerinage*, le *Roi Louis*, sur les personnages et les « realia » de l'ancienne épopée française. Nous reparlerons de ce travail quand la seconde partie, qui sera la plus importante, aura paru.

Theophilo BRAGA. *Contos tradicionaes do povo portuguez*, con un estudo sobre a novellistica geral e notas comparativas. Volume I. Contos de ladas, casos e facecias. Volume II. Historias e exemplos de thema tradicional e forma litteraria. Porto, Magalhães e Moniz, 2 vol. in-18, LI-231 et 243 p. — Ce recueil s'ajoute avec fruit à ceux de MM. Coelho et Consiglieri Pedroso. Le tome II, outre les notes comparatives, qui sont loin d'épuiser les sujets, mais présentent souvent des rapprochements intéressants, et les historiettes ou petites légendes recueillies dans de vieux bouquins et d'ordinaire sans grande valeur, renferme, ce que le titre n'indique pas, de courtes « lendas, patranhas et fabulas » dont plusieurs ont un réel intérêt. Le premier volume contient les contes proprement dits, divisés en « contes mythiques » et « historiettes (*casos*) et facéties populaires », au nombre de 126 en tout. En tête de ce volume, M. Braga a mis une introduction où, à côté de vues très justes sur les rapports des contes populaires, s'en trouvent d'autres bien vagues et bien aventurées. Le second volume s'ouvre par une notice intéressante sur l'histoire littéraire des contes en Portugal.

Untersuchungen über die beiden mittelenglischen Gedichte Roland and Vernagu *und* Otuel-Roland and Vernagu... *von* Wilhelm WÆCHTER. Berlin, Bernstein, 1885, in-8, 42 p. (dissert. de Berlin). — Ce travail, très bien fait, établit que l'auteur anglais du poème cyclique qu'on a proposé d'appeler *Charlemagne et Roland* s'écarte de ses sources (la *Descriptio*, Turpin et *Otinel*) de

façon à montrer qu'il en a utilisé d'autres ; M. W. pense avec vraisemblance qu'il ne les a pas utilisées directement et que tout le poème doit avoir eu un modèle français.

Ueber die mittelenglischen Fassungen der Sage von den sieben Weisen Meistern. I Teil : Ueberlieferung und Quelle... (von) Paul PETRAS. Grünberg in Schlesien, 1885, in-8, 76 p. (dissert. de Breslau). — Pour les rédactions publiées par Weber et Wright, l'auteur admet, avec quelques légères modifications, la source française indiquée par G. Paris.

Die logudoresische und campidanesische Mundart. Von Gustav HOFMANN. Marburg, 1885, in-8, 160 p. (dissert. de Strasbourg). — Travail très utile et bien fait, qui manquait à la philologie romane.

Die Sprichwœrter der altfranzœsischen Karlsepen, von Emile EBERT. Marburg, 1884, in-8, 52 pages (n° XXIII des *Ausgaben u. Abhandlungen a. d. Gebiete d. romanischen Philologie*, de M. E. Stengel). — Travail mal conçu et plus mal exécuté dans lequel l'auteur s'est proposé de réunir les proverbes employés dans les chansons de geste, comme si ces poèmes offraient un choix ou un emploi particulier des proverbes. La disposition adoptée est des plus défectueuses, et ne permet pas de trouver dans quelle mesure et dans quels cas a été employé tel proverbe déterminé, ce qui devrait être l'utilité d'un travail de ce genre. Les observations qui suivent le recueil n'ont aucune portée. Cette dissertation apporte une fois de plus la preuve de la légèreté avec laquelle, dans certaines universités allemandes, sont acceptés et publiés des travaux qui demanderaient au moins une sévère revision. A la p. 52 l'auteur prétend que M. P. Meyer explique le proverbe « là force *paist* le pré » comme une corruption de « la faux *paie* les prés » : « P. Meyer, *Doc. ms.*, p. 173, erklært es aus *La faulx paie les prez* ». Et plus loin, après une laborieuse discussion du sens de ce proverbe : « Gegen die Annahme aber « la force paist le pré » sei corrumpirt aus « la faulx paie les prez... ». Il se peut que l'auteur ait étudié le français ancien, mais assurément il ne sait pas le français moderne. J'ai dit, p. 173, note 7 de mes *Documents manuscrits :* « Ce proverbe (*la force paist le pré*) s'est enfin corrompu de la façon suivante : « La faulx *paie* les prez ». — P. M.

Die Quellen zum Alexander des Rudolf von Ems. Im Anhange : die *Historia de preliis*; von Dr Oswald ZINGERLE. Breslau, Kœbner, 1885, in-8, 265 p. (n° IV des *Germanistische Abhandlungen* hgg. von C. Weinhold).— Cet ouvrage n'est annoncé ici qu'à cause de l'édition qu'il renferme de l'*Historia de preliis*, version latine du Pseudo-Callisthènes, exécutée au xe siècle par l'archiprêtre Léon. L'édition, faite avec un soin minutieux (l'éditeur s'amuse à marquer dans son *apparatus criticus* la ponctuation de ses mss.), a malheureusement pour base trois mss. (de Gratz, d'Inspruck et de Seitenstetten) d'une faible valeur. Elle est donc nécessairement inférieure à l'édition de M. Landgraf ci-après annoncée.

Die « Vita Alexandri Magni » *des Archipresbyters Leo* (Historia de preliis), nach d. Bamberger u. æltesten Münchener Handschrift, zum ersten Male hgg. von Dr Gustav. LANDGRAF. Erlangen, Deichert, 1885, in-8, 140 p. —

Cette édition répond à un besoin depuis longtemps senti, et auquel ne satisfaisaient pas les publications de M. Kinzel (voy. *Rom.* XIII, 435, et ci-dessus, 168). Elle n'est cependant pas tout à fait satisfaisante. L'éditeur aurait dû se borner à la reproduction du ms. de Bamberg, qui est le plus important. Il a trop visé à faire une édition critique pour laquelle les éléments lui faisaient défaut, puisque, indépendamment du ms. de Münich (qui n'est qu'une copie du ms. de Bamberg) il n'a eu à sa disposition qu'un bien petit nombre (et non les meilleurs) des 60 mss. qu'on connaît de l'*Historia de prœliis*. Ses notes sont encombrées de variantes sans valeur. Il a de plus mêlé d'une façon peu commode des observations de tout genre, qui sont souvent superflues et parfois peu justes, au commentaire relatif à l'établissement du texte. L'introduction renferme diverses erreurs. Un index des noms propres eût été une utile addition à cet ouvrage qui, malgré bien des traces d'inexpérience, porte l'empreinte d'un travail consciencieux.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements publié sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique. T. VII, Toulouse, Nîmes. Paris, Impr. nat., 1885. In-4, LX-874 pages. — Ce volume est le dernier de la série à laquelle il appartient, le premier (catal. des mss. de Laon, Montpellier et Albi) ayant paru en 1849. Les catalogues qui restent à faire seront publiés dans une nouvelle collection de format in-8 dont trois volumes ne vont pas tarder à paraître. Le t. VII du *Catalogue général* a pour auteur M. A. Molinier. C'est l'un des mieux faits de la série. Les collections de Toulouse et de Nîmes ne sont pas d'une grande importance, et elles sont particulièrement pauvres en textes vulgaires. Signalons cependant quelques articles qui peuvent offrir un certain intérêt pour nos études: Toulouse n° 135, un texte en vers français de la prière du cardinal Pierre de Luxembourg (cf. pour un texte prov. Suchier, *Denkmæler*, I, 291). N° 377, sorte de logogriphe en provençal, contenant la date de la bataille de Poitiers (1346). N° 511, Froissart, incomplet (déjà cité par M. Luce). N°s 512-3, deux exempl. des chron. de Saint-Denis. N° 815, version (vers et prose) de l'Apocalypse ; vision de saint Pol, en vers, rédaction différente de celle qu'a publiée Ozanam. N° 822, ms. important, à cause d'un épilogue de 32 vers qui ne se trouve pas ailleurs, de la version de la *Consolation* (*Celui qui bien bat les buissons*) qu'on a crue faite par Charles d'Orléans jusqu'au moment où M. Delisle a démontré qu'elle était antérieure au XVe siècle (voy. *Romania*, II, 272). Cet épilogue nous apprend, entre autres choses, que l'auteur était un moine de l'ordre de Saint-Benoît, né en Picardie, et qu'il vivait dans la seconde moitié du XIVe siècle. La pièce *N'est pas sire de son pays* que contient le même ms., est bien connue ; voy. Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, II, 549 et 557. On en possède dix ou douze mss., et elle a été imprimée au XVe siècle sous le titre de *Chaton*. L'épitaphe d'Alexandre (*Hier le grant Alixandre faisoit son tresor d'or*) a été souvent copiée, M. Knust l'a publiée dans ses *Mitteilungen aus dem Eskurial* 1869, p. 303. Ce ms. renferme en outre sept ballades de Deschamps, sur lesquelles voy. l'édition de la Société des anciens textes, III, XV. N° 826, Alain Chartier. N° 831,

diverses poésies françaises du XIVe et du XVe siècles, entre autres le Dit des douze mois (*Il est vrai qu'en douze saisons*), sur lesquelles voy. *Bulletin des anciens textes*, 1875, 26, 33, et le catalogue J. de Rothschild, n° 531. — La bibliothèque de Nîmes, moins riche encore que celle de Toulouse, ne contient rien qui se rattache à nos études, sinon certaines parties des recueils de Jean-François Séguier, de son frère l'abbé Joseph Séguier, et du président de Mazaugues. M. Beauquier a, comme on sait, tiré de ces recueils et publié dans la *Revue des langues romanes* de curieuses lettres relatives aux études provençales pendant le dernier siècle (voy. *Romania*, IX, 478). Notons qu'il y a dans le tome VI du recueil porté sous les nos 212-217 (p. 636 du catalogue) une lettre sans date de M. de Chasteuil sur les troubadours, qui est probablement identique à l'opuscule, en forme de lettre, de Pierre de Gallaup de Chasteuil que j'ai copié jadis à la Bodléienne (Douce, n° 82); cf. *Romania*, XII, 404. — P. M.

Notions élémentaires de grammaire historique de la langue française, rédigées conformément aux derniers programmes à l'usage des établissements d'enseignement secondaire et des aspirants au brevet supérieur de l'enseignement primaire, par Marius MICHEL. Deuxième édition. Paris, Belin, 1885. In-8, IV-144 pages. — Mauvaise compilation qui fourmille d'erreurs ramassées dans des ouvrages de seconde main, auxquelles l'auteur en a ajouté quelques-unes de son cru.

Dictionnaire étymologique et explicatif de la langue française et spécialement du langage populaire, par Charles TOUBIN. Mâcon, Protat frères imprimeurs, 1885. In-8. 47 pages (*extrait specimen*). — Publication de nulle valeur. C'est un amas de rêveries étymologiques où le français est rapproché directement du sanscrit que l'auteur ne sait guères. On y trouve entre autres curiosités qu'*anniversaire* est une altération du sanscrit *anuvatsara*, et qu'*avec* vient du latin *avectus*.

Kristoffer NYROP. *Romanske Mosaiker. Kulturbilleder fra Rumænien og Provence.* Med Afbildninger. Copenhague, Reitzel, 1885, in-8, 229 p. — Ce charmant volume se divise en deux parties. La première est consacrée à la Roumanie, que l'auteur a visitée à la fois en philologue et en artiste ; il nous donne des impressions sincères et vives sur les Romans d'Orient, leur civilisation, leurs mœurs, l'état des villes et des campagnes; chemin faisant, il raconte des légendes ou des contes populaires et, avec sa science bien connue dans ce domaine, donne à cette occasion de fort intéressants rapprochements : signalons le chapitre consacré à la fameuse histoire de la construction du cloître d'Argis et en général à la légende des êtres humains murés dans une construction pour la rendre durable. La seconde partie transporte le lecteur en Provence ; M. Nyrop étudie auprès de Roumanille et de Mistral le mouvement « félibresque » et en apprécie fort bien le caractère et la valeur ; puis encore il joint à ses observations des études mythographiques et nous donne tout un chapitre sur ces histoires de béotisme local qui s'appellent en danois « histoire de Molbo » et dont il s'est spécialement occupé. Le livre de M. N. plaira certainement aux lecteurs danois ; il serait bon qu'il pût en avoir d'autres.

Beiträge zur einer Geschichte der lateinischen Grammatik im Mittelalter, von Dr J.-J. Baebler. Halle, Verlag des Waisenhauses. 1885, in-8, 206 p. — Ce livre mal composé et qui fourmille de fautes d'impression (mal aisées à distinguer, dans le texte latin, des fautes de lecture) contient beaucoup de choses sans nouveauté ou sans valeur à côté de quelques *inedita* assez intéressants, comme les extraits de la grammaire élémentaire commençant par *Arcubius*, assez curieux par les exemples, qui se rapportent à Paris et, semble-t-il, au temps de la jeunesse de saint Louis, et des fragments de traduction en français du XIIIe siècle d'un questionnaire sur Donat. L'auteur manque d'information, comme on le voit à la confusion où il maintient Evrard de Bethune et Eberhard l'allemand, et surtout à cette phrase extraordinaire (p. 15) : « Henri d'Andly (*sic*), chanoine à Rouen (vers 1270), composa un poème provençal où les deux partis (les grammairiens et les dialecticiens) combattent devant Orléans ».

Italian Popular Tales, by Thomas Frederick Crane, A. M., professor of the romance languages in Cornell University. London, Macmillan, 1885, in-8, XXXIV-389 pages. — M. Crane a traduit en anglais 109 contes choisis dans les recueils italiens, les a réunis par de courtes et claires explications, et y a joint des notes comparatives fort précieuses, qui attestent une grande érudition, notamment en ce qui concerne les contes moraux et plaisants.

Contes russes traduits d'après le texte original et illustrés par Léon Sichler. Paris, Leroux (1885), in-4, XV-277 p. — Ce livre n'est pas seulement intéressant par les images ; il contient vingt-huit contes traduits de divers recueils russes et dont plusieurs n'avaient pas encore été mis en français.

Ueber die Chastiements in den altfranzösischen Chansons de geste... von Eugen Altner. Leipzig, Mutze, 1885, in-8, 86 p. (dissert. de docteur). — Contribution, qui n'est pas sans intérêt, à l'étude intime de l'épopée française. Les fautes d'impression y sont trop nombreuses et souvent graves.

Errata. — P. 343, l. 3 à partir du bas, au lieu de *3°*, lis. *4°*. — P. 347, au bas de la page, à droite, suppr. le trait vertical placé entre *C* et « B. N. fr. 353 ». — P. 351, ligne 17, au lieu de 556, lis. 554. — P. 387, dans la liste des mss. contenant les traités des homonymes et des synonymes, il y a lieu de donner place à un ms. de Metz, n° 385 du Catalogue imprimé dans le t. V du *Catalogue général des bibliothèques des départements*. Ce ms., qui est du XIVe siècle, contient le traité des synonymes, et l'attribue, comme le ms. Phillipps (ci-dessus, p. 384), à Geoffroi de Vinsauf. En voici l'incipit : « Incipit Enchiridion Galfredi de Vinosalvo. *Ad mare ne videar...* » Suit le poème de Jean de Garlande *De mysteriis Ecclesiæ*. » — P. 417, l. 21, au lieu de *Guglielmo*, lis. *Sigurdo*.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

P. Meyer. Les premières compilations françaises d'histoire ancienne. — I. Les Faits des Romains. — II. Histoire ancienne jusqu'à César 1
G. Raynaud. Le Miracle de Sardenai 82
A. Morel-Fatio. Notice sur trois manuscrits de la Bibliothèque d'Osuna 94
Chansons ladines, publiées par J. Ulrich 109
Berta e Milone; Orlandino, poèmes franco-italiens publiés par Ad. Mussafia 177
A. Thomas. Notice sur deux manuscrits de la *Spagna*, en vers, de la Bibliothèque nationale de Paris 207
P. Meyer. Inventaire des livres de Henri II, roi de Navarre 222
C. Nigra. *Il Moro Saracino*, canzone popolare piemontese 231
E. Müntz. La légende de Charlemagne dans l'art du moyen âge 321
Le conte du *Mantel*, texte français des dernières années du XIIe siècle, édité d'après tous les manuscrits par F.-A. Wulff 343
P. Meyer. Notice d'un manuscrit de la bibliothèque Phillipps contenant une ancienne version française des fables d'Eude de Cherrington (ou Cheriton) 381
P. Rajna. Contributi alla storia dell' epopea e del romanzo medievale (premier article) 398
E. Langlois. Un nouveau manuscrit de la chanson d'Anseïs fils de Gerbert 421
N. Zingarelli. La fonte classica di un episodio del *Filocolo* 433
Poème moralisé sur les propriétés des choses, publié par G. Raynaud 442
P. Meyer. Notice de quelques manuscrits de la collection Libri, à Florence (premier article) 485
L. Clédat. Le patois de Coligny et de Saint-Amour 549

MÉLANGES.

Prov. *açupar*, franç. *açoper*, *achoper* (P. M.) 126
Variantes à l'*Enseignement moral* publié dans la *Romania*, VI, 35-9 (P. M.) 128
Encore un manuscrit de la *Vie des Pères* (Van Hamel) 130
Le *Miroir historial*, exemplaire de Pregent de Coetivy (E. Langlois) 431
L'*Orma del leone* (St. Prato) 132
La *Resa di Pancalieri* (C. N.) 135
Encore la farce du *Cuvier* (Kr. Nyrop) 136
Diorè (G. P.) 274
Prov. *sea* (A. Thomas) 275
Document dauphinois de la fin du XIIe siècle (J. Roman et P. M.) 275

Le Clerc de Voudoi (G. Raynaud) 278
Nouvelle charte de la *Païs aux Englois* (G. Raynaud) 279
Note sur quelques ballades d'Eustache Deschamps anciennement imprimées (E. Picot). 280
R haut-normand = *s* (*z*), *h* (Ch. Joret) 285
Crenu (G. Cloetta) 571
Mélanges étymologiques. — *Ainz, puis, anceis, anceissor*, prov. *se* (A. Thomas).. 572
Guillaume de Brioude (A. Thomas) 579
L'enfant gâté devenu criminel (P. M.) 581
Sulle *Vies des anciens Pères* (Ad. Mussafia et P. M.) 583

COMPTES RENDUS.

ARMITAGE, voy. Sermons.
COEN (A.), Di una leggenda relativa alla nascita e alla gioventù di Costantino Magno (A. Wesselofsky) 137
FEILITZEN, voy. *Li ver del Juise*.
FEIST (Ad.), Zur Kritik der Bertasage (E. Muret) 608
GASTER (M.), Literatura populara romana (Kr. Nyrop) 149
GUILLAUME, voy. Mystère.
Li ver del Juise. En forfransk predikan. Akademisk afhandling af Hugo von FEILITZEN (Kr. Nyrop) 146
MARIE DE FRANCE, *Die Lais* der —, hgg. von K. WARNKE (G. P.) 598
MONACI (E.), Sui Primordij della Scuola poetica Siciliana da Bologna a Palermo (E. Loeseth) 297
Mystère (le) de Sant Anthoni de Viennés, publié par l'abbé P. GUILLAUME (P. M.). 294
NYROP (Kr.), Den oldfranske Heltedigtning (G. P.) 141
PAKSCHER (A.), Zur Kritik u. Geschichte d. altfranzœsischen Rolandsliedes (G. P.). 594
Sermons du XIIe siècle en vieux provençal, publiés par Fr. ARMITAGE (P. M.) ... 289
WARNKE, voy. MARIE DE FRANCE.
XÉNOPOL, Une énigme historique. Les Roumains au moyen âge (A. Taverney).. 587

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT.

ALTON, voy. *Claris et Laris*.
Amis and Amiloun, hgg. von E. KOELBING 314
BAEBLER (J.-J.), Beiträge zur einer Geschichte d. lat. Grammatik im Mittelalter. 634
BARBAFUST (Les œuvres de Jehan), p. p. E. PRAROND 175
BERTRAN Y BROS (P.), Cansons y Follies recullides al peu de Montserrat 314
BIADENE (L.), Il collegamento delle stanze mediante la rima nella canzone italiana 315
BŒRNER (O.), Raoul de Houdenc, eine stilistische Untersuchung 174
BONNARDOT, voy. Psautier (le).
BRAAM (A.), Malherbes Hiatusverbot 173
BRACHET (F.), Dictionnaire du patois savoyard d'Albertville 314
BRAGA (Th.), Contos tradicionaes do povo portuguez 630
BREKKE (A.), Etude sur la flexion dans le *Voyage de saint Brandan* 171
BREYMANN (H.), u. MOELLER (H.), Ueber Lautphysiologie u. deren Bedeutung für den Unterricht 174
— Französische Elementar-Grammatik 174
— Wünsche u. Hoffnungen betreffend d. Studium d. neueren Sprachen. 314
CAMUS (J.), Studio di lessicografia botanica 314
CARNOY (H.), L'Algérie traditionnelle 172

CARNOY (H.), Contes français 316
Cartulaire des Templiers du Puy-en-Velay, p. p. A. CHASSAING 167
Catalogue des livres de feu M. le baron J. de Rothschild 320
Catalogue des mss. des départements : Toulouse, Nîmes 632
CHABANEAU (C.), Poésies inédites des troubadours du Périgord 318
Chanson (la) de Roland, translated by L. RABILLON 318
CHASSAING, voy. Cartulaire.
Claris et Laris (Li Romans de), hgg. von J. ALTON 173
CLÉDAT (L.), Grammaire élémentaire de la vieille langue française 174
CLOETTA (W.), Abfassungszeit u. Ueberlieferung des *Poème moral* 172
COTRONEI (B.), Intorno alla *Storia della letteratura italiana* del Prof. Gaspary 315
CRANE (Th.), Italian popular tales 634
CUERVO (R.-J.), Diccionario de construction y régimen de la lengua castellana 175
DECOMBE (L.), Chansons populaires recueillies dans le dép. d'Ille-et-Vilaine 171
Documents historiques bas-latins, provençaux et français, concernant principalement la Marche et le Poitou, p. p. A. LEROUX, E. MOLINIER et A. THOMAS 172
EBERHARDT (P.), Der *Lucidaire* Gilleberts 315
EBERT (E.), Die Sprichwœrter d. Altfranzœsischen Karlsepen 631
ENGWER (Th.), Ueber d. Anwendung der *Tempora perfectae actionis* im Altfrz. 173
FINAMORE (G.), Tradizioni popolari abruzzesi 318
Floris and Blanscheflur, Mittelenglisches Gedicht hgg. von E. HAUSKNECHT 316
FREUND, La chanson de Gui de Bourgogne et ses rapports avec la chanson de Roland et la chronique de Turpin 315
GAIDOZ (H.) et SEBILLOT (P.), Bibliographie des traditions et de la litt. popul. de l'Auvergne et du Velay 316
GRÆFENBERG (S.), Beitræge zur franzœsischen syntax d. XVI. Jahrhunderts 172
GRAF (A.), Il Boccacio e la superstizione 316
GREBEL (M.), *Le Tornoiement Antechrist*, par Huon de Méry 318
GREIF (W.), Die mittelalterlichen Bearbeitungen d. Trojanersage 630
GRUBER (Ed.), Studiu asupra genului elementelor latine in romæneste 170
HADEJDE (J.), Gramatica limbei romæne 170
HAGBERG (Th.), Rolandsagan till sin historiska kærna och poetiska omklædnad 169
HAILLANT (M.), Essai sur un patois vosgien 314
HAMEL (Van), La chaire de français dans une université néerlandaise 169
— , voy. *Renclus*.
HARTH (H.), Die Qualitæt der reinen Vokale im Neufranzœsischen 172
HAUSKNECHT, voy. *Floris and Blanscheflur*.
HÉRON (A.), Trouvères normands 315
HÉRON, voy. HUE ARCHEVESQUE.
HIRSCH (L.), Lautlehre d. Dialekts von Sienna 314
HOFMANN (G.), Die logudoresische u. compidanesische Mundart 631
HUE ARCHEVESQUE (Les *Dits* de), p. p. A. HÉRON 318
HULLEN (M.), Vokalismus d. Alt- und Neu-Sicilianischen 171
JONGKBLOET (W.-J.-A.), Geschiedenis d. nederlandsche Letterkunde 168
KELLER (Ad.), Die Sprache d. Venezianer Roland V⁴ 315
KINZEL (K.), voy. LAMPRECHT.
KŒLBING, voy. *Amis and Amiloun*.
KŒRITZ (W.), Ueber das *s* vor Consonant im Franzœsischen 173
KŒRTING (G.), Encyclopædie u. Methodologie d. Romanischen Sprachen 170
KREMER (J.), Rimarium u. darauf basirte Grammatik von Estienne von Fougieres' *Livre des manieres* 315

LA BORDERIE (A. de), Etudes historiques bretonnes..... 175
La Bernarda buyandiri, tragi-comédie en patois lyonnais, p. p. E. PHILIPON..... 319
LAMPRECHT, *Alexander*, hgg. von K. KINZEL..... 168
LANDGRAF, voy. *vita*.
LANG (A.), Custom and Myth..... 316
LECOULTRE, voy. *Vie des Anciens Pères*.
LEITE DE VASCONCELLOS (J.), Flores Mirandezas..... 172
LEROUX, voy. Documents.
LUZEL (F.-M.), Le Magicien et son valet..... 630
MÆTZNER (E.), Französische Grammatik. Dritte Auflage..... 174
MANN (M.-FR.), Der Physiologus d. Philipp von Thaün u. seine Quellen..... 315
MARTIN, voy. *Renart*.
Merlino (I due primi libri di) ristampati per cura di G. ULRICH..... 170
MEYER, aus Speyer (W.), Anfang u. Ursprung d. Lateinischen u. griechischen rythmischen Dichtung..... 172
MICHEL (M.), Notions élémentaires de grammaire historique de la langue française. 633
MOELLER, voy. BREYMANN.
MOLINIER, voy. Documents.
MONTET (Ed.), Histoire littéraire des Vaudois du Piémont..... 319
MOUTIER (L.), Bibliographie des dialectes dauphinois..... 319
MUSSAFIA (AD.), Mitteilungen a. romanischen Handschriften. I..... 168
NATOLI (L.), Il contrasto di Cielo dal Camo..... 314
NERI (A.), Poesie storiche genovesi..... 315
NICOLO DI CASOLA, Il padiglione d'Attila..... 174
NIZIER DU PUITSPELU, Très humble essai de phonétique lyonnaise..... 317
NOVATI (Fr.), L'*Anticerberus* di fra Bongiovanni di Mantova..... 173
NYROP (Kr.), Romanske Mosaiker..... 633
PARIS (G.), La Poésie du moyen âge..... 317
— voy. *Vie (la) de saint Alexis*.
PETRAS (P.), Ueber die mittelenglischen Fassungen d. Sage von d. Sieben Weisen Meistern..... 633
PFUTZNER (F.), Ueber di Aussprache d. provenzalischen *A*..... 173
PHILIPON, voy. *La Bernarda buyandiri*.
PRAROND, voy. BARBAFUST.
Psautier (le) de Metz, p. p. FT. BONNARDOT..... 318
PUYMAIGRE (de), *Folk-Lore*..... 173
RABILLON, voy. *Chanson de Roland*.
RAYNAUD (G.), Bibliographie des chansonniers français..... 170
Renart (le Roman de), p. p. E. Martin, t. II..... 172
RENCLUS (LE) DE MOILIENS, *Li Romans de Carité* et *Miserere*, édit. crit. par VAN HAMEL. 629
RENIER (R.), Il tipo estetico della donna nel medio evo..... 316
RICKEN (W.), Untersuchungen über d. metrische Technik Corneille's..... 314
SCHLUTTER (H), Beitrag zur Geschichte d. syntaktischen Gebrauchs d. *passé défini* u. des *imparfait* im Altfranzœsischen..... 171
SCHUCHARDT (H.), Slawo-Deutsches u. Slawo-Italiænisches..... 175
SCHULZE (A.), Die Worstellung im altfranzœsischen direkten Fragesatze..... 169
SCHWIEGER (P.), Die Sage von Amis u. Amiles..... 318
SEBILLOT (P.), Questionnaire des croyances, légendes et superstitions de la mer. 173
SOLA (E.), Il Padiglione d'Attila..... 174
SUNDBY (Th.), Della vita e delle opere di Brunetto Latini..... 313
TENDERING (F.), Das poitevinische Katharinenleben..... 314

THOMAS, voy. Documents.
THURNEYSEN (R.), Der Saturnier u. sein Verhæltniss zum spæteren rœmischen Volksverse 317
TOBLER (Ad.), Le vers français ancien et moderne, trad. franç. 630
TOUBIN (Ch.), Dictionnaire étymologique et explicatif de la langue française 633
ULRICH, voy. *Merlino*.
VIDAL (F.). Étude sur les analogies du roumain et du provençal 170
Vie (la) de saint Alexis, p. p. G. PARIS 317
Vie des anciens Pères (contes dévots tirés de la), p. p. J. LECOULTRE 171
VISCARDI (G.), Una romanza portoghese 171
Vita Alexandri magni (Hist. de preliis) hgg. von LANDGRAF 631
WÆCHTER (W.), Untersuchungen ueber die beiden mittelenglischen Gedichte Roland a. Vernagu *und* Otuel 630
WALTEMATH (W.), Die frænkischen Elemente in der franzœsischen Sprache 317
WERNEKKE (H.), Zur Syntax d. portugiesischen Verbs 315
WESPY (L.), Die historische Entwickelung d. Inversion d. Subjektes im Franzœsischen 171
ZINGERLE (O.), Die Quellen zum *Alexander* d. Rudolf von Ems 631
ZSCHALIG (H.), Die Verslehren von Fabri, Du Pont u. Sibilet 173
ZUTAVERN (K.), Ueber die altfranzœsische epische Sprache, I 630
ZWICK (R.), Ueber d. Sprache d. *Renaut von Montauban* 318

PÉRIODIQUES.

Archiv f. Gynækologie, XXVII (1885) 619
Archiv f. lateinische Lexicographie, I 163
Archives de l'Orient latin, I et II 310
Archivio glottologico italiano, V et VI 305
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, XLIV 163
Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 1882-84 164
Bulletin de la Société des anciens textes français, 1884, n° 2 308
— — 1885, n° 1 618
Giornale storico della letteratura italiana, n°s 7, 8 et 9 (t. III, 1884) 160
— — n°s 10, 11, 12 (t. IV, 1884) 613
Gœttingische gelehrte Anzeigen, 1885, 21 619
Journal des Savants, avril 1884 163
Literaturblatt für Germanische u. Romanische Philologie, 1884, juillet-décembre 160
Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, t. XI (1884) 309
Mémoires de la Société des sciences natur. et archéol. de la Creuse, V, 3 (1885) 619
Nuova Antologia, 1884, 15 août 165
Revue critique, 1884, octobre-décembre 165
— 1885, janvier-mars 131
Revue des langues romanes, 1884, septembre-décembre 156
— 1885, janvier-mars 302
— 1885, avril-juin 612
Studi di Filologia romanza, I (1884-5), n°s 1, 2, 3 615
Transactions of the Philological Society, 1882-4, n° II 309
— — n° III 618
Zeitschrift f. romanische Philologie, VIII, 2, 3 157
— — 4 396

Le Propriétaire-gérant

Stanford University Libraries
3 6105 0[illegible]

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

NON-CIRCULATING

SEP 26 1988